Digitized by Google

Digitized by Google

Palet - LVI - 35.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DU DUC

DE SAINT-SIMON

VIII

Digitized by Google

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9

SBN

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON

SUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV ET LA RÉGENCE

COLLATIONNÉS SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL
PAR M. CHÉRUEL

ET PRÉCÉDÉS D'UNE NOTICE

PAR M. SAINTE-BEUVE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

TOME HUITIÈME

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14

1857

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE SAINT-SIMON.

CHAPITRE PREMIER.

Survivances, brevets de retenue et charges à rembourser. — Raisons et moyen de le faire, et multiplication de récompenses à procurer. — Taxe proposée n'a rien de contraire à la convocation des états généraux, qui lui est favorable. — Autres remboursements peu à peu dans la suite. — Nulle grâce expectative. — Remplir subitement les vacances. — Réparation des chemins par les troupes. — Extérieur du roi à imiter, et fort utile; et conduite personnelle.

J'avois depuis fort longtemps une idée dans la tête que je voulus examiner, et voir si elle étoit possible, lorsque je commençai à m'apercevoir de la diminution de la santé du roi. Je fis sur cela un travail à la Ferté, où je m'aidai de gens plus propres que moi au calcul, sans leur communiquer à quoi il tendoit, et je connus qu'il y avoit de l'étoffe. Voici quelle elle étoit : je voulois rendre M. le duc d'Orléans maître de toutes les principales charges de la cour, à mesure qu'elles viendroient à vaquer, et d'autres dont je parlerai après, et lui donner auprès du roi l'honneur de les lui faire trouver libres à sa majorité. Il n'y en avoit presque plus qui ne fussent en survivance ou chargées de gros brevets de retenue qui tendoient au même effet. Par ce moyen elles étoient rendues héréditaires. Qui n'en avoit point n'en pouvoit espérer; le roi n'avoit rien à disposer. Les fils succédant aux pères obtenoient sûrement, ou sur-le-champ ou tôt après, le même brevet de retenue; et si, par un hasard d'une fois en vingt ans, il s'en trouvoit une à disposer, c'étoit en payant le brevet de retenue par le successeur, qui alors en obtenoit sur-le-champ un pareil. Cette grâce lui faisoit bien trouver la somme entière du prix de la charge, mais les arrérages de cet emprunt étoient au moins égaux aux appointements de la charge, en sorte qu'il la faisoit à ses dépens et s'y ruinoit souvent. Je voulois donc payer tous ces brevets de retenue. C'eût été une grâce inespérée pour ceux qui en avoient que cela eût libérés du fonds hypothéqué dessus, et leur eût laissé libre et en gain la jouissance de leurs appointements.

Tout le gré de tant de gens considérables en eût été à M. le duc d'Orléans, qui, dans le cours de sa régence, auroit eu le choix libre pour remplir les vacances, et l'auroit remis au roi à sa majorité. Mais aussi la condition essentielle étoit de se faire une loi immuable de ne donner jamais ni survivances ni brevets de retenue pour quelque raison

que ce pût être. Chacun alors auroit espéré et se seroit conduit de façon à fortifier son espérance, et on auroit banni l'indécence de voir des enfants exercer les premières charges, et de jeunes gens gorgés les déshonorer par leur conduite, fondée sur une situation brillante qui ne peut leur manquer, et qui ne leur laisse ni crainte de perdre ni désir d'obtenir. Or les hommes se mènent presque tous beaucoup mieux par l'espérance et par la dépendance que par la reconnoissance et par d'autres égards, ce qui rendoit ce remboursement beaucoup plus utile encore à un régent, qui par là acquéroit l'un et l'autre.

J'en voulois faire autant et par mêmes raisons, pour les gouvernements de province dont l'objet n'étoit pas fort, non plus que leurs lieutenances générales que j'avois encore plus à cœur. Voici ma raison d'affection particulière. Le nombre d'officiers généraux étoit devenu excessif dans ces guerres continuelles, par cette détestable méthode de faire de nombreuses promotions par l'ordre du tableau. En même temps presque point de récompenses; en sorte qu'on a vu des maréchaux de camp et force brigadiers demander, accepter avec joie, et n'obtenir pas toujours des emplois dont, avant cette foule, les commandants de bataillons des vieux corps se croyoient mal récompensés. Un gouvernement de place de quinze ou seize mille livres de rente à tout tirer, ordinairement à résidence, est tout ce qu'un bon et ancien lieutenant général peut espérer. Les gouvernements bons et médiocres ne sont pas en très-grand nombre; de sorte que beaucoup de lieutenants généraux attendent longtemps, et que plusieurs n'en ont jamais, et c'est pourtant tout ce qu'ils peuvent espérer. Les grands-croix de Saint-Louis sont en très-petit nombre, et quelque prostitution qu'il se soit faite des colliers de l'ordre du Saint-Esprit, ils sont rares pour ces récompenses, et ne donnent pas de subsistance. Je voulois donc affecter toutes les lieutenances générales des provinces à la récompense des lieutenants généraux, et les lieutenances de roi des provinces aux maréchaux de camp, ce qui, avec les gouvernements de places qui leur en servent jusqu'à cette heure, fourniroit à tous, en observant que le même n'eût jamais l'un et l'autre. Rien de plus naturel, de plus convenable, ni de plus utile au vrai service du roi et à celui des provinces que cette sorte de récompense qui laisseroit les très-petits gouvernements de places et de forts, et tous les états-majors des places, aux brigadiers et à ce grand nombre d'officiers si dignes de récompense. Je voulois que ces lieutenants généraux et ces lieutenants de roi des provinces en fissent les fonctions, et remettre ainsi l'épée en lustre et en autorité, en bridant et humiliant les intendants des provinces, et, cette foule de trésoriers de France, d'élus[1], de petits juges, de gens de rien, enrichis et enorgueillis, qui sous les intendants sont les tyrans des provinces, le marteau continuel de la noblesse, et le fléau du peuple qu'ils dévorent.

1. On appelait *élus*, des magistrats qui jugeaient en première instance les procès relatifs à l'assiette des tailles et autres impôts. Leur nom venait de ce que primitivement ils avaient été élus par l'assemblée des états généraux, en 1357.

Rien de si indécent que la manière dont ces lieutenances générales et de roi des provinces se trouvoient remplies. Les premières étoient devenues le patrimoine des possesseurs; c'étoient souvent des enfants, presque toujours des personnes aussi ineptes. Les autres héréditaires par l'édit assez nouveau de leur création n'étoient presque remplies que de gens qui n'étoient pas ou bien à peine gentilshommes, et qui pour leur argent avoient couru après ce petit titre pour se recrépir. Rembourser les uns et les autres, c'étoit ôter des images la plupart ridicules, pour leur substituer mérite, valeur, âge, maintien, usage de commander, en même temps se dévouer tout le militaire par une telle et si nombreuse destination de récompenses. Le moyen étoit par une taxe sourde aux gens d'affaires. L'expérience doit avoir dégoûté des chambres de justice. L'argent et la protection y sauvent tous les gros richards qui ne se sont pas rendus absolument odieux, et de ceux-là encore il s'en tire beaucoup d'affaires. On les vexe pour enrichir le protecteur; les alliances que la misère des gens de qualité leur a fait faire avec eux en délivrent encore un grand nombre; les médiocres financiers ont aussi leurs ressources pour échapper; les taxes, faites pour la forme, obtiennent des remises et des modérations; en un mot beaucoup de bruit qui perd le crédit dont on a besoin tant que la finance demeure sur le pied où elle est; grands frais que le roi paye; force grâces à droite et à gauche aux dépens des malheureux; au bout nul profit pour le roi, ou si mince qu'on est honteux de l'avouer. Au lieu d'une si ruineuse méthode, parler à l'oreille à ces gens-là, leur dire qu'on ne veut ni les décréditer, ni les tourmenter, ni mettre leurs affaires au jour, mais qu'on n'est pas aveugle aussi sur leurs gains excessifs, qu'il est raisonnable qu'ils en aident le roi, et qu'ils ne se commettent pas à un traitement rigoureux, au lieu du gré qu'ils acquerront à faire les choses de bonne grâce, et se prépareront les voies à remplir une partie du vide qu'ils s'imposeront; les assurer que ce qu'on leur demande demeurera secret, pour ne pas intéresser leur crédit et leur réputation; leur faire à chacun des propositions modérées et proportionnées à ce que l'on peut raisonnablement savoir de leurs profits; leur répartir les brevets de retenue et les lieutenances générales des provinces par lots, suivant ce qu'on seroit convenu avec eux, et le temps court pour apporter les démissions et les quittances; et si quelques-uns d'eux faisoient les insolents, les traiter militairement, de Turc à More, et subitement sans merci pour donner exemple aux autres.

A l'égard de ceux qui sont revêtus de ces emplois, dont il se trouveroit quelques-uns à conserver jusqu'à vacance, leur parler civilement, mais en leur montrant qu'on veut être obéi. Pour les lieutenances du roi, où il y en auroit peut-être fort peu à conserver, mais en leur déclarant qu'il n'y a plus d'hérédité, la plupart se trouveroient de telle espèce qu'il n'y auroit pas grande différence entre elles et les charges municipales créées de même, et qui ont été supprimées aux dernières paix, et point ou très-peu remboursées. Quelle comparaison entre le mécontentement des remboursés et des supprimés de ces charges, et l'acclamation de toutes les troupes que M. le duc d'Orléans se dévoue-

roit par la réalité et par l'espérance de cette multiplication de belles récompenses, depuis le premier lieutenant général jusqu'au dernier enseigne et cornette, parce que ce grand nombre de différentes récompenses déboucheroit bien plus aisément les têtes des corps, et donneroit de justes espérances à la queue de monter plus tôt, et d'arriver; et quelle sûreté et quelle facilité dans tout le cours de la régence; et quelle considération après recueilleroit ce prince de s'être ainsi attaché toute la cour et tout le militaire de tout grade, et de les avoir mis de plus dans sa dépendance par ces solides espérances! Je dis jusqu'au dernier cornette : en voici la raison.

En proposant à M. le duc d'Orléans tout ce qui vient d'être expliqué dans cet article, je lui fis considérer que toutes les récompenses au-dessous des officiers généraux n'étoient que pour l'infanterie qui est le nerf de l'État, et ne devoient aussi aller qu'à elle, parce que la cavalerie n'entend point les places; qu'en même temps la cavalerie étoit aussi trop maltraitée depuis que les extrêmes besoins avoient engagé à retrancher les bons quartiers d'hiver et mille autres revenants-bons qui n'étoient pas de règle, mais sur lesquels M. de Louvois, et son fils après lui, fermoient les yeux pour un bien-être nécessaire à entretenir de belle cavalerie, et à suppléer aux récompenses dont les officiers sont privés en se retirant presque tous, parce qu'elles ne consistent qu'en pensions rares et modiques, et que ce moyen n'étoit pas onéreux, comme eût été d'en augmenter le pied. Ainsi je proposai à M. le duc d'Orléans de se faire une règle inaltérable de borner les officiers d'infanterie aux états-majors que les officiers supérieurs ne leur embleroient plus, et à la plus modique portion qu'il se pourroit de grâces sur l'ordre de Saint-Louis, d'en affecter toutes les autres à la cavalerie et aux dragons, et toutes les pensions de retraite que le roi se trouveroit en état de donner, sans plus aucune à l'infanterie, au moyen de quoi il empêcheroit par cette étoffe et par cette espérance la tête de ces régiments de quitter par ennui, par dégoût, par craindre d'achever de se ruiner, inconvénient qui renouvelle sans cesse ces corps, et qui les dépouille d'officiers expérimentés et capables.

En même temps je le pressai de songer, autant que les finances le pourroient porter, au rétablissement de la marine, d'où dépend en un royaume flanqué des deux mers toute la sûreté et la prospérité de son commerce et de ses colonies, qui est la source de l'abondance; objet dont la nécessité et l'importance augmente à mesure que la longue paix intérieure de l'Angleterre, paix inouïe jusqu'ici depuis la durée de cette monarchie, l'a mise en état de couvrir toutes les mers de ses vaisseaux, et d'y donner la loi à toutes les autres puissances, tandis qu'il a été un temps où le roi a disputé l'empire de la mer à l'Angleterre et à la Hollande unies contre lui, et il y a eu des succès et des victoires. Par cette même raison, augmenter l'émulation, en ne souffrant plus à l'avenir que les vice-amiraux devenant maréchaux de France conservassent leur vice-amirauté, puisqu'ils se trouvoient revêtus du premier grade militaire qui commandoit à tous, par quoi ce dédoublement feroit monter tout le monde; et destiner aussi des récompenses,

dont la marine est presque totalement privée, en lui affectant le gouvernement de tous les ports, et tous leurs états-majors, ce qui éviteroit de plus mille inconvénients pour le service, et des tracasseries sans fin entre les officiers de terre et de mer.

Revenant après sur mes pas à la taxe, je dis à M. le duc d'Orléans que cette entreprise n'avoit rien de contraire à ma proposition d'assembler les états généraux, parce que leur convocation n'étoit faite que pour rendre publique la situation forcée où il trouvoit les finances, et leur donner le choix des remèdes et de l'ordre qu'ils seroient d'avis d'y apporter. Que, quelque taxe qu'on se pût proposer par une chambre de justice, ou par toute autre voie, elle ne pouvoit remplir aucun de ces deux objets; et que celle qu'il feroit ne touchoit aussi ni à l'un ni à l'autre, par quoi il seroit toujours vrai de dire aux états qu'il n'avoit fait, en attendant leur assemblée et leur délibération, que continuer la forme de l'administration qu'il avoit trouvée dans les finances, sans innover en rien, pour leur laisser toutes choses entières. J'ajoutai que je ne voyois point d'occasion plus favorable de faire et de presser la taxe telle que je la proposois, qu'au moment de la première publicité de la convocation des états, pour faire peur aux financiers d'être abandonnés à leur merci, et les assurer qu'en payant avant leur première assemblée, ils seroient garantis de leur haine, de leur vengeance et de tout ce qu'ils avoient tant lieu d'en appréhender, ce qui seroit le plus puissant et le plus pressant véhicule à céder et à payer promptement. Mon projet pour les suites, dont je fis sentir l'importance et la convenance à M. le duc d'Orléans, étoit de trouver moyen de payer peu à peu tous les régiments de cavalerie, d'infanterie et de dragons pour en ôter la vénalité à jamais, qui ferme la porte à tout grade militaire à qui n'y peut atteindre, et en laisseroit la libre disposition au roi. La France est le seul pays du monde où les offices de la couronne, les charges de la cour et de la guerre, et les gouvernements soient vénaux; les inconvénients de cet usage aussi pernicieux qu'il est unique sont infinis, et il n'est point immense de l'abolir. A l'égard des autres sortes de charges, il seroit chimérique de penser sérieusement à en ôter la vénalité, tant cette mer est vaste, mais bien important de ne perdre pas les occasions de rendre libres les charges des premiers présidents, et des procureurs généraux des parlements, chambre des comptes et cours des aides, pour que le roi en pût disposer librement.

Je n'oubliai pas encore de remontrer à M. le duc d'Orléans avec combien de raison le roi s'étoit rendu si difficile sur les coadjutoreries d'évêchés et d'abbayes, qu'on n'en voyoit plus depuis longtemps, l'inconvénient de l'ambition des parents, et si souvent [celui] de la mésintelligence qui se mettoit entre les titulaires et les coadjuteurs; je le fis souvenir du juste repentir qu'avoit eu le roi de la complaisance qu'il avoit eue de permettre celle de Cluni, et combien il se devoit garder, et le roi, lorsqu'il seroit majeur, de prendre jamais d'engagement avec qui que ce fût pour rien qui ne fût pas vacant, et combien il étoit utile tant pour les places de l'Église que pour toutes les autres, de se former un état de ceux qu'on croit devoir placer par étages et

par classes, afin de pouvoir choisir soi-même le successeur d'une place dont le titulaire menace une ruine prochaine, ou dont on apprend la mort, pour n'être pas en proie aux demandeurs, à gens quelquefois qu'on ne veut pas refuser, et pouvoir disposer sur-le-champ de la vacance pour donner soi-même, en avoir le gré, et ne se les laisser pas arracher avec peu ou point de reconnoissance, et encore moins de choix. Je le fis souvenir du très-juste scrupule qui avoit obligé le roi à délivrer de vénalité les charges de ses aumôniers, parce qu'elles étoient le chemin ouvert aux bénéfices et aux prélatures, et le soin qu'il devoit se prescrire de ne l'y pas laisser rentrer; chose, s'il n'y étoit exact, qui seroit trouvée bien plus mauvaise de lui par la licence de sa vie jusqu'alors, qui lui feroit mépriser les faubourgs de la simonie que le roi avoit si saintement anéantis.

Je lui parlai aussi de l'affreux état où on avoit laissé tomber les chemins par tout le royaume, tandis que chaque généralité payoit de si grosses sommes pour leur réparation et entretien, et que si on en employoit quelque chose, il en demeuroit la moitié dans la poche des entrepreneurs, qui faisoient encore de très-mauvais ouvrages, et qui ne duroient rien; que cet article étoit de la dernière importance pour le commerce intérieur du royaume qu'il interceptoit totalement en beaucoup d'endroits, faute de ponts et de chaussées qui manquoient sans nombre, et qui obligeoient à faire de longs détours, ce qui, joint au nombre doublé et triplé de chevaux pour traîner les voitures dans les chemins rompus où elles s'embourboient et se cassoient continuellement, causoit une triple dépense, qui, sans compter la peine et le travail, dégoûtoit les moins malaisés, et passoit les forces de tous les autres; que la Flandre espagnole ou conquise, l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, le Languedoc lui donnoient un exemple qu'il falloit suivre, et qui méritoit qu'il entrât dans la comparaison de l'aisance et du profit qu'y trouvoient ces provinces, pour leurs commerces de toutes les sortes, avec le dommage qu'éprouvoit tout le reste du royaume. Que pour y parvenir, il étoit aisé de répandre en pleine paix les troupes par le royaume, et de se servir d'elles pour la réparation des chemins; qu'elles y trouveroient un bien-être qui ne coûteroit pas le demi-quart de ce qui s'y dépenseroit par tout autre moyen, que les officiers y veilleroient à un travail assidu; continuel, et toutefois réparti de façon à ne pas trop fatiguer les troupes; que les ingénieurs qu'on emploieroit à visiter ces travaux, et les officiers qui en seroient les témoins, tiendroient de court les entrepreneurs sur la bonté de l'ouvrage et la solidité, de même que sur les gains illicites des gens du métier qui y seroient employés, et sur les friponneries des secrétaires et des domestiques des intendants, et souvent des intendants eux-mêmes, sur leurs négligences, leurs préférences, et qu'en quatre ans, et pour fort peu de chose qui encore tourneroit au profit des troupes, les chemins se trouveroient beaux, bons et durables.

A l'égard des ponts, qu'il n'étoit pas difficile d'avoir un état de ceux qui étoient à refaire ou à réparer; destiner ce qu'on pourroit pour le faire peu à peu, commençant par les plus nécessaires, et choisir les

ingénieurs les plus en réputation d'honneur et d'intelligence en ouvrages, pour se trouver présents avec autorité aux adjudications qui en seroient faites par les intendants, et tenir de près les entrepreneurs sur la bonté, la solidité et la diligence des ouvrages qu'ils auroient entrepris, mais qu'à tout cela il falloit suite et fermeté, et se résoudre à des châtiments éclatants à quiconque les mériteroit, sans qu'aucune considération les en pût garantir; que c'est à l'impunité qui a porté l'audace au comble qu'il se faut prendre des voleries immenses qui appauvrissent le roi, ruinent le peuple, causent mille sortes de désordres partout et enrichissent ceux qui les font, et beaucoup tête levée, assurés qu'ils sont qu'il n'en sera autre chose par la protection qu'ils ont, et souvent pécuniaire, ou même par leur propre considération, et de ce qu'ils sont eux-mêmes; et si une fois en vingt ans il arrive quelque excès si poussé qu'il ne soit pas possible de n'en pas faire quelque sorte de justice, jamais elle n'a été plus loin que de déposséder le coupable de l'emploi dont il a abusé, qui, peu après, se raccroche à un autre, au pis aller demeure oisif, et jouit de ses larcins sans être recherché de rien de tout ce qu'il a commis.

Cette méthode, à l'égard des chemins, ôteroit de soi-même un autre abus, qui est multiplié à l'infini, qui est que sur une somme destinée et touchée effectivement pour tel ou tel chemin, l'homme de crédit qui s'en trouve à quelque distance, un intendant des finances, un fermier général, un trésorier de toute espèce, suprêmement les ministres, détournent ce fonds en partie, quelquefois en total pour leur faire des chemins, des pavés, des chaussées, des ponts qui ne conduisent qu'à leurs maisons de campagne, et dans leurs terres, moyennant quoi il ne se parle plus de la première et utile destination pour le public, et l'intendant qui y a connivé y trouve une protection sûre, qui le fait regarder avec distinction par les maîtres de son avancement. Je comptai à ce propos à M. le duc d'Orléans que c'étoit ainsi que les puissants de ce temps-ci, c'est-à-dire de la plume et de la robe, car il n'y en a plus d'autres, avoient embelli leurs parcs et leurs jardins de pièces d'eaux revêtues de canaux, de conduites d'eaux, de terrasses qui avoient coûté infiniment, et dont ils n'avoient déboursé que quelques pistoles, et que le roi parlant à Mme de La Vrillière dans son carrosse où étoit Mme la duchesse de Berry et Mme de Saint-Simon, allant à la chasse de Châteauneuf où elle avoit été de Fontainebleau, elle lui en avoit vanté la terrasse, qui est en effet d'une rare beauté sur la Loire : « Je le crois bien, répondit sèchement le roi, c'est à mes dépens qu'elle a été faite, et sur les fonds des ponts et chaussées de ces pays-là pendant bien des années. » J'ajoutai que si l'image d'un secrétaire d'État, car cette charge n'est pas autre chose, avoit osé faire ce trait sans qu'il en ait rien été, que n'auront pas fait tous les autres secrétaires d'État, et gens en place considérable dans la robe, dans la plume, et en sous-ordre, les financiers et les petits tyranneaux que j'ai nommés dans les provinces? Tout cela fut fort goûté et approuvé; et il me parut que M. le duc d'Orléans étoit résolu à cette exécution.

Je ne manquai pas de le prier de se souvenir combien de fois lui et

moi, tête à tête, nous nous étions échappés à l'envi sur les détails dont le roi se piquoit, qui le persuadoient, aidés de l'adresse, de l'intérêt, des artifices de ses ministres, qu'il voyoit, qu'il faisoit, qu'il gouvernoit tout par lui-même, tandis qu'amusé par des bagatelles, il laissoit échapper le grand qui devenoit la proie de ses ministres, parce que le jour n'a que vingt-quatre heures, et que le temps qu'on emploie au petit, on le perd pour le grand, sur lequel ils le faisoient tomber insensiblement du côté qu'ils vouloient, chacun dans son tripot. Je lui dis que, malgré la force de cet exemple et de son propre sentiment, il devoit être en garde continuelle avec lui-même sur l'appât des détails, qui sont la curiosité, les découvertes, tenir les gens en bride, briller aisément à ses propres yeux et à ceux des autres par une intelligence qui perce tant de différentes parties, le plaisir de paroître avec peu de peine, de sentir qu'on est maître et qu'on n'a qu'à commander, au lieu que le grand vous commande, oblige aux réflexions, aux combinaisons, à la recherche et à la conduite des moyens, occupe tout l'esprit sans l'amuser, et fait sentir l'impuissance de l'autorité qui humilie au lieu de flatter, et qui bande l'application à la recherche et à la suite de ce qui peut amener le succès auquel on tend, et fait sentir les fautes qu'on y a faites et l'inquiétude de les réparer, en sorte que rien de plus satisfaisant que les détails qui sont tous sous la main du prince, mais qui ne lui rapportent que du vent, parce qu'ils sont le partage du subalterne sous ses ordres généraux, qui là-dessus en sait plus que lui; et que rien n'est plus pénible et ne flatte moins que le travail en grand, du succès duquel dépend la prospérité des affaires, et la gloire et la réputation du prince qui s'y donne, parce qu'il ne peut être le partage d'un autre, et qui y réussit. Non qu'il faille abandonner tous les détails aux autres, mais s'y appliquer et s'en faire rendre compte, de manière à tenir tout en ordre et en haleine, sans pourtant s'imaginer que ce soit si parfaitement que rien n'échappe, parce qu'il ne faut pas se proposer l'impossible, mais y entrer de façon qu'on n'y donne que très-peu d'un temps court, précieux, et qui s'enfuit sans cesse, qui doit de préférence être employé au plus important, et se contenter pour le reste d'une direction générale, surtout comprendre que ne pouvant suffire à tout, force est de se fier à ceux qu'on a choisis pour le courant, et souvent bien davantage; que cette confiance excite et pique d'honneur et d'attachement, au contraire de la défiance qui ne sert qu'à être trompé, à décourager, à dégoûter, et souvent à se proposer de tromper, puisque le prince mérite de l'être par son injuste défiance.

Je le conjurai aussi de se défaire absolument de cet esprit de tracasserie puisé d'enfance dans la cour de Monsieur, entretenu depuis par l'habitude avec les femmes, et par la fausse idée de découvrir et de croire être mieux servi en brouillant les uns avec les autres, parce que pour une fois que cela réussit avec des étourdis, ou par une surprise de colère, trompe sans cesse le prince par cela même dont il est rendu la dupe, dès qu'il est reconnu pour user de ce bas artifice qui lui éloigne et ferme la bouche à ses vrais serviteurs, et lui rend les autres ennemis. Ce n'est pas qu'il n'y ait mesure à tout, singulièrement entre

l'abandon aux gens et la vigilante défiance. C'est où le sens, la connoissance des personnes, l'expérience, la suite des choses et des affaires conduisent l'esprit. Se fermer aux rapports, surtout aux avis anonymes, c'est-à-dire aux fripons, tenir les yeux ouverts à tout, mais avec tranquillité, éplucher à part soi des apparences qui se trouvent si souvent trompeuses; si l'examen persuade qu'il y ait cause d'approfondir, le faire avec précaution et délicatesse; être en garde s'il n'y a rien au bout contre la honte et quelquefois le dépit de s'être trompé; si au contraire il se rencontre infidélité réelle ou incapacité dangereuse, se défaire sans délai irrémissiblement du sujet, plus ou moins honnêtement, suivant le mérite de la chose, également pour se délivrer du danger, et pour servir d'exemple aux autres, car j'y reviens toujours, nous périssons en tout genre par l'impunité. J'insistai souvent sur tout ce dernier article, par la connoissance que j'avois du caractère de M. le duc d'Orléans.

Je lui dis aussi qu'il ne falloit pas moins se souvenir qu'après nous être souvent licenciés sur les détails du roi dans nos conversations, nous y étions convenus aussi d'une de ses plus grandes parties, qu'il falloit bien inspirer à son successeur d'imiter, et à laquelle je souhaitois passionnément que son image qu'il alloit être voulût faire l'effort de se conformer. Cette partie si utile est la dignité constante, et la règle continuelle de son extérieur. L'une présentoit en tous les moments qu'il pouvoit être vu une décence majestueuse qui frappoit de respect; l'autre une suite de jours et d'heures, où, en quelque lieu qu'il fût, on n'avoit qu'à savoir quel jour et quelle heure il étoit, pour savoir aussi ce que le roi faisoit, sans jamais d'altération en rien, sinon d'employer les heures qu'il passoit dehors, ou à des chasses, ou à de simples promenades. Il n'est pas croyable combien cette exactitude en apportoit en son service, à l'éclat de sa cour, à la commodité de la lui faire et de lui parler, si on n'avoit que peu à lui dire, combien de règle à chacun, de commodité au commerce des uns avec les autres, d'agrément en ces demeures, de facilité et d'expédition à ses affaires, et à celles de tout le monde, ni combien son habitation constante hors de Paris faisoit d'une part un triage salutaire et commode, de l'autre un rassemblement continuel qui faisoit tout trouver à chacun sous sa main, et qui faisoit plus d'affaires, et donnoit plus d'accès à tous les ministres et à tous les bureaux en un jour, qu'en quinze si la cour étoit à Paris, par la dispersion des demeures et la dissipation du lieu.

Outre ces raisons également essentielles et vraies, j'en avois d'autres de craindre le séjour de la cour prochaine à Paris, par le caractère de M. le duc d'Orléans, sa facilité d'écouter, et de se laisser en prise à tout le monde, et à un monde éloigné par état et par habitude de la cour, et qui ne l'iroit pas chercher à Versailles, ou bien rarement et bien incommodément, par conséquent hors de portée de recharges et de cabales entre eux pour l'attaquer par plusieurs et par divers côtés, gens ineptes en affaires d'État et de cour, ignorants suffisants, croyant devoir tout gouverner; à un autre monde encore aussi ignorant, non moins avide, familiarisé avec lui par les plaisirs et les étranges parties,

d'autant plus dangereux qu'ils le connoissoient mieux, et dont tout le soin pour le posséder et le gouverner seroit de le dissiper, de lui faire perdre tout son temps, de l'amuser par des ridicules toujours aisés à donner, dont le périlleux effet sur ceux qu'ils attaqueroient seroit funeste aux affaires et au prince; enfin les indécences, les maîtresses, un fréquent opéra où il alloit de plain-pied de son appartement, et mille inconvénients semblables, des soupers scandaleux et des sorties nocturnes qui les ramassoient tous ensemble.

Je lui dis, en lui représentant tous ces détails fort au long, qu'il savoit que depuis très-longtemps je m'abstenois de lui parler de la vie qu'il menoit, parce que j'en avois reconnu l'inutilité; mais que l'extrême nécessité où son nouvel état l'alloit mettre de la quitter m'ouvroit la bouche pour le supplier de penser sérieusement, et de bonne foi en lui-même ce qu'il trouveroit et ce qu'il ne pourroit s'empêcher de dire, s'il étoit particulier, d'un régent du royaume qui, à plus de quarante ans, mèneroit et se piqueroit de plus de mener la vie d'un jeune mousquetaire de dix-huit ans, avec des compagnies souvent obscures, et telles que des gens de caractère n'oseroient voir; quel poids une telle conduite pouvoit donner à son autorité au dedans, à sa considération dans les pays étrangers, à son crédit dès que le roi commenceroit à voir et à entendre, quel contre-temps aux affaires, quelle indécence à tout, quelle prise sur sa faveur aux petits compagnons de ses plaisirs, quelle honte, et quel embarras à lui-même vis-à-vis des personnages françois et étrangers, quelle large porte aux discours, quel péril de mépris et du peu d'obéissance qui le suit toujours! J'ajoutai que le comble de la mesure seroit l'impiété, et tout ce qui la sentiroit, qui feroit ses ennemis de toute la nation dévote, cléricale, monacale, dont le danger étoit extrême, et qui en même temps lui éloigneroit les honnêtes gens, et ceux qui auroient des mœurs, de la gravité, surtout de la religion; que par là il rétorqueroit contre lui ce raisonnement des libertins, qu'il aimoit à répéter et à applaudir; que la religion est une chimère que les habiles gens ont inventée pour contenir les hommes, les faire vivre sous certaines lois qui maintiennent la société, pour s'en faire craindre, respecter, obéir, et qui étoit nécessaire aux rois et aux républiques pour cet usage, à tel point qu'il n'y avoit point eu de peuples policés qui n'en aient eu une que leur gouvernement avoit soigneusement maintenue, jusqu'aux différents peuples sauvages, à quoi leurs anciens et leur conseil étoient très-exacts pour eux-mêmes, et pour ceux qui leur obéissoient. Qu'il devoit donc comprendre l'intérêt qu'il avoit de respecter la religion par ses propres principes, et de ne montrer pas un exemple d'impiété qui le rendroit odieux.

J'appuyai beaucoup sur un article si principal, et je lui dis ensuite qu'il ne s'agissoit point d'hypocrisie, qui est une autre extrémité fort méprisable, mais de s'interdire tout propos libre sur la religion, de traiter avec sérieux tout ce qui y a rapport, et d'en observer au moins les dehors par une pratique bien facile, dès qu'on s'en tient à l'écorce, et au pur indispensable de cette écorce; de ne souffrir en sa présence,

ni plaisanterie, ni discours indiscret là-dessus, et de vivre au moins en honnête mondain qui respecte la religion du pays qu'il habite, et qui ne montre rien du peu de cas qu'il en fait. Je lui fis sentir le danger d'une maîtresse dans la place qu'il alloit remplir, et je le conjurai que, s'il avoit là-dessus des foiblesses, il eût soin de changer continuellement d'objet, pour ne se laisser pas prendre et subjuguer par l'amour qui naîtroit de l'habitude, et de se conduire dans cette misère avec toutes les précautions qu'y apportent certains prélats qui veulent conserver leur réputation par le secret profond de leur désordre.

Je lui représentai qu'il auroit désormais tant d'occupations, et si intéressantes, qu'il lui seroit aisé de ne plus dépendre de son corps, si son esprit n'étoit plus corrompu que l'animal de son âge, et qu'il avoit un intérêt si pressant de se faire aimer, estimer, respecter, considérer et obéir, que c'étoit bien de quoi contenir et occuper son esprit. Qu'en toutes choses la mécanique étoit bien plus importante qu'elle ne sembloit l'être; que celle de ses journées serviroit entièrement à la règle des affaires et à sa réputation, à éviter que tout ne tombât l'un sur l'autre, et que lui-même pensât à la débauche, non pas même à regretter ces sortes de plaisirs. Que pour cela, il se falloit tout d'abord établir un arrangement de journée, d'affaires, de cour, et de quelque délassement qui se pût soutenir, et qui ne lui laissât aucun vide, auquel il falloit être fidèle, et se regarder comme faisoient les ministres du roi fort employés, qui disoient qu'ils n'avoient pas le temps de se déranger d'un quart d'heure, qui disoient vrai, et qui le pratiquoient. Ne se pas excéder d'une tâche trop forte, dont la nouveauté plaît d'abord, que l'importance des choses fait regarder comme nécessaire, mais dont on se lasse, et qui se change imperceptiblement à bien moins qu'il ne faut, dont on profite aux dépens du prince, et qui met bientôt les affaires en désordre. Se garder aussi de perdre beaucoup de temps en audiences, surtout de femmes, qui en demandent souvent pour fort peu de choses, qui dégénèrent en conversations et en plaisanteries, qui ont souvent un but dont le prince ne s'aperçoit pas, et qui tirent vanité de leur longueur et, si elles le peuvent, de leur fréquence. Les accoutumer à attendre chez Madame et chez Mme la duchesse d'Orléans, les heures où il va chez elles, et dans leur antichambre, parler debout à celles qui sortiront au-devant de lui, écouter bien le nécessaire, suivre soigneusement l'excellente pratique du feu roi qui presque jamais ne répondoit qu'un : « Je verrai; » couper fort poliment très-court, et hors des cas fort rares, n'en voir jamais ailleurs pour affaires, et se mettre sur le pied qu'une fois entré dans la pièce où est Madame et Mme la duchesse d'Orléans, aucune femme ne le tire à part, ou s'approchant de lui, parle d'aucune affaire. Une éconduite polie, mais sèche, aux premières quelles qu'elles puissent être, qui voudroient tenter cette familiarité, empêchera sûrement qu'aucune s'y hasarde. A l'égard des hommes, tout l'ordinaire du monde lui parlera en passant comme on faisoit au roi, et cela en débouche beaucoup chaque jour.

Les personnes des conseils, ce qui en emporte un nombre considé-

rable et des principaux, le pourront aisément en travaillant avec lui et en entrant au conseil, dans la pièce précédente duquel les gens d'une considération distinguée lui parleront, avec lesquels il en usera comme avec les dames. Ce doit être là aussi où le gros du monde n'entrera point, où les audiences lui seront demandées en lui disant en deux mots le pourquoi. Ce sera à lui à juger si la chose le mérite, ou se peut expliquer là en peu de paroles. En général il doit être très-sobre à accorder des audiences qui font perdre beaucoup de temps. Avec de l'exactitude à éviter tout détail non nécessaire, à ne point écrémer les conseils, et à être jaloux de les maintenir dans leurs fonctions, il se trouvera que la matière des audiences sera bien rétrécie. Je n'oubliai pas le soin de voir le roi tous les jours, souvent à des heures différentes et rompues pour se tenir dans l'usage d'y aller à toute heure sans nouveauté et d'en être reçu sans surprise, avec un respect qui lui plaise, parce qu'il n'y a rien de si glorieux que les enfants, et que ceux qui l'environneront y seront bien attentifs, et avec la familiarité aussi qui convient à la naissance et à la place, qui ménagée avec esprit accoutume et apprivoise les enfants. Aller quelquefois aux heures de lui présenter le service, y être ouvert et gracieux à ses gens, avoir pour eux l'accès facile, les écouter avec patience si quelqu'un d'eux veut lui parler en entrant ou en sortant, mais pour les réponses en user comme avec les autres, et toutefois être attentif à leur faire plaisir.

A l'égard des princes et princesses du sang qui arriveront tout droit dans son cabinet, sans que cela se puisse empêcher, les recevoir debout tant qu'il pourra, pour les obliger par ce mésaise d'abréger, alléguer les affaires pressées pour couper le plus court, et leur proposer de s'épargner cette peine en lui envoyant quelqu'un de leur confiance sur l'affaire dont il s'agit, afin de s'en mieux éclaircir, en effet pour perdre moins de temps et être plus libre d'abréger; pour les ministres étrangers qui ne chercheront toujours qu'à le pénétrer et l'engager, force honnêtetés, force clôture, force fermeté, et les renvoyer aux affaires étrangères. Cela lui procurera toujours le loisir d'examiner, de délibérer, et de se tenir hors de toute prise.

Le roi n'a jamais traité avec pas un; il savoit d'avance quelle seroit la matière de l'audience demandée, répondoit courtement et sans jamais enfoncer ni s'engager encore moins; si le ministre insistoit, ce qu'il n'osoit guère, il lui disoit honnêtement qu'il ne pouvoit s'expliquer davantage, en lui montrant Torcy, qui étoit toujours présent, comme celui qui savoit ses intentions, et avec qui le ministre pouvoit traiter. Il l'éconduisoit ainsi, et si le ministre faisoit la sourde oreille, il le quittoit avec une légère inclination de tête, et se retiroit dans un autre cabinet. Il falloit bien alors que le ministre étranger s'en allât, à qui Torcy en montroit civilement le chemin. C'est l'imitation que je proposai entière et ferme à M. le duc d'Orléans, avec les suppléments de politesse que demande la différence qui est entre un régent et un roi tel surtout que Louis XIV. J'eus toujours attention à ne lui rien dire sur Mme la duchesse de Berry, que j'affectai de ne nommer ja-

mais directement ni indirectement; l'aventure de Fontainebleau que j'ai racontée m'avoit rendu sage; mais mon silence sur un point qui se présentoit si naturellement, en traitant tous les autres, devoit au moins être expressif, même éloquent. Si la suite fait voir combien je perdis mon temps et mes peines, la vérité veut que je ne retienne rien et que j'expose tout avec sincérité.

CHAPITRE II.

Ondes de la cour. — Agitation du duc de Noailles. — Curiosité très-embarrassante de Mme la duchesse d'Orléans. — Maisons me fait une proposition énorme et folle, et ne se rebute point de la vouloir persuader à M. le duc d'Orléans et à moi — Réflexions sur le but de Maisons. — Rare impiété et fin de Maisons et de sa famille.

Plus le temps paroissoit s'avancer par la décadence extérieure du roi, dont pourtant les journées étoient toujours les mêmes, plus chacun pensoit à soi, quoique la terreur qu'on avoit de ce monarque dépérissant à vue d'œil fût telle que M. le duc d'Orléans n'en étoit pas moins absolument esseulé jusque dans le salon de Marly. Mais je remarquois bien qu'on cherchoit à s'approcher de moi, et gros du monde, et gens les plus considérables, et de ces politiques aussi dont le manége effronté court après ceux à qui ils n'ont jamais parlé, dès qu'ils se les croient pouvoir rendre utiles, auprès desquels leur souplesse fait effort de les approcher. Je m'étois souvent moqué de ces prompts amis du crédit et des places; je riois en moi-même de ce vil empressement pour un homme qui n'en avoit encore que l'espérance, et j'en divertissois M. le duc d'Orléans pour le prémunir d'avance là-dessus lui-même.

Le duc de Noailles, qui ne le voyoit qu'en Nicodème[1], redoubloit peu à peu ses visites. Il tâchoit inutilement de s'attirer quelque confidence sur les projets d'un prochain avenir. Il m'en faisoit des plaintes amères, il se rabattoit sur la peine où le mettoit de ne pouvoir rien tirer sur les places que je lui avois dit que je désirois pour lui et pour son oncle. Je le tenois en haleine, je lui disois que la proposition que j'en avois faite avoit bien pris, mais que je n'en pouvois savoir davantage. Tantôt il me prioit d'insister, tantôt il m'assuroit que je savois bien à quoi m'en tenir, et me conjuroit de rompre mon silence. Je voyois en lui une passion extrême de cette place des finances, dont il m'entretenoit sans cesse, mais le roi ne me paroissoit pas assez proche de sa fin, même après son testament fait, pour qu'on pût s'expliquer à personne de ce qui le devoit survivre, de sorte que je m'en tins là avec le duc de Noailles, et M. le duc d'Orléans aussi. Mais le testament fait, j'eus lieu de douter qu'il se tînt dans la même réserve sur ce qui regardoit Maisons avec lui, et quoique ce qui se verra de ce magistrat semble fort contrarier ce soupçon, tout ce que je remarquai depuis le testament surtout et dans l'un et dans l'autre, me persuada que Mai-

1. En secret, comme Nicodème visita d'abord Jésus-Christ.

sons comptoit fermement sur les sceaux et sur le premier crédit, sans toutefois que ni l'un ni l'autre m'en aient rien laissé entendre.

Mme la duchesse d'Orléans n'étoit pas la moins inquiète des limbes où on la laissoit sur l'avenir. Elle sentoit toute la situation du duc du Maine. Elle ne pouvoit se dissimuler ce qu'il méritoit de M. le duc d'Orléans. Cet intérêt à part, qui lui étoit le plus sensible, elle étoit touchée de celui de M. le duc d'Orléans, et de ce qu'il pouvoit former de projets, et prendre de mesures pour après le roi. Ses tête-à-tête avec moi, surtout depuis le testament et l'habilité des bâtards à la couronne, rouloient pour la plupart là-dessus, rarement la duchesse Sforce en tiers, et me mettoient à la torture. Elle ne doutoit point que M. le duc d'Orléans n'eût en moi une confiance entière; elle ne voyoit que moi avec qui il pût s'ouvrir, consulter, projeter sur l'avenir. L'expérience lui avoit appris qu'il se reposoit beaucoup trop sur moi des vues, des mesures, des projets qu'il n'étoit pas trop bon lui-même pour faire et pour imaginer, et que, quand cela lui arrivoit, c'étoit à moi qu'il les confioit, et avec qui il en délibéroit. L'imminence de tout le grand qui alloit tomber sur lui ne permettoit pas de croire que ni lui ni moi n'eussions rien là-dessus dans l'esprit, et la même expérience que Mme la duchesse d'Orléans avoit de l'un et de l'autre la persuadoit bien que, s'il étoit possible que M. le duc d'Orléans n'eût encore rien de débrouillé dans la tête, il s'en falloit tout que je fusse au même point. Sa curiosité étoit donc extrême, et ses questions par conséquent : c'étoit des contours adroits pour me surprendre, des gens dont elle me demandoit ce que je pensois, en un mot tout ce que l'art, le manége, la supériorité, le raisonnement, la liberté, l'amitié, la confiance, le plus proche intérêt, peuvent déployer sous toutes sortes de faces, avec tout l'esprit, la justesse et l'insinuation possible, mis sans cesse en œuvre avec une infatigable persévérance.

J'avois affaire à une personne fort supérieure, fort clairvoyante, fort appliquée, fort réfléchie, fort de suite, et qui par tout ce que j'avois manié de concert avec elle, et sous ses yeux, me connoissoit trop pour que je pusse me cacher de penser à l'avenir. Le plus grand intérêt et le même intérêt d'elle comme épouse, de moi à tout ce que je leur étois, et, depuis le raccommodement que j'avois fait de M. le duc d'Orléans avec elle en le séparant de Mme d'Argenton, l'amitié la plus intime et la confiance la plus entière établie entre elle et moi, et par le désir commun de M. le duc d'Orléans et d'elle, sans la plus légère altération jusqu'alors, devenoient en ces moments des liens bien embarrassants pour moi. Il falloit donc ménager et maintenir cette amitié, cette confiance, ce respect, cet air de communauté d'intérêts, surtout ne lui pas paroître rêver, comme l'on dit, à la suisse, dans de pareilles conjonctures, après lui en avoir montré tant de différence dans de grandes affaires : telles que celle d'Espagne, celle du mariage de Mme la duchesse de Berry, celle des noires et affreuses imputations, et de tant d'autres importantes ou de cour, ou d'intérieur de la famille royale. En même temps me bien garder de laisser rien entrevoir, ni même soupçonner des secrets qui n'étoient pas les miens, raisonner toujours

et répondre à tout comme à la sœur du duc du Maine, pour la grandeur duquel elle auroit sacrifié avec transport de joie mari, enfants et elle-même.

Je ne trouvai donc de ressource que dans la longueur des verbiages pour consumer le temps, l'embarras des combinaisons, le danger de penser à rien pendant la vie du roi, l'inutilité de tous projets, si le roi faisoit des dispositions, et après qu'il les eut faites, la folie d'imaginer les pouvoir attaquer, qui fut mon plus sûr retranchement et le plus utile, enfin la paresse d'esprit, la légèreté, le peu de suite qu'elle connoissoit dans M. le duc d'Orléans; paraphraser longuement toutes ces difficultés, les tourner de tous les sens, surtout me tenir de fort court sur les personnes, sur lesquelles elle me promenoit et me demandoit ce que j'en pensois, plus encore en garde contre mon air et mon visage qu'elle observoit toujours, pour tâcher attentivement à y découvrir mieux que dans mes paroles. Je me rabattois encore pour m'excuser de penser là-dessus par l'inutilité de le faire, sur la sagesse du gouvernement du roi, sur la longue et générale habitude qu'on s'étoit faite de l'admiration, de la soumission, de la crainte; sur le danger de tout changement dans ces moments critiques; sur la difficulté de trouver mieux ni aussi bien; sur la rareté des sujets, sur les jalousies et le péril des méprises en matière d'innovation et de choix; sur le fâcheux état des finances et de l'intérieur du royaume, enfin sur le testament du roi, après qu'il fut su qu'il en avoit fait un, qui me donna beau champ sur le respect qu'un tel et si long règne avoit imprimé dans l'esprit de tout le monde pour ses volontés, dont l'exécution seroit le seul parti sage et le meilleur qu'on pût prendre en soi, et dans un pays où la longue habitude de l'obéissance aveugle a tellement passé en loi qu'il n'y a plus personne qui imagine qu'il soit permis ni possible de s'y soustraire.

Tous ces propos, enflés et allongés, ne satisfaisoient point Mme la duchesse d'Orléans. Elle avoit eu trop d'occasions de me voir des sentiments plus libres, et de regimber contre l'éperon, pour se payer de ce que je lui répondois. Elle m'objecta le testament de Louis XIII, et en raisonna au mieux sur les conséquences à en tirer et à en prévoir pour celui de Louis XIV. Je sentis incontinent toute sa défiance de mes réponses, et toute celle qu'elle avoit de la solidité de ce dernier testament, dont, à ce qui s'y étoit passé et qui a été rapporté t. VII, p. 107 et suiv., elle ne se pouvoit cacher que le roi ne doutât lui-même autant, ou plus que personne. Il étoit très-important de la rassurer sur l'une et sur l'autre défiance.

Je me mis donc à raisonner sur la comparaison des temps, des personnes, des conjonctures, sur la différence d'un règne plein de factions et de guerres civiles, d'avec un autre du double de durée, d'une puissance absolue déployée en tout genre, sans la plus légère, non pas contradiction, mais représentation, qui non-seulement avoit anéanti toute autre autorité que la sienne immédiate, mais encore tout crédit, toute union, toute autre considération que la sienne et de ses ministres, par conséquent tout personnage et toute autre fonction d'emploi quel-

conque et de charges que des domestiques, ce qui ne laissoit personne aujourd'hui en aucun moyen de s'opposer ni de résister à quoi que ce soit, si tant est qu'il y eût encore quelqu'un qui s'avisât de se souvenir qu'esclave et sujet n'est pas la même chose; qu'il y avoit loin d'une reine de quarante et un ans, fille d'Espagne, qui avoit elle-même passé déjà par plus d'une étamine en affaires d'État, en tous les temps jusqu'alors intimement unie à la reine sa belle-mère et à Monsieur, qui avoit des généraux et des ministres attachés à elle, et dans les pays étrangers des créatures habiles, comme la duchesse de Chevreuse dans le considérable, et dans le bas, mais non moins utiles, comme Beringhen et d'autres que leurs aventures communes avec elle y avoit fait fuir pour leur sûreté, à M. le duc d'Orléans qui n'avoit que sa naissance, mais ni gouvernement, ni charge, ni troupes sous ses ordres, et qu'elle voyoit elle-même dans un abandon si universel quoique si proche du timon du royaume; qu'il y avoit loin encore d'un prince foible tel que Gaston, qui ne savoit jamais prendre aucun parti par lui-même, ni soutenir aucun de ceux qu'on lui avoit fait prendre, saisi à la chaude, au dépourvu, à l'instant, sans avoir un moment pour parler à quelqu'un, par une reine avec qui tout l'avoit tenu uni jusqu'alors dans toutes les différentes situations de sa vie, par conséquent accoutumé à se croire un avec elle, d'ailleurs sans force par lui-même pour résister aux cajoleries de cette reine et à une parole à lui donner sur-le-champ, dont il fut assez simple pour se promettre plus qu'il ne lui quittoit, et de M. le Prince pris avec la même promptitude, à qui l'exemple de Monsieur ferma la bouche, qui ne le pressoit pas moins de le suivre que faisoit la reine, et dont l'union contre lui, s'il leur résistoit, lui fit tout appréhender, et dont le consentement entraîna aussitôt celui de tout le conseil de régence, hors d'état de leur résister seuls à tous les trois; qu'il y avoit bien loin de la situation si brusque de ces trois mêmes personnes et de la leur d'ailleurs en elle-même, et de celle de M. le duc d'Orléans, d'avec la situation des personnes en faveur de qui il est croyable que le roi a fait des dispositions, qui sont apparemment en volonté et en moyens de les défendre; qui n'ont ni les raisons de foiblesse et d'intimes liaisons qu'eut Gaston, ni le poids, ni le péril d'un tel exemple, en refusant de s'y conformer comme M. le Prince ne l'osa, ni la disparité et la nudité de ceux du conseil de régence pour maintenir la part qui leur étoit donnée au gouvernement, quand Monsieur et M. le Prince s'en dépouilloient en faveur de la reine; que de plus les dispositions de Louis XIII avoient été rendues publiques par la lecture que ce monarque en avoit fait faire dans sa chambre, en présence de la reine, de Monsieur, de M. le Prince, des grands et des plus considérables de sa cour, même des principaux magistrats qu'il y avoit mandés; la reine, ainsi que tout le monde, savoit leur contenu, au lieu qu'à l'égard de celles que le roi a faites, M. le duc d'Orléans est avec tout le monde dans les plus profondes ténèbres, dont le voile ne sera levé qu'après que le roi ne sera plus, et levé pour M. le duc d'Orléans et pour tout le monde à la fois, en plein parlement, par l'ouverture et la lecture du testament qui y sera faite; qu'ainsi la différence est entière

entre la facilité de la reine qui savoit à quoi tendre et comment y tendre, et l'épaisse obscurité de M. le duc d'Orléans qui le tient dans la plus invincible ignorance de ce qu'il a à faire, à qui il a à faire, et même s'il a quelque chose à faire. « Il n'en faut pas tant, madame, ajoutai-je avec feu, pour servir de raison à ne rien faire, même à ne pas penser, à un homme aussi difficile à mettre en mouvement que vous devez connoître M. le duc d'Orléans, même dans les choses les plus aplanies et les plus importantes, s'il vous plaît de vous souvenir du mariage de Mme la duchesse de Berry et de beaucoup d'autres que vous avez vues comme moi. »

C'est ainsi que je m'efforçois d'échapper aux filets de toutes les sortes qui m'étoient continuellement tendus. Mais cette fausseté indispensable me coûtoit si prodigieusement, que j'étois toujours en crainte de la trahison de mon visage, du son de ma voix, de toute ma contenance. Il n'est pas possible d'exprimer le combat qui se passe au fond d'une âme franche, droite, naturelle, vraie, qui, au milieu des périls de la plus dangereuse cour du monde n'a jamais pu se masquer même sur rien, et à qui il en a bien des fois coûté cher, sans avoir pu se résoudre à prendre leçon de ses expériences, dont ces Mémoires sont pleins; quel tourment, dis-je, elle souffre lorsqu'elle se trouve en ce détroit unique: ou de perdre l'État que je comptois sauver et réparer, perdre M. le duc d'Orléans dont j'avois seul le secret, et me perdre moi-même, ou de tromper avec soin, art et industrie, une princesse avec qui je vivois depuis des années dans la plus intime et la plus réciproque amitié et confiance, qu'il falloit voir sans cesse sur ce même pied, en être attaqué sans mesure aussi avec toute sorte d'art et d'industrie, et la tromper continuellement par toutes sortes de détours. Je revenois quelquefois de chez elle chez M. le duc d'Orléans l'avertir promptement, pour qu'il se trouvât de la conformité dans ce qu'il lui répondroit avec les discours que je lui avois tenus, souvent aux larmes, et si plein de rage et de désespoir, qu'il augmentoit encore par en rire, lui à qui ce personnage n'étoit pas si nouveau, que je me licenciois de colère à lui en dire plus que très-librement mon avis; et c'est de la sorte que s'écoula tout le temps jusqu'à la mort du roi.

On a vu que l'édit qui appelle les bâtards du roi à la couronne, etc., comme ayant l'honneur d'être ses fils et petits-fils, est de juillet 1714, enregistré le 2 août, même année; que le roi remit son testament au premier président et procureur général le dimanche matin 27 août, même année; qu'il n'y eut que vingt-six jours entre l'édit et le testament, et que le duc du Maine, Mme de Maintenon et le chancelier surent bien employer le temps et n'en point perdre. Il n'y en eut guère non plus entre le testament fait et livré et le dernier voyage que le roi ait fait à Fontainebleau, pendant lequel le duc du Maine commença à ourdir la noire et profonde trame de l'affaire du bonnet, et qu'il sut conduire comme on l'a vu. Je ne sais si Maisons étoit entré avec lui dans la confidence de ce chef-d'œuvre de scélérate politique, et qu'en ce cas il eût prévu que le fracas de la fin de cette affaire me rendroit peu accessible à lui, et moins capable de me prêter à ses raisonnements. Quoi qu'il en

soit, il ne tarda pas à m'en venir faire un si surprenant, aussitôt que le testament fut déposé au parlement, qu'il est nécessaire, avant de le rapporter, de remettre courtement ici devant les yeux ce qui se passa à cet égard.

Mesmes et d'Aguesseau, premier président et procureur général, mandés de se trouver à l'issue du lever du roi à Versailles pour le dimanche 27 août 1714, y arrivèrent droit chez le chancelier, qui leur remit un édit fort court et fort sec, signé et scellé, pour le faire enregistrer le lendemain. Le roi y déclaroit que « le paquet remis par lui au premier président et procureur général du parlement contenoit son testament, par lequel il avoit pourvu à la garde et à la tutelle du roi mineur, et au choix d'un conseil de régence, dont, pour de justes considérations, il n'avoit pas voulu rendre les dispositions publiques; qu'il vouloit que ce dépôt fût conservé au greffe du parlement pendant sa vie, et qu'au moment qu'il plairoit à Dieu de le retirer de ce monde, toutes les chambres du parlement s'assemblassent avec tous les princes de la maison royale, et tous les pairs de France qui s'y pourroient trouver, pour, en leur présence, y être fait ouverture du testament, et après sa lecture, les dispositions qu'il contenoit être rendues publiques et exécutées, sans qu'il fût permis à personne d'y contrevenir, et le duplicata dudit testament être envoyé à tous les parlements du royaume, par les ordres du conseil de régence, pour y être enregistré. »

Pas un mot dans cet édit d'honnêteté pour le parlement, ni terme d'estime ni de confiance; nulle nomination, ni indication même d'exécuteur du testament; enfin, ce n'est point au parlement ni à personne qu'il est confié. L'édit ordonne seulement qu'il sera déposé au greffe, sans parler d'aucune sorte de précaution pour l'y garder, et le greffe est choisi simplement comme un lieu public et ordinaire de dépôt. Ainsi le parlement n'y est chargé de rien, ni pas un de ses magistrats; et le greffe ne l'est que comme de tous autres actes qui y sont déposés. Les duplicata envoyés aux parlements du royaume par les ordres du conseil de régence font voir une attention marquée pour l'autorité de ce conseil, et pour omettre le nom de régent, laquelle est bien significative, et qui relève bien aussi toute la négligence affectée dans l'édit pour le parlement, qui étoit l'occasion et le lieu de dire des choses à flatter cette compagnie, dont il résulte deux choses : l'une, que le parlement n'y fut pour rien, ni en corps, ni par aucun de ses membres; l'autre, que les précautions si grandes pour la conservation du dépôt furent uniquement du cru et du fait du premier président, pour rendre odieux le seul homme en haine duquel le testament parût fait, comme étant capable de s'en saisir par violence, et mettre ce dépôt ainsi que le duc du Maine, en faveur duquel il parut visiblement fait, sous la protection de la justice, du parlement, du peuple, de la multitude. Il est certain que le duc du Maine ne pouvoit rien ajouter à de telles précautions, ni plus complétement profiter d'un premier président qui lui avoit livré son âme.

Le premier président et le procureur général allèrent chez le roi, au sortir de chez le chancelier. Ce voyage si concerté n'avoit point de moments convenables pour une visite du premier président à M. du

Maine, dont sûrement il avoit bien auparavant reçu les ordres et les instructions, et tout débattu et concerté avec lui. Le roi, en leur disant ce qui a été rapporté, et sans parler d'aucune précaution, leur donna le paquet cacheté qui renfermoit son testament, et au sortir du cabinet du roi ils s'en retournèrent à Paris. En y arrivant, ils envoyèrent chercher des ouvriers. Ils les conduisirent dans une tour du palais, qui est derrière la buvette de la grand'chambre et le cabinet du premier président, laquelle répond au greffe et le joint. Ils firent creuser un grand trou dans la muraille de cette tour, qui est fort épaisse, y déposèrent le testament, en firent fermer l'ouverture d'une porte de fer, d'une grille aussi de fer en seconde porte, et murailler par-dessus. La porte et la grille eurent chacune trois différentes serrures, mais les mêmes à la porte et à la grille, et une clef pour chacune des trois, qui par conséquent ouvroit chacune deux serrures, une de la grille et une de la porte. Le premier président en garda une, le procureur général une autre, et la troisième fut confiée au greffier en chef du parlement, sous prétexte que le dépôt étoit tout contre la chambre du greffe, en effet, pour éviter de jalousie entre l'ancien des présidents à mortier et le doyen du parlement, et la division entre les présidents et les conseillers qu'elle auroit pu faire naître.

Le lendemain lundi 28 août, le premier président assembla les chambres dès le matin, leur rendit compte du sujet de son voyage de la veille, fit présenter l'édit par les gens du roi, qui fut enregistré, paraphrasa les sages et justes précautions du roi avec force louanges, et n'oublia pas de suppléer au silence de l'édit par tout ce qu'il put de superbes flatteries, et de ce qu'il crut de plus propre à intéresser la compagnie à la protection des dispositions du roi, lorsqu'il en seroit temps, et à la piquer d'honneur pour en procurer l'entière exécution.

Revenons présentement à Maisons. Ce président, comme je l'ai déjà dit, venoit presque tous les dimanches au lever du roi, et après sa messe chez moi, où la porte étoit fermée à tout le monde, de règle tant qu'il y étoit, et c'étoit toujours tête à tête. Il vint donc le premier dimanche d'après celui où le roi avoit remis son testament au premier président et au procureur général, c'est-à-dire le huitième jour après. Le dépôt étoit enfermé, et l'édit qui l'annonçoit enregistré il y en avoit cinq. Il me fit un discours pathétique où il disserta fortement l'éclat, le venin, les motifs plus que très-apparents du testament, tout ce dont M. le duc d'Orléans étoit menacé. Il n'oublia pas de m'exciter par tout ce qu'il en put croire capable sur le surcroît de grandeur, et tout le pouvoir qui en résulteroit à M. du Maine et à la bâtardise, et de fois à autre s'interrompant sur la séduction, et par des déclamations vives contre les auteurs et les coopérateurs d'une pièce si funeste à l'État et à la maison royale.

Qand il eut bien péroré, je lui dis qu'il ne me persuadoit rien de nouveau; que je voyois les mêmes vérités que lui avec la même évidence; que le pis que j'y trouvois, c'est qu'il n'y avoit point de remède. « Point de remède! m'interrompit-il avec son rire en dessous, il y en a toujours aux choses les plus extrêmes avec du courage et de l'esprit; et

je m'étonne qu'avec ce que vous avez de l'un et de l'autre, de vous trouver court sur ce qui va tout mettre en confusion; » et de là, à s'étendre sur ce qu'il y alloit de tout pour M. le duc d'Orléans, [dans le cas] qu'une pièce qui ne pouvoit avoir été fabriquée qu'entre M. du Maine, Mme de Maintenon et le chancelier, et où sûrement rien n'avoit été oublié en faveur du duc du Maine et contre M. le duc d'Orléans, vît jamais le jour. Je convins que ce seroit bien le plus court; en même temps je lui demandai comment supprimer un testament déclaré par un édit enregistré, pièce par conséquent publique et solennelle encore par sa nature, déposée de plus avec tant d'éclat, et de si solides précautions connues de tout le monde, dans l'intérieur le plus enfoncé du palais, et le plus sûr par la nature et par l'art qui y avoit été ajouté. « Vous voilà donc bien embarrassé, me répliqua Maisons; avoir à l'instant de la mort du roi des troupes sûres et des officiers sages, avisés et affidés tout prêts, avec eux des maçons et des serruriers, marcher au palais, enfoncer les portes et la niche, enlever le testament, et qu'on ne le voie jamais. »

Dans ma surprise extrême, je lui demandai quel fruit d'une si prodigieuse violence, et de plus quelle mécanique pour en venir à bout. J'ajoutai que, quoi qu'il y eût dans le testament, je ne voyois point de comparaison entre la possible espérance qu'il n'eût pas plus d'exécution qu'en avoit eu celui de Louis XIII, comme le roi lui-même ne s'étoit pas caché de le penser, entre essuyer même ses dispositions quelles qu'elles fussent, et violer à main armée un dépôt public et solennel, de cette qualité unique et si royale, dans le sein du sanctuaire de la justice, au milieu de la capitale, soulever le peuple et les provinces, la raison, la nature, ce que les hommes ont de plus sacré entre eux, donner aux ennemis de M. le duc d'Orléans les armes les plus spécieuses, lui débaucher ce qu'il peut avoir d'amis sages et raisonnables par la honte et le péril de lui demeurer attachés, donner aux horreurs répandues contre lui un poids que tous les artifices et toute l'autorité n'avoient pu leur acquérir, autoriser tout ce qui se déclareroit contre lui à tirer les plus grands usages de cette folie, et armer la juste fureur du parlement si grandement outragé par un attentat de cette nature, et dans le moment critique où l'usage abusif presque tourné en loi lui donnoit une autorité avec laquelle il falloit compter dès cet instant même, et souvent encore dans le cours de la régence. Que si, dans l'exécution si odieuse par elle-même, et que les bâtards et le parlement qu'elle réuniroit pour toujours avoient tant d'intérêt d'empêcher, il arrivoit une sédition, peut-être appuyée des Suisses, et qu'il y eût du sang répandu, personne ne pouvoit prévoir jusqu'où cette action étoit capable de conduire, laquelle, quoi qu'il en succédât, combleroit M. le duc d'Orléans d'opprobre, de la plus grande, de la plus juste, de la plus universelle haine, et d'un mépris égal, si par l'événement le testament échappoit à l'attaque.

Tout cela fut commenté bien plus au long, sans que Maisons pût être ébranlé le moins du monde, et toutefois sans qu'il eût rien à répondre que l'importance de soustraire un testament qu'il étoit clair qu'on n'a-

voit fait que contre M. le duc d'Orléans et en faveur des bâtards. Maisons, au partir de chez moi, alla faire à M. le duc d'Orléans la même proposition avec les mêmes instances, et me gagna de la main, espérant apparemment de le persuader s'il lui parloit avant moi. Heureusement il n'en fut pas mieux reçu. Nous lui fîmes à peu près les mêmes objections, parce qu'elles se présentoient d'elles-mêmes, sans lui faire changer de sentiment, et nous nous le contâmes l'un à l'autre, M. le duc d'Orléans et moi, et tous deux dans un étonnement extrême. Ce qui nous en donna davantage, c'est qu'il persista jusqu'à sa mort, qui précéda de très-peu de jours celle du roi, à presser M. le duc d'Orléans de cette extravagance, et moi jusqu'à la persécution.

Il ne tint pas à ses instances redoublées que je ne fisse la sottise d'aller à la buvette de la grand'chambre reconnoître les lieux sur les indications qu'il m'en donnoit, moi qui n'en avois aucun prétexte, et qui de plus n'alloit jamais au palais que pour des réceptions de pairs, ou des occasions où le roi les y mandoit, et qui même alors n'avois jamais approché seulement de la buvette. Ne pouvant vaincre là-dessus ce qu'il appeloit mon opiniâtreté, il me demanda au moins de m'arrêter sur le quai de la Mégisserie, où on vend tant de ferrailles, et d'examiner de là, la rivière entre-deux, la tour où étoit le testament, qu'il me désigna et qui donnoit sur le quai des Morfondus, mais en arrière des bâtiments de ce quai. On peut juger quelle connoissance on pouvoit en tirer de ce point de vue. Je lui promis, non de m'arrêter sur ce quai pour me faire regarder des passants, mais d'y passer, et de voir ainsi ce que je pourrois remarquer, en ajoutant que c'étoit par complaisance, et pour le satisfaire sur une chose en soi indifférente, parce que rien au monde ne me pourroit tenter, encore moins me persuader, sur une pareille entreprise. L'incompréhensible est comment elle avoit pu entrer dans une tête aussi sensée, et que jusqu'à la mort, quoiqu'il nous ait trouvés inébranlables, M. le duc d'Orléans et moi, il ne se soit jamais lassé de nous presser là-dessus, ni rebuté de l'espérance de nous y amener.

Le plus mortel ennemi de M. le duc d'Orléans n'auroit pu imaginer rien de plus funeste à lui persuader, et je ne sais si on auroit trouvé plusieurs personnes assez dépourvues de sens pour y donner sérieusement. Que penser donc d'un président à mortier, de la considération que Maisons s'étoit acquise au palais, à la ville, à la cour, où il avoit toujours passé pour un homme d'esprit, sage, avisé, intelligent, capable et mesuré? Étoit-il assez infatué de la nécessité dont il étoit pour M. le duc d'Orléans de supprimer le testament, assez aveuglé de la parole des sceaux qu'il avoit enfin arrachée de ce prince, à ce que j'en pus juger, et de toute l'autorité qu'il se promettoit de tirer de cette place, qu'il sentoit bien qui seroit conservée à Voysin si M. du Maine étoit maître, après tout ce que cette âme damnée avoit si nouvellement fait pour lui, que la passion l'empêchât de voir les suites affreuses et indispensables de l'entreprise qu'il proposoit, que je lui mettois sans cesse devant les yeux, et à pas une desquelles il n'avoit d'autre réponse que le danger évident des dispositions du testament pernicieuses pour M. le duc d'Orléans, toutes pour la grandeur du duc du Maine qui les sauroit

bien faire valoir, établi comme il l'étoit, et la nécessité dès là indispensable de le supprimer comme que ce pût être?

Sa persévérance de près d'une année, qui ne put être, non pas rebutée, mais même le moins du monde ralentie, ni par des raisons si palpables, ni par la résistance toujours égale qu'il trouva en M. le duc d'Orléans et en moi; sa réserve là-dessus pour Canillac, dont il se servoit auprès de M. le duc d'Orléans pour soi-même, pour le parlement et pour tant d'autres choses, réserve dont il n'excepta personne, sans exception là-dessus que M. le duc d'Orléans et moi, donneroient-elles d'autres pensées? Auroit-il été assez noir pour, de concert avec le duc du Maine, ouvrir cet abîme sous nos pas, et ne se lasser point de nous y pousser pour nous perdre, et par la chute de M. le duc d'Orléans, unique par son âge entre tous les princes du sang à pouvoir être revêtu de la régence, y porter le duc du Maine, qui de là à la couronne n'auroit eu qu'un pas à faire, et qui n'en ignoroit pas les moyens? Un si puissant objet pour une âme de la trempe de celle du duc du Maine, et qui avoit su se le préparer avec tant d'art et de si loin, n'est rien moins qu'incroyable, si l'on se rapproche par quels chemins ce fils de ténèbres étoit parvenu à escalader tous les degrés du trône dont la place s'étoit aplanie et nettoyée devant lui, et tout ce qu'il avoit mis en œuvre pour noircir avec tant de succès le seul obstacle qui lui restoit à vaincre, d'un crime si fatal et si étranger à ce prince, crime qui, pour le moins, n'étoit pas fatal au duc du Maine pour la sûreté jusque-là plus que douteuse, jusqu'aux yeux du roi même, de tout ce qu'il en avoit obtenu jusqu'alors, et par les pas de géant qu'il fit après vers la couronne. Ce service de Maisons valoit bien le sacrifice de Voysin qui ne pouvoit plus être utile au duc du Maine, et d'éblouir Maisons de tout ce que le savant art de ce futur maire du palais n'auroit pas manqué de présenter à son ambition.

Qu'on se rappelle les anciennes liaisons de Maisons avec le duc du Maine, assez fortes pour en avoir espéré la place de premier président, refroidies par la préférence donnée à Mesmes; le renouement de ces liaisons ensuite, leur secret et celui dont il couvroit toujours celles qu'il prit tant de soin de faire et d'étreindre avec M. le duc d'Orléans, et combien promptement et d'avance il fut toujours instruit avant personne des pas derniers des bâtards vers le trône; la scène qu'à ce propos il me donna chez lui pour m'aveugler, et par moi M. le duc d'Orléans, car la course qu'il me fit faire à Paris pour m'y apprendre ce qui fut le soir même public à Marly, étoit sans ce *retentum*[1] parfaitement inutile; le contraste de cette scène avec ce dîner à huis clos qu'il donna mystérieusement aux deux bâtards le jour de leur visite au parlement pour l'enregistrement de leur habilité à la couronne; l'embarras extrême où il tomba quand il m'en vit informé; son manége avec M. et Mme du Maine sur l'affaire du bonnet, et sous ce prétexte ses visites si fréquentes à Sceaux, où il ne paroissoit point, mais où il passoit

1. On appeloit ordinairement *retentum* la partie d'un arrêt qui n'étoit pas rendue publique (*quod erat retentum in mente judicis*).

deux heures chaque fois enfermé seul avec M. et Mme du Maine; les distinctions que seul de sa robe il recevoit du roi sur ses fins, toutes les fois qu'il se présentoit devant lui, et celle qu'il eut dans les derniers mois, encore plus unique, d'aller de Maisons à Marly quand il vouloit, comme le duc de Berwick de Saint-Germain, sous prétexte d'un voisinage dont on ne s'étoit pas avisé jusque-là, et qui avec raison avoit été de tout temps pour le duc de Berwick; enfin la douleur si marquée de sa mort, arrivée le jeudi au soir, 22 août de cette année, dix jours avant celle du roi, que témoigna le duc du Maine qui n'en étoit pas prodigue, et l'ardeur si empressée avec laquelle il emporta dès le lendemain, vendredi matin, la charge de président à mortier pour le jeune Maisons qui n'avoit pas dix-sept ans, et qui étoit accouru à lui de Paris dans cette confiance; qu'on ramasse tout cela, je le dis avec horreur, conclura-t-on que ce soit pousser trop loin les soupçons?

A mon égard, il lui falloit un homme toujours à portée de M. le duc d'Orléans, et à portée de tout avec lui, et qui fût dans le secret de leur liaison. Canillac ne voyoit ce prince qu'à Paris où il n'alloit que des moments, et assez rarement depuis un temps; Maisons n'en pouvoit donc espérer le même usage, et il se flattoit de me vaincre par le coin de la bâtardise que Canillac avoit bien aussi, mais peut-être moins que moi, parce qu'il perdoit moins avec eux. Maisons, de longue main en grande société avec lui, eût peut-être été fâché de le perdre, et pour moi c'étoit double gain à tous égards, pour un bâtard et pour un président à mortier, et de s'ouvrir à d'autres n'alloit pas à leur but, et y étoit même directement contraire. Enfin Maisons vouloit-il voir si à la fin M. le duc d'Orléans ou moi serions assez dépourvus de sens commun pour mordre à un si pernicieux hameçon, nous conduire au bord du précipice, nous y laisser jeter dans l'espérance que le désordre effroyable qui en naîtroit mettroit la dictature du royaume entre les mains du parlement, que lui par son crédit dans la compagnie et par ses accès[1], il se rendroit l'entremetteur entre les partis, et feroit longuement ainsi la première et la plus utile figure; ou, nous voyant près de tenter l'entreprise, y faire naître lui-même des difficultés, nous affubler après de l'ignominie d'une résolution si folle et si désespérée, et se donner auprès du duc du Maine, du parlement, du public, l'honneur de l'avoir empêchée? Quoi qu'il en soit, il est incompréhensible qu'un président à mortier sage, sensé, et de conduite toujours approuvée, avec beaucoup d'esprit, de réputation et de connoissance du monde, fort riche et fort compté partout, ait pu concevoir un projet d'une extravagance aussi parfaite et aussi désespérée, le proposer, en presser, et ne se point lasser de faire les derniers efforts pour le persuader, et continuellement, et sans se rebuter de rien pendant toute une année, et jusqu'à sa mort. Il n'a pas assez vécu pour donner le temps de percer ces étranges ténèbres. Elles suffisent du moins pour consoler de sa mort les gens sages, les gens de bien et d'honneur, et

1. Ce mot est peu lisible dans le manuscrit. L'auteur a peut-être écrit *amis*, ce qui feroit un sens préférable.

ceux qui aiment la paix, et qui détestent les désordres. Achevons tout de suite ce qui regarde Maisons et les siens, pour n'en pas interrompre les derniers jours de Louis XIV.

Il n'est malheureusement que trop commun de trouver de ces prétendus esprits forts qui se piquent de n'avoir point de religion, et qui, séduits par leurs mœurs et par ce qu'ils croient le bel air du monde, laissent volontiers voir ce qu'ils tâchent de se persuader là-dessus, sans toutefois en pouvoir venir à bout avec eux-mêmes. Mais il est bien rare d'en trouver qui n'aient point de religion, sans que, par leur état dans le monde, ils osent s'en parer. Pour le prodige que je vais exposer, je doute qu'il ait jamais eu d'exemple, en même temps que je n'en puis douter par ce que mes enfants et ceux qui étoient auprès d'eux m'en ont appris, qui dès leur première jeunesse, comme on l'a vu ci-dessus, ont vécu avec le fils de Maisons dans la plus grande familiarité, et dans l'amitié la plus intime qui n'a fini qu'avec la vie de ce jeune magistrat. Son père étoit sans aucune religion. Veuf sans enfants fort jeune, il épousa la sœur aînée de la maréchale de Villars, qui se trouva n'avoir pas plus de religion que lui. Ils eurent ce fils unique pour lequel ils mirent tous leurs soins à chercher un homme d'esprit et de mise qui joignît la connoissance du monde à une belle littérature, union bien rare, mais ce qui l'est encore plus, et dont le père et la mère firent également leur capital; un précepteur qui n'eût aucune religion, et qui, par principes, élevât avec soin leur fils à n'en point avoir. Pour leur malheur, ils rencontrèrent ce phénix accompli dans ces trois parties, d'agréable compagnie, qui se faisoit désirer dans la honne, sage, mesuré, savant, de beaucoup d'esprit, très-corrompu en secret, mais d'un extérieur sans reproche et sans pédanterie, réservé dans ses discours. Pris sur le pied et pour le dessein d'ôter toute religion à son pupille, en gardant tous les dehors indispensables, il s'en acquitta avec tant de succès, qu'il le rendit sur la religion parfaitement semblable au père et à la mère, qui ne réussirent pas moins bien à en faire un homme du grand monde comme eux, et comme eux parfaitement décrassé des fatuités de la présidence, du langage de la robe, des airs aussi de petit-maître qui méprise son métier, auquel, avec du sens et beaucoup d'esprit, il s'adonna de façon à surpasser son père en tout, s'il eût vécu. Il étoit unique, et le père et la mère et lui s'aimoient passionnément. J'ai suffisamment parlé de M. et de Mme de Maisons pour n'avoir plus que ce mot à ajouter.

Au milieu des richesses, de la considération publique, d'amis distingués en tout genre, touchant de la main à la plus haute fortune de son état et la plus ardemment désirée, il est surpris d'un léger dévoiement dans ce temps de crise où il n'avoit pas le temps de s'écouter. Il prend mal à propos deux ou trois fois de la rhubarbe, plus mal à propos le cardinal de Bissy le vient entretenir longtemps sur la constitution, et contraint l'effet de la rhubarbe; le feu se met dans les entrailles sans qu'il veuille consentir à être malade; le progrès devient extrême en peu d'heures; les médecins bientôt à bout n'osent l'avouer, le mal augmente à vue d'œil; tout devient éperdu chez lui; il y meurt à qua-

rante-huit ans, au milieu d'une foule d'amis, de clients, de gens qui se font de fête, sans volonté ou sans loisir, de penser un moment à ce qui alloit arriver à son âme.

Sa femme, après les premiers transports, et un long désespoir d'une si cruelle trahison de la fortune, car son mari n'avoit point de secret pour elle, paya enfin de courage et ramassa ses forces pour conserver les amis et les familiers de la maison, et la continuer sur le pied que son mari l'avoit mise. Mais l'âme n'y étoit plus. Restoient les nouvelles, les petites intrigues, les cabales du parlement, les discours des gens oisifs et mécontents, un reste de tribunal en peinture qui ressembloit mieux à un café renforcé qu'elle faisoit valoir tout ce qu'elle pouvoit, dans lequel elle éleva son fils sur les traces de son père. La vie de Mme de Maisons se passa dix ou douze ans de la sorte, en projets et en travaux dont la chimère et les vaines espérances la flattoient, pleine d'opulence, de santé, d'autorité sur son fils, et de celle du reste de ses charmes sur ses amis et sur tout ce qui venoit chez elle, soutenue de la considération après laquelle elle couroit, lorsque, surprise d'une apoplexie dans son jardin, elle rassura son fils et ses amis au lieu de profiter pour penser à elle d'un intervalle de peu de jours, au bout desquels une seconde attaque l'emporta, sans lui laisser un moment de libre, le 5 mai 1727, dans sa quarante-sixième année.

Son fils, longtemps fort affligé, chercha à se continuer à s'acquérir des amis, surtout à se distinguer dans son métier. Il s'y attira en effet de l'estime et du crédit, et de la considération dans le monde, comme un jeune homme tourné à devenir un grand sujet. Les exemples domestiques ne lui servirent que pour ce monde à courir après la fortune, lorsque plein de vues, et ne se refusant rien de ce que peut donner l'abondance, il fut surpris à Paris de la petite vérole. La prompte déclaration de ce mal lui tourna la tête. Il se crut mort, il pensa à ce qu'il avoit méconnu toute sa vie, mais la frayeur qui le tourna subitement à la mort ne lui laissa plus de liberté, et il mourut de la sorte dans sa trente-troisième année, le 13 septembre 1731, laissant un fils unique, qui, au milieu d'une troupe de femmes qui ne le perdoient jamais de vue, tomba d'entre leurs bras, et en mourut en peu de jours à dix-huit mois, un an après son père, dont les grands biens allèrent à des collatéraux. Je n'ai pu refuser cette courte remarque à une aussi rare impiété.

Ces Mémoires ne sont pas un traité de morale; aussi me suis-je contenté d'un récit le plus simple et le plus nu; mais qu'il me soit permis d'y appliquer ces deux versets du psaume XXXVI qui paroissent si faits exprès : « J'ai vu l'impie exalté comme les cèdres du Liban : je n'ai fait que passer, il n'étoit déjà plus; je n'en ai pas même trouvé la moindre trace. »

CHAPITRE III.

Le duc de Noailles apprend enfin sa destination. — Folles propositions qu'il me fait. — M. le duc d'Orléans ne peut se résoudre à ne pas passer par le parlement pour sa régence, et se dégoûte du projet d'assembler les états généraux. — Mme la duchesse d'Orléans, en crainte des pairs pour la première séance au parlement après le roi sur les bâtards, a recours à moi. — Je la rassure, et pourquoi, en lui déclarant que si les princes du sang les attaquent, en quelque temps que ce soit, les pairs les attaqueront à l'instant. — Prise du roi avec le procureur général sur l'enregistrement pur et simple de la constitution. — Dernier retour de Marly. — Espèce de journal du roi jusqu'à sa fin. — Audience de congé de l'ambassadeur de Perse. — Détail de la santé du roi et des causes de sa mort. — Magnifique entrée à Paris du comte de Ribeira, ambassadeur de Portugal. — J'obtiens de M. le duc d'Orléans qu'il continuera à Chamillart sa pension de soixante mille livres, et la permission de le lui mander. — Le duc de Noailles, seul d'abord, puis aidé du procureur général, me propose l'expulsion radicale des jésuites hors du royaume. — Retour de Mme de Saint-Simon des eaux de Forges à Versailles. — Dames familières. — Duc du Maine chargé de voir la gendarmerie pour, au nom et avec l'autorité du roi, qui l'avoit fait venir et n'en put faire la revue. — Mon avis là-dessus à M. le duc d'Orléans. — Je me joue de Pontchartrain. — Je méprise Desmarets. — Le roi, hors d'état de s'habiller, veut choisir le premier habit qu'il prendra. — Courte réflexion.

Le roi diminua si considérablement dans la seconde moitié du voyage de Marly, que je crus qu'il étoit temps de mettre fin aux angoisses du duc de Noailles, pour être en état de lui parler ouvertement sur ce qui regardoit l'avenir par rapport aux finances, et d'en raisonner avec lui. M. le duc d'Orléans à qui je le représentai en jugea de même. Il me permit de lui dire sa destination, et celle de son oncle, et la lui confirma lui-même la première fois qu'il le vit chez lui. Il est difficile d'exprimer, et tout à la fois de contenir plus de joie; le sentiment fut le premier ressort, la vanité le second. L'adresse se plâtra de l'intérêt du cardinal de Noailles, avouant aussi combien les finances étoient de son goût, parce qu'il s'y étoit, disoit-il, toujours appliqué, et en dernier lieu sous Desmarets depuis son retour, et qu'il se flattoit d'y réussir moins mal que tout autre qu'on y pourroit mettre. Il ne m'épargna pas les protestations de la plus parfaite amitié, de la confiance la plus entière, du concert le plus parfait avec moi en tout, qu'il me demanda avec instance, enfin de la reconnoissance la plus vive de tout ce que j'avois fait pour lui auprès des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, si éloignés de lui et de son oncle, et dans un temps de disgrâce profonde personnelle à tous les deux, d'abandon et du dernier embarras à son rappel d'Espagne, et par ces ducs auprès du Dauphin et de la Dauphine, dans leur plus éclatant apogée; après, de l'avoir raccommodé avec M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans, et conduit où il se voyoit enfin aussi bien que son oncle.

La porte une fois ouverte avec lui sur le futur, nous raisonnâmes sur la destination des autres chefs et présidents des conseils, qu'il approuva.

Il me parla de d'Antin qui depuis son duché me courtisoit fort, avec louange et surprise de ne l'entendre destiné à rien; nous nous parlâmes là-dessus avec confiance; il ne me nia point ses défauts, comme je lui avouai aussi ce que j'en pensois de bon. Tous deux convînmes que ceux qui étoient destinés à la tête des conseils lui étoient préférables par leur situation personnelle, qu'il n'y avoit même que le conseil du dedans qui lui pût convenir pour y entrer, ou pour en être chef si la place en devenoit vacante. Il applaudit surtout à la destruction des secrétaires d'État et à la disgrâce du chancelier, sur laquelle nous disputâmes en amitié pour les sceaux. Il les désiroit pour le procureur général, je les croyois mieux placés entre les mains du père; outre que, placés là, ils influoient sur le fils, c'étoit un échelon de convenance au mérite de l'un et de l'autre que la perspective d'y pouvoir succéder. Il disserta force choses avec moi, et j'y donnois volontiers lieu, parce qu'il y en avoit d'autres dont je ne voulois pas l'instruire, dont j'aimois à le laisser dépayser lui-même.

L'ouverture qu'il prenoit de plus en plus avec moi sur les choses futures le jeta dans des propos si forts à l'égard des bâtards que je les laisserai dans le silence, et qui de chose en autre le conduisirent à me proposer comme une chose fort raisonnable, et à faire, de fortifier Paris. Je ne pus lui cacher ma surprise. « Paris! lui dis-je; et où les matériaux? où les millions? où les années d'en achever les travaux? et quand tout se feroit d'un coup de baguette, quelle garnison pour le défendre? quel approvisionnement de munitions de guerre et de bouche pour les troupes et pour les habitants? quelle artillerie? enfin quel fruit s'en pourroit-on proposer quand la possibilité en seroit aussi claire que l'étoit la démonstration de l'impossibilité? » Il battit la campagne pendant quelques jours là-dessus, et je le laissai dire, parce que je ne craignois pas l'exécution de ce rare projet. Voyant qu'il ne me persuadoit pas, il m'en proposa un autre. Ce fut de transporter à Versailles les cours supérieures, les écoles publiques et tout ce qui est affaires et public. Je le regardai avec la même surprise; je lui demandai où, quand, et avec quels frais il établiroit tout cela à Versailles, lieu sans rivière ni eau bonne à boire, qui n'est que sable ou boue, à qui la nature refuse tout, jusqu'à des abreuvoirs commodes pour des chevaux, et où il ne croît rien loin à la ronde; de plus, quelle utilité d'une translation qui, quand elle seroit possible, n'apporteroit que du mésaise et de la confusion à la cour, et laisseroit à Paris un vide irréparable, ruineroit plaideurs, magistrats, suppôts de justice et d'universités; en un mot, rien de praticable, rien qui eût un objet. C'étoit, disoit-il, pour diminuer Paris, dont la consommation ruine les provinces, et séparer les cours supérieures de l'appui de ce peuple nombreux, dont en plusieurs occasions l'union est dangereuse. Peu à peu il convint de l'ingratitude de la situation de Versailles, déclama contre l'immense établissement que le roi y avoit fait, vanta celle de Saint-Germain, et finalement me proposa comme une chose facile de démolir Versailles, d'en emporter tout à Saint-Germain, où, avec ces matériaux et ces richesses, on feroit le plus sain et le plus admirable séjour de l'Europe.

A ce troisième *sproposito* la parole me manqua. Voici un fou, me dis-je à moi-même, qui me va peut-être sauter aux yeux : « Eh ! qu'ai-je fait ? et que vont devenir les finances ? » Tandis que je me parlois ainsi sans remuer les lèvres, il discouroit toujours, enchanté du plus beau lieu du monde qu'alloit devenir Saint-Germain des dépouilles entières de Versailles. A la fin mon silence l'arrêta, il me pria de le rompre. « Monsieur, lui dis-je, quand vous aurez les fées à votre disposition avec leurs baguettes, je serai de votre avis pour ceci ; car, en effet, rien ne seroit plus admirable, et je n'ai jamais compris qu'on ait pu choisir Versailles, beaucoup moins préferer ce cloaque à ce qu'est Saint-Germain ; mais pour ce que vous me proposez, il nous faut les fées ; jusqu'à ce que vous les ayez en main, il n'y a pas moyen d'en raisonner. » Il se mit à rire, et voulut soutenir que sans fées la chose étoit possible, et n'étoit pas un objet tel qu'il voyoit bien que je le pensois. Des trois propositions, ce fut celle qu'il appuya le moins et le moins longtemps, mais je n'en demeurai pas moins effarouché.

Il y avoit déjà du temps qu'il m'en avoit fait une autre que je n'avois pas moins rejetée, et qu'il ne cessoit point de remettre toujours sur le tapis. Je lui faisois des objections auxquelles il ne put jamais faire la moindre réponse ; il n'avoit que l'unique ressource de Maisons sur la sienne, qui étoit le danger du testament, et il n'en pouvoit trouver à exécuter ce qu'il proposoit, et néanmoins, comme Maisons, il ne cessa point de me presser là-dessus. Nous verrons bientôt, non par conjectures, comme sur la proposition d'enlever le testament du roi, mais par les faits, quel étoit l'objet de Noailles dans une proposition si ridicule, mais si opiniâtre, et c'est alors que l'une et l'autre seront expliquées.

Je m'aperçus sur la fin de Marly que M. le duc d'Orléans avoit traité le point de l'assemblée des états généraux avec le duc de Noailles. Il me l'avoua comme chose trop connexe aux finauces par l'objet qu'on s'en proposoit, pour la lui cacher, après lui avoir dit sa destination. Le duc de Noailles me l'avoua de même avec quelque embarras, et il me parut bientôt après que M. le duc d'Orléans n'étoit plus si déterminé à les assembler. Je le vis aussi mollir tout à fait à l'égard du parlement pour la régence. Cet article lui avoit toujours paru dur, et le dépôt du testament lui fut un prétexte dont il se servit pour cacher sa foiblesse. Je la connoissois trop pour me flatter de l'emporter sur elle pour deux articles aussi majeurs que l'étoient celui-là et celui des états généraux. Ce dernier me sembla toujours si extrêmement important, et à tant de grands égards, que je ne balançai pas à lui sacrifier l'autre. J'espérai d'autant mieux de cette conduite, que ma complaisance délivroit M. le duc d'Orléans de la dispute et de la présence d'un objet où il falloit payer de sa personne, et que je ramassois toutes mes forces pour maintenir l'autre qu'il avoit constamment goûté et résolu jusqu'alors, où il n'avoit nul tour de force à tirer de soi, où au contraire tout étoit riant pour lui, gracieux pour toute la France, aplani partout. C'est ce que je continuai de faire, mais avec peu de progrès jusqu'à la veille de la mort du roi qu'il me déclara nettement qu'il n'y falloit plus penser.

Dès lors j'en vis assez pour mal augurer des affaires. Je sentis l'in-

térêt du duc de Noailles, qui, dans le plan de la convocation des états généraux, n'auroit pas été maître dans les finances, et qu'il avoit fait comprendre au régent que lui-même ne le seroit pas. Je ne dissimulerai pas que cela ne fût vrai, et même l'un des biens qui m'en paroissoit résulter. L'expérience de ce qui s'est passé depuis dans les finances a dû montrer si j'avois eu raison. Avec le projet d'assembler les états généraux tomba celui de la banqueroute : il ôtoit trop les moyens de pêcher en eau trouble. Les liquidations et la continuation des impôts et des traités y ouvroit une large porte aux fortunes, aux grâces, aux défaveurs dont M. le duc d'Orléans, et mieux encore le duc de Noailles, auroit le robinet entre les mains. Par là aussi tomba le projet des taxes, et du même coup celui des remboursements et de la multiplication des récompenses qui ont été expliquées. Il n'est pas temps encore de parler des tristes réflexions dont ce début m'accabla, et des autres choses qui les fortifièrent. Les matières vont tellement se multiplier pendant un mois ou six semaines, que ce sera beaucoup faire de n'en rien oublier, et de les démêler pour les présenter avec quelque netteté et quelque ordre.

Tout à la fin de Marly, le roi parut si affoibli, quoiqu'il n'eût encore rien changé dans ses journées, que Mme la duchesse d'Orléans me tourna sur ses frères, et qu'après quelques détours assez empêtrés, car l'orgueil luciférien souffroit bien d'en venir là, elle me témoigna son inquiétude de la première séance au parlement après le roi, et qu'elle m'auroit une grande obligation si je pouvois détourner les pairs d'y rien faire en des moments déjà si accablants pour elle. Je n'avois pas à être embarrassé de la réponse : je lui dis « que je ne croyois pas que les pairs songeassent [à autre chose] qu'aux affaires indispensables d'une séance qui en seroit aussi chargée, et qu'elle pouvoit se rassurer là-dessus. — Mais, monsieur, reprit-elle, m'en voudriez-vous bien donner votre parole, au moins me promettre de faire ce qui sera en vous pour que MM. les pairs ne fassent rien ce jour-là contre le rang de mes frères? — Oui, madame, lui dis-je, du dernier s'entend, car je ne suis pas le maître de mes égaux, comme vous le pouvez bien penser, mais de les détourner autant qu'il me sera possible à cet égard, et je m'y engage d'autant plus librement que je ne vois pas qu'ils y pensent. Mais tout d'un temps, madame, puisque Votre Altesse Royale me force à lui parler sur un article si délicat, qu'elle prenne garde aux princes du sang; c'est leur affaire plus que la nôtre depuis l'habilité à la couronne, le nom et la qualité et totalité en tout de princes du sang donnée à MM. vos frères et à leur postérité, et tenez-vous au moins pour avertie que si les princes du sang les attaquent, dans l'instant même nous revendiquerons notre rang à ce qu'il n'y ait personne dans l'intervalle entre les princes du sang et nous, et que tous soient comme nous dans leur rang de pairie. »

Cette déclaration, si amère en soi pour Mme la duchesse d'Orléans, passa le plus doucement du monde au moyen du répit que je lui promettois, et du mépris qu'il lui plaisoit faire de jeunes princes du sang et de Mmes leurs mères. Elle me remercia même fort honnêtement, et avec des marques d'amitié et de confiance. Elle me craignoit étrangement

sur ce point de ses frères qu'elle nomma toujours ainsi, sans oser jamais proférer en cette occasion le nom du duc du Maine, qui en avoit encore plus de peur, et qui sûrement n'avoit pas oublié la dernière visite qu'il avoit reçue de moi, en conséquence de laquelle je m'étois conduit depuis à son égard sans mesure. Ma promptitude à répondre à Mme la duchesse d'Orléans ne me coûta guère. Il n'y avoit pas moyen d'attaquer les bâtards et le bonnet tout à la fois, et de détourner les affaires de l'État à des intérêts personnels à régler dans la première séance du parlement, après la mort du roi. L'occasion du bonnet, qui ne s'y pouvoit éviter, ne laissoit pas de choix entre cette affaire et celle des bâtards; ainsi je ne hasardois rien à leur égard avec Mme la duchesse d'Orléans par ma réponse.

Le vendredi 9 août, le P. Tellier répéta le roi longtemps le matin sur l'enregistrement pur et simple de la constitution, et vit là-dessus le premier président et le procureur général qu'il avoit mandés la veille. Le roi courut le cerf après dîner dans sa calèche qu'il mena lui-même à l'ordinaire pour la dernière fois de sa vie, et parut très-abattu au retour. Il eut le soir grande musique chez Mme de Maintenon. Le samedi 10 août, il se promena, avant dîner, dans ses jardins à Marly; il en revint à Versailles sur les six heures du soir pour la dernière fois de sa vie, et ne revoir jamais cet étrange ouvrage de ses mains. Il travailla le soir chez Mme de Maintenon avec le chancelier, et parut fort mal à tout le monde. Le dimanche 11 août, il tint le conseil d'État, s'alla promener l'après-dînée à Trianon pour ne plus sortir de sa vie. Il avoit mandé le procureur général avec lequel il eut une forte prise. Il en avoit déjà eu une avec lui en présence du premier président et du chancelier, le jeudi précédent à Marly, sur l'enregistrement pur et simple de la constitution. Il trouva le procureur général, seul, armé des mêmes raisons et de la même fermeté. Il ne se sentoit pas en état d'aller lui-même au parlement comme il l'avoit annoncé. Quoiqu'il n'en eût pas perdu l'espérance, il n'en fut que plus outré contre le procureur général, jusqu'à sortir de son naturel, et en venir aux menaces de lui ôter sa charge en lui tournant le dos. Ce fut ainsi que finit cette audience dont ce magistrat ne fut pas plus ébranlé.

Le lendemain 12 août, il prit médecine à son ordinaire et vécut à son ordinaire aussi de ces jours-là. On sut qu'il se plaignoit d'une sciatique à la jambe et à la cuisse. Il n'avoit jamais eu de sciatique ni de rhumatisme; jamais enrhumé, et il y avoit longtemps qu'il n'avoit eu de ressentiment de goutte. Il y eut le soir petite musique chez Mme de Maintenon, et ce fut la dernière fois de sa vie qu'il marcha.

Le mardi 13 août, il fit son dernier effort pour donner, en revenant de la messe, où il [se] fit porter, l'audience de congé, debout et sans appui, à ce prétendu ambassadeur de Perse. Sa santé ne lui permit pas les magnificences qu'il s'étoit proposées comme à sa première audience; il se contenta de le recevoir dans la pièce du trône, et il n'y eut rien de remarquable. Ce fut la dernière action publique du roi, où Pontchartrain trompoit si grossièrement sa vanité pour lui faire sa cour. Il n'eut pas honte de terminer cette comédie par la signature d'un traité dont

les suites montrèrent le faux de cette ambassade. Cette audience, qui fut assez longue, fatigua fort le roi. Il résista en rentrant chez lui à l'envie de se coucher; il tint le conseil de finance, dîna à son petit couvert ordinaire, se fit porter chez Mme de Maintenon, où il y eut petite musique, et, en sortant de son cabinet, s'arrêta pour la duchesse de La Rochefoucauld qui lui présenta la duchesse de La Rocheguyen sa belle-fille, qui fut la dernière dame qui lui ait été présentée. Elle prit le soir son tabouret au souper du roi qui fut le dernier de sa vie au grand couvert. Il avoit travaillé seul chez lui après son dîner avec le chancelier. Il envoya le lendemain force présents et quelques pierreries à ce bel ambassadeur qu'on mena deux jours après chez un bourgeois à Chaillot, et à peu de distance, au Havre-de-Grâce, où il s'embarqua. Ce fut ce même jour que la princesse des Ursins, effrayée, comme on l'a dit, de l'état du roi, partit de Paris pour gagner Lyon en diligence, le lendemain mercredi, veille de l'Assomption.

Il y avoit plus d'un an que la santé du roi tomboit. Ses valets intérieurs s'en aperçurent d'abord, et en remarquèrent tous les progrès, sans que pas un osât en ouvrir la bouche. Les bâtards, ou, pour mieux dire, M. du Maine le voyoit bien aussi, qui, aidé de Mme de Maintenon et de leur chancelier-secrétaire d'État, hâta tout ce qui le regardoit. Fagon, premier médecin, fort tombé de corps et d'esprit, fut de tout cet intérieur le seul qui ne s'aperçut de rien. Maréchal, premier chirurgien, lui en parla plusieurs fois, et fut toujours durement repoussé. Pressé enfin par son devoir et par son attachement, il se hasarda un matin vers la Pentecôte d'aller trouver Mme de Maintenon. Il lui dit ce qu'il voyoit, et combien grossièrement Fagon se trompoit. Il l'assura que le roi, à qui il avoit tâté le pouls souvent, avoit depuis longtemps une petite fièvre lente, interne; que son tempérament étoit si bon, qu'avec des remèdes et de l'attention, tout étoit encore plein de ressources, mais que, si on laissoit gagner le mal, il n'y en auroit plus. Mme de Maintenon se fâcha, et tout ce qu'il remporta de son zèle fut de la colère. Elle lui dit qu'il n'y avoit que les ennemis personnels de Fagon qui trouvassent ce qu'il lui disoit là de la santé du roi, sur laquelle la capacité, l'application, l'expérience du premier médecin ne se pouvoit tromper. Le rare est que Maréchal, qui avoit autrefois taillé Fagon de la pierre, avoit été mis en place de premier chirurgien par lui, et qu'ils avoient toujours vécu depuis jusqu'alors dans la plus parfaite intelligence. Maréchal outré, qui me l'a conté, n'eut plus de mesures à pouvoir prendre, et commença dès lors à déplorer la mort de son maître. Fagon, en effet, étoit en science et en expérience le premier médecin de l'Europe, mais sa santé ne lui permettoit plus depuis longtemps d'entretenir son expérience, et le haut point d'autorité où sa capacité et sa faveur l'avoient porté l'avoit enfin gâté. Il ne vouloit ni raison ni réplique, et continuoit de conduire la santé du roi comme il avoit fait dans un âge moins avancé, et le tua par cette opiniâtreté.

La goutte dont il avoit eu de longues attaques avoit engagé Fagon à emmaillotter le roi, pour ainsi dire, tous les soirs dans un tas d'oreillers de plume qui le faisoient tellement suer toutes les nuits, qu'il le falloit

frotter et changer tous les matins avant que le grand chambellan et les premiers gentilshommes de la chambre entrassent. Il ne buvoit depuis longues années, au lieu du meilleur vin de Champagne dont il avoit uniquement usé toute sa vie, que du vin de Bourgogne avec la moitié d'eau, si vieux qu'il en étoit usé. Il disoit quelquefois, en riant, qu'il y avoit souvent des seigneurs étrangers bien attrapés à vouloir goûter du vin de sa bouche. Jamais il n'en avoit bu de pur en aucun temps, ni usé de nulle sorte de liqueur, non pas même de thé, café, ni chocolat. A son lever seulement, au lieu d'un peu de pain, de vin et d'eau, il prenoit depuis fort longtemps deux tasses de sauge et de véronique; souvent entre ses repas et toujours en se mettant au lit des verres d'eau avec un peu d'eau de fleur d'orange qui tenoient chopine, et toujours à la glace en tout temps; même les jours de médecine il y buvoit et toujours aussi à ses repas, entre lesquels il ne mangea jamais quoi que ce fût, que quelques pastilles de cannelle qu'il mettoit dans sa poche à son fruit avec force biscotins pour ses chiennes couchantes de son cabinet.

Comme il devint la dernière année de sa vie de plus en plus resserré, Fagon lui faisoit manger à l'entrée de son repas beaucoup de fruits à la glace, c'est-à-dire des mûres, des melons et des figues, et celles-ci pourries à force d'être mûres, et à son dessert beaucoup d'autres fruits, qu'il finissoit par une quantité de sucreries qui surprenoit toujours. Toute l'année il mangeoit à souper une quantité prodigieuse de salade. Ses potages, dont il mangeoit soir et matin de plusieurs, et en quantité de chacun sans préjudice du reste, étoient pleins de jus et d'une extrême force, et tout ce qu'on lui servoit plein d'épices, au double au moins de ce qu'on y en met ordinairement, et très-fort d'ailleurs. Cela et les sucreries n'étoit pas de l'avis de Fagon, qui, en le voyant manger, faisoit quelquefois des mines fort plaisantes, sans toutefois oser rien dire, que par-ci par-là, à Livry et à Benoist, qui lui répondoient que c'étoit à eux à faire manger le roi, et à lui à le purger. Il ne mangeoit d'aucune sorte de venaison ni d'oiseaux d'eau, mais d'ailleurs de tout, sans exception, gras et maigre, qu'il fit toujours, excepté le carême que quelques jours seulement, depuis une vingtaine d'années. Il redoubla ce régime de fruits et de boisson cet été.

A la fin, ces fruits pris après son potage lui noyèrent l'estomac, en émoussèrent les digestifs, lui ôtèrent l'appétit, qui ne lui avoit manqué encore de sa vie, sans avoir jamais eu ni faim ni besoin de manger, quelque tard que des hasards l'eussent fait dîner quelquefois. Mais aux premières cuillerées de potage, l'appétit s'ouvroit toujours, à ce que je lui ai ouï dire plusieurs fois, et il mangeoit si prodigieusement et si solidement soir et matin, et si également encore, qu'on ne s'accoutumoit point à le voir. Tant d'eau et tant de fruits, sans être corrigés par rien de spiritueux, tournèrent son sang en gangrène, à force d'en diminuer les esprits, et de l'appauvrir par ces sueurs forcées des nuits, et furent cause de sa mort, comme on le reconnut à l'ouverture de son corps. Les parties s'en trouvèrent toutes si belles et si saines qu'il y eut lieu de juger qu'il auroit passé le siècle de sa vie. Son estomac surtout étonna, et ses boyaux par leur volume et leur étendue au double de l'or-

dinaire, d'où lui vint d'être si grand mangeur et si égal. On ne songea aux remèdes que quand il n'en fut plus temps, parce que Fagon ne voulut jamais le croire malade, et que l'aveuglement de Mme de Maintenon fut pareil là-dessus, quoiqu'elle eût bien su prendre toutes les précautions possibles pour Saint-Cyr et pour M. du Maine. Parmi tout cela, le roi sentit son état avant eux, et le disoit quelquefois à ses valets intérieurs. Fagon le rassuroit toujours sans lui rien faire. Le roi se contentoit de ce qu'il lui disoit sans en être persuadé, mais son amitié pour lui le retenoit, et Mme de Maintenon encore plus.

Le mercredi, 14 août, il se fit porter à la messe pour la dernière fois, tint conseil d'État, mangea gras, et eut grande musique chez Mme de Maintenon. Il soupa au petit couvert dans sa chambre, où la cour le vit comme à son dîner. Il fut peu dans son cabinet avec sa famille, et se coucha peu après dix heures.

Le jeudi, fête de l'Assomption, il entendit la messe dans son lit. La nuit avoit été inquiète et altérée. Il dîna devant tout le monde dans son lit, se leva à cinq heures, et se fit porter chez Mme de Maintenon, où il eut petite musique. Entre sa messe et son dîner il avoit parlé séparément au chancelier, à Desmarets, à Pontchartrain. Il soupa et se coucha comme la veille. Ce fut toujours depuis de même, tant qu'il put se lever.

Le vendredi 16 août, la nuit n'avoit pas été meilleure; beaucoup de soif et de boisson. Il ne fit entrer qu'à dix heures. La messe et le dîner dans son lit comme toujours depuis, donna audience dans son cabinet à un envoyé de Wolfenbüttel, se fit porter chez Mme de Maintenon; il y joua avec les dames familières, et y eut après grande musique.

Le samedi 17 août, la nuit comme la précédente. Il tint dans son lit le conseil de finances, vit tout le monde à son dîner, se leva aussitôt après, donna audience dans son cabinet au général de l'ordre de Sainte-Croix de la Bretonnerie, passa chez Mme de Maintenon, où il travailla avec le chancelier. Le soir, Fagon coucha pour la première fois dans sa chambre.

Le dimanche 18 août se passa comme les jours précédents. Fagon prétendit qu'il n'avoit point eu de fièvre. Il tint conseil d'État avant et après son dîner, travailla après sur les fortifications avec Pelletier à l'ordinaire, puis passa chez Mme de Maintenon, où il y eut musique. Ce même jour le comte de Ribeira, ambassadeur extraordinaire de Portugal, dont la mère, qui étoit morte, étoit sœur du prince et du cardinal de Rohan, fit à Paris son entrée avec une magnificence extraordinaire, et jeta au peuple beaucoup de médailles d'argent et quelques-unes d'or. L'état du roi, qui montroit manifestement ne pouvoir plus durer que peu de jours, et dont je savois par Maréchal des nouvelles plus sûres que celles que Fagon se vouloit persuader à soi et aux autres, me fit penser à Chamillart, qui avoit, en sortant de place, une pension du roi de soixante mille livres. J'en demandai la conservation et l'assurance à M. le duc d'Orléans, et je l'obtins aussitôt avec la permission de le lui mander à Paris. Il y étoit fort touché de la maladie du roi, et fort peu de toute autre chose. Il ne laissa pas d'être agréablement surpris de ma lettre, et d'être bien sensible à un soin de ma part qu'il n'avoit pas eu

pour lui-même. Il m'envoya une lettre de remercîment que je rendis à M. le duc d'Orléans. Je n'ai rien fait qui m'ait donné plus de plaisir. La chose demeura secrète jusqu'à la mort du roi; je ne perdis pas de temps à la faire déclarer incontinent après la régence.

Ce même jour je montai chez le duc de Noailles sur les huit heures du soir, au bas du degré duquel je logeois. Il étoit enfermé dans son cabinet, d'où il vint me trouver dans sa chambre. Après plusieurs propos sur l'état du roi et sur l'avenir, il se mit à enfiler un assez long discours sur les jésuites, dont la conclusion fut de me proposer de les chasser tous de France, de remettre en leur premier état les bénéfices qu'ils avoient fait unir à leurs maisons, et d'appliquer leurs biens aux universités où ils se trouveroient situés. Quoique les propositions extravagantes du duc de Noailles, dont j'ai parlé, me dussent avoir appris qu'il en pouvoit faire encore d'aussi folles, j'avoue que celle-là me surprit autant que si elle eût été la première de ce genre. Il s'en aperçut à mon air effrayé, il se mit en raisonnements; et cependant son cabinet s'ouvrit, d'où je vis le procureur général sortir et venir à nous. Plusieurs du parlement étoient venus le matin savoir des nouvelles du roi, comme en tout temps ils y venoient souvent les dimanches, mais j'avois cru le duc de Noailles seul dans son cabinet, et le procureur général retourné à Paris de fort bonne heure, comme ces magistrats faisoient toujours.

A peine se fut-il tiré un siége auprès de nous, que le duc de Noailles lui dit ce qu'il s'agitoit entre lui et moi, qui pourtant n'avois pas dit un mot encore, mais à qui un geste échappé de surprise avoit mis le duc de Noailles en plaidoyer. Il remit le peu qu'il venoit de dire au procureur général, qui l'interrompit bientôt pour me regarder froidement, et me dire de même que c'étoit la meilleure et la plus utile chose que l'on pût faire au commencement de la régence que l'expulsion totale, radicale et sans retour des jésuites hors du royaume, et de disposer sur-le-champ de leurs maisons et de leurs biens en faveur des universités. Je ne puis exprimer ce que je devins à cette sentence du procureur général; cette folie, assez contagieuse pour offusquer un homme aussi sage, et dans une place qui ne lui permettoit pas d'en ignorer la mécanique et les suites, me fit peur d'en être gagné aussi. L'étonnement où je fus me mit en doute aussi d'avoir bien entendu; je le fis répéter et je demeurai stupéfait. Ils s'aperçurent bientôt à ma contenance que j'étois plus occupé de mes pensées que de leurs discours; ils me prièrent de leur dire ce que je trouvois de leur proposition. Je leur avouai que je la trouvois tellement étrange, que j'avois peine à croire à mes oreilles. Ils se mirent là-dessus, l'un avec feu, l'autre avec poids et gravité, et s'interrompant l'un l'autre, à me dire ce que chacun sait sur les jésuites, leur domination, leur danger pour l'Église et pour l'État et pour les particuliers. A la fin l'impatience me prit, je les interrompis à mon tour, et il me parut que je leur faisois plaisir, dans celle où ils étoient d'entendre ce que j'avois à leur dire.

Je leur déclarai que, pour abréger, je ne leur contesterois rien de tout ce qu'ils voudroient alléguer contre les jésuites, et sur les avanta-

ges que trouveroit la France d'en être délivrée, encore qu'il y eût beaucoup à dire là-dessus; que je me retranchois uniquement sur la cause, le comment et sur les suites; sur le comment que nous n'étions pas dans une île dont l'intérieur fût désert, comme la Sicile, où il n'y eût qu'un certain nombre de maisons de jésuites dans deux villes principales, comme Palerme et Messine, et répandues en d'autres gros lieux sur la côte, où il avoit été aisé au vice-roi Maffei de les prendre tous au même instant d'un coup de filet, de les embarquer sur-le-champ, de leur faire prendre le large, et de faire tout de suite de leurs maisons et de leurs biens ce que le roi de Sicile lui avoit ordonné; que ce prince de plus étoit en droit et en raison d'en user de la sorte avec des gens qui allumoient à visage découvert le feu de la révolte contre lui, sur le différend qu'il avoit avec la cour de Rome; qui, sur des prétextes les plus frivoles d'immunité ecclésiastique qui même n'avoit pas été violée, entreprenoit d'abolir le tribunal de la monarchie accordé tel qu'il étoit par les papes aux premiers princes normands qui avoient conquis la Sicile, et l'avoient bien voulu relever[1] des papes sans aucune nécessité ni droit, tribunal sans l'exercice duquel les rois de Sicile se trouveroient privés de toute autorité, pour l'abolition duquel Rome prodiguoit ses censures, et, secondée de plusieurs évêques, de quelques-uns du clergé séculier, de presque tout le régulier, surtout des jésuites, portoit la révolte et la sédition dans tous les esprits, et en faisoit un point de conscience; qu'en France il ne s'étoit rien passé, depuis la mort d'Henri IV jusqu'alors, sur quoi on ait pu, je ne dis pas accuser, mais soupçonner les jésuites de brasser rien contre l'État, ni contre Louis XIII, ni [contre] Louis XIV; nul délit, par conséquent, sur lequel on pût fonder le bannissement du plus obscur particulier; quelle violence donc à l'égard de toute une compagnie que ces deux messieurs représentoient si appuyée, si puissante, si dangereuse; la faire au bout de deux règnes qui l'avoient si constamment favorisée; la faire à l'entrée d'une régence, qui est toujours un temps de ménagement et de foiblesse; la faire enfin par un régent accusé de n'avoir point de religion, sans parler du reste, et que la vie publiquement débauchée et les propos peu mesurés sur la religion rendoient infiniment moins propre à cette exécution, quand elle seroit juste et possible.

A l'égard de la manière de l'exécuter, je me trouvois l'esprit trop borné pour en imaginer aucune sur le nombre infini de maisons de jésuites répandues dans toutes les provinces de la domination du roi, et le nombre immense de jésuites qui les remplissoient; que le tout à la fois, comme avoit fait le Maffei, étoit mathématiquement impossible; que par parties, quels cris! quels troubles! quels mouvements dès les premiers pas! Cette immensité de jésuites, leurs familes, leurs écoliers; et les familles de ces écoliers, leurs pénitents, les troupeaux de leurs retraites et de leurs congrégations, les sectateurs de leurs sermons, leurs amis et ceux de leur doctrine, quel vacarme avant qu'on en eût

1. C'est-à-dire *déclarer relevant des papes*, comme un vassal relevait de son suzerain.

nettoyé la province par laquelle on auroit commencé, et quand et comment achèveroit-on dans toutes les provinces? où conduire ces exilés? Hors la frontière la plus prochaine, répondra-t-on; mais qui les empêchera de rentrer? point de mer, comme pour retourner en Sicile, ni de grande muraille comme à la Chine, tout ouvert partout, et favorisés de ce nombre immense de tous états et de tous lieux dont je viens de parler. C'est donc une chimère évidemment impossible. Mais supposons-la pour un moment, non-seulement faisable, mais exécutée. Que dira la cour de Rome, dont les jésuites sont en France les plus utiles instruments et les plus dévoués à ses prétentions et à ses ordres? Que dira le roi d'Espagne, si dévot, si publiquement jésuite, et qui est avec M. le duc d'Orléans comme chacun sait? Que diront toutes les puissances catholiques, chez qui tous les jésuites ont tant de crédit, et de qui presque toutes ils sont les confesseurs? Et les peuples catholiques de toute l'Europe où par la chaire, le confessionnal, les classes, les jésuites ont autant d'amis et de partisans que ces mêmes moyens leur en donnent en France? Que diront tous les ordres réguliers, peut-être jusqu'aux bénédictins, dominicains et chanoines réguliers divers[1], les seuls peut-être d'entre les réguliers qui soient ennemis des jésuites? Ne doit-on pas juger que tous frémiront d'un coup qui peut les frapper à leur tour, si la fantaisie en prend; qu'ils en craindront le menaçant exemple, et qu'ils se réuniront avec tout ce qui se sentira, ou se croira intéressé à l'empêcher? et s'ils en viennent à bout, quelle folie, quelle ignominie se sera-t-on si gratuitement préparée, mais quel péril encore, et péril à ne plus pouvoir espérer sûreté ni tranquillité, après s'être mis le dedans et le dehors contre soi avec ce qu'on appelle la religion à la tête! Je conclus enfin que cette tentative, si bien concertée qu'elle pût être, seroit la perte de M. le duc d'Orléans, et un tel bouleversement que je ne voyois pas comment ni quand on pourroit le calmer.

Mon discours fut plus étendu que je ne le rapporte, et je ne fus point interrompu. Quand j'eus fini, je vis deux hommes étonnés et fâchés qui ne purent répondre un seul mot à pas une des objections que je venois de faire, et qui en même temps me déclarèrent l'un et l'autre que je ne les avois point persuadés. Tous deux, en s'interrompant l'un l'autre, revinrent au danger des jésuites en France pour le général de l'État et de l'Église, et pour le particulier; moi à leur répéter que ce n'étoit pas la question, mais la cause, les moyens et les suites, qu'ils avoient ces trois choses à me prouver possibles et garanties. J'avois beau les ramener, ils persistoient, le dirai-je? à aboyer à la lune. Leur peu de succès avec moi, et l'heure indue pour un magistrat de regagner Paris, nous sépara sans le moindre progrès fait de part ni d'autre. Je sortis en même temps que le procureur général pour revenir chez moi, noyé dans l'étonnement et la recherche de ce que le procureur général

1. Chanoines soumis à une règle monastique, comme les prémontrés, les antonins, les génovéfains, etc. Les chanoines réguliers furent institués par les conciles tenus à Rome, en 1059 et 1063. Ils s'établirent en France, à Saint-Victor de Paris, en 1119.

pouvoit avoir fait de son sens, de ses lumières, de sa sagesse, et persuadé qu'ils étoient sur cette matière à délibérer ensemble quand j'arrivai, à la manière subite dont le duc de Noailles m'en ouvrit le propos, et dont il le remit au procureur général lorsqu'il nous vint trouver en tiers. Je demeurai à bout sur le procureur général, qui n'avoit sûrement point de vues obliques, mais que le pouvoir du duc de Noailles sur son esprit avoit gagné, déjà ennemi personnel et parlementaire de la société, et qui se laissa aller à la folie de son ami, sans que des raisons aussi nettement décisives l'en pussent faire revenir, quoiqu'il ne leur en pût opposer aucune, et c'est ce qui porta mon étonnement jusqu'à en demeurer confondu.

Le lundi 19 août, la nuit fut également agitée, sans que Fagon voulût trouver que le roi eût de la fièvre. Il eut envie de lui faire venir des eaux de Bourbonne. Le roi travailla avec Pontchartrain, eut petite musique chez Mme de Maintenon, déclara qu'il n'iroit point à Fontainebleau, et dit qu'il verroit la gendarmerie le mercredi suivant de dessus son balcon. Il l'avoit fait venir de ses quartiers pour en faire la revue : ce ne fut que ce jour-là qu'il vit qu'il ne le pourroit, et qu'il se borna à la regarder dans la grande cour de Versailles par la fenêtre. Le mardi 20 août, la nuit fut comme les précédentes. Il travailla le matin avec le chancelier; il ne voulut voir que peu de gens distingués et les ministres étrangers à son dîner, qui avoient, et ont encore, le mardi fixé pour aller à Versailles. Il tint conseil de finances ensuite, et travailla après avec Desmarets seul. Il ne put aller chez Mme de Maintenon, qu'il envoya chercher. Mme de Dangeau et Mme de Caylus y furent admises quelque temps après pour aider à la conversation. Il soupa en robe de chambre dans son fauteuil. Il ne sortit plus de son appartement, et ne s'habilla plus. La soirée courte comme les précédentes. Fagon enfin lui proposa une assemblée des principaux médecins de Paris et de la cour.

Ce même jour, Mme de Saint-Simon, que j'avois pressée de revenir, arriva des eaux de Forges. Le roi entrant après souper dans son cabinet l'aperçut. Il fit arrêter sa roulette, lui témoigna beaucoup de bonté sur son voyage et son retour, puis continua à se faire pousser par Bloin dans l'autre cabinet. Ce fut la dernière femme de la cour à qui il ait parlé, parce que je ne compte pas Mmes de Lévi, Dangeau, Caylus et d'O qui étoient les familières du jeu et des musiques chez Mme de Maintenon, et qui vinrent chez lui quand il ne put plus sortir. Mme de Saint-Simon me dit le soir qu'elle n'auroit pas reconnu le roi, si elle l'avoit rencontré ailleurs que chez lui. Elle n'étoit partie de Marly pour Forges que le 6 juillet.

Le mercredi 21 août, quatre médecins virent le roi, et n'eurent garde de rien dire que les louanges de Fagon, qui lui fit prendre de la casse. Il remit au vendredi suivant à voir la gendarmerie de ses fenêtres, tint le conseil d'État après son dîner, travailla ensuite avec le chancelier. Mme de Maintenon vint après, puis les dames familières, et grande musique. Il soupa en robe de chambre dans son fauteuil. Depuis quelques jours on commençoit à s'apercevoir qu'il avoit peine à manger de la viande, et même du pain, dont toute sa vie il avoit très-peu mangé,

et depuis très-longtemps rien que la mie, parce qu'il n'avoit plus de dents. Le potage en plus grande quantité, les hachis fort clairs, et les œufs suppléoient, mais il mangeoit fort médiocrement.

Le jeudi 22 août, le roi fut encore plus mal. Il vit les quatre autres médecins qui, comme les quatre premiers, ne firent qu'admirer les savantes connoissances et l'admirable conduite de Fagon, qui lui fit prendre sur le soir du quinquina à l'eau, et lui destina pour la nuit du lait d'ânesse. Ne comptant plus dès la veille de pouvoir se mettre sur un balcon pour voir la gendarmerie dans sa cour, il mit à profit pour le duc du Maine jusqu'à sa dernière foiblesse. Il le chargea d'aller faire la revue de ce corps d'élite en sa place, avec toute son autorité, pour en montrer en lui les prémices aux troupes, les accoutumer de son vivant à le considérer comme lui-même, et lui donner envers eux les grâces d'un compte favorable et flatteur. C'est ce que ce foible échappé des Guise et de Cromwell sut se ménager; mais comme il manquoit absolument de leur courage, la peur le saisit de ce qui pourroit lui arriver en cette extrémité connue du roi, si M. le duc d'Orléans connoissoit ses forces naturelles, et s'avisoit d'en faire usage. Il chercha donc un bouclier qui le pût mettre à couvert, et il ne lui fut pas difficile par Mme de Maintenon de le trouver.

Mme de Ventadour, excitée par son ancien amant et ami intime le maréchal de Villeroy, qui savoit bien ce qu'il faisoit, donna envie à Mgr le Dauphin d'aller à cette revue. Il commençoit à monter un petit bidet, et il alla demander au roi la permission d'y aller. Le jeu de cette comédie fut visible en ce que l'habit uniforme de capitaine de gendarmerie se trouva tout fait pour M. le Dauphin, qui avoit pris les chausses depuis fort peu. Le roi trouva cette envie d'un enfant fort de son goût, et lui permit d'y aller.

L'état du roi, qui n'étoit plus ignoré de personne, avoit déjà changé le désert de l'appartement de M. le duc d'Orléans en foule. Je lui proposai d'aller à la revue; et sous prétexte d'honorer dans M. du Maine l'autorité du roi même dont il étoit revêtu pour cette revue, de l'y suivre en courtisan, comme il auroit fait le roi même, de lui répondre sur ce ton s'il avoit voulu s'en défendre, de s'attacher à lui malgré lui, d'affecter de ne lui parler jamais que chapeau bas comme il auroit fait au roi, et de le devancer de cinquante pas en approchant de ses compagnies de gendarmerie pour l'y saluer à leur tête, et de le joindre après, et le suivre chapeau bas dans leurs rangs, en même temps de donner fréquemment le coup d'œil à sa suite et aux troupes, de n'y laisser pas ignorer le sarcasme par ses manières respectueusement insultantes, et d'y montrer ce roi de carton pâmé d'effroi et d'embarras. Outre le plaisir de lui marcher ainsi sur le ventre au milieu de son triomphe, il y avoit tout à gagner par l'impression de la peur, et par montrer aux troupes, aux spectateurs, et par eux à la cour et à la ville, quelle est la force de la nature sur l'usurpation, et que, s'il ne s'opposoit à rien pendant la vie du roi qui en étoit aux derniers jours, il n'étoit pas pour laisser jouir ce bâtard des avantages qu'il avoit su se faire donner à son préjudice, et à celui du droit et des lois. M. d'Or-

léans n'avoit rien à craindre, le roi avoit fait tout ce qu'il avoit pu par ses dispositions contre lui et pour ses bâtards; personne n'en doutoit, ni n'en pouvoit douter, ni M. le duc d'Orléans non plus. Rien donc à perdre dans cette conduite, dont même l'extérieur, quelque ironique qu'il fût, n'auroit pu fournir aucune plainte; et encore à qui? et qu'eût pu faire ce Jupiter mourant? et au contraire tout à gagner en intimidant le duc du Maine et les siens, et se montrant, lui, tel qu'il devoit être à toute la France. Je voulois aussi qu'il s'y montrât nu et sans suite; que tout ce qui voudroit se ramasser autour de lui, il le renvoyât avec un respect de dérision à M. du Maine; que sur tout ce qui regarderoit la revue, il s'en expliquât comme le dernier particulier à qui on feroit trop d'honneur d'en parler, et qui ne se sentiroit pas en caractère d'y répondre; que pour ses propres compagnies, il fît auprès du duc du Maine le personnage d'un officier captant sa protection auprès du roi, dans le compte qu'il lui en devoit rendre, en même temps que lui-même lui rendroit compte de ses compagnies, et lui en présenteroit les officiers en les faisant valoir comme il auroit fait au roi même, mais avec un respect insultant et finement menaçant.

J'avoue que, s'il eût été possible, j'eusse acheté cher de pouvoir être alors M. le duc d'Orléans pour vingt-quatre heures. Tel qu'étoit M. du Maine, je ne sais s'il n'en seroit pas mort de peur. La présence d'un Dauphin de cinq ans ne devoit rien déconcerter. Il n'étoit en âge que de recevoir des respects, tout le reste demeuroit au duc du Maine, et hors de sa présence, même tous les respects, puisqu'il y tenoit la place du roi. Mais la foiblesse de M. le duc d'Orléans ne fut pas capable d'une si délicieuse comédie. Il alla à la revue, il y examina ses compagnies, il salua à leur tête Mgr le Dauphin, il s'approcha peu de M. du Maine qui pâlit en le voyant, et dont l'embarras et l'angoisse frappa tout le monde, qui le laissa pour accompagner toujours M. le duc d'Orléans, sans qu'il y mît rien du sien. Tout ce qui se trouva à la revue se montra indigné de la voir faire au duc du Maine, M. le duc d'Orléans présent; qu'eût-ce été si ce prince eût eu la force de s'y conduire comme je l'en avois pressé? il le sentit après, et il en fut honteux; je m'en servis pour lui donner plus de courage. La gendarmerie même fut indignée, et ne s'en cacha pas, quelque soin que le roi prît de publier et de faire valoir, aux heures où il voyoit encore le monde, aux officiers de la gendarmerie les éloges et les merveilles du compte que le duc du Maine lui avoit rendu de ce corps.

Le public trouva cette commission fort étrange, et le duc du Maine ne gagna rien à se l'être fait donner, quelques flatteries qu'il eût employées envers ce corps pendant et après cette revue. Il voulut, dans son extrême embarras, et qui fut visible à tout ce qui s'y trouva, en faire les honneurs à M. le duc d'Orléans, qui se contenta de lui répondre qu'il n'étoit venu que comme capitaine de gendarmerie, qui n'accepta rien, et qui s'en retourna après avoir vu ses compagnies, et avoir salué Mgr le Dauphin à leur tête. La gendarmerie fut aussitôt après renvoyée dans ses quartiers. Ce fut là où M. le duc d'Orléans et le duc du Maine sentirent les prémices de ce qui les attendoit. Tout y courut

au premier, et laissa l'autre qui en demeura confondu; les troupes mêmes furent frappées du contraste. Le public s'en expliqua durement et librement, et trouva que cette fonction étoit due à M. le duc d'Orléans, si [elle devoit être faite] par un prince, ou par un maréchal de France, ou un officier général distingué pour en rendre simplement compte au roi.

Je me donnai en miniature de particulier le plaisir que M. le duc d'Orléans n'avoit osé prendre en prochain régent du royaume. J'allai voir Pontchartrain chez qui je n'allois presque jamais, et j'y tombai comme une bombe, chose toujours plus triste et plus fâcheuse pour la bombe que pour ceux qui la reçoivent, mais qui pour cette fois ne le fut que pour la compagnie, et me fit un double plaisir. Les ministres étoient fort en peine de leur sort. La terreur du roi les retenoit encore, aucun d'eux n'avoit osé se tourner vers M. le duc d'Orléans; la vigilance du duc du Maine et la frayeur de Mme de Maintenon les tenoit de court, parce qu'il restoit encore assez de vie au roi pour les chasser, et qu'ils n'auroient pu en ce cas se flatter d'être regardés par M. le duc d'Orléans comme ses martyrs, mais seulement comme martyrs de leur tardive politique. Je voulus donc jouir de l'embarras de Pontchartrain, et me donner le plaisir de me jouer à mon tour de ce détestable cyclope.

Je le trouvai enfermé avec Besons et d'Effiat, mais ses gens, après un instant d'incertitude, n'osèrent me refuser sa porte. J'entrai donc dans son cabinet, où le premier coup d'œil m'offrit trois hommes assis si proche les uns des autres, et leurs têtes ensemble, qui se réveillèrent comme en sursaut à mon arrivée, avec un air de dépit que j'aperçus d'abord, et qui se changea aussitôt en compliments qui tenoient du désordre que mon importune présence leur causoit. Plus je les vis empêtrés et interrompus dans le petit conseil qu'ils tenoient, plus je m'en divertis, et moins j'eus envie de me retirer, comme j'aurois fait en tout autre temps. Ils l'espéroient, mais comme ils virent que je me mis à parler de choses indifférentes, en homme qui ne songeoit pas qu'il les incommodoit, Effiat fit sèchement la révérence, Besons aussitôt après, et s'en allèrent.

Pontchartrain, qui jusqu'alors n'avoit ni recueilli ni fait aucun cas de Besons, avoit réclamé leur parenté quand il sentit son besoin auprès de M. le duc d'Orléans. Il en fit son patron, et Besons, que son attachement à M. le duc d'Orléans avoit fourré parmi ses officiers, et qui s'étoit fait ami d'Effiat, l'avoit mis dans les intérêts de Pontchartrain. Dès qu'ils furent sortis, j'eus la malice de lui dire que je croyois les avoir interrompus, et que j'aurois mieux fait de les laisser. Pontchartrain, à travers les compliments, me l'avoua assez pour me donner lieu à lui dire qu'il étoit là avec deux hommes bien en état de le servir. L'agonie où il sentoit sa fortune l'aveugla au point de ne pas voir que je ne cherchois qu'à le faire parler pour me moquer de lui, et d'oublier assez ses forfaits, et tout ce qui s'étoit passé entre lui et moi, pour se flatter de ma visite, et me parler avec une sorte de confiance ornée de respects à lui jusqu'alors inconnus. Je n'eus pas même la peine de me

l'attirer par des compliments vagues et des propos de cour; il s'enfila de lui-même, me conta ses peines, ses inquiétudes, son embarras, son apologie, enfin, à l'égard de M. le duc d'Orléans, m'avoua qu'il avoit eu recours à Besons, et par lui à d'Effiat, vanta l'amitié et les bontés, car ce roi des autres se ravala jusqu'à ce mot, qu'il recevoit d'eux, et revint toujours à ses inquiétudes, lardant par-ci par-là des demi-mots qui marquoient combien il désiroit ma protection, et combien il étoit embarrassé de n'oser tout à fait me la demander.

Après m'être longtemps réjoui à l'entendre ramper de la sorte, je lui dis que je m'étonnois qu'un homme d'esprit comme lui, qui avoit tant d'usage de la cour et du monde, pût s'inquiéter de ce qu'il deviendroit après le roi qui en effet (le regardant bien fixement) n'en avoit pas, à ce qu'il paroissoit, pour longtemps; qu'avec sa capacité et son expérience dans la marine, dans laquelle il pouvoit compter qu'il n'étoit personne qui approchât de lui, M. le duc d'Orléans seroit trop heureux de le continuer dans une charge si nécessaire et si principale, et dans laquelle un homme comme lui ne pouvoit être succédé par personne qui en eût la moindre notion. Il me parut que je lui rendois la vie, mais comme il étoit fort prolixe, il ne laissoit pas de revenir à ses craintes, que je me plus diverses fois à appuyer à demi, à voir pâlir mon homme, puis à le rassurer par ces mêmes discours qu'il étoit un homme nécessaire dans sa place, duquel il n'étoit pas possible de se passer, et qui par là, sûr de son fait, pouvoit vivre en paix et n'avoir besoin de personne. Cette savoureuse comédie que je me donnai dura bien trois bons quarts d'heure. J'y eus grand soin de ne pas dire un seul mot qui sentît l'offre de service, l'avis ni l'amitié passée; je n'eus que la peine de lâcher de fois à autre quelques mots pour entretenir son flux de bouche, et j'y appris que Besons et d'Effiat s'étoient rendus ses protecteurs. J'étois journellement assuré par M. le duc d'Orléans qu'il ne le laisseroit pas en place, en déclarant le choix des membres du conseil de marine, et je m'applaudissois ainsi de ma secrète dérision en face; et de me voir si sûr et si près de lui tenir la parole dont j'ai parlé en son temps.

Desmarets, qui ne se sentoit pas mieux assuré que Pontchartrain, se souvint alors que j'étois au monde. Louville, gendre du frère de Mme Desmarets, me vint parler pour lui. Il étoit, comme on l'a vu, de tout temps mon ami intime; il n'ignoroit pas la conduite que j'avois eue avec Desmarets, ni ses procédés avec moi. Il m'étala ses respects, ses regrets, ses désirs, et les appuya de son esprit et de son éloquence. Je ne m'ouvris point avec lui de l'expulsion de Desmarets résolue, mais je lui dis qu'il étoit désormais trop tard de se repentir à mon égard, et nettement que Desmarets étoit un homme dont je m'étois bien su passer jusqu'alors, et dont je ne voulois ouïr parler de ma vie. Cette éconduite fut suivie d'une lettre de la duchesse de Beauvilliers, pressante au dernier point, qui parloit aussi au nom de la duchesse de Chevreuse, et qui, pour dernier motif, vouloit me toucher en faveur de Desmarets par sa capacité pour les finances, et par les besoins de l'État à l'égard d'une partie si principale. Je répondis tout ce que je

pus de plus respectueux, de plus dévoué, de plus soumis, pour faire passer le refus inébranlable sur Desmarets, sans m'expliquer d'ailleurs sur ce qu'il avoit à craindre ni à espérer, tellement que la fermeté de ces deux refus me délivra de sollicitations nouvelles, et put augmenter les frayeurs du brutal et insolent ministre, et les regrets à mon égard de sa folle ingratitude.

Ce même jour, jeudi 22 août, que le duc du Maine fit au lieu du roi la revue de la gendarmerie, le roi ordonna à son coucher au duc de La Rochefoucauld de lui faire voir le lendemain matin des habits pour choisir celui qui lui conviendroit en quittant le deuil d'un fils de Mme la duchesse de Lorraine, qu'on appeloit le prince François, qui avoit vingt-six ans et les abbayes de Stavelo et de Malmédy. On voit ici combien il y avoit qu'il ne marchoit plus, qu'il ne s'habilloit plus même les derniers jours qu'il se fit porter chez Mme de Maintenon, qu'il ne sortoit de son lit que pour souper en robe de chambre, que les médecins couchoient dans sa chambre et dans les pièces voisines, enfin qu'il ne pouvoit plus rien avaler de solide, et il comptoit encore, comme on le voit ici, de guérir, puisqu'il comptoit de s'habiller encore, et qu'il voulut se choisir un habit pour quand il le pourroit mettre. Aussi voit-on la même suite de conseils, de travail, d'amusements; c'est que les hommes ne veulent point mourir, et se le dissimulent tant et si loin qu'il leur est possible.

Le vendredi 23 août se passa comme les précédents. Le roi travailla le matin avec le P. Tellier, puis n'espérant plus pouvoir voir la gendarmerie, il la renvoya dans ses quartiers. La singularité de ce jour-là fut que le roi ne dîna pas dans son lit, mais debout, en robe de chambre. Il s'amusa après avec Mme de Maintenon, puis avec les dames familières. Pendant tous ces temps-là il faut se souvenir que les courtisans un peu distingués entrèrent à ses repas, ceux qui avoient les grandes ou les premières entrées à sa messe, et à la fin de son lever, et au commencement de son coucher, M. le duc d'Orléans comme les autres, et que le reste des journées que les conseils ou les ministres laissoient vide, étoit rempli, comme quand il étoit debout, par ses bâtards, bien plus M. du Maine que le comte de Toulouse, et souvent M. du Maine y demeuroit avec Mme de Maintenon seule, et quelquefois avec les dames familières, entrant et sortant toujours, comme à son ordinaire, par le petit degré du derrière des cabinets, en sorte qu'on ne le voyoit jamais entrer ni sortir, ni le comte de Toulouse; Mme de Maintenon et les dames familières toujours par les antichambres: les valets intérieurs étoient, comme à l'ordinaire, avec le roi, quand il n'y avoit que ses bâtards ou personne, mais peu, lorsque M. du Maine étoit seul avec lui.

Il a fallu conduire la maladie du roi jusqu'à la veille de son extrémité, avec ce qui s'est passé alors, sans en faire perdre de vue la suite par un trop long récit qui y fût étranger, pour y conserver l'ordre des choses. La même raison veut surtout que tout ce qui appartient à son extrémité jusqu'à sa fin soit encore moins interrompu: c'est ce qui m'engage à placer ici tout de suite ce qui n'avoit pu l'être en sa place précise sans déranger cette suite et la netteté que je m'y suis proposée,

pour en conserver l'ordre sans l'altérer. Il faut maintenant retourner un peu sur ses pas, et aller tout de suite un peu au delà du jour où nous en sommes, pour reprendre après cette espèce de journal où nous le laissons présentement pour ne le plus interrompre jusqu'à la mort du roi.

CHAPITRE IV.

Misère des ducs. — Duc et duchesse du Maine excitent avec plein succès les gens de qualité et soi-disant tels contre les ducs. — Abomination du duc de Noailles. — Il me propose de le faire faire premier ministre. — Proposition du duc de Noailles d'une nouveauté qu'il soutient contre toutes mes raisons. — Le duc de Noailles m'impute la proposition que j'avois si puissamment combattue, et soulève tout contre moi. — Étrange embarras de Noailles avec la duchesse de Saint-Simon. — J'apprends la scélératesse de Noailles. — Monstrueuse ingratitude de Noailles. — Son affreux et profond projet. — Courte réflexion. — J'éclate sans mesure contre Noailles, qui plie les épaules et suit sa pointe parmi la noblesse et [qui] cabale des ducs contre moi. — Je me raccommode avec le duc de Luxembourg; son caractère. — Suites de l'éclat. — Bassesse et désespoir de Noailles. — Sa conduite à mon égard et la mienne au sien. — Noailles n'oublie rien, mais inutilement, pour me fléchir. — Noailles, depuis la mort de M. le duc d'Orléans, aussi infatigable, et inutilement, à m'adoucir. — Le désir extrême de raccommodement des Noailles fait enfin le mariage de mon fils aîné. — Raccommodement entre Noailles et moi, et ses légères suites.

La noire politique du duc et de la duchesse du Maine ne s'étoit pas bornée à se rassurer contre les ducs par les suites de la cruelle affaire du bonnet qu'ils avoient exprès suscitée, conduite et terminée de la manière qui a été expliquée. Elle avoit donné lieu à plusieurs ducs de se contenir ensemble, et à veiller à ce qu'aucun ne vît le premier président. M. d'Aumont et fort peu d'autres se démanchèrent. Le procédé de celui-là fâcha sans étonner : toute sa conduite n'avoit été équivoque que pour qui n'avoit pas voulu avoir des yeux, et ressembloit trop à celle de toute sa vie pour avoir pu s'y méprendre. La vérité est que les ducs ne paroissoient pas propres à se soutenir sur rien depuis longtemps.

L'esprit d'intérêt particulier, de mode, de servitude, une ignorance profonde et honteuse, incapacité de tout concert entre eux, le sot bel air de faire les honneurs de ce qui n'appartient à nul particulier d'entre eux, et de s'y croire montrer supérieur en en faisant sottement litière à tout ce qui en profite en se moquant d'eux, l'habitude de leur continuelle décadence, étoient à tout des obstacles pour eux, et des raisons à chacun pour leur tirer des plumes. On a vu, et on l'exposera encore mieux, quel fut toujours le roi à cet égard, en général, pour tout ce qui ne fut ni bâtard ni ministre : ainsi large facilité contre les ducs, jusque par eux-mêmes. Le nombre, sans cesse augmenté et peu choisi, et la mal-apprise jeunesse de plusieurs ducs par démission de leurs pères, augmentoit l'inconsidération et la jalousie; et ces ducs, qui ne se soutenoient ni ne songeoient pas seulement à être soutenus, ne savoient

que s'avilir tous les jours. Quoique les personnes sans titre et souvent de la première qualité fissent sans cesse des alliances fort basses, celles de cette sorte que faisoient les ducs sembloient les mêler davantage, et marquer plus par la distinction de leur rang qui irritoit dans les duchesses de cette sorte les dames de qualité : celles surtout qui l'étoient aussi par elles-mêmes s'en rendoient plus libres à hasarder avec ces duchesses à ne leur rendre pas ce qui leur étoit dû, et réciproquement celles-ci embarrassées et plus souples à glisser et à supporter.

M. et Mme du Maine, qui n'ignoroient pas cette situation, ni que l'ignorance et la sottise ne fût aussi profonde et aussi vastement répandue parmi les gens sans titre que parmi les ducs, s'appliquèrent à en profiter et à saisir l'occasion de l'éclat de la fin de l'affaire du bonnet, pour encourager les gens non titrés contre les ducs, et brouiller ceux-ci avec le même éclat, qui avoit si bien réussi à l'égard du parlement. Le duc du Maine suppléoit aux vertus par les talents les plus noirs et les plus ténébreux; il en avoit fait de continuelles épreuves. On a vu jusqu'à quel point il s'y étoit surpassé pendant la campagne de Lille. Eh! plût à Dieu qu'il s'y fût borné! Après ces coups de maître, son art pouvoit-il trouver quelque chose de difficile? Il le mit en œuvre par le même soin et les mêmes émissaires qui l'y avoient si bien servi, et qui, de nouveau, se surpassèrent ainsi que lui-même et la duchesse du Maine.

D'abord on se contenta de sonder, de jeter des propos, de cultiver, après de rassembler, mais dans les ténèbres. Il falloit d'abord infatuer un nombre de sots glorieux et ignorants, pour s'en servir à en recruter d'autres, attirer des personnes de cette espèce de naissance distinguée, piquer ceux du commun de la vanité de penser comme celles-là, et de l'honneur de s'unir à elles par un intérêt dont la communauté les égaloit à eux, faire en même temps que les gens de qualité souffrissent, puis se prêtassent à ce difforme assemblage, par leur faire sentir la nécessité du nombre pour réussir par le fracas et en les flattant après le succès d'une séparation d'alliage qui ne se pourroit, disoit-on, refuser après le besoin passé, et par ces ruses, faire un groupe où toutes sortes de gens pussent entrer, se donner le beau nom collectif de noblesse, et, par un très-grand nombre si bien dupé et masqué, causer un si grand bruit, que les ducs ne pussent penser qu'à la défense, bien loin de pouvoir attaquer les bâtards réunis par la première et la seconde adresse à la robe et à la soi-disant noblesse contre eux, et en état avec cette double multitude de faire la loi au régent; [ce] qui fut la double vue du duc et de la duchesse du Maine. Ce crayon suffira pour le présent; il y aura lieu bientôt de le changer en tableau, quand l'usage de cette folle cohue sera devenu plus dangereux pour le gouvernement. C'en est assez ici pour expliquer ce qu'en sut faire le duc de Noailles, non moins bon ouvrier, et en même genre et goût que le duc du Maine. On ne peut mieux exalter son infernal talent, ni faire en même temps une comparaison plus exactement juste.

J'ai dit plus haut que le duc de Noailles m'avoit fait une proposition absurde que j'avois fort rejetée, et qu'il n'étoit pas temps d'expliquer: c'est maintenant ce qu'il s'agit de faire. C'étoit qu'à la mort du roi tout

ce qui se trouveroit de ducs à la cour allassent ensemble saluer le nouveau roi à la suite de M. le duc d'Orléans et des princes du sang. Je ne sais si dès lors il étoit informé du mouvement qui se préparoit parmi la noblesse; je ne l'étois point encore, et le secret en étoit alors entier. Il revint souvent à la charge là-dessus sans avoir pu m'ébranler ni répondre aux raisons que je lui alléguai, et qui seront mieux plus bas en leur place. Il en parla à d'autres ducs pour essayer de m'ébranler, et se servit pour cela des diverses petites assemblées, qui, à mesure que le roi baissoit, se faisoient chez divers ducs sur la conduite à tenir au parlement sur le bonnet, et qui se référoient des unes aux autres par quelqu'un de ces diverses petites assemblées. Il s'en tenoit aussi chez moi, indépendamment desquelles mon appartement étoit toujours assez rempli d'amis particuliers, curieux de tout ce qui se passoit d'un moment à l'autre en des temps si vifs et si intéressants, et bientôt je fus averti que les entours de mon appartement étoient assiégés nuit et jour de valets de chambre et de laquais de toutes sortes de personnes de la cour, pour voir qui y entroit et sortoit, et pénétrer ce qui s'y passoit, autant que ces dehors le pouvoient permettre.

Un soir d'assez bonne heure que je montai chez le duc de Noailles que je trouvai seul, il se mit à raisonner avec moi pour tâcher de me déprendre du projet de la convocation des états généraux, et à travers mille louanges d'un si beau dessein, dont il sentoit pour lui les entraves, et combien il l'éloigneroit du but qu'il s'étoit proposé dans sa passion pour l'administration des finances, il tâcha d'en présenter les embarras et les difficultés. Il s'échappa après à essayer de me faire sentir le danger de la multitude avec un prince tel qu'étoit M. le duc d'Orléans, puis l'avantage de la solitude avec lui. Il bavarda longtemps sans dire grand'chose : peu à peu s'échauffant comme exprès dans son harnois, mais possédant toute son âme, ses paroles et jusqu'à ses regards : « Vous n'avez pas voulu, me dit-il, des finances (M. le duc d'Orléans le lui avoit dit), vous ne voulez vous charger directement de rien; vous avez raison : vous vous réservez pour être de tout, et vous attacher uniquement à M. le duc d'Orléans : au point où vous êtes avec lui, vous ne sauriez mieux faire; en nous entendant bien vous et moi, nous en ferons tout ce que nous voudrons; mais pour cela, ajouta-t-il, ce n'est pas assez des finances, il me faut les autres parties; il ne faut point que nous ayons à compter avec personne. »

J'écoutois avec un profond étonnement une ouverture si personnelle, si démasquée, si peu mesurée sur M. le duc d'Orléans et sur le bien de l'État, et je pointois mes oreilles et mon entendement à pénétrer où il vouloit se conduire par de si étranges propos, lorsqu'il me mit hors du soin de la recherche. « Des états généraux, poursuivit-il, c'est un embrouillement dont vous ne sortirez point; j'aime le travail, je vous le dirai franchement; c'est une pensée qui m'est venue, je la crois la meilleure; encore une fois, agissons de concert, entendons-nous bien, faites-moi faire premier ministre, et nous serons les maîtres. — Premier ministre! » interrompis-je avec l'indignation que son discours m'avoit donnée, que j'avois contenue, et que cette fin combla : « Premier mi-

nistre! monsieur, je veux bien que vous sachiez que s'il y avoit un premier ministre à faire, et que j'en eusse envie, ce seroit moi qui le serois, et que je pense aussi que vous ne vous persuadez pas que vous l'emportassiez sur moi; mais je vous déclare que tant que M. le duc d'Orléans m'honorera de quelque part en sa confiance, ni moi, ni vous, ni homme qui vive ne sera jamais premier ministre, dont je regarde la place et le pouvoir comme le fléau, la peste, la ruine d'un État, l'opprobre et le geôlier d'un roi ou d'un régent qui se donne ou se souffre un maître, duquel, pour tout partage, il n'est plus que l'instrument et le bouclier. » J'ajoutai encore quelques mots à cette trop véritable et naïve peinture, les yeux toujours collés sur mon homme, sur le visage et toute la contenance duquel l'excès de l'embarras, du dépit, du déconcertement étoit peint, et néanmoins assez maître de lui-même pour soutenir une apparente tranquillité, jusqu'à me répondre qu'il n'insistoit point, d'un air le plus détaché, le plus indifférent; qu'il avouoit que cette pensée lui étoit venue et lui avoit paru bonne.

On peut juger qu'après cela la conversation languit et ne dura qu'autant que nous pûmes nous séparer bonnêtement et nous délivrer d'un tête-à-tête devenu si pesant à tous les deux. On doit penser aussi que mes réflexions furent profondes. Elles étoient pourtant bien éloignées encore de ce que l'on va voir et qu'il n'est pas temps d'interrompre. M. de Noailles me vit dès le lendemain, et toujours comme s'il n'eût pas été question entre nous du premier ministère. Nous vécûmes quelques jours de la sorte, qui gagnèrent les derniers jours du roi, car il en vécut encore trois depuis ce que je vais raconter.

J'ai déjà dit que l'état désespéré et pressant du roi avoit engagé les ducs à voir entre eux, par petites assemblées particulières sans bruit, quelle seroit leur conduite sur l'affaire du bonnet qui s'alloit nécessairement présenter lorsqu'ils iroient au parlement pour la régence, et qu'on se référoit des uns aux autres ce qui se passoit en ces petites assemblées. Sur les six ou sept heures du soir, le duc de Noailles vint dans ma chambre, où Mailly, archevêque de Reims, les ducs de Sully, La Force, Charost, je ne sais plus qui encore, et le duc d'Humières, quoiqu'il ne fût pas pair, traitions cette matière depuis peu de moments qu'ils étoient arrivés. On continua avec le duc de Noailles, qui ne dit pas grand'chose, et qui presque incontinent interrompit l'affaire du bonnet, et proposa la salutation du roi futur comme il me l'avoit expliquée. J'en fus d'autant plus surpris qu'après m'en avoir importuné sans cesse, il y avoit plus de quinze jours qu'il ne m'en parloit plus, et que je le croyois rendu à mes raisons, puisqu'il avoit cessé d'insister et de m'en parler. Je lui en témoignai mon étonnement et combien j'étois éloigné de goûter une nouveauté de cette nature.

Il faut remarquer que les mouvements de la noblesse dont j'ai parlé éclatoient fortement alors depuis quelques jours, et faisoient la nouvelle et un sujet principal de toutes les conversations. M. de Noailles insista, m'interrompit, prit le ton d'orateur, l'air d'autorité, se dit appuyé de l'avis des ducs qui s'étoient vus chez le maréchal d'Harcourt, et, à force de poumons beaucoup plus forts que les miens, mena la parole,

et toujours étouffant la mienne. De colère et d'impatience je montai sur le gradin de mes fenêtres et m'assis sur l'armoire, disant que c'étoit pour être mieux entendu, et que je voulois aussi parler à mon tour. Je m'exprimai avec tant de feu, que ces messieurs firent taire Noailles qui toujours vouloit continuer, qui m'interrompit d'abord une ou deux fois, et à qui j'imposai à la fin, en lui déclarant que je voulois être entendu, et que nous n'étions pas là pour être devant lui à plaît-il maître. Ces messieurs voulurent m'écouter et l'obligèrent à me laisser parler.

Je leur dis que ce que le duc de Noailles proposoit étoit une nouveauté dont on ne trouvoit pas la moindre trace, ni dans rien qui fût écrit de l'avénement de pas un roi à la couronne, ni dans la mémoire d'aucun homme dont pas un n'avoit jamais parlé de rien de semblable à l'avénement de Louis XIV à la couronne; que cette première salutation se faisoit toujours sans ordre, à mesure que chacun arrivoit, plus tôt ou plus tard, à la différence de l'hommage qui quelquefois s'étoit rendu au premier lit de justice; mais qu'en cette première salutation on ne voyoit pas que les princes du sang même eussent jamais affecté de l'aller faire ensemble; que d'entreprendre de le faire ne pouvoit rien acquérir aux ducs; qu'au mieux, il demeureroit qu'ils auroient salué le roi de la sorte; ce qui ne s'étant jamais fait en cérémonie et ne s'y faisant la même par nuls autres, ne tiendroit lieu de rien aux ducs; qu'ils paroîtroient seulement les plus diligents, dont ils ne tireroient nul avantage sur les princes étrangers, puisqu'il n'y avoit jamais eu en cette occasion de cérémonie, ni sur les gens de qualité, tant par cette raison que par celle qu'ils n'avoient jamais été en nulle compétence avec eux en rien, ni prétendu quoi que ce soit sur eux; que n'y ayant point de cérémonie en cette première salutation, à la différence de l'hommage quelquefois rendu au premier lit de justice, il n'y en auroit aussi rien d'écrit, par conséquent rien qui pût faire passer cette salutation en usage, encore moins en avantage, et qui ne pourroit en mériter le nom, par conséquent que rien ne pouvoit appuyer cette proposition; qu'en même temps qu'on n'y trouvoit que du vide à acquérir, elle pouvoit devenir fort nuisible dans l'effervescence qui éclatoit parmi les gens de qualité et non même de qualité à l'égard des ducs, semée et fomentée par le duc et la duchesse du Maine, qui se sauroient bien servir d'une nouveauté qu'ils feroient passer pour une entreprise; que la noblesse prendroit aisément à cet hameçon, s'offenseroit de ce que les ducs étant allés ensemble, sans que cela se fût jamais pratiqué, auroient voulu non-seulement faire bande à part, mais corps à part de la noblesse; que ceux à qui je parlois n'ignoroient pas que l'odieux de cette idée de corps à part commençoit à y être semé, à être imputé aux ducs avec une fausseté même sans apparence, mais avec une malignité et un art qui y suppléoit; que le meilleur moyen de la confirmer étoit d'y donner cette occasion, qui, tout éloignée qu'elle en étoit, seroit montrée, donnée et reçue de ce côté-là; que le parlement ne demanderoit pas mieux que de fasciner la noblesse avec ces prestiges; que l'intérêt du parlement, le même en cela que celui de M. et Mme du

Maine, étoit de la séparer et de la brouiller avec les ducs; que c'étoit à ceux-ci à sentir combien il étoit du leur d'être unis à la noblesse, leur corps et leur ordre commun; qu'occupés de plus forcément à l'affaire du bonnet, ils n'avoient pas besoin d'ennemis nouveaux et en si prodigieux nombre; qu'enfin à comparer le néant de l'avantage de cette salutation avec les inconvénients infinis et durables qu'il entraîneroit et qu'il étoit évident par les dispositions présentes qu'il ne pouvoit manquer d'entraîner, je ne comprenois pas qu'on pût balancer un instant.

Je donnai encore plus de force et d'étendue à ce que je rapporte ici en raccourci. Noailles répliqua, cria, se débattit, soutint qu'il n'y avoit rien que de sûr dans ce qu'il proposoit, rien que de foible dans ce qui étoit objecté, et sans avoir pu articuler une seule raison, même apparente, ce fut une impétuosité de paroles soutenue d'une force de voix qui entraîna les autres comme d'effroi sans les persuader. Je repris la parole à diverses reprises; et voyant enfin que cela dégénéroit en dispute personnelle, où l'étourdissement des autres les empêchoit de montrer grande part, je les attestai de ma résistance et du refus net, ferme, précis de mon consentement; j'ajoutai que je ne me séparerois point de mes confrères, mais que j'espérois que ceux à qui on en parleroit seroient plus heureux que moi à leur faire faire d'utiles et de salutaires réflexions, et je finis tout à fait hors de voix par protester de tous les inconvénients infinis et très-suivis que j'y voyois et que je déplorois par avance.

J'avois représenté au duc de Noailles dès les premières fois qu'il m'avoit fait cette proposition tête à tête, outre les raisons qu'on vient de voir, qu'il falloit toujours considérer un but principal que rien ne devoit faire perdre de vue, et n'y pas mettre des obstacles si aisés à éviter; que ce but étoit de tirer la noblesse en général de l'abaissement et du néant où la robe et la plume l'avoient réduite, et pour cela la mettre dans toutes les places du gouvernement qu'elle pouvoit occuper par son état, au lieu des gens de robe et de plume qui les tenoient, et peu à peu l'en rendre capable, et lui donner de l'émulation; d'étendre ses emplois, et de la relever de la sorte dans son être naturel; que pour cela il falloit être unis, s'entendre, s'aider, fraterniser, et ne pas jeter de l'huile sur un feu que M. et Mme du Maine excitoient sans cesse, car dès lors il paroissoit, parce qu'ils comprenoient que leur salut consistoit à brouiller tous les ordres entre eux, surtout celui de la noblesse avec elle-même; comme le salut de la noblesse consistoit en son union entre elle, à laquelle on ne devoit cesser de travailler; que rien n'étoit si ignorant, si glorieux, si propre à tomber dans toutes sortes de panneaux et de piéges que cette noblesse, que par noblesse j'entendois ducs et non-ducs; que les ducs ne devoient songer qu'à découvrir à ceux qui n'étoient pas ducs ces panneaux et ces piéges, que pour le faire utilement, il en falloit être aimés, et puisqu'en effet il s'agissoit d'un intérêt commun, dans un moment de crise dont on pouvoit profiter pour la remettre en lustre, et qui, manqué une fois, ne reviendroit plus, il ne falloit pas tenter leur

ignorance, leur vanité, leur sottise par une nouveauté qui, à la vérité, ne leur nuisoit en rien, puisqu'en aucune occasion la noblesse non titrée ne pouvoit être et n'avoit jamais été en égalité avec la noblesse titrée, moins encore la précéder, mais qui étant nouveauté, et dans les circonstances présentes de l'égarement de bouche que M. et Mme du Maine souffloient avec tant d'art et si peu de ménagement, il étoit de la prudence d'éviter toutes sortes de prétextes et d'occasions dont la noblesse non titrée se pouvoit blesser, quelque mal à propos que ce fût, et ne songer qu'à relever les ducs et elle tout ensemble, travailler à un rétablissement commun qui, peu à peu, rendant à chacun sa considération, remettroit chacun en sa place, ouvriroit les yeux à tous, et feroit sentir à la noblesse non titrée la malignité des piéges et des panneaux qu'on lui auroit tendus, l'ignorance de son propre intérêt, combien il en étoit d'être unie aux ducs; que tous ne pouvant être ducs, mais le pouvant devenir, chercher à abattre les distinctions des ducs étoit vouloir abattre sa propre ambition, puisque cette dignité en étoit nécessairement le dernier période, et qu'en cette différence de ceux qui avoient ou qui n'avoient pas de dignité, la France étoit semblable à tous les royaumes, républiques et États de l'univers où il y avoit toujours eu des dignités et des charges; des gens qui n'en avoient pas, quoique quelquefois d'aussi bonne et de meilleure maison que ceux qui avoient des charges ou des dignités, avec toutefois grande différence de rang et de distinction entre ceux qui en ont et ceux qui n'en ont pas, ce qui mettoit les uns au-dessus des autres sans que personne s'en fût jamais blessé, et sans quoi le roi et ses sujets seroient sans récompense à donner ni à recevoir, et toute émulation éteinte, sinon médiocre et personnelle uniquement.

Tant de raisons, et [qui] à chaque fois que le duc de Noailles me parla ne trouvèrent en lui aucune réplique, mais un enthousiasme de sécurité et d'entêtement, auroient persuadé l'homme le moins éclairé et le moins raisonnable, et je me flattois enfin d'y avoir réussi, parce qu'il y avoit plus de quinze jours qu'il avoit tout à fait cessé de me parler de cette folie, lorsqu'au moment que j'avois lieu de m'y attendre le moins, il vint chez moi, en apparence sur le bonnet, en effet pour cette scène qu'il avoit préparée; c'est que rien ne persuade qui met son plus cher intérêt à ne l'être ou à ne le paroître pas. On va voir qu'il ne pensa jamais sérieusement à cette nouveauté, qu'il n'en avoit parlé à aucun autre duc que cette fois dans ma chambre, que la pièce n'étoit jouée que pour moi, et l'usage pour lequel il l'avoit imaginée. Le duc de Noailles étant sorti, j'en dis encore mon avis à ceux qui étoient dans ma chambre qui ne purent nier que je n'eusse toute la raison possible, et qui de guerre lasse, parce que la conférence avoit été longue et infiniment vive, s'en allèrent. Plein de la chose, je passai dans la chambre de Mme de Saint-Simon à qui je contai ce qui venoit de se passer, et avec qui je déplorai une démence si parfaitement inutile à réussir, et dont les suites deviendroient aussi pernicieuses.

Les ducs qui s'étoient trouvés dans ma chambre, et qui ne faisoient que d'en sortir, n'eurent pas le temps de parler à aucun autre duc de ce

qui avoit fait chez moi cette manière de scène. Dès ce moment cette belle idée de salutation du roi se répandit en prétention, vola de bouche en bouche. Coetquen, beau-frère de Noailles, et fort lié avec lui, quoique fort peu avec sa sœur, courut le château, ameutant les gens de qualité qui, comme je l'avois prévu et prédit, prirent subitement le tour et le ton que j'avois annoncés, tellement que le soir même ce fut un grand bruit qui se fomenta toute la nuit en allées et venues, et dont Paris fut incontinent informé.

Outre l'affluence que l'extrémité du roi, la curiosité, les divers intérêts, l'attente de ce qui alloit suivre ce grand événement, attiroit à Versailles, ce bruit de la salutation y amena encore une infinité de monde, et les plus petits compagnons s'empressèrent et s'honorèrent d'augmenter le vacarme pour s'agréger aux gens de qualité, qui le souffroient par ne s'en pouvoir défaire, et dans la fougue d'augmenter le tumulte par le nombre. Le tout ensemble s'appela la noblesse et cette noblesse pénétroit partout par ses cris contre les ducs. Ceux-ci, qui à l'exception de ceux qui s'étoient trouvés dans ma chambre n'avoient pas ouï dire un mot de cette salutation du roi, n'entendirent que lentement et à peine de quoi il s'agissoit, qui, partie de timidité de cet ouragan subit, partie de pique de n'avoir point été consultés, se mirent aussi à déclamer contre leurs confrères. Mais ces confrères qu'on ne nommoit point, et contre qui l'animosité devenoit si furieuse et si générale, ne demeurèrent pas longtemps en nom collectif. Saint-Herem le premier, plusieurs autres après, vinrent avertir Mme de Saint-Simon que tout tomboit uniquement sur moi, comme sur le seul inventeur et auteur du projet de cette salutation, dont l'autorité naissante avoit entraîné un petit nombre de ducs malgré eux, à l'insu des autres. Ces messieurs ajoutèrent à Mme de Saint-Simon que je n'étois pas en sûreté dans une émotion si générale et si furieuse, et qu'elle feroit sagement d'y prendre garde. Sa surprise fut d'autant plus grande qu'elle n'ignoroit rien de tout ce qui s'étoit passé là-dessus entre Noailles et moi. Mais elle monta au comble lorsqu'elle apprit du même Saint-Herem, et de plus de dix autres encore et pour l'avoir ouï de leurs oreilles, que c'étoit Noailles qui souffloit ce feu, qui me donnoit pour l'auteur et le promoteur unique pour cette salutation, et soi-même pour celui qui s'y étoit opposé de toutes ses forces. Ce dernier avis fut donné et confirmé à la duchesse de Saint-Simon vers le soir de la surveille de la mort du roi, laquelle se fit bien expliquer et répéter qu'ils l'avoient eux-mêmes entendu de la bouche de Noailles, qui alloit le semant partout lui-même, et par Coetquen et d'autres émissaires.

Le hasard fit que le lendemain matin elle rencontra le duc de Noailles dans la galerie, qui étoit lors remplie à toute heure de toute la cour, où il passoit avec le chevalier depuis duc de Sully. Elle l'arrêta et le tira dans l'embrasure d'une fenêtre. Là, elle lui demanda d'abord ce que c'étoit donc que tout ce bruit contre les ducs. Noailles voulut glisser, dit que ce n'étoit rien, et que cela tomberoit de soi-même. Elle le pressa, et lui ne cherchoit qu'à se dépêtrer; mais, à la fin, après lui avoir déduit en peu de mots l'excès de ces cris et de ces mouvements

publics, pour lui faire sentir qu'elle en étoit bien instruite, elle lui témoigna sa surprise d'apprendre qu'ils tomboient tous sur moi. Là-dessus Noailles s'embarrassa, et l'assura qu'il ne l'avoit pas ouï dire; mais Mme de Saint-Simon lui répondant qu'il devoit savoir mieux que personne qui étoit l'auteur et le promoteur de ce projet de salutation du roi, et qui le contradicteur, par ce qui s'étoit passé encore la surveille là-dessus dans ma chambre. Noailles l'avoua, tout comme la chose a été ici racontée, et qu'il étoit vrai que c'étoit lui qui l'avoit proposé, et que je m'y étois toujours opposé, et lui toujours persévéré. Alors Mme de Saint-Simon lui demanda pourquoi donc il s'en excusoit et me donnoit pour l'auteur et le promoteur de cette invention. Noailles, interdit et accablé, balbutia une foible négative. Il essuya tout de suite de courts, mais de cruels reproches de tout ce qu'il me devoit, et de la noire et perfide calomnie dont il m'en payoit. Ils se séparèrent de la sorte, elle dans le froid d'une indignation si juste, lui dans le désordre d'une foible et timide négative, et le désespoir de la découverte de son crime, des aveux arrachés sur tout ce qu'il me devoit, et de ceux encore que la force de la vérité avoit malgré lui tirés de sa bouche sur les véritables auteur et contradicteur de ce projet de salutation.

Une leçon si forte et si peu attendue, et en présence du frère d'un des ducs qui s'étoient trouvés dans ma chambre à la scène du duc de Noailles et de moi là-dessus, n'étoit pas pour changer un scélérat consommé dans un crime pourpensé et amené de si loin, dont il commençoit si bien à goûter ce qu'il s'en proposoit, et que ce succès animoit à poursuivre jusqu'au but qu'il s'en étoit promis. Il eut beau protester à Mme de Saint-Simon qu'il diroit partout combien je m'étois opposé à ce projet, il étoit bien éloigné d'une palinodie si subite, et si destructive de ses projets particuliers. Il continua donc, par tout ce qu'il avoit mis en campagne et par lui-même, à répandre les mêmes discours qui avoient si parfaitement réussi à son gré; mais personnellement il prit mieux garde devant qui il parloit, et il fut très-attentif à m'éviter partout et Mme de Saint-Simon aussi, même en lieux publics, autant qu'il lui fut possible.

Je ne fus informé que tard de cette exécrable perfidie, et de tout son effet. Alors seulement les écailles me tombèrent des yeux. Je commençai à comprendre la cause de cette étrange idée de salutation du roi, et de cette fermeté encore plus surprenante à la soutenir, malgré mes raisons invincibles au contraire. Je revins à ce qui s'étoit nouvellement passé entre Noailles et moi sur la place de premier ministre; je me rappelai son ardeur pour les finances, sa traîtreuse conduite avec Desmarets, depuis que je savois qu'il pensoit à lui succéder, et surtout depuis qu'il en avoit l'assurance. Je me rappelai aussi son éloignement doux, mais adroit et constant, de la convocation des états généraux; et je me souvins que, deux jours avant cet éclat, j'avois inutilement pressé M. le duc d'Orléans de songer promptement, et avant tout, à donner les ordres pour la faire, lui qui jusque-là n'avoit respiré autre chose. Enfin je vis qu'un guet-apens, de si loin et si profondément pourpensé, si contradictoire à toute vérité, si subit, si à bout portant, et dans une

telle crise de toute espèce de choses et d'affaires, étoit le fruit de la plus infernale ambition, et de l'ingratitude la plus consommée.

Sans ressource auprès du roi et de Mme de Maintenon, aussi mal avec Mgr [le duc] et Mme la duchesse de Bourgogne, et par même forfaiture en abomination à la cour d'Espagne, guère mieux à la nôtre qui l'avoit mieux reconnu que moi, brouillé avec M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans, rebuté de tous les ministres excepté de Desmarets, son esprit me trompa. Je le crus droit, capable, utile; sa faute en Espagne ne me parut qu'un égarement d'emportement de jeunesse, de cour, et d'affaires qu'il étoit vrai que Mme des Ursins perdoit; je vainquis la répugnance du duc de Beauvilliers à cet égard, et pour le fils et le neveu du maréchal et du cardinal de Noailles; je le mis bien avec lui à force de bras, puis par lui avec M. le duc de Bourgogne, qui apaisa Mme la duchesse de Bourgogne; je le raccommodai avec M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans, je l'y maintins à force malgré tous ses douteux ménagements; enfin je forçai ce prince à lui destiner les finances et à tirer son oncle du fond de l'abîme pour le mettre à la tête des affaires ecclésiastiques, dernière chose qui mettoit le comble au solide du neveu, quoique ce dernier point ne fût pas directement pour lui.

Tant de puissants coups frappés en sa faveur excitèrent sa jalousie au lieu de reconnoissance. Il sentit qu'il faudroit compter avec moi; il ne vouloit compter avec personne, mais être le maître, dominer, gouverner, en un mot être premier ministre. Je n'en puis douter puisqu'il me proposa de lui faire donner cette épouvantable place. Ce n'étoit pas que de plus loin il n'eût conçu le dessein de me perdre, dans l'espérance de demeurer après le maître de tout. Ce fut pour cela qu'il conçut cette idée de salutation du roi pour l'usage qu'il m'en préparoit, et qui l'empêcha si constamment de se rendre à mes raisons, quoiqu'il ne leur en pût opposer aucune. Il voulut avant tout essayer de me faire donner dans ce piége, pour publier avec vérité ce qu'il répandit avec tant de calomnie, et ne se rebuta point de tâcher de m'y faire tomber. Mais auparavant, il voulut faire un dernier essai de mon crédit, dont il s'étoit si bien trouvé et si fort au-dessus de ses espérances, pour se faire par moi premier ministre, pour s'en assurer davantage. Désespérant de m'y faire travailler, il se garda bien d'en montrer son dépit; il n'avoit garde aussi de se montrer refroidi dans un dessein qui, jusqu'à son éclat, vouloit la même union pour le rendre plus certain; il hâta donc son dernier effort dans ma chambre pour me faire tomber dans ses filets, et n'y pouvant réussir, il ne tarda plus un instant à consommer sa perfidie par la plus atroce scélératesse, et la calomnie la plus parfaite que le démon, possédant un homme, lui puisse faire exécuter. Les espérances les plus flatteuses s'en présentoient à lui avec la plus parfaite confiance, que de quelque façon que ce fût je n'en pourrois échapper. Un cri public, une noblesse ramassée, ignorante, furieuse, répandue partout, me devoit être une source de querelles et de voies de fait au moins fréquentes, et dont les suites mêmes, en s'en tirant avec succès, ont des recherches légales, longues et fort embarrassantes.

Cette ressource de combats particuliers et de querelles avec tout le monde lui parut immanquable. Si contre toute attente je sortois heureusement d'un si dangereux labyrinthe, il se flattoit que M. le duc d'Orléans ne pourroit jamais conserver dans les affaires, dans sa confiance publique, dans les places, un homme en butte à toute la noblesse qui se portoit publiquement contre lui. Enfin, si, contre toute apparence, M. le duc d'Orléans ne se laissoit ni vaincre ni étourdir par ce bruit, le dépit d'essuyer de la part du public une injustice si criante, si universelle, si continuelle, et d'un public fou en ce genre, à l'ivresse duquel il ne me seroit pas possible de faire entendre aucune raison, moins encore de lui persuader la vérité sur ce qui le mettoit en fureur, me feroit d'indignation quitter la partie, et le délivreroit au moins ainsi de moi.

A tout ce qu'on vient de voir qui a précédé cet éclat et qui l'a accompagné, on ne peut soupçonner ce raisonnement d'imputation la plus légère. Il est vrai que c'est un raisonnement de démon, duquel il a toutes les qualités : profondeur, noirceur, calomnie, attentat à tout, assassinat, ambition sans bornes, ingratitude exquise, effronterie sans mesure, méchanceté de toute espèce la plus atroce, scélératesse la plus raffinée, la plus consommée : mais il est vrai aussi que ce raisonnement en a toute l'étendue, la réflexion, l'esprit, la finesse, la justesse, l'adresse; que la conjoncture de l'exécution en couronne toute la prudence qui s'y pouvoit mettre, et que le tout ensemble est sublimement marqué au coin du prince des démons, qui seul l'a pu inspirer et conduire. Je bornerai là le peu de réflexions que je n'ai pu me refuser sur une conduite de ténèbres si digne du vrai fils du père du mensonge et du séducteur du genre humain.

Il n'étoit pas difficile d'imaginer à quoi m'alloit porter une telle perfidie; l'éclat aussi fut tel et si subit, qu'il ne fut pas difficile d'y mettre tous les obstacles qui l'empêchèrent, d'autant que Noailles évita avec un soin extrême toute rencontre, dont il ne se crut pas assez en sûreté dans le château de Versailles pour s'y hasarder. Ma ressource fut donc le témoignage que rendirent les ducs témoins de ce qui s'étoit passé dans ma chambre qu'ils rendirent public, et ce que mes amis non titrés prirent soin de répandre. J'en parlai aussi à tout ce que je trouvai sous ma main avec une force qui n'épargna ni choses ni termes sur le duc de Noailles, qui nomma tout par son nom, les choses par le leur, et que je répandis à tous venants. Je m'expliquai en même temps à M. le duc d'Orléans; mais la conjoncture étoit si chargée d'affaires les plus importantes, et de ces pressantes bagatelles qui prennent nécessairement alors le temps même des affaires, que cet accablement des derniers moments, pour ainsi dire, du roi, ne permit guère d'attention suivie à une affaire particulière.

Noailles, qui m'évita jusque chez M. le duc d'Orléans, où il craignit mes insultes, même en sa présence, outré de tout ce qui lui revenoit de toutes parts des propos sans mesure que je tenois sur lui, s'arma de toile cirée et de silence pour les laisser glisser, et poussa sa pointe parmi la noblesse, sur le gros de laquelle le témoignage des ducs qui s'étoient

trouvés chez moi avec le duc de Noailles, ni ceux de mes amis de leurs confrères sur mes sentiments à l'égard de la noblesse, ne les put ramener. Noailles avoit bien pris ses mesures pour les mettre et les entretenir dans l'opinion et la furie qui lui convenoit sur moi.

Il ne faut pas demander si M. et Mme du Maine surent profiter d'une si favorable occasion à leurs intérêts et à leur disposition pour moi; plus que tout quand la chose fut une fois enfournée. L'envie et la jalousie générale de la figure que personne ne douta que je n'allasse faire par un régent avec qui j'avois les plus anciennes, les plus importantes, les plus uniques liaisons, qui lui avois rendu les plus signalés services, qui étois demeuré le seul homme dont l'attachement pour lui avoit été fidèle et public sans craindre les menaces ni les plus grands dangers, et qui étois le seul dans toute sa confiance et vu publiquement tel. Cette gangrène du monde avoit gagné même des ducs; Noailles en sut profiter.

Son abattement depuis son rappel d'Espagne avoit émoussé l'envie et la jalousie sur lui; celle qu'on prenoit de moi avoit toute sa force dans le moment naissant d'une splendeur prévue, toujours bien au-dessus de ce qui arrive en effet. Par Canillac, ami intime de La Feuillade, il se lia à lui. On a pu voir par divers traits qu'ils étoient tous deux assez homogènes. Par La Feuillade [il se lia] avec les ducs de Villeroy et de La Rochefoucauld, lequel rogue, glorieux, et aussi envieux que son père, avec aussi peu d'esprit, n'avoit pu me pardonner la préséance sur lui, ni son beau-frère, un avec lui. Richelieu, jeune étourdi alors, plein d'esprit, de feu, d'ambition, de légèreté, de galanterie, apprenoit à voler sous les ailes de La Feuillade, que le bel air avoit rendu son oracle, et qui, cousin germain de Noailles par sa femme, et uni à lui par la protection ouverte de Mme de Maintenon, se promit bien de figurer par ces messieurs, qui pour s'autoriser d'un homme de poids firent des assemblées chez le maréchal d'Harcourt, ami de La Rochefoucauld et de Villeroy, et qui par Mme de Maintenon étoit de tout temps en mesure avec Noailles. Harcourt ne me vouloit point de mal; on a vu en divers endroits qu'il s'étoit ouvert fort librement à moi sur les bâtards et sur d'autres choses; qu'il avoit tenté plus d'une fois liaison et union avec moi, à laquelle la mienne avec M. de Beauvilliers n'avoit pu me permettre de me laisser entraîner. Comme l'autre n'avoit fait que tenter, ma retenue n'avoit pu nous brouiller, mais elle avoit diminué la bienveillance, et d'ailleurs il étoit fort opposé en dessous à M. le duc d'Orléans, ainsi que La Rochefoucauld, Villeroy et La Feuillade. Néanmoins il ne fut que leur ombre. Ses diverses attaques d'apoplexie l'avoient extrêmement abattu; il n'étoit plus que la figure extérieure d'un homme, et sa tête ne pouvoit s'appliquer, ni sa langue, embarrassée déjà, s'expliquer bien aisément; mais ce groupe suppléoit, et se couvrit de son nom pour séduire autant de ducs qu'ils purent. La Feuillade me haïssoit de tout temps, sans que j'en aie jamais pu découvrir la cause, plus encore comme l'ami de M. le duc d'Orléans, et comme l'envie même qui surnageoit à tous ses autres vices. Depuis la disgrâce de Turin, dont il n'avoit pu se relever du tout, il avoit fait

le philosophe sans quitter le bel air. Il avoit cherché à capter les gens importants par leur état ou par leur réputation, surtout parmi ceux qui étoient ou faisoient les mécontents. Il avoit fait extrêmement sa cour au marquis de Liancourt qu'il trompa par ses belles maximes, et qui s'en sépara à la fin hautement; et par Liancourt, qui étoit plein d'esprit, d'honneur, de savoir et de probité, qui n'étoit qu'un avec La Rochefoucauld son frère, et le duc de Villeroy, il se lia étroitement avec eux.

M. de Luxembourg, le plus intime ami de ces trois hommes, par leur ancienne union avec feu M. le prince de Conti, fut de compagnie envahi par La Feuillade. Luxembourg étoit un fort homme d'honneur, qui avoit à peine le sens commun, rectifié par le grand usage du meilleur et du plus grand monde où son père l'avoit initié. Il étoit plein de petitesses dans le commerce, quoique le meilleur homme du monde; mais il vouloit des soins, des prévenances, qu'il rendoit bien à la vérité, mais qui étoient importunes à la continue. La bonté de son caractère, les anciennes liaisons du temps de son père, la magnificence et la commodité de sa maison, y avoit accoutumé le monde. J'étois le seul des ducs opposants à sa préséance qui étois demeuré brouillé avec lui. Quelques jours avant l'éclat dont je parle, je l'avois rencontré dans la galerie de l'aile neuve, au bout de laquelle il avoit un beau logement en haut. Je sentois l'importance de la réunion de tous les ducs. Je l'abordai et je lui fis civilité sur les petites assemblées qui s'étoient tenues chez moi, dont je lui dis que je voulois lui rendre compte. Il y fut sensible au point qu'il vint chez moi, qu'il ne fut plus mention du passé, qu'il fut, sans que je le susse qu'après, ferme à me défendre contre toutes les attaques de ses amis et de tout le monde, qu'il me fit mille recherches, et que nous sommes demeurés en liaison jusqu'à sa mort.

Noailles avoit si bien profité de la sottise publique, et M. du Maine aussi, qu'il me fut impossible d'y faire entendre raison et vérité; mais la Providence arrêta aussi leurs cruelles espérances. Je sortis, allai et vins tout à mon ordinaire, je ne trouvai jamais personne qui me dît quoi que ce soit qui pût, non pas me fâcher, mais m'indisposer. Les plus enivrés passoient leur chemin avec une salutation froide, en sorte que je n'eus ni à courir, ni à me défendre, ni même à attaquer, et je suis encore à le comprendre d'un nombre infini de têtes aussi échauffées, aussi excitées, et de ce nombre d'entours du duc de Noailles qui, quand cela se trouvoit à leur portée, m'entendoient parler de lui de la manière la plus diffamante et la plus démesurée. Je coulerai ici cette affaire à fond pour n'avoir plus à y revenir, et pour éclaircir par là plusieurs choses qui se sont passées depuis tout pendant la régence et même après.

Noailles souffrit tout en coupable écrasé sous le poids de son crime. Les insultes publiques qu'il essuya de moi sans nombre ne le rebutèrent point. Il ne se lassa jamais de s'arrêter devant moi chez le régent, ou en entrant et sortant du conseil de régence, avec une révérence extrêmement marquée, ni moi de passer droit sans le saluer

jamais, et quelquefois de tourner la tête avec insulte; et il est très-souvent arrivé que je lui ai fait des sorties chez M. le duc d'Orléans et au conseil de régence, dès que j'y trouvois le moindre jour, dont le ton, les termes, les manières effrayoient l'assistance, sans qu'il répondît jamais un mot; mais il rougissoit, il pâlissoit et n'osoit se commettre à une nouvelle reprise. Si rarement il répondoit un mot, je le dis avec vérité, il le faisoit d'un ton et avec des paroles aussi respectueuses que s'il eût répondu à M. le duc d'Orléans. Parmi cela, les affaires n'en souffrirent jamais. Je m'en étois fait une loi, à laquelle je n'ai point eu à me reprocher d'avoir jamais manqué. J'étois de son avis quand je croyois qu'il étoit bon; il m'est arrivé quelquefois de l'avoir appuyé contre d'autres; du reste, même hauteur, mêmes propos, même conduite à son égard. Il est quelquefois sorti si outré du Palais-Royal ou des Tuileries, de ce que je lui avois dis et fait en face, devant le régent et tout ce qui s'y trouvoit, qu'il est allé quelquefois tout droit chez lui se jeter sur son lit comme au désespoir, et disant qu'il ne pouvoit plus soutenir les traitements qu'il essuyoit de moi, jusque-là qu'au sortir d'un conseil où je le forçai de rapporter une affaire que je savois qu'il affectionnoit, et sur laquelle je l'entrepris sans mesure et le fis tondre, lui dictai l'arrêt tout de suite et le lus après qu'il l'eut écrit, en lui montrant avec hauteur et dérision ma défiance et à tout le conseil, il se leva, jeta son tabouret à dix pas, et lui qui en place n'avoit osé répondre un seul mot que de l'affaire même avec l'air le plus embarrassé et le plus respectueux : « Mort.... dit-il en se tournant pour s'en aller; il n'y a plus moyen d'y durer, » s'en alla chez lui, d'où ses plaintes me revinrent, et la fièvre lui en prit. Il y avoit peu de semaines qu'il n'en essuyât de très-fortes, moi toujours sans le saluer, ni lui parler qu'en opinant, pour le bourrer dès que j'y trouvois jour, lui sans se lasser de me faire les révérences les plus marquées, et de m'adresser souvent la parole avec un air de respect dans les rapports qu'il faisoit, n'osant d'ailleurs s'approcher de moi, beaucoup moins me parler.

Il ne fut pas longtemps sans chercher à m'apaiser, dans le désespoir où il étoit d'avoir montré tout ce dont il étoit capable, sans en avoir recueilli ce qu'il s'en étoit proposé, et qu'il avoit compté immanquable. Il essuyoit de moi sans cesse des sorties publiques, des hauteurs en passant devant lui dont le mépris affecté faisoit regarder tout le monde, et des propos sur lui où rien n'étoit ménagé. Un ennemi qui se piquoit de l'être, et de le paroître sans aucune mesure, à qui les plus cruelles expressions étoient les plus familières, les insultes et les sorties en toute occasion en plein conseil et au Palais-Royal, en présence du régent, avec cette hauteur et cet air de mépris que la vertu offensée prend sur le crime infamant, fut si pesant à ce coupable, qu'il n'omit rien au moins pour m'émousser. Il se mit à chanter mes louanges, à dire qu'il ignoroit quelle grippe j'avois prise contre lui, que ce n'étoit au plus qu'un malentendu, qu'il avoit toujours été mon serviteur et le vouloit demeurer même malgré moi, et qu'il n'y avoit rien qu'il ne voulût faire pour regagner mes bonnes grâces. Sa mère, que j'avois toujours eu lieu d'aimer, étoit au désespoir contre son fils, et me fit parler.

D'une infinité d'endroits directs et indirects je fus attaqué; Mme de Saint-Simon fut exhortée sur le ton de piété, mes amis les plus particuliers furent priés de tâcher à m'adoucir. Je répondis toujours que c'étoit assez d'avoir été dupe une fois pour ne l'être pas une seconde du même homme, qu'il n'y en avoit point qui eût pu se douter, ni par conséquent, échapper à une si noire scélératesse, si pourpensée, si profonde, si achevée; mais qu'il falloit croire avoir affaire à un stupide incapable d'aucune sorte de sentiment pour imaginer de lui faire oublier une perfidie et une calomnie de cette espèce et de cette suite, dont le criminel auteur seroit à jamais l'objet de ma haine et de ma vengeance la plus publique et la plus implacable, dont il pouvoit compter que la mesure seroit de n'en garder aucune. Ma conduite y répondit pleinement, et la sienne à mon égard fut aussi la même en bassesse. Ce qui le confondit et le désola le plus, au milieu de sa prospérité, de ne pouvoir parvenir à une réconciliation avec moi, c'étoit le contraste de son oncle, dont la liaison avec moi ne souffrit pas le moins du monde, et qui étoit publique. Je n'en fus que plus ardent pour le cardinal de Noailles qui venoit sans cesse chez moi, et moi chez lui, avec la plus grande confiance, et que je servis toujours de tout ce que je pus et ouvertement.

Ce contraste tomboit à plomb sur le duc de Noailles qui, à la fin, me fit demander grâce, en propres termes, par M. le duc d'Orléans, à qui je sus répondre de façon qu'il se garda depuis d'y revenir. Le duc de Noailles fut accablé de ce refus. Il me fit revenir des choses que je n'oserois écrire, parce que, quoique vraies, elles ne seroient pas croyables : par exemple, que j'aurois enfin pitié de lui, si je connoissois l'état où je le mettois, et des bassesses de toutes sortes. Le cardinal de Noailles chercha souvent à me tourner, et enfin, me parla de cette division à deux reprises, qui, me dit-il, le combloit de douleur, et je ne rencontrai jamais [chez lui] le duc de Noailles, qui avoit grand soin de m'éviter. Je répondis la même chose au cardinal toutes les deux fois. Je lui dis que, quand il lui plairoit, je lui rendrois un compte exact de ce qui l'avoit causée; qu'il falloit, s'il le vouloit ainsi, qu'il se préparât à entendre d'étranges choses; qu'après cela je ne voulois point d'autre juge que lui. Toutes les deux fois la proposition lui ferma la bouche, et il ne m'en parla plus. Je demeurai persuadé qu'il en savoit assez pour craindre de l'entendre, et que c'est ce qui l'arrêta tout court: mais il en gémissoit, car il aimoit cet indigne neveu, et indigne pour lui-même comme on le verra en son temps. Je passe d'autres tentatives très-fortes du duc de Noailles pour essayer de me rapprocher, parce qu'elles se retrouveront pendant la régence.

Tant qu'elle dura j'en usai de la sorte avec lui, sans qu'il se soit jamais lassé de ses révérences respectueuses, sans que je l'aie jamais daigné saluer le moins du monde, ni payé ses façons de déférence que par le mépris le plus marqué, ou la hauteur la plus insultante, et toujours les sorties sur lui en face en toutes les occasions que j'en pouvois faire naître. Douze années se passèrent de la sorte sans le moindre adoucissement de ma part, et sans qu'en aucun temps les devoirs communs

aient cessé ni foibli entre toute sa famille et moi et la mienne. Cette parenthèse est longue, mais il en faut voir le bout.

On verra dans la suite de la régence combien le duc de Noailles fut infatigable, avec une persévérance sans fin, à essuyer tout de moi, et à ne se lasser jamais de rechercher tous les moyens imaginables de se raccommoder avec moi, pour le moins de m'adoucir. Tout fut non-seulement inutile tant qu'elle dura, mais encore après la mort de M. le duc d'Orléans. Les occasions de nous rencontrer devinrent bien plus rares; mais le maintien, quand cela arrivoit, fut toujours le même des deux parts; et les propos de la mienne aussi pesants, aussi fermes et aussi sans mesure, tant qu'il s'en présentoit d'occasions. C'est une chose terrible que la poursuite intérieure du crime.

Il y avoit longtemps que j'avois quitté le conseil; mon crédit s'étoit éteint avec la vie de M. le duc d'Orléans; je n'avois plus de place, et je vivois fort en particulier. M. de Noailles, au contraire, avec ses gouvernements, et sa charge de premier capitaine des gardes du corps, se trouvoit à la tête de la famille la plus puissante en tout genre par toutes sortes de grands établissements. Malgré cette différence totale, ni lui ni les siens ne purent supporter cette situation avec moi. Le duc de Guiche, maréchal de France, en 1724, où il prit le nom de maréchal de Grammont, mort à Paris en septembre 1725, à cinquante-trois ans, avoit deux fils morts l'un après l'autre colonels du régiment des gardes après lui, et deux filles. Il avoit marié l'aînée au fils aîné de Biron, morts tous deux, connus sous le nom de duc et de duchesse de Gontaut; et l'autre au prince de Bournonville, fils du cousin germain de la maréchale de Noailles et d'une sœur du duc de Chevreuse, tous deux morts. Ce mariage s'étoit fait à la fin de mars 1719, quoique le marié, qui n'avoit guère que vingt-deux ans, eût déjà les nerfs affectés à ne se pouvoir presque soutenir. Il devint bientôt après impotent, puis tout à fait perclus, et menaça longuement d'une fin prochaine. La mère de sa femme étoit l'aînée des sœurs du duc de Noailles, parmi lesquelles elle avoit toujours été la plus comptée. Ils songèrent tous à mon fils aîné pour elle, dès qu'elle seroit libre, comme un moyen de raccommodement. Elle étoit belle, bien faite, n'étoit jamais sortie de dessous l'aile de sa mère; et pour le bien étoit le plus grand parti de France alors parmi les personnes de qualité.

Ils n'osèrent me faire rien jeter là-dessus, mais ils crurent trouver Mme de Saint-Simon plus accessible. Ils ne se trompèrent pas. Elle me sonda de loin avec peu de succès; elle ne se rebuta point; elle me parla ouvertement, me prit par le monde sur l'alliance et le bien, et par la religion comme un moyen honnête de mettre fin à la longueur et à l'éclat toujours renaissant d'une rupture ouverte. Je fus plus d'un an à me laisser vaincre par l'horreur du raccommodement. Enfin, pour abréger matière, dès que j'eus consenti, tout fut bientôt fait. Chauvelin, président à mortier, depuis garde des sceaux, etc., étoit le conducteur des affaires de la maréchale de Grammont. Il me courtisoit depuis plusieurs années. Dès qu'il sut que je m'étois enfin rendu, car jusque-là il n'avoit osé m'en parler directement, il dit que la maréchale de Gram-

mont ne pouvoit entrer en rien pendant la vie de son gendre, mais qu'il se chargeoit de tout; et en effet tout fut réglé entre Mme de Saint-Simon et lui, se faisant fort l'un et l'autre de n'être pas dédits. Dans le peu que cela dura de la sorte, le cardinal de Noailles m'en parloit sans cesse, et la maréchale de Grammont et sa fille ne négligeoient aucune occasion de courtiser tout ce qui tenoit intimement à nous. Le premier article fut un raccommodement entre le duc de Noailles et moi. J'y prescrivis qu'il ne s'y parleroit de rien, ni en aucun temps, et qu'on n'exigeroit de moi rien de plus que la bienséance commune; on ne disputa sur rien.

Il arriva qu'une après-dînée j'allai par hasard à l'hôtel de Lauzun, où je trouvai Mme de Bournonville qui jouoit à l'hombre, amenée et gardée par Mme de Beaumanoir, qui logeoit avec sa sœur la maréchale de Grammont. Un peu après on vint demander Mme de Beaumanoir, qui sortit et rentra aussitôt, parla bas à Mme de Lauzun, et me regarda en riant. Elle dit après à sa nièce qu'il falloit demander permission de quitter le jeu, et, à demi bas, aller voir M. de Bournonville qui logeoit chez la duchesse de Duras, sa sœur, depuis longtemps, et qui venoit de se trouver fort mal. Cela arrivoit quelquefois, et ces sortes de longues maladies font qu'on ne les croit jamais à leur fin. J'allai le soir à l'archevêché; j'y trouvai la maréchale de Grammont et Mme de Beaumanoir qui avoit ramené et laissé sa nièce, qui parla de M. de Bournonville comme d'un homme qui pouvoit durer longtemps. Le cardinal et elle, après une légère préface chrétienne, laissèrent échapper leur impatience en me regardant; la maréchale me regarda aussi, sourit avec eux, laissa échapper quelques mines, et se levant tout de suite, se mit à rire tout à fait, et, m'adressant la parole, me dit qu'il valoit mieux s'en aller. Le bon cardinal me parla après avec effusion de cœur. Chauvelin nous manda fort tard que le mal augmentoit; et le lendemain matin, comme j'étois chez moi avec du monde, on me fit sortir pour un message de Chauvelin, qui me mandoit que M. de Bournonville venoit de mourir.

J'envoyai dire aussitôt à Mme de Saint-Simon, qui étoit à la messe aux Jacobins, tout proche du logis, que je la priois de revenir; elle ne tarda pas, et me trouva avec la même compagnie, devant qui je lui dis le fait tout bas. Il étoit convenu que, dès que cela arriveroit, nous ferions sur-le-champ la demande au cardinal, qui se chargeroit de tout. Mme de Saint-Simon y alla. C'étoit la veille de l'Annonciation, qu'il étoit à table pour aller officier aux premières vêpres à Notre-Dame. Il sortit de table et vint au-devant d'elle les bras ouverts, dans une joie qu'il ne cacha point; et, sans lui donner le temps de parler, devant tous ses gens : « Vite, dit-il, les chevaux à mon carrosse! » puis à elle : « Je vois bien ce qui vous amène; Dieu en a disposé, nous sommes libres; je m'en vais chez la maréchale de Grammont, et vous aurez bientôt de mes nouvelles. » Il la mena dans sa chambre un moment. Comme il l'accompagnoit, ses gens lui parlèrent de vêpres. « Mon carrosse, répondit-il, vêpres pour aujourd'hui attendront, dépêchons. » Mme de Saint-Simon revint, et nous nous mîmes à table.

Comme à peine nous en sortions, nous entendîmes un carrosse dans

la cour : c'étoit le cardinal de Noailles. Je descendis au-devant de lui; il m'embrassa à plusieurs reprises, et tout aussitôt devant tout le domestique se prit à me dire : « Où est mon neveu? car je veux voir mon neveu, envoyez-le donc chercher. » Je répondis fort étonné qu'il étoit à Marly. « Oh bien, envoyez-y donc tout à l'heure le chercher, car je meurs d'envie de l'embrasser, et il faut bien qu'il aille voir la maréchale de Grammont et sa prétendue. » Je ne sortois point d'étonnement d'une telle franchise, qui apprenoit tout à son domestique et au nôtre, qui étoient là en foule. Nous montions cependant le commencement du degré. Mme de Saint-Simon descendoit en même temps, et nous fit redescendre le peu que nous avions monté, pour faire entrer le cardinal dans mon appartement et ne lui pas donner la peine de monter en haut. Jamais je ne vis homme si aise. Il nous dit que la maréchale de Grammont et sa fille étoient ravies; que tout étoit accordé; qu'il avoit voulu se donner la satisfaction de nous le venir dire et de le déclarer tout haut, comme il avoit fait, parce que, au nombre de grands partis en hommes qui n'attendoient que ce moment, de leur connoissance à tous, pour faire des démarches pour ce mariage, il n'y avoit de bon qu'à bâcler et déclarer pour leur fermer la bouche et arrêter par là tous les manéges qui se font pour faire rompre et se faire préférer, au lieu qu'il n'y a plus à y penser quand les choses sont faites, déclarées et publiées par les parties mêmes; qu'il aimoit mieux qu'on le dît un radoteur d'avoir déclaré si vite, et que cela fût fini. Après mille amitiés il s'en alla à ses vêpres. Il fut convenu que le jour même Mme de Saint-Simon iroit au Bon-Pasteur, où elle trouveroit la maréchale de Grammont dans sa tribune. Mon fils arriva le soir.

Le lendemain, comme nous dînions avec assez de monde au logis, arrivèrent tous les Grammont et plusieurs Noailles, mais non la future, sa mère ni sa grand'mère, de manière qu'il n'y eut rien de plus public, et la maréchale de Grammont vint au logis dès l'après-dînée. Mon fils, qui les alla voir et la maréchale de Grammont, et que je menai chez le cardinal, retourna le soir à Marly pour demander au roi l'agrément du mariage, et en donner part après à ceux de nos plus proches ou de nos plus particuliers amis qui y étoient, avant de la donner en forme. Tout en arrivant, il trouva le duc de Chaulnes dans un des petits salons, à qui il le dit à l'oreille. « Cela ne peut pas être, » lui répondit-il, et ne voulut jamais le croire, quoique mon fils lui expliquât qu'il avoit vu le cardinal de Noailles, la maréchale de Grammont, etc. C'est qu'il comptoit son affaire sûre pour son fils par Mme de Mortemart, amie intime de tout temps et de gnose de la maréchale de Grammont, qui lui en avoit fort parlé et qui l'avoit laissée espérer sans s'ouvrir, sur la raison de ne le pas pouvoir pendant la vie de M. de Bournonville. En trois ou quatre jours tout fut signé et passa par Chauvelin. La duchesse de Duras trouva fort bon qu'on n'eût point attendu, et qu'on fît incessamment le mariage. Mais comme il pouvoit en arriver une grossesse prompte, tout ce qui fut consulté de part et d'autre fut d'avis de différer de trois ou quatre mois, quoique M. de Bournonville n'eût jamais été en état d'être avec sa femme, et qu'il n'y logeât plus même depuis deux ou trois ans.

Tout alloit bien jusque-là. Jamais tant d'empressement ni de marques de joie, et c'en fut une toute particulière que la visite dont j'ai parlé, parce que c'est à la famille du mari futur à aller chez l'autre famille la première. Tout cela fait, il fut question du raccommodement. Le président Chauvelin me fit pour le duc de Noailles les plus beaux compliments du monde, et me pressa de sa part et de celle du cardinal, de la maréchale de Noailles, de lui permettre de venir chez moi. La crainte d'une visite à laquelle je ne pourrois mettre une fin aussi prompte que je le voudrois m'empêcha d'y consentir, et je voulus si fermement que nous nous vissions chez le cardinal de Noailles qu'il en fallut passer par là. Ce fut où je m'en tins, sans dire si ni qui je voulois bien qu'il s'y trouvât, et sans qu'on m'en parlât non plus. Le duc de Noailles, qui sortoit de quartier, vint donc à Paris pour le jour marqué. Ce même jour, Mme de Saint-Simon et moi dînions vis-à-vis du logis, chez Asfeld, depuis maréchal de France, avec le maréchal et la maréchale de Berwick et quelques autres amis particuliers. J'étois de fort mauvaise humeur, je prolongeois la table tant que je pouvois, et après qu'on en fut sorti, je me fis chasser à maintes reprises. Ils savoient le rendez-vous, qui n'en étoit pas un d'amour, et ils m'exhortoient d'y bien faire et de bonne grâce. Je retournai donc chez moi prendre haleine, et comme on dit, son escousse, tandis que Mme de Saint-Simon s'acheminoit et qu'on atteloit mon carrosse. Je partis enfin et j'arrivai à l'archevêché comme un homme qui va au supplice.

En entrant dans la chambre où étoient la maréchale de Grammont, Mme de Beaumanoir, Mme de Saint-Simon et Mme de Lauzun, le cardinal de Noailles vint à moi dès qu'il m'aperçut, tenant le duc de Noailles par la main, et me dit : « Monsieur, je vous présente mon neveu que je vous prie de vouloir bien embrasser. » Je demeurai froid tout droit, je regardai un moment le duc de Noailles, et je lui dis sèchement : « Monsieur, M. le cardinal le veut, » et j'avançai un pas. Dans l'instant le duc de Noailles se jeta à moi si bas que ce fut au-dessous de ma poitrine, et m'embrassa de la sorte des deux côtés. Cela fait, je saluai le cardinal, qui m'embrassa ainsi que ses deux nièces, et je m'assis avec eux près de Mme de Saint-Simon. Tout le corps me trembloit, et le peu que je dis dans une conversation assez empêtrée fut la parole d'un homme qui a la fièvre. On ne parla que du mariage, de la joie et de quelques bagatelles indifférentes. Le duc de Noailles, interdit à l'excès, qui m'adressa deux ou trois fois la parole avec un air de respect et d'embarras, je lui répondis courtement, mais point trop malhonnêtement. Au bout d'un quart d'heure, je dis qu'il ne falloit pas abuser du temps de M. le cardinal, et je me levai. Le duc de Noailles voulut me conduire; les dames dirent qu'il ne falloit point m'importuner, ni faire de façons avec moi; et je cours encore. Je revins chez moi comme un homme ivre et qui se trouve mal. En effet, peu après que j'y fus, il se fit un tel mouvement en moi, de la violence que je m'étois faite, que je fus au moment de me faire saigner; la vérité est qu'elle fut extrême. Je crus au moins en être quitte pour longtemps.

Dès le lendemain le duc de Noailles vint chez moi et me trouva. La

visite se passa tête à tête; c'étoit à la fin de la matinée. Il n'y fut question que de noces et de choses indifférentes. Il tint le dé tant qu'il voulut. Il parut moins embarrassé et plus à lui-même. Pour moi, j'y étois fort peu, et souffrois fort à soutenir la conversation, qui fut de plus de demi-heure, et qui me parut sans fin. La conduite se passa comme à l'archevêché. J'allai le lendemain voir la maréchale de Noailles, que je trouvai ravie. Je demandai son fils qui logeoit avec elle, et qui heureusement ne s'y trouva pas. Il chercha fort depuis à me rapprocher, et moi à éviter. Nous nous sommes vus depuis aux occasions, et rarement chez lui autrement, c'est-à-dire comme point, lui chez moi tant qu'il pouvoit, ou, s'il m'est permis de trancher le mot, tant qu'il osoit. Il vint à la noce. Ce fut la dernière cérémonie du cardinal de Noailles, qui les maria dans sa grande chapelle, et qui donna un festin superbe et exquis. J'en donnai un autre le lendemain, où le duc de Noailles fut convié qui y vint.

Quelques années après, étant à la Ferté, la duchesse de Ruffec me dit qu'il mouroit d'envie d'y venir, et après force tours et retours là-dessus, ells m'assura qu'il viendroit incessamment. Je demeurai fort froid et presque muet. Quand nous nous fûmes séparés, j'appelai mon fils qui en avoit entendu le commencement; je lui en racontai la fin. Je lui dis après de dire à sa femme que, par honnêteté pour elle, je n'avois pas voulu lui parler franchement, mais qu'elle fît comme elle voudroit avec son oncle, de la part duquel elle m'avoit parlé à la fin de son propos, mais que je ne voulois point du duc de Noailles à la Ferté, quand même elle devroit le lui mander. Je n'avois garde de souffrir que par ce voyage il se parât d'un renouvellement de liaison avec moi, moins encore de m'exposer à des tête-à-tête avec lui, que les matinées et les promenades fournissent à qui a résolu d'en profiter, et qui ne se peuvent éviter, dont il eût pu après dire et publier tout ce qui ne se seroit ni dit ni traité entre nous, mais qu'il lui eût convenu de répandre, ce qui m'avoit fait avoir grand soin, toutes les fois qu'il m'avoit trouvé chez moi, de prier, dès qu'on l'annonçoit, ce qu'il s'y rencontroit de demeurer et de ne s'en aller qu'après lui. Il a persévéré longtemps encore à tâcher de me rapprivoiser. A la fin le peu de succès l'a lassé, et ma persévérance sèche, froide et précise aux simples devoirs d'indispensable bienséance, m'a délivré, et l'a réduit au même point avec moi. Dieu commande de pardonner, mais non de s'abandonner soi-même, et de se livrer après une expérience aussi cruelle. Le monde a vu et connu depuis quel homme il est, et ce qu'il a été dans la cour, dans le conseil et à la tête des armées.

Retournons maintenant d'où nous sommes partis, qui est au jeudi 22 août, remarquable par la revue de la gendarmerie faite au nom et avec toute l'autorité du roi par le duc du Maine, pendant laquelle le roi s'amusa à vouloir choisir l'habit qu'il prendroit lorsqu'il pourroit s'habiller.

CHAPITRE V.

Reprise du journal des derniers jours du roi. — Il refuse de nommer aux bénéfices vacants. — Mécanique de l'appartement du roi pendant sa dernière maladie. — Extrémité du roi. — Le roi reçoit les derniers sacrements. — Le roi achève son codicille; parle à M. le duc d'Orléans. — Scélératesse des chefs de la constitution. — Adieux du roi. — Le roi ordonne que son successeur aille à Vincennes, et revienne demeurer à Versailles. — Le roi brûle des papiers, ordonne que son cœur soit porté à Paris, aux Jésuites. — Sa présence d'esprit et ses dispositions. — Le Brun, Provençal, maltène Fagon et donne de son élixir au roi. — Duc du Maine. — Mme de Maintenon se retire à Saint-Cyr. — Chirost fait réparer la négligence de la messe. — Rayon de mieux du roi. — Solitude entière chez M. le duc d'Orléans. — Misère de M. le duc d'Orléans. — Il change sur les états généraux et sur l'expulsion du chancelier. — Le roi, fort mal, fait revenir Mme de Maintenon de Saint-Cyr. — Dernières paroles du roi. — Sa mort. — Caractère de Louis XIV.

Le vendredi 23 août, la nuit fut à l'ordinaire, et la matinée aussi. [Le roi] travailla avec le P. Tellier qui fit inutilement des efforts pour faire nommer aux grands et nombreux bénéfices qui vaquoient, c'est-à-dire pour en disposer lui-même, et ne les pas laisser à donner par M. le duc d'Orléans. Il faut dire tout de suite que plus le roi empira, plus le P. Tellier le pressa là-dessus, pour ne pas laisser échapper une si riche proie, ni l'occasion de se munir de créatures affidées avec lesquelles ses marchés étoient faits, non en argent, mais en cabales. Il n'y put jamais réussir. Le roi lui déclara qu'il avoit assez de comptes à rendre à Dieu sans se charger encore de ceux de cette nomination, si prêt à paroître devant lui, et lui défendit de lui en parler davantage. Il dîna debout dans sa chambre en robe de chambre, y vit les courtisans, ainsi qu'à son souper de même, passa chez lui l'après-dînée avec ses deux bâtards, M. du Maine surtout, Mme de Maintenon et les dames familières; la soirée à l'ordinaire. Ce fut ce même jour qu'il apprit la mort de Maisons, et qu'il donna sa charge à son fils, à la prière du duc du Maine.

Il ne faut pas aller plus loin sans expliquer la mécanique de l'appartement du roi, depuis qu'il ne sortoit plus. Toute la cour se tenoit tout le jour dans la galerie. Personne ne s'arrêtoit dans l'antichambre la plus proche de sa chambre, que les valets familiers, et la pharmacie, qui y faisoient chauffer ce qui étoit nécessaire; on y passoit seulement, et vite, d'une porte à l'autre. Les entrées passoient dans les cabinets par la porte de glace qui y donnoit de la galerie qui étoit toujours fermée, et qui ne s'ouvroit que lorsqu'on y grattoit, et se refermoit à l'instant. Les ministres et les secrétaires d'État y entroient aussi, et tous se tenoient dans le cabinet qui joignoit la galerie. Les princes du sang, ni les princesses filles du roi n'entroient pas plus avant, à moins que le roi ne les demandât, ce qui n'arrivoit guère. Le maréchal de Villeroy, le chancelier, les deux bâtards, M. le duc d'Orléans, le P. Tellier, le curé de la paroisse, quand Maréchal, Fagon et les premiers valets de chambre n'étoient pas dans la chambre, se tenoient dans le cabinet du conseil, qui est entre la chambre du roi et un autre cabinet

où étoient les princes et princesses du sang, les entrées et les ministres.

Le duc de Tresmes, premier gentilhomme de la chambre en année, se tenoit sur la porte, entre les deux cabinets, qui demeuroit ouverte, et n'entroit dans la chambre du roi que pour les moments de son service absolument nécessaire. Dans tout le jour personne n'entroit dans la chambre du roi que par le cabinet du conseil, excepté ces valets intérieurs ou de la pharmacie qui demeuroient dans la première antichambre, Mme de Maintenon et les dames familières, et pour le dîner et le souper, le service et les courtisans qu'on y laissoit entrer. M. le duc d'Orléans se mesuroit fort à n'entrer dans la chambre qu'une fois ou deux le jour au plus, un instant, lorsque le duc de Tresmes y entroit, et se présentoit un autre instant une fois le jour sur la porte du cabinet du conseil dans la chambre, d'où le roi le pouvoit voir de son lit. Il demandoit quelquefois le chancelier, le maréchal de Villeroy, le P. Tellier, rarement quelques ministres, M. du Maine souvent, peu le comte de Toulouse, point d'autres, ni même les cardinaux de Rohan et de Bissy, qui étoient souvent dans le cabinet où se tenoient les entrées. Quelquefois, lorsqu'il étoit seul avec Mme de Maintenon, il faisoit appeler le maréchal de Villeroy, ou le chancelier, ou tous les deux, et fort souvent le duc du Maine. Madame ni Mme la duchesse de Berry n'alloient point dans ces cabinets, et ne voyoient presque jamais le roi dans cette maladie, et si elles y alloient, c'étoit par les antichambres, et ressortoient à l'instant.

Le samedi 24, la nuit ne fut guère plus mauvaise qu'à l'ordinaire, car elles l'étoient toujours. Mais sa jambe parut considérablement plus mal, et lui fit plus de douleur. La messe à l'ordinaire, le dîner dans son lit, où les principaux courtisans sans entrées le virent; conseil de finances ensuite, puis il travailla avec le chancelier seul. Succédèrent Mme de Maintenon et les dames familières. Il soupa debout en robe de chambre, en présence des courtisans, pour la dernière fois. J'y observai qu'il ne put avaler que du liquide, et qu'il avoit peine à être regardé. Il ne put achever, et dit aux courtisans qu'il les prioit de passer, c'est-à-dire de sortir. Il se fit remettre au lit; on visita sa jambe, où il parut des marques noires. Il envoya chercher le P. Tellier, et se confessa. La confusion se mit parmi la médecine. On avoit tenté le lait et le quinquina à l'eau; on les supprima l'un et l'autre sans savoir que faire. Ils avouèrent qu'ils lui croyoient une fièvre lente depuis la Pentecôte, et s'excusoient de ne lui avoir rien fait sur ce qu'il ne vouloit point de remèdes, et qu'ils ne le croyoient pas si mal eux-mêmes. Par ce que j'ai rapporté de ce qui s'étoit passé dès avant ce temps-là entre Maréchal et Mme de Maintenon là-dessus, on voit ce qu'on en doit croire.

Le dimanche 25 août, fête de Saint-Louis, la nuit fut bien plus mauvaise. On ne fit plus mystère du danger, et tout de suite grand et imminent. Néanmoins, il voulut expressément qu'il ne fût rien changé à l'ordre accoutumé de cette journée, c'est-à-dire que les tambours et les hautbois, qui s'étoient rendus sous ses fenêtres, lui donnassent, dès qu'il fut éveillé, leur musique ordinaire, et que les vingt-quatre vio-

lons jouassent de même dans son antichambre pendant son dîner. Il fut ensuite en particulier avec Mme de Maintenon, le chancelier et un peu le duc du Maine. Il y avoit eu la veille du papier et de l'encre pendant son travail tête à tête avec le chancelier; il y en eut encore ce jour-ci, Mme de Maintenon présente, et c'est l'un des deux que le chancelier écrivit sous lui son codicille. Mme de Maintenon et M. du Maine, qui pensoit sans cesse à soi, ne trouvèrent pas que le roi eût assez fait pour lui par son testament; ils y voulurent remédier par un codicille, qui montra également l'énorme abus qu'ils firent de la foiblesse du roi dans cette extrémité, et jusqu'où l'excès de l'ambition peut porter un homme. Par ce codicille le roi soumettoit toute la maison civile et militaire du roi au duc du Maine immédiatement et sans réserve, et sous ses ordres au maréchal de Villeroy, qui, par cette disposition, devenoient les maîtres uniques de la personne et du lieu de la demeure du roi; de Paris, par les deux régiments des gardes et les deux compagnies des mousquetaires; de toute la garde intérieure et extérieure; de tout le service, chambre, garde-robe, chapelle, bouche, écuries; tellement que le régent n'y avoit plus l'ombre même de la plus légère autorité, et se trouvoit à leur merci, et en état continuel d'être arrêté, et pris, toutes les fois qu'il auroit plu au duc du Maine.

Peu après que le chancelier fut sorti de chez le roi, Mme de Maintenon, qui y étoit restée, y manda les dames familières, et la musique y arriva à sept heures du soir. Cependant le roi s'étoit endormi pendant la conversation des dames. Il se réveilla la tête embarrassée, ce qui les effraya et leur fit appeler les médecins. Ils trouvèrent le pouls si mauvais qu'ils ne balancèrent pas à proposer au roi, qui revenoit cependant de son absence, de ne pas différer à recevoir les sacrements. On envoya querir le P. Tellier, et avertir le cardinal de Rohan, qui étoit chez lui en compagnie, et qui ne songeoit à rien moins, et cependant on renvoya la musique qui avoit déjà préparé ses livres et ses instruments, et les dames familières sortirent.

Le hasard fit que je passai dans ce moment-là la galerie et les antichambres pour aller de chez moi, dans l'aile neuve, dans l'autre aile chez Mme la duchesse d'Orléans, et chez M. le duc d'Orléans après. Je vis même des restes de musique dont je crus le gros entré. Comme j'approchois de l'entrée de la salle des gardes, Pernault, huissier de l'antichambre, vint à moi qui me demanda si je savois ce qui se passoit, et qui me l'apprit. Je trouvai Mme la duchesse d'Orléans au lit, d'un reste de migraine, environnée de dames qui faisoient la conversation, ne pensant à rien moins. Je m'approchai du lit et dis le fait à Mme la duchesse d'Orléans qui n'en voulut rien croire, et qui m'assura qu'il y avoit actuellement musique, et que le roi étoit bien; puis, comme je lui avois parlé bas, elle demanda tout haut aux dames si elles en avoient ouï dire quelque chose. Pas une n'en savoit un mot, et Mme la duchesse d'Orléans demeuroit rassurée. Je lui dis une seconde fois que j'étois sûr de la chose, et qu'il me paroissoit qu'elle valoit bien la peine d'envoyer au moins aux nouvelles, et en attendant de se lever. Elle me crut, et je passai chez M. le duc d'Orléans, que j'avertis aussi;

et qui avec raison jugea à propos de demeurer chez lui, puisqu'il n'étoit point mandé.

En un quart d'heure, depuis le renvoi de la musique et des dames, tout fut fait. Le P Tellier confessa le roi, tandis que le cardinal de Rohan fut prendre le saint sacrement à la chapelle, et qu'il envoya chercher le curé et les saintes huiles. Deux aumôniers du roi, mandés par le cardinal, accoururent, et sept ou huit flambeaux portés par des garçons bleus du château, deux laquais de Fagon, et un de Mme de Maintenon. Ce très-petit accompagnement monta chez le roi par le petit escalier de ses cabinets, à travers desquels le cardinal arriva dans sa chambre. Le P. Tellier, Mme de Maintenon, et une douzaine d'entrées, maîtres ou valets, y reçurent ou y suivirent le saint sacrement. Le cardinal dit deux mots au roi sur cette grande et dernière action, pendant laquelle le roi parut très-ferme, mais très-pénétré de ce qu'il faisoit. Dès qu'il eut reçu Notre-Seigneur et les saintes huiles, tout ce qui étoit dans la chambre sortit devant et après le saint sacrement; il n'y demeura que Mme de Maintenon et le chancelier. Tout aussitôt, et cet aussitôt fut un peu étrange, on apporta sur le lit une espèce de livre ou de petite table; le chancelier lui présenta le codicille, à la fin duquel il écrivit quatre ou cinq lignes de sa main, et le rendit après au chancelier.

Le roi demanda à boire, puis appela le maréchal de Villeroy qui, avec très-peu des plus marqués, étoit dans la porte de la chambre au cabinet du conseil, et lui parla seul prés d'un quart d'heure. Il envoya chercher M. le duc d'Orléans, à qui il parla seul aussi un peu plus qu'il n'avoit fait au maréchal de Villeroy. Il lui témoigna beaucoup d'estime, d'amitié, de confiance; mais ce qui est terrible, avec Jésus-Christ sur les lèvres encore qu'il venoit de recevoir, il l'assura qu'il ne trouveroit rien dans son testament dont il ne dût être content, puis lui recommanda l'État et la personne du roi futur. Entre sa communion et l'extrême-onction et cette conversation, il n'y eut pas une demi-heure; il ne pouvoit avoir oublié les étranges dispositions qu'on lui avoit arrachées avec tant de peine, et il venoit de retoucher dans l'entre-deux son codicille si fraîchement fait, qui mettoit le couteau dans la gorge à M. le duc d'Orléans, dont il livroit le manche en plein au duc du Maine. Le rare est que le bruit de ce particulier, le premier que le roi eût encore eu avec M. le duc d'Orléans, fit courir le bruit qu'il venoit d'être déclaré régent.

Dès qu'il se fut retiré, le duc du Maine, qui étoit dans le cabinet, fut appelé. Le roi lui parla plus d'un quart d'heure, puis fit appeler le comte de Toulouse qui étoit aussi dans le cabinet, lequel fut un autre quart d'heure en tiers avec le roi et le duc du Maine. Il n'y avoit que peu de valets des plus nécessaires dans la chambre avec Mme de Maintenon. Elle ne s'approcha point tant que le roi parla à M. le duc d'Orléans. Pendant tout ce temps-là, les trois bâtards du roi, les deux fils de Mme la Duchesse et le prince de Conti avoient eu le temps d'arriver dans le cabinet. Après que le roi eut fini avec le duc du Maine et le comte de Toulouse, il fit appeler les princes du sang, qu'il avoit aper-

çus sur la porte du cabinet, dans sa chambre, et ne leur dit que peu de chose ensemble, et point en particulier ni bas. Les médecins s'avancèrent presque en même temps pour panser sa jambe. Les princes sortirent, il ne demeura que le pur nécessaire et Mme de Maintenon. Tandis que tout cela se passoit, le chancelier prit à part M. le duc d'Orléans dans le cabinet du conseil, et lui montra le codicille. Le roi pansé sut que les princesses étoient dans le cabinet; il les fit appeler, leur dit deux mots tout haut, et, prenant occasion de leurs larmes, les pria de s'en aller, parce qu'il vouloit reposer. Elles sorties avec le peu qui étoit entré, le rideau du lit fut un peu tiré; et Mme de Maintenon passa dans les arrière-cabinets.

Le lundi 26 août la nuit ne fut pas meilleure. Il fut pansé, puis entendit la messe. Il y avoit le pur nécessaire dans la chambre, qui sortit après la messe. Le roi fit demeurer les cardinaux de Rohan et de Bissy. Mme de Maintenon resta aussi comme elle demeuroit toujours, et avec elle le maréchal de Villeroy, le P. Tellier et le chancelier. Il appela les deux cardinaux, protesta qu'il mouroit dans la foi et la soumission à l'Église, puis ajouta en les regardant qu'il étoit fâché de laisser les affaires de l'Église en l'état où elles étoient, qu'il y étoit parfaitement ignorant; qu'ils savoient, et qu'il les en attestoit, qu'il n'y avoit rien fait que ce qu'ils avoient voulu; qu'il y avoit fait tout ce qu'ils avoient voulu; que c'étoit donc à eux à répondre devant Dieu pour lui de tout ce qui s'y étoit fait, et du trop ou du trop peu; qu'il protestoit de nouveau qu'il les en chargeoit devant Dieu, et qu'il en avoit la conscience nette, comme un ignorant qui s'étoit abandonné absolument à eux dans toute la suite de l'affaire. Quel affreux coup de tonnerre! mais les deux cardinaux n'étoient pas pour s'en épouvanter, leur calme étoit à toute épreuve. Leur réponse ne fut que sécurité et louanges; et le roi à répéter que, dans son ignorance, il avoit cru ne pouvoir mieux faire pour sa conscience que de se laisser conduire en toute confiance par eux, par quoi il étoit déchargé devant Dieu sur eux. Il ajouta que, pour le cardinal de Noailles, Dieu lui étoit témoin qu'il ne le haïssoit point, et qu'il avoit toujours été fâché de ce qu'il avoit cru devoir faire contre lui. A ces dernières paroles Bloin, Fagon, tout baissé et tout courtisan qu'il étoit, et Maréchal qui étoient en vue, et assez près du roi, se regardèrent et se demandèrent entre haut et bas si on laisseroit mourir le roi sans voir son archevêque, sans marquer par là réconciliation et pardon, que c'étoit un scandale nécessaire à lever. Le roi, qui les entendit, reprit la parole aussitôt, et déclara que non-seulement il ne s'y sentoit point de répugnance, mais qu'il le désiroit.

Ce mot interdit les deux cardinaux bien plus que la citation que le roi venoit de leur faire devant Dieu à sa décharge. Mme de Maintenon en fut effrayée; le P. Tellier en trembla. Un retour de confiance dans le roi, un autre de générosité et de vérité dans le pasteur, les intimidèrent. Ils redoutèrent les moments où le respect et la crainte fuient si loin devant des considérations plus prégnantes[1]. Le silence régnoit dans

1. On a déjà vu plus haut ce mot dans le sens de *pressantes*.

ce terrible embarras. Le roi le rompit par ordonner au chancelier d'envoyer sur-le-champ chercher le cardinal de Noailles, si ces messieurs, en regardant les cardinaux de Rohan et de Bissy, jugeoient qu'il n'y eût point d'inconvénient. Tous deux se regardèrent, puis s'éloignèrent jusque vers la fenêtre, avec le P. Tellier, le chancelier et Mme de Maintenon. Tellier cria tout bas et fut appuyé de Bissy. Mme de Maintenon trouva la chose dangereuse; Rohan, plus doux et plus politique sur le futur, ne dit rien; le chancelier non plus. La résolution enfin fut de finir la scène comme ils l'avoient commencée et conduite jusqu'alors, en trompant le roi et se jouant de lui. Ils s'en rapprochèrent et lui firent entendre, avec force louanges, qu'il ne falloit pas exposer la bonne cause au triomphe de ses ennemis, et à ce qu'ils sauroient tirer d'une démarche qui ne partoit que de la bonne volonté du roi et d'un excès de délicatesse de conscience; qu'ainsi ils approuvoient bien que le cardinal de Noailles eût l'honneur de le voir, mais à condition qu'il accepteroit la constitution, et qu'il en donneroit sa parole. Le roi encore en cela se soumit à leur avis, mais sans raisonner, et dans le moment le chancelier écrivit conformément, et dépêcha au cardinal de Noailles.

Dès que le roi eut consenti, les deux cardinaux le flattèrent de la grande œuvre qu'il alloit opérer (tant leur frayeur fut grande qu'il ne revînt à le vouloir voir sans condition, dont le piége étoit si misérable et si aisé à découvrir), ou en ramenant le cardinal de Noailles, ou en manifestant par son refus et son opiniâtreté invincible à troubler l'Église, et son ingratitude consommée pour un roi à qui il devoit tout, et qui lui tendoit ses bras mourants. Le dernier arriva. Le cardinal de Noailles fut pénétré de douleur de ce dernier comble de l'artifice. Il avoit tort ou raison devant tout parti sur l'affaire de la constitution; mais quoi qu'il en fût, l'événement de la mort instante du roi n'opéroit rien sur la vérité de cette matière, ni ne pouvoit opérer, par conséquent, aucun changement d'opinion. Rien de plus touchant que la conjoncture, mais rien de plus étranger à la question, rien aussi de plus odieux que ce piége qui, par rapport au roi, de l'état duquel ils achevèrent d'abuser si indignement, et par rapport au cardinal de Noailles qu'ils voulurent brider ou noircir si grossièrement. Ce trait énorme émut tout le public contre eux, avec d'autant plus de violence, que l'extrémité du roi rendit la liberté que sa terreur avoit si longtemps retenue captive. Mais quand on en sut le détail, et l'apostrophe du roi aux deux cardinaux, sur le compte qu'ils auroient à rendre pour lui de tout ce qu'il avoit fait sur la constitution et le détail de ce qui là même s'étoit passé, tout de suite sur le cardinal de Noailles, l'indignation générale rompit les digues, et ne se contraignit plus; personne au contraire qui blâmât le cardinal de Noailles, dont la réponse au chancelier fut en peu de mots un chef-d'œuvre de religion, de douleur et de sagesse.

Ce même lundi, 26 août, après que les deux cardinaux furent sortis, le roi dîna dans son lit en présence de ce qui avoit les entrées. Il les fit approcher comme on desservoit, et leur dit ces paroles qui furent à l'heure même recueillies : « Messieurs, je vous demande pardon du mauvais exemple que je vous ai donné. J'ai bien à vous remercier de la

manière dont vous m'avez servi, et de l'attachement et de la fidélité que vous m'avez toujours marqués. Je suis bien fâché de n'avoir pas fait pour vous ce que j'aurois bien voulu faire. Les mauvais temps en sont cause. Je vous demande pour mon petit-fils la même application et la même fidélité que vous avez eue pour moi. C'est un enfant qui pourra essuyer bien des traverses. Que votre exemple en soit un pour tous mes autres sujets. Suivez les ordres que mon neveu vous donnera, il va gouverner le royaume. J'espère qu'il le fera bien; j'espère aussi que vous contribuerez tous à l'union, et que si quelqu'un s'en écartoit, vous aideriez à le ramener. Je sens que je m'attendris, et que je vous attendris aussi. Je vous en demande pardon. Adieu, messieurs, je compte que vous vous souviendrez quelquefois de moi. »

Un peu après que tout le monde fut sorti, le roi demanda le maréchal de Villeroy, et lui dit ces mêmes paroles qu'il retint bien, et qu'il a depuis rendues : « Monsieur le maréchal, je vous donne une nouvelle marque de mon amitié et de ma confiance en mourant. Je vous fais gouverneur du Dauphin, qui est l'emploi le plus important que je puisse donner. Vous saurez par ce qui est dans mon testament ce que vous aurez à faire à l'égard du duc du Maine. Je ne doute pas que vous ne me serviez après ma mort avec la même fidélité que vous l'avez fait pendant ma vie. J'espère que mon neveu vivra avec vous avec la considération et la confiance qu'il doit avoir pour un homme que j'ai toujours aimé. Adieu, monsieur le maréchal, j'espère que vous vous souviendrez de moi. »

Le roi, après quelque intervalle, fit appeler M. le Duc et M. le prince de Conti, qui étoient dans les cabinets; et sans les faire trop approcher, il leur recommanda l'union désirable entre les princes, et de ne pas suivre les exemples domestiques sur les troubles et les guerres. Il ne leur en dit pas davantage; puis entendant des femmes dans le cabinet, il comprit bien qui elles étoient, et tout de suite leur manda d'entrer. C'étoit Mme la duchesse de Berry, Madame, Mme la duchesse d'Orléans, et les princesses du sang qui crioient, et à qui le roi dit qu'il ne falloit point crier ainsi. Il leur fit des amitiés courtes, distingua Madame, et finit par exhorter Mme la duchesse d'Orléans et Mme la Duchesse de se raccommoder. Tout cela fut court, et il les congédia. Elles se retirèrent par les cabinets pleurant et criant fort, ce qui fit croire au dehors, parce que les fenêtres du cabinet étoient ouvertes, que le roi étoit mort, dont le bruit alla à Paris, et jusque dans les provinces.

Quelque temps après il manda à la duchesse de Ventadour de lui amener le Dauphin. Il le fit approcher et lui dit ces paroles devant Mme de Maintenon et le très-peu des plus intimement privilégiés ou valets nécessaires qui les recueillirent : « Mon enfant, vous allez être un grand roi; ne m'imitez pas dans le goût que j'ai eu pour les bâtiments, ni dans celui que j'ai eu pour la guerre; tâchez, au contraire, d'avoir la paix avec vos voisins. Rendez à Dieu ce que vous lui devez; reconnoissez les obligations que vous lui avez, faites-le honorer par vos sujets. Suivez toujours les bons conseils, tâchez de soulager vos peu-

ples; ce que je suis assez malheureux pour n'avoir pu faire. N'oubliez point la reconnoissance que vous avez à Mme de Ventadour. Madame, s'adressant à elle, que je l'embrasse, et en l'embrassant lui dit : Mon cher enfant, je vous donne ma bénédiction de tout mon cœur. » Comme on eut ôté le petit prince de dessus le lit du roi, il le redemanda, l'embrassa de nouveau, et, levant les mains et les yeux au ciel, le bénit encore. Ce spectacle fut extrêmement touchant; la duchesse de Ventadour se hâta d'emporter le Dauphin et de le remener dans son appartement.

Après une courte pause, le roi fit appeler le duc du Maine et le comte de Toulouse, fit sortir tout ce peu qui étoit dans sa chambre et fermer les portes. Ce particulier dura assez longtemps. Les choses remises dans leur ordre accoutumé, quand il eut fait avec eux, il envoya chercher M. le duc d'Orléans qui étoit chez lui. Il lui parla fort peu de temps et le rappela comme il sortoit pour lui dire encore quelque chose qui fut fort court. Ce fut là qu'il lui ordonna de faire conduire, dès qu'il seroit mort, le roi futur à Vincennes, dont l'air est bon, jusqu'à ce que toutes les cérémonies fussent finies à Versailles et le château bien nettoyé après, avant de le ramener à Versailles, où il destinoit son séjour. Il en avoit apparemment parlé auparavant au duc du Maine et au maréchal de Villeroy, car après que M. le duc d'Orléans fut sorti, il donna ses ordres pour aller meubler Vincennes, et mettre ce lieu en état de recevoir incessamment son successeur. Mme du Maine, qui jusqu'alors n'avoit pas pris la peine de bouger de Sceaux, avec ses compagnies et ses passe-temps, étoit arrivée à Versailles, et fit demander au roi la permission de le voir un moment après ces ordres donnés. Elle étoit déjà dans l'antichambre : elle entra et sortit un moment après.

Le mardi 27 août personne n'entra dans la chambre du roi que le P. Tellier, Mme de Maintenon, et pour la messe seulement le cardinal de Rohan et les deux aumôniers de quartier. Sur les deux heures, il envoya chercher le chancelier, et, seul avec lui et Mme de Maintenon, lui fit ouvrir deux cassettes pleines de papiers, dont il lui fit brûler beaucoup, et lui donna ses ordres pour ce qu'il voulut qu'il fît des autres. Sur les six heures du soir, il manda encore le chancelier. Mme de Maintenon ne sortit point de sa chambre de la journée, et personne n'y entra que les valets, et dans des moments, l'apparition du service le plus indispensable. Sur le soir, il fit appeler le P. Tellier, et presque aussitôt après qu'il lui eut parlé, il envoya chercher Pontchartrain, et lui ordonna d'expédier aussitôt qu'il seroit mort un ordre pour faire porter son cœur dans l'église de la maison professe des jésuites à Paris, et l'y faire placer vis-à-vis celui du roi son père, et de la même manière.

Peu après, il se souvint que Cavoye, grand maréchal des logis de sa maison, n'avoit jamais fait les logements de la cour à Vincennes, parce qu'il y avoit cinquante ans que la cour n'y avoit été; il indiqua une cassette où on trouveroit le plan de ce château, et ordonna de le prendre et de le porter à Cavoye. Quelque temps après ces ordres donnés, il dit à Mme de Maintenon qu'il avoit toujours ouï dire qu'il étoit difficile

oile de se résoudre à la mort; que pour lui, qui se trouvoit sur le point de ce moment si redoutable aux hommes, il ne trouvoit pas que cette résolution fût si pénible à prendre. Elle lui répondit qu'elle l'étoit beaucoup quand on avoit de l'attachement aux créatures, de la haine dans le cœur, des restitutions à faire. « Ah! reprit le roi, pour des restitutions à faire, je n'en dois à personne comme particulier; mais pour celles que je dois au royaume, j'espère en la miséricorde de Dieu. » La nuit qui suivit fut fort agitée. On lui voyoit à tous moments joindre les mains, et on l'entendoit dire les prières qu'il avoit accoutumées en santé, et se frapper la poitrine au *Confiteor*.

Le mercredi 28 août, il fit le matin une amitié à Mme de Maintenon qui ne lui plut guère, et à laquelle elle ne répondit pas un mot. Il lui dit que ce qui le consoloit de la quitter étoit l'espérance, à l'âge où elle étoit, qu'ils se rejoindroient bientôt. Sur les sept heures du matin, il fit appeler le P. Tellier, et comme il lui parloit de Dieu, il vit dans le miroir de sa cheminée deux garçons de sa chambre assis au pied de son lit qui pleuroient. Il leur dit : « Pourquoi pleurez-vous? est-ce que vous m'avez cru immortel? Pour moi, je n'ai point cru l'être, et vous avez dû, à l'âge où je suis, vous préparer à me perdre. »

Une espèce de manant provençal, fort grossier, apprit l'extrémité du roi en chemin de Marseille à Paris, et vint ce matin-ci à Versailles avec un remède, qui, disoit-il, guérissoit la gangrène. Le roi étoit si mal, et les médecins tellement à bout, qu'ils y consentirent sans difficulté en présence de Mme de Maintenon et du duc du Maine. Fagon voulut dire quelque chose; ce manant, qui se nommoit Le Brun, le malmena fort brutalement, dont Fagon, qui avoit accoutumé de malmener les autres et d'en être respecté jusqu'au tremblement, demeura tout abasourdi. On donna donc au roi dix gouttes de cet élixir dans du vin d'Alicante, sur les onze heures du matin. Quelque temps après il se trouva plus fort, mais le pouls étant retombé et devenu fort mauvais, on lui en présenta une autre prise sur les quatre heures, en lui disant que c'étoit pour le rappeler à la vie. Il répondit en prenant le verre où cela étoit : « A la vie ou à la mort! tout ce qui plaira à Dieu. »

Mme de Maintenon venoit de sortir de chez le roi, ses coiffes baissées, menée par le maréchal de Villeroy par-devant chez elle sans y entrer, jusqu'au bas du grand degré où elle leva ses coiffes. Elle embrassa le maréchal d'un œil fort sec, en lui disant : « Adieu, monsieur le maréchal! » monta dans un carrosse du roi qui la servoit toujours, dans lequel Mme de Caylus l'attendoit seule, et s'en alla à Saint-Cyr, suivie de son carrosse où étoient ses femmes. Le soir le duc du Maine fit chez lui une gorge chaude fort plaisante de l'aventure de Fagon avec Le Brun. On reviendra ailleurs à parler de sa conduite, et de celle de Mme de Maintenon et du P. Tellier en ces derniers jours de la vie du roi. Le remède de Le Brun fut continué comme il voulut, et il le vit toujours prendre au roi. Sur un bouillon qu'on lui proposa de prendre, il répondit qu'il ne falloit pas lui parler comme à un autre homme; que ce n'étoit pas un bouillon qu'il lui falloit, mais son confesseur; et il le fit appeler. Un jour qu'il revenoit d'une perte de connoissance, il de-

manda l'absolution générale de ses péchés au P. Tellier, qui lui demanda s'il souffroit beaucoup. « Eh! non, répondit le roi, c'est ce qui me fâche, je voudrois souffrir davantage pour l'expiation de mes péchés. »

Le jeudi 29 août dont la nuit et le jour précédents avoient été si mauvais, l'absence des tenants qui n'avoient plus à besogner au delà de ce qu'ils avoient fait, laissa l'entrée de la chambre plus libre aux grands officiers qui en avoient toujours été exclus. Il n'y avoit point eu de messe la veille, et on ne comptoit plus qu'il y en eût. Le duc de Charost, capitaine des gardes, qui s'étoit aussi glissé dans la chambre, le trouva mauvais avec raison, et fit demander au roi par un des valets familiers, s'il ne seroit pas bien aise de l'entendre. Le roi dit qu'il le désiroit; sur quoi on alla querir les gens et les choses nécessaires, et on continua les jours suivants. Le matin de ce jeudi, il parut plus de force, et quelque rayon de mieux qui fut incontinent grossi, et dont le bruit courut de tous côtés. Le roi mangea même deux petits biscuits dans un peu de vin d'Alicante avec une sorte d'appétit. J'allai ce jour-là sur les deux heures après midi chez M. le duc d'Orléans, dans les appartements duquel la foule étoit au point depuis huit jours, et à toute heure, qu'exactement parlant, une épingle n'y seroit pas tombée à terre. Je n'y trouvai qui que ce soit. Dès qu'il me vit, il se mit à rire et à me dire que j'étois le premier homme qu'il eût encore vu chez lui de la journée, qui, jusqu'au soir fut entièrement déserte chez lui. Voilà le monde.

Je pris ce temps de loisir pour lui parler de bien des choses. Ce fut où je reconnus qu'il n'étoit plus le même pour la convocation des états généraux, et qu'excepté ce que nous avions arrêté sur les conseils, qui a été expliqué ici en son temps, il n'y avoit pas pensé depuis, ni à bien d'autres choses, dont je pris la liberté de lui dire fortement mon avis. Je le trouvai toujours dans la même résolution de chasser Desmarets et Pontchartrain, mais d'une mollesse sur le chancelier qui m'engagea à le presser et à le forcer de s'expliquer. Enfin il m'avoua avec une honte extrême que Mme la duchesse d'Orléans, que le maréchal de Villeroy étoit allé trouver en secret même de lui, l'avoit pressé de le voir et de s'accommoder avec lui sur des choses fort principales auxquelles il vouloit bien se prêter sous un grand secret, et qui l'embarrasseroient périlleusement s'il refusoit d'y entrer, s'excusant de s'en expliquer davantage sur le secret qu'elle avoit promis au maréchal, et sans lequel il ne se seroit pas ouvert à elle; qu'après avoir résisté à le voir, il y avoit consenti; que le maréchal étoit venu chez lui; il y avoit quatre ou cinq jours, en grand mystère, et pour prix de ce qu'il vouloit bien lui apprendre et faire, il lui avoit demandé sa parole de conserver le chancelier dans toutes ses fonctions de chancelier et de garde des sceaux, moyennant la parole qu'il avoit du chancelier, dont il demeuroit garant, de donner sa démission de la charge de secrétaire d'État, dès qu'il l'en feroit remhourser en entier; qu'après une forte dispute, et la parole donnée pour le chancelier, le maréchal lui avoit dit que M. du Maine étoit surintendant de l'éducation, et lui gouverneur avec toute

autorité; qu'il lui avoit appris après le codicille et ce qu'il portoit, et que ce que le maréchal vouloit bien faire étoit de n'en point profiter dans toute son étendue; que cela avoit produit une dispute fort vive sans être convenus de rien, quant au maréchal, mais bien quant au chancelier, qui là-dessus l'en avoit remercié dans le cabinet du roi, confirmé la parole de sa démission de secrétaire d'État aux conditions susdites, et pour marque de reconnoissance lui avoit là même montré le codicille.

J'avoue que je fus outré d'un commencement si foible et si dupe, et que je ne le cachai pas à M. le duc d'Orléans, dont l'embarras avec moi fut extrême. Je lui demandai ce qu'il avoit fait de son discernement, lui qui n'avoit jamais mis de différence entre M. du Maine et Mme la duchesse d'Orléans, dont il m'avoit tant de fois recommandé de me défier et de me cacher, et si souvent répété par rapport à elle que nous étions dans un bois. S'il n'avoit pas vu le jeu joué entre M. du Maine et Mme la duchesse d'Orléans pour lui faire peur par le maréchal de Villeroy, découvrir ce qu'ils auroient à faire, en découvrant comme il prendroit la proposition et la confidence de ce qui n'alloit à rien moins qu'à l'égorger, et ne hasardant rien à tenter de conserver à si bon marché leur créature abandonnée, et l'instrument pernicieux de tout ce qui s'étoit fait contre lui, et dans une place aussi importante dans une régence dont ils prétendoient bien ne lui laisser que l'ombre.

Cette matière se discuta longuement entre nous deux; mais la parole étoit donnée. Il n'avoit pas eu la force de résister; et avec tant d'esprit, il avoit été la dupe de croire faire un bon marché par une démission, en remboursant, marché que le chancelier faisoit bien meilleur en s'assurant du remboursement entier d'une charge qu'il sentoit bien qu'il ne se pouvoit jamais conserver, et qui lui valoit la sûreté de demeurer dans la plus importante place, tandis que le moindre ordre suffisoit pour lui faire rendre les sceaux, l'exiler où on auroit voulu, et lui supprimer une charge qui, comme on l'a vu, ne lui coûtoit plus rien depuis que le roi lui en avoit rendu ce qu'elle avoit été payée, lui qui sentoit tout ce qu'il méritoit de M. le duc d'Orléans, et qui avec la haine et le mépris de la cour, et du militaire, qu'il s'étoit si bien et si justement acquis, n'avoit plus ni de bouclier ni de protection après le roi, du moment que son testament seroit tacitement cassé, comme lui-même n'en doutoit pas. Aux choses faites, il n'y a plus de remède; mais je conjurai M. le duc d'Orléans d'apprendre de cette funeste leçon à être en garde désormais contre les ennemis de toute espèce, contre la duperie, la facilité, la foiblesse surtout de sentir l'affront et le péril du codicille, s'il en souffroit l'exécution en quoi que ce pût être.

Jamais il ne me put dire à quoi il en étoit là-dessus avec le maréchal de Villeroy. Seulement étoit-il constant qu'il n'avoit été question de rien par rapport au duc du Maine, qui par conséquent se comptoit demeurer maître absolu et indépendant de la maison du roi civile et militaire, ce qui subsistant, peu importoit de la cascade du maréchal de Villeroy, sinon au maréchal, mais qui faisoit du duc du Maine un maire du palais, et de M. le duc d'Orléans un fantôme de régent im-

puissant et ridicule, et une victime sans cesse sous le couteau du maire du palais. Ce prince, avec tout son génie, n'en avoit pas tant vu. Je le laissai fort pensif et fort repentant d'une si lourde faute. Il reparla si ferme à Mme la duchesse d'Orléans qu'ils eurent peur qu'il ne tînt rien pour avoir trop promis. Le maréchal mandé par elle fila doux, et ne songea qu'à bien serrer ce qu'il avoit saisi, en faisant entendre qu'à son égard il ne disputeroit rien qui pût porter ombrage; mais la mesure de la vie du roi se serroit de si près qu'il échappa aisément à plus d'éclaircissements, et que, par ce qu'il s'étoit passé dans le cabinet du roi, du chancelier et de M. le duc d'Orléans immédiatement, la bécasse demeura bridée à son égard, si j'ose me servir de ce misérable mot.

Le soir fort tard ne répondit pas à l'applaudissement qu'on avoit voulu donner à la journée, pendant laquelle il [le roi] avoit dit au curé de Versailles, qui avoit profité de la liberté d'entrer, qu'il n'étoit pas question de sa vie, sur [ce] qu'il lui disoit que tout étoit en prières pour la demander, mais de son salut pour lequel il falloit bien prier. Il lui échappa ce même jour, en donnant des ordres, d'appeler le Dauphin le jeune roi. Il vit un mouvement dans ce qui étoit autour de lui. « Eh pourquoi? leur dit-il, cela ne me fait aucune peine. » Il prit sur les huit heures du soir de l'élixir de cet homme de Provence. Sa tête parut embarrassée; il dit lui-même qu'il se sentoit fort mal. Vers onze heures du soir sa jambe fut visitée. La gangrène se trouva dans tout le pied, dans le genou, et la cuisse fort enflée. Il s'évanouit pendant cet examen. Il s'étoit aperçu avec peine de l'absence de Mme de Maintenon, qui ne comptoit plus revenir. Il la demanda plusieurs fois dans la journée; on ne lui put cacher son départ. Il l'envoya chercher à Saint-Cyr; elle revint le soir.

Le vendredi 30 août, la journée fut aussi fâcheuse qu'avoit été la nuit, un grand assoupissement, et dans les intervalles la tête embarrassée. Il prit de temps en temps un peu de gelée et de l'eau pure, ne pouvant plus souffrir le vin. Il n'y eut dans sa chambre que les valets les plus indispensables pour le service, et la médecine, Mme de Maintenon et quelques rares apparitions du P. Tellier, que Bloin ou Maréchal envoyoient chercher. Il se tenoit peu même dans les cabinets, non plus que M. du Maine. Le roi revenoit aisément à la piété quand Mme de Maintenon ou le P. Tellier trouvoient les moments où sa tête étoit moins embarrassée; mais ils étoient rares et courts. Sur les cinq heures du soir, Mme de Maintenon passa chez elle, distribua ce qu'elle avoit de meubles dans son appartement à son domestique, et s'en alla à Saint-Cyr pour n'en sortir jamais.

Le samedi 31 août la nuit et la journée furent détestables. Il n'y eut que de rares et de courts instants de connoissance. La gangrène avoit gagné le genou et toute la cuisse. On lui donna du remède du feu abbé Aignan, que la duchesse du Maine avoit envoyé proposer, qui étoit un excellent remède pour la petite vérole. Les médecins consentoient à tout, parce qu'il n'y avoit plus d'espérance. Vers onze heures du soir on le trouva si mal qu'on lui dit les prières des agonisants. L'appareil le rappela à

lui. Il récita des prières d'une voix si forte qu'elle se faisoit entendre à travers celle du grand nombre d'ecclésiastiques et de tout ce qui étoit entré. A la fin des prières, il reconnut le cardinal de Rohan, et lui dit : « Ce sont là les dernières grâces de l'Église. » Ce fut le dernier homme à qui il parla. Il répéta plusieurs fois : *Nunc et in hora mortis*, puis dit : « O mon Dieu, venez à mon aide, hâtez-vous de me secourir! » Ce furent ses dernières paroles. Toute la nuit fut sans connoissance, et une longue agonie, qui finit le dimanche 1er septembre 1715, à huit heures un quart du matin, trois jours avant qu'il eût soixante-dix-sept ans accomplis, dans la soixante-douzième année de son règne.

Il se maria à vingt-deux ans, en signant la fameuse paix des Pyrénées en 1660. Il en avoit vingt-trois, quand la mort délivra la France du cardinal Mazarin[1]; vingt-sept, lorsqu'il perdit la reine sa mère en 1666. Il devint veuf à quarante-quatre ans en 1683, perdit Monsieur à soixante-trois ans en 1701, et survécut tous ses fils et petits-fils, excepté son successeur, le roi d'Espagne, et les enfants de ce prince. L'Europe ne vit jamais un si long règne, ni la France un roi si âgé.

Par l'ouverture de son corps qui fut faite par Maréchal, son premier chirurgien, avec l'assistance et les cérémonies accoutumées, on lui trouva toutes les parties si entières, si saines et tout si parfaitement conformé, qu'on jugea qu'il auroit vécu plus d'un siècle sans les fautes dont il a été parlé qui lui mirent la gangrène dans le sang. On lui trouva aussi la capacité de l'estomac et des intestins double au moins des hommes de sa taille; ce qui est fort extraordinaire, et ce qui étoit cause qu'il étoit si grand mangeur et si égal.

Ce fut un prince à qui on ne peut refuser beaucoup de bon, même de grand, en qui on ne peut méconnoître plus de petit et de mauvais, duquel il n'est pas possible de discerner ce qui étoit de lui ou emprunté; et dans l'un et dans l'autre rien de plus rare que des écrivains qui en aient été bien informés, rien de plus difficile à rencontrer que des gens qui l'aient connu par eux-mêmes et par expérience et capables d'en écrire, en même temps assez maîtres d'eux-mêmes pour en parler sans haine ou sans flatterie, de n'en rien dire que dicté par la vérité nue en bien et en mal. Pour la première partie on peut ici compter sur elle; pour l'autre on tâchera d'y atteindre en suspendant de bonne foi toute passion.

CHAPITRE VI.

Caractère de Louis XIV. — Mme de La Vallière; son caractère. — Le roi hait les sujets, est petit, dupe, gouverné en se piquant de tout le contraire. — L'Espagne cède la préséance. — Satisfaction de l'affaire des Corses. — Guerre de Hollande. — Paix d'Aix-la-Chapelle. — Siècle florissant. — Conquête en Hollande et de la Franche-Comté. — Honte d'Heurtebise. — Le roi prend Cambrai. — Monsieur bat le prince d'Orange à Cassel, prend Saint-Omer, et n'a pas depuis commandé d'armée. — Siége de Gand. — Expéditions maritimes. — Paix de Nimègue. — Luxembourg pris. — Gênes bom-

1. Le cardinal Mazarin mourut le 9 mars 1661.

bardée; son doge à Paris. — Fin du premier âge de ce règne. — Guerre de 1688 et sa rare origine. — Honte de la dernière campagne du roi. — Paix de Turin, puis de Ryswick. — Fin du second âge de ce règne. — Vertus de Louis XIV. — Sa misérable éducation; sa profonde ignorance. — Il hait la naissance et les dignités, séduit par ses ministres. — Superbe du roi, qui forme le colosse de ses ministres sur la ruine de la noblesse. — Goût de Louis XIV pour les détails. — Avantages de ses ministres, qui abattent tout sous eux, et, lui persuadant que leur puissance et leur grandeur n'est que la sienne, se font plus que seigneurs et tout-puissants. — Raison secrète de la préférence des gens de rien pour le ministère. — Nul vrai accès à Louis XIV, enfermé par ses ministres. — Rareté et utilité d'obtenir audience du roi. — Importance des grandes entrées. — Ministres. — Causes de la superbe du roi.

Il ne faut point parler ici des premières années [de Louis XIV]. Roi presque en naissant, étouffé par la politique d'une mère qui vouloit gouverner, plus encore par le vif intérêt d'un pernicieux ministre, qui hasarda mille fois l'État pour son unique grandeur, et asservi sous ce joug tant que vécut son premier ministre, c'est autant de retranché sur le règne de ce monarque. Toutefois il pointoit sous ce joug. Il sentit l'amour, il comprenoit l'oisiveté comme l'ennemie de la gloire; il avoit essayé de foibles parties de main vers l'un et vers l'autre; il eut assez de sentiment pour se croire délivré à la mort de Mazarin, s'il n'eut pas assez de force pour se délivrer plus tôt. C'est même un des beaux endroits de sa vie, et dont le fruit a été du moins de prendre cette maxime, que rien n'a pu ébranler depuis, d'abhorrer tout premier ministre, et non moins tout ecclésiastique dans son conseil. Il en prit dès lors une autre, mais qu'il ne put soutenir avec la même fermeté, parce qu'il ne s'aperçut presque pas dans l'effet qu'elle lui échappât sans cesse, ce fut de gouverner par lui-même, qui fut la chose dont il se piqua le plus, dont on le loua et le flatta davantage, et qu'il exécuta le moins.

Né avec un esprit au-dessous du médiocre, mais un esprit capable de se former, de se limer, de se raffiner, d'emprunter d'autrui sans imitation et sans gêne, il profita infiniment d'avoir toute sa vie vécu avec les personnes du monde qui toutes en avoient le plus, et des plus différentes sortes, en hommes et en femmes de tout âge, de tout genre et de tous personnages.

S'il faut parler ainsi d'un roi de vingt-trois ans, sa première entrée dans le monde fut heureuse en esprits distingués de toute espèce. Ses ministres au dedans et au dehors étoient alors les plus forts de l'Europe, ses généraux les plus grands, leurs seconds les meilleurs, et qui sont devenus des capitaines en leur école, et leurs noms aux uns et aux autres ont passé comme tels à la postérité d'un consentement unanime. Les mouvements dont l'État avoit été si furieusement agité au dedans et au dehors, depuis la mort de Louis XIII, avoient formé quantité d'hommes qui composoient une cour d'habiles et d'illustres personnages et de courtisans raffinés.

La maison de la comtesse de Soissons, qui, comme surintendante de la maison de la reine, logeoit à Paris aux Tuileries, où étoit la cour,

Digitized by Google

qui y régnoit par un reste de la splendeur du feu cardinal Mazarin, son oncle, et plus encore par son esprit et son adresse, en étoit devenue le centre, mais fort choisi. C'étoit où se rendoit tous les jours ce qu'il y avoit de plus distingué en hommes et en femmes, qui rendoit cette maison le centre de la galanterie de la cour, et des intrigues et des menées de l'ambition, parmi lesquelles la parenté influoit beaucoup, autant comptée, prisée et respectée lors qu'elle est maintenant oubliée. Ce fut dans cet important et brillant tourbillon où le roi se jeta d'abord, et où il prit cet air de politesse et de galanterie qu'il a toujours su conserver toute sa vie, qu'il a si bien su allier avec la décence et la majesté. On peut dire qu'il étoit fait pour elle, et qu'au milieu de tous les autres hommes, sa taille, son port, les grâces, la beauté, et la grande mine qui succéda à la beauté, jusqu'au son de sa voix et à l'adresse et la grâce naturelle et majestueuse de toute sa personne, le faisoient distinguer jusqu'à sa mort comme le roi des abeilles, et que, s'il ne fût né que particulier, il auroit eu également le talent des fêtes, des plaisirs, de la galanterie, et de faire les plus grands désordres d'amour. Heureux s'il n'eût eu que des maîtresses semblables à Mme de La Vallière, arrachée à elle-même par ses propres yeux, honteuse de l'être, encore plus des fruits de son amour reconnus et élevés malgré elle modeste, désintéressée, douce, bonne au dernier point, combattant sans cesse contre elle-même, victorieuse enfin de son désordre par les plus cruels effets de l'amour et de la jalousie, qui furent tout à la fois son tourment et sa ressource, qu'elle sut embrasser assez au milieu de ses douleurs pour s'arracher enfin, et se consacrer à la plus dure et la plus sainte pénitence! Il faut donc avouer que le roi fut plus à plaindre que blâmable de se livrer à l'amour, et qu'il mérite louange d'avoir su s'en arracher par intervalles en faveur de la gloire.

Les intrigues et les aventures que, tout roi qu'il étoit, il essuya dans ce tourbillon de la comtesse de Soissons, lui firent des impressions qui devinrent funestes, pour avoir été plus fortes que lui. L'esprit, la noblesse de sentiments, se sentir, se respecter, avoir le cœur haut, être instruit, tout cela lui devint suspect et bientôt haïssable. Plus il avança en âge, plus il se confirma dans cette aversion. Il la poussa jusque dans ses généraux et dans ses ministres, laquelle dans eux ne fut contre-balancée que par le besoin, comme on le verra dans la suite. Il vouloit régner par lui-même. Sa jalousie là-dessus alla sans cesse jusqu'à la foiblesse. Il régna en effet dans le petit; dans le grand il ne put y atteindre; et jusque dans le petit il fut souvent gouverné. Son premier saisissement des rênes de l'empire fut marqué au coin d'une extrême dureté, et d'une extrême duperie. Fouquet[1] fut le malheureux sur qui éclata la première; Colbert fut le ministre de l'autre en saisissant seul toute l'autorité des finances, et lui faisant accroire qu'elle passoit toute entre ses mains, par les signatures dont il l'accabla à la place de celles que faisoit le surintendant, dont Colbert supprima la charge à laquelle il ne pouvoit aspirer.

1. Voy. notes à la fin du volume.

La préséance solennellement cédée par l'Espagne, et la satisfaction entière qu'elle fit de l'insulte faite à cette occasion par le baron de Vatteville, au comté depuis maréchal d'Estrades, ambassadeur des deux couronnes à Londres, et l'éclatante raison tirée de l'insulte faite au duc de Créqui, ambassadeur de France, par le gouvernement de Rome, par les parents du pape et par les Corses de sa garde, furent les prémices de ce règne par soi-même.

Bientôt après, la mort du roi d'Espagne fit saisir à ce jeune prince avide de gloire une occasion de guerre, dont les renonciations si récentes, et si soigneusement stipulées dans le contrat de mariage de la reine, ne purent le détourner. Il marcha en Flandre; ses conquêtes y furent rapides; le passage du Rhin fut signalé; la triple alliance de l'Angleterre, la Suède et la Hollande, ne fit que l'animer. Il alla prendre en plein hiver toute la Franche-Comté, qui lui servit à la paix d'Aix-la-Chapelle à conserver des conquêtes de Flandre en rendant la Franche-Comté.

Tout étoit florissant dans l'État, tout y étoit riche. Colbert avoit mis les finances, la marine, le commerce, les manufactures, les lettres même, au plus haut point; et ce siècle, semblable à celui d'Auguste, produisoit à l'envi des hommes illustres en tout genre, jusqu'à ceux même qui ne sont bons que pour les plaisirs.

Le Tellier et Louvois son fils, qui avoient le département de la guerre, frémissoient des succès et du crédit de Colbert, et n'eurent pas de peine à mettre en tête au roi une guerre nouvelle, dont les succès causèrent une telle frayeur à l'Europe que la France ne s'en a pu remettre, et qu'après y avoir pensé succomber longtemps depuis, elle en sentira longtemps le poids et les malheurs. Telle fut la véritable cause de cette guerre de Hollande à laquelle le roi se laissa pousser, et que son amour pour Mme de Montespan rendit si funeste à son État et à sa gloire. Tout conquis, tout pris, et Amsterdam prête à lui envoyer ses clefs, le roi cède à son impatience, quitte l'armée, vole à Versailles, et détruit en un instant tout le succès de ses armes. Il répara cette flétrissure par une seconde conquête de la Franche-Comté, en personne, qui pour cette fois est demeurée à la France.

En 1676, le roi retourna en Flandre, prit Condé; et Monsieur, Bouchain. Les armées du roi et du prince d'Orange s'approchèrent si près et si subitement qu'elles se trouvèrent en présence, et sans séparation, auprès de la cense d'Heurtebise[1]. Il fut donc question de décider si on donneroit bataille, et de prendre son parti sur-le-champ. Monsieur n'avoit pas encore joint de Bouchain, mais le roi étoit sans cela supérieur à l'armée ennemie. Les maréchaux de Schomberg, Humières, La Feuillade, Lorges, etc., s'assemblèrent à cheval autour du roi, avec quelques-uns des plus distingués d'entre les officiers généraux et des principaux courtisans, pour tenir une espèce de conseil de guerre. Toute l'armée crioit au combat, et tous ces messieurs voyoient bien ce qu'il y avoit à faire, mais la personne du roi les embarrassoit, et bien plus

1. Heurtebise ou Hurtubise, près de Valenciennes.

Louvois, qui connoissoit son maître, et qui cabaloit depuis deux heures que l'on commençoit d'apercevoir où les choses en pourroient venir. Louvois, pour intimider la compagnie, parla le premier en rapporteur pour dissuader la bataille. Le maréchal d'Humières, son ami intime et avec une grande dépendance, et le maréchal de Schomberg, qui le ménageoit fort, furent de son avis. Le maréchal de La Feuillade, hors de mesure avec Louvois, mais favori qui ne connoissoit pas moins bien de quel avis il falloit être, après quelques propos douteux, conclut comme eux. M. de Lorges, inflexible pour la vérité, touché de la gloire du roi, sensible au bien de l'État, mal avec Louvois comme le neveu favori de M. de Turenne tué l'année précédente, et qui venoit d'être fait maréchal de France, malgré ce ministre, et capitaine des gardes du corps, opina de toutes ses forces pour la bataille, et il en déduisit tellement les raisons, que Louvois même et les maréchaux demeurèrent sans repartie. Le peu de ceux de moindre grade qui parlèrent après osèrent encore moins déplaire à Louvois; mais, ne pouvant affoiblir les raisons de M. le maréchal de Lorges, ils ne firent que balbutier. Le roi, qui écoutoit tout, prit encore les avis, ou plutôt simplement les voix, sans faire répéter ce qui avoit été dit par chacun, puis, avec un petit mot de regret de se voir retenu par de si bonnes raisons, et du sacrifice qu'il faisoit de ses désirs à ce qui étoit de l'avantage de l'État, tourna bride, et il ne fut plus question de bataille.

Le lendemain, et c'est de M. le maréchal de Lorges que je le tiens, qui étoit la vérité même, et à qui je l'ai ouï raconter plus d'une fois et jamais sans dépit, le lendemain, dis-je, il eut occasion d'envoyer un trompette aux ennemis qui se retiroient. Ils le gardèrent un jour ou deux en leur armée. Le prince d'Orange le voulut voir, et le questionna fort sur ce qui avoit empêché le roi de l'attaquer, se trouvant le plus fort, les deux armées en vue si fort l'une de l'autre, et en rase campagne, sans quoi que ce soit entre-deux. Après l'avoir fait causer devant tout le monde, il lui dit avec un sourire malin, pour montrer qu'il étoit tôt averti, et pour faire dépit au roi, qu'il ne manquât pas de dire au maréchal de Lorges qu'il avoit grande raison d'avoir voulu, et si opiniâtrément soutenu la bataille; que jamais lui ne l'avoit manqué si belle, ni été si aise que de s'être vu hors de portée de la recevoir; qu'il étoit battu sans ressource et sans le pouvoir éviter s'il avoit été attaqué, dont il se mit en peu de mots à déduire les raisons. Le trompette, tout glorieux d'avoir eu avec le prince d'Orange un si long et si curieux entretien, le débita non-seulement à M. le maréchal de Lorges, mais au roi, qui à la chaude le voulut voir, et de là aux maréchaux, aux généraux et à qui le voulut entendre, et augmenta ainsi le dépit de l'armée et en fit un grand à Louvois. Cette faute, et ce genre de faute, ne fit que trop d'impression sur les troupes et partout, excita de cruelles railleries parmi le monde et dans les cours étrangères[1]. Le roi ne demeura guère

1. Ce fut dans la nuit du 9 au 10 mai 1676 que le prince d'Orange passa l'Escaut et se trouva en présence de l'armée ennemie. Il n'avait que trente-cinq mille hommes, et Louis XIV en avait au moins quarante-huit mille (voy. *Œuvres*

à l'armée depuis, quoiqu'on ne fût qu'au mois de mai. Il s'en revint trouver sa maîtresse.

L'année suivante il retourna en Flandre, il prit Cambrai; et Monsieur fit cependant le siége de Saint-Omer. Il fut au-devant du prince d'Orange qui venoit secourir la place, lui donna bataille près de Cassel et remporta une victoire complète, prit tout de suite Saint-Omer, puis alla rejoindre le roi. Ce contraste fut si sensible au monarque que jamais depuis il ne donna d'armée à commander à Monsieur. Tout l'extérieur fut parfaitement gardé, mais dès ce moment la résolution fut prise, et toujours depuis bien tenue.

L'année d'après le roi fit en personne le siége de Gand, dont le projet et l'exécution fut le chef-d'œuvre de Louvois. La paix de Nimègue mit fin cette année à la guerre avec la Hollande, l'Espagne, etc.; et au commencement de l'année suivante, avec l'empereur et l'empire. L'Amérique, l'Afrique, l'Archipel, la Sicile ressentirent vivement la puissance de la France; et en 1684 Luxembourg fut le prix des retardements des Espagnols à satisfaire à toutes les conditions de la paix. Gênes bombardée se vit forcée à venir demander la paix par son doge en personne accompagné de quatre sénateurs, au commencement de l'année suivante. Depuis, jusqu'en 1688, le temps se passa dans le cabinet moins en fêtes qu'en dévotion et en contrainte. Ici finit l'apogée de ce règne, et ce comble de gloire et de prospérité. Les grands capitaines, les grands ministres au dedans et au dehors n'étoient plus, mais il en restoit les élèves. Nous en allons voir le second âge qui ne répondra guère au premier, mais qui en tout fut encore plus différent du dernier.

La guerre de 1688 eut une étrange origine, dont l'anecdote, également certaine et curieuse, est si propre à caractériser le roi et Louvois son ministre qu'elle doit tenir place ici. Louvois, à la mort de Colbert, avoit eu sa surintendance des bâtiments. Le petit Trianon de porcelaine,

de Louis XIV, t. IV, p. 26). Pellisson, qui accompagnait le roi et dont les *Lettres historiques* sont un panégyrique perpétuel du prince, s'exprime ainsi (*Lettres*, t. III, p. 52 et suiv.) : « Le jour parut à peine qu'on vit l'armée des ennemis se ranger en bataille sur une hauteur dans cet espace plus étroit, qui est entre la contrescarpe de Valenciennes et les bois de Vicogne et d'Aubri, qui font partie de ceux de Saint-Amand. Ils descendirent même une fois de cette hauteur, comme pour s'avancer; mais après ils s'y retirèrent comme pour ne point perdre cet avantage. Au commencement ce n'étoit; comme on l'a su depuis, que la garnison de Valenciennes, qui parut pour donner lieu aux troupes de se poster à mesure qu'elles arrivoient. Le roi en jugea très-sainement, et bien qu'il n'eût encore que huit ou dix escadrons avec lui, il proposa d'aller charger cette armée, comme elle arrivoit encore en désordre, persuadé qu'on la déferoit aisément. Mais M. le maréchal de Schomberg, M. de La Feuillade et *enfin tout ce qu'il y avoit d'officiers généraux auprès de lui*, prirent la liberté de lui représenter quel inconvénient il y avoit de hasarder la personne de Sa Majesté, sans en savoir davantage. Le roi dit à ces messieurs *qu'ils avoient plus d'expérience que lui et qu'il leur cédoit, mais à regret.* » Louis XIV, dans une lettre au maréchal de Villeroy (*OEuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 83), dit *que l'affaire étoit faite, si les ennemis eussent voulu*, attribuant ainsi l'occasion manquée à une retraite précipitée du prince d'Orange.

fait autrefois pour Mme de Montespan, ennuyoit le roi, qui vouloit partout des palais. Il s'amusoit fort à ses bâtiments. Il avoit aussi le compas dans l'œil pour la justesse, les proportions, la symétrie, mais le goût n'y répondoit pas, comme on le verra ailleurs. Ce château ne faisoit presque que sortir de terre, lorsque le roi s'aperçut d'un défaut à une croisée qui s'achevoit de former, dans la longueur du rez-de-chaussée. Louvois, qui naturellement étoit brutal, et de plus gâté jusqu'à souffrir difficilement d'être repris par son maître, disputa fort et ferme, et maintint que la croisée étoit bien. Le roi tourna le dos, et s'alla promener ailleurs dans le bâtiment.

Le lendemain il trouve Le Nôtre, bon architecte, mais fameux par le goût des jardins qu'il a commencé à introduire en France, et dont il a porté la perfection au plus haut point. Le roi lui demanda s'il avoit été à Trianon. Il répondit que non. Le roi lui expliqua ce qui l'avoit choqué, et lui dit d'y aller. Le lendemain même question, même réponse; le jour d'après autant. Le roi vit bien qu'il n'osoit s'exposer à trouver qu'il eût tort, ou à blâmer Louvois. Il se fâcha, et lui ordonna de se trouver le lendemain à Trianon lorsqu'il y iroit, et où il feroit trouver Louvois aussi. Il n'y eut plus moyen de reculer.

Le roi les trouva le lendemain tous deux à Trianon. Il y fut d'abord question de la fenêtre. Louvois disputa, Le Nôtre ne disoit mot. Enfin le roi lui ordonna d'aligner, de mesurer, et de dire après ce qu'il auroit trouvé. Tandis qu'il y travailloit, Louvois, en furie de cette vérification, grondoit tout haut, et soutenoit avec aigreur que cette fenêtre était en tout pareille aux autres. Le roi se taisoit et attendoit, mais il souffroit. Quand tout fut bien examiné, il demanda au Nôtre ce qui en étoit; et Le Nôtre à balbutier. Le roi se mit en colère, et lui commanda de parler net. Alors Le Nôtre avoua que le roi avoit raison, et dit ce qu'il avoit trouvé de défaut. Il n'eut pas plutôt achevé que le roi, se tournant à Louvois, lui dit qu'on ne pouvoit tenir à ses opiniâtretés, que sans la sienne à lui, on auroit bâti de travers, et qu'il auroit fallu tout abattre aussitôt que le bâtiment auroit été achevé. En un mot, il lui lava fortement la tête.

Louvois, outré de la sortie, et de ce que courtisans, ouvriers et valets en avoient été témoins, arrive chez lui furieux. Il y trouva Saint-Pouange, Villacerf, le chevalier de Nogent, les deux Tilladet, quelques autres féaux intimes, qui furent bien alarmés de le voir en cet état. « C'en est fait, leur dit-il, je suis perdu avec le roi, à la façon dont il vient de me traiter pour une fenêtre. Je n'ai de ressource qu'une guerre qui le détourne de ses bâtiments et qui me rende nécessaire, et par.... il l'aura. » En effet, peu de mois après il tint parole, et malgré le roi et les autres puissances il la rendit générale. Elle ruina la France au dedans, ne l'étendit point au dehors, malgré la prospérité de ses armes, et produisit au contraire des événements honteux.

Celui de tous qui porta le plus à plomb sur le roi fut sa dernière campagne qui ne dura pas un mois. Il avoit en Flandre deux armées formidables, supérieures du double au moins à celle de l'ennemi, qui n'en avoit qu'une. Le prince d'Orange étoit campé à l'abbaye de Parc,

le roi n'en étoit qu'à une lieue, et M. de Luxembourg avec l'autre armée à une demi-lieue de celle du roi, et rien entre les trois armées. Le prince d'Orange se trouvoit tellement enfermé qu'il s'estimoit sans ressource dans les retranchements, qu'il fit relever à la hâte autour de son camp, et si perdu qu'il le manda à Vaudemont, son ami intime, à Bruxelles, par quatre ou cinq fois, et qu'il ne voyoit nulle sorte d'espérance de pouvoir échapper, ni sauver son armée. Rien ne la séparoit de celle du roi que ces mauvais retranchements, et rien de plus aisé ni de plus sûr que de le forcer avec l'une des deux armées, et de poursuivre la victoire avec l'autre toute fraîche, et qui toutes deux étoient complètes, indépendamment l'une de l'autre, en équipages de vivres et d'artillerie à profusion.

On étoit aux premiers jours de juin; et que ne promettoit pas une telle victoire au commencement d'une campagne! Aussi l'étonnement fut-il extrême et général dans toutes les trois armées, lorsqu'on y apprit que le roi se retiroit[1], et faisoit deux gros détachements de presque toute l'armée qu'il commandoit en personne : un pour l'Italie, l'autre pour l'Allemagne sous Monseigneur. M. de Luxembourg qu'il manda le matin de la veille de son départ pour lui apprendre ces nouvelles dispositions, se jeta à genoux, et tint les siens longtemps embrassés pour l'en détourner, et pour lui remontrer la facilité, la certitude et la grandeur du succès, en attaquant le prince d'Orange. Il ne réussit qu'à importuner, d'autant plus sensiblement, qu'il n'y eut pas un mot à lui opposer. Ce fut une consternation dans les deux armées qui ne se peut représenter. On a vu que j'y étois. Jusqu'aux courtisans, si aises d'ordinaire de retourner chez eux, ne purent contenir leur douleur. Elle éclata partout aussi librement que la surprise, et à l'une et à l'autre succédèrent de fâcheux raisonnements.

Le roi partit le lendemain pour aller rejoindre Mme de Maintenon et les dames, et retourna avec elles à Versailles, pour ne plus revoir la frontière ni d'armées que pour le plaisir en temps de paix.

La victoire de Neerwinden, que M. de Luxembourg remporta six semaines après sur le prince d'Orange, que la nature, prodigieusement aidée de l'art en une seule nuit avoit furieusement retranché, renouvela d'autant plus les douleurs et les discours, qu'il s'en falloit tout que le poste de l'abbaye de Parc ressemblât à celui de Neerwinden; presque tout que nous eussions les mêmes forces, et plus que tout que, faute de vivres et d'équipages suffisants d'artillerie, cette victoire pût être poursuivie.

Pour achever ceci tout à la fois, on sut que le prince d'Orange, averti du départ du roi, avoit mandé à Vaudemont qu'il en avoit l'avis d'une main toujours bien avertie, et qui ne lui en avoit jamais donné de faux, mais que pour celui-là il ne pouvoit y ajouter foi, ni se livrer

1. Saint-Simon a raconté ce fait avec plus de détails, t. Ier, p. 53-59 de la présente édition. — On fera bien de rapprocher de ces deux passages une note de M. Théophile Lavallée (*Lettres historiques et édifiantes de Mme de Maintenon*, t. Ier, p. 302 et suiv.).

à l'espérance : et par un second courrier, que l'avis étoit vrai, que le roi partoit, que c'étoit à son esprit de vertige et d'aveuglement qu'il devoit uniquement une si inespérée délivrance. Le rare est que Vaudémont, établi longtemps depuis en notre cour, l'a souvent conté à ses amis, même à ses compagnies, et jusque dans le salon de Marly.

La paix qui suivit cette guerre, et après laquelle le roi et l'État aux abois soupiroient depuis longtemps, fut honteuse. Il fallut en passer par où M. de Savoie voulut, pour le détacher de ses alliés, et reconnoître enfin le prince d'Orange pour roi d'Angleterre, après une si longue suite d'efforts, de haine et de mépris personnels, et recevoir encore Portland, son ambassadeur, comme une espèce de divinité. Notre précipitation nous coûta Luxembourg; et l'ignorance militaire de nos plénipotentiaires, qui ne fut point éclairée du cabinet, donna aux ennemis de grands avantages pour former leur frontière. Telle fut la paix de Ryswick, conclue en septembre 1697.

Le repos des armes ne fut guère que de trois ans, et on sentit cependant toute la douleur des restitutions de pays et de places que nous avions conquis, avec le poids de tout ce que la guerre avoit coûté. Ici se termine le second âge de ce règne.

Le troisième s'ouvrit par un comble de gloire et de prospérité inouïe. Le temps en fut momentané. Il enivra et prépara d'étranges malheurs, dont l'issue a été une espèce de miracle. D'autres sortes de malheurs accompagnèrent et conduisirent le roi au tombeau, heureux s'il n'eût survécu que peu de mois à l'avénement de son petit-fils à la totalité de la monarchie d'Espagne, dont il fut d'abord en possession sans coup férir. Cette dernière époque est encore si proche de ce temps qu'il n'y a pas lieu de s'y étendre. Mais ce qui a été retracé du règne du feu roi étoit nécessaire pour mieux faire entendre ce qu'on va dire de sa personne, en se souvenant toutefois de ce qui s'en trouve épars dans ces Mémoires, et ne se dégoûtant pas s'il s'y en trouve quelques redites, nécessaires pour mieux rassembler et former un tout.

Il faut encore le dire. L'esprit du roi étoit au-dessous du médiocre, mais très-capable de se former. Il aima la gloire, il voulut l'ordre et la règle. Il étoit né sage, modéré, secret, maître de ses mouvements et de sa langue; le croira-t-on? il étoit né bon et juste, et Dieu lui en avoit donné assez pour être un bon roi, et peut-être même un assez grand roi. Tout le mal lui vint d'ailleurs. Sa première éducation fut tellement abandonnée, que personne n'osoit approcher de son appartement. On lui a souvent ouï parler de ces temps avec amertume, jusque-là qu'il racontoit qu'on le trouva un soir tombé dans le bassin du Palais-Royal à Paris, où la cour demeuroit alors.

Dans la suite, sa dépendance fut extrême. A peine lui apprit-on à lire et à écrire, et il demeura tellement ignorant, que les choses les plus connues d'histoire, d'événements, de fortunes, de conduites, de naissance, de lois, il n'en sut jamais un mot. Il tomba, par ce défaut, et quelquefois en public, dans les absurdités les plus grossières.

M. de La Feuillade plaignant exprès devant lui le marquis de Resnel, qui fut tué depuis lieutenant général et mestre de camp général de la

cavalerie, de n'avoir pas été chevalier de l'ordre en 1661, le roi passa, puis dit avec mécontentement qu'il falloit aussi se rendre justice. Resnel étoit Clermont-Gallerande ou d'Amboise, et le roi, qui depuis n'a été rien moins que délicat là-dessus, le croyoit un homme de fortune. De cette même maison étoit Monglat, maître de sa garde-robe, qu'il traitoit bien et qu'il fit chevalier de l'ordre en 1661, qui a laissé de très-bons Mémoires. Monglat avoit épousé la fille du fils du chancelier de Cheverny. Leur fils unique porta toute sa vie le nom de Cheverny, dont il avoit la terre. Il passa sa vie à la cour, et j'en ai parlé quelquefois, ou dans les emplois étrangers. Ce nom de Cheverny trompa le roi, il le crut peu de chose; il n'avoit point de charge, et ne put être chevalier de l'ordre. Le basard détrompa le roi à la fin de sa vie. Saint-Herem avoit passé la sienne grand louvetier, puis gouverneur et capitaine de Fontainebleau, il ne put être chevalier de l'ordre. Le roi, qui le savoit beau-frère de Courtin, conseiller d'État, qu'il connoissoit, le crut par là fort peu de chose. Il étoit Montmorin, et le roi ne le sut que fort tard par M. de La Rochefoucauld. Encore lui fallut-il expliquer quelles étoient ces maisons, que leur nom ne lui apprenoit pas.

Il sembleroit à cela que le roi auroit aimé la grande noblesse, et ne lui en vouloit pas égaler d'autre; rien moins. L'éloignement qu'il avoit pris de celle des sentiments, et sa foiblesse pour ses ministres, qui haïssoient et rabaissoient, pour s'élever, tout ce qu'ils n'étoient pas et ne pouvoient pas être, lui avoit donné le même éloignement pour la naissance distinguée. Il la craignoit autant que l'esprit; et si ces deux qualités se trouvoient unies dans un même sujet, et qu'elles lui fussent connues, c'en étoit fait.

Ses ministres, ses généraux, ses maîtresses, ses courtisans s'aperçurent, bientôt après qu'il fut le maître, de son foible plutôt que de son goût pour la gloire. Ils le louèrent à l'envi et le gâtèrent. Les louanges, disons mieux, la flatterie lui plaisoit à tel point, que les plus grossières étoient bien reçues, les plus basses encore mieux savourées. Ce n'étoit que par là qu'on s'approchoit de lui, et ceux qu'il aima n'en furent redevables qu'à beureusement rencontrer, et à ne se jamais lasser en ce genre. C'est ce qui donna tant d'autorité à ses ministres, par les occasions continuelles qu'ils avoient de l'encenser, surtout de lui attribuer toutes choses, et de les avoir apprises de lui. La souplesse, la bassesse, l'air admirant, dépendant, rampant, plus que tout l'air de néant sinon par lui, étoient les uniques voies de lui plaire. Pour peu qu'on s'en écartât, on n'y revenoit plus, et c'est ce qui acheva la ruine de Louvois.

Ce poison ne fit que s'étendre. Il parvint jusqu'à un comble incroyable dans un prince qui n'étoit pas dépourvu d'esprit et qui avoit de l'expérience. Lui-même, sans avoir ni voix ni musique, chantoit dans ses particuliers, les endroits les plus à sa louange des prologues des opéras. On l'y voyoit baigné, et jusqu'à ses soupers publics au grand couvert, où il y avoit quelquefois des violons, il chantonnoit entre ses dents les mêmes louanges quand on jouoit des airs qui étoient faits dessus.

De là ce désir de gloire qui l'arrachoit par intervalles à l'amour; de

là cette facilité à Louvois de l'engager en de grandes guerres; tantôt pour culbuter Colbert, tantôt pour se maintenir ou s'accroître, et de lui persuader en même temps qu'il étoit plus grand capitaine qu'aucun de ses généraux, et pour les projets et pour les exécutions, en quoi les généraux l'aidoient eux-mêmes pour plaire au roi. Je dis les Condé, les Turenne, et à plus forte raison tous ceux qui leur ont succédé. Il s'approprioit tout avec une facilité et une complaisance admirable en lui-même, et se croyoit tel qu'ils le dépeignoient en lui parlant. De là ce goût de revues, qu'il poussa si loin, que ses ennemis l'appeloient « le roi des revues, » ce goût des siéges pour y montrer sa bravoure à bon marché, s'y faire retenir à force, étaler sa capacité, sa prévoyance, sa vigilance, ses fatigues, auxquelles son corps robuste et admirablement conformé, étoit merveilleusement propre, sans souffrir de la faim, de la soif, du froid, du chaud, de la pluie, ni d'aucun mauvais temps. Il étoit sensible aussi à entendre admirer, le long des camps, son grand air et sa grande mine, son adresse à cheval et tous ses travaux. C'étoit de ses campagnes et de ses troupes qu'il entretenoit le plus ses maîtresses, quelquefois ses courtisans. Il parloit bien, en bons termes, avec justesse; il faisoit un conte mieux qu'homme du monde, et aussi bien un récit. Ses discours les plus communs n'étoient jamais dépourvus d'une naturelle et sensible majesté.

Son esprit, naturellement porté au petit, se plut en toutes sortes de détails. Il entra sans cesse dans les derniers sur les troupes : habillements, armements, évolutions, exercices, disciplines, en un mot, toutes sortes de bas détails. Il ne s'en occupoit pas moins sur ses bâtiments, sa maison civile, ses extraordinaires de bouche; il croyoit toujours apprendre quelque chose à ceux qui en ces genres-là en savoient le plus, qui de leur part recevoient en novices des leçons qu'ils savoient par cœur il y avoit longtemps. Ces pertes de temps, qui paroissoient au roi avec tout le mérite d'une application continuelle, étoient le triomphe de ses ministres, qui avec un peu d'art et d'expérience à le tourner, faisoient venir comme de lui ce qu'ils vouloient eux-mêmes et qui conduisoient le grand selon leurs vues et trop souvent selon leur intérêt, tandis qu'ils s'applaudissoient de le voir se noyer dans ces détails.

La vanité et l'orgueil, qui vont toujours croissant, qu'on nourrissoit et qu'on augmentoit en lui sans cesse, sans même qu'il s'en aperçût, et jusque dans les chaires par les prédicateurs en sa présence, devinrent la base de l'exaltation de ses ministres par-dessus toute autre grandeur. Il se persuadoit par leur adresse que la leur n'étoit que la sienne, qui, au comble en lui, ne se pouvoit plus mesurer, tandis qu'en eux elle l'augmentoit d'une manière sensible, puisqu'ils n'étoient rien par eux-mêmes, et utile en rendant plus respectables les organes de ces commandements, qui les faisoient mieux obéir. De là les secrétaires d'État et les ministres successivement à quitter le manteau, puis le rabat, après l'habit noir, ensuite l'uni, le simple, le modeste, afin de s'habiller comme des gens de qualité; de là à en prendre les manières, puis les avantages, et par échelons admis à manger avec le roi; et leurs

femmes, d'abord sous des prétextes personnels, comme Mme Colbert longtemps avant Mme de Louvois, enfin, des années après elle, toutes à titre de droit des places de leur mari, manger et entrer dans les carrosses, et n'être en rien différentes des femmes de la première qualité.

De ce degré, Louvois, sous divers prétextes, ôta les honneurs civils et militaires dans les places et dans les provinces à ceux à qui on ne les avoit jamais disputés, et [en vint] à cesser d'écrire *monseigneur* aux mêmes, comme il avoit toujours été pratiqué. Le hasard m'a conservé trois [lettres] de M. Colbert, lors contrôleur général, ministre d'État et secrétaire d'État, à mon père à Blaye, dont la suscription et le dedans le traitent de *monseigneur*, et que Mgr le duc de Bourgogne, à qui je les montrai, vit avec grand plaisir M. de Turenne, dans l'éclat où il étoit alors, sauva le rang de prince de l'écriture, c'est-à-dire sa maison qui l'avoit eu par le cardinal Mazarin, et conséquemment les maisons de Lorraine et de Savoie, car les Rohan ne l'ont jamais pu obtenir, et c'est peut-être la seule chose où ait échoué la beauté de Mme de Soubise. Ils ont été plus heureux depuis. M. de Turenne sauva aussi les maréchaux de France pour les honneurs militaires; ainsi pour sa personne il conserva les deux. Incontinent après, Louvois s'attribua ce qu'il venoit d'ôter à bien plus grand que lui, et le communiqua aux autres secrétaires d'État. Il usurpa les honneurs militaires, que ni les troupes, ni qui que ce soit, n'osa refuser à sa puissance d'élever et de perdre qui bon lui sembloit; et il prétendit que tout ce qui n'étoit point duc et officier de la couronne, ou ce qui n'avoit point le rang de prince étranger ni le tabouret de grâce, lui écrivît *monseigneur*, et lui leur répondre dans la souscription : *très-humble et très-affectionné serviteur*, tandis que le dernier maître des requêtes, ou conseiller au parlement, lui écrivoit *monsieur*, sans qu'il ait jamais prétendu changer cet usage.

Ce fut d'abord un grand bruit : les gens de la première qualité, les chevaliers de l'ordre, les gouverneurs et les lieutenants généraux des provinces, et, à leur suite, les gens de moindre qualité, et lieutenants généraux des armées se trouvèrent infiniment offensés d'une nouveauté si surprenante et si étrange. Les ministres avoient su persuader au roi l'abaissement de tout ce qui étoit élevé, et que leur refuser ce traitement, c'étoit mépriser son autorité et son service, dont ils étoient les organes, parce que d'ailleurs, et par eux-mêmes, ils n'étoient rien. Le roi, séduit par ce reflet prétendu de grandeur sur lui-même, s'expliqua si durement à cet égard, qu'il ne fut plus question que de ployer sous ce nouveau style, ou de quitter le service, et de tomber en même temps, ceux qui quittoient, et ceux qui ne servoient pas même, dans la disgrâce marquée du roi, et sous la persécution des ministres, dont les occasions se rencontroient à tous moments.

Plusieurs gens distingués qui ne servoient point, et plusieurs gens de guerre du premier mérite et des premiers grades, aimèrent mieux renoncer à tout et perdre leur fortune, et la perdirent en effet, et la plupart pis encore; et dans la suite assez prompte, peu à peu personne ne fit plus aucune difficulté là-dessus.

De là l'autorité personnelle et particulière des ministres montée au comble, jusqu'en ce qui ne regardoit ni les ordres ni le service du roi, sous l'ombre que c'étoit la sienne; de là ce degré de puissance qu'ils usurpèrent; de là leurs richesses immenses, et les alliances qu'ils firent tous à leur choix.

Quelque ennemis qu'ils fussent les uns des autres, l'intérêt commun les rallioit chaudement sur ces matières, et cette splendeur usurpée sur tout le reste de l'État dura autant que dura le règne de Louis XIV. Il en tiroit vanité, il n'en étoit pas moins jaloux qu'eux; il ne vouloit de grandeur que par émanation de la sienne. Toute autre lui étoit devenue odieuse. Il avoit sur cela des contrariétés qui ne se comprenoient pas, comme si les dignités, les charges, les emplois avec leurs fonctions, leurs distinctions, leurs prérogatives n'émanoient pas de lui comme les places de ministres et les charges de secrétaire d'État qu'il comptoit seules de lui, lesquelles pour cela il portoit au faîte, et abattoit tout le reste sous leurs pieds.

Une autre vanité personnelle l'entraîna encore dans cette conduite. Il sentoit bien qu'il pouvoit accabler un seigneur sous le poids de sa disgrâce, mais non pas l'anéantir, ni les siens, au lieu qu'en précipitant un secrétaire d'État de sa place, ou un autre ministre de la même espèce, il le replongeoit lui et tous les siens dans la profondeur du néant d'où cette place l'avoit tiré, sans que les richesses qui lui pourroient rester le pussent relever de ce non-être. C'est là ce qui le faisoit se complaire à faire régner ses ministres sur les plus élevés de ses sujets, sur les princes de son sang en autorité comme sur les autres, et sur tout ce qui n'avoit ni rang ni office de la couronne, en grandeur comme en autorité au-dessus d'eux. C'est aussi ce qui éloigna toujours du ministère tout homme qui pouvoit y ajouter du sien ce que le roi ne pouvoit ni détruire ni lui conserver, ce qui lui auroit rendu un ministre de cette sorte en quelque façon redoutable et continuellement à charge, dont l'exemple du duc de Beauvilliers fut l'exception unique dans tout le cours de son règne, comme il a été remarqué en parlant de ce duc, le seul homme noble qui ait été admis dans son conseil depuis la mort du cardinal Mazarin jusqu'à la sienne, c'est-à-dire pendant cinquante-quatre ans; car, outre ce qu'il y auroit à dire sur le maréchal de Villeroy, le peu de mois qu'il y a été depuis la mort du duc de Beauvilliers jusqu'à celle du roi ne peut pas être compté, et son père n'a jamais entré dans le conseil d'État.

De là encore la jalousie si précautionnée des ministres, qui rendit le roi si difficile à écouter tout autre qu'eux, tandis qu'il s'applaudissoit d'un accès facile, et qu'il croyoit qu'il y alloit de sa grandeur, de la vénération et de la crainte dont il se complaisoit d'accabler les plus grands, de se laisser approcher autrement qu'en passant. Ainsi le grand seigneur comme le plus subalterne de tous états, parloit librement au roi en allant ou revenant de la messe, en passant d'un appartement à un autre, ou allant monter en carrosse; les plus distingués, même quelques autres, à la porte de son cabinet, mais sans oser l'y suivre. C'est à quoi se bornoit la facilité de son accès. Ainsi on ne pou-

voit s'expliquer qu'en deux mots, d'une manière fort incommode, et toujours entendu de plusieurs qui environnoient le roi, ou, si on étoit plus connu de lui, dans sa perruque, ce qui n'étoit guère plus avantageux. La réponse sûre étoit un *je verrai*, utile à la vérité pour s'en donner le temps, mais souvent bien peu satisfaisante, moyennant quoi tout passoit nécessairement par les ministres, sans qu'il pût y avoir jamais d'éclaircissement, ce qui les rendoit les maîtres de tout, et le roi le vouloit bien, ou ne s'en apercevoit pas.

D'audiences à en espérer dans son cabinet, rien n'étoit plus rare, même pour les affaires du roi dont on avoit été chargé. Jamais, par exemple, à ceux qu'on envoyoit ou qui revenoient d'emplois étrangers, jamais à pas un officier général, si on en excepte certains cas très-singuliers, et encore, mais très-rarement, quelqu'un de ceux qui étoient chargés de ces détails de troupes où le roi se plaisoit tant; de courtes aux généraux d'armée qui partoient, et en présence du secrétaire d'État de la guerre, de plus courtes à leur retour, quelquefois ni en partant, ni en revenant. Jamais de lettres d'eux qui allassent directement au roi sans passer auparavant par le ministre, si on en excepte quelques occasions infiniment rares et momentanées, et le seul M. de Turenne sur la fin, qui, ouvertement brouillé avec Louvois, et brillant de gloire et de la plus haute considération, adressoit ses dépêches au cardinal de Bouillon, qui les remettoit directement au roi, qui n'en étoient pas moins vues après par le ministre, avec lequel les ordres et les réponses étoient concertés.

La vérité est pourtant, que, quelque gâté que fût le roi sur sa grandeur et sur son autorité qui avoient étouffé toute autre considération en lui, il y avoit à gagner dans ses audiences, quand on pouvoit tant faire que de les obtenir, et qu'on savoit s'y conduire avec tout le respect qui étoit dû à la royauté et à l'habitude. Outre ce que j'en ai su d'ailleurs, j'en puis parler par expérience. On a vu en leur temps ici que j'ai obtenu, et même usurpé [des audiences], et forcé le roi fort en colère contre moi, et toujours sorti, lui persuadé et content de moi, et le marquer après et à moi et à d'autres. Je puis donc aussi parler de ces audiences qu'on en avoit quelquefois, par ma propre expérience.

Là, quelque prévenu qu'il fût, quelque mécontentement qu'il crût avoir lieu de sentir, il écoutoit avec patience, avec bonté, avec envie de s'éclaircir et de s'instruire; il n'interrompoit que pour y parvenir. On y découvroit un esprit d'équité et de désir de connoître la vérité, et cela quoique en colère quelquefois, et cela jusqu'à la fin de sa vie. Là, tout se pouvoit dire, pourvu encore une fois que ce fût avec cet air de respect, de soumission, de dépendance, sans lequel on se seroit encore plus perdu que devant, mais avec lequel aussi, en disant vrai, on interrompoit le roi à son tour, on lui nioit crûment des faits qu'il rapportoit, on élevoit le ton au-dessus du sien en lui parlant, et tout cela non-seulement sans qu'il le trouvât mauvais, mais se louant après de l'audience qu'il avoit donnée, et de celui qui l'avoit eue, se défaisant des préjugés qu'il avoit pris, ou des faussetés qu'on lui avoit imposées, et le marquant après par ses traitements. Aussi les ministres avoient-ils

grand soin d'inspirer au roi l'éloignement d'en donner, à quoi ils réussirent comme dans tout le reste.

C'est ce qui rendoit les charges qui approchoient de la personne du roi si considérables, et ceux qui les possédoient si considérés, et des ministres mêmes, par la facilité qu'ils avoient tous les jours de parler au roi, seuls, sans l'effaroucher d'une audience qui étoit toujours sue, et de l'obtenir sûrement, et sans qu'on s'en aperçût, quand ils en avoient besoin. Surtout les grandes entrées par cette même raison étoient le comble des grâces, encore plus que de la distinction, et c'est ce qui, dans les grandes récompenses des maréchaux de Boufflers et de Villars, les fit mettre de niveau à la pairie et à la survivance de leurs gouvernements à leurs enfants tous jeunes, dans le temps que le roi n'en donnoit plus à personne.

C'est donc avec grande raison qu'on doit déplorer avec larmes l'horreur d'une éducation uniquement dressée pour étouffer l'esprit et le cœur de ce prince, le poison abominable de la flatterie la plus insigne qui le déifia dans le sein même du christianisme, et la cruelle politique de ses ministres qui l'enferma, et qui pour leur grandeur, leur puissance et leur fortune l'enivrèrent de son autorité, de sa grandeur, de sa gloire jusqu'à le corrompre, et à étouffer en lui, sinon toute la bonté, l'équité, le désir de connoître la vérité que Dieu lui avoit donné, au moins l'émoussèrent presque entièrement, et empêchèrent sans cesse qu'il fît aucun usage de ces vertus, dont son royaume et lui-même furent les victimes.

De ces sources étrangères et pestilentielles lui vint cet orgueil [tel] que ce n'est point trop de dire que, sans la crainte du diable que Dieu lui laissa jusque dans ses plus grands désordres, il se seroit fait adorer et auroit trouvé des adorateurs; témoin entre autres ces monuments si outrés, pour en parler même sobrement : sa statue de la place des Victoires, et sa païenne dédicace où j'étois, où il prit un plaisir si exquis; et de cet orgueil[1] tout le reste qui le perdit, dont on vient de voir tant d'effets funestes, et dont d'autres plus funestes encore se vont retrouver.

CHAPITRE VII.

Jalousie et ambition de Louvois font toutes les guerres et la ruine du royaume, et [ainsi que] la haine implacable du roi pour le prince d'Orange. — Terrible conduite de Louvois pour embarquer la guerre générale de 1688. — Catastrophe de Louvois par deux belles actions après beaucoup d'étranges. — Grande action de Chamlay : son état ; son caractère. — Mort et disgrâce de Louvois, et de son médecin cinq mois après celle de Louvois.

Ce même orgueil, que Louvois sut si bien manier, épuisa le royaume par des guerres et par des fortifications innombrables. La guerre des Pays-Bas, à l'occasion de la mort de Philippe IV et des droits de la

1. Cette phrase, que les précédents éditeurs ont corrigée, s'entend facilement en ajoutant le verbe [*vint*] qui se trouve plus haut : *Et de cet orgueil* [*vint*] *tout le reste.*

reine sa fille, forma la triple alliance. La guerre de Hollande, en 1670[1], effraya toute l'Europe pour toujours par le succès que le roi y eut, et qu'il abandonna pour l'amour. Elle fit revivre le parti du prince d'Orange, perdit le parti républicain, donna aux Provinces-Unies le chef le plus dangereux par sa capacité, ses vues, sa suite, ses alliances, qui, par le superbe refus qu'il fit de l'aînée et de la moins honteuse des bâtardes du roi, le piqua au plus vif, jusqu'à n'avoir jamais pu se l'adoucir dans la suite par la longue continuité de ses respects, de ses désirs, de ses démarches, qui, par le désespoir de ce mépris, devint son plus personnel et son plus redoutable ennemi, et qui sut en tirer de si prodigieux avantages, quoique toujours malheureux à la guerre contre lui.

Son coup d'essai fut la fameuse ligue d'Augsbourg, qu'il sut former de la terreur de la puissance de la France, qui nourrissoit chez elle un plus cruel ennemi. C'étoit Louvois[2], l'auteur et l'âme de toutes ces guerres, parce qu'il en avoit le département, et parce que, jaloux de Colbert, il le vouloit perdre en épuisant les finances, et le mettant à bout. Colbert, trop foible pour pouvoir détourner la guerre, ne voulut pas succomber; ainsi à bout d'une administration sage, mais forcée, et de toutes les ressources qu'il avoit pu imaginer, il renversa enfin ses anciennes et vénérables barrières, dont la ruine devint nécessairement celle de l'État, et l'a peu à peu réduit aux malheurs qui ont tant de fois épuisé les particuliers, après avoir ruiné le royaume. C'est ce qu'opérèrent ces places et ces troupes sans nombre qui accablèrent d'abord les ennemis, mais qui leur apprirent enfin à avoir des armées aussi nombreuses que les nôtres, et que l'Allemagne et le nord étoient inépuisables d'hommes, tandis que la France s'en dépeupla.

Ce fut la même jalousie qui écrasa la marine dans un royaume flanqué des deux mers, parce qu'elle étoit florissante sous Colbert et son fils, et qui empêcha l'exécution du sage projet d'un port à la Hogue[3], pour s'assurer d'une retraite dans la Manche, faute énorme qui bien des années après coûta à la France, au même lieu de la Hogue, la perte d'une nombreuse flotte qu'elle avoit enfin remise en mer avec tant de dépense, qui anéantit la marine, et ne lui laissa pas le temps, après avoir été si chèrement relevée, de rétablir son commerce éteint dès la première fois par Louvois, qui est la source des richesses et pour ainsi dire l'âme d'un État dans une si heureuse position entre les deux mers.

Cette même jalousie de Louvois contre Colbert dégoûta le roi des né-

1. Nous avons reproduit exactement le manuscrit; mais il y a ici erreur évidente. La guerre de Hollande ne commença qu'au mois d'avril 1672.

2. Voy. le portrait de Louvois, par Saint-Simon, dans le *Journal de Dangeau* (édit. Didot, t. Ier, p. 361 et suiv.). Les traits dispersés dans les Mémoires sont réunis dans ce remarquable passage, et fortement accusés : « C'étoit un homme altier, brutal; grossier dans toutes ses manières; comme sa figure le montroit bien...., homme terrible et absolu, et qui vouloit et se piquoit de l'être. » Voy., dans les notes à la fin du volume, le portrait de Louvois par le maréchal de camp Saint-Hilaire; on y retrouve la confirmation de tout ce que dit Saint-Simon.

3. Voy. notes à la fin du volume.

gociations dont le cardinal de Richelieu estimoit l'entretien continuel si nécessaire, aussi bien que la marine et le commerce, parce que tous les trois étoient entre les mains de Colbert et de Croissy, son frère, à qui Louvois ne destinoit pas la dépouille du sage et de l'habile Pomponne, quand il se réunit à Colbert pour le faire chasser.

Ce fut donc dans cette triste situation intérieure que la fenêtre de Trianon fit la guerre de 1688; que Louvois détourna d'abord le roi de rien croire des avis de d'Avaux, ambasseur en Hollande, et de bien d'autres qui mandoient de la Haye positivement, et de bien d'autres endroits, le projet et les préparatifs de la révolution d'Angleterre, et nos armes de dessus les Provinces-Unies par la Flandre qui en auroient arrêté l'exécution pour les porter sur le Rhin, et par là embarquer sûrement la guerre. Louvois frappa ainsi deux coups à la fois pour ses vues personnelles : il s'assura par cette expresse négligence d'une longue et forte guerre avec la Hollande et l'Angleterre, où il étoit bien assuré que la haine invétérée du roi pour la personne du prince d'Orange ne souffriroit jamais sa grandeur et son établissement sur les ruines de la religion catholique et de Jacques II son ami personnel, tant qu'il pourroit espérer de renverser l'un et de rétablir l'autre; et en même temps il profitoit de la mort de l'électeur de Cologne, qui ouvroit la dispute de l'élection en sa place, entre le prince Clément de Bavière son neveu et le cardinal de Furstemberg son coadjuteur, portés ouvertement chacun par l'empereur et par la France, et sous ce prétexte persuade au roi d'attaquer l'empereur et l'empire par le siége de Philippsbourg, etc.; et pour rendre cette guerre plus animée et plus durable, fait brûler Worms, Spire, et tout le Palatinat jusqu'aux portes de Mayence dont il fait emparer les troupes du roi. Après ce subit début, et certain par là de la plus vive guerre avec l'empereur, l'empire, l'Angleterre et la Hollande, l'intérêt particulier de la faire durer lui fit changer le plan de son théâtre.

Pousser sa pointe en Allemagne dénuée de places et pleine de princes dont les médiocres États dépourvus n'auroient pu la soutenir, le menaçoit de ce côté d'une paix trop prompte, malgré la fureur qu'il y avoit allumée par ses cruels incendies. La Flandre, au contraire, étoit hérissée de places, où, après une déclaration de guerre il n'étoit pas aisé de pénétrer. Ce fut donc de la Flandre dont il persuada au roi de faire le vrai théâtre de la guerre, et rien en Allemagne qu'une guerre d'observation et de subsistance. Il le flatta de conquérir des places en personne, et de châtier une autre fois les Hollandois qui venoient de mettre le prince d'Orange sur le trône du roi Jacques, réfugié en France avec sa famille, et engagea ainsi une guerre à ne point finir; tandis qu'elle eût été courte au moins avec l'empereur et l'empire, en portant brusquement la guerre dans le milieu de l'Allemagne, et demeurant sur la défensive en Flandre, où les Hollandois, contents de leurs succès d'Angleterre, n'auroient pas songé à faire des progrès parmi tant de places.

Mais ce ne fut pas tout. Louvois voulut être exact à sa parole : la guerre qu'il venoit d'allumer ne lui suffit pas : il la veut contre toute l'Europe. L'Espagne inséparable de l'empereur, et même des Hollandois,

à cause de la Flandre espagnole, s'étoit déclarée : ce fut un prétexte pour des projets sur la Lombardie, et ces projets en servirent d'un autre pour faire déclarer le duc de Savoie. Ce prince ne désiroit que la neutralité, et comme le plus foible, de laisser passer à petites troupes limitées, avec ordre et mesure, ce qu'on auroit voulu par son pays en payant. Cela étoit bien difficile à refuser ; aussi Catinat, déjà sur la frontière avec les troupes destinées à ce passage, eut-il ordre d'entrer en négociation. Mais, à mesure qu'elle avançoit, Louvois demandoit davantage et envoyoit d'un courrier à l'autre des ordres si contradictoires que M. de Savoie ni Catinat même n'y comprenoient rien. M. de Savoie prit le parti d'écrire au roi pour lui demander ses volontés à lui-même et s'y conformer.

Ce n'étoit pas le compte de Louvois qui vouloit forcer ce prince à la guerre. Il osa supprimer la lettre au roi, et faire à son insu des demandes si exorbitantes, que les accorder et livrer tous ses États à la discrétion de la France étoit la même chose. Le duc de Savoie se récria, et offensé déjà du mépris de ne recevoir point de réponse du roi, à lui directe, il se plaignit fort haut. Louvois en prit occasion de le traiter avec insolence, de le forcer par mille affronts à plus que de simples plaintes, et là-dessus fit agir Catinat hostilement, qui ne pouvoit comprendre le procédé du ministre, qui, sans guerre avec la Savoie, obtenoit au delà de ce qu'il se pouvoit proposer.

Pendant cette étrange manière de négocier, l'empereur, le prince d'Orange et les Hollandois qui regardoient avec raison la jonction du duc de Savoie avec eux comme une chose capitale, surent en profiter. Ce prince se ligua donc avec eux par force et de dépit, et devint par sa situation l'ennemi de la France le plus coûteux et le plus redoutable, et c'est ce que Louvois vouloit, et qu'il sut opérer.

Tel fut l'aveuglement du roi, telle fut l'adresse, la hardiesse, la formidable autorité d'un ministre le plus éminent pour les projets et pour les exécutions, mais le plus funeste pour diriger en premier[1] ; qui, sans être premier ministre, abattit tous les autres, sut mener le roi où et comme il voulut, et devint en effet le maître. Il eut la joie de survivre à Colbert et à Seignelay, ses ennemis et longtemps ses rivaux. Elle fut de courte durée.

1. L'historien Vittorio Siri a dit dans le même sens que « Louvois *étoit le plus grand et le plus brutal des hommes.* » Voici le texte : dans le portrait de Louvois, que contiennent les notes de Saint-Simon sur le *Journal de Dangeau* (t. Ier, p. 361 et suiv., édit. Didot), on lit : « M. de Louvois *n'étoit bon qu'à être premier ministre en plein*, et il est fort douteux que son esprit tout tourné aux détails et aux entreprises, eût eu ce vaste général et cette combinaison immense qui est si nécessaire à un premier ministre pour tout embrasser. » Il y a une contradiction évidente entre les deux parties de cette phrase. Il faudrait lire très-probablement : *M. de Louvois n'étoit pas bon à être premier ministre en plein.* C'est la vraie pensée de Saint-Simon, comme le prouvent ses Mémoires et la suite même de la phrase dans la note sur Dangeau. Saint-Simon dit un peu plus bas dans le passage cité (*Journal de Dangeau*, t. Ier, p. 362) : « A quoi il auroit été le plus excellent, *c'eût été à être sous un premier ministre*, ou sous un roi capable de s'en bien servir. »

L'épisode de la disgrâce et de la fin d'un si célèbre ministre est trop curieuse pour devoir être oubliée, et ne peut être mieux placée qu'ici. Quoique je ne fisse que poindre lorsqu'elle arriva, et poindre encore dans le domestique, j'en ai été si bien informé depuis que je ne craindrai pas de raconter ici ce que j'en ai appris des sources, et dans la plus exacte vérité, parce qu'elles n'y étoient en rien intéressées.

La fenêtre de Trianon a montré un échantillon de l'humeur de Louvois; à cette humeur qu'il ne pouvoit contraindre se joignoit un ardent désir de la grandeur et de la prospérité du roi et de sa gloire, qui étoit le fondement et la plus assurée protection de sa propre fortune, et de son énorme autorité. Il avoit gagné la confiance du roi à tel point qu'il eut la confidence de l'étrange résolution d'épouser Mme de Maintenon, et d'être un des deux témoins de la célébration de cet affreux mariage. Il eut aussi le courage de s'en montrer digne en représentant au roi quelle seroit l'ignominie de le déclarer jamais, et de tirer de lui sa parole royale qu'il ne le déclareroit en aucun temps de sa vie, et de faire donner en sa présence la même parole à Harlay, archevêque de Paris, qui, pour suppléer aux bans et aux formes ordinaires, devoit aussi comme diocésain être présent à la célébration.

Plusieurs années après, Louvois qui étoit toujours bien informé de l'intérieur le plus intime, et qui n'épargnoit rien pour l'être fidèlement et promptement, sut les manéges de Mme de Maintenon pour se faire déclarer; que le roi avoit eu la foiblesse de le lui promettre, et que la chose alloit éclater. Il mande à Versailles l'archevêque de Paris, et, au sortir de dîner, prend des papiers, et s'en va chez le roi, et comme il faisoit toujours, entre droit dans les cabinets. Le roi, qui alloit se promener, sortoit de sa chaise percée, et raccommodoit encore ses chausses. Voyant Louvois à heure qu'il ne l'attendoit pas, il lui demande ce qui l'amène. « Quelque chose de pressé et d'important, lui répond Louvois d'un air triste qui étonna le roi, et qui l'engagea à commander à ce qui étoit toujours là de valets intérieurs de sortir. Ils sortirent en effet; mais ils laissèrent les portes ouvertes, de manière qu'ils entendirent tout, et virent aussi tout par les glaces : c'étoit là le grand danger des cabinets.

Eux sortis, Louvois ne feignit point de dire au roi ce qui l'amenoit. Ce monarque étoit souvent faux; mais il n'étoit pas au-dessus du mensonge. Surpris d'être découvert, il s'entortilla de foibles et transparents détours, et, pressé par son ministre, se mit à marcher pour gagner l'autre cabinet, où étoient les valets, et se délivrer de la sorte; mais Louvois, qui l'aperçoit, se jette à ses genoux et l'arrête, tire de son côté une petite épée de rien qu'il portoit, en présente la garde au roi, et le prie de le tuer sur-le-champ s'il veut persister à déclarer son mariage, lui manquer de parole ou plutôt à soi-même, et se couvrir aux yeux de toute l'Europe d'une infamie qu'il ne veut pas voir. Le roi trépigne, petille, dit à Louvois de le laisser. Louvois le serre de plus en plus par les jambes, de peur qu'il ne lui échappe; lui représente l'horrible contraste de sa couronne, et de la gloire personnelle qu'il y a jointe, avec la honte de ce qu'il veut faire, dont il mourra

après de regret et de confusion, en un mot fait tant qu'il tire une seconde fois parole du roi qu'il ne déclarera jamais ce mariage.

L'archevêque de Paris arrive le soir; Louvois lui conte ce qu'il a fait. Le prélat courtisan n'en auroit pas été capable, et en effet ce fut une action qui se peut dire sublime, de quelque côté qu'elle puisse être considérée, surtout dans un ministre tout-puissant, qui tenoit si fort à son autorité et à sa place, et, par cela même qu'il faisoit, sentoit tout le poids de celle de Mme de Maintenon, conséquemment tout celui de sa haine, s'il étoit découvert, comme il avoit trop de connoissances pour se flatter que son action lui demeurât cachée. L'archevêque, qui n'eut qu'à confirmer le roi dans sa parole commune à Louvois et à lui, et qui venoit d'être réitérée à ce ministre, n'osa lui refuser une démarche si honorable et sans danger. Il parla donc le lendemain matin au roi, et il en tira aisément le renouvellement de cette parole.

Celle du roi à Mme de Maintenon n'avoit point mis de délai; elle s'attendoit à tous moments d'être déclarée. Au bout de quelques jours, inquiète de ce que le roi ne lui parloit de rien là-dessus, elle se hasarda de lui en toucher quelque chose. L'embarras où elle mit le roi la troubla fort. Elle voulut faire effort; le roi coupa court sur les réflexions qu'il avoit faites, les assaisonna comme il put, mais il finit par la prier de ne plus penser à être déclarée et à ne lui en parler jamais. Après la premier bouleversement que lui causa la perte d'une telle espérance, et si près d'être mise à effet, son premier soin fut de rechercher à qui elle en étoit redevable. Elle n'étoit pas de son côté moins bien avertie que Louvois. Elle apprit enfin ce qui s'étoit passé, et quel jour, entre le roi et son ministre.

On ne sera pas surpris après cela si elle jura sa perte et si elle ne cessa de la préparer, jusqu'à ce qu'elle en vint à bout; mais le temps n'y étoit pas propre. Il falloit laisser vieillir l'affaire avec un roi soupçonneux, et se donner le loisir des conjectures pour miner peu à peu son ennemi, qui avoit toute la confiance de son maître, et que la guerre lui rendoit si nécessaire.

Le personnage qu'avoit fait l'archevêque de Paris ne lui échappa pas non plus, quelque léger qu'il eût été, et même après coup; et c'est, pour le dire en passant, ce qui creusa peu à peu la disgrâce qui s'augmenta toujours, dont les dégoûts continuels qui succédèrent à une faveur si déclarée et si longue, abrégèrent peut-être ses jours, qui néanmoins surpassèrent de trois ans ceux de Louvois.

A l'égard de ce ministre, dont la sultane manquée avoit plus de hâte de se délivrer, elle ne manqua aucune occasion d'y préparer les voies. Celle de ces incendies du Palatinat lui fut d'un merveilleux usage. Elle ne manqua pas d'en peindre au roi toute la cruauté; elle n'oublia pas de lui en faire naître les plus grands scrupules, car le roi en étoit lors plus susceptible qu'il ne l'a été depuis. Elle s'aida aussi de la haine qui en retomboit à plomb sur lui, non sur son ministre, et des dangereux effets qu'elle pouvoit produire. Elle en vint à bout d'aliéner fort le roi et de le mettre de mauvaise humeur contre Louvois.

Digitized by Google

Celui-ci, non content des terribles exécutions du Palatinat, voulut encore brûler Trêves. Il le proposa au roi comme plus nécessaire encore que ce qui avoit été fait à Worms et à Spire, dont les ennemis auroient fait leurs places d'armes, et qui en feroient une à Trêves, dans une position à notre égard bien plus dangereuse. La dispute s'échauffa sans que le roi pût ou voulût être persuadé. On peut juger que Mme de Maintenon après n'adoucit pas les choses.

A quelques jours de là, Louvois, qui avoit le défaut de l'opiniâtreté, et en qui l'expérience avoit ajouté de ne douter pas d'emporter toujours ce qu'il vouloit, vint à son ordinaire travailler avec le roi chez Mme de Maintenon. A la fin du travail, il lui dit qu'il avoit bien senti que le scrupule étoit la seule raison qui l'eût retenu de consentir à une chose aussi nécessaire à son service que l'étoit le brûlement de Trêves; qu'il croyoit lui en rendre un essentiel de l'en délivrer en s'en chargeant lui-même; et que, pour cela, sans lui en avoir voulu reparler, il avoit dépêché un courrier avec l'ordre de brûler Trêves à son arrivée.

Le roi fut à l'instant, et contre son naturel, si transporté de colère, qu'il se jeta sur les pincettes de la cheminée, et en alloit charger Louvois sans Mme de Maintenon, qui se jeta aussitôt entre-deux, en s'écriant : « Ah ! sire, qu'allez-vous faire? » et lui ôta les pincettes des mains. Louvois cependant gagnoit la porte. Le roi cria après lui pour le rappeler, et lui dit, les yeux étincelants : « Dépêchez un courrier tout à cette heure avec un contre-ordre, et qu'il arrive à temps, et sachez que votre tête en répond, si on brûle une seule maison. » Louvois, plus mort que vif, s'en alla sur-le-champ.

Ce n'étoit pas dans l'impatience de dépêcher le contre-ordre; il s'étoit bien gardé de laisser partir le premier courrier. Il lui avoit donné ses dépêches portant l'ordre de l'incendie; mais il lui avoit ordonné de l'attendre tout botté au retour de son travail. Il n'avoit osé hasarder cet ordre après la répugnance et le refus du roi d'y consentir, et il crut par cette ruse que le roi pourroit être fâché, mais que ce seroit tout. Si la chose se fût passée ainsi par ce piége, il faisoit partir le courrier en revenant chez lui. Il fut assez sage pour ne pas commettre à le dépêcher auparavant, et bien lui en prit. Il n'eut que la peine de reprendre ses dépêches et de faire débotter le courrier. Il passa toujours auprès du roi pour parti, et le second pour être arrivé assez à temps pour empêcher l'exécution.

Après une aussi étrange aventure, et aussi nouvelle au roi, Mme de Maintenon eut beau jeu contre le ministre. Une seconde action, louable encore, acheva sa perte. Il fit, dans l'hiver de 1690 à 1691, le projet de prendre Mons à l'entrée du printemps, et même auparavant. Comme tout ne se mesure que par comparaison, les finances, abondantes alors eu égard à ce qu'elles ont été depuis, mais fort courtes par l'habitude précédente d'y nager, engagèrent Louvois de proposer au roi de faire le voyage de Mons sans y mener les dames. Chamlay, qui étoit de tous les secrets militaires, même avec le roi, avertit Louvois de prendre garde à une proposition qui offenseroit Mme de Maintenon, qui déjà ne l'aimoit pas, et qui avoit assez de crédit pour le perdre. Louvois trouva

tant de dépense et tant d'embarras au voyage des dames, qu'il préféra le bien de l'État et la gloire du roi à son propre danger, et le siége se fit par le roi, qui prit la place, et les dames demeurèrent à Versailles, où le roi les revint trouver aussitôt qu'il eut pris Mons. Mais comme c'est là dernière goutte d'eau qui fait répandre le verre, un rien arrivé à ce siége consomma la perte de Louvois.

Le roi, qui se piquoit de savoir mieux que personne jusqu'aux moindres choses militaires, se promenant autour de son camp, trouva une garde ordinaire de cavalerie mal placée, et lui-même la replaça autrement. Se promenant encore le même jour l'après-dînée, le hasard fit qu'il repassa devant cette même garde, qu'il trouva placée ailleurs. Il en fut surpris et choqué. Il demanda au capitaine qui l'avoit mis où il le voyoit, qui répondit que c'étoit Louvois qui avoit passé par là. « Mais, reprit le roi, ne lui avez-vous pas dit que c'étoit moi qui vous avois placé? — Oui, sire, » répondit le capitaine. Le roi piqué se tourne vers sa suite et dit : « N'est-ce pas là le métier de Louvois? il se croit un grand homme de guerre et savoir tout; » et tout de suite replaça le capitaine avec sa garde où il l'avoit mis le matin. C'étoit en effet sottise et insolence de Louvois, et le roi avoit dit vrai sur son compte. Mais il en fut si blessé qu'il ne put le lui pardonner, et qu'après sa mort, ayant rappelé Pomponne dans son conseil d'État, il lui conta cette aventure, piqué encore de la présomption de Louvois, et je la tiens de l'abbé de Pomponne.

De retour de Mons, l'éloignement du roi pour lui ne fit qu'augmenter, et à tel point que ce ministre si présomptueux, et qui au milieu de la plus grande guerre se comptoit si indispensablement nécessaire, commença à tout appréhender. La maréchale de Rochefort, qui étoit demeurée son amie intime, étant allée avec Mme de Blansac, sa fille, dîner avec lui à Meudon, qui me l'ont conté toutes les deux, il les mena à la promenade. Ils n'étoient qu'eux trois dans une petite calèche légère qu'il menoit. Elles l'entendirent se parler à lui-même, rêvant profondément, et se dire à diverses reprises : « Le feroit-il? Le lui fera-t-on faire? non; mais cependant.... non il n'oseroit. » Pendant ce monologue il alloit toujours, et la mère et la fille se taisoient, et se poussoient, quand tout à coup la maréchale vit les chevaux sur le dernier rebord d'une pièce d'eau, et n'eut que le temps de se jeter en avant sur les mains de Louvois pour arrêter les rênes, criant qu'il les menoit noyer. A ce cri et ce mouvement, Louvois se réveilla comme d'un profond sommeil, recula quelques pas, et tourna, disant qu'en effet il rêvoit et ne pensoit pas à la voiture.

Dans cette perplexité, il se mit à prendre des eaux les matins à Trianon. Le 16 juillet j'étois à Versailles pour une affaire assez sauvage, dont le roi avoit voulu donner tout l'avantage à mon père, qui étoit à Blaye avec ma mère, contre Sourdis, qui commandoit en chef en Guyenne, et que Louvois avoit inutilement soutenu. Ce nonobstant, je fus conseillé de l'aller remercier, et j'en reçus autant de compliments et de politesses que s'il avoit bien servi mon père. Ainsi va la cour. Je ne lui avois jamais parlé. Sortant le même jour du dîner du roi, je le ren-

contrai au fond d'une très-petite pièce qui est entre la grande salle des gardes et ce grand salon qui donne sur la petite cour des princes, M. de Marsan lui parloit, et il alloit travailler chez Mme de Maintenon avec le roi, qui devoit se promener après dans les jardins à Versailles à pied, où les gens de la cour avoient la liberté de le suivre. Sur les quatre heures après midi du même jour, j'allai chez Mme de Châteauneuf, où j'appris qu'il s'étoit trouvé un peu mal chez Mme de Maintenon, que le roi l'avoit forcé de s'en aller, qu'il étoit retourné à pied chez lui, où le mal avoit subitement augmenté; qu'on s'étoit hâté de lui donner un lavement qu'il avoit rendu aussitôt, et qu'il étoit mort en le rendant, et demandant son fils Barbezieux, qu'il n'eut pas le temps de voir, quoiqu'il accourût de sa chambre.

On peut juger de la surprise de toute la cour. Quoique je n'eusse guère que quinze ans, je voulus voir la contenance du roi à un événement de cette qualité. J'allai l'attendre, et le suivis toute sa promenade. Il me parut avec sa majesté accoutumée, mais avec je ne sais quoi de leste et de délivré, qui me surprit assez pour en parler après, d'autant plus que j'ignorois alors, et longtemps depuis, les choses que je viens de décrire. Je remarquai encore qu'au lieu d'aller voir ses fontaines et de diversifier sa promenade, comme il faisoit toujours, dans ces jardins, il ne fit jamais qu'aller et venir le long de la balustrade de l'orangerie, et d'où il voyoit, en revenant vers le château, le logement de la surintendance où Louvois venoit de mourir, qui terminoit l'ancienne aile du château sur le flanc de l'orangerie, et vers lequel il regarda sans cesse toutes les fois qu'il revenoit vers le château.

Jamais le nom de Louvois ne fut prononcé, ni pas un mot de cette mort si surprenante et si soudaine, qu'à l'arrivée d'un officier que le roi d'Angleterre envoya de Saint-Germain, qui vint trouver le roi sur cette terrasse, et qui lui fit de sa part un compliment sur la perte qu'il venoit de faire. « Monsieur, lui répondit le roi d'un air et d'un ton plus que dégagés, faites mes compliments et mes remercîments au roi et à la reine d'Angleterre, et dites-leur de ma part que mes affaires et les leurs n'en iront pas moins bien. » L'officier fit une révérence, et se retira, l'étonnement peint sur le visage et dans tout son maintien. J'observai curieusement tout cela, et que les principaux de ce qui étoit à sa promenade s'interrogeoient des yeux sans proférer une parole.

Barbezieux avoit eu la survivance de secrétaire d'État dès 1685, qu'il n'avoit pas encore dix-huit ans, lorsque son père la fit ôter à Courtenvaux son aîné, qu'il en jugea incapable. Ainsi Barbezieux, à la mort de Louvois, l'avoit faite sous lui en apprenti commis près de six ans, et en avoit vingt-quatre à sa mort, et cette mort arriva bien juste pour sauver un grand éclat. Louvois étoit, quand il mourut, tellement perdu qu'il devoit être arrêté le lendemain et conduit à la Bastille. Quelles en eussent été les suites? C'est ce que sa mort a scellé dans les ténèbres, mais le fait de cette résolution prise et arrêtée par le roi est certain, je l'ai su depuis par des gens bien informés; mais ce qui demeure sans réplique, c'est que le roi même l'a dit à Chamillart, lequel me l'a conté. Or voilà ce qui explique, je pense, ce désinvolte du roi le jour

de la mort de ce ministre, qui se trouvoit soulagé de l'exécution résolue pour le lendemain, et de toutes ses importunes suites.

Le roi, en rentrant de la promenade chez lui, envoya chercher Chamlay, et lui voulut donner la charge de secrétaire d'État de Louvois, à laquelle est attaché le département de la guerre. Chamlay remercia, et refusa avec persévérance. Il dit au roi qu'il avoit trop d'obligation à Louvois, à son amitié, à sa confiance, pour se revêtir de ses dépouilles au préjudice de son fils, qui en avoit la survivance. Il parla de toute sa force en faveur de Barbezieux, s'offrit de travailler sous lui à tout ce à quoi on voudroit l'employer, et à lui communiquer tout ce que l'expérience lui auroit appris, et conclut par déclarer que, si Barbezieux avoit le malheur de n'être pas conservé dans sa charge, il aimoit mieux la voir en quelques mains que ce fût qu'entre les siennes, et qu'il n'accepteroit jamais celle de Louvois et de son fils.

Chamlay étoit un fort gros homme, blond et court, l'air grossier et paysan, même rustre, et l'étoit de naissance, avec de l'esprit, de la politesse, un grand et respectueux savoir-vivre avec tout le monde, bon, doux, affable, obligeant, désintéressé, avec un grand sens et un talent unique à connoître les pays, et n'oublier jamais la position des moindres lieux, ni le cours et la nature du plus petit ruisseau. Il avoit longtemps servi de maréchal des logis des armées, où il fut toujours estimé des généraux et fort aimé de tout le monde. Un grand éloge pour lui est que M. de Turenne ne put et ne voulut jamais s'en passer jusqu'à sa mort, et que, malgré tout l'attachement qu'il conserva pour sa mémoire, M. de Louvois le mit dans toute sa confiance. M. de Turenne, qui l'avoit fort vanté au roi, l'en avoit fait connoître. Il étoit déjà entré dans les secrets militaires; M. de Louvois ne lui cacha rien, et y trouva un grand soulagement pour les dispositions et les marches des troupes qu'il destinoit secrètement aux projets qu'il vouloit exécuter. Cette capacité, jointe à sa probité et à la facilité de son travail, de ses expédients, de ses ressources, le mirent de tout avec le roi, qui l'employa même en des négociations secrètes et en des voyages inconnus. Il lui fit du bien et lui donna la grand'croix de Saint-Louis. Sa modestie ne se démentit jamais, jusque-là qu'il fut surpris et honteux de l'applaudissement que reçut la belle action qu'il venoit de faire, que le roi ne cacha pas, et que Barbezieux, à qui elle valut sa charge, prit plaisir de publier.

On sera moins surpris dans la suite, quand le roi et Mme de Maintenon seront plus développés, de leur voir confier à un homme de vingt-quatre ans une charge si importante, au milieu d'une guerre générale avec toute l'Europe, et au fils de ce ministre qu'ils alloient envoyer à la Bastille lorsque sa mort les prévint. Je joins ici le roi et Mme de Maintenon ensemble, parce que ce fut elle qui perdit le père, elle qui fit donner la charge au fils. Le roi, à son ordinaire, passa chez elle après la conversation de Chamlay, et ce fut ce soir-là même que la résolution fut prise en faveur de Barbezieux.

La soudaineté du mal et de la mort de Louvois fit tenir bien des discours, bien plus encore quand on sut par l'ouverture de son corps

qu'il avoit été empoisonné[1]. Il étoit grand buveur d'eau, et en avoit toujours un pot sur la cheminée de son cabinet, à même duquel il buvoit. On sut qu'il en avoit bu ainsi en sortant pour aller travailler avec le roi, et qu'entre sa sortie de dîner avec bien du monde, et son entrée dans son cabinet pour prendre les papiers qu'il vouloit porter à son travail avec le roi, un frotteur du logis étoit entré dans ce cabinet, et y étoit resté quelques moments seul. Il fut arrêté et mis en prison. Mais à peine y eut-il demeuré quatre jours, et la procédure commencée, qu'il fut élargi par ordre du roi, ce qui avoit déjà été fait jeté au feu, et défense de faire aucune recherche. Il devint même dangereux de parler là-dessus, et la famille de Louvois étouffa tous ces bruits, d'une manière à ne laisser aucun doute que l'ordre très-précis n'en eût été donné.

Ce fut avec le même soin que l'histoire du médecin, qui éclata peu de mois après, fut aussi étouffée, mais dont le premier cri ne se put effacer. Le hasard me l'a très-sincèrement apprise; elle est trop singulière pour s'en tenir à ce mot, et pour ne pas finir par elle tout le curieux et l'intéressant qui vient d'être raconté sur un ministre aussi principal que l'a été M. de Louvois.

Mon père avoit depuis plusieurs années un écuyer qui étoit un gentilhomme de Périgord, de bon lieu, de bonne mine, fort apparenté et fort homme d'honneur, qui s'appeloit Clérand. Il crut faire quelque fortune chez M. de Louvois; il en parla à mon père qui lui vouloit du bien, et qui trouva bon qu'il le quittât pour être écuyer de Mme de Louvois, deux ou trois ans avant la mort de ce ministre. Clérand conserva toujours son premier attachement, et nous notre amitié pour lui, et il venoit au logis le plus souvent qu'il pouvoit. Il m'a conté, étant toujours à Mme de Louvois depuis la mort de son mari, que Séron, médecin domestique de ce ministre, et qui l'étoit demeuré de M. de Barbezieux, logé dans sa même chambre au château de Versailles, dans la surintendance que Barbezieux avoit conservée quoiqu'il n'eût pas succédé aux bâtiments, s'étoit barricadé dans cette chambre, seul, quatre ou cinq mois après la mort de Louvois; qu'aux cris qu'il y fit on étoit accouru à sa porte, qu'il ne voulut jamais ouvrir; que ces cris durèrent presque toute la journée, sans qu'il voulût ouïr parler d'aucun secours temporel ni spirituel, ni qu'on pût venir à bout d'entrer dans sa chambre; que sur la fin on l'entendit s'écrier qu'il n'avoit que ce qu'il méritoit, que ce qu'il avoit fait à son maître; qu'il étoit un misérable indigne de tout secours; et qu'il mourut de la sorte en désespéré au bout de huit ou dix heures, sans avoir jamais parlé de personne, ni prononcé un seul nom.

A cet événement les discours se réveillèrent à l'oreille, il n'étoit pas sûr d'en parler. Qui a fait faire le coup? c'est ce qui est demeuré dans les plus épaisses ténèbres. Les amis de Louvois ont cru l'honorer en soupçonnant des puissances étrangères; mais elles auroient attendu bien tard à s'en défaire, si quelqu'une avoit conçu ce détestable des-

1. Voy. notes à la fin du volume.

sein. Ce qui est certain, c'est que le roi en étoit entièrement incapable, et qu'il n'est entré dans l'esprit de qui que ce soit de l'en soupçonner. Revenons maintenant à lui.

CHAPITRE VIII.

Fautes de la guerre de 1688 et du camp de Compiègne. — Gens d'esprit et de mérite pesants au roi, cause de ses mauvais choix. — Fautes insignes de la guerre de la succession d'Espagne. — Extrémité de la France, qui s'en tire par la merveille de la paix d'Angleterre, qui fait celle d'Utrecht. — Bonheur du roi en tout genre. — Autorité du roi sans bornes. — Sa science de régner. — Sa politique sur le service, où il asservit tout et rend tout peuple. — Louvois éteint les capitaines, et en tarit le germe pour toujours par l'invention de l'ordre du tableau. — Pernicieuse adresse de Louvois et de son ordre du tableau. — Promotions funestement introduites. — Invention des inspecteurs. — Invention du grade de brigadier.

La paix de Ryswick sembloit enfin devoir laisser respirer la France; si chèrement achetée, si nécessairement désirée après de si grands et de si longs efforts. Le roi avoit soixante ans, et il avoit, à son avis, acquis toute sorte de gloire. Ses grands ministres étoient morts et ils n'avoient point laissé d'élèves. Les grands capitaines non-seulement l'étoient aussi, mais ceux qu'ils avoient formés avoient passé de même, ou n'étoient plus en âge ni en santé d'être comptés pour une nouvelle guerre; et Louvois, qui avoit gémi avec rage sous le poids de ces anciens chefs, avoit mis bon ordre à ce qu'il ne s'en formât plus à l'avenir dont le mérite pût lui porter ombrage. Il n'en laissa s'élever que de tels qu'ils eussent toujours besoin de lui pour se soutenir. Il n'en put recueillir le fruit; mais l'État en porta toute la peine, et de main en main la porte encore aujourd'hui.

A peine étoit-on en paix, sans avoir eu encore le temps de la goûter, que l'orgueil du roi voulut étonner l'Europe par la montre de sa puissance qu'elle croyoit abattue, et l'étonna en effet. Telle fut la cause de ce fameux camp de Compiègne où, sous prétexte de montrer aux princes ses petits-fils l'image de la guerre, il étala une magnificence et dans sa cour et dans toutes ses nombreuses troupes inconnue aux plus célèbres tournois, et aux entrevues des rois les plus fameuses. Ce fut un nouvel épuisement au sortir d'une si longue et rude guerre. Tous les corps s'en sentirent longues années, et il se trouva vingt ans après des régiments qui en étoient encore obérés; on ne touche ici qu'en passant ce camp trop célèbre. On s'y est étendu en son temps. On ne tarda pas d'avoir lieu de regretter une prodigalité si immense et si déplacée, et encore plus la guerre de 1688 qui venoit de finir, au lieu d'avoir laissé le royaume se repeupler, et se refaire par un long soulagement, remplir cependant les coffres du roi avec lenteur, et les magasins de toute espèce, réparer la marine et le commerce, laisser par les années refroidir les haines et les frayeurs, séparer peu à peu des alliés si unis, et si formidables étant ensemble, et donner lieu avec prudence,

en profitant des divers événements entre eux, à la dissolution radicale d'une ligue qui avoit été si fatale, et qui pouvoit devenir funeste. L'état de la santé de deux princes y convioit déjà puissamment : dont l'un par la profondeur de sa sagesse, de sa politique, de sa conduite, s'étoit acquis assez d'autorité et de confiance en Europe pour y donner le branle à tout; et l'autre souverain de la plus vaste monarchie, qui n'avoit ni oncles, ni tantes, ni frères, ni sœurs, ni postérité. En effet, moins de quatre ans après la paix de Ryswick, le roi d'Espagne mourut, et le roi Guillaume n'en pouvoit presque plus, et ne le survécut guère.

Ce fut alors que la vanité du roi mit à deux doigts de sa perte ce grand et beau royaume, dans les suites de ce grand événement qui fit reprendre les armes à toute l'Europe. C'est ce qu'il faut reprendre de plus loin.

On a dit que le roi craignoit l'esprit, les talents, l'élévation des sentiments, jusque dans ses généraux et dans ses ministres. C'est ce qui ajouta à l'autorité de Louvois un moyen si aisé d'écarter des élévations militaires tout mérite qui lui pût être suspect, et d'empêcher, avec l'adresse qu'on expliquera plus bas, qu'il se formât des sujets pour remplacer les généraux.

A considérer ceux qui depuis que le roi se fut rendu suspect l'esprit et le mérite au temps et à l'occasion qui ont été rapportés, on ne trouvera qu'un bien petit nombre de courtisans en qui l'esprit n'ait pas été un obstacle à la faveur, si on en excepte ceux qui, personnages ou simples courtisans, l'avoient dompté par l'âge, et par l'habitude dans les premiers temps qui suivirent la mort du cardinal Mazarin, et qu'il n'avoit pas choisis ni approchés de lui-même. M. de Vivonne, avec infiniment d'esprit, l'amusoit sans se pouvoir faire craindre. Le roi en faisoit volontiers encore cent contes plaisants. D'ailleurs il étoit frère de Mme de Montespan, et c'étoit un grand titre, quelque opposé que le frère parût à la conduite de la sœur, et de plus le roi l'avoit trouvé premier gentilhomme de sa chambre. Il trouva de même M. de Créqui dans la même charge, qui le soutint, et dont la vie tout occupée de plaisir, de bonne chère, du plus gros jeu, rassuroit le roi, dans l'habitude de familiarité qu'il avoit prise avec lui de jeunesse. Le duc du Lude, aussi premier gentilhomme de la chambre de ces premiers temps, tenoit par les modes, le bel air, la galanterie, la chasse; et au fond, pas un des trois n'avoit rien qui pût se faire craindre par le genre de leur esprit, quoiqu'ils en eussent beaucoup, qui ne passa jamais celui de bons courtisans. La catastrophe de M. de Lauzun, dont l'esprit étoit d'une autre trempe, vengea le roi de l'exception; et la brillante singularité de son retour ne lui réconcilia jamais qu'en apparence, comme on l'a vu par ce que le roi en dit, lors de son mariage, à M. le maréchal de Lorges. Des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, on en a parlé en leur lieu. Pour tous les autres, ils lui pesèrent tellement à la fin chacun, qu'il le fit sentir à la plupart, et qu'il se réjouit de leur mort comme d'une délivrance. Il ne put s'empêcher de s'en expliquer sur M. de La Feuillade, et sur M. de Paris, Harlay, et tout retenu et me-

suré qu'il étoit, il lui échappa de parler à Marly à table, et tout haut, où entre autres dames étoient les duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers, de la mort de Seignelay, leur frère, et de celle de Louvois, comme d'un des grands soulagements qu'il eût reçus de sa vie.

Depuis ceux-là, il n'en eut que deux d'un esprit supérieur : le chancelier de Pontchartrain, qui longtemps avant sa retraite n'en étoit supporté qu'avec peine, et dont au fond, quoi qu'il en voulût montrer, il étoit aisé de voir qu'il fut ravi d'en être défait; et Barbezieux, dont la mort si prompte, à la fleur de l'âge et de la fortune, fit pitié à tout le monde. On a vu en son lieu que dès le soir même le roi n'en put contenir sa joie, à son souper public à Marly[1].

Il avoit été fatigué de la supériorité d'esprit et de mérite de ses anciens ministres, de ses anciens généraux, de ce peu d'espèces de favoris qui en avoient beaucoup. Il vouloit primer par l'esprit, par la conduite dans le cabinet et dans la guerre, comme il dominoit partout ailleurs. Il sentoit qu'il ne l'avoit pu avec ceux dont on vient de parler; c'en fut assez pour sentir tout le soulagement de ne les avoir plus, et pour se bien garder d'en choisir en leur place qui pussent lui donner la même jalousie. C'est ce qui le rendit si facile sur les survivances de secrétaire d'État, tandis qu'il s'étoit fait une loi de n'en accorder de pas une autre charge, et qu'on a vu des novices et des enfants même, exercer, et quelquefois en chef, ces importantes fonctions, tandis que pour celles des moindres emplois, ou pour ceux-là mêmes qui n'avoient que le titre, il n'y avoit point d'espérance. C'est ce qui fit que, lorsque les emplois de secrétaires d'État et ceux de ministres étoient à remplir, il ne consulta que son goût, et qu'il affecta de choisir des gens fort médiocres. Il s'en applaudissoit même jusque-là qu'il lui échappoit souvent de dire qu'il les prenoit pour les former, et qu'il se piquoit en effet de le faire.

Ces nouveaux venus lui plaisoient même à titre d'ignorance, et s'insinuoient d'autant plus auprès de lui qu'ils la lui avouoient plus souvent, qu'ils affectoient de s'instruire de lui jusque des plus petites choses. Ce fut par là que Chamillart entra si avant dans son cœur qu'il fallut tous les malheurs de l'État et la réunion des plus redoutables cabales pour forcer le roi à s'en priver, toutefois sans cesser de l'aimer toujours, et de lui en donner des marques en toute occasion le reste de sa vie. Il fut sur le choix de ses généraux comme sur celui de ses ministres. Il s'applaudissoit de les conduire de son cabinet; il vouloit qu'on crût que, de son cabinet, il commandoit toutes ses armées. Il se garda bien d'en perdre la jalouse habitude, que Louvois lui avoit inspirée, comme on le verra bientôt, et pourquoi, dont il ne put que pour des moments bien rares se résoudre d'en sacrifier la vanité aux inconvénients continuels qui sautoient aux yeux de tout le monde.

Tels étoient la plupart des ministres et tous les généraux à l'ouverture de la succession d'Espagne. L'âge du roi, son expérience, cette

1. Voy. les notes de la fin du volume sur la conduite de Louis XIV à l'égard de Barbezieux.

supériorité, non d'esprit ni de capacité ou de lumières, mais de poids, et de poids immense, sur des conseillers et des exécuteurs de cette sorte, l'habitude et le poison du plus mortel encens, confondit dès l'entrée tous les miracles de la fortune. La monarchie entière d'Espagne tomba sans coup férir entre les mains de son petit-fils; et Puységuir, si tard devenu maréchal de France en 1735, eut la gloire du projet et de l'exécution de l'occupation de toutes les places espagnoles des Pays-Bas, toutes au même instant, toutes sans brûler une amorce, toutes en se saisissant et désarmant les troupes hollandoises, qui en formoient presque toutes les garnisons.

Le roi, dans l'ivresse d'une prospérité si surprenante, se souvint mal à propos du reproche que lui avoit attiré l'injustice de ses guerres; et que, de la frayeur qu'il avoit causée à l'Europe s'étoient formées ces grandes unions sous lesquelles il avoit pensé succomber. Il voulut éviter ces inconvénients; et au lieu de profiter de l'étourdissement où ce grand événement avoit jeté toutes les puissances, priver les Hollandois de tant de troupes de ces nombreuses garnisons, les retenir prisonniers, forcer les armes à la main toutes ces puissances désarmées, et non encore unies, à reconnoître par des traités formels le duc d'Anjou pour l'héritier légitime de tous les États que possédoit le feu roi d'Espagne, et dont dès lors le nouveau roi se trouvoit entièrement nanti, il se piqua de la folle générosité de laisser aller ces troupes hollandoises, et se reput de l'espérance insensée que les traités, sans les armes, feroient le même effet. Il se laissa amuser tant qu'il convint à ses ennemis de le faire, pour se donner le temps d'armer et de s'unir étroitement, après quoi il ne fut plus question que de guerre; et le roi, bien surpris, se vit réduit à la soutenir partout, après s'être si grossièrement mécompté.

Il l'entama par une autre lourdise où un enfant ne seroit pas tombé. Il la dut à Chamillart, au maréchal de Villeroy et à la puissante intrigue des deux filles de Mme de Lislebonne. Ce fut l'entière confiance en Vaudemont, leur oncle, l'ennemi personnel du roi, autant que la distance le pouvoit permettre, de l'insolence duquel, en Espagne et en Italie, le roi n'avoit pas dédaigné autrefois de se montrer très-offensé, et jusqu'à l'en faire sortir, l'ami confident du roi Guillaume, le plus ardent et le plus personnel de tous les ennemis que le roi s'étoit faits, et gouverneur du Milanois par ce même roi Guillaume et par la plus pressante sollicitation de l'empereur Léopold auprès du roi d'Espagne Charles II, enfin père d'un fils unique, qui se trouva, dès la première hostilité en Italie, la seconde personne de l'armée de l'empereur, et qui y est mort.

Il n'y avoit celui qui ne vît clairement qu'il étoit averti de tout par son père. La trahison dura même après que ce fils fut mort, et tant qu'elle fut utile à Vaudemont, même avec grossièreté. Jamais le roi, son ministre, ni Villeroy, son général, n'en soupçonnèrent la moindre chose; jamais la faveur, la confiance, les préférences pour Vaudemont ne diminuèrent; jamais personne assez hardi pour oser ouvrir les yeux là-dessus au roi, ni à son ministre. Catinat, trahi par Vaudemont et

par M. de Savoie, y flétrit ses lauriers, et le maréchal de Villeroy, envoyé en héros pour réparer ses fautes, tomba lourdement dans leurs filets. Le duc de Vendôme, arrivé comme le réparateur, n'épargna pas M. de Savoie, mais il avoit de trop fortes raisons de ne toucher pas à Vaudemont; volonté ou duperie, peut-être tous les deux, de franc dessein de ne rien apercevoir.

La foiblesse du roi pour plaire à Chamillart sur La Feuillade, son gendre, duquel il avoit été si éloigné, et dont il avoit voulu empêcher le mariage, le fit tout d'un coup général d'armée, et lui confia le siége de Turin, c'est-à-dire la plus importante affaire de l'État. Tallard, si fait pour la cour, et si peu pour tout ce qui passe la petite intrigue, fut défait à Hochstedt, sans presque aucune perte que de ceux qui voulurent bien se rendre. Du fond de l'empire une armée entière, et les trois quarts de l'autre fut rechassée au deçà du Rhin, où tout de suite elles virent prendre Landau. Ce malheur avoit été précédé de la délivrance du maréchal de Villeroy, que le roi se piqua de remettre en honneur. Il se fit battre à Ramillies, où, sans perte à peine de deux mille hommes, il fut rechassé du fond des Pays-Bas dans le milieu des nôtres, sans que rien le pût arrêter.

Restoit l'espérance de l'Italie, où M. le duc d'Orléans fut enfin relever Vendôme, mandé pour sauver les débris de la Flandre. Mais le neveu du roi fut muni d'un tuteur, sans l'avis duquel il ne pouvoit rien faire, et ce tuteur étoit une linotte qui lui-même auroit eu grand besoin d'en avoir un. Il n'eut jamais devant les yeux que la crainte de La Feuillade et de son beau-père. On a vu dans son lieu à quels excès ces ménagements le portèrent, les malheurs prévus et disputés par le jeune prince, dépité à la fin jusqu'à ne vouloir plus se mêler de rien, et la catastrophe qui suivit de si près.

Ainsi, après de prodigieux succès de toutes les sortes, l'infatigable faveur de Villeroy, celle de Tallard, la constante confiance en Vaudemont, les folles et ignorantes opiniâtretés de La Feuillade, le tremblant respect de Marsin pour lui jusqu'au bout, coûtèrent l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie en trois batailles, qui, toutes les trois ensemble, ne coûtèrent pas elles-mêmes quatre mille morts.

L'engouement pour Vendôme et ses perverses vues acheva de tout perdre en Flandre.

En 1706, Tessé, par la levée du siége de Barcelone dans la même année que les défaites de Ramillies et de Turin, avoit réduit le roi d'Espagne à traverser du Roussillon en Navarre par la France, et à voir l'archiduc proclamé dans Madrid en personne. Le duc de Berwick y rétablit les affaires, M. le duc d'Orléans ensuite. Elles s'y perdirent de nouveau par la perte de la bataille de Saragosse, qui ébranla une autre fois le trône de Philippe V, tandis qu'on nous enlevoit les places en Flandre, et que la frontière s'y réduisoit à rien. Qu'il y avoit loin des portes d'Amsterdam et des conquêtes des Pays-Bas espagnols et hollandois à cette situation terrible!

Comme un malade qui change de médecins, le roi avoit changé ses ministres, donné les finances à Desmarets, enfin la guerre à Voysin.

Comme les malades aussi, il ne s'en trouvoit pas mieux. La situation des affaires étoit alors si extrême, que le roi ne pouvoit plus soutenir la guerre, ni parvenir à être reçu à faire la paix. Il consentoit à tout : abandonner l'Espagne, céder sur ses frontières tout ce qu'on voudroit exiger[1]. Ses ennemis se jouoient de sa ruine, et ne négocioient que pour se moquer. Enfin on a vu en son lieu le roi aux larmes dans son conseil, et Torcy très-légèrement parti pour aller voir par lui-même à la Haye, si, et de quoi on pouvoit se flatter. On a vu aussi les tristes et les honteux succès de cette tentative, et l'ignominie des conférences de Gertruydemberg qui suivirent, où sans parler des plus que très-étranges restitutions, on n'exigeoit pas moins du roi que de donner passage aux armées ennemies au travers de la France pour aller chasser son petit-fils d'Espagne, avec encore quatre places de sûreté en France entre leurs mains, dont Cambrai, Metz, la Rochelle, et je crois Bayonne, si le roi n'aimoit mieux le détrôner lui-même à force ouverte, et encore dans un temps limité. Voilà où conduisit l'aveuglement des choix, l'orgueil de tout faire, la jalousie des anciens ministres et capitaines, la vanité d'en choisir de tels qu'on ne pût leur rien attribuer, pour ne partager la réputation de grand avec personne, la clôture exacte qui, fermant tout accès, jeta dans les affreux panneaux de Vaudemont, puis de Vendôme, enfin toute cette déplorable façon de gouverner qui précipita dans le plus évident péril d'une perte entière, et qui jeta dans le dernier désespoir ce maître de la paix et de la guerre, ce distributeur des couronnes, ce châtieur des nations, ce conquérant, ce grand par excellence, cet homme immortel pour qui on épuisoit le marbre et le bronze, pour qui tout étoit à bout d'encens.

Conduit ainsi jusqu'au dernier bord du précipice avec l'horrible loisir d'en reconnoître toute la profondeur, la toute-puissante main qui n'a posé que quelques grains de sable pour bornes aux plus furieux orages de la mer, arrêta tout d'un coup la dernière ruine de ce roi si présomptueux et si superbe, après lui avoir fait goûter à longs traits sa foiblesse, sa misère, son néant. Des grains de sable d'un autre genre, mais grains de sable par leur ténuité, opérèrent ce chef-d'œuvre. Une querelle de femme chez la reine d'Angleterre pour des riens; de là une intrigue, puis un désir vague et informe en faveur de son sang, détachèrent l'Angleterre de la grande alliance. L'excès du mépris du prince Eugène pour nos généraux donna lieu à ce qui se peut appeler pour la France la délivrance de Denain, et ce combat si peu meurtrier eut de telles suites qu'on eut enfin la paix, et une paix si différente de celle qu'on auroit ardemment embrassée, si les ennemis avoient daigné y entendre avant cet événement; événement dans lequel on ne put méconnoître la main de Dieu, qui élève, qui abat, qui délivre, comme et quand il lui plaît.

Mais toutefois cette paix qui coûta bien cher à la France, et à l'Espagne la moitié de sa monarchie, ce fut le fruit de ce qui a été exposé,

1. Voy. les Pièces. (*Note de Saint-Simon.*)

et depuis encore, de n'avoir jamais voulu se faire justice à soi-même dans les commencements de la décadence de nos affaires, avoir toujours compté les rétablir, et n'avoir jamais voulu alors, comme je l'ai rapporté en son lieu, céder un seul moulin de toute la monarchie d'Espagne; autre folie dont on ne tarda guère à se bien repentir, et de gémir sous un poids qui se fait encore sentir, et se sentira encore longtemps par ses suites.

Ce peu d'historique, eu égard à un règne si long et si rempli, est si lié au personnel du roi qu'il ne se pouvoit omettre pour bien représenter ce monarque tel qu'il a véritablement été. On l'a vu, grand, riche, conquérant, arbitre de l'Europe, redouté, admiré tant qu'ont duré les ministres et les capitaines qui ont véritablement mérité ce nom. A leur fin, la machine a roulé quelque temps encore, d'impulsion, et sur leur compte. Mais tôt après, le tuf s'est montré, les fautes, les erreurs se sont multipliées, la décadence est arrivée à grands pas, sans toutefois ouvrir les yeux à ce maître despotique si jaloux de tout faire et de tout diriger par lui-même, et qui sembloit se dédommager des mépris du dehors par le tremblement que sa terreur redoubloit au dedans. Prince heureux s'il en fut jamais, en figure unique, en force corporelle, en santé égale et ferme, et presque jamais interrompue, en siècle si fécond et si libéral pour lui en tous genres qu'il a pu en ce sens être comparé au siècle d'Auguste; en sujets adorateurs prodiguant leurs biens, leur sang, leurs talents, la plupart jusqu'à leur réputation, quelques-uns même leur honneur, et beaucoup trop leur conscience et leur religion pour le servir, souvent même seulement pour lui plaire. Heureux surtout en famille s'il n'en avoit eu que de légitime; en mère contente des respects et d'un certain crédit; en frère dont la vie anéantie par de déplorables goûts, et d'ailleurs futile par elle-même, se noyoit dans la bagatelle, se contentoit d'argent, se retenoit par sa propre crainte et par celle de ses favoris, et n'étoit guère moins bas courtisan que ceux qui vouloient faire leur fortune; une épouse vertueuse, amoureuse de lui, infatigablement patiente, devenue véritablement Françoise, d'ailleurs absolument incapable; un fils unique toute sa vie à la lisière, qui à cinquante ans ne savoit encore que gémir sous le poids de la contrainte et du discrédit, qui, environné et éclairé de toutes parts, n'osoit que ce qui lui étoit permis, et qui absorbé dans la matière ne pouvoit causer la plus légère inquiétude; en petit-fils dont l'âge et l'exemple du père, les brassières dans lesquelles ils étoient scellés, rassuroient contre les grands talents de l'aîné, sur la grandeur du second qui de son trône reçut toujours la loi de son aïeul dans une soumission parfaite, et sur les fougues de l'enfance du troisième qui ne tinrent rien de ce dont elles avoient inquiété; un neveu qui, avec des pointes de débauches, trembloit devant lui, en qui son esprit, ses talents, ses velléités légères et les fous propos de quelques débordés qu'il ramassoit, disparoissoient au moindre mot, souvent au moindre regard. Descendant plus bas, des princes du sang de même trempe, à commencer par le grand Condé, devenu la frayeur et la bassesse même, jusque devant les ministres, depuis son retour à la paix des Pyré-

nées[1]; M. le Prince son fils, le plus vil et le plus prostitué de tous les courtisans, M. le Duc avec un courage plus élevé, mais farouche, féroce, par cela même le plus hors de mesure de pouvoir se faire craindre, et avec ce caractère, aussi timide que pas un des siens, à l'égard du roi et du gouvernement; des deux princes de Conti si aimables, l'aîné mort sitôt, l'autre avec tout son esprit, sa valeur, ses grâces, son savoir, le cri public en sa faveur jusqu'au milieu de la cour, mourant de peur de tout, accablé sous la haine du roi, dont les dégoûts lui coûtèrent enfin la vie.

Les plus grands seigneurs lassés et ruinés des longs troubles, et assujettis par nécessité. Leurs successeurs séparés, désunis, livrés à l'ignorance, au frivole, aux plaisirs, aux folles dépenses, et pour ceux qui pensoient le moins mal, à la fortune, et dès lors à la servitude et à l'unique ambition de la cour. Des parlements subjugués à coups redoublés, appauvris, peu à peu l'ancienne magistrature éteinte avec la doctrine et la sévérité des mœurs, farcis en la place d'enfants de gens d'affaires, de sots du bel air, ou d'ignorants pédants, avares, usuriers, aimant le sac, souvent vendeurs de la justice, et de quelques chefs glorieux jusqu'à l'insolence, d'ailleurs vides de tout. Nul corps ensemble, et par laps de temps, presque personne qui osât même à part soi avoir aucun dessein, beaucoup moins s'en ouvrir à qui que ce soit. Enfin jusqu'à la division des familles les plus proches parmi les considérables, l'entière méconnoissance des parents et des parentes, si ce n'est à porter les deuils les plus éloignés, peu à peu tous les devoirs absorbés par un seul que la nécessité fit, qui fut de craindre et de tâcher à plaire. De là cette intérieure tranquillité jamais troublée que par la folie momentanée du chevalier de Rohan, frère du père de M. de Soubise, qui la paya incontinent de sa tête, et par ce mouvement des fanatiques des Cévennes qui inquiéta plus qu'il ne valut, dura peu et fut sans aucune suite, quoique arrivé en pleine et fâcheuse guerre contre toute l'Europe.

De là cette autorité sans bornes qui put tout ce qu'elle voulut, et qui trop souvent voulut tout ce qu'elle put, et qui ne trouva jamais la plus légère résistance, si on excepte des apparences plutôt que des réalités

1. Cet abaissement du grand Condé, après son retour en France (1661), est confirmé par le témoignage des contemporains. On lit dans le journal inédit d'Olivier d'Ormesson, à la date du mardi 2 août 1667, une anecdote relative au triste rôle auquel le vainqueur de Rocroy était réduit. L'historien Vittorio Siri, qui était alors à Paris, dit, en présence d'Olivier d'Ormesson et de l'abbé Le Tellier, fils du ministre, « que M. le Prince étoit obligé de faire sa cour aux ministres et à leurs commis, et de faire mille bassesses indignes d'un grand seigneur. M. l'abbé Le Tellier l'ayant prié de s'expliquer, il dit que M. le Prince avoit été obligé de venir exprès de Saint-Germain pour entendre son sermon (le sermon de l'abbé Le Tellier) dans l'église des jésuites, et de revenir le lendemain pour lui en faire ses compliments. L'abbé Le Tellier demeura surpris de ce discours et le tourna en raillerie. L'abbé Siri ajouta que M. le Prince avoit été à l'acte (à la thèse) du fils de M. Colbert tout le premier pour se montrer. »

sur des matières de Rome, et en dernier lieu sur la constitution. C'est là ce qui s'appelle vivre et régner; mais il faut convenir en même temps qu'en glissant sur la conduite du cabinet et des armées jamais prince ne posséda l'art de régner à un si haut point. L'ancienne cour de la reine sa mère, qui excelloit à la savoir tenir, lui avoit imprimé une politesse distinguée, une gravité jusque dans l'air de galanterie, une dignité, une majesté partout qu'il sut maintenir toute sa vie, et lors même que vers sa fin il abandonna la cour à ses propres débris.

Mais cette dignité, il ne la vouloit que pour lui, et que par rapport à lui; et celle-là même relative, il la sapa presque toute pour mieux achever de ruiner toute autre et de la mettre peu à peu, comme il fit, à l'unisson, en retranchant tant qu'il put toutes les cérémonies et les distinctions dont il ne retint que l'ombre, et certaines trop marquées pour les détruire, en semant même dans celles-là des zizanies qui les rendoient en partie à charge et en partie ridicules. Cette conduite lui servit encore à séparer, à diviser, à affermir la dépendance en la multipliant par des occasions sans nombre, et très-intéressantes, qui, sans cette adresse, seroient demeurées dans les règles, et sans produire de disputes, et de recours à lui. Sa maxime encore n'étoit que de les prévenir, hors des choses bien marquées, et ne les point juger; il s'en savoit bien garder pour ne pas diminuer ces occasions qu'il se croyoit si utiles. Il en usoit de même à cet égard pour les provinces; tout y devint sous lui litigieux et en usurpations, et par là il en tira les mêmes avantages.

Peu à peu il réduisit tout le monde à servir et à grossir sa cour, ceux-là mêmes dont il faisoit le moindre cas. Qui étoit d'âge à servir n'osoit différer d'entrer dans le service. Ce fut encore une autre adresse pour ruiner les seigneurs, et les accoutumer à l'égalité, et à rouler pêle-mêle avec tout le monde.

Cette invention fut due à lui et à Louvois, qui vouloit régner aussi sur toute seigneurie, et la rendre dépendante de lui, en sorte que les gens nés pour commander aux autres demeurèrent dans les idées et ne se trouvèrent plus dans aucune réalité.

Sous prétexte que tout service militaire est honorable, et qu'il est raisonnable d'apprendre à obéir avant que de commander, il assujettit tout, sans autre exception que des seuls princes du sang, à débuter par être cadets dans ses gardes du corps, et à faire tout le même service des simples gardes du corps, dans les salles des gardes, et dehors, hiver et été, et à l'armée. Il changea depuis cette prétendue école en celle des mousquetaires, quand la fantaisie de ce corps lui prit, école qui n'étoit pas plus réelle que l'autre, et où, comme dans la première, il n'y avoit dans la vérité rien du tout à apprendre qu'à se gâter, et à perdre du temps; mais aussi on s'y ployoit par force à y être confondu avec toute sorte de gens et de toutes les espèces, et c'étoit là tout ce que le roi prétendoit en effet de ce noviciat, où il falloit demeurer une année entière dans la plus exacte régularité de tout cet inutile et pédantesque service, après laquelle il falloit essuyer encore une seconde école, laquelle au moins en pouvoit être une. C'étoit une compagnie de

cavalerie pour ceux qui vouloient servir dans la cavalerie, et pour ceux qui se destinoient à l'infanterie, une lieutenance dans le régiment du roi, duquel le roi se mêloit immédiatement, comme un colonel, et qu'il avoit exprès fort distingué de tous les autres.

C'étoit une autre station subalterne où le roi retenoit plus ou moins longtemps avant d'accorder l'agrément d'acheter un régiment qui lui donnoit, et à son ministre, plus ou moins lieu d'exercer grâce ou rigueur, selon qu'il vouloit traiter les jeunes gens sur les témoignages qu'il en recevoit, et plus sous main qu'autrement, ou leurs parents encore, desquels la façon d'être avec lui, ou avec son ministre, influoit entièrement là-dessus. Outre l'ennui et le dépit de cet état subalterne, et la naturelle jalousie les uns des autres à en sortir le plus tôt, c'est qu'il étoit peu compté pour obtenir un régiment, et non limité, et pour rien du tout en soi-même, parce qu'il fut établi que la première date d'où l'avancement dans les grades militaires seroit compté étoit celle de la commission de mestre de camp ou de colonel.

Au moyen de cette règle, excepté des occasions rares et singulières, comme d'action distinguée, de porter une grande nouvelle de guerre, etc., il fut établi que quel qu'on pût être, tout ce qui servoit demeuroit, quant au service et aux grades, dans une égalité entière.

Cela rendit l'avancement ou le retardement d'avoir un régiment bien plus sensible, parce que de là dépendoit tout le reste des autres avancements, qui ne se firent plus que par promotions suivant l'ancienneté, qu'on appela *l'ordre du tableau;* de là tous les seigneurs dans la foule de tous les officiers de toute espèce; de là cette confusion que le roi désiroit; de là peu à peu cet oubli de tous, et, dans tous, de toute différence personnelle et d'origine, pour ne plus exister que dans cet état de service militaire devenu populaire, tout entier sous la main du roi, beaucoup plus sous celle de son ministre, et même de ses commis, lequel ministre avoit des occasions continuelles de préférer et de mortifier qui il vouloit, dans le courant, et qui ne manquoit pas d'en préparer avec adresse les moyens d'avancer ses protégés, malgré l'ordre du tableau, et d'en reculer de même ceux que bon lui sembloit.

Si d'ennui, de dépit, ou par quelque dégoût on quittoit le service, la disgrâce étoit certaine; c'étoit merveille si après des années redoublées de rebuts on parvenoit à revenir sur l'eau. A l'égard de ce qui n'étoit point de la cour, et même du commun, outre que le roi y tenoit l'œil lui-même, le ministre de la guerre en faisoit son étude particulière, et de ceux-là qui quittoit, étoit assuré lui et sa famille d'essuyer dans sa province ou dans sa ville toutes les mortifications, et souvent les persécutions dont on pouvoit s'aviser, dont on rendoit les intendants des provinces responsables, et qui très-ordinairement influoient sur les terres et sur les biens.

Grands et petits, connus et obscurs, furent donc forcés d'entrer et de persévérer dans le service, d'y être un vif peuple en toute égalité, et dans la plus soumise dépendance du ministre de la guerre, et même de ses commis.

J'ai vu Le Guerchois, mort conseiller d'État, lors intendant d'Alen-

çon, me montrer, à la Ferté, un ordre de faire recherche des gentilshommes de sa généralité qui avoient des enfants en âge de servir et qui n'étoient pas dans le service, de les presser de les y mettre, de les menacer même, et de doubler et tripler à la capitation ceux qui n'obéiroient pas, et de leur faire toutes les sortes de vexations dont ils seroient susceptibles. Ce fut à l'occasion d'un gentilhomme qui étoit dans le cas, et pour qui j'avois de l'amitié, et que j'envoyai chercher, en effet, pour le résoudre. Le Guerchois fut depuis intendant à Besançon, et il fut fait conseiller d'État dans les commencements de la régence.

Avant de finir ce qui regarde cette politique militaire, il faut voir à quel point Louvois abusa de cette misérable jalousie du roi de tout faire et de tout mettre dans sa dépendance immédiate, pour ranger tout lui-même sous sa propre autorité, et comment sa pernicieuse ambition a tari la source des capitaines en tout genre, et a réduit la France en ce point à n'en trouver plus chez elle, et à n'en pouvoir plus espérer parce que des écoliers ne peuvent apprendre que sous des maîtres, et qu'il faut que cette soumission se suive et se continue de main en main, attendu que la capacité ne se crée point par les hommes.

On a déjà vu les funestes obligations de la France à ce pernicieux ministre. Des guerres sans mesure et sans fin pour se rendre nécessaire, pour sa grandeur, pour son autorité, pour sa toute-puissance. Des troupes innombrables, qui ont appris à nos ennemis à en avoir autant, qui, chez eux, sont inépuisables, et qui ont dépeuplé le royaume, enfin la ruine des négociations et de la marine, de notre commerce, de nos manufactures, de nos colonies, par sa jalousie de Colbert, de son frère et de son fils, entre les mains desquels étoit le département de ces choses, et le dessein trop bien exécuté de ruiner la France riche et florissante pour culbuter Colbert. Reste à voir comment il a, pour être pleinement maître, arraché les dernières racines des capitaines en France, et l'a mise radicalement hors de moyen d'en plus porter.

Louvois, désespéré du joug de M. le Prince, et de M. de Turenne, non moins impatient du poids de leurs élèves, résolut de se garantir de celui de leurs successeurs, et d'énerver ces élèves mêmes. Il persuada au roi le danger de ne tenir pas par les cordons les généraux de ses armées, qui, ignorant les secrets du cabinet, et préférant leur réputation à toutes choses, pouvoient ne s'en pas tenir au plan convenu avec eux avant leur départ, profiter des occasions, faire des entreprises dont le bon succès troubleroit les négociations secrètes, et les mauvais feroient un plus triste effet; que c'étoit à l'expérience et à la capacité du roi de régler non-seulement les plans de campagne de toutes ses armées, mais d'en conduire le cours de son cabinet, et de ne pas abandonner le sort de ses affaires à la fantaisie de ses généraux, dont aucun n'avoit la capacité, l'acquit ni la réputation de M. le Prince et de M. de Turenne, leurs maîtres.

Louvois surprit ainsi l'orgueil du roi, et, sous prétexte de le soulager, fit les plans des diverses campagnes, qui devinrent les lois des

généraux d'armée, et qui peu à peu ne furent plus reçus à en contredire aucun. Par même adresse, il les tint tous en brassière pendant le cours des campagnes jusqu'à n'oser profiter d'aucune occasion, sans en avoir envoyé demander la permission qui s'échappoit presque toujours avant d'en avoir reçu la réponse. Par là Louvois devint le maître de porter ou non le fort de la guerre où il voulut, et de lâcher ou retenir la bride aux généraux d'armée à sa volonté, par conséquent de les faire valoir ou les dépriser à son gré.

Cette gêne, qui justement dépita les généraux d'armée, causa la perte des plus importantes occasions, et souvent des plus sûres, et une négligence qui en fit manquer beaucoup d'autres.

Ce grand pas fait, Louvois inspira au roi cet ordre funeste du tableau, et ces promotions nombreuses par l'ancienneté, qui flatta cette superbe du roi de rendre toute condition simple peuple, mais qui fit aussi à la longue que toute émulation se perdit, parce que, dès qu'il fut établi qu'on ne montoit plus qu'à son rang à moins d'événements presque uniques auxquels encore il falloit que la faveur fût jointe, personne ne se soucia plus de se fatiguer et de s'instruire, également sûr de n'avancer point hors de son rang, et d'avancer aussi par sa date, sans une disgrâce qu'on se contentoit à bon marché de ne pas encourir.

Cet ordre du tableau, établi comme on l'a vu, et par les raisons qui ont été expliquées, n'en demeura pas là. Sous prétexte que dans une armée les officiers généraux prennent jour à leur tour, M. de Louvois, qui vouloit s'emparer de tout, et barrer toute autre voie que la sienne de pouvoir s'avancer, fit retomber cet ordre du tableau sur les généraux des armées. Jusqu'alors ils étoient en liberté et en usage de donner à qui bon leur sembloit les détachements gros ou petits de leurs armées. C'étoit à eux, suivant la force et la destination du détachement, de choisir qui ils vouloient pour le commander, et nul officier général ni particulier n'étoit en droit d'y prétendre. Si le détachement étoit important, le général prenoit ce qu'il croyoit de meilleur parmi ses officiers généraux pour le commander; s'il étoit moindre, il choisissoit un officier de moindre grade. Parmi ces derniers, les généraux d'armée avoient coutume d'essayer de jeunes gens qu'ils savoient appliqués et amoureux de s'instruire. Ils voyoient comment ils s'y prenoient à mener ces détachements, et les leur donnoient plus ou moins gros, et une besogne plus ou moins facile, suivant qu'ils avoient déjà montré plus ou moins de capacité. C'est ce qui faisoit dire à M. de Turenne qu'il n'en estimoit pas moins ceux qui avoient été battus; qu'au contraire on n'apprenoit bien que par là à prendre son parti une autre fois, et qu'il falloit l'avoir été deux ou trois fois pour pouvoir devenir quelque chose. Si les généraux d'armée reconnoissoient par ces expériences un sujet peu capable, ils le laissoient doucement; s'ils y trouvoient du talent et de la ressource, ils le poussoient. Par là ils étoient toujours bien servis. Les officiers généraux et particuliers sentoient que leur réputation et leur fortune dépendoient de leur application, de leur conduite, de leurs actions; que la distinction journelle y étoit attachée par la préférence ou par le délaissement; tout contribuoit donc en eux à l'é-

mulation de s'appliquer, d'apprendre, de s'instruire; et c'étoit parmi les jeunes à faire leur cour à ceux qui étoient les plus employés pour être reçus par eux à s'instruire, et à s'en laisser accompagner dans les détachements pour les voir faire et apprendre sous eux. Telle fut l'école qui de plus en plus gros détachements, qui de plus en plus de besogne importante, conduisit au grand les élèves de ces écoles, et qui, suivant la capacité, forma cette foule d'excellents officiers généraux, et ce petit nombre de grands capitaines.

Les généraux d'armée qui rendoient compte d'eux à mesure par leurs dépêches, en rendoient un plus étendu à leur retour. Tous sentoient le besoin qu'ils avoient de ces témoignages pour leur réputation et pour leur fortune; tous s'empressoient donc de les mériter, et de plaire, c'est-à-dire de se présenter à tout, et de soulager et d'aider, chacun selon sa portée, le général d'armée sous qui ils servoient, ou l'officier général dans le corps duquel ils se trouvoient détachés. Cela opéroit une volonté, une application, une vigilance, dont le total servoit infiniment au général et au succès de la campagne.

Ceux qui se distinguoient le plus cheminoient aussi à proportion; ils devenoient promptement lieutenants généraux, et presque tous ceux qui sont parvenus au bâton de maréchal de France, avant que Louvois le procurât, y étoient parvenus avant quarante ans. L'expérience a appris qu'ils en étoient bien meilleurs, et suivant le cours de la nature, ils avoient vingt-cinq ou trente ans à employer leurs talents à la tête des armées. Des guerriers de ce mérite ne ployoient pas volontiers sous Louvois; aussi les détruisit-il, et avec eux leur pépinière; ce fut par ce fatal ordre du tableau.

Il avoit déjà réduit les généraux d'armée à recevoir de sa main les projets de campagne comme venant du roi. Il les avoit exclus d'y travailler sans lui, et de s'expliquer de rien avec le roi, ni le roi avec eux qu'en sa présence, tant en partant qu'en revenant; enfin il les avoit mis à la lisière peu à peu, de plus en plus resserrée, à n'oser faire un pas, ni presque jamais oser profiter de l'occasion la plus glissante de la main, sans ordre ou permission, et les avoit réduits sous les courriers du cabinet. Il alla plus loin.

Il fit entendre au roi que l'emploi de commander une armée étoit de soi-même assez grand pour ne devoir pas chercher à le rendre plus puissant par la facilité de s'attacher des créatures, et même les familles de ces créatures dont ils pouvoient s'appuyer beaucoup; que ce choix de faire marcher qui ils vouloient à l'armée étoit nécessaire avant ce sage établissement de l'ordre du tableau qui mettoit tout en la main de Sa Majesté; mais que désormais, l'ayant établi, il devoit s'étendre à tout, et ne plus laisser de choix aux généraux d'armée qui devenoit même injurieux aux officiers généraux et particuliers, puisque c'étoit montrer une préférence qui ne pouvoit que marquer plus de confiance, par conséquent plus d'estime pour l'un que pour l'autre, qui n'étoit souvent que d'éloignement ou de caprice contre l'un, de fantaisie, d'amitié, ou de raison personnelle pour l'autre; qu'il falloit donc que les officiers généraux et particuliers qui prenoient jour, ou qui étoient de

piquet, en pareil grade les uns après les autres, suivant leur ancienneté, marchassent de même pour les détachements, sans en intervertir l'ordre à la volonté du général, et ôter par cet unisson tout lieu aux jalousies, et aux généraux de pousser et de reculer qui bon leur sembloit.

Le goût du roi, fort d'accord avec les vues de son ministre qu'il n'aperçut pas, embrassa aisément sa proposition. Il en fit une règle qui a toujours depuis été observée, de manière que si un général d'armée a un détachement délicat à faire, il est forcé de le donner au balourd qui est à marcher, et s'il s'en trouve plusieurs de suite, comme cela n'arrive que trop souvent, il faut qu'il en essuie le basard ou qu'il fatigue ses troupes d'autant de détachements inutiles qu'il y a de balourds à marcher, jusqu'à celui qu'il veut charger du détachement important; et si encore cela se trouvoit un peu réitéré, ce seroient des plaintes et des cris à l'honneur et à l'injustice, dès que cela seroit aperçu. On voit assez combien cet inconvénient est important pour une armée, mais l'essentiel est que cette règle est devenue la perte de l'école de la guerre, de toute instruction, de toute émulation. Il n'y a plus où, ni de quoi apprendre, plus d'intérêt de plaire aux généraux, ni de leur être d'aucune utilité par son application et sa vigilance. Tout est également sous la loi de l'ancienneté ou de l'ordre du tableau. On se dit qu'il n'y a qu'à dormir et faire ric à rac son service, et regarder la liste des dates, puisque rien n'avance que la date seule qu'il n'y a qu'à attendre en patience et en tranquillité, sans devoir rien à personne, ni à soi-même. Voilà l'obligation qu'a la France à Louvois qui a sapé toute formation de capitaines pour n'avoir plus à compter avec le mérite, et que l'incapacité eût un continuel besoin de sa protection : voilà ce que le royaume doit à l'aveugle superbe de Louis XIV.

Les promotions introduites achevèrent de tout défigurer par achever de tout confondre : mérite, actions, naissance, contradictoire de tout cela moyennant le tour de l'ancienneté, et les rares exceptions que Louvois y sut bien faire dès en les établissant, pour ceux qu'il voulut avancer, comme aussi pour ceux qu'il voulut reculer ou dégoûter. Le prodigieux nombre de troupes que le roi mettoit en campagne servit à grossir et à multiplier les promotions; et ces promotions, devenues bien plus fréquentes et bien plus nombreuses depuis, ont accablé les armées d'un nombre sans mesure de tous les grades. Un autre inconvénient en est résulté : c'est qu'à force d'officiers généraux et de brigadiers, c'est merveille s'ils marchent chacun trois ou quatre fois dans toute une campagne, et ce n'en est pas une s'ils ne marchent qu'une fois ou deux. Or, sans leçon, sans école, quel moyen reste-t-il d'apprendre et de se former que de se trouver souvent en besogne pour s'instruire, si l'on peut, par la besogne même, à force de voir et de faire? et ils n'y sont jamais, et ils n'y peuvent être.

Une autre chose a mis le comble à ce désordre et à l'ignorance de la guerre : ce sont les troupes d'élite. J'appelle ainsi dans l'infanterie les régiments des gardes françoises et suisses, et le régiment du roi; dans la cavalerie, la maison du roi et la gendarmerie. Le roi, pour les dis-

tinguer, y a confondu tous les grades, et y a fait presque dans chaque promotion une fourmilière d'officiers généraux. Les officiers de ces corps ne peuvent même apprendre le peu que font les autres, parce que, tout avancés qu'ils sont, ils ne font jamais que le service de lieutenant ou de capitaine d'infanterie et de cavalerie, qui est celui de l'intérieur de leurs corps. Si on les fait servir d'officiers généraux, ils sautent immédiatement à ce service sans en avoir vu ni appris quoi que ce soit, ni du service encore des gardes qui sont entre-deux. On laisse à penser de celui qu'ils peuvent rendre, et de l'embarras que cette multiplication, qui se peut dire foule, cause dans une armée par eux-mêmes et par leurs équipages.

Et après tout cela on est surpris d'avoir tant de maréchaux de France, et si peu à s'en servir, et dans une immensité d'officiers généraux un nombre si court qui sache quelque chose, et de n'en pouvoir discerner aucun à mettre en chef, ou le bâton de maréchal de France à la main, qu'à titre de son ancienneté. De là le malheur des armées, et la honte d'avoir recours à des étrangers fort nouveaux pour les commander, et sans espérance d'y pouvoir former personne. Les maîtres ne sont plus, les écoles sont éteintes, les écoliers disparus, et avec eux tout moyen d'en élever d'autres. Mais le pouvoir sans bornes des secrétaires d'État de la guerre, qui tous ont bien soutenu là-dessus les errements de Louvois, est un dédommagement que qui y pourroit chercher du remède trouve apparemment suffisant. Le roi a craint les seigneurs et a voulu des garçons de boutique; quel est le seigneur qui eût pu porter un coup si mortel à la France pour son intérêt et sa grandeur?

Après tant de montagnes devenues vallées sous le poids de Louvois, il trouva encore des collines à abattre; un souffle de sa bouche en vint à bout. Les régiments étoient sous la disposition de leurs colonels dans l'infanterie, la cavalerie, les dragons. Leur fortune dépendoit de les tenir complets, bons, exacts dans le service, et leur honneur de les avoir vaillants et bien composés; leur estime d'y vivre avec justice et désintéressement; en bons pères de famille; et l'intérêt des officiers, de leur plaire et d'acquérir leur estime, puisque leur avancement et tout détail intérieur dépendoit d'eux. Aussi étoit-ce aux colonels à répondre de leurs régiments en toutes choses, et ils étoient punis de leurs négligences et de leurs injustices, s'il s'en trouvoit dans leur conduite. Cette autorité, quoique si nécessaire pour le bien du service, si peu étendue, on peut ajouter encore si subalterne, déplut à Louvois. Il voulut l'ôter aux colonels et l'usurper[1].

Il se servit pour y réussir de ce foible du roi pour tous les petits détails. Il l'entretint de ceux des troupes, des inconvénients qu'il lui

1. Il n'était pas inutile de surveiller les jeunes nobles, chargés d'organiser les compagnies et les régiments; témoin ce passage des lettres de Mme de Sévigné (lettre du 4 février 1689) : « M. de Louvois dit l'autre jour tout haut à M. de Nogaret : « Monsieur, votre compagnie est en fort mauvais état. — « Monsieur, dit-il, je ne le savois pas. — Il faut le savoir, dit M. de Louvois;

forgea de les laisser à la discrétion des colonels, trop nombreux pour pouvoir tenir un œil sur chacun d'eux aussi ouvert et aussi vigilant qu'il seroit nécessaire; enfin il lui proposa d'établir des inspecteurs choisis parmi les colonels les plus appliqués et les plus entendus au détail des troupes, qui les passeroient en revue dans les districts qui leur seroient distribués, qui examineroient la conduite des colonels et des officiers, qui recevroient leurs plaintes, et celles même des soldats cavaliers et dragons, qui entreroient dans les détails pécuniaires avec autorité, dans celui du mérite, du démérite, du service de chacun, qui examineroient et régleroient provisoirement les disputes, et ce qui regarderoit l'habillement et l'armement sur tout le complet; les chevaux et leurs équipages, qui rendroient un compte exact de toutes ces choses deux ou trois fois l'année au roi, c'est-à-dire à lui-même, sur lequel on régleroit toutes choses avec connoissance de cause dans les régiments, et on connoîtroit exactement le service, la conduite et le mérite, l'esprit même des corps, des officiers qui les composoient et des colonels, pour décider avec lumière de leur avancement, de leurs punitions et de leurs récompenses.

Le roi, charmé de ces nouveaux détails et de la connoissance qu'il alloit acquérir si facilement de cette immensité d'officiers particuliers qui composoient toutes ses troupes, donna dans le piége, et en rendit par là Louvois le maître immédiat et despotique. Il sut choisir les inspecteurs qui lui convenoient; c'étoient des grâces de plus qu'il se donnoit à répandre. Dans le peu qu'il laissa ces inspecteurs rendre compte au roi pour l'en amuser, et les autoriser dans les commencements, il eut grand soin de voir tout auparavant avec eux, et de leur faire leur leçon, qu'ils étoient d'autant plus obligés de suivre à la lettre, qu'il étoit toujours présent au compte qu'ils rendoient au roi.

En même temps il usa d'une autre adresse pour empêcher que les inspecteurs ne pussent lui échapper. Sous prétexte de l'étendue des frontières et des provinces où les troupes étoient répandues l'hiver, et de l'éloignement des différentes armées, l'été, les unes des autres, il établit un changement continuel des mêmes inspecteurs, qui ne voyoient jamais plusieurs fois de suite les mêmes troupes, de peur qu'ils n'y prissent trop d'autorité, tellement qu'ils ne furent utiles qu'à ôter toute autorité aux colonels, et inutiles pour toute autre chose, même pour l'exécution de ce qu'ils avoient ordonné ou réformé, puisqu'ils ne pouvoient le voir ni le suivre, et que c'étoit à un autre inspecteur à s'en informer qui le plus souvent y étoit trompé, ne pouvoit deviner et ordonnoit tout différemment.

Ce fut un cri général dans les troupes. Les colonels généraux et les mestres de camp généraux de la cavalerie et des dragons, surtout le commissaire général de la cavalerie, qui en étoit l'inspecteur général,

« l'avez-vous vue? — Non, monsieur, dit Nogaret. — Il faudroit l'avoir vue, « monsieur. — Monsieur, j'y donnerai ordre. — Il faudroit l'avoir donné; il « faut prendre parti, monsieur : ou se déclarer courtisan, ou s'acquitter de « son devoir, quand on est officier. »

ne perdirent le peu d'autorité qu'ils avoient pu sauver des mains de Louvois qui l'avoit presque tout anéantie, et qui par ce dernier coup en fit de purs fantômes. Les colonels ne demeurèrent guère autre chose; les officiers sensés se dégoûtèrent de dépendre désormais de ces espèces de passe-volants[1] qui ne pouvoient les connoître; d'autres par diverses raisons furent bien aises de ne plus dépendre de leurs colonels.

On n'osa rien dans cette primeur où Louvois, les yeux ouverts et le fouet à la main, châtioit rudement le moindre air de murmure, plus encore de dépit. Mais après lui on commença à sentir dans les troupes tout le faux d'un établissement qui ne fit que s'accroître en nombre, et diminuer en considération. On crut y remédier en faisant des officiers généraux directeurs de cavalerie et d'infanterie, avec les inspecteurs sous eux. Ce ne fut que plus de confusion dans les ordres et les détails, plus de cabales dans les régiments, plus de négligence dans le service. Les colonels, devenus incapables de faire ni bien ni mal, furent peu comptés dans leurs régiments, peu en état, par conséquent, d'y bien faire faire le service, et les plus considérables peu en volonté de se donner une peine désagréable et infructueuse. Sous prétexte de l'avis des inspecteurs, le bureau, c'est-à-dire le ministre de la guerre, et bien plus ses principaux commis, disposèrent peu à peu des emplois des régiments, sans nul égard pour ceux que les colonels proposoient, tellement que le dégoût, la confusion, le déréglement, le désordre, se glissèrent dans les troupes, où ce ne fut plus que brigues, souplesses, souvent querelles et divisions, toujours mécontentements et dégoûts.

C'est ce qui a comblé les désastres de nos dernières guerres; mais à quoi l'autorité et l'intérêt du bureau empêchera toujours d'apporter le remède unique, qui seroit de remettre les choses à cet égard comme elles étoient avant cette destructive invention. Mais elle fit passer toute l'autorité particulière et pour ainsi dire domestique, entre les mains de Louvois. Il en savoit trop pour n'en avoir pas senti les funestes conséquences, mais il ne songeoit qu'à lui, et ne souffrit pas longtemps que les inspecteurs rendissent compte au roi; il se chargea bientôt de le faire seul pour eux; et ses successeurs ont bien su se maintenir dans cette possession, excepté des occasions fort rares, momentanées, et toujours en leur présence.

Louvois imagina une autre nouveauté pour se rendre encore plus puissant et plus l'arbitre des fortunes militaires: ce fut le grade de brigadier[2], inconnu jusqu'à lui dans nos troupes, et avec qui on auroit pu se passer utilement de faire connoissance. Les autres troupes de l'Europe n'en ont eu que depuis fort peu de temps. L'ancien des colonels de chaque brigade la commandoit; et dans les détachements, les plus anciens colonels qui

1. On donnoit ordinairement ce nom à des soldats de parade que les capitaines faisoient figurer dans les montres ou revues pour que leur compagnie parût au complet.

2. Les brigadiers, ou commandants de brigade, furent institués en 1665 pour la cavalerie, et en 1668 pour l'infanterie. Ils avoient rang au-dessus des colonels et mestres de camp.

s'y trouvoient commandés y faisoient le service qui a depuis été attribué à ce grade. Il est donc inutile et superflu, mais il servit à retarder l'avancement de ce premier grade au-dessus des colonels, par conséquent à Louvois à en avoir un de plus à avancer ou à reculer qui bon lui sembleroit, et dans la totalité des grades, à rendre le chemin plus difficile et plus long, à arriver plus tard à celui de lieutenant général, et à retarder le bâton à l'âge plus que sexagénaire, où alors on n'avoit ni l'acquis ni la force de lutter avec le secrétaire d'État, ni de lui faire le plus léger ombrage.

On n'en a vu depuis d'exception que le dernier maréchal d'Estrées, pour la marine, par un hasard heureux d'avoir eu de bonne heure la place de vice-amiral de son père; et par terre, le duc de Berwick, que son mérite seul n'eût jamais avancé sans la transcendance de sa qualité de bâtard. On a senti et on sentira longtemps encore ce que valent ces généraux sexagénaires, et des troupes abandonnées à elles-mêmes sous le nom des inspecteurs et sous la férule du bureau, c'est-à-dire sous l'ignorant et l'intéressé despotisme du secrétaire d'État de la guerre, et sous celui d'un roi trop véritablement muselé. Venons maintenant à un autre genre de politique de Louis XIV.

CHAPITRE IX.

La cour pour toujours à la campagne; raisons de cette politique. — Origine de Versailles. — Le roi veut une grosse cour. — Ses adresses pour la rendre et la maintenir telle. — Application du roi à être informé de tout. — Police; délations. — Secret des postes. — Le roi se pique de tenir parole, est fort secret, se plaît aux confiances. — Singulière histoire là-dessus. — Art personnel du roi à rendre tout précieux. — Sa retenue; sa politesse mesurée. — Patience du roi, et précision et commodité de son service et de sa cour. — Crédit et familiarité des valets. — Jalousie du roi pour le respect rendu à ceux qu'il envoyoit. — Récit bien singulier sur le duc de Montbazon. — Grâces naturelles du roi en tout. — Son adresse; son air galant, grand, imposant. — Politique du plus grand luxe. — Son mauvais goût. — Le roi ne fait rien à Paris, abandonne Saint-Germain, s'établit à Versailles, veut forcer la nature. — Ouvrages de Maintenon. — Marly.

La cour fut un autre manége de la politique du despotisme. On vient de voir celle qui divisa, qui humilia, qui confondit les plus grands, celle qui éleva les ministres au-dessus de tous, en autorité et en puissance par-dessus les princes du sang, en grandeur même par-dessus les gens de la première qualité, après avoir totalement changé leur état. Il faut montrer les progrès en tous genres de la même conduite dressée sur le même point de vue.

Plusieurs choses contribuèrent à tirer pour toujours la cour hors de Paris, et à la tenir sans interruption à la campagne. Les troubles de la minorité, dont cette ville fut le grand théâtre, en avoient imprimé au roi l'aversion, et la persuasion encore que son séjour y étoit dangereux, et que la résidence de la cour ailleurs rendroit à Paris les cabales moins

aisées par la distance des lieux, quelque peu éloignés qu'ils fussent, et en même temps plus difficiles à cacher par les absences si aisées à remarquer. Il ne pouvoit pardonner à Paris sa sortie fugitive de cette ville la veille des Rois (1649), ni de l'avoir rendue, malgré lui, témoin de ses larmes, à la première retraite de Mme de La Vallière. L'embarras des maîtresses, et le danger de pousser de grands scandales au milieu d'une capitale si peuplée, et si remplie de tant de différents esprits, n'eut pas peu de part à l'en éloigner. Il s'y trouvoit importuné de la foule du peuple à chaque fois qu'il sortoit, qu'il rentroit, qu'il paroissoit dans les rues; il ne l'étoit pas moins d'une autre sorte de foule de gens de la ville, et qui n'étoit pas pour l'aller chercher assidûment plus loin. Des inquiétudes aussi, qui ne furent pas plutôt aperçues que les plus familiers de ceux qui étoient commis à sa garde, le vieux Noailles, M. de Lauzun, et quelques subalternes, firent leur cour de leur vigilance, et furent accusés de multiplier exprès de faux avis, qu'ils se faisoient donner pour avoir occasion de se faire valoir et d'avoir plus souvent des particuliers avec le roi; le goût de la promenade et de la chasse, bien plus commodes à la campagne qu'à Paris, éloigné des forêts et stérile en lieux de promenades; celui des bâtiments qui vint après, et peu à peu toujours croissant, ne lui en permettoit pas l'amusement dans une ville où il n'auroit pu éviter d'y être continuellement en spectacle; enfin l'idée de se rendre plus vénérable en se dérobant aux yeux de la multitude, et à l'habitude d'en être vu tous les jours, toutes ces considérations fixèrent le roi à Saint-Germain bientôt après la mort de la reine sa mère.

Ce fut là où il commença à attirer le monde par les fêtes et les galanteries, et à faire sentir qu'il vouloit être vu souvent.

L'amour de Mme de La Vallière, qui fut d'abord un mystère, donna lieu à de fréquentes promenades à Versailles, petit château de cartes alors, bâti par Louis XIII ennuyé, et sa suite encore plus, d'y avoir souvent couché dans un méchant cabaret à rouliers et dans un moulin à vent, excédés de ses longues chasses dans la forêt de Saint-Léger et plus loin encore, loin alors de ces temps réservés à son fils où les routes, la vitesse des chiens et le nombre gagé des piqueurs et des chasseurs à cheval a rendu les chasses si aisées et si courtes. Ce monarque ne couchoit jamais ou bien rarement à Versailles qu'une nuit, et par nécessité; le roi son fils pour être plus en particulier avec sa maîtresse, plaisirs inconnus au juste, au héros, digue fils de saint Louis, qui bâtit ce petit Versailles.

Ces petites parties de Louis XIV y firent naître peu à peu ces bâtiments immenses qu'il y a faits; et leur commodité pour une nombreuse cour, si différente des logements de Saint-Germain, y transporta tout à fait sa demeure peu de temps avant la mort de la reine. Il y fit des logements infinis, qu'on lui faisoit sa cour de lui demander, au lieu qu'à Saint-Germain, presque tout le monde avoit l'incommodité d'être à la ville, et le peu qui étoit logé au château y étoit étrangement à l'étroit.

Les fêtes fréquentes, les promenades particulières à Versailles, les

voyages furent des moyens que le roi saisit pour distinguer et pour mortifier en nommant les personnes qui à chaque fois en devoient être, et pour tenir chacun assidu et attentif à lui plaire. Il sentoit qu'il n'avoit pas à beaucoup près assez de grâces à répandre pour faire un effet continuel. Il en substitua donc aux véritables d'idéales, par la jalousie, les petites préférences qui se trouvoient tous les jours, et pour ainsi dire, à tous moments, par son art. Les espérances que ces petites préférences et ces distinctions faisoient naître, et la considération qui s'en tiroit, personne ne fut plus ingénieux que lui à inventer sans cesse ces sortes de choses. Marly, dans la suite, lui fut en cela d'un plus grand usage, et Trianon où tout le monde, à la vérité, pouvoit lui aller faire sa cour, mais où les dames avoient l'honneur de manger avec lui, et où à chaque repas elles étoient choisies; le bougeoir qu'il faisoit tenir tous les soirs à son coucher par un courtisan qu'il vouloit distinguer, et toujours entre les plus qualifiés de ceux qui s'y trouvoient, qu'il nommoit tout haut au sortir de sa prière. Le justaucorps à brevet fut une autre de ces inventions[1]. Il étoit bleu doublé de rouge avec les parements et la veste rouge, brodé d'un dessin magnifique or et un peu

1. On a conservé le brevet par lequel Louis XIV autorisoit le grand Condé à porter un de ces justaucorps : « Aujourd'hui, 4 du mois de février 1665, le roi étant à Paris, ayant, par son ordonnance du 17 janvier dernier, ordonné que personne ne pourroit faire appliquer sur les justaucorps des passements de dentelles ou broderies d'or et d'argent, sans avoir la permission expresse de Sa Majesté par brevet particulier. Sa Majesté désirant gratifier M. le prince de Condé et lui donner des marques particulières de sa bienveillance qui le distinguent des autres auprès de sa personne et dans sa cour, elle lui a permis et permet de porter un justaucorps de couleur bleue, garni de galons, passements, dentelles, ou broderies d'or et d'argent, en la forme et manière qui lui sera prescrite par Sa Majesté, sans que, pour raison de ce, il lui puisse être imputé d'avoir contrevenu à la susdite ordonnance, de la rigueur de laquelle Sa Majesté l'a relevé et dispensé, relève et dispense par le présent brevet, lequel, pour témoignage de sa volonté, elle a signé de sa main et fait contre-signer par moi son conseiller secrétaire d'État et de ses commandements et finances. »

Bussy-Rabutin se félicite, dans ses Mémoires, à l'année 1662, d'avoir obtenu un justaucorps à brevet. « Le roi, dit-il, me parut si gracieux en me parlant, que cela m'obligea de lui demander permission de faire faire une casaque bleue; ce qu'il m'accorda. Mais pour entendre ce que c'étoit, il faut savoir que Sa Majesté avoit fait choix, au commencement de cette année, de soixante personnes qui le pourroient suivre à tous ses petits voyages de plaisir, sans lui en demander permission, et leur avoit ordonné de faire faire chacun une casaque de moire bleue en broderie d'or et d'argent pareille à la sienne. »

La mode si capricieuse, surtout en France, fit bientôt abandonner le justaucorps à brevet. Il devint même ridicule, comme tout ce qui est suranné, et lorsque Vardes, qu'on avait jadis admiré comme le modèle des courtisans, revint d'exil en 1682, après une absence de près de vingt ans, et se présenta devant Louis XIV avec son justaucorps à brevet, on se moqua de lui : « Sire, lui dit Vardes, quand on est assez misérable pour être éloigné de vous, non-seulement on est malheureux, mais on est ridicule. » (Lettre de Mme de Sévigné, en date du 26 mai 1682.)

d'argent, particulier à ces habits. Il n'y en avoit qu'un nombre, dont le roi, sa famille, et les princes du sang étoient; mais ceux-ci, comme le reste des courtisans, n'en avoient qu'à mesure qu'il en vaquoit. Les plus distingués de la cour par eux-mêmes ou par la faveur les demandoient au roi, et c'étoit une grâce que d'en obtenir. Le secrétaire d'État ayant la maison du roi en son département en expédioit un brevet, et nul d'eux n'étoit à portée d'en avoir. Ils furent imaginés pour ceux, en très-petit nombre, qui avoient la liberté de suivre le roi aux promenades de Saint-Germain à Versailles sans être nommés, et depuis que cela cessa, ces habits ont cessé aussi de donner aucun privilége, excepté celui d'être portés quoiqu'on fût en deuil de cour ou de famille, pourvu que le deuil ne fût pas grand ou qu'il fût sur ses fins, et dans les temps encore où il étoit défendu de porter de l'or et de l'argent. Je ne l'ai jamais vu porter au roi, à Monseigneur ni à Monsieur, mais très-souvent aux trois fils de Monseigneur et à tous les autres princes; et jusqu'à la mort du roi, dès qu'il en vaquoit un, c'étoit à qui l'auroit entre les gens de la cour les plus considérables, et si un jeune seigneur l'obtenoit c'étoit une grande distinction. Les différentes adresses de cette nature qui se succédèrent les unes aux autres, à mesure que le roi avança en âge, et que les fêtes changeoient ou diminuoient, et les attentions qu'il marquoit pour avoir toujours une cour nombreuse, on ne finiroit point à les expliquer.

Non-seulement il étoit sensible à la présence continuelle de ce qu'il y avoit de distingué, mais il l'étoit aussi aux étages inférieurs. Il regardoit à droite et à gauche à son lever, à son coucher, à ses repas, en passant dans les appartements, dans ses jardins de Versailles, où seulement les courtisans avoient la liberté de le suivre; il voyoit et remarquoit tout le monde, aucun ne lui échappoit, jusqu'à ceux qui n'espéroient pas même être vus. Il distinguoit très-bien en lui-même les absences de ceux qui étoient toujours à la cour, celles des passagers qui y venoient plus ou moins souvent; les causes générales ou particulières de ces absences, il les combinoit, et ne perdoit pas la plus légère occasion d'agir à leur égard en conséquence. C'étoit un démérite aux uns, et à tout ce qu'il y avoit de distingué, de ne faire pas de la cour son séjour ordinaire, aux autres d'y venir rarement, et une disgrâce sûre pour qui n'y venoit jamais, ou comme jamais. Quand il s'agissoit de quelque chose pour eux : « Je ne le connois point, » répondoit-il fièrement. Sur ceux qui se présentoient rarement : « C'est un homme que je ne vois jamais; » et ces arrêts-là étoient irrévocables. C'étoit un autre crime de n'aller point à Fontainebleau, qu'il regardoit comme Versailles, et pour certaines gens de ne demander pas pour Marly, les uns toujours, les autres souvent, quoique sans dessein de les y mener, les uns toujours ni les autres souvent; mais si on étoit sur le pied d'y aller toujours, il falloit une excuse valable pour s'en dispenser, hommes et femmes de même. Surtout il ne pouvoit souffrir les gens qui se plaisoient à Paris. Il supportoit assez aisément ceux qui aimoient leur campagne, encore y falloit-il être mesuré ou avoir pris ses précautions avant d'y aller passer un temps un peu long.

Cela ne se bornoit pas aux personnes en charges, ou familières, ou bien traitées, ni à celles que leur âge ou leur représentation marquoit plus que les autres. La destination seule suffisoit dans les gens habitués à la cour. On a vu sur cela, en son lieu, l'attention qu'eut le roi à un voyage que je fis à Rouen pour un procès, tout jeune que j'étois, et à m'y faire écrire de sa part par Pontchartrain pour en savoir la raison.

Louis XIV s'étudioit avec grand soin à être bien informé de ce qui se passoit partout, dans les lieux publics, dans les maisons particulières, dans le commerce du monde, dans le secret des familles et des liaisons. Les espions et les rapporteurs étoient infinis. Il en avoit de toute espèce : plusieurs qui ignoroient que leurs délations allassent jusqu'à lui, d'autres qui le savoient, quelques-uns qui lui écrivoient directement en faisant rendre leurs lettres par les voies qu'il leur avoit prescrites, et ces lettres-là n'étoient vues que de lui, et toujours avant toutes autres choses, quelques-autres enfin qui lui parloient quelquefois secrètement dans ces cabinets, par les derrières. Ces voies inconnues rompirent le cou à une infinité de gens de tous états, sans qu'ils en aient jamais pu découvrir la cause, souvent très-injustement, et le roi une fois prévenu ne revenoit jamais, ou si rarement que rien ne l'étoit davantage.

Il avoit encore un défaut bien dangereux pour les autres, et souvent pour lui-même par la privation de bons sujets. C'est qu'encore qu'il eût la mémoire excellente et pour reconnoître un homme du commun qu'il avoit vu une fois, au bout de vingt ans, et pour les choses qu'il avoit sues, et qu'il ne confondoit point, il n'étoit pourtant pas possible qu'il se souvînt de tout, au nombre infini de ce qui chaque jour venoit à sa connoissance. S'il lui étoit revenu quelque chose de quelqu'un qu'il eût oublié de la sorte, il lui restoit imprimé qu'il y avoit quelque chose contre lui, et c'en étoit assez pour l'exclure. Il ne cédoit point aux représentations d'un ministre, d'un général, de son confesseur même, suivant l'espèce de chose ou de gens dont il s'agissoit. Il répondoit qu'il ne savoit plus ce qui lui en étoit revenu, mais qu'il étoit plus sûr d'en prendre un autre dont il ne lui fût rien revenu du tout.

Ce fut à sa curiosité que les dangereuses fonctions du lieutenant de police furent redevables de leur établissement. Elles allèrent depuis toujours croissant. Ces officiers ont tous été sous lui plus craints, plus ménagés, aussi considérés que les ministres, jusque par les ministres mêmes, et il n'y avoit personne en France, sans en excepter les princes du sang, qui n'eût intérêt de les ménager, et qui ne le fît. Outre les rapports sérieux qui lui revenoient par eux, il se divertissoit d'en apprendre toutes les galanteries et toutes les sottises de Paris. Pontchartrain, qui avoit Paris et la cour dans son département, lui faisoit tellement sa cour par cette voie indigne, dont son père étoit outré, qu'elle le soutint souvent auprès du roi, et de l'aveu du roi même, contre de rudes atteintes auxquelles sans cela il auroit succombé, et on l'a su plus d'une fois par Mme de Maintenon, par Mme la duchesse de Bourgogne, par M. le comte de Toulouse, par les valets intérieurs.

Mais la plus cruelle de toutes les voies par laquelle le roi fut instruit bien des années, avant qu'on s'en fût aperçu, et par laquelle l'ignorance

et l'imprudence de beaucoup de gens continua toujours encore de l'instruire, fut celle de l'ouverture des lettres. C'est ce qui donna tant de crédit aux Pajot et aux Roullier qui en avoient la ferme, qu'on ne put jamais ôter, ni les faire guère augmenter par cette raison si longtemps inconnue, et qui s'y enrichirent si énormément tous, aux dépens du public et du roi même.

On ne sauroit comprendre la promptitude et la dextérité de cette exécution. Le roi voyoit l'extrait de toutes les lettres où il y avoit des articles que les chefs de la poste, puis le ministre qui la gouvernoit, jugeoient devoir aller jusqu'à lui, et les lettres entières quand elles en valoient la peine par leur tissu, ou par la considération de ceux qui étoient en commerce. Par là les gens principaux de la poste, maîtres et commis, furent en état de supposer tout ce qu'il leur plut et à qui il leur plut; et comme peu de chose perdoit sans ressource, ils n'avoient pas besoin de forger ni de suivre une intrigue. Un mot de mépris sur le roi ou sur le gouvernement, une raillerie, en un mot, un article de lettre spécieux et détaché, noyoit sans ressource, sans perquisition aucune, et ce moyen étoit continuellement entre leurs mains. Aussi à vrai et à faux est-il incroyable combien de gens de toutes les sortes en furent plus ou moins perdus. Le secret étoit impénétrable, et jamais rien ne coûta moins au roi que de se taire profondément et de dissimuler de même.

Ce dernier talent, il le poussa souvent jusqu'à la fausseté, mais avec cela jamais de mensonge, et il se piquoit de tenir parole. Aussi ne la donnoit-il presque jamais. Pour le secret d'autrui, il le gardoit aussi religieusement que le sien. Il étoit même flatté de certaines confessions et de certaines confidences et même confiance; et il n'y avoit maîtresse, ministre ni favori qui pût y donner atteinte, quand le secret les auroit même regardés.

On a su, entre beaucoup d'autres, l'aventure fameuse d'une femme de nom, lequel a toujours été pleinement ignoré et jusqu'au soupçon même, qui séparée de lieu depuis un an d'avec son mari, se trouvant grosse et sur le point de le voir arriver de l'armée, à bout enfin de tous moyens, fit demander en grâce au roi une audience secrète, dont qui que ce soit ne put s'apercevoir, pour l'affaire du monde la plus importante. Elle l'obtint. Elle se confia au roi dans cet extrême besoin, et lui dit que c'étoit comme au plus honnête homme de son royaume. Le roi lui conseilla de profiter d'une si grande détresse pour vivre plus sagement à l'avenir, et lui promit de retenir sur-le-champ son mari sur la frontière, sous prétexte de son service, tant et si longtemps qu'il ne pût avoir aucun soupçon, et de ne le laisser revenir sous aucun prétexte. En effet, il en donna l'ordre le jour même à Louvois, et lui défendit non-seulement tout congé, mais de souffrir qu'il s'absentât un seul jour du poste qu'il lui assignoit pour y commander tout l'hiver. L'officier, qui étoit distingué, et qui n'avoit rien moins que souhaité, encore moins demandé, d'être employé l'hiver sur la frontière, et Louvois qui y avoit aussi peu pensé, furent également surpris et fâchés. Il n'en fallut pas moins obéir à la lettre et sans demander pourquoi, et le roi n'en a fait l'histoire que bien des années après et que lorsqu'il fut bien

sûr que les gens que cela regardoit ne se pouvoient plus démêler, comme en effet ils n'ont jamais pu l'être, pas même du soupçon le plus vague ni le plus incertain.

Jamais personne ne donna de meilleure grâce et n'augmenta tant par là le prix de ses bienfaits. Jamais personne ne vendit mieux ses paroles, son souris même, jusqu'à ses regards. Il rendit tout précieux par le choix et la majesté, à qui la rareté et la brèveté[1] de ses paroles ajoutoit beaucoup. S'il les adressoit à quelqu'un, ou de question, ou de choses indifférentes, toute l'assistance le regardoit; c'étoit une distinction dont on s'entretenoit et qui rendit toujours une sorte de considération. Il en étoit de même de toutes les attentions et les distinctions, et des préférences, qu'il donnoit dans leurs proportions. Jamais il ne lui échappa de dire rien de désobligeant à personne; et s'il avoit à reprendre, à réprimander ou à corriger, ce qui étoit fort rare, c'étoit toujours avec un air plus ou moins de bonté, presque jamais avec sécheresse, jamais avec colère, si on excepte l'unique aventure de Courtenvaux, qui a été racontée en son lieu, quoiqu'il ne fût pas exempt de colère; quelquefois avec un air de sévérité.

Jamais homme si naturellement poli, ni d'une politesse si fort mesurée, si fort par degrés, ni qui distinguât mieux l'âge, le mérite, le rang, et dans ses réponses, quand elles passoient, le « Je verrai, » et dans ses manières. Ces étages divers se marquoient exactement dans sa manière de saluer et de recevoir les révérences, lorsqu'on partoit ou qu'on arrivoit. Il étoit admirable à recevoir différemment les saluts à la tête des lignes à l'armée ou aux revues. Mais surtout pour les femmes rien n'étoit pareil. Jamais il n'a passé devant la moindre coiffe sans soulever son chapeau, je dis aux femmes de chambre, et qu'il connoissoit pour telles, comme cela arrivoit souvent à Marly. Aux dames, il ôtoit son chapeau tout à fait, mais de plus ou moins loin; aux gens titrés, à demi, et le tenoit en l'air ou à son oreille quelques instants plus ou moins marqués. Aux seigneurs, mais qui l'étoient, il se contentoit de mettre la main au chapeau. Il l'ôtoit comme aux dames pour les princes du sang. S'il abordoit des dames, il ne se couvroit qu'après les avoir quittées. Tout cela n'étoit que dehors, car dans la maison il n'étoit jamais couvert. Ses révérences, plus ou moins marquées, mais toujours légères, avoient une grâce et une majesté incomparables, jusqu'à sa manière de se soulever à demi à son souper pour chaque dame assise qui arrivoit, non pour aucune autre, ni pour les princes du sang; mais sur les fins cela le fatiguoit, quoiqu'il ne l'ait jamais cessé, et les dames assises évitoient d'entrer à son souper quand il étoit commencé. C'étoit encore avec la même distinction qu'il recevoit le service de Monsieur, et de M. le duc d'Orléans, des princes du sang; à ces derniers, il ne faisoit que marquer, à Monseigneur de même, et à Mgrs ses fils par familiarité; des grands officiers, avec un air de bonté et d'attention.

1. Il y a dans le manuscrit de Saint-Simon *brèvete* et non *brievete*, comme l'ont imprimé les précédents éditeurs.

Si on lui faisoit attendre quelque chose à son habiller, c'étoit toujours avec patience. Exact aux heures qu'il donnoit pour toute sa journée; une précision nette et courte dans ses ordres. Si dans les vilains temps d'hiver qu'il ne pouvoit aller dehors, qu'il passât chez Mme de Maintenon un quart d'heure plus tôt qu'il n'en avoit donné l'ordre, ce qui ne lui arrivoit guère, et que le capitaine des gardes en quartier ne s'y trouvât pas, il ne manquoit point de lui dire après que c'étoit sa faute à lui d'avoir prévenu l'heure, non celle des capitaines des gardes de l'avoir manquée. Aussi, avec cette règle qui ne manquoit jamais, étoit-il servi avec la dernière exactitude, et elle étoit d'une commodité infinie pour les courtisans.

Il traitoit bien ses valets, surtout les intérieurs. C'étoit parmi eux qu'il se sentoit le plus à son aise, et qu'il se communiquoit le plus familièrement, surtout aux principaux. Leur amitié et leur aversion a souvent eu de grands effets. Ils étoient sans cesse à portée de rendre de bons et de mauvais offices; aussi faisoient-ils souvenir de ces puissants affranchis des empereurs romains, à qui le sénat et les grands de l'empire faisoient leur cour, et ployoient sous eux avec bassesse. Ceux-ci, dans tout ce règne, ne furent ni moins comptés ni moins courtisés. Les ministres même les plus puissants les ménageoient ouvertement; et les princes du sang, jusqu'aux bâtards, sans parler de tout ce qui est inférieur, en usoient de même. Les charges des premiers gentilshommes de la chambre furent plus qu'obscurcies par les premiers valets de chambre, et les grandes charges ne se soutinrent que dans la mesure que les valets de leur dépendance ou les petits officiers très-subalternes approchoient nécessairement plus ou moins du roi. L'insolence aussi étoit grande dans la plupart d'eux, et telle qu'il falloit savoir l'éviter, ou la supporter avec patience.

Le roi les soutenoit tous, et il racontoit quelquefois avec complaisance qu'ayant dans sa jeunesse envoyé, pour je ne sais quoi, une lettre au duc de Montbazon, gouverneur de Paris, qui étoit en une de ses maisons de campagne près de cette ville, par un de ses valets de pied, il y arriva comme M. de Montbazon alloit se mettre à table, qu'il avoit forcé ce valet de pied de s'y mettre avec lui, et le conduisit, lorsqu'il le renvoya, jusque dans la cour, parce qu'il étoit venu de la part du roi [1].

Il ne manquoit guère aussi de demander à ses gentilshommes ordinaires, quand ils revenoient de sa part de faire des compliments de conjouissance ou de condoléances aux gens titrés, hommes et femmes, mais à nuls autres, comment ils avoient été reçus; et il auroit trouvé bien mauvais qu'on ne les eût pas fait asseoir, et conduits fort loin, les hommes en carrosse.

Rien n'étoit pareil à lui aux revues, aux fêtes, et partout où un air de galanterie pouvoit avoir lieu par la présence des dames. On l'a déjà dit, il l'avoit puisée à la cour de la reine sa mère, et chez la comtesse de Soissons; la compagnie de ses maîtresses l'y avoit accoutumé de plus

1. Cette anecdote se trouve déjà plus haut.

en plus; mais toujours majestueuse, quoique quelquefois avec de la gaieté, et jamais devant le monde rien de déplacé ni de hasardé; mais jusqu'au moindre geste, son marcher, son port, toute sa contenance, tout mesuré, tout décent, noble, grand, majestueux, et toutefois très-naturel, à quoi l'habitude et l'avantage incomparable et unique de toute sa figure donnoit une grande facilité. Aussi, dans les choses sérieuses, les audiences d'ambassadeurs, les cérémonies, jamais homme n'a tant imposé; et il falloit commencer par s'accoutumer à le voir, si en le haranguant on ne vouloit s'exposer à demeurer court. Ses réponses en ces occasions étoient toujours courtes, justes, pleines et très-rarement sans quelque chose d'obligeant, quelquefois même de flatteur, quand le discours le méritoit. Le respect aussi qu'apportoit sa présence en quelque lieu qu'il fût imposoit un silence et jusqu'à une sorte de frayeur.

Il aimoit fort l'air et les exercices, tant qu'il en put faire. Il avoit excellé à la danse, au mail, à la paume. Il étoit encore admirable à cheval à son âge. Il aimoit à voir faire toutes ces choses avec grâce et adresse. S'en bien ou mal acquitter devant lui étoit mérite ou démérite. Il disoit que de ces choses qui n'étoient point nécessaires, il ne s'en falloit pas mêler, si on ne les faisoit pas bien. Il aimoit fort à tirer, et il n'y avoit point de si bon tireur que lui, ni avec tant de grâces. Il vouloit des chiennes couchantes excellentes; il en avoit toujours sept ou huit dans ses cabinets, et se plaisoit à leur donner lui-même à manger pour s'en faire connoître. Il aimoit fort aussi à courre le cerf. mais en calèche, depuis qu'il s'étoit cassé le bras en courant à Fontainebleau, aussitôt après la mort de la reine. Il étoit seul dans une manière de soufflet, tiré par quatre petits chevaux, à cinq ou six relais, et il menoit lui-même à toute bride, avec une adresse et une justesse que n'avoient pas les meilleurs cochers, et toujours la même grâce à tout ce qu'il faisoit. Ses postillons étoient des enfants depuis neuf ou dix ans jusqu'à quinze, et il les dirigeoit.

Il aima en tout la splendeur, la magnificence, la profusion. Ce goût il le tourna en maxime par politique, et l'inspira en tout à sa cour. C'étoit lui plaire que de s'y jeter en tables, en habits, en équipages, en bâtiments, en jeu. C'étoient des occasions pour qu'il parlât aux gens. Le fond étoit qu'il tendoit et parvint par là à épuiser tout le monde en mettant le luxe en honneur, et pour certaines parties en nécessité, et réduisit ainsi peu à peu tout le monde à dépendre entièrement de ses bienfaits pour subsister. Il y trouvoit encore la satisfaction de son orgueil par une cour superbe en tout, et par une plus grande confusion qui anéantissoit de plus en plus les distinctions naturelles.

C'est une plaie qui, une fois introduite, est devenue le cancer intérieur qui ronge tous les particuliers, parce que de la cour il s'est promptement communiqué à Paris et dans les provinces et les armées, où les gens en quelque place ne sont comptés qu'à proportion de leur table et de leur magnificence, depuis cette malheureuse introduction qui ronge tous les particuliers, qui force ceux d'un état à pouvoir voler, à ne s'y pas épargner pour la plupart, dans la nécessité de soutenir leur dépense; et par la confusion des états, que l'orgueil, que jusqu'à

la bienséance entretiennent, qui par la folie du gros va toujours en augmentant, dont les suites sont infinies, et ne vont à rien moins qu'à la ruine et au renversement général.

Rien, jusqu'à lui, n'a jamais approché du nombre et de la magnificence de ses équipages de chasse et de toutes ses autres sortes d'équipages. Ses bâtiments, qui les pourroit nombrer? En même temps, qui n'en déplorera pas l'orgueil, le caprice, le mauvais goût? Il abandonna Saint-Germain, et ne fit jamais à Paris ni ornement ni commodité, que le pont Royal, par pure nécessité, en quoi, avec son incomparable étendue, elle est si inférieure à tant de villes dans toutes les parties de l'Europe.

Lorsqu'on fit la place de Vendôme, elle étoit carrée. M. de Louvois en vit les quatre parements bâtis. Son dessein étoit d'y placer la bibliothèque du roi, les médailles, le balancier, toutes les académies, et le grand conseil qui tient ses séances encore dans une maison qu'il loue. Le premier soin du roi, le jour de la mort de Louvois, fut d'arrêter ce travail, et de donner ses ordres pour faire couper à pans les angles de la place, en la diminuant d'autant, de n'y placer rien de ce qui y étoit destiné, et de n'y faire que des maisons, ainsi qu'on la voit.

Saint-Germain, lieu unique pour rassembler les merveilles de la vue, l'immense plain-pied d'une forêt toute joignante, unique encore par la beauté de ses arbres, de son terrain, de sa situation, l'avantage et la facilité des eaux de source sur cette élévation, les agréments admirables des jardins, des hauteurs et des terrasses, qui les unes sur les autres ne pouvoient si aisément conduire dans toute l'étendue qu'on auroit voulu, les charmes et les commodités de la Seine, enfin, une ville toute faite et que sa position entretenoit par elle-même, il l'abandonna pour Versailles, le plus triste et le plus ingrat de tous les lieux, sans vue, sans bois, sans eau, sans terre, parce que tout y est sable mouvant ou marécage, sans air par conséquent qui n'y peut être bon.

Il se plut à tyranniser la nature, à la dompter à force d'art et de trésors. Il y bâtit tout l'un après l'autre, sans dessin général; le beau et le vilain furent cousus ensemble, le vaste et l'étranglé. Son appartement et celui de la reine y ont les dernières incommodités, avec les vues de cabinets et de tout ce qui est derrière les plus obscures, les plus enfermées, les plus puantes. Les jardins dont la magnificence étonne, mais dont le plus léger usage rebute, sont d'aussi mauvais goût. On n'y est conduit dans la fraîcheur de l'ombre que par une vaste zone torride, au bout de laquelle il n'y a plus, où que ce soit, qu'à monter et à descendre; et avec la colline, qui est fort courte, se terminent les jardins. La recoupe y brûle les pieds, mais sans cette recoupe on y enfonceroit ici dans les sables, et là dans la plus noire fange. La violence qui y a été faite partout à la nature repousse et dégoûte malgré soi. L'abondance des eaux forcées et ramassées de toutes parts les rend vertes, épaisses, bourbeuses; elles répandent une humidité malsaine et sensible, une odeur qui l'est encore plus. Leurs effets, qu'il faut pourtant beaucoup ménager, sont incomparables; mais de ce tout, il résulte qu'on admire et qu'on fuit. Du côté de la cour, l'é-

tranglé suffoque, et ses vastes ailes s'enfuient sans tenir à rien. Du côté des jardins, on jouit de la beauté du tout ensemble, mais on croit voir un palais qui a été brûlé, où le dernier étage et les toits manquent encore. La chapelle qui l'écrase, parce que Mansart vouloit engager le roi à élever le tout d'un étage, a de partout la triste représentation d'un immense catafalque. La main-d'œuvre y est exquise en tous genres, l'ordonnance nulle, tout y a été fait pour la tribune, parce que le roi n'alloit guère en bas, et celles des côtés sont inaccessibles, par l'unique défilé qui conduit à chacune. On ne finiroit point sur les défauts monstrueux d'un palais si immense, et si immensément cher [1], avec ses accompagnements qui le sont encore davantage.

Orangerie, potagers, chenils, grande et petite écuries pareilles, commun prodigieux; enfin une ville entière où il n'y avoit qu'un très-misérable cabaret, un moulin à vent, et ce petit château de cartes que Louis XIII y avoit fait pour n'y plus coucher sur la paille, qui n'étoit que la contenance étroite et basse autour de la cour de marbre, qui en faisoit la cour, et dont le bâtiment du fond n'avoit que deux courtes et petites ailes. Mon père l'a vu et y a couché maintes fois. Encore ce Versailles de Louis XIV, ce chef-d'œuvre si ruineux et de si mauvais goût, et où les changements entiers des bassins et des bosquets ont enterré tant d'or qui ne peut paroître, n'a-t-il pu être achevé.

Parmi tant de salons entassés l'un sur l'autre, il n'y a ni salle de comédie, ni salle de banquets, ni de bal; et devant et derrière il reste beaucoup à faire. Les parcs et les avenues, tous en plants, ne peuvent venir. En gibier, il faut y en jeter sans cesse; en rigoles de quatre et cinq lieues de cours, elles sont sans nombre; en murailles enfin qui, par leur immense contour, enferment comme une petite province du plus triste et du plus vilain pays du monde.

Trianon, dans ce même parc, et à la porte de Versailles, d'abord maison de porcelaine à aller faire des collations, agrandie après pour y pouvoir coucher, enfin palais de marbre, de jaspe et de porphyre avec des jardins délicieux; la ménagerie vis-à-vis, de l'autre côté de la croisée du canal de Versailles, toute de riens exquis, et garnie de toutes sortes d'espèces de bêtes à deux et à quatre pieds les plus rares; enfin Clagny, bâti pour Mme de Montespan en son propre, passé au duc du Maine, au bout de Versailles, château superbe avec ses eaux, ses jardins, son parc; des aqueducs dignes des Romains de tous les côtés, l'Asie ni l'antiquité n'offrent rien de si vaste, de si multiplié, de si travaillé, de si superbe, de si rempli de monuments les plus rares de tous les siècles, en marbre les plus exquis de toutes les sortes, en bronzes, en peintures; en sculptures, ni de si achevé des derniers.

Mais l'eau manquoit quoi qu'on pût faire, et ces merveilles de l'art en fontaines tarissoient, comme elles font encore à tous moments, malgré la prévoyance de ces mers de réservoirs qui avoient coûté tant de millions à établir et à conduire sur le sable mouvant et sur la fange. Qui l'auroit cru? ce défaut devint la ruine de l'infanterie. Mme de Main-

1. Voy. notes à la fin du volume.

tenon régnoit, on parlera d'elle à son tour. M. de Louvois alors étoit bien avec elle, on jouissoit de la paix. Il imagina de détourner la rivière d'Eure, entre Chartres et Maintenon, et de la faire venir tout entière à Versailles. Qui pourra dire l'or et les hommes que la tentative obstinée en coûta pendant plusieurs années, jusque-là qu'il fut défendu, sous les plus grandes peines, dans le camp qu'on y avoit établi et qu'on y tint très-longtemps, d'y parler des malades, surtout des morts, que le rude travail et plus encore l'exhalaison de tant de terres remuées tuoient? combien d'autres furent des années à se rétablir de cette contagion! combien n'en ont pu reprendre leur santé pendant le reste de leur vie! Et toutefois non-seulement les officiers particuliers, mais les colonels, les brigadiers, et ce qu'on y employa d'officiers généraux, n'avoient pas, quels qu'ils fussent, la liberté de s'en absenter un quart d'heure, ni de manquer eux-mêmes un quart d'heure de service sur les travaux. La guerre enfin les interrompit en 1688, sans qu'ils aient été repris depuis; il n'en est resté que d'informes monuments qui éterniseront cette cruelle folie.

A la fin, le roi, lassé du beau et de la foule, se persuada qu'il vouloit quelquefois du petit et de la solitude. Il chercha autour de Versailles de quoi satisfaire ce nouveau goût. Il visita plusieurs endroits, il parcourut les coteaux qui découvrent Saint-Germain et cette vaste plaine qui est au bas, où la Seine serpente et arrose tant de gros lieux et de richesses en quittant Paris. On le pressa de s'arrêter à Lucienne, où Cavoye eut depuis une maison dont la vue est enchantée, mais il répondit que cette heureuse situation le ruineroit, et que, comme il vouloit un rien, il vouloit aussi une situation qui ne lui permît pas de songer à y rien faire.

Il trouva derrière Lucienne un vallon étroit, profond, à bords escarpés, inaccessible par ses marécages, sans aucune vue, enfermé de collines de toutes parts, extrêmement à l'étroit, avec un méchant village sur le penchant d'une de ces collines qui s'appeloit Marly. Cette clôture sans vue, ni moyen d'en avoir, fit tout son mérite. L'étroit du vallon où on ne se pouvoit étendre y en ajouta beaucoup. Il crut choisir un ministre, un favori, un général d'armée. Ce fut un grand travail que dessécher ce cloaque de tous les environs qui y jetoient toutes leurs voiries et d'y apporter des terres. L'ermitage fut fait. Ce n'étoit que pour y coucher trois nuits, du mercredi au samedi, deux ou trois fois l'année, avec une douzaine au plus de courtisans en charges les plus indispensables.

Peu à peu l'ermitage fut augmenté; d'accroissement en accroissement les collines taillées pour faire place et y bâtir, et celle du bout largement emportée pour donner au moins une échappée de vue fort imparfaite. Enfin, en bâtiments, en jardins, en eaux, en aqueducs, en ce qui est si connu et si curieux sous le nom de machine de Marly, en parc, en forêt ornée et renfermée, en statues, en meubles précieux, Marly est devenu ce qu'on le voit encore; tout dépouillé qu'il est depuis la mort du roi. En forêts toutes venues, et touffues qu'on y a apportées en grands arbres de Compiègne, et de bien plus loin sans cesse,

dont plus des trois quarts mouroient, et qu'on remplaçoit aussitôt; en vastes espaces de bois épais et d'allées obscures, subitement changées en immenses pièces d'eau où on se promenoit en gondoles, puis remises en forêts à n'y pas voir le jour dès le moment qu'on les plantoit, je parle de ce que j'ai vu en six semaines; en bassins changés cent fois; en cascades de même à figures successives et toutes différentes; en séjours de carpes, ornés de dorures et de peintures les plus exquises, à peine achevées, rechangées et rétablies autrement par les mêmes maîtres, et cela une infinité de fois; cette prodigieuse machine, dont on vient de parler, avec ses immenses aqueducs, ses conduites et ses réservoirs monstrueux, uniquement consacrée à Marly sans plus porter d'eau à Versailles; c'est peu de dire que Versailles tel qu'on l'a vu n'a pas coûté Marly[1].

Que si on y ajoute les dépenses de ces continuels voyages, qui devinrent enfin au moins égaux aux séjours de Versailles, souvent presque aussi nombreux, et tout à la fin de la vie du roi le séjour le plus ordinaire, on ne dira point trop sur Marly seul en comptant par milliards.

Telle fut la fortune d'un repaire de serpents et de charognes, de crapeaux et de grenouilles, uniquement choisi pour n'y pouvoir dépenser. Tel fut le mauvais goût du roi en toutes choses, et ce plaisir superbe de forcer la nature, que ni la guerre la plus pesante, ni la dévotion ne put émousser.

CHAPITRE X.

Amours du roi. — Belle inconnue très-connue. — Mme Scarron; ses premiers temps. — Extraction, famille et fortune du maréchal d'Albret. — Mme Scarron élève en secret M. du Maine et Mme la Duchesse, et [eux] reconnus et à la cour, demeure leur gouvernante. — Le roi ne la peut souffrir et s'en explique très-fortement. — Elle prend le nom de Maintenon en acquérant la terre. — Le roi rapproché de Mme de Maintenon, qui enfin supplante Mme de Montespan. — Le roi épouse Mme de Maintenon. — Mme de Maintenon toute-puissante quitte les armes de son premier mari, à l'exemple de Mme de Montespan et de Mme de Thianges.

De tels excès de puissance, et si mal entendus, faut-il passer à d'autres plus conformes à la nature, mais qui, en leur genre, furent bien plus funestes? ce sont les amours du roi. Leur scandale a rempli l'Europe, a confondu la France, a ébranlé l'État, a sans doute attiré les malédictions sous le poids desquelles il s'est vu si imminemment près du dernier précipice, et a réduit sa postérité légitime à un filet unique de son extinction en France. Ce sont des maux qui se sont tournés en fléaux de tout genre, et qui se feront sentir longtemps. Louis XIV, dans sa

1. On trouvera dans les notes à la fin du volume le chiffre exact des dépenses auxquelles s'élevèrent les constructions de Versailles et de Marly jusqu'en 1690.

jeunesse, plus fait pour les amours qu'aucun de ses sujets, lassé de voltiger et de cueillir des faveurs passagères, se fixa enfin à La Vallière. On en sait les progrès et les fruits.

Mme de Montespan fut celle dont la rare beauté le toucha ensuite, même pendant le règne de Mme de La Vallière. Elle s'en aperçut bientôt, elle pressa vainement son mari de l'emmener en Guyenne; une folle confiance ne voulut pas l'écouter. Elle lui parloit alors de bonne foi. A la fin le roi en fut écouté, et l'enleva à son mari, avec cet épouvantable fracas qui retentit avec horreur chez toutes les nations, et qui donna au monde le spectacle nouveau de deux maîtresses à la fois. Il les promena aux frontières, aux camps, des moments aux armées, toutes deux dans le carrosse de la reine. Les peuples accourant de toutes parts se montroient les trois reines, et se demandoient avec simplicité les uns aux autres s'ils les avoient vues.

A la fin Mme de Montespan triompha, et disposa seule du maître et de sa cour, avec un éclat qui n'eut plus de voile; et pour qu'il ne manquât rien à la licence publique de cette vie, M. de Montespan, pour en avoir voulu prendre, fut mis à la Bastille, puis relégué en Guyenne, et sa femme eut de la comtesse de Soissons[1], forcée par sa disgrâce, la démission de la charge créée pour elle de surintendante de la maison de la reine, à laquelle on supposa le tabouret attaché, parce qu'ayant un mari elle ne pouvoit être faite duchesse.

On vit après sortir de son cloître de Fontevrault la reine des abbesses, qui, chargée de son voile et de ses vœux, avec plus d'esprit et de beauté encore que Mme de Montespan sa sœur, vint jouir de la gloire de cette Niquée[2], et être de tous les particuliers du roi les plus charmants, par l'esprit et par les fêtes, avec Mme de Thianges, son autre sœur, et l'élixir le plus trayé de toutes les dames de la cour.

Les grossesses et les couches furent publiques. La cour de Mme de Montespan devint le centre de la cour, des plaisirs, de la fortune, de l'espérance et de la terreur des ministres et des généraux d'armée, et l'humiliation de toute la France. Ce fut aussi le centre de l'esprit, et d'un tour si particulier, si délicat, si fin, mais toujours si naturel et si agréable, qu'il se faisoit distinguer à son caractère unique.

C'étoit celui de ces trois sœurs, qui toutes trois en avoient infiniment, et avoient l'art d'en donner aux autres. On sent encore avec plaisir ce tour charmant et simple dans ce qui reste de personnes qu'elles ont élevées chez elles et qu'elles s'étoient attachées; entre mille autres on les distingueroit dans les conversations les plus communes.

Mme de Fontevrault étoit celle des trois qui en avoit le plus; c'étoit peut-être aussi la plus belle. Elle y joignoit un savoir rare et fort

1. Olympe Mancini.

2. Mme de Sévigné (lettre du 11 juin 1677) a employé cette locution (*la gloire de Niquée*) à l'occasion de Mme de Montespan et de sa sœur : *se trouvant en elle-même la gloire de Niquée*. Voy. encore la lettre du 29 juillet 1676. — Niquée est une héroïne du roman alors célèbre de l'*Amadis des Gaules*. Les précédents éditeurs de Saint-Simon ont supprimé ce nom et remplacé *la gloire de cette Niquée* par *sa gloire*.

étendu : elle savoit bien la théologie et les Pères, elle étoit versée dans l'Écriture, elle possédoit les langues savantes, elle parloit à enlever quand elle traitoit quelque matière. Hors de cela l'esprit ne se pouvoit cacher, mais on ne se doutoit pas qu'elle sût rien de plus que le commun de son sexe. Elle excelloit en tous genres d'écrire. Elle avoit un don tout particulier pour le gouvernement et pour se faire adorer de tout son ordre, en le tenant toutefois dans la plus exacte régularité. Quoiqu'elle eût été faite religieuse plus que très-cavalièrement, la sienne étoit pareille dans son abbaye. Ses séjours à la cour, où elle ne sortoit point de chez ses sœurs, ne donnèrent jamais d'atteinte à sa réputation que par l'étrange singularité de voir un tel habit partager une faveur de cette nature; et si la bienséance eût pu y être en soi, il se pouvoit dire que, dans cette cour même, elle ne s'en seroit jamais écartée.

Mme de Thianges dominoit ses deux sœurs, et le roi même qu'elle amusoit plus qu'elles. Tant qu'elle vécut, elle le domina, et conserva, même après l'expulsion de Mme de Montespan hors de la cour, les plus grandes privances et des distinctions uniques.

Pour Mme de Montespan, elle étoit méchante, capricieuse, avoit beaucoup d'humeur, et une hauteur en tout dans les nues dont personne n'étoit exempt, le roi aussi peu que tout autre. Les courtisans évitoient de passer sous ses fenêtres, surtout quand le roi y étoit avec elle. Ils disoient que c'étoit passer par les armes, et ce mot passa en proverbe à la cour. Il est vrai qu'elle n'épargnoit personne, très-souvent sans autre dessein que de divertir le roi; et comme elle avoit infiniment d'esprit, de tour et de plaisanterie fine, rien n'étoit plus dangereux que les ridicules qu'elle donnoit mieux que personne. Avec cela elle aimoit sa maison et ses parents, et ne laissoit pas de bien servir les gens pour qui elle avoit pris de l'amitié. La reine supportoit avec peine sa hauteur avec elle, bien différente des ménagements continuels et des respects de la duchesse de La Vallière qu'elle aima toujours, au lieu que de celle-ci il lui échappoit souvent de dire : « Cette pute me fera mourir. » On a vu en son temps la retraite, l'austère pénitence et la pieuse fin de Mme de Montespan.

Pendant son règne elle ne laissa pas d'avoir des jalousies. Mlle de Fontange plut assez au roi pour devenir maîtresse en titre. Quelque étrange que fût ce doublet, il n'étoit pas nouveau. On l'avoit vu de Mme de La Vallière et de Mme de Montespan, à qui celle-ci ne fit que rendre ce qu'elle avoit prêté à l'autre. Mais Mme de Fontange ne fut pas si heureuse ni pour le vice, ni pour la fortune, ni pour la pénitence. Sa beauté la soutint un temps, mais son esprit n'y répondit en rien. Il en falloit au roi pour l'amuser et le tenir. Avec cela il n'eut pas le loisir de s'en dégoûter tout à fait. Une mort prompte, qui ne laissa pas de surprendre, finit en bref ces nouvelles amours. Presque tous ne furent que passades.

Un seul subsista longtemps, et se convertit en affection jusqu'à la fin de la vie de la belle qui sut en tirer les plus prodigieux avantages jusqu'au tombeau, et en laisser à ses deux fils l'abominable et magnifique héritage, qu'ils surent bien faire valoir. L'infâme politique du mari, qui a un nom propre en Espagne qui veut dire cocu volontaire et ne s'y pardonne jamais, souffrit volontiers cet amour, et en recueillit des

fruits immenses en se confinant à Paris, servant à l'armée, n'allant presque point à la cour, faisant obscurément les fonds, et distribuant tous les avantages que de concert avec lui sa belle moitié en tiroit. C'étoit la maréchale de Rochefort chez qui elle alloit attendre l'heure du berger, laquelle l'y conduisoit, et qui me l'a conté plus d'une fois, avec des contre-temps qui lui arrivèrent, mais qui ne firent obstacle à rien, et ne venoient point du mari, qui étoit au fond de sa maison à Paris, qui, sachant et conduisant tout, ignoroit tout avec le plus grand soin, et changea depuis son étroite maison de la place Royale pour le palais des Guise, dont ils ne pourroient reconnoître l'étendue, ni la somptuosité qu'il a prises depuis entre ses mains et en celles de ses deux fils. La même politique continua le mystère de cet amour, qui ne le demeura que de nom, et tout au plus en très-fine écorce. Le mystère le fit durer, l'art de s'y conduire gagna les plus intéressées, et en bâtit la plus rapide et la plus prodigieuse fortune. Le même art le soutint toujours croissant, et sut, quand il en fut encore temps, le tourner en amitié et en considération la plus distinguée.

Il mit les enfants de cette belle, qui étoit pourtant rousse, en situation de s'élever et de s'enrichir eux et les leurs de plus en plus, même après elle, et de parvenir à un comble de tout, dont [après] eux jouit avec éclat la troisième génération aujourd'hui dans toute son étendue, et qui a mis les plus obscurs par eux-mêmes et les plus ténébreux, mais de leur nom, en splendeur inhérente. C'est savoir tirer plus que très-grand parti : la femme de sa beauté; le mari de sa politique et de son infamie; les enfants de tous les moyens mis en main par de tels parents, mais toujours comme les fils de la belle.

Une autre tira beaucoup aussi toute sa vie de la même conduite, mais ni la beauté, ni l'art, ni la position de cette belle, ni de son camard et bouffon de mari, ne permit à celle-ci ni la durée, ni la continuité, ni rien de l'éclat où l'autre parvint et se maintint, et qu'elle fit passer à ses enfants, petits-enfants, et en gros à tout leur nom. Celle-ci n'avoit qu'à vouloir. Quoique le commerce fût fini depuis très-longtemps, et que les ménagements extérieurs fussent extrêmes, on connoissoit son pouvoir à la cour, tout y étoit en respect devant elle. Ministres, princes du sang, rien ne résistoit à ses volontés. Ses billets alloient droit au roi, et les réponses toujours à l'instant du roi à elle, sans que personne s'en aperçût. Si très-rarement, par cette commodité unique d'écriture, elle avoit à parler au roi, ce qu'elle évitoit autant que cela étoit possible, elle étoit admise à l'instant qu'elle le vouloit. C'étoit toujours à des heures publiques, mais dans le petit cabinet du roi, qui étoit et est encore celui du conseil, tous deux assis au fond, mais les portes des deux côtés absolument ouvertes, affectation qui ne se pratiquoit jamais que lorsqu'elle étoit avec le roi, et la pièce publique contiguë à ce cabinet pleine de tous les courtisans. Si quelquefois elle ne vouloit dire qu'un mot, c'étoit debout à la porte, en dehors du même cabinet, et devant tout le monde qui, aux manières du roi de l'aborder, de l'écouter, de la quitter, n'avoit pas peine à remarquer jusque dans les derniers temps de sa vie, qui finit plusieurs années

avant celle du roi, qu'elle ne lui étoit pas indifférente. Elle fut belle jusqu'à la fin. Une fois en trois ans un court voyage à Marly, jamais d'aucun particulier avec le roi, même avec d'autres dames; l'unisson soigneusement gardé avec tout le reste de la cour. Elle y étoit presque toujours, et souvent au souper du roi, où il ne la distingua jamais en rien. Telle étoit la convention avec Mme de Maintenon, qui de son côté contribua en récompense à tout ce qu'elle put désirer. Le mari, qui l'a survécue de quelques années, presque jamais à la cour, et des moments, vivoit obscur à Paris, enterré dans le soin de ses affaires domestiques qu'il entendoit parfaitement, s'applaudissant du bon sens qui, de concert avec sa femme, l'avoit porté à tant de richesses, d'établissements et de grandeurs, sous les rideaux de gaze qui demeurèrent rideaux, mais qui ne furent rien moins qu'impénétrables.

Il ne faut pas oublier la belle Ludre [1], demoiselle de Lorraine, fille d'honneur de Madame, qui fut aimée un moment à découvert. Mais cet amour passa avec la rapidité d'un éclair, et l'amour de Mme de Montespan demeura le triomphant.

Il faut passer à un autre genre d'amour, qui n'étonna pas moins toutes les nations que celui-ci les avoit scandalisées, et que le roi emporta tout entier au tombeau. A ce peu de mots qui ne reconnoîtroit la célèbre Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, dont le règne permanent n'a pas duré moins de trente-deux ans. Née dans les îles de l'Amérique où son père, peut-être gentilhomme, étoit allé avec sa mère chercher du pain, et que l'obscurité y a étouffés, revenue seule et au hasard en France, abordée à la Rochelle, recueillie au voisinage par pitié chez Mme de Neuillant, mère de la maréchale-duchesse de Navailles, réduite par sa pauvreté et par l'avarice de cette vieille dame à garder les clefs de son grenier et à voir mesurer tous les jours l'avoine à ses chevaux; venue à Paris à sa suite, jeune, adroite, spirituelle et belle, sans pain et sans parents, d'heureux hasards la firent connoître au fameux Scarron. Il la trouva aimable, ses amis peut-être encore plus. Elle crut faire la plus grande fortune, et la plus inespérable d'épouser ce joyeux et savant cul-de-jatte, et des gens qui avoient peut-être plus besoin de femme que lui l'entêtèrent de faire ce mariage, et vinrent à bout de lui persuader de tirer par là de la misère cette charmante malheureuse.

Le mariage se fit, la nouvelle épouse plut à toutes les compagnies qui alloient chez Scarron. Il la voyoit fort bonne, et en tous genres; c'étoit la mode d'aller chez lui, gens d'esprit, gens de la cour et de la ville, et ce qu'il y avoit de meilleur et de plus distingué, qu'il n'étoit pas en état d'aller chercher hors de chez lui, et que les charmes de son esprit, de son savoir, de son imagination, de cette gaieté incomparable parmi ses maux, et toujours nouvelle, cette rare fécondité, et la plaisanterie du meilleur goût qu'on admire encore dans ses ouvrages, attiroient continuellement chez lui.

1. Voy., sur cette dame, la lettre de Mme de Sévigné, du 11 juin 1677 et les lettres suivantes.

Mme Scarron fit donc là des connoissances de toutes les sortes qui pourtant, à la mort de son mari, ne l'empêchèrent pas d'être réduite à la charité de la paroisse de Saint-Eustache. Elle y prit une chambre pour elle et pour une servante dans une montée, où elle vécut très à l'étroit. Ses appas élargirent peu à peu ce mal-être. Villars, père du maréchal; Beuvron, père d'Harcourt; les trois Villarceaux qui demeurèrent les trois tenants; bien d'autres l'entretinrent[1].

Cela la remit à flot, et peu à peu l'introduisit à l'hôtel d'Albret, par là à l'hôtel de Richelieu et ailleurs; ainsi de l'un à l'autre. Dans ces maisons, Mme Scarron n'étoit rien moins que sur le pied de compagnie. Elle y étoit à tout faire, tantôt à demander du bois, tantôt si on serviroit bientôt; une autre fois si le carrosse de celui-ci ou de celle-là étoit revenu; et ainsi de mille petites commissions dont l'usage des sonnettes, introduit longtemps depuis, a ôté l'importunité.

C'est dans ces maisons, principalement à l'hôtel de Richelieu, beaucoup plus encore à l'hôtel d'Albret où le maréchal d'Albret tenoit un fort grand état, où Mme Scarron fit la plupart de ses connoissances, dont les unes lui servirent tant, et les autres leur devinrent si utiles[2]. Les maréchaux de Villars et d'Harcourt par leurs pères, et avant eux, Villars, père du maréchal, en firent leur fortune; la duchesse d'Arpajon, sœur de Beuvron, en fut, sans l'avoir pu imaginer, dame d'honneur de Mme la Dauphine de Bavière, à la mort de la duchesse de Richelieu, que la même raison avoit faite aussi dame d'honneur de la reine, puis par confiance de Mme la Dauphine de Bavière, et le duc de Richelieu chevalier d'honneur pour rien, qui en eût de Dangeau cinq cent mille livres, à qui cette charge fit la fortune. La princesse d'Harcourt, fille de Brancas, si connu par son esprit et par ses rares distractions qui avoit été bien avec elle; Villarceaux et Montchevreuil, chevaliers de l'ordre tous deux, au premier desquels son père fit passer à trente-cinq ans le collier qui lui étoit destiné, et nombre d'autres se sentirent grandement de ces premiers temps. Mais avant d'aller plus loin, il faut éclaircir le maréchal d'Albret en peu de mots.

Charles II d'Albret, comte de Dreux, vicomte de Tartas, fils de Charles Ier, connétable de France, eut d'Anne d'Armagnac, pour cinquième et dernier fils, Gilles d'Albret, seigneur de Castelmoron, mort sans enfants d'Anne d'Aiguillon en 1479, qui de Jean Le Tellier laissa un bâtard nommé Étienne qui fut légitimé par François Ier en 1527 et sénéchal du pays de Foix. De l'héritière de Miossens il laissa Jean-Baptiste de Miossens, qui fut lieutenant général d'Henri d'Albret, roi de Navarre, en ses pays et seigneuries, et qui de Suzanne, fille de Pierre, seigneur de Busset, bâtard de Bourbon; évêque de Liége, laquelle fut gouvernante de notre roi Henri IV, laissa Henri-Baptiste de Miossens, chevalier du Saint-Esprit en 1595, et gouverneur et sénéchal

1. Voy. l'*Histoire de Mme de Maintenon*, par M. de Noailles, et les *Œuvres de Mme de Maintenon*, publiées par M. Théoph. Lavallée.

2. Ce membre de phrase veut dire que *les autres amis de Mme de Maintenon profitèrent de leurs relations avec elle pour leur fortune.*

de Navarre et Béarn, qui d'Antoinette de Pons, fille du comte de Marennes, chevalier du Saint-Esprit, et sœur de la fameuse marquise de Guercheville, mère du duc de Liancourt, eut Henri, comte de Miossens, qui d'Anne de Pardaillan, sœur du père de M. de Montespan, mari de la maîtresse de Louis XIV, eut trois fils et plusieurs filles. L'aîné fut le premier mari d'Anne Poussard qui se remaria au duc de Richelieu, et mourut dame d'honneur de Mme la Dauphine de Bavière, sans enfants du duc de Richelieu, mais elle avoit eu un fils de son premier mari. Le second fut le maréchal d'Albret; le troisième, aussi comte de Miossens, tué en duel en 1672 par Saint-Léger-Corbon, sans enfants.

Le maréchal d'Albret, fort dans le grand monde et les intrigues de la cour, eut la compagnie des gens d'armes de la garde, et fut chargé par le cardinal Mazarin de la conduite de M. le Prince, M. le prince de Conti et M. de Longueville, du Palais-Royal, où ils furent arrêtés, à Vincennes, moyennant la promesse d'un bâton de maréchal de France, qu'il n'eut pourtant qu'à force de menaces en 1653. Il avoit été fait chevalier du Saint-Esprit en 1661, et il eut le gouvernement de Guyenne à la fin de 1670. Sans avoir beaucoup servi, et jamais en chef, ce fut un homme qui par son esprit, son adresse, sa hardiesse et sa magnificence se fit toujours fort compter. Il n'avoit qu'une fille unique de la fille de Guénégaud, trésorier de l'épargne, frère du secrétaire d'État, qu'il avoit épousée. Il la maria au fils unique de son frère aîné, et de la duchesse de Richelieu, lequel fut tué en galanterie, et sans enfants, en 1678; et sa veuve qui étoit dame du palais de la reine, fut depuis la première femme du comte de Marsan, dont elle s'amouracha, et qui lui donna tout son bien.

Le maréchal d'Albret et M. et Mme de Richelieu vécurent toujours dans l'amitié la plus intime. Il vécut de même avec M. de Montespan, son cousin germain, et Mme de Montespan. Mais quand celle-ci fut maîtresse, il devint son conseil, et abandonna pour elle M. de Montespan, par où il se maintint en grand crédit jusqu'à sa mort, qui arriva à Bordeaux le 3 septembre 1676, à soixante-deux ans, où il n'y avoit pas longtemps qu'il étoit allé.

Il avoit, comme on l'a vu ailleurs, marié Mlles de Pons, ses nièces à la mode de Bretagne : l'une à son frère cadet, tué en duel; l'autre fort belle à Heudicourt, à qui il fit acheter de Saint-Herem la charge de grand louvetier pour le décrasser, et pour que sa femme pût paroître à la cour où on l'a vue vivre longtemps, et mourir dans la faveur et les privances de Mme de Maintenon et du roi, et faire fort étrangement dame du palais Mme de Montgon, sa fille, au mariage de Mme la duchesse de Bourgogne, laquelle avoit été toute petite élevée avec M. du Maine et Mme la Duchesse, et logée avec eux, lorsqu'ils étoient cachés à Paris sous Mme Scarron, leur gouvernaute, qui l'avoit prise pour en soulager Mme d'Heudicourt, sa bonne amie, qui, fille et mariée, ne bougeoit de l'hôtel d'Albret où Mme Scarron l'avoit fort courtisée, et où leur liaison intime s'étoit faite. Revenons à cette heure à Mme Scarron.

Elle dut à la proche parenté du maréchal d'Albret et de M. de Mo

tespan l'introduction décisive à l'incroyable fortune qu'elle fit quatorze ou quinze ans après. M. et Mme de Montespan ne bougeoient de chez le maréchal d'Albret qui tenoit à Paris la plus grande et la meilleure maison, où abondoit la compagnie de la cour et de la ville la plus distinguée et la plus choisie. Les respects, les soins de plaire, l'esprit et les agréments de Mme Scarron réussirent fort auprès de Mme de Montespan. Elle prit de l'amitié pour elle, et quand elle eut ses premiers enfants du roi, M. du Maine et Mme la Duchesse qu'on voulut cacher, elle lui proposa de les confier à Mme Scarron, à qui on donna une maison au Marais pour y loger avec eux, et de quoi les entretenir et les élever dans le dernier secret. Dans les suites, ces enfants furent amenés à Mme de Montespan, puis montrés au roi, et de là peu à peu tirés du secret, et avoués. Leur gouvernante, fixée avec eux à la cour, y plut de plus en plus à Mme de Montespan, qui lui fit donner par le roi à diverses reprises. Lui, au contraire, ne la pouvoit souffrir; ce qu'il lui donnoit quelquefois, et toujours peu, n'étoit que par excès de complaisance, et avec un regret qu'il ne cachoit pas.

La terre de Maintenon étant tombée en vente, la proximité de Versailles en tenta si bien Mme de Montespan, pour Mme Scarron, qu'elle ne laissa point de repos au roi qu'elle n'en eût tiré de quoi la faire acheter à cette femme, qui prit alors le nom de Maintenon, ou fort peu de temps après. Elle obtint aussi de quoi en raccommoder le château, et attaqua le roi encore pour donner de quoi rajuster le jardin, car MM. d'Angennes y avoient tout laissé ruiner.

C'étoit à sa toilette où cela se passoit, et où le seul capitaine des gardes en quartier suivoit le roi. C'étoit M. le maréchal de Lorges, homme le plus vrai qui fut jamais, et qui m'a souvent conté la scène dont il fut témoin ce jour-là. Le roi fit d'abord la sourde oreille, puis refusa. Enfin impatienté de ce que Mme de Montespan ne démordoit point et insistoit toujours, il se fâcha, lui dit qu'il n'avoit déjà que trop fait pour cette créature, qu'il ne comprenoit pas la fantaisie de Mme de Montespan pour elle, et son opiniâtreté à la garder, après tant de fois qu'il l'avoit priée de s'en défaire; qu'il avouoit pour lui qu'elle lui étoit insupportable, et que pourvu qu'on lui promît qu'il ne la verroit plus, et qu'on ne lui en parleroit jamais, il donneroit encore, quoique, pour en dire la vérité, il n'eût déjà que beaucoup trop donné pour une créature de cette espèce. Jamais M. le maréchal de Lorges n'a oublié ces propres paroles; et à moi et à d'autres il les a toujours rapportées précises et dans le même ordre, tant il en fut frappé alors, et bien plus à tout ce qu'il vit depuis de si étonnant et de si contradictoire. Mme de Montespan se tut bien court, et bien en peine d'avoir trop pressé le roi.

M. du Maine étoit extrêmement boiteux. On disoit que c'étoit d'être tombé d'entre les bras d'une nourrice. Tout ce qu'on lui fit n'ayant pas réussi, on prit le parti de l'envoyer chez divers artistes en Flandre et ailleurs dans le royaume, puis aux eaux, entre autres à Baréges. Les lettres que la gouvernante écrivoit à Mme de Montespan, pour lui rendre compte de ces voyages, étoient montrées au roi. Il les trouva bien

écrites, il les goûta, et les dernières commencèrent à diminuer son éloignement.

Les humeurs de Mme de Montespan achevèrent l'ouvrage. Elle en avoit beaucoup, elle s'étoit accoutumée à ne s'en pas contraindre. Le roi en étoit l'objet plus souvent que personne; il en étoit encore amoureux, mais il en souffroit. Mme de Maintenon le reprochoit à Mme de Montespan, qui lui en rendit de bons offices auprès du roi. Ces soins d'apaiser sa maîtresse lui revinrent aussi d'ailleurs, et l'accoutumèrent à parler quelquefois à Mme de Maintenon, à s'ouvrir à elle de ce qu'il désiroit qu'elle fît auprès de Mme de Montespan, enfin à lui conter ses chagrins contre elle, et à la consulter là-dessus.

Admise ainsi peu à peu dans l'intime confidence, et sans milieu, de l'amant et de la maîtresse, et par le roi même, l'adroite suivante sut la cultiver, et fit si bien par son industrie, que peu à peu elle supplanta Mme de Montespan, qui s'aperçut trop tard qu'elle lui étoit devenue nécessaire. Parvenue à ce point, Mme de Maintenon fit à son tour ses plaintes au roi de tout ce qu'elle avoit à souffrir d'une maîtresse qui l'épargnoit si peu lui-même, et à force de se plaindre l'un à l'autre de Mme de Montespan, celle-ci en prit tout à fait la place et se la sut bien assurer.

La fortune, pour n'oser nommer ici la Providence, qui préparoit au plus superbe des rois l'humiliation la plus profonde, la plus publique, la plus durable, la plus inouïe, fortifia de plus en plus son goût pour cette femme adroite et experte au métier, que les jalousies continuelles de Mme de Montespan rendoient encore plus solide, par les sorties fréquentes que son humeur aigrie lui faisoit faire sans ménagement sur le roi et sur elle, et c'est ce que Mme de Sévigné sait peindre si joliment en énigmes, dans ses lettres à Mme de Grignan, où elle l'entretient quelquefois de ces mouvements de cour, parce que Mme de Maintenon avoit été à Paris assez de la société de Mme de Sévigné, de Mme de Coulange, de Mme de La Fayette, et qu'elle commençoit à leur faire sentir son importance. On y voit aussi dans le même goût des traits charmants sur la faveur voilée, mais brillante, de Mme de Soubise.

Cette même Providence, maîtresse absolue des temps et des événements, les disposa encore, en sorte que la reine vécut assez pour laisser porter ce goût à son comble, et point assez pour le laisser refroidir. Le plus grand malheur qui soit donc arrivé au roi, et les suites doivent faire ajouter à l'État, fut la perte si brusque de la reine, par l'ignorance profonde et l'opiniâtreté du premier médecin Daquin, au plus fort de ce nouvel attachement enté sur le dégoût de la maîtresse, dont les humeurs étoient devenues insupportables, et que nulle politique n'avoit pu arrêter. Cette beauté impérieuse, accoutumée à dominer et à être adorée, ne pouvoit résister au désespoir toujours présent de la décadence de son pouvoir; et ce qui la jetoit hors de toute mesure, c'étoit de ne pouvoir se dissimuler une rivale abjecte à qui elle avoit donné du pain, qui n'en avoit encore que par elle, qui de plus, lui devoit cette affection qui devenoit son bourreau, par l'avoir assez aimée pour n'avoir pu se résoudre à la chasser tant de fois que le roi

l'en avoit pressée, une rivale encore si au-dessous d'elle en beauté, et plus âgée qu'elle de plusieurs années; sentir que c'étoit pour cette suivante, pour ne pas dire servante, que le roi venoit le plus chez elle, qu'il n'y cherchoit qu'elle, qu'il ne pouvoit dissimuler son malaise lorsqu'il ne l'y trouvoit pas; et le plus souvent la quitter elle, pour entretenir l'autre tête à tête; enfin avoir à tous moments besoin d'elle pour attirer le roi, pour se raccommoder avec lui de leurs querelles, pour en obtenir des grâces qu'elle lui demandoit. Ce fut donc dans des temps si propices à cette enchanteresse que le roi devint libre.

Il passa les premiers jours à Saint-Cloud, chez Monsieur, d'où il alla à Fontainebleau, où il passa tout l'automne. Ce fut là où son goût, piqué par l'absence, la lui fit trouver insupportable. A son retour on prétend, car il faut distinguer le certain de ce qui ne l'est pas, on prétend, dis-je, que le roi parla plus librement à Mme de Maintenon, et qu'elle, osant essayer ses forces, se retrancha habilement sur la dévotion, et sur la pruderie de son dernier état; que le roi ne se rebuta point; qu'elle le prêcha et lui fit peur du diable, et qu'elle ménagea son amour et sa conscience l'un par l'autre avec un si grand art, qu'elle parvint à ce que nos yeux ont vu, et que la postérité refusera de croire.

Mais ce qui est très-certain, et bien vrai, c'est que quelque temps après le retour du roi de Fontainebleau, et au milieu de l'hiver qui suivit la mort de la reine, chose que la postérité aura peine à croire, quoique parfaitement vraie et avérée, le P. de La Chaise, confesseur du roi, dit la messe en pleine nuit dans un des cabinets du roi à Versailles. Bontems, gouverneur de Versailles, premier valet de chambre en quartier, et le plus confident des quatre, servit cette messe où ce monarque et la Maintenon furent mariés, en présence d'Harlay, archevêque de Paris, comme diocésain, de Louvois, qui tous deux avoient, comme on l'a dit, tiré parole du roi qu'il ne déclareroit jamais ce mariage, et de Montchevreuil, uniquement en troisième, parent, ami, et du même nom de Mornay que Villarceaux, à qui autrefois il prêtoit sa maison de Montchevreuil tous les étés, sans en bouger lui-même avec sa femme, où Villarceaux entretenoit cette reine comme à Paris, et où il payoit toute la dépense, parce que son cousin étoit fort pauvre, et qu'il avoit honte de ce concubinage chez lui à Villarceaux, en présence de sa femme, dont il respectoit la patience et la vertu.

Mme de Maintenon, n'osant porter les armes d'un tel époux, supprima celles de son premier mari, et ne porta plus que les siennes seules, et sans cordelière, imitant à meilleur titre Mme de Montespan depuis ses amours, et même Mme de Thianges, qui du vivant de leurs maris quittèrent leurs armes et leur livrée qu'elles ne reprirent jamais, et portèrent toujours depuis celles de Rochechouart seules. On a vu, à l'occasion de la mort du duc de Créqui, les prédictions étonnantes de cette épouvantable fortune.

La satiété des noces ordinairement si fatale, et des noces de cette espèce, ne fit que consolider la faveur de Mme de Maintenon. Bientôt après elle éclata par l'appartement qui lui fut donné à Versailles au

haut du grand escalier, vis-à-vis de celui du roi, et de plain-pied. Depuis ce moment, le roi y alla tous les jours de sa vie passer plusieurs heures à Versailles, et en quelque lieu qu'il fût, où elle fut toujours logée aussi proche de lui, et de plain-pied autant qu'il fut possible.

Les suites, les succès, l'entière confiance, la rare dépendance, la toute-puissance, l'adoration publique, universelle, les ministres, les généraux d'armée, la famille royale la plus proche, tout en un mot à ses pieds; tout bon et tout bien par elle, tout réprouvé sans elle; les hommes, les affaires, les choses; les choix, les justices, les grâces, la religion, tout sans exception en sa main, et le roi et l'État ses victimes; quelle elle fût, cette fée incroyable, et comment elle gouverna sans lacune, sans obstacle, sans nuage le plus léger, plus de trente ans entiers, et même trente-deux, c'est l'incomparable spectacle qu'il s'agit de se retracer, et qui a été celui de toute l'Europe.

CHAPITRE XI.

Caractère de Mme de Maintenon. — Goût de direction. — Persécution du jansénisme. — Antérieures dissipations des saints et savants solitaires de Port-Royal. — Révocation de l'édit de Nantes. — Établissement de Saint-Cyr. — Vues de Mme de Maintenon, qui manque une seconde fois la déclaration de son mariage. — Mme de Maintenon seconde dame d'atours de la Dauphine de Bavière, qu'elle environne de personnes toutes à elle, inutilement. — Malheurs et mort de cette Dauphine. — Fénelon, archevêque de Cambrai, et Bossuet, évêque de Meaux, consultés et contraires à la déclaration du mariage. — Le premier achève d'être perdu. — Raisons qui sauvent l'autre. — Mme de Montespan chassée pour toujours de la cour. — Époque de l'union la plus intime entre Mme de Maintenon et le duc du Maine. — Crayon léger de celui-ci.

C'étoit une femme de beaucoup d'esprit, que les meilleures compagnies, où elle avoit d'abord été soufferte, et dont bientôt elle fit le plaisir, avoient fort polie et ornée de la science du monde, et que la galanterie avoit achevé de tourner au plus agréable. Ses divers états l'avoient rendue flatteuse, insinuante, complaisante, cherchant toujours à plaire. Le besoin de l'intrigue, toutes celles qu'elle avoit vues, en plus d'un genre, et de beaucoup desquelles elle avoit été, tant pour elle-même que pour en servir d'autres, l'y avoient formée, et lui en avoient donné le goût, l'habitude et toutes les adresses. Une grâce incomparable à tout, un air d'aisance, et toutefois de retenue et de respect, qui par sa longue bassesse lui étoit devenu naturel, aidoient merveilleusement ses talents, avec un langage doux, juste, en bons termes, et naturellement éloquent et court. Son beau temps, car elle avoit trois ou quatre ans plus que le roi, avoit été celui des belles conversations, de la belle galanterie, en un mot de ce qu'on appeloit les ruelles, lui en avoit tellement donné l'esprit, qu'elle en retint toujours le goût et la plus forte teinture. Le précieux et le guindé ajouté à l'air de ce temps-là, qui en tenoit un peu, s'étoit augmenté par le vernis de l'importance, et s'accrut depuis par celui de la dévotion, qui devint le

caractère principal, et qui fit semblant d'absorber tout le reste. Il lui étoit capital pour se maintenir où il l'avoit portée, et ne le fut pas moins pour gouverner. Ce dernier point étoit son être; tout le reste y fut sacrifié sans réserve. La droiture et la franchise étoient trop difficiles à accorder avec une telle vue, et avec une telle fortune ensuite, pour imaginer qu'elle en retînt plus que la parure. Elle n'étoit pas aussi tellement fausse que ce fût son véritable goût, mais la nécessité lui en avoit de longue main donné l'habitude, et sa légèreté naturelle la faisoit paroître au double de fausseté plus qu'elle n'en avoit.

Elle n'avoit de suite en rien que par contrainte et par force. Son goût étoit de voltiger en connoissance et en amis comme en amusements, excepté quelques amis fidèles de l'ancien temps dont on a parlé, sur qui elle ne varia point, et quelques nouveaux des derniers temps qui lui étoient devenus nécessaires. A l'égard des amusements, elle ne les put guère varier depuis qu'elle se vit reine. Son inégalité tomba en plein sur le solide, et fit par là de grands maux. Aisément engouée, elle l'étoit à l'excès; aussi facilement déprise, elle se dégoûtoit de même, et l'un et l'autre très-souvent sans cause ni raison.

L'abjection et la détresse où elle avoit si longtemps vécu lui avoit rétréci l'esprit, et avili le cœur et les sentiments. Elle pensoit et sentoit si fort en petit, en toutes choses, qu'elle étoit toujours en effet moins que Mme Scarron, et qu'en tout et partout elle se retrouvoit telle. Rien n'étoit si rebutant qne cette bassesse jointe à une situation si radieuse; rien aussi n'étoit à tout bien empêchement si dirimant, comme rien de si dangereux que cette facilité à changer d'amitié et de confiance.

Elle avoit encore un autre appât trompeur. Pour peu qu'on pût être admis à son audience, et qu'elle y trouvât quelque chose à son goût, elle se répandoit avec une ouverture qui surprenoit, et qui ouvroit les plus grandes espérances; dès la seconde, elle s'importunoit, et devenoit sèche et laconique. On se creusoit la tête pour démêler et la grâce et la disgrâce, si subites toutes les deux; on y perdoit son temps. La légèreté en étoit la seule cause, et cette légèreté étoit telle qu'on ne se la pouvoit imaginer. Ce n'est pas que quelques-uns n'aient échappé à cette vacillité si ordinaire, mais ces personnes n'ont été que des exceptions, qui ont d'autant plus confirmé la règle qu'elles-mêmes ont éprouvé force nuages dans leur faveur, et que, quelle qu'elle ait été, c'est-à-dire depuis son dernier mariage, aucune ne l'a approchée qu'avec précaution, et dans l'incertitude.

On peut juger des épines de sa cour, qui d'ailleurs étoit presque inaccessible et par sa volonté et par le goût du roi, et encore par la mécanique des temps et des heures, d'une cour qui toutefois opéroit une grande et intime partie de toutes choses, et qui presque toujours influoit sur tout le reste.

Elle eut la foiblesse d'être gouvernée par la confiance, plus encore par les espèces de confessions, et d'en être la dupe par la clôture où elle s'étoit renfermée. Elle eut aussi la maladie des directions, qui lui emporta le peu de liberté dont elle pouvoit jouir. Ce que Saint-Cyr lui fit perdre de temps en ce genre est incroyable; ce que mille autres cou-

vents lui en coûtèrent ne l'est pas moins. Elle se croyoit l'abbesse universelle, surtout pour le spirituel, et de là entreprit des détails de diocèses. C'étoient là ses occupations favorites. Elle se figuroit être une mère de l'Église. Elle en pesoit les pasteurs du premier ordre, les supérieurs de séminaires et de communautés, les monastères et les filles qui les conduisoient, ou qui y étoient les principales. De là une mer d'occupations frivoles, illusoires, pénibles, toujours trompeuses, des lettres et des réponses à l'infini, des directions d'âmes choisies, et toutes sortes de puérilités qui aboutissoient d'ordinaire à des riens, quelquefois aussi à des choses importantes, et à de déplorables méprises en décisions, en événements d'affaires, et en choix.

La dévotion qui l'avoit couronnée, et par laquelle elle sut se conserver, la jeta par art et par goût de régenter, qui se joignit à celui de dominer, dans ces sortes d'occupations; et l'amour-propre, qui n'y rencontroit jamais que des adulateurs, s'en nourrissoit. Elle trouva le roi qui se croyoit apôtre, pour avoir toute sa vie persécuté le jansénisme, ou ce qui lui étoit présenté comme tel. Ce champ parut propre à Mme de Maintenon à repaître ce prince de son zèle, et à s'introduire dans tout.

L'ignorance la plus grossière en tous genres dans laquelle on avoit eu grand soin d'élever le roi, et par divers intérêts de l'entretenir ensuite, et de lui inculquer de bonne heure la défiance générale et l'exacte clôture dans lesquelles il s'est barricadé sous la clef de ses ministres, et, à d'autres égards, sous celle de son confesseur et de ceux qu'il a eu intérêt de lui produire, lui avoit fait prendre de bonne heure la pernicieuse habitude de prendre parti sur parole dans les questions de théologie, et entre les différentes écoles catholiques, jusqu'à en faire sa propre affaire à Rome.

La reine mère, et le roi bien plus qu'elle dans les suites, séduits par les jésuites, s'étoient laissé persuader par eux le contradictoire exact et précis de la vérité : savoir que toute autre école que la leur en vouloit à l'autorité royale, et n'avoit qu'un esprit d'indépendance et républicain. Le roi là-dessus, ni sur bien d'autres choses, n'en savoit pas plus qu'un enfant. Les jésuites n'ignoroient pas à qui ils avoient affaire. Ils étoient en possession d'être les confesseurs du roi, et les distributeurs des bénéfices dont ils avoient la feuille; l'ambition des courtisans et la crainte que ces religieux inspiroient aux ministres leur donnoit une entière liberté. L'attention si vigilante du roi à se tenir toute sa vie barricadé contre tout le monde, en affaires, leur étoit un rempart assuré, et leur donnoit la facilité de lui parler, et la sécurité d'y être seuls reçus sur les choses qui regardoient la religion, et d'être seuls écoutés. Il leur fut donc aisé de le préoccuper, jusqu'à l'infatuation la plus complète, que quiconque parloit autrement qu'eux étoit janséniste, et que janséniste étoit être ennemi du roi et de son autorité, laquelle étoit la partie foible et sensible du roi jusqu'à l'incroyable. Ils parvinrent donc à disposer en plein de lui à leur gré, et par conscience et par jalousie de son autorité sur tout ce qui regardoit cette affaire, et encore sur tout ce qui y avoit le moindre trait, c'est-

à-dire sur toutes choses et gens qu'il leur convenoit de lui montrer par ce côté.

C'est par où ils dissipèrent ces saints solitaires, illustres, que l'étude et la pénitence avoient assemblés à Port-Royal, qui firent de si grands disciples, et à qui les chrétiens seront à jamais redevables de ces ouvrages fameux qui ont répandu une si vive et si solide lumière pour discerner la vérité des apparences, le nécessaire de l'écorce, en faire toucher au doigt l'étendue si peu connue, si obscurcie, et d'ailleurs si déguisée, éclairer la foi, allumer la charité, développer le cœur de l'homme, régler ses mœurs, lui présenter un miroir fidèle, et le guider entre la juste crainte et l'espérance raisonnable. C'étoit donc à en poursuivre jusqu'aux derniers restes, et partout, que la dévotion du roi s'exerçoit, et celle de Mme de Maintenon conformée sur la sienne, lorsqu'un autre champ parut plus propre à présenter à ce prince.

Le jansénisme commençoit à paroître usé; il ne sembloit plus bon aux jésuites qu'à faute de mieux, et au besoin ils étoient bien sûrs d'y retrouver longtemps de quoi glaner, lorsque après quelque intervalle ils lui pourroient rendre quelques grâces de nouveauté. Avec de telles avances pour se croire en droit de commander aux consciences, il restoit peu à faire pour exciter le zèle du roi contre une religion solennellement frappée des plus éclatants anathèmes par l'Église universelle, et qui s'en étoit elle-même frappée la première en se séparant de toute l'antiquité sur des points de foi fondamentaux.

Le roi étoit devenu dévot, et dévot dans la dernière ignorance. A la dévotion se joignit la politique. On voulut lui plaire par les endroits qui le touchoient le plus sensiblement, la dévotion et l'autorité. On lui peignit les huguenots avec les plus noires couleurs : un État dans un État, parvenu à ce point de licence à force de désordres, de révoltes, de guerres civiles, d'alliances étrangères, de résistances à force ouverte contre les rois ses prédécesseurs, et jusqu'à lui-même réduit à vivre en traités avec eux. Mais on se garda bien de lui apprendre la source de tant de maux, les origines de leurs divers degrés et de leurs progrès, pourquoi et par qui les huguenots furent premièrement armés, puis soutenus, et surtout de lui dire un seul mot des projets de si longue main pourpensés, des horreurs et des attentats de la Ligue contre sa couronne, contre sa maison, contre son père, son aïeul et tous les siens.

On lui voila avec autant de soin ce que l'Évangile, et, d'après cette divine loi, les apôtres et tous les Pères à leur suite enseignent sur la manière de prêcher Jésus-Christ, de convertir les infidèles et les hérétiques, et de se conduire en ce qui regarde la religion. On toucha un dévot de la douceur de faire aux dépens d'autrui une pénitence facile, qu'on lui persuada sûre pour l'autre monde. On saisit l'orgueil d'un roi en lui montrant une action qui passoit le pouvoir de tous ses prédécesseurs, en lui détournant les yeux de tant de grands exploits personnels et de tant de hauts faits d'armes pensés et résolus par son héroïque père, et par lui-même exécutés à la tête de ses troupes avec une vaillance qui leur en donnoit et qui les fit vaincre souvent contre toute

apparence dans les plus grands périls, en l'y voyant à leur tête aussi exposé qu'eux, et de toute la conduite de ce grand roi, qui abattit sans ressource ce grand parti huguenot, lequel avoit soutenu sa lutte depuis François Ier avec tant d'avantages, et qui, sans la tête et le bras de Louis le Juste, ne seroit pas tombé sous les volontés de Louis XIV. Ce prince étoit bien éloigné d'arrêter sa vue sur un si solide emprunt.

On le détermina, lui qui se piquoit si principalement de gouverner par lui-même, d'un chef-d'œuvre tout à la fois de religion et de politique, qui faisoit triompher la véritable par la ruine de toute autre, et qui rendoit le roi absolu en brisant toutes ses chaînes avec les huguenots, et en détruisant à jamais ces rebelles, toujours prêts à profiter de tout pour relever leur parti et donner la loi à ses rois.

Les grands ministres n'étoient plus alors. Le Tellier au lit de la mort, son funeste fils étoit le seul qui restât; car Seignelay ne faisoit guère que poindre. Louvois, avide de guerre, atterré sous le poids d'une trêve de vingt ans, qui ne faisoit presque que d'être signée, espéra qu'un si grand coup porté aux huguenots remueroit tout le protestantisme de l'Europe, et s'applaudit en attendant de ce que, le roi ne pouvant frapper sur les huguenots que par ses troupes, il en seroit le principal exécuteur, et par là de plus en plus en crédit. L'esprit et le génie de Mme de Maintenon, tel qu'il vient d'être représenté avec exactitude, n'étoit rien moins que propre ni capable d'aucune affaire au delà de l'intrigue. Elle n'étoit pas née ni nourrie à voir sur celles-ci au delà de ce qui lui en étoit présenté, moins encore pour ne pas saisir avec ardeur une occasion si naturelle de plaire, d'admirer, de s'affermir de plus en plus par la dévotion. Qui d'ailleurs eût su un mot de ce qui ne se délibéroit qu'entre le confesseur, le ministre alors comme unique, et l'épouse nouvelle et chérie; et qui de plus eût osé contredire? C'est ainsi que sont menés à tout, par une voie ou par une autre, les rois qui, par grandeur, par défiance, par abandon à ceux qui les tiennent, par paresse ou par orgueil, ne se communiquent qu'à deux ou trois personnes, et bien souvent à moins, et qui mettent entre eux et tout le reste de leurs sujets une barrière insurmontable.

La révocation de l'édit de Nantes sans le moindre prétexte et sans aucun besoin, et les diverses proscriptions plutôt que déclarations qui la suivirent, furent les fruits de ce complot affreux qui dépeupla un quart du royaume, qui ruina son commerce, qui l'affoiblit dans toutes ses parties, qui le mit si longtemps au pillage public et avoué des dragons, qui autorisa les tourments et les supplices dans lesquels ils firent réellement mourir tant d'innocents de tout sexe par milliers, qui ruina un peuple si nombreux, qui déchira un monde de familles, qui arma les parents contre les parents pour avoir leur bien et les laisser mourir de faim; qui fit passer nos manufactures aux étrangers, fit fleurir et regorger leurs États aux dépens du nôtre et leur fit bâtir de nouvelles villes, qui leur donna le spectacle d'un si prodigieux peuple proscrit, nu, fugitif, errant sans crime, cherchant asile loin de sa patrie; qui mit nobles, riches, vieillards, gens souvent très-estimés pour leur piété, leur savoir, leur vertu, des gens aisés, foibles, délicats, à la rame.

sous le nerf très-effectif du comité, pour cause unique de religion; enfin qui, pour comble de toutes horreurs, remplit toutes les provinces du royaume de parjures et de sacriléges, où tout retentissoit de hurlements de ces infortunées victimes de l'erreur, pendant que tant d'autres sacrifioient leur conscience à leurs biens et à leur repos, et achetoient l'un et l'autre par des abjurations simulées d'où sans intervalle on les traînoit à adorer ce qu'ils ne croyoient point, et à recevoir réellement le divin corps du Saint des saints, tandis qu'ils demeuroient persuadés qu'ils ne mangeoient que du pain qu'ils devoient encore abhorrer. Telle fut l'abomination générale enfantée par la flatterie et par la cruauté. De la torture à l'abjuration, et de celle-ci à la communion, il n'y avoit pas souvent vingt-quatre heures de distance, et leurs bourreaux étoient leurs conducteurs et leurs témoins. Ceux qui, par la suite, eurent l'air d'être changés avec plus de loisir, ne tardèrent pas, par leur fuite ou par leur conduite, à démentir leur prétendu retour.

Presque tous les évêques se prêtèrent à cette pratique subite et impie. Beaucoup y forcèrent; la plupart animèrent les bourreaux, forcèrent les conversions, et ces étranges convertis à la participation des divins mystères, pour grossir le nombre de leurs conquêtes, dont ils envoyoient les états à la cour pour en être d'autant plus considérés et approchés des récompenses.

Les intendants des provinces se distinguèrent à l'envi à les seconder, eux et les dragons, et à se faire valoir aussi à la cour par leurs listes. Le très-peu de gouverneurs et de lieutenants généraux de province qui s'y trouvoient, et le petit nombre de seigneurs résidant chez eux, et qui purent trouver moyen de se faire valoir à travers les évêques et les intendants, n'y manquèrent pas.

Le roi recevoit de tous les côtés des nouvelles et des détails de ces persécutions et de toutes ces conversions. C'étoit par milliers qu'on comptoit ceux qui avoient abjuré et communié : deux mille dans un lieu, six mille dans un autre, tout à la fois, et dans un instant. Le roi s'applaudissoit de sa puissance et de sa piété. Il se croyoit au temps de la prédication des apôtres, et il s'en attribuoit tout l'honneur. Les évêques lui écrivoient des panégyriques; les jésuites en faisoient retentir les chaires et les missions. Toute la France étoit remplie d'horreur et de confusion, et jamais tant de triomphes et de joie, jamais tant de profusion de louanges. Le monarque ne doutoit pas de la sincérité de cette foule de conversions; les convertisseurs avoient grand soin de l'en persuader et de le béatifier par avance. Il avaloit ce poison à longs traits. Il ne s'étoit jamais cru si grand devant les hommes, ni si avancé devant Dieu dans la réparation de ses péchés et du scandale de sa vie. Il n'entendoit que des éloges, tandis que les bons et vrais catholiques et les saints évêques gémissoient de tout leur cœur de voir des orthodoxes imiter, contre les erreurs et les hérétiques, ce que les tyrans hérétiques et païens avoient fait contre la vérité, contre les confesseurs et contre les martyrs. Ils ne se pouvoient surtout consoler de cette immensité de parjures et de sacriléges. Ils pleuroient amèrement l'odieux durable et irrémédiable que de détestables moyens ré-

pandoient sur la véritable religion, tandis que nos voisins exultoient de nous voir ainsi nous affoiblir et nous détruire nous-mêmes, profitoient de notre folie, et bâtissoient des desseins sur la haine que nous nous attirions de toutes les puissances protestantes.

Mais à ces parlantes vérités le roi étoit inaccessible. La conduite même de Rome à son égard ne put lui ouvrir les yeux; de cette cour qui n'avoit pas eu honte autrefois d'exalter la Saint-Barthélemi, jusqu'à en faire des processions publiques pour en remercier Dieu, et jusqu'à avoir employé les plus grands maîtres à peindre dans le Vatican cette action exécrable.

Odescalchi occupoit le pontificat, sous le nom d'Innocent XI. C'étoit un bon évêque, mais un prince très-incapable, entièrement autrichien, et ses ministres de même génie. La grande affaire de la régale l'avoit brouillé avec le roi dès l'entrée de son pontificat. Les quatre propositions de l'assemblée du clergé de 1682[1] l'irritèrent bien davantage. Cette main basse sur les huguenots ne put tirer de lui la moindre approbation. Il s'en tint toujours à l'attriber à la politique pour détruire un parti qui avoit tant et si longtemps agité la France, et l'affaire des franchises étant survenue après, les deux cours se portèrent à de grandes extrémités. Par l'événement, et sur le point d'honneur des franchises, et sur le point si capital des propositions de 1682, on ne s'aperçut que trop que M. de Lyonne n'étoit plus, et que nous étions bien éloignés du temps de la fameuse affaire des Corses et du traité de Pise.

Le magnifique établissement de Saint-Cyr suivit de près la révocation de l'édit de Nantes. Mme de Montespan avoit bâti à Paris une belle maison de Filles de Saint-Joseph qu'elle avoit fondée pour l'instruction des jeunes filles, et leur apprendre toutes sortes d'ouvrages, dont il en est sorti de parfaitement beaux en toutes sortes d'ornements d'église, et d'autres meubles superbes pour le roi, et pour qui en a voulu faire faire; et c'est dans cette maison que Mme de Montespan se retira lorsqu'elle fut obligée de quitter tout à fait la cour. L'émulation porta Mme de Maintenon à des vues plus hautes et plus vastes, qui, en gratifiant la pauvre noblesse, l'en pût faire regarder comme une protectrice en qui toute la noblesse devoit s'intéresser. Elle espéra s'aplanir un chemin à faire déclarer son mariage, en s'illustrant par un monument dont elle pût entretenir et amuser le roi, qui l'amusât elle-même, et qui pût lui servir de retraite si elle avoit le malheur de

1. Les quatre propositions de l'assemblée de 1682 contiennent en substance les articles suivants : 1° Les rois ne sont point soumis pour le temporel à la puissance ecclésiastique; ils ne peuvent être déposés par les papes ni leurs sujets déliés du serment de fidélité; 2° les décrets du concile de Constance sur l'autorité des conciles généraux doivent être admis dans leur plénitude; 3° l'exercice de la puissance ecclésiastique doit être réglé d'après les canons; les lois et coutumes de l'Église gallicane doivent être observées; 4° le jugement du pape, même en matière de foi, n'est infaillible que lorsqu'il est approuvé par le consentement de toute l'Église. Ces propositions célèbres furent défendues par Bossuet.

perdre le roi, comme il arriva en effet. La riche mense abbatiale[1] de Saint-Denis, qu'elle fit unir à Saint-Cyr, diminua d'autant la dépense d'une si grande fondation aux yeux du roi et du public, et l'objet en étoit en soi si utile qu'il ne reçut que de justes applaudissements.

Sa déclaration étoit toujours son plus ardent désir. L'opposition que Louvois y avoit si héroïquement mise sur le point d'éclater le perdit bientôt après, comme on l'a vu, et l'archevêque de Paris avec lui, qui s'y étoit associé. Elle n'éteignit pas pour cela toute son espérance. Elle s'étoit flattée d'en avoir jeté les fondements sans y avoir pu penser alors; car ce fut du vivant de la reine que, pour se recrépir et passer l'éponge sur sa première vie, elle fit entendre au roi modestement sa noblesse, puis au mariage de Monseigneur l'importance d'environner la Dauphine de personnes sûres, et de lui donner à elle-même un titre auprès d'elle, qui lui donnât droit et moyen d'y veiller.

C'est ce qui, comme on l'a vu, y fit passer Mme de Richelieu dame d'honneur de la reine, moyennant la charge de chevalier d'honneur à son mari, pour l'exercer et la vendre après tant qu'il pourroit sans en avoir rien payé, qui étoient, comme on l'a vu, les anciens et intimes amis de Mme de Maintenon, laquelle fut faite seconde dame d'atours avec la maréchale de Rochefort. La distance étoit étrange entre les deux dames d'atours; il n'en falloit qu'une; le choix de la seconde indigna tout le monde. La première étoit de longue main accoutumée au servage des ministres et des maîtresses, et ne songea qu'à plaire à ce soleil levant dans son automne. Elle se flatta aussi de succéder à la duchesse de Richelieu, beaucoup plus âgée qu'elle et infirme; elle y fut trompée, le roi voulut une duchesse. On a vu comment et pourquoi Mme de Maintenon y bombarda Mme d'Arpajon, à l'étonnement de toute la cour, et plus de la duchesse d'Arpajon que de personne.

Malgré tous ces entours, la fierté allemande séduisit l'esprit et le plus cher intérêt de la Dauphine. Monseigneur qui n'aimoit point Mme de Maintenon ne contraignit point son épouse. Il étoit toujours alors avec la princesse de Conti qui le gouvernoit, et qui, fille de Mme de La Vallière, n'avoit rien de commun avec les enfants de Mme de Montespan, ni avec leur gouvernante, desquels tous elle étoit fort éloignée. Elle n'aimoit pas mieux la Dauphine, dont elle craignoit la concurrence et pis dans la confiance de Monseigneur. Elle ne fut donc pas fâchée de la voir prendre si mal avec Mme de Maintenon, et se mettre par ses manières à cet égard de travers avec le roi, et perdre toute considération, comme il arriva. Elle fut peu comptée. On prétendit que la princesse de Conti excessivement parfumée la vit de fort près et longtemps, comme elle venoit d'accoucher de M. le duc de Berry. Quoi qu'il en soit, sa courte vie depuis ne fut plus qu'une maladie continuelle, plus ou moins forte; et sa mort soulagea mari, beau-père, et plus que tous, belle-mère, qui, quatorze mois après, se vit aussi délivrée de Louvois.

1. On appelait mense abbatiale la partie des revenus d'un monastère qui était spécialement affectée aux dépenses de l'abbé.

Ce fut pour lors que l'espérance d'être déclarée reprit toutes ses forces. Monseigneur et Monsieur y auroient été des obstacles; mais il vivoient dans une telle dépendance du roi que leur considération n'étoit comptée pour rien à cet égard. On a vu combien le bruit fut grand que la déclaration du mariage étoit imminente lors de l'ouverture de l'appartement de la reine demeuré jusque-là fermé, depuis que la Dauphine y étoit morte; que ce fut sous prétexte d'y exposer à l'admiration de la cour les superbes ornements des quatre couleurs que le roi envoyoit à l'église de Strasbourg, et le mot étrange à bout portant que Tonnerre, évêque-comte de Noyon, lâcha au roi en plein petit couvert sur cette déclaration.

Ce fut en effet alors qu'elle fut sur le point d'être faite. Mais le roi, plein encore de ce qui lui étoit arrivé là-dessus, consulta le célèbre Bossuet, évêque de Meaux, et Fénelon, archevêque de Cambrai, qui l'en dissuadèrent l'un et l'autre, et qui, cette seconde fois, firent manquer le coup pour toujours. L'archevêque étoit déjà mal avec Mme de Maintenon sur l'affaire de Mme Guyon, sans espérance de retour, à cause de Godet, évêque de Chartres, comme on l'a vu en son temps, mais encore alors assez entier auprès du roi, où il ne tarda pas d'être perdu sans ressource. Bossuet échappa à la disgrâce que Mme de Maintenon n'entreprit même pas, par plusieurs raisons. Godet, qui la possédoit absolument, comme on l'a vu ailleurs, avoit besoin de la plume et du grand nom de Bossuet pour pousser Fénelon à bout. Bossuet tenoit au roi par l'habitude et l'estime, et par être entré en évêque des premiers temps dans la confiance la plus intime du roi et la plus secrète dans les temps de ses désordres; enfin il avoit rendu à Mme de Maintenon, sans que ce fût son objet, le service le plus sensible.

C'étoit un homme dont l'honneur, la vertu, la droiture étoit aussi inséparable que la science et la vaste érudition. Sa place de précepteur de Monseigneur l'avoit familiarisé avec le roi, qui s'étoit adressé plus d'une fois à lui dans les scrupules de sa vie. Bossuet lui avoit souvent parlé là-dessus avec une liberté digne des premiers siècles et des premiers évêques de l'Église. Il avoit interrompu le cours du désordre plus d'une fois; il avoit osé poursuivre le roi, qui lui avoit échappé. Il fit à la fin cesser tout mauvais commerce, et il acheva de couronner cette grande œuvre par les derniers coups qui chassèrent pour jamais Mme de Montespan de la cour. Mme de Maintenon, au centre de la gloire, ne pouvoit goûter de repos tant qu'elle y voyoit son ancienne maîtresse demeurante, et tous les jours visitée par le roi. C'étoit, ce lui sembloit, autant de temps et de reste d'autorité pris sur elle. De plus, elle ne pouvoit éviter de lui rendre, sinon d'anciens respects, au moins de grands égards, et des devoirs apparents. Outre qu'ils la faisoient trop souvenir de son ancienne bassesse, elle en éprouvoit souvent de Mme de Montespan d'amères et de bien expresses commémoraisons, sans ménagements. Les visites journelles en demi-public du roi à son ancienne maîtresse, toujours entre la messe et le dîner, pour les rendre plus nécessairement courtes, et par bienséance, faisoient un contraste fort ridicule avec son assiduité longue de tous les jours (1)

celle qui l'avoit servie, et chez qui, sans nom de maîtresse ni d'épouse, étoit le creuset de la cour et de l'État. Cette sortie de la cour de Mme de Montespan, pour n'y plus revenir, fut donc une grande délivrance pour Mme de Maintenon, et elle n'ignora pas qu'elle la dut à M. de Meaux tout entière, qui à la fin lui en attira les ordres réitérés.

Ce fut l'époque de l'union si parfaite et si intime de M. du Maine et de Mme de Maintenon, et de l'adoption qu'elle en fit, qui s'approfondit et se consolida toujours depuis de plus en plus, qui lui fraya le chemin à toutes les incroyables grandeurs où de l'une à l'autre il parvint, et qui enfin l'auroit mis sur le trône, si telle avoit pu être la puissance de son ancienne mie.

Le duc du Maine étoit trop continuellement dans l'intérieur du roi, pour ne s'être pas aperçu de bonne heure de la faveur naissante de Mme de Maintenon, de ses progrès rapides, et que les premiers effets n'en pouvoient être que la disgrâce de Mme de Montespan. Personne n'avoit plus d'esprit que le duc du Maine, ni d'art caché sous toutes les sortes de grâces qui peuvent charmer, avec l'air le plus naturel, le plus simple, quelquefois le plus naïf; personne ne prenoit aisément toutes sortes de formes; personne ne connoissoit mieux les gens qu'il avoit intérêt de connoître; personne n'avoit plus de tour, de manége, d'adresse pour s'insinuer auprès d'eux; personne encore, sous un extérieur dévot, solitaire, philosophe, sauvage, ne cachoit des vues plus ambitieuses ni plus vastes, que son extrême timidité de plus d'un genre servoit encore à couvrir. On a vu ailleurs son caractère; on n'en rappelle ici que ce qui sert à la matière que l'on traite, sans vouloir s'en écarter.

Le duc du Maine s'aperçut donc de bonne heure des épines de sa position entre sa mère et sa gouvernante, que l'enlèvement du cœur du roi rendoit irréconciliables. Il sentit en même temps que sa mère ne lui seroit qu'un poids fort entravant, tandis qu'il pouvoit tout espérer de sa gouvernante. Le sacrifice lui en fut donc bientôt fait. Il entra dans tout avec M. de Meaux pour hâter la retraite de sa mère; il se fit un mérite auprès de Mme de Maintenon de presser lui-même Mme de Montespan de s'en aller à Paris pour ne plus revenir à la cour; il se chargea de lui en porter l'ordre du roi, et à la fin l'ordre très-positif; il s'en acquitta sans ménagement; il la fit obéir, et se dévoua par là Mme de Maintenon sans réserve. Il fut longtemps très-mal avec sa mère, qui ne le vouloit point voir, et jamais depuis il n'y fut véritablement bien. Ce fut aussi la moindre de ses peines. Il eut à lui celle qui régnoit, et qui régna toujours, et il l'eut au point d'en disposer toute sa vie, et que toute la sienne elle ne mit point de bornes à son affection pour lui.

CHAPITRE XII.

Mécanique, vie particulière et conduite de Mme de Maintenon. — Adresse et conduite de Mme de Maintenon pour gouverner. — Coups de caveçon du roi pour gouverner, qui ne l'empêchent pas de l'être en plein. — Dureté du roi; excès de contrainte avec lui. — Voyage du roi. — Sa manière d'aller. — Aventure de la duchesse de Chevreuse. — Mme de Maintenon voyage à

part, n'en est guère moins contrainte. — Domestique de Mme de Maintenon. — Nécessité des détails sur Mme de Maintenon. — Grandeur particulière de Mme de Maintenon. — Autorité particulière de Mme de Maintenon.

Ce grand pas fait de l'expulsion sans retour de Mme de Montespan, Mme de Maintenon prit un nouvel éclat. Ayant manqué pour la seconde fois la déclaration de son mariage, elle comprit qu'il n'y avoit plus à y revenir, et eut assez de force sur elle-même pour couler doucement par-dessus, et ne se pas creuser une disgrâce pour n'avoir pas été déclarée reine. Le roi, qui se sentit affranchi, lui sut un gré de cette conduite qui redoubla pour elle son affection, sa considération, sa confiance. Elle eût peut-être succombé sous le poids de l'éclat de ce qu'elle avoit voulu paroître, elle s'établit de plus en plus par la confirmation de sa transparente énigme.

Mais il ne faut pas s'imaginer que, pour en user et s'y soutenir, elle n'eût besoin d'aucune adresse. Son règne, au contraire, ne fut qu'un continuel manége, et celui du roi une perpétuelle duperie. Elle ne voyoit personne chez elle en visite, et n'en rendoit jamais aucune. Cela n'avoit que fort peu d'exceptions. Elle alloit voir la reine d'Angleterre et la recevoit chez elle, quelquefois chez Mme de Montchevreuil, sa plus intime amie, qui alloit très-ordinairement chez elle. Depuis sa mort elle alla voir quelquefois M. de Montchevreuil, mais rarement, qui entroit chez elle toutes les fois qu'il vouloit, mais des instants. Le duc de Richelieu eut toute sa vie le même privilége. Elle alloit quelquefois encore chez Mme de Caylus, sa bonne nièce, qui étoit souvent chez elle. Si, en deux ans une fois, elle alloit chez la duchesse du Lude, ou quelque femme aussi marquée, entre trois ou quatre au plus, c'étoit une distinction et une nouvelle, quoiqu'il ne s'agît que d'une simple visite. Mme d'Heudicourt, son ancienne amie, alloit aussi chez elle à peu près quand elle vouloit, et sur les fins le maréchal de Villeroy, quelquefois Harcourt, jamais d'autres. On a vu, lors du brillant voyage de Mme des Ursins, qu'elle alloit aussi très-souvent chez elle en particulier à Marly; et Mme de Maintenon la fut voir une fois. Jamais elle n'alloit chez aucune princesse du sang, même chez Madame. Aucune d'elles aussi n'alloit chez elle, à moins que ce ne fût par audiences; ce qui étoit extrêmement rare et qui faisoit nouvelle. Mais si elle avoit à parler aux filles du roi, ce qui n'arrivoit pas souvent, et presque jamais que pour leur laver la tête, elle les envoyoit chercher. Elles y arrivoient tremblantes, et en sortoient en pleurs. Pour le duc du Maine, les portes tombèrent toujours devant lui en quelque lieu qu'il fût; et depuis le mariage du duc de Noailles, il la voyoit aussi quand il vouloit, son père avec ménagement, sa mère fort à lèche-doigt; le roi et elle la craignoient et ne l'aimoient point.

Le cardinal de Noailles, jusqu'à l'affaire de la constitution, la voyoit réglément en particulier le jour qu'il avoit son audience du roi, une fois la semaine; et après, le cardinal de Bissy à peu près tant qu'il voulut, et le cardinal de Rohan avec mesure. Son frère tant qu'il v

la désola. Il entroit chez elle à toute heure, lui tenoit des propos de l'autre monde, et lui faisoit souvent des sorties. De crédit avec elle, pas le moins du monde. Sa belle-sœur ne parut jamais à la cour ni dans le monde; Mme de Maintenon la traitoit bien par pitié, sans que cela allât au plus petit crédit; mais elle dînoit quelquefois avec elle, et ne la laissoit venir à Versailles que le moins qu'elle pouvoit, peut-être deux ou trois fois l'an au plus, et coucher une nuit. Godet, évêque de Chartres, et Aubigny, archevêque de Rouen, elle ne les voyoit qu'à Saint-Cyr.

Ses audiences étoient pour le moins aussi difficiles à obtenir que celles du roi; et le peu qu'elle en accordoit, presque toutes à Saint-Cyr où on alloit la trouver au jour et heure donnés. On l'attendoit à Versailles à sortir de chez elle ou à y rentrer, quand on avoit un mot à lui dire, gens de peu et même pauvres gens, et personnes considérables. On n'avoit là qu'un instant, et c'étoit à qui le saisiroit. Les maréchaux de Villeroy, Harcourt, souvent Tessé, quelquefois dans les derniers temps M. de Vaudemont, lui ont parlé de la sorte; et si c'étoit en rentrant chez elle, ils ne la suivoient pas au delà de son antichambre, où elle coupoit très-court et les laissoit. Bien d'autres lui ont parlé de la sorte. Moi jamais en pas un lieu que ce que j'ai rapporté. Un très-petit nombre de dames, à qui le roi étoit accoutumé et qui étoient de ses particuliers, la voyoient quelqufois aux heures où le roi n'étoit pas, et rarement quelques-unes dînoient avec elle.

Ses matinées, qu'elle commençoit de fort bonne heure, étoient remplies par des audiences obscures de charité ou de gouvernement spirituel; quelquefois par quelques ministres, très-rarement par quelques généraux d'armée; encore ces derniers, quand ils avoient un rapport particulier à elle, comme les maréchaux de Villars, de Villeroy, d'Harcourt et quelquefois Tessé. Assez souvent, dès huit heures du matin et plus tôt, elle alloit chez quelque ministre. Rarement elle dînoit chez eux avec leurs femmes et une compagnie fort trayée. C'étoient là les grandes faveurs, et une nouvelle, mais qui ne menoient à rien qu'à de l'envie et à quelque considération. M. de Beauvilliers fut des premiers et des plus longtemps favorisés de ces dîners, et fréquents, comme on l'a remarqué ailleurs, jusqu'à ce que Godet, évêque de Chartres, en renversa les escabelles, et arrêta tout court les progrès de Fénelon qui s'étoit fait leur docteur. Les ministres chargés de la guerre, surtout des finances, furent toujours ceux à qui Mme de Maintenon avoit le plus affaire, et qu'elle cultiva. Rarement, et plus que rarement, alla-t-elle chez les autres, mais pour affaires, et souvent d'État, et dès le matin, sans jamais dîner chez ces derniers.

L'ordinaire, dès qu'elle étoit levée, c'étoit de s'en aller à Saint-Cyr, et d'y dîner dans son appartement seule, ou avec quelque favorite de la maison, d'y donner des audiences le moins qu'elle pouvoit, d'y régenter au dedans, d'y gouverner l'Église au dehors, d'y lire et d'y répondre des lettres, d'y gouverner des monastères de filles de toutes parts, d'y recevoir des avis et des lettres d'espionnages, et de revenir à peu près justement au temps que le roi passoit chez elle. Devenue plus vieille et plus infirme, en arrivant entre sept et huit heures du

matin à Saint-Cyr, elle s'y mettoit au lit pour se reposer, ou faire quelque remède.

A Fontainebleau, elle avoit une maison à la ville, où elle alloit souvent pour y faire les mêmes choses qu'à Saint-Cyr. A Marly, elle s'étoit fait accommoder un petit appartement qui avoit une fenêtre dans la chapelle. Elle en faisoit souvent le même usage que de Saint-Cyr; mais cela s'appeloit le repos, et ce repos étoit inaccessible, sans exception que de Mme la duchesse de Bourgogne.

A Marly, à Trianon, à Fontainebleau, le roi alloit chez elle les matins des jours qu'il n'y avoit point de conseil, et qu'elle n'étoit pas à Saint-Cyr; à Fontainebleau, depuis la messe jusqu'au dîner, quand le dîner n'étoit pas quelquefois au sortir de la messe pour aller courre le cerf; et il y étoit une heure et demie, et quelquefois davantage. A Trianon et à Marly, la visite duroit beaucoup moins, parce qu'en sortant de chez elle il s'alloit promener dans ses jardins. Ces visites étoient presque toujours tête à tête, sans préjudice de celles de toutes les après-dînées, qui étoient rarement tête à tête que fort peu de temps, parce que les ministres y venoient chacun à son tour travailler avec le roi. Le vendredi, qu'il arrivoit souvent qu'il n'y en avoit point, c'étoient les dames familières avec qui il jouoit, ou une musique; ce qui se doubla et tripla de jours tout à la fin de sa vie.

Vers les neuf heures du soir, deux femmes de chambre venoient déshabiller Mme de Maintenon. Aussitôt après, son maître d'hôtel et un valet de chambre apportoient son couvert, un potage et quelque chose de léger. Dès qu'elle avoit achevé de souper, ses femmes la mettoient dans son lit, et tout cela en présence du roi et du ministre, qui n'en discontinuoit pas son travail, et qui n'en parloit pas plus bas, ou, s'il n'y en avoit point, des dames familières. Tout cela gagnoit dix heures, que le roi alloit souper, et en même temps on tiroit les rideaux de Mme de Maintenon.

Dans les voyages, c'étoit la même chose. Elle partoit de bonne heure avec quelque favorite, comme Mme de Montchevreuil toujours tant qu'elle vécut, Mme d'Heudicourt, Mme de Dangeau, Mme de Caylus. Un carrosse du roi la menoit, toujours affecté pour elle, même pour aller de Versailles, etc., à Saint-Cyr; et des Épinays, écuyer de la petite écurie, la mettoit dans le carrosse et l'accompagnoit à cheval; c'étoit sa tâche de tous les jours. Dans les voyages, le carrosse de Mme de Maintenon menoit ses femmes de chambre, et suivoit celui du roi où elle étoit. Elle s'arrangeoit de façon que le roi, en arrivant, la trouvoit tout établie lorsqu'il passoit chez elle. Partie autorité, partie invention de seconde dame d'atours de la Dauphine de Bavière, son carrosse et sa chaise, avec ses porteurs ayant sa livrée, entroient partout comme ceux des gens titrés.

Reine en particulier, à l'extérieur pour le ton, le siége et la place en présence du roi, de Monseigneur, de Monsieur, de la cour d'Angleterre et de qui que ce fût, elle étoit très-simple particulière au dehors, et toujours aux dernières places. J'en ai vu les fins aux dîners du roi à Marly, mangeant avec lui et les dames, et à Fontainebleau en grand

habit chez la reine d'Angleterre, comme je l'ai remarqué ailleurs, cédant absolument sa place, et se reculant partout pour les femmes titrées, même pour des femmes de qualité distinguées, ne se laissant jamais forcer par les titrées, mais par celles de qualité ordinaire, avec un air de peine et de civilité, et par tous ses endroits polie, affable, parlante, comme une personne qui ne prétend rien et qui ne montre rien, mais qui imposoit fort, à ne considérer que ce qui étoit autour d'elle.

Toujours très-bien mise, noblement, proprement, de bon goût, mais très-modestement et plus vieillement alors que son âge. Depuis qu'elle ne parut plus en public, on ne voyoit que coiffes et écharpe noire quand par hasard on l'apercevoit.

Elle n'alloit jamais chez le roi qu'il ne fût malade, ou que les matins des jours qu'il avoit pris médecine, et à peu près de même chez Mme la duchesse de Bourgogne, jamais ailleurs pour aucun devoir.

Chez elle, avec le roi, ils étoient chacun dans leur fauteuil, une table devant chacun d'eux, aux deux coins de la cheminée, elle du côté du lit, le roi le dos à la muraille du côté de la porte de l'antichambre, et deux tabourets devant sa table, un pour le ministre qui venoit travailler, l'autre pour son sac. Les jours de travail, ils n'étoient seuls ensemble que fort peu de temps avant que le ministre entrât, et moins encore fort souvent après qu'il étoit sorti. Le roi passoit à une chaise percée, revenoit au lit de Mme de Maintenon, où il se tenoit debout fort peu, lui donnoit le bonsoir, et s'en alloit se mettre à table. Telle étoit la mécanique de chez Mme de Maintenon. On a vu sur Mme la duchesse de Bourgogne ce qui l'y regardoit, tant qu'elle a vécu.

Pendant le travail, Mme de Maintenon lisoit ou travailloit en tapisserie. Elle entendoit tout ce qui se passoit entre le roi et le ministre, qui parloient tout haut. Rarement elle y mêloit son mot, plus rarement ce mot étoit de quelque conséquence. Souvent le roi lui demandoit son avis. Alors elle répondoit avec de grandes mesures. Jamais, ou comme jamais, elle ne paroissoit affectionner rien, et moins encore s'intéresser pour personne; mais elle étoit d'accord avec le ministre qui n'osoit en particulier ne pas convenir de ce qu'elle vouloit, ni encore moins broncher en sa présence. Dès qu'il s'agissoit donc de quelque grâce ou de quelque emploi, la chose étoit arrêtée entre eux avant le travail où la décision s'en devoit faire, et c'est ce qui la retardoit quelquefois, sans que le roi ni personne en sût la cause.

Elle mandoit au ministre qu'elle vouloit lui parler auparavant. Il n'osoit mettre la chose sur le tapis qu'il n'eût reçu ses ordres, et que la mécanique roulante des jours et des temps leur eût donné le loisir de s'entendre. Cela fait, le ministre proposoit et montroit une liste. Si de hasard le roi s'arrêtoit à celui que Mme de Maintenon vouloit, le ministre s'en tenoit là, et faisoit en sorte de n'aller pas plus loin. Si le roi s'arrêtoit à quelque autre, le ministre proposoit de voir ceux qui étoient aussi à portée, laissoit après dire le roi, et en profitoit pour exclure. Rarement proposoit-il expressément celui à qui il en vouloit

venir, mais toujours plusieurs qu'il tâchoit de balancer également pour embarrasser le roi sur le choix. Alors le roi lui demandoit son avis, il parcouroit encore les raisons de quelques-uns, et appuyoit enfin sur celui qu'il vouloit. Le roi presque toujours balançoit, et demandoit à Mme de Maintenon ce qu'il lui en sembloit. Elle sourioit, faisoit l'incapable, disoit quelquefois un mot de quelque autre, puis revenoit, si elle ne s'y étoit pas tenue d'abord, sur celui que le ministre avoit appuyé, et déterminoit; tellement que les trois quarts des grâces et des choix, et les trois quarts encore du quatrième quart de ce qui passoit par le travail des ministres chez elle, c'étoit elle qui en disposoit. Quelquefois aussi, quand elle n'affectionnoit personne, c'étoit le ministre même, avec son agrément et son concours, sans que le roi en eût aucun soupçon. Il croyoit disposer de tout et seul, tandis qu'il ne disposoit, en effet, que de la plus petite partie, et toujours encore par quelque hasard, excepté des occasions rares de quelqu'un qu'il s'étoit mis dans la fantaisie, ou si quelqu'un qu'il vouloit favoriser lui avoit parlé pour quelqu'un.

En affaires, si Mme de Maintenon les vouloit faire réussir, manquer, ou tourner d'une autre façon, ce qui étoit beaucoup moins ordinaire que ce qui regardoit les emplois et les grâces, c'étoit la même intelligence entre elle et le ministre, et le même manége à peu près. Par ce détail, on voit que cette femme habile faisoit presque tout ce qu'elle vouloit, mais non pas tout, ni quand et comme elle vouloit.

Il y avoit une autre ruse si le roi s'opiniâtroit : c'étoit alors d'éviter la décision en brouillant et allongeant la matière, en en substituant une autre comme venant à propos de celle-là, et qui la détournât, ou en proposant quelque éclaircissement à prendre. On laissoit ainsi émousser les premières idées, et on revenoit une autre fois à la charge avec la même adresse, qui très-souvent réussissoit. C'étoit encore presque la même chose pour charger ou diminuer les fautes, faire valoir les lettres et les services, ou y glisser légèrement, et préparer ainsi la perte ou la fortune.

C'est là ce qui rendoit ce travail chez Mme de Maintenon si important pour les particuliers, et c'est ce qui rendoit les ministres si nécessaires à Mme de Maintenon à avoir dans sa dépendance. C'est aussi ce qui les aida puissamment à s'élever à tout, et à augmenter sans cesse leur crédit et leur pouvoir, et pour eux et pour les leurs, parce que Mme de Maintenon leur faisoit litière de toutes ces choses pour se les attacher entièrement.

Quand ils étoient près de venir travailler, ou qu'ils sortoient de chez elle, elle prenoit sou temps de sonder le roi sur eux, de les excuser ou de les vanter, de les plaindre de leur grand travail, d'en exalter le mérite, et s'il s'agissoit de quelque chose pour eux, d'en préparer les voies, quelquefois d'en rompre la glace, sous prétexte de leur modestie et du service du roi qui demandoit qu'ils fussent excités à le soulager et à faire de bien en mieux. Ainsi c'étoit entre eux un cercle de besoins et de services réciproques, dont le roi ne se doutoit pas le moins du monde. Aussi les ménagements entre eux étoient-ils infinis et continuels.

Mais si Mme de Maintenon ne pouvoit rien, ou presque rien, sans eux, de ce qui se passoit par eux, eux aussi ne pouvoient se maintenir sans elle, beaucoup moins malgré elle. Dès qu'elle se voyoit à bout de les pouvoir ramener à son point quand ils s'en étoient écartés, ou qu'ils étoient tombés en disgrâce auprès d'elle, leur perte étoit jurée; elle ne les manquoit pas. Il lui falloit du temps, des couleurs, des souplesses, quelquefois beaucoup, comme lorsqu'elle perdit Chamillart. Louvois y avoit succombé avant lui. Pontchartrain ne s'en sauva qu'à l'aide de son esprit qui plaisoit au roi, et des épines des finances pendant la guerre, et du sens et de l'adresse de sa femme demeurée longtemps bien avec Mme de Maintenon, depuis même qu'il y fut mal, enfin par la porte dorée de la chancellerie qui s'ouvrit bien à propos pour lui. Le duc de Beauvilliers y pensa faire naufrage par deux fois à longue distance l'une de l'autre, et n'en auroit pas échappé sans deux espèces de miracles, comme on l'a vu ici en son temps.

Si les ministres, et les plus accrédités, en étoient là avec Mme de Maintenon, on peut juger de ce qu'elle pouvoit à l'égard de toutes les autres sortes de personnes bien moins à portée de se défendre, et même de s'apercevoir. Bien des gens eurent donc le cou rompu sans en avoir pu imaginer la cause, et se donnèrent bien des sortes de mouvements pour la découvrir, et pour y remédier, et très-inutilement.

Le court et rare travail des généraux d'armée se passoit ordinairement les soirs en sa présence et du secrétaire d'État de la guerre. Par celui de Pontchartrain, rempli du rapport des espionnages et des histoires de toute espèce de Paris et de la cour, elle étoit à portée de faire beaucoup de bien et de mal. Torcy ne travailloit point chez elle, et ne la voyoit comme jamais. Aussi ne l'aimoit-elle point, et moins encore sa femme, dont le nom d'Arnauld gâtoit tout leur mérite. Torcy avoit les postes. C'étoit par lui que le secret en passoit au roi tête à tête, et le roi souvent en portoit des morceaux à lire à Mme de Maintenon; mais cela n'avoit point de suite; elle n'en savoit que par lambeaux, selon ce que le roi s'avisoit de lui en dire ou de lui en porter.

Toutes les affaires étrangères passoient au conseil d'État, ou, si c'étoit quelque chose de pressé, Torcy le portoit sur-le-champ au roi, ainsi à des heures rompues, et point de travail réglé et particulier avec lui. Mme de Maintenon eût fort désiré ce genre de travail réglé chez elle, pour avoir la même influence sur les affaires d'État, et sur ceux qui s'en mêloient, comme elle l'avoit sur les autres parties. Mais Torcy sut bien sagement se préserver de ce dangereux piége. Il s'en défendit toujours, en disant modestement qu'il n'avoit point d'affaires pour entretenir ce travail. Ce n'est pas que le roi ne lui dît tout là-dessus; mais elle sentoit toute la différence d'assister à un travail réglé où elle agissoit avec loisir, adresse et mesures prises, ou d'être obligée de prendre son parti entre le roi et elle sur ce qu'il lui apprenoit de cette matière, et de n'avoir d'autre ressource qu'en elle-même, et d'aller de front avec lui, si elle vouloit une chose plutôt qu'une autre, nuire aux gens à découvert, ou les servir de même.

Le roi y étoit même fort en garde. Il lui est arrivé plusieurs fois

que, lorsqu'on ne s'y prenoit pas avec assez de tour et de délicatesse, et qu'il apercevoit que le ministre ou le général d'armée favorisoit un parent ou un protégé de Mme de Maintenon, il tenoit ferme contre, pour cela même; puis disoit, partie fâché, partie se moquant d'eux : « Un tel a bien fait sa cour; car il n'a pas tenu à lui de bien servir un tel, parce qu'il est parent ou protégé de Mme de Maintenon. » Et ces coups de caveçon la rendoient très-timide et très-mesurée, quand il étoit question de se montrer au roi à découvert sur quelque chose ou sur quelqu'un. Aussi répondoit-elle toujours à quiconque s'adressoit à elle, même pour les moindres choses, qu'elle ne se mêloit de rien; et si bien rarement elle s'ouvroit davantage et que la chose regardât le département d'un ministre sur lequel elle comptât, elle renvoyoit à lui et promettoit de lui en parler. Mais encore une fois, rien n'étoit plus rare. On ne laissoit pas cependant d'aller à elle, pour, par ce devoir, ne l'avoir pas contraire, et par l'espérance aussi que, nonobstant cette réponse banale, elle feroit peut-être ce qu'on désiroit, comme cela arrivoit quelquefois.

Il y avoit peut-être cinq ou six personnes au plus de tous états, desquelles la plupart étoient de ces amis de son ancien temps, à qui elle répondoit plus franchement, quoique toujours foiblement et mesurément, et pour qui en effet elle agissoit au mieux qu'il lui étoit possible; ce néanmoins réussissant très-ordinairement pour eux, elle n'y réussissoit pas toujours.

Ce fut par le désir extrême de se mêler des affaires étrangères, comme elle se mêloit de toutes les autres, et l'impossibilité d'en attirer le travail chez elle, qu'elle prit le parti, qu'on a détaillé en son temps, de tous les manèges par lesquels elle rendit la princesse des Ursins maîtresse de tout en Espagne, et l'y maintint jusqu'à la paix d'Utrecht, aux dépens de Torcy et des ambassadeurs de France en Espagne, c'est-à-dire, comme on l'a vu, aux dépens de l'Espagne et de la France, parce que Mme des Ursins eut l'adresse de lui faire tout passer par les mains, et de lui persuader qu'elle ne gouvernoit la cour et l'État en Espagne que sous ses ordres et par ses volontés. Revenons un moment à ces coups de caveçon du roi dont on vient de parler.

Le Tellier, dans des temps bien antérieurs, et longtemps avant d'être chancelier de France, connoissoit bien le roi là-dessus. Un de ses meilleurs amis, car il en avoit parce qu'il savoit en avoir, l'avoit prié de quelque chose qu'il désiroit fort et qui devoit être proposé dans le travail particulier de ce ministre avec le roi. Le Tellier l'assura qu'il y feroit tout son possible. Son ami ne goûta point sa réponse, et lui dit franchement que dans la place et le crédit où il étoit, ce n'étoit pas de celles-là qu'il lui falloit donner. « Vous ne connoissez pas le terrain, lui répliqua Le Tellier. De vingt affaires que nous portons ainsi au roi, nous sommes sûrs qu'il en passera dix-neuf à notre gré; nous le sommes également que la vingtième sera décidée au contraire. Laquelle des vingt sera décidée contre notre avis et notre désir, c'est ce que nous ignorons toujours, et très-souvent c'est celle où nous nous intéressons le plus. Le roi se réserve cette bisque pour nous faire sentir

qu'il est le maître et qu'il gouverne; et si par hasard il se présente quelque chose sur quoi il s'opiniâtre, et qui soit assez importante pour que nous nous opiniâtrions aussi, ou par la chose même, ou pour l'envie que nous avons qu'elle réussisse comme nous le désirons, c'est très-souvent alors, dans le rare que cela arrive, une sortie sûre; mais, à la vérité, la sortie essuyée et l'affaire manquée, le roi, content d'avoir montré que nous ne pouvons rien et peiné de nous avoir fâchés, devient après souple et flexible, en sorte que c'est alors le temps où nous faisons tout ce que nous voulons. »

C'est, en effet, comme le roi se conduisit avec ses ministres toute sa vie, toujours parfaitement gouverné par eux, même par les plus jeunes et les plus médiocres, même par les moins accrédités et considérés et toujours en garde pour ne l'être point, et toujours persuadé qu'il réussissoit pleinement à ne le point être.

Il avoit la même conduite avec Mme de Maintenon, à qui de fois à autres il faisoit des sorties terribles, et dont il s'applaudissoit. Quelquefois elle se mettoit à pleurer devant lui, et elle étoit plusieurs jours sur de véritables épines. Quand elle eut mis Fagon auprès du roi, au lieu de Daquin qu'elle fit chasser, parce qu'il étoit de la main de Mme de Montespan, et pour avoir un homme tout à elle et de beaucoup d'esprit, qu'elle s'étoit attaché dans les voyages aux eaux où il avoit suivi le duc du Maine, et un homme dont elle pût tirer un continuel parti dans cette place intime de premier médecin qu'elle voyoit tous les matins, elle faisoit la malade quand il lui arrivoit de ces scènes, et c'étoit d'ordinaire par où elle les faisoit finir avec plus d'avantage.

Ce n'est pas que cet artifice, ni même la réalité la plus effective, eût aucun pouvoir d'ailleurs de contraindre le roi en quoi que ce pût être. C'étoit un homme uniquement personnel, et qui ne comptoit tous les autres, quels qu'ils fussent, que par rapport à soi. Sa dureté là-dessus étoit extrême. Dans les temps les plus vifs de sa vie pour ses maîtresses, leurs incommodités les plus opposées aux voyages et au grand habit de cour, car les dames les plus privilégiées ne paroissoient jamais autrement dans les carrosses ni en aucun lieu de cour, avant que Marly eût adouci cette étiquette, rien, dis-je, ne les en pouvoit dispenser. Grosses, malades, moins de six semaines après leurs couches, dans d'autres temps fâcheux, il falloit être en grand habit, parées et serrées dans leurs corps, aller en Flandre et plus loin encore, danser, veiller, être des fêtes, manger, être gaies et de bonne compagnie, changer de lieu, ne paroître craindre, ni être incommodées du chaud, du froid, de l'air, de la poussière, et tout cela précisément aux jours et aux heures marquées, sans déranger rien d'une minute.

Ses filles, il les a traitées toutes pareillement. On a vu en son temps qu'il n'eut pas plus de ménagement pour Mme la duchesse de Berry, ni même pour Mme la duchesse de Bourgogne, quoi que Fagon, Mme de Maintenon, etc., pussent dire et faire (quoiqu'il aimât Mme la duchesse de Bourgogne aussi tendrement qu'il en étoit capable) qui toutes les deux s'en blessèrent, et ce qu'il en dit avec soulagement, quoiqu'il n'y eût point encore d'enfants.

Il voyageoit toujours son carrosse plein de femmes : ses maîtresses, après ses bâtardes, ses belles-filles, quelquefois Madame, et des dames quand il y avoit place. Ce n'étoit que pour les rendez-vous de chasse, les voyages de Fontainebleau, de Chantilly, de Compiègne, et les vrais voyages, que cela étoit ainsi. Pour aller tirer, se promener, ou pour aller coucher à Marly ou à Meudon, il alloit seul dans une calèche. Il se défioit des conversations que ses grands officiers auroient pu tenir devant lui dans son carrosse; et on prétendoit que le vieux Charost, qui prenoit volontiers ces temps-là pour dire bien des choses, lui avoit fait prendre ce parti, il y avoit plus de quarante ans. Il convenoit aussi aux ministres qui, sans cela, auroient eu de quoi être inquiets tous les jours, et à la clôture exacte qu'en leur faveur lui-même s'étoit prescrite, et à laquelle il fut si exactement fidèle. Pour les femmes, ou maîtresses d'abord, ou filles ensuite, et le peu de dames qui pouvoient y trouver place, outre que cela ne se pouvoit empêcher, les occasions en étoient restreintes à une grande rareté, et le babil fort à craindre.

Dans ce carrosse, lors des voyages, il y avoit toujours beaucoup de toutes sortes de choses à manger : viandes, pâtisseries, fruits. On n'avoit pas sitôt fait un quart de lieue que le roi demandoit si on ne vouloit pas manger. Lui jamais ne goûtoit à rien entre ses repas, non pas même à aucun fruit, mais il s'amusoit à voir manger, et manger à crever. Il falloit avoir faim, être gaies, et manger avec appétit et de bonne grâce, autrement il ne le trouvoit pas bon, et le montroit même aigrement. On faisoit la mignonne, on vouloit faire la délicate, être du bel air, et cela n'empêchoit pas que les mêmes dames ou princesses qui soupoient avec d'autres à sa table le même jour, ne fussent obligées, sous les mêmes peines, d'y faire aussi bonne contenance que si elles n'avoient mangé de la journée. Avec cela, d'aucuns besoins il n'en falloit point parler, outre que pour des femmes ils auroient été très-embarrassants avec les détachements de la maison du roi, et les gardes du corps devant et derrière le carrosse, et les écuyers aux portières, qui faisoient une poussière qui dévoroit tout ce qui étoit dans le carrosse. Le roi, qui aimoit l'air, en vouloit toutes les glaces baissées, et auroit trouvé fort mauvais que quelque dame eût tiré le rideau contre le soleil, le vent ou le froid. Il ne falloit seulement pas s'en apercevoir, ni d'aucune autre sorte d'incommodité, et [le roi] alloit toujours extrêmement vite, avec des relais le plus ordinairement. Se trouver mal étoit un démérite à n'y plus revenir.

J'ai ouï conter à la duchesse de Chevreuse, que le roi a toujours fort aimée et distinguée, et qu'il a, tant qu'elle l'a pu, voulu avoir toujours dans ses voyages et dans ses particuliers, qu'allant dans son carrosse avec lui de Versailles à Fontainebleau, il lui prit au bout de deux lieues un de ces besoins pressants auxquels on ne croit pas pouvoir résister. Le voyage étoit tout de suite, et le roi arrêta en chemin, pour dîner sans sortir de son carrosse. Ces besoins, qui redoubloient à tous moments, ne se faisoient pas sentir à propos, comme à cette dînée, où elle eût pu descendre un moment dans la maison vis-à-vis. Mais le repas, si ménagé qu'elle le pût faire, redoubla l'extrémité de son état.

Prête par moments à être forcée de l'avouer et de mettre pied à terre, prête aussi très-souvent à perdre connoissance, son courage la soutint jusqu'à Fontainebleau où elle se trouva à bout. En mettant pied à terre, elle vit le duc de Beauvilliers, arrivé de la veille avec les enfants de France, à la portière du roi. Au lieu de monter à sa suite, elle prit le duc par le bras, et lui dit qu'elle alloit mourir si elle ne se soulageoit. Ils traversèrent un bout de la cour Ovale, et entrèrent dans la chapelle de cette cour, qui heureusement se trouva ouverte, et où on disoit des messes tous les matins. La nécessité n'a point de loi; Mme de Chevreuse se soulagea pleinement dans cette chapelle, derrière le duc de Beauvilliers qui en tenoit la porte. Je rapporte cette misère pour montrer quelle étoit la gêne qu'éprouvoit journellement ce qui approchoit le roi avec le plus de faveur et de privance, car c'étoit alors l'apogée de celle de la duchesse de Chevreuse. Ces choses qui semblent des riens, et qui sont des riens en effet, caractérisent trop pour les omettre. Le roi avoit quelquefois des besoins, et ne se contraignoit pas de mettre pied à terre. Alors les dames ne bougeoient de carrosse.

Mme de Maintenon, qui craignoit fort l'air et bien d'autres incommodités, ne put gagner là-dessus aucun privilége. Tout ce qu'elle obtint, sous prétexte de modestie et d'autres raisons, fut de voyager à part, de la manière que je l'ai rapporté; mais, en quelque état qu'elle fût, il falloit marcher, et suivre à point nommé, et se trouver arrivée et rangée avant que le roi entrât chez elle. Elle fit bien des voyages à Marly dans un état à ne pas faire marcher une servante. Elle en fit un à Fontainebleau qu'on ne savoit pas véritablement si elle ne mourroit pas en chemin. En quelque état qu'elle fût, le roi alloit chez elle à son heure ordinaire, et y faisoit ce qu'il avoit projeté; tout au plus elle étoit dans son lit, plusieurs fois y suant la fièvre à grosses gouttes. Le roi qui, comme on l'a dit, aimoit l'air, et qui craignoit le chaud dans les chambres, s'étonnoit en arrivant de trouver tout fermé, et faisoit ouvrir les fenêtres, et n'en rabattoit rien, quoiqu'il la vît dans cet état, et jusqu'à dix heures qu'il s'en alloit souper, et sans considération pour la fraîcheur de la nuit. S'il devoit y avoir musique, la fièvre, le mal de tête n'empêchoit rien; et cent bougies dans les yeux. Ainsi le roi alloit toujours son train, sans lui demander jamais si elle n'en étoit point incommodée.

Les gens de Mme de Maintenon, car tout en est curieux, étoient en très-petit nombre, peu répandus, modestes, respectueux, humbles, silencieux, et ne s'en firent jamais accroire. C'étoit l'air de la maison, et ils n'y seroient pas demeurés sans cela. Ils y faisoient avec le temps une fortune modérée, suivant leur état, et qui ne pouvoit donner d'envie ni occasion de parler; tous demeuroient dans une obscurité plus ou moins aisée. Ses femmes passoient leur vie enfermées chez elles. Non-seulement elle ne vouloit point qu'elles sortissent, mais elle les empêchoit de recevoir personne, et la fortune qu'elle leur faisoit étoit courte et rare. Le roi les connoissoit toutes et tous; il étoit familier avec eux, et y causoit souvent, lorsqu'il passoit quelquefois chez elle avant qu'elle y fût rentrée.

Digitized by Google

Il n'y avoit d'un peu distingué que cette ancienne servante du temps qu'après la mort de Scarron elle étoit à la charité de Saint-Eustache, logée dans cette montée où cette servante faisoit sa chambre et son petit pot-au-feu dans la même chambre. Nanon de ce temps-là, et que Mme de Maintenon a toujours appelée ainsi, qui d'abord avoit été son unique domestique, et qui l'avoit constamment suivie et servie dans tous ses divers états, étoit devenue Mlle Balbien, dévote comme elle, et vieille. Elle étoit d'autant plus importante qu'elle avoit toute la confiance domestique de Mme de Maintenon, et l'œil sur ces demoiselles qu'on a vu ailleurs qui se succédoient de Saint-Cyr auprès d'elle, sur ses nièces, et sur Mme la duchesse de Bourgogne même, qui ne l'ignoroit pas, et qui habilement, sans la gâter, en avoit fait sa bonne amie. Elle se coiffoit et s'habilloit comme sa maîtresse; elle affectoit d'en tout imiter. A commencer par les enfants légitimes et les bâtards, à continuer par les princes du sang et par les ministres, il n'y avoit celui ni celle qui ne la ménageât, et qui ne fût en contrainte, et, le dirai-je, en respect devant elle. S'en servoit qui pouvoit pour de l'argent, quoique au fond elle se mêlât de fort peu de chose. Elle étoit très-raisonnablement sotte; et n'étoit méchante que rarement, et encore par bêtise, quoique ce fût une personne toute composée, toute sur le merveilleux, et qui ne se montroit presque jamais. On en a pourtant vu un échantillon à propos de la place qu'eut la duchesse du Lude, que quatre heures devant le roi avoit paru si éloigné de lui donner. Sa protection pour aller à Marly ne lui fut pas infructueuse. Elle avoit l'air doux, humble, empesé, important, et toutefois respectueux.

On l'a dit, Mme de Maintenon étoit particulière en public; hors de ses yeux, reine; quelquefois même sous ses yeux, comme à l'attaque de Compiègne dont il a été parlé ici en son temps, et aux promenades de Marly, quand par complaisance elle en faisoit quelqu'une où le roi vouloit lui montrer quelque chose de nouvellement achevé. Je me trouve, je l'avoue, entre la crainte de quelques redites et celle de ne pas expliquer assez en détail des curiosités que nous regrettons dans toutes les histoires, et dans presque tous les Mémoires des divers temps. On voudroit y voir les princes, avec leurs maîtresses et leurs ministres, dans leur vie journalière. Outre une curiosité si raisonnable, on en connoîtroit bien mieux les mœurs du temps et le génie des monarques, celui de leurs maîtresses et de leurs ministres, de leurs favoris, de ceux qui les ont le plus approchés, et les adresses qui ont été employées pour les gouverner ou pour arriver aux divers buts qu'on s'est proposés. Si ces choses doivent passer pour curieuses, et même pour instructives dans tous les règnes, à plus forte raison d'un règne aussi long et aussi rempli que l'a été celui de Louis XIV, et d'un personnage unique dans la monarchie depuis qu'elle est connue, qui a, trente-deux ans durant, revêtu ceux de confidente, de maîtresse, d'épouse, de ministre, et de toute-puissante, après avoir été si longtemps néant, et comme on dit, avoir si longtemps et si publiquement rôti le balai. C'est ce qui m'enhardit sur l'inconvénient des redites. Tout bien considéré, j'estime qu'il vaut mieux hasarder qu'il m'en échappe quelqu'une que de ne pas mettre

sous les yeux un tout ensemble si intéressant. Revenons donc un moment sur nos pas.

Reine dans le particulier, Mme de Maintenon n'étoit jamais que dans un fauteuil, et dans le lieu le plus commode de sa chambre, devant le roi, devant toute la famille royale, même devant la reine d'Angleterre. Elle se levoit tout au plus pour Monseigneur et pour Monsieur, parce qu'ils alloient rarement chez elle; M. le duc d'Orléans, ni aucun prince du sang, jamais que par audiences, et comme jamais; mais Monseigneur, Mgrs ses fils, Monsieur et M. le duc de Chartres, toujours en partant pour l'armée, et le soir même qu'ils en arrivoient, ou, s'il étoit trop tard, de bonne heure le lendemain. Pour aucun autre fils de France, leurs épouses, ou les bâtards du roi, elle ne se levoit point, ni pour personne, sinon un peu pour les personnes ordinaires avec qui elle n'avoit point de familiarité, et qui en obtenoient des audiences; car modeste et polie, elle l'a toujours affecté à ces égards-là.

Presque jamais elle n'appeloit Mme la Dauphine que mignonne, même en présence du roi et des dames familières et des dames du palais, et cela jusqu'à sa mort, et quand elle parloit d'elle ou de Mme la duchesse de Berry, et devant les mêmes, jamais elle ne disoit que la duchesse de Bourgogne et la duchesse de Berry, ou la Dauphine, très-rarement Mme la Dauphine, et de même le duc de Bourgogne, le duc de Berry, le Dauphin, presque jamais M. le Dauphin; on peut juger des autres.

On a vu comment elle mandoit les princesses, légitimes et bâtardes, comme elle leur lavoit la tête, les transes avec quoi elles venoient à ses ordres, les pleurs avec lesquels elles s'en retournoient, et leurs inquiétudes tant que la disgrâce duroit, et qu'il n'y avoit que Mme la duchesse de Bourgogne qui eût pris le dessus avec les grâces nonpareilles et ce soin attentif qu'on en a vu en parlant d'elle. Elle ne l'appeloit jamais que ma tante.

Ce qui étonnoit toujours, c'étoient les promenades qu'on vient de dire qu'elle faisoit avec le roi par excès de complaisance dans les jardins de Marly. Il auroit été cent fois plus librement avec la reine, et avec moins de galanterie. C'étoit un respect le plus marqué, quoique au milieu de la cour et en présence de tout ce qui s'y vouloit trouver des habitants de Marly. Le roi s'y croyoit en particulier, parce qu'il étoit à Marly. Leurs voitures alloient joignant à côté l'une de l'autre, car presque jamais elle ne montoit en chariot : le roi seul dans le sien, elle dans une chaise à porteurs. S'il y avoit à leur suite Mme la Dauphine ou Mme la duchesse de Berry, ou des filles du roi, elles suivoient ou environnoient à pied, ou si elles montoient en chariot avec des dames, c'étoit pour suivre, et à distance, sans jamais doubler. Souvent le roi marchoit à pied à côté de la chaise. A tous moments il ôtoit son chapeau et se baissoit pour parler à Mme de Maintenon, ou pour lui répondre, si elle lui parloit, ce qu'elle faisoit bien moins souvent que lui, qui avoit toujours quelque chose à lui dire ou à lui faire remarquer. Comme elle craignoit l'air dans les temps même les plus beaux et les plus calmes, elle poussoit à chaque fois la glace de côté de trois doigts, et la refermoit incontinent. Posée à terre à considérer la fontaine nou-

velle, c'étoit le même manége. Souvent alors la Dauphine se venoit percher sur un des bâtons de devant, et se mettoit de la conversation, mais la glace de devant demeuroit toujours fermée. A la fin de la promenade, le roi conduisoit Mme de Maintenon jusqu'auprès du château, prenoit congé d'elle, et continuoit sa promenade. C'étoit un spectacle auquel on ne pouvoit s'accoutumer. Ces bagatelles échappent presque toujours aux Mémoires. Elles donnent cependant plus que tout l'idée juste de tout ce que l'on y recherche, qui est le caractère de ce qui a été, qui se présente ainsi naturellement par les faits.

La conduite des belles-petites-filles du roi et de ses bâtardes, les ordres à y mettre et à y donner, les galanteries et la dévotion, ou la régularité des dames de la cour, les aventures diverses, le maintien des femmes des ministres, et celui des ministres mêmes, les espionnages de toutes les sortes dont la cour étoit pleine, les parties qui se faisoient de ces princesses avec les jeunes dames, ou celles de leur âge, et tout ce qui s'y passoit, les punitions qui alloient quelquefois à être en pénitence, et même chassé; les récompenses, qui étoient la distribution arrêtée tout à fait, ou plus ou moins fréquente des distinctions, d'être des voyages de Marly, ou des amusements de la Dauphine, toutes ces choses entroient dans les occupations de Mme de Maintenon. Elle en amusoit le roi, enclin à les prendre sérieusement; elles étoient utiles à entretenir la conversation, à servir ou à nuire, et à prendre de loin des tournants auprès du roi sur bien des choses qu'elle y savoit habilement faire entrer de droite et de gauche.

On a déjà vu qu'elle répondoit à tout ce qui avoit recours à elle : qu'elle ne se mêloit de rien; et que ce qui l'approchoit de bien près n'avoit pas peu à essuyer de cette prodigieuse inconstance naturelle, qui, sans autre cause, changeoit si souvent ses goûts, ses inclinations, ses volontés. Les remèdes qu'on y cherchoit y étoient des poisons. L'unique parti à prendre étoit de glisser, de se tenir plus réservé, plus à l'écart, comme on se met à couvert de la pluie en se détournant un peu de son chemin. Quelquefois elle se rapprochoit et se rouvroit d'elle-même, comme d'elle-même elle s'étoit fermée et éloignée, sinon il n'y avoit point de ressource à espérer. Ces mutations qui étoient également en gens et en choses, étoient accablantes pour les ministres, pour les personnes qui se trouvoient en quelque commerce d'affaires avec elle, et pour les femmes dont en très-petit nombre et très-rare elle s'étoit imaginée de vouloir régler la conduite. Ce qui lui plaisoit hier, pas plus loin que cela, étoit un démérite aujourd'hui. Ce qu'elle avoit approuvé, même suggéré, elle le blâmoit ensuite, tellement qu'on ne savoit jamais si on étoit digne d'amour ou de haine. C'eût été se perdre de lui montrer en excuse cette variation, qui s'étendoit sur ces personnes choisies, jusqu'à leur manière de s'habiller et de se coiffer, et personne de tout ce qui à divers titres l'a approchée de près n'a été exempt, plus ou moins, de ces hauts et bas insupportables. La domination et le gouvernement furent les seules choses sur lesquelles elle n'en eut jamais.

CHAPITRE XIII.

Adresse de Mme de Maintenon à se saisir des affaires ecclésiastiques. — Innocence éminente de la vie et de la fortune du cardinal de Noailles. — Cabales dévotes. — Utilité de la constitution à Mme de Maintenon. — Malheurs des dernières années du roi le rendent plus dur et non moins dupe. — Adresse de Mansart. — Malheurs du roi dans sa famille et dans son intime domestique, et sa grandeur dans les revers de la fortune. — Le roi considéré à l'égard de ses bâtards. — Piété et fermeté du roi jusqu'à sa mort. — Réflexions. — Jésuites laïques. — Autres réflexions. — Abandon du roi aux derniers jours de sa vie. — Horreur du duc du Maine.

On a vu avec quelle adresse elle [Mme de Maintenon] se servit de la princesse des Ursins pour se mêler de tout ce qui regarda la cour et les affaires d'Espagne, et les ôter de la main de Torcy autant qu'elle le put pour avoir échoué à faire venir travailler chez elle ce ministre, comme faisoient les autres, et jusqu'à quel point Mme des Ursins en sut profiter. Les affaires ecclésiastiques furent de même bien longtemps l'objet de son envie. Elle leur donna quelques légères atteintes à l'occasion du jansénisme et de la révocation de l'édit de Nantes, comme on l'a vu, mais passagèrement, et on n'a fait qu'effleurer ce grand objet, qui fut la cause de sa préférence pour le duc de Noailles, en parlant de ce mariage en son temps. Il faut maintenant expliquer mieux comment elle réussit enfin à entrer aussi dans les matières ecclésiastiques, et à prendre aussi une part principale dans cette partie du gouvernement.

Elle vit longtemps avec grande amertume le P. de La Chaise en possession de tout ce ministère, non-seulement avec une entière indépendance d'elle, mais sans aucuns devoirs de sa part, et elle dans une entière ignorance à cet égard. L'éloignement du roi marqué pour Harlay, archevêque de Paris, après une faveur si entière et si longue, avoit satisfait sa vengeance : on en a vu la cause, mais non ses désirs. Le confesseur du roi n'en étoit devenu que plus maître des bénéfices, et de tout ce qui regardoit les affaires dont l'archevêque avoit été tout à fait écarté. C'est ce qui donna si peu de goût à Mme de Maintenon pour le mariage de sa nièce avec le petit-fils du duc de La Rochefoucauld, qu'on a vu que le roi vouloit faire, et qui en valut la préférence aux Noailles. Je n'assurerai pas que ce fut dans cette vue éloignée qu'elle leur aida à faire nommer le frère du maréchal-duc de Noailles à l'archevêché de Paris, à la mort d'Harlay, en août 1695, chose d'autant plus difficile que les jésuites ne l'aimoient pas, que le roi ne le connoissoit comme point, parce qu'il ne venoit presque jamais à Paris, et encore pour des moments, et qu'il fallut le porter à Paris sans aucune participation du P. de La Chaise.

On ne put même l'y bombarder à l'insu du confesseur, parce qu'il fallut forcer ce prélat, qui non-seulement fit toute la résistance qui lui fut possible, mais qui affecta de se rendre suspect du côté de la doctrine. Il avoit d'abord été nommé à l'évêché de Cahors. Quelques mois après il fut transféré à Châlons. La proximité ni la dignité de ce siége,

dont l'évêque est comte et pair de France, ne purent le résoudre à quitter l'épouse à laquelle il avoit été destiné par son sacre, quoiqu'il ne pût encore l'avoir connue; il fallut un commandement exprès du pape pour l'y obliger.

Il brilla à Châlons avec les mœurs d'un ange, par une résidence continuelle, une sollicitude pastorale, douce, appliquée, instructive, pleine des plus grands exemples, et une désoccupation totale de tout ce qui n'étoit point de son ministère. Le crédit de sa famille armée d'une si grande réputation l'emporta sur les voies ordinaires. Il réussit à Paris comme il avoit fait à Châlons, sans être ébloui d'un si grand théâtre; il plut extrêmement au roi et à Mme de Maintenon, et pour achever ce qui le regarde ici personnellement, il ne parut ni neuf ni embarrassé aux affaires, et il fit admirer ses lumières, son savoir, et ce qui est fort rare en même temps sa modestie et une magnificence convenable, aux assemblées du clergé où il présida au gré du clergé et de la cour. Enfin il fut cardinal en 1700 avec la même répugnance qu'il avoit eue à changer de siége.

Tant de vertus reçurent à la fin la récompense que le monde leur donne, beaucoup de croix et de tribulations qu'il porta avec courage, et pour le bien de l'Église avec trop de douceur, d'équanimité, de crainte de se retrouver soi-même, de ménagement et de charité pour ceux qui en surent étrangement profiter, et qui ont achevé de l'épurer et de le sanctifier, sans avoir pu ébranler son âme, ni la pureté de ses intentions et de sa doctrine. Car pour ses dernières années, la tête n'y étoit plus; elle avoit succombé sous le poids des années, des travaux, de la persécution. J'en ai été le témoin oculaire, et si Dieu m'en accorde le temps, je ne le laisserai pas ignorer à la fin de ces Mémoires, quoique cet événement outre-passe les bornes que je m'y suis proposées.

On ne répétera pas ce qu'on a vu sur Godet, évêque de Chartres, ni même sur Bissy, depuis cardinal. On se contentera de faire souvenir ici que La Chétardie dont on a parlé au long aux mêmes dernières pages, et Bissy alors, n'étoient pas à porté du roi, et que Godet, qui n'avoit point d'occasion ordinaire d'approcher du roi, ne pouvoit que s'y présenter de front et à découvert bien rarement, sur chose préparée par Mme de Maintenon. Mais il n'y pouvoit revenir souvent, ni être à portée de ces puissants moyens d'insinuation qui opèrent tout avec de la suite par des conversations fréquentes sans objet apparent. Le P. de La Chaise les avoit tous, et se gardoit fort d'être emblé, ni même écorné par l'évêque de Chartres, qui lui en donnoit pourtant quelquefois, et dont chaque écorne le réveilloit et le rendoit plus attentif.

Un archevêque de Paris, avec la grâce du choix tout frais et de la nouveauté, porté par sa réputation, par une famille si établie, et par tout l'art de Mme de Maintenon qui tout d'abord comme son ouvrage l'avoit pris en grand goût, étoit un instrument bien plus à la main avec un jour d'audience du roi réglé par semaine, et toujours matière à la fournir, et même à la redoubler quand il en avoit envie. C'est ce qui forma cette grande faveur, dont sa droiture et ses ménagements de conscience, si fort en garde contre soi-même, et si peu contre l

perdirent tous les avantages dans les suites, mais dont Mme de Maintenon sut tirer tous les siens pour entrer enfin dans les matières ecclésiastiques.

Elle s'y initia par l'affaire de M. de Cambrai qui lia si étroitement l'archevêque de Paris avec elle, et avec M. de Chartres. Par ce moyen elle saisit auprès du roi la clef de la seule espèce d'affaires et de grâces où jusqu'alors elle n'avoit pu donner que de légères atteintes, et c'est ce qui lui fit préférer le neveu de l'archevêque de Paris à tout autre mariage, en mars 1698. Elle fit, comme on l'a vu, épouser au roi la querelle contre M. de Cambrai à Rome, jusqu'à en faire sa propre affaire à découvert, et par là, s'établir de plus en plus dans la confiance des matières de religion qui entraînoient si nécessairement celles des bénéfices, et les moyens d'avancer et de reculer qui bon lui sembloit.

On a vu que M. de Chartres étoit passionné sulpicien, qu'il logeoit toujours à Paris dans ce séminaire, qu'il l'éleva sur les ruines de celui des Missions étrangères de Saint-Magloire, et des pères de l'Oratoire; enfin qu'il se substitua, en mourant, La Chétardie, curé de Saint-Sulpice, auprès de Mme de Maintenon, qu'il dirigea, et dont il eut toute la confiance.

Il faut le dire encore, la crasse ignorance des sulpiciens, leur platitude suprême, leurs sentiments follement ultramontains, ne pouvoient barrer les vastes desseins des jésuites, et ils étoient tout ce qu'il leur falloit pour ruiner l'élévation, l'excellente morale, le goût de l'antiquité, le savoir juste et exact qu'on puisoit chez les pères de l'Oratoire, si éloignés en tout des sentiments de la compagnie, et si conformes pour le gros avec l'Université, et les restes précieux du fameux Port-Royal, dont les jésuites étoient les ennemis et les persécuteurs. Ils en achevoient ainsi la ruine par les gens dévoués à Rome par une conscience stupide, qui mettoient tout le mérite en des pratiques basses, vaines, ridicules, sous le poids desquelles ils abrutissoient les jeunes gens qui leur étoient confiés, à qui ils ne pouvoient rien apprendre, parce qu'eux-mêmes ne savoient rien du tout, pas même vivre, marcher, ni dire quoi que ce soit à propos. Aussi la vogue des prêtres de la Mission, dont l'institut n'étoit que faire le catéchisme dans les villages, et qui ne s'étoient pas rendus capables de mieux, et de ceux de Saint-Sulpice aussi grossiers, aussi ignorants, et aussi ultramontains les uns que les autres, prit le grand vol, parce que la porte des bénéfices fut fermée à la fin à tout ce qui n'étoit pas élevé chez eux.

Mme de Maintenon, séduite par La Chétardie et par Bissy, sur les mêmes voies dont le feu évêque de Chartres l'avoit de longue main entêtée, régnoit sur ces nouveaux séminaires de mode. Elle en étoit devenue la protectrice déclarée depuis que l'art des jésuites l'avoit brouillée sans y paroître avec les directeurs des Missions étrangères qui avoient été longtemps ses directeurs à elle-même, auxquels M. de Chartres succéda auprès d'elle, lorsque la fameuse affaire des cérémonies chinoises et indiennes brouilla les Missions étrangères avec les jésuites de la manière la plus éclatante et la plus irréconciliable. Ce n'est pas que

les jésuites n'eussent de la jalousie de cette basse prêtraille qui usurpoit trop de crédit à leur gré, et réciproquement ceux-ci des jésuites, mais ils se souffroient et vivoient bien ensemble par le besoin qu'ils avoient les uns des autres dans leur haine commune des pères de l'Oratoire, et du clergé éclairé qu'ils taxoient à tout hasard de jansénisme.

A la tête de ceux-ci étoit le cardinal de Noailles qui avoit bien la science des saints, mais non assez de celle des hommes pour les soutenir, ni pour se soutenir lui-même; trop de droiture, de conscience, de piété pour prévoir, ni pour remédier après avoir éprouvé.

Bissy, qui de loin, et dès Toul, avoit su prendre ses contours secrets par les jésuites, par Saint-Sulpice, par M. de Chartres qui s'en étoit entêté, et qui le laissa à Mme de Maintenon comme son Élisée, alloit au grand, et sentit le besoin qu'il avoit de quelque grande affaire par le cours et les intrigues de laquelle il pût se rendre le maître de Mme de Maintenon, du roi par elle, et par un concert étroit et secret, ne faire qu'un avec les jésuites par leur besoin réciproque, eux de lui auprès de Mme de Maintenon, lui d'eux à Rome, et gouverner ainsi toutes les affaires ecclésiastiques.

La frayeur que les jésuites avoient conçue de l'élévation du cardinal de Noailles, sans eux, de sa faveur, de l'appui qu'il trouvoit dans sa famille, s'étoit tournée en fureur. Leur P. Tellier, que Saint-Sulpice avoit, comme on l'a vu, fait succéder au P. de La Chaise, étoit un homme bien différent de lui. Il ne tarda pas à sentir ses forces, à embarrasser dans ses toiles le cardinal de Noailles, comme une araignée fait une mouche, à lui susciter mille défensives, à profiter de sa vertu, de sa candeur, de sa modération, enfin, à le pousser jusqu'à donner fatalement les mains à la destruction radicale de ce fameux reste de Port-Royal des Champs, qui palpitoit encore, dont la barbare dispersion de ce qui y restoit de religieuses, le rasement des bâtiments à n'y pas laisser pierre sur pierre, le violement des sépulcres, la profanation de ce lieu saint réduit en guéret, excita l'indignation publique, et fit une brèche irréparable au cardinal de Noailles.

De l'un à l'autre, à force des plus profondes menées, se noua la terrible affaire de la constitution, qui perdit ce cardinal avec Mme de Maintenon, plus encore qu'avec le roi. Les mêmes intrigues firent déclarer le roi et Mme de Maintenon parties, avec une violence qui fit la fortune de Bissy, et lui donna toute la confiance de Mme de Maintenon qui n'aimoit pas les jésuites ni le P. Tellier.

Ainsi Bissy au comble de ses vœux, après tant d'années de soupirs et d'intrigues, devint le premier personnage; et jusqu'à quel point n'en abusa-t-il pas, tandis que Mme de Maintenon étoit la dupe de son hypocrisie! Trompée qu'elle fut par ses souplesses, ses bassesses, et par les éloges qu'il lui donnoit avec sa fausse simplicité, et son apparence grossière, elle se crut la prophétesse qui sauvoit le peuple de Dieu de l'erreur, de la révolte et de l'impiété. Dans cette idée, excitée par Bissy, et pour se mêler de plus en plus des choses ecclésiastiques, elle anima le roi à toutes les horreurs, à toutes les violences, à toute la tyrannie qui furent alors exercées sur les consciences, les fortunes, et les p

sonnes, dont les prisons et les cachots furent remplis. Bissy lui suggéroit tout, et obtenoit tout.

Ce fut alors qu'elle nagea en plein dans la direction des affaires de l'Église, et il fallut que le P. Tellier, malgré toutes ses profondeurs, vînt par Bissy compter avec elle jusque sur la distribution des bénéfices. Cela lui pesoit cruellement, mais la persécution qu'il avoit entreprise, la perte surtout du cardinal de Noailles qu'il ne prétendoit pas dépouiller de moins que de la pourpre, de son siége et de la liberté, enfin le triomphe de leur moderne école sur la ruine de toutes les autres, étoient pour lui des objets si intéressants et si vifs, qu'il n'y avoit chose qu'il ne leur sacrifiât.

On a vu qu'il n'y en eut qu'une qu'il ne put digérer : ce fut le choix de Fleury pour précepteur. Lui étoit nommé confesseur et sous-précepteur. Il lui étoit donc capital pour être le maître, et il le vouloit être partout, de faire un précepteur à son gré. Il s'y opposa en face entre le roi et Mme de Maintenon dans la chambre de celle-ci, et si ses efforts ne réussirent pas, ce ne fut pas sans lui en avoir donné toute la peur, et Fleury ne l'a oublié de sa vie. Il ne lui en falloit pas tant pour ne jamais pardonner.

Tellier n'a pas assez vécu pour voir, ni même pour se douter du succès inouï de ce premier degré de fortune. S'il l'avoit vu d'où il est, et que de là on fût aussi sensible aux mêmes passions qui ont occupé tout entières nos âmes pendant leur union avec leurs corps, il auroit su bien bon gré aux jésuites de l'art infini avec lequel ils parvinrent à manier ce maître du royaume malgré tout son éloignement d'eux, et se servir de lui, sans qu'il s'en soit jamais douté, à tout ce qui leur fut utile, pour ruiner tout ce qu'ils haïssoient et craignoient, et pour y substituer tout ce qui leur fut avantageux. Mais ce n'est pas ici le lieu ni le temps de s'étendre sur cette matière.

Celle de la constitution, poursuivie avec tant de suite, d'artifices, d'acharnement, de violence et de tyrannie, fut donc, comme on l'a vu, le fruit amer de la nécessité pressante où les affaires indiennes et chinoises réduisirent les jésuites, de l'ambition démesurée de Bissy pour sa fortune, de celle de Rohan pour augmenter la sienne du moment que Tallard pour ses vues personnelles l'y eut déterminé, et tous deux pour être chefs du parti tout-puissant; enfin de l'intérêt de Mme de Maintenon de gouverner l'Église comme elle faisoit l'État depuis si longtemps, et que cette partie principale n'échappât plus à sa domination. Ce champ une fois ouvert, il n'y eut plus de bornes.

Le goût changeant de Mme de Maintenon s'étoit dépris du cardinal de Noailles à force d'artifices de Bissy, et des sulpiciens et missionnaires, aiguisés et soufflés par les jésuites. Elle n'avoit plus besoin de lui pour s'initier dans les affaires ecclésiastiques. Ce pont dont elle s'étoit pour cela si utilement servie n'avoit plus d'usage. Engouée de la nouveauté de Bissy, l'Élisée du feu évêque de Chartres auprès d'elle, et l'admiration de l'idiot La Chétardie divinisa toute sa conduite à ses propres yeux. Son alliance avec les Noailles, son ancienne amitié pour le cardinal de Noailles, qui se tournèrent en fureur contre lui,

l'enfla comme d'un sacrifice fait à la vérité et à la soumission de l'Église.

La conduite barbare qu'on avoit tenue avec les huguenots après la révocation de l'édit de Nantes devint en gros le modèle de celle qu'on tint, et souvent toute la même, à l'égard de tout ce qui ne put goûter la constitution. De là les artifices sans nombre pour intimider et gagner les évêques, les écoles, le second ordre et le bas clergé; de là cette grêle immense et infatigable de lettres de cachet; de là cette lutte avec les parlements; de là ces évocations sans nombre ni mesure, cette interdiction de tous les tribunaux; enfin, ce déni total et public de justice, et de tous moyens d'en pouvoir être protégé pour quiconque ne ployoit pas sa conscience sous le joug nouveau, et même encore sous la manière dont il étoit présenté; de là cette inquisition ouverte jusque sur les simples laïques, et la persécution ouverte; ce peuple entier d'exilés et d'enfermés dans les prisons, et beaucoup dans les cachots, et le trouble et la subversion dans les monastères; de là, enfin, cet inépuisable pot au noir pour barbouiller qui on vouloit, qui ne s'en pouvoit douter, pour estropier auprès du roi qui on jugeoit à propos des gens de la cour et du monde, pour écarter et pour proscrire toutes sortes de personnes, et disposer de leurs places à la volonté des chefs du parti régnant, des jésuites et de Saint-Sulpice, qui pouvoient tout en ce genre, et qui obtenoient tout sans le plus léger examen; de là ce monde innombrable de personnes de tout état et de tout sexe dans les mêmes épreuves que les chrétiens soutinrent sous les empereurs ariens, surtout sous Julien l'Apostat, duquel on sembla adopter la politique et imiter les violences; et s'il n'y eut point de sang précisément répandu, je dis précisément, parce qu'il en coûta la vie d'une autre sorte à bien de ces victimes, ce ne fut pas la faute des jésuites, dont l'emportement surmonta cette fois la prudence, jusqu'à ne se pas cacher de dire qu'il falloit répandre du sang.

On a vu ailleurs combien le crédit de Godet, évêque de Chartres, avoit perdu l'épiscopat en France en le remplissant de cuistres de séminaires et de leurs élèves sans science, sans naissance, dont l'obscurité et la grossièreté faisoient tout le mérite, et que Tellier acheva de l'anéantir en le vendant à découvert, non pour de l'argent, mais pour ses desseins, et sous des conventions sur lesquelles son esprit emporté, violent à l'excès, sa sagacité et ses artificieuses précautions, le gardèrent de se laisser tromper, dont le secret ne put demeurer longtemps caché, et dont la découverte ne l'arrêta pas dans la posture où il étoit parvenu à se mettre. On peut comprendre et mieux voir encore, par tout ce qui est arrivé, ce qui se pouvoit attendre de tous ces choix. Bissy, dans les mêmes errements, le soutenoit de toutes ses forces naissantes, et a bien profité depuis de ses leçons. Tels ont été les funestes ressorts qui ont perdu l'Église de France, et qui, la dernière de toutes les nationales, l'ont enfin abattue sous le joug de l'empire romain, lequel par différentes routes avoit déjà écrasé toutes les autres. C'est à quoi la faveur personnelle du cardinal Fleury contre le P. Quesnel, dont on a vu la cause, a eu l'honneur de mettre le comble, d'i

nonder la France non-seulement de proscriptions, mais d'expatriations, de l'accabler de [trente mille] [1] lettres de cachet, de compte fait après sa mort dans les bureaux des secrétaires d'État, et de pourvoir dignement et sûrement après sa mort à la continuité de sa vengeance.

Telles furent les dernières années de ce long règne de Louis XIV, si peu le sien, si continuellement et successivement celui de quelques autres. Dans ces derniers temps, abattu sous le poids d'une guerre fatale, soulagé de personne par l'incapacité de ses ministres et de ses généraux, en proie tout entier à un obscur et artificieux domestique, pénétré de douleur, non de ses fautes qu'il ne connoissoit ni ne vouloit connoître, mais de son impuissance contre toute l'Europe réunie contre lui, réduit aux plus tristes extrémités pour ses finances et pour ses frontières, il n'eut de ressource qu'à se reployer sur lui-même, et à appesantir sur sa famille, sur sa cour, sur les consciences, sur tout son malheureux royaume cette dure domination, [de sorte] que pour avoir voulu trop l'étendre, et par des voies trop peu concertées, il en avoit manifesté la foiblesse, dont ses ennemis abusoient avec mépris.

Retranché jusque dans ses tables à Marly, et dans ses bâtiments, il éprouvoit, jusque dans la bagatelle de ces derniers, les mêmes artifices par lesquels il étoit gouverné en grand. Mansart, qui en étoit le surintendant peu capable, mais pourtant avec un peu plus de goût que son maître, l'obsédoit avec des projets, qui de l'un à l'autre le conduisoient aux plus fortes dépenses. C'étoient autant d'occasions de s'enrichir, où il réussit merveilleusement, et de se perpétuer les privances qui le rendoient une sorte de personnage que les ministres mêmes ménageoient, et à qui toute la cour faisoit la sienne. Il avoit l'art d'apporter au roi des plans informes, mais qui lui mettoient le doigt sur la lettre, à quoi ce délié maçon aidoit imperceptiblement. Le roi voyoit ainsi, ou le défaut à corriger, ou le mieux à faire. Mansart, toujours étonné de la justesse du roi, se pâmoit d'admiration, et lui faisoit accroire qu'il n'étoit lui-même qu'un écolier auprès de lui, et qu'il possédoit les délicatesses de l'architecture et des beautés des jardins aussi excellemment que l'art de gouverner. Le roi l'en croyoit volontiers sur sa parole, et si, comme il arrivoit souvent, il s'opiniâtroit sur quelque chose de mauvais goût, Mansart admiroit également et l'exécutoit jusqu'à ce que le goût du changement donnât ouverture pour y en faire. Avec tout cela Mansart, devenu insolent, se mit à fatiguer le roi de demandes pour soi et pour les siens, souvent étranges, et fit si bien, qu'il fut aussi de ceux dont le roi se sentit fort soulagé quand il mourut. Sa brusque fin fut, comme on l'a vu, le commencement de la fortune de d'Antin, qui eut sa charge, à la vérité fort rognée de nom et d'autorité, par le démérite de n'être pas, comme Mansart, de race et de condition servile. Tant que Mme de Montespan vécut, jamais Mme de Maintenon n'avoit souffert qu'il parvînt à mieux qu'à des bagatelles; mais délivré de son ancienne maîtresse, elle s'adoucit pour son fils qui en sut bien

1. Le nombre des lettres de cachet est resté en blanc dans le manuscrit. On a suppléé cette lacune d'après les histoires du temps.

profiter, et qui marcha depuis à pas de géant dans la privance, et jusque dans une sorte de confiance du roi, comme il marcha du même pas à la fortune.

A ces malheurs d'État, il s'en joignit de famille, et les plus sensibles pour le roi. Il avoit tenu avec grand soin les princes du sang fort bas, instruit par l'expérience de son jeune âge. Leur rang n'étoit monté que pour élever les bâtards, encore avec des préférences de ceux-ci pour leurs principaux domestiques, qu'on a vues en leur lieu infiniment dégoûtantes pour les princes du sang. De gouvernements ni de charges, ils n'en avoient que ce qui avoit été rendu au grand prince de Condé par la paix des Pyrénées, non à lui, mais au dernier M. le Prince, son fils, et continués au fils de ce dernier en épousant une bâtarde, puis au fils de ce mariage, à la mort de son père. De privances ni d'entrées, aucunes, sinon par ce mariage, qui n'avoit rien communiqué au prince de Conti; et pour le commandement des armées, on a vu avec quel soin ils en furent tous écartés. Il fallut les derniers malheurs et toute la faveur personnelle de Chamillart pour oser proposer d'en donner une au prince de Conti, et par capitulation à M. le duc d'Orléans, pour qui le roi eut encore moins de répugnance, non comme neveu, mais comme gendre bâtardement, et quand l'excès de la décadence força enfin le roi de donner l'armée de Flandre au prince de Conti, il n'étoit plus temps, et ce prince, dont toute la vie s'étoit écoulée dans la disgrâce, mourut avec le regret de ne jouir pas d'une destination qu'il avoit tant et si inutilement souhaitée, et qu'il avoit eu la satisfaction de voir également désirée par la cour, par les troupes et par toute la France, desquels tous il étoit les délices et l'espérance.

On a vu en leur lieu les malheurs de M. le duc d'Orléans en Italie et l'éclat contre lui en Espagne de la princesse des Ursins, si cruellement appuyée en France de Mme de Maintenon.

Depuis l'année 1709, les plaies domestiques redoublèrent chaque année, et ne se retirèrent plus de dessus la famille royale. Celle qui causa trop tard la disgrâce du duc de Vendôme fut d'autant plus cruelle qu'elle ouvrit peu les yeux. M. le prince de Conti et M. le Prince furent emportés peu après, à six semaines l'un de l'autre. M. le Duc les suivit dans l'année, c'est-à-dire dans les douze mois, et le plus vieux des princes du sang qui restèrent n'avoit alors au plus que dix-sept ans. Monseigneur mourut ensuite. Mais bientôt après le roi fut attaqué par des coups bien plus sensibles; son cœur, que lui-même avoit comme ignoré jusqu'alors par la perte de cette charmante Dauphine; son repos, par celle de l'incomparable Dauphin; sa tranquillité sur la succession à la couronne, par la mort de l'héritier huit jours après, et par l'âge et le dangereux état de l'unique rejeton de cette précieuse race, qui n'avoit que cinq ans et demi : tous ces coups frappés rapidement, tous avant la paix, presque tous durant les plus terribles périls du royaume.

Mais qui pourroit expliquer les horreurs qui furent l'accompagnement des trois derniers, leurs causes et leurs soupçons si diamétralement opposés, si artificieusement semés et inculqués, et les effets cruels de ces soupçons jusque dans leur foiblesse? La plume se refuse

mystère d'abomination. Pleurons-en le succès funeste, comme la source d'autres succès horribles dignes d'en être sortis; pleurons-les comme le chef-d'œuvre des ténèbres, de la privation la plus sensible et qui réfléchira sur la France dans toute la suite des générations, comme le comble de tous les crimes, comme le dernier sceau des malheurs du royaume; et que toute bouche françoise en crie sans cesse vengeance à Dieu!

Telles furent les longues et cruelles circonstances des plus douloureux malheurs qui éprouvèrent la constance du roi, et qui rendirent toutefois un service à sa renommée plus solide que n'avoit pu faire tout l'éclat de ses conquêtes, ni la longue suite de ses prospérités; [telle fut] la grandeur d'âme que montra constamment dans de tels et si longs revers, parmi de si sensibles secousses domestiques, ce roi si accoutumé au plus grand et au plus satisfaisant empire domestique, aux plus grands succès au dehors, [qui] se vit enfin abandonné de toutes parts par la fortune. Accablé au dehors par des ennemis irrités qui se jouoient de son impuissance qu'ils voyoient sans ressource, et qui insultoient à sa gloire passée, il se trouvoit sans secours, sans ministres, sans généraux, pour les avoir faits et soutenus par goût et par fantaisie, et par le fatal orgueil de les avoir voulu et cru former lui-même. Déchiré au dedans par les catastrophes les plus intimes et les plus poignantes, sans consolation de personne, en proie à sa propre foiblesse; réduit à lutter seul contre les horreurs mille fois plus affreuses que ses plus sensibles malheurs, qui lui étoient sans cesse présentées par ce qui lui restoit de plus cher et de plus intime, et qui abusoit ouvertement, et sans aucun frein, de la dépendance où il s'étoit laissé tomber, et dont il ne pouvoit et ne vouloit pas même se relever quoiqu'il en sentît tout le poids; incapable d'ailleurs et par un goût invinciblement dominant, et par une habitude tournée en nature, de faire aucune réflexion sur l'intérêt et la conduite de ses geôliers; au milieu de ces fers domestiques, cette constance, cette fermeté d'âme, cette égalité extérieure, ce soin toujours le même de tenir tant qu'il pouvoit le timon, cette espérance contre toute espérance, par courage, par sagesse, non par aveuglement, ces dehors du même roi en toutes choses, c'est ce dont peu d'hommes auroient été capables, c'est ce qui auroit pu lui mériter le nom de *grand*, qui lui avoit été si prématuré. Ce fut aussi ce qui lui acquit la véritable admiration de toute l'Europe, celle de ceux de ses sujets qui en furent témoins, et ce qui lui ramena tant de cœurs qu'un règne si long et si dur lui avoit aliénés.

Il sut s'humilier en secret sous la main de Dieu, en reconnoître la justice, en implorer la miséricorde, sans avilir aux yeux des hommes sa personne ni sa couronne; il les toucha au contraire par le sentiment de sa magnanimité, heureux si, en adorant la main qui le frappoit, en recevant ses coups avec une dignité qui honoroit sa soumission d'une manière si singulièrement illustre, il eût porté les yeux sur des motifs et palpables et encore réparables, et qui frappoient tous autres que les siens, au lieu qu'il ne considéra que ceux qui n'avoient plus de remèdes que l'aveu, la douleur, l'inutile repentir!

Quel surprenant alliage de la lumière avec les plus épaisses ténèbres! une soif de savoir tout, une attention à se tenir en garde contre tout, un sentiment de ses liens, plein même de dépit jusqu'à l'aveu que lui en entendirent faire les gens du parlement sur son testament, et tôt après eux la reine d'Angleterre; une conviction entière de son injustice et de son impuissance, témoignée de sa bouche, c'est trop peu dire, décochée par ses propos à ses bâtards, et toutefois un abandon à eux et à leur gouvernante devenue la sienne et celle de l'État, et abandon si entier qu'il ne lui permit pas de s'écarter d'un seul point de toutes leurs volontés; que, presque content de s'être défendu en leur faisant sentir ses doutes et ses répugnances, [il] leur immola tout son état, sa famille, son unique rejeton, sa gloire, son honneur, sa raison, le mouvement intime de sa conscience, enfin sa personne, sa volonté, sa liberté, et tout cela dans leur totalité entière, sacrifice digne par son universalité d'être offert à Dieu seul, si par soi-même il n'eût pas été abominable. Il le leur fit en leur en faisant sentir tout le vide, en même temps tout le poids, et tout ce qu'il lui coûtoit, pour en recueillir au moins quelque gré, et soulager sa servitude, sans en avoir pu rendre son joug plus léger à porter, tant ils sentirent leurs forces, le besoin pressant et continuel de s'en servir, d'étreindre les chaînes dont ils avoient su le garrotter, dans la continuelle crainte qu'il ne leur échappât pour peu qu'ils lui laissassent de liberté.

Ce monarque si altier gémissoit dans ses fers, lui qui y avoit tenu toute l'Europe, qui avoit si fort appesanti les siens sur ses sujets de tous états, sur sa famille de tout âge, qui avoit proscrit toute liberté jusqu'à la ravir aux consciences et les plus saintes et les plus orthodoxes.

Ce gémissement plus fort que lui-même sortit violemment au dehors. Il ne put être méconnu par ce qu'il dit et à la reine d'Angleterre et aux gens du parlement : *qu'il avoit acheté son repos;* et qu'en leur remettant son testament, lui si maître de soi et de ne dire que ce qu'il vouloit et comme il le vouloit dire et témoigner, il ne put s'empêcher de leur dire comme on a vu en son lieu : *qu'il lui avoit été extorqué, et qu'on lui avoit fait faire ce qu'il ne vouloit pas, et ce qu'il croyoit ne pas devoir faire.* Étrange violence, étrange misère, étrange aveu arraché par la force du sentiment et de la douleur! Sentir en plein cet état et y succomber en plein, quel spectacle! Quel contraste de force et de grandeur supérieure à tous les désastres, et de petitesse et de foiblesse sous un domestique honteux, ténébreux, tyrannique! et quelle vérification puissante de ce que le Saint-Esprit a déclaré, dans les livres sapientiaux de l'Ancien Testament, du sort de ceux qui se sont livrés à l'amour et à l'empire des femmes! Quelle fin d'un règne si longuement admiré, et jusque dans ses derniers revers si étincelant de grandeur, de générosité, de courage et de force! et quel abîme de foiblesse, de misère, de honte, d'anéantissement, sentie, goûtée, savourée, abhorrée, et toutefois subie dans toute son étendue, et sans en avoir pu élargir ni soulager les liens! O Nabuchodonosor! qui pourra sonder les jugements de Dieu, et qui osera ne pas s'anéantir en leur présence?

On a vu en son lieu les divers degrés par lesquels les enfants du roi et de Mme de Montespan ont été successivement tirés du profond et ténébreux néant du double adultère, et portés plus qu'au juste et parfait niveau des princes du sang, et jusqu'au sommet de l'habilité de succéder à la couronne, ou en simple usage par adresse, ou à force ouverte, ou en loi par des brevets, des déclarations, des édits enregistrés. Le récit de ce nombreux amas de faits formeroit seul un volume, et le recueil de ces monstrueuses pièces en composeroit un autre fort gros. Ce qui est étrange, c'est que dans tous les temps, le roi, à chaque fois, ne les voulut point accorder au point qu'à chaque fois il le fit, et qu'il ne les voulut point marier, je dis ses fils, dans l'intime conviction où il fut toujours de leur néant et de leur bassesse innée, qui n'étoit relevée que par l'effort de son pouvoir sans bornes, et qui après lui ne pouvoit que retomber. C'est ce qu'il leur dit plus d'une fois quand l'un et l'autre lui parlèrent de se marier. C'est ce qu'il leur répéta au comble de leur grandeur, et à six semaines près de la fin de sa vie, lorsque, malgré lui, il eut tout violé en leur faveur, jusqu'à sa propre volonté, qui fléchit sous sa foiblesse. On a vu ce qu'il leur en dit, on ne peut trop le répéter, et ce qui lui en échappa aux gens du parlement et à la reine d'Angleterre.

On peut se souvenir aussi de l'ordre qu'on a vu qu'il donna si précis au maréchal de Tessé, qui me l'a conté et à d'autres, sur M. de Vendôme, de ne point éviter de le commander en Italie où on l'envoyoit, et où Vendôme étoit à la tête de l'armée; et [de] ce qu'il ajouta avec un air chagrin : *qu'il ne falloit pas accoutumer ces messieurs-là à ces ménagements*, lequel duc de Vendôme, bientôt après, parvint, et sans patente, à commander les maréchaux de France, et ceux-là encore qui longtemps avant lui avoient commandé des armées.

C'est un malheur dans la vie du roi et une plaie à la France, qui a continuellement été en augmentant, que la grandeur de ses bâtards, qu'il a enfin portée au comble inouï à la fin de sa vie, dont les derniers temps n'ont été principalement occupés qu'à la consolider, en les rendant puissants et redoutables. L'amirauté, l'artillerie, les carabiniers, tant de troupes et de régiments particuliers, les Suisses, les Grisons, la Guyenne, le Languedoc, la Bretagne en leurs mains les rendoient déjà assez considérables, jusqu'à la charge de grand veneur, pour leur donner de quoi plaire, et amuser un jeune roi. Leur rang égalé à celui des princes du sang avoit coûté au roi le renversement de toutes les règles et les droits, et celui des lois du royaume les plus anciennes, les plus saintes, les plus fondamentales, les plus intactes. Il lui en coûta encore des démêlés avec les puissances étrangères, avec Rome surtout, à qui il fallut complaire en choses solides, et après avoir lutté longtemps pour obtenir que les ambassadeurs et les nonces rendissent aux bâtards les mêmes honneurs et les mêmes devoirs qu'aux princes du sang, et avec les mêmes traitements réciproques.

Ce même intérêt, comme on l'a vu dès le commencement de ces Mémoires, éleva les Lorrains sur les ducs en la promotion du Saint-Esprit de 1688, contre le goût du roi et la justice par lui-même reconnue et

avouée au duc de Chevreuse, et a soutenu les mêmes en mille occasions pour les ployer aux bâtards. Cette même considération, comme on l'a vu en son temps, valut l'incognito si nouveau et si étrange au duc de Lorraine, lors de son hommage, dont si étrangement aussi il essaya d'abuser. Cet exemple acquit le même avantage aux électeurs de Cologne et de Bavière, à la honte de la majesté de la couronne.

Le mariage monstrueux de M. le duc de Chartres, depuis d'Orléans et régent, celui de M. le Duc, ceux des filles de ces mariages avec M. le duc de Berry et avec M. le prince de Conti, ont opéré ce que le roi a vu de ses yeux, et vu avec complaisance, qu'excepté son successeur unique et la branche d'Espagne (mais exclue de la succession à la couronne par les renonciations et les traités) et la seule Mlle de La Roche-sur-Yon, fille de M. le prince de Conti et de la fille aînée de M. le Prince, il n'y a plus qui que ce soit, ni mâle, ni femelle de la maison royale, qui ne sorte directement des amours du roi et de Mme de Montespan, et dont elle ne soit la mère ou la grand'mère; et si la duchesse du Maine n'en vient pas par elle-même, elle a épousé le fils du roi et de Mme de Montespan. La fille unique du roi et de Mme de La Vallière épousa l'aîné des deux princes de Conti, dont elle n'a point eu d'enfants, mais ce n'a pas été la faute du roi si cette branche seule de princes du sang a échappé à la bâtardise, jusqu'à ce qu'il l'en ait aussi entachée à la fin dans la seconde génération.

N'oublions pas que c'est le refus que le prince d'Orange fit de cette princesse, que nuls respects, désirs, soins, soumissions les plus prolongées n'ont pu effacer du cœur du roi, qui a rendu ce fameux prince, malgré lui, l'ennemi du roi et de la France; et que cette haine a été la source et la cause fatale de ces ligues et de ces guerres, sous le poids desquelles le roi a été si près de succomber, fruit de cette même bâtardise qui, à trop juste titre, se peut appeler un fruit de perdition.

Ce mélange du plus pur sang de nos rois, et il se peut dire hardiment de tout l'univers, avec la boue infecte du double adultère, a donc été le constant ouvrage de toute la vie du roi. Il a eu l'horrible satisfaction de les épuiser ensemble, et de porter au comble un mélange inouï dans tous les siècles, après avoir été le premier de tous les hommes, de toutes les nations, qui ait tiré du néant les fruits du double adultère, et qui leur ait donné l'être, dont le monde entier, et policé et barbare, frémit d'abord, et qu'il a su y accoutumer.

Tandis que le chemin de la fortune fut toujours l'attachement et la protection des bâtards, celle des princes du sang, à commencer par Monsieur, y fut toujours un obstacle invincible. Tels furent les fruits d'un orgueil sans bornes qui fit toujours regarder au roi avec des yeux si différents ses bâtards et les princes de son sang, les enfants issus du trône par des générations légitimes, et qui les rappeloient à leur tour, et les enfants sortis de ses amours. Il considéra les premiers comme les enfants de l'État et de la couronne, grands par là et par eux-mêmes sans lui, tandis qu'il chérit les autres comme les enfants de sa personne qui ne pouvoient devenir, faute d'être par eux-mêmes, par toutes les lois, que les ouvrages de sa puissance et de ses mains. L'orgu-

la tendresse se réunirent en leur faveur, le plaisir superbe de la création l'augmenta sans cesse, et fut sans cesse aiguillonné d'un regard de jalousie sur la naturelle indépendance de la grandeur des autres sans son concours.

Piqué de n'oser égaler la nature, il approcha du moins ses bâtards des princes du sang par tout ce qu'il leur donna d'abord d'établissements et de rangs. Il tâcha ensuite de les confondre ensemble par des mariages inouïs, monstrueux, multipliés pour n'en faire qu'une seule et même famille. Le fils unique de son unique frère y fut enfin immolé aussi avec la plus ouverte violence. Après, devenu plus hardi à force de crans redoublés, il mit une égalité parfaite entre ses bâtards et les princes du sang. Enfin, près de mourir, il s'abandonna à leur en donner le nom et le droit de succéder à la couronne, comme s'il eût pu en disposer, et faire les hommes ce qu'ils ne sont pas de naissance.

Ce ne fut pas tout. Ses soins et ses dernières dispositions pour après lui ne furent toutes qu'en leur faveur. Aliéné avec art de son neveu, et soigneusement entretenu dans cette disposition par le duc du Maine et par Mme de Maintenon, il subit le joug qu'il s'étoit laissé imposer par eux, il en but le calice qu'il s'étoit à lui-même préparé. On a vu les élans de sa résistance et de ses dépiteux regrets; il ne put résister à ce qu'ils en extorquèrent. Son successeur y fut pleinement sacrifié, et autant qu'il fut en lui, son royaume.

Tout ce qui fut nommé par anticipation pour l'éducation du roi futur n'eut d'autre motif que l'intérêt des bâtards, et rien moins que nul autre. Le duc du Maine fut mis à la tête, et sous lui le maréchal de Villeroy, l'homme le plus inepte à cet emploi qu'il y eût peut-être dans toute la France; ajoutons que lors de ce choix il avoit soixante et onze ans, et que le prince dont il étoit destiné gouverneur en avoit cinq et demi. Saumery, très-indigne sous-gouverneur de Mgr le duc de Bourgogne, et qui, sous prétexte des eaux, s'étoit bien gardé de le suivre à la campagne de Lille, avoit fait ses infâmes preuves à son retour en faveur de Vendôme, à la cabale duquel il s'étoit joint hautement. C'en fut assez pour le faire choisir au duc du Maine pour sous-gouverneur du roi futur, comme un homme vendu et à tout faire.

Je n'ai point su qui avoit fait nommer Joffreville pour l'autre sous-gouverneur, mais il étoit trop homme d'honneur pour accepter un emploi où il falloit se vendre. Il s'en excusa. Ruffé lui fut substitué. Il se disoit Damas sans l'être; mais pauvre, court d'esprit, qui n'envisagea que fortune, et subsistance en attendant, qui ne sentit pas les dangers de la place, qui avoit tout son bien dans le pays de Dombes, et par là de tout temps sous la protection du duc du Maine, n'en vit jamais que l'écorce, et qui l'accepta malgré sa prétendue naissance. Tout le reste fut choisi de même, et Mme de Maintenon qui fit son affaire de Fleury, qui pour cela venoit de quitter Fréjus, et qui en répondit.

Avec de tels entours, le duc du Maine ne se crut pas encore suffisamment assuré. Ce fut à quoi le codicille pourvut, qui ne précéda la mort du roi que de si peu de jours qui fut le dernier travail de ce monarque, et son dernier sacrifice à la divinité qu'il s'étoit faite de ses bâtards. Il

faut le répéter : par ce dernier acte toute la maison civile et militaire du roi étoit totalement et uniquement soumise au duc du Maine, et sous lui au maréchal de Villeroy, indépendamment et privativement à M. le duc d'Orléans, de façon qu'il n'en pouvoit être reconnu ni obéi en rien, mais les deux chefs de l'éducation en toutes choses qui devenoient par là les maîtres de Paris et de la cour, et le régent livré entre leurs mains sans aucune sûreté.

Ces énormes précautions parurent encore insuffisantes, si on ne pourvoyoit à ce qui pouvoit arriver. Ainsi, en cas de mort du duc du Maine ou du maréchal de Villeroy, le comte de Toulouse et le maréchal d'Harcourt, duquel Mme de Maintenon répondit, leur furent substitués en tout et partout, lequel Harcourt par son état apoplectique étoit, si faire se pouvoit, devenu encore plus inepte à ce grand emploi que le maréchal de Villeroy.

Le testament avoit nommé et réglé le conseil de régence, en telle sorte que toute l'autorité de la régence fut ôtée à M. le duc d'Orléans, que ce conseil ne fut composé presque que de tous gens à la dévotion du duc du Maine, et desquels tous en particulier M. le duc d'Orléans avoit de grands sujets d'être aliéné.

Tels furent les derniers soins du roi, telles les dernières actions de sa prévoyance, tels les derniers coups de sa puissance, ou plutôt de sa déplorable foiblesse, et des suites honteuses de sa vie : état bien misérable, qui abandonnoit son successeur et son royaume à l'ambition à découvert et sans bornes de qui n'auroit jamais dû y être seulement connu, et qui exposoit l'État aux divisions les plus funestes, en armant contre le régent ceux qui devoient lui être les plus soumis, et le jetant dans la plus indispensable nécessité de revendiquer son droit et son autorité, dont on ne lui laissoit que le vain nom avec l'ignominie d'une impuissance et d'une nudité entière, et la réalité des plus instants, des plus continuels, et des plus réels périls que l'âge auquel se trouvoit alors tout ce qu'il y avoit de princes du sang portoit au comble.

Voilà au moins de quoi la mémoire du roi ne peut être lavée devant Dieu ni devant les hommes. Voilà le dernier abîme où le conduisirent la superbe et la foiblesse, une femme plus qu'obscure et des doubles adultérins, à qui il s'abandonna, dont il fit ses tyrans, après l'avoir été pour eux et pour tant d'autres, qui en abusèrent sans aucune pudeur ni réserve, et un détestable confesseur du caractère du P. Tellier. Tel fut le repentir, la pénitence, la réparation publique d'un double adultère si criant, si long, si scandaleux à la face de toute l'Europe, et les derniers sentiments d'une âme si hautement pécheresse, prête à paroître devant Dieu, et de plus, chargée d'un règne de cinquante-six ans, le sien, dont l'orgueil, le luxe, les bâtiments, les profusions en tout genre et les guerres continuelles, et la superbe qui en fut la source et la nourriture, avoit répandu tant de sang, consumé tant de milliards au dedans et au dehors, mis sans cesse le feu par toute l'Europe, confondu et anéanti tous les ordres, les règles, les lois les plus anciennes et les plus sacrées de l'État, réduit le royaume à une misère

diable, et si imminemment près de sa totale perte qu'il n'en fut préservé que par un miracle du Tout-Puissant.

Que dire après cela de la fermeté constante et tranquille qui se fit admirer dans le roi en cette extrémité de sa vie? car il est vrai qu'en la quittant il n'en regretta rien, et que l'égalité de son âme fut toujours à l'épreuve de la plus légère impatience, qu'il ne s'importuna d'aucun ordre à donner, qu'il vit, qu'il parla, qu'il régla, qu'il prévit tout pour après lui, dans la même assiette que tout homme en bonne santé et très-libre d'esprit auroit pu faire; que tout se passa jusqu'au bout avec cette décence extérieure, cette gravité, cette majesté qui avoit accompagné toutes les actions de sa vie; qu'il y surnagea un naturel, un air de vérité et de simplicité qui bannit jusqu'aux plus légers soupçons de représentation et de comédie.

De temps en temps, dès qu'il étoit libre, et dans les derniers qu'il avoit banni toute affaire et tous autres soins, il étoit uniquement occupé de Dieu, de son salut, de son néant, jusqu'à lui être échappé quelquefois de dire : *Du temps que j'étois roi.* Absorbé d'avance en ce grand avenir où il se voyoit si près d'entrer, avec un détachement sans regret, avec une humilité sans bassesse, avec un mépris de tout ce qui n'étoit plus pour lui, avec une bonté et une possession de son âme qui consoloit ses valets intérieurs qu'il voyoit pleurer, il forma le spectacle le plus touchant; et ce qui le rendit admirable, c'est qu'il se soutint toujours tout entier et toujours le même : sentiment de ses péchés sans la moindre terreur, confiance en Dieu, le dira-t-on? tout entière, sans doute, sans inquiétude, mais fondée sur sa miséricorde et sur le sang de Jésus-Christ, résignation pareille sur son état personnel, sur sa durée, et regrettant de ne pas souffrir. Qui n'admirera une fin si supérieure, et en même temps si chrétienne? mais qui n'en frémira?

Rien de plus simple ni de plus court que son adieu à sa famille, ni de plus humble, sans rien perdre de la majesté, que son adieu aux courtisans, plus tendre encore que l'autre. Ce qu'il dit au roi futur a mérité d'être recueilli, mais affiché depuis avec trop de restes de flatterie, dont le maréchal de Villeroy donna l'exemple en le mettant à la ruelle de son lit, comme il avoit toujours dans sa chambre à l'armée un portrait du roi tendu sous un dais, et comme il pleuroit toujours vis-à-vis du roi aux compliments que les prédicateurs lui faisoient en chaire. Le roi, parlant à son successeur de ses bâtiments et de ses guerres, omit son luxe et ses profusions. Il se garda bien de lui rien toucher de ses funestes amours, article plus en sa place alors que tous les autres; mais comment en parler devant ses bâtards, et en consommant leur épouvantable grandeur par les derniers actes de sa vie? Jusque-là, si on excepte cette étrange omission et sa cause plus terrible encore, rien que de digne d'admiration, et d'une élévation véritablement chrétienne et royale.

Mais que dire de ses derniers discours à son neveu, après son testament, et depuis encore venant de faire son codicille, après avoir reçu les derniers sacrements; de ses assurances positives, nettes, précises, toutes les deux fois, qu'il ne trouveroit rien dans ses dispositions qui

pût lui faire de peine, tandis qu'elles n'ont été faites, et à deux reprises, que pour le déshonorer, le dépouiller, disons tout, pour l'égorger? Cependant il le rassure, il le loue, il le caresse; il lui recommande son successeur, qu'il lui a totalement soustrait, et son royaume qu'il va, dit-il, seul gouverner, sur lequel il lui a ôté toute autorité; et tandis qu'il vient d'achever de la livrer à ses ennemis tout entière, et avec les plus formidables précautions, c'est à lui qu'il envoie pour des ordres, comme à celui à qui désormais il appartient seul d'en donner pour tout et sur tout. Est-ce artifice? est-ce tromperie? est-ce dérision jusqu'en mourant? Quelle énigme à expliquer! Tâchons plutôt de nous persuader que le roi se répondoit à soi-même.

Il répondoit à ce qu'il avoit toujours paru croire de l'impuissance de l'effet de ce qui lui avoit été extorqué, et que la foiblesse lui avoit arraché malgré lui. Disons plus, il ne douta point, il espéra peut-être qu'un testament inique et scandaleux, propre à mettre le feu dans sa famille et dans le royaume, tel enfin qu'il étoit réduit à en cacher profondément le secret, ne trouveroit pas plus d'appui que n'en avoit reçu le testament du roi son père, si sage, si sensé, si pesé, si juste, et par lui-même rendu public avec un véritable et général applaudissement. Tout ce que le roi avoit senti de violence en faisant le sien, tout ce qu'il en avoit dit si amèrement à ses bâtards après l'avoir fait, aux gens du parlement en le leur remettant, à la reine d'Angleterre du moment qu'il la vit, et toujours leur en parlant le premier comme plein d'amertume, on peut ajouter de dépit, de sa foiblesse, et de l'abus énorme que lui en fait ce qu'il a de seul intime et dont il ne se peut détacher; ce codicille monstrueux arraché après avoir reçu ses sacrements, dans un état de mourant qui lui en laissoit sentir les horreurs sans lui permettre d'y résister; ce tout ensemble, ce groupe effroyable d'iniquité et de renversement de toutes choses pour faire de ses bâtards, et du duc du Maine en particulier, un colosse immense de puissance et de grandeur, et la destruction de toutes les lois, de son neveu, et peut-être de son royaume et de son successeur, livrés à de si étranges mains, seroit-ce trop dire? si cruelles et si fort approchées du trône; cet amas prodigieux d'iniquités si concertées, mais si mal colorées, quelques soins qu'on s'en fût donnés, qu'elles sautoient aux yeux, tout cela le rassura peut-être contre ce qu'on en avoit prétendu. Il n'avoit jamais cru, comme il s'en étoit expliqué plusieurs fois, qu'aucune des choses qu'il venoit de faire ou de confirmer pût subsister un moment après lui. En ce moment qu'il parla à M. le duc d'Orléans, il s'en flatta peut-être plus que jamais, pour s'apaiser soi-même, tout rempli qu'il devoit être de son codicille, qu'il avoit fait il n'y avoit pas plus d'une heure. Il parla peut-être à son neveu avant et après le codicille tout plein de cette pensée; il put donc ainsi le regarder, en effet, comme l'administrateur du royaume, et lui parler en ce sens. C'est du moins ce qu'il peut être permis de présumer.

Mais qui pourra ne pas s'étonner au dernier point, on ne peut s'empêcher de le répéter, de la paisible et constante tranquillité de ce roi mourant, et de cette inaltérable paix sans la plus légère inquiétude,

parmi tant de piété et une application si fervente à profiter de tous les moments? Les médecins prétendirent que la même cause qui amortit et qui ôte même toutes les douleurs du corps, qui est un sang entièrement gangrené, calme aussi et anéantit toutes celles du cœur et les agitations de l'esprit; et il est vrai que le roi mourut de cette maladie.

D'autres en ont donné une autre raison, et ceux-là étoient dans l'intrinsèque de la chambre pendant cette dernière maladie, et y furent seuls les derniers jours. Les jésuites ont constamment des laïques de tous états, même mariés, qui sont de leur compagnie. Ce fait est certain; il n'est pas douteux que des Noyers, secrétaire d'État sous Louis XIII, n'ait été de ce nombre, et bien d'autres. Ces agrégés font les mêmes vœux des jésuites en tout ce que leur état peut permettre, c'est-à-dire d'obéissance sans restriction aucune au père général et aux supérieurs de la compagnie. Ils sont obligés de suppléer à ceux de pauvreté et de chasteté par tous les services et par toute la protection qu'ils doivent aveuglément à la compagnie, surtout par une soumission sans bornes aux supérieurs et à leur confesseur. Ils doivent être exacts à de légers exercices de piété que leur confesseur ajuste à leur temps et à leur esprit, et qu'il simplifie tant qu'il veut. La politique a son compte par le secours assuré de ces auxiliaires cachés à qui ils font bon marché du reste. Mais il ne se doit rien passer dans leur âme, ni quoi que ce soit qui vienne à leur connoissance, qu'ils ne le révèlent à leur confesseur, et, pour ce qui n'est pas du secret de la conscience, aux supérieurs, si le confesseur le juge à propos. Ils se doivent aussi conduire en tout suivant les ordres des supérieurs et du confesseur avec une soumission sans réplique.

On a prétendu que le P. Tellier avoit inspiré au roi longtemps avant sa mort de se faire agréger ainsi dans la compagnie; qu'il lui en avoit vanté les priviléges certains pour le salut, les indulgences plénières qui y sont attachées; qu'il l'avoit persuadé que quelques crimes qu'on eût commis, et dans quelque difficulté qu'on se trouvât de les réparer, cette profession secrète lavoit tout, et assuroit infailliblement le salut, pourvu qu'on fût fidèle à ses vœux; que le général de la compagnie fut admis du consentement du roi dans le secret; que le roi en fit les vœux entre les mains du P. Tellier; que dans les derniers jours de sa vie on les entendit tous deux, l'un fortifier, l'autre s'appuyer sur ces promesses; qu'enfin le roi reçut de lui la dernière bénédiction de la compagnie comme un des religieux; qu'il lui fit prononcer des formules de prières qui n'en laissoient point douter, et qu'on entendit en partie, et qu'il lui en avoit donné l'habit ou le signe presque imperceptible, comme une autre sorte de scapulaire, qui fut trouvé sur lui. Enfin la plupart de ce qui approcha de plus près demeurèrent persuadés que cette pénitence faite aux dépens d'autrui, des huguenots, des jansénites, des ennemis des jésuites, ou de ceux qui ne leur furent pas abandonnés, des défenseurs des droits des rois et des nations, des canons et de la hiérarchie contre la tyrannie et les prétentions ultramontaines, cet attachement pharisaïque à l'extérieur de la loi et à l'écorce de la religion, ont formé cette sécurité si surprenante dans ces terribles moments où disparoît si

ordinairement celle qui, fondée sur l'innocence et la pénitence fidèle, semble le plus solidement devoir rassurer : droits terribles de l'art de tromper qui remplissent toutes les conditions de jésuites inconnus, dont l'ignorance les sert à tous les usages importants qu'ils en savent tirer dans la persuasion d'un salut certain sans repentir, sans réparation, sans pénitence de quelque vie qu'on ait menée, et d'une abominable doctrine, qui pour des intérêts temporels abuse les pécheurs jusqu'au tombeau, et les y conduit dans une paix profonde par un chemin semé de fleurs.

Ainsi mourut un des plus grands rois de la terre entre les bras d'une indigne et ténébreuse épouse, et de ses doubles bâtards, maîtres de lui jusqu'à sa consommation pour eux, muni des sacrements de l'Église de la main du fils de son autre bien-aimée plus que comblé des faveurs que celles de sa mère avoit values à sa famille, et assisté uniquement par un confesseur tel qu'on a vu qu'étoit le P. Tellier. Si telle peut être la mort des saints, ce n'est pas là au moins leur assistance.

Aussi cette assistance ne fut-elle pas poussée jusqu'au bout. Maîtres du roi et de sa chambre, et n'y admettant qu'eux et ce peu de dévoués qui leur étoient nécessaires, leur assiduité ne se démentit point tant qu'ils en eurent besoin. Mais, le codicille fait et remis à Voysin, ils n'eurent plus rien à faire, et tout aussitôt n'eurent pas honte de se retirer. Les devoirs, désormais infructueux auprès d'un mourant dont ils avoient arraché jusqu'à l'impossible, leur devinrent en un moment trop à charge et trop fatigants pour continuer à voir un spectacle si triste et si peu utile.

On a vu combien le tendre compliment du roi à Mme de Maintenon sur l'espérance d'en être bientôt rejoint déplut à cette vieille fée, qui, non contente d'être reine, vouloit apparemment être encore immortelle. On a vu que, dès le mercredi, c'est-à-dire quatre jours avant la mort du roi, elle l'abandonna pour toujours, que le roi s'en aperçut avec tant de peine qu'il la redemanda sans cesse, ce qui la força de revenir de Saint-Cyr, et qu'elle n'eut pas la patience d'attendre sa fin pour y retourner, et n'en plus revenir.

Bissy et Rohan, contents d'avoir paré ce grand coup du retour du cardinal de Noailles, ne s'incommodèrent plus d'aucune assiduité, jusque-là que Rohan laissa le roi sans messe, et que, sans Charost, comme on l'a vu, il n'en eût plus été question, quoique le roi fût en pleine connoissance et qu'il dît qu'il désiroit l'entendre quand on le lui proposa, et qu'à l'égard de la tête et de la parole il fût comme en pleine santé.

Le duc du Maine marqua aussi toute la bonté de son cœur, et toute sa reconnoissance pour un père qui lui avoit tout sacrifié. Il se trouva à la consultation de cet homme arrivant de Provence, dont on a parlé, qui donna de son élixir au roi. Fagon, accoutumé à régner sur la médecine avec despotisme, trouva une manière de paysan très-grossier, qui le malmena fort brutalement. M. du Maine, qui n'avoit plus lieu de rien arracher, et qui se comptoit déjà le maître du royaume, raconta le soir chez lui, parmi ses confidents, avec ce facétieux et cet art de fine

plaisanterie qu'il possédoit si bien, l'empire que ce malotru avoit pris sur la médecine, l'étonnement, le scandale, l'humiliation de Fagon pour la première fois de sa vie, qui, à bout de son art et de ses espérances, s'étoit limaçonné en grommelant sur son bâton, sans oser répliquer, de peur d'essuyer pis. Ce bon et tendre fils leur fit de cette aventure le conte si plaisamment, que les voilà tous aux grands éclats de rire, et lui aussi, qui durèrent fort longtemps. L'excès de la joie de toucher à la toute-puissance, à la délivrance, au comble presque de ses vœux, lui avoit fait oublier une indécence que les antichambres surent bien remarquer, et la galerie encore sur laquelle cet appartement donnoit, proche et de plain-pied de la chapelle, où des passants de distinction entendirent ces éclats.

Le duc du Maine retrancha des assiduités inutiles. C'étoit pour lui un spectacle trop attendrissant; il aima mieux n'y plus paroître que de rares instants, et renfermer sa douleur dans son cabinet, au pied de son crucifix, ou s'y appliquer à tous les ordres futurs pour l'exécution de ce qu'il s'étoit fait attribuer.

Le P. Tellier se lassoit depuis longtemps d'assister un mourant. Il n'avoit pu venir à bout de la nomination de ce grand nombre de bénéfices vacants; il ne craignoit plus rien sur le cardinal de Noailles depuis que Bissy et lui, avec Mme de Maintenon, avoient paré son retour. Ainsi, n'ayant plus rien à craindre ni à espérer du roi, il se donna à d'autres soins, tellement que tout cet intérieur de chambre du roi, et les cabinets même, étoient scandalisés de ses absences, et qu'il y en avoient qui ne s'en contraignoient pas, comme Blois et Maréchal, qui quelquefois l'envoyoient chercher d'eux-mêmes. Le roi le demandoit souvent sans qu'il fût là à portée, et quelquefois sans qu'il vînt du tout, parce qu'on ne le trouvoit ni chez lui ni où on le cherchoit. Quand il s'approchoit du roi, c'étoit toujours de lui-même qu'il s'en retiroit, et presque toujours en fort peu de moments. Les derniers jours, et dans cet état extrême, il parut encore bien moins, quoiqu'un confesseur, et qui n'étoit doublé de personne, ne dût point alors quitter les environs du lit. Mais il ne parut pas que la charité, la sollicitude, non plus que l'affection ni la reconnoissance, fussent les vertus distinctives de ce maître imposteur, à qui ses profondeurs et ses artifices n'avoient pas donné le goût, l'onction, ni le talent d'assister les mourants. Il falloit l'envoyer chercher sans cesse, il s'échappoit sans cesse aussi, et par une aussi indigne conduite, il scandalisa tout ce qui y étoit, et tout ce qui pouvoit y être y étoit, depuis que, par la retraite de Mme de Maintenon et de M. du Maine, l'accès de la chambre fut rendu et devenu libre.

Mais, à propos du P. Tellier, la vérité veut que j'ajoute que je me suis depuis informé curieusement à Maréchal de l'opinion que le roi avoit fait le vœu de jésuite et de ce que j'ai raconté là-dessus. Maréchal, qui étoit fort vrai, et qui n'estimoit pas le P. Tellier, m'a assuré qu'il ne s'étoit jamais aperçu de rien qui eût trait à cela, ni de formule de prière ou de bénédiction particulière, ni que le roi ait eu aucune marque ni manière de scapulaire sur lui, et qu'il étoit très-persuadé

qu'il n'y avoit pas la moindre vérité dans tout ce qui s'étoit dit là-dessus. Maréchal, quoique très-assidu, n'étoit pas toujours ni dans la chambre, ni près du lit. Le P. Tellier pouvoit aussi s'en défier et se cacher de lui; mais je ne puis croire, malgré tout cela, que s'il y avoit quelque chose de vrai là-dessus, Maréchal n'en eût pas eu la moindre connoissance, et que jusqu'aux soupçons lui eussent échappé.

CHAPITRE XIV.

Vie publique du roi. — Où seulement et quels hommes mangeoient avec le roi. — Matinées du roi. — Conseils. — Dîner du roi. — Service. — Promenades du roi. — Soirs du roi. — Jours de médecine. — Dévotions. — Autres bagatelles. — Le roi peu regretté.

Après avoir exposé avec la vérité et la fidélité la plus exacte tout ce qui est venu à ma connoissance par moi-même, ou par ceux qui ont vu ou manié les choses et les affaires pendant les vingt-deux dernières années de Louis XIV, et l'avoir montré tel qu'il a été, sans aucune passion, quoique je me sois permis les raisonnements résultant naturellement des choses, il ne me reste plus qu'à exposer l'écorce extérieure de la vie de ce monarque, depuis que j'ai continuellement habité à sa cour.

Quelque insipide et peut-être superflu qu'un détail, encore si public, puisse paroître après tout ce qu'on a vu d'intérieur, il s'y trouvera encore des leçons pour les rois qui voudront se faire respecter et qui voudront se respecter eux-mêmes. Ce qui m'y détermine encore, c'est que l'ennuyeux, je dirai plus, le dégoûtant pour un lecteur instruit de ce dehors public, pour ceux qui auront pu encore en avoir été témoins, échappe bientôt à la connoissance de la postérité, et que l'expérience nous apprend que nous regrettons de ne trouver personne qui se soit donné une peine pour leur temps si ingrate, mais pour la postérité, curieuse, et qui ne laisse pas de caractériser les princes qui ont fait autant de bruit dans le monde que celui dont il s'agit ici. Quoiqu'il soit difficile de ne pas tomber en quelques redites, je m'en défendrai autant qu'il me sera possible.

Je ne parlerai point de la manière de vivre du roi quand il s'est trouvé dans ses armées. Ses heures y étoient déterminées par ce qui se présentoit à faire, en tenant néanmoins régulièrement ses conseils; je dirai seulement qu'il n'y mangeoit soir et matin qu'avec des gens d'une qualité à pouvoir avoir cet honneur. Quand on y pouvoit prétendre, on le faisoit demander au roi par le premier gentilhomme de la chambre en service. Il rendoit la réponse, et dès le lendemain, si elle étoit favorable, on se présentoit au roi lorsqu'il alloit dîner, qui vous disoit : « Monsieur, mettez-vous à table. » Cela fait, c'étoit pour toujours, et on avoit après l'honneur d'y manger quand on vouloit, avec discrétion. Les grades militaires, même d'ancien lieutenant général, ne suffisoient pas. On a vu que M. de Vauban, lieutenant général si distingué

depuis tant d'années, y mangea pour la première fois à la fin du siége de Namur, et qu'il fut comblé de cette distinction, comme aussi les colonels de qualité distinguée y étoient admis sans difficulté. Le roi fit le même honneur à Namur à l'abbé de Grancey, qui s'exposoit partout à confesser les blessés et à encourager les troupes. C'est l'unique abbé qui ait eu cet honneur. Tout le clergé en fut toujours exclu, excepté les cardinaux et les évêques-pairs, ou les ecclésiastiques ayant rang de prince étranger. Le cardinal de Coislin, avant d'avoir la pourpre, étant évêque d'Orléans, premier aumônier et suivant le roi en toutes ses campagnes, et l'archevêque de Reims qui suivoit le roi comme maître de sa chapelle, y voyoit manger le duc et le chevalier de Coislin, ses frères, sans y avoir jamais prétendu. Nul officier des gardes du corps n'y a mangé non plus, quelque préférence que le roi eût pour ce corps, que le seul marquis d'Urfé par une distinction unique, je ne sais qui la lui valut en ces temps reculés de moi; et du régiment des gardes, jamais que le seul colonel, ainsi que les capitaines des gardes du corps.

A ces repas tout le monde étoit couvert; c'eût été un manque de respect dont on vous auroit averti sur-le-champ de n'avoir pas son chapeau sur sa tête. Monseigneur même l'avoit; le roi seul étoit découvert. On se découvroit quand le roi vous parloit, ou pour parler à lui, et on se contentoit de mettre la main au chapeau pour ceux qui venoient faire leur cour le repas commencé, et qui étoient de qualité à avoir pu se mettre à table. On se découvroit aussi pour parler à Monseigneur et à Monsieur, ou quand ils vous parloient. S'il y avoit des princes du sang, on mettoit seulement la main au chapeau pour leur parler ou s'ils vous parloient. Voilà ce que j'ai vu au siége de Namur, et ce que j'ai vu de toute la cour. Les places qui approchoient du roi se laissoient aussi aux titres, et après aux grades; si on en avoit laissé qui ne s'en remplissent pas, on se rapprochoit. Quoiqu'à l'armée les maréchaux de France n'y avoient point de préférence sur les ducs, et ceux-ci, et les princes étrangers, ou qui en avoient rang, se plaçoient les uns avec les autres comme ils se rencontroient, sans affectation. Mais duc, prince ou maréchal de France, si le hasard faisoit qu'ils n'eussent pas encore mangé avec le roi, il falloit s'adresser au premier gentilhomme de la chambre. On juge bien que cela ne faisoit pas de difficulté. Il n'y avoit là-dessus que les princes du sang exceptés. Le roi seul avoit un fauteuil. Monseigneur même, et tout ce qui étoit à table, avoient des siéges à dos de maroquin noir, qui se pouvoient briser pour les voiturer, qu'on appeloit des perroquets. Ailleurs qu'à l'armée, le roi n'a jamais mangé avec aucun homme, en quelque cas que ç'ait été, non pas même avec aucun prince du sang, qui n'y ont mangé qu'à des festins de leurs noces, quand le roi les a voulu faire, comme on en a vu le oui et le non en leur temps. Revenons maintenant à la cour.

A huit heures le premier valet de chambre en quartier, qui avoit couché seul dans la chambre du roi, et qui s'étoit habillé, l'éveilloit. Le premier médecin, le premier chirurgien et sa nourrice, tant qu'elle a vécu, entroient en même temps. Elle alloit le baiser, les autres le

frottoient et souvent lui changeoient de chemise, parce qu'il étoit sujet à suer. Au quart, on appeloit le grand chambellan, en son absence le premier gentilhomme de la chambre d'année, avec eux les grandes entrées. L'un de ces deux ouvroit le rideau qui étoit refermé, et présentoit l'eau bénite du bénitier du chevet du lit. Ces messieurs étoient là un moment; et c'en étoit un de parler au roi s'ils avoient quelque chose à lui dire ou à lui demander, et alors les autres s'éloignoient. Quand aucun d'eux n'avoit à parler comme d'ordinaire, ils n'étoient là que quelques moments. Celui qui avoit ouvert le rideau et présenté l'eau bénite présentoit le livre de l'office du Saint-Esprit, puis passoient tous dans le cabinet du conseil. Cet office fort court dit, le roi appeloit; ils rentroient. Le même lui donnoit sa robe de chambre, et cependant les secondes entrées ou brevets d'affaires entroient; peu de moments après, la chambre; aussitôt ce qui étoit là de distingué, puis tout le monde, qui trouvoit le roi se chaussant; car il se faisoit presque tout lui-même avec adresse et grâce. On lui voyoit faire la barbe de deux jours l'un, et il avoit une petite perruque courte, sans jamais en aucun temps, même au lit, les jours de médecine, paroître autrement en public. Souvent il parloit de chasse, et quelquefois quelque mot à quelqu'un. Point de toitette à portée de lui, on lui tenoit seulement un miroir.

Dès qu'il étoit habillé, il alloit prier Dieu à la ruelle de son lit, où tout ce qu'il y avoit de clergé se mettoit à genoux, les cardinaux sans carreaux; tous les laïques demeuroient debout, et le capitaine des gardes venoit au balustre pendant la prière, d'où le roi passoit dans son cabinet.

Il y trouvoit ou y étoit suivi de tout ce qui avoit cette entrée, qui étoit fort étendue par les charges qui l'avoient toutes. Il y donnoit l'ordre à chacun pour la journée; ainsi on savoit, à un demi-quart d'heure près, tout ce que le roi devoit faire. Tout ce monde sortoit ensuite. Il ne demeuroit que les bâtards, MM. de Montchevreuil et d'O, comme ayant été leurs gouverneurs, Mansart, et après lui d'Antin, qui tous entroient, non par la chambre mais par les derrières, et les valets intérieurs. C'était là leur bon temps aux uns et aux autres, et celui de raisonner sur les plans des jardins et des bâtiments, et cela duroit plus ou moins, selon que le roi avoit affaire.

Toute la cour attendoit cependant dans la galerie, le capitaine des gardes seul dans la chambre, assis à la porte du cabinet, qu'on avertissoit quand le roi vouloit aller à la messe, et qui alors entroit dans le cabinet. A Marly, la cour attendoit dans le salon; à Trianon, dans les pièces de devant, comme à Meudon. A Fontainebleau, on demeuroit dans la chambre et l'antichambre.

Cet entre-temps étoit celui des audiences, quand le roi en accordoit, ou qu'il vouloit parler à quelqu'un, et des audiences secrètes des ministres étrangers, en présence de Torcy. Elles n'étoient appelées secrètes que pour les distinguer de celles qui se donnoient sans cérémonie à la ruelle du lit, au sortir de la prière, qu'on appeloit particulières, où celles de cérémonie se donnoient aussi aux ambassadeurs.

Le roi alloit à la messe, où sa musique chantoit toujours un motet. Il

n'alloit en bas qu'aux grandes fêtes, ou pour des cérémonies. Allant et revenant de la messe, chacun lui parloit, qui vouloit, après l'avoir dit au capitaine des gardes, si ce n'étoit gens distingués, et il y alloit et rentroit par la porte des cabinets dans la galerie. Pendant la messe, les ministres étoient avertis et s'assembloient dans la chambre du roi, où les gens distingués pouvoient aller leur parler ou causer avec eux. Le roi s'amusoit peu au retour de la messe, et demandoit presque aussitôt le conseil. Alors la matinée étoit finie.

Le dimanche il y avoit conseil d'État, et souvent les lundis. Les mardis, conseil de finance; les mercredis, conseil d'État; les samedis, conseil de finance. Il étoit rare qu'il y en eût deux par jour, et qu'il s'en tînt les jeudis ni les vendredis. Une ou deux fois le mois, il y avoit un lundi matin conseil de dépêches; mais les ordres que les secrétaires d'État prenoient tous les matins, entre le lever et la messe, abrégeoient et diminuoient fort ces sortes d'affaires. Tous les ministres étoient assis en rang entre eux, excepté au conseil des dépêches, où tous étoient debout, tout du long, excepté les fils de France quand il y en avoit, le chancelier et le duc de Beauvilliers; rarement pour des affaires extraordinaires évoquées, et vues dans un bureau de conseillers d'État. Ces mêmes conseillers d'État venoient à un conseil donné exprès de finance ou de dépêches, mais où on ne parloit que de cette seule affaire. Alors tous étoient assis, et les conseillers d'État y coupoient les secrétaires d'État et le contrôleur général, suivant leur ancienneté de conseiller d'État entre eux, et un maître des requêtes rapportoit debout, lui et les conseillers d'État en robes. Le jeudi matin étoit presque toujours vide. C'étoit le temps des audiences que le roi vouloit donner, et le plus souvent des audiences inconnues, par les derrières. C'étoit aussi le grand jour des bâtards, des bâtiments, des valets intérieurs, parce que le roi n'avoit rien à faire. Le vendredi après la messe étoit le temps du confesseur, qui n'étoit borné par rien, et qui pouvoit durer jusqu'au dîner. A Fontainebleau, ces matins-là qu'il n'y avoit point de conseil, le roi passoit très-ordinairement de la messe chez Mme de Maintenon; et de même à Trianon et à Marly, quand elle n'étoit pas allée dès le matin à Saint-Cyr. C'étoit le temps de leur tête-à-tête sans ministre et sans interruption, et à Fontainebleau jusqu'au dîner. Souvent, les jours qu'il n'y avoit pas de conseil, le dîner étoit avancé plus ou moins pour la chasse ou la promenade. L'heure ordinaire étoit une heure; si le conseil duroit encore, le dîner attendoit et on n'avertissoit point le roi. Après le conseil de finance, Desmarets restoit souvent seul à travailler avec le roi.

Le dîner étoit toujours au petit couvert, c'est-à-dire seul dans sa chambre, sur une table carrée vis-à-vis la fenêtre du milieu. Il étoit plus ou moins abondant; car il ordonnoit le matin petit couvert ou très-petit couvert. Mais ce dernier étoit toujours de beaucoup de plats, et de trois services sans le fruit. La table entrée, les principaux courtisans entroient, puis tout ce qui étoit connu, et le premier gentilhomme de la chambre en année alloit avertir le roi. Il le servoit si le grand chambellan n'y étoit pas.

Le marquis de Gesvres, depuis duc de Tresmes, prétendit que, le

dîner commencé, M. de Bouillon arrivant ne lui pouvoit ôter le service, et fut condamné. J'ai vu M. de Bouillon arriver derrière le roi au milieu du dîner, et M. de Beauvilliers qui servoit lui vouloir donner le service, qu'il refusa poliment, et dit qu'il toussoit trop et étoit trop enrhumé. Ainsi il demeura derrière le fauteuil, et M. de Beauvilliers continua le service, mais à son refus public. Le marquis de Gesvres avoit tort. Le premier gentilhomme de la chambre n'a que le commandement dans la chambre, etc., et nul service. C'est le grand chambellan qui l'a tout entier, et nul commandement. Ce n'est qu'en son absence que le premier gentilhomme de la chambre sert; mais si le premier gentilhomme de la chambre est absent, et qu'il n'y en ait aucun autre, ce n'est point le grand chambellan qui commande dans la chambre, c'est le premier valet de chambre.

J'ai vu, mais fort rarement, Monseigneur et Mgrs ses fils au petit couvert, debout, sans que jamais le roi leur ait proposé un siége. J'y ai vu continuellement les princes du sang et les cardinaux tout du long. J'y ai vu assez souvent Monsieur, ou venant de Saint-Cloud voir le roi, ou sortant du conseil des dépêches, le seul où il entroit. Il donnoit la serviette et demeuroit debout. Un peu après, le roi, voyant qu'il ne s'en alloit point, lui demandoit s'il ne vouloit point s'asseoir; il faisoit la révérence, et le roi ordonnoit qu'on lui apportât un siége. On mettoit un tabouret derrière lui. Quelques moments après, le roi lui disoit : « Mon frère, asseyez-vous donc. » Il faisoit la révérence et s'asseyoit jusqu'à la fin du dîner, qu'il présentoit la serviette. D'autres fois, quand il venoit de Saint-Cloud, le roi en arrivant à table demandoit un couvert pour Monsieur, ou bien lui demandoit s'il ne vouloit pas dîner. S'il le refusoit, il s'en alloit un moment après sans qu'il fût question de siége; s'il l'acceptoit, le roi demandoit un couvert pour lui. La table étoit carrée ; il se mettoit à un bout, le dos au cabinet. Alors le grand chambellan, s'il servoit, ou le premier gentilhomme de la chambre, donnoit à boire et des assiettes à Monsieur, et prenoit de lui celles qu'il ôtoit, tout comme il faisoit au roi; mais Monsieur recevoit tout ce service avec une politesse fort marquée. S'ils alloient à son lever, comme cela leur arrivoit quelquefois, ils ôtoient le service au premier gentilhomme de sa chambre, et le faisoient, dont Monsieur se montroit fort satisfait. Quand il étoit au dîner du roi, il remplissoit et il égayoit fort la conversation. Là, quoique à table, il donnoit la serviette au roi en s'y mettant et en sortant; et en la rendant au grand chambellan, il y lavoit. Le roi, d'ordinaire, parloit peu à son dîner, quoique par-ci par-là quelques mots, à moins qu'il n'y eût de ces seigneurs familiers avec qui il causoit un peu plus, ainsi qu'à son lever.

De grand couvert à dîner, cela étoit extrêmement rare : quelques grandes fêtes, ou à Fontainebleau quelquefois, quand la reine d'Angleterre y étoit. Aucune dame ne venoit au petit couvert. J'y ai seulement vu très-rarement la maréchale de La Motte, qui avoit conservé cela d'y avoir amené les enfants de France, dont elle avoit été gouvernante. Dès qu'elle y paroissoit, on lui apportoit un siége, et elle s'asseyoit, car elle étoit duchesse à brevet.

Au sortir de table, le roi rentroit tout de suite dans son cabinet. C'étoit là un des moments de lui parler, pour des gens distingués. Il s'arrêtoit à la porte un moment à l'écouter, puis il entroit, et très-rarement l'y suivoit-on, jamais sans le lui demander, et c'est ce qu'on n'osoit guère. Alors il se mettoit avec celui qui le suivoit dans l'embrasure de la fenêtre la plus proche de la porte du cabinet, qui se fermoit aussitôt, et que l'homme qui parloit au roi rouvroit lui-même pour sortir, en quittant le roi. C'étoit encore le temps des bâtards et des valets intérieurs, quelquefois des bâtiments, qui attendoient dans les cabinets de derrière, excepté le premier médecin qui étoit toujours au dîner, et qui suivoit dans les cabinets. C'étoit aussi le temps où Monseigneur se trouvoit quand il n'avoit pas vu le roi le matin. Il entroit et sortoit par la porte de la galerie.

Le roi s'amusoit à donner à manger à ses chiens couchants, et [restoit] avec eux plus ou moins, puis demandoit sa garde-robe, et changeoit devant le très-peu de gens distingués qu'il plaisoit au premier gentilhomme de la chambre d'y laisser entrer, et tout de suite le roi sortoit par derrière et par son petit degré dans la cour de Marbre pour monter en carrosse; depuis le bas de ce degré jusqu'à son carrosse, lui parloit qui vouloit, et de même en revenant.

Le roi aimoit extrêmement l'air, et quand il en étoit privé, sa santé en souffroit par des maux de tête et par des vapeurs que lui avoit causées un grand usage des parfums autrefois, tellement qu'il y avoit bien des années, que, excepté l'odeur de la fleur d'orange, il n'en pouvoit souffrir aucune, et qu'il falloit être fort en garde de n'en avoir point, pour peu qu'on eût à l'approcher.

Comme il étoit peu sensible au froid et au chaud, même à la pluie, il n'y avoit que des temps extrêmes qui l'empêchassent de sortir tous les jours. Ces sorties n'avoient que trois objets : courre le cerf, au moins une fois la semaine, et souvent plusieurs, à Marly et à Fontainebleau, avec ses meutes et quelques autres; tirer dans ses parcs, et homme en France ne tiroit si juste, si adroitement ni de si bonne grâce, et il y alloit aussi une ou deux fois la semaine, surtout les dimanches et les fêtes qu'il ne vouloit point de grandes chasses, et qu'il n'avoit point d'ouvriers; les autres jours voir travailler et se promener dans ses jardins et ses bâtiments; quelquefois des promenades avec des dames, et la collation pour elles, dans la forêt de Marly et dans celle de Fontainebleau, et, dans ce dernier lieu, des promenades avec toute la cour autour du canal, qui étoit un spectacle magnifique où quelques courtisans se trouvoient à cheval. Aucuns ne le suivoient en ses autres promenades que ceux qui étoient en charges principales qui approchoient le plus de sa personne excepté lorsque assez rarement, il se promenoit dans ses jardins de Versailles, où lui seul étoit couvert, ou dans ceux de Trianon, lorsqu'il y couchoit et qu'il y étoit pour quelques jours, non quand il y alloit de Versailles s'y promener et revenir après. A Marly, de même; mais s'il y demeuroit, tout ce qui étoit du voyage avoit toute liberté de l'y suivre dans les jardins, l'y joindre, l'y laisser, en un mot, comme ils vouloient.

Ce lieu avoit encore un privilége qui n'étoit pour nul autre. C'est qu'en sortant du château, le roi disoit tout haut : *Le chapeau, messieurs !* et aussitôt courtisans, officiers des gardes du corps, gens des bâtiments se couvroient tous, en avant, en arrière, à côté de lui, et il auroit trouvé mauvais si quelqu'un eût non-seulement manqué, mais différé à mettre son chapeau; et cela duroit toute la promenade, c'est-à-dire quelquefois quatre et cinq heures en été, ou en d'autres saisons, quand il mangeoit de bonne heure à Versailles pour s'aller promener à Marly, et n'y point coucher.

La chasse du cerf étoit plus étendue. Y alloit à Fontainebleau qui vouloit; ailleurs, il n'y avoit que ceux qui en avoient obtenu la permission une fois pour toutes, et ceux qui en avoient obtenu le justaucorps, qui étoit uniforme, bleu, avec des galons, un d'argent entre deux d'or, doublé de rouge. Il y en avoit un assez grand nombre, mais jamais qu'une partie à la fois que le hasard rassembloit. Le roi aimoit à y avoir une certaine quantité, mais le trop l'importunoit et troubloit la chasse. Il se plaisoit qu'on l'aimât, mais il ne vouloit pas qu'on y allât sans l'aimer; il trouvoit cela ridicule, et ne savoit aucun mauvais gré à ceux qui n'y alloient jamais.

Il en étoit de même du jeu, qu'il vouloit gros et continuel dans le salon de Marly pour le lansquenet, et force tables d'autres jeux par tout le salon. Il s'amusoit volontiers à Fontainebleau les jours de mauvais temps à voir jouer les grands joueurs à la paume où il avoit excellé autrefois, et à Marly très-souvent, à voir jouer un mail, où il avoit aussi été fort adroit.

Quelquefois les jours qu'il n'y avoit point de conseil, qui n'étoient pas maigres, et qu'il étoit à Versailles, il alloit dîner à Marly ou à Trianon avec Mme la duchesse de Bourgogne, Mme de Maintenon et des dames, et cela devint beaucoup plus ordinaire ces jours-là les trois dernières années de sa vie. Au sortir de table, en été, le ministre qui devoit travailler avec lui arrivoit, et quand le travail étoit fini, il passoit jusqu'au soir à se promener avec les dames, à jouer avec elles, et assez souvent à leur faire tirer une loterie toute de billets noirs, sans y rien mettre; c'étoit ainsi une galanterie de présents qu'il leur faisoit, au hasard, de choses à leur usage, comme d'étoffes et d'argenterie, ou de joyaux ou beaux ou jolis, pour donner plus au hasard. Mme de Maintenon tiroit comme les autres, et donnoit presque toujours sur-le-champ ce qu'elle avoit gagné. Le roi ne tiroit point, et souvent il y avoit plusieurs billets sous le même lot. Outre ces jours-là, il y avoit assez souvent de ces loteries quand le roi dînoit chez Mme de Maintenon. Il s'avisa fort tard de ces dîners, qui furent longtemps rares, et qui, sur la fin, vinrent à une fois la semaine avec les dames familières, avec musique et jeu. A ces loteries, il n'y avoit que des dames du palais et des dames familières, et plus de dames du palais depuis la mort de Mme la Dauphine; mais il y en avoit trois, Mmes de Lévi, Dangeau et d'O, qui étoient familières. L'été, le roi travailloit chez lui, au sortir de table, avec les ministres, et lorsque les jours s'accourcissoient, il y travailloit le soir chez Mme de Maintenon.

A son retour de dehors, lui parloit qui vouloit, depuis son carrosse jusqu'au bas de son petit degré. Il se rhabilloit comme il avoit changé d'habit, et restoit dans son cabinet. C'étoit le meilleur temps des bâtards, des valets intérieurs et des bâtiments. Ces intervalles-là, qui arrivoient trois fois par jour, étoient leur temps, celui des rapporteurs de vive voix ou par écrit, celui où le roi écrivoit, s'il avoit à écrire lui-même. Au retour de ses promenades, il étoit une heure et plus dans ses cabinets; puis passoit chez Mme de Maintenon, et en chemin lui parloit encore qui vouloit.

A dix heures il étoit servi. Le maître d'hôtel en quartier, ayant son bâton, alloit avertir le capitaine des gardes en quartier dans l'antichambre de Mme de Maintenon, où, averti lui-même par un garde de l'heure, il venoit d'arriver. Il n'y avoit que les capitaines des gardes qui entrassent dans cette antichambre, qui étoit fort petite, entre la chambre où étoit le roi et Mme de Maintenon, et une autre très-petite antichambre pour les officiers, et le dessus public du degré où le gros étoit. Le capitaine des gardes se montroit à l'entrée de la chambre, disant au roi qu'il étoit servi, revenoit dans l'instant dans l'antichambre. Un quart d'heure après, le roi venoit souper, toujours au grand couvert, et depuis l'antichambre de Mme de Maintenon jusqu'à sa table, lui parloit encore qui vouloit.

A son souper, toujours au grand couvert, avec la maison royale, c'est-à-dire uniquement les fils et filles de France et les petits-fils et petites-filles de France, étoient toujours grand nombre de courtisans, et de dames tant assises que debout, et la surveille des voyages de Marly toutes celles qui vouloient y aller. Cela s'appeloit se présenter pour Marly. Les hommes demandoient le même jour le matin, en disant au roi seulement : « Sire, Marly ! » Les dernières années le roi s'en importuna. Un garçon bleu écrivoit dans la galerie les noms de ceux qui demandoient, et qui y alloient se faire écrire. Pour les dames elles continuèrent toujours à se présenter.

Après souper, le roi se tenoit quelques moments debout, le dos au balustre du pied de son lit, environné de toute la cour; puis avec des révérences aux dames passoit dans son cabinet où, en arrivant, il donnoit l'ordre. Il y passoit un peu moins d'une heure avec ses enfants légitimes et bâtards, ses petits-enfants légitimes et bâtards, et leurs maris ou leurs femmes, tous dans un cabinet, le roi dans un fauteuil, Monsieur dans un autre, qui dans le particulier vivoit avec le roi en frère, Monseigneur debout ainsi que tous les autres princes, et les princesses sur des tabourets. Madame y fut admise après la mort de Mme la Dauphine. Ceux qui entroient par les derrières s'y trouvoient, et qu'on a nommés, et les valets intérieurs avec Chamarande, qui avoit été premier valet de chambre en survivance de son père, et qui étoit devenu depuis premier maître d'hôtel de Mme la Dauphine de Bavière, et lieutenant général distingué, fort à la mode dans le monde, et avec fort peu d'esprit un fort galant homme et bien reçu partout.

Les dames d'honneur des princesses, et les dames du palais du jour, attendoient dans le cabinet du conseil qui précédoit celui où étoit le

roi, à Versailles et ailleurs. A Fontainebleau, où il n'y avoit qu'un grand cabinet, les dames des princesses, qui étoient assises, achevoient le cercle avec les princesses, au même niveau et sur mêmes tabourets; les autres dames étoient derrière, en liberté de demeurer debout, ou de s'asseoir par terre sans carreau, comme plusieurs faisoient. La conversation n'étoit guère que de chasse ou de quelque autre chose aussi indifférente.

Le roi, voulant se retirer, alloit donner à manger à ses chiens, puis donnoit le bonsoir, passoit dans sa chambre à la ruelle de son lit, où il faisoit sa prière comme le matin; puis se déshabilloit. Il donnoit le bonsoir d'une inclination de tête, et tandis qu'on sortoit, il se tenoit debout au coin de la cheminée, où il donnoit l'ordre au colonel des gardes seul; puis commençoit le petit coucher, où restoient les grandes et secondes entrées ou brevets d'affaires. Cela étoit court. Ils ne sortoient que lorsqu'il se mettoit au lit. Ce moment en étoit un de lui parler pour ces privilégiés. Alors tous sortoient quand ils en voyoient un attaquer le roi, qui demeuroit seul avec lui.

Lorsque le roi mourut, il y avoit dix ou douze ans que ce qui n'avoit point ces entrées ne demeuroit plus au coucher, depuis une longue attaque de goutte que le roi avoit eue, en sorte qu'il n'y avoit plus de grand coucher, et que la cour étoit finie au sortir du souper. Alors le colonel des gardes prenoit l'ordre, avec tous les autres; les aumôniers de quartier, et le grand et le premier aumônier sortoient après la prière.

Les jours de médecine, qui revenoient tous les mois au plus loin, il la prenoit dans son lit, puis entendoit la messe où il n'y avoit que les aumôniers et les entrées. Monseigneur et la maison royale venoient le voir un moment; puis M. du Maine, M. le comte de Toulouse, lequel y demeuroit peu, et Mme de Maintenon venoient l'entretenir. Il n'y avoit qu'eux et les valets intérieurs dans le cabinet, la porte ouverte. Mme de Maintenon s'asseyoit dans le fauteuil au chevet du lit. Monsieur s'y mettoit quelquefois, mais avant que Mme de Maintenon fût venue, et d'ordinaire, après qu'elle étoit sortie; Monseigneur toujours debout, et les autres de la maison royale un moment. M. du Maine qui y passoit toute la matinée, et qui étoit fort boiteux, se mettoit auprès du lit sur un tabouret, quand il n'y avoit personne que Mme de Maintenon et son frère. C'étoit où il tenoit le dé à les amuser tous deux, et où souvent il en faisoit de bonnes. Le roi dînoit dans son lit, sur les trois heures où tout le monde entroit, puis se levoit, et il n'y demeuroit que les entrées. Il passoit après dans son cabinet où il tenoit conseil, et après il alloit à l'ordinaire chez Mme de Maintenon, et soupoit à dix heures au grand couvert.

Le roi n'a de sa vie manqué la messe qu'une fois à l'armée, un jour de grande marche, ni aucun jour maigre, à moins de vraie et très-rare incommodité. Quelques jours avant le carême, il tenoit un discours public à son lever, par lequel il témoignoit qu'il trouveroit fort mauvais qu'on donnât à manger gras à personne, sous quelque prétexte que ce fût, et ordonnoit au grand prévôt d'y tenir la main, et de lui en rendre compte. Il ne vouloit pas non plus que ceux qui mangeoient gras

mangeassent ensemble, ni autre chose que bouilli et rôti fort court, et personne n'osoit outre-passer ses défenses, car on s'en seroit bientôt ressenti. Elles s'étendoient à Paris, où le lieutenant de police y veillpit et lui en rendoit compte. Il y avoit douze ou quinze ans qu'il ne faisoit plus de carême. D'abord quatre jours maigres, puis trois, et les quatre derniers de la semaine sainte. Alors son très-petit couvert étoit fort retranché les jours qu'il faisoit gras; et le soir au grand couvert tout étoit collation, et le dimanche tout étoit en poisson; cinq ou six plats gras tout au plus, tant pour lui que pour ceux qui à sa table mangeoient gras. Le vendredi saint grand couvert matin et soir, en légumes, sans aucun poisson, ni à pas une de ses tables.

Il manquoit peu de sermons l'avent et le carême, et aucune des dévotions de la semaine sainte, des grandes fêtes, ni les deux processions du saint sacrement, ni celles des jours de l'ordre du Saint-Esprit, ni celle de l'Assomption. Il étoit très-respectueusement à l'église. A sa messe tout le monde étoit obligé de se mettre à genoux au *Sanctus*, et d'y demeurer jusqu'après la communion du prêtre; et s'il entendoit le moindre bruit ou voyoit causer pendant la messe, il le trouvoit fort mauvais. Il manquoit rarement le salut les dimanches, s'y trouvoit souvent les jeudis, et toujours pendant toute l'octave du saint sacrement. Il communioit toujours en collier de l'ordre; rabat et manteau, cinq fois l'année, le samedi saint à la paroisse, les autres jours à la chapelle, qui étoient la veille de la Pentecôte, le jour de l'Assomption, et la grand'messe après, la veille de la Toussaint et la veille de Noël, et une messe basse après celle où il avoit communié, et ces jours-là point de musique à ses messes, et à chaque fois il touchoit les malades. Il alloit à vêpres les jours de communion, et après vêpres il travailloit dans son cabinet, avec son confesseur, à la distribution des bénéfices qui vaquoient. Il n'y avoit rien de plus rare que de lui voir donner aucun bénéfice en d'autres temps. Il alloit le lendemain à la grand'messe et à vêpres, à matines et à trois messes de minuit en musique, et c'étoit un spectacle admirable dans la chapelle; le lendemain à la grand'messe, à vêpres, au salut. Le jeudi saint, il servoit les pauvres à dîner, et après la collation, il ne faisoit qu'entrer dans son cabinet, passoit à la tribune adorer le saint sacrement, et se venoit coucher tout de suite. A la messe, il disoit son chapelet (il n'en savoit pas davantage), et toujours à genoux, excepté à l'évangile. Aux grand'messes, il ne s'asseyoit dans son fauteuil qu'aux temps où on a coutume de s'asseoir. Aux jubilés, il faisoit presque toujours ses stations à pied; et tous les jours de jeûne, et ceux du carême où il mangeoit maigre, il faisoit seulement collation.

Il étoit toujours vêtu de couleur plus ou moins brune avec une légère broderie, jamais sur les tailles, quelquefois rien qu'un bouton d'or, quelquefois du velours noir. Toujours une veste de drap ou de satin rouge, ou bleue, ou verte, fort brodée. Jamais de bague, et jamais des pierreries qu'à ses boucles de souliers, de jarretières, et de chapeau toujours bordé de point d'Espagne avec un plumet blanc. Toujours le cordon bleu dessous, excepté des noces ou autres fêtes pareilles qu'il le portoit par dessus, fort long avec huit ou dix millions de pier-

Digitized by Google

reries. Il étoit le seul de la maison royale et des princes de sang qui portât l'ordre dessous, en quoi fort peu de chevaliers de l'ordre l'imitoient, et aujourd'hui presque aucun ne le porte dessus, les bons par honte de leurs confrères, et ceux-là embarrassés de le porter.

Jusqu'à la promotion de 1661 inclusivement, les chevaliers de l'ordre en portoient tous le grand habit à toutes les trois cérémonies de l'ordre, y alloient à l'offrande, et y communioient. Le roi retrancha lors le grand habit, l'offrande et la communion. Henri III l'avoit prescrite à cause des huguenots et de la Ligue. La vérité est qu'une communion générale, publique, en pompe, prescrite à jour nommé trois fois l'an à des courtisans, devient une terrible et bien dangereuse pratique, qu'il a été très-bon d'ôter; mais pour l'offrande, qui étoit majestueuse où il n'y a plus que le roi qui y aille, et le grand habit de l'ordre réduit aux jours de réception, et le plus souvent encore seulement pour ceux qui sont reçus, cela ôte toute la beauté de la cérémonie. A l'égard du repas en réfectoire avec le roi, on a dit d'ailleurs ce qui l'a fait supprimer.

Il ne se passoit guère quinze jours que le roi n'allât à Saint-Germain, même après la mort du roi Jacques II. La cour de Saint-Germain venoit aussi à Versailles, mais plus souvent à Marly, et souvent y souper, et nulle fête de cérémonie ou de divertissement qu'elle n'y fût invitée, qu'elle vînt et dont elle ne reçût tous les honneurs. Ils étoient réciproquement convenus de se recevoir et se conduire dans le milieu de leur appartement. A Marly, le roi les recevoit et les conduisoit à la porte du petit salon du côté de la Perspective, et les y voyoit descendre et monter dans leur chaise à porteurs; à Fontainebleau, tous les voyages, au haut de l'escalier à fer à cheval, depuis que le roi leur eut accordé de ne les aller plus recevoir et conduire au bout de la forêt. Rien n'étoit pareil aux soins, aux égards, à la politesse du roi pour eux, ni à l'air de majesté et de galanterie avec lequel cela se passoit à chaque fois. On en a parlé ailleurs plus au long. A Marly, ils demeuroient en arrivant un quart d'heure dans le salon, debout, au milieu de toute la cour, puis passoient chez le roi ou chez Mme de Maintenon. Le roi n'entroit jamais dans le salon que pour le traverser, pour des bals, ou pour y voir jouer un moment le jeune roi d'Angleterre ou l'électeur de Bavière. Les jours de naissance, ou de la fête du roi et de sa famille, si observés dans les cours de l'Europe, ont toujours été inconnus dans celle du roi; en sorte que jamais il n'y en a été fait la moindre mention en rien, ni différence aucune de tous les autres jours de l'année.

Louis XIV ne fut regretté que de ses valets intérieurs, de peu d'autres gens, et des chefs de l'affaire de la constitution. Son successeur n'en étoit pas en âge. Madame n'avoit pour lui que de la crainte et de la bienséance. Mme la duchesse de Berry ne l'aimoit pas, et comptoit aller régner. M. le duc d'Orléans n'étoit pas payé pour le pleurer, et ceux qui l'étoient n'en firent pas leur charge. Mme de Maintenon étoit excédée du roi depuis la perte de la Dauphine; elle ne savoit qu'en faire ni à quoi l'amuser; sa contrainte en étoit triplée, parce qu'il étoit beaucoup plus chez elle, ou en parties avec elle. Sa santé, ses affaires, les manéges qui avoient fait tout faire, ou pour parler plus exactement,

qui avoient tout arraché pour le duc du Maine, avoient fait essuyer continuellement d'étranges humeurs, et souvent des sorties à Mme de Maintenon. Elle étoit venue à bout de ce qu'elle avoit voulu; ainsi, quoi qu'elle perdît en perdant le roi, elle se sentit délivrée, et ne fut capable que de ce sentiment. L'ennui et le vide dans la suite rappelèrent les regrets; mais comme elle n'influa plus rien de sa retraite, il n'est pas temps de parler d'elle, ni des occupations qu'elle s'y fit.

On a vu jusqu'à quelle joie, à quelle barbare indécence le prochain point de vue de la toute-puissance jeta le duc du Maine. La tranquillité glacée de son frère ne s'en haussa ni baissa. Mme la Duchesse, affranchie de tous ses liens, n'avoit plus besoin de l'appui du roi, elle n'en sentoit que la crainte et la contrainte, elle ne pouvoit souffrir Mme de Maintenon; elle ne pouvoit douter de la partialité du roi pour le duc du Maine dans leur procès de la succession de M. le Prince; on lui reprochoit depuis toute sa vie qu'elle n'avoit point de cœur, mais seulement un gésier; elle se trouva donc fort à son aise et en liberté, et n'en fit pas grandes façons.

Mme la duchesse d'Orléans me surprit. Je m'étois attendu à de la douleur; je n'aperçus que quelques larmes qui, sur tous sujets, lui couloient très-aisément des yeux, et qui furent bientôt taries. Son lit, qu'elle aimoit fort, suppléa à tout pendant quelques jours, avec la façon de l'obscurité qu'elle ne haïssoit pas. Mais bientôt les rideaux des fenêtres se rouvrirent, et il n'y parut plus qu'en rappelant de fois à autre quelque bienséance.

Pour les princes du sang, c'étoient des enfants.

La duchesse de Ventadour et le maréchal de Villeroy donnèrent un peu la comédie; pas un autre n'en prit même la peine. Mais quelques vieux et plats courtisans comme Dangeau, Cavoye, et un très-petit nombre d'autres, qui se voyoient hors de toute mesure, quoique tombés d'une fort commune situation, regrettèrent de n'avoir plus à se cuider[1] parmi les sots, les ignorants, les étrangers, dans les raisonnements et l'amusement journalier d'une cour qui s'éteignoit avec le roi.

Tout ce qui la composoit étoit de deux sortes : les uns, en espérance de figurer, de se mêler, de s'introduire, étoient ravis de voir finir un règne sous lequel il n'y avoit rien pour eux à attendre; les autres, fatigués d'un joug pesant, toujours accablant, et des ministres bien plus que du roi, étoient charmés de se trouver au large; tous, en général, d'être délivrés d'une gêne continuelle, et amoureux des nouveautés.

Paris, las d'une dépendance qui avoit tout assujetti, respira dans l'espoir de quelque liberté, et dans la joie de voir finir l'autorité de tant de gens qui en abusoient. Les provinces, au désespoir de leur ruine et de leur anéantissement, respirèrent et tressaillirent de joie; et les parlements et toute espèce de judicature, anéantie par les édits et par les évocations, se flatta, les premiers de figurer, les autres de se trouver affranchis. Le peuple ruiné, accablé, désespéré, rendit grâces à Dieu,

[1] Vieux mot synonyme de *croire*, *penser*.

avec un éclat scandaleux, d'une délivrance dont ses plus ardents désirs ne doutoient plus.

Les étrangers ravis d'être enfin, après un si long cours d'années, défaits d'un monarque qui leur avoit si longuement imposé la loi, et qui leur avoit échappé par une espèce de miracle au moment qu'ils comptoient le plus sûrement de l'avoir enfin subjugué, se continrent avec plus de bienséance que les François. Les merveilles des trois premiers quarts de ce règne de plus de soixante-dix ans, et la personnelle magnanimité de ce roi jusqu'alors si heureux, et si abandonné après de la fortune pendant le dernier quart de son règne, les avoient justement éblouis. Ils se firent un honneur de lui rendre après sa mort ce qu'ils lui avoient constamment refusé pendant sa vie. Nulle cour étrangère n'exulta; toutes se piquèrent de louer et d'honorer sa mémoire.

L'empereur en prit le deuil comme d'un père; et quoiqu'il y eût quatre ou cinq mois depuis la mort du roi jusqu'au carnaval, toute espèce de divertissement fut défendu à Vienne, et observé exactement. Le monstrueux fut que, sur la fin du carnaval, il y eut un bal unique, avec une espèce de fête, que le comte du Luc, ambassadeur de France, n'eut pas honte de donner aux dames qui le séduisirent par l'ennui d'un carnaval si triste. Cette complaisance ne le fit pas estimer à Vienne ni ailleurs. En France on se contenta de l'ignorer. Pour nos ministres et les intendants des provinces, les financiers, et ce qu'on peut appeler la canaille, ceux-là sentirent toute l'étendue de leur perte. Nous allons voir si le royaume eut tort ou raison des sentiments qu'il montra, et s'il trouva bientôt après qu'il eût gagné ou perdu.

CHAPITRE XV.

1715. — M. le duc d'Orléans surpris par la mort du roi. — La pompe funèbre réduite au plus simple. — Point d'états généraux. — Liberté accordée aux pairs sur les usurpations du parlement, puis commuée en protestations et en promesses de décision. — Séance au parlement pour la régence. — Le duc de La Rochefoucauld reçu au parlement. — Scélératesse et piége du premier président, que le duc de La Rochefoucauld évite avec noblesse. — Duc du Maine arrive en séance. — Protestation des pairs sur les usurpations du parlement à leur égard, et interpellation à M. le duc d'Orléans sur sa promesse de les juger dès que les affaires du gouvernement seroient réglées, à laquelle il acquiesce en pleine séance. — Députation du parlement va querir le testament et le codicille du roi. — Stairs dans une lanterne; le duc de Guiche, bien payé, dans une autre. — Le régiment des gardes aux avenues. — Dreux, conseiller de la grand'chambre, fait à haute voix lecture du testament, et l'abbé Menguy, conseiller clerc de la grand'chambre, du codicille. — Discours de M. le duc d'Orléans. — Le testament du roi abrogé quant à l'administration de l'État. — Forte dispute publique, puis particulière, entre M. le duc d'Orléans et le duc du Maine sur le codicille du roi. — Sur l'avis du duc de La Force, je fais passer la dispute dans la quatrième des enquêtes. — Je l'y fais après suspendre, et fais lever la séance et remettre à l'après-dînée. — Mme la Duchesse, en haine des bâtards, en récente et secrète mesure avec M. le duc d'Orléans, qui déclare M. le Duc, en séance, chef du conseil de régence. — Le régent rend ...

parlement les remontrances, lui promet de lui parler de la forme du gouvernement, et lève la séance avec grand applaudissement. — Mesures au Palais-Royal, où je vais dîner. — Courte joie du maréchal de Villeroy, etc. — Séance de l'après-dînée. — Discours de M. le duc d'Orléans. — Le duc du Maine ose à peine répondre. — Le codicille est en tout abrogé. — Le régent est revêtu de tout pouvoir. — Contenance des bâtards. — Acclamations. — Compliment du régent, qui propose six conseils et s'y appuie de Mgr le duc de Bourgogne, et pourquoi. — Applaudissements. — Fin de la séance. — Le régent retourne à Versailles, où, en arrivant, Madame lui demande pour grâce unique l'exclusion entière de l'abbé Dubois de tout, et en tire publiquement sa parole.

La mort du roi surprit la paresse de M. le duc d'Orléans, comme si elle n'avoit pu être prévue; il en étoit demeuré où on a vu que je l'avois laissé. Il n'avoit fait aucun progrès dans aucune des résolutions qu'il falloit avoir prises, tant sur les affaires que sur les divers choix; et il fut noyé d'ordres à donner, et de choses à régler, toutes plus petites ou plus médiocres les unes que les autres, mais toutes si provisoires et si instantes qu'il lui arriva ce que je lui avois prédit pour ses premiers jours, qu'il n'auroit pas le temps de penser à rien d'important.

Deux jours auparavant Mme Sforce m'avoit envoyé prier de passer chez elle un matin. Elle étoit inquiète, et Mme la duchesse d'Orléans encore plus, des résolutions de M. le duc d'Orléans et de ses choix. Ni l'une ni l'autre ne pouvoient croire qu'il fût demeuré dans l'inaction intérieure. J'assurai Mme Sforce qu'elle n'en seroit que trop tôt convaincue, et elle et Mme la duchesse d'Orléans le furent en effet pleinement quatre jours après.

J'appris la mort du roi à mon réveil. J'allai aussitôt faire ma révérence au nouveau monarque. Le premier flot y avoit déjà passé; je m'y trouvai presque seul. Je fus de là chez M. le duc d'Orléans que je trouvai enfermé, et tout son appartement plein à n'y pas pouvoir faire tomber une épingle par terre. Je le pris à part dans son cabinet pour faire un dernier effort sur la convocation des états généraux, qui fut entièrement inutile, et pour le faire souvenir de la parole qu'il m'avoit donnée, et à dix ou douze pairs avec moi, de trouver bon que nous demeurassions couverts lorsque nos voix seroient demandées, et pour les autres indécences des séances du parlement, dont il convint avec moi. Je le fis souvenir aussi de ce que je lui avois proposé sur ce qui regardoit la totalité de la pompe funèbre, et qu'il avoit agréé : c'étoit d'épargner la dépense, la longueur et les disputes que feroit naître une si longue cérémonie, et d'en user, quoique le roi n'eût rien ordonné là-dessus, comme il avoit été pratiqué pour Louis XIII, qui avoit tout défendu et réduit au plus simple. M. le duc d'Orléans s'y conforma en effet, et il ne se trouva personne qui se souciât assez du feu roi pour relever un retranchement si entier, et qu'il n'avoit point ordonné.

Je montai de là chez le duc de La Trémoille, où nous devions nous assembler aussitôt après la mort du roi, et où presque tous les ducs qui étoient à Versailles étoient déjà en très-grand nombre. M. de La Trémoille étoit l'ancien de tous ceux qui avoient un appartement au châ-

teau. M. de Reims, le premier des dix ou douze ensemble qui avoient vu M. le duc d'Orléans sur le bonnet, rendit compte de la liberté qu'il nous avoit accordée, et moi après, du renouvellement que j'en venois de prendre tout à l'instant. L'union et les résolutions furent bien confirmées, et la totale séparation du premier président sur le pied sans mesure où nous étions avec lui; après quoi on se sépara.

Je revis bientôt après M. le duc d'Orléans qui se trouva un peu moins accablé, pendant l'heure du dîner, de tout le monde, qui m'avoua qu'il n'avoit fait aucune liste, ni aucun choix par delà ceux dont j'ai parlé, ni pris son parti sur rien. Ce n'étoit pas le temps de gronder ni de reproches. Je me contentai de hausser les épaules, et de l'exhorter d'être au moins en garde contre les sollicitations et les ministres. Je m'assurai encore de la totale expulsion de Pontchartrain et de Desmarets, sitôt que les conseils seroient formés et déclarés, et que le nouveau gouvernement commenceroit. Puis je le mis sur le testament et sur le codicille, et je lui demandai comment il prétendoit se conduire là-dessus au parlement, où nous allions le lendemain, et où la lecture de ces deux pièces seroit faite.

C'étoit l'homme du monde le plus ferme dans son cabinet tête à tête, et qui l'étoit le moins ailleurs. Il me promit merveilles; je lui en remontrai l'importance et tout ce dont il y alloit pour lui. Je fus près de deux heures avec lui. Je passai un moment chez Mme la duchesse d'Orléans, qui étoit entre ses rideaux avec force femmes en silence, et m'en vins dîner avec gens qui m'attendoient chez moi, pour m'en aller après à Paris. Il étoit fort tard, nous eûmes à raisonner après le dîner, et j'allois partir, lorsque M. le duc d'Orléans m'envoya chercher, et quelques ducs qui se trouvèrent chez moi, qu'on n'eut pas la peine d'aller trouver ailleurs. Nous fûmes donc chez lui. Il étoit dans son entre-sol avec le duc de Sully, M. de Metz, et quelques autres ducs qu'il avoit mandés, car il avoit envoyé chercher tous ceux qu'on ne trouveroit pas partis. Il étoit huit heures du soir.

Là M. le duc d'Orléans nous fit un discours bien doré pour nous persuader de n'innover rien le lendemain comme il nous avoit permis de le faire, en représentant le trouble que cela pourroit apporter dans les plus grandes affaires de l'État qui devoient y être réglées, telles que la régence et l'administration du royaume, et l'indécence qui retomberoit sur nous de les arrêter, et au moins les retarder, pour nos intérêts particuliers.

Plusieurs de ceux qui étoient là se trouvèrent bien étonnés d'un changement si subit depuis la fin de la matinée. D'Antin, M. de Metz, et quelques autres insistèrent sur la situation où nous jetoit l'étrange tour qu'on avoit su donner à une affaire qu'on nous avoit fait entreprendre malgré nous; tout cela fut rappelé en peu de mots. M. de Sully, Charost, moi et quelques autres, M. de Reims sur tous à qui la permission avoit été donnée, et qui l'avions portée à tous de sa part, moi tout récemment, et en la réitérant le matin de ce même jour à la nombreuse assemblée chez le duc de La Trémoille, demandâmes quel effet il pouvoit attendre d'une telle variation, et de la considération que la

première dignité du royaume si blessée, et les personnes qui en étoient revêtues croyoient au moins, pour la plupart, mériter de lui. Son embarras fut extrême, mais sans s'ébranler. Nous nous regardâmes tous, et nous nous dîmes les uns aux autres que ce qui nous étoit demandé étoit impossible après ce qui s'étoit passé.

M. le duc d'Orléans parut fort peiné, avoua plusieurs fois que ce bonnet étoit une usurpation insoutenable, que les autres dont nous nous plaignions ne l'étoient pas moins; mais qu'il falloit y pourvoir en temps et lieu, et ne pas troubler une séance si importante par une querelle particulière; que plus elle étoit juste, plus il nous seroit obligé de la suspendre, plus nous mériterions de l'État, plus nous serions approuvés du public de préférer les affaires générales aux nôtres. « Mais, lui dis-je, monsieur, quand les publiques seront réglées, vous vous moquerez de nous et des nôtres; et si nous ne prenons une conjoncture telle que celle-ci, vous nous remettrez sans fin, et nous vous aurons sacrifié nos intérêts en vain. » M. le duc d'Orléans nous protesta merveilles, et nous engagea sa parole positive, formelle, solennelle, de juger en notre faveur toutes nos disputes sur les usurpations du parlement : bonnet, conseillers sur le banc, etc., aussitôt que les affaires publiques seroient débouchées. Je le suppliai de prendre garde à l'engagement, de ne promettre que ce qu'il voudroit tenir, et de ne se pas mettre à portée des plaintes et des sommations qu'il pouvoit s'assurer que nous ne lui épargnerions pas, si nous nous apercevions qu'il cherchât à éluder sa parole. Il nous la donna bien authentiquement de nouveau, et nous demanda la nôtre de ne rien innover de nouveau le lendemain au parlement.

Ces messieurs étoient également foibles et mécontents. Ils grommeloient sans oser s'expliquer. Ils sentoient l'importance de manquer la conjoncture; mais accoutumés à la servitude, pas un n'osoit hocher le mors au prince qui représentoit le feu roi, dont l'ombre leur faisoit encore frayeur. Ce murmure sourd dura quelque temps.

Comme je désespérai qu'il en sortît rien de résolu, je repris la parole. Je dis à M. le duc d'Orléans que ce seroit un grand embarras que d'arrêter le lendemain tous les pairs qui s'étoient trouvés ce matin chez le duc de La Trémoille, et ceux qu'ils auroient avertis en arrivant à Paris; que de plus, je ne voyois pas comment les persuader de la parole qu'il nous donnoit de juger en notre faveur le bonnet et les autres usurpations dont nous avions tant à nous plaindre, à moins qu'il ne trouvât bon que, en entrant en séance le lendemain, un de nous déclarât, avant toute affaire, la résolution que nous avions prise, en même temps que, par respect pour ce qu'il nous venoit de marquer qu'il désiroit de nous, et pour ne pas retarder les affaires publiques pour notre intérêt particulier, nous consentions à laisser les choses comme elles étoient jusqu'à ce que les affaires publiques fussent réglées; que cependant nous protestions contre les usurpations, nommément du bonnet, du conseiller sur les bouts des bancs, etc.; que néanmoins nous ne les aurions pas souffertes davantage sans la parole positive, expresse, nette, authentique qu'il nous avoit donnée de juger, et de nous faire pleine

justice de toutes ces usurpations, aussitôt après que les affaires publiques seroient réglées, et en même temps que celui qui feroit la protestation se tournât vers lui et l'interpellât d'affirmer la vérité de ce qui étoit avancé, et de la confirmer en donnant de nouveau en pleine séance la même parole.

M. le duc d'Orléans commença lors à respirer, et ne fit nulle difficulté sur la protestation, ni sur la réitération de sa parole. Il ajouta qu'il me chargeoit de faire la protestation, et toutes les plus fortes assurances d'un jugement prompt, net et favorable, dès que les affaires publiques se trouveroient réglées, et que la régence auroit pris une forme stable et permanente pour le gouvernement de l'État.

M. de Reims et quelques autres avoient bien envie d'attaquer les bâtards dès cette première séance; je les avois arrêtés avec peine par la considération de trop d'entreprises à la fois, et la nécessité de nous tirer d'abord de celles du parlement contre nous; mais dès qu'ils virent la remise que M. le duc d'Orléans en exigeoit, ils voulurent revenir aux bâtards. M. le duc d'Orléans remontra qu'avant toutes choses, il étoit nécessaire d'empêcher qu'ils usurpassent une autorité sous laquelle tout succomberoit, et avec laquelle, si elle passoit telle qu'il étoit plus que vraisemblable que le testament du roi et son codicille la leur donnoit, il n'y avoit personne, à commencer par lui, qui pût leur résister en rien, bien moins leur contester ce dont ils se trouvoient déjà en possession, sur laquelle il falloit attendre d'autres temps et d'autres conjonctures. Ce raisonnement étoit vrai; je l'appuyai d'autant plus que la vérité, qui m'en avoit frappé, m'avoit rendu facile à m'engager, comme on l'a vu, à Mme la duchesse d'Orléans qu'il ne se feroit rien contre les bâtards en ces premières séances. Tout ce qui étoit présent s'y rendit, mais en prit occasion d'insister sur les usurpations du parlement.

M. le duc d'Orléans ne laissa rien à désirer là-dessus par les engagements qu'il prit de nouveau, en conséquence de ce qui venoit d'être dit, et me chargea de nouveau de faire la protestation. Je m'en défendis sur ce qu'elle seroit plus dignement faite par M. de Reims, qui par acclamation avec les autres me la remit. Je résistai, et, après avoir demandé un moment de silence, je dis que j'avois trois raisons de m'en excuser: la première, parce qu'il convenoit qu'elle se fît par le plus ancien, qui étoit M. de Reims, dès qu'il étoit présent; la seconde, parce que, si on convenoit qu'elle se fît par un autre, cela ne pouvoit regarder que M. d'Antin, ou un de ceux par qui l'affaire du bonnet avoit principalement passé; la troisième, parce que la connoissance que j'avois de moi-même me faisoit craindre de la faire trop fortement, surtout dans l'interpellation à M. le duc d'Orléans.

On se moqua de moi sur tous les trois. M. de Reims déclara qu'il ne la feroit point; qu'il falloit me la laisser, parce que je m'en acquitterois mieux que personne, comme on dit toujours quand on veut se décharger. D'Antin prétendit que d'être entré dans le détail de l'affaire du bonnet n'avoit aucun trait à rendre plus propre à faire la protestation; M. le duc d'Orléans déclara qu'il agissoit de si bonne foi, qu'il trouveroit bonne toute manière d'interpellation qui lui pourroit être faite. Le

bruit confus recommença; plusieurs me dirent à l'oreille que la protestation et l'interpellation auroient tout un autre poids dans ma bouche par la situation où personne n'ignoroit que j'étois avec M. le duc d'Orléans; en un mot, personne ne voulut s'en charger. M. le duc d'Orléans se mit de plus belle à me presser de la faire; il n'y eut pas moyen de m'en délivrer.

Tout réglé et convenu de la sorte, à notre grand regret à tous, il fallut voir comment avertir les absents dans un terme aussi court d'un changement si considérable, et dont il falloit qu'ils fussent instruits avant d'entrer le lendemain matin au parlement. Nous convînmes que chacun de nous enverroit chez les plus à portée de chez soi, les prier le soir même de se rendre chez l'archevêque de Reims, le lendemain à cinq heures du matin, en habit de parlement, pour chose très-importante et très-pressée. Il étoit dix heures du soir lorsque nous arrivâmes à Paris, et aussitôt chacun de nous fit à l'égard des autres ce qui étoit convenu.

Presque tous se trouvèrent entre cinq et six heures du matin chez l'archevêque de Reims, au bout du pont Royal, derrière l'hôtel de Mailly. Il rendit compte de ce qui s'étoit passé la veille au soir chez M. le duc d'Orléans. Le murmure fut grand, mais il n'y eut pas de remède, il fallut bien s'y conformer.

J'essayai encore de me décharger de la protestation sur quelque autre. Ce fut très-inutilement; l'acclamation fut unanime. On m'opposa ce qui étoit convenu la veille, qu'il ne s'y pouvoit rien changer sans l'aveu de M. le duc d'Orléans, qui avoit voulu le premier, et toujours persisté depuis à m'en charger; qu'il n'y avoit ni temps de l'aller trouver ni raison pour le faire changer là-dessus; et on finit par m'exhorter à m'en acquitter avec courage, et à ne pas ménager dans l'interpellation M. le duc d'Orléans, qui nous ménageoit lui-même si peu, et sitôt par une si subite variation, qui se pouvoit nommer un manquement de parole.

Ces derniers propos me firent sentir la nécessité de tâcher de ramener les esprits. Je représentai la situation embarrassante de M. le duc d'Orléans entre le parlement dépositaire du testament et du codicille du roi, et les bâtards pour la grandeur et l'autorité desquels il n'y avoit personne qui doutât qu'ils ne fussent faits; qu'il y alloit du tout pour lui, pour l'État, pour nous-mêmes que les bâtards ne remportassent pas ce que le roi leur avoit très-vraisemblablement attribué; que la permission que M. le duc d'Orléans nous avoit donnée et réitérée étoit un effet de son équité, de sa bonne volonté pour nous, de sa persuasion de nos raisons; que nous ne pouvions le blâmer de ne vouloir pas hasarder pour nous de réunir contre lui le parlement avec les bâtards, dans le moment critique de décider du pouvoir du régent, ou de hasarder un éclat et une suspension d'affaires si majeures et si instantes, où il n'auroit qu'à perdre et nous encore plus, à qui le public, disposé comme il étoit à notre égard, se prendroit de tout pour avoir voulu mêler nos querelles particulières avec le règlement du gouvernement; qu'il étoit des temps et des conjonctures où il étoit force de se prêter;

et que rien ne pouvoit nous être plus dommageable que de souffrir la moindre autorité dans l'État à des bâtards que nous ne pouvions ignorer être les plus intéressés ennemis de notre dignité, et les plus grands de la plupart de nos personnes; qu'enfin M. le duc d'Orléans, établi une fois dans toute l'autorité qui appartenoit à sa naissance et à sa régence, ne pourroit ne nous pas savoir gré d'une déférence qui lui devenoit si nécessaire pour y parvenir, ni cesser de penser comme il avoit toujours fait sur les usurpations du parlement à notre égard, ni nous manquer de parole si solennellement donnée, comme il alloit faire en plein parlement, de nous juger et de nous rendre justice, dès qu'il auroit donné ordre aux affaires publiques.

Ce petit discours me parut avoir ramené les esprits. Il étoit plus de sept heures du matin, et nous nous en allâmes tous ensemble tout droit au parlement avec tous nos carrosses et notre cortége à notre suite.

Nous le trouvâmes tout entier en séance avec M. de La Rochefoucauld, M. d'Harcourt, et deux ou trois autres seulement, qui avoient mandé à M. de Reims qu'ils se rapporteroient à ce qui seroit réglé chez lui entre nous, mais qu'ils n'y pouvoient venir, parce qu'ils étoient obligés de se trouver à la réception de M. de La Rochefoucauld. Ce duc, qui n'avoit pu encore digérer ma préséance, avoit toujours différé sa réception. Mais il ne voulut pas se priver d'assister à tout ce qui devoit se passer au parlement à la mort du roi, et il s'étoit fait recevoir ce même matin avant que personne arrivât. Je sus, presque aussitôt que je fus entré en séance, que le premier président avoit eu la hardiesse de lui proposer, et encore en plein parlement, ce matin-là même, de protester contre le jugement rendu par le feu roi entre lui et moi, et d'en appeler au parlement, avec assurance qu'on y seroit bien aise de lui faire justice, et que le duc de La Rochefoucauld lui avoit très-dignement répondu qu'il se tenoit pour bien jugé par le roi, qu'il ne songeroit jamais à en appeler, et qu'il n'étoit plus question d'une affaire finie et consommée; dont le premier président demeura confus. Cet honnête homme ne cherchoit qu'à mettre la discorde parmi nous. M. de La Rochefoucauld en sentit le piége, et quel pas ce seroit qu'appeler du roi au parlement, et sagement se garda d'y tomber. En effet, dès que je parus, il se baissa pour me laisser place au-dessus de lui, où je me mis tout de suite, et je lui parlai de ce qui s'étoit passé la veille au soir chez M. le duc d'Orléans, et le matin chez M. de Reims, que je vis être fort peu de son goût. Je glissai avec lui, parce que nous n'étions plus, depuis le jugement de préséance, sur le pied où nous avions été autrefois, et parce que, sans savoir pourquoi, il étoit éloigné de M. le duc d'Orléans.

Lorsque je sus ce qui se venoit de passer, à mon égard, entre lui et le premier président, je fus tenté de lui en faire une honnêteté; mais je m'en retins pour laisser vieillir la rancune et l'habitude de ma préséance, et ne rien hasarder avec un homme rogue, piqué encore et de peu d'esprit, qui peut-être n'auroit pas trop bien reçu ce compliment.

Moins de demi-quart d'heure après que nous fûmes en séance, arri-

vèrent les bâtards. M. du Maine crevoit de joie. Le terme est étrange, mais on ne peut rendre autrement son maintien. L'air riant et satisfait surnageoit à celui d'audace, de confiance, qui perçoient néanmoins, et à la politesse qui sembloit les combattre. Il saluoit à droite et à gauche, et perçoit chacun de ses regards. Entré dans le parquet quelques pas, son salut aux présidents eut un air de jubilation, que celui du premier président réfléchissoit d'une manière sensible. Aux pairs le sérieux, ce n'est point trop dire le respectueux, la lenteur, la profondeur de son inclination vers eux de tous les trois côtés fut parlante. Sa tête demeura abaissée même en se relevant, tant est forte la pesanteur des forfaits aux jours mêmes qu'on ne doute plus du triomphe. Je le suivis exactement partout de mes regards, et je remarquai sur les trois côtés également que l'inclination du salut qui lui fut rendu fut roide et courte. Pour son frère, il n'y parut que son froid ordinaire.

A peine étions-nous rassis que M. le Duc arriva, et l'instant d'après M. le duc d'Orléans. Je laissai rasseoir le bruit qui accompagna son arrivée, et comme je vis que le premier président se mettoit en devoir de vouloir parler, en se découvrant, je fis signe de la main, me découvris et me couvris tout de suite, et je dis que j'étois chargé par MM. les pairs de déclarer à la compagnie assemblée que ce n'étoit qu'en considération des importantes et pressantes affaires publiques qu'il s'agissoit maintenant de régler, que les pairs vouloient bien encore souffrir l'usurpation plus qu'indécente du bonnet, et les autres dont ils avoient à se plaindre, et montrer par ce témoignage public la juste préférence qu'ils donnoient aux affaires de l'État sur les leurs les plus particulières, les plus chères et les plus justes, qu'ils ne vouloient pas retarder d'un instant; mais qu'en même temps je protestois au nom des pairs contre ces usurpations, et contre leur durée, de la manière la plus expresse, la plus formelle, la plus authentique, au milieu et en face de la plus auguste assemblée, et autorisé de l'aveu et de la présence de tous les pairs; et que je protestois encore que ce n'étoit qu'en considération de la parole positive et authentique que M. le duc d'Orléans ci-présent nous donna hier au soir dans son appartement, à Versailles, de décider et juger nettement ces usurpations aussitôt que les affaires publiques du gouvernement seront réglées; et qu'il a trouvé bon que je l'énonçasse clairement ici comme je fais, et (me découvrant et me recouvrant aussitôt) que j'eusse l'honneur de l'interpeller ici lui-même d'y déclarer que telle est la parole qu'il nous a donnée, et sur laquelle uniquement nous comptons, et en conséquence nous [nous] bornons présentement à ce qui vient d'être dit et déclaré par moi, de son aveu et permission expresse et formelle, en présence de quinze ou seize pairs ci-présents qu'il manda hier au soir chez lui [1].

Le silence profond avec lequel je fus écouté témoigna la surprise de toute l'assistance. M. le duc d'Orléans se découvrit, en affirmant ce que je venois de dire, assez bas et l'air embarrassé, et se recouvrit.

1. Voy. notes à la fin du volume.

Aussitôt après je regardai M. du Maine, qui me parut avoir un air content d'en être quitte à si bon marché, et que mes voisins me dirent avoir eu l'air fort en peine à mon début.

Un silence fort court suivit ma protestation, après quoi je vis le premier président dire quelques mots assez bas à M. le duc d'Orléans, puis faire tout haut la députation du parlement pour aller chercher le testament du roi et son codicille, qui avoit été mis au même lieu. Le silence continua pendant cette grande et courte attente; chacun se regardoit sans se remuer. Nous étions tous aux siéges bas, les portes étoient censées fermées, mais la grand'chambre étoit pleine de curieux de qualité et de tous états, et de la suite nombreuse de ce qui étoit en séance. M. le duc d'Orléans avoit eu la facilité de se laisser leurrer, en cas de besoin, du secours d'Angleterre, et pour cela de faire placer milord Stairs dans une des lanternes. Ce fut l'ouvrage du duc de Noailles, de Canillac, de l'abbé Dubois.

Il y en avoit un autre plus présent. Le régiment des gardes occupoit sourdement toutes les avenues, et tous les officiers, avec des soldats d'élite dispersés, l'intérieur du palais. Le duc de Guiche, démis à son fils, étoit dans la lanterne basse de la cheminée. Il avoit capitulé avec M. le duc d'Orléans, et en avoit tiré six cent mille livres pour ce service qu'il avoit eu le talent de lui faire valoir. Il s'étoit donné pendant la vie du roi pour un homme attaché aux bâtards. Ils y avoient compté, et comme on le voit, ne tardèrent pas à se mécompter. La précaution ne fut utile qu'au duc de Guiche; tout se passa, il est vrai, peu doucement, mais sans la plus légère apparence de donner la moindre atteinte à la tranquillité parfaite.

La députation ne fut pas longtemps à revenir. Elle remit le testament et le codicille entre les mains du premier président qui les présenta, sans s'en dessaisir, à M. le duc d'Orléans, puis les fit passer de main en main par les présidents à mortier à Dreux, conseiller au parlement, père du grand maître des cérémonies, disant qu'il lisoit bien, et d'une voix forte qui seroit bien entendue de tous, de la place où il étoit sur les siéges hauts derrière les présidents près de la lanterne de la buvette. On peut juger avec quel silence il fut écouté, et combien les yeux et les oreilles se dressèrent vers ce lecteur. A travers toute sa joie, le duc du Maine montra une âme en peine; il se trouvoit au moment d'une forte opération qu'il falloit soutenir. M. le duc d'Orléans ne marqua qu'une application tranquille.

Je ne m'arrêterai point à ces deux pièces, où il n'est question que de la grandeur et de la puissance des bâtards, de Mme de Maintenon et de Saint-Cyr, du choix de l'éducation du roi, et du conseil de régence au pis pour M. le duc d'Orléans, et de le livrer entièrement dépouillé de tout pouvoir au pouvoir sans bornes du duc du Maine.

Je remarquai un morne et une sorte d'indignation qui se peignit sur tous les visages, à mesure que la lecture avançoit, et qui se tourna en une sorte de fermentation muette à la lecture du codicille que fit l'abbé Menguy, autre conseiller de la grand'chambre, mais clerc, et en la même place de Dreux pour être mieux entendu. Le duc du Maine la

sentit et en pâlit, car il n'étoit appliqué qu'à jeter les yeux sur tous les visages, et les miens le suivoient de près tout en écoutant, et regardant de fois à autre la contenance de M. le duc d'Orléans.

La lecture achevée, ce prince prit la parole, et passant les yeux sur toute la séance, se découvrit, se recouvrit, et dit un mot de louange et de regret du feu roi. Élevant après la voix davantage, il déclara qu'il n'avoit qu'à approuver tout ce qui regardoit l'éducation du roi, quant aux personnes, et ce qui se trouvoit sur un établissement aussi beau et aussi utile que l'étoit celui de Saint-Cyr, dans les dispositions qu'on venoit d'entendre; qu'à l'égard de celles qui regardoient le gouvernement de l'État, il parleroit séparément de ce qui en étoit contenu dans le testament et dans le codicille; qu'il avoit peine à les concilier avec ce que le roi lui avoit dit dans les derniers jours de sa vie, et avec les assurances qu'il lui avoit données publiquement qu'il ne trouveroit rien dans ses dispositions dont il pût n'être pas content, en conséquence de quoi il avoit lui-même toujours depuis renvoyé à lui pour tous les ordres à donner, et ses ministres pour les recevoir sur les affaires; qu'il falloit qu'il n'eût pas compris la force de ce qu'on lui avoit fait faire, regardant du côté du duc du Maine, puisque le conseil de régence se trouvoit choisi, et son autorité tellement établie par le testament qu'il ne lui en demeuroit plus aucune à lui; que ce préjudice fait au droit de sa naissance, à son attachement pour la personne du roi, à son amour et à [sa] fidélité pour l'État, étoit de nature à ne pouvoir le souffrir avec la conservation de son honneur; et qu'il espéroit assez de l'estime de tout ce qui étoit là présent pour se persuader que sa régence seroit déclarée telle qu'elle devoit être, c'est-à-dire entière, indépendante, et le choix du conseil de régence, à qui il ne disputoit pas la voix délibérative pour les affaires, à sa disposition, parce qu'il ne les pouvoit discuter qu'avec des personnes qui, étant approuvées du public, pussent aussi avoir sa confiance. Ce court discours parut faire une grande impression.

Le duc du Maine voulut parler. Comme il se découvroit, M. le duc d'Orléans avança la tête par-devant M. le Duc, et dit au duc du Maine d'un ton sec : « Monsieur, vous parlerez à votre tour. » En un moment l'affaire tourna selon les désirs de M. le duc d'Orléans. Le pouvoir du conseil de régence et sa composition tombèrent. Le choix du conseil de régence fut attribué à M. le duc d'Orléans, régent du royaume, avec toute l'autorité de la régence, et à la pluralité des voix du conseil de régence la décision des affaires seulement, avec la voix du régent comptée pour deux, en cas de partage. Ainsi toutes les grâces et les punitions demeurèrent en la main seule de M. le duc d'Orléans. L'acclamation fut telle que le duc du Maine n'osa dire une parole. Il se réserva pour soutenir le codicille, dont la conservation, en effet, eût annulé par soi-même tout ce que M. le duc d'Orléans venoit d'obtenir.

Après quelques moments de silence, M. le duc d'Orléans reprit la parole. Il témoigna une nouvelle surprise que les dispositions du testament n'eussent pas suffi à qui les avoit suggérées, et que, non contents de s'y être établis les maîtres de l'État, ils en eussent eux-mêmes trouvé

les clauses si étranges qu'il avoit fallu, pour se rassurer, devenir encore les maîtres de la personne du roi, de la sienne à lui, de la cour et de Paris. Il ajouta que si son honneur se trouvoit blessé au point où il lui paroissoit que la compagnie l'avoit senti elle-même par les dispositions du testament, ainsi que toutes les lois et les règles, les mêmes étoient encore plus violées par celles du codicille, qui ne laissoit ni sa liberté ni sa vie même en sûreté, et mettoit la personne du roi dans l'absolue dépendance de qui avoit osé profiter de l'état de foiblesse d'un roi mourant pour lui arracher ce qu'il n'avoit pu entendre. Il conclut par déclarer que la régence étoit impossible à exercer avec de telles conditions, et qu'il ne doutoit pas que la sagesse de la compagnie n'annulât un codicille qui ne se pouvoit soutenir, et dont les règlements jetteroient la France dans les malheurs les plus grands et les plus indispensables. Tandis que ce prince parloit, un profond et morne silence lui applaudissoit, sans s'expliquer.

Le duc du Maine, devenu de toutes les couleurs, prit la parole, qui pour cette fois lui fut laissée. Il dit que l'éducation du roi, et par conséquent sa personne, lui étant confiée, c'étoit une suite toute naturelle qu'il eût, privativement à tout autre, l'entière autorité sur sa maison civile et militaire, sans quoi il ne pouvoit se charger de le faire servir, ni répondre de sa personne; et de là à vanter son attachement, si connu du feu roi, qu'il y avoit mis toute sa confiance.

M. le duc d'Orléans l'interrompit à ce mot, qu'il releva. M. du Maine voulut le tempérer par les louanges du maréchal de Villeroy adjoint à lui, mais sous lui dans la même charge et la même confiance. M. le duc d'Orléans reprit qu'il seroit étrange que la première et plus entière confiance ne fût pas en lui, et plus encore qu'il ne pût vivre auprès du roi que sous l'autorité et la protection de ceux qui se seroient rendus les maîtres absolus du dedans et du dehors, et de Paris même par les régiments des gardes.

La dispute s'échauffoit, se morceloit par phrases coupées de l'un à l'autre, lorsque en peine de la fin d'une altercation qui devenoit indécente, et cédant à l'ouverture que le duc de La Force venoit de me faire par-devant le duc de La Rochefoucauld qui siégeoit entre nous deux, je fis signe de la main à M. le duc d'Orléans de sortir et d'aller achever cette discussion dans la quatrième des enquêtes, qui a une porte de communication dans la grand'chambre, et où il n'y avoit personne. Ce qui me détermina à cette action fut que je m'aperçus que M. du Maine s'affermissoit, qu'il se murmuroit confusément de partage, et que M. le duc d'Orléans ne faisoit pas le meilleur personnage, puisqu'il descendoit à plaider pour ainsi dire sa cause contre le duc du Maine. Il avoit la vue basse. Il étoit tout entier à attaquer et à répondre, en sorte qu'il ne vit point le signe que je lui faisois. Quelques moments après je redoublai, et n'en ayant pas plus de succès, je me levai et m'avançai quelques pas, et lui dis, quoique d'assez loin : « Monsieur, si vous passiez dans la quatrième des enquêtes, avec M. du Maine, vous y parleriez plus commodément, » et m'avançant au même instant davantage, je l'en pressai par un signe de la main et des yeux qu'il put distinguer. Il m'en rendit

un de la tête, et à peine fus-je rassis que je le vis s'avancer par-devant M. le Duc à M. du Maine; et aussitôt après, tous deux se levèrent et s'en allèrent dans la quatrième des enquêtes. Je ne pus voir qui, de ce qui étoit épars hors de la séance, les y suivit, car toute la séance se leva à leur sortie, et se rassit en même temps sans bouger, et tout en grand silence. Quelque temps après M. le comte de Toulouse sortit de place, et alla dans cette chambre. M. le Duc l'y suivit un peu après. Au bout de quelque temps le duc de La Force en fit autant.

Il y fut assez peu. Revenant en séance, il dépassa le duc de La Rochefoucauld et moi, mit sa tête entre celle du duc de Sully et la mienne, parce qu'il ne voulut pas être entendu par La Rochefoucauld, et me dit: « Au nom de Dieu, allez-vous-en là dedans, cela va fort mal. M. le duc d'Orléans mollit, rompez la dispute, faites rentrer M. le duc d'Orléans; et dès qu'il sera en place, qu'il dise qu'il est trop tard pour achever, qu'il faut laisser la compagnie aller dîner, et revenir achever au sortir de table; et pendant cet intervalle, ajouta La Force, mander les gens du roi au Palais-Royal, et faire parler aux pairs dont on pourroit douter, et aux chefs de meute parmi les magistrats.

L'avis me parut bon et important. Je sortis de séance et allai à la quatrième des enquêtes. Je trouvai un grand cercle assez fourni de spectateurs, M. le comte de Toulouse vers l'entrée en avant, mais collé à ce cercle, M. le Duc vers le milieu en même situation, tous assez éloignés de la cheminée, devant laquelle M. le duc d'Orléans et le duc du Maine étoient seuls, disputant d'action à voix basse, avec l'air fort allumé tous deux. Je considérai quelques moments ce spectacle, puis je m'approchai de la cheminée, en homme qui vouloit parler. « Qu'y a-t-il, monsieur? me dit M. le duc d'Orléans d'un air vif d'impatience. — Un mot pressé, monsieur, lui dis-je, que j'ai à vous dire. » Il continuoit à parler au duc du Maine, moi presque en tiers; je redoublai, il me tendit l'oreille. « Non pas cela, lui dis-je, et lui prenant la main : venez-vous-en ici. » Je le tirai au coin de la cheminée. Le comte de Toulouse qui étoit là auprès se recula beaucoup, et tout le cercle de ce côté-là. Le duc du Maine se recula aussi d'où il étoit en arrière.

Je dis à l'oreille à M. le duc d'Orléans qu'il ne devoit pas espérer de rien gagner sur M. du Maine, qui ne sacrifieroit pas le codicille à ses raisons, que la longueur de cette conférence devenoit indécente, inutile, dangereuse; qu'il étoit là en spectacle à tout ce qui y étoit entré comme en séance, et encore mieux vu et examiné; qu'il n'avoit de parti que de rentrer en séance, et dès qu'il y seroit, la rompre, etc. « Vous avez raison, me dit-il, je vais le faire. — Mais, repris-je, faites-le donc sur-le-champ, et ne vous laissez point amuser. C'est M. de La Force à qui vous devez cet avis, et qui m'envoie vous le donner. » Il me quitta sans plus rien dire, alla à M. du Maine, lui dit en deux mots qu'il étoit trop tard, et qu'on finiroit l'après-dînée.

J'étois demeuré où il m'avoit laissé. Je vis aussitôt le duc du Maine lui faire la révérence, comme se séparant tous deux, et se retirer, et dans le même moment M. le Duc venir joindre M. le duc d'Orléans, et se parler, tandis que M. du Maine joignit le cercle, et s'arrêta le dos

dedans pour voir apparemment ce colloque. Il dura assez peu, et fut fort en douceur, quoique M. le Duc en air d'empressement. Comme il falloit passer à peu près où j'étois pour rentrer dans la grand'chambre, tous deux vinrent vers moi.

En ce moment je sus que M. le Duc venoit de demander à M. le duc d'Orléans d'entrer au conseil de régence, puisqu'on n'avoit point égard au testament, et d'en être déclaré chef, et qu'il l'avoit obtenu. La haine des bâtards, et par le rang de prince du sang, etc., et par le procès de la succession de M. le Prince, avoit engagé Mme la Duchesse à faire des pas auprès de M. le duc d'Orléans dans les dernières semaines de la vie du roi, et M. le duc d'Orléans à les bien recevoir, pour se fortifier contre M. du Maine. Il n'avoit, je pense, osé me dire qu'il s'étoit engagé à cette place de chef du conseil de régence, mais je crois que l'engagement en étoit pris, et que M. le Duc l'en somma plutôt qu'il ne lui demanda. Bref, M. le duc d'Orléans me dit qu'il en alloit parler au parlement avant de lever la séance; j'en fis un air de félicitation et d'approbation à M. le Duc, et nous rentrâmes aussitôt en séance.

Le bruit qui accompagne toujours ces rentrées étant apaisé, M. le duc d'Orléans dit qu'il étoit trop tard pour abuser plus longtemps de la compagnie, qu'il falloit aller dîner, et rentrer au sortir de table pour achever. Tout de suite il ajouta qu'il croyoit convenable que M. le Duc entrât dès lors au conseil de régence et que ce fût avec la qualité de chef de ce conseil; et que, puisque la compagnie avoit rendu à cet égard la justice qui étoit due à sa naissance et à la qualité de régent, il lui expliqueroit ce qu'il pensoit sur la forme à donner au gouvernement, et qu'en attendant il profitoit du pouvoir de sa régence pour profiter des lumières et de la sagesse de la compagnie, et lui rendoit dès maintenant l'ancienne liberté des remontrances. Ces paroles furent suivies d'un applaudissement éclatant et général, et la séance fut aussitôt levée.

J'étois prié à dîner ce jour-là chez le cardinal de Noailles, mais je sentis l'importance d'employer le temps si court et si précieux de l'intervalle jusqu'à la rentrée de l'après-dînée, et de ne pas quitter M. le duc d'Orléans, dont le duc de La Force me pressa dès que je fus rentré en séance. Je m'approchai de M. le duc d'Orléans dans la fin du parquet, et lui dis à l'oreille : « Les moments sont chers, je vous suis au Palais-Royal; » et me remis après où je devois être pour sortir avec les pairs. Montant en carrosse, j'envoyai un gentilhomme m'excuser au cardinal de Noailles, et lui dire que je lui en dirois la raison. Je m'en allai au Palais-Royal où la curiosité avoit rassemblé tout ce qui n'étoit pas au palais, et où vint encore une partie de ce qui y avoit été spectateur. Tout ce que j'y trouvai de ma connoissance me demanda des nouvelles avec empressement. Je me contentai de répondre que tout alloit bien, et dans la règle, mais que tout n'étoit pas encore fini.

M. le duc d'Orléans étoit passé dans un cabinet où je le trouvai seul avec Canillac qui l'avoit attendu. Nous prîmes là nos mesures, et M. le duc d'Orléans envoya chercher le procureur général d'Aguesseau, depuis chancelier, et le premier avocat général Joly de Fleury, depuis

procureur général. Il étoit près de deux heures. On servit une petite table de quatre couverts où Canillac, Conflans, premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans, et moi nous mîmes avec ce prince, et pour le dire en passant, je n'ai jamais mangé avec lui depuis qu'une fois, chez Mme la duchesse d'Orléans à Bagnolet.

Le maréchal de Villeroy étoit demeuré à Versailles. Il avoit chargé Goesbriant, gendre de Desmarets, de venir au palais, et de lui mander souvent des nouvelles. Il en reçut trois courriers fort près à près qui le remplirent tellement de joie et d'espérance, lui et la duchesse de Ventadour, son ancienne bonne amie, qu'ils ne doutèrent pas que ce qui se passoit sur le codicille ne le soutînt, et ne rétablît le testament, de sorte qu'ils ne purent se contenir, et répandirent la victoire complète du duc du Maine sur M. le duc d'Orléans dans Versailles. Paris fut aussi dans la même erreur, répandue par les émissaires du duc du Maine de tous côtés, mais le triomphe ne fut pas de longue durée.

Nous retournâmes au parlement un peu avant quatre heures. J'y allai seul dans mon carrosse un moment avant M. le duc d'Orléans, et j'y trouvai tout en séance. J'y fus regardé avec grande curiosité, à ce qu'il me parut; je ne sais si on étoit instruit d'où je venois. J'eus soin que mon maintien ne montrât rien. Je dis seulement en passant au duc de La Force que son conseil avoit été salutaire, que j'avois lieu d'en espérer tout succès, et que j'avois dit à M. le duc d'Orléans que c'étoit lui qui l'avoit pensé et me l'avoit dit. M. le duc d'Orléans arrivé, et le bruit inséparable d'une nombreuse suite apaisé, il dit qu'il falloit reprendre les choses où elles en étoient demeurées le matin; qu'il devoit dire à la cour qu'il n'étoit demeuré d'accord de rien avec M. du Maine, en même temps lui remettre devant les yeux les clauses monstrueuses d'un codicille arraché à un prince mourant, clauses bien plus étranges encore que les dispositions du testament que la cour n'avoit pas jugé devoir être exécutées, et que la cour ne pouvoit passer à M. du Maine d'être maître de la personne du roi, de la cour, de Paris, par conséquent de l'État, de la personne, de la liberté, de la vie du régent, qu'il seroit en état de faire arrêter à toute heure, dès qu'il seroit le maître absolu et indépendant de la maison du roi civile et militaire; que la cour voyoit ce qui devoit nécessairement résulter d'une nouveauté inouïe qui mettoit tout entre les mains de M. du Maine, et qu'il laissoit aux lumières, à la prudence de la compagnie, à sa sagesse, à son équité, à son amour pour l'État, à déclarer ce qu'elle en pensoit.

M. du Maine parut alors aussi méprisable sur le pré, qu'il étoit redoutable dans l'obscurité des cabinets. Il avoit l'air d'un condamné, et lui toujours si vermeil, avec la pâleur de la mort sur le visage. Il répondit à voix fort basse et peu intelligible, et avec un air aussi respectueux et aussi humble qu'il l'avoit été audacieux le matin.

On opinoit cependant sans l'écouter, et il passa tout d'une voix comme en tumulte à l'entière abrogation du codicille. Cela fut prématuré comme l'abrogation du testament l'avoit été le matin, l'un et l'autre par une indignation soudaine. Les gens du roi devoient parler, et ils étoient là, avant que personne opinât; aussi le premier président n'avoit point de-

mandé les voix : elles avoient prévenu l'ordre. D'Aguesseau, quoique procureur général, et Fleury, premier avocat général, parlèrent donc : le premier en peu de mots; l'autre avec plus d'étendue, et fit un fort beau discours. Comme il existe dans les bibliothèques, je ne parlerai que des conclusions conformes de tous deux, en tout et partout favorables à M. le duc d'Orléans.

Après qu'ils eurent parlé, le duc du Maine, se voyant totalement tondu, essaya une dernière ressource. Il représenta avec plus de force qu'on n'en attendoit de ce qu'il avoit montré en cette seconde séance, mais pourtant avec mesure, que s'il étoit dépouillé de l'autorité qui lui étoit donnée par le codicille, il demandoit à être déchargé de la garde du roi, de répondre de sa personne, et de conserver seulement la surintendance de son éducation. M. le duc d'Orléans répondit : « Très-volontiers, monsieur, il n'en faut pas aussi davantage. » Là-dessus, le premier président, aussi abattu que le duc du Maine, prit les voix.

Chacun répondit de l'avis des conclusions, et l'arrêt fut prononcé en sorte qu'il ne resta nulle sorte de pouvoir au duc du Maine, qui fut totalement remis entre les mains du régent, avec le droit de mettre dans la régence qui il voudroit, d'en ôter qui bon lui sembleroit, et de faire tout ce qu'il jugeroit à propos sur la forme à donner au gouvernement, l'autorité toutefois des affaires demeurant au conseil de régence, à la pluralité des voix, celle du régent comptée pour deux en cas seulement de partage, et M. le Duc déclaré chef sous lui du conseil de régence, avec, dès à présent, la faculté d'y entrer et d'y opiner.

Pendant les opinions, le prononcé et le reste de la séance, le duc du Maine eut toujours les yeux baissés, l'air plus mort que vif, et parut immobile. Son fils et son frère ne donnèrent aucun signe de prendre part à rien.

L'arrêt fut suivi de fortes acclamations de la foule qui étoit éparse hors de la séance; et celle qui remplissoit le reste du palais y répondit à mesure qu'elle fut instruite de ce qui avoit été décidé.

Ce bruit un peu long apaisé, le régent fit un remercîment court, poli, majestueux à la compagnie, protesta du soin qu'il auroit d'employer au bien de l'État l'autorité de laquelle il étoit revêtu, puis dit à la compagnie qu'il étoit temps de l'informer de ce qu'il jugeoit nécessaire d'établir pour lui aider dans l'administration de l'État. Il ajouta qu'il le faisoit avec d'autant plus de confiance, que ce qu'il se proposoit n'étoit que l'exécution de ce que M. le duc de Bourgogne, car il le nomma ainsi, avoit résolu, et qu'on avoit trouvé parmi les papiers de sa cassette. Il fit un court et bel éloge des lumières et des intentions de ce prince, puis déclara qu'outre le conseil de régence qui seroit le suprême où toutes les affaires du gouvernement ressortiroient, il se proposoit d'en établir un pour les affaires étrangères, un pour les affaires de la guerre, un pour celles de la marine, un pour celles des finances, un pour les affaires ecclésiastiques, et un pour celles du dedans du royaume, et de choisir quelques-uns des magistrats de la compagnie pour entrer dans ces deux derniers conseils, et de les aider de leurs lumières sur la police

du royaume, la jurisprudence, et ce qui regardoit les libertés de l'Église gallicane.

L'applaudissement des magistrats éclata, et toute la foule y répondit. Le premier président conclut la séance par un compliment fort court au régent, qui se leva, et en même temps toute la séance, et on s'en alla.

Il faut ici se souvenir de la très-singulière rencontre en même pensée sur ces conseils entre le duc de Chevreuse et moi (t. IV, p. 317), conseils destinés et adoptés par M. le duc de Bourgogne, et donnés en cette seconde séance par le régent pour avoir été trouvés dans ses papiers. On ne peut exprimer l'impression que fit ce nom auguste, ni à quel point la mémoire de ce prince parut chère, et sa personne regrettée et respectée avec la plus sincère vénération.

Il alla droit du palais à Versailles, parce qu'il étoit fort tard, et qu'il vouloit voir le roi avant qu'il se couchât, comme pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé. Il y reçut les compliments forcés des deux vieux amants, et de là s'en alla chez Madame. Elle fut au-devant de lui l'embrasser, ravie de joie, et après les premières questions et conjouissances, elle lui dit qu'elle ne désiroit rien autre chose que le bonheur de l'État par un bon et sage gouvernement, et sa gloire à lui; qu'elle ne lui demanderoit jamais rien qu'une seule chose qui n'étoit que pour son bien et son honneur, mais qu'elle lui en demandoit sa parole précise : c'étoit de n'employer jamais en rien du tout, pour peu que ce fût, l'abbé Dubois, qui étoit le plus grand coquin et le plus insigne fripon qu'il y eût au monde, ce dont elle avoit mille et mille preuves, qui, pour peu qu'il pût se fourrer, voudroit aller à tout, et le vendroit lui et l'État pour son plus léger intérêt. Elle en dit bien d'autres sur son compte, et pressa tant M. son fils qu'elle en tira parole positive de ne l'employer jamais.

J'arrivai une heure après à Versailles. J'allai chez Mme la duchesse de Berry, qui étoit ravie. M. le duc d'Orléans en sortoit. Je vis après Mme la duchesse d'Orléans qui me parut tâcher d'être bien aise. J'évitai les détails avec elle sous prétexte de m'aller reposer. Ce n'étoit pas sans besoin. J'appris le lendemain la parole exigée et donnée de l'exclusion totale de l'abbé Dubois. On ne verra que trop tôt que les paroles de M. le duc d'Orléans ne furent jamais que des paroles, c'est-à-dire des sons qui frappent l'air.

CHAPITRE XVI.

Conseils à l'ordinaire. — Les entrailles du roi portées à Notre-Dame tout simplement. — Harangues des compagnies au roi. — Force réformes civiles. — Le cœur du roi fort simplement porté aux Grands-Jésuites. — Merveilleuse et prompte ingratitude. — Le régent visite à Saint-Cyr Mme de Maintenon, et lui continue sa pension. — Madame l'y visite aussi le même jour. — Le parlement continué pour un mois. — Le roi va à Vincennes. — Le corps du roi porté à Saint-Denis. — Entreprise de M. le Duc, qui fait monter avec lui dans le carrosse du roi le chevalier de Dampierre, son écuyer. — Le régent permet à tous les carrosses d'entrer dans la dernière

cour du Palais-Royal, et à qui voulut de draper, jusqu'au premier président du parlement. — Nouveauté pour les magistrats de draper des plus grands deuils de famille et de porter des pleureuses. — Prisons ouvertes; horreurs. — Duc du Maine et comte de Toulouse admis au conseil avec les seuls ministres du feu roi. — Mort de Mme de La Vieuville. — Mme la duchesse de Berry, à Saint-Cloud, fait Mme de Pons sa dame d'atours, et la remplace de Mme de Beauvau. — Duc d'Albret est grand chambellan sur la démission du duc de Bouillon, son père. — Le roi tient son premier lit de justice. — Le roi harangué par les compagnies à Vincennes. — Le chancelier se démet, pour quatre cent mille livres, de sa charge de secrétaire d'État. — Crosat; quel; fait grand trésorier de l'ordre pour des avances. — Térat; quel; en a le râpé. — Conseils, d'où pris, comment pervertis. — Je fais déclarer le cardinal et le duc de Noailles chef du conseil de conscience et président de celui des finances. — Réflexion sur le pouvoir et le grand nombre en matière de religion. — Conseil de conscience. — Caractère de Besons, archevêque de Bordeaux, puis de Rouen, de Pucelle et de Joly de Fleury. — — Dorsanne; son caractère et sa fin. — Conseil des finances. — Le chancelier de Pontchartrain raffermit secrètement son fils. — Conseil des affaires étrangères. — Conseil de guerre. — Caractère du duc de Guiche. — Les fortifications données à Asfeld. — Caractère de Saint-Contest et de Le Blanc. — Conseil de marine. — Conseil des affaires du dedans du royaume. — Caractère de Beringhen, premier écuyer, et du marquis de Brancas.

Le lendemain, mardi 3 septembre, le régent tint à Versailles deux conseils : un le matin, l'autre l'après-dînée, où il n'y eut que les ministres du feu roi, c'est-à-dire le maréchal de Villeroy, Voysin, chancelier de France et secrétaire d'État de la guerre, Torcy, secrétaire d'État des affaires étrangères, qui avoit les postes, et Desmarets, contrôleur général des finances. Ils étoient tous nommés par le testament du roi, avec ses deux bâtards, et les maréchaux de Villars, d'Harcourt, de Tallard et d'Huxelles, pour composer le conseil de régence avec M. le duc d'Orléans, et avec M. le Duc dans un an, à vingt-quatre ans. Mais par ce qui avoit été décidé la veille au parlement, le régent étoit pleinement le maître de le composer tout comme il lui plairoit, et tous ces messieurs fort en peine. Il y eut encore conseil le lendemain avec les mêmes ministres du feu roi seulement; et les entrailles du roi furent portées sans aucune cérémonie à Notre-Dame, par deux aumôniers du roi, dans un de ses carrosses, sans personne d'accompagnement. Elles le devoient être à Saint-Denis, mais cela fut changé sur la représentation que fit le cardinal de Noailles que les entrailles des derniers rois étoient toutes à Notre-Dame.

Le jeudi, 5 septembre, le parlement et les autres compagnies haranguèrent le roi. Ce même jour il parut de grandes réformes dans la maison du roi et les bâtiments; et ses équipages de chasse furent réduits sur le pied qu'ils avoient été sous Louis XIII.

Le vendredi, 6 septembre, le cardinal de Rohan porta le cœur aux Grands-Jésuites avec très-peu d'accompagnement et de pompe. Outre le service purement nécessaire, on remarqua qu'il ne se trouva pas six personnes de la cour aux Jésuites à cette cérémonie. Ce n'est pas à moi, qui après mon père n'ai de ma vie manqué d'assister tous les ans à l'anniversaire de Louis XIII à Saint-Denis, et qui y ai déjà été cinquante-deux

fois sans y avoir jamais vu personne, à relever une si prompte ingratitude.

Ce même jour le régent fit une action du mérite le plus exquis, si la vue de Dieu l'eût conduit, mais de la dernière misère parce que la religion n'y eut aucune part, et qu'alors il se devoit garder plus de respect à soi-même, et n'afficher pas au moins si subitement avec quelle sécurité il étoit permis de le persécuter de la manière la plus opiniâtre et la plus cruelle. Il alla à huit heures du matin voir Mme de Maintenon à Saint-Cyr. Il fut près d'une heure avec cette ennemie qui lui avoit voulu faire perdre la tête, et qui tout récemment l'avoit voulu livrer pieds et poings liés au duc du Maine, par les monstrueuses dispositions du testament et du codicille du roi.

Le régent l'assura dans cette visite que les quatre mille livres que le roi lui donnoit tous les mois lui seroient continuées, et lui seroient portées tous les premiers jours de chaque mois par le duc de Noailles, qui avoit apparemment engagé ce prince à cette visite et à ce présent. Il dit à Mme de Maintenon que si elle en vouloit davantage, elle n'avoit qu'à parler, et l'assura de toute sa protection pour Saint-Cyr, où il vit les classes des demoiselles toutes ensemble en sortant.

Il faut savoir qu'outre la terre de Maintenon et les autres biens de cette fameuse et trop funeste fée, la maison de Saint-Cyr, qui avoit plus de quatre cent mille livres de rente et beaucoup d'argent en réserve, étoit obligée par son établissement à y recevoir Mme de Maintenon, si elle venoit à vouloir s'y retirer; à lui obéir en tout comme à la supérieure unique et absolue en tout, à l'entretenir elle et tout ce qu'elle y auroit auprès d'elle, ses domestiques, ses équipages dedans et au dehors, de toutes choses, sans exception, à son gré, sa table et les autres nourritures aussi à son gré, aux dépens de la maison, ce qui a été très-ponctuellement exécuté jusqu'à sa mort. Ainsi elle n'avoit pas besoin de cette belle libéralité d'une continuation de pension de quarante-huit mille livres. C'étoit bien assez que M. le duc d'Orléans daignât oublier qu'elle fût au monde, et ne pas troubler son repos à Saint-Cyr. Madame la fut voir aussi le même matin sur les onze heures. Pour elle, on a vu qu'elle lui dut tout à la mort de Monsieur, et Madame lui devoit au moins cette marque de reconnoissance.

Le régent se garda bien de me parler de sa visite, ni devant ni après, et je ne pris pas non plus la peine de la lui reprocher et de lui en faire honte. Elle fit grand bruit dans le monde et n'en fut pas approuvée. L'affaire d'Espagne n'étoit pas encore oubliée, et le testament et le codicille fournissoient alors à toutes les conversations.

Le samedi 7 septembre étoit le jour pris pour le premier lit de justice du roi, mais il se trouva enrhumé la nuit, qu'il ne passa pas trop bien. Le régent vint seul à Paris. Le parlement étoit assemblé, et j'allai jusqu'à une porte du palais, où je fus averti du contre-ordre qui ne venoit que d'arriver, et qui ne put nous trouver chez nous. Le premier président et les gens du roi furent aussitôt mandés au Palais-Royal; et le parlement qui alloit entrer en vacance, fut continué pour huit jours à l'égard des procès, et pour tout le reste du mois quant aux affaires gé-

nérales. Le lendemain, le régent qui étoit importuné du séjour de Versailles, parce qu'il aimoit à demeurer à Paris où il avoit tous ses plaisirs sous sa main; et trouvant de l'opposition dans les médecins de la cour, tous commodément logés à Versailles, au transport de la personne du roi à Vincennes sous prétexte d'un petit rhume, fit venir tous ceux de Paris qui avoient été mandés à voir le feu roi. Ceux-là qui n'avoient rien à gagner au séjour de Versailles se moquèrent des médecins de la cour, et sur leur avis il fut résolu qu'on mèneroit, le lendemain lundi 9 septembre, le roi à Vincennes, où tout étoit prêt à le recevoir.

Il partit donc ce jour-là sur les deux heures après midi de Versailles, entre le régent et la duchesse de Ventadour au fond, le duc du Maine et le maréchal de Villeroy au devant, et le comte de Toulouse à une portière, qui l'aima mieux que le devant. Il passa sur les remparts de Paris sans entrer dans la ville, et arriva sur les cinq heures à Vincennes, ayant trouvé beaucoup de monde et de carrosses sur le chemin pour le voir passer.

Le même jour, le corps du feu roi fut porté à Saint-Denis. On a déjà dit qu'il n'avoit rien réglé ni défendu pour ses obsèques, et qu'on se conforma au dernier exemple pour éviter la dépense, l'embarras, la longueur des cérémonies. Louis XIII, par modestie et par humilité, avoit lui-même ordonné des siennes au moindre état qu'il avoit pu. Ces vertus, ainsi que tant d'autres héroïques ou chrétiennes, il ne les avoit pas transmises à son fils. Mais on se servit de l'autorité du dernier exemple, et personne ne le releva ni le trouva mauvais, tant il est vrai que l'attachement et la reconnoissance sont des vertus qui se sont envolées au ciel avec Astrée, comme il y avoit paru aux Grands-Jésuites depuis si peu de jours, lorsque le cœur du roi y fut porté, ce cœur qui n'aima personne et qui fut aussi si peu aimé. M. le Duc, au lieu de M. le duc d'Orléans, qui n'étoit pas payé pour en prendre la fatigue, mena le convoi. Il fit monter dans le carrosse du roi où il étoit le chevalier de Dampierre, son écuyer, ce qui surprit étrangement.

Je ne m'arrêterai pas ici à cette entreprise qui ne fut que de légères prémices de toutes celles qui se succédèrent bientôt les unes aux autres. Dampierre étoit Cugnac, et pouvoit entrer dans les carrosses par sa naissance, mais on a vu ailleurs combien les principaux domestiques des princes du sang en étoient exclus par cette qualité, de quelque naissance qu'ils pussent être, à la différence de ceux des fils et petits-fils de France; combien le feu roi étoit jaloux et attentif là-dessus, et divers exemples. Cette hardiesse fit grand bruit, et ce fut tout. M. le duc d'Orléans n'étoit pas fait pour les règles ni pour les bienséances, mais pour laisser usurper chacun contre les uns et les autres, sans droit, et contre tout exemple constant.

Ainsi il permit l'entrée de la seconde cour du Palais-Royal à toutes sortes de carrosses, jusqu'alors réservée comme la seconde cour de Versailles, et il souffrit que drapât du roi qui voulut, jusqu'au premier président de Mesmes. Jusqu'alors cette distinction n'avoit point passé au delà des officiers de la couronne et des grands officiers des maisons

du roi, de la reine et des fils de France. Il n'y avoit pas même plus de cinquante ans que les magistrats, quels qu'ils fussent, avoient commencé à draper de leurs pères, mères et femmes, et rien n'avoit paru plus nouveau ni plus ridicule au deuil de Monseigneur que quelques magistrats du conseil, en fort petit nombre, qui hasardèrent de paroître en pleureuse, et qui ne furent point imités par les autres. Le régent crut apparemment se dévouer le parlement et le premier président, en flattant son orgueil extrême; il ne fit que faire mépriser son extrême facilité. On en verra bien d'autres et en tous genres dans la suite[1].

Le lendemain de l'arrivée du roi à Vincennes, le régent travailla tout le matin séparément avec les secrétaires d'État qu'il avoit chargés de lui apporter la liste de toutes les lettres de cachet de leurs bureaux, et leurs causes, qui sur ces dernières se trouvèrent souvent courts. La plupart des lettres de cachet, d'exil et de prison avoient été expédiées pour jansénisme et pour la constitution, quantité dont les raisons étoient connues du feu roi seul et de ceux qui les lui avoient fait donner, d'autres du temps des précédents ministres, parmi lesquelles beaucoup étoient ignorées et oubliées depuis longtemps. Le régent leur rendit à tous pleine liberté, exilés et prisonniers, excepté ceux qu'il connut être arrêtés pour crime effectif et affaires d'État, et se fit donner des bénédictions infinies pour cet acte de justice et d'humanité.

Il se débita là-dessus des histoires très-singulières, et d'autres fort étranges, ce qui fit déplorer le malheur des prisonniers, et la tyrannie du dernier règne et de ses ministres. Parmi ceux de la Bastille il s'en trouva un arrêté depuis trente-cinq [ans], le jour qu'il arriva à Paris d'Italie d'où il étoit, et qui venoit voyager. On n'a jamais su pourquoi, et sans qu'il eût jamais été interrogé, ainsi que la plupart des autres. On se persuada que c'étoit une méprise. Quand on lui annonça sa liberté, il demanda tristement ce qu'on prétendoit qu'il en pût faire. Il dit qu'il n'avoit pas un sou, qu'il ne connoissoit qui que ce fût à Paris, pas même une seule rue, personne en France, que ses parents d'Italie étoient apparemment morts depuis qu'il en étoit parti, que ses biens apparemment aussi avoient été partagés depuis tant d'années qu'on n'avoit point eu de nouvelles de lui; qu'il ne savoit que devenir. Il demanda de rester dans la Bastille le reste de ses jours avec la nourriture et le logement. Cela lui fut accordé avec la liberté qu'il y voudroit prendre.

Pour ceux qui furent tirés des cachots où la haine des ministres et celle des jésuites et des chefs de la constitution les avoit fait jeter, l'horreur de l'état où ils parurent épouvanta et rendit croyables toutes les cruautés qu'ils racontèrent dès qu'ils furent en pleine liberté. Le même jour le régent tint conseil avec les ministres du feu roi, et il y fit entrer le duc du Maine et le comte de Toulouse.

Ce même jour mourut Mme de La Vieuville dans un âge peu avancé, d'un cancer au sein, dont jusqu'à deux jours avant sa mort elle avoit gardé le secret avec un courage égal à la folie de s'en cacher, et de

1. Voy. notes à la fin du volume.

se priver par là des secours. Une seule femme de chambre le savoit et la pansoit. On a suffisamment parlé d'elle et de son mari lorsqu'elle fut faite dame d'atours de Mme la duchesse de Berry. Cette princesse étoit à Saint-Cloud avec sa petite cour en attendant que le Luxembourg fût en état qu'elle y vînt loger. Elle disposa de la charge de sa dame d'atours en faveur de Mme de Pons qui étoit une de ses dames, qu'elle remplaça de Mme de Beauvau, dont le mari fut chevalier de l'ordre en 1724, et son frère aussi qui étoit archevêque de Narbonne. Cette dame étoit aussi Beauvau, d'une autre branche; son père avoit été capitaine des gardes autrefois de Monsieur. On donna au duc et à Mme la duchesse du Maine un magnifique appartement en bas, aux Tuileries; et M. de Bouillon obtint pour le duc d'Albret, son fils, la charge de grand chambellan sur sa démission, en ayant vainement tenté la survivance.

Le jeudi 12 septembre le roi vint tenir son premier lit de justice, où il n'y eut point de foi et hommage et rien de particulier, sinon que la duchesse de Ventadour y eut un petit siége, et que le maréchal de Villeroy en eut un aussi fort bas, hors de rang, entre le trône et la première place des pairs ecclésiastiques. Ce fut une tolérance, car il ne pouvoit être en fonctions tant que le roi étoit entre les mains des femmes. Le premier chambellan, comme grand écuyer, le porta depuis le carrosse jusqu'à la porte de la grand'chambre, où le duc de Tresmes le prit et le porta sur son trône. Il servit de grand chambellan, et en eut la place comme premier gentilhomme de la chambre en année, parce que le duc d'Albret, qui ne l'étoit que de la veille, n'avoit pas prêté serment.

Le samedi 14 septembre les compagnies allèrent baranguer le roi à Vincennes, et le chancelier donna la démission de sa charge de secrétaire d'État de la guerre, suivant l'engagement qu'on a vu qu'il en avoit pris avec M. le duc d'Orléans pour se conserver les sceaux. On en a assez dit sur cette belle convention pour n'avoir rien à y ajouter. Il en eut encore quatre cent mille livres, outre tout ce qu'il en avoit tiré du feu roi.

Peu de jours après, la facilité du régent, et l'extrême et pressant besoin des finances fit accorder à Crosat l'agrément de la charge de trésorier de l'ordre, à rembourser aux héritiers de l'avocat général Chauvelin. Le régent y trouva le prêt d'un million au roi en barres d'argent, et l'engagement pour deux autres millions que fit Crosat. Térat eut le râpé de cette charge. Il étoit depuis longtemps chancelier et surintendant des affaires de Monsieur, et de M. le duc d'Orléans ensuite, exact, appliqué, désintéressé, vertueux et fort honorable, qui faisoit sa charge avec dignité, au profit de son maître, et à la satisfaction de tout ce qui avoit affaire à lui : *rara avis* certes au Palais-Royal. Le mérite fit passer ce râpé au public; mais pour Crosat, ce fut un cri général.

Crosat étoit de Languedoc, où il s'étoit fourré chez Penautier en fort bas étage; on a dit même qu'il avoit été son laquais. Il fut petit commis et parvint par degrés à devenir son caissier. On a vu (t. VI, p. 164) quel étoit Penautier. Enrichi dans ce poste, il nagea en plus grande

eau; mais il ne voulut point tâter de la finance ordinaire. Il donna dans la banque, dans les armateurs, et devint le plus riche homme de Paris. Le roi voulut qu'il fût intendant du duc de Vendôme, quand il ôta le maniement de ses affaires délabrées des mains et du pillage du grand prieur et de l'abbé de Chaulieu, à qui il les avoit confiées depuis longtemps; enfin Crosat fut trésorier ou receveur du clergé, qui est un emploi fort lucratif. On peut juger qu'il étoit énormément riche et glorieux à proportion, par le mariage qu'il fit de sa fille avec le comte d'Évreux, qui devint le repentir et la douleur de tout le reste de sa vie; mais il eut aussi de quoi se consoler par le mérite de ses trois fils, qui a fait oublier tout le reste en leurs personnes.

La Bazinière, trésorier de l'épargne, qui ne valoit pas mieux que Crosat, avoit sous le feu roi la charge de prévôt et grand maître des cérémonies de l'ordre, qui est à preuves[1], et par là, grâce bien plus étrange, et le roi avoit fait, surtout en 1688, bien des chevaliers de l'ordre plus étranges encore en leur genre, dont on avoit crié, mais jamais au point qu'on fît pour le cordon bleu de Crosat. Rien de si court en robe que les Chauvelin, qui étoient des va-nu-pieds; sans magistrature, quand la fortune du chancelier Le Tellier les débourba, parce que lui et le père de Chauvelin, conseiller d'État, avoient épousé les deux sœurs, lorsque Le Tellier étoit encore petit compagnon au Châtelet, et Chauvelin, conseiller d'État, étoit père de l'avocat général par la mort duquel la charge de trésorier de l'ordre vaquoit. Or, dans la robe, ces charges n'étoient jamais tombées qu'aux premiers présidents du parlement, très-rarement à des présidents à mortier. On fut surpris, lorsque le roi permit à Pontchartrain de vendre la sienne de prévôt et grand maître des cérémonies de l'ordre à Le Camus, premier président de la cour des aides. Un avocat général en cordon bleu, cela parut un monstre qui révolta le parlement même; mais cet avocat général, qui n'avoit pas moins d'ambition qu'en a montré depuis le garde des sceaux, son frère cadet, avec bien plus de talents que lui, étoit le mignon des jésuites, le favori de la constitution, par conséquent du roi avec qui il avoit secrètement des rapport continuels, et entroit fort souvent chez lui par les derrières.

Crosat étoit loin de tout cela, et on se donnoit plus de liberté avec M. le duc d'Orléans qu'avec Louis XIV. Ces charges étoient pour les ministres, et leur indignation de voir Crosat paré comme eux passa au public, qui fit leur écho sans y avoir intérêt, lequel a vu depuis avec beaucoup plus de silence et de tranquillité les énormes choix de la promotion de 1724, et de beaucoup encore depuis. Ainsi est fait le public et le monde.

J'ai passé légèrement sur les cérémonies depuis la mort du roi jusqu'à présent, parce que le retranchement ôta l'occasion des grandes disputes, et que tout s'y passa sans rien de particulier, et je me suis arrêté au reste, le moins qu'il a été possible, comme peu important. Il faut maintenant venir aux conseils pris sur le plan que j'en avois donné autrefois

1. C'est-à-dire *qui doit faire ses preuves de noblesse.*

au duc de Chevreuse, si singulièrement conforme à son idée, sans nous en être jamais parlé auparavant. Il avoit passé entre les mains de Mgr le duc de Bourgogne par celles du duc de Beauvilliers, et avoit été agréé de ce prince comme la meilleure forme de gouvernement, dont il avoit résolu de se servir quand Dieu l'y auroit appelé. Mais il s'en fallut bien que ce premier plan fût suivi par M. le duc d'Orléans. Il n'en prit que la plus foible écorce. J'expliquerai comment ce malheur arriva, sous lequel la France gémit encore et gémira longtemps, parce que, pour les États ainsi que pour les corps humains, il n'y a rien de plus pernicieux que les meilleurs remèdes tournés en poisons.

M. le duc d'Orléans qui, avant la mort du roi, devoit, comme on l'a vu en son temps, avoir fait ses choix à tête reposée, et n'avoir plus qu'à les déclarer, n'y avoit rien déterminé, ni peut-être pas songé, quoique je l'en eusse fait souvenir souvent. Il se trouva donc à la mort du roi comme surpris d'un événement annoncé depuis si longtemps, et comme je le lui avois prédit, noyé alors d'affaires et de bagatelles, d'ordres à donner et de choses sans nombre à régler. Il se trouva en même temps assiégé de gens qui vouloient être de ses conseils qu'il avoit annoncés au parlement.

Il y en avoit d'indispensables pour celui de régence par leur état, et ceux-là lui étoient ennemis ou suspects. Il les fallut balancer par d'autres, ce qui étoit d'autant plus important que c'étoit en ce conseil où ressortissoient tous les autres, où aboutissoient toutes les affaires d'État et du gouvernement, et qu'elles y devoient être réglées à la pluralité des voix. C'est ce qui causa l'extrême lenteur de sa formation.

L'indigeste composition et formation de tout le nouveau gouvernement fut due à l'ambition, à l'astuce et aux persévérantes adresses du duc de Noailles, qui n'oublia rien pour mettre le plus grand désordre qu'il put dans l'économie des districts et des fonctions des conseils, pour les rendre en eux-mêmes ridicules et odieux encore par le mélange et l'enchevêtrement des matières, et la difficulté de l'expédition, pour les faire tomber le plus tôt qu'il pourroit, et demeurer lui premier ministre : tellement que choix, rangs, administration, décisions, il y mit tous les obstacles qu'il put y faire naître peur fatiguer M. le duc d'Orléans, rebuter le public, qui fut d'abord ravi de ces établissements, lasser même ceux qui en seroient, en les commettant tous les uns avec les autres, et les corps aussi des conseils entre eux. Il en résulta beaucoup d'embarras, de désordres, de maux dans les affaires, et ce pernicieux homme en eut tout le succès qu'il s'en étoit proposé, excepté celui pour lequel il brassa tous les autres, et après lequel il ne s'est jamais lassé de courir et conrt encore plus de trente ans après, à travers tous les opprobres qu'il a recueillis en ces dernières guerres, et qu'il avale sans cesse dans son néant à la cour et dans le conseil, noyé qu'il est dans le mépris universel[1].

Dès les premiers jours que nous fûmes à demeure à Paris, c'est-à-dire aussitôt que le roi fut à Vincennes, il fut question des conseils entre

1. Voy. notes à la fin du volume.

M. le duc d'Orléans et moi. Ce ne fut pas sans quelques reproches de ma part de ce que les choix étoient à faire. Il me parla douteusement sur la place de président des finances, quoiqu'il l'eût promise au duc de Noailles, comme je l'ai dit, dès avant la mort du roi. Je savois de reste alors à quoi m'en tenir avec ce galant homme, mais je crus devoir plus à l'État et à mon premier plan qu'à moi. Je le croyois encore capable de travail par lui-même, instruit surtout comme il l'étoit depuis deux ans par Desmarets. Ses richesses et ses établissements m'assuroient de la netteté de ses mains; son ambition même, de tous ses efforts à bien faire dans une place si considérable où je voulois un seigneur, et pour laquelle je n'en voyois point qu'il l'égalât. Je raffermis donc M. le duc d'Orléans dans la résolution de la lui donner.

En même temps j'achevai de le fortifier contre les efforts qui se faisoient contre le cardinal de Noailles. Les cardinaux de Rohan et de Bissy, le nonce Bentivoglio et les autres chefs de la constitution étoient dans les plus vives alarmes du traitement que le cardinal de Noailles recevoit depuis la mort du roi. Ils mouroient de frayeur de le voir à la tête des affaires ecclésiastiques, ils remuoient tout pour l'empêcher, ils crioient à l'aide à tout le monde, ils demandoient aux gens principaux leur protection pour la religion et pour la bonne cause. Bissy, dès Versailles, me l'avoit demandée tout éperdu, je lui avois répondu avec une très-froide modestie. Un soir qu'il y avoit assez de monde, mais trayé, chez M. le duc d'Orléans, de ces premiers jours à Paris, je vis le duc de Noailles parler à Canillac, tous deux raisonner ensemble, me regarder, et tout de suite Canillac venir à moi et me tirer à part. C'étoit pour me représenter le danger du délai de déclarer le cardinal de Noailles chef du conseil de conscience ou des affaires ecclésiastiques (car ce conseil eut ces deux noms), les mouvements et les intrigues du parti opposé, et l'embarras où se trouveroit M. le duc d'Orléans, s'il donnoit le temps au pape de lui écrire un bref d'amitié par lequel il lui demanderoit comme une grâce de ne pas mettre le cardinal de Noailles à la tête de ce conseil. Cette raison me frappa; je convins avec Canillac qu'il n'y avoit point de temps à perdre. Il me proposa d'en parler à l'heure même au régent. Quelques moments après je le fis.

Je lui fis peur de l'embarras où il se trouveroit entre désobliger si formellement le pape, ou lui donner pied à se mêler du gouvernement intérieur, avec les conséquences pernicieuses qui en résulteroient. Il les sentit, mais il avoit peine à finir. Je lui proposai alors, pour éviter toute affectation, de déclarer tout à la fois les places du duc et du cardinal de Noailles, d'appeler le duc sur-le-champ, de faire la déclaration tout haut, en présence de tout ce monde, et de le charger de l'aller dire à son oncle. Le régent balança encore, je le pressai, et j'en vins à bout. Il appela le duc de Noailles, en s'approchant du monde, et fit la déclaration. Noailles me parut également surpris et ravi de joie, fit son remercîment pour soi et pour son oncle.

Tout retentit de cette nouvelle aussitôt après dans le Palais-Royal, et dès le soir à Paris. Le lendemain toute la ville le sut, et la joie et les applaudissements parurent universels, autant que la douleur et le dépit

furent extrêmes dans le parti opposé, naguère si gros et si triomphant, alors si réduit en nombre et en crédit. Le remercîment du cardinal de Noailles, le lendemain au régent, acheva de consommer la chose.

Il en étoit temps. On sut que la prière du pape étoit résolue. Il la changea en plaintes, mais assez douces, auxquelles le régent répondit plus doucement encore, mais avec une fermeté sur la chose, mêlée de force compliments et respects. On vit alors bien à clair le pouvoir de la puissance temporelle sur les matières ecclésiastiques, et bien à nu la gaze déliée de ce manteau de religion qui couvre tant d'ambition, de cabales, de brigues et d'infamies.

Cette bonne cause, dont sous le feu roi la foi et toute la religion sembloit dépendre, cette constitution qui avoit obscurci l'Évangile compté pour peu en comparaison, et ce que j'avance en soi n'est point exagération, changea tout à coup de situation avec ce parti de mécroyants, de révoltés, de schismatiques, d'hérétiques proscrits, persécutés, dont les plus hautes têtes abattues sous la plus profonde disgrâce se voyoient au moment de leur dégradation, et les membres livrés à la persécution la plus ouverte, dispersés en exil, jetés dans les prisons et les cachots sans pouvoir trouver de refuge dans les cas où la justice et l'humanité réclamoit inutilement pour eux, sans qu'il fût permis à aucun tribunal réglé d'admettre la connoissance de leurs causes. Il ne fallut que ce grand coup à la suite du retour du cardinal de Noailles et des siens en considération à la mort du roi, pour atterrer leurs ennemis, écrire sur leur front l'ignominie de leur ambition, de leurs complots, de leurs violences; décrier leur constitution comme l'opprobre de la religion, l'ennemie de la bonne doctrine, de l'Écriture, des Pères; leur cause comme la plus odieuse et la plus dangereuse pour la religion et pour l'État.

Je me garde bien ici de prétendre décider rien; mon état laïque et la nature de ces Mémoires purement historiques ne le pourroient souffrir. Mais je rapporte avec la plus fidèle exactitude quelle fut l'opinion générale et transcendante du monde laïque et ecclésiastique du vivant et après la mort du roi, et je m'y arrête d'autant plus volontiers, qu'outre que ce fait est trop marqué pour ne le pas rapporter, il prouve avec la dernière évidence le cas qu'on doit faire, en choses d'opinion et de religion, de ce que la cour appuie ouvertement, jusqu'à y mettre toute son autorité et son honneur, et à y déployer toute sa puissance et sa violence, par conséquent le cas qu'on doit faire du grand nombre, lorsque pendant tant d'années les grâces, les tolérances, toutes sortes de bienfaits, encore plus d'espérance se trouvent d'un côté; toute persécution, déni de justice, exclusion radicale de tout, prisons, cachots, expatriations sont de l'autre, sans qu'aucune voix puisse être écoutée, sans qu'aucun crédit ose s'y hasarder, sans que le plus léger doute ou soupçon soit moins qu'un crime irrémissible.

Vingt-quatre heures suffirent à un si grand changement; quinze jours y mirent le comble. L'herbe croissoit à l'archevêché, il n'y paroissoit que quelques Nicodèmes tremblants sous l'effroi de la synagogue. En un moment on s'en rapprocha, en un autre tout y courut. Les évêques qui

s'étoient le plus prostitués à la cour, ceux du second ordre qui s'étoient le plus fourrés pour faire leur fortune, les gens du monde qui avoient eu le plus d'empressement de plaire, et de s'appuyer des dictateurs ecclésiastiques, n'eurent pas honte de grossir la cour du cardinal de Noailles, et il y en eut d'assez impudents pour essayer de lui vouloir persuader qu'ils l'avoient toujours aimé et respecté, et que leur conduite avoit été innocente. Il en eut lui-même honte pour eux; il les reçut tous en véritable père, et ne montra quelque froideur qu'à ceux où la duperie auroit été trop manifeste, mais sans aigreur et sans reproches, peu ému, au reste, de ce subit changement qu'il voyoit être la preuve d'un autre contraire, si la cour venoit à cesser la faveur qu'elle lui montroit.

L'abattement de ses ennemis fut incroyable. Il montra bien qu'ils ne pouvoient s'appuyer que sur un bras de chair, et ils en étoient si convaincus, qu'après le premier étourdissement, les plus furieux se réunirent pour chercher à conjurer l'orage, et à revenir avec le temps d'où ils étoient tombés, par les mêmes intrigues qui les y avoient portés la première fois. Dieu qui veut éprouver les siens, dont le règne n'est pas de ce monde, et pour lequel Jésus-Christ a déclaré qu'il ne prioit pas, permit que ce même monde vînt enfin à bout de ses complots, et que la bonace fût de peu de durée.

Cette déclaration faite, il devint pressé de former ce conseil, et d'en choisir les membres. Les matières de Rome, les affaires des divers diocèses, de nature à avoir besoin de la main du roi, celles des divers ordres et communautés qui pouvoient passer pour majeures, certaines matières bénéficiales particulières, quelques dépendances de celles de la constitution, étoient du ressort de ce conseil; car pour la distribution des bénéfices, le cardinal de Noailles en eut en même temps la feuille. Le régent crut avec raison le devoir composer de peu de personnes, et que les unes fussent du métier, c'est-à-dire ecclésiastiques, les autres du parlement, à cause des matières bénéficiales, de celles de Rome, et des libertés de l'Église gallicane. Le cardinal de Noailles fut du même avis, et j'en avois parlé de même à M. le duc d'Orléans avant la mort du roi.

On choisit donc, de concert avec le cardinal de Noailles, l'archevêque de Bordeaux, qui le fut après de Rouen, l'abbé Pucelle, conseiller clerc de la grand'chambre, de la première réputation pour la capacité et l'intégrité, et qui l'a bien montré depuis avec un sage, mais insigne courage, d'Aguesseau, procureur général, et Joly de Fleury, premier avocat général, l'un aujourd'hui chancelier, l'autre procureur général. L'archevêque étoit frère du maréchal de Besons, et avoit été évêque d'Aire, le même que j'avois fait travailler sous Mgr le duc de Bourgogne, comme on l'a vu en son temps, la première fois que le roi lui envoya l'affaire de la constitution. Par être frère de Besons, il étoit agréable au régent, avoit toujours tenu une conduite honnête avec le cardinal de Noailles, et avec les cardinaux de Rohan et de Bissy et les jésuites, sans bassesse d'aucun côté, ni prostitution; il étoit en réputation d'homme d'honneur, et du plus capable dans toutes les affaires tempo-

relles et bénéficiales du clergé; aux assemblées duquel il étoit fort rompu, et fort considéré, et sous un extérieur fort rude, il avoit un liant et une douceur fort propre à conciliation. Avec cela point faux, bon homme et bonne tête pour tout, et ne s'en faisant acroire sur rien, respectueux et fort courtisan, sans être néanmoins corrompu, mais complaisant autant qu'il pouvoit l'être honnêtement, avec assez d'esprit pour se savoir bien tirer d'affaires.

La composition de ce conseil déplut horriblement aux chefs du parti de la constitution; ils n'avoient pu, dans leur puissance, s'assujettir l'archevêque de Bordeaux, et en même temps ils ne pouvoient s'en plaindre; mais les trois magistrats leur étoient insupportables par leurs lumières, par l'expérience qu'ils avoient de leurs artifices, de leurs détours, de leur violence, et par la fermeté et la capacité avec laquelle Pucelle s'étoit conduit contre eux au parlement et [avoit] donné courage à cette compagnie de leur résister sans cesse, et avec laquelle d'Aguesseau avoit résisté au feu roi, jusqu'à s'exposer à perdre sa charge. Ils n'étoient pas plus contents de Joly de Fleury, qui avec plus d'art, de douceur, d'adresse et de finesse, ne leur étoit pas moins opposé, et doucement rallioit ses confrères et tout le parlement, et leur fournissoit des armes sans y paroître que le moins qu'il pouvoit, mais se montrant dans le besoin avec une capacité très-supérieure, et des lumières infinies.

Les chefs de la constitution crurent tout perdu par la feuille et par ce conseil ainsi composé. Ils n'y trouvèrent de remède que par Rome, et n'oublièrent rien pour irriter le pape, et l'engager d'en demander la destruction, et de la procurer par toutes sortes de voies. Ils eurent le dépit de trouver Rome plus sage qu'eux, et un pape qui, bien que très-affligé, prit le parti du silence, et ne voulut jamais se commettre.

Le parlement transporté de joie de voir ceux de ses membres qu'il estimoit le plus employés dans ce conseil, et avant tous autres, se répandit en applaudissements, et le public entier y répondit par les siens, dans l'espérance de voir enfin en tout genre la fin de la tyrannie qui commençoit par celle de la religion, et par un choix justement applaudi de tout le monde.

Ce conseil se tint à l'archevêché. Le cardinal de Noailles proposa au régent l'abbé Dorsanne pour en être le secrétaire. C'étoit un saint prêtre et fort instruit, qui dans la place d'official de Paris avoit mérité l'estime et l'approbation publique. Il s'acquitta très-dignement de cet emploi, et fut toujours semblable à soi-même. Il n'étoit pas favorable à la constitution. Ses ennemis prétendirent que le cardinal de Noailles puisoit dans ses lumières, et que Dorsanne le retenoit dans sa fermeté. Il mourut d'une manière fort prompte et fort singulière qui ne fit pas honneur dans l'opinion publique à MM. de la constitution.

Ce conseil réglé, le plus pressé à former parut être celui des finances Le maréchal de Villeroy en demeura chef, mais sans s'en mêler directement, et il demeura à cet égard comme il étoit du temps du feu roi. Noailles, qui sous le titre de président s'en arrogea toute l'autorité en repaissant le maréchal de toutes sortes de bassesses, avoit hâte de se

voir en fonction. Il y avoit sept intendants des finances qui, pour six cent mille livres que leurs charges leur avoient coûtées, touchoient chacun quatre-vingt mille livres de rente, sans le tour du bâton que personne ne pouvoit supputer. On les supprima tous sept, en leur payant l'intérêt de leur finance, c'est-à-dire trente mille livres de rente à chacun en attendant leur remboursement de six cent mille livres.

Ces sept étoient Caumartin et des Forts, conseillers d'État, Le Rebours et Guyet, que Chamillart y avoit mis, et qui n'avoient qu'une suprême impertinence; Bercy, gendre de Desmarets, d'une humeur étrange et de mains fort soupçonnées; Poulletier, fils d'un riche financier, qui avoit donné huit cent mille livres, c'est-à-dire deux cent mille livres plus que les autres, et Fagon, tous maîtres des requêtes, qui fut presque le seul qui entra dans le nouveau conseil des finances. C'étoit le fils du premier médecin du feu roi qui, en ce genre, étoit d'une grande capacité, et qui le montra bien dans la suite.

Noailles, ami après son père de Rouillé du Coudray, conseiller d'État, qui avoit été directeur des finances, l'y fit entrer, et d'Ormesson, maître des requêtes, frère de la femme du procureur général d'Aguesseau, qui étoit tout aux Noailles. Le régent y joignit Effiat que je lui avois proposé pendant la vie du roi pour ce conseil, par la richesse dont il étoit, et le grand ordre qu'il tenoit dans ses affaires, et qui étoit fort propre à bien voir tout ce qu'il s'y passeroit, et à en tenir M. le duc d'Orléans bien averti. Le duc de Noailles choisit La Blinière, ancien avocat, pour secrétaire, qui s'étoit acquis de l'estime au barreau. Pelletier des Forts, Gaumont, Gilbert de Voisins et Baudry y furent joints.

Ces établissements, parmi lesquels on ne disoit mot à Pontchartrain, le mirent en grande inquiétude. Il s'étoit bassement mis sous la protection du maréchal de Besons dont il réclamoit la parenté, et d'Effiat par lui, à qui Besons s'étoit de longue main amalgamé. Ils ne se trouvèrent pas assez forts pour se promettre de le maintenir. Ils firent donc venir son père de Pontchartrain, à qui ils procurèrent une audience secrète de M. le duc d'Orléans au Palais-Royal par les derrières, qui conservoit de la considération pour lui. L'ex-chanceller lui parla si bien qu'il en obtint que son fils ne seroit point chassé, tellement que lorsque j'en voulus presser le régent, je trouvai un changement que je ne pouvois prévoir. Je fus quelque temps à découvrir cette visite; il fallut attendre, mais je ne perdis pas mon dessein de vue, et bientôt après j'en vins à bout.

Peu après le maréchal d'Huxelles, avec qui le régent avoit déjà travaillé, fut déclaré chef du conseil des affaires étrangères. Le maréchal et l'abbé d'Estrées s'intriguoient depuis longtemps auprès de M. le duc d'Orléans, je n'oserois ajouter auprès de moi, mais avec une crainte et des mystères tout à fait plaisants. L'abbé avoit donné plusieurs mémoires historiques sur le gouvernement de l'État à M. le duc d'Orléans et à moi. Il parvint donc à être de ce conseil des affaires étrangères, porté par ses ambassades, par la haine de Mme des Ursins, par les Noailles et par moi. J'y fis entrer Cheverny, dont j'ai parlé ailleurs, qui avoit été envoyé extraordinaire à Vienne, et ambassadeur en Danemark, et

M. le duc d'Orléans y ajouta Canillac. Pecquet, le principal chef des bureaux de Torcy, en fut le secrétaire.

Villars, second maréchal de France, fut chef du conseil de guerre. Il ne pouvoit ne l'être point dans le brillant où il étoit, dès que Villeroy, doyen des maréchaux de France, lui en laissoit la place libre par son titre de chef du conseil des finances, et ses autres futurs emplois. Le duc de Guiche, longtemps depuis maréchal de France, en fut fait président, parce qu'il étoit beau-frère du duc de Noailles, et beaucoup plus parce qu'il étoit colonel du régiment des gardes et que le régent compta se le dévouer.

Avec moins d'esprit qu'il n'est possible de l'imaginer, fort peu de sens, une parfaite ignorance, une longue et cruelle indigence et de grands airs, et un grand usage du monde lui avoit appris à se retourner. Valet des bâtards avec la dernière bassesse, qui comptoient sur lui, et de toute faveur, comme les Noailles, ses beau-père et beau-frère, il sut, dans les dernières semaines de la vie du roi, faire accroire à M. le duc d'Orléans qu'il se tenoit caché pour éviter de recevoir des ordres qui lui fussent contraires, comme si un homme comme lui eût pu être difficile à trouver. Il sut si bien faire valoir ce service et ceux qu'il étoit en situation de pouvoir rendre, qu'il tira pour soi et pour les siens tout ce qu'il voulut en tout genre, et pour de l'argent; on ne seroit pas cru si on articuloit le quart de ce qu'il en eut du régent, puis de Law, lorsque celui-ci exista. Du reste inepte à tout, payant de grandes manières et de sottise, il n'eut de dupe que le régent du royaume, et si[1] ce n'étoit pas manque d'esprit ni de connoissance. Mais la parentelle et le régiment des gardes tinrent lieu de tout.

J'y fis entrer un peu à force Biron et Lévi, tous deux depuis devenus ducs et pairs, et le premier maréchal de France. Biron étoit neveu de M. de Lauzun par sa femme, fille de sa sœur, et il en avoit deux, Mmes de Nogaret et d'Urfé, avec qui Mme de Saint-Simon et moi avions intimement vécu à la cour. Lévi étoit gendre du feu duc de Chevreuse, neveu par conséquent du feu duc de Beauvilliers, mérite transcendant pour moi. Puységur, trop tard maréchal de France, n'y dut une place qu'à son rare mérite, qui a fait l'honneur des quatre ou cinq dernières campagnes de M. de Luxembourg, et qui avoit servi depuis toujours très-utilement. M. le duc d'Orléans y mit aussi Joffreville, Saint-Hilaire, Reynold et le chevalier d'Asfeld, longtemps depuis maréchal de France. Le premier et le dernier étoient gens de talent et de mérite, d'un grand soulagement pour un général, dont le maréchal de Berwick, qui les estimoit et aimoit fort, s'étoit fort utilement servi en Espagne, et avec toute confiance. Ils étoient aussi fort gens d'honneur, avec des mains fort nettes, et ils s'étoient fort attachés à M. le duc d'Orléans en Espagne. Il les avoit fort employés, avoit pris pour eux beaucoup d'estime et d'amitié, et disoit qu'Asfeld étoit le meilleur intendant d'armée par ses soins et sa prévoyance.

Louvois, qui vouloit surtout avec jalousie ce qui avoit trait à la

1. Et pourtant.

guerre, avoit pris les fortifications avec le titre de surintendant. A son exemple, Seignelay en avoit fait autant de celles de places maritimes. A sa mort Louvois se les fit donner. Il ne les garda qu'un an et mourut. Le roi, qui ne vouloit partout que des gens de robe, et de qui Pelletier de Sousy étoit fort connu par son intendance de Lille, du temps des campagnes du roi en Flandre, et que Louvois son ami lui avoit vanté, crut que ce conseiller d'État et intendant des finances entendroit bien les fortifications, parce que ses yeux en avoient vu, et les lui donna avec le titre de directeur général. Il devint ainsi le maître de cette dépense, l'arbitre du mérite des ingénieurs, le seul ministre de ce district à part, et de leurs promotions, avec un travail réglé avec le roi tête à tête toutes les semaines, qui lui en faisoit toujours passer une partie à Marly. Rien peut-être n'étoit plus ridicule qu'un magistrat arbitre des fortifications et des ingénieurs. Le régent ôtant la guerre à la robe lui en ôta aussi cette partie si principale, et je l'engageai assez aisément de la donner à Asfeld.

Saint-Hilaire, lieutenant général de l'artillerie, en eut le département au conseil de guerre. Il étoit fils de celui qui eut le bras emporté du même coup de canon qui tua M. de Turenne, et il y étoit présent. C'étoit un homme fort lourd, mais qui entendoit bien l'artillerie[1]. Lui et Reynold furent regardés comme deux [personnes] nulles. Ce dernier étoit colonel du régiment des gardes suisses, et eut le corps des Suisses pour son département au conseil de guerre. Il s'étoit offert de très-bonne grâce à M. le duc d'Orléans tout d'abord, et sans autre ménagement pour M. du Maine, avec qui il étoit bien, que de respect, cela en galant homme qui va droit où l'autorité doit être. L'autre en avoit fait autant pour l'artillerie. Tous ces messieurs étoient lieutenants généraux.

Il fallut songer aux vivres, étapes, fourrages, et aux divers marchés, par conséquent à des gens dont ce fût plus particulièrement le métier. C'est ce qui fit choisir deux intendants de frontière distingués en ce genre : Le Blanc, de la partie maritime de la Flandre, et Saint-Contest de Metz, qui étoit de mes amis, et qu'on a vu ici aller signer en troisième la paix de l'empereur et de l'empire à Bade. C'étoit un homme d'un extérieur lourd et grossier, avec toutes les manières ridiculement bourgeoises, qui avoit tout l'art, la finesse, la souplesse, les vues et les tours pour arriver à ses fins sans avoir l'air de penser à rien, lors même qu'il y travailloit le plus. Cela lui étoit naturel. Avec cela doux, liant, accessible et honnête homme. Il fut enfin reconnu à Cambrai par les ministres étrangers du congrès, où il étoit l'un des ambassadeurs de France. Ils l'aimoient tous, mais ils le craignoient. L'autre étoit plein d'esprit, de capacité, d'expédients, fort liant aussi, tous deux gens de travail et d'expérience, qui connoissoient le monde, et qui avoient toujours su contenter tous ceux qui avoient eu affaire à eux. Leur choix aussi fut fort applaudi. Je ne connoissois point du tout

1. Saint-Hilaire a laissé une *Histoire de Louis XIV* (1661-1715) qui a été imprimée en quatre volumes in-12. Le ms. conservé à la Bibl. impér. du Louvre (4 vol. in-fol.) est plus complet que l'imprimé. Cf., t. XII, p. 500.

Le Blanc, je m'en accommodai fort. Il y aura beaucoup lieu d'en parler dans la suite, et l'histoire de son temps ne se pourra taire de sa fortune, de sa catastrophe, et de son triomphant retour. Ce sont des événements que tout le poids d'un prince du sang premier ministre ne sauroit étouffer.

Le conseil de marine fut aisé à composer. Le comte de Toulouse, comme amiral, en fut chef; le maréchal d'Estrées, premier vice-amiral, en fut président; le maréchal de Tessé y entra comme général des galères; Coetlogon, mort maréchal de France, et d'O, comme lieutenants généraux de mer; Bonrepos qui avoit été intendant général de la marine, que j'aidai à en être; Vauvray et un autre intendant de marine, avec La Grandville, maître des requêtes, pour rapporteur des prises. J'y fis mettre pour secrétaire ce même La Chapelle que Pontchartrain avoit chassé de ses bureaux et dont j'ai parlé plus d'une fois.

La place de chef du conseil des affaires du dedans du royaume, qui étoit proprement le conseil des dépêches, celles des départements des provinces des quatre secrétaires d'État, et quelques autres encore de pareille nature, fut offerte au maréchal d'Harcourt. Il s'en excusa sur le travail de cet emploi, et sur la difficulté de parler bien librement, qui lui étoit demeurée de ses apoplexies, et qui le mettoit hors d'état de rapporter souvent et longuement les affaires de ce conseil à la régence. Ces raisons étoient vraies et solides. Harcourt, dans la considération où il s'étoit mis, voyoit bien que le régent ne pourroit se dispenser de l'admettre au conseil de régence, et se tint ferme aux refus réitérés. Je ne voyois que d'Antin à mettre à la tête du conseil du dedans; je le proposai, je fus refusé.

C'est le seul homme pour qui M. le duc d'Orléans, si fort sans aucun fiel pour ses plus mortels ennemis, ait conservé rancune, et le seul encore pour qui ce prince, si indifférent à la vertu, n'ait pu vaincre son mépris. On a vu les raisons de l'un et de l'autre dans le cours de ces Mémoires. D'ailleurs lié étroitement aux bâtards par état et par besoin sous le feu roi, et tout à Mme la Duchesse, ce prince si aisément soupçonneux ne le pouvoit souffrir.

D'Antin, depuis qu'il étoit duc, s'étoit peu à peu jeté à moi. M. [le Dauphin] et Mme la Dauphine, les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, le maréchal de Boufflers étoient disparus; il n'y avoit plus trace de Monseigneur ni de la cabale de Meudon; le mariage de Mme la duchesse de Berry étoit fait; elle étoit veuve, et Mme la Duchesse l'étoit aussi depuis longtemps. Mon éloignement pour d'Antin avoit cessé avec les personnes et les causes qui le formoient. Je sentois également tout son fumier, mais je n'en pouvois ignorer les perles qui y étoient semées, et je ne voyois personne de rang qui eût plus de talents pour bien remplir cette place. D'Antin d'ailleurs avoit trop d'esprit et trop peu de courage pour se laisser engager contre le régent; il connoissoit trop aussi M. et Mme du Maine pour s'attacher véritablement à eux. Il tenoit trop d'ailleurs de tout temps à Mme la Duchesse qui les détestoit souverainement. Par cette liaison intime, il étoit propre à en former une entre le régent et M. le Duc, sur qui l'âge et la confiance de Mme la Duchesse lui don-

noit de l'autorité, qui demeureroit crédit et créance quand ce prince viendroit à l'âge d'être compté, ce qui arriveroit bientôt; enfin l'esprit courtisan de d'Antin, et la servitude tournée en lui en nature, me rassuroit pleinement. C'étoit un homme naturellement brutal et livré à tous les vices, mais si maître de soi qu'il étoit doux, liant, patient, plein de ressources. Personne n'avoit plus d'esprit, ni de toutes sortes d'esprit, et avec un air tout grossier et tout naturel, plus d'art, de tour, de persuasion, de finesse, de souplesse. Il étoit et il disoit tout ce qu'il vouloit, et comme il le vouloit; et hors d'intérêt, il étoit bon homme, et aimoit à faire plaisir. Toutes ces raisons me déterminèrent à m'opiniâtrer pour lui.

La défense du régent dura plus de douze ou quinze jours. Il se rendit enfin, mais de mauvaise grâce; d'Antin fut déclaré chef du conseil des affaires du dedans du royaume; mais quelque soin, quelques contours qu'il pût employer, jamais il ne prit bien avec M. le duc d'Orléans.

Je proposai à ce prince le marquis de Brancas et Beringhen, premier écuyer du roi, pour entrer dans ce conseil. Je réussis aisément pour le premier des deux qui s'étoit bien conservé avec lui, et à qui sa brouillerie ouverte avec la princesse des Ursins avoit ajouté du mérite. Je n'obtins pas l'autre avec tant de facilité.

C'étoit un personnage de ce qu'on appeloit alors de la vieille cour, mais plus par ses amis et ses liaisons, le soutien de sa charge, et l'habitude de la cour et du grand monde, que par lui-même. Il étoit fort honnête homme, court d'esprit, pesant de langage, fort bien avec le roi, avec le duc du Maine, avec le maréchal de Villeroy, avec Harcourt, avec son cousin germain le maréchal d'Huxelles, avec le premier président, intime de ces deux derniers, fort lié encore avec le duc d'Aumont, son beau-frère, que j'empêchai d'arriver à rien, assez aussi avec le duc d'Humières, son autre beau-frère, pour qui M. le duc d'Orléans m'avoit promis merveilles, et à lui-même aussi, car je les avois abouchés tous deux dans les derniers jours de la vie du roi en rendez-vous pris exprès dans un bosquet de Versailles près de l'Orangerie. Je n'ai pu démêler ce qui nous fit manquer de parole, mais jamais je n'ai pu parvenir à rien pour lui, quelque travail que je m'en sois donné. Enfin je résolus le régent à mettre Beringhen dans le conseil du dedans. On a vu qu'il étoit intimement avec le chancelier de Pontchartrain, que je l'y avois connu, et que nous étions ensemble sur le pied de confiance.

J'étois aussi ami du marquis de Brancas, longtemps depuis grand d'Espagne et maréchal de France. On a vu en son temps l'origine et les chemins de sa fortune. Jamais il ne négligea aucun des chemins qui l'y pouvoient conduire. Mme de Maintenon fut sa protectrice; il fut très-bien avec M. et Mme du Maine, qu'il cultiva dans tous les temps, et sut n'en être pas moins bien avec M. le duc d'Orléans. Il parvint à manger également au râtelier de la guerre et à celui de la cour, et les faire servir réciproquement l'un à l'autre. Aussi avoit-il de l'esprit, encore plus d'art, d'adresse et de manége, avec une ambition insatiable qui ne lui a jamais laissé de repos. C'étoit un grand homme, fort bien fait, d'une figure avenante, avec des manières polies, aisées, entrantes, qui ne

faisoit jamais rien sans dessein, et qui aîné de quinze ou seize frères ou sœurs, avec sept ou huit mille livres de rente entre eux tous, devenu conseiller d'État d'épée, chevalier du Saint-Esprit et de la Toison, lieutenant général de Provence, gouverneur de Nantes et tenant les états de Bretagne, grand d'Espagne et maréchal de France, avec un grand mariage pour son fils, l'archevêché d'Aix et l'évêché de Lisieux pour ses frères, se mouroit de douleur de n'être pas ministre d'État, duc et pair, et gouverneur de Mgr le Dauphin.

J'en parle comme d'un homme mort par les apoplexies dont il est accablé, qui apparemment ne le laisseront pas vivre longtemps. Il a la main droite toujours gantée, même en mangeant; les doigts en paroissent vides, il n'y a qu'un mouvement léger du pouce : homme vivant ne l'a jamais vue. A la grosseur du dedans, et à tout ce qu'on en voit, il paroît que c'est une patte de crabe ou de homard. Ses façons et sa conversation étoient agréables, et il étoit fort instruit de tout ce qui se passoit au dedans et au dehors. Dévot et constitutionnaire jusqu'au fanatisme, et du petit troupeau de Fénelon qui n'empêche pas l'ambition à pas un des disciples de cette école.

Brancas eut les haras qui furent d'abord ôtés à Pontchartrain, et le premier écuyer les grands chemins, ponts et chaussées, pavé de Paris, etc., dont il s'acquitta en perfection. Il n'en fut pas de même des haras, que Brancas acheva de laisser perdre, quoiqu'il en eût douze mille livres d'appointements particuliers.

A ces messieurs on joignit Rougeault, intendant de Rouen, avec un autre ou deux, et l'abbé Menguy et Goeslard, tous deux conseillers de la grand'chambre, à cause des procès fréquents en ce conseil, et des évocations qu'on y en pouvoit faire. Le choix fut aussi fort applaudi. La Roque, attaché à d'Antin, homme d'esprit et capable, fut, à sa recommandation, secrétaire de ce conseil.

CHAPITRE XVII.

Conseil de régence. — Caractère de Besons. — Torcy. — Bouthillier-Chavigny, ancien évêque de Troyes. — La Vrillière sans voix; son caractère et ses fonctions. — Pontchartrain sans voix ni fonctions. — Rage et conduite de Tallard. — Personnages des conseils. — Desmarets congédié avec une gratification de trois cent cinquante mille livres. — Trop juste augure de M. le duc d'Orléans. — Catastrophe de Mme Desmarets. — Bercy, son gendre, chassé. — Lieux des divers conseils. — Leurs appointements. — Réglements particuliers. — Prétention des conseillers d'État de ne céder qu'aux ducs et aux officiers de la couronne. — Noailles et Canillac, avocats des conseillers d'État contre les gens de qualité. — J'expose au régent la qualité et le ridicule de cette prétention. — Mollesse du régent. — Adresse des conseillers d'État. — Effiat vice-président. — Forme des conseils du feu roi adoptée au conseil de régence. — Les maîtres des requêtes refusent de rapporter au conseil de régence, s'ils n'y sont assis, ou si ceux de ce conseil qui ne sont ni ducs, ni maréchaux de France, ou conseillers d'État, n'y sont debout tant que les maîtres des requêtes y seroient. — Les conseillers au parlement mis dans les conseils imitent les maîtres des re-

quêtes, et le régent le souffre. — Deux exemples de l'inconvénient qui en résulte pour les affaires. — Les maîtres des requêtes cèdent enfin aussitôt après la mort du chancelier Voysin, et, sans plus de prétention, rapportent debout au conseil de régence. — Les conseillers d'État emportent d'y précéder tout ce qui n'est pas duc ou officier de la couronne, lorsqu'ils y viennent extraordinairement.

Tous ces conseils choisis, il fallut enfin en venir à celui de régence, dont la formation étoit la plus difficile. Il devoit être composé d'assez peu de membres pour le rendre plus auguste, et il y avoit plusieurs personnages ennemis de M. le duc d'Orléans, ou fort suspects, que leur état ne permettoit pas d'en exclure. Tels étoient le duc du Maine, le comte de Toulouse, le maréchal de Villeroy, le maréchal d'Harcourt dès qu'il avoit refusé la place de chef du conseil des affaires du royaume, le chancelier Voysin dès que M. le duc d'Orléans avoit fait la faute énorme de se laisser engager à lui laisser les sceaux. Toulouse et Harcourt n'étoient que suspects : ils l'étoient beaucoup, l'un par son être et par son frère, quelque différent qu'il fût de lui; l'autre par son ancienne intimité avec Mme de Maintenon et la princesse des Ursins. Tous les autres étoient ennemis. Il falloit donc les contre-balancer par des gens sûrs pour M. le duc d'Orléans, et qui fussent en état de se faire écouter dans le conseil, où toutes les affaires du dehors et du dedans étoient rapportées des autres conseils, et décidées en dernier ressort en celui-ci à la pluralité des voix. Il fallut de plus considérer que celle de M. le Duc ne pouvoit encore être d'aucun poids, et que ce poids, venu avec l'âge, se pouvoit, par les intérêts et les cabales, détourner aussi aisément contre que pour M. le duc d'Orléans.

La facilité de ce prince fut telle en chose de cette importance, qu'il se laissa aller aux instances du maréchal de Besons, appuyé d'Effiat, pour le changer du conseil de guerre, où il étoit destiné, et où il n'y avoit que la bienveillance du régent qui l'y pût faire préférer à d'autres, pour le placer dans le conseil de régence. C'étoit un rustre brutal qui s'étoit échappé tout jeune de la maison de son père, qui le vouloit faire d'église, s'étoit enrôlé dans les troupes qui passoient clandestinement en Portugal, et y porta le mousquet. Y étant reconnu par les perquisitions de son père, il fut bientôt fait officier, et servit avec application. C'est avec le latin qu'il savoit avant que de s'enrôler, toute l'éducation qu'il avoit eue. Il étoit bon officier général, entendoit bien à mener une aile de cavalerie, et de certains détails, encore ses brusqueries et son emportement l'empêchoient-ils souvent de voir et d'entendre. Ce qui étoit au delà surpassoit fort sa portée, comme il a paru quand il a eu quelquefois des armées à commander, par accident. Avec une humeur insupportable et fort peu d'entendement, c'étoit un homme brave de sa personne, et qui savoit ce que c'étoit que l'honneur, mais embarrassé de tout, infiniment timide, qui ménageoit tout, avoit grande passion d'être et d'avoir, fort bas et fort plat, qui ne manquoit pas de sens ni d'un certain petit esprit de courte intrigue, avec assez de jugement. Une tête de lion et fort grosse, lippu, dans une grosse perruque qui eût fait une bonne tête de Rembrandt, et qui, paroissant tout

d'une pièce, comme tout son corps, passoit parmi les sots pour une bonne tête.

Son père étoit conseiller d'État; et son frère aîné, qui étoit mort, l'avoit été aussi, tous deux avec réputation. Leur nom est Bazin, de la plus courte bourgeoisie, et Besons, dont ils portoient tous le nom, est ce village sur la Seine, près de Paris, si connu par la foire qui s'y tient tous les ans, dont le père avoit acquis la seigneurie. Ce n'étoit pas là un personnage à opposer à personne dans un conseil de régence. M. le duc d'Orléans fut honteux avec moi de s'y être laissé engager; et moi, dont la destination n'avoit point changé, fort fâché de me trouver si mal attelé.

Un autre homme que le régent mit dans le conseil de régence, dont il fut très-embarrassé avec moi, et qu'il ne me laissa entendre que par degrés, fut Torcy, à la surprise de toute la France. Il étoit lié de tout temps à la cour avec tout ce qui étoit le plus opposé à M. le duc d'Orléans, si on en excepte ses deux plus funestes ennemis, Mme de Maintenon et M. du Maine. M. le duc d'Orléans avoit eu souvent des raisons de n'en être pas content, et jusqu'après la mort du roi, jamais lui ni sa femme n'avoient fait aucun pas pour s'en rapprocher. Ils étoient amis intimes de M. et de Mme de Castries et de l'abbé de Castries, qui étoit une voie bien naturelle qu'ils pouvoient prendre. Castries étoit chevalier d'honneur, et sa femme, dame d'atours de Mme la duchesse d'Orléans, et fille de M. de Vivonne, frère de Mme de Montespan, et très-bien avec M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans. Ils étoient si persuadés que Torcy leur étoit opposé, qu'ils étoient peinés contre les Castries de leur liaison avec lui, et je me souviens que longtemps après que Mme la duchesse d'Orléans eut commencé d'avoir une table à Marly, et que les dames se furent accoutumées à y aller, ce fut une manière de négociation de Mme de Castries pour y faire manger Mme de Torcy. Elle n'y avoit point encore été conviée, c'étoit une singularité peu agréable, et néanmoins elle ne s'en empressoit pas. Surtout elle ne pouvoit se résoudre à la présence de M. le duc d'Orléans, et Mme de Castries prit si bien son temps, qu'elle lui procura d'y dîner pendant que ce prince étoit allé faire un tour à Paris.

J'étois aussi fort persuadé de l'opposition de Torcy à M. le duc d'Orléans; j'étois gâté sur lui, je l'avoue franchement, par les sentiments que les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers avoient pris pour lui, quoique leurs raisons d'éloignement ne fussent guère que par rapport aux matières de Rome. Jamais je n'avois eu avec eux, non pas de liaison, mais de connoissance la plus légère, et si la vérité veut qu'on ne cache rien, ils n'avoient chez eux que la meilleure compagnie et la plus trayée, et mon amour-propre n'étoit pas content de n'avoir jamais reçu la moindre avance de leur part. C'étoit de plus un homme de l'ancien ministère, et dans mon dessein d'anéantir les secrétaires d'État et leur puissance, Torcy, qui l'étoit après son père et son beau-père, ne pouvoit être à mon gré. J'avois souvent pressé M. le duc d'Orléans de l'exclure; quoiqu'il ne m'eût jamais répondu là-dessus aussi net que je le désirois, j'espérois pourtant son exclusion, et j'y travaillois encore,

lorsque le régent me laissa entrevoir que je n'y devois pas compter. Je redoublai mes efforts; à la fin il m'avoua avec grand embarras qu'il se le croyoit nécessaire par avoir le secret de toutes les affaires étrangères depuis tant d'années qu'il en étoit le ministre, et par le secret des postes dont lui ne pouvoit se passer. Ce fut en effet ce qui conserva Torcy.

Pour se l'acquérir entièrement, M. le duc d'Orléans le combla de caresses, de confiance et de choses. Il avoit six cent cinquante mille livres de brevet de retenue sur sa charge de secrétaire d'État; il en eut cent cinquante mille de plus et tout payé en en donnant sa démission. Sa pension de vingt mille livres de ministre d'État lui fut conservée, et il en eut encore une autre de soixante mille livres sur les postes, dont il conserva la direction, l'autorité et la confiance.

On ne peut exprimer l'étonnement public de ce traitement. Torcy y passoit, pour le moins, et avec raison, pour n'avoir jamais eu de liaison avec M. le duc d'Orléans, même pour lui avoir été contraire. On ne lui avoit découvert aucun mouvement vers ce prince; les Castries étoient trop foibles et trop suspects par rapport à Mme la duchesse d'Orléans, pour y avoir été utilement employés. Nancré le fut peut-être; mais je l'ai toujours ignoré, et tout ce que j'ai tâché de pénétrer là-dessus ne m'a rien rapporté, sinon à me confirmer que le secret des postes avoit seul opéré ce traitement si peu attendu. On verra dans la suite combien je reconnus mon erreur, et la liaison étroite que l'estime, que j'ose dire réciproque, fit entre Torcy et moi, qui a duré jusqu'aujourd'hui que nous sommes en mars 1746.

M. le duc d'Orléans avoit toujours compté de mettre un évêque dans le conseil de régence. Je croyois qu'il pouvoit s'en passer. Je pensois là-dessus comme le feu roi, et je crois comme tout homme sage, surtout dans le feu des affaires de la constitution. L'intérêt du feu archevêque de Cambrai, par le poids immense du feu duc de Beauvilliers sur moi, m'avoit empêché de combattre ce sentiment, de sorte qu'il n'étoit plus temps de s'y opposer avec fruit depuis la mort de ces deux personnages. Je pensai donc alors au moins mauvais et au plus approuvé qu'on pourroit choisir, et je proposai à M. le duc d'Orléans l'ancien évêque de Troyes.

On a vu qui et quel il étoit, au commencement de ces Mémoires où je me suis étendu sur lui à l'occasion de sa retraite. Elle arriva tout au commencement de mon mariage. A l'âge que j'avois lors, j'avois vu son visage tout au plus, et je ne l'avois jamais connu. Mais à ce que j'en savois, il me parut fait exprès pour entrer dans le conseil de régence. Sans répéter ce que j'en ai dit lors de sa retraite, j'y trouvois un prélat consommé dans les affaires temporelles du clergé, versé dans les matières de Rome, et avec cela François; assez de savoir ecclésiastique. Voilà quelle étoit sa réputation. Il avoit de plus passé sa vie jusqu'à la retraite dans le plus grand monde de la cour et de la ville, recherché des meilleures et des plus importantes compagnies, ami de la plupart des personnages et des principales femmes de son temps, où il s'étoit mêlé de beaucoup de choses. Cette grande connoissance du monde étoit un grand point.

C'étoit un évêque sans diocèse, et un évêque qui ne pensoit à rien moins qu'à revenir sur l'eau. Il y avoit quinze ou seize ans qu'il vivoit dans la plus exacte retraite et la plus soutenue. Il ne l'avoit interrompue que depuis quatre ou cinq ans par respect pour cette fantaisie du roi de voir les gens retirés, et qui lui fit dire qu'il vouloit le voir une fois l'année. Il venoit passer quatre jours à Fontainebleau, où le roi lui faisoit merveilles, et où, dans ce qu'il y avoit de plus grand et de meilleur, c'étoit à qui l'auroit. Il alloit de là passer deux jours à Paris, revenoit pour un jour ou deux à Fontainebleau, et s'en retournoit dans sa retraite, sans avoir paru ni rouillé, ni béat, ni déplacé, ni gâté. A Troyes il ne voyoit pas même les passants. Il y vivoit avec son neveu dans l'évêché. Dès que son neveu étoit en visites ou à Paris, il occupoit un appartement qu'il s'étoit accommodé dans la Chartreuse de Troyes, où il ne voyoit que les chartreux; et se rendoit assidu à leurs offices : il y passoit de plus les avents et les carêmes. Une telle vie, entée sur celle du plus grand monde, uniquement par choix, et si bien soutenue, me parut devoir être d'un grand poids pour retenir la licence de la vie de M. le duc d'Orléans. Cet évêque n'avoit rapport à aucune cabale; il étoit frère de la maréchale de Clérembault, en amitié avec elle, qui étoit dans l'intimité de Madame, laquelle avoit beaucoup d'amitié aussi et de confiance en lui. Tout me persuada donc qu'il étoit fait exprès pour cette place, dès qu'il y falloit un évêque. M. le duc d'Orléans l'approuva et l'exécuta.

Rien ne fut plus applaudi que ce choix. Il le manda; il arriva, il accepta sans simagrée. Le monde, qui exige presque toujours des gens de bien fort au delà du but, auroit voulu une défense, ou même un refus. Les commencements furent admirables. On ne le voyoit que pour des devoirs indispensables. Je me félicitois d'avoir si bien rencontré. Ces merveilles furent de médiocre durée; je me trompai sur lui comme j'avois fait sur Torcy, mais d'une manière tout opposée; il n'est pas encore temps d'en parler. Le régent lui fit la galanterie de ne faire entrer Torcy au conseil de régence qu'après que ce prélat y eut assisté une fois, afin de lui assurer sans dispute la préséance sur Torcy qui avoit été jusqu'à la fin ministre d'État sous le feu roi.

La Vrillière me dut tout ce qu'il fut, et, comme je l'ai dit ailleurs, ce ne fut pas sans peine, mais le travail opiniâtre de plus d'une année. Il conserva sa charge de secrétaire d'État, fut établi secrétaire du conseil de régence pour en tenir le registre, signer les grâces des départements des autres secrétaires d'État, et tout ce qui avoit besoin de la signature d'un secrétaire d'État; avec le temps celle des expéditions et des ordres secrets, l'autorité sur la police de Paris; enfin en très-peu de temps, il fut l'unique secrétaire d'État en fonction. Lui et Pontchartrain entrèrent au conseil de régence, tous deux sans voix; Pontchartrain sans nulle fonction. Je me plaignis à M. le duc d'Orléans de la conservation de celui-là. Il balbutia; il fut embarrassé; je jugeai donc qu'il falloit attendre; j'ignorois alors la visite du chancelier de Pontchartrain. J'attendis donc; mais je n'attendis pas longtemps.

La Vrillière étoit un petit homme vif, actif, qui élevé dans les bureaux de son père en possédoit la routine, obligeant, très-serviable, fort

poli, intérieurement glorieux, capable d'expédient et de mécanique, liant et rompu au monde, homme d'honneur. Il n'étoit pas heureux en femme, qui le gâta à la fin, au point qu'il n'étoit plus reconnoissable. Cela se trouvera en son temps.

J'ai, ce me semble, assez fait connoître le caractère et les liaisons de ce qui composoit la cour du feu roi, et des personnages qui entrèrent dans ces divers conseils, pour n'avoir pas besoin de retoucher cette matière. Mais il faut encore faire voir quel fut le tout ensemble de cet important conseil de régence qui devoit décider de tout à la pluralité des voix, et qui fut en effet un vrai conseil pendant près de trois années. J'y ajouterai les chefs ou autres des autres conseils qui y venoient rapporter leurs affaires, et qui, pour de certaines, y furent quelquefois appelés, tandis que les conseils demeurèrent dans leur premier établissement.

La régence étoit donc, pour le répéter de suite, ainsi composée : M. le duc d'Orléans, M. le Duc, le duc du Maine, le comte de Toulouse, Voysin chancelier, moi, puisqu'il faut que je me nomme, les maréchaux de Villeroy, d'Harcourt, de Besons, l'ancien évêque de Troyes, et Torcy opinants, et La Vrillière tenant le registre, et Pontchartrain, tous deux sans voix

Ceux qui y venoient rapporter étoient l'archevêque de Bordeaux, les maréchaux de Villars, d'Estrées et d'Huxelles, les ducs de Noailles et d'Antin.

On voit ainsi sur quels et sur combien le régent pouvoit compter pour amis, pour ennemis ou pour assez indifférents. Il arriva pourtant presque toujours que le conseil fut tranquille et que le régent y fut maître de tout. Le personnage que chacun de ceux-là y fit se verra avec le temps.

De cette façon Desmarets fut le seul des ministres du feu roi congédié alors par une courte lettre que M. le duc d'Orléans lui écrivit, et les six conseils furent enregistrés au parlement, c'est-à-dire leur établissement, non pas les noms ni le nombre de leurs membres. Il n'y fut pas mention du conseil de régence, comme étant le conseil du roi, et le gouvernement même.

Tallard fut aussi le seul qui ne fut point employé de tous ceux que le roi avoit nommés dans son testament. Ce n'est point trop dire qu'il pensa en devenir fou, et qu'il fit plusieurs extravagances. Il alla disant partout qu'il se feroit écrire le testament du roi sur le dos; il cria, clabauda, lâcha au régent le maréchal de Villeroy et les Rohan; plaintes, clameurs, dépits, bassesses, prostitutions, tout fut mis inutilement en usage. Jamais le régent, si ordinairement facile, ne put être entamé. En général il le regardoit comme contraire à lui, avec raison, mais il falloit qu'il y eût quelque autre cause que je n'ai point démêlée, qui le soutînt le même contre tant d'efforts. Tallard, les voyant enfin inutiles, déclara qu'il n'avoit plus qu'à s'enterrer. Il acheta la Planchette, vilaine petite maison près de Paris, et s'y confina en effet sans presque en sortir ni y recevoir personne. Nous verrons sa résurrection dans son temps.

Le régent vécut en amitié avec M. le Duc, en mesure froide et polie avec le duc du Maine, avec plus d'onction, mais en réserve avec le comte de Toulouse. Il crut gagner le maréchal de Villeroy à force de marques d'estime, de considération, de distinction, même de confiance fort hasardée; le ramener, au moins émousser ses pointes et ses écarts par d'Effiat, son ami de tous les temps, et par M. de Troyes qui l'étoit aussi. Le premier étoit vendu au duc du Maine; l'autre, marchant sur des œufs, n'osoit être que complaisant. Le maréchal reçut toutes sortes de faveurs et se piqua de ne s'en pas laisser ébranler. Il falloit exposer cela d'abord. C'est une matière qui se présentera plus d'une fois. Pour Harcourt, sa malheureuse santé ne lui permit pas de faire aucun personnage, ni à Voysin le dégoût et le mépris dans lequel il étoit tombé. Villars en fit toujours un fort misérable; Huxelles aussi avec toutefois beaucoup d'importance; Estrées comme point; d'Antin aussi peu. Le cardinal de Noailles ne se haussa ni baissa; il eut assez d'affaires à se défendre des insidieux chefs de la constitution. Le duc de Noailles joua le grand personnage. M. le Duc encore trop jeune, le duc du Maine silencieux, ténébreux, solitaire, profondément caché, poli jusqu'au respectueux, et attentif au dernier point à tout le monde, quand il étoit forcé d'en voir; le comte de Toulouse froid, tranquille, et menant sa vie ordinaire autant qu'il la put accommoder à ses nouvelles fonctions.

Desmarets tomba dans une surprise incroyable. Sa suffisance extrême lui avoit persuadé qu'il étoit impossible de se passer de lui à la tête des finances. Il étoit de tout temps ami intime du maréchal de Villeroy; il l'étoit demeuré d'Effiat, qui l'avoit toujours été au Palais-Royal de Béchameil, son beau-père. Il comptoit donc entièrement sur ces deux appuis; mais ce qui combla son étonnement et son indignation fut de voir le duc de Noailles à sa place, lui qui l'avoit recueilli, lorsqu'à son retour d'Espagne il ne sut, comme on l'a vu dans son temps, où donner de la tête; qui en avoit fait son disciple et son élève dans les finances, et pour qui il avoit contraint toute sa féroce humeur. Noailles ne songea pas seulement à garder avec lui aucunes mesures, et on verra bientôt jusqu'où il poussa l'ingratitude à son égard. M. le duc d'Orléans néanmoins, pressé par Effiat et par le maréchal de Villeroy, lui fit donner trois cent cinquante mille livres au renouvellement des fermes, sur ce qu'ils lui représentèrent que c'étoit un droit des controleurs généraux, que Desmarets n'avoit pas voulu toucher au dernier renouvellement, dans l'extrémité où étoient les besoins de l'État.

Une si forte grâce, et faite si fort à contre-temps, à la suite de plusieurs autres facilités du régent, dont j'ai parlé, et d'autres moindres que j'ai omises, firent augurer en lui une foiblesse fort nuisible à l'État et aux honnêtes gens, et fort utile aux impudents et aux effrontés. Malheureusement l'augure ne s'en est trouvé que trop véritable.

Mme Desmarets qui, sous l'ombre de la place de son mari, faisoit à part pour elle quantité d'affaires, culbuta avec lui. Un nommé La Fontaine, longtemps receveur de M. le Prince à Senonches, près de la Ferté, où je l'avois vu, et qui de là, qui est aussi auprès de Maillebois, avoit été leur complaisant pendant leur exil, avoit aussi fait fortune

avec eux, et s'étoit fait trésorier du régiment des gardes. C'étoit l'homme de confiance de Mme Desmarets, pour lui faire faire tous les jours des affaires, et pour placer et gouverner l'argent qu'elle en tiroit. Tout cela se renversa à la chute de la place. Elle prétendit avoir été volée. Elle en fut étrangement troublée. Dans cet état la petite vérole la prit; elle en releva folle; et personne même ne l'a jamais vue depuis, quoiqu'elle ait encore vécu quelques années. Ainsi les deux rivales des bonnes grâces de Mme de Maintenon, Mme Voysin et Mme Desmarets sont mortes, l'une de désespoir de les avoir perdues et d'être supplantée par sa rivale; celle-ci folle de la perte de sa place et de son magot particulier. Bercy, intendant des finances et gendre de Desmarets, qui faisoit tout sous lui, fut chassé en même temps sans retour, avec l'acclamation publique.

Il fut réglé que le conseil de conscience se tiendroit à l'archevêché, et tous les autres en divers appartements du vieux Louvre, qu'on fit accommoder et meubler. Mais peu à peu le maréchal de Villars usurpa de tenir celui de guerre fort souvent chez lui, et à son exemple le maréchal d'Huxelles, que les autres chefs ne suivirent pas.

Je ne m'arrêterai pas aux prétentions, aux entreprises, aux usurpations, aux tracasseries du duc de Noailles entre le conseil des finances et les autres conseils, des conseils des uns aux autres, et des membres de chacun entre eux, pour lasser et eux et M. le duc d'Orléans, fatiguer le public, les rendre incommodes et ridicules, et les faire tomber dans les vues qui ont été expliquées; cela seroit trop long et ennuyeux. Mais il faut parler du général.

M. le Duc, M. le duc du Maine et le comte de Toulouse ne voulurent point d'appointements. Le chancelier, le maréchal de Villeroy, Torcy, La Vrillière, Pontchartrain, conservèrent les leurs sans innovation, et on ne donna rien au cardinal de Noailles, au procureur général ni à l'avocat général. Harcourt, Besons, l'évêque de Troyes et moi, pour la régence, les chefs des conseils, les ducs de Noailles, de Guiche et le maréchal d'Estrées, eûmes vingt mille livres d'appointements, et les membres des conseils dix mille livres, les secrétaires six mille livres.

Il fut réglé que les conseils tiendroient aussi souvent qu'il seroit nécessaire, à la discrétion des chefs, et que les chefs auroient chacun un jour de chaque semaine, ou davantage quand il seroit nécessaire, pour venir rapporter les affaires de son conseil en celui de régence, où il ne rapporteroit pas son avis particulier, mais celui de la pluralité des voix de chaque délibération de son conseil, et leurs jours aussi pour travailler seuls avec le régent. Il fut décidé que les chefs ou présidents des conseils ne seroient dans le conseil de régence que pour les affaires de leurs conseils, et qu'ils en sortiroient dès qu'elles seroient finies, où ils auroient leurs voix, quoique le conseil ne levât pas, et qu'ils couperoient les membres de la régence, quant à la séance, suivant leur rang entre eux; mais qu'ils s'y mettroient en la dernière place, s'ils n'étoient point ducs ou officiers de la couronne; et à l'égard de l'opinion, qu'en quelque place qu'ils fussent ils opineroient les premiers de tous à la suite de leur rapport. Les ducs, comme partout, eurent la préséance,

et les officiers de la couronne après eux, les uns et les autres suivant leur ancienneté de dignité; et entre les ducs, que la pairie y auroit la préséance, parce que cette séance tenoit plus des fonctions d'État et de la couronne que des cérémonies de cour.

Ils ne disputèrent pas, pour ne rien innover, la préséance usurpée du chancelier au conseil, en sorte que Voysin y fut toujours au-dessous immédiatement, et sans intervalle, du duc du Maine d'un côté, et moi pareillement de l'autre du comte de Toulouse. Chacun étoit ainsi par rang, à droite ou à gauche, et on opinoit comme on étoit assis, le dernier du conseil opinant après le rapporteur, et tous les autres l'un après l'autre, en remontant, et M. le duc d'Orléans le dernier.

Les siéges furent égaux pour tout le monde dans tous les conseils. Celui de régence n'eut que des ployants, le régent comme les autres, parce que le roi étoit censé y être, et que son fauteuil vide étoit au bout de la table longue, seul. Le régent à droite, en retour à la première place, M. le Duc vis-à-vis de lui. Au bas bout, vis-à-vis le fauteuil du roi, étoient Pontchartrain et La Vrillière.

Aucun de tous les conseils ne prêta de serment, sur le fondement que les ministres d'État n'en prêtoient point, et aucun de ceux du conseil de régence n'eut de patente ni de lettre du roi ou du régent pour y entrer, parce que les ministres d'État n'en ont point. Mais comme ils ne se peuvent présenter au conseil qu'ils ne soient avertis à chaque fois d'y venir de la part du roi, par l'huissier de son cabinet, les membres de la régence le furent ainsi la première fois; et au premier conseil de régence, M. le duc d'Orléans intima celui d'après, et ainsi de l'un à l'autre, et on n'avertit plus, parce qu'il y auroit eu trop à courir, sinon pour des conseils extraordinaires et imprévus auxquels on ne pouvoit s'attendre.

Le régent arrivé, on n'attendoit personne sans exception; si on arrivoit le conseil commencé, ce qui étoit rare, on entroit et on s'approchoit de la table derrière; le régent vous disoit de prendre place, qui dans ces cas étoit laissée vide, et on la prenoit avec un mot d'excuse.

Aucun conseil ne s'étoit encore assemblé qu'il y eut une rare difficulté pour celui des finances, tant les prétentions, pour ridicules qu'elles puissent être, prennent de force du mépris qu'on en fait, quand on se contente du mépris, sans les proscrire, comme fit le roi, qui se contenta de se moquer de la chimère des conseillers d'État, mise pour la première fois en avant, de ne céder qu'aux gens titrés, lors de la signature du traité de Bade, et de châtier La Houssaye, nommé troisième ambassadeur, avec le maréchal de Villars et le comte du Luc, en y envoyant Saint-Contest au lieu de lui.

Sur ce bel exemple, qui n'en fut jamais un, mais une dérision, comme le roi s'en expliqua alors, les conseillers d'État qui étoient du conseil des finances, et il n'y en avoit point dans les autres conseils, prétendirent y précéder le marquis d'Effiat, qui étoit de leur étoffe à la vérité, mais dont le grand-père étoit mort chevalier de l'ordre, ambassadeur, surintendant des fiances, et par commission de l'artillerie,

et maréchal de France. Il étoit fils du frère aîné de Cinq-Mars, grand écuyer de France, et lui-même étoit chevalier de l'ordre, de la promotion de 1688. Ces messieurs alléguoient qu'aux conseils de Charles IX et d'Henri III, et aux états généraux du règne de ce dernier roi, les conseillers d'État de robe avoient eu la droite sur ceux d'épée qui n'étoient pas ducs ou officiers de la couronne; et ils disoient vrai. Mais ils se gardoient bien d'ajouter que c'étoit une innovation jusqu'alors inouïe et abrogée par Henri IV, et qui n'a jamais eu lieu depuis, innovation faite par les Guise, dans le même esprit qui les engagea à faire établir les charges de l'ordre du Saint-Esprit, comme elles le furent, pour favoriser et s'attacher la bourgeoisie qu'ils avoient séduite, ainsi que le clergé, et abattre, en tout ce qu'ils purent, la noblesse qu'ils craignoient et qu'ils haïssoient, comme étant trop attachée au roi et à la couronne, ainsi qu'il y a bien paru par tout le secours qu'en reçut Henri IV, qui lui affermit la couronne sur la tête et qui l'arracha à ces perfides étrangers.

J'arrivai une après-dînée chez le régent, comme il se promenoit dans sa grande galerie, entre Canillac et le duc de Noailles, qui discutoient cette belle difficulté de préséance. C'étoient les deux champions de ce qu'ils avoient appelé la noblesse à l'occasion de l'insigne calomnie du duc de Noailles contre moi. Ma surprise fut donc extrême lorsque, m'étant joint à cette promenade, je les entendis tous deux plaider avec chaleur la cause des conseillers d'État contre les gens de qualité non titrés.

Après les avoir écoutés quelque temps, le régent me demanda ce que je disois à cela. Je souris, et répondis que je ne me serois pas attendu à la prétention, moins encore aux avocats que je venois d'entendre. Je remis le fait des Guise que je viens de rapporter, celui du comte du Luc, et je suppliai le régent de se souvenir comment le feu roi et l'universalité du monde avoient pris cette prétention des conseillers d'État. De là, je vins au fond de la chose, et je dis qu'en France il n'y avoit que trois états; que tous les trois avoient toujours été précédés par les pairs, les ducs et les officiers de la couronne sans nulle difficulté partout, et qui aux états généraux étoient avec le roi sur le théâtre; et en bas les trois états; qu'entre personnes de même état il se pouvoit qu'il y eût des prétentions de préséance, mais que d'état à état il n'y en eut jamais en aucun temps; que l'église et la noblesse, la première à droite, l'autre à gauche, étoient assis et couverts, et parloient en cette sorte en égalité parfaite de l'une à l'autre; qu'au fond de la salle, vis-à-vis du théâtre, étoit le tiers état, assis, mais découvert, et qui pour parler se mettoit à genoux, posture qui en est restée à tout le parlement, et au premier président comme aux autres membres, parlant aux lits de justice, parce que tout magistrat, quel qu'il soit de naissance, est du tiers état par sa magistrature; que les conseillers d'État étoient de robe et magistrats, par conséquent aussi du tiers état, d'où il résultoit qu'entre conseillers d'un même conseil, le tiers état devoit céder aux deux premiers; d'où il étoit clair que la prétention des conseillers d'État de robe étoit sans aucun fondement contre le marquis

d'Effiat. Ce raisonnement auquel Noailles et Canillac ne s'étoient pas apparemment attendus, leur ferma la bouche, et à M. le duc d'Orléans aussi.

J'ajoutai, après un moment de silence, que je parlois contre mon intérêt, puisque la prétention que je venois de combattre alloit à mettre un étage de gens dans la personne des conseillers d'État de robe, entre les ducs et officiers de la couronne et les gens de qualité, mais que la vérité devoit toujours être la plus forte, et que je ne comprenois pas la patience de Son Altesse Royale de souffrir des disputes aussi ineptes, et dont la tolérance et le délai à les finir, comme elles le doivent être, donneroit lieu à cent autres dont l'impertinence feroit honte et trouhleroit tout. Noallles et Canillac n'osèrent en attendre davantage, ne répondirent pas un mot, et s'en allèrent.

Le rare est que les gens de qualité ignorèrent leur conduite à cet égard, ou la voulurent ignorer ainsi que la mienne, et que la robe leur sut et à moi tout le divers gré que nous méritâmes d'elle là-dessus.

Resté seul avec le régent, je le pressai de décider. Ces deux hommes qui avoient peur de tout, et lui aussi, l'avoient effarouché sur la robe. Il me proposa l'expédient de faire d'Effiat vice-président pour précéder à ce titre. Je lui représentai, en général, les inconvénients des *mezzo termine*, qui sont les pères des plus folles prétentions et qui ne sont jamais qu'en faveur de ceux qui ont tort et contre ceux qui ne peuvent perdre en jugement définitif, et en particulier, l'indécence et le danger de tolérer une prétention absurde, dont le succès en feroit naître de toutes les couleurs. Je le laissai dans sa bonne amie l'irrésolution et l'indécision, après avoir parlé d'autres affaires.

Deux jours après, qui se passèrent en ridicules négociations, les conseillers d'État, qui ne demandoient pas mieux que d'en sortir avec un titre qui réalisât leur prétention, eurent la bonté de consentir de céder au titre de vice-président; ce qui étoit s'assurer la préséance sur tout autre homme de qualité qui pourroit entrer au conseil des finances, etc. Le régent reçut cette complaisance avec gratitude, et d'Effiat fut déclaré vice-président.

Ce que j'avois prédit au régent arriva, et il vaut mieux le raconter tout de suite que d'en interrompre des matières plus importantes. Il fut réglé que les procès évoqués au roi, qui se voient dans un bureau du conseil des parties, les affaires de prises qui se voient au conseil des prises, et maintenant de marine, quelques-unes de finances qui étoient contentieuses ou qui demandoient un règlement, toutes choses usitées sous le feu roi, se rapporteroient comme de son temps, devant lui, c'est-à-dire alors au conseil de régence, à quoi on ajouta certaines affaires du conseil de guerre, comme étapes, etc., et autres genres de règlements concernant les troupes.

Sous le feu roi, le bureau du conseil des parties, qui avoit vu une affaire évoquée devant lui, entroit tout entier au conseil où étoient le roi et ses ministres, et le maître des requêtes, qui avoit rapporté l'affaire au bureau du conseil des parties, la rapportoit devant le roi. Les

conseillers d'État de ce bureau opinoient tous quatre ou cinq après lui, puis les ministres, et le roi jugeoit en se rendant toujours ou presque toujours à la pluralité des voix. Pour les affaires des prises, il y avoit sous le feu roi un conseil des prises, composé de quelques conseillers d'État, qui se tenoit chez M. le comte de Toulouse quand il y avoit matière, lequel entroit après au conseil du roi seul, avec le maître des requêtes, qui avoit rapporté chez lui, et qui rapportoit devant le roi et ses ministres, le comte de Toulouse présent et opinant, et se retirant avec le rapporteur dès que l'affaire étoit jugée. A l'égard de celles de finances dont on vient de parler, le contrôleur général en chargeoit un maître des requêtes à son choix, qui entroit seul au conseil du roi un jour de conseil des finances, et qui rapportoit l'affaire. Dans tous ces conseils, tout ce qui y entroit y étoit assis, excepté le maître des requêtes rapporteur qui rapportoit debout. Il fut donc réglé que cela se passeroit de même à la régence, et qu'à l'égard des affaires du détail de la guerre, dont on vient de parler, elles seroient rapportées au conseil de régence par l'un des deux maîtres des requêtes de ce conseil, Le Blanc et Saint-Contest.

Pour ne rien laisser en arrière sur les conseils du feu roi, il faut ajouter que le seul conseil des dépêches étoit tout différent des autres. La matière en étoit les disputes ou les règlements à faire dans les provinces et dans les villes, qui étoit proprement celle des départements des provinces des secrétaires d'État, qui, étant bien aises de s'en rendre les maîtres, en disoient un mot le matin au roi à l'issue de son lever, puis expédioient comme ils vouloient; ce qui rendoit ces conseils plus rares, sous prétexte de soulager le roi. Mais il y avoit aussi telle nature de ces affaires, ou telles personnes qui s'y trouvoient intéressées, que les secrétaires d'État ne pouvoient crosser de la sorte, et qui se rapportoient au conseil des dépêches. Il y avoit aussi des natures d'affaires contentieuses qui s'y rapportoient aussi par le secrétaire d'État du département duquel elle venoit, ou, si elle n'étoit d'aucun plus que d'un autre, par un des secrétaires d'État nommé pour cela par le roi, très-rarement par un maître des requêtes nommé par le chancelier, lequel seul d'extraordinaire entroit un jour de conseil de dépêches; et il y en avoit un de règle tous les quinze jours. En ces conseils des dépêches, il n'y avoit d'assis que les fils de France, le chancelier et le duc de Beauvilliers. Les quatre secrétaires d'État y demeuroient toujours debout, même M. de Croissy, tout goutteux et tout président à mortier au parlement de Paris qu'il étoit, et ils y rapportoient tout de suite chacun leurs affaires, suivant entre eux leur ancienneté de secrétaires d'État. S'il y avoit un maître des requêtes rapporteur, les quatre secrétaires d'État y demeuroient également debout, et y opinoient. Le contrôleur général n'y entroit point, s'il n'étoit aussi secrétaire d'État, et alors debout, comme ses trois autres confrères. Ce conseil des dépêches devint proprement celui des affaires du dedans du royaume, que d'Antin duc et pair venoit seul rapporter, ou, si c'étoit un procès évoqué, un maître des requêtes de ce conseil qui l'y avoit rapporté; ainsi la forme unique de ce conseil des dépêches ne put avoir lieu depuis l'établissement du conseil de régence et des autres conseils.

On fut bien étonné la première fois qu'un maître des requêtes eut à rapporter au conseil de régence, qu'il déclara au chancelier qu'il prétendoit rapporter assis, ou que tout ce qui n'étoit ni duc, ni officier de la couronne ou conseiller d'État, se tînt debout tant qu'il seroit lui-même debout. Ce fut une suite de la mollesse du régent dans la prétention des conseillers d'État de précéder Effiat. On se récria; on hua; mais il n'en fut autre chose; le régent n'eut pas la force de commander. On eut recours aux conseillers du parlement qui étoient dans les conseils; ils répondirent qu'ils ne prétendoient pas moins que les maîtres des requêtes. On fut donc réduit à faire tout rapporter par les chefs ou les présidents des conseils, qui, excepté d'Antin, qui y excella, n'y étoient pas propres. Je raconterai là-dessus deux aventures qui montreront combien les affaires en souffrirent.

Le maréchal de Villars, qui griffonnoit à ne pouvoir être lu de personne, vint au conseil de régence avec un règlement de quarante ou cinquante articles que le conseil de guerre avoit fait sur les étapes, les magasins, la marche des troupes par le royaume, et divers détails qui les concernoient. Il en fit la lecture par articles, sur chacun desquels on opina à mesure qu'il les lisoit, et on fit divers changements à plusieurs qu'il écrivit aussi à mesure à la marge. Quand tout fut achevé, M. le duc d'Orléans dit au maréchal de Villars de relire le tout par article, avec chacun la note qu'il y venoit de mettre, pour qu'on vît si tout étoit bien, et s'il n'y avoit plus rien à changer ou à y ajouter. Le maréchal, qui étoit auprès de moi, prit donc son papier, lut un article, mais quand ce fut à la note, le voilà à regarder de près, à se tourner au jour d'un côté, puis de l'autre, enfin à me prier de voir si je pourrois la lire. Je me mis à rire, et à lui demander s'il croyoit que j'en pusse venir à bout quand lui-même ne pouvoit lire sa propre écriture, et qu'il venoit d'écrire tout présentement. Tout le monde en rit sans qu'il en fût le moins du monde embarrassé. Il proposa de faire entrer son secrétaire qui étoit, disoit-il, dans l'antichambre, et qui savoit lire son écriture, parce qu'il y étoit accoutumé. Le régent dit que cela ne se pouvoit pas, et chacun se regarda en riant, sans savoir par où on en sortiroit. A fa fin le régent dit qu'il n'y avoit qu'à recommencer, comme si on n'avoit rien fait, et m'ordonna de prendre la plume pour écrire les notes à mesure qu'on opineroit de nouveau sur chaque article, ce qui doubla la longueur de cette affaire. Il est vrai que ce ne fut que du temps ridiculement perdu. Mais l'inconvénient étoit bien plus fâcheux quand, par de mauvais rapports d'affaires longues et embarrassées, on n'étoit pas mis en état de les bien entendre, par conséquent de les bien décider.

L'autre histoire y a plus de rapport, et la voici : le maréchal d'Estrées rapportoit au conseil de régence tout ce qui y passoit du conseil de marine, et La Vrillière le comparoit plaisamment, mais trop justement, à une bouteille d'encre fort pleine, qu'on verse tout à coup, et qui tantôt ne fait que d'égoutter, tantôt ne jette rien, tantôt vomit des flaques et de gros bourbillons épais. Comme il commençoit un jour le rapport d'une affaire de prise fort embarrassée, le comte de Toulouse

qui s'étoit fort appliqué aux affaires de sa charge, et dont l'esprit étoit juste, exact, concis, et lui-même fort judicieux, me dit que je n'entendrois rien au rapport du maréchal d'Estrées, que cependant l'affaire étoit importante, et méritoit d'être bien entendue, et qu'il me l'alloit rapporter à l'oreille tandis que le maréchal parleroit. Je l'entendis donc assez clairement pour être en connoissance de cause de l'avis du comte de Toulouse, mais non avec assez d'instruction pour bien appuyer mon opinion, d'autant que le comte de Toulouse me parloit encore, lorsque ce fut à mon autre voisin à opiner. Quand ce fut à moi je dis au régent que M. le comte de Toulouse me venoit d'expliquer si clairement l'affaire tandis qu'on la rapportoit, que je l'entendois assez distinctement pour être de l'avis dont seroit M. le comte de Toulouse, mais non assez pour m'en assez bien expliquer. Le régent se mit à rire, et à dire qu'on n'avoit jamais opiné de la sorte; je répondis, en riant aussi, que s'il ne vouloit pas prendre mon avis ainsi, il eût la bonté de compter pour deux celui de M. le comte de Toulouse, et la chose passa ainsi. On sut bientôt quel il étoit, car il n'y avoit jamais que le chancelier à opiner entre lui et moi.

Je pris cette occasion le lendemain pour remontrer à M. le duc d'Orléans le préjudice essentiel qui arrivoit aux affaires de l'opiniâtreté des maîtres de requêtes, et de sa mollesse à la souffrir. Je n'y gagnai rien.

Je crois que le chancelier soutenoit sourdement cette prétention par malice, et ce qui m'en persuada mieux, c'est que dès qu'il fut mort, et que d'Aguesseau fut chancelier, tout idolâtre qu'il fût de la robe, il la fit cesser, et les maîtres des requêtes vinrent rapporter debout tout ce qu'on voulut au conseil de régence, sans plus parler d'y être assis ni d'y faire lever personne. Mais à l'égard des conseillers d'État, lorsque pour un procès évoqué devant le roi, c'est-à-dire au conseil de régence, le bureau du conseil des parties, qui avoit vu l'affaire, venoit au conseil de régence avec le rapporteur. Ces conseillers d'État s'y mettoient après les maréchaux de France, et au-dessus des autres de la régence, le rapporteur maître des requêtes rapportant debout.

CHAPITRE XVIII.

Éclat des princes du sang sur la qualité de prince du sang prise par le duc du Maine avec eux. — Protestation de MM. de Courtenay pour la conservation de leur état et droits, présentée au régent. — Malheur et extinction de cette branche de la maison royale. — Béthune épouse la fille du duc de Tresmes. — Nangis obtient de vendre le régiment d'infanterie du roi. — Poirier premier médecin du roi. — Mme la duchesse de Berry logée à Luxembourg avec sa cour, où Mme de Saint-Simon et moi ne voulûmes point habiter. — Villequier obtient les survivances du duc d'Aumont, son père. — Deux nouveaux premiers valets de chambre. — Le cardinal de Polignac vend sa charge de maître de la chapelle à l'abbé de Breteuil, depuis évêque de Rennes; et le baron de Breteuil la sienne d'introducteur des ambassadeurs, à Magny. — Le marquis de Simiane lieutenant général de Provence; et Fervaques gouverneur du Perche et du Maine, sur la démission

de Bullion, son père. — Le prince Charles de Lorraine obtient un million de brevet de retenue sur sa charge de grand écuyer, et peu après la survivance du gouvernement de Picardie du duc d'Elbœuf. — J'eus aussi la survivance de mes deux gouvernements pour mes deux fils, et l'abbaye de Jumiéges pour l'abbé de Saint-Simon. — Réflexion sur les coadjutoreries régulières. — Grand et fort étrange présent du régent au duc de La Rochefoucauld. — Dépouille de l'appartement du feu roi au duc de Tresmes. — Noailles et Rouillé maîtres des finances, dont le conseil prend forme, et les autres conseils aussi. — Premier conseil de régence. — Je me raccommode avec le maréchal de Villeroy. — Placets dits à l'ordinaire. — Tentative échouée de Besons, qui s'éloigne de moi de plus en plus. — Amelot arrive de Rome, qui me conte un rare entretien entre le pape et lui sur la constitution. — Amelot exclu de tout, et pourquoi; mis enfin à la tête d'un conseil de commerce. — Spectacles recommencés. — Don à Canillac. — Garde-robe et cassette du roi. — Le grand prieur est rappelé. — Belle-Ile obtient quatre cent mille livres comptant sur les états de Bretagne. — Quel fut Belle-Ile. — Sa famille. — Quels sont les Castille, dits Jeannin. — Caractère des deux frères Belle-Ile.

A peine M. le duc d'Orléans fut-il sorti de l'embarras, où il s'étoit bien voulu laisser mettre, de la prétention des conseillers d'État, par la vice-présidence d'Effiat, qu'il s'en éleva un autre d'une autre importance. Je ne ferai ici qu'en marquer l'époque, parce que les suites n'en sont pas de ce moment-ci. Le procès de la succession de M. le Prince alloit son train. Dans une signification que M. le duc du Maine y fit, il prit la qualité de prince du sang, comme autorisé par la déclaration du feu roi enregistrée au parlement, qui la lui donnoit, et lui permettoit de la prendre en tous actes et partout, tant à lui et à ses enfants qu'au comte de Toulouse. Mme la Duchesse et M. le Duc, qui n'avoient osé souffler sous le feu roi, firent grand bruit et prétendirent que, quelque protection que le duc du Maine prétendît tirer de cette déclaration, elle ne lui donnoit pas droit de se qualifier prince du sang, avec les princes du sang véritables, ni dans les significations juridiques dans un procès avec eux. Ils attirèrent Mme la princesse de Conti et M. son fils dans cet intérêt commun de princes du sang, quoique unis avec M. et Mme du Maine, par communauté d'intérêt dans le procès contre M. le Duc pour la succession de M. le Prince. L'éclat fut grand, le régent chercha à l'apaiser. On en verra ailleurs les suites.

Le prince de Courtenay, l'abbé son frère, et le fils unique du premier auquel cette branche se trouvoit réduite, présentèrent au régent une parfaitement belle protestation, forte, prouvée, mais respectueuse et bien écrite, pour la conservation de leur état et droits, comme ils ont toujours fait aux occasions qui s'en sont présentées, et à chaque renouvellement de règne. Elle fut reçue poliment et n'eut pas plus de succès que toutes les précédentes. L'injustice constante faite à cette branche de la maison royale légitimement issue du roi Louis le Gros est une chose qui a dû surprendre tous les temps qu'elle a duré, et montrer en même temps la funeste merveille de cette maison, qui dans un si long espace n'a pu produire un seul sujet dont le mérite ait forcé la fortune, d'autant plus que nos rois ni personne n'a jamais douté de la vérité de sa

royale et légitime extraction, et le feu roi lui-même. J'en ai parlé t. Ier, p. 71, et t. VII, p. 14.

Ce prince de Courtenay-ci étoit un homme dont la figure corporelle marquoit bien ce qu'il étoit. Le cardinal Mazarin eut envie de voir s'il en pourroit faire quelque chose, et s'il le trouvoit un sujet de le faire reconnoître pour ce qu'il étoit, en lui donnant une de ses nièces. Pour l'éprouver à loisir par soi-même, il le mena dans son carrosse de Paris à Saint-Jean de Luz pour les conférences de la paix des Pyrénées. Le voyage étoit à journées, et il fut plein de séjours. Courtenay étoit né en mai 1640; il avoit donc près de vingt ans. Il n'eut ni l'esprit ni le sens de cultiver une si grande fortune. Il passa tout le voyage avec les pages du cardinal, qui ne le vit jamais qu'en carrosse, et qui désespéra d'en pouvoir faire quoi que ce soit. Aussi l'abandonna-t-il en arrivant à la frontière, où il devint et d'où il revint comme il put. Il n'a pas laissé de servir volontaire avec valeur en toutes les campagnes du feu roi, et je l'ai vu souvent à la cour chez M. de La Rochefoucauld sans qu'il ait jamais été de rien.

Pendant le fort du Mississipi[1] le cardinal Dubois se piqua, je ne sais comment, de le tirer de l'affreuse pauvreté où il avoit vécu, et lui fit donner de quoi payer ses dettes, et vivre fort à son aise. Il mourut en 1723. Il avoit perdu son fils aîné, tué mousquetaire au siége de Mons que faisoit le roi, qui l'alla voir sur cette perte, ce qui fut extrêmement remarqué, parce qu'il ne faisoit plus depuis longtemps cet honneur à personne, et que M. de Courtenay n'avoit ni distinction ni familiarité auprès de lui.

Son autre fils servit peu, et fut un très-pauvre homme, et fort obscur. Il épousa une sœur de M. de Vertus-Avaugour des bâtards de Bretagne, revenue de Portugal veuve de Gonzalès-Joseph Carvalho Patalin, surintendant des bâtiments du roi de Portugal. C'étoit une femme de mérite qui n'eut point d'enfants de ses deux maris.

M. de Courtenay vécut très-bien avec elle. Il étoit riche, se portoit bien, et sa tête et son maintien faisoient plus craindre l'imbécillité que la folie. Cependant un matin étant à Paris, et sa femme à la messe aux Petits-Jacobins, sur les neuf heures du matin, ses gens accoururent dans sa chambre au bruit de deux coups de pistolet tirés sans intervalle qu'il se tira dans son lit, et l'y trouvèrent mort, ayant été encore la veille fort gai, tout le jour et tout le soir, et sans qu'il eût aucune cause de chagrin. On étouffa ce malheur qui éteignit enfin la malheureuse branche légitime de Courtenay, car il n'en resta que le frère de son père, qui étoit un prêtre de sainte vie, dans la retraite et les bonnes œuvres, quoiqu'il sentît fort la grandeur de sa naissance. Il avoit les abbayes des Eschallis et de Saint-Pierre d'Auxerre, et le prieuré de Choisy en Brie, et mourut dans une grande vieillesse, le dernier de tous les Courtenay. C'étoit un grand homme, bien fait, et dont l'air et les manières sentoient parfaitement ce qu'il étoit. Il n'en reste plus que la fille de son

1. C'est-à-dire de l'agiotage sur les terres du Mississipi à l'époque de la banque de Law.

frère mariée au marquis de Bauffremont. L'extinction de cette infortunée branche méritoit d'être marquée, puisque l'occasion s'en est trouvée si naturellement.

Béthune, fils de la sœur de la reine de Pologne, et veuve d'une sœur du maréchal d'Harcourt, dont il a eu la maréchale de Belle-Ile, se remaria à la fille du duc de Tresmes, qui en fit la noce chez lui, à Saint-Ouen, près Paris.

Nangis, mort longtemps depuis maréchal de France et chevalier d'honneur de la reine, voyant que le régiment du roi ne lui étoit plus d'aucun usage depuis la mort du feu roi, qui entroit dans tous les détails de ce corps, comme on l'a dit ailleurs, demanda la liberté de le vendre. Il ne s'achetoit ni se vendoit. Le régent, facile, le lui permit. Il en traita avec le duc de Richelieu pour trente mille écus. Mais le marché se rompit, dont on verra la suite.

La charge de premier médecin étant l'unique qui se perde par la mort du roi, il en fallut choisir un. Chirac, qui avoit la première réputation en ce genre, étoit au régent, et dès là exclus. Boudin, médecin ordinaire, et qui avoit été premier médecin de Monseigneur, puis de la dernière Dauphine, y avoit plus de droit que personne, et il étoit porté par toute l'ancienne cour. Mais c'étoit un compagnon d'esprit, d'intrigue, hardi, lié à tout ce qui étoit le plus opposé à M. le duc d'Orléans. Il avoit de plus crié sans mesure, et sur le ton de Mme de Maintenon et du duc du Maine, sur les poisons, en sorte qu'il ne fut pas seulement question de lui. Faute de mieux parmi les médecins de la cour, Poirier fut choisi, parce qu'il avoit été le médecin de Saint-Cyr, et en dernier lieu des enfants de France. Les amis de Boudin crièrent, et on les laissa crier.

Mme la duchesse de Berry vint s'établir à Luxembourg avec sa petite cour. On y chercha de quoi nous loger commodément, Mme de Saint-Simon et moi; mais Mme de Saint-Simon, ne pouvant honnêtement la quitter, prit cette occasion pour en vivre la plus séparée qu'il lui fut possible. Il ne se trouva donc rien qui nous pût loger tous deux, et nous continuâmes de loger à Paris dans notre maison ensemble. Mme la duchesse de Berry voulut pourtant qu'elle prît un logement à Luxembourg, mais elle ne le meubla point, et n'y mit jamais le pied. Elle n'alla chez Mme la duchesse de Berry les matins que lorsqu'il y avoit des audiences ou quelque cérémonie, mais presque tous les soirs, à l'heure du jeu public, où les dames eurent permission d'aller sans être en grand habit, et où plusieurs étoient retenues à souper avec Mme la duchesse de Berry, Mme de Saint-Simon n'y soupoit presque jamais. Nous avions tous les jours du monde à dîner et à souper, comme nous avions eu toujours, et très-rarement aussi la suivoit-elle aux promenades, aux visites, excepté chez le roi, et aux spectacles, et se tint ferme en cette liberté avec grande et juste raison, mais toujours traitée avec la plus grande considération. Elle avoit toujours demeuré à Saint-Cloud avec elle, parce qu'il n'y avoit pas eu moyen de faire autrement. Pour moi j'en usai à mon ordinaire. Je n'allois qu'une ou deux fois l'an chez Mme la duchesse de Berry, un moment chaque fois, toujours très-bien reçu; on a vu ailleurs les raisons de cette conduite.

Le duc d'Aumont obtint du régent la survivance de ses charges de premier gentilhomme de la chambre et de gouverneur de Boulogne et pays boulonnois pour le marquis de Villequier, son fils unique, Bachelier, fils de celui dont j'ai parlé, acheta en même temps de Bloin sa charge de premier valet de chambre, et je fis donner au fils de Bontems la survivance de la sienne, qui m'en avoit prié. Oncques depuis n'ai ouï parler du père ni du fils. J'ai bien trouvé de leurs semblables.

Le cardinal de Polignac, qui ne se soucioit plus, depuis la mort du roi, de sa charge de maître de la chapelle, obtint permission de la vendre, et il en eut gros du frère de Breteuil. L'un fut depuis évêque de Rennes, l'autre secrétaire d'État. Leur oncle, le vieux baron de Breteuil, vendit aussi sa charge d'introducteur des ambassadeurs à Magny, fils de Foucauld, conseiller d'État, à qui il avoit succédé dans l'intendance de Caen, où il fit tant de sottises qu'il en fut rappelé à la fin du dernier règne, après quoi il se défit de sa charge de maître des requêtes. Il y aura plus d'une occasion de parler de cette bonne tête.

Simiane, premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans, eut la lieutenance générale de Provence, demeurée vacante depuis la mort du comte de Grignan, chevalier de l'ordre, son beau-père, et Fervaques, fils de Bullion, eut, sur sa démission, le gouvernement du Perche et du Maine. C'est ainsi que M. le duc d'Orléans donnoit à toutes mains à qui vouloit avoir, et qu'il profita si peu du conseil qu'on a vu que je lui avois donné là-dessus. M. le Grand, au père duquel la charge de grand écuyer n'avoit coûté que le vol qu'il en fit, comme on l'a vu, à mon père, fit donner au prince Charles[1], son fils, qui en avoit la survivance, un million de brevet de retenue dessus; ce qui étoit la rendre héréditaire, et [ils] cajolèrent si bien le duc d'Elbœuf, qui n'avoit point d'enfants, que peu après ils obtinrent pour le même prince Charles la survivance du gouvernement de Picardie du duc d'Elbœuf. Jusque-là j'avois eu patience, mais cela me piqua. J'en dis mon avis à M. le duc d'Orléans, et j'ajoutai que puisqu'il donnoit tout indifféremment à tout le monde, je voulois aussi la survivance de mes deux gouvernements pour mes deux fils, de Blaye pour l'aîné, de Senlis pour le cadet, qu'il me donna sur-le-champ. Torcy donna la démission de sa charge de secrétaire d'État qui fut supprimée, comme celle qu'avoit Voysin, et prêta serment entre les mains du roi de sa nouvelle charge de grand maître des postes.

J'avois représenté à M. le duc d'Orléans la triste situation de la branche aînée de ma maison, et je l'avois supplié de donner au jeune abbé de Saint-Simon, qui avoit près de vingt ans, une abbaye dont il pût aider ses frères, parce que je n'aime pas la pluralité des bénéfices. Il lui donna Jumiéges, en même temps qu'Anchin au cardinal de Polignac, et Saint-Waast d'Arras au cardinal de Rohan. Mais il souffrit qu'ils eussent des coadjuteurs religieux de ces abbayes, qui, étant régulières, pouvoient être possédées en commende par des cardinaux, dont un des

1. Saint-Simon a écrit P. Ch.; les anciens éditeurs ont lu *premier chambellan*. La suite du texte prouve qu'il s'agit du prince Charles.

principaux priviléges est de pouvoir tout engloutir. Mais les moines surent si bien représenter à Rome la lésion de leur droit de s'élire des abbés réguliers par la nomination successive de cardinaux à leurs abbayes, que le pape insista pour ces coadjutoreries, et que le régent eut la foiblesse d'y consentir. Je dis la foiblesse, parce que jamais Rome ne se seroit opiniâtrée à une chose de cette qualité, et que, puisqu'on a le peu de sens de vouloir des cardinaux en France, et la manie de se persuader qu'il leur faut cent mille écus de rente à chacun, il vaut mieux les prendre sur de riches abbayes régulières qu'autres que des cardinaux ne peuvent posséder, que laisser cent mille livres de rente à un abbé moine, et donner aux cardinaux de grosses abbayes qu'autres qu'eux pourroient posséder.

M. le duc d'Orléans fit un prodigieux présent au duc de La Rochefoucauld, qui n'avoit jamais marqué que de l'éloignement pour lui, et qui n'en montra pas moins après. Ce fut de toutes les pierreries de la garde-robe qui n'étoient pas de la couronne. Ce don monta fort haut et reçut peu l'approbation du public. M. de La Rochefoucauld n'avoit droit que sur les habits, étoffes et autres choses pareilles de la garde-robe, et aucun sur pas une des pierreries, qui devoient demeurer au roi. Il étoit d'ailleurs extrêmement riche. Le duc de Tresmes, premier gentilhomme de la chambre en année, quand le roi mourut, eut gros aussi, parce que l'ameublement dans lequel le roi mourut étoit fort beau, Mais M. de Tresmes n'eut que ce qui appartenoit de droit et d'usage à sa charge.

Le conseil de finances commença à prendre forme. M. le duc d'Orléans y assista quelquefois, mais rarement; le maréchal de Villeroy presque jamais. Toute l'autorité en fut dévolue au duc de Noailles, qui prit Rouillé du Coudray pour son mentor, et qui fit tout dans ce conseil avec sa férocité accoutumée, qui n'étoit plus contrainte comme lorsqu'il n'étoit que directeur des finances avec Armenonville sous Chamillart. Sa débauche, bien plus cachée alors, n'eut plus de frein ni de secret, et le duc de Noailles toujours réglé sur le ton du maître, et qui depuis son retour d'Espagne avoit été dévot jusqu'à la mort du roi, prit en ce temps-ci et entretint publiquement une fille de l'Opéra. Fagon fut fait conseiller d'État surnuméraire, sur l'exemple de ce même Rouillé qui étoit unique, et que le roi avoit fait ainsi, lorsqu'il supprima les deux directeurs des finances, après que Desmarets fut contrôleur général. Des Forts et Fagon eurent les mêmes départements qu'ils avoient étant intendants des finances; Ormesson, Gilbert, Gaumont, Baudry et Dodun eurent les autres départements. On en garda un pour La Houssaye qu'on fit revenir de Strasbourg, où on envoya Angervilliers intendant à sa place, qui l'étoit de Dauphiné. Les quatre premiers étoient maîtres des requêtes et devinrent conseillers d'État. Dodun étoit président d'une chambre des enquêtes, qui vendit sa charge. Nous verrons enfin La Houssaye et lui successivement contrôleurs généraux. Rouillé eut cent quatre-vingt mille livres d'appointement, et régenta ouvertement les finances. Il devint à la mode d'admirer ses brutalités et ses débauches. Les conseils de guerre et de marine furent aussi partagés en départements, et en différents détails entre les membres de ces conseils. M. le duc d'Orléans alla quel-

quefois aussi au conseil de guerre, mais fort rarement. Il travailla particulièrement aux finances et aux affaires étrangères. Il entendoit très-bien ces dernières et se piquoit de capacité en finance.

Le lundi 28 septembre, après dîner, se tint à Vincennes, dans le grand cabinet du roi, le premier conseil de régence, auquel pour cette fois les chefs et présidents des autres conseils furent admis, excepté le cardinal de Noailles, à cause de sa prétention de préséance. Il y fut réglé qu'il y en auroit quatre par semaine, savoir : le samedi après dîner, le dimanche matin, le mardi après dîner, et le mercredi matin; qu'on se tiendroit averti une fois pour toutes de ces quatre conseils; mais qu'on le seroit des extraordinaires, outre ceux-ci, si le régent en assembloit. Il fut réglé aussi quels jours chaque chef ou président du conseil viendroit y rapporter les affaires de son conseil; qu'il sortiroit lorsqu'elles seroient finies, quoique le conseil ne le fût pas; que tous les chefs et présidents des conseils y seroient mandés quelquefois pour des affaires extraordinaires, lorsque le régent le jugeroit à propos. Ce premier conseil se passa en ballottages; ce ne fut que le suivant qui commença à en être un sérieux, qui ne fut que d'affaires d'État.

En ce premier, comme on fut sur le point de se mettre en place, le maréchal de Villeroy, à qui je ne parlois point, et que je saluois fort médiocrement depuis l'affaire du duc d'Estrées et du comte d'Harcourt dont j'ai parlé en son temps, vint à moi me dire qu'étant ministre d'État sous le feu roi; et moi ne faisant qu'entrer ce jour-là dans le conseil, il pourroit être fondé à me disputer la préséance, mais qu'il ne vouloit point former de difficulté. Je lui répondis crûment et nettement que je le précéderois au conseil, comme je le précédois partout ailleurs; puis, me radoucissant, j'ajoutai qu'il savoit trop ce qu'il se devoit à lui-même et à sa dignité permanente pour en faire la moindre difficulté. Que c'étoit aussi par cette même raison que je conservois ce qui m'étoit dû, honteux d'ailleurs de précéder un homme de son âge et de son mérite. Cela fut bien reçu, et les compliments finirent par nous mettre en place.

Pendant le conseil, je songeai que [vu] la considération où les emplois du maréchal de Villeroy le mettoient, je pouvois, après ce qui venoit de se passer entre nous, finir galamment une vieille brouillerie qui n'avoit rien de personnel, et où ses prétentions avoient eu pleinement le dessous, qu'il se présenteroit des affaires que nous aurions à traiter ensemble, outre la fréquence des conseils de régence où nous nous trouverions tous deux; et que ce seroit même ôter à M. le duc d'Orléans une brassière qui, fait comme il étoit, l'importuneroit. Je m'amusai donc assez exprès après le conseil des finances pour laisser retourner le maréchal de Villeroy dans sa chambre, car il logeoit à Vincennes depuis que le roi y étoit, et j'allai lui faire une visite. Cet homme, également fastueux et bas, fut bien surpris de me voir entrer dans sa chambre. Il se peignit sur son visage une joie singulière. Les compliments de part et d'autre furent merveilleux, et nous nous séparâmes les meilleurs amis du monde. Le lendemain au conseil il m'en fit encore quantité, et il chercha depuis à me parler d'affaires, et même fort librement, et à

avoir liaison avec moi. Je dis à M. le duc d'Orléans le lendemain matin la visite que j'avois faite la veille. Il en fut aise jusqu'à m'en remercier.

Il régla le même jour que les placets du commun, dits *à l'ordinaire*, que du temps du roi chacun qui vouloit venoit jeter deux fois la semaine sur une table dressée pour cela dans l'antichambre où le roi soupoit, s'y jetteroient les mêmes jours et de la même manière; mais qu'au lieu du secrétaire d'État de la guerre qui s'y trouvoit debout derrière le fauteuil vide qui étoit contre cette table, et qui emportoit tous ces placets chez lui pour en rendre compte au roi, ce seroit un des membres de la régence qui y feroit la même fonction; qu'il y auroit deux maîtres des requêtes qui emporteroient les placets, qui viendroient les rapporter chez lui, après quoi il les viendroit rapporter au Palais-Royal au régent seul, accompagné des deux mêmes maîtres des requêtes avec qui il en auroit fait les envois et les triages, pour ne rapporter au régent que ceux en petite quantité qui paroîtroient le mériter. Le régent régla aussi que les derniers de la régence commenceroient les premiers en remontant jusqu'au chancelier exclusivement, et non plus, puis coulés à fond recommenceroient, et que chacun feroit cette fonction pendant un mois de suite.

Les membres du conseil de régence n'avoient point de département, parce que tout se portoit devant eux. J'appris que le maréchal de Besons s'en voulut faire un de ces placets, et qu'il avoit demandé de les recevoir toujours. Cette impudence me choqua; j'en parlai vivement au régent, qui étoit déjà ébranlé, et à qui je fis sentir la conséquence d'un ministère direct et continuel qui embrasseroit bientôt autre chose que ces placets du commun, et qui se rendroit bientôt maître dans une matière qu'il lui seroit aisé d'étendre. J'ajoutai qu'un homme de sa sorte se méconnoissoit étrangement de n'être pas content du conseil de régence, et de ne vouloir pas en partager les fonctions avec des gens en tout genre si supérieurs à lui. Le maréchal échoua vilainement dans ce projet, avec la honte qu'il ne fut pas ignoré. Il n'ignora pas aussi que c'étoit à moi qu'il devoit ce mauvais succès.

La liaison entre lui et moi n'avoit pas pris après l'éloignement de Mme d'Argenton. C'étoit un homme entre deux terres qui craignoit le grand jour. D'Effiat, à qui il s'étoit livré depuis, l'avoit aussi éloigné de moi, quoiqu'il ne me connût point, mais il vouloit gouverner son maître, et le mener noyer à son plaisir sans obstacle, et j'en étois un grand à ses desseins dictés par le duc du Maine, auquel il étoit vendu de longue main, lequel sûrement ne lui avoit pas inspiré d'affection pour moi. La partialité encore pour et contre Pontchartrain formoit une autre sorte d'éloignement. Cette dernière affaire l'acheva, en sorte qu'il n'y eut plus de commerce que de la plus simple civilité entre Besons et moi, que déjà je ne voyois plus guère depuis longtemps. Ce fut pour moi une perte des plus légères, d'autant même que son frère l'archevêque et moi demeurâmes comme nous avions toujours été. J'eus loisir de voir comme les autres faisoient pour ces placets, parce que je fus le dernier qui les reçus.

M. Amelot arriva de Rome sans avoir pu obtenir le concile national,

ni aucune chose raisonnable de cette cour, où le nonce Bentivoglio, les cardinaux de Rohan et de Bissy, les jésuites et maints autres ambitieux et brouillons souffloient sans cesse le feu. Quelque temps après son retour, Amelot me vint voir, et nous parlâmes beaucoup de Rome. Il me conta un fait bien remarquable, et qui mérite place ici.

Il me dit que le pape l'avoit pris en goût, et lui parloit souvent avec confiance, gémissant d'être en brassière, et de ne pouvoir ce qu'il voudroit. Dans une de ces conversations, le pape se répandit avec lui en regrets de s'être laissé aller à donner sa constitution, que les lettres du roi lui avoient arrachée, dans la persuasion où elles l'avoient mis, et toutes celles du P. Tellier, que le roi étoit si absolu en France, et tellement maître des évêques, du reste du clergé, et des parlements, que sa bulle seroit reçue de tous unanimement, enregistrée et publiée partout sans la moindre difficulté; et que s'il eût pu penser en trouver la centième partie de ce qu'il en rencontroit, jamais il ne l'auroit donnée. Là-dessus Amelot lui demanda avec liberté pourquoi aussi, voulant donner sa bulle, il ne s'étoit pas contenté de la censure de quelques propositions du livre du P. Quesnel, au lieu d'en faire une baroque de cent une propositions; que là-dessus le pape s'étoit écrié, s'étoit mis à pleurer, et, lui saisissant le bras, lui avoit répondu en propres termes italiens, répondant à ceux qu'il me dit en françois, que voici : « Eh! monsieur Amelot, monsieur Amelot, que vouliez-vous que je fisse! je me suis battu à la perche pour en retrancher, mais le P. Tellier avoit dit au roi qu'il y avoit dans ce livre plus de cent propositions censurables; il n'a pas voulu passer pour menteur, et on m'a tenu le pied sur la gorge pour en mettre plus de cent, pour montrer qu'il avoit dit vrai, et je n'en ai mis qu'une de plus. Voyez, voyez, monsieur Amelot, comment j'aurois pu faire autrement! »

On peut juger que ce récit ne se passa pas en commentaire. Rien ne prouve plus solidement ni plus évidemment que ce discours du pape le cas qu'il faisoit lui-même de sa constitution, de la nécessité de la faire, et de la manière dont on la lui a fait donner, par conséquent du respect qui peut être dû à ce fruit de tant de machines infernales, et qui a en effet allumé un feu d'enfer, suivant la louable intention de ceux qui l'ont extorquée et fabriquée, et quelle est cette pièce qui a fait depuis la fortune d'être érigée et présentée en article de foi par ses créateurs. Personne ne révoquera en doute la probité et la vérité d'Amelot dans ce récit, et j'ose dire sans insolence que la même foi est due à celui que j'en fais ici, qui n'en est que le rapport mot pour mot.

Amelot fut bien reçu, mais sa réputation trop justement établie blessa la jalousie du maréchal d'Huxelles, qui l'accabla de louanges et d'honnêtetés. Elle n'inquiéta pas moins Noailles et Rouillé. Ils n'eurent pas peine à l'exclure. Sa place de conseiller d'État leur y donna beau jeu par les prétentions dont on vient de parler.

D'ailleurs M. le duc d'Orléans le craignoit par l'union avec laquelle il avoit vécu avec la princesse des Ursins en Espagne, où sous le nom d'ambassadeur il avoit fait la fonction de premier ministre, y avoit réparé les finances et les troupes, mis l'ordre partout, et avoit en même

temps gagné tous les cœurs. C'étoit dans ces temps de désastre le comble de la capacité, et en même temps celui de l'esprit, de l'adresse et du liant, d'avoir si longtemps tout fait sans donner de jalousie à une femme qui en étoit si susceptible, et avec qui, de son su à elle, il avoit les ordres du feu roi les plus exprès et les plus réitérés de n'agir que de concert, et avec dépendance.

Il ne put donc entrer dans le conseil des affaires étrangères, ni dans celui des finances, lui qui auroit été si utilement et si convenablement placé dans celui de régence, et jamais il ne fut consulté sur rien. Néanmoins on fut honteux de le laisser dans les uniques fonctions judiciaires de sa place de conseiller d'État, qu'il reprit toutes avec la dernière modestie, sans chercher rien. On établit un conseil du commerce, dont on le fit président. Il étoit composé des députés des principales villes marchandes du royaume, de quelques conseillers d'État et maîtres des requêtes et le maréchal de Villeroy et le duo de Noailles y pouvoient aller présider quand ils vouloient; ils n'y furent le premier presque jamais, l'autre rarement. Il se fit en même temps un grand changement d'intendants des provinces.

Les spectacles interrompus à Paris, depuis l'extrémité du feu roi, recommencèrent le 1er octobre.

Canillac obtint un don fort considérable de marais en Flandre, dont une partie à dessécher.

Le régent régla dix mille francs par mois pour la cassette du roi, et mille écus pour sa garde-robe, tellement que la duchesse de Ventadour eut ainsi la disposition de cinquante-cinq mille écus, et le maréchal de Villeroy après elle.

Le grand prieur, qui se tenoit à Lyon exilé par le roi, eut permission de revenir à Paris, et de voir le roi et d'y demeurer.

Une des premières affaires particulières qui se présentèrent au conseil de régence fut une prétention de Belle-Ile contre la province de Bretagne, pour un dédommagement des choses prises par le feu roi sur le domaine de Belle-Ile. Il la gagna fort lestement, à la fin d'un conseil, par la faveur de M. le Duc, en quoi je l'aidai fort. L'affaire avoit été instruite; le feu roi étoit persuadé de la justice de la prétention, en sorte qu'il lui fut adjugé quatre cent mille livres payables comptant par les états de Bretagne, qu'il toucha bientôt après. Ce personnage a fait une si surprenante fortune, par des routes si singulières et à travers de si puissants revers, il est même encore aujourd'hui si considérable, après avoir toujours été personnage, de quelque façon que ç'ait été, qu'il est nécessaire de le faire connoître, et pour cela de remonter à son grand-père, M. Fouquet, célèbre par sa haute fortune et par ses profonds malheurs.

Ces Fouquet sont de Bretagne, originairement de robe, et ont été conseillers et présidents au parlement de Bretagne, jusqu'au père du surintendant. Je fus commissaire de Belle-Ile avec le maréchal de Berwick, quand il fut chevalier de l'ordre, 1er janvier 1735; il ne farda rien, et ne se donna point pour meilleur qu'il n'est. Le père du surintendant se fit maître des requêtes, épousa une fille de Maupeou d'Ableiges, maître

des requêtes et intendant des finances. Ce premier Fouquet, établi à Paris, devint conseiller d'État, et il acquit tellement l'estime de Louis XIII et du cardinal de Richelieu par sa probité et sa capacité, qu'ils le voulurent faire surintendant des finances, qu'il refusa par délicatesse de conscience. Sa femme est encore célèbre à Paris par sa piété et ses bonnes œuvres, et par le courage et la résignation avec laquelle elle supporta la chute du surintendant son fils, et la disgrâce de toute sa famille. Elle faisoit des remèdes, pansoit les pauvres, et on a encore des onguents très-utiles de son invention, et qui portent son nom. Elle mourut, en 1681, à quatre-vingt-onze ans, dans les debors du Val-de-Grâce où elle étoit retirée, aimée et respectée généralement. Elle eut cinq fils et six filles, toutes six religieuses. Des fils, l'aîné fut surintendant des finances, auquel je reviendrai; le second, archevêque de Narbonne, exilé bien des années hors de son diocèse à la chute de son frère, mort en 1673. L'abbé Fouquet fut le troisième, grand important, galant, dépensier, extravagant, qui de jalousie de femme contribua le plus à la perte de son frère, et en fut perdu lui-même. Il avoit été chancelier de l'ordre, après M. Servien en 1656. Il étoit conseiller d'État, et avoit des abbayes. Il mourut à cinquante-huit ans, tout au commencement de 1680. [Les autres furent] un conseiller au parlement, mort jeune sans alliance; l'évêque d'Agde, chancelier de l'ordre sur la démission de son frère en 1659; il fut exilé à la chute du surintendant en 1661. M. de Péréfixe, un an après archevêque de Paris, eut sa charge de l'ordre. L'abbé Fouquet et l'évêque d'Agde perdirent le cordon bleu, et le dernier sa charge de maître de l'Oratoire. Il est mort à Agde au commencement de 1708, à soixante-quinze ans. Le dernier des frères étoit premier écuyer de la grande écurie, et perdit aussi sa charge et fut chassé. Il avoit épousé la fille du marquis d'Aumont, gouverneur de Touraine, frère aîné du maréchal d'Aumont, dont il n'eut point d'enfants. Les sœurs de sa femme furent religieuses, et ses frères moururent jeunes. Lui est mort en 1694.

Le surintendant qui causa leur fortune et leur perte fut à vingt ans maître des requêtes, et à trente-cinq ans procureur général au parlement de Paris. Au commencement de 1653, le cardinal Mazarin le fit surintendant des finances. Sa fortune, sa conduite, sa catastrophe ne sont pas de mon sujet, et sont connues de tout le monde. Il fut arrêté à Nantes en 1661[1], où le roi étoit allé exprès; conduit à Paris à la Bastille[2], trois ans après dans le château de Pignerol, où il demeura prisonnier le reste de ses jours, qu'il employa pieusement, et qui finirent en mars 1680, ayant soixante-trois ans. De Marie Fourché[3], sa première femme, il n'eut qu'une fille, mariée au comte depuis duc de Charost,

1. Voy. notes à la fin du volume.

2. Fouquet ne fut pas enfermé d'abord à la Bastille, mais au château de Vincennes, comme on peut le voir par le récit de son arrestation, qui est publié dans les notes qui terminent ce volume.

3. Les précédents éditeurs ont lu *Mme Fouquet*. Le ms. porte M. Fourché (Marie Fourché), nom de la première femme de Fouquet.

de laquelle j'ai parlé ailleurs, qui fut mère du duc de Charost, lequel fut fait gouverneur de la personne de Louis XV, lorsque le maréchal de Villeroy fut chassé. Le surintendant épousa en secondes noces la fille de Pierre de Castille, intendant des finances, et de la fille du célèbre président Jeannin, d'où leur fils s'appela Nicolas Jeannin de Castille, qui fut greffier de l'ordre, en 1657, sur la démission de Novion, depuis premier président, qui en fut chassé pour ses friponneries et ses injustices hardies, comme je l'ai dit ailleurs. Castille fut arrêté à la chute de son beau-frère, sous lequel il travailloit, puis exilé chez lui à Monjeu en Bourgogne. C'est lui dont ces fades lettres de Bussy-Rabutin parlent tant. Il avoit eu ordre en prison de donner la démission de sa charge de l'ordre; ce qu'il refusa sous ce prétexte de ne le pouvoir étant prisonnier. Il eut le même commandement lorsqu'il fut élargi et exilé; il persista dans son refus. On lui ôta le cordon bleu nonobstant sa charge; et, comme son opiniâtreté duroit toujours, la charge de greffier de l'ordre fut donnée par commission à Châteauneuf, secrétaire d'État, fils et père de La Vrillière, en 1671, enfin en titre, en 1683. Ce Jeannin de Castille épousa une Dauvet, fille de Desmarets, grand fauconnier de France, dont il eut une fille unique, que nous avons vue épouser le comte d'Harcourt-Lorraine, fils unique du prince et de la princesse d'Harcourt, desquels j'ai parlé quelquefois, lequel comte d'Harcourt obtint une terre en Lorraine, à qui il fit donner le nom de Guise par le duc Léopold de Lorraine. Il en prit le nom, que le fils unique de ce mariage porte encore aujourd'hui. Je n'ai pu me défendre de cette petite parenthèse des Castille qui sont gens de rien, dont l'occasion s'est offerte d'elle-même. Revenons maintenant aux enfants que le surintendant Fouquet a eus de cette Castille sa seconde femme.

Il eut trois fils, et une fille qui épousa, en 1683, le marquis de Crussol, fils du chef de la branche de Montsalez, lequel étoit frère du troisième duc d'Uzès, bisaïeul du duc d'Uzès d'aujourd'hui. Il y a postérité de ce mariage. Les trois fils, frères de cette dame de Montsalez, furent M. de Vaux, fort honnête et brave homme, qui a servi volontaire, à qui le roi permettoit d'aller à la cour, mais qui jamais n'a pu être admis à aucune sorte d'emploi. Je l'ai vu estimé et considéré dans le monde. Il avoit épousé la fille de la célèbre Mme Guyon, et mourut sans enfants en 1705. Le chevalier de Sully, devenu duc et pair par la mort de son frère, l'épousa par amour, et ne déclara son mariage que fort tard, à cause de la duchesse du Lude, sa tante, qui en fut outrée, principalement parce qu'elle n'étoit pas en état d'avoir des enfants. Elle étoit fort belle, vertueuse, et avoit beaucoup d'esprit et d'amis. Le second fils fut le P. Fouquet, grand directeur et célèbre prêtre de l'Oratoire; le troisième, M. de Belle-Ile qui, non plus que son frère, n'a jamais pu obtenir aucune sorte d'emploi, qui n'a jamais paru à la cour, et presque aussi peu dans le monde, fort honnête homme aussi avec beaucoup d'esprit et de savoir. Je l'ai fort connu à cause de son fils. Il étoit sauvage au dernier point, et néanmoins de bonne compagnie, mais battu de ses malheurs.

Je ne sais où il vit une fille de M. de Charlus, père du duc de Lévi.

Ils se plurent peut-être un peu trop; on les fit marier; on ne leur donna rien; on ne les voulut point voir. Ils s'en allèrent vivre à Agde, où ils ont passé nombre d'années au pain et au pot de l'évêque, leur oncle. Ils revinrent enfin à Paris chez Mme Fouquet, leur mère, dans ces mêmes dehors du Val-de-Grâce, qui les nourrit tant qu'elle vécut; après quoi ils eurent quelque peu de bien. Longtemps après ils recueillirent Belle-Ile, et tout ce qui avoit été sauvé des débris du surintendant, par la mort de M. de Vaux, l'aîné des trois, et du P. Fouquet, le second. Ils eurent deux fils, et une fille qui, après l'avoir été longtemps, épousa enfin le fils aîné de M. de La Vieuville et de la sœur du comte de La Mothe-Houdancourt, sa première femme. Ce La Vieuville étoit un néant obscur, qui bientôt après la laissa veuve avec deux fils.

Les deux fils, frères de cette dame de La Vieuville, portèrent le nom de comte et de chevalier de Belle-Ile. Jamais le concours ensemble de tant d'ambition, d'esprit, d'art, de souplesse, de moyens de s'instruire, d'application de travail, d'industrie, d'expédients, d'insinuation, de suite, de projets, d'indomptable courage d'esprit et de cœur, ne s'est si complétement rencontré que dans ces deux frères, avec une union de sentiments et de volontés, c'est trop peu dire, une identité entre eux inébranlable: voilà ce qu'ils eurent de commun. L'aîné, de la douceur, de la figure, toutes sortes de langages, de la grâce à tout, un entregent, une facilité, une liberté à se retourner, un air naturel à tout, de la gaieté, de la légèreté, aimable avec les dames et en bagatelles, prenant l'unisson avec hommes et femmes, et le découvrant d'abord. Le cadet plus froid, plus sec, plus sérieux, beaucoup moins agréable, se permettant plus, se contraignant moins, et paroissant moins aussi, peut-être plus d'esprit et de vue, mais moins juste, peut-être encore plus capable d'affaires et de détails domestiques, qu'il prit plus particulièrement, tandis que l'aîné se jeta plus au dehors : baineux en dessous et implacable, l'aîné glissant aisément et pardonnant par tempérament; tous deux solides en tout, marchant d'un pas égal à la grandeur, au commandement, à la pleine domination, aux richesses, à surmonter tout obstacle, en un mot, à régner sur le plus de créatures qu'ils s'appliquèrent sans relâche à se dévouer, et à dominer despotiquement sur gens, choses et pays que leurs emplois leur soumirent, et à gouverner généraux, seigneurs, magistrats, ministres dont ils pouvoient avoir besoin, toutes parties en quoi ils réussirent et excellèrent jusqu'à arriver à leurs fins par les puissances qui les craignoient et qui même les haïssoient. C'est ce qui se verra par la suite, et qui s'est vu encore mieux au delà du temps de l'étendue que je puis donner à ces Mémoires.

Ils se trouvoient cousins germains des ducs de Charost et de Lévi, issus de germains de la comtesse d'Harcourt, mère de M. de Guise et des duchesses de Bouillon et de Richelieu, cousins germains de MM. de Crussol-Montsalez. Leur mère étoit une femme qui avoit plus d'esprit qu'elle n'en paroissoit, et encore plus de sens, avec beaucoup de douceur et de modestie. Elle et son mari vécurent toujours intimement, et leurs enfants leur furent toujours entièrement attachés. M. de Lévi, qui au fond étoit bon homme, eut pitié de sa tante; Mme de Lévi encore

plus. L'un et l'autre la prirent en amitié, et par elle sa famille. Cette affection alla toujours croissant, en sorte que Mme de Lévi, qui étoit vive et ardente, se seroit mise au feu pour eux. Le duc de Charost ne fut pas moins échauffé pour eux. On a vu souvent dans quelle liaison Mme de Saint-Simon et moi vivions avec lui et avec Mme de Lévi, et c'est ce qui la forma entre les Belle-Ile et nous, qui de là devint après directe. L'aîné avoit épousé une Durfort-Sivrac, avec qui ils vécurent tous à merveilles et avec une patience surprenante. C'étoit une manière de folle, qui mourut, heureusement pour eux, et n'eut point d'enfants.

Il servit quelque temps capitaine en Italie. Là et partout où il servit depuis, il s'appliqua à connoître ce qui valoit le mieux en chaque partie militaire : troupes, partisans, officiers généraux, artillerie, génie, jusqu'aux vivres, aux dépôts, aux munitions, à faire sa cour à ces meilleurs-là de chaque espèce, et à les suivre pour s'en faire aimer et instruire. Le roi qui connoissoit encore quelque mesure entre les gens, ne put refuser enfin un régiment à Belle-Ile; mais il lui en refusa d'infanterie et de cavalerie. Il lui permit d'en acheter un de dragons, où les gens d'une certaine qualité ne vouloient pas entrer alors, si ce n'étoit tout à coup dans les deux charges supérieures. Belle-Ile, qui avoit déjà capté des généraux, non content de faire les campagnes en homme qui ne ménage rien pour voir tout et apprendre, passoit après les hivers à visiter les différentes frontières, ceux qui y commandoient, à s'y instruire de tout ce qu'il pouvoit; et s'il y avoit en Italie ou ailleurs un reste de campagne plus longue, il y alloit l'achever, volontaire, toujours cherchant à apprendre tout et de tous. Cette volonté l'instruisit en effet beaucoup, le fit connoître à toutes les troupes, et lui donna de la réputation. On a vu qu'il en acquit beaucoup à la défense de Lille, sous le maréchal de Boufflers qui le vanta fort, et qu'il en sortit brigadier, fort dangereusement blessé. Sa blessure se rouvrit la campagne suivante en Allemagne. Il fut porté à Saverne. Il y fut longtemps, il sut en profiter, et il devint intime du cardinal de Rohan et de tous les Rohan, et l'est toujours demeuré depuis. Son frère en sa manière se conduisit et s'instruisit avec le même soin, et eut à la fin un brevet de colonel de dragons. L'aîné fit pourtant si bien qu'il obtint l'agrément du feu roi d'acheter, en 1709, d'Hautefeuille, la charge de mestre de camp des dragons, qui a été le premier pas de sa fortune, où nous le laisserons présentement.

CHAPITRE XIX.

Pontchartrain reçoit en face les plus cruels affronts en plein conseil de régence. — Bassesse et avarice de Pontchartrain. — Désordre des finances. — Frayeur des partisans. — Plénœuf en fuite. — Suite et détail des finances, trop fort et trop vaste pour moi à le raconter. — Replâtrage entre M. le Duc et le duc du Maine sur la qualité de prince du sang. — M. le Grand prétend toute supériorité et autorité sur la petite écurie et sur le premier écuyer du roi, et d'avoir la dépouille de la petite écurie. — Caractère de M. le Grand. — Foiblesse du conseil de régence. — Raisons de M. le Grand. — Raisons de M. le Premier. — M. de Troyes s'enfuit à Troyes, de peur de

juger l'affaire de M. le Grand et de M. le Premier. — Conseil de régence où les prétentions du grand et du premier écuyer sont jugées toutes en faveur du premier écuyer. — Le premier écuyer me parle en faveur de sa femme et me presse de la recevoir. — Caractère de Mme de Beringhen. — Je reçois enfin sa visite. — Le régent permet au grand écuyer de protester, qui en abuse et tient l'affaire comme non jugée. — Continuation des mêmes démêlés, qui, après la mort de M. le Grand, tuent M. le Premier, et qui continuent entre leurs fils jusqu'à ce que le roi majeur décida comme avoit fait le conseil de régence. — Le prince Charles refuse de signer les dépenses de la petite écurie à l'ordinaire, sans examen. — M. le Duc, sur ce refus, les signe comme grand maître de France, et le grand écuyer en perd le droit.

J'avois bien résolu, dès que je verrois le conseil de régence prendre forme, d'y faire révoquer l'édit de création des gardes-côtes qui m'avoit brouillé, comme on l'a vu, avec Pontchartrain, et de me donner le plaisir de le faire en sa présence. J'en parlai au comte de Toulouse, qui abhorroit Pontchartrain, comme on l'a vu aussi, et qui la lui gardoit bonne, ainsi que le maréchal d'Estrées. Nous convînmes que cela seroit proposé au conseil du mardi 1er octobre, qui devoit être occupé des affaires de marine, et où le comte me dit que je verrois de belles choses sur Pontchartrain. En effet, ce jour-là, dès que nous fûmes assis, il proposa cet édit à casser comme inutile, et même préjudiciable au service et au repos des peuples, qu'on harceloit à trente lieues de la mer, le long des rivières, comme il plaisoit à Pontchartrain et aux valets à qui il donnoit les emplois de gardes-côtes, ou qui les achetoient pour s'en récompenser au décuple aux dépens des peuples de leur département. Je regardois cependant Pontchartrain de ma place d'un bout de la table à l'autre, avec tout le plaisir que je m'en étois promis depuis longtemps. Chacun approuva en deux mots. Ce que je dis à mon tour fut très-court, mais très-amer, et l'édit fut supprimé, ainsi que tous ceux qu'il avoit établis, et sur-le-champ destitués de toute sorte de fonction. Pontchartrain rageoit, et je le regardois à le pénétrer. Il n'étoit pas au bout.

Les mémoires pleuvoient contre lui; il ne passoit pas pour avoir les mains nettes. La marine entière, qu'il s'étoit complu à désespérer, crioit alors sans crainte et sans ménagement. Il falloit voir clair à des accusations qui n'alloient à rien moins qu'à le charger d'avoir immensément profité de la vente qu'il avoit fait faire de tous les magasins des ports pour anéantir la marine, et ôter tout moyen au comte de Toulouse et au maréchal d'Estrées de retourner à la mer. Tous les magasins partout se trouvèrent en effet vides, et le comte de Toulouse ne voulut pas se commettre à rien avancer sans le bien prouver. Il en trouva les preuves parfaites, et en sut faire usage sans que Pontchartrain s'en doutât le moins du monde. Dès que l'affaire de la révocation de l'édit de création des officiers gardes-côtes fut finie, le maréchal d'Estrées, qui de concert avec le comte de Toulouse en avoit apporté un mémoire, le tira de sa poche et demanda permission de lire, pour mettre le conseil au fait de l'état où se trouvoit la marine, et se mit à

en faire la lecture. C'étoit un mémoire fort détaillé, et bien exactement prouvé, sur la déprédation des bois de la marine de Rochefort, où les accusations étoient directes et personnelles sans nul ménagement. De temps en temps le comte de Toulouse interrompoit pour appuyer certains endroits, en faire remarquer d'autres, en commenter quelques-uns avec un air froid et modeste, mais avec la plus grande force, et sans le plus petit égard pour Pontchartrain présent. Il voulut dire quelque chose, mais au premier mot le maréchal d'Estrées lui dit qu'il n'avoit pas droit de parler au conseil, et le fit taire comme un petit garçon, avec toute la hauteur et le mépris possible. Il continua sa lecture tout de suite, et le comte de Toulouse par-ci par-là ses fâcheuses annotations.

Surpris au dernier point d'une telle ignominie en face, j'en dis ma pensée au comte de Toulouse, qui me répondit tout bas aussi, en souriant, que je verrois bien autre chose le lendemain matin. Il tint parole.

Sitôt que nous eûmes pris nos places, le comte de Toulouse tira de sa poche un mémoire dont il fit la lecture, le plus amer, le plus cruel qui fut jamais. Il traitoit la même matière de la veille, et bien d'autres déprédations, les commenta toutes à mesure, insista sur les ordres que Pontchartrain avoit donnés, et qu'il ne pouvoit nier, montra que de propos délibéré il avoit ruiné la marine, et très-nettement qu'il ne s'y étoit rien moins que ruiné lui-même.

L'étonnement de chacun fut sans pareil, non du contenu du mémoire qui ne surprit personne pour le fond, mais de ces pointes cruellement acérées à chaque mot, mais du poids qu'y donnoit le lecteur par le sien, et par les réflexions qu'il y faisoit très-fréquemment plus dures encore que le texte du mémoire, mais de la présence de Pontchartrain si outrageusement attaqué en face, en sa propre personne, qui paroissoit là pis que sur la sellette, et qui, instruit de la veille par le maréchal d'Estrées, n'osa jamais souffler. La lecture fut terminée par l'aveu que fit le comte de Toulouse d'avoir fait lui-même ce mémoire. Ce fut le comble de l'ignominie, d'autant que le comte ajouta qu'il avoit adouci ce qu'il avoit pu, et supprimé même beaucoup de vérités très-fâcheuses.

Il est incroyable comment une telle infamie put être supportée par un homme de l'insolence, de la tyrannie et de la pédanterie gauche, austère, insupportable avec tout le monde de Pontchartrain, et qui ajoutoient encore à sa malignité et à sa méchanceté naturelle; car il avoit le bien de les posséder suprêmement toutes deux. Cependant il ne sourcilla pas, et fut assez impudent, ou assez prodigieusement insensible, pour sortir du conseil comme si rien ne s'y fût passé à son égard. Il ne s'en fallut rien pourtant qu'il ne fût juridiquement attaqué et recherché, et il y auroit sûrement succombé, mais il fut encore sauvé de ce gouffre par la considération de son père.

Je fus bien étonné chez moi, le lendemain, de me l'entendre annoncer. J'étois alors avec La Chapelle, ce premier commis si fort autrefois de sa confiance, et qu'une basse jalousie lui avoit fait chasser, comme on l'a vu en son temps, et pour qui j'avois obtenu la place de secrétaire du conseil de marine, parce que le comte de Toulouse et le maréchal

d'Estrées l'avoient toujours estimé. Je le fis passer dans un arrière-cabinet, et je reçus Pontchartrain, que je ne me souvenois guère d'avoir vu chez moi. Ma surprise fut encore plus grande quand cet homme, à qui je n'avois pas parlé depuis la mort du roi, et fort rarement longtemps auparavant, me dit qu'il venoit à moi pour me parler de sa douleur de la scène de la veille, me demander conseil sur ce qu'il feroit, et protection auprès du régent. Il ajouta quelques plaintes modestes, bien différent de son ton sous le feu roi, et me dit qu'il avoit pensé plus d'une fois interrompre et répondre. Je lui dis que, pour ce dernier article, il avoit bien fait de se contenir; qu'encore qu'il y ait grande différence entre se défendre quand on est personnellement attaqué, et opiner dans un conseil, il devoit savoir qu'il n'y avoit point de voix, et sentir qu'on l'eût fait taire, et qu'on n'eût pas souffert, sur des matières si intéressantes, une dispute entre le maréchal d'Estrées et lui, beaucoup moins entre lui et le comte de Toulouse, qui si aisément auroit pu aller trop loin.

Il me demanda après ce qu'il avoit donc à faire : « Démentir, lui dis-je, les deux mémoires et leurs preuves par un mémoire et des preuves contraires bien claires et bien évidentes, où jusqu'aux moindres faits soient si nettement articulés qu'il ne soit pas possible de se refuser à la démonstration, le présenter au régent, le distribuer à tous les conseils, et en inonder Paris et les ports de mer. Si, au contraire, il n'étoit pas en état de présenter un mémoire de cette transcendance, se taire, et tendre le dos en silence sous la gouttière; sur quoi c'étoit à lui à se juger. » Ce conseil, le seul pourtant qu'il pût prendre, me parut ne lui pas plaire. Il barbouilla à son ordinaire avec sa division en trois points, dont il usoit en toute espèce de raisonnement et de choses. Le fait est qu'il n'avoit rien à opposer aux faits et aux preuves qu'il venoit d'essuyer en face, et que le pot aux roses étoit pleinement découvert.

Il se rabattit à vanter ses services, à regretter le feu roi, à se plaindre qu'au lieu des récompenses qu'il avoit droit d'attendre, on l'eût réduit à n'être plus rien; qu'on le faisoit passer pour fort riche; qu'il n'étoit rien moins (c'est-à-dire qu'il l'étoit à millions); que ce seroit bien le moins qu'on pût faire que de lui donner quelque marque de considération publique, et il finit tout ce jargon par me prier de demander pour lui au régent une pension de vingt mille livres. Cette bassesse d'avoir recours à moi, au point où nous en étions ensemble, me fit envie de vomir, et j'en admirai l'avarice, le contre-temps et l'impudence. Je lui répondis doucement que ce seroit mal prendre son temps avant d'avoir pleinement détruit les accusations personnelles, qu'il ne pouvoit avoir oubliées depuis vingt-quatre heures qu'il les avoit ouï lire et appuyer en si bonne compagnie, et qu'à l'égard de son indigence, indépendamment de ces accusations, et des preuves qu'il en avoit ouïes, indépendamment encore de ses biens et de ses acquisitions connues, il avoit plus de cent mille livres de rente de sa charge de secrétaire d'État, et vingt mille livres de pension de ministre par-dessus, quoiqu'il ne l'eût jamais été. Je ne lui dissimulai pas qu'il se feroit moquer de lui, et que

ce seroit tout le succès d'une demande si déplacée. Nous nous séparâmes de la sorte, et je ne l'ai vu qu'une fois ou deux depuis, chez lui ou chez moi.

Dès qu'il fut sorti, je rappelai La Chapelle, et lui montrant une pièce de tapisserie de l'histoire d'Esther, tendue où nous étions, je lui présentai Aman et Mardochée, et lui dis : « Vous voilà et Pontchartrain. » Ce hasard neus divertit, et plus encore la proposition qu'il venoit de me faire.

Il étoit ausi rampant avec tout le monde qu'il avoit été insolent, gauche et brutal, sans exception de personne, et n'y gagna qu'un parfait mépris. Il mouroit de peur d'être chassé, et de rage de ne pouvoir plus mal faire; le néant et l'oisiveté le rongeoient. Il tenoit encore à un filet par le vain titre de sa charge, dont le conseil de marine ne lui laissoit pas la moindre fonction, et par cette entrée sans voix au conseil de régence. Il s'attachoit néanmoins à ce filet; dans l'espérance qu'il lui serviroit enfin à remonter, et pour passer cependant pour être encore quelque chose.

Nous ne nous parlâmes point de son édit révoqué des gardes-côtes. Il devoit avoir vu que je commençois à lui tenir la parole qu'on a vu que j'avois donnée, et comprendre par là que mon dessein étoit de la tenir tout entière, conséquemment à ne me pas choisir pour son conseil et son protecteur. Je crois qu'il en fut désabusé par cette visite. Laissons-le végéter dans son humiliation encore quelque temps; car il étoit sur un pied et sur un autre tandis que le conseil de régence s'assembloit ou sortoit, sans que qui que ce soit lui dît une parole, ou lui répondît plus d'un seul mot, s'il s'avisoit de parler à quelqu'un, excepté La Vrillière, encore fort peu par honneur, et beaucoup moins le maréchal de Besons.

Le conseil des finances les avoit trouvées dans un étrange état. Il étoit dû seize cent mille francs à nos ambassadeurs, et à ceux que le roi tenoit auprès des princes étrangers, dont la plupart, à la lettre, n'avoient pas de quoi payer le port de leurs lettres, ayant mangé tout le leur; ce qui faisoit un cruel discrédit par toute l'Europe. Les financiers cependant avoient profité du temps qu'on avoit eu besoin d'eux, jusqu'à passer tout ce qu'ils vouloient. Noailles et Rouillé vouloient les ressasser. L'épouvante se mit parmi eux, et Plénœuf disparut et se sauva en Italie. J'aurai à parler de lui ailleurs. Il faudroit une grande connoissance des finances, une vaste et juste mémoire, et de gros volumes uniquement sur cette matière, à qui voudroit exposer tout ce qui fut tenté, manqué, exécuté là-dessus. Ce travail est au-dessus de mes forces et de mon goût. Je me contenterai donc de marquer les événements principaux en ce genre, que je laisserai traiter à fond par qui en sera plus capable que je ne le suis.

L'affaire, dont j'ai fait mention, de la qualité de prince du sang prise par le duc du Maine dans une signification de lui à M. le Duc, dans leur procès de la succession de M. le Prince, fut après bien des allées et venues, replâtrée chez Mme la Princesse, où les parties se trouvèrent avec l'abbé Menguy, conseiller de la grand'chambre, qui avoit été chargé de ce détail. M. le Duc retira toutes les protestations qu'il avoit

faites contre tous les actes où le duc du Maine avoit pris la qualité de prince du sang, s'engagea de promettre à M. le duc d'Orléans de ne les point renouveler sans son consentement, et ne voulut donner aucune parole à M. ni à Mme du Maine, consentit de ne point prendre lui-même la qualité de prince du sang dans les actes qui se feroient avec le duc du Maine, pour que celui-ci ne la prît pas non plus avec lui, et trouva bon que lui et le comte de Toulouse la prissent avec tout ce qui n'est point prince du sang. Ainsi M. le Duc recula sur tout, et le duc du Maine gagna tout, puis[que] M. le Duc et lui demeuroient égaux en ne prenant ni l'un ni l'autre ensemble la qualité de prince du sang, et M. du Maine demeurant autorisé par M. le Duc à la prendre, lui et son frère, avec toutes autres personnes. Il n'y avoit que le *retentum*[1] de ne renouveler ses protestations contre cette qualité que du consentement de M. le duc d'Orléans. Aussi ne fut-ce qu'un replâtrage, qui n'eut pas même loisir de sécher. Tout se passa entre eux d'une manière fort aride, et qui promettoit ce qui arriva depuis. Je passe sous silence ce qui fut convenu sur l'intérêt pécuniaire, comme n'étant intéressant qu'en tant que ce fut cet intérêt qui porta celui de la qualité du rang, etc., jusqu'où les choses furent portées dans la suite.

Une autre affaire se présenta à juger au conseil de régence, parce que M. le duc d'Orléans ne sut pas imposer et ordonner que les choses demeureroient sur le même pied qu'elles avoient été sous le feu roi et sous ses derniers prédécesseurs. Nous étions encore à Versailles après la mort du roi, que Beringhen, premier écuyer, me dit que M. le Grand vouloit prétendre toute la dépouille de la petite écurie, et toute supériorité de sa charge sur la sienne. J'en fus d'autant plus surpris que le comte d'Harcourt et M. le Grand, son fils, d'une part, et les deux Beringhen, père et fils, d'autre part, avoient passé leur vie et toute celle du feu roi dans ces deux charges, sans prétention d'une part, sans dépendance de l'autre, nonobstant toute la supériorité personnelle et tout le crédit constant des deux grands écuyers, dont le dernier n'avoit qu'à ouvrir la bouche pour obtenir sur-le-champ du roi tout ce qui lui plaisoit. Je n'ai point su qui mit cela si tard dans la tête de M. le Grand, mais il l'entreprit tout d'un coup, et en fit une affaire majeure, de l'instruction et du rapport de laquelle au conseil de régence M. de Torcy fut chargé par M. le duc d'Orléans. Il se donna des mémoires de part et d'autre, et cette affaire partagea toute la cour. Le rare fut que ceux qui en devoient être juges prirent l'épouvante. Ils mouroient de peur de ce reste inanimé de la maison de Lorraine, surtout ils redoutoient M. le Grand, que le superbe état qu'il avoit tenu toute sa vie, son crédit prodigieux et constant auprès du roi, les manières si supérieures auxquelles il avoit accoutumé tout le monde, rendoient très-autorisé.

C'étoit un homme sans aucun autre esprit qu'un long usage de la cour et du plus grand monde, gâté par sa faveur et par la sottise du monde, très-bon homme, très-noble, très-désintéressé, fort poli avec discernement, encore plus haut, et le dernier de sa maison qui ait porté jusqu'à la fin

1. Partie d'un arrêt qui restait secrète.

de sa vie la grandeur dans toutes ses prétentions, qu'on lui passoit à la faveur de sa maison toujours ouverte, avec le plus grand jeu et la plus grande chère soir et matin. Fort brutal et alors sans ménagement en face, même aux femmes, quand il s'y mettoit, et d'une gourmandise singulière; son âge et sa goutte presque continuelle l'avoient affranchi de tout devoir; mais en aucun temps il n'avoit fait sa cour qu'au roi, à la vérité avec la plus grande bassesse, et des flatteries dont l'excès et la fadeur faisoient mal au cœur. Jamais il n'avoit été chez aucun ministre; il conservoit avec eux toute sa grandeur, en étoit craint et ménagé, et ne se contraignoit pour personne. C'étoit donc un homme que, sur ce qu'il s'étoit une fois mis en tête, on craignoit, de choquer.

D'autre part Beringhen, premier écuyer, étoit aimé, estimé, considéré de tout temps, et avoit beaucoup d'amis. Il n'avoit d'existence que par sa charge, que M. le Grand prétendoit nettement mettre au niveau de celle du premier écuyer de la grande écurie qui la commande sous lui, qui lui est soumis et subordonné en tout, et qui n'est proprement qu'un écuyer renforcé. Les juges avoient donc peine à réduire Beringhen à ce néant si distant d'une des plus belles charges de la cour que son père et lui avoient exercée toute leur vie.

Dans cet embarras chacun des juges eût fort désiré ne l'être point, mais l'affaire étoit engagée. Ils s'imaginèrent de s'en tirer en proposant à M. le duc d'Orléans de renvoyer le jugement à la majorité du roi. Le régent goûta cet expédient, et sans rien déclarer tira de longue. M. le Grand, qui par ce délai perdoit de fait, puisque les choses demeuroient comme elles étoient, se mit à usurper tout sur le service de la petite écurie. Tous les jours c'étoient des voies de fait. Les écuyers, les pages, les valets de pied étoient aux prises jusque dans la cour et dans les antichambres du roi. C'étoient des mainmises continuelles; chaque écurie ne s'y présentoit qu'en force, prêtes toutes deux à s'entr'égorger. Le premier écuyer contenoit ses gens et se plaignoit, et crioit de toute sa force; le grand écuyer avouoit les siens tout haut, et ne se cachoit pas d'usurper à force ouverte tout ce qu'il prétendoit, en sorte que cela pouvoit aller bien loin entre les écuyers et les pages des deux parties, dans des occasions journelles d'un service continuel impossible à éviter, et une indécence et un manque de respect au roi extrême.

Ce désordre me toucha. J'en parlai au régent, et je lui remontrai combien il y alloit du sien à le souffrir; qu'à la fin il arriveroit quelque catastrophe peut-être sous les yeux du roi; qu'il verroit la cour se partialiser, et les choses très-aisément à un point qu'il y seroit fort empêché, et auroit à se bien repentir de sa tolérance. J'ajoutai qu'il étoit honteux aux membres de la régence de montrer une telle timidité qui les feroit mépriser de tout le monde; que j'étois celui de tous qui avoit le plus d'intérêt à ne point juger ce procès, parce que de quelque côté que je décidasse, je ne manquerois pas d'être blâmé : si en faveur du premier écuyer, on diroit que c'est parce que mon père l'avoit été; qu'il n'étoit pas en moi de n'être pas contre la maison de Lorraine en quoi que ce pût être, et que sur M. le Grand en particulier, dont le père avoit volé sa charge au mien, et après les démêlés publics que lui et

moi avions ensemble, et qui plus d'une fois avoient été jusqu'au feu roi, je n'étois pas homme à les oublier. Si, au contraire, j'étois pour M. le Grand, je pouvois m'attendre qu'on diroit qu'une passion cédoit à une autre, et les anciennes querelles aux nouvelles; que le premier écuyer étoit l'ami intime du premier président; que Mme de Beringhen, comme il étoit vrai, s'étoit répandue contre moi sans mesure; que c'étoit souvent chez elle où le premier président avoit tenu ses conseils dans l'affaire du bonnet, et les y tenoit encore contre nos poursuites; qu'en ces circonstances on pouvoit bien s'attendre de quel avis je serois, et avec quel plaisir je saisirois l'occasion d'anéantir la charge de l'ami intime du premier président, et de me venger de Mme de Beringhen. La chose étoit ainsi, et je ne disois que trop vrai. Le régent sentit le poids de l'indécence et les suites des mainmises, et de ce moment, se résolut à juger incessamment. L'affaire est courte et curieuse, et mérite bien d'être exposée ici.

M. le Grand produisoit ses provisions de grand écuyer de France, qui lui donnoient égale et entière autorité sur la grande et sur la petite écurie, et sur tous leurs officiers. Il y prouvoit qu'à son égard il n'y avoit ni distinction ni différence entre les deux premiers écuyers de la grande et de la petite écurie; que le titre de premier écuyer du roi n'est qu'un nom, qu'un usage sans fondement a établi, et que son unique titre est celui de premier écuyer de la petite écurie du roi, comme le titre de l'autre est de premier écuyer de la grande écurie du roi, lequel est demeuré jusqu'alors dans son entière dépendance en tout et pour tout. Il ajoutoit que, encore que tous les carrosses et tous les attelages du roi soient de sa petite écurie, c'étoit de tout temps, sans interruption jusqu'alors, au grand écuyer seul à ordonner le deuil des carrosses et des harnois des attelages toutes les fois que le roi drapoit, et celui de toute la livrée de la petite écurie sans aucune exception. Enfin il montroit qu'il étoit seul et unique ordonnateur de la petite écurie comme de la grande; que la chambre des comptes ne connoît que sa seule signature pour la petite comme pour la grande écurie, et que bien qu'il laissât faire au premier écuyer toutes les dépenses de la petite écurie, c'étoit au grand écuyer que ces dépenses étoient apportées lorsqu'il en falloit compter, pour qu'il fît, comme il l'y faisoit toujours, la même fonction d'ordonnateur qu'il faisoit pour les dépenses de la grande écurie, avec quoi elles étoient allouées à la chambre des comptes, sans que le nom du premier écuyer y parût jamais en rien. Sa conclusion étoit l'entière dépendance de lui de toute la petite écurie et de son premier écuyer, à quoi ne pouvoit préjudicier la complaisance qu'il avoit eue de ne la pas faire sentir, et conséquemment qu'à lui, privativement au premier écuyer, appartenoit toute la dépouille de la petite écurie.

M. le Premier convenoit de tous ces faits, et en nioit les conséquences. Il prétendit que les provisions de l'office de grand écuyer, toutes copiées sur l'ancien style, ne prouvoient rien contre l'état présent des choses; que la plupart des charges se sont faites et accrues aux dépens des autres. Il disoit qu'on seroit bien étonné de voir le grand cham-

bellan prétendre se soumettre aujourd'hui les quatre premiers gentilshommes de la chambre, le grand maître et les maîtres de la garde-robe et tous les officiers qui dépendent d'eux, vouloir commander seul dans la chambre et les appartements du roi, y ordonner et payer les fêtes et les cérémonies, ôter aux premiers valets de chambre la cassette du roi, s'arroger un petit sceau du roi, et en sceller comme autrefois une infinité de choses, à l'insu du chancelier, et recevoir, privativement à lui et à la chambre des comptes, un grand nombre de foi et hommages : toutes fonctions qu'il n'est pas contesté qu'il n'ait eues autrefois, et qui peu à peu ont été démembrées de son office; et qu'il en est ainsi de beaucoup d'autres charges.

Sur le deuil des carrosses, harnois, livrée, etc. de la petite écurie, lorsque le roi drape, ordonné par le grand écuyer, Beringhen représentoit que le grand écuyer dans les grands deuils de la cour envoyoit son propre tailleur prendre la mesure des quatre capitaines des gardes du corps, dont il ordonnoit et payoit les habits de deuil qu'il leur envoyoit tout faits, et qui passoient sur son ordonnance; que, plus encore, il faisoit faire les étendards des quatre compagnies des gardes du corps, les leur envoyoit, le payoit, et les faisoit allouer sur son ordonnance; que néanmoins on n'avoit pas vu que le grand écuyer eût à prétendre ni autorité, ni détail, ni subordination quelconque, sur pas une des quatre compagnies des gardes du corps, ni sur leurs capitaines, ni sur les officiers de ces troupes; d'où il concluoit qu'il n'avoit pas plus de droits sur la petite écurie, ses officiers et le premier écuyer, par la raison du deuil qu'il ordonnoit.

Quand à ce qui regarde la chambre des comptes, qui ne connoît que la signature du grand écuyer pour les dépenses de la petite écurie, que le premier écuyer lui envoie à signer comme ordonnateur, ce n'est que pour diminuer le nombre des différentes signatures, et entretenir un meilleur ordre dans la chambre des comptes, qui ne lui donne pas plus d'inspection sur la petite que les étendards des quatre compagnies des gardes du corps et les habits de deuil de leurs quatre capitaines, dont il est le seul ordonnateur, ne lui en donnent sur eux et sur leurs troupes; enfin que M. le Grand ne peut disconvenir qu'il signe, et a toujours signé ainsi que M. son père, les états ds dépense de la petité écurie sans les voir, sans le plus léger examen, et uniquement sur la signature du premier écuyer qu'il y trouve.

A ces raisons générales, le premier écuyer ajoutoit des faits constants. Il disoit qu'il étoit vrai qu'anciennement le premier écuyer et la petite écurie étoient dans l'entière dépendance du grand écuyer, mais qu'Henri III l'en avoit totalement séparée et rendue indépendante en tout et pour tout, et le premier écuyer et tous les officiers de la petite écurie exempts de toute subordination au grand écuyer; qu'en un mot, ce prince en avoit fait deux choses entièrement distinctes et séparées, en sorte que le premier écuyer étoit devenu dans la petite écurie semblable en autorité au grand écuyer dans la grande écurie. Que cela s'étoit fait en faveur de M. de Liancourt, mari de la célèbre marquise de Guercheville, qui fut depuis dame d'honneur de Marie de Médicis,

lorsqu'Henri IV l'épousa, père et mère du duc de Liancourt; que les choses sont toujours depuis restées de la sorte; qu'Henri III et tous ses successeurs avoient toujours depuis donné l'ordre au grand et au premier écuyer distinctement et séparément, en présence l'un de l'autre, et qui plus est, à un simple écuyer de la petite écurie, en présence du grand écuyer, toutes les fois qu'il étoit présent et que le grand ne l'étoit pas; que M. le Grand ne pouvoit nier que la même chose ne lui fût arrivée tant que le roi avoit vécu, et qu'il en avoit pris l'ordre, sans que jamais il en eût fait la moindre représentation, beaucoup moins de plainte; enfin que M. de Liancourt avoit eu toute la dépouille de la petite écurie par deux fois, à la mort d'Henri III et à celle d'Henri IV, et mon père à celle de Louis XIII, tous trois sans la moindre difficulté ni opposition.

Sa conclusion étoit qu'il devoit continuer à vivre avec M. le Grand comme il avoit toujours vécu, c'est-à-dire que le premier écuyer, la petite écurie et tout ce qui y appartenoit, demeurassent, à l'égard du grand écuyer et de la grande écurie, sur le pied de séparation entière et de totale indépendance où Henri III l'avoit mise, et où les rois ses successeurs l'avoient maintenue jusqu'alors sans que, depuis près de cent quarante ans, il y eût jamais eu de prétention ni de plainte au contraire.

Les mémoires de part et d'autre, redoublés et imprimés, furent distribués aux juges et au public. M. le Grand et les siens agissoient comme dans une affaire où il y alloit de tout son état et de toute sa fortune. Une attaque et une défense si vive et si sérieuse, et le grand nombre de personnes considérables qui s'intéressoient pour l'une ou pour l'autre partie, acheva de déconcerter les juges, tellement que M. de Troyes, sur le point du jugement, s'enfuit à Troyes sous prétexte d'un reste de déménagement, et ne revint qu'après que l'affaire fut jugée.

Le régent lui-même ne se trouva pas peu embarrassé. Il voyoit trop clair pour ne pas comparer intérieurement le procédé de M. le Grand à la fable du loup et de l'agneau; mais il avoit un foible héréditaire pour les Lorrains, qui, par Monsieur et par le chevalier de Lorraine, lui avoient imposé dans sa première jeunesse, et ce foible étoit soutenu par Mme la duchesse de Lorraine, sa sœur, qu'il aimoit fort, et par le ton haut de Madame, tout Allemande. Les entreprises de la grande écurie sur la petite ne foiblissoient point, soit que le régent ne voulût ou ne crût pas pouvoir imposer assez à M. le Grand là-dessus. Il se repentoit de ne l'avoir pas fait d'abord, et ordonné provisoirement, jusqu'à la majorité que les choses demeurassent comme le feu roi les avoit laissées. Mais il n'étoit plus temps, et pour arrêter cette petite guerre, également indécente, dangereuse et journalière, rien n'étoit plus pressé que de juger. C'est aussi à quoi enfin M. le duc d'Orléans se résolut.

Je savois bien à quoi m'en tenir sur cette affaire, mais je m'y défiai de moi-même, et je voulus me mettre au large et à mon aise avec moi-même là-dessus. Je priai l'abbé Pucelle, habile et intègre conseiller clerc de la grand'chambre, qui depuis est justement devenu célèbre et qui a toujours joui en ces deux genres de la première réputation, de

me donner une après-dînée de son temps. Il vint chez moi. Nous y lûmes ensemble tous les mémoires de part et d'autre, nous les discutâmes exactement pour et contre; je lui expliquai cet usage de donner l'ordre qu'il ne pouvoit savoir. Je ne m'ouvris en aucune sorte; j'appuyai même autant que je le pus les raisons de M. le Grand, parce que je ne les trouvois pas bonnes. J'eus la satisfaction que l'abbé Pucelle fût de mon avis avant que d'avoir su quel il étoit, et qu'il me dit nettement que cela ne faisoit pas de question. Je disputai encore contre lui. A la fin, je lui avouai que j'avois toujours été du même avis que lui, mais que j'avois voulu le lui cacher jusqu'au bout, pour rendre sa décision plus libre.

Plus je me sentis fixé dans mon avis, plus j'étois en garde et serré avec le premier écuyer qui venoit souvent me faire ses plaintes, et chercher à me pénétrer. Il me pria avec les dernières instances de lui prêter le compte rendu à mon père par son intendant de l'année 1643. Comme ces pièces se conservent toujours dans les maisons qui ont quelque ordre, je ne pus nier que je ne l'eusse, mais je lui dis qu'étant juge de son affaire, je me garderois bien de lui rien administrer. Il avoit avancé que mon père avoit eu la dépouille de la petite écurie; c'étoit le dernier exemple et le dernier état. Il falloit le prouver et le trouver dans ce compte; c'étoit pour lui une preuve transcendante. Il me pressa beaucoup sans succès, puis me tourna tant qu'il put pour apprendre si en effet mon père avoit eu cette dépouille. Je ne le satisfis pas plus sur cela que sur les instances de lui montrer au moins ce compte.

Quatre jours après, le prince Charles vint chez moi avec force excuses de M. le Grand, que la goutte empêchoit d'y venir, qui l'avoit chargé de me prier de vouloir bien lui prêter ce même compte. Sur les difficultés que je lui en fis, il redoubla ses instances. Je lui dis que M. le Premier m'avoit fait les mêmes, et que je l'avois refusé, mais que si M. son père et lui le vouloient absolument, je le lui prêterois à deux conditions : l'une, qu'il ne le garderoit que trois jours; l'autre, que M. le Grand et lui trouveroient bon que je tinsse la balance égale, et que je l'envoyasse à M. le Premier dès qu'ils me l'auroient rendu, et que je lui laissasse aussi trois jours. Le prince Charles accepta pour M. son père et pour lui les deux conditions, et il emporta mon compte. Il fut fidèle à me le rendre au bout de trois jours, et moi à l'envoyer sur-le-champ à M. le Premier qui en fut bien étonné, et qui n'avoit pas lieu de s'y attendre. Il me le rapporta au bout des trois jours, bien satisfait d'y avoir trouvé ce qu'il désiroit, c'est-à-dire le compte entier de toute la dépouille de la petite écurie dans ce compte.

Lorsqu'on fut sur le point de juger, M. le Premier me vint prier de porter ce compte au conseil de régence. Je le refusai, et lui dis que ce n'étoit qu'au rapporteur à porter des pièces, que je ne savois à qui celle-là pouvoit être favorable, contraire ou indifférente, mais que ce n'étoit pas à moi à la porter, et que très-certainement je ne la porterois pas. La dispute avoit duré; le Premier, qui sentoit le poids de la pièce, s'étoit échauffé et me dit : « Mais si M. le duc d'Orléans vous l'or-

donne ? » Alors j'avoue que je le regardai fixement, et lui dis d'un ton brusque, mais bien articulé : « S'il me l'ordonne verbalement, je n'en ferai rien. » Le Premier comprit la réponse et ne répliqua pas. Mais je fus surpris que la veille du jugement je reçus un billet de la main de M. le duc d'Orléans, qui m'ordonnoit d'apporter le lendemain matin le compte rendu à mon père, de l'année 1643, au conseil de régence, à quoi j'obéis.

J'arrivai le mardi matin, 22 octobre, à Vincennes, pour le conseil extraordinaire de régence destiné au jugement de ce procès. M. le Grand, M. le prince Charles ni M. le Premier n'y parurent. Les chefs et les présidents des conseils y étoient mandés. Le maréchal de Villeroy parloit à chacun pour M. le Grand son beau-frère; le maréchal d'Huxelles pour M. le Premier, son cousin germain et son ami intime; et tous deux sortirent quand on se mit à prendre place. Comme Torcy, rapporteur, ouvrit son sac, je tirai de ma poche ce compte de mon père et le billet de M. le duc d'Orléans, et je dis : « Messieurs, voilà un compte de l'année 1643, rendu à mon père par son intendant, et voici un billet de la main de M. le duc d'Orléans, que je reçus hier, par lequel il m'ordonne d'apporter aujourd'hui ce compte au conseil. » Et en même temps je mis l'un et l'autre sur la table, au milieu de sa largeur devant moi. Tous regardèrent sans y toucher, personne ne répondit; jamais je ne vis des visages si embarrassés. Après, Torcy commença son rapport.

Il le fit nettement, correctement, exactement, n'oublia rien de part et d'autre, compara les raisons, les commenta, et conclut en tout et partout en faveur de M. le Premier. Ses termes furent bons et justes, mais la voix basse, souvent coupée, et foiblit sensiblement aux conclusions.

Nous étions treize juges ainsi opinants : Torcy, rapporteur, les maréchaux de Besons et d'Estrées, le duc d'Antin, les maréchaux d'Harcourt et de Villars, le duc de Noailles, moi, Voysin chancelier, le comte de Toulouse et le duc du Maine, M. le Duc, M. le duc d'Orléans. Ainsi j'étois à l'ordinaire vis-à-vis du chancelier, auprès du comte de Toulouse, et le maréchal de Villars auprès de moi ce jour-là.

Le rapport fait, M. le duc d'Orléans ordonna à Torcy de lire l'endroit du compte de mon père où celui de la dépouille de la petite écurie lui devoit être rendu, en cas qu'il l'eût eue. Je poussai le compte à Torcy, je repris le billet de M. le duc d'Orléans, je le montrai bien à mes deux voisins, et je le remis devant moi sur la table. Torcy trouva l'endroit du compte dont il s'agissoit, et le lut. Le régent ensuite demanda l'avis à Besons, qui barbouilla, et qui proposa une cote mal taillée. Estrées saisit cet expédient, parla longtemps sans rien dire, et ne put conclure.

Ce début me parut si misérable pour des juges de cette suprême sorte, et en tout pour des juges, que je pris la parole. Je dis au maréchal d'Estrées que nous étions tous là pour dire, non ce qui seroit à souhaiter, et faire des raisonnements étrangers à la question, mais pour dire nos avis nettement, en conscience; qu'il avoit parlé, mais point opiné ni conclu; qu'il s'agissoit de savoir s'il étoit pour M. le Grand ou

M. le Premier, en tout ou en partie, et au dernier cas en quelles parties. Le maréchal fut étourdi. Il barbouilla encore je ne sais quoi d'indécis; je me tournai au régent à qui je dis : « Monsieur, il faudroit opiner, et cela ce n'est pas avoir un avis. » Alors le régent dit au maréchal d'Estrées : « Monsieur le maréchal, opinez donc, s'il vous plaît, et que nous sachions votre avis, car nous n'en savons rien encore. » Tout le conseil baissa les yeux, et je ne vis jamais gens si consternés. Le maréchal d'Estrées, dans un embarras extrême, se mit à reprendre les points de prétention sans pouvoir se résoudre à décider. Le régent pressa encore; il décida enfin partie pour l'un, partie pour l'autre, sans en apporter aucune raison.

Le régent, qui vit qu'il n'en tireroit pas davantage, dit à d'Antin d'opiner. L'aventure du maréchal d'Estrées lui fut une leçon. Il fit une préface de compliments pour les deux parties, et sur le malheur de ce procès; il bégaya plus qu'à l'ordinaire, mais il fut pour M. le Premier sur tous les chefs. Harcourt qui parla après, et qui déjà s'énonçoit avec difficulté, fut court et de même avis. Villars pouffa, verbiagea, complimenta les parties, se plaignit du procès, désira des cotes mal taillées, mais conclut pour M. le Premier. Noailles parut comme chat sur braise. Il craignit quelque chose de plus fort que ce que j'avois dit à son beau-frère, car je ne le ménageois pas en plein conseil. Il eût bien voulu aussi ne point décider, mais il n'osoit s'en dispenser. Cela produisit un long verbiage, mais à la fin il fallut conclure. Il tenta un avis équivoque de cote mal taillée; il se reprit, il y revint, en sorte qu'on put moins dire ce qu'il avoit opiné, que dire qu'il n'avoit pas opiné.

L'impatience où me mit une si méprisable misère fit que je repris l'affaire d'un bout à l'autre. Je discutai tous les points des prétentions et des réponses; j'exposai plusieurs changements arrivés dans les grandes et les moindres charges, et les formations d'où et comment faites, aux dépens de quelles charges, dont je fis l'application aux questions particulières à juger; je m'étendis sur la séparation et l'indépendance des deux écuries, et du premier et du grand écuyer faite par Henri III, en faveur de M. de Liancourt, maintenue en entier par ses successeurs jusqu'alors, en conséquence sur l'ordre donné chaque jour distinctement et séparément pour les deux écuries, même à un simple écuyer de la petite en absence du premier écuyer, et en présence du grand écuyer, sans plainte ni réclamation de sa part, jusqu'après la mort du roi, sans que cette retenue pût être attribuée à timidité ni à défiance de considération et de crédit de la part de M. le Grand. Enfin je montrai toute la force que la cause de M. le Premier tiroit du compte rendu à mon père de la dépouille de la petite écurie, et je conclus distinctement après sur tous les points l'un après l'autre, en faveur de M. le Premier. Je remarquai qu'on me prêta grande et silencieuse attention, et qu'encore que je parlasse longtemps, on ne s'ennuya pas, peut-être à cause de l'historique qui fut nouveau presqu'à tous.

Le chancelier barbouilla à son ordinaire, s'affligea de la naissance et du progrès de la contestation, plus encore de la difficulté d'une cote mal taillée, et finit enfin par être de mon avis. Les deux bâtards, qui

aimoient bien mieux le premier écuyer, qui sourdement et cauteleusement étoit attaché au duc du Maine, firent l'un après l'autre un petit compliment pour M. le Grand, et opinèrent nettement et entièrement contre lui. M. le Duc, sans compliment ni remarque, dit en deux mots qu'il étoit d'avis sur tous les points que M. le Premier étoit fondé et y devoit être maintenu.

Alors ce fut au régent à parler et à prononcer. Par l'exposé que je viens de faire, auquel la singularité de l'embarras des juges m'a engagé, on voit que l'arrêt étoit fait dès lors, et que le premier écuyer avoit pleinement et entièrement gagné tout. Il n'y avoit donc plus qu'à prononcer. Néanmoins le régent, aussi embarrassé que les autres juges, dit qu'il paroissoit qu'on n'étoit pas bien d'accord sur la dépouille, et même sur d'autres articles, dont quelques-uns ne s'étoient pas bien expliqués. Par ce qu'il ajouta, il montra qu'il tendoit lui-même à une cote mal taillée, qu'il vouloit sauver la charge de premier écuyer, et ne la pas soumettre au grand écuyer, mais qu'il désiroit en même temps compenser cela par quelque extension de l'autorité du grand écuyer sur la petite écurie, au delà du deuil, surtout apaiser M. le Grand en lui en adjugeant la dépouille.

Je pris la parole dès qu'il eut fini. Je lui dis que les prétentions de M. le Grand n'étoient pas de nature à pouvoir être séparées, qu'elles étoient toutes fondées sur celle de l'entière dépendance, comme les défenses du premier écuyer sur chaque article n'avoient d'appui que dans celle de son indépendance et de la séparation et soustraction de la petite écurie de toute autorité et inspection du grand écuyer faite par Henri III pour M. de Liancourt, qu'on ne pouvoit se dissimuler, ni M. le Grand lui-même, avoir duré entière et sans atteinte jusqu'alors; que le titre y étoit donc par le fait d'Henri III; que l'usage et la possession constante y étoit de même jusqu'alors par l'usage non interrompu et non contesté par aucun des grands écuyers sous Henri IV, Louis XIII et le feu roi; que rien n'y manquoit donc pour former un droit certain, constant et stable, ou que rien ne pouvoit être assuré; qu'enfin pour la dépouille, elle avoit le même fondement, le même titre, la même possession, puisque MM. de Liancourt père et fils l'avoient eue sans réclamation ni plainte des grands écuyers à la mort d'Henri III et d'Henri IV, et que le compte rendu à mon père, qui venoit d'être lu par son ordre, faisoit foi que mon père l'avoit eue pareillement à la mort de Louis XIII. L'attention du conseil fut encore plus grande à cette réplique, et il parut à l'air du régent, non à aucune parole, qu'il s'en seroit passé. Mais moi, voyant un arrêt fait et juste, j'eus peur que foiblesse, crainte, complaisance n'y donnassent atteinte, et je crus devoir à l'équité d'aller à temps au-devant.

Le régent, quand j'eus fini, dit qu'il suffiroit de reprendre les voix en deux mots de chacun, sans opiner de nouveau. Il n'y eut que Besons qui balbutia encore, Noailles moins, mais encore un peu. Tous les autres parlèrent net en deux mots en faveur du premier écuyer, excepté le maréchal d'Estrées qui tâcha de faire une différence de la dépouille, et qui s'y barbouilla.

Quand tous eurent dit cette seconde fois leur avis en deux mots, je ne doutai plus que le régent n'allât prononcer. Point du tout. Il dit qu'il voyoit bien que tous les suffrages décidoient pour l'entière séparation et la totale indépendance, et pour laisser les choses sur le pied où elles avoient été sous le feu roi; que c'étoit aussi son sentiment, mais qu'il ne voyoit pas la même uniformité sur la dépouille; que lui-même y trouvoit quelque difficulté; qu'il seroit bon qu'omettant le reste comme jugé, chacun s'expliquât encore nettement sur la dépouille. « Et le compte de mon père, monsieur, repris-je tout haut, que vous m'avez commandé d'apporter ici par votre billet que voilà! N'est-il pas décisif là-dessus, à la suite du même exemple de MM. de Liancourt père et fils, indépendamment que la dépouille coule du même principe que tous les autres articles tenus pour jugés? » Ce mot, dit un peu ferme, frappa tout le monde. Les balbutieurs ne surent qu'y opposer. Ils haussèrent les épaules, et d'une voix assez basse convinrent que la dépouille devoit appartenir au premier écuyer. Tous les autres furent du même avis, et le dirent très-ferme. Le régent baissa la tête, ce que je remarquai bien, et enfin prononça.

Alors, craignant par ce que j'avois vu de penchant et de foiblesse, que les cris, l'impétuosité et les appuis de M. le Grand n'obtinssent des choses contraires à ce qui venoit d'être jugé, je proposai au régent l'importance que Torcy écrivît le détail des choses jugées, c'est-à-dire le fond inaltérable de l'arrêt, et le lût avant que le conseil levât. Le régent le trouva bon, et l'ordonna à Torcy. Il se mit donc à écrire, puis il dit tout haut chaque chef comme il l'alloit écrire avant de le mettre sur le papier. J'eus soin sur chacun de dire tout haut comme il avoit passé quand Torcy paroissoit douter, comme il lui arriva souvent, apparemment pour être plus assuré de ce qu'il écriroit. Personne ne dit mot, même le régent, tellement que plusieurs du conseil dirent que j'avois fait et dicté l'arrêt. Torcy, après avoir achevé, lut tout haut ce qu'il venoit d'écrire, qui fut approuvé de tous à la fois sans ordre d'opinions; et cependant La Vrillière, ami intime du premier écuyer, écrivoit aussi sur le registre du conseil, qui leva aussitôt après que Torcy eut achevé de lire, et eut signé ce qu'il avoit écrit.

Je sortis du conseil avec le comte de Toulouse, causant de ce qui venoit de se passer, et de ce qu'eût pu devenir Beringhen à son âge, s'il eût perdu son procès, c'est-à-dire sa charge, et avec elle sa fortune et son être. Tournant sur le grand degré pour le descendre, [nous trouvâmes] des Épinay, vieil écuyer de la petite écurie, et fort attaché de tout temps à Beringhen, qui étoit là plus mort que vif, embusqué dans un coin pour apprendre le sort de l'affaire, qui nous la demanda véritablement comme un homme demi-mort. Le comte de Toulouse avec son froid lui répondit que M. de Torcy le lui apprendroit. Des Épinay insista comme un mendiant. La pitié m'en prit, et du premier écuyer qui l'avoit envoyé. Je dis au comte de Toulouse : « Pourquoi le faire languir pour un secret qui va être public dans quatre ou cinq minutes? » Tout de suite je me tournai à des Épinay et lui dis : « Allez, monsieur des Épinay, M. le Premier a gagné en plein : indépendance,

dépouille, en un mot, tout sans exception. » Cet homme, qui étoit vieux, et le même qui du temps du roi étoit attaché au carrosse de Mme de Maintenon, se jeta à mes genoux, me dit d'une voix foible et entrecoupée que je lui rendois la vie, qu'il l'alloit rendre à M. le Premier, et vola à l'instant par le degré, [de sorte] que nous le perdîmes de vue que nous n'étions qu'à la troisième marche. J'allai dîner chez le marquis du Châtelet, où j'appris que le premier écuyer, sa femme et quelque peu de leurs plus intimes amis, étoient cachés dans le premier pavillon d'entrée, tout près de la porte de la basse-cour du château qui mène au village; qu'ils ne vouloient pas qu'on les y sût; et qu'ils avoient leurs carrosses cachés aussi, et tout attelés, pour s'en aller de là droit chez eux à Armainvilliers, s'ils perdoient ce procès, à l'instant qu'ils en auroient la nouvelle. Elle fut bien différente pour eux. Des Épinay arriva à toute course qui ne pouvoit plus parler, et qui enfin les mit au large et dans la joie.

Le premier écuyer ne tarda pas à me venir remercier dès que je fus à Paris. Je ne sais par qui il avoit su jusqu'au dernier détail de tout ce qui s'étoit passé au jugement de son affaire; j'imaginai que ce fut par La Vrillière. Beringhen en transissoit encore, et me répéta bien des fois que je lui avois sauvé sa charge et sa fortune, et plus que cela, l'honneur et la vie; qu'il me devoit tout cela, et que lui et les siens ne l'oublieroient jamais.

Je dois cette justice à M. le Grand, et à M. le prince Charles, son fils, qu'ils ne me surent pas le moindre mauvais gré; qu'il ne leur est jamais depuis rien échappé à mon égard; et qu'ils ne m'ont jamais donné le plus léger soupçon qu'ils n'aient pas été satisfaits de toute ma conduite; et que tout ce qui tenoit à eux les a imités en cela.

Le premier écuyer ne fut pas longtemps sans me parler de l'extrême désir de sa femme de me venir témoigner la reconnoissance dont elle étoit pénétrée, et leur douleur commune de n'oser l'entreprendre dans les dispositions où tous deux me savoient pour elle, dont il est vrai que je ne m'étois pas tu, et sans ménagement. Je lui dis que c'étoit une peine que je le priois de l'empêcher de se donner, parce que ma porte lui seroit exactement fermée. Il voulut entrer en justification pour elle, non en tout, mais en partie, et insister sur son repentir et sa douleur. Je répondis que j'étois trop bien informé pour que les justifications et les explications eussent sur moi aucune prise, que je savois très-bien à quoi m'en tenir avec elle, et que je le priois de ne m'en pas parler davantage.

Mme de Beringhen étoit parfaitement fausse, basse, intrigante, non-seulement dangereuse, mais fort méchante, avec l'air humble et modeste, les propos les plus doux et les plus séduisants, toujours dans les intérêts et dans les sentiments des gens à qui elle parloit; jamais rien sans vues et sans desseins. avide d'argent et d'affaires les plus sales, avec un air d'aisance, de dépense, de désintéressement; toujours merveilleusement parée, quoique très-laide, et rien moins que jeune, fort glorieuse en dessous, tant qu'elle pouvoit dans les cabales, ayant été toujours fort avant dans celle de Meudon, désolée de ce qu'ils n'avoient

pu parvenir au duché, quoiqu'elle ne pût ignorer qui étoit son mari. Elle avoit plus d'esprit encore que le duc d'Aumont, et infiniment liant. C'étoit son bon et cher frère, aussi étoient-ils en tout parfaitement homogènes. Elle avoit été longtemps toujours à la cour, à Marly, de tous les voyages, de toutes les fêtes. On n'a jamais découvert la cause de sa disgrâce; que toute la bonté du roi pour son mari, et la familiarité qu'il eut toute sa vie, ni la considération de la nécessité où il étoit de ne bouger d'où étoit le roi, ne put jamais diminuer. Les quinze dernières années du feu roi au moins elle n'étoit plus de rien, et n'alloit à la cour que deux ou trois fois l'année passer au plus deux jours, mais quelquefois à Meudon, quand il y avoit des dames et que le roi n'y étoit pas; jamais même à Fontainebleau. Cela étoit fort remarqué; mais ils étoient si sages et si cachés qu'on n'en fut pas plus instruit. Le Premier, qui aimoit fort sa femme, et à être avec cette flatteuse, en étoit secrètement, amèrement affligé, mais il ne put rien changer à cette disgrâce, qui dans les premiers temps bannit sa femme de la cour, sans y oser paroître du tout pendant quelques années.

Il me poursuivit plus de six semaines pour voir sa femme, avec une assiduité qui me désoloit et qui enfin me vainquit. Elle vint donc un matin seule avec son langage composé où elle mit toute l'éloquence qui lui fut possible, qu'elle accompagna de beaucoup de larmes. Je la reçus avec toute la civilité, mais avec toute la froideur possible. Je lui dis qu'il ne s'agissoit point de s'expliquer sur ce qui s'étoit passé chez elle à mon égard, que je n'en ignorois rien, que je savois à quoi m'en tenir, que je voulois bien croire qu'elle en étoit fâchée, que cela ne m'avoit pas empêché de rendre justice à M. le Premier. Du reste, je la payai de compliments secs, sans me rendre à ses protestations, ni à tous ses empressements pour obtenir oubli et mon amitié. Il n'y eut rien qu'elle ne me dît pour m'assurer que, quelque rigueur que je lui tinsse, rien n'égaleroit à jamais sa reconnoissance, son attachement, son respect pour moi, car elle ne ménagea aucun terme, et pour me les témoigner par toute sa conduite. Tous ces verbiages durèrent une bonne heure tête à tête, et quoique de ma part la sécheresse se fût soutenue jusqu'au bout à travers toute la politesse dont je la pus tempérer, son mari vint me remercier le lendemain de l'avoir reçue, et me dit encore merveilles pour elle.

Elle m'est depuis revenue voir quelquefois du vivant de M. le Premier, jamais depuis. Je la voyois chez son mari quelquefois; jamais je ne lui ai rendu de visite. Le Premier me dit bien des fois depuis le jugement que je l'avois étrangement mis en peine par le serré et le concis dont je lui parlois, qui lui avoit fait tout craindre de ma part pour la décision de son affaire, laquelle fut fort approuvée du public.

J'eus lieu de me savoir gré d'avoir fait dresser l'arrêt tout de suite dès qu'on l'eut prononcé. M. le Grand vint au Palais-Royal, criant qu'on l'avoit égorgé, et tempêta tant que le régent lui permit de faire telles protestations qu'il voudroit contre le jugement que le conseil de régence, c'est-à-dire que le roi même venoit de rendre (car il étoit de pareille force ainsi que tout ce qui émanoit de ce conseil) et lui signa

un ordre à tout notaire qu'il voudroit choisir de recevoir ses protestations et de lui en donner acte. Outre la misère d'une foiblesse si honteuse qui alloit à saper l'autorité et la stabilité de tout ce que le conseil de régence pouvoit ordonner, le régent n'en prévit pas les autres conséquences. M. le Grand fit donc ses protestations, publia qu'il ne se tenoit pas pour battu, et qu'à la majorité il espéroit avoir justice.

Des paroles il passa tôt aux effets. La guerre recommença par les usurpations et les attaques de la grande écurie contre la petite, avec la même indécence, la même fréquence, le même danger qu'avant le jugement, que M. le Grand traita toujours de nul, fondé sur la permission qu'il avoit obtenue de protester contre, en sorte que, dans le fait et à la dépouille de la petite écurie près, que le premier écuyer eut, ce dernier ne se trouva ni mieux ni plus en sûreté qu'avant le jugement. Les plaintes qu'il en porta au régent furent écoutées; mais ce fut tout. Ce prince n'imposa point; et les embûches, les entreprises et les combats furent journaliers.

Achevons cette matière, puisqu'elle se présente si naturellement, quoiqu'elle dépasse la mesure du temps que j'ai compté de donner, si je vis, à mes Mémoires. Le prince Charles continua les mêmes entreprises journalières, à force ouverte, après la mort de M. le Grand, arrivée en 1718. Le premier écuyer n'opposoit que sagesse et plaintes inutiles, dont le chagrin, qui se renouveloit tous les jours, le conduisit enfin amèrement au tombeau en 1723, et le lui avança. Il n'est pas de ce temps d'expliquer par quelle fortune son fils obtint enfin sa charge, que M. le duc d'Orléans assurément ne lui destinoit pas, et qu'il n'eut que par la mort de ce prince, arrivée bien à propos pour lui, sans qu'il eût disposé de la charge, pendant plus de sept mois qu'il l'auroit pu.

Par autre fortune M. de Fréjus avoit été fort des amis de Beringhen et de sa femme. Il venoit de faire M. le Duc premier ministre, qui étoit obligé de compter fort avec lui. Fréjus fit sa propre affaire de celle du premier écuyer. Il la fit décider de nouveau, mais sans forme de jugement, suivant en tout celui qui avoit été rendu par le conseil de régence. Le roi étoit majeur; ainsi les protestations du grand écuyer tombèrent, et il n'y eut plus pour lui à en revenir. M. le Duc et M. de Fréjus lui parlèrent si ferme qu'il n'osa plus rien entreprendre sur la petite écurie, ni tenter les voies de fait. Ainsi le nouveau premier écuyer jouit, en entrant en charge, d'une paix et d'un repos auxquels son père n'avoit pu parvenir depuis la mort du feu roi.

Le prince Charles, piqué de voir ses prétentions condamnées sans retour, refusa de signer à l'ordinaire, sans examen, les dépenses de la petite écurie, lorsqu'elles lui furent portées avec la signature du premier écuyer. Celui-ci, son nouvel arrêt en main, refusa de s'y soumettre, et prétendit que le prince Charles devoit, comme son père, son grand-père et tous les autres grands écuyers, depuis Henri III, signer sans voir, sur la simple inspection de la signature du premier écuyer. Les choses demeurèrent assez longtemps ainsi. Cependant il falloit les finir pour porter ces dépenses à la chambre des comptes. On tâcha de vaincre l'opiniâtreté du prince Charles, et par raison et par exemples;

on ne put le persuader. A la fin, M. le Duc, qui étoit premier ministre, déclara au prince Charles que, s'il persistoit au refus, lui, M. le Duc, comme grand maître de la maison du roi, signeroit les dépenses de la petite écurie, et les enverroit ainsi à la chambre des comptes. Le prince Charles lui répondit qu'il feroit tout ce qui lui plairoit, mais qu'il ne les signeroit pas sans les examiner. M. le Duc les signa donc comme grand maître de France; et de cette manière le grand écuyer perdit le droit de les signer, ou plutôt l'usage, qui étoit un des plus beaux restes de son ancienne supériorité sur la petite écurie et sur le premier écuyer du roi.

CHAPITRE XX.

Mariage de Sandricourt, qui me brouille pour toujours avec lui. — Obsèques du roi à Saint-Denis. — Caractère de Dreux. — Le régent veut la confusion et la division. — Je veux me retirer de tout à la mort du roi, et je me laisse raccrocher malgré moi par M. le duc d'Orléans. — Conduite de ce prince à l'égard des ducs. — Courte comparaison des assemblées de la noblesse en 1649 et en 1715. — Ressorts et fanatisme de celle-ci. — Le régent trompé sur cette prétendue noblesse. — Étrange personnage du duc de Noailles. — Le régent trompé sur le parlement. — Menées du duc de Noailles pour diviser les ducs, et faire tomber leurs poursuites contre les usurpations du parlement à leur égard, à quoi enfin il réussit.

On a pu voir quelque part, au commencement de ces Mémoires, que j'avois pris le même soin du marquis de Sandricourt que s'il eût été mon fils. Nous sommes de même maison, quoique de branche séparée depuis plus de trois cents ans. J'ai toujours aimé mon nom; je n'ai rien oublié pour élever tous ceux qui l'ont porté de mon temps; je n'y ai pas été heureux. Son père et sa mère, gens de beaucoup d'esprit, mais avares, obscurs, fort retirés, n'avoient point d'autres enfants. Ils étoient riches en belles terres en Picardie; ils ne bougeoient de chez mon père, et après de chez moi.

Je procurai une compagnie de cavalerie à leur fils de fort bonne heure, et le premier usage que je fis de l'amitié de Chamillart fut de faire donner fort tôt après à ce jeune homme l'agrément du régiment de Berry cavalerie, que Yolet, très-bon officier, vendit de dépit de n'être pas maréchal de camp. La cherté effraya le père; je m'obligeai à le payer, et priai Yolet de faire le marché au mot du père, et que je donnerais le surplus. Le père, étonné d'un si grand et si prompt rabais, se douta de ce que j'avois fait, se piqua, et conclut, à peu de chose près, qui demeura sur mon compte, et qu'ils m'ont rendu depuis. Ce régiment alla bientôt en Espagne. Mme des Ursins y régnoit, et je pouvois compter sur elle; M. le duc d'Orléans y commanda l'armée bientôt après; il eut toutes les bontés les plus marquées pour Sandricourt, et Mme des Ursins lui donna une protection distinguée. Je le recommandai aussi à tout ce que je connus qui le pouvoit servir et même conduire. Il avoit de la valeur et de la volonté; en trois ans Chamillart le fit brigadier, aux cris de la foule de ses cadets d'Italie, d'Allemagne et

de Flandre. Il fit un tour à Paris l'hiver d'après le mariage de M. le duc de Berry. Je l'eus chez moi à la cour, le présentai partout, et lui fis donner les entrées chez ce prince, sous prétexte qu'il commandoit son régiment. A son retour, à la paix, j'en usai de la même manière, et je crus pouvoir le former au monde après l'avoir vu plusieurs campagnes à la guerre, où il s'étoit acquis de la réputation.

Il y avoit déjà longtemps que son père et sa mère le vouloient marier. Je les en avois toujours détournés comme d'une chose prématurée à l'âge et au grade militaire de leur fils qui, en avançant en âge et en fortune, ne pouvoit que trouver des partis plus avantageux, et propres à avancer sa fortune. Surtout je les exhortois à profiter de leur situation heureuse sans dettes, avec près de cinquante mille livres de rente en belles terres depuis Paris jusqu'à Abbeville, pour ne pas faire de mésalliance, dont leur fils m'avoit toujours paru infiniment éloigné.

Voyant leur empressement de le marier devenu incapable de raison, nous pensâmes, Mme de Saint-Simon et moi, à chercher à les satisfaire d'une manière convenable, et nous crûmes trouver tout dans Mlle de Risbourg. Le marquis de Risbourg, son père, étoit petit-fils du frère du prince d'Espinoy, du fils duquel prince d'Espinoy il a été parlé ici plus d'une fois, qui étoit mort il y avoit déjà quelques années, et de la veuve duquel, sœur de Mlle de Lislebonne, il a encore été plus souvent mention dans ces Mémoires. Ce marquis de Risbourg, dont il s'agit ici, avoit suivi en Espagne la fortune de son père et de son grand-père, qui s'y étoient attachés, et il y étoit demeuré au service de Philippe V. Il étoit alors grand d'Espagne, chevalier de la Toison-d'Or, colonel du régiment des gardes wallones, vice-roi de Catalogne, et résidoit à Barcelone. Il étoit veuf, riche, et n'avoit que deux filles, dont l'aînée, fort dévote, avoit renoncé au mariage, et qui toutes deux vivoient ensemble dans leurs terres en Flandre, ou dans nos villes qui en étoient voisines, avec une grande bienséance et beaucoup de réputation de vertu. Leur père ne vouloit point se remarier, étoit assez singulier. Tous ses biens de Flandre et tout ce qu'il avoit amassé en Espagne, qui alloit à beaucoup, revenoit donc après lui à ses filles, et plus que tout cela sa grandesse après lui. Il avoit depuis longtemps mis toute sa confiance en la princesse d'Espinoy, dont je viens de parler; elle avoit sa procuration pour gouverner ses biens de Flandre, et pour la conduite personnelle de ses filles, et leur commerce de lettres et d'amitié étoit continuel.

Personne de distingué n'avoit pensé à un si grand parti, mais peu connu et relégué, et plus douteux encore par l'âge et la situation du père, à qui il pouvoit prendre envie de se remarier. Nous en parlâmes à Sandricourt, et à son père et à sa mère, qui regardèrent cette affaire comme la plus grande qu'ils pussent faire, et telle qu'ils ne l'osoient espérer. En effet, tout y étoit : biens, alliance, la plus grande naissance, un père dans les premiers honneurs et emplois, et par ce que nous savions de son éloignement pour un second mariage, certitude de sa grandesse après lui. Les Sandricourt nous pressèrent de voir ce qu'ils en pourroient espérer.

Mme de Saint-Simon en parla à Mme d'Espinoy, qui reçut la proposition avec toute sorte d'agrément. Elle convint de tout l'éloignement du marquis de Risbourg de se remarier, parla franchement sur la confiance qu'il avoit en elle, et promit de lui en écrire au plus favorablement.

A peine sa lettre étoit-elle partie, que les Sandricourt nous vinrent dire que cette affaire ne réussiroit jamais; qu'ils étoient pressés de marier leur fils; qu'il n'y avoit rien de meilleur que de s'allier à la robe pour la conservation des droits des terres, et pour les procès qui pouvoient survenir; et qu'ils étoient résolus à le faire. Le fils vint me trouver, fit le désolé, me conjura de ne le point abandonner à la fantaisie de son père et de sa mère. Il en dit autant à ma mère et à Mme de Saint-Simon, et nous le crûmes de bonne foi.

Il est aisé d'imaginer ce que nous dîmes au père et à la mère, surtout la lettre de la princesse d'Espinoy au marquis de Risbourg étant partie. Leur embarras fut grand, mais leur opiniâtreté la fut davantage. Ils ne parloient qu'en général, et nous espérions qu'avant qu'ils eussent trouvé, et le jeune homme persistant dans les sentiments qu'il ne cessoit de nous témoigner, l'affaire s'engageroit avec le marquis de Risbourg, et que nous ferions le mariage. Cette espérance ne dura pas longtemps.

Deux jours après, le jeune homme bien empêtré me vint dire que son mariage étoit fait avec Mlle de Gourgues. Je m'écriai, et lui demandai s'il y consentoit. Il répondit qu'il n'osoit résister à son père et à sa mère qui vouloient la robe absolument. Je le menai à ma mère et à Mme de Saint-Simon, qui lui représentèrent tout ce qu'il étoit possible. A la fin je lui dis que s'ils avoient la rage de la robe au point de la préférer à une fille fort riche de la maison de Melun, qui feroit avec certitude son mari grand d'Espagne, et au point encore de ne pas attendre la réponse du marquis de Risbourg à Mme d'Espinoy, après nous avoir engagés à lui en faire écrire par elle, il falloit du moins choisir une famille honnête et qui pût lui être de quelque utilité; que le père de celle qu'il vouloit épouser étoit un maître des requêtes si étrangement déshonoré, que le chancelier de Pontchartrain m'avoit dit avoir reçu une députation en forme des maîtres des requêtes pour lui demander de faire défaire Gourgues de sa charge, lequel n'osoit plus depuis se présenter au conseil; que son père, qui n'avoit guère meilleure réputation, avoit pourri maître des requêtes, sans avoir jamais pu être intendant; que le frère de celui-là, évêque de Bazas, étoit le mépris de la Gascogne; qu'en un mot, s'ils vouloient déterminément la robe, ils nous donnassent loisir de sortir honnêtement d'avec Mme d'Espinoy; et que s'il vouloit Mlle Pelletier, je pouvois faire cette affaire-là par Coettenfao qui étoit leur ami intime et le mien; qu'elle étoit fille d'un premier président, sœur d'un président à mortier (depuis aussi premier président), petite-fille d'un ministre d'État et contrôleur général, nièce de Pelletier de Sousy et de son fils des Forts, tous deux conseillers d'État, et actuellement en place et en grande considération; qu'au moins c'étoit une robe illustrée en son état, et en situation de

lui être utile. Ma mère et Mme de Saint-Simon le pressèrent là-dessus comme je venois de faire. Mais nous parlions à un sourd et, qui pis étoit, à un amoureux, ce que nous ne sûmes qu'après.

C'étoit le matin. L'après-dînée Mme de Sandricourt vint chez moi comme une furie. Je la laissai dire, comme on souffre les fous. De chez moi elle monta chez ma mère, qui ne fut pas si endurante, qui lui apprit sur sa future belle-fille ce qu'elle ne voulut pas croire, quoique connu de tout le domestique de son père et de beaucoup de gens, et lui prédit tout ce qui leur est arrivé depuis. Mme de Sandricourt sortit plus en furie que jamais. Son mari ne parut point chez nous. Cinq ou six jours après ils firent leur mariage.

Le rare fut que ce bel époux alla de porte en porte, chez tout ce qu'il put connoître de la robe, dire que je l'avois en telle horreur, que j'avois rompu avec eux pour s'y être alliés. L'affaire du bonnet étoit alors en grand mouvement; on peut juger de l'effet de ce discours qui se répandit partout. Après un trait si noir d'ingratitude, de tromperie et d'atroce calomnie, nous ne voulûmes plus ouïr parler d'eux, et oncques depuis ne les avons vus.

Le père et la mère vécurent assez pour avoir vu et senti les vérités dont ma mère avertit Mme de Sandricourt, la dernière fois qu'elle l'ait jamais vue, et tous deux en sont morts dans la douleur. Leur fils plus bénin, quelque temps amoureux, après mourant de peur de sa femme, qui ne s'est guère embarrassée de mesures ni de précautions, s'est mis à la mode en doux et soumis serviteur. Il n'a point manqué d'enfants, mais souvent d'argent, sans pourtant en dépenser, et a vécu obscur dans son quartier. Il n'a pas laissé de servir et de devenir lieutenant général, jusqu'à la guerre de Bohême; mais son peu d'esprit, son triste mariage, et l'obscurité qui en est résultée, l'ont accablé, en sorte qu'on l'a laissé depuis en oubli, et sans aucune sorte de récompense. Mlle Pelletier, que je lui avois proposée, épousa depuis le marquis de Fénelon, longtemps ambassadeur en Hollande, aujourd'hui lieutenant général, gouverneur du Quesnoy, conseiller d'État d'épée, et chevalier de l'ordre.

Le vendredi 25 octobre, les obsèques solennelles du feu roi se firent à Saint-Denis, où tout se passa dans une confusion si grande, et d'une manière si éloignée de ce qui s'étoit pratiqué à celles de Louis XIII, d'Henri IV et de tous les prédécesseurs, que je m'en épargnerai le récit, qui ne pourroit se passer d'une longue dissertation.

Dreux étoit grand maître des cérémonies, comme on l'a vu en son temps, par son mariage avec la fille de Chamillart. Son ignorance et sa brutalité étoient égales, et au comble. Il a su montrer l'une et l'autre à la guerre, où malgré sa valeur et sa faveur, il s'est fait détester et mépriser. Sa bêtise ne diminuoit rien de son orgueil, qui, dans le désespoir de la bassesse plus que très-crasseuse de sa naissance, que sa charge, son alliance, les richesses des usures de son père, ni le titre de marquis, si plaisamment imposé par lui au nom de sa famille, ne pouvoient recrépir, ne perdoit pas une occasion de s'en venger contre la vérité, contre le témoignage de ses registres, et contre son honneur, dont en ce genre il ne faisoit pas grand cas.

Je dis contre ses registres, parce que je les ai tous jusqu'à une époque où pendant qu'il étoit à l'armée, sa femme, qu'il ne méritoit pas, me les prêta tous un à un, et je les fis copier et bien collationner; et c'est sur cela que je dis qu'il alloit contre ses registres, parce que je l'y pris, et qu'il en demeura court lorsque Mme de Saint-Simon conduisit un enfant de Mme la duchesse de Berry à Saint-Denis. Il refusoit un honneur qui étoit dû, je lui citai son registre; il fut honteux et confus, et obligé de céder. Il avoit su apparemment, à son retour de l'armée, longtemps avant ce fait, que sa femme m'avoit prêté ses registres; il lui en fit un si étrange vacarme que je n'ai pu y revenir depuis.

Je ne crois pas qu'il y ait de jugement téméraire à penser qu'il y aura écrit tout ce qu'il lui aura plu. On a vu (t. Ier, p. 323 et suiv.) le silence de Sainctot, maître des cérémonies alors, dans les siens, et (t. II, p. 482) la fausseté de Châteauneuf dans ceux de l'ordre du Saint-Esprit, dont je ne rappellerai point ici les sujets qui se trouvent aux pages indiquées. Ces messieurs écrivent seuls dans les ténèbres, sans contradicteur ni inspecteur, et prétendent faire ainsi des lois. Les registres ne se faisoient pas autrefois de la sorte; et la probité de ces nouveaux venus, si solennellement reconnue pour telle qu'elle est par ces tristes découvertes, ne sauroit plus faire d'illusion à personne.

A l'égard de ces obsèques du roi, M. le duc d'Orléans ne se soucioit d'aucun ordre ni d'aucune règle. On ne fut pas longtemps à s'apercevoir qu'il avoit mis sa politique, tant en choses générales qu'en particulières de toute espèce, à faire naître des disputes; et bientôt ce mot favori lui échappa comme un axiome admirable dans la pratique : *Divide et regna*. Il laissa donc faire la pompe funèbre comme on voulut : Dreux en fut le maître, et il y signala toutes ses bonnes qualités.

Les ducs d'Uzès, de Luynes et de Brissac furent nommés pour porter la couronne, le sceptre et la main de justice, comme les plus anciens à pouvoir faire cette fonction. Ils étoient dans les hautes chaires, du même côté que les trois princes du deuil, dont M. le duc d'Orléans étoit le premier; et tout de suite après eux, une stalle vide entre le dernier de ces trois princes et le duc d'Uzès, par conséquent au-dessus de toutes les cours supérieures, et ils avoient aussi leurs carreaux.

La cérémonie commencée, Dreux s'étant approché au bas de la stalle de M. le duc d'Orléans, pour en recevoir quelque ordre, M. d'Uzès s'avança par devant les deux autres princes du deuil, et dit à Dreux qu'il le prioit de se souvenir que les trois ducs devoient être salués avant le parlement. Dreux répondit net et court qu'il n'en feroit rien. Il étoit fils de ce conseiller de la grand'chambre qu'on a vu qui avoit fait la lecture du testament du roi en la séance du parlement pour la régence. Ainsi son fils n'avoit garde de n'être pas pour le parlement, où la charge de son père étoit, avant la sienne, le premier décrassement de sa bassesse. M. d'Uzès se contenta de lui demander par quelle raison. « Parce que cela ne se doit pas, » répondit insolemment et faussement ce menteur, car ses propres registres, que j'ai, portent que les ducs furent sans difficulté salués avant le parlement aux obsèques de

Louis XIII, d'Henri IV, etc. Leur dignité le comporte, les symboles de la royauté portés entre leurs mains l'exigent, leur séance actuelle au-dessus du parlement le prouve avec évidence. M. d'Uzès insista, Dreux brutalisa toujours, insista contre son su sur ses registres.

Ce n'étoit pas là le moment de les voir, il fut cru sur la plus que périlleuse parole par M. le duc d'Orléans, qui étoit entre eux comme en tiers, et qui n'entra que foiblement dans ce laconique pourparler. Il ne se soucioit pas des règles ni des dignités; il vouloit ménager le parlement, surtout dans ces commencements, il n'étoit pas fâché de laisser naître une querelle de plus.

M. d'Uzès déclara très-mal à propos à Dreux que les ducs ne lui rendroient point le salut, s'ils ne le recevoient de lui, qu'après l'avoir fait au parlement. Il falloit le lui refuser sans l'en avertir. Dreux répondit avec impudence qu'il ne saluoit point qui ne le saluoit pas; et, bien averti par la sottise de M. d'Uzès, salua le parlement, et ne salua point les ducs. Ils protestèrent au sortir de là sur tout ce qui s'étoit passé, et il n'en fut autre chose.

On verra bientôt combien peu le régent eut lieu de s'applaudir de ses égards, c'est trop peu dire, de son respect et de sa frayeur du parlement, qui non-seulement lui disputa toutes choses, mais jusqu'au rang personnel, qu'il força le régent, de malepeur, à lui abandonner. Je ne fais ici que cette remarque simple, le fait sera expliqué en son temps.

Je n'avois senti que sa mollesse à la mort du roi, tant sur ce qui le regardoit si personnellement, et qui a été expliqué alors, que sur ce qu'il me devoit de justice sur l'inouïe scélératesse du duc de Noailles à mon égard. Aussi voulus-je faire retraite, et je me tins chez moi sans en sortir. M. le duc d'Orléans en fut en peine, et sans vouloir mieux faire, ne voulut pas me laisser dépiter. Il m'envoya coup sur coup l'abbé Dubois me conjurer de retourner chez lui, de ne l'abandonner point dans cette première crise, de pardonner aux conjonctures, de compter entièrement sur son amitié, sa confiance, sa reconnoissance, en un mot les plus beaux discours du monde. J'eus grande peine à me laisser, non pas persuader, mais aller à la bienséance; lui-même me dit encore plus de merveilles, et quoique malgré moi, je me laissai rengarier. C'étoit avant la formation arrêtée des conseils. Je ne fus pas longtemps à m'apercevoir de pis que de mollesse.

Les conseils formés, et toutes les affaires en train, il fut question de la nôtre avec le parlement. A tout ce qui s'étoit passé là-dessus, sous le feu roi dans les derniers temps de sa vie, du su et sous les yeux de M. le duc d'Orléans, et aussitôt après la mort de ce monarque, où la parole du régent se trouvoit engagée à nous d'une manière si formelle et si redoublée, de plus encore si solennelle, en pleine séance du parlement, il y avoit lieu de compter que nous aurions enfin justice des scélératesses du duc du Maine et de celles du premier président, gens d'ailleurs si contraires à M. le duc d'Orléans. Je dois, quoi qu'il ait fait, trop de respect à sa mémoire pour vouloir le montrer par un aussi vilain côté que fut celui que nous en éprouvâmes; je dois aussi trop de considération à mes confrères pour entrer dans un détail dont la vérité

seroit si fâcheuse pour la plupart: je dois encore assez d'égards au grand nom de l'ordre dont je suis moi-même, pour éclairer toute la duperie, l'envie, la jalousie, le bas et aveugle intérêt de la conduite de ceux qui nous attaquèrent sous un nom si auguste, et si peu celui de la plupart de ceux qui osèrent s'en couvrir, et qui se dévouèrent à être le jouet du duc et de la duchesse du Maine, et la honte de la véritable noblesse par la folie égale de leurs calomnies, de leurs prétentions, et de leur abandon à celles des gens du parlement, avec qui l'intérêt de leurs moteurs les avoit amalgamés, à leur ruine, et à la dérision et la compassion de tout ce qui n'avoit pas pris les folles impressions que souffloit tout l'art pernicieux du duc et de la duchesse du Maine.

On vit la haute noblesse s'émouvoir et se rassembler en 1649, et demander et obtenir l'adjonction des ducs contre les nouveaux rangs accordés à MM. de Bouillon et de Rohan, comme injurieux à la noblesse et nuisibles à l'État[1]. On lui vit obtenir ce qu'elle demandoit, qui fut rendu après l'orage à qui il avoit été ôté. Enfin on vit cette assemblée vouloir se mêler des affaires, et embarrasser la cour, qui fut obligée de chercher les moyens de la séparer, et de l'empêcher après de se rassembler. Au moins avoit-elle raison dans son premier objet, puisque rien n'est en effet si injurieux à des maisons illustres et anciennes que d'en voir d'autres qui ne sont pas meilleures, ou qui sont même inférieures, distinguées d'elles par un rang et une supériorité si marquée, accordés au seul titre de naissance; et puisqu'il n'est rien de si pernicieux à un État, ni d'un si corrupteur exemple, que d'accorder des grâces si nouvelles, si inouïes, si étendues et si éclatantes, pour prix d'une suite continuelle de menées (comme aux Rohan), de complots, de révoltes ouvertes, de pratiques dedans et dehors le royaume, de trahisons, de prises d'armes contre le roi, d'un cercle sans fin d'abolitions et de nouveaux crimes (comme aux Bouillon). Ici on vit le beau nom de la haute noblesse flétri par un tas de safraniers[2], mais reçus par les nobles pour faire nombre, et prendre un objet tout opposé à celui de 1649.

Il ne s'agissoit point alors des bâtards, ni d'y prendre parti, et nulle apparence que la noblesse pût entrer à découvert dans celui du parlement contre nous. Mais celui du duc du Maine vouloit rassembler les borgnes et les boiteux avec les forts et les sains, pour avoir force monde ameuté tout prêt à ses ordres. Il falloit leur montrer un objet, leur fasciner les yeux, profiter de leur ignorance, du peu de sens de la multitude, la flatter, lui donner lieu et la satisfaction de faire du bruit. Il falloit de plus un objet durable qui les tînt longtemps attroupés, échauffés, qui aveuglât leur raison et leur intérêt véritable, leur montrer une lune pour les faire aboyer, et les enivrer tellement de la délicieuse nouveauté de se croire considérables et importants qu'ils ne s'aperçussent point du piége qui leur étoit tendu, et de la dérision secrète

1. Voy. t. III, p. 457.

2. Vieux mot qui s'employait familièrement pour désigner des gens misérables et ruinés.

que faisoient d'eux ceux dont ils devenoient les aveugles instruments, ni de la compassion que le gros sensé de la véritable noblesse concevoit de leur frénésie.

Elle fut telle que tout ce qui se présenta fut reçu, et que ces gens si entêtés de leur noblesse consentirent à une parfaite égalité avec tous, jusque-là que le marquis de Châtillon fit passer en faveur de son gendre qu'ils signeroient tous en rond, pour bannir toute différence. Ce gendre étoit colonel d'un régiment, et a été cassé depuis pour sa conduite. Il étoit fils de Bonnetot, premier président de la chambre des comptes de Rouen, et ce premier président étoit fils d'un laboureur de Normandie, qui étoit devenu fermier, et par l'industrie de l'un et l'avarice de l'autre un des plus riches bourgeois de Rouen. Je donne cet exemple entre mille de ces reçus par ces messieurs soi-disant la haute noblesse.

L'objet pour les faire crier et les tenir ensemble fut bientôt trouvé. Ce fut la calomnie du duc de Noailles, de la salutation du roi, et de là des plaintes et des prétentions contre les ducs également folles et absurdes, et qui n'avoient pas le plus léger fondement. A la place de choses, c'étoient des inventions de minuties, qui auroient fait rire dans un autre temps, et qui toutefois n'avoient ni réalité ni apparence. On le leur démontroit, ils ne pouvoient combattre l'évidence, cela même les irritoit davantage.

Leur grande clameur étoit que les ducs ne vouloient pas être de l'ordre de la noblesse. On leur demandoit s'il y avoit en France plus de trois ordres, si les ducs se prétendoient de celui du clergé ou de celui du tiers état, ou enfin s'ils ne vouloient être d'aucun des trois, et s'exclure ainsi d'être François et du corps de l'État. Cette réponse, à laquelle il n'y en avoit point, les mettoit en fougue, et la fin étoit qu'eux ne vouloient pas que les ducs fussent de l'ordre de la noblesse. On leur demandoit duquel donc ils les vouloient mettre; on leur disoit encore que puisqu'ils ne vouloient point les ducs dans l'ordre de la noblesse, ils ne devoient donc pas leur imputer de n'en vouloir pas être, et en crier si haut. La fureur et le déraisonnement le plus inepte étoit leur réplique, et cette ivresse étoit telle qu'à qui n'en a pas été témoin, elle est entièrement incroyable.

Enfin après avoir bien battu l'air, il fallut les amuser, de peur de les laisser se dissiper d'eux-mêmes. Les moteurs de ce fanatisme profitèrent du premier objet par lequel ils avoient su les remuer et les rassembler : et de cette calomnie du duc de Noailles sur la salutation du roi, les conduisirent à attaquer les distinctions des ducs et des duchesses, sans jamais parler de celles des princes étrangers, qui, étant données par naissance, sont véritablement injurieuses à la noblesse, au lieu que celles des ducs étant par dignité, tout noble peut espérer d'y parvenir, comme ont fait ceux qui en sont revêtus. Cet hameçon grossier fut saisi avec tout l'emportement que les promoteurs en pussent désirer.

Le duc du Maine qui, par la perfidie si noirement pourpensée du bonnet, s'étoit délivré de la crainte de l'union des ducs et du parlement contre tout ce qu'il avoit arraché du feu roi, n'avoit pas moins de peur de

la réunion de tous les gens de qualité avec les ducs contre ces mêmes choses. Par cette nouvelle adresse, il se délivroit de cette frayeur, s'assuroit au contraire de cet attroupement, et comptoit de donner par là une occupation de défense à ceux dont il redoutoit les attaques.

Le parlement, d'autre part, qui ne vouloit point répondre au régent sur le bonnet, ni les autres choses qui regardoient les ducs, étoit ravi de les voir attaqués de la sorte, et se réjouissoit de la diversion. Peu contents de leur nombre, ces messieurs écrivirent dans les provinces, y procurèrent des assemblées et des adjonctions à eux par députés, et le duc du Maine et le premier président firent par le bailli de Mesmes, ambassadeur de Malte, que tous les chevaliers de Malte, comme noblesse, s'y unirent aussi.

Rien de plus scandaleux ni de plus vain : scandaleux, parce que nul ordre ne doit et ne peut s'assembler que par ordre ou par permission du roi, beaucoup moins pratiquer des adjonctions, et parce que la noblesse ne peut être considérée comme telle, et comme faisant corps, que dans les états généraux, ou dans une assemblée convoquée par le roi et formée en conséquence dans les provinces, par bailliages, pour faire les députations, comme il se pratique pour les états généraux. Ainsi cette foule assemblée d'elle-même, cherchant à s'organiser de sa propre autorité, ne pouvoit être qu'un ramas informe, sans consistance, sans nom, sans fonction, sans mouvement légitime, bien loin de pouvoir prendre le nom de la noblesse et du second ordre de l'État. C'est à quoi pas un d'eux ne pouvoit répondre. Rien aussi de plus vain que leurs clameurs et leurs démarches, et ils ne savoient que dire lorsqu'on leur demandoit ce qu'ils vouloient, et sur quel fondement; s'ils valoient mieux que leurs pères et leurs ancêtres, qui n'avoient jamais imaginé de se blesser de rien à l'égard des ducs; s'ils connoissoient un pays policé dans le monde entier qui n'eût pas ses dignités, et ses grands distingués de tous par leurs prérogatives, tant les monarchies que les républiques, dans toutes les parties de l'univers et dans tous les siècles; s'ils prétendoient que cela fût abrogé en France, où, comme partout ailleurs, sous quelque nom que ç'ait été, il y en avoit toujours eu; s'ils vouloient dépouiller le roi du droit d'accorder ces grandes récompenses, et eux-mêmes et les leurs de l'espérance d'y arriver; enfin ôter toute émulation, toute ambition, toute envie de servir l'État et ses rois, puisque, en détruisant les dignités, il ne pouvoit plus y avoir de distinction ni de préférence; que de l'un à l'autre personne ne voudroit céder à un autre, et s'estimer inférieur à lui en noblesse, dont chacun ne pouvoit porter les titres sous son bras pour prouver l'antiquité de la sienne par-dessus celle d'un autre. Toutes ces raisons, et une foule d'autres que je tais, les accabloient et les rendoient muets en raisons, et furieux en effet, jusque-là qu'il y en eut, et de grand nom, que je veux bien taire, qui ne purent s'empêcher d'avouer que tout ce qu'on leur opposoit étoit vrai; mais que, n'espérant pas d'être ducs, ils en vouloient éteindre la dignité, et rendre égaux tout le monde. Voilà jusqu'où le fanatisme fut poussé.

M. le duc d'Orléans, qui espéroit de tout ce bruit que les ducs, trop

attaqués, lui donneroient plus de relâche sur leur affaire avec le parlement, étoit si peu contraire à ces folies qu'il avoit permis à ses premiers officiers de s'y joindre, dont M. de Châtillon étoit le plus ardent. Je représentai vainement à Son Altesse Royale le danger d'une tolérance qui portoit à une sorte de révolte de gens du plus grand nom mêlés avec gens du plus bas, qui se devoient dire sans aveu que d'eux-mêmes, s'attrouper, s'engager les uns aux autres en union par leurs signatures, envoyer des lettres circulaires dans les provinces, s'ériger en réformateurs, ou plutôt en refondeurs de l'État, sans avoir pu articuler la preuve d'aucune de leurs plaintes contre les ducs, et sans autre raison que leur bon plaisir et leur licence, contester aux ducs ce qui a été de tout temps, et ce qui n'est pas en la puissance du régent de leur ôter; que c'étoit être aveugle de ne voir pas la trame de toute cette menée, tissue par le duc du Maine, son plus grand ennemi, et par le premier président, qui ne l'étoit pas moins, et un avec le duc du Maine, qui amusoient des gens sans connoissance, et qui profitoient de leur vanité pour unir un nombreux groupe ensemble, le tenir en leurs mains, disposer de leur aveuglement, et en temps et lieu s'opposer à lui et à son gouvernement, à leur tête, et en unisson avec les provinces et avec le parlement.

Je le priai de se souvenir de l'embarras que l'assemblée de 1649, quoique avouée par Monsieur et par la reine régente, leur avoit donné; la juste crainte qu'ils en avoient enfin conçue, lorsqu'elle voulut parler d'autre chose que du rang des Bouillon et des Rohan; enfin les soins et les peines qu'il y eut à les séparer et à les empêcher de se rassembler.

L'amour de la division et l'esprit de défiance qui, avec la plus étrange foiblesse, dominoient le régent, le rendirent sourd à mes remontrances. Il croyoit que l'intérêt des ducs me faisoit parler, et trouver le sien dans ce vacarme; et dans la suite, la crainte de cette prétendue noblesse le saisit et l'arrêta quand il eut commencé enfin à ouvrir les yeux sur ses démarches. Dans tous ces divers temps, tantôt il convenoit avec moi, et promettoit d'imposer, tantôt il esquivoit. Je le connoissois trop pour être la dupe de ses meilleurs propos. Un long usage m'avoit appris à lire dans ses yeux et dans sa contenance, quand il me parloit vrai ou contre sa pensée. Mais je comptois faire mon devoir de le poursuivre, et j'avouerai aussi que je me dépiquois en le mettant au pied du mur. Il sentit trop tard la solidité de mes représentations.

L'affaire du bonnet et des autres usurpations du parlement ne se suivoit pas avec moins de chaleur. Les ducs s'assembloient fréquemment, députoient au régent, et j'étois celui qui d'ailleurs lui parlois le plus souvent et avec le plus de force. Il arrivoit sans cesse que je le mettois au désespoir par mes sommations de sa parole, et par celles que je lui attirois des députations. Il sentoit la force de la justice, et celle de ses engagements publics avec nous; il craignoit le parlement, et le duc de Noailles, qui le redoutoit encore plus sur son administration des finances, le détournoit de nous tenir ce qu'il nous avoit si solennellement promis, et l'avertissoit et le fortifioit sur les résolutions de nos assemblées.

J'en fus instruit avec preuves évidentes. Je les semai en une très-nombreuse assemblée chez M. de Laon, et aussitôt après je leur dis, en regardant fixement le duc de Noailles : « Messieurs, nous avons ici des traîtres qui mériteroient bien d'en être chassés avec toute l'ignominie qui leur est due. Mais au moins vous les connoissez, vous ne pouvez vous y méprendre. En attendant mieux à leur égard, méprisons-les, suivons notre affaire avec courage, mettons toute notre force dans notre union, et si nous savons tous marcher ensemble, nous aurons justice, et nous pourrons après nous la faire de nos traîtres, et les livrer à toute leur infamie. » J'avois souvent soupçonné le duc de Noailles, je lui avois souvent donné des lardons en pleines assemblées. Pour cette fois, assuré des faits, et en ayant montré l'évidence à la plupart avant de nous asseoir, je donnai carrière à mon indignation.

Nous nous mettions toujours en rang d'ancienneté tout autour de la chambre, pour opiner plus en ordre et moins en confusion. Il arriva que, pendant ce court discours, chacun m'imita à regarder le duc de Noailles; tous les yeux se fixèrent sur lui. Il ne put soutenir une si forte épreuve; il rougit à l'excès, puis pâlit tout à coup, blanc comme sa cravate; les lèvres lui trembloient; il n'osa proférer un seul mot de toute la séance, et se contenta d'approuver de la tête à mesure qu'on convenoit de quelque chose.

Je dis sur la fin, toujours regardant mon homme très-fixement, qu'il ne falloit pas douter que M. le duc d'Orléans, et peut-être le parlement aussi, ne fussent promptement avertis, et de la première main, de tout ce qui venoit d'être débattu et résolu entre nous; mais qu'ayant pour nous la vérité, l'équité, et l'engagement du régent le plus public et le plus solennel, il n'y avoit qu'à laisser rapporter nos traîtres, suivre vivement ce qui étoit résolu, surtout maintenir l'union entre nous, et la regarder comme notre salut unique, mais certain. Tous les regards tombèrent encore, à cette reprise, sur le duc de Noailles, qui se leva brusquement, dit un mot bas à Charost son voisin, et sortit tout de suite comme un homme enragé. Cette manière de s'en aller n'échappa à personne. Je la commentai, et j'expliquai plus au long les preuves de la trahison du duc de Noailles, dont on ne douta plus. On convint de ne lui plus rien communiquer, mais qu'il n'étoit pas possible de lui fermer la porte de nos assemblées. Nous n'eûmes guère lieu d'en être embarrassés, car il ne s'y présenta presque plus, c'est-à-dire de loin en loin, une fois ou deux encore, et pour peu de moments, cachant sa turpitude sous son importance, et le travail des finances qui ne lui donnoit aucun loisir.

Charost, au sortir de cette assemblée chez M. de Laon, dont je viens de parler, me prit à part, et me voulut haranguer sur la façon dont j'avois tancé le duc de Noailles. Je me moquai de lui, et lui demandai quel ménagement méritoit un traître, et d'ailleurs de Noailles à moi, le plus noir et le plus perfide calomniateur, et à qui nous devions la frénésie de toute cette prétendue noblesse. Charost répliqua que cela étoit bel et bon, mais qu'il falloit donc que je susse que Noailles lui avoit parlé de moi avec menaces, comme un homme qui vouloit tirer raison

de moi si je recommençois à l'attaquer. Je me mis à rire, et lui dis qu'il y avoit longtemps que je lui en fournissois matière et occasion, s'il étoit si mauvais garçon, et qu'il me sembloit que la scène qu'il venoit d'essuyer étoit assez forte pour n'en attendre pas une nouvelle; que ses complots, ses pratiques sous terre, ses noires impostures et ses infernales machinations, étoient ses armes véritablement à redouter, telles que je les avois éprouvées en très-gratuite et très-sublime ingratitude, armes pour lui plus sûres et plus favorites que son épée, qui tenoit trop au fourreau pour craindre d'en être ébloui; qu'au surplus c'étoit à lui à courir s'il en avoit envie, et moi à l'attendre comme je faisois depuis longtemps, sans la plus légère inquiétude, et sans lui épargner nulle occasion ni aucun trait de l'y exciter, pour peu qu'il fût homme à en avoir envie; que par conséquent cet avis qu'il (Charost) me donnoit ne me ralentiroit pas le moins du monde.

En effet je ne manquai pas une occasion à tomber sur cet honnête confrère, partout où je le pus, c'est-à dire parmi nous, où, comme je l'ai dit, il n'osa presque plus se montrer, au conseil et chez M. le duc d'Orléans, qui étoient les seuls endroits où je pouvois le rencontrer, où je recevois ses basses révérences, sans lui rendre la moindre inclination, et où ma contenance, et tant que j'y pouvois trouver jour, mes propos et ma hauteur me vengeoient, et montroient avec évidence aux assistants le coupable, qui n'osoit jamais répondre un seul mot, ce qui me paroîtroit à moi-même incroyable, si je ne l'avois sans cesse expérimenté tous les jours huit ans durant, à la vue de toute la France, tant le crime a de poids accablant jusque sur les plus méchants, les plus impudents, les plus grandement établis, et qui ont le plus de ressources d'ailleurs en eux-mêmes. Mais il faut me tenir ce que je me suis proposé au commencement de cette triste matière, l'enrayer au plus tôt, et devancer ici les temps pour n'avoir plus à y revenir.

Les mois s'écoulèrent en ces poursuites d'une part, en ces menées de l'autre. Le parlement, pressé de la vérité, plus touché de son intérêt, persuadé qu'il n'avoit pas de quoi se défendre, prit un parti hardi que lui inspira la foiblesse du régent; ce fut de laisser à côté la défense des usurpations attaquées par les ducs, de montrer les dents à M. le duc d'Orléans, et de refuser de lui répondre et de lui obéir là-dessus. Conduit par d'Effiat et par Canillac, conseillé par le duc de Noailles, appuyé du duc du Maine et de ce groupe si nombreux qu'il avoit su ameuter et s'unir sous le respectable nom de noblesse, le parlement ne craignit point de se moquer d'un prince dont il voyoit sans cesse les ménagements pour lui, et en même temps la crainte qui les produisoit. Ces magistrats si bien guidés comprirent aisément qu'ils pouvoient tout faire sans risquer rien, et que le régent, qui les ménageroit toujours pour leur faire passer sans opposition les édits et les déclarations qu'il voudroit faire sur les matières des finances et du gouvernement, ne se compromettroit jamais avec eux pour chose qui au fond n'importoit en rien à sa personne, et dont il se soucioit en effet fort peu. C'est la conduite constante que le parlement tint dans toute la suite de cette affaire, et qui lui réussit pleinement.

Digitized by Google

J'avois beau représenter à Son Altesse Royale la dérision publique que le parlement faisoit de son autorité, l'étrange exemple qu'il laissoit apercevoir, ou de sa foiblesse, ou de l'opinion qu'il n'avoit pas le pouvoir de faire répondre des magistrats sur des entreprises visibles qui n'intéressoient qu'eux; qu'enfin il leur apprendroit, par une conduite si peu digne du dépositaire de la plénitude de l'autorité royale, qu'ils pouvoient lui résister en des choses qui l'embarrasseroient fort dans l'exercice du gouvernement, et à lui résister encore toutes fois et quantes il leur plairoit de le faire. Ce que je lui disois étoit évident, et il ne tarda pas longtemps à en faire une honteuse expérience, comme je le raconterai en son temps. Mais je parlois en vain, je le désespérois par la transcendance des raisons que je lui apportois, auxquelles il ne pouvoit répondre. Mais les mêmes causes qui m'avoient fait échouer avec lui sur cette assemblée de noblesse me procurèrent le même sort sur le parlement. Sa défiance lui persuada que je ne lui parlois qu'en duc qui n'a que cet intérêt en vue; son goût pour la division, qu'il la falloit entretenir entre les ducs et le parlement, et entre les ducs mêmes; sa foiblesse, appuyée des pernicieux conseils de Noailles, Besons, Effiat, Canillac et de bien d'autres, qu'il falloit ménager le parlement en chose qui en intéressoit si vivement les principaux magistrats, et qui ne lui importoit en rien à lui-même, pour les trouver favorables et faciles à passer tout ce qu'il leur voudroit envoyer à enregistrer. C'est-à-dire que ces bons et fidèles conseillers comptoient pour rien la justice, la parole solennelle et publique donnée aux ducs par le régent, et par lui renouvelée en pleine séance au parlement, à l'ouverture de celle de la régence, la dérision que le parlement et toute la France faisoit de voir un régent refusé par le parlement de lui répondre, et sur chose de cette qualité qui n'intéressoit que l'orgueil de quelques magistrats; l'exemple et le courage que cette misère donnoit à tout le monde, en particulier au parlement pour en abuser dans les choses du gouvernement; enfin de compter pour rien de manquer solennellement et publiquement de foi, de parole, par conséquent d'honneur, à tout ce qu'il y avoit de grands en France.

Tout cela dura plusieurs années, et il faut que j'aie bien envie de sortir d'une si dégoûtante matière pour en prévenir de si loin la fin, qui arriva d'une part à force d'art, d'intrigues, de souplesses et d'audace; de l'autre, de dépit, de dégoût et de guerre lasse.

Pendant cet intervalle, les protecteurs du parlement virent bien toute la force que les ducs tireroient de leur union, qui faisoit toute la peine et l'embarras du régent sur cette affaire. Leur application se tourna donc à les diviser; le duc de Noailles s'appliqua à regagner les moins difficiles, et à effacer de leur esprit l'idée de ses trahisons, tandis qu'il y étoit plus abandonné que jamais. J'avois eu, dès avant la mort du roi, toutes les attentions imaginables à marquer à chaque duc toute sorte de considération. On en a pu voir un échantillon dans la façon dont je me raccommodai avec M. de Luxembourg, l'unique avec lequel je fusse demeuré mal, car le roi vivoit encore, et la scélératesse du duc de Noailles à mon égard m'étoit alors inconnue.

Plus je parus depuis la mort du roi bien avec le régent, plus mes attentions redoublèrent pour les ducs, et dans nos affaires connues j'évitai avec le plus grand soin jusqu'au moindre air de faveur et d'importance. Je parlois et j'opinois comme l'un d'eux; je soutenois mes avis avec une modestie propre à les faire goûter, je puis dire que je les traitai toujours avec un air de respect pour eux. Si je proposois des partis fermes, j'en expliquois les raisons; si des partis hardis et des propos de cette espèce à tenir au régent, je m'en chargeois ainsi que de toutes les commissions difficiles. C'est une justice qui, quoi qu'on ait fait, n'a pu m'être refusée, et que le duc de Tresmes entre autres, sans être mon ami particulier, a bien su leur reprocher. Mais cette conduite, toute mesurée qu'elle fût, ne put émousser l'envie. Cette passion basse et obscure se blesse de tout; ma situation auprès du régent l'excita, et le duc de Noailles en sut profiter.

La plaie de ma préséance n'étoit pas refermée dans le cœur de M. de La Rochefoucauld, et le duc de Villeroy, toujours à sa suite, conservoit le même sentiment. Canillac cultivoit l'hôtel de La Rochefoucauld, avec qui il avoit fait grande connoissance chez Maisons. La Feuillade étoit de tout temps moins son ami que son esclave, et depuis sa disgrâce de Turin il s'étoit accroché à M. de La Rochefoucauld et à M. de Liancourt, qui dans les suites le reconnurent et lui fermèrent leur porte. La Feuillade, je n'ai jamais su pourquoi, m'avoit pris de tout temps en aversion. Canillac, qui étoit l'envie même, et qui se persuadoit qu'il lui appartenoit de gouverner le régent et l'État sans la plus légère concurrence, n'étoit pas pour guérir La Feuillade ni La Rochefoucauld à mon égard. Ils embabouinèrent le pauvre duc de Sully, connu auparavant sous le nom de chevalier de Sully, qui s'en repentit bien après qu'il n'en fut plus temps, ainsi que le duc de Richelieu, qui ne faisoit que poindre, et que le bel air avoit fait disciple très-soumis de La Feuillade. Noailles et Aumont s'amalgamèrent à eux dès qu'ils y purent être reçus, et M. de Luxembourg se laissa entraîner à MM. de La Rochefoucauld et de Villeroy, ses amis intimes de tous les temps, depuis leur liaison commune avec feu M. le prince de Conti. Noailles, qui les vouloit gouverner, n'osa l'entreprendre à découvert : il crut le faire plus aisément sous un autre nom, au poids duquel ces messieurs-là fussent accoutumés. Il leur insinua de gagner le maréchal d'Harcourt, qui n'avoit plus ni tête ni presque de parole. La Rochefoucauld avoit toujours été lié avec lui et le duc de Villeroy, et Noailles l'avoit été à cause de Mme de Maintenon. Un tel mentor, qui n'en avoit plus que l'ombre, fut merveilleusement propre au duc de Noailles, qui, dès qu'ils l'eurent gagné, devint le prêtre qui faisoit parler l'oracle.

Ce ne fut que pour contrecarrer tous les bons et sages partis que vouloient prendre ceux qu'ils n'avoient pu débaucher, et qui étoient : le cardinal de Mailly, archevêque de Reims; Clermont-Chatte, évêque de Laon, qui avoit pouvoir de faire pour son cousin de Tonnerre, évêque de Langres; Rochebonne, évêque de Noyon, et de loin Noailles, évêque de Châlons, qui suivoit son frère le cardinal de Noailles, qui, malgré son accablement des affaires de la constitution, et le besoin et les liai-

sons qu'elles lui donnoient avec le parlement, fut un des plus fidèles et des plus généreux de notre nombre. Les ducs de La Force, de Tresmes, de Charost, le maréchal de Villars, et les ducs d'Antin et de Chaulnes, aucun de ceux-là ne se démentit, aucun ne foiblit, tous agirent et firent merveilles. C'étoit avec eux que j'étois uni.

Je laisse le reste des ducs qui ne parurent presque plus dans ce reste de lutte avec le parlement et le régent, pour ne pas dire entre nous-mêmes. Les uns absents, les autres enfants, ceux-ci lassés d'une guerre plus qu'ingrate, ceux-là bas et timides sous un dehors politique et prudent.

Le duc de Noailles ourdissoit soigneusement sa trame pour nous désunir. Tout l'invita à cet infâme travail. Se donner le mérite auprès du régent de lui sacrifier l'intérêt de sa dignité; auprès du parlement, de le délivrer en lui assurant le triomphe, avec ce ramas informe de noblesse qu'il avoit excitée et qu'il ne cessoit de cultiver; de faire litière de cette dignité qu'il lui avoit plu de prendre en haine; enfin de réparer en partie le peu de fruit qu'il avoit recueilli de sa scélératesse à mon égard.

Trop anciennement lié avec l'abbé Dubois, comme on l'a vu ailleurs, pour avoir ignoré mon dégoût, mon commencement de retraite, et tout ce qui s'étoit passé de la part du régent par Dubois pour me raccrocher, il étoit au désespoir qu'une des choses dont il s'étoit le plus flatté eût manqué. Il n'étoit pas moins confondu qu'après tant d'affreuses et de noires pratiques pour me rendre l'objet de la fureur de toute cette noblesse, pas un ne m'eût fait seulement la plus légère malhonnêteté. On ne hait rien tant au monde qu'un homme à qui on doit, et que gratuitement on a voulu perdre, qui le sait, qui le publie, qui en connoît la cause, et qui la répand, qu'on n'a pu ni perdre ni même affoiblir, et qui ne garde aucune sorte de mesure en quelque lieu ni en quelque occasion que ce soit, avec lequel on ne peut éviter de se rencontrer souvent, et que nulle patience, je n'oserois dire nuls respects extérieurs, ne peuvent émousser. Outre le fruit que je viens d'expliquer, qu'il se proposoit pour soi-même du succès de ses travaux pour nous désunir, il se flattoit encore de me brouiller avec cette partie des ducs qu'il auroit trompée, de me rendre à charge à ceux que je voudrois maintenir en union, insupportable d'une part, et méprisable de l'autre à M. le duc d'Orléans par une opiniâtreté qui ne seroit presque plus soutenue de personne, par là de changer à son avantage ma situation auprès de lui, et peut-être de dépit me faire quitter la partie, sans craindre que le régent courût après moi comme la première fois.

Tant de puissants motifs pour une ambition démesurée qui, dans la gangrène de son âme et la bassesse et la pourriture de son cœur, ne trouvoit ni remords ni obstacle, tirèrent de son art, de son esprit aisé, liant, souple, fécond, séducteur, et de ces manéges obscurs où il étoit si grand maître, tous les moyens de persuader des hommes qui ne se défioient plus de lui, et à qui il persuadoit qu'il n'avoit avec eux qu'un seul et même intérêt.

A l'écorce plausible qu'il tâcha de donner à ses raisons, il n'oublia

pas de piquer la jalousie de ceux qui en purent être susceptibles, et de me donner à eux comme un homme entêté de ses sentiments, gâté par la faveur, désireux de dominer et d'emporter tout à ses avis, en un mot de conduire et de gouverner ses égaux et ses confrères. On a dit par qui il y fut aidé et pourquoi. Néanmoins la persuasion fut longue à prendre, et nous fûmes bien avertis. Je ne crus pas devoir faire de démarche vers aucun des ébranlés. Je me contentai de les laisser faire à ceux avec qui j'étois uni qu'on n'avoit pu rendre suspects aux autres, de me consoler dans l'union et la fermeté des nôtres, surtout dans leurs sentiments, et leur témoignage à tous de la droiture et de la simplicité de ma conduite et de mon procédé dans tout le long cours de cette malheureuse affaire si cruellement embarquée, malgré nous, sous la fin du feu roi, et j'ai eu cette satisfaction encore que ces mêmes ducs sont tous demeurés mes amis jusqu'à leur mort.

A force de temps, de ruses, d'artifices et de trames, Noailles vint à bout de la division qu'il avoit résolu de mettre entre nous. Il fit, avec ceux qu'il séduisit, de petites assemblées secrètes; ensuite pour leur donner du poids il y en eut de plus nombreuses chez le maréchal d'Harcourt qui n'étoit plus portatif; et qui n'étant plus en état de rien comprendre, encore moins de disserter, les couvrit de son ombre, et applaudissoit de la tête avec de grands yeux ouverts et étonnés à ce que Noailles expliquoit, comme de sa part. Je voyois. il y avoit du temps, les progrès de cet Achitophel; je comprenois qu'il réussiroit enfin; je n'allois plus qu'à regret à nos assemblées chez l'ancien de nous qui se trouvoit à Paris, et souvent il falloit me presser pour m'obliger à m'y rendre. Enfin un jour que nous fûmes tous avertis de nous trouver chez le cardinal de Mailly, archevêque de Reims, nous le fûmes une heure après pour nous rendre chez le maréchal d'Harcourt.

De ce moment je vis ce qui alloit arriver, et je résolus de me tenir chez moi. Je n'avois garde d'aller chez le maréchal d'Harcourt, où pas un de notre union n'avoit jamais été, et où pour la première fois nous étions priés de nous trouver, parce que je ne voulus pas me livrer à des disputes inutiles sur un parti bien pris entre eux, et qu'ils ne vouloient que nous déclarer, pour rendre la division plus invariable par tout ce qu'il étoit difficile qui n'accompagnât pas, dans les termes où on étoit arrivé, l'action de cette assemblée, si nous nous y fussions rendus; aussi pas un de nous n'en fut-il tenté.

Je ne voulois pas, non plus, aller chez le cardinal de Mailly, pour y assister, pour ainsi dire, à nos funérailles, car ce les furent en effet. Mais je fus si pressé de plusieurs, et le matin même par Mme de Saint-Simon qui me représenta qu'il y auroit de la honte d'abandonner ceux avec qui j'avois toujours été uni, que je m'y en allai. Cela fit que j'y arrivai des derniers, qu'on y avoit été dans l'inquiétude de mon absence, et que je fus reçu avec de grands témoignages de satisfaction. On attendit longtemps ceux qui étoient de chez M. d'Harcourt. Tous les nôtres étoient chez le cardinal de Mailly, et le duc de Rohan de plus qui déclama fort contre les autres, ainsi que nous tous. Mais il ne s'y fit rien. Nous déplorâmes un schisme et une scission fatale; et, après être de-

meurés ensemble fort tard, nous résolûmes de ne plus battre l'air en vain, de céder à la trahison, d'une part, et à l'entraînement de l'autre, et de laisser aux temps et aux occasions à faire repentir le régent de son manquement de parole et de son déni de justice, et à ces messieurs de chez M. d'Harcourt à se mordre longuement les doigts de leur duperie et de leur conduite qui perdoit tout entre nos mains. Nous nous embrassâmes les uns les autres, et nous nous promîmes une amitié et une union réciproques entre nous, auxquelles pas un n'a manqué. A l'égard des autres, froideur et civilité.

Ainsi par l'ambition et les artifices du duc de Noailles et de ses consorts, et la simplicité de leurs dupes, se fit cette meurtrière division qui mit fin à nos poursuites, donna lieu au parlement de triompher moins de nous que du régent, et procura à ce prince un court repos qu'il paya chèrement après. Prenons haleine après un si fâcheux récit, et retournons sur nos pas, dont, pour l'achever de suite, il nous a fort détournés.

CHAPITRE XXI.

Mme la duchesse de Berry obtient une compagnie de gardes. — Le chevalier de Roye en est capitaine et Rion lieutenant. — Ce que devient le chevalier de Roye. — Harling est aussi capitaine des gardes de Madame, mais sans compagnie. — Mme la duchesse d'Orléans prend quatre dames auprès d'elle, tôt après imitée en cela par Mme la Duchesse et par d'autres princesses du sang. — Mort du comte de Poitiers, dernier mâle de cette grande et illustre maison. — Mort d'Humbert. — Chirac en sa place premier médecin de M. le duc d'Orléans. — Vergagne bien singulièrement grand d'Espagne. — Mort de la princesse de Cellamare. — Le fils de Matignon finit son mariage, et est duc et pair de Valentinois. — Douze millions du clergé au roi. — Vingt mille livres de rente sur les juifs de Metz au duc de Brancas. — Pontchartrain reçoit ordre de donner la démission de sa charge de secrétaire d'État, qui est en même temps donnée à Maurepas, son fils. — Caractère du comte et de la comtesse de Roucy. — Éclat entre le comte et la comtesse de Roucy et moi, qui nous brouille pour toujours. — Le maréchal d'Harcourt obtient pour son fils la survivance de sa charge de capitaine des gardes du corps.

On vit à la cour des nouveautés singulières, qui en produisirent bientôt après de plus étranges. Rien n'égaloit l'orgueil de Mme la duchesse de Berry, comme on l'a dit et montré ailleurs, et son empire sur l'esprit de M. le duc d'Orléans étoit toujours le même, quoique peu mérité. Elle se mit en tête de vouloir avoir un capitaine des gardes. Jamais fille de France n'en avoit eu. C'étoit un honneur inconnu même aux reines mères et régentes, jusqu'à la dernière, mère de Louis XIV, qui en eut un. Madame n'y avoit jamais songé, et M. le duc d'Orléans résista d'abord à cette fantaisie, mais il y céda bientôt, et voulut en même temps que Madame en eût un, puisqu'elle étoit de même rang que Mme la duchesse de Berry, et il se chargea de le payer, parce que Madame, dont la maison étoit grosse, et les revenus ne l'étoient pas, n'en voulut pas faire la dépense. Elle choisit Harling, gentilhomme allemand, qui avoit

été nourri son page, dont elle affectionnoit la personne et la famille, qui étoit lieutenant général, et qui s'étoit distingué à la guerre. Il étoit fort honnête homme d'ailleurs, doux et simple, avec de l'esprit, et le même qui fit avec Peri cette belle et singulière retraite d'Haguenau, après l'avoir bien défendu, comme je l'ai raconté en son temps.

Mme la duchesse de Berry choisit le chevalier de Roye, qui l'avoit été de M. le duc de Berry. Il étoit le dernier des frères du comte de Roucy, et n'avoit rien; il épousa bientôt après la fille de Prondre, un des plus riches financiers de Paris, dont il eut beaucoup. Il prit le nom de marquis de La Rochefoucauld, mourut lieutenant général à cinquante et un ans, en 1724, et ne laissa qu'une fille unique qui a épousé M. de Middelbourg, frère du maréchal d'Isenghien.

Madame n'eut point de compagnie de gardes, et continua de se servir de ceux de M. le duc d'Orléans. Mme la duchesse de Berry qui n'avoit que peu de gardes et point de compagnie, en voulut une, dont elle donna la lieutenance à Rion, et l'enseigne au chevalier de Courtaumer. J'entre dans ce bas détail, parce qu'il sera fort mention de Rion dans la suite, et que c'est ici la première fois qu'on ait ouï parler de lui.

On a vu en son lieu que Madame aimoit fort deux dames que Monsieur haïssoit fort, ce qui a été expliqué en son temps, et qu'à la mort de Monsieur, le roi lui permit de les prendre auprès d'elle pour l'accompagner, même à Marly. C'étoit la maréchale de Clérembault et la comtesse de Beuvron, laquelle étoit morte il y avoit longtemps, et qui ne fut point remplacée. C'étoit le premier exemple de fille de France qui eût eu des dames attachées à elle, autres que sa dame d'honneur et sa dame d'atours. Les courses et les parties continuelles de Mme la duchesse de Berry, ou seule, ou avec Mme la duchesse de Bourgogne au commencement de son mariage, obligèrent Mme de Saint-Simon à demander du soulagement pour la suivre. Le roi lui permit de lui proposer quatre dames, comme on a vu en son lieu; ce fut le second exemple. En France, ils sont contagieux et s'étendent facilement par la vanité. Mme la duchesse d'Orléans, petite-fille de France, mais femme du régent, en profita pour s'assimiler, au moins en cette partie, aux filles de France, et M. le duc d'Orléans n'étoit pas homme à l'en refuser, sans pourtant se soucier de cette nouvelle distinction.

Elle prit donc quatre dames, qui furent la comtesse de Tonnerre, petite-fille de la maréchale de Rochefort, sa dame d'honneur, et fille de Mme de Blansac, qu'elle avoit tant et si longtemps aimée, et avec qui elle étoit brouillée depuis plusieurs années, et la demeura toujours. Quoique Mme de Tonnerre fût mariée dans une maison riche, elle avoit besoin de se tirer d'avec un mari imbécile, et qui pouvoit pourtant avoir ses fantaisies et ses volontés. Mme de Conflans fut la seconde : elle étoit veuve d'un premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans, et fille de Mme de Jussac, qui avoit élevé Mme la duchesse d'Orléans, et qu'elle avoit toujours fort aimée. Elle choisit encore Mme d'Épinay, fille de M. et de Mme d'O, et c'étoit tout dire pour Mme la duchesse d'Orléans. Ces deux-là trouvèrent une subsistance et une occupation dans ces places.

On a vu en son lieu que nous avions marié, il y avoit un an, Mlle de Malause au comte de Poitiers, dernier mâle de cette grande et illustre maison. Il venoit de mourir en quatre jours de la petite vérole, laissant sa femme grosse d'une fille, qui fut un grand parti en tout sens, et qui a épousé le duc de Randan, fils aîné du duc de Lorges. Ce fut un grand dommage de ce comte de Poitiers qui promettoit beaucoup et n'avoit rien à reprendre. Sa veuve demeuroit fort jeune, sans belle-mère et fort menacée par une de ses belles-sœurs, qui se proposoit de lui redemander tout le bien du comte de Poitiers, si elle accouchoit d'une fille. Ces circonstances nous engagèrent à la mettre chez Mme la duchesse d'Orléans, et je n'eus que la peine de le lui demander; elle fut bien aise de me faire plaisir de bonne grâce, et plus encore de meubler sa maison d'une femme de cette qualité.

M. le duc d'Orléans perdit en ce même temps Humbert, un des plus grands chimistes de l'Europe, et un des plus honnêtes hommes qu'il y eût, et qui étoit le plus simple et le plus solidement pieux. C'étoit avec lui que ce prince avoit dressé sa fatale chimie, où il s'étoit amusé si longtemps et si innocemment, et dont on essaya de faire contre lui un si infernal usage. C'est ce même Humbert que M. le duc d'Orléans voulut envoyer à la Bastille par le traîtreux conseil d'Effiat, à la mort de M. [le Dauphin] et de Mme la Dauphine, comme on l'a vu en son temps, et à qui il avoit donné le titre de son premier médecin. Il choisit pour lui succéder en cette qualité Chirac, qui passoit pour le plus grand médecin qu'il y eût, et qui l'avoit suivi en Italie et en Espagne. C'étoit d'ailleurs l'intérêt même en tout genre, avec tout l'esprit et le savoir possibles. J'entre dans ce détail, parce qu'il en sera mention ailleurs, et qu'il devint enfin premier médecin du roi, après la mort de M. le duc d'Orléans.

Mme la Duchesse, qui n'avoit jamais pu s'accoutumer à voir sa sœur cadette si élevée au-dessus d'elle, ne put souffrir longtemps de lui voir des dames sans en avoir aussi. Elle trouva de la marchandise fort mêlée en tout genre, et des femmes qui, pour leur pain et leur amusement, ne demandèrent pas mieux. La facilité de M. le duc d'Orléans le souffrit, ainsi de toutes choses. D'autres princesses du sang en eurent aussi après comme il leur plut.

Le régent favorisa aussi une autre nouveauté bien singulière. M. de Nevers n'avoit été duc qu'à brevet, c'est-à-dire point vérifié. On a vu ailleurs que son fils unique étoit malvoulu du feu roi par sa conduite, et par avoir également méprisé la guerre et la cour. On a vu aussi en son temps que, hors de toute espérance d'obtenir la continuation, c'est-à-dire un renouvellement du brevet de duc, il avoit épousé la fille aînée de Spinola, qui avoit acheté la grandesse de Charles II, qu'il servoit de général en Flandre, et qui étoit veuf sans garçons et hors d'état ou de volonté de se remarier.

Spinola ne mouroit point, et son gendre, qui, par son mariage, avoit pris le nom de prince de Vergagne, s'ennuyoit fort d'attendre la grandesse si longtemps, et la duchesse Sforce pour le moins autant, qui étoit sœur de sa mère, qui lui en avoit toujours servi, et qui l'aimoit

avec la même tendresse. Dès sa jeunesse, il étoit bien avec M. le duc d'Orléans, et la débauche avoit entretenu leur commerce et la bienveillance du prince. On a vu à quel point d'amitié et de confiance unique Mme Sforce étoit avec Mme la duchesse d'Orléans, et qu'elle étoit aussi fort considérée de M. le duc d'Orléans. Elle imagina d'avancer cette grandesse, de faire représenter au roi d'Espagne que Spinola avoit cédé sa grandesse à sa fille en la mariant; qu'il désiroit que le roi d'Espagne l'agréât, moyennant que lui-même, qui étoit vieux et retiré, ne fût plus grand. Mme Sforce fit parler et peut-être donner quelque argent à Spinola. Il s'accorda à tout, et Mme Sforce en parla à M. [le duc] et à Mme la duchesse d'Orléans. Le régent ne voulut point en écrire au roi d'Espagne; mais il témoigna à Cellamare qu'il prenoit beaucoup de part en M. de Vergagne, et seroit fort touché des grâces que le roi d'Espagne lui voudroit faire. Ils négocièrent en même temps en Espagne, et ils obtinrent la grandesse aux conditions proposées.

Cellamare venoit de perdre sa femme, qui étoit Borghèse et demeuroit à Rome. Elle avoit épousé en premières noces le duc de La Mirandole, dont elle avoit eu le duc de La Mirandole qui avoit pensé épouser la princesse de Parme, depuis reine d'Espagne, et le cardinal Pico. Ce duc de La Mirandole, fils de Mme de Cellamare, s'établit depuis en Espagne, où il fut grand, et il est aujourd'hui grand maître de la maison du roi d'Espagne.

Matignon acheva dans ce même temps l'affaire du mariage et du duché de son fils accordé par le feu roi, avec M. de Monaco. Le jeune homme alla à Monaco, où le mariage fut célébré, et revint avec le nom et le rang de duc de Valentinois, qui fut enregistré au parlement.

L'assemblée du clergé, depuis si longtemps occupée de l'affaire de la constitution, harangua le roi à Vincennes par l'évêque d'Auxerre, pour se séparer, et donna douze millions.

Le régent fit un don au duc de Brancas de vingt mille livres de rente sur les juifs de Metz qui crièrent miséricorde, et qui ne purent l'obtenir. Brancas, pauvre de lui-même et panier percé d'ailleurs, étoit un famélique qu'on ne pouvoit rassasier. J'en ai parlé ailleurs lorsque, pour son pain, sa femme succéda à la duchesse de Ventadour chez Madame. Il y aura lieu dans la suite de s'étendre plus commodément sur ce duc de Brancas. Il seroit bien étonné aujourd'hui, s'il vivoit, des établissements de sa famille.

Pontchartrain, à l'abri de la considération de son père et de la protection d'Effiat et de Besons, vivoit en assurance cramponné aux stériles restes de sa place, alors totalement oisive, et il y survivoit infatigable aux affronts, soutenu par l'espérance d'en raccrocher un jour les fonctions, tandis qu'il en conservoit le titre. Il ne manquoit pas un conseil de régence, où il étoit réduit à demeurer muet, où il n'étoit regardé ni accosté de personne, où il n'avoit de fonction que celle qu'il avoit prise d'y moucher les bougies, ce qui s'étoit également tourné en coutume de sa part, et en dérision sans contrainte de celle de tous ceux qui y assistoient. Chacun y admiroit un si bas et triste personnage, et l'insensibilité qui le faisoit ainsi se survivre à soi-même dans un état si profondé-

ment humilié et si prodigieusement distant de l'audace et de l'insolence de sa splendeur et de son autorité passée. Chacun le souhaitoit chassé, et ne se faisoit faute de le chasser à sa manière par l'extrême mépris qu'on lui marquoit, comme pour se dédommager de la considération et de la dépendance passée. M. le duc d'Orléans admiroit comme les autres sa patience; mais il ne songeoit point à le renvoyer. Nous nous en divertissions souvent à l'oreille, et en nous poussant, le comte de Toulouse et moi, surtout lorsqu'il s'agissoit de marine, et que le comte ou le maréchal d'Estrées lui lâchoient des lardons à bout portant, dont ils recherchoient même les occasions, et le comte et moi nous plaignions souvent au conseil l'un à l'autre de la plus que bonté du régent de laisser écouter ce qui s'y passoit à un néant inutile, assez méchant pour en abuser, et qui en cent façons méritoit d'être chassé. A la fin cette longue tolérance me devint insupportable, et je me résolus à faire un effort pour la faire finir.

J'allai le dimanche 3 novembre chez M. le duc d'Orléans à Vincennes, avant le conseil de régence qui se tenoit le matin, et je lui demandai s'il ne se lassoit point d'y voir Pontchartrain ne pouvant dire mot, écoutant tout, à qui personne ne parloit, et mouchant le soir les bougies; s'il ne feroit point cesser ce ridicule pour le conseil même; combien encore il avoit résolu de nous laisser dégoûter et salir par cette araignée venimeuse que chacun souhaitoit dehors, et qu'il étoit par trop indécent d'y laisser après les affronts fondés et réitérés qu'il y avoit reçus sur sa gestion de la marine, par les mémoires détaillés et prouvés que le maréchal d'Estrées, et après lui le comte de Toulouse, avoient lus et commentés en plein conseil devant nous tous, en sa présence et en celle de Pontchartrain, qui depuis deux mois n'avoit pu trouver rien à y opposer. J'ajoutai l'indignation publique contre cet ex-bacha, la surprise générale qu'il fût souffert si longtemps, et l'applaudissement universel que recevroit sa chute. Le régent convint de tout, mais il m'opposa le père, et me dit qu'il n'avoit pas le courage de lui donner un si grand déplaisir.

Je lui répondis que, s'il vouloit, je lui fournirois un moyen de chasser le fils, et que le père encore lui seroit très-sensiblement obligé. Le régent fort surpris me demanda comment je ferois cela. Alors je lui proposai d'ordonner à Pontchartrain de donner la démission pure et simple, et à l'instant, de sa charge de secrétaire d'État, de la donner sur-le-champ à Maurepas son fils aîné, qui, n'ayant guère que quinze ans, ne se trouvoit pas à portée d'exercer le peu qui en restoit; d'en charger La Vrillière à qui cela n'ajouteroit pas une demi-heure de travail par semaine, et de faire valoir au père la singularité de ce présent, et l'attention de le mettre en dépôt, en attendant l'âge du jeune homme, entre les mains d'un parent de même nom, très-attaché au père, et qui, étant lui-même secrétaire d'État, ne pouvoit être tenté d'embler cette charge. Le régent ouvrit les yeux et les oreilles bien larges à cet expédient, et l'approuva. Je lui dis que, puisqu'il le goûtoit, rien n'empêchoit de l'exécuter dès le lendemain. Il y consentit encore, mais il voulut que je fisse sa lettre au père, et que je la lui apportasse dans l'après

dînée même de ce dimanche au Palais-Royal. Je n'eus garde de faire le difficile. Je voulois serrer la mesure et le secret, je me souvenois de ce qui avoit déjà sauvé Pontchartrain une fois, au moment que je le comptois perdu; son père étoit à Paris, et je craignois que quelqu'un n'eût le vent de ceci, et le temps de rompre mes mesures.

Nous nous en allâmes tous dîner à Paris au sortir du conseil; je fis la lettre de M. le duc d'Orléans au chancelier, tendre, honnête, pleine d'estime et de considération. J'y en fis valoir la marque sans exemple de laisser la charge dans sa famille, non en survivance, mais en titre, à un homme de quinze ans, avec la précaution que je viens d'expliquer sur La Vrillière, qui le formeroit et lui apprendroit le métier, et je finissois par lui dire bien ferme que devant être content pour sa personne et pour sa famille, et le parti en étant fermement pris, Son Altesse Royale vouloit que, dans la matinée du lendemain lundi, son fils donnât sa démission pure et simple, chez son père à l'Institution; que l'abbé de Thesut s'y trouveroit pour la lui apporter avant midi, et La Vrillière pour que tout s'y fît en règle, et pour expédier les provisions de la charge au jeune Maurepas dans l'après-dînée du même jour, et le mener remercier le roi; surtout que ne voulant point être fatigué de prières inutiles, il lui défendoit de le venir trouver, de lui écrire, et de lui faire parler par qui que ce fût, avant que tout fût consommé : démission, provisions, etc. Je portai ce projet de lettre tout fait au Palais-Royal tout de suite. M. le duc d'Orléans n'y changea rien; je dictai la lettre, il l'écrivit de sa main, la signa, la cacheta, y mit lui-même le dessus, et me la remit pour la rendre.

Il manda aussitôt La Vrillière et l'abbé de Thesut, à qui sous le secret il donna ses ordres, en sorte que nous n'eûmes plus qu'à les exécuter.

Le lendemain matin sur les huit heures et demie j'envoyai la lettre de M. le duc d'Orléans, enfermée dans une enveloppe cachetée où je mis le dessus, au chancelier de Pontchartrain, et lui mandai que je serois incontinent après chez lui. Je ne voulus pas être le porteur moi-même, et je laissai une demi-heure d'intervalle exprès.

Comme j'allois chez lui, je rencontrai La Vrillière à la porte Saint-Michel qui en revenoit. Nous arrêtâmes, il monta dans mon carrosse où je lui demandai ce qu'il pensoit faire de s'en revenir ainsi. Il me conta la surprise et la douleur du père qui convenoit bien que son fils méritoit sa disgrâce, et que la grâce faite à son petit-fils étoit infinie, mais qu'il etoit père, et qu'il voyoit son fils perdu; qu'il s'écrioit que je lui avois bien dit que je perdrois son fils, et néanmoins sans aigreur; et que lui La Vrillière, peiné de ces lamentations, voyant que je n'arrivois point, avoit pris le parti de revenir. « Fort mal à propos, lui dis-je, et vous reviendrez tout à cette heure avec moi. C'est un pauvre homme peiné sur son fils qui bientôt sentira la joie de sa considération personnelle, et de la conservation de sa charge dans sa famille, qui autrement tôt ou tard en seroit sortie, et qu'il ne faut point que vous perdiez de vue que la démission ne soit signée et emportée par l'abbé de Thesut. »

Nous arrivâmes chez le chancelier, qui se promenoit seul dans son cabinet. Dès qu'il m'aperçut : « Ah ! voilà de vos coups, s'écria-t-il, je re-

connois votre main; vous chassez mon fils, et vous sauvez son fils pour l'amour de moi et de sa mère; vous m'aviez bien promis que vous perdriez mon fils. — Monsieur, lui dis-je, il est vrai que je vous l'avois dit dès le temps du feu roi, et longtemps avant sa mort; je ne vous ai point trompé, je vous tiens parole, mais je fais plus que je ne vous avois promis, car votre famille est sauvée, votre petit-fils en place, et sa place bien mise à couvert d'être emblée. Quelle plus grande consolation pour vous? et quelle plus grande marque possible de la plus grande considération pour vous et de la plus distinguée? — Eh! je le sens, me répondit-il, et que je le dois à votre amitié; » et se jeta à mon cou, puis ajouta : « Mais je suis père, et quoique je connoisse bien mon fils, il me perce le cœur d'être perdu. » Il s'attendrissoit, les larmes lui venoient aux yeux, puis se remettoit dans la vue de son petit-fils.

Quand il fut un peu calmé, je lui fis remarquer que c'étoit le salut de sa famille; parce qu'il étoit impossible que son fils subsistât encore longtemps, et qu'étant chassé, personne n'auroit imaginé de faire passer sa charge à un homme de l'âge de son fils, et aussi peu au fils de celui qu'on chassoit. Il en convint, m'embrassa encore tendrement, puis nous parlâmes tous trois assez confusément pour battre, pour ainsi dire, la campagne.

De temps en temps le chancelier revenoit à son fait, à son fils, et me dit : «Vous avez fait la lettre, j'ai senti votre style et toutes vos précautions. Vous n'avez pas voulu que je pusse approcher de M. le duc d'Orléans, par la défense qui en est dans la lettre, ni que je lui fisse parler, et vous étranglez mon fils par le peu de temps qu'elle prescrit pour l'exécution de l'ordre. Oh! que je vous reconnois bien à tout cela, et toutes les honnêtetés pour moi dont la lettre est pleine! — Eh bien! monsieur, lui répondis-je, quand cela seroit, ai-je eu tort? Vous m'y aviez attrapé l'autre fois, en allant trouver M. le duc d'Orléans; je n'ai pas voulu manquer mon coup une seconde. Croyez-moi, vous vous consolerez comme père; et comme grand-père, et père de famille, vous vous réjouirez après, et vous me saurez gré. — Hé! si je vous en saurai, reprit-il vivement, je vous en sais déjà, et j'en enrage, car il est vrai que c'est à vous que je dois la charge de mon petit-fils et le salut de ma famille. » Et m'embrassa encore en ajoutant qu'il ne laisseroit pas ignorer à son petit-fils quelle obligation il m'avoit, et lui ordonneroit bien de ne la jamais oublier. Il le fit en effet, et de manière que je m'en suis toujours fort aperçu dans la conduite de M. de Maurepas avec moi, et dans tous les temps par son amitié et sa confiance.

Sur ce propos l'abbé de Thesut arriva. Un moment après, le chancelier regarda sa pendule, puis se tourna à moi et me dit : « J'ai envoyé chercher mon pauvre fils; il va arriver; il ne sauroit douter que le coup qui l'écrase ne parte de votre main. Épargnez-lui la peine qu'il auroit de vous trouver ici dans ce cruel moment. » Là-dessus il m'embrassa encore en me disant : «Vous êtes un terrible homme, et avec cela, il faut encore que je vous aime, et que je ne m'en puisse empêcher. — Monsieur, lui répondis-je, en vérité, vous me devez cette amitié, et vous ne sauriez douter de la force de la mienne par cette marque d'attache-

ment que je vous donne jusqu'en cette occasion qui sauve votre petit-fils et votre famille, dont vous sentirez la joie tout entière après ce premier trouble passé. » Là-dessus je m'en allai, le laissant avec La Vrillière et l'abbé de Thesut, en présence desquels se devoit faire et signer la démission.

Je rencontrai en m'en retournant Pontchartrain qui alloit fort vite chez son père. Il avoit l'air fort effaré. La Vrillière me conta l'après-dînée qu'il étoit demeuré fort abattu, et point du [tout] consolé par la fortune de son fils. Il n'osa pas faire la moindre difficulté en présence de son père et de l'homme de M. le duc d'Orléans, qui reçut entre onze heures et midi cette démission, par l'abbé de Thesut.

Cette nouvelle répandit la joie dans Paris, et après dans les provinces. Chacun se disoit qu'il y avoit longtemps que cela auroit dû être fait; quelques-uns demandoient s'il en seroit quitte pour sa démission. On fut surpris de la disposition de la charge, qui rehaussa autant la considération du chancelier de Pontchartrain qu'elle accabla son fils par son ignominie purement personnelle et si parfaitement et universellement applaudie. Nous nous en félicitâmes les uns les autres au conseil de régence. Le maréchal d'Estrées parut ravi, et M. le comte de Toulouse, à qui je ne pus refuser de conter comment cela s'étoit passé.

Depuis ce moment Pontchartrain demeura obscur au fond de sa maison, abandonné de plus en plus. Il y vit encore dans la solitude et le plus parfait néant, toujours enragé de jalousie et de dépit contre son fils qui lui rend des devoirs et rien de plus. Cet ex-bacha si rude et si superbe occupe son néant à compter son argent et en semblables misères, et n'a presque plus paru nulle part depuis, qui est ce qu'il a fait de mieux.

J'avois toujours eu dans le cœur et dans l'esprit de sauver la charge à son fils en le perdant. J'aimois et je devois au père, j'avois aussi eu lieu d'aimer fort la chancelière; Mme de Saint-Simon avoit passé sa vie comme moi avec eux dans la plus grande intimité et réciproque confiance. La mémoire de Mme de Pontchartrain m'étoit présente, et aussi vive et aussi tendre dans le cœur de Mme de Saint-Simon qu'au jour qu'elle l'avoit perdue. Je n'avois donc cessé de ruminer en moi-même les moyens de sauver Maurepas de la chute de son père, et je le voulois sauver par adresse, ou par effort de crédit, à quelque prix que ce fût. J'allai donc chez M. le duc d'Orléans dans cet esprit, dont la considération pour le père me fournit heureusement l'expédient que je saisis. La Vrillière, qui n'abhorroit guère moins son cousin que moi, fut ravi d'en être défait, et eut encore la joie pour son nom et pour la personne du chancelier, auquel il étoit fort attaché, de voir la charge sauvée, et de l'avoir entre ses mains avec le jeune titulaire pour disciple avec ce surcroît de chose et de considération qu'il sentit bien et me dit qu'il me devoit tout entière.

J'étois encore dans les premiers jours de la satisfaction d'avoir perdu Pontchartrain et sauvé sa charge à son fils, qu'il m'arriva une de ces aventures que nulle prudence ne peut prévoir ni parer, et qui ressemble à la chute fortuite d'une cheminée sur un passant dans la rue. Je veux

parler de l'éclat subit qui changea la longue amitié du comte et de la comtesse de Roucy avec moi en rupture ouverte, qui ne se réconcilia plus. Je ne puis me refuser de la traiter à fond, et il est nécessaire pour cela de remettre courtement sous les yeux plusieurs choses qui se trouvent éparses dans ces Mémoires, et d'expliquer quels furent le comte et la comtesse de Roucy, dont sans cette nécessité, je ne me serois pas avisé de parler expressément, au peu de figure qu'ils ont fait à la cour et dans le monde.

Il est donc à propos de répéter ici que la comtesse de Roye fut la sœur favorite de M. le maréchal de Lorges qui, depuis sa sortie du royaume avec son mari, un de ses fils et deux de ses filles, lors de la révocation de l'édit de Nantes, prit soin de ceux de ses enfants qui demeurèrent en France comme des siens propres, et sans nulle différence d'intérêts, de soins et d'amitié, jusqu'à sa mort. Je trouvai cette famille sur ce pied-là en me mariant. J'ai toujours fait grand cas de l'union des familles. Je voulus plaire à mon beau-père, qui prit pour moi une amitié de père qui a duré autant que sa vie, et pour qui j'eus toujours le plus tendre attachement et le respect le plus fondé sur l'estime que je conserve encore chèrement à sa mémoire. Je vécus donc avec ses neveux et leurs femmes dans la plus grande amitié, Mme de Saint-Simon de même, et dans un commerce le plus continuel, dans la liberté et la familiarité qu'il donne entre si proches quand ils sont en aussi grande liaison.

Cette famille étoit composée du comte de Roucy, de Blansac, des chevaliers de Roucy et de Roye, qui prirent, en se mariant à la fille de Ducasse et à la fille de Prondre, le nom de marquis de Roye et de marquis de La Rochefoucauld. Mme de Pontchartrain étoit leur sœur. On a vu quelle étoit l'union, l'intimité, la confiance entre elle et Mme de Saint-Simon. On se souviendra aussi qui et quelle étoit Mme de Blansac; et que la comtesse de Roucy étoit dame du palais de Mme la duchesse de Bourgogne, et fille de la duchesse d'Arpajon, dame d'honneur de Mme la Dauphine de Bavière, sœur du marquis de Beuvron, père du maréchal d'Harcourt. Les quatre frères étoient fort unis, et les deux belles-sœurs, à l'heureuse mode ancienne qui subsistoit encore un peu quand les plus âgés d'entre eux arrivèrent dans le monde. Ils en eurent un grand usage, mais d'esprit pas l'apparence, et presque aussi peu de sens. Je me retrancherai au comte et à la comtesse de Roucy, parce que ce n'est que d'eux qu'il est question ici. Mais on se souviendra aussi des tristes aventures du comte de Roucy à la bataille de la Marsaille, que j'eus tant de peine à replâtrer par Chamillart, et du même et de Blansac à celle d'Hochstedt, où leurs femmes eurent encore tous leurs recours à moi, où je fis tout ce qui me fut possible auprès de Chamillart, qui les servit de son mieux, mais qui ne put cependant faire revenir le roi des impressions qu'il avoit prises, en sorte que ni l'un ni l'autre ne purent jamais obtenir de servir depuis. Roucy, à l'abri de Monseigneur, du jeu, de la chasse, du duc de La Rochefoucauld et de la place de sa femme, ne laissa pas de ne bouger de la cour comme auparavant. Mais n'ayant jamais été bien traité du roi, il le fut encore moins qu'auparavant.

C'étoit un grand homme, fort bien fait, de bonne mine, mais qui ne promettoit rien, et qui par cela même n'étoit pas trompeuse; l'air fort et robuste, qui sentoit son homme de guerre, et qui par sa figure et ses talents naturels étoit fort bien voulu des dames, qui avoient après le plaisir de s'en moquer. De commerce, on n'en pouvoit guère avoir avec lui. Tout occupé de la cour de Monseigneur, avec qui il étoit fort bien, et dont le choix n'étoit pas difficile, de le suivre à la chasse, de jouer le plus gros jeu à la cour et à Paris, il étoit plus sur les chemins qu'ailleurs. C'est lui le premier qui a mis les valets sur le pied de la parure, de la familiarité, de l'insolence, des gros gains, en gâtant les siens, contagion qui, à son exemple, a de l'un à l'autre gâté une infinité de maisons. Lui et ses frères étoient les rois de la canaille. Ils étoient familiers avec elle, ils connoissoient les valets de tout le monde, ils savoient leurs gages, leurs profits, leurs jalousies, leurs débats, pourquoi chassés, pourquoi pris et sur quel pied; en plaçoient, les protégeoient, et par là sottement adorés du vulgaire et des marchands et artisans qu'ils payoient en amitiés, en services et en compliments, et qu'ils satisfaisoient tellement de la sorte qu'ils avoient crédit et leur amitié, et encore celle de leurs pareils.

Quoique le comte et la comtesse de Roucy n'eussent jamais un poulet chez eux, et que l'un et l'autre mangeassent toujours où ils pouvoient, ils n'en étoient pas mieux dans leurs affaires, avec un gros revenu et de belles terres. Tous deux rogues et glorieux à l'excès, tous deux bas jusqu'au servage devant les ministres et toute faveur, ils avoient vécu de ce qu'on appelle faire des affaires tant que Barbezieux avoit existé, dont le comte de Roucy étoit le complaisant abject, et depuis, de celles qu'à force de souplesses, de bassesses, de tourments, la femme, encore plus âpre et assidue que le mari, pouvoit tirer de Pontchartrain, qui se plaisoit à les faire acheter bien cher. Son père étoit désolé de tout ce qui se passoit là-dessus, s'en échappoit quelquefois, et ne se contraignoit pas de montrer à la comtesse de Roucy et à Mme de Blansac qu'elles lui étoient insupportables. Elles remboursoient tout cela sans rien dire, et alloient toujours leur train.

L'aigreur et l'orgueil de la comtesse de Roucy lui attiroient tous les jours des querelles où les injures lui coûtoient peu, le plus souvent avec d'autres dames du palais pour leur service, avec qui souvent Mme de Saint-Simon étoit employée à la raccommoder, et si entreprenante qu'on ne put jamais l'empêcher d'aller à Marly, un voyage qu'elle prétendoit être de son tour, qu'elle n'étoit point sur la liste, et que Mme la duchesse de Bourgogne ne voulut pas l'y mener. Dès le même soir qu'on y arriva, elle reçut ordre de s'en retourner sur-le-champ. Le rare est que ces aventures ne la corrigeoient de rien.

C'étoit une créature vive, haute, toujours haïssant assez de gens pour des querelles, quelquefois pour de vieux procès ou pour d'autres affaires, et ne contraignant ni ses discours ni ses manières à leur égard; toutefois assidue aux dévotions, à la grand'messe de paroisse à Versailles, les fêtes et dimanches, y communiant tous les huit jours; avec cela l'envie et la jalousie même, et l'ambition, et se persuadant que

tout étoit dû à son mari et à elle, avec qui, à la vie qu'ils menoient tous deux, et au peu au fond qu'ils se soucioient l'un de l'autre, elle n'avoit de commerce qu'en courant, en faisant toujours la passionnée. Elle se faisoit aussi des châteaux en Espagne, et les débitoit, soit qu'elle voulût persuader qu'ils étoient à portée de tout, soit que, comme je l'ai toujours cru, elle s'en persuadât elle-même.

Étant un soir seule chez elle assez tard, quelque temps après la mort de M. le maréchal de Lorges, elle me conta ce qui lui plut sur ce qu'elle avoit fait avec Mme de Maintenon, et m'assura que le lendemain matin son mari seroit fait duc ou capitaine des gardes, mais qu'elle aimeroit bien mieux qu'il eût cette charge de son oncle qui sûrement le conduiroit à être bientôt duc, que s'il étoit fait duc alors, et n'auroit point de charge. Je me moquai d'elle sans pouvoir jamais lui mettre là-dessus le moindre doute dans l'esprit.

C'étoit peu connoître la cour, pour une femme qui y étoit en quelque place et depuis si longtemps. Le roi étoit buté à n'avoir pour capitaine de ses gardes que des maréchaux de France, et même des ducs. Il avoit fait ducs tous les premiers gentilshommes de sa chambre, maréchaux de France et souvent ducs tous les capitaines de ses gardes, et n'avoit jamais accordé pas une de ces charges, quand elles avoient vaqué, qu'à des gens qui fussent ducs ou maréchaux de France, et souvent l'un et l'autre. Il n'avoit donc garde de changer de conduite à cet égard pour un homme qu'il n'avoit jamais bien traité, et pour qui son estime ne paroissoit pas, puisque depuis Hochstedt, il avoit constamment refusé de l'employer dans ses armées, quelques machines qui aient été remuées pour l'obtenir. Il n'avoit que les Marlys, où le roi ne lui parloit pas plus qu'ailleurs, et où il ne le menoit que comme joueur et chasseur. Il n'a seulement jamais pu être menin de Monseigneur, quoiqu'il le suivît sans cesse, et il est mort vieux sans charge, sans gouvernement, sans ordre et sans dignité.

C'étoit en soi un homme fort rustre, brutal et désagréable, et dont les bêtises se sont conservées à la cour, par exemple, le conseil qu'il donna à la marquise de Richelieu, qui étoit incommodée et qui se plaignoit fort du bruit des cloches, de faire mettre du fumier dans sa cour et devant sa maison, et bien d'autres de cette force. Envieux aussi au dernier point : on en a vu un échantillon en son lieu à la mort du duc de Coislin, frère de M. de Metz, à qui, par une autre raison, cela coûta longtemps cher.

Telles étoient ces personnes avec qui Mme de Saint-Simon et moi, depuis notre mariage, avions constamment vécu dans la plus grande amitié et la plus grande union, jusqu'à l'aventure qu'il s'agit maintenant de raconter.

Le maréchal d'Harcourt, comme on l'a vu en son lieu, ne vouloit qu'entrer dans le conseil, ne désiroit que cela, ne travailloit qu'à cela, et n'eut la charge de capitaine des gardes de mon beau-père que malgré lui, parce qu'il n'avoit osé ne la demander pas, et que le roi fut bien aise de la lui donner pour, après une telle grâce, l'éconduire plus nettement d'une place dans son conseil. Harcourt n'étoit pas riche

avoit beaucoup d'enfants; sa santé étoit fort attaquée, il voyoit une longue minorité sans prévoir comment la cour se tourneroit après; il résolut de se défaire de sa charge. Le comte de Roucy en eut le vent, et lui en demanda la préférence.

Dans le moment qu'Harcourt la lui eut promise, qui étoit cousin germain de sa femme, et en grande liaison avec eux, mais peu à portée de crédit auprès de M. le duc d'Orléans, qui ne l'avoit mis que par nécessité dans le conseil de régence, le comte de Roucy vint tout courant à moi me prier de lui obtenir l'agrément du régent. Je n'ignorois pas le vieux levain de Meudon où, pour plaire, il n'avoit gardé aucune mesure sur ce prince, qui dans ces temps-là m'en avoit souvent parlé avec dépit et colère, contre un homme qu'il avoit toujours bien traité partout où il l'avoit rencontré; mais je connoissois aussi sa débonnaireté parfaite pour tous ceux qui lui avoient le plus étrangement manqué. Ainsi je ne crus pas trouver de difficulté et je promis au comte de Roucy de parler au régent et d'y faire de mon mieux. Je le fis dès le lendemain.

Ma surprise fut grande de trouver une barre de fer. J'insistai, et si fort que la dispute se tourna en aigreur de sa part. Il me ramena tous les propos de Meudon, leur amertume, leur énormité de la part du comte de Roucy, les preuves qu'il en avoit et qu'il m'avoit dites dans le temps, fort scandalisé que, informé de toutes ces choses, je lui proposasse et j'insistasse pour faire un tel capitaine des gardes du corps. Je cédai peu à peu, mis d'autres matières sur le tapis, et, quand je crus voir ma belle, je demandai à M. le duc d'Orléans pourquoi cette exception rigoureuse contre le comte de Roucy, quand il ne refusoit rien à tant d'autres qui lui avoient nui essentiellement, tandis que celui-ci n'avoit dit que des sottises pour plaire, et parler le langage du lieu dont il espéroit tout. Je fus bien plus étonné que la première fois; le régent rougit, et avec une impétuosité qui lui étoit extrêmement rare, insiste sur les choses de Meudon et leurs suites, sur la différente conduite de Biron, Sainte-Maure et du Mont qui n'étoient pas moins liés là et n'en attendoient pas moins que Roucy toute leur fortune, et de là tomba avec furie sur la Marsaille et Hochstedt, et me reprocha de lui vouloir faire faire un plaisant capitaine des gardes par rapport au roi, à lui, et même au public en ce genre qui connoissoit ce qui s'étoit passé en ces deux combats. La conclusion fut de me défendre de lui en plus parler, et un ordre de dire au comte de Roucy de sa part, qu'il ne changeroit rien là-dessus à la disposition constante du feu roi, qui n'avoit accordé ces charges-là qu'à des ducs ou à des maréchaux de France, dont il suivroit exactement l'exemple, et se garderoit bien d'y manquer. Cela dit et répété fort sec, le régent entama d'autres propos et différentes matières.

Pendant cette dernière partie de la conversation, convaincu qu'il n'y avoit plus à revenir au comte de Roucy, je pensai à mon beau-frère. C'étoit la charge de son père. Je ne pus me résoudre à la demander pour moi, pouvant l'espérer pour lui, quoique j'eusse tout lieu d'en être très-mal content, et que jamais il n'eût daigné se mettre à portée de rien. La demander pour lui à la fin de la conversation, et l'obtenir, ce fut la

même chose. J'avois affaire à des gens peu faciles pour l'arrangement du payement de quatre cent mille livres, quoique j'eusse obtenu en même temps le même brevet de retenue. Je convins donc avec M. le duc d'Orléans qu'il tiendroit l'agrément secret, jusqu'à ce que toutes nos mesures fussent prises et arrêtées. Jamais il ne m'entra dans l'esprit que le comte de Roucy pût avoir le plus léger soupçon de ma conduite à son égard. La facon dont j'avois vécu avec lui toute ma vie, et dont en toute occasion je l'avois servi, et la franchise et la droiture dont j'étois connu, n'avoient pas permis de laisser entrer en mon esprit aucune pensée de doute.

Je témoignai donc le lendemain au comte de Roucy, qui vint chez moi, combien j'étois fâché de n'avoir pu réussir à lui faire obtenir ce qu'il désiroit, et d'avoir vu tous mes efforts inutiles. Roucy bien étonné, et encore plus fâché, me demanda la cause de son malheur, et me pressa tellement qu'il me força de lui rendre la réponse que j'avois ordre positif de lui faire. Il n'en fallut pas davantage pour donner l'essor à sa furie. Il cria contre cette prétendue nécessité d'être duc ou maréchal de France pour être capitaine des gardes du corps, déclama contre le régent, s'en alla chez lui, puis avec sa femme chez Harcourt, où ils firent les hauts cris. Pour rendre la chose plus touchante d'une part, plus injurieuse de l'autre, ils ajoutèrent à ma réponse que j'avois eu tant de peine à lui rendre, et que j'avois adoucie le plus que j'avois pu, ils ajoutèrent, dis-je, que je lui avois dit que Son Altesse Royale ne vouloit pas avilir ces charges en les donnant à des gens non titrés, et on peut juger de l'effet de ce propos dans l'effervescence qui s'entretenoit encore avec tant d'art et de manége, sur cette calomnie atroce inventée par le duc de Noailles, de cette salutation du roi que j'ai expliquée en son lieu.

Le lendemain de ce vacarme, M. le duc d'Orléans tourmenté à souper par les convives, et surtout par les dames curieuses d'apprendre qui auroit la charge, tint bon longtemps, puis entre la poire et le fromage lâcha le secret qu'il m'avoit promis de garder. Ce fut la nouvelle du lendemain matin.

Là-dessus le comte et la comtesse de Roucy prirent espérance de m'embarrasser assez par un grand éclat contre moi, pour me forcer pour l'amour de moi-même de mettre tout mon crédit à leur faire avoir la charge. C'est au moins ce qui parut par tout l'artifice de leur conduite, car dès ce même jour la comtesse de Roucy vint chez moi au sortir de table comme pour m'apprendre, tout en douceur et en amitié, le bruit que faisoit cette affaire qui se répandoit dans le monde; qu'elle me connoissoit trop et de trop longue main pour me soupçonner le moins du monde d'avoir promis à son mari de parler pour lui, et de n'avoir parlé que pour mon beau-frère; mais que le monde étoit si méchant, et son mari si outré, qu'elle me conjuroit, autant pour moi-même que pour lui, de faire encore un effort.

Je lui répondis que je ne craignois point ces soupçons; que si j'avois voulu la charge pour moi ou pour le duc de Lorges, rien ne m'empêchoit de le dire franchement au comte de Roucy, quand il

prier de parler pour lui, et de m'en excuser, puis d'aller mon chemin à découvert, à quoi personne ni lui-même n'auroit pu trouver quoi que ce soit à reprendre; qu'aussi j'avois été pour lui rondement et nettement; qu'à la vérité, me voyant éconduit pour lui à deux diverses reprises, et telles qu'il n'y avoit plus nul moyen d'y revenir une troisième, la pensée m'étoit venue de proposer le duc de Lorges, sans aucune qu'il en pût naître aucun soupçon; mais que, pour couper court, je voulois bien faire encore un effort, et de toutes mes forces, puisque je l'avois bien fait d'abord, mais à deux conditions, la première que ce seroit en présence du comte de Roucy qui seroit témoin lui-même de tout ce qui se diroit et se passeroit, lui en tiers entre le régent et moi; la seconde, que, puisque le monde s'avisoit de soupçons, je monterois actuellement dans son carrosse avec elle, et, sans la quitter, j'irois prendre le comte de Roucy où qu'il fût, et, en sa présence à elle, le mener sur-le-champ au Palais-Royal, où je lui répondois que, quoi que pût faire M. le duc d'Orléans, nous le verrions sans remise; que je n'entrerois qu'avec le comte de Roucy, et ne parlerois que devant lui. J'ajoutai que cela étoit net et prompt, et court, exclusif de tout moyen d'écrire, ou de faire parler à M. le duc d'Orléans, puisque je ne les quitterois pas un instant l'un ou l'autre, ni ne parlerois bas à personne dans l'entre-deux, ni à M. le duc d'Orléans en présence du comte de Roucy que je ne quitterois pas un instant, et qu'en tiers avec le régent et moi il seroit témoin et juge si j'y allois bon jeu bon argent, et verroit bien encore aux propos du régent, si mon langage seroit autre que n'avoit été le premier.

La comtesse de Roucy, également aise et surprise, accepta la proposition, et sur-le-champ nous montâmes tous deux dans son carrosse que le mien suivit, et allâmes chez elle où son mari étoit, vis-à-vis les Incurables. Elle fit apparemment ses réflexions en chemin, car elle me dit que son mari étoit si outré, qu'elle me demandoit en grâce de la laisser entrer dans sa chambre pour lui parler avant que je le visse, parce que mon procédé étoit si bon, et ma proposition si nette qu'elle seroit au désespoir qu'il fût mal reçu, comme cela pouvoit arriver à un homme fâché, dans la surprise. J'y consentis, mais à condition qu'elle ne me laisseroit attendre qu'en compagnie qui ne me quitteroit pas jusqu'à ce qu'elle revînt. Il y en avoit, en effet, dans la première pièce avec qui je demeurai, à qui je ne cachai pas ce qui m'amenoit, et qui me parut dans l'étonnement et dans l'admiration de ce procédé.

Il y en avoit d'autre dans la pièce d'après (je n'ai point su qui), où étoit la comtesse de Roucy et où étoit son mari. Leur conseil fut long. La conclusion fut que la comtesse de Roucy en sortit seule, me dit qu'elle étoit outrée de douleur; que je connoissois son mari et l'excès de son opiniâtreté; qu'il n'y avoit jamais eu moyen de le résoudre à me voir; que cela reviendroit, mais qu'elle me prioit d'aller encore au Palais-Royal, et de faire tout mon possible.

Alors je vis à découvert tout leur manége. Ils vouloient me forcer par l'éclat à en faire ma chose propre, et à emporter la charge pour le Roucy; si je réussissois, ils avoient leur compte, et le bâton haut; si je n'obte-

nois rien, faire contre moi tout l'éclat imaginable; ce qui ne se pouvoit plus si le Roucy étoit témoin en tiers entre le régent et moi, selon la condition que j'avois mise. Aussi pris-je un autre ton pour répondre à la comtesse de Roucy : je lui dis que je n'aurois pas imaginé qu'une proposition aussi nette et aussi désicive du fait, aussi facile, et que j'avois commencé à exécuter en venant chez elle avec elle, pût être susceptible de refus; que j'estimois, au contraire, qu'elle méritoit toute autre chose; que je pensois que tout le monde le trouveroit ainsi, et verroit clair aux deux procédés : que, pour cela même, je la faisois encore, et m'offrois de nouveau à l'exécuter à l'instant, mais que si le refus persistoit, j'entendrois ce que cela voudroit dire, et que j'en serois fort étonné après une amitié de vingt ans, telle qu'avoit été la mienne. Tout cela se passa tout haut devant ce que j'avois trouvé dans cette première pièce.

La comtesse de Roucy voulut répondre souplement, mais je la priai que nous ne perdissions point le temps, et de retourner à son mari. Elle y entra. Le parti étoit pris, elle y demeura peu, et revint me dire les mêmes choses. Je lui répondis qu'après ce que j'avois fait, proposé, commencé de ma part à exécuter en venant chez elle, avec elle, et encore d'insister, je n'avois plus qu'à prendre congé d'elle, lui fis la révérence, une autre à la compagnie, et m'en allai.

Dès ce même jour les cris redoublèrent, le comte et la comtesse de Roucy coururent les maisons, et eurent beau jeu, parce que plus que content de ce que j'avois fait, je ne pris pas la peine de m'en remuer. Trois ou quatre jours se passèrent de la sorte. A la fin nous fûmes, Mme de Saint-Simon et moi, avertis de tant d'endroits des vacarmes et des propos du comte et de la comtesse de Roucy, qui retentissoient partout, que j'allai au Palais-Royal où je trouvai M. le duc d'Orléans avec M. le comte de Toulouse chez Mme la duchesse d'Orléans, qui alloit dîner seule à son ordinaire avec la duchesse Sforce. Là je dis à M. le duc d'Orléans, devant cette courte compagnie, tout ce qui s'étoit passé entre la comtesse de Roucy et moi, que je viens de raconter, les clabauderies et les propos qui me revenoient d'eux de toutes parts, enfin ce qu'il voyoit bien que je ne pourrois m'empêcher de faire, que j'avois voulu lui rendre ce compte auparavant pour n'être pas au moins blâmé après par quelque autre tour d'adresse. J'ajoutai que puisque M. le comte de Toulouse se trouvoit là heureusement présent, je le suppliois de vouloir bien lui dire de quelle façon l'affaire de la charge s'étoit passée entre Son Altesse Royale et moi, et d'avoir la bonté, puisque c'étoit chose passée, de lui confier la raison personnelle et secrète de l'exclusion du comte de Roucy. M. le duc d'Orléans fit l'un et l'autre, en sorte que le comte de Toulouse vit à quel point toute raison, vérité, et net et bon procédé étoit de mon côté.

Je voulus après m'en aller en ouvrant la porte aux plats et au service qui avoient été arrêtés pendant toute cette conversation. M. le duc d'Orléans me rappela et me retint malgré moi, jusqu'à faire tenir la porte, et envoya sur-le-champ chercher le comte de Roucy, fort en colère et bien plus que d'ordinaire à lui n'appartenoit. Au bout de quelque temps,

je représentai si fortement le peu de convenance que je me trouvasse présent à la vesperie[1] qu'il vouloit faire au comte de Roucy, et la danger même de quelque manque de respect en sa présence, qua le comte de Toulouse m'aida à obtenir la permission de me retirer. Je rencontrai le comte de Roucy sur le quai des galeries du Louvre, qui alloit à toutes jambes au Palais-Royal.

On l'y conduisit au lieu d'où je sortois, où il trouva les mêmes personnes et le dîner qui continuoit, que M. le duc d'Orléans et le comte de Toulouse, qui ne dînoient jamais, regardoient. M. le duc d'Orléans, en leur présence, et sans renvoyer le service d'autour de la table, parla au comte de Roucy un langage qu'il n'avoit pas accoutumé, dont le Roucy demeura étourdi et accablé. Cela mit fin à ses propos, à ceux de sa femme, et même à ceux des gens qu'il avoit mis à courir le monde pour les répandre. Oncques depuis n'avons-nous ouï parler d'eux.

La comtesse de Roucy, qui ne communioit peut-être pas si souvent qu'elle faisoit à la cour du temps du roi et de Mme de Maintenon, mourut à Paris un an après cet éclat, c'est-à-dire en décembre 1716, sans avoir pensé à le réparer. Le comte de Roucy mourut aussi à Paris, mais en novembre 1721, comme je venois de partir pour l'Espagne. Quand il fut bien mal, il envoya prier Mme de Saint-Simon de l'aller voir. Elle y fut, et cela se passa comme il arrive en ces terribles moments, où la figure du monde s'éclipse, et où la vérité seule paroît. Il la pria de me mander toutes sortes de choses de sa part. Les autres Roucy, mâles et femelles, nous les avons revus, quelques-uns même en amitié, qui n'avoient jamais approuvé ce qui s'étoit passé à mon égard. Tout l'éloignement se concentra au fils du comte de Roucy, qui mourut en 1725, mais surtout en sa femme, qui n'est morte que depuis quelques années, aussi extraordinaire et aussi follement glorieuse qu'elle étoit riche et de bas lieu. Elle n'a laissé que deux filles, l'une duchesse d'Ancenis, l'autre de Biron, que l'archevêque de Bourges a toutes deux mariées depuis sa mort. C'est le seul fils qui reste du comte de Roucy, qui n'a pas pris les sentiments de sa mère à notre égard, qui est commandeur du Saint-Esprit, nommé au cardinalat et ambassadeur à Rome.

Pour la charge, M. de Lorges tira de sa mère tout ce qu'il put, aux dépens de qui il appartiendroit, pour faire ses arrangements. Il ne tint plus qu'à vendre sa petite guinguette de Livry pour achever la somme et signer avec M. d'Harcourt. M. de Lorges ne se soucioit point pour lui d'être capitaine des gardes, encore moins pour son fils; il aimoit mieux ses plaisirs que tout. Quand il se fut bien assuré de ce que la perspective si sûre et si prochaine de la charge de son père lui fit obtenir de sa mère, il déclara qu'il ne vendroit point sa petite maison, et au fond fut ravi de rompre le marché, et ne se soucia guère que je l'eusse préféré à moi, étant à mon choix de prendre la charge, ni de l'éclat qu'elle m'avoit valu avec le comte de Roucy. Cet honnête beau-frère se retrou-

1. Ce mot est souvent employé par Saint-Simon dans le sens de réprimande.

vera ailleurs. Pendant tous ces négoces, la famille du maréchal d'Harcourt se ravisa; il demanda sa charge pour son fils, et il l'obtint. Ainsi il mangea l'huître dont le Roucy et M. de Lorges n'eurent que les écailles, que je trouvai toutes deux fort dures. Il est temps maintenant de parler des affaires étrangères.

CHAPITRE XXII.

Mouvement d'Écosse. — Caractère de Stairs et ses menées. — Rémond; quel. — Mouvements d'Angleterre. — Conduite de l'Espagne. — Manéges d'Albéroni pour gouverner seul. — Projets politiques d'Albéroni. — Cause de la dépendance des Provinces-Unies de l'Angleterre. — Albéroni éloigné de la France, encore plus du régent, méprise les bassesses du duc de Noailles. — Il chasse avec éclat le gouverneur du conseil de Castille. — Sa correspondance avec Effiat. — Négociation de Stairs pour la mutuelle garantie des successions de France et d'Angleterre. — Le régent y veut engager la Hollande. — Stairs presse le régent de faire arrêter le Prétendant, passant de Bar, caché, en Bretagne pour s'embarquer. — Le Prétendant échappe aux assassins de Stairs par le courage et l'adresse de la maîtresse de la poste de Nonancourt, qui en est mal récompensée. — Il s'embarque en Bretagne. — Impudence de Stairs et de ses assassins.

Le feu roi étoit revenu à son goût naturel et à ses anciens principes sur l'Angleterre, depuis la mort de la reine Anne, et l'éloignement de tous emplois, et la disgrâce de toutes les personnes qui avoient sa confiance et qui formoient son conseil. Le roi son successeur avoit remis en place tous ceux qu'elle en avoit ôtés, les whigs en principal crédit, et éloigné de tous les torys. On ne peut exécuter de si grands changements, non-seulement dans un gouvernement, mais dans tout un pays naturellement porté aux factions, sans faire un grand nombre de mécontents de toute espèce, d'autant plus que les nouveaux ministres et favoris qui ne respiroient que vengeance contre ceux qui les avoient chassés et pris leurs places sur les dernières années du dernier règne, ne vouloient rien moins que les poursuivre et faire condamner juridiquement ceux d'entre eux qui avoient eu le plus de part à la paix, et à qui, par conséquent, la France avoit le plus d'obligation. L'Écosse ne se consoloit point de se voir enfin tout à fait devenue province d'Angleterre. Le duc d'Ormont se tenoit caché dans Paris, en attendant ce que le comte de Marr pourroit faire en Écosse, où il y avoit un parti en mouvement, et le prétendant, pour parler un langage reçu, étoit à Bar, qui n'attendoit qu'une conjoncture un peu apparente pour passer la mer, certain de la protection et des secours du roi et peut-être du roi d'Espagne.

La mort du roi, qui entroit secrètement, mais de tout son cœur, dans ce projet, qui pouvoit même être bientôt favorisé par la Suède et la Russie, qui avoient toutes deux grande envie de terminer leur guerre par un traité de paix à ce dessein, le déconcerta. Une minorité, dans l'état où le roi laissoit l'intérieur de la France, n'étoit pas un temps propre à risquer de rompre avec l'Angleterre, sans être bien assuré de

ce dont il est bien difficile de l'être, je veux dire d'une révolution subite et entière, à peu près telle que fut celle qui plaça le roi Guillaume sur le trône du roi son oncle et son beau-père, laquelle relieroit en même temps la France qui y auroit eu part avec l'Angleterre, et ne lui laisseroit d'ennemis qu'un électeur d'Hanovre, et ceux qui hors les îles Britanniques se voudroient hasarder à prendre les armes pour lui. Le feu roi, comme on l'a vu, avoit laissé le trône de Philippe V bien raffermi, l'union des deux couronnes parfaite, et toutes deux jouissant de la paix avec toute l'Europe par les traités d'Utrecht et de Bade. M. le duc d'Orléans vouloit absolument conserver un bien si nécessaire.

D'autres circonstances l'éloignoient encore de se prêter au projet du feu roi en faveur du Prétendant. Le comte Stairs étoit en France de la part du roi Georges plus d'un an avant la mort du roi, sans avoir encore pris le caractère d'ambassadeur qu'il avoit dans sa poche. C'étoit un très-simple gentilhomme écossois, grand, bien fait, maigre, encore assez jeune, avec la tête haute et l'air fier. Il étoit vif, entreprenant, hardi, audacieux par tempérament et par principe. Il avoit de l'esprit, de l'adresse, du tour; avec cela actif, instruit, secret, maître de soi et de son visage, parlant aisément tous les langages, suivant qu'il les croyoit convenir. Sous prétexte d'aimer la société, la bonne chère, la débauche qu'il ne poussoit pourtant jamais, attentif à se faire des connoissances et à se procurer des liaisons dont il pût faire usage à bien servir son maître, et son parti à lui-même. C'étoit celui des whigs et de tous ceux que le roi Georges avoit remis en place, et la famille et les amis du duc de Marlborough dont il étoit créature, à qui il avoit de tout temps été attaché, sous qui il avoit servi, qui l'y avoit avancé et procuré un régiment et l'ordre d'Écosse. Il étoit pauvre, dépensier, fort ardent et fort ambitieux, et il vouloit servir de façon, dans son ambassade, qu'avec les appuis qui le protégeoient, il pût faire une grande fortune en Angleterre où son parti, auquel il étoit dévoué, et ses patrons dominoient, et à qui il plaisoit d'autant plus qu'il haïssoit la France autant qu'eux. On a vu que le feu roi fut promptement et toujours après très-mécontent de sa conduite; Torcy encore plus, jusque-là qu'il refusa et cessa de le voir et de plus traiter avec lui.

Stairs vit de loin la décadence menaçante de la santé du roi. Il comprit en même temps qu'il n'avoit rien à espérer de l'autorité du duc du Maine, qui, si elle prévaloit, ne s'écarteroit pas dans le gouvernement du goût et des maximes du roi. Il sentit donc de bonne heure qu'il n'avoit de parti à prendre que celui de M. le duc d'Orléans qui avoit tout le droit de son côté, le flatter du secours de son maître, s'il en avoit besoin pour faire reconnoître sa régence et l'autorité qu'elle lui donnoit, l'enrôler, pour ainsi dire, de bonne heure avec le roi Georges, par ces offres faites dans un temps douteux, le lier avec lui, en lui persuadant que leurs intérêts étoient communs, et (pour en parler franchement, car il ne craignit point d'en laisser échapper les propres termes) que deux usurpateurs et aussi voisins se devoient soutenir mutuellement, envers et contre tous, puisque tous deux étoient dans le même cas, Georges à l'égard du Prétendant, M. le duc d'Orléans au foible titre

des renonciations à l'égard du roi d'Espagne, si un enfant tout tendre, et aussi jeune qu'étoit le successeur de Louis XIV, venoit à manquer.

Sur ces principes Stairs songea de bonne heure à ce qui pouvoit servir à son dessein. Il ne dédaigna rien de ce qu'il crut l'y pouvoir conduire. Il ramassa donc une de ces espèces qui ne peuvent guère être caractérisées sous un autre nom. C'étoit un petit homme fort du commun, et pis pour la figure, qui, à force de grec et de latin, de belles-lettres et de bel esprit, s'étoit fourré où il avoit pu, puis, [à force] de débauche de toute espèce et de sentiments si malheureusement à la mode, étoit parvenu à voir des femmes, et quelque sorte de bonne compagnie. Il étoit galant, faisoit des vers; il étoit aussi philosophe, fort épicurien, grossier de fait, sublime et épuré de discours, admirateur des savants anglois, et devenu un des commensaux à Paris de la comtesse de Sandwich, qui s'y plaisoit plus qu'à Londres. Il y avoit fait grande connoissance avec l'abbé Dubois qui n'en bougeoit, et par lui s'étoit produit à Mme d'Argenton et à M. le duc d'Orléans, dont peu à peu il avoit tiré un bouge au Palais-Royal, et un autre à Saint-Cloud, où de fois à autre il alloit faire le philosophe solitaire, et n'y manquoit pas M. le duc d'Orléans, quand rarement il s'y alloit promener. Il avoit du manége, de l'entregent, de la hardiesse, de l'audace même quand il s'y laissoit aller, du débit surtout, et devint peu à peu l'homme de l'abbé Dubois à tout faire. Il s'appeloit Rémond, et frappoit à tout ce qu'il pouvoit de portes. Stairs l'écuma, et lui courtisa Stairs, de la connoissance, puis de la société de qui il s'honora beaucoup avec raison, et peu à peu se livra entièrement à lui.

Rien ne convenoit davantage à l'abbé Dubois qui, déjà éloigné par M. le duc d'Orléans pour avoir voulu trop se mêler, ne savoit par où se reprendre, et qui regarda sa liaison avec Stairs, et par lui avec l'Angleterre, comme une ressource dont il se promit de grands avantages. Rémond lia donc bien aisément ces deux hommes dont l'intérêt de chacun le demandoit également. Dubois l'étoit, comme on l'a vu, déjà avec Canillac et le duc de Noailles. Il l'étoit aussi avec Nocé. Il leur persuada qu'il n'y avoit de salut pour M. le duc d'Orléans que par l'Angleterre contre tout ce qui s'opposeroit à l'autorité que sa naissance lui donnoit de droit après le roi, et pour l'appuyer ensuite.

Il avoit fait des promenades en Angleterre où il avoit fait des connoissances, et fort cultivé celle de Stanhope qu'il avoit beaucoup vu autrefois à Paris, et avec qui il avoit ménagé quelque commerce d'ancienne connoissance pendant qu'ils étoient en Espagne, l'un à la tête des troupes angloises, l'autre à la suite de M. le duc d'Orléans, qui avoit été souvent avec lui en débauche autrefois à Paris. Dubois compta qu'en tournant ce prince du côté de l'Angleterre, il deviendroit nécessairement l'entremetteur, et de là le négociateur, dont il se promit toutes choses. Malheureusement il ne se trompa pas.

Rémond s'étoit fourré avec Canillac qu'il avoit gagné par la conformité de goût, et par des admirations de son esprit et de ses lumières, dont il se moquoit ailleurs, mais qui l'avoient mis dans sa confiance. Il lui vanta Stairs, flatta sa vanité du désir de ce ministre de le connoître.

à qui il fit sa cour de le mettre en liaison avec un favori de M. le duc d'Orléans. Il l'instruisit du foible du personnage; il les joignit, et Canillac ne jura plus que par Stairs et par l'Angleterre. Tout cela se fit de concert entre Dubois et Rémond, et comme Nocé leur étoit alors fort uni, et qu'avec sa tête brûlée, mais son air de philosophe, il ne laissoit pas d'usurper d'habitude une sorte d'autorité sur M. le duc d'Orléans, parce que sa philosophie n'excluoit pas la débauche, ils l'entraînèrent dans leurs idées angloises, et dans la société de Stairs.

Tout cela se pratiquoit à Paris, dans la dernière année du feu roi, vers la fin duquel ils parlèrent à M. le duc d'Orléans des avantages uniques qu'il ne pouvoit tirer que de son union avec le roi Georges, et de là des propos, puis des offres de Stairs. M. le duc d'Orléans, qui craignoit tout alors des dispositions du roi, et de sa dépendance de Mme de Maintenon et du duc du Maine, écouta bien volontiers ces propositions. Dubois et Canillac y firent entrer le duc de Noailles, qui pour s'ancrer ne songeoit qu'à les flatter et s'en appuyer, et qui y donna tant qu'ils voulurent. Cette pointe se poussa jusque-là que M. le duc d'Orléans vit Stairs au Palais-Royal par les derrières.

Il m'en parla tard et par hoquets. Il savoit que je pensois sur l'Angleterre comme le feu roi, et ne me fit cette confidence qu'après coup pour ne me la pas cacher. A chose faite il n'y a plus rien à dire, sinon que je le suppliai de ne s'engager pas trop avant, et de se bien persuader que Stairs ne songeoit qu'à soi et à son parti, et à profiter des conjonctures présentes pour tirer de lui les partis les plus avantageux, qu'il sauroit après faire valoir d'une manière fort embarrassante.

Voilà ce qui causa l'indécence de la présence de Stairs dans une lanterne à la séance de la régence, où il voulut assister pour se faire de fête auprès de M. le duc d'Orléans que les mêmes personnes persuadèrent de le désirer même, pour montrer son union avec l'Angleterre, et tenir le parlement et le duc du Maine en respect.

Canillac, que je ne voyois même guère, vint chez moi quelques jours auparavant me vanter les intentions de Stairs, ses offres, leur utilité, et me prier, s'il venoit chez moi, de lui laisser la porte ouverte en quelque temps que ce fût. Je pris pour bon tout ce qui étoit fait, et ne voulus point de dispute avec un homme aussi infatué qu'il l'étoit de son mérite et des Anglois. L'abbé Dubois, après ce qu'on a vu que Madame dit et demanda à M. le duc d'Orléans de lui et pour son exclusion totale, se sut bon gré de sa liaison angloise, qui avoit déjà servi à le faire souffrir un peu mieux de M. le duc d'Orléans. Il la regarda de plus en plus comme son unique ressource, et s'y livra à corps perdu.

Dès le milieu du mois d'octobre, Stairs eut une longue audience du régent sur les alarmes de son maître, qui prétendit que le comte de Peterborough avoit découvert une conspiration prête à mettre le feu au palais où demeure la maison royale, piller la banque, se saisir de la Tour de Londres et proclamer le Prétendant. On avoit surpris des lettres de M. Hervey au Prétendant ou au duc d'Ormont, qui lui furent représentées. Il voulut se tuer; mais ses blessures ne se trouvèrent pas mortelles. Le grand nombre de mécontents, et qui parloient haut dans

Londres et dans les provinces, donnèrent du corps à cette prétendue conspiration dans l'esprit du roi Georges. Il demanda aux Hollandois le corps de troupes qu'ils étoient obligés de lui fournir, qu'il vouloit envoyer au duc d'Argyle, pour s'opposer au comte de Marr, qui étoit fort suivi, avoit des succès et se conduisoit sagement. Les États généraux accordèrent trois mille Suisses, et autres trois mille suivant le traité qui fixe ces secours à six mille.

L'Espagne se refroidit beaucoup à l'égard du Prétendant depuis la mort de Louis XIV. Elle voulut au dehors satisfaire le roi Georges par toutes sortes d'extérieur à cet égard, sans néanmoins rompre avec le malheureux prince dans l'incertitude des événements, et l'Angleterre montra aussi plus de ménagement pour l'Espagne.

L'abbé Albéroni commençoit à gouverner cette monarchie. Il suivoit, pour y parvenir, en plein les traces de la princesse des Ursins. Comme elle, il se servit de son crédit sur la reine, et de son ambition, pour lui persuader de suivre les traces de Mme des Ursins, pour posséder le roi, qui fut de l'enfermer, de l'obséder jour et nuit sans aucun moment d'intervalle, d'empêcher personne d'en approcher, même son service le plus indispensable, de l'accoutumer à ne travailler avec aucun ministre qu'en sa présence, et de le dominer et le tenir de façon que rien ne pût passer à lui, ni de lui à personne, qu'en sa présence et de son aveu. Ce fut aussi ce qu'elle exécuta à la lettre; et par cette adresse Albéroni les enferma tous deux, et les gouverna seul sans les laisser approcher de personne; ce qui se verra ailleurs avec plus de détail.

Albéroni se tint donc en grande mesure avec l'Angleterre, mais surtout avec la Hollande dont l'union lui parut encore plus avantageuse. Il sentit bientôt le poids de l'influence de l'empereur sur un prince d'Allemagne, qui, régnant en Angleterre, faisoit intérieurement son capital de ses premiers états, et qui avoit besoin du chef de l'empire pour se conserver l'usurpation qu'il avoit faite sur la Suède, dans le temps de ses derniers désastres, des duchés de Brême et de Verden. Albéroni s'étoit encore mis dans la tête de chasser tous les étrangers des Indes occidentales, surtout les François, projet bien chimérique auquel il se flatta de réussir par l'intérêt et le secours des Hollandois, mais dont l'intérêt étoit plus que balancé par la crainte de rupture des nations qu'on en voudroit chasser, et surtout avec l'Angleterre, dont il ne leur étoit plus possible de se séparer.

Pour entendre ce point d'espèce de servitude de la Hollande à l'Angleterre, il faut savoir qu'outre les liaisons intimes dont le roi Guillaume avoit uni ces deux puissances, par tous les liens qu'il avoit pu imaginer, tant qu'il fut à la tête de toutes les deux, la guerre sur la succession d'Espagne y en avoit ajouté un autre bien plus fort. Heinsius, pensionnaire de Hollande, gouvernoit cette république avec un art qui l'en rendit tout à fait maître. Il étoit créature du roi Guillaume, son confident, et l'âme de son parti dans tous les temps avant et depuis son avénement à la couronne d'Angleterre. Il avoit pleinement hérité de sa haine contre la France et contre la personne du feu roi. Il étoit flatté des soumissions que lui prodiguèrent le duc de Marlborough et

le prince Eugène, qui lui déféroient tout, et qui avoient un intérêt personnel et pressant de perpétuer la guerre qui étoit tout leur appui à Vienne et à Londres, et qui leur valoit infiniment en particulier. Ils n'avoient pas honte d'attendre quelquefois des heures entières dans l'antichambre d'Heinsius, par le moyen duquel ils firent que les Hollandois suppléèrent à ce que l'empereur ne pouvoit, et à ce qu'on n'osoit demander au parlement d'Angleterre, qui donnoit souvent le triple des engagements, et qu'on ne pouvoit pousser au delà. De cette façon la république se ruina si bien, que, si les sept provinces avoient pu être vendues comme on vend une terre, le prix n'en auroit pas payé les dettes.

Les plus riches du pays ne voyant donc plus de sûreté pour les fonds qu'ils prêteroient à l'État, les mirent tant qu'ils purent sur la banque d'Angleterre, en sorte que dans un État ruiné les particuliers demeurèrent riches. Ces particuliers pour la plupart étoient toujours à la tête des villes, des provinces, du conseil d'État, des états généraux, et dans les premiers emplois et les principales commissions. Ils étoient donc à peu près les maîtres des affaires, et le sont toujours demeurés par leur nombre, leur succession des uns aux autres, leur crédit. Mais en même temps leurs richesses, et même tout le bien de la plupart étant entre les mains des Anglois, les met dans une telle dépendance de l'Angleterre qu'ils se trouvent forcés d'en préférer les intérêts à ceux de leur république, et de la faire consentir, contre son propre avantage, à toutes les volontés des Anglois. C'est ce qui se voit à l'œil, et se sent dans toutes les conjonctures, tellement que jusqu'à ce jour que j'écris, la république ne s'est pas conduite autrement, et avec peu ou point d'espérance d'aucun changement là-dessus. Albéroni n'ignoroit pas sans doute cette position, et il est surprenant qu'il ait pu se flatter de se pouvoir servir des Hollandois pour chasser les Anglois des Indes espagnoles.

On sentit bientôt, malgré toute son adresse, son peu d'inclination pour la France, en particulier pour le régent, et pour son gouvernement. Je ne sais si ce prince eut part ou non aux lettres misérables que le maréchal d'Estrées et le duc de Noailles écrivirent à ce maître italien, l'un pour lui donner part de ses nouveaux emplois, l'autre qui l'avoit méprisé en Espagne du temps de M. de Vendôme, pour lui demander bassement son amitié. Ces recherches enflèrent Albéroni et ne le changèrent sur rien; mais il continua la correspondance qu'Effiat entretenoit avec lui, qui pouvoit lui être utile à plus d'une chose, à ce qui a été expliqué de la perfide conduite d'Effiat. Albéroni, de plus en plus avancé dans la faveur et le gouvernement, se voulut défaire des principales têtes. Ne se sentant pas encore assez fort pour attaquer le cardinal del Giudice, il le brouilla avec Tabarada, évêque d'Osma, qui étoit gouverneur du conseil de Castille, et d'une insupportable fierté. Il le rendit odieux à la reine, qui entreprit sa perte. Le roi vouloit se contenter d'une forte réprimande; mais la reine déclara que, s'il ne se retiroit, elle lui feroit donner des coups de bâton. Il s'enfuit au plus vite en son évêché, et donna la démission de sa place.

Les troubles d'Angleterre augmentoient, et le comte de Marr avoit des succès en Écosse. Stairs étoit tout occupé d'empêcher la France de donner aucun secours au Prétendant, et de lui couper le passage par le royaume s'il vouloit gagner les bords de la mer. Il avoit de bons espions; dès qu'il apprit que ce prince partoit de Bar, il courut à M. le duc d'Orléans pour lui demander de le faire arrêter. Stairs avoit proposé un traité de garantie des successions des royaumes de France et d'Angleterre, et avoit reçu pouvoir de le signer. Le régent y voulut ajouter une alliance défensive entre ces deux couronnes et la Hollande, qu'il jugeoit nécessaire pour servir de base à la garantie réciproque. Buys, ambassadeur de Hollande, y entra; mais Stairs, qui vouloit brusquer la garantie, s'éloignoit de l'alliance défensive, dont il craignoit la longueur de la traiter. Il craignit aussi que le régent ne cherchât à gagner du temps pour voir ce que deviendroient les affaires d'Angleterre, et il s'échappa à dire à Son Altesse Royale que, s'il regardoit ces troubles avec indifférence, l'Angleterre auroit la même pour ceux qu'elle pourroit voir naître en France. Ils en étoient en ces termes, lorsque le Prétendant disparut de Bar, et que Stairs vint crier à M. le duc d'Orléans sur son passage par la France, et lui demanda de le faire arrêter.

Le régent, qui avec adresse nageoit entre deux eaux, avoit promis au Prétendant de fermer les yeux et de favoriser son passage, pourvu que ce fût sous le dernier secret; et en même temps accorda à Stairs sa demande. Il fit partir sur-le-champ Contade qui lui étoit affidé, et fort intelligent, et major du régiment des gardes, dont j'ai parlé plus d'une fois, avec son frère lieutenant dans le même régiment, et deux sergents à leur choix, pour aller à Château-Thierry attendre le Prétendant, où Stairs avait des avis sûrs qu'il devait passer. Contade partit la nuit du 9 novembre, bien résolu et instruit à manquer celui qu'il cherchoit. Stairs, qui ne s'y fioit que de bonne sorte, prit d'autres mesures qui furent au moment de réussir; et voici ce qui arriva :

Le Prétendant partit déguisé de Bar, accompagné de trois ou quatre personnes seulement, vint à Chaillot où M. de Lauzun avoit une ancienne petite maison où il n'alloit jamais, et qu'il avoit gardée par fantaisie, quoiqu'il eût celle de Passy dont il faisoit beaucoup d'usage. Ce fut où le Prétendant coucha, et où il vit la reine sa mère qui étoit souvent et longtemps aux Filles de Sainte-Marie de Chaillot; et de là partit pour aller s'embarquer en Bretagne par la route d'Alençon, dans une chaise de poste de Torcy.

Stairs découvrit cette marche, et résolut de ne rien oublier pour délivrer son parti de ce reste unique des Stuarts. Il dépêcha sourdement des gens sur différentes routes, surtout sur celle de Paris à Alençon. Il chargea particulièrement de celle-là le colonel Douglas, réformé dans les Irlandois à la solde de France, qui, à l'abri de son nom, et par son esprit, son entregent et son intrigue, s'étoit insinué à Paris en beaucoup d'endroits depuis la régence, s'étoit mis sur un pied de considération et de familiarité auprès du régent, et venoit assez souvent chez moi. Il étoit de bonne compagnie, marié sur la frontière de Metz, fort pauvre.

avoit de la politesse et beaucoup de monde, la réputation de valeur distinguée, et quoi que ce soit qui pût le faire soupçonner d'être capable d'un crime.

Douglas se mit dans une chaise de poste, s'accompagna de deux hommes à cheval, tous trois fort armés, et courut la poste lentement sur cette route. Nonancourt est une espèce de petite villette sur ce chemin, à dix-neuf lieues de Paris, entre Dreux, trois lieues plus loin, et Verneuil au Perche, quatre lieues au delà; ce fut à Nonancourt où il mit pied à terre, y mangea un morceau à la poste, s'informa avec un extrême soin d'une chaise de poste qu'il dépeignit et comme elle devoit être accompagnée, témoigna craindre qu'elle ne fût déjà passée et qu'on ne lui dît pas vrai. Après des perquisitions infinies, il laissa un troisième à cheval qui lui étoit arrivé depuis qu'il étoit là, avec ordre de l'avertir lorsque la chaise dont il étoit en recherche passeroit, et ajouta des menaces et des promesses de récompenses aux gens de la poste pour n'être pas trompé par leur négligence.

Le maître de la poste s'appeloit Lospital. Il était absent, mais sa femme étoit à la maison, qui se trouva heureusement une très-honnête femme, qui avoit de l'esprit, du sens, de la tête et du courage. Nonancourt n'est qu'à cinq lieues de la Ferté, et quand on n'y passe point pour abréger, on avertit cette poste qui envoie un relais sur le chemin. Je connoissois donc fort cette maîtresse de poste qui s'en mêloit plus que son mari, et qui m'a elle-même conté toute cette aventure plus d'une fois. Elle fit inutilement tout ce qu'elle put pour tirer quelque éclaircissement sur ses inquiétudes. Tout ce qu'elle put démêler fut qu'ils étoient Anglois, et dans un mouvement violent; qu'il s'agissoit de quelque chose de très-important, et qu'ils méditoient un mauvais coup. Elle imagina là-dessus que cela regardoit le Prétendant, prit la résolution de le sauver, l'arrangea en même temps dans sa tête, et sut heureusement l'exécuter.

Pour y réussir elle se fit toute à ces messieurs, ne refusa rien, se contenta de tout, et leur promit qu'ils seroient infailliblement avertis. Elle les en persuada si bien que Douglas s'en alla sans dire où qu'à ce troisième, qui étoit venu le joindre, mais en lieu voisin pour être averti à temps. Il emmena un des valets avec lui; l'autre demeura avec ce troisième qui l'avoit joint, pour attendre.

Un homme de plus embarrassa fort la maîtresse; toutefois elle prit son parti. Elle proposa au monsieur, qui étoit ce troisième, de boire un coup, parce qu'il avoit trouvé Douglas hors de table. Elle le servit de son mieux et de son meilleur vin, et le tint à table le plus longtemps qu'elle put, et alla au-devant de tous ses ordres. Elle avoit mis un maître valet à elle, en qui elle se fioit, en sentinelle, avec ordre de paroître seulement, sans dire mot, s'il voyoit une chaise; et sa résolution étoit prise d'enfermer son homme et son valet, et de relayer la chaise avec ses chevaux qu'elle avoit détournés par derrière. Mais la chaise ne vint point, et l'homme s'ennuya de demeurer à table. Alors elle fit si bien qu'elle lui persuada de s'aller reposer, et de compter sur elle, sur ses gens, et sur ce valet que Douglas avoit laissé. L'Anglois

recommanda bien à celui-là de ne pas désemparer le pas de la porte, et de le venir avertir dès que la chaise paroîtroit.

La maîtresse mit ce monsieur reposer le plus qu'elle put sur le derrière de sa maison, et toujours l'air dégagé, sort et s'en va chez une de ses amies dans une rue détournée, lui conte son aventure et ses soupçons, s'assure d'elle pour recevoir et cacher en son logis celui qu'elle attendoit, envoie querir un ecclésiastique de leurs parents à toutes deux, en qui elles pouvoient prendre confiance, qui vint, et qui prêta un habit d'abbé et une perruque assortissante. Cela fait, Mme Lospital retourne chez elle, trouve le valet anglois à la porte, l'entretient, le plaint de son ennui, lui dit qu'il est bien bon d'être si exact; que de la porte à la maison il n'y a qu'un pas, lui promet qu'il y sera aussi bien averti que par ses yeux sur la porte, lui persuade de boire un coup, donne le mot à un postillon affidé, qui fait boire l'Anglois et le couche ivre-mort sous la table. Pendant cette expédition, la maîtresse avisée va écouter à la porte du monsieur anglois, tourne doucement la clef et l'enferme, et de là vient s'établir sur le pas de sa porte.

Une demi-heure après vient le valet affidé qu'elle avoit mis en sentinelle : c'étoit la chaise attendue, à qui et à trois hommes qui l'accompagnoient à cheval, on fit, sans qu'elle sût pourquoi, prendre le petit pas. C'étoit le roi Jacques. Mme Lospital l'aborde, lui dit qu'il est attendu et perdu s'il n'y prend garde, mais qu'il ait à se fier à elle et à la suivre; et les voilà allés chez l'amie. Là il apprend tout ce qui s'est passé, et on le cache le mieux qu'il est possible, et les trois hommes de sa suite. Mme Lospital retourne chez elle, envoie chercher la justice; et, sur les soupçons qu'elle déclare, fait arrêter le valet anglois ivre et le monsieur anglois, qui s'étoit endormi dans la chambre où elle l'avoit mené se reposer, et où elle l'avoit en dernier lieu enfermé, et aussitôt après, dépêche un de ses postillons à Torcy. La justice cependant instrumente et envoie son procès-verbal à la cour.

On ne peut exprimer quelle fut la rage de ce monsieur anglois de se voir arrêté et hors d'état d'exécuter ce qui l'avoit amené, ni quelle sa furie contre le valet anglois qui s'étoit laissé enivrer. Pour Mme Lospital il l'auroit étranglée s'il avoit pu, et elle eut très-longtemps peur d'un mauvais parti.

Jamais l'Anglois ne voulut dire ce qui l'avoit amené, ni où étoit Douglas, qu'il nomma pour tâcher d'imposer par ce nom. Il se déclara être envoyé par l'ambassadeur d'Angleterre, qui n'en avoit pas encore pris le caractère, et s'écria fort que ce ministre ne souffriroit pas l'affront qu'il recevoit. On lui répondit doucement qu'on ne voyoit point de preuves qu'il fût à l'ambassadeur d'Angleterre, ni que ce ministre prît aucune part en lui; qu'on voyoit seulement des desseins très-suspects pour la liberté publique et pour celle des grands chemins; qu'on ne lui feroit ni tort ni déplaisir; mais qu'il resteroit en sûrete jusqu'à ce qu'on eût des ordres; et là-dessus il fut civilement conduit en prison, ainsi que le valet anglois ivre.

Ce que devint Douglas n'a point été su, sinon qu'il fut reconnu en divers endroits de la route, courant, s'informant, criant avec désespoir

qu'il étoit échappé, sans dire qui. Apparemment qu'il vint ou envoya aux nouvelles, lassé de n'en point recevoir, et que le bruit d'un tel éclat dans un petit lieu, comme est Nonancourt, vint aisément à lui dans le voisinage où il s'étoit relaissé, et que cela le fit partir pour tâcher encore de rattraper sa proie.

Mais il couroit en vain. Le roi Jacques étoit demeuré caché à Nonancourt, où, charmé des soins de cette généreuse maîtresse de poste qui l'avoit sauvé de ses assassins, il lui avoua qui il étoit, et lui donna une lettre pour la reine sa mère. Il demeura là trois jours pour laisser passer le bruit, et ôter toute espérance à ceux qui le cherchoient; puis, travesti en abbé, il monta dans une autre chaise de poste que Mme Lospital avoit empruntée comme pour elle dans le voisinage, pour ôter toute connoissance par les signalements, et continua son voyage, pendant lequel il se vit toujours poursuivi mais heureusement jamais reconnu, et s'embarqua en Bretagne pour l'Écosse.

Douglas, lassé de ses courses inutiles, revint à Paris où Stairs falsoit grand bruit de l'aventure de Nonancourt, qu'il ne traitoit pas de moins que d'attentat contre le droit des gens, avec une audace et une impudence extrême; et Douglas, qui ne pouvoit ignorer ce qui se disoit de lui, eut celle d'aller partout où il avoit accoutumé, de se montrer aux spectacles, et de se présenter devant M. le duc d'Orléans.

Ce prince ignora tant qu'il put un complot si lâche et si barbare, et à son égard si insolent. Il en garda le silence, dit à Stairs ce qu'il jugea à propos pour le faire taire, et lui rendit ses assassins anglois. Douglas pourtant baissa fort auprès du régent. Beaucoup de gens considérables lui fermèrent leur porte. Il tenta inutilement de forcer la mienne; il osa me faire faire des plaintes là-dessus, qui ne lui réussirent pas davantage; bientôt après il disparut de Paris. Je n'ai point su ce qu'il étoit devenu depuis. Sa femme et ses enfants y demeurèrent à l'aumône. Il y avoit longtemps qu'il étoit mort delà la mer, lorsque l'abbé de Saint-Simon passa de Noyon à Metz, où il trouva sa veuve fort misérable.

La reine d'Angleterre fit venir Mme Lospital à Saint-Germain, la remercia, la caressa comme elle le méritoit, et lui donna son portrait; ce fut tout; le régent, quoi que ce soit; et longtemps après le roi Jacques lui écrivit et lui envoya aussi son portrait. Conclusion : elle est demeurée maîtresse de la poste de Nonancourt, et l'est demeurée, telle qu'elle l'étoit auparavant, vingt-quatre ou vingt-cinq ans encore, jusqu'à sa mort; et c'est encore son fils et sa belle-fille qui tiennent cette même poste. C'étoit une femme vraie, estimée dans son lieu; pas un seul mot de ce qu'elle a raconté de cette histoire n'y a été contredit de qui que ce soit. On n'oseroit dire ce qui lui en a coûté de frais; jamais elle n'en a reçu une obole. Jamais elle ne s'en est plainte; mais elle disoit les choses comme elles étoient, avec modestie et sans le chercher, à qui lui en parloit. Telle est l'indigence des rois détrônés, et le parfait oubli des plus grands périls et des plus signalés services.

Beaucoup d'honnêtes gens s'éloignèrent de Stairs, que l'insolence de ses airs écartoit encore. Il en combla la mesure par la manière insup-

portable dont il s'expliqua toujours sur cette affaire, n'osant toutefois l'avouer, sans s'en disculper non plus, ni en témoigner d'autre peine que celle de son succès.

CHAPITRE XXIII.

Pensées de l'Espagne, où Albéroni gagne peu à peu la principale autorité, et veut chasser le cardinal del Giudice. — Forte brouillerie entre Rome et Madrid. — Adresse d'Albéroni pour parvenir à la pourpre romaine. — Il veut faire des réformes et établir une puissante marine. — Miraval, ambassadeur en Hollande, choisi pour être gouverneur du conseil de Castille. — La Mirandole éloigné. — Traité de la Barrière signé entre l'empereur et les Etats généraux. — Soupçons qu'il cause, favorables au Prétendant. — Inquiétude de la France sur la conduite de l'Espagne, et la sienne en conséquence. — Plaintes de l'Angleterre de la conduite de la France à l'égard du Prétendant, et pareillement de celle de l'Espagne. — Le pape et le clergé d'Espagne assistent le Prétendant, dont les affaires tournent mal. — L'Espagne se désiste, par un traité fort avantageux aux Anglois, des articles ajoutés au traité d'Utrecht. — Mesures de l'Espagne avec la Hollande sur le commerce. — Vanteries d'Albéroni. — Naufrage de la flottille d'Espagne richement chargée. — Plan d'Albéroni pour les réformes. — Voir les Pièces, et quelles elles sont tant sur le détail des affaires étrangères que sur celles de la constitution. — Duels réveillés. — Charost obtient pour son fils la survivance de sa charge de capitaine des gardes du corps. — Bals de l'Opéra. — Raisons de tenir la cour à Versailles; celles de M. le duc d'Orléans pour Paris. — Les médecins prolongent le séjour de Vincennes. — Les PP. Tellier et Doucin chassés de Paris. — Les jésuites interdits par les évêques de Metz et de Verdun. — Biron marie sa fille aînée à Bonac, et son fils aîné à la fille aînée du duc de Guiche. — Service du feu roi à Notre-Dame. — Mort d'une fille carmélite du maréchal de Villeroy et de Mme de Soubises. — Mort de La Hoguette, archevêque de Sens; son éloge. — Mort de Mme de Louvois. — Curiosités sur elle. — Mort de la femme du czarowitz. — Nouveau délai à Vincennes. — Les conseils de régence sont partagés entre Vincennes et Paris. — Mort et caractère du prince Camille. — Mort de l'électeur de Trèves (Lorraine). — Mariage du marquis d'Harcourt avec Mlle de Villeroy. — Caylus, réhabilité et absous de son ancien duel, fait une grande fortune en Espagne. — M. le duc d'Orléans a la foiblesse de pardonner à La Feuillade, de le nommer ambassadeur à Rome, et de le combler de grâces et de biens. — M. le Duc dispute au duc du Maine et au comte de Toulouse le traversement du parquet. — Réception du duc de Valentinois au parlement différée. — Cruelle affaire suscitée à Desmarets, dont il se tire bien. — Je lui pare l'exil et me raccommode avec lui. — Peu après nous nous parlons très-franchement à la Ferté l'un à l'autre. — Valeur des espèces augmentée. — D'Antin surintendant des bâtiments. — Le roi à Paris.

L'Espagne jugeoit que le régent vouloit maintenir l'union avec elle et la paix avec ses voisins, mais que son intelligence secrète avec l'Angleterre étoit grande et alloit à faire un traité de commerce. Elle en concluoit peu ou point d'espérance d'être secourue de la France, dont les finances étoient en grand désordre, en cas d'attaque de l'empereur, contre laquelle, si cette attaque arrivoit, elle se préparoit à se bien

défendre, en se maintenant en paix avec l'Angleterre et avec le Portugal.

Albéroni gagnoit toujours du terrain, et par degrés devenoit en effet premier ministre. Le cardinal del Giudice en étoit piqué au vif. Cellamare, l'ami de l'un, neveu de l'autre, avoit sagement entretenu l'union entre eux. Il voulut donc s'en retourner en Espagne pour empêcher leur rupture. Il demanda son congé; il se flatta de l'obtenir; ce n'étoit pas l'intention d'Albéroni de bien vivre avec Giudice. C'étoit pour lui un personnage d'un trop grand poids dont il avoit bien résolu de se défaire.

Il pensa y avoir une rupture entre les cours de Rome et de Madrid. On a vu en son lieu quel étoit le cardinal Sala, et qu'il étoit mort. Il avoit eu du pape, à la recommandation de l'empereur, l'importante place d'inquisiteur général d'Espagne. Le pape en disposa en faveur de l'évêque d'Albaracin, aussi rebelle que l'avoit été Sala. Le roi d'Espagne vouloit chasser Aldovrandi, nonce auprès de lui, et fermer la nonciature. Le P. Daubenton, son confesseur, para ce coup avec bien de la peine. Quelque jalousie qu'Albéroni eût de son crédit et de ses fréquentes audiences secrètes du roi d'Espagne, il l'aida à calmer l'esprit de ce prince. Albéroni qui vouloit régner en Espagne sentoit le besoin qu'il avoit de la pourpre pour s'y maintenir ou pour s'en dédommager. Il ne sentoit pas moins aussi l'excès de sa bassesse. Il n'osoit donc y prétendre ouvertement, mais il avoit conçu le dessein que la reine en fît toutes les démarches, comme à son insu, et pour lui faire une surprise agréable. Pour parvenir à ce but, il falloit empêcher que les deux cours ne se brouillassent, et ménager le jésuite Aubenton, fabricateur de la bulle *Unigenitus* avec le cardinal Fabroni, comme on l'a vu en son lieu, lorsqu'il étoit assistant du général des jésuites à Rome, après avoir été chassé d'Espagne et de la place de confesseur du roi, où Rome et les jésuites avoient eu l'art de le faire revenir, comme le plus habile instrument qu'ils pussent avoir en cette cour, où il étoit le confident et le correspondant secret et immédiat du pape.

Albéroni en même temps travailloit à réformer les dépenses des maisons royales, des conseils, des tribunaux, et celle qui étoit destinée au payement des pensions et des grâces. Il se plaignoit que les gages des officiers étoient montés au quadruple depuis que Philippe étoit en Espagne. Cela le rendoit fort odieux; mais il regardoit une puissante marine comme le fondement de la puissance solide de l'Espagne, et il avoit raison. Il cherchoit donc à ramasser de tous côtés des fonds pour parvenir à un but si nécessaire, et il flattoit le roi d'Espagne de lui armer quarante vaisseaux, pour l'année prochaine, en état d'assurer le commerce des Indes espagnoles. Il avoit l'adresse de vanter son désintéressement, en ce que travaillant à toutes les affaires, et à beaucoup encore de secrètes par la confiance du roi et de la reine, il n'en avoit pas encore reçu la moindre grâce, et ne vivoit que des cinquante pistoles que le duc de Parme, son maître, lui donnoit tous les mois, et en même temps laissoit échapper doucement quelques plaintes de l'ingratitude des princes.

Digitized by Google

Il continuoit à donner tous les dégoûts possibles au cardinal del Giudice, qui avoit la direction des affaires étrangères qu'Albéroni lui enlevoit toutes, et le traversoit sur ce qui regardoit l'éducation du prince des Asturies, dont ce cardinal étoit le gouverneur. Les choses allèrent si loin que le cardinal et lui se querellèrent, et entrèrent tous deux chez le roi pour lui porter leurs plaintes. Ni l'un ni l'autre pour lors n'eurent l'avantage. Albéroni s'en prit au P. Daubenton, et il en résulta que Miraval, ambassadeur en Hollande, eut ordre de revenir pour remplir la place vacante de gouverneur du conseil de Castille, dans lequel il avoit passé sa vie. C'étoit un grand homme, froid, très-médiocre ambassadeur, et d'inclination autrichienne. J'aurai occasion d'en parler ailleurs.

Albéroni, jaloux de tout ce qui pouvoit aborder la reine, étoit fort affligé de l'arrivée de sa nourrice, qu'elle avoit fait venir d'Italie. Il éloigna d'elle le duc de La Mirandole, qui avoit l'honneur de lui appartenir, et qui avoit pensé l'épouser. Il étoit grand écuyer du roi, et, comme on l'a vu ailleurs, fils du premier lit de la femme du prince de Cellamare, et lié, par conséquent, avec le cardinal del Giudice. Non content de porter des coups à ce dernier auprès du roi d'Espagne, qui portèrent jusque contre le prince des Asturies, parce qu'il s'étoit attaché à son gouverneur, Albéroni chercha à le rendre suspect au pape sur les différends avec le roi d'Espagne, pour avoir seul le mérite d'y servir Rome, dans sa vue du cardinalat et de brouiller Giudice partout; il ne cherchoit qu'à le réduire à force d'embarras et de dégoûts à lui quitter la partie et à se retirer en Italie.

La signature du traité de la Barrière entre l'empereur et les États généraux, après beaucoup de longueurs et de difficultés, fit naître divers soupçons. Le roi Georges comptoit entièrement sur la cour de Vienne, et beaucoup moins sur M. le duc d'Orléans que lors de la mort du roi. Il le crut dans les intérêts du Prétendant, et la cour d'Espagne, qui s'étoit refroidie sur lui, lui fit compter cent mille écus, avec espérance de plus grands secours, dans la crainte qu'elle conçut de la liaison étroite entre l'empereur et le roi d'Angleterre. On conçut aussi en France des soupçons de quelques projets de ligue entre l'Espagne et les États généraux, dont le ministre à Madrid étoit traité avec une grande distinction, et qui étoit tout à fait entré dans la confidence d'Albéroni. C'étoit ce même Riperda qui succéda immédiatement à Albéroni, lorsqu'il fut chassé d'Espagne. Le duc de Saint-Aignan eut ordre d'en parler à cet abbé, de s'expliquer même sur les sujets d'inquiétude, de lui offrir les mêmes secours et le même nombre de vaisseaux qu'il prétendoit tirer de Hollande, pour assurer la navigation des Indes, et de lui demander une préférence là-dessus qu'il ne croyoit pas devoir être refusée aux François. Il ajouta par le même ordre que, si l'Espagne formoit quelque entreprise contre l'Italie, contraire au traité de neutralité, la France seroit obligée de s'y opposer.

Albéroni, passionné du projet qu'il avoit conçu de chasser les François et les Anglois des Indes espagnoles par le moyen des Hollandois, étoit sourd à toute autre proposition. Riperda le rassuroit sur l'Angle-

terre, arrêtée à l'égard de l'Espagne par les vives représentations des États généraux, et Albéroni attribuoit la démarche du duc de Saint-Aignan à la crainte que prenoit la France de lui voir former une marine.

Les places frontières d'Espagne furent en ce même temps ravitaillées, et leurs garnisons renforcées. Albéroni n'en fit aucune plainte, il attribua cette précaution aux pensées de l'avenir. Capres, depuis duc de Bournonville, qui briguoit vainement l'ambassade de France, avoit parlé au roi d'Espagne de sa succession à cette couronne. Ce prince lui avoit répondu de manière à faire croire qu'il y pensoit, en cas d'ouverture de succession, sans néanmoins s'en expliquer. C'en étoit assez, si le régent en avoit su quelque chose, pour autoriser Albéroni dans sa pensée sur ces précautions.

Il y avoit alors de grands soupçons d'une alliance secrète signée entre l'empereur et le roi d'Angleterre, par laquelle on croyoit que l'empereur promettoit à Georges la garantie de la succession d'Angleterre dans la ligne protestante, et celle de ce qu'il avoit usurpé sur la Suède, et qu'il y pourroit encore acquérir; et réciproquement Georges, de donner des secours à l'empereur pour la réunion de la Sicile cédée à Utrecht au duc de Savoie, avec le titre de roi, au royaume de Naples possédé par l'empereur, comme aussi pour s'emparer de la Toscane, lorsque la succession s'en ouvriroit. Ces soupçons réchauffèrent les deux couronnes pour le Prétendant, qui ne s'en cachèrent point pas l'une à l'autre.

L'Angleterre, fort troublée au dedans et fort inquiète de l'Écosse, ne se contentoit pas que le régent eût refusé toutes sortes de secours au Prétendant; elle en auroit voulu tirer contre lui de grands. Stanhope reprocha à d'Iberville, chargé des affaires du roi à Londres, que le régent se contentoit de sauver les apparences, tandis qu'il assistoit le Prétendant en effet. Il allégua qu'on avoit laissé passer et embarquer le duc d'Ormond en Bretagne, tandis qu'on avoit arrêté fort longtemps des Anglois envoyés pour le suivre et reconnoître sa marche. C'est ainsi qu'il déguisa l'affaire de Nonancourt. Il fit parade à d'Iberville des forces et des alliances d'Angleterre, laissa échapper quelques menaces, se plaignit du refus que M. le duc d'Orléans avoit fait d'une nouvelle alliance que Stairs lui avoit proposée, dont j'ai parlé plus haut, et qui n'étoit que suspendue pour y faire entrer les Hollandois; il finit par déclarer qu'il ne parloit que comme particulier, se réservant de faire des plaintes au nom du roi son maître, quand il seroit temps de les soutenir, et qu'il en seroit chargé. Volkra, envoyé de l'empereur à Londres, attisoit ce feu naissant, et on sut que Stairs ne travailloit pas à l'éteindre par ses dépêches. Stanhope ne tint pas un langage plus couvert ni plus modéré à Monteléon, ambassadeur d'Espagne, et même il poussa les menaces plus loin.

Le pape, ayant appris que le clergé d'Espagne étoit disposé à faire sur soi des impositions pour secourir le Prétendant, écrivit au roi d'Espagne et au cardinal del Giudice, pour appuyer ces bonnes dispositions, et fit toucher à ce malheureux prince cinquante mille écus de son propre argent.

Stanhope parla enfin si haut, et les affaires d'Écosse prirent un si mauvais tour, l'incertitude du débarquement du Prétendant fut si grande jusqu'à la fin de cette année, qu'Albéroni prit enfin le parti de terminer tous les différends de l'Espagne avec les Anglois, et de les satisfaire. Elle se désista donc des articles ajoutés au traité d'Utrecht, dont ils avoient fait tant de plaintes, et fit signer à Madrid, par le marquis de Bedmar, avec un secrétaire que l'Angleterre tenoit en cette ville, un traité dont les conditions furent si avantageuses aux Anglois que Riperda, ambassadeur de Hollande à Madrid, s'en réjouit comme de la ruine du commerce de France. Cet abbé se vanta que le pensionnaire de cette république, charmé des vertus politiques de la reine d'Espagne, avec force autres louanges, lui offroit dix vaisseaux armés pour assurer la navigation des Indes, sans prétendre faire le commerce, mais pour aider seulement les Espagnols à le faire à l'exclusion de toute autre nation, et qu'il s'en rapportoit à l'abbé pour régler le payement suivant les temps du retour des flottes.

Sur ces offres, le roi d'Espagne ne prit que six vaisseaux pour faire seulement le commerce du Mexique, auxquels il ajouta quelques-uns des siens, et résolut d'envoyer le plus tôt et le plus secrètement qu'il seroit possible cinq navires dans la mer du Sud, pour surprendre tout ce qu'ils y trouveroient de vaisseaux étrangers, particulièrement de françois dont le nombre étoit grand, nonobstant les plaintes continuelles de l'Espagne, et les défenses du feu roi fort mal observées pour empêcher ce commerce, qui donnoit de la jalousie à toutes les nations de l'Europe, lesquelles s'en plaignoient hautement.

L'Espagne alors venoit de recevoir la nouvelle que la flottille, revenant en ce royaume, avoit échoué dans le canal de Bahama; que douze vaisseaux du roi d'Espagne y avoient péri avec quatre cents hommes et Ubilla qui la commandoit. Elle étoit chargée de dix-huit millions d'écus, et il y en avoit pour presque autant en marchandises, dont les principales étoient de l'indigo et de la cochenille. Ces nouvelles ajoutoient en même temps qu'on avoit déjà repêché plus des deux tiers de l'argent.

Parmi toutes ces occupations, Albéroni travailloit toujours à la réforme dont on a parlé, et à celle des troupes, indépendamment d'aucun autre ministre, et tous les soirs en rendoit compte au roi et à la reine. Son plan étoit de réduire toutes les troupes à cinquante mille hommes, y compris les officiers. Il prétendoit trouver dans la seule réduction des gardes du corps de huit cents à quatre cents un profit de cinquante mille pistoles par an, et pour laisser repeupler l'Espagne, il vouloit [qu'elle] prît un corps de Suisses. Plein de ces projets, il se vantoit que si l'empereur lui laissoit seulement deux ou trois ans, il auroit à son tour de quoi lui donner à penser.

En même temps, il se lassoit de ne faire que comme en secret les fonctions de premier ministre. Il en vouloit avoir publiquement la qualité, renvoyer incessamment en Italie le cardinal del Giudice, qui n'avoit plus que l'ombre du soin des affaires étrangères, et en sa place, mais sous soi, y commettre Grimaldo, duquel j'aurai ailleurs beaucoup d'occasions de parler.

On trouvera, parmi les Pièces, beaucoup de détails curieux, tant sur les affaires étrangères que sur celles de la constitution, recueillis sur les lettres de la poste par M. de Torcy en plusieurs volumes, pendant qu'il en a été le surintendant, et qu'il a bien voulu me communiquer depuis. Ils méritent tous d'être lus d'un bout à l'autre; on y trouvera une instruction infinie et beaucoup de plaisir dans une grande simplicité. Je les ai fait copier tout entiers, comme les meilleures pièces originales qu'il soit possible de ramasser [1]. Revenons maintenant en France.

Ferrant, capitaine au régiment du roi, et Girardin, capitaine au régiment des gardes, se battirent familièrement sous la terrasse des Tuileries, le mardi 12 novembre. L'un étoit de ces Ferrant, du parlement; l'autre fils de Vauvray, qui étoit du conseil de marine, comme en ayant été longtemps intendant à Toulon. Ce dernier fut fort blessé. C'étoient deux hommes faits tout exprès, par leur conduite et leur petit état, pour servir d'exemple de toute la sévérité des duels. Le régent parut d'abord le vouloir; sa facilité se laissa bientôt vaincre. Ils perdirent leurs emplois, et leurs emplois n'y perdirent rien. Ce mauvais exemple réveilla les duels, qui étoient comme éteints. L'étrange est que M. le duc d'Orléans n'en fut pas trop fâché.

Néanmoins M. de Richelieu, et le comte de Bavière ayant peu de jours après pris querelle ensemble, à Chantilly, et leurs mesures pour se battre au bois de Boulogne le jour d'une grande chasse que M. le Duc devoit y donner aux dames, le régent les envoya chercher tous deux, leur lava la tête, prit leurs paroles, et leur déclara que, s'ils y manquoient, il ne les manqueroit pas. La chose finit ainsi.

Charost me pria de demander au régent pour M. d'Ancenis, son fils, la survivance de son gouvernement de Calais et de sa lieutenance générale unique de Picardie. Je lui dis qu'il l'auroit toujours aisément, après celle de sa charge de capitaine des gardes, et pourquoi il ne l'auroit pas aussi bien que le maréchal d'Harcourt. Je l'obtins le lendemain.

Le chevalier de Bouillon, qui depuis la mort du fils du comte d'Auvergne avoit pris le nom de prince d'Auvergne, proposa au régent qu'il y eût trois fois la semaine un bal public dans la salle de l'Opéra, pour y entrer en payant, masqué et non masqué, et où les loges donneroient la commodité de voir le bal à qui ne voudroit pas entrer dans la salle. On crut qu'un bal public, gardé comme l'est l'Opéra aux jours qu'on le représente, seroit sûr contre les aventures, et tariroit ces petits bals borgnes épars dans Paris où il en arrivoit si souvent. Ceux de l'Opéra furent donc établis avec un grand concours et tout l'effet qu'on s'en étoit proposé. Le donneur d'avis eut dessus six mille livres de pension, et on fit une machine d'une admirable invention, et d'une exécution facile et momentanée pour couvrir l'orchestre et mettre le

1. Ce paraphraphe, depuis *On trouvera* jusqu'à *possible de ramasser*, a été supprimé par les anciens éditeurs. Il fait vivement regretter que l'on ne puisse pas avoir communication de pièces aussi intéressantes pour l'histoire.

théâtre et le parterre au même plain-pied et en parfait niveau. Le malheur fut que c'étoit au Palais-Royal, et que M. le duc d'Orléans n'avoit qu'un pas à faire pour y aller au sortir de ses soupers, et pour s'y montrer souvent en un état bien peu convenable. Le duc de Noailles, qui cherchoit à lui faire sa cour, y alla, dès la première, si ivre qu'il n'y eut point d'indécence qu'il n'y commît.

M. le duc d'Orléans étoit fort importuné de Vincennes : il vouloit avoir le roi à Paris. J'avois fait ce que j'avois pu pour qu'on retournât à Versailles. On n'étoit là qu'avec la cour, loin de toute cette sorte de monde qui ne découche point de Paris que pour aller à la campagne. Tout ce qui avoit des affaires y trouvoient en une heure de temps tous les gens qu'ils avoient à voir, au lieu qu'à Paris il falloit aller dix fois chez les mêmes et courir tous les quartiers. Ceux qui étoient chargés des affaires n'auroient point eu à Versailles les dissipations et les pertes de temps qui se trouvoient à Paris; et ce que je considérois davantage, c'est que loin du tumulte du parlement, des balles, du vulgaire, on n'y étoit point exposé, comme à Paris, à des aventures de minorité, telles que [celles que] Louis XIV y avoit essuyées, et qui l'en firent sortir furtivement une nuit de la veille des Rois. J'étois touché aussi d'éloigner M. le duc d'Orléans des pernicieuses compagnies avec qui il soupoit tous les soirs, de l'état auquel il se montroit souvent aux bals de l'Opéra, et du temps qu'il perdoit à presque toutes les représentations de ces spectacles. Mais c'étoit précisément ce qui l'attachoit au séjour de Paris, duquel il n'y eut pas moyen de le tirer. Il fit même faire une grande consultation de médecins pour ramener le roi à Paris; mais ceux de la cour et de la ville se trouvèrent du même avis, qu'on n'y devoit mener le roi qu'après que les premières gelées auroient purifié l'air, et éteint le grand nombre de petites véroles, même dangereuses, qui régnoient alors à Paris.

Son Altesse Royale régla la réforme des troupes, qui fut exécutée presque aussitôt après.

Ce prince ne s'étoit pas bien trouvé de ne m'avoir pas cru sur les PP. Tellier et Doucin. Ils firent tant de pratiques si dangereuses, et si hautement, que son Altesse Royale fut obligée de les chasser. Il eut encore la facilité de permettre au premier de se retirer à Amiens, dont l'évêque, aussi fanatique que lui, mais fort sot, étoit sa créature. On verra qu'il fallut encore le sortir de cet asile, où il faisoit encore pis qu'à Paris. Les jésuites firent tant d'impertinences à Metz et à Verdun que M. de Metz se trouva obligé de les interdire, et y fut tôt après imité par l'évêque de Verdun, au grand scandale de son cousin Charost, plus fanatique qu'eux, si cela pouvoit être possible.

Biron, qui n'avoit point de bien et beaucoup d'enfants, trouva à se défaire de l'aînée avec soixante mille livres pour tout, à Bonac, neveu de Bonrepos. Bonac avoit de la capacité pour les affaires étrangères, où il avoit presque toujours été employé dans le nord et en Espagne. Lassay fils, nommé par le feu roi pour aller en Prusse, aima mieux, après sa mort, demeurer auprès de Mme la Duchesse, qui ne le désiroit pas moins. Bonac fut destiné à le remplacer, quoique destiné à l'ambas-

sade de Constantinople, où il alla pourtant à la fin. M. de Lauzun, frère de la mère de Mme de Biron, fit la noce.

Biron fit un autre mariage en même temps bien différent de celui-ci, ce fut de Gontaut son fils avec la fille aînée du duc de Guiche, grande et singulièrement belle et bien faite, et spirituelle, à qui son père donna vingt mille livres. Gontaut en avoit conté à des personnes en qui M. le duc d'Orléans prenoit part, il n'avoit été ni discret ni modeste, il avoit été chassé. Lassé de tuer des lièvres à Biron, au fond de la Gascogne, il étoit venu vivre à l'abbaye de Saintes qu'avoit une sœur de sa grand'mère et de M. de Lauzun. Ce fut là où on lui envoya permission de revenir pour faire le mariage, qui avoit toutes les apparences d'être le plus heureux, et qui néanmoins tourna le plus malheureusement du monde.

On fit le jeudi 28 novembre les obsèques solennelles du feu roi à Notre-Dame avec les cérémonies. Maboul, évêque d'Aleth, y prononça l'oraison funèbre. Le cardinal de Noailles y officia et donna à l'archevêché un grand repas aux trois princes du deuil qui furent les mêmes qu'à Saint-Denis, et à beaucoup de gens de la cour.

Le maréchal de Villeroy perdit une fille, qu'il avoit carmélite à Lyon, dont il parut fort affligé. Le grand prévôt, qui avoit donné sa charge à son fils, perdit sa femme de la même maladie dont le roi étoit mort, et du même âge. Ces circonstances la consolèrent de mourir. Elle étoit de cette ancienne et illustre maison de Monsoreau qui est éteinte.

L'archevêque de Sens, Fortin de La Hoguette, conseiller d'État d'Église, mourut aussi dans un grand âge. On a vu ailleurs quel il étoit, et son illustre et modeste refus de l'ordre du Saint-Esprit. Toute sa vie ne l'avoit pas été moins par la pureté de ses mœurs, la probité de sa conduite, l'assiduité dans ses diocèses, car il avoit été évêque de Poitiers, [et par] tous les devoirs d'un excellent pasteur. Il étoit extrêmement considéré, et avoit beaucoup d'amis. Il l'étoit fort de mon père, et j'avois entretenu cette amitié avec le soin qu'elle méritoit, et que j'ai toujours cultivée dans tous les amis de mon père.

Mme de Louvois mourut en même temps. Ce fut une perte fort grande pour sa famille, pour ses amis et pour les pauvres, et un exemple singulier de ce que peut une conduite sage, digne, suivie, dirigée par l'honnêteté, la piété et le seul bon sens. C'étoit une grande héritière d'une race dont l'illustration ne passoit pas le maréchal de Souvré, père de son grand-père; mais ce maréchal fut illustre, et eut des enfants qui le furent aussi, et qui tous ensemble mirent le nom de Souvré sur un pied dans le monde, qui n'auroit pas gagné en approfondissant, et qui eut sa source dans l'esprit, le mérite, la faveur et les grands emplois de ce maréchal, qu'il couronna par celui de gouverneur de la personne de Louis XIII et de premier gentilhomme de sa chambre, laquelle passa à son fils avec le gouvernement de Touraine et de Fontainebleau. Tous deux aussi furent chevaliers de l'ordre. Un autre de ses fils fut grand prieur de France, figura beaucoup et eut des emplois distingués au dedans et au dehors.

Le maréchal de Souvré eut deux filles qui y contribuèrent pour le

moins autant; Mme de Lansac, gouvernante du feu roi, qui de mère en fille en a transmis la charge jusqu'à la duchesse de Tallard, et Mme de Sablé, si connue par son esprit et par la singulière considération qu'elle sut s'acquérir et se conserver toute sa vie.

Leur frère avoit épousé la sœur du premier maréchal de Villeroy; dont, de cinq enfants qu'il en eut, il ne lui resta qu'un fils, qui mourut même avant lui, et qui d'une Barentin n'eut qu'une fille unique; qui naquit même posthume, et qui, excepté sa mère qui n'avoit ni nom ni famille et qui se remaria à M. de Boisdauphin, perdit tous ses proches avant l'âge nubile. Il ne lui resta que le premier maréchal de Villeroy, frère de sa grand'mère, qui fut son tuteur. C'étoit un homme avisé, qui ne fit pas pour rien une si grande fortune, et qui ne se donna pas moins de peine pour la conserver. De tant de gens distingués qui le courtisoient pour le mariage de cette nièce, belle, grande, bien faite et si riche, dont il disposoit seul, il préféra M. de Louvois, au scandale de toute la France; mais M. Le Tellier son père étoit lors au plus haut point de sa faveur et au plus florissant état de son ministère. Villeroy voulut se concilier de tels amis par un service si fort, surtout alors, au delà de leur portée, et compta pour rien tout ce qui se diroit du sacrifice de sa petite-nièce qu'il se faisoit à lui-même.

Elle avoit la plus grande mine du monde, la plus belle et la plus grande taille; une brune avec de la beauté; peu d'esprit, mais un sens qui demeura étouffé pendant son mariage, quoiqu'il ne se puisse rien ajouter à la considération que Louvois eut toujours pour elle et pour tout ce qui lui appartenoit.

Au lieu de tomber à la mort de ce ministre, elle se releva, et sut s'attirer une véritable considération personnelle, qui de sa famille, où elle régna, passa à la cour et à la ville, où elle se renferma, et où elle sut tenir une grande maison, sans sortir des bornes de son état et de son veuvage. Elle y rassembla sa famille et ses amis, et passa sa vie dans les bonnes œuvres, sans enseigne et sans embarras. Il est immense ce qu'elle faisoit d'aumônes, et combien noblement et ordonnément elle les distribuoit. Elle alloit à la cour y coucher une nuit, une ou deux fois l'année, toujours accompagnée de toute sa famille. C'étoit une nouvelle que son arrivée. Elle alloit au souper du roi, qui lui faisoit toujours beaucoup d'accueil, et toute la cour à son exemple. Du reste, presque point de visites, pas même à Paris. Tout l'été à sa belle maison de Choisy avec bonne compagnie, mais décente et trayée, convenable à son âge. En un mot elle mena une vie si honorable, si convenable, si décente et si digne, dont elle ne s'est jamais démentie en rien, que sa mort, qui fut semblable à sa vie, fut le désespoir des pauvres, la douleur de sa famille et de ses amis, et le regret véritable du public. En elle finit la maison de Souvré.

La princesse de Wolfenbüttel, sœur de l'impératrice régnante, et femme du czarowitz qui a fait depuis une fin si tragique, mourut d'un coup de pied que son mari lui donna dans le ventre, étant grosse. La vanité d'un petit prince son grand-père la sacrifia à des barbares que l'empereur se vouloit acquérir. Sa figure, son esprit, sa vertu méritoit

un meilleur sort. Elle fut toujours malheureuse avec le plus Russe des Russes, et ne reçut de protection et de douceur que du fameux czar son beau-père.

On assembla encore les médecins sur le retour du roi à Paris, qui demandèrent encore quelques semaines, sur quoi M. le duc d'Orléans prit le parti de ne donner plus que deux conseils de régence à Vincennes par semaine, et de tenir les deux autres à Paris dans l'appartement du roi aux Tuileries. Ce fut un grand soulagement pour tous ceux qui en étoient, à qui ces courses continuelles à Vincennes, en plein hiver, étoient fort pénibles, et faisoient perdre beaucoup de temps.

Le prince Camille, un des fils de M. le Grand, mourut à Nancy. C'étoit un homme très-bien fait, très-adroit dans tous les exercices, qui avoit de l'esprit, du sens, des vues, même du Guise, mais triste, sombre, particulier, silencieux, dédaigneux, extrêmement glorieux. Las de sa pauvreté, encore plus du joug domestique, à son âge, d'un service militaire qui ne le menoit à rien, solitaire par son goût au milieu du monde, il trouva moyen, comme on a vu, de s'accrocher en Lorraine, d'y avoir la première charge de cette petite cour, avec une subsistance de commodités très-abondante, outre vingt-quatre mille livres de pension ou d'appointements, et seize mille livres qu'il tiroit de France, moitié d'une pension sur l'archevêché d'Auch, moitié d'un don du roi sur les litières. L'ennui le poursuivit en Lorraine comme ailleurs. Il aimoit fort le vin et la table; mais il y étoit sans agrément aucun, comme partout. On a vu que M. de Vaudemont lui tomba dessus comme une bombe, avec cette préséance que M. de Lorraine lui donna immédiatement après ses enfants et ses frères. Camille s'absenta toujours pendant les séjours de Vaudemont. Ce dégoût lui rendit son état fort triste. Il ne fut point marié, et ne fut regretté de personne, pas même de qui que ce fût de sa famille.

L'électeur de Trèves, frère du duc de Lorraine, mourut à Vienne, en même temps, de la petite vérole. Celui-là fut fort regretté pour sa personne et pour ses établissements. Son élection avoit coûté fort cher au duc de Lorraine. Il étoit aussi évêque d'Osnabrück, et avoit d'autres bénéfices. Un autre frère, abbé de Stavelo et grand prieur de Castille, étoit mort de la même maladie l'année précédente.

Le fils aîné du maréchal d'Harcourt, nouveau survivancier de sa charge, épousa la fille aînée du duc de Villeroy. Le maréchal de Villeroy fit une noce fort magnifique.

M. le duc d'Orléans, facile, comme je l'ai déjà remarqué, sur les duels, permit à Caylus de venir purger le sien, dont j'ai parlé en son lieu, avec le fils aîné du comte d'Auvergne, mort il y avoit longtemps. Il vint d'Espagne exprès, où il avoit toujours depuis servi avec distinction, et il y étoit lieutenant général. Trois ou quatre jours de conciergerie terminèrent son affaire, et trois ou quatre autres ses visites à ce qui lui restoit de connoissances, après quoi il s'en retourna prendre le commandement de l'Estrémadure, vacant par la mort du marquis de Bay, que le roi d'Espagne lui avoit donné. Il y a fait depuis la plus complète fortune. J'aurai lieu de parler de lui ailleurs. Il étoit frère de

l'évêque d'Auxerre, et beau-frère de Mme de Caylus, nièce favorite de Mme de Maintenon, de laquelle il a été ici fait mention plus d'une fois.

La foiblesse de M. le duc d'Orléans, qui gâta tout en lui toute sa vie, se montra en ce temps-ci par un trait le plus marqué, et qui lui fit un tort extrême par l'opinion qu'on en conçut, et qui, à son égard, régla, ou pour mieux dire, dérégla la conduite de beaucoup de gens. On a vu, à mesure que les occasions s'en sont présentées, que personne n'avoit offensé ce prince si souvent, ni si gratuitement, que La Feuillade, ni si cruellement. On a vu quelle fut sa conduite à Turin, ses propos publics à la mort de M. [le Dauphin] et de Mme la Dauphine, que c'est le seul homme contre lequel, à cette dernière occasion, il s'emporta jusqu'à lui vouloir faire donner des coups de bâton, que j'eus toutes les peines du monde à empêcher. La Feuillade avec sa fausseté, son masque de philosophie, son épicurienne morale, sa bassesse jusqu'à l'indignité pour la faveur, son ambition démesurée, qui se permettoit tout, et sa hauteur insupportable dans la fortune n'avoit pas deviné que M. le duc d'Orléans deviendroit le maître. Il se désoloit donc de n'être délivré par la mort du roi d'une disgrâce profonde, que rien n'avoit pu diminuer depuis Turin, que pour retomber dans une autre, d'autant plus fâcheuse qu'il se l'étoit creusée lui-même par ses gratuits forfaits. Il se désespéroit de n'y voir point d'issue, quand un coup de baguette changea son sort en un instant.

On a vu que l'infâme débauche et d'autres circonstances l'avoient intimement lié avec Canillac, qui l'aimoit d'autant plus chèrement que son orgueil étoit flatté de la supériorité que La Feuillade lui avoit laissé prendre sur lui, jusqu'à en être regardé et traité comme son oracle. Ce même orgueil de Canillac, joint à l'amitié, lui fit entreprendre d'abuser de celle de M. le duc d'Orléans jusqu'à le trahir, et de rendre la vie à l'ambition de La Feuillade. Canillac ne connoissoit que trop à fond le prince à qui il avoit affaire. Il fit l'effort de se taire sur ce projet qui ne pouvoit réussir que par le secret. Il piqua le régent de peur, d'intérêt et d'honneur, l'un aussi mal à propos que l'autre; étala son bien-dire d'un ton d'autorité, et fit si heureusement son personnage que le régent, qui ne s'étoit montré inexorable sur le comte de Roucy que parce que ce n'étoit pas un homme, reçut presque comme un service l'occasion qui lui fut présentée par Canillac de regagner La Feuillade, duquel, par l'étoffe qu'il y connoissoit, on lui fit aisément accroire qu'il y avoit à craindre et à espérer.

L'occasion du marché du gouvernement de Dauphiné, que Canillac persuada à M. le duc d'Orléans, qui ne songeoit à rien moins, d'acheter de La Feuillade, qui avoit grand besoin d'argent, pour M. le duc de Chartres, fut habilement saisie, pour devenir une source de pluies de grâces et de bienfaits sur La Feuillade, [comme] on le verra bientôt. Elles indisposèrent étrangement le monde, parfaitement instruit de ce que La Feuillade méritoit du régent. Elles retirèrent aussi du nouveau favorisé tous ses amis, ennemis du gouvernement, avec qui il frondoit et moralisoit sans cesse, dont plusieurs étoient considérables à divers

égards, et qui ne se crurent plus en sûreté sur rien avec un homme à transitions si entières et si subites. On verra dans la suite quelle fut la conduite et la parfaite ingratitude de La Feuillade, et la catastrophe des deux amis. Dès que la réconciliation fut faite, La Feuillade fut nommé ambassadeur à Rome.

Avec tout son esprit, son brillant, ses discours étalés, il ne savoit quoi que ce soit au monde, n'eut jamais ni gravité ni maintien, se vêtit et vécut toujours comme à dix-huit ans, et les propos souvent de même; il n'avoit d'homogène avec les Italiens chez qui on l'envoyoit, au milieu du feu de la constitution, que la foi et les mœurs. Aussi ne songea-t-il jamais sérieusement à y aller, mais à toucher gros pour ses équipages, dont il ne fit que lentement un seul carrosse, et à se faire payer ses appointements, comme s'il eût été à Rome. Ce manége dura plusieurs années, au bout desquelles il ne fut plus question d'ambassade, dont il se seroit sûrement aussi bien acquitté qu'il avoit fait du siége de Turin.

Le nouveau duc de Valentinois pressoit pour se faire recevoir au parlement, et les pairs, à cette occasion, pressoient aussi pour faire finir les usurpations dont ils se plaignoient. M. le Duc prétendit que le duc du Maine et le comte de Toulouse ne devoient plus traverser le parquet. Tout cela fit surseoir la réception du duc de Valentinois, et une nouvelle aigreur entre M. le Duc et le duc du Maine.

La Garde, commis confident de Desmarets, avoit été attaqué pour de grosses sommes, où son maître, du temps de son ministère, se trouvoit fort mêlé. Une créature du peuple, qu'on appeloit Mme La Fontaine, donna des avis contre lui, qui parurent si importants, qu'après l'examen du conseil des finances, on jugea à propos de renvoyer l'affaire au parlement. Le duc de Noailles, après ce qu'on a vu de Desmarets, qui, à son retour, disgracié d'Espagne, l'avoit réchauffé dans son sein, le seul homme en place qui l'eût reçu, et qui de plus lui avoit appris tout ce qu'il avoit voulu sur les finances, n'eut pas honte de se montrer publiquement le protecteur de Mme La Fontaine : ce qui fit beaucoup soupçonner qu'il l'avoit instruite et suscitée. Les amis de Desmarets en crièrent beaucoup. Le maréchal de Villeroy et d'Effiat ne s'y épargnèrent pas, et protégèrent leur ami de toutes leurs forces. Ils ne purent toutefois empêcher qu'il n'essuyât des décrets et d'autres procédures fort désagréables. On en parla quelque temps diversement. Le souvenir de l'affaire des pièces de quatre sous rendit les accusations plausibles, et Desmarets y paya l'intérêt de ses insolences et de ses brutalités passées. Il s'en tira pourtant fort bien, et le duc de Noailles en eut toute la honte. Rien n'en passa au conseil de régence; ainsi je profitai de pouvoir rester là-dessus dans un entier silence. Mais Desmarets n'étoit pas au bout.

A peine jouissoit-il de la satisfaction de s'être tiré nettement d'affaires, que le duc de Noailles, enragé d'y avoir succombé, persuada au régent que Desmarets, qui avoit été en place l'ami et le protecteur des principaux financiers, les tenoit tous encore dans sa main, et par ses manéges avec eux faisoit avorter tout le fruit de son travail dans les

finances. Ainsi Desmarets, poursuivi sans relâche par ce reconnoissant ami, fut averti que son exil étoit résolu et lui alloit être annoncé.

Louville avoit épousé sa nièce, et m'avoit, comme on l'a vu, voulu raccommoder avec lui tout à la fin de la vie du roi, dont je n'avois pas voulu entendre parler. Il vint me conter la triste situation de cette mouche pourchassée par l'araignée, et prête à tomber dans ses tolles. Il me demanda si je serois inexorable. Il n'oublia rien pour me piquer de générosité, et mon courage aussi sur le plaisir de lui faire manquer son coup. Je n'oserois dire que ce dernier tour fut inutile. Je m'étonnai qu'avec d'Effiat et le maréchal de Villeroy en croupe, Desmarets, au point où nous en étions, me fît rechercher dans son pressant besoin. Louville me laissa entendre qu'ils étoient émoussés de l'affaire de cette La Fontaine, et que j'étois la seule ressource à qui on pût avoir recours. Je me complus un peu à me faire prier; et à voir l'ex-bacha que j'avois perdu pour avoir méprisé mon ancienne amitié; ce vizir si rogue, si brutal, si insolent, se jeter pour ainsi dire à mes pieds par Louville, et me demander protection contre les traits de notre ingrat commun. Je la lui accordai à la fin; et Louville, ravi, courut lui en porter la nouvelle.

Dès le lendemain, je parlai au régent des bruits qui couroient de l'exil de Desmarets. Il me répondit que la lettre de cachet en alloit être expédiée, et m'en expliqua plus au long les raisons que je viens de rapporter, sans faire façon avec moi de nommer Noailles, et les plaintes qu'il lui avoit portées. Je souris, et lui dis qu'il savoit de reste que je n'aimois pas ces deux hommes, mais que j'aimois sa réputation à lui; qu'il venoit de voir par l'affaire de La Garde, et par celle de cette Mme La Fontaine, qui avec tant d'éclat l'avoit suivie de si près, qu'on cherchoit tout ce qu'on pouvoit déterrer pour perdre Desmarets; que, malgré l'art, le crédit et la volonté la plus déployée, il étoit sorti net de toutes les deux; que je trouvois donc fort peu décent de punir en coupable un homme qui venoit de prouver la fausseté de pareilles imputations, et que lui régent, qui passoit souvent pour trop bon, se mettoit, par la complaisance de cet exil, de moitié avec ceux qui par cette troisième poursuite acquéroient dans le public avec raison l'odieux nom de persécuteurs; qu'au fond, les plaintes qu'on lui avoit portées n'étoient qu'une accusation vague, et qui pouvoit tomber sur tout homme instruit des finances et qui s'en seroit mêlé avec quelque autorité; que tout au plus elles pouvoient mériter d'en faire avertir Desmarets, pour rendre sa conduite plus sage et plus circonspecte, mais non pas un châtiment pour chose où il y avoit toute apparence qu'il n'étoit pas tombé, après l'exemple de son gendre chassé en Bourgogne sur pareille accusation, et nouvellement instruit par les deux affaires dont il venoit de sortir, où [on] n'avoit cherché qu'à le perdre. Bref, je parlai si bien que non-seulement le régent me promit de ne plus songer à exiler Desmarets, mais me permit de lui faire dire de sa part de n'en avoir plus d'inquiétude; et le régent me tint parole.

J'avertis promptement Louville de ce que j'avois obtenu qui, après louange et remercîments, me demanda si je refuserois de les

de Desmarets. Il alla lui porter la bonne nouvelle, et revint aussitôt me conjurer de lui permettre de venir chez moi. J'eus la malice de me laisser encore presser, puis je consentis à le voir cinq ou six jours après chez Louville, comme par hasard, pour ne pas joindre de si près un raccommodement public à ce qui venoit de se passer. On peut juger de ce que Desmarets me dit chez Louville; il vint après chez moi, et nous nous revîmes.

Le printemps d'après j'allai passer quelques jours à la Ferté dans un intervalle de conseils. Desmarets se trouva chez lui à Maillebois, qui en est à quatre lieues. Il vint dîner à la Ferté, et fut curieux de voir beaucoup de choses que j'avois faites dans le parc depuis bien des années qu'il n'y étoit venu. Il étoit goutteux; le parc est grand; nous montâmes tous deux dans une calèche. La conversation se porta bientôt sur le gouvernement passé et présent. Nous nous parlâmes de bonne foi l'un à l'autre. Je lui rappelai ce qui, par son humeur et sa plus que négligence à mon égard, m'avoit fâché, et lui racontai franchement comment je l'avois fait chasser de sa place. Lui, avec la même sincérité, m'avoua que la tête lui avoit tourné; que ses précédents malheurs, qui devoient l'avoir instruit sur les places, la cour et le monde, et l'attacher à ses anciens amis, n'avoient pu le rendre sage dans la pratique dans son retour, ni le préserver de l'entraînement; qu'il étoit vrai qu'il avoit compté pour tout le roi et Mme de Maintenon, et tout le reste pour rien; vrai encore qu'accoutumé depuis si longtemps à leur règne, et par son retour à les approcher tous les jours, il les avoit crus immortels, et n'avoit jamais imaginé qu'ils pussent mourir; qu'il se comptoit très-bien avec eux; qu'il ne songeoit qu'à s'y maintenir, et qu'il n'avoit d'attention que pour ceux qui étoient assez bien avec eux pour y pouvoir contribuer. J'ai cent fois repassé en moi-même une conversation si singulière. Elle dura toute la promenade, et effaça toute la beauté de mon parc sans que j'y prisse garde. Elle ne finit pas sans dire deux mots chacun de notre bon et estimable ami le duc de Noailles. Après une ouverture si égale des deux parts et si extraordinaire, l'heure de s'en aller nous sépara à regret, et jusqu'à sa mort nous nous sommes vus sur le pied d'amitié et de franchise. Je devois le surlendemain aller dîner à Maillebois; mais le lendemain il m'envoya dire qu'il étoit pris d'une forte néphrétique, et qu'il me prioit de n'y pas aller. Je sus après qu'elle avoit [été] violente, et lui avoit duré plusieurs jours. Je ne sais si ma franchise lui avoit causé cette révolution. Je fus obligé de retourner à Paris; il y revint bientôt après. J'ai cru que cette aventure méritoit d'avoir place ici pour sa curieuse rareté.

Un matin que le conseil de régence se tenoit aux Tuileries sur les affaires étrangères, nous fûmes surpris que le duc de Noailles demanda à entrer pour une affaire pressée. Il parla un moment, à un coin, à M. le duc d'Orléans, puis proposa le rehaussement des espèces. La surprise fut grande. Le régent parla après lui sur le malheur de cette nécessité, mais comme ayant pris son parti. On opina assez confusément, entre la répugnance et la crainte de déplaire. Quand ce vint à moi, j'exposai tous les inconvénients de toucher à la monnoie, par les his-

toires et par les exemples de nos jours, et l'illusion d'un soulagement présent qui entraînoit de si longues et de si funestes suites pour le change et pour la place, et pour toute sorte de commerce, et je conclus à la laisser sur le pied qu'elle étoit, puisqu'on n'étoit pas en état de la rapprocher en la baissant de sa valeur intrinsèque. Je fus applaudi, mais tondu. Cela ne laissa pas d'exciter quelque murmure, et beaucoup dans le public.

M. le duc d'Orléans déclara d'Antin surintendant des bâtiments, comme Torcy des postes. Il y eut de la difficulté au parlement et à la chambre des comptes.

Ce prince assista, comme faisoit feu Monsieur, aux dévotions de Noël à Saint-Eustache et aux pères de l'Oratoire de Saint-Honoré. Moins de dévotions de calendrier, et moins de licence les soirs, auroit formé une vie plus unie et plus décente. Il n'est pas encore temps d'en parler, non plus que du détail de ses journées. Il faut un peu plus avancer pour s'y étendre plus à propos.

Enfin le lundi 30 décembre le roi partit de Vincennes après son dîner pour venir à Paris, placé dans son carrosse aussi peu décemment qu'il l'avoit été en venant de Versailles à Vincennes. Il étoit au fond entre M. le duc d'Orléans et la duchesse de Ventadour; le maréchal de Villeroy au devant, entre M. du Maine et le prince Charles, grand écuyer; le maréchal d'Harcourt, capitaine des gardes en quartier, à la portière du roi, c'est-à-dire à droite. M. le Premier souffla l'autre de vitesse au duc d'Albret, grand chambellan, que M. le duc d'Orléans avoit appelé.

J'ai déjà expliqué le droit des places du carrosse du roi, lors du voyage de Versailles à Vincennes. J'ajouterai seulement que M. du Maine, ni le maréchal de Villeroy, n'avoient aucun fondement de s'y mettre tant que le roi étoit entre les mains des femmes, et leurs places auroient été remplies avec raison par le duc de Tresmes, premier gentilhomme de la chambre en année, et par le duc d'Albret. L'anticipation des hommes de l'éducation avoit commencé à Vincennes, où ils eurent des logements. Aux Tuileries le maréchal de Villeroy eut un beau logement, et ensuite il prit celui de la reine, contigu à celui du roi, et M. du Maine eut en bas le bel appartement des Dauphins. M. de Fréjus en eut un en haut. Les sous-gouverneurs, etc., y en eurent aussi. La ville harangua le roi à son arrivée, qui trouva grande foule jusque dans son appartement. Ainsi finit l'année 1715.

CHAPITRE XXIV.

1716. — M. du Maine me fait une visite sans cause. — Je visite M. [le duc] et Mme la duchesse du Maine, qui me tiennent des propos fort singuliers, mais fort polis. — Abbé Dubois conseiller d'État d'Eglise. — Force évêchés et abbayes donnés. — Prédiction sur Cambrai singulière. — Conseil de commerce. — M. le Duc et le duc du Maine entrent au conseil de guerre. — Mort des reines douairières de Suède et de Pologne. — Mort, caractère et succession de la duchesse de Lesdiguières-Gondi. — Mort de Mme de Grancey. — Mort et caractère de Coulanges, et celui de sa femme.

— Mort de Cavoye. — Veuvage de sa femme respectable et prodigieux. — Mort de Mlle d'Aligné. — Mort de Parabère. — Mariage du fils unique de M. de Castries. — Singularité étrange de Mme la duchesse d'Orléans. — Mariage de Broglio, mort maréchal de France et duc, avec une Malouine. — Mariage de Bellegarde avec la fille unique de Vertamont, à qui on donne un râpé de l'ordre. — Foule étrange de ces râpés et vétérans. — Mariage de Maubourg avec une fille du maréchal de Besons. — Mariage du duc de Melun avec une fille du duc d'Albret. — Mariage conclu, puis rompu avec éclat, du marquis de Villeroy avec la fille aînée du prince de Rohan, qui qui ne le pardonne pas. — Il marie sa fille au duc de La Meilleraye, et le marquis de Villeroy épouse la fille aînée du duc de Luxembourg. — Courtenvaux marie son fils à la dernière fille de la maréchale de Noailles, et lui donne sa charge des Cent-Suisses.

Avant de commencer [à] rapporter les événements de cette année 1716, il faut, pour un moment, remonter dans la précédente, sur la préparation de ce qui en fut les premiers. M. du Maine et moi étions toujours sur le même pied ensemble, depuis l'étrange visite que je lui avois rendue, lorsqu'il nous fit casser sur le corps la corde du bonnet qu'il nous avoit si malicieusement tendue. Nous nous voyions sans cesse au conseil de régence; il y cherchoit à s'attirer quelque civilité de moi par toutes celles dont il me prévenoit, sans toutefois oser me parler; il me trouvoit également sec et roide, lent et bref à lui rendre les révérences longues et marquées dont il m'accabloit. Le roi n'étoit plus; Mme de Maintenon n'étoit plus à craindre. De leur temps je ne l'avois pas ménagé, ni ne m'étois montré plus poli à son égard depuis ce sourd éclat. Il comprenoit que je m'en contraindrois bien moins encore; il me voyoit dans la plus grande liberté avec le régent, et dans une confiance qui me rendoit un personnage; sa timidité s'en alarmoit; il ne savoit comment me rapprocher.

Dans cette situation réciproque, je fus très-surpris, sur la fin du séjour de Vincennes, qu'un matin que j'y avois couché, je vis entrer le duc du Maine dans ma chambre. Il couvrit son embarras d'un air aisé, et, avec mille prévenances, m'entretint comme si nous n'eussions jamais rien eu ensemble, et sans me parler de quoi que ce soit du passé. C'étoit l'homme du monde qui menoit mieux la parole et toutes sortes de conversations. Il usa de ce talent avec toutes ses grâces, et n'oublia rien pour me plaire, sans toucher le moins du monde à rien d'intéressant. Il fallut bien, chez moi, tâcher de payer de même monnoie. Quoique la partie ne fût pas égale, je m'en tirai raisonnablement bien, avec assez de langage et de politesse pour ne rien mettre contre moi, avec assez de retenue, sur les compliments principalement, pour ne rien donner du mien. Cela dura plus d'une demi-heure tête à tête; c'étoit avant le conseil de régence du matin, et point du tout l'heure des visites. Ce temps qu'il avoit pris m'avoit encore été par là suspect; quand il fut sorti, je me trouvai doublement à mon aise d'en être délivré, et que ce fût simplement une visite. Ce fut la première chose que je dis au régent, un moment avant de nous mettre au conseil. Nous rîmes ensemble de la frayeur de cet homme, qui le comptoit naguère pour si peu, et moi,

comme de raison, pour infiniment moins. Il m'exhorta cependant à lui rendre sa visite, et puisqu'il avoit fait cette première démarche, à lui montrer moins d'éloignement et de sécheresse dans les lieux où nous nous trouvions nécessairement tous deux. Quelque raisonnable que fût ce conseil, il me coûta à suivre après ce qui s'étoit passé, et que j'ai raconté en son lieu. Je n'ai jamais été faux : il me sembloit de la fausseté à vivre avec le duc du Maine comme avec un autre homme indifférent. Néanmoins je m'y pliai comme je pus par la nécessité de la bienséance, d'assez mauvaise grâce, je crois, et toujours évitant le plus que je le pouvois de me trouver à portée de sa conversation, et toujours peiné de la prostitution de ses révérences, et de toutes les agaceries dont il tâchoit sans cesse de me rapprocher et de me prévenir.

L'Arsenal étoit renversé pour y bâtir un beau logement pour lui. La maison qu'il se faisoit au bout de la rue de Bourbon, sur la rivière, étoit à peine commencée; il logeoit à l'emprunt dans la maison du premier président, rue Sainte-Avoye, au Marais, lequel par sa place habitoit au Palais. Ce fut là que je l'allai voir dans les premiers jours que le roi fut revenu de Vincennes à Paris, et je pris une fin de matinée pour avoir un prétexte sûr de ne point voir Mme la duchesse du Maine. Je n'y gagnai rien; je fus reçu avec des empressements; même des remerciments. Bientôt après, voulant m'en aller, il me dit que Mme la duchesse du Maine ne lui pardonneroit jamais de me laisser sortir sans la voir. J'eus beau faire et beau dire, il m'y mena malgré moi, et me mit dans un fauteuil au chevet de son lit, et lui vis-à-vis de moi. L'accueil fut le même; car la femme ne faisoit pas moins d'elle et de sa langue tout ce qu'elle vouloit, ni avec moins de grâce et de politesse, quand il lui plaisoit, que le mari. Je crus au moins en être quitte pour ces sortes de langages; point du tout; les cajoleries cédèrent à du sérieux, qui me surprit fort et ne m'embarrassa point. Il y avoit là sept ou huit hommes ou femmes de leur maison avec nous. Mme du Maine, à propos de la maison où je la voyois, me mit sur le premier président, car ce fut elle qui tint toujours le dé, et M. du Maine ne fit que se mêler dans la conversation. Je répondis que l'amitié que je lui savois pour ce magistrat me fermoit la bouche en sa présence. Elle me pressa, et tant, qu'elle eut contentement, et moi aussi. Elle n'en fit que rire, et M. du Maine, qui excelloit en ces sortes de propos, les allongea encore. Je voulus prendre congé; ils s'écrièrent tous deux que c'étoit pour eux tant de plaisir de me voir qu'ils le vouloient faire durer davantage. Cela vouloit dire si nouveau et si rare, car depuis la visite que j'avois reçue de M. du Maine, je n'avois point encore été chez lui, et lorsque, avant l'affaire du bonnet, je le voyois, c'étoit extrêmement rarement, et toujours sans aller chez Mme la duchesse du Maine, qui d'ailleurs n'étoit comme jamais à la cour. Tout de suite, et comme de peur de manquer à tenir ce chapitre avec moi, elle me parla de M. le Duc et d'eux, dont les démêlés fermentoient sans beaucoup paroître encore. Je voulus éviter d'entrer en cette matière, mais elle m'y força par des interrogations sans fin, doucement aiguisées par le duc du Maine, en sorte que je me trouvai là comme sur la sellette, écouté et regardé attentivement de ce

petit groupe de gens qui nous environnoient. A la fin j'en sortis par leur dire que M. du Maine, et elle par conséquent, devoient savoir, il y avoit longtemps, ce que je pensois là-dessus, puisque je le lui avois dit plus d'une fois à lui-même.

J'avois espéré couper court par cette réponse, qui disoit tout et n'expliquoit rien en détail. Mme du Maine ne s'en contenta point, et avec une plaisanterie à M. du Maine de ce qu'il ne lui disoit pas tout, elle me pressa de parler plus clairement. Ce procédé me mit intérieurement en colère. Je lui dis donc que, puisqu'elle vouloit absolument entendre de nouveau ce qu'elle ne me persuaderoit pas que M. du Maine ne lui eût pas appris dans les temps, je lui obéirois, pourvu qu'elle voulût bien se souvenir qu'elle me le commandoit; et là-dessus je lui répétai que j'étois fort content qu'ils fussent princes du sang, succédant à la couronne, parce qu'avec ceux-là nous n'avions rien à démêler; que, tant qu'ils seroient dans cet état, nous n'avions rien à dire; mais qu'ils prissent bien garde à se le conserver, parce que, s'ils venoient à en déchoir, nous ne supporterions pas leur rang intermédiaire, et que nous ferions tout ce qui seroit en nous pour ne les pas voir entre les princes du sang et nous. Tous deux, au plus loin de leur pensée, trouvèrent que j'avois raison, et qu'ils n'avoient point à se plaindre dès que nous trouvions bon l'état dont ils jouissoient. « Mais, ajouta-t-elle, n'exciterez-vous point les princes du sang contre nous? — Madame, lui répondis-je, ce ne sont pas là nos affaires, mais celles des princes du sang, qui n'ont pas besoin de notre conseil, et qui aussi ne nous le demandent point. » Je dansai ainsi sur la corde sur une si délicate question. Ils demeurèrent satisfaits de tout ce que je leur dis, parce qu'ils le voulurent être, et moi encore plus de m'en être tiré sans broncher d'un côté ni d'autre. Les gentillesses recommencèrent à l'envi de leur part, et je les quittai enfin après une grosse heure au moins, qui m'en parut le double. Conduite de M. du Maine et compliments à l'infini. Oncques depuis je n'ai vu Mme du Maine chez elle, et M. du Maine extrêmement rarement aux Tuileries. Mais au conseil, et quelquefois chez Mme la duchesse d'Orléans où je le rencontrois, il se surpassoit à mon égard, et je faisois aussi la meilleure mine que je pouvois, qui, pour en dire la vérité, n'étoit pas trop bonne, et toujours avec grande réserve et jamais n'attaquant, ni presque jamais m'en approchant, et tant que je pouvois honnêtement, évitant de m'en laisser joindre.

Je n'étois pas sur ce ton avec le comte de Toulouse. Celui-là, comme je l'ai dit ailleurs, étoit fort vrai et fort honnête homme. Il n'avoit eu nulle part aux grandeurs que son frère avoit accumulées en Titan pour escalader les cieux, beaucoup moins encore à l'affaire du bonnet. Sa façon d'opiner, d'aller au bien pour le bien, à la justice pour la justice, m'avoit gagné. Je le voyois souvent chez Mme la duchesse d'Orléans, et je vivois avec lui en ouverture, et lui avec moi, ce qui s'étoit peu à peu amené réciproquement des deux côtés, sans néanmoins de ces confiances d'amis intimes, et sans nous voir l'un chez l'autre, mais ailleurs presque tous les jours, très-souvent en tiers avec Mme la duchesse d'Orléans, quelquefois la duchesse Sforce en quatrième, où nous parlions

fort librement; toujours auprès de lui au conseil, où nous nous parlions de même, et quelquefois tête à tête avant et après.

L'autre affaire qui oblige à rétrograder est la vacance d'une place de conseiller d'État d'Église par la mort de La Hoguette, archevêque de Sens. L'abbé Dubois m'avoit toujours fort courtisé, comme on l'a souvent vu dans ces Mémoires. Depuis la décadence de la santé et la mort du roi, il avoit redoublé. Lors de cette grande époque, il étoit tombé auprès de son maître, et Madame, comme je l'ai raconté en son lieu, avoit achevé de le tuer auprès de lui. Dans cet état d'éloignement, il avoit eu recours à moi, et jusqu'à ce qu'il ait été secrétaire d'État, je l'ai souvent, et pendant des années, trouvé dans son carrosse, rangé dans la rue près de chez moi, attendant que je rentrasse, sans vouloir entrer lui-même avant moi, et en plein hiver souvent, ni jamais souffrir que son carrosse fût ailleurs que dans la rue. J'avois effectivement trouvé qu'il étoit traité trop durement, après avoir eu tant de privance. Je l'avois représenté à M. le duc d'Orléans, l'exhortant néanmoins à le tenir éloigné de toute affaire, mais à le traiter d'ailleurs avec plus de bonté. J'avois réussi sur ce dernier article depuis quelque temps; plût à Dieu que sur l'autre j'eusse été cru de même!

L'abbé Dubois voulut être conseiller d'État, et me vint prier d'en rompre la glace auprès du régent. Il s'appuyoit sur ce que les évêques ne voudroient plus d'une place dans laquelle l'abbé Bignon les précéderoit; et, en effet, c'est ce qui les en a exclus, au déshonneur du conseil. Ma franchise ne put se taire. Je répondis à l'abbé Dubois que je lui souhaitois toute sorte de bien, mais que pour cette place je le priois de regarder un peu derrière lui, et de voir si elle lui convenoit, le dépit qu'en auroient les conseillers d'État, et si son attachement pour M. le duc d'Orléans lui pouvoit permettre de lui attirer par là la haine de tout le conseil et de tous les prétendants, et tous les discours du monde, tous ceux qui se tiendroient sur lui-même, et les mauvais offices qui sûrement naîtroient de ce choix. Il fut un peu étonné, mais il n'eut point de bonne réplique; nous ne laissâmes pas de nous séparer fort bien. Quatre jours après, l'abbé Dubois revint chez moi, qui d'abordée : « Je viens, me dit-il, vous rendre compte que je suis conseiller d'État, » transporté de joie. « Mon cher abbé, lui répondis-je, j'en suis ravi, et d'autant que je n'y ai point de part; vous êtes content, et moi aussi. Prenez seulement garde aux suites, et puisque l'affaire est faite, tenez-vous gaillard, et veillez-y seulement sans les craindre. » Je l'embrassai, et il s'en alla fort satisfait de moi. Je n'en dis pas un mot au régent ni lui à moi. Ma coutume étoit de ne lui jamais parler des choses faites que je désapprouvois; la sienne, de ne me rien dire de celles qu'il avoit faites, et qu'il sentoit faites mal à propos. Sur les grâces, je ne voulois desservir personne; ainsi je n'allois point à la parade, mais je me réservois tout entier pour tout ce qui étoit affaires, et empêcher celles que je croyois mauvaises. Les suites furent telles que je les avois prévues. Il n'y eut personne, depuis le chancelier jusqu'au dernier des maîtres des requêtes, qui ne se crût personnellement offensé, et qui ne le montrât. Ni eux ni les prétendants ne contraignirent leurs plaintes

ni leurs discours. L'abbé Dubois, qui ne pensoit qu'à soi, avoit ce qu'il avoit voulu, et ne se soucia point du bruit ni de son maître.

Quatre jours après, M. le duc d'Orléans donna ce grand nombre de bénéfices, dont le P. Tellier n'avoit jamais pu venir à bout de persuader au roi de disposer pour en disposer lui-même. Pour cette fois, ils furent assez bien donnés. L'abbé d'Estrées eut Cambrai. Je me souviens très-bien qu'à la mort du célèbre Fénelon, son prédécesseur, il courut une prophétie de je ne sais qui de ce diocèse; que ses trois premiers successeurs n'y entreroient jamais. On rit avec raison de ce conte, qui pourtant s'est trouvé exactement accompli. L'ancien évêque de Troyes obtint Sens pour son neveu, qui étoit évêque de Troyes, homme de vertu, de savoir, de mœurs et de mérite, et qui valoit bien mieux que lui. L'abbé de Castries, à qui Troyes fut donné, le refusa; il crut que c'étoit trop peu de chose pour un homme de son âge, qui avoit été aumônier ordinaire de Mme la Dauphine, et qui avoit acheté la charge de premier aumônier de Mme la duchesse de Berry. Il étoit frère du chevalier d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans, tellement que pour cette fois la mère et la fille se trouvèrent d'accord à soutenir l'abbé de Castries. Je proposai au régent de mettre les prétendants à Bayeux d'accord, sans jalousie, au profit du roi, en le donnant au cardinal de La Trémoille qui étoit un panier percé, et qu'il falloit bien soutenir à Rome par des pensions ou par des bénéfices. Celui-là valoit quatre-vingt mille livres de rente; on en prit dix en pensions. Je proposai aussi l'abbé de Beaumont pour Saintes. Je ne le connoissois point du tout; mais il étoit fils d'une sœur de M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, et homme de bonnes mœurs, qui avoit été lecteur des princes, et chassé d'auprès d'eux avec son oncle. La mémoire, toujours vivante en moi, du duc de Beauvilliers, agit seule en moi en cette occasion. Un abbé d'Entragues, aumônier du feu roi et de celui-ci, eut Clermont. Je le nomme parce que Bentivoglio, qui le crut mal affectionné à la constitution, lui rendit tant de si mauvais offices à Rome que ses bulles retardèrent toutes les autres. La vérité est qu'il estimoit la constitution sa juste valeur, et qu'il connoissoit les jésuites. Il ne s'en contraignit pas pendant son épiscopat, qui ne fut pas bien long. C'étoit un très-homme de bien, mais de peu de savoir. Il y eut quatorze ou quinze abbayes données : le cardinal Gualterio eut Saint-Victor, à Paris; et le cardinal Ottoboni, Saint-Paul de Verdun. Le régent donna Saint-Ouen de Rouen à l'abbé de Saint-Albin; c'étoit un nom de guerre, et un bâtard qu'il avoit eu de la comédienne Florence, qu'il n'a point reconnu. L'abbé de Thésut, secrétaire de ses commandements, eut celle de Saint-Martin de Pontoise; et celle de Sainte-Madeleine fut donnée à un chanoine de Notre-Dame de Paris, frère de La Roche, qui avoit l'estampille et la confiance du roi d'Espagne, qui l'avoit fort recommandé. Enfin Moissac fut donné à Biron pour un fils qu'il vouloit pousser dans l'Église, et qui n'a jamais voulu étudier, ni être prêtre.

Le régent établit un nouveau conseil de commerce, sur le modèle de celui qui se tenoit sous le feu roi, où entroient et entrèrent les douze députés des douze principales places de commerce du royaume, élus chacun par sa

ville. Au lieu de M. d'Aguesseau qui présidoit seul, on y mit le maréchal de Villeroy, comme chef du conseil des finances, qui ne fut proprement que *ad honores*, comme il étoit au conseil des finances. Le duc de Noailles, qui y faisoit tout, fut le second, mais le véritable président de ce conseil de commerce, où le maréchal d'Estrées eut liberté d'entrer quand il le voudroit comme président du conseil de marine. Quatre conseillers d'État y furent mis : MM. d'Aguesseau; Amelot, qui, pour avoir longtemps gouverné la marine, les finances et le commerce d'Espagne, en savoit plus que tous; Nointel et Rouillé du Coudray, qui avec M. de Noailles étoit le maître des finances et de tout ce qui y avoit rapport. On y fit entrer aussi un cinquième conseiller d'État qui fut M. d'Argenson, mais comme lieutenant de police, et trois maîtres des requêtes. La nomination des inspecteurs du commerce dans les places de commerce fut attribuée à ce conseil, dont les patentes furent données au nom du maréchal de Villeroy, excepté celui de Marseille, dont la dépendance fut réservée au conseil de marine. Valossière, produit par le duc de Noailles, fut secrétaire du conseil de commerce. Cet établissement étoit fort bon, et auroit été fort utile si les intérêts particuliers, qui gâtent toujours tout en France, n'en eussent point traversé l'administration.

M. le Duc pressa tant le régent de lui permettre d'entrer au conseil de guerre, qu'il l'obtint, à condition de n'y présider point, quoique à la première place, et de ne s'y mêler de rien. La même foiblesse qui lui fit accorder cette entrée ne la put refuser au duc du Maine, qui faisoit en tout le singe des princes du sang, et aux mêmes conditions. Mais comme il avoit les Suisses et l'artillerie, elles ne purent si bien être exécutées à son égard qu'à celui de M. le Duc, qui n'avoit point de charges militaires. Il voulut donc dans la suite se mêler peu à peu, comme avoit fait le duc du Maine, et cela causa des embarras qui retardèrent les affaires, et qui fatiguèrent souvent M. le duc d'Orléans et ce conseil, et l'obligèrent d'y entrer plus souvent qu'il n'eût voulu. Ces tracasseries mirent plus que du froid entre M. le Duc et le maréchal de Villars, lequel à la fin demeura le maître, et les dégoûta de ce conseil, où ils n'allèrent presque plus; mais ce ne fut qu'après assez longtemps.

Deux reines moururent tout au commencement de cette année, dont la perte ne fit pas grand bruit dans le monde : la reine mère de Suède, à près de quatre-vingts ans, qui étoit Holstein-Gottorp; et la reine de Pologne à Blois, La Grange-Arquien, veuve du fameux roi Jean Sobieski. On a vu en son temps que son orgueil l'avoit rendue la plus vive ennemie de la France, et comment aussi elle y fut reçue quand, lasse de Rome, elle voulut s'y retirer. Elle y fut laissée avec toute l'inconsidération qu'elle méritoit, et y vécut et mourut comme une particulière. Elle fut traitée de même après sa mort, et sa petite-fille aussi qui étoit auprès d'elle. Elle s'en alla, sans aucun honneur de la part de la cour, joindre en Silésie son père Jacques Sobieski, qui y vivoit retiré sur ses grands biens. Il la maria depuis au roi Jacques d'Angleterre à Rome. Elle n'eut pas même permission de passer par Paris. On ne sait ce qui la retint à Blois quatre ou cinq mois encore après avoir perdu sa grand'-mère.

La duchesse de Lesdiguières mourut à Paris dans son bel hôtel. Elle n'étoit point vieille, mais veuve depuis très-longtemps, et avoit perdu son fis unique, gendre de M. de Duras. C'étoit le reste de ces Gondi amenés en France par Catherine de Médicis, qui y avoient fait une si prodigieuse fortune et tant figuré. Aussi laissa-t-elle des biens immenses. C'étoit de tous points une fée, qui avec de l'esprit ne vouloit voir presque personne, moins encore donner à manger à aucun de ce peu qu'elle voyoit; jamais à la cour, et presque jamais hors de chez elle. Sa maison, dont la porte étoit toujours ouverte, étoit aussi toujours fermée d'une grille qui laissoit voir un vrai palais de fée, tel que les dépeignent les romans. Le dedans presque désert, mais de la dernière magnificence, y répondoit par là et par sa singularité, que ne démentoit pas son train, sa livrée, la housse jaune de son carrosse, et ses deux grands Maures avec tout leur appareil. Elle laisse gros à ses domestiques et en legs pieux; rien à sa belle-fille, quoique pauvre, et qu'elle lui rendît beaucoup de devoirs; six mille livres viagers à la sœur de Vertamont, veuve sans enfants du duc de Brissac, qui avoit été mon beau-frère en premières noces, et qui étoit son cousin germain, laquelle duchesse de Brissac n'avoit pas de pain, beaucoup d'esprit et de mérite, et la voyoit fort; huit mille livres viagers et la jouissance d'une terre de dix mille livres de rente à la duchesse de Lesdiguières-Canaples, qui étoit Mortemart, qu'elle aimoit fort. Le maréchal de Villeroy et ses enfants héritèrent de plus de trois cent mille livres, outre sa belle maison, et une grande quantité de meubles magnifiques.

La mère du maréchal de Villeroy étoit sœur du duc de Lesdiguières, beau-père de cette fée; et la mère de cette même fée et celle de la femme du maréchal de Villeroy étoient sœurs. La branche de Lesdiguières et la maison de Gondi étoient éteintes; et le duc de Brissac, frère de la maréchale de Villeroy, n'avoit point eu d'enfants. Ainsi les Villeroy héritèrent des deux côtés de tout à la fois, parce que le duc de Lesdiguières, fils de la fée, lui avoit laissé tous ses biens par son testament. Qui eût prédit cette succession aux ducs, maréchal, cardinaux de Gondi et de Retz, au connétable de Lesdiguières et au maréchal de Créqui son gendre, qui avoient tous vu M. de Villeroy secrétaire d'État, et d'où il étoit sorti, ils se seroient étrangement indignés, le maréchal de Créqui surtout, qui eut tant de peine à consentir au mariage de sa fille, que le connétable son beau-père le força de faire avec M. de Villeroy, petit-fils du secrétaire d'État, parce qu'il avoit la survivance du gouvernement de Lyon, Lyonnois, etc., de M. d'Alincourt son père, et que le connétable, gouverneur de Dauphiné, commandant de Provence, et comme roi dans ces deux provinces, le voulut être encore dans le gouvernement de Lyon, Lyonnois, etc.

Médavy perdit en même temps sa fille unique, qu'il avoit mariée à Grancey son frère, qui n'en eut point d'enfants.

Le monde perdit aussi Coulange. C'étoit un très-petit homme, gros, à face réjouie, de ces esprits faciles, gais, agréables, qui ne produisent que de jolies bagatelles, mais qui en produisent toujours et de nouvelles et sur-le-champ, léger, frivole, à qui rien ne coûtoit que la con-

trainte et l'étude, et dont tout étoit naturel. Aussi se fit-il justice de fort bonne heure. Il se défit d'une charge de maître des requêtes, renonça aux avantages que lui promettoient sa proche parenté avec M. de Louvois, et ses alliances avec la meilleure magistrature, uniquement pour mener une vie oisive, libre, volontaire, avec la meilleure compagnie de la ville, même de la cour, où il avoit le bon esprit de ne se montrer que rarement, et jamais ailleurs que chez ses amis particuliers. La gentillesse, la bonne mais naturelle plaisanterie, le ton de la bonne compagnie, le savoir-vivre et se tenir à sa place sans se laisser gâter, le tour aisé, les chansons à tous moments qui jamais n'intéressèrent personne, et que chacun croyoit avoir faites, les charmes de la table sans la moindre ivrognerie ni aucune autre débauche, l'enjouement des parties dont il faisoit tout le plaisir, l'agrément des voyages, surtout la sûreté du commerce, et la bonté d'une âme incapable de mal, mais qui n'aimoit guère aussi que pour son plaisir, le firent rechercher toute sa vie, et lui donnèrent plus de considération qu'il n'en devoit attendre de sa futilité. Il alla plus d'une fois en Bretagne, même à Rome; avec le duc de Chaulnes, et fit d'autres voyages avec ses amis; jamais ne dit mal ni ne fit mal à personne; et fut avec estime et amitié l'amusement et les délices de l'élite de son temps, jusqu'à quatre-vingt-deux ans, dans une santé parfaite de tête et de corps, qu'il mourut assez promptement. Sa femme, qui avoit plus d'esprit que lui, et qui l'avoit plus solide, eut aussi quantité d'amis à la ville et à la cour, où elle ne mettoit jamais le pied. Ils vivoient ensemble dans une grande union, mais avec des dissonances qui en faisoient le sel et qui réjouissoient toutes leurs sociétés. Ils n'eurent point d'enfants. Elle l'a survécu bien des années. Elle avoit été fort jolie, mais toujours sage et considérée. Coulange étoit un petit homme fort gras, de physionomie joviale et spirituelle, fort égal et fort doux, dont le total étoit du premier coup passablement ridicule; et lui-même se chantoit et en plaisantoit le premier.

Cavoye mourut en même temps. Je me suis assez étendu sur lui et sur sa femme pour n'avoir rien à y ajouter. Cavoye, sans cour, étoit un poisson hors de l'eau; aussi n'y put-il longtemps résister. Si les romans ont rarement produit ce qu'on a vu de sa femme à son égard, ils auroient peine à rendre le courage avec lequel cet amour pour son mari si durable la soutint pour l'assister dans sa longue maladie et à sa mort, voulant, disoit-elle, qu'il fût heureux en l'autre vie, ni la sépulture à laquelle elle se condamna à sa mort, et qu'elle garda fidèlement jusqu'à la sienne. Elle conserva son premier deuil toute sa vie, jamais ne découcha de la maison où elle l'avoit perdu, ni n'en sortit que pour aller deux fois le jour à Saint-Sulpice prier dans la chapelle où il est enterré. Elle ne voulut jamais voir d'autres personnes que celles qu'elle avoit vues dans les derniers temps de la maladie de son mari, ou le jour de sa mort, ne s'occupa que de bonnes œuvres de toutes les sortes, presque toutes relatives au salut de son mari, et se consuma ainsi en peu d'années, sans avoir jamais foibli ni reculé d'une ligne. Une véhémence si égale et si soutenue, sans relâche ni amusement de quoi que

ce soit, et toujours surnagée de religion, est peut-être un exemple unique et bien respectable.

La mort de Mlle d'Acigné délivra le duc de Richelieu, fils de sa sœur, d'un retour de partage de cent mille écus qu'elle lui demandoit.

Parabère mourut aussi. Pour le personnage qu'il faisoit en ce monde, il eût mieux valu pour lui de le quitter plus tôt. Il étoit gendre de Mme de La Vieuville, dame d'atours de Mme la duchesse de Berry. J'aurai lieu ailleurs de parler de Mme de Parabère.

Ce commencement d'année produisit aussi plusieurs mariages. Celui du jeune Castries avec la fille de Nolent, conseiller au parlement, dont le frère avoit été major du régiment des gardes, donna une ridicule scène. Pour la faire entendre, il faut dire que le père de M. de Castries étoit lieutenant général de Languedoc, gouverneur de Montpellier, chevalier de l'ordre en 1661, et que sa mère étoit sœur du cardinal Bonzi, archevêque de Narbonne et grand aumônier de la reine. Il aimoit fort sa sœur, et avoit obtenu le gouvernement de Montpellier pour son neveu, à la mort de son beau-frère. M. du Maine le maria à une fille de M. de Vivonne qui n'avoit rien. Outre l'honneur de l'alliance, il espéroit en étayer son oncle par M. du Maine, gouverneur de Languedoc, fils de la sœur de M. de Vivonne, contre la persécution de Bâville, intendant, ou plutôt roi de Languedoc. Cette proximité fit dans la suite, et à distance, le mari chevalier d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans, et la femme sa dame d'atours, qui les aimoit fort l'un et l'autre, et Mme de Montespan beaucoup, qui depuis longtemps n'étoit plus à la cour. Mme de Castries étoit une figure de tout point manquée pour la forme et pour la matière, mais tout âme, tout esprit et charmant, toujours nouveau, et de ce rare chrême des Mortemart, avec beaucoup de lecture et de savoir sans le montrer jamais. Le mari s'étoit fort distingué à la guerre, et y auroit été loin sans un asthme et une santé fort triste, qui le força à quitter.

Avec une si médiocre place, et un esprit qui ne l'étoit guère moins, sa vertu et son mérite lui avoient acquis des amis distingués, et en nombre, et une considération personnelle où peu d'autres sont parvenus. Ils avoient un seul fils, fort bien fait, et qui promettoit beaucoup, dont ils étoient idolâtres. Ils avoient fort peu de bien; ils voulurent le richement marier. Ils trouvèrent une beauté parfaite avec toutes les grâces possibles, plus admirable, à ce qu'on disoit, d'âme et d'esprit que de corps; car elle parut et passa comme une fleur. L'affaire conclue, il en fallut parler à Mme la duchesse d'Orléans par respect, étant à elle, mais sans avoir de grâce à lui demander. Cette princesse qui, comme Minerve, n'avoit point de mère, et ne reconnoissoit de parents que ceux de Jupiter, n'avoit jamais laissé apercevoir aux Castries la moindre idée de parenté, quelque amitié, quelque familiarité, quelque confiance qu'elle eût en eux, et eux de leur côté auroient commis un crime irrémissible à son égard, s'il leur en étoit échappé la moindre apparence. A la mention de ce mariage, elle se douta pour la première fois qu'il pouvoit être que Mme de Castries fût sa cousine germaine, et tout aussi [tôt] chausse le cothurne sur l'indigne alliance des Nolent. Ce

n'étoit pas qu'elle eût un autre parti à leur proposer, moins encore à leur fournir de quoi prétendre à mieux; mais de ce mariage, elle n'en voulut pas entendre parler, le traita d'offense pour elle, et fit tant de bruit qu'il en demeura tout court; il fallut attendre, et cela dura six mois. Cependant ce mariage n'en fut point rompu, parce qu'il étoit réciproquement désiré. A la fin le duc du Maine et le comte de Toulouse obtinrent la levée de l'interdit, et le mariage s'acheva. Mais depuis ce moment, tout fut si dédaigneux de la part de Mme la duchesse d'Orléans, que la jeune femme n'osoit presque s'y présenter, et que M. et Mme de Castries étoient eux-mêmes fort empêchés de leurs personnes. Les pauvres jeunes gens ne durèrent guère. Ce ne fut que par leur mort, qui arriva à quatre jours l'un de l'autre, que Mme la duchesse d'Orléans se rapprocha de M. et de Mme de Castries, qui en pensèrent mourir de douleur, et ne s'en consolèrent jamais.

Broglio cadet, et qui a fait depuis une si étrange fortune, épousa une très-riche Malouine, qui s'est vue assise veuve, sans l'avoir pu être, mariée. Car son mari a vu la cour bien peu, maréchal de France, fait bien bizarrement duc en Bohême, d'où presque aussitôt, il revint perdu, exilé, et mourut peu après dans cette disgrâce, sans avoir eu permission d'approcher la cour depuis son retour.

D'Antin maria son second fils à la fille unique de Vertamont, premier président du grand conseil, riche à millions, et plus avare, s'il se peut, que riche. Elle manquoit de bas et de souliers chez son père, dans un grenier où elle ne voyoit jamais de feu. Ses naïvetés aussi, quoiqu'elle ne manquât pas d'esprit, et ses surprises de l'abondance et de la magnificence qu'elle trouva chez d'Antin, furent longuement divertissantes. Son mari prit le nom de marquis de Bellegarde. En même temps d'Antin procura à Vertamont le râpé de la charge de greffier de l'ordre que Lamoignon, président à mortier, vendit à Le Bas de Montargis, garde du trésor royal. On cria fort de voir l'ordre sur Montargis, et cela renouvela contre Crosat. On trouva étrange aussi que six hommes vivants demeurassent parés du cordon successif de la même charge, qui étoient : La Vrillière, les chanceliers de Pontchartrain et Voysin, Lamoignon, Vertamont et Montargis. Les trois autres charges avoient aussi leurs vétérans et leurs râpés, mais non chacune en si grand nombre.

Le maréchal de Besons maria aussi une de ses filles, belle et bien faite, à Maubourg, brigadier de cavalerie, et très-bon officier, veuf depuis un an d'une fille de La Vieuville, mari de la dame d'atours de Mme la duchesse de Berry.

Le duc de Melun épousa une fille du duc d'Albret. Mme d'Espinoy, sa mère, mit sa fille dans les Rohan; elle étoit Lorraine, comme on a vu souvent; elle vouloit peu à peu poulier son fils à la principauté que son mari avoit toujours eue dans la tête.

Le mariage du fils aîné du duc de Villeroy fut arrêté avec la fille aînée du prince de Rohan. On a vu plus d'une fois ici ce que toute leur vie furent l'un à l'autre le maréchal de Villeroy et la duchesse de Ventadour, grand-père et grand'mère de ce mariage. L'affaire publique et les

compliments reçus, les Rohan crurent que rien ne la pourroit rompre. Alors ils proposèrent qu'en cas que les mâles, issus du prince de Rohan ou de son fils, vinssent à manqner, cette fille aînée reçût quelque légère augmentation de dot, mais que tous les biens de cette branche passassent à celle de Guéméné, et déclarèrent qu'ils les avoient substitués de la sorte. Ce n'étoit pas que le maréchal de Villeroy se souciât de biens, ni qu'il espérât que cette fille vît mourir tous les mâles de sa branche, mais il ne voulut pas être la dupe des Rohan, moins encore leur valet, et faire un mariage avec une condition qui lui sembla honteuse, et qui ne lui fut déclarée qu'après que tout eut été convenu. Il rompit donc avec le plus grand éclat. Mais le vieil amour du maréchal de Villeroy et de la duchesse de Ventadour ne put souffrir un long divorce. Il remit même peu à peu quelque sorte de bienséance entre les Rohan et les Villeroy, qui en firent même les avances pour plaire à Mme de Ventadour. Mais ils ne le pardonnèrent jamais au maréchal de Villeroy, et furent les sourds mais principaux instigateurs de sa catastrophe. Mais ils s'en cachèrent tant qu'ils purent, à cause de Mme de Ventadour qu'ils avoient un si grand intérêt de ménager et de gouverner, comme ils ont fait toute sa vie, et dont le cœur étoit depuis tant d'années si inséparablement attaché au maréchal de Villeroy. Il eut bientôt lieu d'être dépiqué par la figure, le bien et la naissance, en quoi il ne perdit rien aux Rohan. Six semaines après, il maria son petit-fils à la fille aînée du duc de Luxembourg.

Les Rohan, de leur côté, ne voulurent pas demeurer en reste. Ils tonnelèrent aisément le duc de Mazarin, qui consentit à leur substitution, et le mariage se fit du duc de La Meilleraye, son fils unique, qui n'avoit que quinze ans, un mois après celui du marquis de Villeroy avec Mlle de Luxembourg.

La maréchale de Noailles maria sa huitième et dernière fille au fils de Courtenvaux, qui devoit être très-riche. Le duc de Noailles obtint pour cela du régent que le père cédât à son fils sa charge de capitaine des Cent-Suisses, et d'en conserver les appointements et la survivance. Ainsi le maréchal d'Estrées fut beau-frère de tous deux : du père, mari de sa sœur; du fils, son neveu, qui épousa la sœur de la maréchale d'Estrées.

CHAPITRE XXV.

Je fais donner à La Vrillière voix au conseil de régence. — M. de Châtillon mestre de camp général, et M. de Clermont-Tonnerre commissaire général de la cavalerie. — La charge de secrétaire d'État de la guerre supprimée; celle des affaires étrangères rétablie sans fonction, donnée à Armenonville, qui en paye quatre cent mille livres au chancelier Voysin. — Les conseillers d'État prétendent que la place de conseiller d'État est incompatible avec la charge de secrétaire d'État, et perdent leur procès contre Armenonville. — Avaray ambassadeur en Suisse, et Bonac à Constantinople. — Maupertuis et Vins, capitaines des deux compagnies des mousquetaires, se retirent; Artagnan et Canillac leur succèdent. — Réforme des troupes. — Querelle, combat, procédure et jugement entre le duc de

Richelieu et le comte de Gacé. — Princes du sang, bâtards, pairs. — Epées aux prisons. — Querelle et combat entre MM. de Jonzac et de Villette. — Mort de Sourches, ci-devant grand prévôt, et de Lyonne, premier écuyer de la grande écurie, à qui succède le neveu de Sainte-Maure. — Chambre de justice contre les financiers. — Accident à un œil de M. le duc d'Orléans. — Payements se commencent. — Misère étrange des ministres employés par la France au dehors. — Mortification, puis don, aussi mal à propos l'un que l'autre, à Desmarets. — Cheverny gouverneur de M. le duc de Chartres *ad honores*. — Mme la duchesse de Berry usurpe des honneurs qu'elle ne conserve pas. — Son démêlé avec M. le prince de Conti. — S'abandonne à Rion. — Quel est Rion. — Il la maîtrise fort durement. — Contrastes de Mme la duchesse de Berry avec elle-même, et dans le monde, et aux Carmélites. — Mme d'Aydie dame de Mme la duchesse de Berry, au lieu de la mère du marquis de Brancas, qui rend sa place.

La Vrillière auroit dû être content de son sort, dont il ne s'étoit pas tant promis lui-même. Je l'avois sauvé seul du naufrage des secrétaires d'État, à force de temps et de bras, et je lui avois fait attribuer à lui seul toutes les fonctions pour lesquelles on ne se pouvoit commodément passer d'un secrétaire d'État, et qui s'étendoient par tout le royaume pour tous les ordres en commandement, outre le secret et la direction de la police de Paris. De cinquième roue d'un chariot qu'il étoit sous le feu roi, avec une place caponne, car sa charge de secrétaire d'État n'avoit que ses provinces et point de département particulier, il étoit devenu un personnage à qui tout le monde avoit affaire. Malgré tant de différence dans la situation nouvelle où il se trouvoit, il avoit un ver qui le rongeoit, et qui depuis l'expulsion de Pontchartrain ne lui laissoit point de repos, quoique depuis la mort du roi, jusqu'à sa dernière chute, Pontchartrain fût devenu un simulacre qu'on ne cessoit de bafouer sans cesse et sans mesure. Mais tandis qu'à ce prix il entroit encore au conseil de régence, comme secrétaire d'État, où toutefois il n'eut jamais d'autre fonction que de moucher les bougies. La Vrillière, avec ce pendant d'oreille, n'osa parler de ce qui le tourmentoit. Quand Pontchartrain fut chassé, La Vrillière prit plus de hardiesse, parce qu'il se trouva seul dans le cas, et bientôt après vint à moi comme à son protecteur, sur sa privation de voix au conseil de régence. J'essayai de lui faire entendre raison; mais lui et sa femme revinrent si souvent à la charge, il faut tout dire, pleurèrent tant chez moi l'un et l'autre, que l'amitié l'emporta en moi sur la raison. Je parlai au régent qui avoit une facilité et un mépris de toutes choses qui lui en faisoit faire litière, quand il n'étoit pas retenu par quelqu'un, et j'obtins facilement ce que La Vrillière regardoit lors comme le comble de ses vœux.

La Vrillière vendit alors sa charge de mestre de camp général de la cavalerie à M. de Châtillon, qui en étoit commissaire général, et gendre de Voysin, qui a fait depuis une fortune si grande et si peu espérée, dont l'extrême brillant s'est enfin changé en de tristes ténèbres. Il vendit la sienne au marquis de Clermont-Tonnerre.

Je m'impatientois de ce que le chancelier ne se défaisoit point de sa charge de secrétaire d'État de la guerre, dont il ne faisoit plus aucune fonction depuis l'établissement des conseils. C'étoit la condition sous la-

quelle le maréchal de Villeroy avoit dans les derniers jours de la vie du roi arraché pour lui la conservation des sceaux, comme je l'ai raconté en son lieu, de la misère de M. le duc d'Orléans; car c'est le terme qui convient à une telle foiblesse. Je pressois le régent de finir cela, et à la fin, j'en vins à bout. Armenonville dont j'ai parlé plus d'une fois, et duquel j'avois eu lieu d'être content toute ma vie, me vint demander instamment de le servir pour obtenir ce qui n'étoit plus qu'une carcasse inanimée de charge, mais qui pouvoit se relever, et passer à son fils. Voysin, qui, jusqu'au dernier moment du roi, ne s'étoit pas oublié, en avoit obtenu tout à la fin de sa vie un brevet de retenue de quatre cent mille livres sur cette charge, et par la condition obtenue par le maréchal de Villeroy, en lui faisant conserver les sceaux, il falloit que la charge fût vendue. J'obtins donc l'agrément pour Armenonville, qui fut pourvu de celle dont Torcy avoit été récompensé en s'en démettant, et donna quatre cent mille livres au chancelier Voysin, qui fut enragé encore, parce qu'il avoit trouvé à la vendre le double. La sienne demeura supprimée en entier, et celle des affaires étrangères n'eut aucune sorte de fonction.

Cette affaire fit naître une ridicule prétention. Armenonville étoit si avancé dans le conseil qu'il touchoit presque au décanat; ce décanat emporte honneur et profit. Armenonville étoit d'âge et de santé à en jouir longtemps, et ce n'étoit pas l'intérêt de ceux qui avoient envie d'y parvenir. Les anciens conseillers d'État imaginèrent une incompatibilité dans les deux places dont il étoit revêtu, et peu à peu la persuadèrent aux autres conseillers d'État. Ils citoient des exemples vrais et faux là-dessus dont pas un ne faisoit au fond de la chose. Il est vrai que les secrétaires d'État et le contrôleur général des finances étoient si supérieurs en considération, en fonctions, en autorité aux conseillers d'État, qui ne jugent que des procès, que ceux d'entre eux qui sous le feu roi avoient été pris d'entre les conseillers d'État pour remplir ces grandes places, s'étoient démis de celle de conseillers d'État. Cela même étoit d'autant plus raisonnable que le service du conseil le demandoit, parce qu'il n'y a que vingt-quatre conseillers d'État de robe, dont il y en a toujours intendants dans les grandes provinces, intendants des finances souvent, prévôts des marchands, dont l'absence des bureaux et du conseil retarde l'expédition, et nuit souvent aux affaires. Un conseiller d'État, devenu secrétaire d'État ou contrôleur général, étoit encore de moins au conseil où il n'avoit plus le temps de vaquer, et de plus cette place n'étoit pour lui d'aucune ressource, parce que, venant à déplaire assez pour perdre la principale, il ne se seroit pas réduit à retourner faire le simple conseiller d'État au conseil, et à devenir, comme on dit, d'évêque meunier. Il étoit faux que M. de Croissy, président à mortier au parlement de Paris, quand il fut secrétaire d'État à la place de M. de Pomponne, se fût défait de sa charge de président à Mortier. M. de Croissy eut la charge de président à mortier en....[1] de M....[2], fut en

1. Les dates sont en blanc dans le manuscrit. Charles Colbert, marquis de Croissy, fut reçu président à mortier au parlement de Paris, le 26 août 1679.

2. Le nom est en blanc dans le manuscrit. Le marquis de Croissy succéda

1679 secrétaire d'État, eut en....[1] la survivance de sa charge de président à mortier pour M. de Torcy son fils.

En 1689, le roi ordonna au premier président de Novion de donner la démission de sa charge, moyennant une charge de président à mortier pour son petit-fils, M. de Novion, qui, après la régence, a été premier président. M. de Croissy lui vendit sa charge de président à mortier, et M. de Torcy, qui en avoit la survivance, eut en la place celle de secrétaire d'État de M. de Croissy. Or un secrétaire d'État des affaires étrangères, par ses occupations, et par être nécessairement toujours à la cour et jamais à Paris, est bien moins compatible avec les fonctions journalières de président à mortier que ne le sont les places de secrétaire d'État et de conseiller d'État. Si de là on passe à l'être de ces places, il se trouve que l'être de secrétaire d'État est [celui] de conseiller d'État. La charge de secrétaire d'État lui en donne le titre, l'entrée et la voix au conseil, le rang d'ancienneté partout parmi les conseillers d'État du jour qu'il a été secrétaire d'État, et comme secrétaire d'État a rang de conseiller d'État, et n'en a point d'autre. Si par la puissance de leurs charges ils ont regardé les places de conseiller d'État au-dessous d'eux, c'est une idée qui a pu entrer dans leur tête, mais qui n'a pas changé l'essence de leurs charges et de leur condition, qui, par ce qui vient d'être expliqué, est homogène aux places de conseillers d'État, et ne peut être incompatible avec elles. Aussi les conseillers d'État eurent-ils beau s'assembler, députer au régent, présenter des mémoires imprimés, solliciter les membres du conseil de régence, et l'ancien évêque de Troyes chargé par le régent d'y rapporter l'affaire, bien défendue par Armenonville, ce dernier y gagna son procès tout d'une voix. Comme sa nouvelle charge ne lui donnoit aucune occupation, il continua ses fonctions de conseiller d'État comme auparavant, et devint doyen du conseil. Nous lui verrons donner les sceaux dans la suite, avec lesquels il ne mourut pas.

Avaray, bon militaire et rien de plus, fut choisi pour l'ambassade de Suisse, et Bonac pour celle de Constantinople. C'étoit un neveu paternel de Bonrepos, qui avoit eu l'honneur d'épouser la fille aînée de Biron, à la vérité fort chargé d'enfants, et pour rien. Il avoit de l'esprit, de l'expérience, et de la capacité dans les négociations, où il avoit passé sa vie, alors assez peu avancée. On l'avoit employé de bonne heure en Allemagne, puis dans le Nord, et en Pologne longtemps, enfin en Espagne, et on avoit eu lieu partout d'en être content. L'emploi délicat, mais fort lucratif de Constantinople, parut tout à la fois une dot et une récompense pour lui.

Artagnan, qui depuis longtemps commandoit les mousquetaires gris sous Maupertuis qui avoit plus de quatre-vingts ans, et qui ne s'en mêloit presque plus, lui donna cent cinquante mille livres et en fut capitaine à sa place. Trois mois après, Canillac, cousin de celui qui étoit

probablement à Nicolas Potier, seigneur de Novion, qui devint premier président en 1678.

1. La date est en blanc dans le manuscrit.

dans le conseil des affaires étrangères, et qui commandoit les mousquetaires noirs sous M. de Vins, qui n'étoit guère moins vieux que Maupertuis, et qui désiroit fort de se retirer, lui donna aussi cent cinquante mille livres, et fut capitaine à sa place. Ce fut la première fois qu'on est monté à ces compagnies pour de l'argent. Il est vrai que si on n'eût eu égard qu'au mérite, Maupertuis et Vins n'auroient pas eu de tels successeurs.

Après bien des projets différents, on fit enfin la réforme des troupes. On ne conserva que cent cinquante escadrons de cavalerie à cent maîtres chacun, sans majors ni aumôniers, et les dix-sept escadrons de la maison du roi et de la gendarmerie, de laquelle les compagnies furent réduites de soixante à trente-cinq maîtres. On conserva aussi les quatorze régiments de dragons à un escadron chacun, dont la moitié à pied. Le tiers des Suisses fut réformé, en sorte que des dix-huit mille hommes on n'en conserva que douze mille en ôtant une compagnie par régiment; et les régiments sur le pied étranger, excepté les Suisses à qui leurs capitulations furent conservées, et les Irlandois, on les mit sur le pied françois infiniment moins cher, en donnant à leurs colonels huit mille livres de pension, en dédommagement de ce qu'ils y perdirent.

Il y eut force bals dans Paris, outre ceux de l'Opéra. Il arriva en l'un de ces derniers une querelle entre le duc de Richelieu et le comte de Gacé, fils aîné du maréchal de Matignon. Ils sortirent, se battirent dans la rue de Richelieu et se blessèrent légèrement tous deux. Le parlement, certain de la foiblesse du régent, et de la misère des ducs à qui il ne pardonnoit point de ne pas essuyer toutes ses usurpations avec le dernier respect, se promit bien de profiter du temps et de l'aventure, et sans lettres patentes, comme il est de l'ordre, du droit et de l'usage, se mit à informer, sous prétexte que M. de Richelieu n'étoit pas reçu au parlement, comme s'il étoit moins pair de France faute de cette réception, après celle de son père. Il y eut en bref un ajournement personnel, et se rendre dans quinzaine à la conciergerie du Palais, avant l'expiration duquel M. le duc d'Orléans les envoya à la Bastille. Ce nonobstant, le parlement leur fit signifier en leurs domiciles l'ajournement personnel, et de se rendre à la Conciergerie. Ces messieurs furent fort visités à la Bastille. Cette prétendue noblesse excitée par M. et Mme du Maine, dont on a parlé en son temps, fermentoit toujours, et trouva fort mauvais que les ducs qui alloient voir les deux prisonniers à la Bastille gardassent leurs épées, et qu'ils fussent obligés de laisser les leurs à la porte. Grand bruit, à leur ordinaire; mais de ce bruit il n'en fut autre chose sinon que le régent qui savoit bien ce qui en étoit et devoit être, eut la complaisance de faire perquisition de l'usage, qui se trouva tel qu'il se pratiquoit et que cette prétendue noblesse s'en plaignoit. Ainsi elle continua à laisser les épées à la porte de la Bastille, et les ducs à la conserver en entrant dans cette prison et dans toutes les autres où ils vont voir quelqu'un, comme du temps du feu roi il m'est arrivé au For-l'Évêque, sans qu'on y ait songé à me parler de quitter mon épée, ce que je n'aurois pas souffert aussi.

Le régent, qui se plaisoit aux *mezzo-termine* favorables à sa foiblesse

et à son goût politique d'abaissement et de confusion, et de tenir tout brouillé, laissa faire le parlement, et fit seulement écrire une lettre du roi à chaque prince du sang, bâtard, et autre pair pour se trouver au jugement du duc de Richelieu. Les princes du sang furent piqués de ce que cette qualité se trouva également mise à la suscription de leurs lettres et de celles des bâtards. M. le Duc, M. le prince de Conti et le duc du Maine déclarèrent qu'ils n'iroient point au jugement du duc de Richelieu comme étant ses parents trop proches. Ce fut une défaite que le régent leur suggéra pour éviter noise. Les princes du sang s'étoient vantés qu'ils empêcheroient les bâtards de traverser le parquet, et quand ce fut à l'exécution, ils se trouvèrent encore plus contents de cette raison d'en éviter l'occasion, que ne le fut le régent même qui la leur fournit. Le prince de Dombes et le comte de Toulouse s'y trouvèrent avec les autres pairs. Le parlement, ne pouvant pis après tout ce qu'il avoit entrepris et usurpé dans cette affaire, ordonna un plus amplement informer, et garder prison deux mois.

Quand le jour du jugement définitif s'approcha, il fut dit que le roi n'écriroit qu'aux pairs, et point aux princes du sang, ni à MM. du Maine et de Dombes comme exclus par leur parenté. M. de Dombes y avoit pourtant assisté une fois, mais on prit ce milieu pour faire en sorte que le comte de Toulouse se laissât persuader de n'y point aller, et d'avoir cette déférence pour les plaintes amères que M. le Duc avoit faites, et continuoit de porter au régent de ce que le prince de Dombes et lui s'étoient trouvés à la dernière séance. Le prince de Dombes se vouloit bien exclure de celle-ci comme parent, ainsi que son père, par Mme la duchesse du Maine. Mais le comte de Toulouse, qui n'avoit point cette raison, persista à s'y vouloir trouver. Ainsi fit-il, et traversa le parquet. Les pairs tous convoqués par le roi y assistèrent. Il y eut arrêt de plus amplement informer pendant trois mois, et cependant mis en liberté. Ils sortirent le même jour de la Bastille; il y avoit six mois que cela duroit. J'ai cru devoir rapporter cette affaire tout de suite.

Dans ce même temps de la querelle du duc de Richelieu et du comte de Gacé, il y eut un badinage de rien entre deux jeunes gens ivres à souper chez M. le prince de Conti à Paris, à quoi eux-mêmes ni personne n'eût pris garde sans la malice des convives, excités par l'exemple du maître de la maison, qui leur apprit le lendemain qu'ils avoient eu une affaire la veille, et qui voulut faire semblant de les accommoder. L'un étoit Jonzac, fils d'Aubeterre, l'autre Villette, frère de père de Mme de Caylus. M. le Duc, qui ne voulut pas que les maréchaux de France se mêlassent d'une affaire arrivée chez M. le prince de Conti, les envoya chercher deux jours après et les accommoda. Mais ceux qui de rien avoient fait une affaire se mirent si fort après eux, que les familles s'en mêlèrent et les crurent déshonorés s'ils ne se battoient pas. Tous deux y résistèrent; mais enfin poussés à bout, ils se battirent en fort braves gens, et montrèrent ainsi que leur résistance ne venoit que de ne savoir pourquoi se battre. Tous deux furent blessés, Villette plus considérablement, et disparurent. Ce fut le premier fruit de l'impunité effective du premier duel de la régence, sur le quai des Tuileries, en plein jour, de

la plus grande notoriété, entre deux hommes qui ne valoient pas, en quoi que ce fût, la peine d'être ménagés, et qui en produisit bien d'autres. L'affaire dont je viens de parler avoit trop éclaté et trop longtemps pour pouvoir être étouffée. Le parlement procéda, Villette sortit du royaume et mourut bientôt après; Jonzac se cacha longtemps, et ne se présenta que bien sûr de ce qui arriveroit de son affaire. Il en fut quitte pour une assez longue prison, absous après, et ne perdit point son emploi. Cette affaire pourtant réveilla celle de Girardin et de Ferrant, qui furent obligés de s'absenter, et qui à la fin furent condamnés, effigiés, et perdirent leurs emplois. Ce fut un remède qui vint beaucoup trop tard.

Deux hommes, qui étoient devenus fort inutiles au monde, moururent en ce même temps: Sourches, fort vieux, qui avoit cédé à son fils sa charge de grand prévôt, et Lyonne, premier écuyer de la grande écurie, qui n'avoit jamais exercé cette charge, et qui passoit sa très-obscure vie avec les nouvellistes de Paris. Sainte-Maure crut faire merveilles de faire prendre cette charge à son neveu. Ce n'en étoit pas une pour un homme de sa qualité, mais il y brilla aussi peu que son prédécesseur.

Le duc de Noailles et Rouillé voulurent absolument une chambre de justice contre les financiers. On a vu ce que j'avois pensé là-dessus; mais ces deux hommes étoient maîtres absolus de ce qui étoit finance; cela passa donc au conseil de régence. Lamoignon et Portail, présidents à mortier, furent mis à la tête de six maîtres des requêtes, dix conseillers du parlement, huit maîtres des comptes, et quatre conseillers de la cour des aides. Fourqueux, neveu de Rouillé, et procureur général de la chambre des comptes, fut procureur général de ce nouveau tribunal. Portail et lui y acquirent beaucoup de réputation par leur intégrité; Lamoignon y gagna de l'argent et se déshonora. L'édit de cette création fut enregistré tel qu'il fut présenté au parlement le 12 mars, et le chancelier alla le 14 mars faire l'ouverture de ce nouveau tribunal aux Grands-Augustins, où il tint ses séances. La frayeur se mit parmi les financiers. On prétendoit que les traitants avoient profité de dix-huit cents millions. Parmi les assignations qui furent données à ceux qu'on voulut ressasser, le duc de Noailles n'oublia pas M. d'Auneuil, maître des requêtes, frère de Mme la maréchale de Lorges, dont le père étoit entré en plusieurs affaires du temps de M. Colbert, avoit été depuis garde du trésor royal avec autant de bonne réputation que ces gens-là en peuvent avoir, et avoit longtemps avant sa mort quitté sa charge et toute affaire, et entièrement apuré ses comptes à la chambre des comptes. Dès que j'appris cette malice, j'allai trouver M. le duc d'Orléans, qui sur-le-champ et devant moi envoya ordre au duc de Noailles de retirer cette assignation et de la lui apporter. Il eut un peu la tête lavée, tout favori qu'il étoit, avec défense de toucher à d'Auneuil en quoi que ce pût être, et l'assignation bien déchirée. Ils avoient tous bien envie d'attaquer Pontchartrain, et M. le duc d'Orléans aussi; mais la considération de son père borna ce dessein aux désirs et aux regrets; M. le duc d'Orléans s'y porta de lui-même. Je n'eus ni la peine ni le mérite de parer ce coup.

Ce prince, qui avoit la vue fort basse et un œil bien moins mauvais que l'autre, jouant à la paume qu'il aimoit fort en ce temps-ci, se donna sur ce bon œil un coup de raquette qui le mit en danger de le perdre. Mais s'il le conserva il n'en fut guère mieux; il n'en vit presque plus le reste de sa vie; et le mauvais œil, dont il se servoit le moins, devint le bon, sans être meilleur qu'il n'étoit.

Il commença à faire faire des payements. Ce qu'il y avoit de plus pressé étoient les ministres de France dans les pays étrangers. Ils étoient tellement en arrière qu'il y en avoit plusieurs qui, depuis plusieurs mois, n'avoient pas de quoi retirer leurs lettres de la poste et les y laissoient. On comprend l'inconvénient de cette misère pour les affaires, et par le mépris où ils ne pouvoient éviter de tomber dans les divers pays où ils étoient employés, et où ils mouroient de faim, après s'être endettés partout. Ce fut aussi par où on commença. On donna aussi quelque chose à la marine, qui étoit depuis longtemps encore pis qu'à sec, moins pour la relever, comme je l'expliquerai bientôt, que pour apaiser un peu le comte de Toulouse et le conseil de marine.

Les délations portées à la chambre de justice attirèrent une mortification à Desmarets, et un ridicule à qui la lui donna. On se persuada sur ses rapports qu'il avoit caché beaucoup d'argent dans l'abbaye d'Hières près Paris, dont sa sœur étoit abbesse. On y envoya fouiller partout, et on y remua bien la terre; on n'y trouva rien du tout. Le rare est qu'aussitôt après le maréchal de Villeroy, ami de Desmarets de tout temps, fit valoir au régent une prétendue promesse du feu roi à Desmarets de lui donner cent mille écus au prochain renouvellement des fermes générales. Le roi étoit mort auparavant, et Desmarets avoit été chassé. Dans l'extrême disette où on étoit d'argent, dont on avoit besoin pour tant de choses également importantes et pressées, et le régent par aucun coin tenu d'acquitter de pareilles grâces du feu roi, il eut la foiblesse de se laisser entraîner aux propos du maréchal de Villeroy, et de faire payer Desmarets de ce don à mille pistoles par mois.

Ce prince choisit Cheverny pour gouverneur de M. son fils. Il étoit homme de qualité et fort capable de faire quelque chose de bon d'un pupille qui lui auroit été sérieusement remis. Mais il avoit depuis longtemps de Court dont le nom n'étoit point faux et qui de plus étoit un pédant achevé. Son frère avoit toujours été au duc du Maine, et y étoit mort. C'en étoit assez pour avoir toute la confiance de Mme la duchesse d'Orléans, qui n'avoit d'yeux que pour ses frères, et qui de préférence à tout vouloit inculquer à son fils sa manie là-dessus. Ainsi Cheverny ne fut mis que *ad honores*, ravi de n'en avoir ni les soins ni la peine, et qui laissa faire de Court sans se mêler de rien. M. le duc d'Orléans, partie connoissance de ce qu'il avoit à espérer de M. son fils, partie négligence, laissa faire. Mme la duchesse d'Orléans réussit à la vérité parfaitement à coiffer son fils de la bâtardise. Du reste on voit comment cette éducation a réussi.

Le roi sortit pour la première fois des Tuileries pour aller au Palais-Royal voir Madame, M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans. Quelque temps après il sortit pour la seconde fois, et alla voir Mme la duchesse

de Berry au Luxembourg. Les prétentions et l'indécision firent ôter le strapontin de son carrosse pour n'y laisser que les deux fonds. Le roi étoit étouffé au derrière par Mme de Ventadour et le duc du Maine. Au devant ses deux fils et Mme de Villefort, sous-gouvernante; c'est-à-dire toutes personnes sans droit aucun d'y être, excepté la duchesse de Ventadour. J'ai expliqué ailleurs les deux règles des places du carrosse, celle de droiture et celle de nécessité, mais la confusion sur tout étoit uniquement en règne, et s'y établit de plus en plus.

Mme la duchesse de Berry en profitoit de son côté pour usurper tous les honneurs de reine. Malgré les représentations de Mme de Saint-Simon, et les dégoûts dont elle l'assura que de telles entreprises seroient suivies. Elle marcha dans Paris avec des timbales sonnantes, et tout du long du quai des Tuileries où le roi étoit. Le maréchal de Villeroy en porta le lendemain ses plaintes à M. le duc d'Orléans qui lui promit que tant que le roi seroit dans Paris, on n'y entendroit d'autres timbales que les siennes, et oncques depuis Mme la duchesse de Berry n'y en a eu. Elle alla aussi à la comédie, y eut un dais dans sa loge, quatre de ses gardes sur le théâtre, d'autres dans le parterre, la salle bien plus éclairée qu'à l'ordinaire, et fut avant la comédie haranguée par les comédiens. Cela fit un étrange bruit dans Paris comme avoit fait son haut dais au parterre de l'Opéra. Néanmoins elle n'osa retourner aux spectacles de la sorte; mais pour ne pas reculer aussi, elle renonça à voir la comédie dans son lieu ordinaire, et elle prit à l'Opéra une petite loge où elle n'étoit qu'à peine aperçue, et comme incognito. Elle ne le vit plus ailleurs, et comme la comédie venoit jouer sur le théâtre de l'Opéra pour Madame, cette petite loge servit pour les deux spectacles.

Allant un jour à l'Opéra, ses gardes firent arrêter le carrosse de M. le prince de Conti qui y arrivoit, et maltraitèrent son cocher, ce prince étant dans son carrosse. La vérité est que ce n'étoit qu'entreprises de toutes parts. Les princes du sang n'osoient pas nier tout à fait leur devoir d'arrêter devant les filles de France, car il n'y avoit point de fils de France alors, mais ils les évitoient, et de fait ne vouloient point arrêter devant elles; d'autre part, c'étoit bien assez de le faire arrêter de haute lutte, sans maltraiter son cocher, lui dans son corrosse. Il s'en plaignit au marquis de La Rochefoucauld, capitaine des gardes de Mme la duchesse de Berry, qui n'eut pas l'esprit de lui répondre de manière à le contenter, et à faire tomber la chose. M. le prince de Conti, piqué, s'adressa à M. le duc d'Orléans, qui obligea Mme la duchesse de Berry de le prier de venir chez elle. Il y vint; la conversation se passa en public fort mal à propos, et pour en dire le vrai, avec tout son esprit, elle s'en tira fort mal; elle fit des reproches à ce prince de ne s'être pas adressé à elle; elle voulut accuser le cocher et excuser son garde, puis voyant qu'elle ne rénssissoit pas, et que M. le duc d'Orléans vouloit être obéi, elle dit à M. le prince de Conti que, puisqu'il vouloit que ce garde allât en prison, il y iroit, mais qu'elle le prioit qu'il n'y fût guère. Cela fut pitoyable. En effet, à peine le garde se fut-il remis qu'il sortit à la prière de M. le prince de Conti. Le point étoit qu'on l'avoit fait arrêter, qu'il n'osoit le contester ni s'en plaindre. Voilà pour

le rang à couvert et bien décidé; le reste étoit une sottise dont il falloit savoir sortir galamment.

Après maintes passades, elle s'étoit tout de bon éprise de Rion, jeune cadet de la maison d'Aydie, fils d'une sœur de Mme de Biron, qui n'avoit ni figure ni esprit. C'étoit un gros garçon court, joufflu, pâle, qui avec force bourgeons ne ressembloit pas mal à un abcès. Il avoit de belles dents, et n'avoit pas imaginé causer une passion qui en moins de rien devint effrénée, et qui dura toujours, sans néanmoins empêcher les passades et les goûts de traverse. Il n'avoit rien vaillant, mais force frères et sœurs qui n'en avoient guère davantage. M. et Mme de Pons, dame d'atours de Mme la duchesse de Berry, étoient de leurs parents, et de même province. Ils firent venir ce jeune homme, qui étoit lieutenant de dragons, pour tâcher d'en faire quelque chose. A peine fut-il arrivé que le goût se déclara, et qu'il devint le maître à Luxembourg[1]. M. de Lauzun, dont il étoit petit neveu, en rioit sous cape. Il étoit ravi; il se croyoit renaître en lui à Luxembourg, du temps de Mademoiselle; il lui donnoit des instructions.

Rion étoit doux et naturellement poli et respectueux, bon et honnête garçon. Il sentit bientôt le pouvoir de ses charmes qui ne pouvoient captiver que l'incompréhensible fantaisie dépravée d'une princesse. Il n'en abusa avec personne, et se fit aimer de tout le monde par ses manières, mais il traita Mme la duchesse de Berry comme M. de Lauzun avoit traité Mademoiselle. Il fut bientôt paré des plus belles dentelles et des plus riches habits, plein d'argent, de boîtes, de joyaux et de pierreries. Il se faisoit désirer; il se plaisoit à donner de la jalousie à sa princesse, à en paroître lui-même encore plus jaloux, il la faisoit pleurer souvent. Peu à peu il la mit sur le pied de n'oser rien faire sans sa permission, non pas même les choses les plus indifférentes. Tantôt prête de sortir pour l'Opéra, il la faisoit demeurer; d'autres fois il l'y faisoit aller malgré elle. Il l'obligeoit à faire bien à des dames qu'elle n'aimoit point, ou dont elle étoit jalouse, mal à des gens qui lui plaisoient, et dont il faisoit le jaloux. Jusqu'à sa parure, elle n'avoit pas la moindre liberté. Il se divertissoit à la faire décoiffer ou lui faire changer d'habits quand elle étoit toute prête, et cela si souvent, et quelquefois si publiquement qu'il l'avoit accoutumée à prendre le soir ses ordres pour la parure et l'occupation du lendemain, et le lendemain il changeoit tout, et la princesse pleuroit tant et plus. Enfin elle en étoit venue à lui envoyer des messages par des valets affidés; car il logea presque en arrivant au Luxembourg; et ses messages se réitéroient plusieurs fois pendant sa toilette, pour savoir quels rubans elle mettroit; ainsi de l'habit et des autres parures, et presque toujours il lui faisoit porter ce qu'elle ne vouloit point. Si quelquefois elle osoit se licencier à la moindre chose sans son congé, il la traitoit comme une

1. Saint-Simon, suivant l'usage de la plupart des écrivains du XVIIe siècle, appelle *Luxembourg* le palais qu'on nomme aujourd'hui *le Luxembourg*. Il dit *aller à Luxembourg*, *être maître à Luxembourg*. Cependant, dans quelques passages, on trouve la forme *habiter le Luxembourg*.

servante, et les pleurs duroient quelquefois plusieurs jours. Cette princesse si superbe, et qui se plaisoit tant à montrer et à exercer le plus démesuré orgueil, s'avilit à faire des repas avec lui et des gens obscurs, elle avec qui nul homme ne pouvoit manger s'il n'étoit prince du sang.

Un jésuite, qui s'appeloit le P. Riglet, qu'elle avoit connu enfant, et qui l'avoit toujours cultivée depuis, étoit admis dans ces repas particuliers sans qu'il en eût honte, ni que Mme la duchesse de Berry en fût embarrassée. Mme de Mouchy, dont j'ai parlé ailleurs, étoit la confidente de tous ces étranges particuliers; elle et Rion mandoient les convives, et choisissoient les jours. La Mouchy raccommodoit souvent sa princesse avec son amant, qui en étoit mieux traitée qu'elle, sans qu'elle osât s'en apercevoir, de crainte d'un éclat qui lui auroit fait perdre un amant si cher, et une confidente si nécessaire. Cette vie étoit publique : tout à Luxembourg s'adressoit à M. de Rion, qui de sa part avoit grand soin d'y bien vivre avec tout le monde, même avec un air de respect qu'il refusoit, même en public, à sa seule princesse. Il lui faisoit devant le monde des réponses brusques qui faisoient baisser les yeux aux spectateurs, et rougir ceux de Mme la duchesse de Berry, qui ne contraignoit point ses manières soumises et passionnées pour lui devant les compagnies. Le rare est que, parmi cette vie, elle prit un appartement aux Carmélites du faubourg Saint-Germain, où elle alloit quelquefois les après-dînées, et toujours coucher aux bonnes fêtes, et souvent y demeuroit plusieurs jours de suite. Elle n'y menoit que deux dames, rarement trois, presque point de domestiques; elle mangeoit avec ses dames de ce que le couvent lui apprêtoit, alloit au chœur ou dans une tribune à tous les offices du jour, et fort souvent de la nuit; et outre les offices, elle y demeuroit quelquefois longtemps en prières, et y jeûnoit très-exactement les jours d'obligation.

Deux carmélites de beaucoup d'esprit, et qui connoissoient le monde, étoient chargées de la recevoir et d'être souvent auprès d'elle. Il y en avoit une fort belle; l'autre l'avoit été aussi. Elles étoient assez jeunes, surtout la plus belle, mais d'excellentes religieuses, et des saintes, qui faisoient cette fonction fort malgré elles. Quand elles furent devenues plus familières, elles parlèrent franchement à la princesse, et lui dirent que, si elles ne savoient rien que ce qu'elles en voyoient, elles l'admireroient comme une sainte; mais que d'ailleurs elles apprenoient qu'elle menoit une étrange vie, et si publique, qu'elles ne comprenoient pas ce qu'elle venoit faire dans leur couvent. Mme la duchesse de Berry rioit et ne s'en fâchoit point. Quelquefois elles la chapitroient, lui nommoient les gens et les choses par leurs noms, l'exhortoient à changer une vie si scandaleuse, et, avec esprit et tour, poussoient ou enrayoient à propos, mais jamais sans lui avoir parlé ferme. Elles le contoient après à celles de ses dames qui étoient les plus propres à goûter leurs peines sur l'état de Mme la duchesse de Berry, qui ne cessa de vivre comme elle faisoit à Luxembourg et aux Carmélites, et de laisser admirer un contraste aussi surprenant, et qui du côté de la débauche augmenta toujours. Rion lui fit venir de sa province une de ses sœurs, mariée à M. d'Aydie, pour remplir la place de Mme de Brancas

la mère, de laquelle j'ai quelquefois fait mention, à qui le feu roi avoit donné une place de dame auprès d'elle, et qui étoit toujours demeurée en Provence, où elle étoit retournée quand elle y fut nommée, et finalement n'en voulut point revenir.

CHAPITRE XXVI.

Vie, journées et conduite personnelle de M. le duc d'Orléans. — Le régent impénétrable sur les affaires dans la débauche, même dans l'ivresse. — Ses maîtresses. — Roués de M. le duc d'Orléans. — Énormités ecclésiastiques. — Démêlé des cours de Rome et de Turin sur le tribunal de la monarchie de Sicile. — Naissance de don Carlos, roi des Deux Siciles. — Prince palatin électeur de Trèves. — Cabale qui, par intérêts particuliers, attache pour toujours le régent à l'Angleterre. — M. le duc d'Orléans n'a jamais désiré la couronne, mais le règne du roi et par lui-même. — Je propose au régent l'indissoluble et perpétuelle union avec l'Espagne, comme le véritable intérêt de l'État, dont la maison d'Autriche et les Anglois sont les ennemis essentiellement naturels. — Stralsund pris. — Le roi de Suède échappé et passé en Suède.

Mme la duchesse de Berry rendoit avec usure à M. son père les rudesses et l'autorité qu'elle éprouvoit de Rion, sans que la foiblesse de ce prince en eût moins d'assiduité, de complaisance, il faut le dire, de soumission et de crainte pour elle. Il étoit désolé du règne public de Rion et du scandale de sa fille, mais il n'osoit en souffler, et si quelquefois quelque scène également forte et ridicule entre l'amant et la princesse avoit percé en public, M. le duc d'Orléans osoit en faire quelque représentation, il étoit traité comme un nègre, boudé plusieurs jours, et bien empêché comment faire sa paix. Il n'y avoit jour qu'ils ne se vissent, le plus souvent au Luxembourg. Il est temps de parler un peu des occupations publiques et particulières du régent, de sa conduite, de ses parties, de ses journées.

Toutes les matinées étoient livrées aux affaires, et les différentes sortes d'affaires avoient leurs jours et leurs heures. Il les commençoit seul avant de s'habiller, voyoit du monde à son lever, qui étoit court et toujours précédé et suivi d'audiences auxquelles il perdoit beaucoup de temps; puis ceux qui étoient chargés plus directement d'affaires le tenoient successivement jusqu'à deux heures après midi. Ceux-là étoient les chefs des conseils, La Vrillière, bientôt après Le Blanc dont il se servoit pour beaucoup d'espionnages, ceux avec qui il travailloit sur les affaires de la constitution, celles du parlement, d'autres qui survenoient; souvent Torcy pour les lettres de la poste; quelquefois le maréchal de Villeroy pour piaffer, une fois la semaine, les ministres étrangers; quelquefois les conseils; la messe dans sa chapelle en particulier, quand il étoit fête ou dimanche. Les premiers temps il se levoit matin; ce qui se ralentit peu à peu, et devint après incertain et tardif, suivant qu'il s'étoit couché. Sur les deux heures ou deux heures et demie, tout le monde lui voyoit prendre du chocolat; il causoit avec la compagnie. Cela duroit selon qu'elle lui plaisoit; le plus ordinaire en tout n'alloit

pas à demi-heure. Il rentroit et donnoit audience à des dames et à des hommes, alloit chez Mme la duchesse d'Orléans, puis travailloit avec quelqu'un ou alloit au conseil de régence; quelquefois il alloit voir le roi, le matin rarement, mais toujours matin ou soir, avant ou après le conseil de régence, et l'abordoit, lui parloit, le quittoit avec des révérences et un air de respect qui faisoit plaisir à voir, au roi lui-même, et qui apprenoit à vivre à tout le monde.

Après le conseil, ou sur les cinq heures du soir, s'il n'y en avoit point, il n'étoit plus question d'affaires; c'étoit l'Opéra ou Luxembourg, s'il n'y avoit été avant son chocolat, ou aller chez Mme la duchesse d'Orléans où quelquefois il soupoit, ou sortir par ses derrières, ou faire entrer compagnie par les mêmes derrières, ou si c'étoit en belle saison, aller à Saint-Cloud ou en d'autres campagnes, tantôt y souper, tantôt à Luxembourg ou chez lui. Quand Madame étoit à Paris, il la voyoit un moment avant sa messe; et quand elle étoit à Saint-Cloud, il alloit l'y voir, et lui a toujours rendu beaucoup de soins et de respect.

Ses soupers étoient toujours en compagnie fort étrange. Ses maîtresses, quelquefois une fille de l'Opéra, souvent Mme la duchesse de Berry, et une douzaine d'hommes, tantôt les uns, tantôt les autres, que sans façon il ne nommoit jamais autrement que ses *roués*. C'étoit Broglio, l'aîné de celui qui est mort maréchal de France et duc; Nocé; quatre ou cinq de ses officiers, non des premiers; le duc de Brancas, Biron, Canillac, quelques jeunes gens de traverse, et quelques dames de moyenne vertu, mais du monde; quelques gens obscurs encore sans nom, brillant par leur esprit ou leur débauche. La chère exquise s'apprêtoit dans des endroits faits exprès, de plain-pied, dont tous les ustensiles étoient d'argent; eux-mêmes mettoient souvent la main à l'œuvre avec les cuisiniers. C'étoit en ces séances où chacun étoit repassé, les ministres et les familiers tout au moins comme les autres, avec une liberté qui étoit licence effrénée. Les galanteries passées et présentes de la cour et de la ville sans ménagement; les vieux contes, les disputes, les plaisanteries, les ridicules, rien ni personne n'étoit épargné. M. le duc d'Orléans y tenoit son coin comme les autres, mais il est vrai que très-rarement tous ces propos lui faisoient-ils la moindre impression. On buvoit d'autant, on s'échauffoit, on disoit des ordures à gorge déployée, et des impiétés à qui mieux mieux, et quand on avoit bien fait du bruit, et qu'on étoit bien ivre, on s'alloit coucher, et on recommençoit le lendemain. Du moment que l'heure venoit de l'arrivée des soupeurs, tout étoit tellement barricadé au dehors que quelque affaire qu'il eût pu survenir, il étoit inutile de tâcher de percer jusqu'au régent. Je ne dis pas seulement des affaires inopinées des particuliers, mais de celles qui auroient le plus dangereusement intéressé l'État ou sa personne, et cette clôture duroit jusqu'au lendemain matin.

Le régent perdoit ainsi un temps infini en famille et en amusements, ou en débauches. Il en perdoit encore beaucoup en audiences trop faciles, trop longues, trop étendues, et se noyoit dans ces mêmes détails que, du vivant du feu roi, lui et moi lui reprochions si souvent ensem-

ble. Je l'en faisois quelquefois souvenir; il en convenoit, mais il s'en laissoit toujours entraîner. D'ailleurs mille affaires particulières, et quantité d'autres de manutention de gouvernement qu'il auroit pu finir en une demi-heure d'examen le plus souvent, et décider net et ferme après, il les prolongeoit, les unes par foiblesse, les autres par ce misérable désir de brouiller, et cette maxime empoisonnée qui lui échappoit quelquefois comme favorite : *Divide et impera;* la plupart par cette défiance générale de toutes choses et de toutes personnes, et de cette façon des riens devenoient des hydres dont lui-même après se trouvoit souvent fort embarrassé. Sa familiarité et la facilité de son accès plaisoit extrêmement; mais l'abus qu'on en faisoit étoit excessif. Il alloit quelquefois au manque de respect; ce qui, à la fin, eut des inconvénients d'autant plus dangereux qu'il ne put, quand il le voulut, réprimer des personnages qui l'embarrassèrent plus qu'eux-mêmes ne s'en trouvoient et ne s'en trouvèrent embarrassés. Tels furent Stairs, tels les chefs de la constitution, tels le maréchal de Villeroy, tels le parlement en particulier, et en gros la magistrature. Je lui représentois quelquefois tant de choses importantes à mesure que les occasions s'en offroient; quelquefois j'y gagnois quelque chose, et je parois des inconvénients; plus souvent il me glissoit de la main après être demeuré persuadé de ce que je lui disois, et sa foiblesse l'entraînoit.

Ce qui est fort extraordinaire, c'est que ni ses maîtresses, ni Mme la duchesse de Berry, ni ses roués, au milieu même de l'ivresse, n'ont jamais pu rien savoir de lui de tant soit peu important, sur quoi que ce soit du gouvernement et des affaires. Il vivoit publiquement avec Mme de Parabère; il y vivoit en même temps avec d'autres; il se divertissoit de la jalousie et du dépit de ces femmes; il n'en étoit pas moins bien avec toutes, et le scandale de ce sérail public, et celui des ordures et des impiétés journalières de ses soupers étoit extrême, et répandu partout.

Le carême étoit commencé, et je voyois un affreux scandale ou un horrible sacrilége pour Pâques, qui ne feroit même qu'augmenter ce terrible scandale. C'est ce qui me résolut d'en parler à M. le duc d'Orléans, quoique depuis longtemps je gardasse le silence sur ses débauches par avoir perdu toute espérance là-dessus. Je lui représentai donc que le détroit où il alloit tomber à Pâques me paroissoit si terrible du côté de Dieu, si fâcheux de celui du monde qui veut bien mal faire, mais qui le trouve mauvais d'autrui et surtout de ses maîtres, que, contre ma coutume et ma résolution, je ne pouvois m'abstenir de lui en représenter toutes les conséquences, sur lesquelles je m'étendis à l'égard du monde; car de celui de la religion, malheureusement il n'en étoit pas là. Il m'écouta fort patiemment; puis me demanda avec inquiétude ce que je lui voulois proposer. Alors je lui dis que c'étoit un expédient, non pour ôter tout scandale, mais pour le diminuer et empêcher les excès des propos, et même des sentiments auxquels il devoit s'attendre, s'il ne le prenoit pas, et qui étoit très-aisé. C'étoit d'aller passer chez lui à Villers-Cotterets les cinq derniers jours de la semaine sainte, et le dimanche et le lundi de Pâques, c'est-à-dire partir le mardi saint, et revenir la troisième fête de Pâques; n'y mener ni dames ni roués, mais six ou sept

personnes à son gré, de réputation honnête, avec qui causer, jouer, se promener, s'amuser, manger maigre où il pouvoit faire aussi bonne chère qu'en gras, ne point tenir de mauvais propos à table, et ne la pas allonger par trop; aller le vendredi saint à l'office, et le dimanche de Pâques à la grand'messe; que je ne lui en demandois pas davantage, et qu'avec cela, je lui répondois de tous les discours. J'ajoutai que personne n'ignoroit ce que faisoient ou ne faisoient pas des princes de son élévation, par conséquent qu'il n'auroit point fait ses Pâques; mais qu'il y avoit toute différence entre ne les faire point tête levée avec un air, qui qu'on pût être, d'insolence et de mépris au milieu de la capitale, sous les yeux de tout le monde, et changer de lieu avec un air de honte, de respect et d'embarras; que le premier fait abhorrer un pécheur audacieux, et révolte contre lui jusqu'aux libertins; le second donne une charitable compassion aux honnêtes gens, et arrête toutes les langues. Je m'offris de l'accompagner en ce voyage, s'il m'avoit agréable, et de lui sacrifier celui que j'avois coutume de faire en ce temps-là tous les ans chez moi, et je lui fis faire réflexion que cette conduite étoit celle des personnes un peu marquées, qui se trouvoient à Pâques embarrassées de leurs personnes. Je lui fis encore remarquer que les affaires ne souffriroient point de son absence en des jours qui les suspendent toutes, la proximité de Villers-Cotterets, la beauté du lieu, le nombre d'années qu'il ne l'avoit vu, et la convenance qu'il y allât faire un tour.

Il prit la proposition à merveille; il s'en trouva soulagé; il ne savoit ce que je lui voulois proposer; il n'y trouva rien que d'aisé, même d'agréable, me remercia fort d'avoir pensé à cet expédient, et de vouloir aller avec lui. Nous raisonnâmes sur ceux qu'il pourroit mener; ce qui ne fut pas difficile à trouver, et la chose demeura arrêtée. Nous crûmes également lui et moi qu'il ne falloit rien afficher d'avance, et qu'il suffiroit qu'il donnât ses ordres dans la semaine de la Passion. Nous en reparlâmes encore une fois ou deux, et il étoit véritablement persuadé que ce voyage étoit sage, et qu'il devoit le faire. Le malheur étoit que ce qu'il avoit résolu de bon s'exécutoit rarement, par le nombre de fripons dont il étoit environné, et dont c'étoit rarement l'intérêt ou pour lui plaire, ou pour le tenir de près, ou par des raisons encore plus perverses. C'est ce qui arriva de ce voyage.

Quand je lui en parlai à un jour ou deux du dimanche de la Passion, je trouvai un homme embarrassé, contraint, qui ne savoit que me répondre. Je sentis aisément ce qui en étoit, je redoublai mes efforts, je le pris par l'approbation qu'il y avoit donnée; je le défiai de me montrer le plus léger inconvénient de ce voyage; je frappai fortement sur les discours qu'il feroit tenir par l'audace de sauter par-dessus les Pâques, au milieu de Paris; sur l'ennui dans lequel il ne pouvoit éviter de tomber pendant les jours saints, s'il y vouloit garder quelque mesure, et tout ce qu'il feroit dire contre lui, s'il les passoit, comme il faisoit les autres jours; enfin je ramassai toutes mes forces pour lui représenter l'exécration d'un sacrilége, toute l'horreur que le monde auroit de lui, tout ce qu'il le mettroit en droit de dire, et la licence avec laquelle toutes les

bouches s'en expliqueroient, mêmes les plus libertines, et jusqu'à quel point cette horrible action éloigneroit de lui tous les gens de bien, ceux qui se piquoient ou qui sont d'état à l'être, enfin tous les honnêtes gens. J'eus beau dire; je ne trouvai que du silence, du triste, du morne, de misérables raisons que je détruisis toutes, et de la ténuité desquelles je ne remplirai pas ce papier; en un mot, un parti pris au premier mot qu'il s'en étoit laissé entendre qui avoit donné l'alarme aux maîtresses et aux roués. Qu'on ne soit pas surpris si ce mot m'échappe souvent. M. le duc d'Orléans ne leur donnoit point d'autre nom, ni lui, ni Mme la duchesse de Berry; Mme la duchesse d'Orléans même en parlant à lui, et tous trois, parlant d'eux à quiconque, ne les appeloient jamais autrement. Cela avoit donné le ton, et tout le monde sans exception ne parloit plus d'eux que par ce terme. Ils craignirent que ce prince ne s'accoutumât à vivre avec d'honnêtes gens, et qu'à son retour ils ne fussent plus admis et seuls à l'ordinaire. Les maîtresses n'eurent pas moins de frayeur, et ce bon groupe fit tant sur un prince facile, que le voyage, dès la première mention, fut absolument rompu. Prenant congé de lui pour m'en aller chez moi, je le conjurai de se contenir au moins pendant les quatre jours saints, c'est-à-dire le jeudi, vendredi, samedi et dimanche, et sur toutes choses de ne pas commettre un sacrilége gratuit où il perdroit du côté du monde qu'il croiroit captiver par là, infiniment plus qu'en s'en abstenant, parce que sa vie, la même devant et après, le décèleroit tout aussitôt, et très-publiquement.

Je m'en allai là-dessus à la Ferté, espérant du moins avoir paré ce comble. J'eus la douleur d'y apprendre qu'après avoir passé les derniers jours de la semaine sainte moins même qu'équivoquement, quoique avec plus de cacherie, il avoit été à la plupart des fonctions de ces jours saints, suivant l'étiquette de feu Monsieur, qui les passoit presque toujours à Paris; qu'il étoit allé le jour de Pâques à la grand'messe à Saint-Eustache, sa paroisse, et qu'en grande pompe il y avoit fait ses pâques. Hélas! ce fut la dernière communion de ce malheureux prince, et qui, du côté du monde, lui réussit comme je l'avois prévu. Sortons d'une si triste matière pour entrer en celle de ce qui se passoit au dehors.

Avant d'entrer dans la narration de ce qui regarde les affaires étrangères des premiers mois de cette année, il faut, pour éviter une digression, expliquer une affaire que la cour de Turin eut avec celle de Rome, qui, pour le dire en passant, fait voir jusqu'à quel excès de tyrannie et d'oppression les ecclésiastiques tiennent les laïques qui sont assez simples pour souffrir leurs prétentions se tourner en droit sous le spécieux prétexte de religion, dont les rois ont été souvent les victimes, et qui le seroient encore si on les laissoit faire, quoique ces maîtres en Israël trouvent bien écrit dans l'Évangile que la domination leur est très-précisément défendue par Jésus-Christ, et qu'il leur dise que son royaume n'est pas de ce monde.

Ces Roger, Normands qui conquirent la Sicile et une partie du royaume de Naples sur les Sarrasins, y régnèrent quelque temps sous le nom de ducs Leur piété donna la troisième partie des revenus de la Sicile en fondations d'évêchés, d'hôpitaux, de monastères, et ils vou-

lurent bien, par dévotion de ce temps-là, faire relever leur conquête du saint-siége. Mais en princes avisés, ils y mirent des conditions que les papes se trouvèrent heureux d'accepter et de confirmer de la manière la plus solide : la première, qu'il fut consenti de part et d'autre que le pape l'érigeroit en royaume, et les en reconnoîtroit rois héréditaires pour leur postérité; l'autre fut pour parer à ce que ces princes voyoient pratiquer partout où les papes et les ecclésiastiques le pouvoient, qui dans ces temps d'ignorance usurpoient tout par la terreur de l'excommunication. Ces princes, qui ne songèrent qu'au solide et à demeurer vraiment maîtres chez eux, passèrent l'honneur au pape, moyennant quoi il fut convenu qu'il y auroit en Sicile un tribunal perpétuellement subsistant, dont les membres, tous laïques, seroient toujours à la nomination, disposition et en la main des rois de Sicile, uniquement, sans autre attache ni dépendance, lequel, en vertu du privilége bien nettement expliqué qu'il recevroit du pape une fois pour toutes, et irrévocablement en toutes ses parties, et sans jamais être sujet en aucun cas possible à renouvellement ni à confirmation, jugeroit en dernier ressort souverainement et sans appel de toutes les causes ecclésiastiques quelles qu'elles pussent être, soit entre laïques et ecclésiastiques, soit entre ecclésiastiques en tous cas civils et criminels, excommunications et autres censures, même de la personne des archevêques, évêques, prêtres, moines, chapitres, tant civilement que criminellement, tant en première instance que par appel, sans pouvoir jamais être soumis en aucun cas à rendre raison de sa conduite, sinon aux rois de Sicile seuls, ni être encore moins sujets pour quelque cause que ce pût être, à citations, censures ni excommunications, ni troublés en sorte quelconque en leurs fonctions par Rome, ni par qui que ce pût être. Avec ce sage et puissant correctif, les immunités et priviléges du clergé furent admis en Sicile; et depuis ces temps reculés ce tribunal, qu'on appelle *de la monarchie*, a continuellement et entièrement subsisté, joui et usé de toute l'étendue de sa juridiction.

Il arriva, dans l'été précédent qu'un fermier de l'évêque d'Agrigente porta des pois chiches au marché pour les vendre. Des commis aux droits de M. de Savoie, roi de Sicile, pour lors reconnu et en possession par le dernier traité de paix de Ryswick[1], voulurent faire payer à l'ordinaire pour l'étalage. Le fermier, sans dire qui il étoit les envoya promener, et par cette conduite se fit saisir ses pois chiches. Fier de l'immunité ecclésiastique qui affranchit de tous droits, il alla trouver son maître qui, sans autre information ni délai aucun, fulmina une excommunication. Les commis n'apprirent que par là à qui ces pois chiches appartenoient, les rapportèrent tout aussitôt, se plaignirent de ce que le fermier n'avoit daigné finir la querelle d'un seul mot en disant qui il étoit, et à qui ces pois chiches appartenoient. Une réponse et une défense si raisonnable ne put satisfaire l'évêque. Il demeura ferme, et menaça de pis si ces commis n'en passoient par tout ce qu'il lui plairoit,

1. Il y a dans le manuscrit *Ryswick;* mais ce fut le traité d'Utrecht qui, en 1714, reconnut Victor-Amédée pour roi des Deux-Siciles.

et comme il voulut beaucoup exiger d'eux, ils n'osèrent rien promettre sans l'ordre de leurs supérieurs. Ceux-ci tentèrent vainement d'apaiser l'évêque; ils n'en reçurent qu'une nouvelle excommunication. Le tribunal de la monarchie trouva que c'étoit bien du bruit pour des pois chiches rendus dès qu'on avoit su à qui ils appartenoient, et il essaya de terminer doucement cette affaire.

Ce tribunal incommodoit extrêmement la cour de Rome, qui n'avoit jamais pu y donner atteinte par la jalouse attention des souverains de la Sicile à le maintenir dans tout son entier. Un duc de Savoie devenu roi seulement de Sicile, parut à Rome plus aisé à entamer que ses puissants prédécesseurs jusqu'alors. Ainsi la cour de Rome s'aigrit à dessein, et tant fut procédé que l'évêque d'Agrigente excommunia le tribunal de la monarchie, quoique juge de sa personne et de ses excommunications, et soumis à aucune. Le coup parti, le modeste prélat se jeta dans une barque qu'il avoit toute prête, et passa la mer de peur de la prison. Le tribunal de la monarchie ne souffrit pas patiemment une entreprise si folle; mais les autres évêques, animés par la cour de Rome, où l'évêque d'Agrigente avoit été reçu à bras ouverts, la soutinrent, en sorte que, quelque temps après, tous les diocèses de Sicile furent mis en interdit et les fulminations redoublées. Tous les évêques s'enfuirent en même temps delà la mer, et y furent bientôt suivis par une innombrable multitude de prêtres et de moines pour se mettre à couvert de la prison et des autres peines infligées aux prêtres et aux moines qui vouloient observer l'interdit.

Rome ne fut pas peu embarrassée de l'inondation de tant de peuple sacré, réduit à la mendicité par la saisie exacte du temporel de ses biens tant patrimoniaux qu'ecclésiastiques, qui ne pouvoient subsister que des libéralités de celui qui causoit leur proscription, et qui avoit mis le comble à leur misère par ses censures confirmatives. La vigueur avec laquelle toute la Sicile se soutenoit et se tenoit unie contre une tyrannie si violente et si hors d'exemple depuis plusieurs siècles fit d'autant plus regretter l'embarquement qu'il étoit demeuré en Sicile assez de prêtres, même de religieux sages et fidèles, pour que le service divin s'y continuât partout, et que les puissances de la communion romaine commencèrent à lui montrer, surtout la France, par les procédures et l'arrêt du parlement de Paris rendu à ce sujet, qu'elles regardoient l'affaire de Sicile comme commune avec elles.

Les jésuites qui ont de grands biens et de superbes maisons en Sicile, comme par toute l'Italie, et il faut dire partout, excepté en France, se roidirent tous à demeurer en Sicile, à y observer rigoureusement l'interdit, et à en animer l'observation exacte de toutes leurs forces. Le roi de Sicile, qui sentit la conséquence dangereuse de cette audacieuse conduite, envoya secrètement ses ordres au comte Maffei qu'il y avoit laissé vice-roi, duquel il est parlé t. VII, p. 147, qui les sut exécuter avec un ordre, un secret et une industrie tout à fait admirable. Il profita de la situation d'une île environnée de la mer de toutes parts, dont les meilleures villes et autres habitations se trouvent ou sur les côtes, ou peu avant dans le pays. En un même matin tous les jésuites, pères

et frères, jeunes et vieux, sains ou malades sans exception d'aucun, furent enlevés dans toutes leurs maisons, sur-le-champ jetés dans des voitures, conduits à la mer et embarqués tout de suite, sans leur laisser emporter quoi que ce fût. Les bâtiments qui étoient tout prêts à les recevoir les passèrent sur les côtes de l'État ecclesiastique, où ils les laissèrent devenir ce qu'ils pourroient, sans leur fournir la moindre chose du monde.

On peut juger de l'effet que ce coup fit en Sicile, de l'étonnement de ces religieux, et de l'embarras du pape et de leur général. Où en placer un si grand nombre tout à la fois, et faire vivre ces milliers d'athlètes de leur cause? Pour tout cela il ne s'en rabattit rien des deux côtés. Mais la chambre apostolique à bout de fournir du pain à ce nombre immense qui fourmilloit à Rome et aux environs, et qui n'en avoit point d'autre, même les évêques siciliens, que celui que cette chambre leur donnoit, on vit un beau jour un édit affiché à Rome qui ordonnoit à tous ces proscrits de vider la ville sous des peines, et en trois jours sans exception, et sans leur fournir ni leur indiquer de quoi vivre, juste salaire de la sédition, mais qui ne donna pas de réputation à qui tant d'insensés s'étoient abandonnés, et en devenoient les martyrs. Maffei cependant faisoit garder toutes les côtes avec grande exactitude contre les émissaires et les commerces de Rome, tellement que, lorsque la plupart de ces proscrits abandonnés voulurent tenter de retourner en Sicile, l'entrée leur en fut fermée; [ce] qui acheva de les mettre au désespoir.

La fermeté égale des deux côtés laissa les choses en cet état, sans toutefois que Rome osât attaquer directement le roi de Sicile ni aucun de ses ministres de terre ferme, jusqu'à ce que, par les événements qui se trouveront en leur lieu et que j'ai cru devoir prévenir ici pour achever cette affaire de suite, la Sicile changea de maître et demeura à l'empereur, en donnant la Sardaigne au duc de Savoie, pour lui conserver la dignité royale. Alors toute l'affaire ecclésiastique tomba, et Rome se trouva heureuse d'en être quitte pour laisser le tribunal de la monarchie dans la totalité de l'exercice ordinaire de sa juridiction, qu'il ne fut plus parlé de rien de tout ce qui s'étoit passé à l'importante occasion des pois chiches de l'insolent fermier d'un évêque impudemment et follement séditieux, et que l'empereur, devenu roi de Sicile, ayant déjà Naples et Milan, voulut bien ignorer une entreprise poussée si loin et aussi destituée de raison, de justice, de la plus légère apparence, mais qui doit être un puissant rafraîchissement de leçon à toutes les puissances temporelles des monstrueux excès de l'ambition ecclésiastique qui, dans tous les temps, ne peut être contenue que par ne lui passer rien du tout, même de plus léger sous aucun prétexte, et une vigilance bien exacte à la tenir dans la plus entière impuissance d'oser seulement songer à s'y livrer.

Pour n'avoir point à retourner sur nos pas, il faut dire que la reine d'Espagne étoit accouchée, le 20 janvier de cette année, à Madrid de son premier enfant. Ce fut un prince qui reçut le nom de Charles ou don Carlos, qui est depuis devenu roi de Naples et de Sicile, et que le 20 février, le grand maître de l'ordre Teutonique, coadjuteur de

Mayence et frère de l'électeur palatin, fut élu archevêque et électeur de Trèves.

J'ai répandu en divers endroits, suivant que les occasions s'en sont offertes, les caractères des personnages de tous états qui ont eu à entrer dans les matières que j'expose, pour la nécessité ou la curiosité de les bien connoître. C'est donc de ces caractères dont il faut bien se souvenir pour ceux qu'on voit entrer et figurer sur la scène, et avoir présentement recours à ceux du duc de Noailles, de Canillac, de l'abbé Dubois, de Nocé, d'Effiat, de Stairs, même de Rémond, enfin du maréchal d'Huxelles.

On a vu en son lieu le commencement du projet d'Écosse, le voyage secret du Prétendant pour aller s'embarquer en Bretagne, et comment il échappa aux assassins de Stairs, par l'esprit et le courage de la maîtresse de la poste de Nonancourt, enfin l'audace avec laquelle cet ambassadeur se fit rendre les scélérats qui avoient manqué leur coup, et qui avoient été arrêtés à Nonancourt. Ce projet d'Écosse avoit été résolu avec le feu roi, et avec le roi d'Espagne qui en voulurent bien faire les frais. La mort de Louis XIV fut dans cette circonstance un des plus grands malheurs du roi Jacques III. La mémoire de ce monarque étoit trop récente, lors du voyage secret du Prétendant pour s'aller embarquer en Bretagne, pour que la France parût changer de sentiment. On le laissa donc faire, mais sans dessein d'aucun secours, à moins d'y être forcé par une révolution subite dans la grande Bretagne. L'éclat du fait de Nonancourt ayant rendu l'embarquement suspect en Bretagne, Bolingbroke, qui avoit lors la conduite et le secret des affaires du Prétendant, qui étoit son secrétaire d'État caché à Paris, lui fréta un vaisseau en Normandie où le Prétendant vint s'embarquer, non en Normandie, mais à Dunkerque, où on avoit fait passer le vaisseau.

On a vu encore, en parlant de Stairs sur la fin de 1715, que ce ministre anglois ne perdoit pas son temps à Paris, et les liaisons utiles à ses vues pour l'avenir qu'il y avoit faites. Les moindres, qu'il ne négligeoit pas, le conduisirent à de plus importantes. Rémond, bas intrigant, petit savant, exquis débauché, et valet à tout faire, pourvu qu'il fût dans l'intrigue et qu'il pût en espérer quelque chose, avoit beaucoup d'esprit, et à force de s'être fourré dans le monde par bel esprit et débauche raffinée, il le connoissoit fort bien, et s'attacha de bonne heure à l'abbé Dubois, qui savoit faire usage de tout, et à Canillac. Il les captiva tous deux par ses respects et ses adulations, l'abbé par l'intrigue, le marquis par le même goût d'obscure débauche grecque, et par l'admiration de son esprit et de sa capacité. Ravi de se faire de fête, il leur vanta le génie supérieur de Stairs; à Stairs tout l'usage qu'il pouvoit tirer d'eux auprès de M. le duc d'Orléans; il fit à chacun, comme en étant chargé, des avances mutuelles, et il fit si bien qu'il les mit en commerce, d'abord de civilité par estime réciproque, qui se tourna bientôt en commerce d'affaires.

Canillac, comme on l'a vu, avec tout son esprit, avoit fort peu de sens. Un lumineux, qui éblouissoit à force de frapper singulièrement bien sur les ridicules, tenoit chez lui la place du jugement; et un flux

continuel de paroles, qu'une passion conduisoit toujours, et l'envie plus qu'aucune autre, noyoit son raisonnement et le rendoit presque toujours faux. Stairs, bien instruit par Rémond, n'oublia ni respects ni prostitutions; c'étoit le foible de Canillac. Les cajoleries continuelles de Stairs le gagnèrent; il ne put résister au plaisir de sentir le caractère d'ambassadeur ployer devant son mérite, et l'audace du personnage s'humilier devant lui. A son tour il admira son esprit, sa capacité, ses vues; la brouillerie ouverte de Stairs avec tout le gouvernement du feu roi fut un autre attrait très-puissant pour Canillac, qui haïssoit les gens en crédit et en place, le feu roi et tous ceux qu'il y avoit mis. Stairs prit grand soin de le cultiver et de le séduire, et bientôt Canillac ne vit plus rien que par ses yeux. Son union avec le duc de Noailles lui fit souhaiter celle de Stairs avec lui. Noailles, qui l'avoit conquis par la même voie qui avoit si bien réussi à Stairs, avoit pour maxime de ne le contredire jamais et de l'admirer toujours; ainsi la connoissance fut bientôt faite, et de là les raisonnements politiques entre eux.

Pour l'abbé Dubois, la liaison fut bientôt faite; il ne la souhaitoit pas moins que Stairs. Stanhope étoit secrétaire d'État et ministre confident du roi Georges. Il avoit autrefois passé quelque temps à Paris; il y avoit vu Dubois chez Mme de Sandwich, qui fut beaucoup d'années de suite en France, et qui étoit en galanterie avec l'abbé. Lui et Stanhope firent grande amitié de voyageur et de débauche; l'abbé le fit connoître à M. le duc d'Orléans, qui le vit familièrement depuis, et l'admit en quelques-unes de ses parties. Stanhope et Dubois se firent faire souvent des compliments par Mme de Sandwich, depuis le retour de Stanhope en Angleterre. Il se trouva à la tête des troupes angloises en Espagne, lorsque M. le duc d'Orléans et l'abbé Dubois y étoient, où d'armée à armée ils eurent tout le commerce que put permettre l'état d'ennemis. On a vu en son lieu combien le prince et son abbé comptoient sur ce général anglois, dans ce que j'ai rapporté de l'affaire d'Espagne de M. le duc d'Orléans. Un autre Stanhope avoit succédé à celui-ci au commandement des troupes en Espagne, dont la catastrophe a été marquée en son temps, et le lord Stanhope, connu de l'abbé Dubois et de M. le duc d'Orléans, étoit devenu secrétaire d'État. Dubois, à qui l'ambition et le goût de l'intrigue ne laissoit point de repos, bâtissoit en esprit sur ses anciennes liaisons avec Stanhope. Il vouloit pour cela même tourner M. le duc d'Orléans vers le roi Georges; il n'étoit pas alors en situation auprès de lui d'y réussir; il désiroit d'apprivoiser Stairs pour se procurer des occasions de parler d'affaires au régent, et de lui faire valoir leur ancienne connoissance avec Stanhope, et Stairs souhaitoit pour le moins autant que Dubois de se familiariser avec lui pour se procurer accès personnel auprès de M. le duc d'Orléans, et lui faire passer par l'abbé Dubois, qu'il s'imaginoit en être à portée, quoiqu'il n'y fût point du tout encore, des choses qui feroient plus d'impression d'une autre bouche que de la sienne. Rien n'alloit mieux à leurs vues communes, mais réciproquement ignorées, que l'union que Rémond avoit procurée, de concert avec Dubois, de Stairs et de Canillac, et de celle que celui-ci avoit faite du ministre anglois avec Noailles.

Le triumvirat étoit déjà formé entre Noailles, Canillac et Dubois, comme je l'ai expliqué sur la fin du règne du feu roi. Dubois, pour ses vues cachées, n'oublia rien pour confirmer Canillac dans son infatuation pour Stairs, et pour y jeter le duc de Noailles. Celui-ci, toujours pris par les nouveautés, et qui étoit homogène à M. le duc d'Orléans par l'enchantement des voies détournées, eut une forte raison, et peut-être deux, pour se livrer à cette complaisance. Il sentoit la sécheresse des finances, et tous les embarras de joindre les deux bouts, et il voyoit une grande épargne à refuser tout secours au Prétendant, et à faire échouer une entreprise qu'il auroit fallu soutenir devenant heureuse, et peut-être soudoyer longtemps, et fortement. L'autre raison, que j'imagine peut-être, me regardoit. Nous avions vécu trop longtemps confidemment ensemble pour qu'il pût ignorer que j'étois parfaitement jacobite, et très-persuadé de l'intérêt de la France à donner à l'Angleterre une longue occupation domestique, qui la mît hors d'état de songer au dehors, et d'empiéter encore le commerce d'Espagne et le nôtre, et que nous n'en avions pas un moindre à n'avoir plus affaire à un roi d'Angleterre, s'il étoit possible, qui par ses États et ses intérêts en Allemagne étoit plus Allemand qu'Anglois, et toujours en crainte, en brassière, et tant qu'il pouvoit en union avec l'empereur. Peut-être lui étoit-il revenu que Stairs m'avoit tourné inutilement par M. de Lauzun, qui aimoit à voir les étrangers, et qui, malgré tout ce qu'il devoit, et tout ce qu'il étoit à la cour de Saint-Germain, aimoit tous les Anglois, voyoit fort Stairs, mangeoient l'un chez l'autre, et n'avoit pu me résoudre à répondre aux avances qu'il me faisoit pour Stairs, et à son empressement de nous joindre à dîner ensemble, que par de simples compliments, tels qu'ils ne se peuvent refuser.

Pensant comme je faisois sur l'Angleterre, je ne pouvois goûter une liaison avec son ambassadeur, dont l'audace et la conduite me repoussoient d'ailleurs, bien plus encore depuis l'affaire de Nonancourt. Noailles put donc comprendre qu'avec le secours de Canillac et les manéges de Dubois, il ne seroit pas difficile de tourner le régent vers le roi Georges, et qu'en venant à bout, il ne seroit pas difficile de me rendre suspect à cet égard, et d'entamer la confiance générale dont Son Altesse Royale m'honoroit, en lui persuadant de me faire un mystère de son union avec l'Angleterre. Quoi qu'il en soit de ces raisons, Noailles s'embarqua avec Stairs, tout aussi avant que ses deux amis Canillac et Dubois, et ils persuadèrent M. le duc d'Orléans de se conduire à cet égard par une maxime purement personnelle, conséquemment détestable. Cette maxime étoit que le roi Georges étoit un usurpateur de la couronne de la Grande-Bretagne, et, si malheur arrivoit au roi, M. le duc d'Orléans seroit aussi usurpateur de la couronne de France; conséquemment même intérêt en tous les deux, et raison de se cultiver l'un l'autre, de se conduire au point de se garantir ces deux couronnes mutuellement, et de ne jamais faire aucun pas qui pût le moins du monde écarter de ce grand objet, en quoi, ajoutoient-ils, le prince françois gagnoit tout pour assurer son espérance, tandis que l'Anglois en possession, par cela même n'y gagnoit presque rien, d'autant plus qu'il n'avoit affaire qu'à

un Prétendant sans biens, sans état, sans secours, au lieu que, le cas advenant, M. le duc d'Orléans auroit pour compétiteur un roi d'Espagne établi et puissant, et par mer et par terre limitrophe de tous les côtés de la France.

M. le duc d'Orléans avala ce poison présenté avec tant d'adresse par des personnes sur l'esprit, la capacité et l'attachement personnel desquelles il croyoit devoir compter, qui toutefois lui prouvèrent bien dans la suite que leur esprit étoit faux, leur capacité nulle, leur attachement vain et uniquement relatif à eux-mêmes. Ce prince n'avoit que trop de pénétration pour apercevoir le piége, et le prodige est ce qui le séduisit: ce fut le contour tortueux de cette politique, et point du tout le désir de régner. Je m'attends bien que si jamais ces Mémoires voient le jour, cet endroit fera rire, en décréditera les autres récits, et me fera passer pour un grand sot, si j'ai cru persuader mes lecteurs, ou pour un imbécile, si je l'ai cru moi-même. Telle est pourtant la vérité toute pure, à laquelle je sacrifie tout ce qu'on pensera de moi. Quelque incroyable qu'elle paroisse, elle ne laisse pas d'être vérité. J'ose avancer qu'il y en a beaucoup de telles ignorées dans les histoires, qui surprendroient bien si on les savoit, et qui ne sont ignorées que parce qu'il n'y en a presque aucune qui soit écrite de la première main.

Cette vérité-ci, et plusieurs autres que j'ai vues, m'en persuadent, qui sont trop peu importantes à l'histoire de ce temps pour que je les aie écrites, et d'autres encore dont j'ai inséré ici les principales que j'ai sues de mon père, et qui sont demeurées dans l'oubli, ou qui de Louis XIII, à qui elles appartiennent, ont été transportées au cardinal de Richelieu. Je le répète, et je le dois à la vérité qui règne uniquement dans ces Mémoires, comme on le voit sur M. le duc d'Orléans lui-même par le portrait que j'en ai donné, jamais ce prince n'a désiré la couronne; il a très-sincèrement souhaité la vie du roi; il a plus fait, il a désiré qu'il régnât par lui-même, comme on le verra dans la suite. Jamais de lui-même il n'a pensé que le roi pût manquer, ni aux choses qui pouvoient suivre ce malheur, qu'il regardoit sincèrement comme tel, et pour lui-même, si jamais il arrivoit. Il ne faisoit que se prêter aux réflexions qui là-dessus lui étoient présentées, incapable entièrement d'y penser de lui-même, ni aux mesures à prendre sur la considération que cela étoit possible. Je ne dirai pas que, le cas arrivant, il eût abandonné le droit que lui donnoit la renonciation réciproque, garantie de toute l'Europe; mais j'ajoute en même temps que la possession de la couronne y eût eu la moindre part, et que l'honneur, le courage, sa propre sûreté l'auroit eue tout entière: encore une fois, ce sont des vérités que ma très-parfaite connoissance, ma conscience et mon honneur m'obligent à rapporter.

Pour achever de suite la matière de cet engagement qui éclaircira tout ce que j'aurai à rapporter de ses suites, ces messieurs ne réussirent pas entièrement dans leur projet à mon égard, si mon soupçon sur le duc de Noailles a été véritable. Le régent ne put me cacher longtemps l'inclination supérieure qu'il avoit prise pour l'Angleterre. Je l'approuvai jusqu'à un certain point, pour entretenir la paix dont l'épuisement de

la France et un temps de minorité avoient tant de besoin, et pour retenir le trop dangereux penchant du roi Georges vers l'empereur. Mais je ne pus approuver des dispositions à aller plus loin.

Je répétai au régent ce que je lui avois souvent dit, et ce que j'avois plus d'une fois opiné au conseil de régence, que l'intérêt essentiel de l'État étoit la plus solide et la plus inaltérable union avec l'Espagne; que la même maison et encore presque au premier degré unissoit, et qu'aucune prétention ni intérêt véritable ne divisoit, dont trois choses confirmoient l'évidence : l'exemple de la maison d'Autriche qui n'avoit bâti cette formidable grandeur, si longtemps près de la monarchie universelle, que par l'union de ses deux branches que nul effort n'avoit jamais pu séparer; l'extrême frayeur conçue par toute l'Europe d'un fils de France devenu roi d'Espagne, cause unique de la dernière guerre qui a tant coûté à toutes ses puissances; enfin l'avantage infini à tirer pour cette union et pour la mutuelle grandeur de la contiguïté des terres et des mers des deux monarchies qui leur procure réciproquement des facilités que la nature avoit refusées aux deux branches d'Autriche, dont elles auroient bien su grandement profiter; que la politique de cette habile maison devoit être en ce point le modèle de la nôtre, et le pôle dont rien, pour spécieux qu'il fût, ne nous devoit faire perdre la vue la plus fixe; que cette maxime posée, il falloit compter sur deux choses, et se roidir contre toutes les deux fort diversement, l'une les brouillards d'intérêts particuliers des personnages de cette cour et de celle de Madrid, les fantaisies du roi et de la reine d'Espagne, les travers de leur ministère qu'il falloit esquiver, flatter, cajoler; surtout ne se jamais fâcher; faire revenir à raison avec patience, douceur, amitié; captiver ces têtes qui influoient; se persuader que les cours de Vienne et de Madrid s'étoient souvent donné réciproquement les mêmes embarras domestiques sans qu'ils aient jamais éclaté ni qu'ils les aient refroidies l'une pour l'autre en ce qui étoit affaires, que nous ne devons pas moins faire qu'elles à cet égard, ni en espérer un moindre succès; enfin, imiter la sagesse des familles particulières, qui ont leurs humeurs, leurs dépits, leurs défauts, mais qui n'en laissent rien apercevoir au dehors, et qui présentent toujours à l'opinion publique une union qui fait leur force, leur crédit, leur considération; l'autre qu'il falloit se bien attendre à tous les ressorts que la politique des autres puissances ne se lasseroit point de faire successivement jouer pour parvenir à jeter du froid, puis de la division entre les deux couronnes; que la paix, qui enfin avoit terminé la longue, ruineuse et sanglante guerre causée par la succession d'Espagne, n'en avoit pas éteint l'extrême jalousie, ni par conséquent amorti le moins du monde la passion de les brouiller et de les désunir; que toutes regardoient ce point comme le but de leur plus grand intérêt et comme un ouvrage auquel leur concert et leur politique ne devoit jamais se lasser de travailler; que pour cela tous les partis spécieux, toutes les propositions éblouissantes, toutes les perspectives de crainte et de danger seroient sans cesse employées dans l'une et l'autre cour, même des réalités qui, jusqu'à un certain point, seront offertes et réputées à gain d'être acceptées, sa-

chant bien quel grand intérêt à en retirer; que le moyen de déconcerter tant de suite est d'en avoir soi-même à tenir les yeux bien ouverts, et de refuser toute espèce d'avantage, quelque considérable qu'il pût être offert, qui pourroit entraîner de la division avec l'Espagne; se rendre inaltérable sur ce point capital; se mettre avec l'Espagne sur un pied d'assez de confiance pour s'entre-communiquer toutes ces diverses tentatives, et en profiter pour resserrer de plus en plus l'étroite et indissoluble union; que cette conduite avoit été celle des deux branches d'Autriche depuis Charles-Quint jusqu'au prédécesseur de Philippe V; que c'est ce qui avoit porté leur puissance à un si haut point, et une leçon à prendre dans nos deux branches sans s'en écarter jamais; enfin que la facilité en étoit d'autant plus grande, qu'il n'y avoit rien à craindre pour la sûreté des courriers, et parce que le roi d'Espagne avoit le cœur entièrement françois.

J'ajoutai, parce que le régent et moi étions tête à tête, comme il arrivoit presque toujours, qu'après le paquet de son affaire d'Espagne, et sa réconciliation, de plus dans sa position personnelle par rapport aux renonciations, rien ne lui tourneroit personnellement plus à bien ou à mal en France et dans le reste de l'Europe, ni avec plus de suites et de conséquences, que de tenir avec l'Espagne la conduite que je proposois, ou une différente. J'appuyai sur ce qu'à Rome, qui dans ces temps-là étoit encore le centre des affaires, et dans toutes les autres cours, les intérêts des deux branches d'Autriche avoient sans cesse été les mêmes, et jusque dans l'intérieur domestique des affaires de l'empire; que nulle puissance ne pouvoit toucher à l'une, que l'autre n'intervînt incontinent comme commune en tout et partout, ainsi qu'il avoit paru en toutes les guerres et en tous les traités particuliers et généraux, jusque-là que le reste de l'Europe s'étoit depuis longtemps dépris de songer à les désunir, et n'avoit plus pensé qu'à se soutenir contre elles. Que c'étoit là le modèle que nous avions à suivre si nous voulions prospérer dedans et dehors, et nous élever jusqu'au point de devenir les dictateurs de l'Europe, comme il étoit arrivé à la maison d'Autriche, même après avoir tacitement renoncé à la monarchie universelle, où elle avoit enfin senti qu'elle ne pouvoit atteindre.

Je suppliai ensuite le régent de se souvenir que les véritables ennemis de la France étoient la maison d'Autriche et les Anglois. Que la connoissance qu'il avoit de l'histoire ne lui présentoit autre chose, dans toute sa suite, que cette haine et cette jalousie d'une couronne qui seule pouvoit arrêter leur ambition; que cette passion avoit pris un nouvel accroissement par la compétence[1] de Charles-Quint et de François Ier, et par les vains efforts de Philippe II, du temps de la Ligue; et depuis, à l'égard de l'Angleterre, par la haine irréconciliable du feu roi pour le prince d'Orange et par le dépit de ce dernier de n'avoir pu l'amortir par vingt ans de soumissions, lequel s'étoit tourné en rage, de laquelle on avoit senti les effets par toute l'Europe, dont il avoit excité toutes

1. *Compétence* est pris ici dans le sens de *concurrence*. Il s'agit de la rivalité de François Ier et de Charles-Quint pour la dignité impériale.

les puissances; enfin par son invasion d'Angleterre, par la protection que le feu roi avoit prise de Jacques II et de sa famille; en dernier lieu par sa reconnoissance de Jacques III, nonobstant le traité solennel de Ryswick, et les conjonctures où il l'avoit faite, dont le roi Guillaume avoit bien su se servir dans toute l'Europe, et tout mourant qu'il étoit, l'unir contre la France, et porter à cette occasion la haine des Anglois jusqu'à la rage. Que si une intrigue de femme et de la cour de la reine Anne avoit sauvé la France des derniers malheurs par sa séparation d'avec ses alliés, et les traités de paix qui en furent la suite, et elle l'instrument, il falloit bien distinguer une cabale de cour qui y trouva son intérêt pour s'élever sur la ruine de ses ennemis qui auparavant avoient tout pouvoir en Angleterre, d'avec la nation, et même la totalité de la cour.

D'ailleurs la médaille avoit tourné par la mort d'Anne et l'arrivée de son successeur en Angleterre, qui avoit chassé tous ceux à qui nous devions la paix, remis en place ceux qu'Anne en avoit ôtés, et abandonné nos amis à la fureur des whigs, et aux procédures d'un parlement furieux de cette paix, que la cour excitoit encore contre eux. De cet exposé je conclus qu'il étoit insensé de se proposer de lier avec l'Angleterre une amitié véritable qui ne seroit jamais que frauduleuse et traîtresse, jamais offerte ou acceptée que dans l'unique vue de diviser la France d'avec l'Espagne, et d'en profiter; que de se rabattre à l'espérance de nouer au moins cette amitié de roi à roi, c'étoit encore un leurre fort grossier, qui ne pouvoit tirer nulle force de celle qui avoit été entre le feu roi et Charles II; qu'outre que Charles II étoit son cousin germain, qu'il avoit la reine sa mère établie en France depuis les premiers [malheurs] de Charles Ier, et Madame, sa sœur, épouse de Monsieur, qui avoit la confiance et l'amitié personnelle des deux rois, dont elle avoit été le lien tant qu'elle avoit vécu, et dont la mémoire leur étoit toujours demeurée chère, on n'avoit pas laissé d'avoir grand besoin de soutenir cette amitié par beaucoup d'argent, et par tout le crédit de la duchesse de Portsmouth, dont Charles II étoit possédé, et qui étoit françoise au point de tout confier aux ambassadeurs de France, et de se gouverner uniquement par eux. Et si, malgré une amitié si bien cimentée, vit-on les Anglois forcer la main à leur roi, et le réduire malgré lui à se déclarer contre la France, et s'unir à ses ennemis, dans une conjoncture qui fit abandonner au roi ses vastes conquêtes des Pays-Bas; qu'il y avoit donc bien loin d'un roi d'Angleterre tel que Charles II, d'avec le roi Georges, qui ne devoit tout ce qu'il possédoit de grand qu'à l'empereur, qui l'avoit fait électeur, et qui favorisoit son occupation des duchés de Brême et de Verden, en pleine paix, sur la Suède, mais sans lui en donner l'investiture pour le contenir par là; et aux Anglois, au feu roi Guillaume, au protestantisme et aux wighs, qui de tous les Anglois haïssent le plus la France, qui n'ont jamais voulu de paix, qui font le procès aux ministres de la reine Anne pour l'avoir procurée, et qui ont été remis par Georges dans toutes les grandes, médiocres et petites charges, et emplois dans toute la Grande-Bretagne, par Georges, dis-je, qui sent que les whigs sont son appui

en Angleterre, et l'empereur pour ses États et ses prétentions d'Allemagne, et qui, par de si puissants intérêts, est radicalement incapable d'aucune véritable ni durable liaison avec la France; enfin, que de telles barrières étoient insurmontables par leur nature, bien différente des petits intérêts particuliers des deux cours de France et d'Espagne, des travers de leurs ministres, des fantaisies de Sa Majesté Catholique. d'un roi d'Espagne, oncle paternel du roi, dont le cœur est tout françois, et dont l'autorité et le pouvoir est despotique dans sa monarchie, et ne connoît ni formes, ni torys, ni whigs, ni parlements, et dont la religion est la même que la nôtre, et les intérêts homogènes aux nôtres contre toutes les puissances qui n'ont rien oublié pour le détrôner, en particulier les maritimes, rivales jusqu'au transport du commerce de toutes les autres et singulièrement de celui d'Espagne, et du nôtre par notre union avec elle. Enfin que, quelque intimité que, par impossible, on pût supposer entre la France et l'Angleterre, on ne pouvoit jamais espérer, pour l'utilité et la grandeur de la première, rien d'approchant de celle qu'il étoit visible qui résulteroit de celle de deux rois si proches, et de même maison, et de deux si puissantes monarchies si parfaitement limitrophes, qui n'ont aucuns intérêts opposés, et de même religion.

Le régent, qui m'avoit écouté avec grande attention, n'eut rien à opposer à la force naturelle de ces raisons. Il convint des principes et des faits. Il m'assura aussi que son dessein étoit de se lier tant qu'il pourroit avec l'Espagne, mais que ce n'étoit pas une résolution à laisser pénétrer trop avant à l'Espagne même, gouvernée par une reine ambitieuse, et par un ministre très-dangereux, qui tournoient le roi d'Espagne tout comme ils vouloient, et très-capables d'abuser de cette connoissance; encore moins la trop montrer à l'Angleterre et aux autres puissances, qui s'en refroidiroient pour nous, redoubleroit leur jalousie et leurs efforts pour nous diviser d'avec l'Espagne, et leur persuaderoit de ne nous jamais considérer que comme ennemis; que ce ménagement étoit d'autant plus nécessaire que je n'ignorois pas que la grande maxime de la cour de Vienne, surtout depuis la paix de Ryswick, étoit une liaison indissoluble avec les puissances maritimes, laquelle avoit été pareillement fondée entre l'Angleterre et la Hollande par le roi Guillaume, que la jalousie du commerce n'avoit pu altérer depuis, et qui trouvoient leur compte dans l'alliance de l'empereur pour nous l'opposer, lequel étoit le maître de l'empire, et de le faire armer sans autre cause que sa volonté et son intérêt particulier.

Je convins avec le régent de la solidité de la précaution qu'il se proposoit, pourvu que ce ne fût que précaution, et qu'il convînt aussi de la nécessité de suivre les maximes que je venois de lui proposer. Il m'assura beaucoup que c'étoit sa ferme intention; et la conversation finit de la sorte, en me remontrant avec combien de mystère et de mesure il devoit aider le Prétendant débarqué en Écosse, et cacher les secours qu'il lui donneroit sous les plus épaisses ténèbres, à moins d'un succès rapide et inespéré.

Il m'apprit en même temps que les Danois et les Prussiens avoient

enfin pris Stralsund qu'ils assiégeoient depuis longtemps, mais que le roi de Suède, qui depuis son retour de Bender s'étoit jeté dedans, avoit échappé à leur vigilance, et étoit passé en Suède.

CHAPITRE XXVII.

Traité de commerce avantageux à l'Angleterre signé à Madrid. — Albéroni à seul la confiance du roi et de la reine d'Espagne; fait la réforme des troupes. — Revenus de la couronne d'Espagne. — Lenteurs de l'échange des ratifications du traité de la Barrière et du rétablissement des électeurs de Cologne et de Bavière. — Semences de mécontentement entre l'Espagne et l'Angleterre. — Albéroni tient le roi et la reine d'Espagne sous sa clef. — Sa jalousie du cardinal del Giudice, qu'il veut perdre, et du P. Daubenton, qu'il veut subjuguer. — Quel est ce jésuite. — Albéroni pointe au cardinalat, et se mêle des différends avec Rome. — Aubrusselle, jésuite françois, précepteur du prince des Asturies. — Dégoût de del Giudice. — Fâcheux propos publics sur la reine et Albéroni, qui prend un appartement dans le palais et se fait rendre compte en premier ministre. — Anglois et Hollandois veulent chasser les François des Indes. — Brocards sur Albéroni. — Friponneries de Stairs. — Haine des Anglois pour la France. — L'empereur tenté d'attaquer l'Italie. — Crainte de l'Italie de l'empereur et des Turcs. — Traité de la Barrière conclu — Le régent propose la neutralité des Pays-Bas; les Anglois, un renouvellement d'alliance aux Hollandois, dangereuse à la France, et y veulent attirer le roi de Sicile. — Le pape implore partout du secours. — Situation et ruses d'Albéroni. — Plaintes et disgrâces que cause sa réforme des troupes. — Le duc de Saint-Aignan s'en mêle mal à propos. — Hersent père; son caractère : son état. — Le Prétendant échoue en Écosse et revient. — L'Espagne lui refuse tout secours, caressée par l'Angleterre aigrie contre la France. — Impostures de Stairs pour l'aigrir encore plus. — Soupçons réciproques des puissances principales. — Adresse de Stanhope pour brouiller la France et l'Espagne, et pour gagner le roi de Sicile à son point. — Triste opinion générale de l'Espagne. — Ombrages d'Albéroni, qui promet un grand secours au pape. — Triste et secrète entrevue du Prétendant et de Cellamare. — Berwick et Bolingbroke mal avec le Prétendant, qui prend Magny. — Quel est Magny. — Violents offices de l'Angleterre partout contre tout secours et retraite à ce prince. — Fausses souplesses à l'Espagne, jusqu'à se liguer avec elle pour empêcher l'empereur de s'étendre en l'Italie, et secourir le roi d'Espagne en France si le cas d'y exercer ses droits arrivoit. — But du secours d'Espagne au pape. — Le roi et la reine d'Espagne ne perdent point l'esprit de retour, si malheur arrivoit, en France. — Albéroni les y confirme. — Ses ombrages; ses manéges; son horrible duplicité. — Inquiétude de Riperda. — Crainte du roi de Sicile. — Liberté de discours du cardinal del Giudice. — Étrange scélératesse de Stairs confondue par elle-même. — Faux et malin bruit répandu sur les renonciations. — Propositions très-captieuses contre le repos de l'Europe faites par l'Angleterre à la Hollande, qui élude sagement. — Frayeur égale du pape, de l'empereur et du Turc. — Stanhope propose nettement à Trivié de céder à l'empereur la Sicile pour la Sardaigne. — Stanhope emploie jusqu'aux menaces pour engager la Savoie contre la France. — But et vues de Stanhope. — Préférence du roi Georges de ses Etats d'Allemagne à l'Angleterre, cause de ses ménagements pour l'empereur. — Conseil de Vienne et celui de Constantinople divisés sur la guerre. — Escadres angloise et hollandoise vont presser le siége de Wis-

mar. — Nouvelles scélératesses de Stairs. — Intérêt du ministère anglois de toujours craindre la France pour tirer des subsides du parlement. — Continuation d'avances infinies de l'Angleterre à l'Espagne. — Monteléon en profite pour s'éclaircir sur la triple alliance proposée par l'Angleterre avec l'empereur et la Hollande. — Souplesse de Stanhope. — Crainte domestique du ministère anglois, qui veut rendre les parlements septenaires.

Le traité qui se négocioit l'année dernière entre le roi d'Angleterre et le roi d'Espagne venoit d'être signé à Madrid, et par la satisfaction extrême qu'on en témoignoit à Londres, sembloit promettre la plus grande liaison entre les deux monarques. Monteléon, ambassadeur d'Espagne à Londres, comptoit d'en augmenter sa considération personnelle et sa fortune, et y fondoit de grandes espérances pour le service du roi d'Espagne, non-seulement présentement, mais au cas qu'il arrivât en France des choses sur lesquelles Leurs Majestés Catholiques et leurs ministres, qui n'étoient pas Espagnols, tenoient toujours leurs yeux ouverts. C'étoit de quoi Stanhope l'entretenoit souvent pour engager l'Espagne à prendre avec l'Angleterre des engagements plus étroits, dans le mécontentement où Stairs entretenoit sa cour sur les secours et la protection qu'il mandoit que le régent accordoit au Prétendant, ignorant ou voulant bien ignorer que l'Espagne n'en faisoit pas moins là-dessus que la France; ce qui étoit caché même à Monteléon par sa propre cour. Elle n'avoit point de vaisseaux en mer, ni de préparatifs pour en armer. La Hollande lui en avoit offert pour assurer le commerce des Indes, mais, contente de voir son offre acceptée, la république ne se pressoit pas, dans la vue d'obtenir à cette occasion quelques avantages pour son commerce. Dans cet intervalle, l'Angleterre offrit aussi des vaisseaux à Monteléon, comme par reconnoissance de la manière dont le dernier traité venoit d'être signé. Monteléon se prévalut de ces démonstrations d'amitié pour s'éclaircir sur les liaisons secrètes qui l'inquiétoient entre le roi d'Angleterre et l'empereur. Stanhope lui répondit, avec un air d'ouverture, que l'opposition qu'ils remarquoient de la France à leurs intérêts les avoit engagés pour faire des alliances, parce qu'ils n'avoient pas douté que l'Espagne ne suivît la France; qu'il n'y avoit rien de conclu avec l'empereur au préjudice de l'Espagne; et que, le traité de commerce venant d'être signé et à propos à Madrid avec l'Angleterre, elle n'écouteroit aucune proposition directe ni indirecte qui pût intéresser l'Espagne.

Cette couronne, qui regardoit la Sicile comme pouvant un jour lui revenir selon les traités, prit vivement ses intérêts à Rome sur l'interdit fulminé contre ce royaume à l'occasion des poids chiches de l'évêque d'Agrigente. Albéroni avoit seul la confiance du roi et de la reine d'Espagne. Il étoit seul chargé des réformes des troupes, des dépenses de la marine, de celles de la maison royale, et des principales affaires d'État. Il s'ouvrit à quelqu'un que le produit des revenus de 1716, qui devoient se toucher dans son courant, ne se montoient qu'à seize millions, et les dépenses nécessaires de la même année à vingt et un millions, sans les extraordinaires qui pouvoient survenir. Il travailloit tous les soirs avec Leurs Majestés Catholiques sur la réforme des troupes. Il y fut résolu

qu'il ne seroit conservé que deux compagnies des quatre des gardes du corps, et d'autres détails de réforme dans les deux conservées, en quoi Albéroni comptoit épargner soixante mille pistoles par an ; de dix bataillons des gardes n'en garder que deux, dont un espagnol, l'autre wallon. Il comptoit que la réforme du seul état-major de ces régiments réduits à deux bataillons iroit à une épargne de quatre cent mille réaux par an. Il résolut aussi, après la réforme exécutée, de lever six mille dragons, dont la moitié à pied, et de les laisser toujours dans la Catalogne. Les autres réformes, ainsi que les règlements nouveaux pour les conseils et pour le palais, ne devoient venir qu'ensuite.

Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris, n'étoit pas moins attentif que les ministres des autres puissances aux semences de division qui y éclatoient, et dont celles qui avoient signé la paix d'Utrecht avec tant de dépit espéroient des troubles et un renouvellement de guerre. L'accomplissement du traité de la Barrière mettoit du malaise entre elles. La Hollande différoit d'en donner sa ratification avant que l'Angleterre eût fourni la sienne. Les Impériaux menaçoient d'en venir enfin aux voies de fait. Ceux qui étoient aux Pays-Bas trouvoient que ces délais de les mettre en possession donnoient de la hardiesse aux peuples qui leur devoient devenir soumis de se mêler de trop d'informations. Ils avoient même secrètement consulté Bergheyck, dont j'ai si souvent parlé, sur les droits qu'on vouloit tirer d'eux, et avoient fait partir leurs députés pour aller porter leurs remontrances à Vienne. Surtout les Impériaux et les Anglois ne goûtoient point la proposition de la neutralité des Pays-Bas, faite par le régent, à laquelle la Hollande paroissoit assez favorable. Une autre affaire occupoit l'empereur. C'étoit l'entier rétablissement des électeurs de Cologne et de Bavière. L'électeur de Mayence, directeur de l'empire, le sollicitoit ardemment pour contrebalancer l'autorité des protestants dans le collége électoral. L'empereur sentoit la nécessité d'y faire rentrer ces deux électeurs par leur accorder leur investiture, mais il leur excusoit ces délais sur ceux de la France à restituer quelques bailliages à l'électeur palatin, et à satisfaire d'autres particuliers qui se plaignoient à cet égard de l'inexécution des traités de Rastadt et de Bade. Cet aveu fut appuyé de l'espérance que l'empereur leur donna de finir leur rétablissement, si la France demeuroit opiniâtre, pour les en détacher et faire retomber sur elle les délais de leurs désirs, ajoutant qu'il verroit après à trouver les moyens d'obliger la France à exécuter les traités. Le régent, instruit de cette malice, et qui avoit chargé le comte de Luc, ambassadeur de France à Vienne, de convenir des limites de l'Alsace, jugea sagement qu'il devoit ôter à l'électeur palatin l'occasion du recours à l'empereur, et tout prétexte à Sa Majesté Impériale à l'égard des électeurs de Cologne et de Bavière en faisant de lui-même justice au palatin. Les autres particuliers ne l'avoient pas de leur côté, ni la considération d'influer rien dans les affaires.

Il se trouva bientôt que la reconnoissance de l'Angleterre pour l'Espagne du dernier traité de commerce entre elles, où Philippe V s'étoit si légèrement désisté des articles qu'il avoit fait ajouter au traité de paix

d'Utrecht, qui grevoient tant le commerce anglois, n'étoit qu'en paroles et en compliments. Ils ne cessèrent point d'insister injustement sur les prétentions qu'il leur plaisoit de former, comme en conséquence de leur traité de l'*Asiento*[1] des nègres, en sorte que le roi d'Espagne se persuadoit que le roi Georges avoit pris des liaisons fortes avec ses ennemis, et qu'Albéroni cherchoit à découvrir. Cela n'empêcha pas ce ministre de résoudre la réforme qu'il avoit fait agréer au roi d'Espagne. Ce prince, par ce plan, conservoit environ quarante-trois mille hommes et huit mille chevaux.

Albéroni avoit persuadé à la reine d'Espagne de tenir le roi, son mari, enfermé comme avoit fait la princesse des Ursins. C'étoit le moyen certain de gouverner un prince que le tempérament et la conscience attachoit également à son épouse, qui par là, comme sa première, le conduisoit toujours où elle vouloit, et le meilleur expédient, dès qu'il s'y abandonnoit lui-même, pour n'être pas contredite, et que le roi ne sût rien de quoi que ce fût que par elle et par Albéroni, qui étoit la même chose. Tous les officiers du roi, grands, médiocres et petits, furent donc écartés, les entrées et les fonctions auprès du roi ôtées. Il ne vit plus dans l'intérieur que trois gentilshommes de sa chambre, toujours les mêmes, et encore des moments de services, à son lever, et peu à son coucher, et quatre ou cinq valets, dont deux étoient François. Ces trois gentilshommes de la chambre étoient : le marquis de Santa-Cruz, majordome-major de la reine, très-bien avec elle; le duc del Arco, grand écuyer, grand veneur et gouverneur de presque toutes les maisons royales, que le roi aimoit fort, qui ne ploya jamais sous Albéroni qui ne put jamais l'écarter, qui n'étoit même point mal avec la reine, et dont l'esprit doux, sage et médiocre étoit d'autant moins à craindre qu'il se bornoit à ses emplois, et ne se vouloit mêler de rien. Il étoit ami intime du marquis de Santa-Cruz, qui avoit beaucoup d'esprit et de politique, et qui haïssoit les François. Le troisième étoit Valouse, écuyer particulier de M. le duc d'Anjou, en sortant de page, qui l'avoit suivi en Espagne, et qui étoit premier écuyer. C'étoit un honnête homme, mais fort borné, qui mouroit de peur de tout, qui étoit toujours bien avec qui gouvernoit, aimé du roi, bien avec tout le monde, attaché au grand écuyer et incapable de se vouloir mêler de la moindre chose. Je m'étendrai dans un plus grand détail sur cette clôture intérieure lorsque mon ambassade me donnera lieu de traiter particulièrement d'Espagne; ce détail, fait ici, détourneroit trop. Il suffit de dire que le roi d'Espagne se laissa enfermer dans une prison effective et fort étroite, gardé sans cesse à vue par la reine, en tous les instants du jour et de la nuit. Par là elle-même étoit geôlière et prisonnière; étant sans cesse avec le roi, personne ne pouvoit approcher d'elle, parce qu'on ne le pouvoit sans approcher du roi en même temps. Ainsi Albéroni les tint tous les deux enfermés, avec la clef de leur prison dans sa poche.

1. Par ce traité l'Espagne avait cédé à l'Angleterre le droit de faire exclusivement la traite des nègres dans l'Amérique espagnole.

Néanmoins il ne put d'abord exclure absolument le cardinal del Giudice, qui étoit grand inquisiteur, gouverneur du prince des Asturies, et qui végétoit encore dans les affaires, où il avoit eu autrefois une direction principale. Le jésuite Daubenton avoit aussi nécessairement, comme confesseur du roi, de fréquentes audiences. On aura tout dit de lui pour le faire bien connoître en faisant souvenir qu'il avoit été chassé de cette place, qu'il s'étoit retiré à Rome, qu'il y avoit été fait assistant du général de la compagnie, et que c'étoit lui seul, et dans le dernier secret, qui sous les yeux du cardinal Fabroni avait fait la constitution *Unigenitus*. Quand Mme des Ursins fit renvoyer le P. Robinet, trop homme de bien et d'honneur pour se maintenir dans la place de confesseur, Rome et les jésuites n'oublièrent rien pour y faire rappeler le P. Daubenton, qui la reprit, et qui y porta toute la confiance personnelle du pape, avec lequel il eut un commerce secret et immédiat de lettres, et qui n'étoit pas sans vues, sans projets et sans la plus sourde et forte ambition. Ces deux hommes incommodoient infiniment Albéroni qui se résolut à perdre le cardinal, et à subjuger le jésuite qu'il sentit trop de difficulté à faire chasser. Ainsi l'abbé Albéroni, simple ministre du duc de Parme, à Madrid, s'y trouvoit en effet premier ministre tout-puissant.

Ce grand crédit et son incertitude sur lequel étoit fondée sa puissance, lui fit lever les yeux jusques au cardinalat pour fixer sa fortune. Il songea donc à se procurer la nomination d'Espagne. Ceux qui l'approchoient de plus près lui faisoient leur cour de cette idée, et de le presser d'y travailler. Il en mouroit d'envie, mais il ne le pouvoit que par la reine qui, dans ce commencement de ce grand essor, n'ajustoit pas dans sa tête la bassesse de ce favori étranger avec la nomination du roi d'Espagne, au mépris de tous prétendants. Cette froideur déconcerta Albéroni, et il ne l'étoit pas moins du silence à cet égard qu'Aldovrandi, nonce à Madrid, observoit avec lui. On a vu que ce ministre du pape y étoit plutôt souffert que reçu; la nonciature étoit toujours fermée depuis les démêlés des deux cours, et la reconnoissance forcée de l'empereur comme roi d'Espagne par le pape. Sa Sainteté prétendoit différentes choses de la cour de Madrid, entre autres la dépouille des évêques d'Espagne; et Aldovrandi profitoit doucement et finement de l'ambition du ministre et du confesseur, pour avancer peu à peu les affaires de son maître.

Les dégoûts accueillirent de plus en plus le cardinal del Giudice. Aubenton en profita pour donner au prince des Asturies un précepteur de sa compagnie, qu'il fit venir de Paris. Giudice n'en fut instruit que deux jours avant son arrivée. On resserra beaucoup le prince des Asturies en même temps sur les chasses et sur les promenades, dont il n'eut plus la liberté. Ce dépit, qu'on voulut faire à ses dépens à Giudice qu'il aimoit fort, tourna en fort mauvais discours, et fort publics, sur les desseins qu'on prêtoit à la reine et à son confident. Ce hardi Italien, ébloui d'une situation si flatteuse, voulut la faire éclater de plus en plus, à Rome pour s'y faire compter et favoriser ses vues; à Madrid pour s'y faire redouter par la montre extérieure de son pouvoir. Il se fit donc donner la commission secrète de conférer et de travailler avec le

confesseur sur les différends avec Rome, qui jusqu'alors en étoit chargé seul, et en même temps ce qui étoit sans exemple, un appartement au palais, près de celui de la reine, où les secrétaires des finances, de la guerre et de la marine eurent ordre d'aller travailler avec lui, sans la participation du conseil, sur toutes les affaires de leurs départements, et de ne faire aucune expédition sans les lui communiquer. Un reste de considération mourante du cardinal del Giudice en excepta le seul Grimaldo. En cet état, Albéroni ne doutoit de rien. Il comptoit d'autant plus sur le rétablissement des finances que le roi d'Espagne étoit le seul monarque qui n'eût point de dettes, parce qu'il n'avoit pas eu le crédit d'en contracter. Il s'assuroit sur les compliments des ministres d'Angleterre, qui ne tenoient à Madrid qu'un secrétaire fort malhabile et sans expérience, et sur ceux de Riperda qui lui succéda depuis, lors ambassadeur de Hollande à Madrid, qui n'avoit ni estime ni considération dans sa république, qui, se croisant d'ailleurs, s'unissoient pour chasser les François des Indes, et s'en flattoient par la persuasion où ils étoient que le roi d'Espagne s'éloignoit de plus en plus de la France, et par la facilité d'Albéroni à passer aux Anglois des articles si favorables au dernier traité de commerce qu'il se disoit hautement qu'il en avoit reçu force guinées, que les moins mal intentionnés l'accusoient de grossière ignorance, et on l'appeloit publiquement par dérision le comte-abbé, par allusion au comte-duc d'Olivarez, qui avoit eu sous Philippe III[1] la même autorité que celui-ci exerçoit sous Philippe V.

La cour de Londres, inquiète des mouvements domestiques, croyoit avoir intérêt à former des liaisons avec l'Espagne, et caressoit Monteléon son ambassadeur. Wolckra, envoyé de l'empereur, s'en aperçut, et les fit craindre à Vienne comme peu compatibles avec celles de ces deux cours, tandis que Stairs ne s'occupoit qu'à aigrir les ministres d'Angleterre contre le régent, dont il interprétoit sinistrement toutes les actions, et lui en supposoit même pour assister puissamment le Prétendant, sur lequel Stanhope se laissa emporter à plus que des plaintes amères. Les deux partis qui divisoient l'Angleterre s'animoient également contre la France : les torys l'accusoient d'ingratitude par son indifférence pour le Prétendant; les whigs au contraire, de manquer aux paroles données à l'entrée de la régence en soutenant ce prince de tout son pouvoir, sur quoi ils s'emportèrent violemment; et tinrent dans la chambre des communes les discours les plus vifs là-dessus. L'Espagne à cette occasion étoit aussi louée que la France blâmée et on redoubloit les protestations d'amitié à Monteléon. On savoit que l'empereur étoit pressé par plusieurs de ceux qui l'approchoient de plus près, même par quelques-uns de ses ministres, de porter la guerre en Italie. Ils lui représentoient qu'il n'en retrouveroit jamais une occasion si favorable, par l'extrême foiblesse de tous les princes d'Italie, qui n'avoient même au-

1. Il faudrait lire Philippe IV au lieu de Philippe III. Ce fut, en effet, sous Philippe IV que le comte-duc d'Olivarez fut principal ministre, de 1621 à 1643. Philippe III avait eu pour favoris le duc de Lerme et le duc d'Uzeda qui furent arrêtés au commencement du règne de Philippe IV.

cune préparation de défense; et c'étoit ce nouvel incendie que Monteléon se crut en situation de prévenir par l'Angleterre. L'empereur goûtoit plus ce projet d'Italie qu'il ne s'en laissoit entendre. Il étoit armé; mais les Turcs, enflés de la conquête de la Morée et de leurs victoires sur les Vénitiens, le tenoient en respect, tandis que l'Italie craignoit également une invasion de l'empereur, ou une du Turc approché d'elle par la Morée.

Le traité de la Barrière venoit enfin d'être conclu sous la médiation et la garantie de l'Angleterre, où on ne se contraignoit pas de laisser entendre que, dès que les mouvements d'Écosse seroient finis, la France verroit éclore des desseins que les divisions domestiques avoient suspendus. La proposition de la neutralité des Pays-Bas que le régent avoit faite, et qui avoit été assez goûtée en Hollande, étoit également suspecte à l'empereur et à l'Angleterre. Aussitôt donc qu'elle vit l'affaire de la Barrière finie, elle proposa aux Hollandois un projet de renouvellement de leurs anciennes alliances, avec une garantie réciproque en cas d'agression. En même temps Stairs eut ordre de travailler auprès du ministre de Sicile à Paris pour engager son maître dans une ligue contre la France, à quoi il n'épargna pas ses soins. On découvroit sans cesse les mauvaises intentions de l'Angleterre, et de nouveaux motifs de l'occuper et de souhaiter le succès de l'entreprise du Prétendant.

Pendant ces diverses intrigues que le régent conduisoit de l'œil pour en éviter les dangers, et en tirer s'il se pouvoit quelque avantage, le pape mouroit de peur du Turc. Il s'adressa à l'Espagne et au Portugal pour obtenir du secours; et au milieu de ses rigueurs pour la France, il n'eut pas honte de lui en faire demander aussi par Bentivoglio, qui n'oublioit rien pour la brouiller et y mettre le schisme. La vérité étoit que jamais les princes d'Italie ne furent plus foibles ni plus divisés; et la république de Venise étoit brouillée avec la France sur l'affaire des Ottobon, et avec l'Espagne pour avoir reconnu l'empereur en qualité de roi de cette monarchie.

Les plaintes contre l'administration d'Albéroni étoient infinies : il étoit chargé de tout; il ne pensoit qu'à sa fortune et ne remédioit à rien. Il est vrai qu'il ne pouvoit suffire au poids qui l'accabloit, et que sa jalousie ne lui en permettoit pas le partage ni même le soulagement. Il falloit exécuter la réforme projetée; il en craignoit le moment et les cris qu'elle exciteroit contre lui. Il éloigna les officiers de Madrid, et engagea le roi à écrire de sa main tout le plan de la réforme, pour lui donner, disoit-il, plus de poids; en effet, s'il l'eût pu, pour se cacher et la faire passer pour son ouvrage. Elle parut à la fin de janvier, et souleva non-seulement les intéressés, mais leurs parents et leurs amis.

Le duc de Popoli, capitaine de la compagnie des gardes du corps italienne, parla fortement en faveur des deux compagnies des gardes du corps réformées, et des officiers qu'on réformoit dans les deux que l'on conservoit. Le duc d'Havré, colonel du régiment des gardes wallones, en avoit [fait] autant sur les bataillons qu'on en réformoit; et ces deux seigneurs avoient déclaré au roi d'Espagne que, en conservant une aussi foible garde, il les mettoit hors d'état de pouvoir répondre de sa

de la duchesse Lanti, sœur de la princesse des Ursins qui l'y avoit mise. Ils se retirèrent en France et dans leurs terres. Le marquis de La Vère, lieutenant-colonel et officier général, frère du prince de Chimay, et grand nombre d'officiers distingués de ce régiment, du nombre de ceux qui n'avoient pas été réformés, quittèrent; et le cadet des fils d'Hersent, qui avoit été un des députés de ce corps à Albéroni, fut arrêté, et conduit à Ségovie, et très-resserré en prison, puis exilé, après envoyé dans un cachot à Mérida, sous de fausses accusations qu'Albéroni ne voulut jamais être jugées, et sans que jamais son père pût l'en faire sortir. Il trouva enfin, au bout de plusieurs mois, la liberté, par la disgrâce d'Albéroni, de gagner le Portugal et de repasser en France, où il a servi depuis. Son père ne le pardonna pas à Albéroni.

Ce ministre, voyant les affaires du Prétendant tourner mal en Écosse, arrêta les secours d'argent qu'il avoit commencé à lui faire payer. Monteléon, apprenant les plaintes générales et les soupçons des secours fournis au Prétendant, contenus dans la harangue du roi d'Angleterre au parlement eut hardiment là-dessus une explication avec Stanhope, qui l'assura de la satisfaction du roi Georges de la conduite du roi d'Espagne à cet égard et de son désir de la reconnoître, jusqu'à promettre de ne prendre jamais d'engagements contraires à ses intérêts, à quoi il ajouta de grandes plaintes contre la France sur le Prétendant. L'Espagne étoit toutefois inquiète de l'opinion générale qu'il y avoit une ligue secrète formée entre l'empereur et l'Angleterre, tandis que les ministres impériaux n'étoient pas moins agités d'une nouvelle union entre l'Espagne et l'Angleterre, depuis le traité de commerce signé avec l'Angleterre à Madrid, et n'étoient pas en moindre soupçon des dispositions intérieures de la Hollande, qui n'étoit pas sans en avoir aussi de l'empereur, sur l'exécution du traité de [la] Barrière, et si alarmée des bruits répandus d'une prochaine rupture de l'Angleterre avec la France, qu'elle s'excusoit déjà d'y entrer sur l'épuisement où la dernière guerre l'avoit mise. Le Prétendant avoit repassé la mer avec le duc de Marr; le roi Georges paroissoit plus affermi que jamais, et Stairs n'oublioit rien pour l'animer contre la France, jusqu'aux plus grossiers mensonges, tels que celui-ci :

Le secrétaire d'Angleterre à Madrid eut ordre de confier au roi d'Espagne que le régent avoit voulu faire entendre à Stairs que l'Espagne avoit fait plus que la France en faveur du Prétendant, mais que le roi d'Angleterre avoit tant de confiance en l'amitié et en la bonne foi du roi d'Espagne, qu'il l'avertissoit des soupçons que le régent tâchoit de lui inspirer. En même temps les Anglois cherchoient à concilier et à attacher le roi de Sicile à l'empereur. Les ministres anglois, qui désiroient le renouvellement de la guerre avec la France, ne laissoient pas d'y être embarrassés dans la crainte domestique du mécontentement général des peuples d'Angleterre, et de ce qui fumoit encore en Écosse. Ils craignoient encore l'effet que produiroient enfin en France les plaintes sans fin de leur ambassadeur, et ses mémoires menaçants présentés coup sur coup au régent, ils n'en étoient que plus déterminés à rechercher l'amitié de l'Espagne, et tous les moyens de semer la division entre elle

et la France. Stanhope, pour confirmer la confidence qu'il avoit fait faire au roi d'Espagne, montra à Monteléon une lettre de Stairs, qui rapportoit les termes suivants, qu'il prétendoit avoir entendus du régent, et qu'il lui dit : *Enfin, monsieur, vous voilà amis de l'Espagne; cependant je vous assure que le roi d'Espagne a fait pour le Prétendant ce que moi je n'ai pas voulu faire.* Monteléon répondit que ce propos lui paroissoit incroyable, qu'il y soupçonnoit plus de malice que de vérité, néanmoins qu'il en rendroit compte au roi son maître, et qu'il prioit Stanhope d'en écrire à l'agent d'Angleterre à Madrid. Toutefois il ne laissa pas de recevoir assez d'impression de cette confidence pour se resserrer beaucoup avec d'Iberville, que le régent tenoit à Londres, avec ordre de lui communiquer tous ses ordres, et de le consulter sur tout, quoique d'ailleurs ils fussent amis, et de se prendre de plus en plus aux cajoleries de Stanhope, qui l'assuroit ainsi que les ministres allemands du roi d'Angleterre, que quoi qu'en publiassent les bruits publics, ils ne vouloient point de guerre avec la France, mais conserver un bon pied de troupes et de vaisseaux; en même temps ils ne laissoient point de travailler à unir le roi de Sicile à l'empereur par un traité.

Après avoir été longtemps, eux et Trivié, ambassadeur de Sicile à Londres, à qui parleroit le premier, Stanhope s'étendit sur le préjudice que la Sicile causoit à la maison de Savoie, et montra ainsi à dessein que le premier article qui seroit demandé par l'empereur seroit la cession de cette île. Trivié, qui n'avoit point douté de ce projet, cria bien haut, mais en ministre d'un prince foible, qui pourtant ne veut pas se laisser dépouiller; il en prit occasion de s'éclaircir de la situation de l'Angleterre avec l'empereur, sur quoi Stanhope répondit qu'elle en étoit fort recherchée, mais qu'il n'y avoit rien de conclu entre eux. Les menaces angloises de rompre avec la France, en traitant avec l'empereur, aboutirent pourtant à suspendre une levée ordonnée de seize régiments, et l'armement de douze vaisseaux de guerre, et à écrire dans toutes les cours pour leur demander de refuser tout asile et retraite au Prétendant dans leurs États. Le roi d'Espagne refusa retraite et secours à ce malheureux prince, à qui il en avoit assez libéralement fourni dans l'espérance de succès. Cellamare en parla au régent qui approuva cette dernière résolution de l'Espagne à cet égard, qui n'étoit pas en état de se brouiller, ni de soutenir une guerre contre l'Angleterre qui cultivoit toujours Sa Majesté Catholique, et avoit toujours fait semblant d'ignorer qu'elle eût secouru le Prétendant.

Les étrangers s'apercevoient et déploroient même le mauvais état de l'Espagne et de son gouvernement; ils regardoient le roi d'Espagne comme le plus foible de ceux qui avoient porté cette couronne, Albéroni comme maître à baguette, uniquement attentif à s'enrichir et à s'élever, très-indifférent aux intérêts de l'État qu'il gouvernoit. Ils avoient beaucoup rabattu de l'opinion qu'ils avoient prise de l'esprit et des talents de la reine; sa nourrice, qu'elle avoit fait venir de Parme depuis quelques mois, alarmoit infiniment Albéroni, qui ne vouloit partager la confiance avec personne. Il n'étoit guère moins inquiet sur le P. Daubenton, aussi ambitieux et plus pénétrant que lui, et tous deux cher-

choient à se concilier la faveur de Rome. Vers le milieu de février, Albéroni déclara au nonce que le roi d'Espagne secourroit le pape, contre l'invasion qu'il craignoit des Turcs, de six vaisseaux de guerre, quatre galères, douze bataillons faisant huit mille hommes, les officiers compris, et de quinze cents chevaux; que ces troupes seroient sous les étendards du pape, commandées par deux lieutenants généraux, qui obéiroient au général de Sa Sainteté, lesquelles seroient aux frais du pape, dès qu'elles lui seroient livrées armées, et les cavaliers montés. Le roi d'Espagne se chargeoit des frais de la marine, et quant au transport des troupes de Barcelone à Civita-Vecchia, il comptoit que ce seroit par les vaisseaux d'Espagne et de Portugal. Le rare est qu'Albéroni parloit en même temps aux ministres d'Angleterre et de Holllande, pour avoir des vaisseaux, et qu'ils en promettoient en doutant fort que l'intérêt du commerce de Levant permît à leur maître d'en fournir.

Le roi Jacques, caché près de Paris, hors d'espérance de tout secours de la part du régent, essaya encore de toucher l'Espagne; il obtint avec peine de Cellamare une entrevue secrète avec lui dans un coin du bois de Boulogne. Là il lui fit une peinture vive et touchante de sa situation, de son embarras sur le lieu de sa retraite et sur les moyens de subsister, rejeta le mauvais succès de son entreprise sur la conduite suspecte de Bolingbroke, qu'il venoit de destituer de sa place de secrétaire d'État, et se plaignit amèrement du duc de Berwick, qui n'avoit jamais voulu passer en Écosse. Il pria Cellamare de ne leur rien confier de ses affaires, mais d'en conférer seulement avec Magny qu'il avoit choisi. C'étoit un choix bien étrange, comme on le verra dans la suite. Ce Magny étoit fils de Foucault[1], conseiller d'État distingué et riche, qui avoit eu le crédit de le faire succéder en sa place. Intendant de Caen, il y avoit fait tant de sottises qu'il n'y put être soutenu, et de dépit et de libertinage avoit vendu sa charge de maître des requêtes, et s'étoit fait introducteur des ambassadeurs, où il ne put durer longtemps. Jacques témoigna à Cellamare que sa retraite à Rome seroit fort préjudiciable à ses affaires en Angleterre; qu'il n'espéroit plus que le duc de Lorraine voulût le recevoir, laissa entrevoir, mais sans insister, son désir de l'être en Espagne, dit qu'il ne voyoit qu'Avignon, mais qu'en quelque lieu que ce fût il avoit grand besoin de secours tant pour lui que pour ceux qui avoient tout perdu pour le suivre. Il finit par demander cent mille écus au roi d'Espagne. Cellamare s'en tira le plus honnêtement qu'il put, mais sans engagement dont il comprenoit les conséquences. Georges demandoit formellement à toutes les puissances de l'Europe de refuser tout secours et toute retraite à son ennemi et à ses adhérents. Stairs venoit de faire cette demande au régent par un mémoire très-fort, et l'agent d'Angleterre étoit chargé du même office

1. Nicolas-Joseph Foucault, dont Saint-Simon a parlé plusieurs fois dans ses Mémoires, a laissé un journal manuscrit (B. I. S. F.) où il rend compte de son administration dans diverses généralités. C'est un document fort précieux pour faire connaître la situation des provinces de la France. On a cité des extraits.

auprès du roi d'Espagne. La cour d'Angleterre étoit d'autant plus vive là-dessus qu'elle connoissoit la mauvaise disposition des peuples et la haine du sang qu'elle avoit répandu; ce qui l'engagea à entretenir dans les trois-royaumes jusqu'à trente-cinq mille hommes et quarante vaisseaux de guerre. Dans cette situation douteuse, le ministère anglois chercha de plus en plus à s'assurer l'Espagne. Les flatteries et les confidences ne furent pas épargnées, jusqu'à montrer de la jalousie de la puissance de l'empereur en Italie, et enclins à se liguer avec l'Espagne pour l'empêcher de s'y étendre, à lui confier que l'Angleterre avoit refusé un traité proposé par l'empereur, parce qu'il y vouloit stipuler qu'elle lui garantiroit la Toscane, à la flatter de l'attention à ne rien faire à son préjudice, enfin à leurrer le roi d'Espagne de ses secours dans les cas qui pourroient arriver en France, qui donneroient lieu à ses grands droits.

Rien ne pouvoit être plus agréable à la cour d'Espagne que l'alliance que le roi d'Angleterre lui proposoit. Le but véritable du secours offert au pape étoit d'avoir un corps de troupes en Italie pour tâcher, suivant les événements, d'y regagner quelque chose de ce qu'elle y avoit perdu; et si le pape, dans la crainte de se rendre suspect, refusoit un si grand secours, il devoit être donné aux Vénitiens qui en demandoient aussi à l'Espagne; mais ce qui toucha le plus la reine et Albéroni, pour ne pas dire le roi d'Espagne, ce fut la corde de ses grands droits en France adroitement pincée par Stanhope, qui produisit le plus doux son à leurs oreilles. Quelque intérêt qu'Albéroni parût avoir de préférer l'Espagne qu'il gouvernoit sans obstacle, à la France où il ne pouvoit espérer la même autorité qu'après bien des concurrences et de dangereux travaux, il ne laissoit pas d'être véritable qu'il exhortoit sans cesse le roi d'Espagne à n'abandonner pas le trône de ses pères, si le roi son neveu venoit à manquer, et qu'il n'appuyât ses raisons de tous les artifices et de toutes les lettres vraies ou fausses qu'il disoit qu'il recevoit de France. Il n'inspiroit pas ce désir à la reine avec moins d'application; et on peut avancer avec confiance qu'il y réussit fort bien auprès de l'un et de l'autre. Quelque bien établi qu'il fût en toute confiance et en toute autorité, il étoit alarmé des Italiens, des Parmesans surtout et de la nourrice. Il n'oublioit rien pour les faire renvoyer sous prétexte de la dépense qu'ils causoient; et la reine s'étant souvenue de quelques-uns qu'elle eut envie de faire venir, et à plus d'une reprise, il l'empêcha toujours à son insu, par le moyen du duc de Parme qui le craignoit et le ménageoit beaucoup. Il ne perdoit point d'occasion de vanter au roi et à la reine la nécessité et l'utilité de ses conseils; et sur l'avis donné par l'Angleterre du prétendu discours du régent à Stairs sur le Prétendant, rapporté ci-dessus, Albéroni fit souvenir le roi d'Espagne du conseil qu'il lui avoit donné à la mort du roi son grand-père de ne se pas fier au régent, mais de se conduire avec lui comme s'il devoit être son plus grand ennemi. En même temps il faisoit écrire à Son Altesse Royale que Leurs Majestés Catholiques étoient parfaitement contentes de ses sentiments, et que lui, Albéroni, n'oublioit rien pour maintenir une parfaite intelligence entre les deux couronnes. L'union de l'Espagne et

de l'Angleterre, qui se resserroit toujours, inquiéta enfin l'ambassadeur de Hollande à Madrid, qui comprit que les Anglois y trouvoient leur compte, et que ce ne pouvoit être qu'au préjudice du commerce des Provinces-Unies. Par cette considération il pressa ses maîtres de gagner les Anglois de la main, en se hâtant d'achever la négociation commencée avec l'Espagne pour lui fournir des vaisseaux.

Le roi d'Espagne avoit protesté contre la bulle qui révoquoit le tribunal de la monarchie en Sicile. Le roi de Sicile, qui craignoit quelque secrète intelligence entre le pape et l'empereur pour le dépouiller de cette île, pressoit le roi d'Espagne de s'employer plus fortement à Rome pour ses intérêts. Son ministre s'adressoit toujours au cardinal del Giudice, qui n'avoit plus que le nom de premier ministre, qui ne se contraignit pas de lui répondre qu'il n'avoit rien à espérer de la foiblesse d'un aussi mauvais gouvernement qui, aussi bien que celui de France, ne se soucioit que de demeurer en paix.

Stairs commit en ce même temps une scélératesse complète : il manda faussement au roi son maître que la France armoit puissamment pour le rétablissement du Prétendant, avec tous les détails des ports, des vaisseaux et des troupes. Ce bel avis mit l'alarme en Angleterre; les fonds publics y baissèrent aussitôt. Le roi d'Angleterre étoit prêt d'aller au parlement demander des subsides pour la guerre inévitable avec la France et la sûreté de l'Angleterre. Monteléon, qui sentit l'intérêt que l'Espagne avoit d'empêcher la rupture de l'Angleterre avec la France, parla si ferme et si bien à Stanhope, qu'il l'arrêta tout court; que ce ministre, voyant ensuite clairement que cet avis n'avoit point d'autre fondement que la malignité de celui qui l'avoit donné, changea tout à coup de système. Il avoit commencé à proposer à Monteléon une union entre l'Angleterre et l'Espagne pour la neutralité de l'Italie, et même pour la garantie au roi de Sicile de ce qu'il possédoit en vertu du traité d'Utrecht; il sentoit le mécontentement universel qui fermentoit dans toute la Grande-Bretagne du gouvernement, et l'importance de l'affranchir de l'inquiétude des secours que la France et l'Espagne pourroient donner au Prétendant; il revint donc à souhaiter que la France entrât dans l'union dont on vient de parler, et [voulût] se porter en même temps pour garante de la succession à la couronne de la Grande-Bretagne dans la ligne protestante, conformément aux actes du parlement. Ainsi la scélératesse de Stairs et cet infatigable venin qui lui faisoit empoisonner les choses les plus innocentes, et controuver les plus fausses pour brouiller la France avec l'Angleterre, fit un effet tout opposé à ses intentions; et cette époque fut le commencement du chemin de l'union tant souhaitée par l'abbé Dubois entre la France et l'Angleterre, et la base première de la grandeur de cet homme de rien, qui en sut très-indignement profiter pour l'État, et très-prodigieusement pour sa fortune. Stairs présenta un mémoire de différents griefs, qui, excepté les secours à refuser au Prétendant, n'étoient pas grand'chose. Le mémoire fut répondu de manière qu'on en fut content en Angleterre; ce qui fit tomber la pensée qu'on y avoit eue de prendre le roi d'Espagne pour médiateur de ces petits différends.

Un autre bruit aussi malicieux fut répandu en même temps à Paris, dans le dessein sans doute d'examiner l'impression qu'il feroit. On parloit d'un traité fort secret, signé par le prince Eugène et le maréchal de Villars, qui seuls en avoient eu la conduite, qui annuloit les renonciations du roi d'Espagne à la couronne de France, et qui en ce cas assuroit celle de l'Espagne au roi de Sicile. Ce bruit étoit fomenté avec soin; le régent n'en prit pas la plus légère inquiétude; mais on remarqua [que] Leurs Majestés Catholiques parurent depuis bien plus attentives à tout ce qui pouvoit regarder cette succession.

Le roi d'Angleterre, toujours inquiet de sa situation domestique, fit deux propositions aux Hollandois, l'une de fortifier et de rendre plus nombreuse la garantie de la succession au trône de la Grande-Bretagne dans la ligne protestante, l'autre de s'expliquer sur l'alliance défensive à faire entre l'empereur, l'Angleterre et les États généraux. Ils répondirent sur le premier qu'ils verroient avec plaisir la garantie fortifiée par d'autres princes, et qu'ils étoient disposés à entrer avec Georges dans le concert de la manière dont ce projet pourroit s'exécuter. La seconde leur parut très-délicate pour le repos de l'Europe, et en particulier sur les intérêts du roi d'Espagne. Ils se tinrent d'autant plus réservés que Walpole montroit plus de chaleur sur cette affaire à la Haye, et que le résident de l'empereur cabaloit ouvertement dans le même esprit à Amsterdam. Ils ne songèrent donc qu'à éluder et à gagner du temps, et répondirent qu'ils en délibéreroient, et en diroient après plus particulièrement leur pensée.

Le grand armement des Turcs obligeoit cependant l'empereur à se préparer tout de bon à n'être pas prévenu, et jetoit l'Italie dans l'effroi. Le pape sans défense et sans moyens sollicitoit des secours de France et d'Espagne; en même temps il craignoit encore plus l'empereur. Il savoit que ce prince ne consentiroit jamais, sous quelque prétexte que ce pût être, de laisser entrer des troupes françoises ou espagnoles en Italie; ainsi le pape refusa celles qui lui furent offertes, et demanda des vaisseaux et des galères dont l'empereur ne pouvoit prendre d'ombrage.

Quelque satisfaction que la cour d'Angleterre eût témoignée de la réponse du régent au mémoire de Stairs, dont on vient de parler, l'animosité nourrie par cet ambassadeur se manifestoit encore. Le roi de Sicile, qui n'avoit pu tirer aucune protection du roi d'Espagne à Rome, qui lui-même avoit plusieurs grands démêlés avec cette cour, en chercha en Angleterre pour son accommodement avec l'empereur qui étoit toujours suspendu. Trivié, son ambassadeur à Londres, y employa Monteléon auprès de Stanhope, parce qu'il l'en voyoit toujours fort caressé, et le ministre anglois entra en matière avec le Piémontois. Ce dernier fut étrangement surpris quand après les compliments et les préfaces ordinaires il entendit Stanhope lui déclarer que la Sicile arrêteroit toujours tout accommodement; lui vouloir persuader après que cette île étoit à charge à la maison de Savoie, enfin revêtir le personnage du ministre de l'empereur et lui proposer en échange la Sardaigne pour conserver à son maître la dignité royale. Trivié répondit qu'il ne pouvoit négocier sur une condition qu'il étoit sûr que son maître n'accep-

teroit jamais. Stanhope entreprit de lui démontrer la facilité que l'empereur avoit de se rendre maître de la Sicile, lui dit que l'affaire seroit déjà faite si le roi d'Angleterre eût seulement consenti à le laisser agir; qu'il s'y étoit opposé jusqu'alors, et tout nouvellement encore. Trivié pria Stanhope de se souvenir qu'il n'y avoit que cinq ou six mois qu'il lui avoit dit qu'il ne tenoit qu'à la France et à l'Espagne que l'Angleterre n'eût moins de déférence pour l'empereur, d'où il lui demanda pourquoi donc ils déféroient tant à la cour de Vienne.

Stanhope répliqua que les choses étoient changées; qu'alors ils avoient lieu de croire que le régent vouloit vivre en parfaite intelligence avec le roi d'Angleterre, mais que depuis ils ne le pouvoient regarder que comme un ennemi caché, incapable de repos, toujours prêt à exciter des troubles dans la Grande-Bretagne, à y faire tout le mal qu'il pourroit à la maison régnante, dont le remède étoit à former une ligue contre elle où le roi de Sicile entrât pour terminer par là ses différends avec l'empereur. Il ajouta qu'il n'y auroit point de guerre en Hongrie cette année, mais ailleurs; n'oublia rien pour persuader Trivié des grands avantages que le roi de Sicile retireroit d'une guerre contre la France, étant soutenu d'aussi puissants alliés, lui fit valoir le service que l'Angleterre lui avoit rendu en arrêtant l'empereur jusqu'alors sur la Sicile, lui déclara que si le roi de Sicile hésitoit encore, le roi d'Angleterre ne pourroit plus empêcher l'empereur d'exécuter ses projets. Trivié tâcha inutilement de lui rendre suspecte pour l'Angleterre même la puissance de la maison d'Autriche. Stanhope vouloit susciter de puissants ennemis à la France, et n'en trouvoit point de plus dangereux à porter la guerre dans l'intérieur du royaume que le duc de Savoie par sa situation. Il craignit en même temps que les ministres de France et d'Espagne, que Trivié voyoit souvent, ne traversassent son projet, et mit tout en œuvre pour les lui rendre suspects. Monteléon bien qu'amusé par l'apparente confiance et les caresses de Stanhope et par l'espérance d'une ligue défensive de l'Espagne avec l'Angleterre et la Hollande, avoit pénétré qu'il se traitoit une alliance défensive entre ces deux dernières puissances et l'empereur, et que la conclusion n'en étoit arrêtée que par l'espérance de l'Angleterre de rendre cette ligue offensive. Néanmoins les affaires domestiques de l'Angleterre ne lui permettoient pas de songer tout de bon à l'offensive. Le ministre impérial à Londres s'en plaignit, et embarrassa. Le roi d'Angleterre ne regardoit point sa couronne comme un bien solide; ses États d'Allemagne l'occupoient bien autrement; par cette raison il vouloit plaire à l'empereur, et le mettre en état d'agir lorsque l'intérêt commun des puissances, engagées dans la dernière ligue contre Louis XIV et Philippe V, demanderoit qu'elles se réunissent et reprissent les armes. Il prenoit tous les soins à lui possibles pour détourner le Grand Seigneur de faire la guerre à l'empereur, que le grand vizir et le prince Eugène vouloient, que presque tous les ministres impériaux, surtout les Espagnols, craignoient, et que le mufti détournoit. Le prince Eugène prétendoit que si l'empereur différoit à attaquer les Turcs lorsqu'il le pouvoit avec avantage, il le seroit lui-même par eux l'année suivante avec un grand désavantage.

Cette attention prépondérante du roi d'Angleterre pour ses États d'Allemagne l'occupoit fort de la guerre du nord et de chasser les Suédois de ce qui leur restoit dans l'empire. De toutes leurs anciennes conquêtes ils n'avoient conservé que Wismar. Il fut donc résolu en Angleterre d'envoyer vingt vaisseaux presser la reddition de cette place, auxquels les Hollandois en joignirent douze des leurs. C'étoit bien plus qu'il n'en falloit pour accabler les Suédois dans la réduction déplorable où ils étoient; mais le gouvernement d'Angleterre faisoit toujours semblant de craindre un secours que le régent n'étoit ni en volonté ni en pouvoir de donner. Ce n'étoit pas que les ministres anglois et allemands pussent douter de ses intentions, mais il étoit de l'intérêt de ce ministère de maintenir les alarmes d'une guerre prochaine avec la France, pour continuer d'obtenir des subsides du parlement, qu'il auroit refusés dans une paix bien assurée. Ainsi bien servis par Stairs pour continuer les défiances et les jalousies, il leur mandoit faussement que le régent lui avoit promis de chasser tous les Anglois rebelles et qu'il manquoit à sa parole, et leur suggéroit de solliciter Son Altesse Royale de poursuivre le Prétendant jusque dans Avignon, et d'obliger le pape à l'en faire sortir s'il s'y vouloit retirer. En même temps ils ne pouvoient ignorer les secours que l'Espagne avoit donnés à cet infortuné prince; mais résolus de l'ignorer, ils n'épargnoient aucunes assurances de l'amitié et de l'union la plus intime avec elle. Le roi d'Angleterre déclara qu'il se croyoit comme engagé par le traité d'Utrecht à garantir la neutralité de l'Italie, et qu'il étoit disposé à former de nouvelles liaisons avec le roi d'Espagne pour la maintenir, et de plus pour confirmer et renouveler toutes les alliances précédentes. Monteléon profita de tant d'empressement extérieur pour parler à Stanhope de la triple alliance proposée par l'Angleterre entre elle, l'empereur et la Hollande, dont Walpole avoit depuis peu présenté le projet aux États généraux.

Stanhope ne put désavouer un fait public, mais il assura Monteléon que ce projet n'avoit rien de contraire aux traités de paix, aux intérêts du roi d'Espagne, ni au renouvellement proposé entre l'Angleterre et l'Espagne des anciennes alliances, ni à prendre avec elle un nouvel engagement pour la neutralité de l'Italie. Il lui fit valoir le refus de l'Angleterre à d'autres propositions que l'empereur lui avoit faites, et finit par beaucoup d'aigreurs et de plaintes contre la France, qu'il dit chercher à négocier avec l'Angleterre, laquelle ne l'écouteroit point qu'elle n'eût des preuves de sa sincérité, et qu'elle ne sût ce que le Prétendant deviendroit et ceux qui suivoient sa fortune. Stanhope tiroit ainsi avantage de la disposition de la France à conserver la paix, et de ce qu'elle avoit agréé les offres que lui avoit faites Duywenworde de travailler au rétablissement d'une parfaite intelligence entre elle et l'Angleterre, laquelle en même temps recherchoit le roi d'Espagne, au point que Monteléon lui manda qu'il dépendoit de Sa Majesté Catholique de faire seule une alliance avec l'Angleterre ou d'y faire comprendre la France.

Parmi tant de mouvements contraires et de propositions trompeuses, les ministres d'Angleterre étoient fort occupés au dedans. Leur parti whig, qui avoit triomphé des torys par la mort de la reine Anne et la

faveur de Georges son successeur, craignoit la vengeance de la tyrannie qu'il avoit si cruellement exercée, si le parti opprimé, soutenu du mécontentement général du gouvernement, reprenoit le dessus. Le parlement rendu triennal n'avoit plus qu'une année à durer, il étoit de l'intérêt des ministres de le prolonger encore de quelques années, en quoi s'accordoit celui de la chambre basse, dont les membres continués épargnoient les brigues et l'argent d'une autre élection. Celle des seigneurs y étoit opposée, parce que, ne craignant point de changement pour elle, la plupart en désiroient dans celle des communes contre le gouvernement présent; mais en Angleterre comme dans les autres pays, ce n'étoit plus le temps des seigneurs. Les ministres et les principaux de leurs amis des communes travailloient donc de concert à cette grande affaire, qui absorboit presque toute l'application des ministres, parce que les autres affaires n'étoient que celles de l'État et que celle-ci étoit la leur même, et la plus importante à la conservation de leurs places et de leur autorité. C'étoit aussi la principale du roi d'Angleterre. Leur projet étoit de faire passer un acte de prolongation du parlement pour quatre années; mais ils vouloient être certains d'y réussir avant de le présenter.

CHAPITRE XXVIII.

Le régent ne peut être dépris de l'Angleterre. — Scélératesse de Stairs et de Bentivoglio. — Sa foiblesse à leur égard; comment conduite. — Le parti de la constitution n'oublie rien pour me gagner, jusqu'à une tentation horrible. — Conduite du duc de Noailles avec moi, et de moi avec lui. — Le cardinal de Noailles bénit la chapelle des Tuileries. — Mort du duc d'Ossone. — Entreprises du grand prieur à la fin arrêtées; se plaint de moi inutilement. — Je l'empêche d'entrer dans le conseil de régence. — Mort de la duchesse de Béthune; son état. — Mort de l'abbé de Vassé, et du chevalier du Rosel, et de Fiennes, lieutenants généraux. — Mort de Valbelle et de Rottembourg, et du duc de Perth. — La Vieuville se remarie. — Forte scène entre le prince et la princesse de Conti. — Mme la duchesse de Berry mure les portes du jardin de Luxembourg, et fait abréger les deuils. — Elle est la première fille de France qui souffre dans sa loge les dames d'honneur des princesses du sang, et fait La Haye gentilhomme de la manche du roi. — Vittement sous-précepteur du roi. — Elle achète la Muette d'Armenonville, qui en est bien récompensé. — Mme la princesse de Conti, première douairière, achète Choisy. — M. le duc d'Orléans achète pour le chevalier d'Orléans la charge de général des galères; donne au comte de Charolois soixante mille livres de pension; fait revenir les comédiens italiens.

Quelque soin que prît Stairs de cacher ses scélératesses en France, de voiler et d'affoiblir celles dont il ne pouvoit dérober la connoissance, il n'évita pas d'y passer pour un brouillon qui abusoit de son caractère, et d'y être fort haï, à quoi son air audacieux ajoutoit encore; mais il fut heureux au Palais-Royal; ce triumvirat, qu'il avoit captivé, auroit cru se faire tort de revenir à son égard sur soi-même. Dubois à toute

reste[1] vouloit percer par l'Angleterre, parce qu'il ne s'en voyoit pas d'autre moyen; Noailles, qui avoit compris de bonne heure que cet homme-là, tôt ou tard, reprendroit auprès de M. le duc d'Orléans, s'étoit fait un principe de se le dévouer tandis qu'il avoit besoin de lui, de ne le jamais contredire, d'être toujours prêt à l'aider en tout pour le retrouver après à son tour; et Canillac, incapable de la même souplesse, mais sans aucun jugement, demeuroit dans son premier engouement, nourri par les déférences et les admirations de Stairs pour lui. Longepierre, fade savantasse, mais dont les louanges avoient épris le duc de Noailles, insinué chez Stairs par Rémond, et Rémond lui-même, trouvoient leur compte à se mêler des messages des uns aux autres et s'en croyoient importants, tellement que le régent eut beau voir clair dans la conduite de Stairs et de ses maîtres, il n'eut pas la force de secouer cette pernicieuse maxime des deux usurpateurs qu'on lui avoit inculquée, ni de résister aux discours continuels de ces trois hommes, qui de concert, tantôt ensemble, tantôt séparément, le tenoient toujours en haleine et mettoient un obstacle continuel à tout ce qui n'étoit pas dans leurs vues par rapport à Stairs et à l'Angleterre. J'eus souvent des prises là-dessus avec le régent. Si j'avois moins connu sa foiblesse, j'aurois souvent espéré le faire changer de boussole; mais je n'étois qu'un contre trois, dont l'assiduité successive renversoit aisément tout ce que j'avois dit, démontré, même persuadé, et le régent contre son gré flottant étoit toujours raccroché par eux. Il s'en dédommageoit par des brocards sur eux, auxquels Dubois étoit accoutumé, et dont Noailles ne faisoit que secouer les oreilles, mais dont l'orgueil de Canillac étoit souvent blessé. Le régent le laissoit bouder, rioit et quelquefois après le caressoit, tant son jargon important l'avoit accoutumé à le considérer.

Stairs et Bentivoglio étoient deux têtes brûlées qui, pour leur fortune, n'avoient rien de sacré, et ne travailloient qu'à culbuter la France; et si l'un des deux étoit plus corrompu, plus noir, plus scélérat que l'autre, c'étoit assurément Bentivoglio; tous deux imposteurs publics assez pris sur le fait, assez connus, assez déshonorés jusque dans leurs propres cours, où ils avoient perdu croyance pour qu'elles ne pussent refuser leur rappel s'il étoit demandé avec quelque force. Mais si Stairs étoit à l'abri par ses trois protecteurs déclarés, Bentivoglio n'en avoit pas de moins bons. Effiat, sans croire en Dieu, lui étoit vendu, et il imposoit à son maître. La foiblesse de ce prince craignoit le maréchal de Villeroy et les cardinaux de Rohan et Bissy, ses ardents et très-intéressés protecteurs. Je parle des cardinaux, car le maréchal, ce n'étoit que par sottise d'habitude du feu roi. Ainsi le régent, sous le nom et le caractère de nonce du pape et d'ambassadeur d'Angleterre, conserva près de lui les deux plus grands et plus dangereux boute-feu, et les deux plus grands ennemis que la France et sa personne pussent avoir. On en verra quelques traits de cet infâme nonce, qui n'étoit

1. Vieille locution qui équivaut *à toute force*. Dans ce cas, *reste* est féminin.

point honteux d'entretenir une fille de l'Opéra, dont il eut deux filles qui y entrèrent depuis, si publiquement connues pour telles, qu'on ne les nomma jamais que la Constitution et la Légende.

Si j'avois grossi ces Mémoires de ce qui s'est passé en détail sur la constitution pendant la régence et la nonciature de Bentivoglio, ce n'est point employer un terme trop fort que dire, et dans toute son étendue, que les cheveux se dresseroient dans la tête à la lecture de la conduite véritable et journalière de Bentivoglio. Il étoit encore soutenu par l'ancien évêque de Troyes, qui avoit pensé tout différemment autrefois, mais que son ami le maréchal de Villeroy, les Roban et la cabale avoit su retourner, et qui s'en croyoit plus à la mode d'une part, plus compté de l'autre.

Ce parti, dès aussitôt après la mort du roi, avoit travaillé à me gagner, du moins à ne m'avoir pas contraire. Il n'ignoroit pas mes sentiments par le P. Tellier, à qui je ne les avois pas cachés; on a vu en leur temps ce qui s'est passé là-dessus entre lui et moi. Le cardinal de Bissy, et quelque temps après le prince et le cardinal de Rohan, tous deux ensemble, m'en parlèrent. Je répondis civilement et modestement. Je dis que je n'étois point évêque, et aussi peu docte ou docteur; je me battis en retraite de la sorte. Cela ne les contenta pas. Le duc de La Force, de tout temps livré aux jésuites à l'occasion de sa conversion, en effet pour plaire au feu roi, et s'en approcher s'il eût pu, étoit par même raison initié avec les cardinaux de Roban et de Bissy, et les chefs accrédités de leur parti. Ils me le détachèrent pour faire un dernier effort. Ce n'étoit pas que j'eusse levé aucun étendard sur cette affaire; je me contenois même tout à fait dans les bornes où doit s'arrêter un homme en situation de parler et de dire son avis au conseil de régence, ou en particulier au régent; mais ils savoient, dès le temps du feu roi, sur quoi compter là-dessus par la raison que je viens de dire, et ils étoient alarmés de ma liaison avec le cardinal de Noailles. La Force argumenta avec moi sur le fond de la matière. Il savoit et débitoit bien ce qu'il savoit; mais comme la politique étoit sa religion, et que, pour persuader, il faut être persuadé soi-même, ce n'est pas merveille s'il n'y put réussir avec moi.

A bout enfin de raisons et de raisonnements, il se jeta sur l'intérêt présent et futur du régent de ménager Rome, les jésuites, le grand nombre des évêques, et s'étendit beaucoup là-dessus. Mais comme la politique et l'intérêt ne peuvent jamais être mis en la place de la religion et de la vérité, sa politique fut aussi vaine avec moi que sa doctrine. Ne sachant plus que faire, il en vint à un argument *ad hominem*, dont j'ai su depuis que ceux qu'il servoit, et lui-même, avoient tout espéré. Il me dit qu'il avouoit qu'il ne me comprenoit point, et qu'il ne pouvoit allier mon esprit avec ma conduite; que j'étois ennemi du duc de Noailles sans mesure, sans ménagement, sans pouvoir être adouci par tout ce qu'il ne se lassoit point d'employer pour cela; que je m'en piquois même; que je lui rompois en visière à tous moments en plein conseil de régence, et partout où je le pouvois rencontrer; et que, tandis que je ne me cachois pas du désir que j'avois de le perdre,

j'en négligeois le moyen sûr que j'en avois en main; et que j'étois l'ami et le soutien du cardinal de Noailles. Je demandai à La Force quel étoit donc ce moyen sûr de perdre le duc de Noailles, et je l'assurai qu'il me feroit grand plaisir de me l'apprendre. « Perdre, me répondit-il, son oncle; et il ne tient qu'à vous en vous tournant au parti contraire. L'oncle perdu, le neveu tombe nécessairement avec lui, et vous êtes vengé. » L'horreur me fit monter la rougeur au visage. « Monsieur, lui répondis-je vivement, est-ce ainsi que se traitent les affaires de religion ? Persuadez-vous bien une fois pour toutes, et le dites nettement à vos amis, que, quelque certain que je pusse être de la chute totale et sans retour du duc de Noailles en arrachant seulement un cheveu de la tête de son oncle, il seroit de ma part en pleine sûreté. Non, monsieur, encore une fois, ajoutai-je avec indignation, j'avoue qu'il n'est rien d'honnête à quoi je ne me portasse pour écraser le duc de Noailles, mais de le tuer à travers le corps du cardinal de Noailles, il vivra et régnera plutôt deux mille ans. » Le duc de La Force me parut confondu, et depuis cette réponse, ils n'ont plus songé à me gagner. Je n'en voulus rien dire au cardinal de Noailles, ni à personne qui pût le lui rapporter.

Il est vrai que ma conduite avec le duc de Noailles alloit peut-être jusqu'à abuser des involontaires remords d'un aussi grand coupable à mon égard. Nous ne nous rencontrions qu'en nos assemblées sur nos affaires du parlement, que ses trahisons, et la jalousie ou la sottise de quelques autres, finirent bientôt, et dont, avant leur fin, mes propos directs et publics le bannirent, sans qu'il osât jamais me répondre un mot; mais à la dernière, il dit au duc de Charost, près duquel il étoit assis, que je le poussois de façon que je l'obligerois d'en avoir raison l'épée à la main: raison, il ne l'a ni eue ni même demandée, et l'épée est demeurée doucement dans son fourreau. Partout il me saluoit d'une façon très-marquée; je le regardois un peu hagardement, et passois sans m'incliner le moins du monde; et de part et d'autre cela se répétoit sans jamais y manquer, partout où nous nous rencontrions; quelque accoutumé qu'on y fût, c'étoit un spectacle. Si je passois près de lui, il se rangeoit aussitôt sans que je daignasse y prendre garde; et jamais nous ne nous parlions qu'en conseil sur les affaires, et tout haut devant tout le monde, sèchement et laconiquement de ma part, de la sienne avec toute la politesse, je n'oserois dire l'air de respect, l'onction et la circonspection qu'il y pouvoit mettre.

Il vint une fois au conseil de régence un jour de conseil d'État, sous prétexte d'une affaire de finance pressée. Le conseil étoit un peu commencé; il fit dire au régent qu'il étoit à la porte; il le fit entrer. Je me levai parce que tout le conseil se leva; il s'assit au-dessous de moi, tout près de moi, et se mit à débiter ce qui l'amenoit, qui n'étoit pas grand'chose. Comme il achevoit, je dis à l'oreille au comte de Toulouse que je joignois de l'autre côté, que le duc de Noailles avoit pris ce prétexte pour tenter de demeurer au conseil. « Je le croirois bien comme vous, me répondit-il en souriant. — Oh! bien, répliquai-je, nous allons voir, laissez-moi faire. » Tout ce qui regardoit la finance achevé, le

duc de Noailles demeura, et après quelques moments d'intervalle, M. le duc d'Orléans regarda le maréchal d'Huxelles et lui dit : « Allons, monsieur, continuons. » M. de Troyes lisoit les dépêches pour soulager le maréchal, parce qu'il avoit la voix et la prononciation bonnes, et qu'il lisoit fort bien. Il commença; au second mot, je l'interrompis et je lui dis : « Attendez donc, monsieur; voilà M. de Noailles qui n'est pas sorti. » Et je me tourne tout de suite à regarder le duc de Noailles. M. de Troyes se tut tout court, et tous les yeux regardoient. Je tournai un peu mon siége ployant, pour donner plus d'aisance à M. de Noailles pour sortir, qui, au bout de quelques moments de silence, voyant celui de M. de Troyes et celui du régent, me tourna le dos avec impétuosité, et, sans saluer personne, s'en alla. Je regardai M. le comte de Toulouse qui rioit, M. le duc d'Orléans qui ne sourcilla pas, et toute la compagnie qui me regardoit aussi, et qui rioit ou sourioit. Ce fut après la nouvelle qu'il avoit fait la tentative, et que je l'avois chassé du conseil. Le comte de Toulouse, M. du Maine, M. le Duc, le maréchal de Villeroy et quelques autres, m'en parlèrent au sortir de la séance, et approuvèrent ce que j'avois fait, et moi je les blâmai de ne l'avoir pas fait eux-mêmes. J'en parlai après au régent, qui n'osa me désapprouver, à qui je reprochai sa foiblesse, et lui demandai si, pour être du conseil, il ne tenoit qu'à y entrer pour un moment sous quelque prétexte, et avoir après l'impudence d'y rester.

Une autre fois que c'étoit [conseil] de finance et que le duc de Noailles y étoit, toujours auprès et au-dessous de moi, il se mit à pérorer sur la licence de vendre et de porter des étoffes défendues, sur le tort que cela faisoit aux manufactures du royaume, et s'étendit surtout avec une emphase merveilleuse sur l'abus de porter des toiles peintes, dont la mode l'emportoit sur toute règle et raison, et que les plus grandes dames, et toutes les autres à leur imitation et à l'abri de leur exemple, portoient publiquement et impunément partout, avec le plus scandaleux mépris public des défenses et des peines portées et si souvent réitérées; conclut enfin avec le même feu d'éloquence à remédier enfin à un aussi grand mal et si préjudiciable, par des moyens efficaces, mais sans en expliquer ni en proposer aucun, apparemment pour éviter la haine du beau sexe. On opina là-dessus, ou plutôt on verbiagea sans rien dire plus que des mots. Quand ce fut à mon tour, je louai fort le zèle que témoignoit le duc de Noailles pour le soutien des manufactures de France, et contre l'abus de porter des étoffes défendues. J'insistai particulièrement sur celui de porter des toiles peintes, et j'ajoutai même là-dessus à ce que le duc de Noailles en avoit dit. Je fis remarquer avec beaucoup de gravité toute l'importance d'arrêter une mode si générale, et un mépris des lois porté si loin par toutes les femmes de tous états; que cela ne se pouvoit sans une rigueur proportionnée au besoin, qui fût suivie, et qui fît exemple pour toutes; qu'ainsi mon avis étoit qu'après avoir renouvelé les défenses, Mme la duchesse d'Orléans et Mme la Duchesse fussent mises au carcan, s'il leur arrivoit d'en porter. Le sérieux du préambule et le sarcasme de la fin causèrent un éclat de rire universel, et une confusion au duc de

Noailles qu'il ne put cacher le reste du conseil, dont il montra en sortant qu'il étoit outré.

Je ne manquois guère les occasions de divertir ainsi à ses dépens moi et les autres, à quoi il ne pouvoit s'accoutumer. Nous remarquâmes, M. le comte de Toulouse et moi, qu'il rapportoit les affaires de finances sans en apporter aucunes pièces, quoiqu'il y eût beaucoup de ces affaires qui étoient contentieuses. Cela lui donnoit lieu de dire ce qu'il vouloit sans crainte d'être contredit. Nous résolûmes de ne pas souffrir cet abus davantage. Dès le premier conseil pour finance, d'après cette résolution, j'interrompis le duc de Noailles, et lui demandai où étoient les pièces de l'affaire qu'il rapportoit. Il balbutia, se fâcha et ne sut que répondre. Je regardai la compagnie, puis le régent, et lui adressant la parole, je lui dis que quelque confiance qu'on voulût bien avoir, il étoit fâcheux de juger sur parole, et qu'en mon particulier j'avois raison de n'être pas si confiant. Le feu monta au visage du duc de Noailles, qui voulut parler. Je l'interrompis encore, et lui dis que je ne proposois rien en cela qui ne fût en usage dans tous les tribunaux, et qui de plus ne fût à la décharge et au soulagement du rapporteur. Il voulut grommeler encore; je regardai le régent en haussant fortement les épaules. Le comte de Toulouse dit qu'il ne voyoit pas quelle pouvoit être la difficulté d'apporter les pièces. Noailles, à ce mot, se tut, se mit la tête entre les épaules, continua son rapport, qu'il abrégea tant qu'il put, et au conseil suivant pour finance, apporta un grand sac plein de papiers.

Pour ses péchés, son rang le mettoit toujours auprès de moi, parce qu'alors il n'y avoit de pair entre nous deux que le maréchal de Villeroy, qui, par conséquent, ne pouvoit être de mon côté, les jours de finance non plus que les autres. Quand Noailles voulut parler : « Et les pièces ? lui dis-je. — Voilà mon sac où elles sont, me répondit-il. — Je le vois ce sac, répliquai-je, mais point du tout les pièces. Mettez donc sur la table celles de l'affaire dont vous voulez parler. » Il ouvrit son sac, de colère, en prit les pièces, qu'il mit devant lui, et tandis qu'il rapportoit, me voilà à les feuilleter et à me faire son évangéliste. On ne vit jamais un homme plus déconcerté, ni avec plus de volonté de ne le pas paroître; car tout cela se démêloit en lui. Il ne se cachoit point après chez lui, où il revenoit bouffant et rempli de ces algarades, que je le désolois, et qu'il ne pouvoit plus y tenir; et moi d'en rire et de le tenir en haleine. Il m'est souvent arrivé de le faire chercher dans les pièces la preuve de ce qu'il avançoit, de lire avec lui bas, tandis qu'il lisoit haut dans les pièces, comme me défiant de sa bonne foi, et n'étant pas fâché qu'on le vît, et de lui en donner le dégoût, sans que jamais M. le duc d'Orléans ait osé m'en rien dire, ni au conseil ni en particulier. Il m'est arrivé aussi quelquefois de lui dicter l'arrêt tel qu'il venoit d'être prononcé, et de l'obliger de l'écrire sous ma dictée, en plein conseil, et, par-ci par-là, de lui faire ôter ce qu'il y avoit mis, ou ajouter ce qu'il y avoit omis, et faire changer les termes qu'il avoit substitués à ceux qui venoient d'être prononcés. En ces occasions, la rage lui sortoit par tous les pores; son visage enflammé et furieux le

déceloit, ainsi que toute son attitude et ses mouvements; mais, de peur de pis, il se contenoit et ne disoit jamais que l'indispensable. Je lui volois dessus cependant comme un oiseau de proie, et le conseil fini, j'en riois avec les uns et les autres, qui au partir de là, ne gardoient pas le secret des procédés. Ils couroient le monde, et, comme Noailles n'y étoit ni aimé ni estimé, parce que son accès n'étoit ni facile, ni doux, on en rioit. Il le savoit, car il vouloit tout savoir, et cela le mettoit d'autant plus au désespoir que la répétition de ces scènes étoit très-fréquente. C'en est assez pour un échantillon; la pièce ne vaut pas de s'y étendre davantage.

Je ne sais pourquoi il fut question ce carême de bénir la chapelle des Tuileries, où le feu roi avoit toujours ouï la messe lorsqu'il avoit logé dans ce palais, et où le roi l'entendoit tous les jours depuis son retour de Vincennes. Cette bénédiction forma une question entre le cardinal de Noailles, ordinaire[1], et le cardinal de Rohan, grand aumônier. La même s'étoit, comme on l'a vu en son temps, présentée pour la chapelle neuve de Versailles, entre le même cardinal de Noailles et le cardinal de Janson, grand aumônier. Elle avoit été décidée en faveur du cardinal de Noailles, et le fut de même pour la chapelle des Tuileries, sur quoi le cardinal de Rohan fit des protestations.

Le duc d'Ossone mourut à Paris dans un âge peu avancé. Il avoit été premier ambassadeur plénipotentiaire d'Espagne à Utrecht, et avoit demeuré avant et après assez longtemps aux Pays-Bas et en Hollande, où ses dettes, des violences inconnues dans ces pays-ci, et de continuelles débauches, avoient fort obscurci sa naissance, sa dignité et son caractère. Le comte de Pinto, son frère, succéda à sa grandesse et à son titre. Leur maison est Acuña y Giron. L'ambassadeur à Utrecht étoit gendre du duc de Frias, connétable de Castille, de la maison de Velasco.

Le grand prieur, dont on a vu en son lieu le caractère et la conduite, étoit, comme on l'a vu aussi, revenu aussitôt après la mort du roi, considéré, même respecté de M. le duc d'Orléans, qui avoit toujours été le jaloux admirateur d'une si continuelle uniformité d'impiété, de débauches et d'effronterie, en faveur desquelles il lui passoit tout le reste. Le grand prieur lui imposoit au dernier point, quoique méprisé et abandonné de tout le monde, et réduit à souper tous les soirs avec des bandits sans état et sans nom. A l'abri du duc du Maine, il faisoit le prince du sang tant qu'il pouvoit, et cela ne lui étoit pas difficile, par le peu et l'espèce de gens qu'il voyoit. Il se hasarda, par le même appui, d'aller à l'adoration de la croix après les princes du sang, le vendredi saint, à l'office où le roi étoit. Le maréchal de Villeroy y fut surpris et s'en plaignit au régent, qui glissa. Encouragé par le succès de l'entreprise, il en tenta d'autres, tant qu'enfin les princes du sang d'une part, et les ducs de l'autre, s'en fâchèrent, et que M. le duc d'Or-

1. Il y dans le manuscrit *ordinaire* et non *aumônier ordinaire*, comme on l'a imprimé dans les anciennes éditions. *Ordinaire* veut dire ici évêque diocésain.

léans lui défendit d'en plus hasarder. Je pense qu'il s'en prit à moi, car un jour M. le duc d'Orléans me dit, avec assez d'embarras, que le grand prieur avoit remarqué que j'affectois de vouloir passer devant lui au Palais-Royal, qui étoit le seul lieu où je le rencontrois quelquefois, et qu'il s'en étoit plaint à lui. Je demandai au régent ce qu'il lui avoit répondu, et tout de suite j'ajoutai que je n'avois point de ces petitesses-là; mais que, puisque le grand prieur croyoit voir ce qui n'étoit pas, et qu'il s'avisoit de le trouver mauvais et de s'en plaindre, je lui ferois dire vrai, et lui montrerois partout que je le précédois et le devois précéder; et aussitôt après je changeai de discours.

En effet, quelques jours après je trouvai le grand prieur au Palais-Royal. Il me salua froidement; car nous n'avions jamais eu aucun rapport ensemble; moi plus sèchement et plus courtement encore; et quand il fut question de passer, dont je m'étois mis à portée, j'entrai. Je remarquai qu'il mit quelqu'un entre lui et moi pour entrer après. Il n'osa rien dire, et je n'en ouïs plus parler. Mais quelque temps après, je sus qu il faisoit tous ses efforts pour entrer au conseil de régence et y précéder les ducs. J'en fis honte au régent, et lui demandai quel talent, hors l'escroquerie, et pis, la poltronnerie et la plus infâme débauche, il trouvoit dans le grand prieur pour l'admettre dans le gouvernement, et quelle réputation lui-même espéroit d'un tel choix.

La négative peu assurée et l'embarras du régent me déclarèrent tout ce qu'il y avoit à craindre de sa foiblesse et de sa vénération pour le grand prieur. Je parlai aux maréchaux de Villeroy et d'Harcourt, qui étoient du conseil de régence; au maréchal de Villars, qui y venoit quand il s'agissoit des affaires de la guerre; à d'autres encore; puis, de concert avec eux, je déclarai au régent que, s'il faisoit à l'État, au conseil de régence, à lui-même, l'ignominie d'y faire entrer le grand prieur, et aux ducs l'injustice de le leur faire précéder, il pourroit le même jour disposer des places qu'il nous avoit données en ce conseil et dans tous les autres, et compter que, sans ménagement aucun, nous nous expliquerions sur un si bon choix, et sur l'insulte que de gaieté de cœur nous recevrions de sa main, que nous éprouvions déjà si équitable et si bienfaisante à l'égard du parlement, dont apparemment la séance au conseil lui sembleroit plus utile que le travail, l'avis et l'attachement de ses serviteurs. J'ajoutai que toutes ces mêmes paroles dont je me servois m'étoient prescrites, et tous les lui disoient exactement par ma bouche. L'étonnement du régent et son embarras le tinrent quelque temps en silence. J'y demeurai aussi. Il essaya de tergiverser. Je lui dis que cela étoit inutile; que notre parti étoit bien pris et sans retour; qu'il étoit maître de faire ce qu'il lui plairoit là-dessus; mais qu'il ne l'étoit pas d'empêcher notre retraite, nos discours et l'éclat qu'il causeroit. Il foiblit, et me chargea enfin de dire aux ducs qu'il n'y avoit jamais pensé, et que le grand prieur n'entreroit point dans le conseil, quoiqu'il l'en eût fort pressé. Il n'ajoutoit pas qu'il avoit dit au grand prieur qu'il l'y feroit entrer, et il craignoit ses reproches, et encore plus notre éclat. Cette courte conversation termina les espérances du grand prieur, dont il ne fut plus question depuis.

La duchesse de Béthune mourut à Paris assez vieille. Elle étoit fille du surintendant Fouquet, et mère du duc de Charost. C'étoit une femme de beaucoup de mérite et de vertu, d'esprit très-médiocre, toute sa vie fort retirée, et qui avoit toujours paru fort rarement à la cour. On a vu en son lieu comment le malheur de son père fit la solide fortune de son mari, et comment le quiétisme fit son fils capitaine des gardes du corps. Elle étoit dès sa jeunesse dans cette doctrine, et alloit toutes les semaines, tête à tête avec M. de Noailles, entendre un M. Bertaut à Montmartre, qui étoit le chef du petit troupeau qui s'y assembloit, et qu'il dirigeoit. Elle et le duc de Noailles étoient bien jeunes, et néanmoins ces voyages réglés tête à tête passoient sans scandale. Ces assemblées grossirent, firent du bruit; la doctrine parut au moins très-suspecte; on les dissipa, et le docteur Bertaut fut vivement tancé. Le Noailles, qui vit l'orage, appuyé de la cour, ne se crut pas destiné au martyre; il tourna sa dévotion plus humainement, et abandonna pour toujours ce petit troupeau, dont il avoit été une des brebis choisies. Mme de Béthune fut plus fidèle à la doctrine et au docteur, tellement que, bien des années après, cette même doctrine ayant reparu avec plus d'art et de brillant avec Mme Guyon, elle les joignit bientôt l'une à l'autre, et fit de Mme de Béthune la disciple la plus estimée et la plus favorite de Mme Guyon, et de là l'amie intime de l'archevêque de Cambrai, et de MM. et de Mmes de Chevreuse et de Beauvilliers, et des duchesses de Guiche et de Mortemart. Nulle tempête ne les sépara de leur prophétesse ni de leur patriarche, et c'est ce qui a comblé la fortune des Charost, par les routes qui ont été remarquées en leur temps, en sorte que le malheur du père de Mme de Béthune, dont M. Colbert fut le principal instrument pour se revêtir de sa dépouille, et celui de sa prophétesse qui fit et qui rendit intime cette fille de Fouquet avec les filles de Colbert qui l'avoit perdu, ont fait des Charost tout ce que nous les voyons, sans que la duchesse de Béthune soit presque jamais sortie de son oratoire.

L'abbé de Vassé, duquel j'ai suffisamment parlé à propos du refus qu'il fit de l'évêché du Mans, mourut fort vieux en même temps, ainsi que le chevalier du Rosel, lieutenant général, commandeur de Saint-Louis, excellent homme de guerre et très-galant homme, dont j'ai parlé plus d'une fois; et Fiennes, lieutenant général assez distingué, qui étoit gendre d'Étampes, chevalier de l'ordre et capitaine des gardes de feu Monsieur. Le père de Fiennes s'appeloit M. de Lumbres, mort aussi lieutenant général. C'étoient des gentilshommes fort ordinaires devers la Flandre, qui n'étoient rien moins que de la maison de Fiennes, éteinte depuis longtemps.

Valbelle mourut aussi fort vieux, fort riche et point marié. Il s'étoit distingué à la guerre par des actions heureuses et brillantes, d'une grande valeur, et avoit quitté depuis longtemps, pour n'avoir pas été avancé comme il avoit espéré de l'être. C'étoit un très-honnête homme, mais que j'ai vu longtemps traîner à la cour, sans savoir pourquoi, où il ne bougeoit de chez M. de La Rochefoucauld et de peu d'autres maisons. Rottembourg, maréchal de camp en Alsace, [mourut aussi]. Il

étoit gendre du feu maréchal Rosen, et père de Rottembourg, dès lors envoyé du roi en Prusse, qui s'est fait depuis beaucoup de réputation en diverses ambassades, et est mort chevalier de l'ordre, très-riche, sans avoir été marié.

Le duc de Perth, attaqué depuis longtemps de la pierre, fut taillé fort vieux à Saint-Germain, et en mourut. Il étoit grand chancelier d'Écosse lors de la révolution d'Angleterre. Il signala sa fidélité; il fut gouverneur du roi Jacques III, et Jacques II l'avoit fait en France duc et chevalier de la Jarretière.

La Vieuville, qui venoit presque de perdre sa femme, dame d'atours de Mme la duchesse de Berry, épousa en troisièmes noces une Froulay, veuve de Breteuil, conseiller au parlement.

Il y avoit souvent des scènes entre M. [le prince] et Mme la princesse de Conti, laquelle ne s'en contraignoit guère, et qui lui disoit devant le monde, qu'il n'avoit que faire de vouloir tant montrer son autorité sur elle, parce qu'il étoit bon qu'il sût qu'il ne pouvoit pas faire un prince du sang sans elle, au lieu qu'elle en pouvoit faire sans lui. Ils se querellèrent à souper à l'Ile-Adam. La chose alla fort loin. Crèvecœur, qui avec ce beau nom n'étoit qu'un assez plat gentilhomme, et sa femme, qui étoient à eux, s'y trouvèrent mêlés et si offensés qu'ils furent sur-le-champ chassés, et qu'ils s'en allèrent à pied coucher où ils purent. Cette aventure fit grand bruit sur le prince et la princesse.

Mme la duchesse de Berry, qui vivoit de la façon qui a été expliquée, voulut apparemment pouvoir passer des nuits d'été dans le jardin de Luxembourg en liberté. Elle en fit murer les portes, et ne conserva que celle de la grille du bas de l'escalier du milieu du palais. Ce jardin, de tout temps public, étoit la promenade de tout le faubourg Saint-Germain, qui s'en trouva privé. M. le Duc fit ouvrir aussitôt celui de l'hôtel de Condé, et le rendit public en contraste. Le bruit fut grand et les propos peu mesurés sur la raison de cette clôture. Elle se trouva aussi importunée des deuils. Les marchands d'étoffes en saisirent le moment, et la prièrent d'obtenir de M. le duc d'Orléans de les abréger; ce qu'il fit avec sa facilité ordinaire, de façon qu'on porte le deuil de tout ce qui n'est point parent, tant il y [a] d'éloignement, même souvent d'incertitude, et qu'on ne le porte presque plus des plus proches, avec la dernière indécence. Mais comme le mauvais dure toujours plus que le bon, ce retranchement des deuils est l'unique règlement de la régence qui subsiste encore aujourd'hui. Cela arriva à l'occasion de celui de la reine mère de Suède.

Elle fut aussi, avec toute sa gloire, la première fille de France qui ait permis aux dames d'honneur des princesses du sang d'entrer dans sa loge et de s'y mettre derrière leurs princesses. Il est vrai que ce fut dans sa petite loge à l'Opéra; mais ce fut un pied pris qui, sur ce léger fondement, a su depuis se soutenir.

Les nouveaux goûts de cette princesse lui firent chercher à récompenser les anciens, pour s'en défaire honnêtement. Vittement, qui avoit été lecteur des princes père et oncles du roi, et on a vu en son temps par quelle occasion, fut nommé sous-précepteur du roi. A cette occasion, Mme la

duchesse de Berry voulut que La Haye, qui avoit perdu la charge qu'elle lui avoit fait donner chez M. le duc de Berry, eût une place de gentilhomme de la manche, qui vaut six mille francs par an. Le roi en avoit deux, et il n'y en avoit jamais eu davantage. Ce troisième fit donc difficulté. Pour la lever, on souffla à la duchesse de Ventadour d'en demander un quatrième, moyennant quoi La Haye passa; et le roi en eut quatre.

Elle acheta, ou plutôt le roi pour elle, une petite maison à l'entrée du bois de Boulogne, qui étoit jolie, avec tout le bois devant et un beau et grand jardin derrière, qui appartenoit à la charge de capitaine des chasses de Boulogne et des plaines des environs. Catelan qui l'étoit l'avoit fort accommodée, et avoit vendu à Armenonville; cela s'appelle la Muette[1], que le roi a prise depuis et fort augmentée. Armenonville fut payé grassement, conserva la capitainerie, eut quatre cent mille livres de brevet de retenue sur sa charge de secrétaire d'État, dont il n'avoit pas payé davantage au chancelier, et presque tout le château de Madrid et tous ses jardins pour sa maison de campagne, réparée à son gré aux dépens du roi, et son fils en survivance de cet usage et de la capitainerie. Mme la princesse de Conti première douairière acheta aussi Choisy de la succession de Mme de Louvois; c'est la même [maison] que le roi acheta aussi de la sienne, et où il a fait et fait encore tous les jours tant d'augmentations et d'embellissements.

M. le duc d'Orléans acheta six cent mille livres, pour le chevalier d'Orléans, la charge de général des galères du maréchal de Tessé, qui y gagna deux cent mille livres; et fit donner par le roi à M. le comte de Charolois une pension de soixante mille livres. C'avoit toujours été la pension la plus forte, qui ne se donnoit presque jamais qu'au premier prince du sang. Je dis presque jamais, parce que je n'en sais d'exemple avant la régence que celui de Chamillart, quand le roi le renvoya comme malgré lui. Le régent prodiguoit ainsi les grâces à des gens qu'il ne gagnoit pas, et qui s'en moquoient de lui : témoin La Feuillade, Tessé et tant d'autres.

Il avoit eu la complaisance de faire venir une troupe de comédiens italiens, à la persuasion de Rouillé, conseiller d'État, dont j'ai parlé plus d'une fois, et qui faisoit tout dans les finances. On a vu en son temps que le feu roi les avoit chassés pour avoir joué à découvert Mme de Maintenon, sous le nom de *la Fausse prude*. Ces comédiens revinrent donc, desquels Rouillé fut le protecteur, et le modérateur de leurs pièces; et pour qu'il le demeurât indépendamment des premiers gentilshommes de la chambre, ils n'eurent point la qualité de comédiens italiens du roi, mais de M. le duc d'Orléans, qui fut à leur première représentation, où tout le monde accourut, dans la salle de l'Opéra. Ils jouèrent quelque temps sur ce théâtre, en attendant qu'on leur eût raccommodé leur hôtel de Bourgogne, où ils étoient quand le feu roi les chassa. La nouveauté et la protection les mirent fort à la mode; mais

1. Nous avons déjà dit que Saint-Simon écrit toujours *la Meute*.

peu à peu les honnêtes gens se dégoûtèrent de leurs ordures, et ils tombèrent. Ils sont demeurés jusqu'à présent, et jouent toujours à l'hôtel de Bourgogne.

CHAPITRE XXIX.

Berwick va commander en Guyenne au lieu de Montrevel, qui va en Alsace et qui s'en prend à moi. — Berwick fait réformer sa patente, et n'est sous les ordres de personne, contre la tentative du duc du Maine. — Le parlement s'oppose au rétablissement des charges de grand maître des postes et de surintendant des bâtiments. — Ses vues, sa conduite, ses appuis. — Vues et intérêts de ses appuis. — Je me dégoûte d'en parler au régent. — Je lui en prédis le succès, et je reste là-dessus dans le silence. — Law, dit Las; sa banque. — Mon avis là-dessus, tant au régent en particulier qu'au conseil de régence. — Elle y passe et au parlement. — Le régent me met, malgré moi, en commerce réglé avec Law, qui dure jusqu'à sa chute. — Vue de Law à mon égard. — Évêchés et autres grâces. — Arouet, poëte, depuis Voltaire, exilé. — Un frère du roi de Portugal à Paris; va servir en Hongrie. — Mort de Mme de Courtaumer et de Mme de Villacerf; de la comtesse d'Egmont en Flandre; sa famille. — Mort de la maréchale de Bellefonds et de la marquise d'Harcourt. — Le maréchal d'Harcourt, en apoplexie, perd la parole pour toujours. — Le roi revenant de l'Observatoire, visite en passant le chancelier de Pontchartrain. — Mme de Nassau remise en liberté. — MM. le Duc et prince de Conti ont la petite vérole. — Naissance de la dernière fille de Mme la duchesse d'Orléans. — Mort de l'électeur palatin.

Le maréchal de Montrevel commandoit toujours en Guyenne, il y escroquoit et prenoit tant qu'il pouvoit, et faisoit toutes sortes de sottises. C'étoit un homme fort court, fort impertinent, tout au maréchal de Villeroy et au bel air de la vieille cour, et fort peu sûr, par conséquent, pour M. le duc d'Orléans. Il étoit à Paris et sur le point de s'en retourner à Bordeaux. Le maréchal de Berwick eut le commandement de Guyenne, et Montrevel celui d'Alsace, où il ne pouvoit pas être dangereux. Quand le régent l'eut déclaré, Montrevel vint lui dire qu'il seroit toujours content de tout ce qu'il lui ordonneroit, et ajouta : « Mais, monsieur, le public en sera-t-il content pour moi? — Oui, monsieur, lui répondit le régent, il le sera, je vous en réponds. » Ces sortes de fatuités, destituées comme celle-ci de tout mérite, n'alloient point au régent, qui d'un mot prompt et court les mettoit au net dans tout leur ridicule. Montrevel fut outré. Tout vieux qu'il étoit, il étoit fou d'une Mme de L'Église, femme d'un conseiller du parlement de Bordeaux, et depuis tant d'années que le feu roi l'y avoit mis il avoit là toutes ses habitudes. Il imagina que c'étoit moi qui l'avois fait déplacer. Il en fit partout ses plaintes, et me les envoya faire par Biron. Le maréchal Montrevel et moi n'avions pas ouï parler l'un de l'autre depuis le règlement que le feu roi avoit fait entre nous et dont j'ai parlé en son temps, depuis lequel il n'avoit osé se mêler de quoi que ce soit du gouvernement de Blaye; ainsi rien qui me fût plus indifférent que son commandement en Guyenne. Je n'avois pas pensé un moment à lui, et M. le duc d'Orléans ne m'en parla qu'après qu'il l'eut résolu. Je répondis donc à Biron qu'il

pouvoit assurer Montrevel que, depuis que nous n'avions plus rien de commun, ni à démêler ensemble, je n'avois pas songé s'il étoit au monde; que je n'avois su son déplacement que lorsque M. le duc d'Orléans me l'avoit appris; et qu'il pouvoit s'ôter de la tête que j'y eusse la moindre part, parce que rien au monde ne m'étoit plus indifférent, depuis que le feu roi avoit confirmé et réglé ma très-parfaite indépendance, qui ne me pouvoit plus être troublée. Je ne sais si Biron osa lui rendre fidèlement ma réponse; mais il continua à se plaindre de moi, et moi à me moquer de lui. Nous verrons bientôt qu'il ne sortit point de Paris, et qu'il mourut de peur ou de rage.

L'affaire du duc de Berwick ne fut pas sitôt consommée. Il s'aperçut que sa patente pour commander en Guyenne le soumettoit aux ordres du comte d'Eu, qui, comme devenu prince du sang, prétendoit faire de Paris les fonctions de gouverneur de Guyenne. Cela s'étoit évité avec Montrevel, qui y avoit été envoyé du vivant du duc de Chevreuse; et avant qu'il fût question des dernières apothéoses de ces bâtards; d'ailleurs point d'exemple à l'égard des princes du sang sur les maréchaux de France, commandant dans leurs gouvernements; mais c'étoit le temps des entreprises, surtout des princes du sang et des bâtards comme tels. Berwick renvoya la patente. Le régent en brassière, amateur du poison des *mezzo-termine*, qui toujours désespèrent celle[1] qui a raison, et ne contente pas celle qui a tort, fit ce qu'il put pour concilier les choses. Berwick, sans s'en embarrasser, ne mollit point, dit qu'il ne connoissoit point de milieu entre être ou n'être pas aux ordres d'un autre, se renferma à déclarer qu'il n'avoit point demandé ce commandement, et qu'il ne l'accepteroit point à une condition nouvelle et déshonorante. Quelque mouvement que les bâtards, et même, pour ce fait particulier, que les princes du sang se pussent donner, parce qu'il les regardoit également, il en fallut passer par où le maréchal voulut. Le régent comptoit sur lui dans une province jalouse, et si proche de l'Espagne: la patente fut réformée; il n'y fut pas fait la moindre mention du comte d'Eu. Les maréchaux de France, qui avoient doucement laissé démêler la fusée à leur confrère, furent fort contents, lui beaucoup davantage; et le rare fut que M. du Maine, y ayant perdu sans réserve tout ce qu'il avoit prétendu, voulut paroître content aussi.

Le parlement persistoit à ne vouloir point enregistrer les deux édits d'érection de grand maître des postes et de surintendant des bâtiments. Il prétendoit que [ces charges] ayant été supprimées, et la suppression enregistrée avec clause de ne pouvoir être rétablies, ils les devoient rejeter. Ce n'étoit pas que cela intéressât ni eux ni le peuple en aucune manière, encore moins s'il se pouvoit l'État; mais cette compagnie vouloit figurer, se rendre considérable, faire compter avec elle: elle ne le pouvoit que par la lutte, et de propos délibéré elle n'en perdoit aucune occasion. Elle avoit sondé le régent, puis tâté; les succès répondoient de sa foiblesse. Il étoit environné d'ennemis qui lui imposoient, et qui, avec bien moins d'esprit et de lumière que lui, le trompoient et s'en

1. La partie.

moquoient, et qui s'étoient liés avec le parlement qui avoit les bâtards à lui et qui tenoit les princes du sang en mesure. Tels étoient : le maréral de Villeroy, à qui les conversations sur les Mémoires du cardinal de Retz et de Joly, qui étoient lors fort à la mode, et que tout le monde se piquoit de lire, avoient tourné la tête, et qui vouloit être comme le duc de Beaufort, chef de la Fronde, roi des halles et de Paris, l'appui du parlement; d'Effiat, son ami et du duc du Maine, à qui de longue main il avoit vendu son maître et qui trouvoit son compte à figurer et à négocier entre son maître et le parlement; Besons, plat robin, quoique maréchal de France, qui s'étoit mis sous la tutelle d'Effiat; Canillac, par les prestiges du feu président de Maisons, et que sa veuve, qui cabaloit encore tant qu'elle pouvoit chez elle, entretenoit toujours, avec autorité sur son esprit quoiqu'elle n'en eût point, et il lui rendoit compte de ce qu'il pompoit du régent sur le parlement; le duc de Noailles qui l'avoit flatté par ses trahisons, qui, pour les rendre complètes, en avoit fait peur au régent, et qui lui-même en mouroit de frayeur sur son administration des finances, uni d'ailleurs avec d'Effiat par Dubois, trop petit garçon encore pour oser les contredire, ce Noailles, ravi de partager les négociations avec le parlement, et de voir naître du trouble pour se rendre nécessaire; Huxelles enfin, ami intime du premier président, et dont le thème auprès du régent étoit la nécessité de l'intelligence avec le parlement pour le pouvoir contenir sur les matières de la constitution et de Rome; un Broglio, un Nocé, d'autres petits compagnons, instruits par les autres ou par leurs propres liaisons à placer leur mot à propos. Ainsi, tantôt sur une matière, tantôt sur une autre, cette lutte se multiplia, se fortifia, s'échauffa, et conduisit, comme on le verra, les choses au bord du précipice.

Je m'étois dépité à cet égard par une infinité de raisons: la défiance et la foiblesse du régent se réunissoient contre tout ce que je lui pouvois dire là-dessus. Je lui déclarai à la fin que je me lavois les mains de tout ce qui lui pouvoit arriver de la misère de sa conduite avec le parlement, de l'audace des entreprises de cette compagnie, de la friponnerie de gens qui l'environnoient, qui avoient mis le grappin sur lui, qu'il combloit d'amitiés, de confiance, de grâces, et qui étoient ses ennemis et le vendoient à leurs intérêts, à leurs vues et au parlement. J'ajoutai que je ne lui parlerois de ma vie de rien qui eût rapport au parlement, et que je saurois mettre à leur aise ses soupçons sur la haine qu'il me croyoit contre le parlement; mais que je lui prédisois et le priois de s'en bien souvenir, qu'il n'iroit pas loin sans que les choses n'en vinssent entre lui et cette compagnie au point qu'il se verroit forcé de lui abandonner toute l'autorité et tout l'exercice de la régence, ou d'avoir recours à des coups de force très-dangereux. Je lui tins exactement parole; on verra en son temps ce qui en arriva.

Il avoit alors une affaire à éclore, dont on se servit beaucoup pour le rendre si docile à l'égard du parlement. Un Écossois, de je ne sais quelle naissance[1], grand joueur et grand combinateur, et qui avoit

1. Jean Law était né à Edimbourg, en avril 1671. Par sa mère, Jeanne

gagné fort gros en divers pays où il avoit été, étoit venu en France dans les derniers temps du feu roi. Il s'appeloit Law; mais quand il fut plus connu, on s'accoutuma si bien à l'appeler *Las*, que son nom de Law disparut. On parla de lui à M. le duc d'Orléans comme d'un homme profond dans les matières de banque, de commerce, de mouvement d'argent, de monnoie et de finances; cela lui donna curiosité de le voir. Il l'entretint plusieurs fois, et il en fut si content qu'il en parla à Desmarets comme d'un homme de qui il pourroit tirer des lumières. Je me souviens aussi que ce prince m'en parla dans ce même temps. Desmarets manda Law, et fut longtemps avec lui à plusieurs reprises; je n'ai point su ce qui se passa entre eux, ni ce qui en résulta, sinon que Desmarets en fut content, et prit pour lui quelque estime.

M. le duc d'Orléans après cela ne le vit plus que de loin à loin; mais après les premiers débouchés des affaires qui suivirent la mort du roi, Law, qui avoit fait au Palais-Royal des connoissances subalternes et quelque liaison avec l'abbé Dubois, se présenta de nouveau devant M. le duc d'Orléans, bientôt après l'entretint en particulier et lui proposa des plans de finances. Il le fit travailler avec le duc de Noailles, avec Rouillé, avec Amelot, ce dernier pour le commerce. Les deux premiers eurent peur d'un intrus de la main du régent dans leur administration, de manière qu'il fut longtemps ballotté, mais toujours porté par M. le duc d'Orléans. A la fin le projet de banque plut tant à ce prince qu'il voulut qu'il eût lieu. Il en parla en particulier aux principaux des finances, en qui il trouva une grande opposition. Il m'en avoit souvent parlé, et je m'étois contenté de l'écouter sur une matière que je n'ai jamais aimée, ni par conséquent bien entendue, et dont la résolution me paroissoit éloignée. Quand il eut tout à fait pris son parti, il fit une assemblée de finance et de commerce, où Law expliqua tout le plan de la banque qu'il proposoit d'établir. On l'écouta tant qu'il voulut. Quelques-uns, qui virent le régent presque déclaré, acquiescèrent; mais le très-grand nombre s'y opposa[1].

Law ne se rebuta point. On parla à la plupart un peu françois à l'oreille. On refit à peu près la même assemblée, où en présence du régent, Law expliqua encore ce projet. A cette fois peu y contredirent, et foiblement. Le duc de Noailles n'avoit osé soutenir la gageure, comme eût voulu le maréchal de Villeroy qui alloit toujours à contrecarrer

Campbell, il se rattachait à l'illustre maison des ducs d'Argyle. Son père était un riche banquier d'Édimbourg; il possédait les terres seigneuriales de Lauriston et de Randleston. Voy. l'*Histoire du système des finances sous la minorité de Louis XV pendant les années* 1719 *et* 1720 par Duhautchamp (6 vol. in-12, la Haye, 1739), et une Notice de M. Thiers sur le système de Law, publiée d'abord dans l'*Encyclopédie progressive* et reproduite dans le *Dictionnaire de la Conversation*. Les *Recherches historiques sur le système de Law*, par M. Levasseur (Paris, Guillaumin, 1854, 1 vol. in-8), indiquent beaucoup d'autres ouvrages où cette question a été traitée, et en présentent un résumé clair et exact.

1. Ce fut le 24 octobre 1715 qu'eut lieu cette assemblée extraordinaire du conseil de finances. On en trouvera le procès-verbal dans les notes à la fin du volume.

M. le duc d'Orléans, sans autre raison; car il n'entendoit ni en finances, ni en autres affaires; aussi n'opinoit-il jamais au conseil qu'en deux mots, ou si très-rarement il vouloit dire plus sur une affaire qu'il savoit qu'on y vouloit traiter, il apportoit une petite feuille de papier, et quand ce venoit à lui d'opiner, mettoit ses lunettes, lisoit tout de suite les cinq ou six lignes qui étoient écrites. Je ne l'ai jamais vu opiner autrement, et de cette dernière façon quatre ou cinq fois au plus. La banque passée de la sorte, il la fallut proposer au conseil de régence.

M. le duc d'Orléans prit la peine d'instruire en particulier chaque membre de ce conseil, et de lui faire doucement entendre qu'il désiroit que la banque ne trouvât point d'opposition. Il m'en parla à fond; alors il fallut bien répondre. Je lui dis : que je ne cachois point mon ignorance, ni mon dégoût de toute matière de finance, que néanmoins ce qu'il venoit de m'expliquer me paroissoit bon en soi, en ce que sans levée, sans frais, et sans faire tort ni embarras à personne, l'argent se doubloit tout d'un coup par les billets de cette banque, et devenoit portatif avec la plus grande facilité; mais qu'à cet avantage je trouvois deux inconvénients : le premier de gouverner la banque avec assez de prévoyance et de sagesse pour ne faire pas plus de billets qu'il ne falloit, afin d'être toujours au-dessus de ses forces, et de pouvoir faire hardiment face à tout, et payer tous ceux qui viendroient demander l'argent des billets dont ils seroient porteurs; l'autre, que ce qui étoit excellent dans une république ou dans une monarchie où la finance est entièrement populaire comme est l'Angleterre, étoit d'un pernicieux usage dans une monarchie absolue, telle que la France, où la nécessité d'une guerre mal entreprise et mal soutenue, l'avidité d'un premier ministre; d'un favori, d'une maîtresse, le luxe, les folles dépenses, la prodigalité d'un roi ont bientôt épuisé une banque, et ruiné tous les porteurs de billets, c'est-à-dire culbuté le royaume. M. le duc d'Orléans en convint, mais en même temps me soutint qu'un roi auroit un intérêt si grand et si essentiel à ne jamais toucher ni laisser toucher ministre, maîtresse ni favoris à la banque, que cet inconvénient capital ne pouvoit jamais être à craindre. C'est sur quoi nous disputâmes longtemps sans nous persuader l'un l'autre, de façon que, lorsque quelques jours après il proposa la banque au conseil de régence, j'opinai tout au long comme je viens de l'expliquer, mais avec plus de force et d'étendue; et je conclus à rejeter la banque comme l'appât le plus funeste dans un pays absolu, qui dans un pays libre seroit un très-bon et très-sage établissement.

Peu osèrent être de cet avis; la banque passa. M. le duc d'Orléans me fit de petits reproches, mais doux, de m'être autant étendu. Je m'en excusai sur ce que je croyois de mon devoir, honneur et conscience, d'opiner suivant ma persuasion, après y avoir bien pensé, et de m'expliquer suffisamment pour bien faire entendre mon avis, et les raisons que j'avois de le prendre. Incontinent après, l'édit en fut enregistré au parlement sans difficulté[1]. Cette compagnie savoit quelquefois complaire

1. L'édit pour la création de la banque de Law porte la date du 2 mai 1716.

de bonne grâce au régent pour se roidir après contre lui avec plus d'efficace.

Quelque temps après, pour le raconter tout de suite, M. le duc d'Orléans voulut que je visse Law, qu'il m'expliquât ses plans, et me le demanda comme une complaisance. Je lui représentai mon ineptie en finance; que Law auroit beau jeu avec moi à me parler un langage où je ne comprendrois rien; que ce seroit nous faire perdre fort inutilement notre temps l'un à l'autre. Je m'en excusai tant que je pus. Le régent revint plusieurs fois à la charge, et à la fin l'exigea. Law vint donc chez moi. Quoique avec baucoup d'étranger dans son maintien, dans ses expressions et dans son accent, il s'exprimoit en fort bons termes, avec beaucoup de clarté et de netteté. Il m'entretint fort au long sur sa banque qui, en effet, étoit une exellente chose en elle-même, mais pour un autre pays que la France, et avec un prince moins facile que le régent. Law n'eut d'autre solution à me donner à ces deux objections que celles que le régent m'avoit données lui-même, qui ne me satisfirent pas. Mais comme l'affaire étoit passée, et qu'il n'étoit plus question que de la bien gouverner, ce fut principalement là-dessus que notre conversation roula. Je lui fis sentir, tant que je pus, l'importance de ne pas montrer assez de facilité pour qu'on en pût abuser avec un régent aussi bon, aussi facile, aussi ouvert, aussi environné. Je masquai le mieux que je pus ce que je voulois lui faire entendre là-dessus, et j'appuyai surtout sur la nécessité de se tenir en état de faire face sur-le-champ, et partout, à tout porteur de billets de banque qui en demanderoit le payement, d'où dépendoit tout le crédit ou la culbute de la banque. Law en sortant me pria de trouver bon qu'il vînt quelquefois m'entretenir; nous nous séparâmes fort satisfaits l'un de l'autre, dont le régent le fut encore plus.

Law vint quelques autres fois chez moi; il me montra beaucoup de désir de lier avec moi. Je me tins sur les civilités, parce que la finance ne m'entroit point dans la tête et que je regardois comme perdues toutes ces conversations. Quelque temps après, le régent, qui me parloit assez souvent de Law avec grand engouement, me dit qu'il avoit à me demander, même à exiger de moi une complaisance; c'étoit de recevoir réglément une visite de Law par semaine. Je lui représentai la parfaite inutilité de ces entretiens, dans lesquels j'étois incapable de rien apprendre, et plus encore d'éclairer Law sur des matières qu'il possédoit, auxquelles je n'entendois rien. J'eus beau m'en défendre, il le voulut absolument; il fallut obéir. Law, averti par le régent, vint donc chez moi. Il m'avoua de bonne grâce que c'étoit lui qui avoit demandé cela au régent, n'osant me le demander à moi-même. Force compliments suivirent de part et d'autre; et nous convînmes qu'il viendroit chez moi tous les mardis matin sur les dix heures, et que ma porte seroit fermée à tout le monde tant qu'il y demeureroit. Cette visite ne fut point mêlée d'affaires. Le mardi matin suivant, il vint au rendez-vous, et y est exactement venu ainsi jusqu'à sa déconfiture. Une heure et demie, très-souvent deux heures, étoit le temps ordinaire de nos conversations. Il avoit toujours soin de m'instruire de la faveur que prenoit

sa banque en France et dans les pays étrangers, de son produit, de ses vues, de sa conduite, des contradictions qu'il essuyoit des principaux des finances et de la magistrature, de ses raisons, et surtout de son bilan, pour me convaincre qu'il étoit bien plus qu'en état de faire face à tous porteurs de billets, quelques sommes qu'ils eussent à demander.

Je connus bientôt que, si Law avoit désiré ces visites réglées chez moi, ce n'étoit pas qu'il eût compté faire de moi un habile financier; mais qu'en homme d'esprit, et il en avoit beaucoup, il avoit songé à s'approcher d'un serviteur du régent qui avoit la plus véritable part en sa confiance, et qui de longue main s'étoit mis en possession de lui parler de tout et de tous avec la plus grande franchise et la plus entière liberté, de tâcher par cette fréquence de commerce, de gagner mon amitié, de s'instruire par moi de la qualité intrinsèque de ceux dont il ne voyoit que l'écorce, et peu à peu de pouvoir venir au conseil à moi sur les traverses qu'il essuyoit, et sur les gens à qui il avoit affaire, enfin de profiter de mon inimitié pour le duc de Noailles, qui en l'embrassant tous les jours, mouroit de jalousie et de dépit, lui suscitoit sous main tous les obstacles et tous les embarras possibles, et eût bien voulu l'étouffer. La banque en train et florissante, je crus nécessaire de la soutenir. Je me prêtai à ces instructions que Law s'étoit proposées, et bientôt nous nous parlâmes avec une confiance dont je n'ai jamais eu lieu de me repentir. Je n'entrerai point dans le détail de cette banque, des autres vues qui la suivirent, des opérations faites en conséquence. Cette matière de finances pourroit faire des volumes nombreux. Je n'en parlerai que par rapport à l'historique du temps, ou à ce qui a pu me regarder en particulier. J'ai dit les raisons, vers les temps de la mort du roi, qui m'ont fait prendre le parti de décharger ces Mémoires des détails immenses des affaires des finances et de celles de la constitution. On les trouvera traitées par ceux qui n'auront eu que ces objets en vue beaucoup plus exactement, et mieux que je n'aurois pu le faire, et que je n'aurois fait qu'en me détournant trop longuement et trop fréquemment de l'histoire de mon temps, que je me suis seulement proposée. Je pourrois ajouter ici quel fut Law. Je le diffère à un temps où cette curiosité se trouvera mieux en sa place.

M. le duc d'Orléans donna l'évêché de Vannes à l'abbé de Tressan, son premier aumônier; celui de Rodez à l'abbé de Tourouvre, à la prière du cardinal de Noailles, et celui de Saint-Papoul à l'abbé de Choiseul à la mienne, qui ne l'a su que plus de quinze ans après, et qui est présentement évêque de Mende. Je ne lui avois jamais parlé, et personne ne m'avoit parlé de lui; mais je le savois homme de bien et pauvre. Le ressort qui me fit agir fut la mémoire du maréchal de Choiseul, dont il étoit neveu, et tout jeune, lorsque j'en entendis dire un jour au maréchal qu'il l'aimoit. La même raison me fit obtenir de M. le duc d'Orléans des assistances pécuniaires pour le chevalier de Peseu, que je ne connoissois point, puis avancements, commandements et subsistances qui l'ont conduit jusqu'à la fin de sa vie à d'autres. Il le sut parce que cela ne se put cacher, et en a toujours été reconnoissant, ainsi que M. de Mende. Peseu étoit fils d'une sœur du maréchal de

Choiseul, dont je savois qu'il avoit fort aimé et aidé les enfants, à qui jamais je n'avois eu occasion de parler.

Arouet, fils d'un notaire qui l'a été de mon père et de moi jusqu'à sa mort, fut exilé et envoyé à Tulle, pour des vers fort satiriques et fort impudents. Je ne m'amuserois pas à marquer une si petite bagatelle, si ce même Arouet, devenu grand poëte et académicien, sous le nom de Voltaire, n'étoit devenu, à travers force aventures tragiques, une manière de personnage dans la république des lettres, et même une manière d'important parmi un certain monde.

Le prince Emmanuel, qui n'avoit pas encore dix-neuf ans, dernier des frères du roi de Portugal, arriva à Paris, chez l'ambassadeur de sa nation, où il logea. Le roi son frère, dont la conduite étoit fort singulière, pour en parler plus que mesurément, l'avoit frappé dans un emportement. Le prince fut outré, et ne se crut plus en sûreté en Portugal. On ne se mit nullement en peine de le recevoir, sous prétexte de l'incognito. L'Angleterre dominoit en Portugal, y trouvoit son compte pour son commerce; et, pour cela, le roi d'Angleterre complaisoit en tout au roi de Portugal. La considération des Anglois entra donc pour beaucoup dans le peu de cas qu'on fit ici du prince Emmanuel. M. le duc d'Orléans fut encore bien aise de s'épargner la dépense et l'importunité personnelle d'une réception convenable. Il aima donc mieux tout supprimer, jusqu'à la plus grande indécence. Ce prince ne vit ni le roi, ni le régent, ni les filles de France, ni les princes et princesses du sang. Il vécut à Paris tout en particulier, et n'y vit encore que mauvaise compagnie. Aussi s'en lassa-t-il bientôt; et, au bout de six semaines ou deux mois, partit malgré toutes les instances de l'ambassadeur de Portugal, et s'en alla à Vienne, et servit volontaire en Hongrie avec beaucoup de valeur.

Le duc de La Force perdit sa sœur, Mme de Courtaumer, de la petite vérole. Le calvinisme avoit fait ce mariage, ainsi que celui de son père. Mme de Villacerf en mourut aussi; elle étoit Saint-Nectaire et son mari avoit été premier maître d'hôtel de Mme la duchesse de Bourgogne. La comtesse d'Egmont mourut à Bruxelles. Elle étoit sœur du duc d'Aremberg, père de celui d'aujourd'hui et de la princesse d'Auvergne, à qui le cardinal de Bouillon avoit fait épouser Mesy, son écuyer, pour devenir maître de ses biens, comme je l'ai rapporté en son temps. Cette comtesse d'Egmont avoit d'abord épousé le marquis de Grana, gouverneur des Pays-Bas dont le duc d'Aremberg son frère avoit épousé la fille, dont la comtesse d'Egmont étoit ainsi belle-mère et belle-sœur. Elle épousa ensuite le frère aîné du comte d'Egmont, dernier de cette illustre maison d'Egmont dont la mort a été marquée en son temps, arrivée en Espagne, à qui Mme des Ursins, lors en France duchesse de Bracciano, avoit fait épouser Mlle de Cosnac, nièce de l'archevêque d'Aix, qui étoit sa parente et logeoit chez elle. Ces deux frères n'eurent point d'enfants.

La maréchale de Bellefonds-Fouquet, parente éloignée du surintendant, mourut fort âgée et fort retirée à Vincennes; et la marquise d'Harcourt, fille du duc de Villeroy, nouvelle mariée, toute jeune, à

Paris, sans enfants, dont les deux familles furent fort affligées. Peu de jours après, le maréchal d'Harcourt eut une nouvelle attaque d'apoplexie qui lui ôta l'usage de la parole pour toujours.

Le maréchal de Villeroy mena le roi voir l'Observatoire. Il étoit de tout temps ami du chancelier de Pontchartrain retiré lors à l'Institution[1], c'est-à-dire dans une maison joignante, qui y avoit des entrées sans sortir. Des Tuileries à l'Observatoire, il falloit nécessairement passer devant sa porte, et il étoit à Paris. Le maréchal se souvint que les princes, ses petits-fils][2], allant voir Paris de Versailles, le roi ordonna au duc de Beauvilliers de les mener chez le vieux Beringhen, pour leur faire voir un homme qu'il aimoit, qui avoit fait une étrange fortune, et qui avoit su sans rien quitter, faire justice à son âge en ne sortant plus de chez lui à Paris parmi ses amis et avec sa famille. Villeroy pour cette fois pensa très-dignement qu'il étoit bon de faire voir au roi un homme qui, vert et sain, et en état de corps et d'esprit de figurer encore longtemps avec réputation dans le ministère et dans la place de chancelier et de garde des sceaux sans dégoût et sans crainte, avoit su quitter tout pour mettre un sage et saint intervalle entre la vie et la mort, dans une parfaite retraite où il ne vouloit voir personne, et n'étoit plus du tout occupé que de son salut sans aucun délassement, et accoutumer le roi à honorer la vertu. Il manda donc de l'Observatoire au chancelier de Pontchartrain qu'en repassant le roi entreroit chez lui et lui feroit une visite. Rien de plus simple que de recevoir cet honneur extraordinaire auquel il étoit bien loin de songer; mais Pontchartrain, solidement modeste et détaché, mit ordre d'être averti à temps, et se trouva sur sa porte dans la rue comme le roi arrivoit chez lui. Il fit inutilement tout ce qu'il put pour empêcher le roi de mettre pied à terre; mais il réussit, à force d'esprit, d'opiniâtreté et de respects à faire que la visite se passât ainsi dans la rue, qui ne laissa pas de durer un quart d'heure jusqu'à ce que le roi remonta en carrosse. Pontchartrain le vit partir et rentra aussitôt dans sa chère modestie, où son parfait renoncement lui fit oublier aussitôt l'extraordinaire honneur de la visite, et la pieuse adresse qui lui en avoit évité tout ce qu'il avoit pu. Tout le monde qui le sut l'admira, et loua fort aussi le maréchal de Villeroy d'une pensée si honnête et si convenablement exécutée.

Mme de Nassau qui, pour d'étranges affaires avec son mari, avoit été longtemps à la Bastille, puis dans un couvent à Rethel, eut permission de revenir à Paris chez le marquis de Nesle son frère, par le consentement de son mari.

M. le Duc et M. le prince de Conti eurent la petite vérole à peu de distance l'un de l'autre; et Mme la duchesse d'Orléans accoucha d'une fille, qui est morte princesse de Conti, dont elle a laissé un fils unique appelé comte de La Marche.

1. La maison appelée *Institution* était le novicat des Oratoriens. Elle occupait l'emplacement où est maintenant située l'institution des sourds-muets, entre la rue d'Enfer et la rue Saint-Jacques.

2. Les princes petits-fils de Louis XIV.

L'électeur palatin Guillaume-Joseph mourut à Dusseldorf sans enfants; il étoit frère de l'impératrice épouse de l'empereur Léopold, de la reine de Portugal, mère du roi Jean d'aujourd'hui, de la reine d'Espagne seconde femme de Charles II, qui a été si longtemps à Bayonne, de la duchesse de Parme mère de la reine d'Espagne, seconde femme de Philippe V, et de l'épouse de Jacques Sobieski, fils aîné du célèbre roi de Pologne. Cet électeur ne laissa point d'enfants de ses deux femmes, l'une fille de l'empereur Ferdinand III, l'autre de Mme la grande-duchesse, morte en France, fille de Gaston, frère de Louis XIII. Charles-Philippe, son frère, gouverneur du Tyrol, lui succéda. Il étoit veuf d'Anne Radziwil, puis d'une Lubomirski, dont il n'eut point de garçons, et fit depuis un troisième mariage d'inclination si inégal qu'il n'en a jamais osé parler, et que les enfants qu'il en auroit ne succéderoient point. Charles-Philippe étoit frère de l'évêque d'Augsbourg, tombé en enfance, et du grand maître de l'ordre Teutonique dont on a parlé sur Trèves et Mayence dont il eut les deux coadjutoreries.

CHAPITRE XXX.

Soupçons et propos publics contre la reine d'Espagne et Albéroni. — Dégoût et licence dei Giudice. — Triste état et emploi des finances. — Dégoût d'Albéroni sur Hersent. — Incertitudes d'Albéroni au dehors. — Le Prétendant tire quelques secours de lui, se retire à Avignon faute d'autre asile. — Les puissances maritimes offrent des vaisseaux à l'Espagne. — Leur intérêt. — Indiscrète réponse d'Albéroni. — Plaintes. — Frayeur de l'Italie du Turc et de l'empereur. — Albéroni trompe Aldovrandi, attrape les décimes et se moque de lui. — Ses vues. — Offres de l'Angleterre à l'Espagne contre la grandeur de l'empereur en Italie. — L'Angleterre se plaint d'Albéroni et le dupe sur l'empereur. — Le roi d'Angleterre veut aller à Hanovre. — Wismar rendu. — Frayeur des Hollandois de l'empereur. — Hauteurs partout des Impériaux. — Vues et adresses des Hollandois. — Hardiesse et scélératesse de Stairs. — Imprudence du régent. — Sagesse de Cellamare. — Canal de Mardick. — Naissance d'un fils à l'empereur. — Folle catastrophe de Langallerie. — Scélératesse ecclésiastique et temporelle de Bentivoglio. — Situation et inquiétudes d'Albéroni. — Parlements d'Angleterre rendus septénaires. — Vue et conduite des ministres anglois et de la Hollande à l'égard de la France et de l'empereur. — Albéroni inquiet se prête un peu à l'Angleterre. — Ses haines, ses fourberies, ses adresses, son insolence. — Albéroni veut savoir à quoi s'en tenir avec l'Angleterre; ne tire de Stanhope que du vague, dont Monteléon voudroit que l'Espagne se contentât. — Souplesses de l'Angleterre pour l'Espagne. — Friponnerie et fausseté de Stanhope pour se défaire de Monteléon, qu'il trouvoit trop clairvoyant. — Albéroni, dupe de Stanhope et même de Riperda, ne songe qu'au chapeau. — Triste état du gouvernement d'Espagne. — Scandaleux pronostics du médecin Burlet sur les enfants de la feue reine. — L'Angleterre tâche de détourner la guerre de Hongrie. — Artifices contre la France. — Ligue défensive signée entre l'empereur et l'Angleterre, qui y veulent attirer la Hollande. — Conditions. — Prié gouverneur général des Pays-Bas. — Juste alarme du roi de Sicile. — Souplesses et artifices de l'Angleterre pour calmer l'Espagne sur cette ligue. — Albéroni change subi-

tement d'avis et ne veut d'aucun traité. — Albéroni flatte le pape ; promet [des secours] ; envoie Aldovrandi subitement à Rome pour ajuster les difficultés entre les deux cours, en effet pour presser son chapeau. — Bentivoglio et Cellamare, l'un en méchant fou, l'autre en ministre sage, avertissent leur cour du détail de la ligue traitée entre la France et l'Angleterre. — Confidences de Stairs à Penterrieder. — Quel étoit ce secrétaire impérial. — Considérations diverses. — Manége infâme de Stairs. — Dure hauteur de l'empereur sur l'Espagne et la Bavière aux Pays-Bas. — Le roi de Prusse à Clèves. — Aldovrandi mal reçu à Rome, pénétré, blâmé. — Avis au pape sur le chapeau d'Albéroni. — Cour d'Espagne déplorable. — Jalousies et craintes d'Albéroni. — [Il] rassure la reine. — Ce qu'il pense de son caractère. — Bruits à Madrid fâcheux sur le voyage d'Aldovrandi. — Demandes du roi d'Espagne au pape. — Courte réflexion sur le joug de Rome et du clergé. — Vues et mesures de l'Espagne sur ses anciens domaines d'Italie. — Sage avis du duc de Parme. — Fol et faux raffinement de politique d'Albéroni. — Manéges étranges du ministère anglois sur le traité à faire avec la France. — Horreurs de Stairs. — Rare omission au projet communiqué de ce traité par les Anglois. — Fâcheuse situation intérieure de la Grande-Bretagne et de la cour d'Angleterre. — Vues du roi de Prusse. — Mauvaise foi de Stairs. — Intrigues de la cour d'Angleterre.

L'Espagne, mécontente à l'excès du gouvernement, qui étoit entièrement entre les mains de la reine et d'Albéroni, ne leur épargnoit ni ses soupçons ni ses discours; on n'y doutoit point qu'Albéroni n'eût tiré de grandes sommes des Anglois pour sa complaisance à leur passer l'*asiento* des nègres, et un traité de commerce aussi avantageux pour eux que celui dont il avoit procuré la signature; et les chasses outrées par le froid de la fin de mars au pied des montagnes glacées de l'Escurial où le prince des Asturies si jeune et si délicat suivoit toujours le roi son père, y donnoient un vaste champ, d'autant plus que l'indiscrétion de Burlet, premier médecin du roi, sembloit préparer à quelque chose de funeste, en publiant que ce prince étoit fort menacé du même mal dont la reine sa mère étoit morte, quoiqu'il soit vrai qu'il n'en a jamais eu la moindre atteinte. Les vues d'Albéroni sur le cardinalat étoient devenues publiques. Les différends avec la cour de Rome demeuroient toujours au même état. Albéroni étoit accusé de les suspendre pour forcer le pape à lui donner le chapeau. Acquaviva, qui d'ailleurs passoit pour un homme peu sûr, et qui pourtant avoit à Rome toute la confiance du roi d'Espagne, étoit abandonné aux volontés d'Albéroni, et son fidèle agent. Giudice, dont les dégoûts augmentoient à proportion du crédit d'Albéroni, ne tenoit que des propos de retraite et d'un mécontentement qui ne ménage rien. Il est vrai que le désordre et l'épuisement des finances étoit extrême, que l'évêque de Cadix qui les administroit avoit ordre de fournir tout l'argent qu'Albéroni lui demandoit, qui n'étoit libéral que de celui qui étoit nécessaire pour les voyages et les chasses, en quoi consistoient tous les plaisirs du roi d'Espagne. Albéroni voulut retrancher sur la dépense de sa garde-robe. Hersent qui en étoit chargé, et qui depuis l'affaire de la réforme ne pouvoit, comme on l'a vu, souffrir Albéroni, lui résista, parla au roi d'Espagne avec la liberté d'un ancien domestique, et l'emporta si bien

que les dépenses de la garde-robe au lieu d'être retranchées furent augmentées par ordre du roi.

Parmi ces occupations domestiques qui n'étoient pas les moindres d'Albéroni, il étoit chargé de toutes celles du dehors; il négocioit seul avec les ministres que la Hollande et l'Angleterre tenoient à Madrid, et il entretenoit un commerce direct avec le pensionnaire de Hollande, qui plus versé que lui en affaires lui fit accroire qu'il redoutoit autant que l'Espagne la puissance de l'empereur, et qu'il étoit jaloux de celle de l'Angleterre. Albéroni leur avoit proposé une ligne défensive; il craignoit en même temps que ces puissances n'en voulussent une offensive, qui, étant sûrement contre la France, ne pouvoit convenir à l'Espagne. En même temps il se ravisa sur le Prétendant; il crut de l'intérêt de l'Espagne de ne le pas abandonner absolument, et lui fit toucher quelque argent. Ce malheureux prince avoit été à Commercy. Le duc de Lorraine l'y alla voir incontinent, et le pria civilement de sortir de ses États; ce qu'il ne tarda pas de faire, et, faute d'autre asile, alla à Avignon. Le duc de Lorraine dépêcha à Londres pour y faire valoir cette conduite, et on y fut content de lui.

Les puissances maritimes, bien informées du triste état de la marine d'Espagne, du secours de vaisseaux qu'elle avoit promis au pape sans en avoir elle-même, et de son embarras pour faire partir la flotte des Indes, au départ de laquelle elles avoient grand intérêt, lui en offrirent. Albéroni répondit avec une singulière hardiesse que le roi d'Espagne ne manqueroit pas de vaisseaux, mais que, s'il en vouloit, c'étoit acheter, non pas emprunter ou louer; et que, si l'argent lui manquoit, il donneroit des hypothèques sur les Indes. Une déclaration si indiscrète faite au secrétaire d'Angleterre à Madrid, qui avoit le dernier offert des vaisseaux, lui fit ouvrir les oreilles, et remontrer à Londres tout l'avantage d'un pareil moyen pour négocier directement aux Indes. Le pape en attendant mouroit de peur des Turcs. Sa crainte de l'empereur lui avoit fait demander des vaisseaux au lieu de troupes, dont l'arrivée en Italie auroit blessé la cour de Vienne, et les Vénitiens, qui en désiroient pour leur sûreté, y renoncèrent sur ce que l'Espagne ne leur en voulut envoyer que par terre; cependant le nonce Aldovrandi se plaignoit de l'inutilité de son séjour à Madrid où il ne finissoit aucune affaire; et le roi de Sicile se plaignoit bien haut de n'être pas protégé fortement à Rome par l'Espagne pendant le besoin que cette cour avoit des forces du roi d'Espagne. Ce besoin y parut si pressant que le pape accorda au roi d'Espagne les mêmes levées que les rois ses prédécesseurs et lui-même avoient faites sur le clergé d'Espagne, mais dont le temps étoit expiré. Le roi d'Espagne prétendoit de plus les sommes qu'il auroit levées depuis l'expiration du temps de cette permission. Rome s'en défendoit sur ce que la charge seroit trop pesante, toutefois sans refus positif. La concession alloit à quatre millions d'écus; la prétention étoit de trois autres. L'intention du pape étoit de terminer en même temps ses différends avec l'Espagne, et avoit laissé ce moyen à la discrétion d'Aldovrandi pour s'en servir à propos. Albéroni le sut si bien pomper qu'il lui fit déclarer ses ordres, en l'assurant

que rien n'avanceroit tant la conclusion de tout que cette grâce faite au roi d'Espagne; puis lui fit déclarer par le conseil que le roi ne devoit de remercîments au pape que ceux de lui avoir fait justice, qui n'étoit pas une raison pour qu'il se relâchât sur les droits de sa couronne dans les différends qu'il avoit avec Rome.

Ce fut ainsi qu'Albéroni se moqua d'Aldovrandi. Il vouloit se réserver le mérite de finir ces différends pour son cardinalat, et les laisser durer tant qu'il ne le verroit pas prochain. Il étoit tellement maître que tout s'adressoit à lui, et qu'il remplissoit à découvert le personnage de premier ministre. Il s'applaudissoit d'avoir la confiance des étrangers et de son commerce direct avec le pensionnaire de Hollande et avec Stanhope. Ce dernier l'assuroit que l'Angleterre étoit prête à faire une ligue défensive avec l'Espagne pour la neutralité de l'Italie, et plus encore si les ministres allemands ne détournoient le roi Georges de tout engagement capable de lui faire perdre l'occasion de profiter des dépouilles de la Suède. Le secrétaire d'Angleterre à Madrid donna les mêmes assurances à l'ambassadeur que le roi de Sicile y tenoit.

Avec toute cette intelligence entre l'Espagne et l'Angleterre, Albéroni, qui n'avoit pas pardonné au duc de Saint-Aignan de s'être voulu mêler de l'affaire de sa réforme des troupes, ne trouvoit pas meilleure celle qu'il voyoit entre cet ambassadeur et le secrétaire d'Angleterre, qui de concert agissoient pour l'intérêt des marchands françois et anglois, accablés d'injustices, qu'il n'étoit pas dans le dessein de faire cesser. Sa lenteur à terminer ce qui restoit encore à régler sur l'*asiento* des nègres[1], quoique accordée, lui attiroit des plaintes du ministère d'Angleterre; il se détermina donc à leur faire une proposition sur l'envoi de leur warrant[2] de permission et sur le lieu et le temps de la tenue des foires aux Indes, et du débit des Anglois qu'il crut convenir également aux intérêts de l'Espagne et de l'Angleterre, laquelle sembloit s'éloigner des dispositions qu'elle avoit témoignées d'union avec la France. Les Impériaux n'oublioient rien pour engager le roi Georges à favoriser leur dessein sur l'Italie; et Monteléon sut certainement qu'un bibliothécaire allemand du roi d'Angleterre travailloit à un traité pour établir les droits de la maison d'Autriche sur la Toscane.

Le désir de revoir son pays et de s'assurer de son larcin sur la Suède persuada au roi Georges que l'Angleterre se trouvoit désormais assez calme pour qu'il pût faire un voyage à Hanovre. Le czar lui avoit fait part de ses projets. Le roi de Danemark le pressoit de se déclarer comme roi d'Angleterre contre le roi de Suède, qui étoit entré en Norwége; enfin Wismar s'étoit rendu le 15 avril, qui restoit unique au roi de Suède au deçà de la mer.

1. On a déjà dit que ce traité cédait aux Anglais le droit de faire exclusivement la traite des nègres dans l'Amérique espagnole pendant un temps déterminé.

2. Ce mot, qui est en abrégé dans le manuscrit de Saint-Simon, a été omis dans les anciennes éditions. C'est le terme anglais pour désigner un brevet, un diplôme royal.

Les Hollandois avoient une telle crainte de s'engager dans une nouvelle guerre que Duywenworde, leur ambassadeur à Londres, qui s'étoit offert pour moyenner une alliance entre la France, l'Angleterre et ses maîtres, s'en ralentit tout à coup, et que les ministres de France et d'Espagne à Londres lui ayant demandé si les Hollandois souffriroient tranquillement que l'empereur violât la neutralité d'Italie et s'en rendît le maître, il répondit nettement qu'ils ne feroient jamais rien qui pût déplaire à ce prince.

L'incertitude de la guerre de Hongrie duroit toujours. L'empereur, selon sa coutume, parloit haut partout par ses ministres : à la Porte, par la paix de Carlowitz, qui l'obligeoit à s'armer en faveur des Vénitiens; en effet, parce qu'il craignoit que les Turcs ne s'étendissent dans la Dalmatie; en France, que si on secouroit le pape de troupes, elles auroient plus affaire aux Impériaux qu'aux Turcs; en Angleterre, des mépris de leur froideur; en Hollande, beaucoup de mécontentement sur les prolongations de l'exécution du traité de la Barrière, quoiqu'ils la voulussent flatter; c'est qu'avant de finir, les États généraux vouloient s'assurer du terrain que l'empereur leur céderoit; ce qui dépendoit du succès de la députation que la province de Flandre avoit envoyée à Vienne, qui répandoit des listes des forces impériales à cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-dix hommes, et qui essaya inutilement d'engager le régent à faire sortir de France le prince Ragotzi qui, retiré aux Camaldules dans la plus sincère dévotion, ne songeoit à rien moins qu'à travailler à troubler l'empereur.

Stairs ne laissa pas de chercher encore à inquiéter sa cour sur la France par rapport au Prétendant, quoique lui-même vît bien qu'il n'y avoit rien à en craindre; mais il prit un ombrage plus effectif de la marche de quarante bataillons en Languedoc et en Guyenne sous un commandant qui tenoit de si près au Prétendant. Il en parla au régent qui lui répondit que ces quarante bataillons n'étoient que dix, et n'étoient envoyés que pour la consommation des denrées; que cela ne regardoit en rien l'Angleterre, à laquelle il étoit prêt de donner toutes sortes de sûretés pour le maintien d'une parfaite intelligence. Il ajouta un peu légèrement qu'il étoit vrai aussi qu'il étoit bien aise d'avoir sur la frontière d'Espagne des troupes dont il fût assuré. Stairs accoutumé à tourner tout en poison, ne pouvant là-dessus alarmer l'Angleterre, fit à Cellamare confidence de ce propos, qu'il assaisonna de toutes les réflexions les plus propres à l'inquiéter et à aigrir l'Espagne. Heureusement il eut affaire à un homme sage qui se contentoit d'avoir les yeux bien ouverts, mais qui le connoissoit, qui rabattit toutes ses réflexions par les siennes, et qui manda en Espagne que si le régent avoit eu des desseins, il ne se seroit pas privé, par la grande réforme qu'il avoit faite, des troupes nécessaires pour les exécuter.

Stairs, flatté de la réponse que le régent lui avoit faite avec tant d'ouverture, espéra bientôt de parvenir à une explication formelle sur Dunkerque, qui étoit le point sensible des Anglois. Le roi Georges se proposoit de l'obtenir comme préliminaire essentiel du traité que la France proposoit. Walpole voyoit que les États généraux auprès

quels il étoit désiroient, par crainte de toute apparence de guerre, qu'on prît des mesures avec la France, en même temps que leur alliance s'achèveroit avec l'Angleterre et l'empereur, et le roi d'Angleterre pressoit la conclusion de cette alliance défensive; il assuroit les Hollandois que, dès qu'elle seroit siguée, il concourroit sûrement et honorablement avec la France pour la garantie réciproque de leurs successions, pourvu qu'elle consentît à dissiper toute inquiétude sur le Prétendant, et à mettre le canal de Mardick hors d'état d'y pouvoir naviguer.

La naissance d'un fils de l'empereur rehaussa encore le ton de ses ministres dans toutes les cours, qui ne s'en promettoient pas moins que la réunion de la monarchie d'Espagne à la maison d'Autriche sous le règne du père ou du fils, et qui osoient s'en expliquer tout ouvertement.

On a vu en son lieu la désertion de Langallerie, lieutenant général en l'armée d'Italie, qui recherché pour ses horribles concussions, passa aux ennemis, qui lui conservèrent son grade dans les troupes impériales, où il se distingua à l'attaque des lignes de Turin. Son père étoit lieutenant général, mais pour gentilhomme c'étoit bien tout au plus. Celui-[ci] étoit gueux, pillard et fort borné, ambitieux et plein de son mérite. Il ne se crut pas suffisamment récompensé à Vienne et se mit au service du czar, duquel il ne fut pas plus content. Il se retira donc à Amsterdam, où son peu de fortune lui tourna le peu de tête qu'il avoit. Il se fit protestant, et subsista quelque temps des charités de cette ville. Un autre aventurier se joignit à lui sous un grand nom : il se faisoit appeler le comte de Linage, et disoit avoir servi dans la marine de France. Ils s'engagèrent à un officier turc ou soi-disant, pour commander en chef, l'un par terre, l'autre par mer, pour établir une nouvelle religion et une nouvelle république aux dépens de la Porte et de l'empereur, qui les fit arrêter et exécuter à mort.

Bentivoglio, non content de n'oublier rien pour embraser la France du feu de la discorde et du schisme, avertit le pape que les huguenots recevoient toutes sortes de faveurs en France; que le régent étoit prêt de conclure un traité de garantie mutuelle des successions de France et d'Angleterre avec les puissances maritimes, au préjudice du roi d'Espagne et du Prétendant, et de l'importance dont il étoit que le pape le traversât efficacement. Il n'oublia pas d'exciter Cellamare, qui avertit sa cour, laquelle, peu attentive aux affaires, excitoit par sa lenteur les plaintes du dehors et du dedans, qui retomboient à plomb sur Albéroni, dont l'autorité et la confiance étoient à un point unique, et les soupçons fort grands sur l'alliance prête à conclure entre les puissances maritimes et l'empereur.

Le bill qui rendoit les parlements septénaires avoit enfin passé, et le roi d'Angleterre songeoit tout de bon à s'en aller à Hanovre. Quelque assurance qu'il reçut du régent de la bonne intelligence qu'il vouloit conserver avec lui, il n'y vouloit point ajouter foi; et quoique Stairs même commençât à changer de langage et que les ministres anglois fussent persuadés, ils vouloient entretenir les alarmes de leur nation.

Eux et les Hollandois sentoient leur foiblesse, et ne vouloient pas renouveler la guerre ni prendre avec l'empereur, qui s'en plaignoit, des engagements qui pussent les y conduire, tandis que, pour entretenir les Anglois dans leur animosité contre la France, ils laissoient exprès semer des bruits d'une guerre prochaine avec cette couronne, qui protégeoit toujours le Prétendant. La Hollande, plus franche, et qui n'avoit point ces intérêts particuliers à ménager, appuyoit sur un traité à faire avec la France, mais vouloit auparavant conclure avec l'empereur pour le ménager avec soin, malgré les contestations qu'ils avoient avec lui par rapport à l'exécution de leur traité de la Barrière.

Albéroni, de mauvaise humeur de voir l'Angleterre offrir à toutes les puissances de traiter avec elles, ne laissa pas de se charger de finir avec elle les difficultés qui restoient dans leurs derniers traités sur l'*asiento* des nègres et quelques points de commerce. Il se moquoit des bruits répandus contre lui sur les présents pécuniaires, et tiroit avantage du profit des décimes que la pointillerie du conseil d'État auroit laissé perdre. Il regardoit le duc de Saint-Aignan comme le fauteur des plus fâcheux bruits qui couroient sur son compte, et le prince Pio, qui commandoit en Catalogne, comme son ennemi et l'ami des censeurs de son gouvernement. L'arrivée de Scotti, de la part du duc de Parme, qu'il n'avoit pu empêcher, lui avoit donné de grandes alarmes. Pour le tenir de court et l'éclairer de plus près, il l'avoit accablé d'amitiés et logé chez lui. Il se fit communiquer ses instructions, et s'en débarrassa le plus promptement qu'il put, avec des présents considérables qu'il lui procura et une pension de cinq cents pistoles du roi d'Espagne, avec quoi il s'en retourna à la cour de Parme. En même temps il se faisoit de misérables mérites auprès du régent d'avoir détourné de fâcheux avis donnés au roi d'Espagne sur les troupes envoyées en Languedoc et en Guyenne sous le duc de Berwick, et l'exhortoit à une liaison parfaite avec le roi d'Espagne, et à une confiance entière en ses intentions et en sa probité.

En même temps il voulut savoir quels seroient les engagements que l'Angleterre prendroit pour une ligue offensive, et les conditions qui lui seroient offertes pour y engager l'Espagne, surtout pour ce qui regardoit la neutralité de l'Italie. Stanhope entortilla sa réponse [à Albéroni] de force compliments, se tint dans le vague, lui voulut persuader que la seule alliance défensive arrêteroit les Impériaux sur l'Italie; qu'en exprimer la neutralité dans le traité seroit s'exposer à en troubler le repos; qu'il n'étoit pas temps d'en faire une stipulation expresse, et, de là, se mit à charger les artifices des Impériaux, et alléguer des propositions qu'ils avoient faites à l'Angleterre, qui n'avoit pas voulu y entrer. Il s'étendit sur les avantages que l'Espagne tireroit de cette alliance défensive qui, en même temps, feroit renouveler les anciens traités; enfin que, pour assurance de la neutralité de l'Italie, on conviendroit d'un article séparé, dans les termes les plus forts, qui seroit signé de part et d'autre. Monteléon, qui auroit voulu des engagements plus forts et plus précis, ne laissa pas de presser sa cour d'accepter ses offres qui, tant que l'engagement dureroit, empêcheroient l'Angleterre d'en

prendre de contraires à l'Espagne, et qui étoient une ouverture pour des vues plus considérables au roi d'Espagne, en cas d'un malheur, en France. En même temps l'Angleterre n'oublioit rien pour que l'Espagne fût contente de sa conduite. Les menaces qu'un vice-amiral anglois avoit faites à Cadix sur les injustices dont les marchands de sa nation se plaignoient furent désavouées, et la liaison là-dessus du secrétaire que l'Angleterre tenoit à Madrid avec le duc de Saint-Aignan blâmée. Stanhope, en même temps qu'il accabloit Monteléon d'amitiés, de distinctions, d'apparente confiance, le trouvoit trop clairvoyant; il demandoit son rappel comme d'un ministre vendu à la France, espion du régent, et dépendant du dernier ministère françois qui gouvernoit en Espagne. C'étoit, en deux mots, tout ce qui pouvoit le plus aliéner de lui le soupçonneux Albéroni, à qui il écrivoit directement de tout avec tant d'art et de flatterie, qu'il lui persuadoit tout ce qu'il vouloit en se moquant de lui, jusque-là qu'Albéroni, sur la parole de Stanhope, étoit intimement assuré que jamais l'Angleterre ne permettroit aucun agrandissement de l'empereur en Italie. Il étoit dans la même duperie sur les Hollandois, sur ce que leur ambassadeur Riperda, qui avoit gagné sa confiance, et qui pourtant n'avoit ni crédit, ni considération, ni estime dans sa patrie, l'avoit assuré que ses maîtres déclareroient la guerre à l'empereur s'il entroit en Italie. Le roi et la reine d'Espagne n'étoient du tout occupés que de la chasse, Albéroni uniquement de leur plaire et de son chapeau. Tel étoit le gouvernement de l'Espagne, et le ressort unique qui y conduisoit tout. Les funestes et impertinents pronostics de Burlet sur la santé de tous les enfants de la feue reine continuoient à faire horreur, et à donner lieu aux discours et aux bruits les plus scandaleux, et qui à la fin se trouvèrent les plus faux.

Le ministère anglois, persuadé qu'il étoit de l'intérêt de cette couronne que l'empereur fût toujours libre de pouvoir attaquer la France, et qu'il n'y avoit d'alliance utile à l'Angleterre qu'avec l'empereur, n'oublioit rien à Constantinople pour détourner la guerre. Le grand vizir répondit ambigûment, mais hautement, à l'ambassadeur d'Angleterre, consentant toutefois à ce que le roi d'Angleterre fût médiateur, s'il le vouloit être, qui y consentit aussitôt, et dépêcha à Venise, à Vienne et à Constantinople au plus tôt. En même temps, persuadé que la France pénétroit leurs intentions, et feroit son possible pour empêcher les États généraux d'entrer dans l'alliance défensive qui leur étoit proposée par l'empereur et les Anglois, il n'étoit rien que ces derniers ne fissent pour décrier la France en Hollande. Stairs, toujours le même, empoisonnoit les réponses les plus gracieuses qu'il recevoit du régent, et les démarches qu'il l'engageoit de faire à Rome pour faire sortir le Prétendant d'Avignon, et ne cessoit de prêter des desseins secrets à Son Altesse Royale, dont l'Angleterre devoit s'alarmer.

Enfin le 3 juin le traité de ligue défensive fut signé entre l'empereur et le roi d'Angleterre. Les Hollandois n'y entrèrent pas encore, mais l'empereur se promettoit tout là-dessus de l'industrie de Prié qu'il envoyoit en même temps gouverner en chef les Pays-Bas; et le roi d'Angleterre, de son autorité en personne, à son passage pour aller à Ha-

novre. Les conditions de ce traité ne furent pas d'abord toutes publiques, mais on sut qu'il y avoit une promesse mutuelle de douze mille hommes, évalués en vaisseaux si l'empereur l'aimoit mieux, et une garantie réciproque des possessions dont les deux parties jouissoient alors, et de celles qui pourroient leur accroître par voie de négociation. En même temps le roi d'Angleterre facilita à l'empereur un emprunt à Londres de deux cent mille livres sterling, dont il se rendit comme garant. Il n'étoit pas difficile de voir que la Sicile étoit l'objet qu'on se proposoit dans un traité qui laissoit à l'empereur le choix de vaisseaux au lieu de troupes, et qui portoit une garantie réciproque des possessions non-seulement actuelles, mais de celles qui pourroient accroître par voie de négociation. Trivié en parla fortement à Stanhope. Il n'en reçut que des reproches sur les ménagements prétendus de sa cour pour le Prétendant, à quoi il en ajouta d'autres sur la conduite du roi de Sicile à l'égard de l'empereur. Parmi ces hauteurs, Stanhope alla chez Monteléon l'assurer que le gouverneur de la Jamaïque étoit rappelé pour quelques pirateries contre la flotte du Pérou, qu'il avoit souffertes, et un autre envoyé à sa place, avec ordre de faire rendre aux Espagnols tout ce qui leur avoit été pris. Il lui protesta que le traité n'engageoit qu'à une mutuelle défense en cas d'attaque des États actuellement possédés par les parties contractantes; qu'il n'y avoit point d'article secret ni rien qui pût préjudicier aux intérêts de l'Espagne. Monteléon avoit trop répondu de l'Angleterre pour n'en pas répondre jusqu'au bout. Il ne voulut pas qu'on crût en Espagne qu'il se fût laissé tromper. Il se trouva donc intéressé au dernier point à faire valoir les assurances que lui donnoit Stanhope pour véritables, et se plaignit à sa cour de la négligence qui l'avoit privée du fruit de traiter la première avec l'Angleterre, depuis tant de temps que cette couronne l'en pressoit. Albéroni, peu ferme dans ses principes, avoit changé d'avis; sa chaleur pour l'Angleterre étoit refroidie; il avoit pris opinion que le roi d'Espagne, retiré par la situation de l'Espagne, dans un coin du monde, devoit demeurer quelque temps simple spectateur de ce qu'il s'y passeroit sans prendre d'engagement, et ne songer principalement qu'à remettre l'ordre dans le commerce des Indes et dans ses finances, et mettre à part quelques millions pour les occasions : chose d'autant plus aisée qu'il étoit le seul prince de l'Europe libre de toutes dettes, parce que dans les temps qu'il avoit eu besoin d'emprunter il n'en avoit pas eu le crédit. Le roi d'Espagne ne dissimuloit point son mécontentement du traité de l'Angleterre avec l'empereur.

Il fit redoubler les soins et la diligence à travailler à l'escadre destinée au secours du pape, se relâcha de quelques demandes que le conseil vouloit qu'il lui fît, et en obtint aussi quelques-unes. Albéroni vouloit plaire au pape et avancer son cardinalat. Aldovrandi l'avoit habilement ménagé, malgré la tromperie qu'il en avoit essuyé, et le concert entre eux fut poussé si loin que le nonce s'offrit d'aller lui-même aplanir les difficultés qui arrêtoient l'accommodement des deux cours. Albéroni fit un projet pour donner, l'année suivante, un plus grand secours au pape, moyennant quelque imposition sur le clergé d'Espagne

et des Indes, et en chargea Aldovrandi, qui partit subitement dans un carrosse du roi d'Espagne, qui le mena à Cadix, d'où il gagna l'Italie sur les vaisseaux de Sa Majesté Catholique. On comprit aisément qu'Albéroni n'avoit pas oublié ses intérêts personnels dans une démarche aussi singulière que l'envoi d'un nonce à Rome à l'insu de cette cour, et la curiosité étoit grande sur les secrets dont pouvoit être chargé un courrier aussi extraordinaire. On crut que ce qui se passoit en France sur la Constitution avoit fait préférer la mer à Aldovrandi. Bentivoglio y souffloit le feu tant qu'il pouvoit, et tâchoit d'irriter le pape de toutes les chimères dont il pouvoit s'aviser. Comme il avoit des gens à lui dans le secret du régent, il fut averti de tout le détail de la ligue qui se traitoit entre la France et l'Angleterre. Il se hâta d'en informer le pape en l'assaisonnant de tout le venin qu'il y put jeter. Il l'attribuoit au désir qu'il imputoit au régent de venir à la couronne, faisoit peur au pape de cette union avec les ennemis de l'Église, et l'exhortoit à les empêcher de la détruire en prenant des liaisons avec ceux qui pouvoient l'empêcher. Cellamare avertit sa cour que la principale condition du traité étoit la garantie réciproque des successions aux couronnes de France et d'Angleterre, suivant la paix d'Utrecht; que de plus les ouvrages du canal de Mardick cesseroient, et que le Prétendant sortiroit d'Avignon; il se plaignoit aussi bien que Monteléon de la négligence de l'Espagne qui laissoit faire aux autres des liaisons qu'elle auroit pu prendre avant eux, et qui lui auroient été utiles.

Penterrieder, secrétaire de la cour impériale à Paris, ne pouvoit concilier l'alliance prête à se faire entre la France et l'Angleterre avec la ligue nouvellement signée entre l'empereur et le roi Georges. Stairs lui faisoit confidence des ordres de sa cour, et des réponses qu'il recevoit du régent, et il tenoit alors le traité pour conclu, parce qu'il sembloit que la signature ne dépendoit plus que de la sortie du Prétendant d'Avignon, et la garantie réciproque des successions sembloit à Penterrieder incompatible avec l'engagement pris par l'Angleterre de soutenir les droits de l'empereur. Penterrieder étoit une manière de géant qui avoit plus de sept pieds de haut, avec un visage et une voix de châtré, comme on le croyoit être aussi, et la corpulence à peu près de sa taille, dont il étoit toujours honteux et embarrassé. Il avoit été petit scribe dans les bureaux de Vienne; son esprit, très-supérieur à son petit état, l'avoit conduit à être secrétaire de Zinzendorf, chancelier de la cour de Vienne, et ministre de conférence, qui est ce que nous appelons ici être ministre d'État et avoir les affaires étrangères. Zinzendorf, fort content de lui, l'avoit poussé au secrétariat de quelques conseils, et enfin l'avoit fait employer dans l'empire, puis dans les principales cours, et toujours avec grande satisfaction partout. Ce secrétaire, poli, fort en sa place, mais pétri des maximes et des hauteurs autrichiennes, sans avoir comme de soi rien que de très-modeste et de mesuré, avec beaucoup de savoir, d'esprit, d'insinuation et de langage, remarquoit bien les ménagements réciproques de l'Espagne et de l'Angleterre, et le grand intérêt de la deruière à conserver les avantages qu'elle avoit obtenus de la première pour son commerce, et il réfléchissoit beaucoup sur l'espé-

rance qui se montroit trop en France d'engager la Hollande à traiter séparément de l'Angleterre, si cette couronne ne finissoit point, fondée sur le mécontentement de la Hollande de la ligue conclue sans elle entre l'Angleterre et l'empereur. On soupçonnoit que cette dernière union fondée sur l'intérêt commun de ces deux puissances, s'étendoit jusqu'à la garantie des États qu'ils pourroient acquérir par des traités, et que le Portugal y entroit en troisième; et on s'aperçut que depuis la signature de ce traité, l'Angleterre ménagea moins le roi de Sicile. Elle n'avoit alors de considération que pour l'empereur et l'Espagne, laquelle pouvant aisément entrer en défiance de ce traité avec l'empereur, l'Angleterre eut grand soin de l'assurer qu'il ne la regardoit en aucune sorte, mais la France seulement; et Stairs même avec qui le régent traitoit ne s'en cachoit pas, dans le temps même que le régent l'assuroit être en état et en volonté actuelle de faire sortir le Prétendant d'Avignon. En même temps tout fut en désordre dans les Bays-Bas; où il n'y avoit aucune sorte d'autorité ni de gouvernement, en attendant le marquis de Prié, nommé gouverneur général de ces provinces. Il y vint un ordre de confisquer les biens de tous ceux qui étoient au service d'Espagne, et des menaces à tous ceux qui tenoient des pensions, des emplois, des titres et des honneurs, tant du roi d'Espagne que de l'électeur de Bavière.

Le voyage du roi de Prusse, si attentif à son agrandissement, inquiéta également les États généraux et la cour de Vienne. Ce nouveau monarque, aussitôt après la mort de l'électeur palatin, étoit allé à Clèves; ce qui leur fit craindre une entreprise sur Juliers; et à Vienne, les forces et les desseins de ce prince, et ses négociations avec la France.

Aldovrandi ne trouva pas à Rome ce qu'il y avoit espéré, quoique son bon ami Aubenton eût tâché de prévenir le pape que son voyage n'étoit que pour concerter avec lui les moyens de lui procurer pour l'année suivante de plus grands secours d'Espagne, et pour lui rendre compte de sa négociation en ce pays-là. Le pape, très-mécontent de voir arriver son nonce sans avoir pu s'y attendre, trouva qu'il devoit rendre compte de sa négociation par ses dépêches, et comprit que les plus grands secours d'Espagne ne lui seroient offerts qu'à des conditions de grâces qu'il ne pourroit accorder. On jugeoit à Rome qu'Aldovrandi vouloit obtenir le gouvernement de cette ville, et servir Albéroni pour le cardinalat. Ceux à qui le pape s'ouvroit là-dessus, et qui ne vouloit lui accorder le chapeau que par la nomination d'Espagne, l'en détournoient. Ils lui conseilloient de ne pas souffrir qu'Albéroni s'en adressât à autre qu'à Sa Sainteté, qui le devoit amuser par la cour de Parme; lui cacher à jamais ses véritables dispositions, et que si elle ne pouvoit terminer ses différends honorablement avec l'Espagne que par ce chapeau, ce seroit alors bien fait de le jeter à Albéroni. Cet ambitieux voyoit avec un extrême dépit sa faveur s'ombrager par celle d'Aubenton, à qui le roi d'Espagne confioit plusieurs affaires du gouvernement et même des finances, et de la liaison de ce jésuite avec Mejorada. Le roi et la reine s'étoient disputés et querellés. On croit aisément les changements qu'on désire dans un gouvernement sans ordre et sans règle, et dans une co-

ténébreuse, pleine de confusion, où la fausseté et la calomnie étoit ce qui approchoit le plus près de Leurs Majestés Catholiques, et où chacun se croyoit tout permis, et se promettoit tout des plus mauvaises voies, en sorte que les bruits les plus inquiétants se trouvoient les plus répandus. Albéroni commençoit à craindre. La reine l'avertit que le roi avoit beaucoup de soupçons contre lui, et qu'elle-même ne vouloit plus se fatiguer du gouvernement. Quelques représentations qu'Albéroni lui sût faire, elle ne les goûtoit point. Il la connoissoit incapable des affaires, susceptible de mauvais conseils, peu touchée de se conserver ceux qui lui donnoient de bons avis, prête à les abandonner et à les oublier à la moindre difficulté qu'elle trouveroit à les soutenir, et facile à se laisser conduire par ceux qui l'environnoient. Il redoutoit surtout deux hommes de rien que la reine avoit connus à Parme, et qu'elle vouloit toujours faire venir en Espagne; et il ménagea si bien le duc de Parme qu'il fit en sorte que ce prince les empêcha de sortir de ses États. On avoit pénétré à Madrid qu'Aldovrandi avoit emporté un mémoire de la main du roi d'espagne, et là-dessus on bâtissoit des chimères en faveur des enfants de la reine au préjudice du prince des Asturies. Ce mémoire ne contenoit rien moins. Le roi d'Espagne y demandoit au pape la moitié du *sussidio y excusado*[1], qui est une imposition sur le clergé dont il ne jouissoit pas depuis cinq ans, et le même aux Indes; un délai de quelque temps de nommer aux vacances des archevêchés et des évêchés d'Espagne, pour en amasser les revenus et les employer à l'armement de mer que le pape désiroit pour l'année suivante, ainsi que les libéralités que le clergé voudroit bien faire, suivant les brefs d'exhortation que Sa Sainteté avoit envoyés, et remettre ces sommes au commissaire del cruzade[2], qu'on comptoit devoir être suffisantes pour armer douze vaisseaux et six galères. On peut réfléchir en passant sur la dureté du joug que le clergé exerce sur les plus grands rois qui ont eu la foiblesse de se le laisser imposer, et qui ne peuvent le secouer que par des extrémités qui les séparent de l'Église, comme il est arrivé à la moitié de l'Europe, que Rome et leur clergé a mieux aimé perdre : Rome par sa tyrannique domination qui n'avoit de fondement que son usurpation contre les préceptes si formels de Jésus-Christ; le clergé par son insolence et son indépendance.

Il est vrai que ces demandes ne méritoient pas pour courrier un nonce dépêché à l'insu du pape, qui avoit eu tant de peine à le faire recevoir comme que ce fût à Madrid. On se persuada donc qu'il s'agissoit de former une ligue entre l'Espagne et les princes d'Italie, et même de prendre des mesures avec le pape sur les événements qui pouvoient ar-

1. Le mot espagnol *subsidio* ou *sussidio* désigne d'une manière générale toute espèce d'impôt. On appelait *excusado* un tribut spécial que le roi d'Espagne levait sur les revenus du clergé avec l'autorisation du pape.

2. On appelait *crusade*, *cruzade* ou *cruzada*, le droit que le pape Jules II avait accordé, en 1509, aux rois d'Espagne de percevoir un impôt sur les biens du clergé pour faire la guerre aux infidèles. Il y avait un conseil particulier de la cruzade, dont le président portait le nom de *commissaire de la cruzade*.

river en France. Le roi d'Espagne avoit toujours été entretenu dans le désir de recouvrer les États qu'il avoit cédés en Italie par la paix, beaucoup plus depuis son second mariage. Ce dessein ne se pouvoit effectuer que par une ligue des princes d'Italie dont le roi de Sicile seroit le chef comme le plus puissant, et Villamayor, ambassadeur d'Espagne à Turin, avoit ordre d'y travailler sous l'inspection du duc de Parme. Ce prince, qui sentoit toutes les difficultés d'amener à ce point un souverain aussi sage, aussi clairvoyant, aussi défiant, aussi mal prévenu d'estime pour le gouvernement d'Espagne, et aussi fortement de crainte de la puissance et des desseins de l'empereur, et dont toute la conduite inspiroit aussi peu de confiance, vouloit que l'Espagne, suivant sa première pensée, engageât l'Angleterre à faire une ligue avec elle pour la neutralité de l'Italie, dont le premier intérêt étoit d'en détourner la guerre. C'étoit aussi dans cette vue que l'Espagne avoit eu tant de facilité en accordant à l'Angleterre un traité de commerce si avantageux, et l'*asiento* des nègres. Elle étoit sur le point d'en recueillir le fruit qu'elle s'en étoit proposé, quand tout à coup, et sans aucun changement de conjonctures, Albéroni changea lui-même d'avis tout à coup, et se mit à désirer que l'empereur contrevînt à la neutralité de l'Italie, dans l'idée que les Impériaux ne pourroient exécuter leur projet si promptement que l'Espagne n'eût part aux mouvements de l'Italie; et que, s'il arrivoit alors que le roi d'Angleterre eût besoin de l'Espagne, il seroit facile d'obtenir par lui les avantages qu'elle pourroit désirer. C'étoit sur ce fondement ruineux et chimérique qu'Albéroni avoit rejeté l'alliance d'Angleterre pour la neutralité d'Italie, qu'il avoit tant souhaitée, et qu'il pouvoit alors conclure; et il le devoit d'autant plus qu'il auroit par là contre-balancé celle que l'Angleterre venoit de signer avec l'empereur.

Telle étoit l'habileté et la capacité de ce ministre qui gouvernoit absolument l'Espagne. Il disoit à ses amis qu'il falloit bien vivre avec la France, écarter tout sujet d'ombrage et de jalousie, mais se tenir doucement et sans bruit en état d'agir quand le besoin et l'occasion le demanderoient, ou que si le roi d'Espagne prenoit le parti d'abandonner des vues éloignées, il devoit tirer de ceux qui profiteroient de ce sacrifice des engagements à soutenir ses droits en Italie. Albéroni ajoutoit à ces raisonnements des lamentations sur l'inaction du roi d'Espagne, tandis que le régent n'oublioit rien pour se fortifier au cas qu'il arrivât en France ouverture à succession.

Les manéges du ministère anglois étoient infinis sur ce traité avec la France, quoiqu'ils en sentissent la nécessité par rapport à la tranquillité intérieure de la Grande-Bretagne et à leurs vues au dehors. Ils l'éludoient pour le prolonger, afin d'entretenir la défiance de leur nation à l'égard de la France, et de se conserver le prétexte d'avoir des troupes en Angleterre et des subsides du parlement. Ainsi ils transférèrent la négociation de Paris à la Haye, où ils firent communiquer le traité au Pensionnaire, à Duywenworde qui revenoit de l'ambassade de Londres, et à l'ambassadeur de France, bien moins pour en faciliter la conclusion que pour intéresser les Hollandois dans les demandes de l'Angleterre. Stairs, piqué de se voir enlever la conclusion d'une négociation

commencée par lui et si avancée, se mit à déclamer contre les ministres de France, qui, à l'entendre, avoient changé toutes les dispositions si favorables que le régent lui avoient témoignées, et ne cessa de mander au roi d'Angleterre de se défier de ce prince qui ne vouloit que le tromper et favoriser le Prétendant. Le singulier de ce projet de traité envoyé à la Haye fut qu'il n'y étoit pas fait la moindre mention du traité d'Utrecht, ni des garanties réciproques des successions aux couronnes de France et d'Angleterre, deux articles néanmoins qui devoient être la base d'une alliance à faire pour maintenir le repos de l'Europe. On soupçonna que c'étoit l'effet des avantages obtenus par les derniers traités de commerce faits entre l'Espagne et l'Angleterre, que celle-ci ne vouloit perdre pour rien, et que c'étoit pour la même raison que Stanhope n'avoit pas témoigné le moindre chagrin à Monteléon, lorsque, après avoir vivement poursuivi la conclusion d'une alliance avec l'Angleterre, l'ambassadeur espagnol avoit cessé tout à coup d'en parler.

Les mécontents se multiplioient en Angleterre, la fermentation générale menaçoit d'une révolution, la division de la famille royale étoit extrême. On a vu en son lieu l'aventure de l'épouse du roi Georges longtemps avant qu'il fût électeur et roi, et la catastrophe terrible du comte de Kœnigsmarck. Le roi Georges ne pouvoit souffrir le prince de Galles qu'il ne croyoit pas son fils, et l'aversion étoit réciproque. Prêt à passer la mer, il laissoit ce prince régent avec toute l'apparence de l'autorité, sans aucune en effet par ses ordres et ses instructions secrètes, en sorte que le prince de Galles n'eut pas le pouvoir de conférer ni de changer les charges, ni de convoquer ou de séparer le parlement. Une telle limitation lui fit refuser la régence. Son père le menaça de faire venir d'Allemagne son frère l'évêque d'Osnabrück, et de la lui donner, ce qui engagea le fils à l'accepter. On étoit surpris avec raison que dans une conjoncture où les Anglois eux-mêmes s'attendoient à voir chez eux les plus étranges scènes, le régent préférât une alliance avec eux au parti de fomenter un feu qui pouvoit embraser l'Angleterre.

La surprise étoit pareille de voir dans ces temps si critiques le roi Georges, faire le voyage d'Allemagne. Lui et le roi de Prusse, son gendre, étoient inquiets des projets l'un de l'autre. Le dernier visoit à s'emparer des duchés de Berg et de Juliers, si l'électeur palatin venoit à manquer, parce que l'inégalité de son mariage excluroit les enfants qu'il en pourroit laisser des fiefs et des dignités de l'empire. Il comptoit que la France aimeroit mieux ces États entre ses mains qu'en la disposition de l'empereur. Il sembloit aussi se détacher de l'intérêt de ses alliés dont il n'approuvoit pas les entreprises sur le pays de Schonen. Il auroit vu avec jalousie son beau-père réussir à faire stathouder de Hollande l'évêque d'Osnabrück son frère, à quoi il craignoit qu'il ne travaillât; et en même temps qu'il cultivoit bassement l'empereur, il en étoit mécontent et déclaroit qu'il n'avoit aucune négociation avec lui. Penterrieder profitoit de la mauvaise humeur de Stairs et de ses confidences pour tenir les ministres impériaux avertis de l'état de la négociation de la France avec l'Angleterre, qu'ils traversoient de tout leur pouvoir.

Stairs en l'entamant n'avoit jamais eu dessein de la conclure. Ses protecteurs à Londres avoient trop d'intérêt à montrer toujours le fantôme du Prétendant secrètement appuyé des secours et des desseins de la France, pour conserver une armée en Angleterre et une source assurée de subsides. Ils n'avoient osé s'opposer de front à la négociation; mais ils n'en vouloient pas la conclusion, et ils en étoient bien assurés entre les mains de Stairs. Le transport de la négociation en Hollande leur fut donc, et à lui, également sensible, et Stairs n'oublia rien pour la traverser.

La disgrâce du duc d'Argyle, favori et premier gentilhomme de la chambre du prince de Galles, retarda le départ du roi d'Angleterre. Il fit demander à ce duc la démission de ses charges de général de l'infanterie, de colonel du régiment de gardes bleus, et de son gouvernement de Minorque, qu'il envoya sur-le-champ. Le roi avoit compté qu'après cet éclat le prince de Galles n'oseroit ne pas demander au même duc la démission de sa charge de premier gentilhomme de sa chambre: non-seulement il ne le fit pas, mais il se piqua d'honneur de le soutenir dans sa disgrâce. Le duc de Marlborough, qui végétoit encore parmi ses apoplexies, ennemi d'Argyle, et qui vouloit élever sur ses ruines Cadogan sa créature, poussoit le roi. On crut que la princesse de Galles y entra aussi contre Argyle, confident des galanteries de son époux. Le comte d'Isla, frère d'Argyle, fut enveloppé dans sa disgrâce. Le prince de Galles se prit aux ministres de son père, jura leur perte, et résolut de se réunir aux torys. Stairs, instruit de la situation intérieure de l'Angleterre, en craignit les suites et redoubla de mensonges et d'artifices pour empêcher le traité avec la France, laquelle auroit dû en être bien dégoûtée; mais le régent ne voyoit que par Noailles, Canillac et Dubois, lequel bâtissoit tous ses desseins personnels sur l'Angleterre, dont par conséquent, il vouloit, à quelque prix que ce fût, l'alliance étroite avec la France, où il nous faut présentement retourner.

CHAPITRE XXXI.

Assemblées d'huguenots dissipées. — Le régent, tenté de les rappeler, me le propose. — Aveuglement du régent sur l'Angleterre. — Je détourne le régent de rappeler les huguenots. — Mort de Bréauté, dernier de son nom. — Mort de Connelaye, de Chalmazel et de Greder. — Mort de l'archevêque de Tours; sa naissance et son mérite. — Mort de La Porte, premier président du parlement de Metz, à qui Chaseaux succède. — Anecdote curieuse sur Mlle de Chausseraye. — Mort de Cani. — Sa charge de grand maréchal des logis et son brevet de retenue donnés à son fils enfant. — Mort de la duchesse de La Feuillade. — Mort de la jeune Castries et de son mari. — Mort d'une bâtarde non reconnue de Monseigneur. — Mariage du comte de Croï avec Mlle de Milandon. — Hardies prétentions de cette veuve. — Mariage de Rothelin avec Mlle de Clèves. — Le parlement continue à s'opposer au rétablissement de la charge des postes et de celle des bâtiments. — Motifs de sa conduite et ses appuis. — Il dispute la préséance au régent à la procession de l'Assomption, et l'empêche de s'y trouver. — Audace de cette prétention, qui se détruit d'elle-même par droit et par

faits expliqués même à l'égard de seigneurs particuliers. — Comment le terme de gentilshommes doit être pris. — Conduite du régent avec le parlement, du parlement avec lui, et la mienne avec ce prince à l'égard du parlement. — Pension de six mille livres donnée à Maisons, et un régiment de dragons à Riom. — Pensions dites de Pontoise, dont une donnée au président Aligre.

Les huguenots, dont il étoit demeuré ou rentré beaucoup dans le royaume, la plupart sous de feintes abjurations, profitoient d'un temps qui se pouvoit appeler de liberté en comparaison de celui du feu roi. Ils s'assembloient clandestinement d'abord et en petit nombre; ils prirent courage après sur le peu de cas qu'on en fit, et bientôt on eut des nouvelles d'assemblées considérables en Poitou, Saintonge, Guyenne et Languedoc. On marcha même à une fort nombreuse en Guyenne, où un prédicant faisoit en pleine campagne des exhortations fort vives. Ils n'étoient point armés et se dissipèrent d'abord; mais on trouva tout près du lieu où ils s'étoient assemblés deux charrettes toutes chargées de fusils, de baïonnettes et de pistolets. Il y eut aussi de petites assemblées nocturnes vers les bouts du faubourg Saint-Antoine.

Le régent m'en parla, et à ce propos de toutes les contradictions et de toutes les difficultés dont les édits et déclarations du feu roi sur les huguenots étoient remplis, sur lesquels on ne pouvoit statuer par impossibilité de les concilier, et d'autre part de les exécuter à l'égard de leurs mariages, testaments, etc. J'étois souvent témoin de cette vérité au conseil de régence, tant par les procès qui y étoient évoqués, parce qu'il n'y avoit que le roi qui pût s'interpréter soi-même dans ces diverses contradictions, que par les consultations des divers tribunaux au chancelier sur ces matières, qu'il rapportoit au conseil de régence pour y statuer. De la plainte de ces embarras, le régent vint à celle de la cruauté avec laquelle le feu roi avoit traité les huguenots, à la faute même de la révocation de l'édit de Nantes, au préjudice immense que l'État en avoit souffert et en souffroit encore dans sa dépopulation, dans son commerce, dans la haine que ce traitement avoit allumée chez tous les protestants de l'Europe. J'abrége une longue conversation où jusque-là je n'eus rien à contredire. Après bien du raisonnement très-solide et très-vrai, tant sur le mal en soi que sur la manière douce et sûre d'éteindre peu à peu le protestantisme en gagnant les ministres, en ôtant tout exercice de cette religion, en excluant de fait de tout emploi quel qu'il fût les huguenots, le régent se mit sur les réflexions de l'État ruiné où le roi avoit réduit et laissé la France, et de là sur celle du gain de peuple, d'arts, d'argent et de commerce qu'elle feroit en un moment par le rappel si désiré des huguenots dans leur patrie, et finalement me le proposa. Je ne veux accuser personne d'avoir suggéré au régent une telle pensée, parce que je n'ai jamais su de qui elle lui étoit venue; mais dans l'extrême désir où il n'avoit cessé d'être de s'allier étroitement avec la Hollande, surtout avec l'Angleterre, depuis qu'il étoit possédé par le duc de Noailles, Canillac et l'abbé Dubois, et où il étoit plus que jamais, les soupçons ne sont pas difficiles. Il croyoit par ce rappel flatter les puissances maritimes, leur donner la plus grande

marque d'estime, d'amitié, de complaisance et de condescendance, tout cela paré de la persuasion de ranimer, d'enrichir de faire refleurir le royaume en un instant.

Stairs, conduit et appuyé de trois si bons seconds, avoit eu l'adresse de voiler au régent ce qui ne l'étoit à personne, ni à lui-même, quand il y vouloit faire réflexion, et de l'intimider sur les grands coups que l'Angleterre alliée, comme il le disoit, pouvoit faire à tout moment pour ou contre la France, et en particulier pour ou contre lui. Pour peu qu'on fût instruit de la situation intérieure de l'Angleterre travaillée de toute espèce de divisions et de fermentations, du mépris général du gouvernement, du nombre infini de mécontents, de la jalousie de commerce et de puissance delà les grandes mers, qui ne laissoit que de beaux dehors entre la Hollande et l'Angleterre, de tout ce que notre union avec l'Espagne eût encore pu y influer à l'avantage commun des deux couronnes, la sujétion, les embarras, le malaise où les affaires du nord, les usurpations sur la Suède et tant d'autres choses qui y étoient relatives, tenoient le roi Georges par rapport à ses alliés du nord et à l'empereur, on voyoit à plein que la France n'avoit rien à craindre d'elle, aussi peu à en espérer; qu'au contraire c'étoit l'Angleterre qui avoit tout à craindre de la France, au dedans d'elle-même et au dehors, et que le régent, s'il eût voulu, auroit pu y allumer un embrasement de longues années, dont la France auroit infiniment pu profiter en Europe et dans le nouveau monde, ou faire naître une révolution qui auroit aussi eu ses avantages pour elle, en opérant le renvoi de la maison d'Hanovre en Allemagne, d'où il ne lui auroit pas été aisé de remonter sur le trône dont les Anglois eux-mêmes l'auroient fait descendre. Une telle méprise dans un prince d'ailleurs si éclairé me faisoit gémir sans cesse sur l'État et sur lui, et chercher souvent et toujours inutilement à lui dessiller les yeux sur une duperie si grossière et si importante. Je lui avois plusieurs fois tiré de l'argent pour le Prétendant à l'insu de tous ses ministres; je ne m'étois pas tenu sur l'infâme affaire de Nonancourt, sur les alllures de Stairs, ni sur le malheur du mauvais succès d'Écosse. Il me croyoit trop jacobite; il se persuadoit que ma haine pour Noailles et mon éloignement de Canillac m'en donnoit pour les Anglois qu'ils portoient; et la défiance de ce prince, qui n'épargnoit pas même ses plus réitérées expériences, et qui gâtoit tout, presque autant que sa foiblesse et sa facilité ôtoit toute la force à l'évidence de mes raisons.

Je fus heureux à l'égard des huguenots. Je sentis à la préface qu'il employa, et dont je viens de parler, que son désir étoit grand, mais qu'il comprenoit le poids et les suites d'une telle résolution, à laquelle il cherchoit des approbateurs, je n'ose dire des appuis. Je profitai sur-le-champ de cette heureuse et sage timidité, et je lui dis que, faisant abstraction de ce que la religion dictoit là-dessus, je me contenterois de lui parler un langage qui lui seroit plus propre. Je lui représentai les désordres et les guerres civiles dont les huguenots avoient été cause en France depuis Henri II jusqu'à Louis XIII; combien de ruines et de sang répandu; qu'à leur ombre la Ligue s'étoit formée, qui avoit été si

près d'arracher la couronne à Henri IV; et tout ce qu'il en avoit coûté en tout genre aux rois et à l'État, et pour les huguenots et pour les Ligueurs, les uns et les autres appuyés des puissances étrangères, desquelles il falloit tout souffrir, tandis qu'elles nous méprisoient, et savoient profiter de nos misères, au point que Henri IV n'a dû sa couronne qu'au nombre de ceux qui prétendoient l'emporter chacun pour soi : le duc de Guise, le fils du duc de Mayenne, le marquis du Pont[1], l'infante fille de Philippe II, et jusqu'au duc Charles-Emmanuel de Savoie, et ensuite à sa valeur et à sa noblesse. Je lui fis sentir ce que c'étoit, dans les temps les moins tumultueux et les plus supportables, que des sujets qui, en changeant de religion, se donnoient le droit de ne l'être qu'en partie, d'avoir des places de sûreté, des garnisons, des troupes, des subsides; un gouvernement particulier, organisé, républicain; des priviléges, des cours de justice[2] érigées exprès pour leurs affaires, même avec les catholiques; une société de laquelle tous ses membres dépendoient; des chefs élus par eux, des correspondances étrangères, des députés à la cour sous la protection du droit des gens; en un mot, un État dans un État, et qui ne dépendoient du souverain que pour la forme, et autant ou si peu que bon leur sembloit; toujours en plaintes et prêts à reprendre les armes, et les reprenant toujours très-dangereusement pour l'État.

Je lui remis devant les yeux toutes les peines qu'ils avoient données à Henri IV dans ses années les plus florissantes, et après l'édit de Nantes, et les inquiétudes que lui avoit causées jusqu'à sa mort l'ingratitude et l'ambition du maréchal de Bouillon, depuis qu'il lui eut deux fois procuré Sedan, qui machina sans cesse contre lui et contre Louis XIII, et dont le but étoit de se faire le chef des huguenots de France, sous la protection déclarée d'une puissance étrangère, à quoi, au moins pour le nom et le commandement militaire, le duc de Rohan parvint depuis. Je lui retraçai les travaux héroïques du roi son grand-père, qui abattit enfin cette hydre à force de courage, et qui a mis le feu roi en état de s'en délivrer tout à fait et pour jamais, sans autre combat que l'exécution tranquille de ses volontés, qui n'ont pu trouver la moindre résistance. Je priai le régent de réfléchir qu'il jouissoit maintenant du bénéfice d'un si grand repos domestique, que c'étoit à lui à le comparer avec tout ce que je venois de lui retracer, que c'étoit de cette douce et paisible position qu'il falloit partir pour raisonner utilement sur une affaire, ou plutôt pour être convaincu qu'il n'étoit pas besoin d'en raisonner, ni de balancer s'il falloit faire ou non, dans un temps de paix où nulle puissance ne demandoit rien là-dessus, ce que le feu roi avoit eu le courage et la force de rejeter avec indignation, quoi qu'il en pût arriver, quand épuisé de blés, d'argent, de ressources et presque de troupes, ses frontières conquises et ouvertes, et à la veille des plus calamiteuses extrémités, ses nombreux ennemis voulurent

1. Fils du duc de Lorraine et de Claude de France.
2. Ces cours de justice s'appelaient *chambres de l'édit*, en souvenir de l'édit de Nantes qui les avait établies.

exiger le retour des huguenots en France comme l'une des conditions sans laquelle ils ne vouloient point mettre de bornes à leurs conquêtes ni à leurs prétentions, pour finir une guerre que ce monarque n'avoit plus aucun moyen de soutenir.

Je fis après sentir au régent un autre danger de ce rappel. C'est qu'après la triste et cruelle expérience que les huguenots avoient faite de l'abattement de leur puissance par Louis XIII, de la révocation de l'édit de Nantes par le feu roi, et des rigoureux traitements qui l'avoient suivie et qui duroient encore, il ne falloit pas s'attendre qu'ils s'exposassent à revenir en France sans de fortes et d'assurées précautions, qui ne pouvoient être que les mêmes sous lesquelles ils avoient fait gémir cinq de nos rois, et plus grandes encore, puisqu'elles n'avoient pu empêcher le cinquième de les assujettir enfin, et de les livrer pieds et poings liés à la volonté de son successeur, qui les avoit confisqués, chassés, expatriés. Je finis par supplier le régent de peser l'avantage qu'il se représentoit de ce retour, avec les désavantages et les dangers infinis dont il étoit impossible qu'il ne fût pas accompagné; que ces hommes, cet argent, ce commerce, dont il croyoit en accroître au royaume, seroient hommes, argent, commerce ennemis et contre le royaume; et que la complaisance et le gré qu'en sentiroient les puissances maritimes et les autres protestantes, seroit uniquement de la faute incomparable et irréparable qui les rendroit pour toujours arbitres et maîtres du sort et de la conduite de la France au dedans et au dehors. Je conclus que, puisque le feu roi avoit fait la faute beaucoup plus dans la manière de l'exécution qne dans la chose même, il y avoit plus de trente ans, et que l'Europe y étoit maintenant accoutumée et les protestants hors de toute raisonnable espérance là-dessus, depuis le refus du feu roi dans la plus pressante extrémité de ses affaires de rien écouter là-dessus, il falloit au moins savoir profiter du calme, de la paix, de la tranquillité intérieure qui en étoit le fruit, et [ne pas,] de gaieté de cœur et moins encore dans un temps de régence, se rembarquer dans les malheurs certains et sans ressource qui avoient mis la France sens dessus dessous, et qui plusieurs fois l'avoient pensé renverser depuis la mort d'Henri II jusqu'à l'édit de Nantes, et qui l'avoient toujours très-dangereusement troublée depuis cet édit jusqu'à la fin des triomphes de Louis XIII à la Rochelle et en Languedoc. A tant et de si fortes raisons le régent n'en eut aucunes à opposer qui pussent les balancer en aucune sorte. La conversation ne laissa pas de durer encore; mais depuis ce jour-là il ne fut plus question de songer à rappeler les huguenots, ni de se départir de l'observation de ce que le feu roi avoit statué à leur égard, autant que les contradictions et quelques impossibilités effectives de la lettre de ces diverses ordonnances en rendirent l'exécution possible.

Bréauté mourut jeune et sans alliance, en qui finit une des meilleures maisons de Normandie. Il étoit fils du cousin germain du gros Bréauté, mort en 1708, dont j'ai parlé en son temps, que j'avois fort connu à l'hôtel de Lorges, lequel étoit fils du frère cadet de Pierre de Bréauté, qui se rendit célèbre avant l'âge de vingt ans, par son combat de vingt-

deux contre vingt-deux, sous Bois-le Duc, où il acquit tant de gloire, et ses ennemis tant de honte par leurs supercheries, que Grobendunck, gouverneur de Bois-le-Duc, couronna en le faisant assassiner entre les portes de sa place en 1600. Le père de Bréauté, de la mort duquel je parle, étoit mort assez jeune, en 1711, maître de la garde-robe de M. le duc d'Orléans, dont je fis donner la charge à son fils.

La Connelaye et Chalmazel moururent en ce même temps, tous deux lieutenants généraux qui s'étoient fort distingués. L'un avoit été capitaine aux gardes, et fort du grand monde; il étoit gouverneur de Belle-Ile; l'autre avoit commandé le régiment de Picardie avec grande estime et considération, c'étoit la douceur et la vertu même. Il étoit fort vieux, et avoit le commandement de Toulon. Chalmazel, premier maître d'hôtel de la reine, est son neveu. Des Fourneaux, homme de fortune, mais de valeur et de mérite, officier général et lieutenant des gardes du corps, eut le gouvernement de Belle-Ile. Greder, lieutenant général fort estimé, mourut aux eaux de Bourbonne. Il avoit un régiment allemand qui lui valoit beaucoup, et qui fut donné au neveu du baron Spaar, qui avoit longtemps servi en France, qui y fut depuis ambassadeur de Suède, et qui y est mort sénateur, toujours le cœur françois, un des plus galants hommes et des mieux faits qu'on pût voir, avec l'air le plus doux et le plus militaire.

L'archevêque de Tours mourut aussi à Paris, où les affaires de la constitution l'avoient retenu malgré lui. Il étoit un des prélats de France les plus estimés pour son savoir, sa vertu, sa résidence et son application épiscopale. Il avoit été longtemps auditeur de rote avec beaucoup de réputation, et connoissoit parfaitement la cour de Rome. C'étoit un homme doux et d'esprit, fort attaché aux libertés de l'Église gallicane, étroitement uni au cardinal de Noailles dans l'affaire de la bulle, qui y perdit un excellent conseil et un ferme appui, en un mot un vrai gentilhomme de bien et d'honneur, et un excellent et courageux évêque. Il s'appeloit Isoré d'Hervault, de maison ancienne et bien alliée, et qui avoit eu en divers temps des emplois distingués. Il étoit issu de germain du duc de Beauvilliers, qui, malgré la différence des sentiments, en faisoit grand cas et l'aimoit fort.

La Porte, premier président du parlement de Metz, mourut à quatre-vingt-six ans. Il avoit été premier président du parlement de Chambéry. Il étoit du pays, et s'attacha à la France quand le maréchal Catinat prit la Savoie. Il eut divers emplois. Le feu roi l'aimoit et le considéroit. Chaseaux, président à Metz, eut sa place. Il étoit neveu du célèbre Bossuet, évêque de Meaux. M. le duc d'Orléans, je ne sais pas où, avoit pris anciennement de l'amitié pour lui; et comme il étoit assez pauvre et point marié, il lui donna peu après une fort bonne abbaye dans Metz.

Le maréchal de Villeroy mena promener le roi chez Mlle de Chausseraye, qui s'étoit fait donner, puis fort ajuster et accroître une petite maison au bois de Boulogne, tout près du château de Madrid, dont les promenades étoient charmantes, et où elle amusa le roi de mille choses qu'elle avoit curieusement rassemblées; car elle étoit fort riche et avoit

un goût exquis. Quoique j'aie parlé ailleurs de cette singulière fille et de son caractère, il s'en faut bien que j'en aie tout dit. Elle avoit plu au feu roi autrefois, et en petit étoit devenue une autre Mme de Soubise. Il y paroissoit encore bien moins au dehors; mais les particuliers étoient plus intimes, quoique moins utiles pour elle, parce qu'elle n'étoit pas dans une position à cela, sans famille, et à peu près sans nom. Le roi et elle s'écrivoient souvent, et souvent il la faisoit venir à Versailles, sans que personne s'en doutât, ni qu'on sût ce qu'elle y faisoit. Le prétexte étoit de venir voir la duchesse de Ventadour et Madame. Bloin étoit celui par qui passoient les lettres et les messages, et qui l'introduisoit chez le roi par les derrières dans le plus grand secret.

Le roi se plaisoit fort avec elle, parce qu'elle étoit fort amusante et divertissante quand il lui plaisoit, qu'elle avoit l'art de lui cacher son esprit, qui étoit son soin le plus attentif et le plus continuel, et qu'elle faisoit très-bien l'ingénue et la personne indifférente qui ne prenoit part à rien, ni parti pour personne. Par cet artifice elle avoit accoutumé le roi à ne se défier point d'elle, à se mettre à son aise, à lui parler de tout avec confiance, à goûter même ses conseils, car ils en étoient là ensemble, et il est incroyable combien elle a su par là servir et nuire à quantité de gens, sans que le roi s'aperçût qu'elle se souciât le moins du monde des personnes dont ils se parloient. Les ordres qu'il donna souvent en sa faveur aux contrôleurs généraux les uns après les autres, et qui l'enrichirent extrêmement, n'ayant rien d'elle, dont elle sut bien profiter pour se les rendre souples, sans toujours recourir au roi, firent bien douter de quelque chose dans l'intérieur du ministère et de la plus intrinsèque cour, mais non pas de toute l'étendue de sa faveur, qui a duré autant que la vie du roi.

Elle étoit amie du cardinal de Noailles; et parmi bien de fort mauvaises choses, elle en avoit quelques bonnes. Les scélératesses qui se faisoient pour l'opprimer la révoltoient en secret. Elle avoit la force d'y paroître au moins indifférente pour en découvrir davantage, et de cacher avec grand soin son amitié et son commerce avec le cardinal de Noailles. Le prince de Rohan, pour qui son frère n'avoit point de secret, et qui étoit son conseil intime, ne bougeoit de chez la duchesse de Ventadour, le cardinal de Rohan aussi tant qu'il pouvoit. Ils la ménageoient infiniment pour leurs vues, et comme on ne peut avoir moins d'esprit et de sens qu'elle en avoit, qui se réduisoit à l'air, à l'habitude, au langage et aux manières du grand monde et de la cour dont elle étoit esclave, elle étoit aisément entrée dans tout avec eux par amitié, et par être touchée de leur confidence sur les affaires de la constitution, qui étoit la grande, la supérieure, celle de tous les jours, et qui influoit puissamment sur toutes les autres en ce temps-là. Les Rohan, accoutumés à l'intimité qui étoit de tous les temps entre Mme de Ventadour et Mlle de Chausseraye, et qui recevoient d'elle toutes sortes de flatteries, ne se cachoient point d'elle pour parler à Mme de Ventadour de leurs succès et de leurs projets. Ils eurent l'imprudence de parler devant elle de celui de faire enlever le cardinal de Noailles allant à Conflans, par ordre du roi, et de l'envoyer tout de

suite à Rome, qui n'attendoit que cela pour le déposer de son siége et le priver de la pourpre, mais qui autrement n'osoit entreprendre ni l'un ni l'autre, quoi que les cardinaux de Rohan et Bissy, le P. Tellier et toute leur cabale eût pu faire pour y déterminer le pape. C'étoit donc pour eux un coup de partie, quoiqu'un parti forcé. La mine étoit chargée, où chacun devoit faire son personnage, et le P. Tellier le principal, qui avoit déjà commencé à en parler au roi.

Chausseraye, de providence, fut le lendemain longtemps avec le roi qui avoit travaillé le matin avec le P. Tellier, sur cette affaire. Elle trouva le roi triste et rêveur; elle affecta de lui trouver mauvais visage et d'être inquiète de sa santé. Le roi, sans lui parler de l'enlèvement proposé du cardinal de Noailles, lui dit qu'il étoit vrai qu'il se trouvoit extrêmement tracassé de cette affaire de la constitution; qu'on lui proposoit des choses auxquelles il avoit peine à se résoudre; qu'il avoit disputé tout le matin là-dessus: que tantôt les uns et tantôt les autres le relayoient sur les mêmes choses, et qu'il n'avoit point de repos. L'adroite Chausseraye saisit le moment, répondit au roi qu'il étoit bien bon de se laisser tourmenter de la sorte à faire chose contre son gré, son sens, sa volonté; que ces bons messieurs ne se soucioient que de leur affaire, et point du tout de sa santé, aux dépens de laquelle ils vouloient l'amener à tout ce qu'ils désiroient; qu'en sa place, content de ce qu'il avoit fait, elle ne songeroit qu'à vivre, et à vivre en repos, les laisseroit battre tant que bon leur sembleroit sans s'en mêler davantage, ni en prendre un moment de souci, bien loin de s'agiter comme il faisoit, d'en perdre son repos, et d'altérer sa santé, comme il n'y paroissoit que trop à son visage; que pour elle, elle n'entendoit rien, ni ne vouloit entendre à toutes ces questions d'école; qu'elle ne se soucioit pas plus d'un des deux partis que de l'autre; qu'elle n'étoit touchée que de sa vie, de sa tranquillité, de sa santé qu'il ne conserveroit jamais qu'en les laissant entre-battre tant qu'ils voudroient, sans plus s'en embarrasser ni s'en mêler. Elle en dit tant, et avec un air si simple, si indifférent sur les partis, et si touchant sur l'intérêt qu'elle prenoit au roi, qu'il lui répondit qu'elle avoit raison; qu'il suivroit son conseil en tout ce qu'il pourroit là-dessus, parce qu'il sentoit que ces gens-là le feroient mourir; et que, pour commencer, il leur défendroit dès le lendemain de lui plus parler de quelque chose qui le peinoit au dernier point, à quoi ils revenoient sans cesse, qu'il avoit été sur le point de leur accorder malgré lui, et qu'il ne permettroit pas, et pour cela comme le plus court, leur fermeroit dès le lendemain la bouche là-dessus pour toujours. Chausseraye, ravie, et qui entendoit mieux de quoi il s'agissoit que le roi ne le pouvoit imaginer, toujours pressante sur sa santé, vie, repos, confirma le roi dans cette résolution, le piqua d'honneur d'être leur dupe et leur victime, et fit tant que le roi lui donna parole positive d'exécuter si bien dès le lendemain ce qu'il venoit de projeter et de lui dire, sans s'en expliquer davantage avec elle, que la chose seroit rompue sans retour, et sans que pas un d'eux osât jamais lui en parler.

Elle avoit averti le cardinal de Noailles du danger qu'il couroit, et

d'éviter de sortir de Paris où il étoit adoré, et où on n'auroit osé tenter de l'enlever, dont il y avoit déjà quelque temps qu'elle étoit informée par l'inconsidérée confiance de la duchesse de Ventadour, qui lui avoit appris le projet et ses machines, en y applaudissant, et ensuite par les Rohan mêmes. Elle fut, au sortir de chez le roi, passer sa soirée chez la duchesse de Ventadour; elle y trouva la joie peinte sur son visage et sur celui des Rohan. Elle soupa, joua et se retira le plus tôt qu'elle put. Le lendemain elle monta en chaise à quatre heures du matin, se mit à pied à distance, et par l'église de Notre-Dame entra dans un recoin de la cour de l'archevêché, où elle fit descendre le cardinal de Noailles par un petit degré; car il se levoit toujours extrêmement matin. Ils entrèrent dans un méchant lieu nu et ouvert, où il n'y avoit rien, et où on n'entroit point, parce que cela n'alloit à rien; et là lui conta sa conversation et son succès de la veille, et l'assura qu'il n'avoit plus de violence à craindre. Elle ne fut guère plus d'un quart d'heure avec lui, regagna sa chaise de poste et Versailles d'où il ne parut pas qu'elle fût sortie. Elle alla dîner chez la duchesse de Ventadour, et y passa tout le jour et tout le soir pour tâcher à découvrir si le roi lui avoit tenu parole; elle n'eut satisfaction que tout au soir.

Le prince de Rohan vint avec un air triste et déconcerté qu'il communiqua à sa belle-mère, qu'il tira à part un moment. Il ne joua point, et demeura seul à rêver dans un coin de la chambre. Chausseraye, qui jouoit, et qui remarquoit tout avec sa lorgnette, quitta le jeu, l'alla trouver, et s'assit auprès de lui, disant qu'elle venoit lui tenir compagnie. Elle se garda bien de lui parler de rien, mais peu à peu conduisit la conversation sur la santé, les vapeurs, les tristesses involontaires, pour lui pouvoir parler de celle où elle le trouvoit. L'hameçon prit dans le moment. Il lui dit que ce n'étoit pas sans cause qu'il étoit triste; de là à déclamer contre la foiblesse du roi, qui plusieurs fois avoit été sur le point de consentir à l'enlèvement du cardinal de Noailles, qui la veille au matin, en résistant là-dessus au P. Tellier, avoit été dix fois près à lâcher la parole, s'étoit tout à coup ravisé, et ce matin avoit pris à part un moment le P. Tellier, et à quelque distance le cardinal de Rohan, leur avoit dit qu'il avoit pensé et repensé à l'enlèvement qu'ils lui avoient proposé, et dont ils le pressoient sans cesse, et d'un ton de maître avoit ajouté qu'il vouloit bien leur dire qu'il n'y consentiroit jamais, et que de plus il leur défendoit d'y plus songer et de lui en jamais parler; après quoi, sans laisser un instant d'intervalle, il avoit tourné le dos à l'un et à l'autre. De là le prince de Rohan à déclamer et à dire rage. Voilà Chausseraye bien étonnée (car elle faisoit d'elle tout ce qu'elle vouloit) et bien appliquée à n'oublier aucun langage qui pût tirer du prince de Rohan les expédients, s'ils en imaginoient quelqu'un, qui pussent redresser l'affaire, et la conduite qu'ils y alloient tenir, et cependant se délectoit et se moquoit d'eux en elle-même. Elle eut une nouvelle joie de les découvrir effrayés du ton absolu que le roi avoit pris, découragés et persuadés que ce seroit se perdre inutilement que de tenter plus rien sur cet enlèvement..

J'avoue ingénument que j'avois ignoré ces particuliers du roi, et cette

confiance qu'il avoit prise en Mlle de Chausseraye, conséquemment cette curieuse anecdote touchant le cardinal de Noailles. Son esprit tout tourné à l'intrigue n'en eut pas moins depuis la mort du roi avec M. le duc d'Orléans, qu'on a vu en son lieu qu'elle avoit fort connu et pratiqué étant à Madame, et toujours depuis, et avec tous les personnages qui lui parurent mériter de s'en occuper. On dit que quand le diable fut vieux il se fit ermite; aussi fit Mlle de Chausseraye. Elle se mit dans la dévotion. Ses mœurs, sa vie, ses richesses l'effrayèrent. Elle ne sortit plus de son bois de Boulogne, et n'y reçut presque plus personne, quelques instances que ses amis fissent pour la voir. On a vu en son lieu que sa mère, qui étoit Brissac, avoit épousé en premières noces le marquis de La Porte-Vezins, dont elle avoit eu des enfants, et en secondes noces, par amour, le sieur Petit, dont elle eut Mlle de Chausseraye, qui fut longtemps, même après la mort de sa mère, à ne pouvoir être reçue chez ses parents. Elle s'honoroit fort des La Porte, dont elle étoit sœur utérine, et dans sa retraite elle vit beaucoup l'abbé d'Andigné, qui leur étoit fort proche, homme de beaucoup de monde, de savoir et de piété, peu accommodé, fort retiré, ami intime de tout ce que faussement on traite de jansénistes, et demeurant à la porte des pères de l'Oratoire de Saint-Honoré. Elle lui a conté tout ce que je viens de rapporter, et bien d'autres choses, et lui a dit que toute son application et tout son savoir-faire auprès du roi, et qui la mettoit avec lui dans la gêne continuelle, étoit de faire l'idiote, l'ignorante, l'indifférente à tout, et de lui procurer le bien-aise d'entière supériorité d'esprit sur elle; que c'étoit uniquement par là qu'elle entretenoit sa faveur et sa confiance, et qu'elle avoit moyen de le conduire souvent où elle vouloit; mais que pour y parvenir sans qu'il s'en aperçût, et sans se démentir de toute sa conduite avec lui, il falloit un temps, des tours, une délicatesse et un art qui lui réussit souvent à bien des choses, dont elle en abandonnoit aussi d'autres, mais qui toutes lui faisoient suer sang et eau. Elle consultoit fort cet abbé sur sa conscience, qui lui laissa brûler par scrupule des Mémoires très-curieux qu'elle avoit faits, et dont elle lui montra quelque chose. Elle passa les dernières années de sa vie en macérations, en aumônes, en prières, vendit une infinité de bijoux pour en donner l'argent aux pauvres, priva ses héritiers de sa riche succession, à qui elle l'avoit franchement annoncé, et donna tout par testament à l'hôpital général. Bien des années après sa mort, je connus par des amis communs cet abbé d'Andigné, qui nous conta tout ce que je viens d'écrire, parce que cela m'a semblé digne d'être arraché à l'oubli. Ce ne fut pas sans le quereller, avec dépit, d'avoir brûlé avec elle de si précieux Mémoires.

Cani, fils unique de Chamillart, mourut à Paris, fort jeune, de la petite vérole, laissant plusieurs enfants tous en bas âge de la sœur du duc de Mortemart. Il fut regretté de tout le monde par la modestie avec laquelle il avoit supporté la fortune de son père et la sienne, par son égalité dans la disgrâce, son courage et son application à la tête du régiment de la marine dont il s'étoit fait beaucoup aimer, qui n'étoit pas chose aisée avec ce corps. Il avoit une pension particulière de douze

mille livres et un brevet de trois cent mille livres sur sa charge de grand maréchal des logis de la maison du roi, dont il ne jouissoit que depuis la mort de Cavoye, duquel il avoit acheté la survivance. Ce fut une grande affliction pour Chamillart et sa femme qui étoient à Courcelles. M. le duc d'Orléans donna la charge et le même brevet de retenue en même temps au fils aîné, qui n'avoit que sept ans. L'âge du roi ne pouvoit de longtemps donner beaucoup d'exercice à cette charge. Dreux y fut commis jusqu'à ce que son neveu fût en âge. Ce fut bien la plus grande douleur qui pût arriver à Chamillart; mais ce ne fut pas la seule. Six semaines après, la petite vérole prit à la duchesse de La Feuillade, qui l'emporta en trois jours, dans le dernier abandon de son mari, qui prétexta qu'il ne pouvoit se séquestrer du Palais-Royal, où alors on ne le voyoit presque jamais. Elle n'eut jamais d'enfants, non plus que la première femme d'un si bon mari et d'un si honnête homme.

En ce même temps mourut la belle-fille [de M. de Castries], fort belle, fort jeune, fort sage et parfaitement au gré de la famille où elle étoit entrée et de tout le monde; et son mari, qui n'y étoit pas moins, et fils unique, [mourut] sept semaines après, qui fut une affliction à M. et à Mme de Castries dont ils ne se consolèrent jamais. J'ai assez parlé d'eux à l'occasion de leur mariage pour n'avoir rien à y ajouter, sinon qu'ils ne laissèrent point d'enfants.

La bâtarde, non reconnue, de Monseigneur et de la comédienne Raisin, que Mme la princesse de Conti avoit mariée depuis sa mort à M. d'Avaugour, qui étoit de Touraine, et non des bâtards de Bretagne, mourut aussi sans enfants.

Le comte de Croï, fils du comte de Solre, épousa en Flandre une riche héritière, sa parente, qui s'appeloit Mlle de Milandon, et quitta le service. Il passa le reste de sa vie chez lui à accumuler, et prit le nom de prince de Croï, après la mort de son père arrivée en 1718, sans aucun titre, droit ni apparence. Son père n'a jamais porté que le nom de comte de Solre, fut chevalier de l'ordre en 1688, le cinquante-neuvième parmi les gentilshommes, sans nulle difficulté. Sa femme, qui étoit Bournonville, cousine germaine de la maréchale de Noailles, étoit fort assidue à la cour, sans tabouret ni prétention. Depuis la mort du fils, la veuve est venue s'établir à Paris sous le nom de princesse de Croï, a prétendu être assise sans avoir pu montrer pourquoi, ne la pouvant être n'a pas mis le pied à la cour, a eu du cardinal Fleury des régiments pour ses deux fils de préférence à tout le monde, en a marié un à une fille du duc d'Harcourt, et se promet bien, à force d'intrigue, d'opiniâtreté et d'effronterie, de se faire princesse effective pour le rang, dans un pays où il n'y a qu'à prétendre et tenir bon pour réussir, à condition toutefois que ce soit contre tout droit, ordre, justice et raison.

Rothelin épousa en même temps avec dispense la fille de sa sœur la comtesse de Cléres.

M. le duc d'Orléans donna une longue audience au premier président et aux députés du parlement, sur les remontrances contre l'édit de rétablissement des charges de surintendant des bâtiments et de grand

maître des postes, pour le duc d'Antin et de Torcy. Rien plus en la main du roi que ces grâces, rien plus étranger à la foule du peuple, de moins contraire au bon ordre et à la police du royaume, rien enfin de moins susceptible de l'opposition du parlement; mais cette compagnie, qui avoit dès le commencement senti la foiblesse du régent, et qui l'environnoit de ses émissaires, lesquels, comme il a été expliqué. trouvoient leur compte au métier qu'ils faisoient, sut tourner sa foiblesse en frayeur, lui contester tout avec avantage, et ne perdre aucune occasion de profiter de sa facilité pour établir l'autorité de la compagnie sur la sienne, Il étoit visible qu'ils ne pouvoient avoir que ce but en celle-ci, qui ne touchoit ni ne blessoit personne, et de se rendre ainsi redoutables au régent et à tout le monde.

Peu de temps après, non contents de lui embler son pouvoir, ils osèrent disputer de rang avec lui, petit-fils de France et régent du royaume, et l'emporter sur ce prince foible et timide. Ces messieurs, que j'ai nommés ailleurs, qu'il croyoit entièrement attachés à lui, et dont il admiroit l'esprit et les conseils, mais qui se jouoient de lui avec tout son esprit, sa pénétration, sa défiance, et le vendoient continuellement au parlement, lui mirent en tête qu'il feroit chose fort décente et fort agréable au peuple d'aller à la procession de Notre-Dame, le jour de l'Assomption, instituée par le vœu de Louis XIII, à laquelle assistent le parlement et les autres compagnies. Ce prince n'aimoit ni les processions ni les cérémonies; il falloit un grand ascendant sur son esprit pour lui persuader de perdre toute une après-dînée à l'ennui de celle-là. Il y consentit, le déclara, manda toute sa maison pour l'y accompagner en pompe, mais deux jours avant l'Assomption, il eut lieu d'être bien surpris quand le premier président lui vint déclarer qu'il croyoit qu'il étoit de son respect, sur ce qu'il avoit appris qu'il comptoit assister à la procession de Notre-Dame, de l'avertir que le parlement, s'y trouvant en corps, ne pouvoit lui céder, et que tout ce qu'ils pouvoient de plus pour lui marquer leur respect étoit de prendre la droite et de lui laisser la gauche. Il ajouta que leurs registres portoient que M. Gaston, fils de France, oncle du feu roi, étant lieutenant général de l'État, s'étoit trouvé à cette procession dans la minorité du feu roi, et y avoit marché à la gauche du parlement, qui avoit eu la droite. Ces messieurs prétendent tout ce qu'il leur plaît, et maîtres de leurs registres y mettent tout ce qu'il leur convient; c'est pour cela qu'ils en ont de secrets, d'où ils font passer dans les publics ce qu'ils jugent à propos en temps convenables. La simple proposition de précéder un petit-fils de France, régent du royaume, en procession publique, et par respect croire s'abaisser beaucoup que se contenter de prendre sur lui la droite, dispense de toutes réflexions. Ce sont les mêmes qui ont osé opiner longtemps aux lits de justice avant les pairs, puis avant les fils de France, enfin entre la reine lors régente et le roi Louis XIV son fils, et qui contestèrent contradictoirement et crièrent si haut lorsqu'en 1664 Louis XIV les remit juridiquement, étant en son conseil, par arrêt, en leur ancien rang naturel d'opiner après les pairs et les officiers de la couronne.

Le parlement est, comme on l'a vu à l'occasion du bonnet, une simple cour de juridiction pour rendre aux sujets du roi justice, suivant le droit, les coutumes et les ordonnances des rois, en leur nom, et dont les officiers sont si bien, à titre de leurs offices, du corps du tiers état, que s'il se trouvoit entre eux un noble de race député aux états généraux, sa noblesse ne lui serviroit de rien, mais son office l'emporteroit et le placeroit dans la chambre du tiers état de l'ordre duquel il seroit. Le parlement fait donc partie du tiers état. Il est, par conséquent, bien moindre que son tout. Les états généraux tenant, le parlement oseroit-il imaginer, non pas de précéder, mais de marcher à gauche et sur la même ligue du tiers état? et le même tiers état, je dis plus, l'ordre de la noblesse, si distingué du tiers état aux états généraux, oseroit-il disputer la préséance en quelque lieu, cérémonie ou occasion que ce soit à un petit-fils de France, régent du royaume? Cette gradation si naturelle saute aux yeux, et je ne pense pas même que les trois ordres du royaume assemblés en fissent la difficulté à un petit-fils de France, qui même ne seroit pas régent, bien moins encore l'étant. Que si le parlement allègue que les grandes sanctions se font maintenant dans son assemblée, on a montré comment cela est arrivé, et qu'encore aujourd'hui elle est incompétente si les pairs n'y sont appelés et présents. Mais sans recourir à l'évidence du droit, et s'en tenant au simple fait, le *Cérémonial françois*, imprimé il y a longtemps [1], rapporte « 1° que Henri II, la reine après lui, puis plusieurs princes, barons, chevaliers de l'ordre, gentilshommes et dames, [marchoient] portant tous un cierge allumé à la procession; puis venoient ceux de la cour de parlement, vêtus de leurs mortiers et robes d'écarlate; à côté d'eux, messieurs des comptes, etc. « (P. 951, t. II.)

2° A la procession pour la prise de Calais, depuis la Sainte-Chapelle jusqu'à Notre-Dame, le dimanche 26 janvier 1557 [2] (p. 955) :

« .... Puis marchèrent (prélats, cardinaux, etc.).... le roi portant.... à ses côtés le prince de Condé, prince du sang et le duc de Nevers, pair de France; la reine après ledit seigneur; après elle la reine d'Écosse et Mesdames, filles dudit seigneur, les duchesses, comtesses, etc., au milieu de la rue; à la dextre, ladite cour de parlement; à la senestre, au-dessous des présidents, et d'aucuns anciens conseillers (c'est-à-dire non vis-à-vis de ceux-là) la chambre des comptes. »

3° A la procession en réparation d'un sacrilége, faite à Sainte-Geneviève, 27 décembre 1563 (p. 956) :

« .... Tôt après y sont arrivés (à la Sainte-Chapelle, où on s'assembloit) le roi, la reine; Monseigneur, frère du roi; Madame, sœur du roi et leur suite (trois cardinaux, cinq évêques); les princes dauphin d'Au-

1 La première édition du *Cérémonial de France* de Théodore Godefroy, parut en 1619 (Paris, in-4°). Denis Godefroy, fils de Théodore, donna, en 1649, une nouvelle édition de cet ouvrage (Paris, 2 vol. in-fol.). C'est de cette seconde édition que sont tirées les citations de Saint-Simon.

2. La prise de Calais eut lieu le 8 janvier 1557 (1558). La date de la procession ne peut donc être le 2 janvier, comme le portent les anciennes éditions de Saint-Simon.

vergne et de La Roche-sur-Yon (princes du sang); les ducs de Guise, Nemours, Aumale, le marquis d'Elbœuf, la princesse de La Roche-sur-Yon, la duchesse de Guise, plusieurs autres chevaliers de l'ordre, seigneurs, dames et demoiselles..., l'archevêque de Sens portant l'hostie sacrée sous un poêle, dont les bâtons de devant étoient soutenus devant par les ducs de Nemours, Aumale et marquis d'Elbœuf, derrière par le prince dauphin d'Auvergne et le duc de Guise. Après les roi et reine et leur suite marchoit ladite cour (de parlement), à dextre; les prévôt, échevins et officiers de la ville, à senestre, etc.»

4° A la procession de Sainte-Geneviève faite le dimanche 10 septembre 1570, où le roi voulut assister avec tous, et où ni lui ni la reine ne se trouvèrent (p. 960 et 961) :

« .... Les châsses (et leur accompagnement). Suivoient immédiatement lesdits évêques (de Paris) et abbé (de Sainte-Geneviève), MM. les ducs de Montpensier, prince-dauphin (son fils), duc d'Uzès, maréchal de Vieuville, comte de Retz et de Chavigny, etc., et plusieurs seigneurs et gentilshommes. Après suivoient les huissiers de la cour, greffier et quatre notaires; de Thou, premier président, les présidents Baillet, Séguier, Prevost et Hennequin, leurs mortiers dessus leurs têtes (et tout le parlement), tenant l'un des côtés à dextre, etc. (Ne dit de la séance de l'église où il n'y avoit ni chambre des comptes ni autre cour que la ville et l'université, ni à la procession, que ces deux mots : La messe célébrée dans Sainte-Geneviève (par l'évêque de Paris), étant l'abbé de Sainte-Geneviève en une chaire en bas du rang des présidents, et ayant le premier lieu.... Parce que la messe étant dite, les susdits de Montpensier, princes, ducs, comtes et chevaliers de l'ordre, ensemble la cour de parlement se retirèrent chacun où bon lui sembla.»

5° A la procession à Saint-Denis pour la remise des corps saints en leurs places, descendus au commencement des troubles, faite le jeudi 8 mars 1571 (p. 964) :

« Premièrement marchoient les religieux de Saint-Denis.... Monseigneur le duc d'Anjou portant la couronne, le roi, les sieurs d'Aumale et de Nevers, suivis de plusieurs autres seigneurs. Suivant laquelle déclaration de la volonté du roi (touchant la préséance de la ville sur la cour des monnoies), elle marcha après la chambre des comptes et deux à deux, du côté senestre, la cour de parlement et des aides tenant la dextre.»

Je n'ai copié que les endroits qui font à la chose, marqué de points ce qui n'y sert de rien sans le copier, et mis entre deux crochets de parenthèse quelques mots qui ne sont pas dans le *Cérémonial*, pour lier ou expliquer ce qui en est. On voit donc ici cinq processions, dont les jours et les années sont marqués, les occasions qui les causèrent, et les lieux où elles se firent. Rien de plus net que l'énoncé de la première. On y voit après le roi et la reine, *plusieurs princes*, *barons*, *chevaliers de l'ordre*, *gentilshommes et dames portant un cierge allumé à la procession; puis venoient ceux de la cour de parlement*, *vêtus de leurs mortiers et robes d'écarlate*. Ce *puis venoient* décide bien clairement que le parlement étoit précédé par tous ces seigneurs et dames, et qu'ils

étoient bien en rang et en cérémonie, puisqu'ils portoient des cierges. A l'égard du terme de *gentilhomme*, il ne doit pas être entendu de simples gentilshommes comme il s'entend communément aujourd'hui. Alors n'étoit pas marquis, comte, baron qui vouloit, et gentilhomme signifioit alors des seigneurs aussi qualifiés, et souvent plus en grandes charges, que les marquis, comtes, et souvent leurs frères, oncles, neveux et enfants. Cet usage ancien d'appeler de tels seigneurs du nom de gentilshommes est encore demeuré dans l'ordre du Saint-Esprit, où on nomme de ce nom tous les chevaliers non princes ni ducs; et on y dit marcher ou seoir, ou être reçu parmi les gentilshommes; ce qui est un reste du style d'autrefois.

La seconde est mal expliquée. On y voit seulement le prince de Condé et le duc de Nevers aux côtés du roi. L'un y est énoncé prince du sang, l'autre pair de France. Ni l'un ni l'autre n'avoit de charge; ce n'étoit donc, que l'un par naissance, l'autre par dignité qu'ils marchoient ainsi. Or ils n'étoient pas seuls à accompagner le roi, et il n'est pas dit un mot d'aucun autre. Les princesses, duchesses, etc., sont marquées marcher au milieu de la rue, entre le parlement à droite, et la chambre des comptes à gauche. Elles avoient donc le milieu, par conséquent le meilleur lieu, puisqu'il n'est pas douteux que, qui est au milieu entre deux autres, en cérémonie, précède celui qui est à sa droite comme celui qui est à sa gauche. Il n'est donc pas douteux, par l'énoncé, que le prince de Condé, et le duc de Nevers côtoyant le roi, sans fonction nécessaire de charges, précédoient le parlement, et que les dames, qui marchoient entre cette compagnie et la chambre des comptes, ne les précédassent aussi toutes les deux. Quoiqu'on ne voie rien dans l'énoncé des autres seigneurs de la suite du roi, ce rang des dames empêche d'imaginer qu'ils en aient eu un inférieur.

La troisième ne s'explique que collectivement. *Après lesdits roi et reine et leur suite marchoit ladite cour de parlement.* Il est au moins clair que cette suite le précéda; et que si le roi seul le pouvoit précéder, il auroit eu son capitaine des gardes et tout au plus son grand chambellan, ou en son absence le premier gentilhomme de la chambre en année derrière lui, et personne autre avant le parlement.

La quatrième est bien décisive. Le roi et la reine ne s'y trouvèrent point; par conséquent point de suite, ni personne qu'on pût dire marcher entre eux et le parlement par raison de charge près d'eux, ou par accompagnement, quoique ce n'en soit pas une. Or voici ce que porte le *Cérémonial: Suivoient immédiatement lesdits évêque et abbé, MM. les duc de Montpensier, prince-dauphin, duc d'Uzès, maréchal de Vieuville, comtes de Retz et de Chavigny*, etc., *et plusieurs seigneurs et gentilshommes; après suivoient les huissiers de la cour, greffier et quatre notaires; de Thou, premier président, les présidents Baillet, Séguier, Prevost et Hennequin, leurs mortiers dessus leurs têtes* (*et tout le parlement*, etc.). Le commentaire est ici superflu; tout est clair, littéral, précis, net : la noblesse précède; le parlement la suit, et sans la moindre difficulté.

La cinquième enfin ne prouve pas moins évidemment la même chose

que la précédente, nonobstant la parenthèse qui regarde la préséance de la ville sur la cour des monnoies, que je ne fais que supprimer ici pour une plus grande clarté : *le roi*, *les sieurs d'Aumale et de Nevers*, *suivis de plusieurs autres seigneurs*. Il est donc clair que toute cette noblesse précéda le parlement, puisqu'elle est mise nécessairement de suite avant de parler des compagnies, et que la dispute de la ville avec les monnoies fait que le *Cérémonial* vient incontinent à sa marche après la chambre des comptes, qu'il dit avoir eu la gauche et le parlement la droite.

La vérité de la préséance de fait de la noblesse sur le parlement en ces processions saute tellement aux yeux, que ce seroit vouloir perdre du temps que de s'y arrêter davantage. Le droit et le fait sont certains. Sauter de là à précéder un petit-fils de France régent du royaume, en cérémonie toute pareille, il faut avoir les jarrets bons. C'est le second tome d'avoir opiné avant la reine régente, mère de Louis XIV, au lit de justice; après avoir escaladé les pairs, les princes du sang, les fils de France. Ces messieurs sont l'image de la justice. Les images portées ou menées en procession précèdent le roi, encore un tour d'épaule et ils prétendront le précéder, comme ils prétendent tenir la balance entre lui et ses sujets, brider son autorité par la leur, et que celle du roi n'a de force, et ne doit trouver d'obéissance que par celle que lui prêtent leurs enregistrements, qu'ils accordent ou refusent à leur volonté. Je pourrois ajouter d'autres remarques sur les processions et aussi sur les *Te Deum;* mais ce n'est pas ici le lieu de traiter expressément des préséances, du droit et des abus; je n'ai touché cette matière que par la nécessité du récit qui doit s'arrêter ici dans ces bornes.

Je ne dissimulerai pas que, quelle que fût mon indignation d'une prétention qui ne peut être assez qualifiée, je riois un peu dans mes barbes de voir le régent si bien payé par le parlement, auquel il avoit si étrangement sacrifié les pairs et ses paroles les plus solennellement données et réitérées, et l'engagement pris avec eux en pleine séance du parlement le lendemain de la mort du roi, comme je l'ai raconté en son lieu. Cette compagnie, non contente de ventiler son autorité, de le barrer dans les choses les plus indifférentes pour lui faire peur de sa puissance, qui n'existoit que par la foiblesse et la facilité du régent qu'ils avoient bien reconnue, lui voulut étaler sa supériorité sur lui jusque dans le rang.

M. le duc d'Orléans, ensorcelé par Noailles, Effiat, Canillac, jusque par cette mâchoire de Besons, gémissoit sous le poids de ces entreprises de toute espèce, négocioit avec le parlement par ses infidèles amis, comme il auroit fait avec une puissance étrangère, lâchoit tout, et en sa manière imitoit la déplorable conduite de Louis le Débonnaire, d'Henri III et de Charles Ier d'Angleterre, dont je lui avois si souvent proposé d'avoir toujours les portraits devant ses yeux, pour réfléchir à leurs malheurs, à ce qui les y avoit conduits, et à éviter une imitation si funeste. Il avoit peine dans les courts moments d'impatience à se contenir de me dire quelque mot de ce qui en faisoit le sujet, mais à la manière d'un pot qui bout et qui répand, non comme un homme

qui consulte. Jamais depuis plusieurs mois je ne lui en parlois le premier, suivant la résolutiou qu'on a vu que j'en avois prise, et quand il m'en lâchoit quelque mot, je glissois par des lieux communs, vagues et courts, et changeois subitement de propos. On a vu quelles en étoient mes raisons. Quand je le voyois venir d'assez loin là-dessus pour prendre mon tournant, je ne manquois pas de le faire par quelque disparate de discours qui rompît ce que je voyois qu'il m'alloit dire, et je n'étois pas fâché de le faire assez grossièrement pour qu'il s'aperçût que je ne voulois plus parler ni lui entendre parler du parlement, ni de rien qui pût avoir aucun trait à cette compagnie. J'en usai encore plus sèchement en cette occasion. Il m'avoit parlé de la procession comme en passant, et je m'étois tu pour n'entrer en aucun discours qui pût amener détail de rang et de cérémonie; il le sentit et n'alla pas plus loin. Après il ne put se tenir de me dire qu'il n'iroit point, et sans oser m'expliquer la rare prétention qui lors étoit devenue publique par le premier président et ses amis, il ajouta qu'il y avoit quelque difficulté avec le parlement, et qu'il aimoit mieux laisser tout cela là. Je me mis à sourire un peu malignement, et lui répondis que ce seroit autant d'ennui et de fatigue épargnés. Nous nous connoissions tous deux depuis bien des années. Il sentit mon sourire et l'indifférence de ma réponse; il rougit, et me parla d'autre chose, à quoi je pris avidement. Je n'en fus pas moins bien avec lui, et j'ai bien vu depuis qu'il sentoit ses torts avec moi sur le parlement et l'injustice de ses défiances; mais alors il n'étoit pas encore en liberté. Il céda donc au parlement en s'abstenant d'assister à la procession, après avoir déclaré qu'il y iroit, et avoit tout fait préparer pour y assister dans toute la pompe d'un régent, petit-fils de France.

Le rare est qu'il n'examina rien, et qu'il en crut le premier président sur sa très-périlleuse parole. L'exemple de Gaston, vrai ou faux, le frappa; il ne le vérifia seulement pas; et de plus la faute de Gaston ne devoit pas être le titre de la sienne. Gaston étoit le plus foible de tous les hommes : il ménageoit le parlement avec la dernière bassesse, qui sut tout entreprendre dans la minorité de Louis XIV où on étoit pour lors. Gaston, mené tantôt par l'abbé de La Rivière, tantôt par le coadjuteur, tantôt contre M. le Prince, tantôt pour lui, et levant l'étendard contre le cardinal Mazarin, vouloit être le maître, et comptoit ne le pouvoir être que par le parlement, qui avoit pris le dessus jusqu'à faire la guerre au roi et le chasser nocturnement de Paris. Ainsi cet exemple n'en étoit un que des monstrueuses entreprises d'une compagnie qui pour dominer tout s'étoit jetée dans la sédition et la révolte ouverte; belle leçon pour les rois et pour les régents.

Huit ou dix jours après, M. le duc d'Orléans fit donner une pension de six mille livres au jeune président de Maisons, avec la jouissance à sa mère sa vie durant, l'un et l'autre pourtant fort riches. Le duc de Noailles et Canillac, qui étoit le tenant de cette maison, procurèrent cette grâce si mal placée, et ce comble de foiblesse si proche de celle de la procession, à des gens dont le logis étoit le lieu d'assemblée des cabales du parlement et des ennemis de la régence. Ce prince, po-

rendre tout le monde content, donna en même temps, et paya, lui ou le roi, un beau régiment de dragons à Rion, dont Mme la duchesse de Berry fut fort satisfaite.

Pour rendre la chose complète, ces messieurs obtinrent que cette pension donnée à Maisons ne fût pas celle qu'avoit son père, parce qu'elle lui auroit été moins propre et personnelle, et qu'il y auroit peut-être eu quelque ombre de difficulté d'en faire jouir sa mère sa vie durant. Cette pension du père étoit de celles appelées de Pontoise, et fut donnée en même temps au président Aligre, pour mieux gratifier le parlement qui traitoit si bien le régent en son autorité et en son rang, et dans l'instant même qu'il l'empêcha avec cet éclat d'assister à cette procession, où ils lui déclarèrent si nettement que le parlement le précéderoit. Voici quelles étoient ces pensions dites de Pontoise. Pendant les troubles de la minorité de Louis XIV, où le parlement commençoit à prêter l'oreille à des unions qui causèrent depuis des guerres civiles, on crut dans le conseil du roi rompre cours à ces dangereuses menées en éloignant de Paris le parlement, et il fut tranféré à Pontoise. Un très-petit nombre des officiers de cette compagnie obéit, l'autre demeura à Paris et y leva bientôt le masque. Les chefs de ceux qui avoient obéi et entraîné d'autres à Pontoise, où ils les maintinrent dans la fidélité et dans l'exercice de leurs charges comme le parlement y séant, en furent récompensés de six mille livres de pension chacun. Depuis ce temps-là ces pensions se sont continuées et sont connues sous le nom de pensions de Pontoise. Le roi les donne, à qui il lui plaît, lorsqu'elles vaquent, d'entre les présidents à mortier. On a cru que cette continuation de grâces rendroit les uns reconnoissants, les autres soumis par l'espérance. Que de gens qui perdent bras et jambes, et qui se ruinent au service du roi, à qui on ne donne rien ou bien peu de chose, mais ils ne portent ni robe ni rabat!

CHAPITRE XXXII.

Bataille de Salankemen gagnée par les Turcs sur le prince Eugène. — Jésuites encore interdits. — Comte d'Évreux entre singulièrement au conseil de guerre. — Coigny, mal avec le régent, se bat avec le duc de Mortemart; refusé d'entrer au conseil de guerre, veut tout quitter. — Je le raccommode. — Il entre au conseil de guerre. — Il ne l'oublie jamais. — Les princes du sang présentent une requête au roi contre le nom, le rang et les honneurs de princes du sang, et l'habilité de succéder à la couronne, donnés par le feu roi à ses bâtards. — Les pairs présentent une requête au roi pour la réduction des bâtards au rang, honneurs et ancienneté de leurs pairies parmi les autres pairs. — Bout de l'an du roi à Saint-Denis. — Le duc de Berwick établit son fils aîné en Espagne, qui y épouse la sœur du duc de Veragua et prend le nom de duc de Liria. — Valentinois de nouveau enregistré au parlement, lequel se réserve des remontrances en enregistrant un nouvel édit pour la chambre de justice, et refuse une seconde fois les deux charges des bâtiments et des postes. — Caractère du duc de Brancas. — Caractère de son fils et de sa belle-fille. — Ils désirent de nouvelles lettres de duché-pairie à faire enregistrer au parlement de Paris. — Etat de

leur dignité. — Brancas trompé par Canillac, à qui il s'étoit adressé, s'en venge en bons mots et a recours à moi. — Condition dont Villars me donne toute assurance, sa foi et sa parole, sous laquelle je m'engage à le servir. — J'y réussis avec peine. — Longtemps après, il me manque infâmement de parole et en jouit. — Le parlement enregistre enfin l'édit de création des charges de surintendant des bâtiments et de grand maître des postes. — Les princes du sang et bâtards n'assistent point à la réception du duc de Villars-Brancas. — Mort de l'abbé de Brancas. — Mort de la princesse de Chimay. — Abbé de Pomponne chancelier de l'ordre par démission de Torcy. — Arrivée des galions richement chargés. — Voyage de Lafitau; quel étoit ce jésuite. — Mort du fils unique de Chamarande, et du comte de Beuvron. — Mort de Mme de Lussan et de l'abbé Servien. — Mort de Mme de Manneville. — Mort d'Angennes. — Mort de la duchesse d'Olonne. — M. le duc de Chartres, malade de la petite vérole, cause un dégoût de ma façon au duc de Noailles. — *Te Deum* au pillage. — Mort du maréchal de Montrevel, de peur d'une salière renversée sur lui. — Mort du prince de Fürstemberg. — Mort du prince de Robecque. — Le régiment des gardes wallones donné au marquis de Risbourg. — La duchesse d'Albe épouse le duc de Solferino.

La guerre s'étoit enfin déclarée entre les deux empires. Les deux armées se trouvèrent fort proches au commencement d'août. Le prince Eugène, qui commandoit l'impériale, détacha le 4 le comte Palfi avec le comte Brenner, pour aller reconnaître les Turcs avec deux mille chevaux. Les Turcs en avoient fait un autre qui les rencontra. L'action fut vive. Brenner fut pris, à qui en arrivant le grand-vizir fit inhumainement couper la tête devant sa tente, où on la trouva encore avec le corps auprès le lendemain 5. Ce même jour les deux armées s'ébranlèrent l'une contre l'autre. La bataille dura sept heures avec beaucoup d'opiniâtreté. Enfin les Turcs furent battus et mis en fuite, perdirent près de trente mille hommes, toute leur artillerie, leurs tentes et leurs bagages. La victoire du prince Eugène fut complète, à qui il n'en coûta que quatre ou cinq mille hommes. Cette bataille fut donnée près de Salankemen [1], où le prince Louis de Bade en avoit gagné une.

La guerre de la constitution n'étoit pas moins animée du côté des agresseurs, c'est-à-dire de ceux qui vouloient la faire recevoir à leur mot, ni plus honnêtement menée que le traitement fait par le grand-vizir à un prisonnier de guerre fort distingué, qu'on vient de voir. Les jésuites continuoient à intriguer, à écrire, à parler plus violemment que jamais, en sorte que le cardinal de Noailles, qui avoit laissé les pouvoirs à un petit nombre d'entre eux lorsqu'il les ôta au gros, se trouva à bout de ménagements avec eux, et interdit la totalité, excepté les PP. Gaillard, entraîné malgré lui par sa compagnie, La Rue, Lignières et du Trévoux, confesseurs de la reine d'Angleterre, de Madame, et de M. le duc d'Orléans. Ce dernier n'avoit pas grand besoin de cette

1. Cette bataille est ordinairement désignée sous le nom de bataille de Peterwaradin. Elle fut gagnée par le prince Eugène, le 5 août 1716. Il y avait eu, en 1691, comme le rappelle Saint-Simon, une victoire remportée sur les Turcs à Salankemen (Esclavonie) par le prince Louis de Bade.

grâce pour l'usage qu'il avoit à en faire. Lignières fut depuis confesseur du roi, mais sans feuille ni crédit; La Rue, qui l'avoit été de Mme la Dauphine, ne l'étoit plus que de quelques personnes distinguées, à qui et pour elles seulement, le cardinal de Noailles voulut bien ne le pas refuser.

Le comte d'Évreux, colonel général de la cavalerie, mouroit d'envie de se servir de ce temps facile pour reprendre l'autorité de sa charge, que le comte d'Auvergne, son oncle, n'avoit jamais eue, ni lui non plus. Il ne se mêloit en aucune sorte de la cavalerie; tout se faisoit dans le conseil de guerre, où MM. de Lévi et de Joffreville en avoient le département. Dépouiller le conseil de guerre de cette partie étoit chose impossible; y entrer, qui lui auroit cédé? Cet embarras le retint longtemps dans l'inaction. A la fin le désir de prendre l'autorité sur la cavalerie, et par là d'aller plus loin, lui parut mériter quelque sacrifice, mais toujours en conservant un coin de précieuse chimère. Il demanda au régent la dernière place fixe au conseil de guerre, qui que ce soit qui y pût entrer, de n'avoir ni le nom ni les appointements de conseiller de ce conseil, et d'y être seulement chargé du département de la cavalerie, au lieu de ceux qui l'avoient, à condition d'y rapporter tout, et de faire comme eux faisoient sur la cavalerie à l'égard du conseil. Il sentoit que par là il acquerroit connoissance de la cavalerie, du crédit sur elle, et de la considération, qui s'augmenteroit toujours par l'exercice, et qu'avec cette possession subalterne au conseil de guerre, il seroit difficile qu'elle ne lui revînt pas entière et indépendante, si ce conseil venoit à cesser, et la forme du gouvernement à changer, comme l'un et l'autre arriva en effet; et par cette dernière place fixe, sans titre ni appointement de conseiller, il comptoit ôter toute difficulté, faire porter cette place sur sa charge, et mettre sa princerie à couvert. Ce projet lui réussit; le régent le trouva bon, et le comte d'Évreux entra ainsi au conseil de guerre, et y demeura sur ce pied-là tant que ce conseil dura.

Coigny, colonel général des dragons, qui étoit bien éloigné des raisons qui avoient si longtemps combattu le comte d'Évreux en lui-même sur le conseil de guerre, avoit tenté tout ce qu'il avoit pu pour y entrer depuis qu'il étoit formé. Il étoit ancien lieutenant général. Nulle difficulté d'aucune sorte. Il étoit mal sur les papiers du régent, en cela plus malheureux que ceux qui le méritoient le plus. Il s'étoit insinué assez avant par la chasse avec M. le comte de Toulouse, du temps du roi; il avoit été depuis de tous ses voyages de Rambouillet. La querelle des princes du sang et des bâtards excita des propos. Le duc de Mortemart, peu d'accord avec lui-même, en tint de forts contre les bâtards, en présence de Coigny. Celui-ci qui y sentit le comte de Toulouse mêlé et désigné comme le duc du Maine, voulut faire entendre au duc de Mortemart que ses discours ne convenoient pas à sa proximité avec eux. Cela fut mal reçu, ils se querellèrent, et pour le faire court ils se battirent. Je ne sais qui l'emporta; mais le duc n'eut rien, et Coigny en emporta une marque très-visible sur le visage qui lui est demeurée toute sa vie, et dont on ne lui fait pas plaisir de lui

Digitized by Google

parler. L'affaire fut étouffée avec grand soin pour sa cause, et Coigny fut quelque temps sans paroître pour se laisser guérir. Tout cela avoit persuadé le régent, et confirmé depuis, que Coigny étoit tout aux bâtards, et au duc du Maine autant qu'au comte de Toulouse. Ses refus réitérés résolurent Coigny à vendre sa charge qui faisoit toute son existence et toutes ses espérances qu'il voyoit évanouies; il en traita. Ses amis qui par là le voyoient tomber dans un puits en retardèrent la conclusion, sa femme surtout qui avoit beaucoup de sens, de raison, de modestie, et qui vivoit fort retirée, et toute sa vie d'une grande vertu, quoiqu'elle eût été belle, et toujours dans une solide piété. L'entrée du comte d'Évreux dans le conseil de guerre lui fit perdre toute patience. Il voulut finir son marché, et s'en aller pour toujours en Normandie, où il avoit beaucoup de biens. A ce coup, personne ne put le retenir. C'étoit un homme au désespoir qui se voyoit perdu auprès du régent sans ressource, et sans avoir pu deviner pourquoi.

En cette extrémité je ne sais qui avisa sa femme de me venir trouver. Jamais je ne l'avois vue, ni Mme de Saint-Simon non plus; Coigny et moi n'avions jamais mené la même vie; je ne le connoissois point du tout, et ne le rencontrois presque jamais. Mme de Coigny étoit sœur du Bordage que nous ne voyions jamais non plus; leur mère étoit Goyon-Matignon d'une autre branche que les Matignon, fille du marquis de La Moussaye et d'une sœur de M. de Turenne, tellement qu'elle étoit cousine issue de germaine de Mme de Saint-Simon, petites-filles des deux sœurs. Elle s'en vint franchement un matin toute seule chez moi réclamer parenté, secours, et me conter rondement le désespoir de son mari, et le sien, de lui voir se couper la gorge résolûment sans que rien l'en pût empêcher, s'il ne parvenoit à entrer au conseil de guerre, et à fondre les glaces de M. le duc d'Orléans à son égard, qu'il ne savoit pas avoir jamais méritées. Sa franchise, sa confiance, sa situation me touchèrent. Je savois d'où le mal venoit; mais comme je ne m'y intéressois ni en bien ni en mal, je n'en avois tenu nul compte. Je convins avec elle qu'avant tout il falloit arrêter la vente de la charge, et me donner après le temps de faire ce que je pourrois. Je la priai de m'envoyer son mari, et je la renvoyai toute consolée de se flatter d'une ressource, sans néanmoins m'être fait fort de rien. Dès le lendemain je vis arriver Coigny dans un état de désespoir, qu'il ne me cacha point, d'un homme qui voit perdus tous les travaux de sa vie pour soi et pour sa famille, et qui se va enterrer tout vivant. Je lui dis ce que je pus pour le remettre un peu; je ne laissai pas de le promener assez sans faire semblant de rien, pour découvrir en quel état il étoit avec M. du Maine, et je trouvai qu'il n'y avoit rien du tout. Je lui dis que présentement je ne lui répondois de rien, parce que j'ignorois, comme il étoit vrai, jusqu'à quel point étoit pour lui l'éloignement de M. le duc d'Orléans; que je lui demandois quinze jours pour me tourner, et voir à traiter ce qui le regardoit avec Son Altesse Royale; que je lui promettois de faire tout de mon mieux pour le raccommoder, et pour le faire entrer au conseil de guerre, mais sous une condition, sans laquelle je ne pouvois me mêler de lui, qui étoit sa parole d'honneur de surseoir le

marché de sa charge pendant ces quinze jours, et qu'après nous verrions, et qu'au cas qu'il entrât au conseil de guerre, il romproit le marché et ne s'en déferoit point. Il me le promit. Je le priai de ne se point donner la peine de revenir chez moi, ni de se donner aucun autre mouvement, et d'attendre pendant ces quinze jours qu'il eût de mes nouvelles. Je le renvoyai un peu calmé.

Je n'eus pas besoin de tant de temps. Je parlai au régent; je le détrompai sur la liaison de M. du Maine; je lui fis honte de grêler sur le persil, tandis qu'il combloit de faveurs tant de grands coupables à son égard, dont il ne faisoit que des ingrats, et de désespérer un ancien lieutenant général distingué dans son métier, estimé dans le monde, qu'il s'acquerroit sûrement en ne l'excluant pas d'un agrément où le portoit sa charge et l'exemple du comte d'Évreux tout récent. J'obtins donc tout ce que je m'étois proposé, dans les premiers huit jours des quinze que j'avois demandés. J'envoyai prier Coigny de passer chez moi. Il vint aussitôt. Je lui dis ce que j'avois fait; que les préventions étoient tombées; qu'il s'en apercevroit dans le courant; que j'avois permission de lui dire que l'entrée au conseil de guerre lui étoit accordée; qu'il pouvoit en aller sur ma parole remercier le régent; mais sans entrer en autre discours, parce que, n'y ayant rien eu de marqué, il n'y avoit ni justification ni explication à faire. Il est difficile de voir un homme plus aise qu'il fut. Il me dit que je le faisois passer de la mort à la vie. Il alla au Palais-Royal, où il fut bien reçu, et entra deux jours après au conseil de guerre, où il eut le détail des dragons. Sa femme me vint remercier l'après-dînée. Je leur dois la justice qu'ils ne l'ont jamais oublié en aucun temps, et qu'ils vivent encore aujourd'hui avec moi avec toutes les recherches, les attentions et l'amitié possible, et la plus déclarée, sans aucun des ménagements que les changements des temps et des choses ont produits, et qui en ont tant changé d'autres. Il est vrai que ce que je fis alors le remit à flot, conserva sa charge, et de l'un à l'autre a conduit lui et son fils à la fortune qu'ils ont faite, et qui n'est peut-être pas au bout; mais leur reconnoissance n'en est pas moins estimable et rare.

Enfin la querelle des princes du sang et des bâtards éclata après avoir été longtemps couvée, aigrie, suspendue, par une requête signée de M. le Duc, M. le comte de Charolois, et M. le prince de Conti, contre M. du Maine et M. le comte de Toulouse, que M. le Duc présenta à M. le duc d'Orléans, adressée au roi, le 22 août, et que le 29 du même mois M. le duc d'Orléans donna en communication au duc du Maine, au sortir du conseil de régence de l'après-dînée, pour y répondre. Davisard, fort attaché à lui, avocat général au parlement de Toulouse, fut celui qui y répondit, et qui fit toutes les autres pièces que les deux frères produisirent ou publièrent dans le cours de ce fameux procès, dont le curieux recueil est entre les mains de tout le monde, ainsi que l'autre recueil de tout ce que les princes du sang y produisirent ou publièrent. Je ne chargerai donc point ces Mémoires des raisons des uns ni des autres, si tant est qu'à l'égard des bâtards on puisse appeler raisons des usurpations sans nombre, toutes plus monstrueuses les unes

que les autres, et qui renversent l'ordre du royaume et toutes les lois divines et humaines. Je ne suivrai même le cours de ce procès que sur les événements importants, et j'en abandonnerai un inutile et ennuyeux détail. Je me renfermerai là-dessus aux démarches que les ducs ne purent se refuser en cette occasion, et à la part que j'ai pu y prendre.

Les princes du sang attaquant les bâtards dans l'usurpation de leur qualité de princes du sang et de succession à la couronne, les pairs tomboient nécessairement dans le cas de disputer à ces mêmes bâtards l'usurpation du rang au-dessus d'eux. Ils avoient résolu de présenter leur requête en même temps que les princes du sang présenteroient la leur. Je ne l'avois pas laissé ignorer, comme on l'a vu, à M. du Maine ni à Mme la duchesse d'Orléans, dès le règne du feu roi et depuis; il ne fut donc plus question que de l'exécuter. On s'assembla; on la résolut; on la dressa; tous signèrent, hors cinq ou six absents, le duc de Rohan, toujours étrange en tout, et d'Antin qui nous pria de le dispenser de se trouver à ces assemblées. La dernière ne fut que pour signer, et députer sur-le-champ quatre pairs pour la porter au régent. MM. de Laon, de Sully, de la Force et de Villeroy en furent chargés. Je refusai opiniâtrément d'en être, par considération pour Mme la duchesse d'Orléans. En même temps que nous sortîmes de chez M. de Laon, où en l'absence de M. de Reims nous nous étions assemblés, les quatre députés allèrent présenter au régent notre requête au roi, et en même temps j'allai chez Mme la duchesse d'Orléans. Je lui dis que je ne voulois pas qu'elle apprît par M. le duc d'Orléans, moins encore par le public, la démarche que nous faisions au moment que je lui parlois; que je la suppliois de se souvenir que nous avions attendu à l'extrémité à la faire; de ne point oublier ce que je lui avois dit là-dessus du vivant du roi, et répété depuis sa mort plus d'une fois, et à M. le duc du Maine, même à Mme du Maine, la seule fois que je l'avois vue, lorsque M. du Maine m'y mena, rue Saint-Avoye, dans la maison d'emprunt du premier président où ils logeoient au retour du roi de Vincennes à Paris, et depuis encore à M. le comte de Toulouse. Mme la duchesse d'Orléans me parut étonnée, néanmoins reçut bien mon compliment, avoua se souvenir très-bien de tout ce que je lui alléguois, et n'osant trop s'émouvoir contre nous en ma présence, se lâcha contre les princes du sang. Je n'étois pas là pour la contredire, moins encore pour approuver sa déclamation; je pris le parti du silence. Après qu'elle se fut exhalée, nous ne laissâmes pas de causer d'autre chose à l'ordinaire; il lui vint du monde, j'en pris occasion de me retirer.

Les députés à M. le duc d'Orléans nous rapportèrent qu'ils en avoient été fort bien reçus. Je ne sais plus qui de nous se chargea de rendre compte à M. le Duc de ce que nous venions de faire, qui en parut fort aise. Nous ne fîmes là-dessus aucune civilité aux bâtards; mais comme mon rang me plaçoit nécessairement en tous les conseils auprès du comte de Toulouse, avec qui j'étois là et chez Mme la duchesse d'Orléans fort librement, où je le rencontrois souvent, je lui en fis, en entrant au premier conseil, une civilité personnelle qu'il reçut honnêtement. Je n'en fis aucune au duc du Maine, qui néanmoins me salua fort

civilement à son ordinaire, et moi lui, sans nous approcher. Pour M. le duc d'Orléans, je lui parlai fortement, tant sur les princes du sang que sur les pairs contre les bâtards. Je lui ramenteus[1] tout ce que lui-même m'avoit dit du temps du feu roi sur leurs différentes apothéoses, à mesure que le feu roi les avoit déifiés par degrés, et je ne lui laissai pas oublier les horreurs inventées, et sans cesse répandues et renouvelées, contre lui par le duc du Maine, où il avoit fait entrer Mme de Maintenon, et par elle en avoit persuadé le roi et tout ce qu'il avoit pu à la cour, à Paris, dans les provinces, et jusque dans les pays étrangers. La bénignité, pour ne pas dire l'incurie et l'insensibilité de M. le duc d'Orléans, étoit inébranlable; mais il ne put disconvenir que nous n'eussions raison d'avoir fait notre requête, et de la lui avoir présentée. Les princes du sang y applaudirent fort; les bâtards n'en sonnèrent mot. Mme la duchesse du Maine ne put se contenir comme eux, mais elle n'osa pourtant se laisser [aller] au delà des plaintes emportées pour une autre, mesurées pour elle. Nous la laissâmes dire sans lui faire la moindre honnêté là-dessus. La vérité est que, après ce qui s'étoit passé, nous n'en devions aucune à M. ni à Mme du Maine.

Je fus surpris de la façon dont le maréchal de Villeroy se comporta dans cette affaire avec tout ce dont il se piquoit pour le feu roi, qui ne l'avoit mis auprès de son successeur qu'en faveur des bâtards, et avec toutes ses liaisons avec le duc du Maine. Il fut un des plus ardents pour cette requête, et ne foiblit point dans toute la suite à cet égard. Je ne dissimulerai pas qu'elle me fit peut-être commettre une simonie. Quelques-uns de nous craignoient de signer la requête contre les bâtards, et Rochebonne, évêque-comte de Noyon, plus que pas un. Il me l'avoua, et passa jusqu'à me dire qu'il ne la signeroit point. Il étoit pauvre, jeune, aimoit à dépenser; je le pris par ce foible. Je lui promis de faire l'impossible, s'il la signoit, pour lui obtenir une grosse abbaye. Il fut combattu; à la fin il signa, mais sur cette parole. Il sut bien m'en sommer depuis; je la lui tins. Il eut l'abbaye de Saint-Riquier, que j'arrachai du régent à la sueur de mon front. Il me disoit qu'on se moqueroit de lui de donner un si gros morceau à un homme comme M. de Noyon. Je me gardai bien de lui faire confidence de notre marché; mais j'y mis tout mon crédit, et jamais je n'eus tant de peine. J'en fus récompensé par la satisfaction de m'acquitter, et par la joie de M. de Noyon, qui n'osoit espérer une si forte abbaye, et de tous points si fort à sa bienséance.

On fit, le 1er septembre, le bout de l'an du feu roi à l'ordinaire, mais à petite et courte cérémonie. Il n'y eut de révérences que celles des hérauts. Les princes du deuil furent M. le duc d'Orléans, M. le Duc et M. le comte de Charolois; le duc du Maine, ses deux fils et le comte de Toulouse y assistèrent, et presque personne. Les compagnies y étoient. Moins de deux heures finirent tout à Saint-Denis.

Le duc de Berwick, dont on a expliqué en son temps l'érection d'un duché-pairie avec des clauses si singulières, par l'espérance qu'il avoit

1. Rappelai.

du rétablissement de ses établissements en Angleterre, et d'en revêtir le comte de Tinmouth son fils aîné, unique de son premier mariage, vit enfin qu'il n'y avoit plus à se flatter de ce côté-là. Il prit le parti de l'établir en Espagne, de lui céder sa grandesse suivant le privilége insolite que le roi d'Espagne lui en avoit accordé en le faisant grand, comme il a été remarqué alors, et de l'établir pour toujours en Espagne, où il fut gentilhomme de la chambre, prit le nom de duc de Liria, et possession des terres que le roi d'Espagne avoit données à son père dans le royaume de Valence, qu'il lui céda, et il le maria à la sœur unique du duc de Veragua, lequel étoit fort riche, sans enfants ni volonté de se marier.

On a vu, en son temps, l'engagement pris et déclaré par le roi d'accorder au fils unique de Matignon une érection nouvelle de Valentinois en duché-pairie, en épousant la fille aînée de M. de Monaco, qui n'avoit point de garçons, les singulières clauses qui y furent obtenues, et ce qui causa une grâce qui n'avoit point d'exemple. Le peu que le roi vécut depuis ne permit pas aux deux familles de la consommer, par tous les ajustements d'intérêts qu'il fallut faire; mais comme la grâce étoit publique, dès que les deux familles furent en état de faire le mariage les lettres d'érection furent expédiées, en décembre 1715. Le nouveau duc s'alla marier à Monaco, et quand il en revint, il trouva les princes du sang et les bâtards aux prises sur le traversement du parquet prétendu par les derniers, tellement que, pour éviter des inconvénients personnels, M. le duc d'Orléans suspendit l'enregistrement de Valentinois, où les uns et les autres avoient résolu de se trouver. La querelle grossit, comme on vient de le rapporter, par la requête des princes du sang pour dépouiller les bâtards de bien d'autres choses; ainsi, il ne fut plus question de se trouver au parlement, et M. de Valentinois finit son affaire; mais les autres pairs s'y trouvèrent. Dans cette séance, il y eut deux événements : le premier fut l'enregistrement d'un nouvel édit pour la chambre de justice; mais le parlement, qui prétendit ne l'avoir pas examiné, se réserva d'y pourvoir par des remontrances. L'autre fut le refus réitéré de l'édit de création des charges de surintendant des bâtiments, et de surintendant des postes. Le duc de Noailles y fit l'orateur, pour plaire au régent et montrer en public sa belle éloquence. Elle échoua, et les voix contraires se trouvèrent plus nombreuses qu'elles n'avoient été au premier refus.

L'exécution de cette grâce, jusqu'alors diversement suspendue par différentes raisons étrangères à la grâce même, avoit donné lieu depuis longtemps à des désirs. Le duc de Brancas, tout frivole qu'il étoit, en devint susceptible, et son fils aussi peu solide que lui. Le père étoit un homme léger, sans méchanceté, sans bonté, sans affection et sans haine, sans suite et sans but que celui d'attraper de l'argent, pourvu que ce fût sans grand'peine, de le dépenser promptement et de se divertir. A qui n'avoit que faire à lui, et à qui n'y prenoit point de part, aimable, amusant, plaisant, divertissant, avec des saillies pleines d'esprit, d'une imagination ravissante, quelquefois folle, qui ne se refusoit rien, qui parloit bien et de source, avec un air naturel, souvent un

naïf inimitable. Il se faisoit justice à lui-même pour se donner liberté entière de la faire aux autres, mais sans ambition et sans jalousie. Une débauche outrée et vilaine l'avoit séparé de presque tous les honnêtes gens, et quoiqu'il se remît par bouffées de fantaisie par-ci par-là dans le grand monde, dont il étoit toujours bien reçu du gros, l'obscurité de son goût l'en retiroit bientôt dans l'obscurité de sa déraison, où il demeuroit des années sans reparoître. Quoique le désordre de sa vie ne fût pas du même genre que celui de M. le duc d'Orléans, ce prince s'étoit toujours plu avec lui, et, devenu le maître, avoit continué à l'admettre et à le désirer dans ses soupers et dans sa familiarité. Il n'en étoit pourtant guère plus ménagé que les autres. Il disoit de lui qu'il gouvernoit et menoit les affaires comme un espiègle; et pressé outre mesure par un homme de province d'obtenir je ne sais quoi, et qui, comme ces gens-là ne manquent jamais de faire, lui disoit qu'on savoit bien qu'il pouvoit tout, il lui répondit d'impatience : « Eh bien ! monsieur, il est vrai, puisque vous le savez, je ne vous le nierai point, M. le duc d'Orléans me comble de bontés, et veut tout ce que je lui demande; mais le malheur est qu'il a si peu de crédit auprès du régent, mais si peu, si peu, que vous en seriez étonné, que c'est pitié, et qu'on n'en peut rien espérer par cette voie. » Le premier n'étoit pas mal vrai, et il le dit à M. le duc d'Orléans lui-même. Ce prince sut le second qui n'étoit pas tout à fait faux, et il rit de tout son cœur de tous les deux. Brancas disoit de soi-même au régent qu'il n'avoit point de secret; qu'il se gardât bien de lui rien confier; qu'il n'avoit point aussi l'esprit d'affaires, qu'elles l'ennuieroient, qu'il ne vouloit que se divertir et s'amuser. Cela mettoit M. le duc d'Orléans à l'aise avec lui, qui ne pouvoit assez l'avoir dans ses heures obscures et dans ses soupers. Il y disoit de soi et des autres tout ce qui lui passoit par la tête, avec beaucoup de cette sorte d'esprit et de liberté; et ses dires revenoient après par les autres soupeurs, qui s'en divertissoient aux dépens de qui il appartenoit.

On a vu ailleurs comment et à qui il avoit marié son fils aîné, ou plutôt vendu pour de l'argent qu'il en avoit tiré pour y consentir et se démettre de son duché. On a vu aussi que ce furent M. et Mme du Maine qui firent ce mariage, et sur quel pied Mlle de Moras étoit chez eux. Devenue par eux duchesse de Villars, elle et son mari passèrent leur vie à Sceaux, et partout à la suite de Mme du Maine, comme leurs plus soumis domestiques, jusque tout à la fin de la vie du roi. Le duc de Villars avoit peu servi et avec peu de réputation. Il aimoit le jeu à l'excès, la parure quoiqu'il en fût peu susceptible, les bijoux et les breloques, beaucoup la bonne chère, encore mieux l'argent dont il n'avoit guère et qu'il dépensoit dès qu'il en avoit, plus que tout cela une infâme débauche dont il se cachoit encore moins que son père, duquel il ne tenoit rien pour l'esprit et l'agrément, mais moins obscur et très-paresseux.

Lui et sa femme sans estime réciproque, qu'en effet ils ne pouvoient avoir, vivoient fort bien ensemble dans une entière et réciproque liberté, dont elle usoit avec aussi peu de ménagement de sa part que le mari de

la sienne, qui le trouvoit fort bon, et en parloit même indifféremment quelquefois et jusqu'à elle-même devant le monde, et l'un et l'autre sans le moindre embarras. Mais elle étoit méchante, adroite, insinuante, intéressée comme une crasse de sa sorte, ambitieuse, avec cela artificieuse, rusée, beaucoup d'esprit d'intrigue, mais désagréable plus encore que son mari; et tous les deux bas, souples, rampants, prêts à tout faire pour leurs vues, et rien de sacré pour y réussir, sans affection, sans reconnoissance, sans honte et sans pudeur, avec un extérieur doux, poli, prévenant, et l'usage, l'air, la connoissance et le langage du grand monde. Tout à la fin de la vie du roi ils sentirent le cadavre, ils comprirent que les choses ne se passeroient pas ou doucement, ou agréablement, entre M. le duc d'Orléans et le duc du Maine, ni entre les princes du sang et les bâtards. Ils commencèrent donc à intriguer doucement pour être bien reçus de M. le Duc et de Mme la Duchesse; et quand ils s'en crurent assurés, ils firent comme les rats qui sentent de loin le prochain croulement d'un logis, et l'abandonnent à temps pour aller chercher retraite dans un autre. C'est ce que firent aussi ces rats à deux pieds, sans avoir reçu le plus léger mécontentement de M. ni de Mme du Maine, et aussi sans le plus léger ménagement pour eux. Les princes, et plus ordinairement les princesses, s'amusent sans dégoût de ce qu'elles méprisent, l'habitude, l'empressement bas à leur plaire y joint souvent de la bienveillance; c'est à quoi le duc de Villars s'attacha auprès de Mme la Duchesse et de ses entours, et devint un des tenants de la maison, comme il l'avoit été de celle de M. et de Mme du Maine, qui n'entendirent plus parler d'eux.

Brouillés souvent avec le père et devenus plus souples à son égard, par les mêmes raisons qui les avoient fait passer d'un camp à l'autre, ils se réunirent et se mirent en tête de se tirer d'un état embarrassant qui les excluoit de tout, et d'en sortir par une érection nouvelle en duché-pairie enregistrée au parlement de Paris. Le fils et sa femme, trop méprisés pour y rien pouvoir, tâchèrent à mettre le père en mouvement. Celui-ci ne se sentit pas un crédit assez sérieux pour l'entreprendre sans aide. Le même étrange goût les avoit liés, il y avoit longtemps, Canillac et lui; et le Palais-Royal, où ils se voyoient assez souvent du temps du feu roi, les rassembloit fort ordinairement ailleurs. Brancas s'adressa donc à lui et lui parla avec confiance. L'habitude les unissoit plus que l'amitié; d'estime, ils se connoissoient trop pour en avoir l'un pour l'autre. Canillac avoit les mêmes vues pour un autre qu'il aimoit véritablement, mais dont il n'est pas encore temps de parler; il fut donc fâché de celles de Brancas, embarrassé de son ouverture et du secours qu'il lui demandoit, résolu de l'amuser et de le tromper pour ne pas croiser les vues qu'il avoit pour un autre. La belle-fille, en attendant les bons offices de Canillac, ne s'endormoit pas; elle étoit venue à bout de tonneler d'Aguesseau, procureur général, qu'elle se doutoit bien qui seroit consulté, et, sûre de lui, pressoit son beau-père, qui à son tour tourmentoit Canillac. Avant d'aller plus loin, il faut expliquer le fait.

Louis XIII érigea la terre de Villars en duché simple en septem-

bre 1627, en faveur de Georges de Brancas, qui les fit enregistrer en juillet suivant au parlement d'Aix. Il étoit frère cadet de l'amiral de Villars, qui traita de la réduction de Rouen et d'une partie de la Normandie avec Henri IV, pour l'amirauté qu'avoit le second maréchal de Biron, et à d'autres conditions encore, en 1594, et qui fut tué l'année suivante, de sang-froid, près de Dourlens en Picardie, où il avoit été battu et pris par les Espagnols. Il n'avoit point été marié. Georges, son frère, fut lieutenant général de Normandie et gouverneur du Havre-de-Grâce. Il avoit épousé une sœur du premier maréchal d'Estrées, et il obtint, en 1652[1], de Louis XIII, des lettres d'érection du duché de Villars en pairie, et mourut chez lui en Provence, en janvier 1657, à quatre-vingt-neuf ans sans avoir fait enregistrer nulle part ses lettres de pairie. Louis-François, son fils aîné, un mois après la mort de son père, les fit enregistrer au parlement d'Aix. C'étoit un petit bossu qui ne se montra guère, qui s'enterra dans sa province, qui mourut en 1679, et qui étoit frère du comte de Brancas, chevalier d'honneur de la reine mère, si connu par la singularité de ses distractions, qui mourut en 1681 à soixante-trois ans, et qui de la fille de Garnier, trésorier des parties casuelles, ne laissa que la princesse d'Harcourt et la duchesse de Brancas, qu'il fit épouser au fils aîné de son frère et de la fille de Girard, sieur de Villetaneuse, procureur général de la chambre des comptes de Paris. C'est cette duchesse de Brancas si malheureuse, dont on a raconté en son temps la singulière séparation d'avec son mari, le duc de Brancas dont il s'agit ici, et qui pour son pain se fit dame d'honneur de Madame, comme on l'a dit ici en son temps. Par ces érections la dignité de duc étoit certaine et héréditaire, l'ancienneté fort disputée, parce que l'enregistrement n'en avoit été fait qu'au parlement d'Aix, et celle de pair nulle par la même raison, inconnue aux pairs et à la cour des pairs. Cela faisoit donc un duché fort boiteux et une pairie en idée, un duc à qui aucun ne cédoit, par conséquent exclus de toute cérémonie. C'est donc de cet état d'embarras et d'exclusion que le père et le fils, et plus qu'eux encore la belle-fille voulut sortir par de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie, enregistrées au parlement de Paris.

Canillac ne répondoit point aux empressements avec lesquels Brancas réclamoit son service : outre la raison secrète qui retenoit Canillac, sa liaison avec Brancas n'étoit qu'habitude. Il falloit à l'un un encens, une soumission, une admiration perpétuelle à son babil doctrinal, politique, satirique, envieux et sentencieux, et à sa singulière morale. C'étoit à quoi la vivacité et la liberté de Brancas ne s'étoient pu ployer. Il s'aperçut enfin qu'il le menoit sans dessein de le servir. Piqué contre lui, il ne se contint plus de brocards, en divertit M. le duc d'Orléans et sa compagnie les soirs. Il y dit un jour du babil doctrinal de Canillac en sa présence, qu'il avoit une perte de morale continuelle, comme les

1. La date de 1652 est donnée par le manuscrit de Saint-Simon, mais il y a évidemment erreur, puisque Louis XIII était mort en 1643. D'après le *Dictionnaire de Moreri*, les lettres patentes qui confirmèrent l'érection de 1627 sont datées de juillet 1651 et par conséquent du règne de Louis XIV.

femmes ont quelquefois des pertes de sang; et la compagnie à rire, et M. le duc d'Orléans aussi. Canillac en colère lui reprocha la futilité de son esprit et son incapacité d'affaires et de secret, et qu'en un mot il n'étoit qu'une caillette. « Cela est vrai, répondit Brancas en riant; mais la différence qu'il y a entre moi et toi, c'est qu'au moins je suis une caillette gaie et que tu es une caillette triste; j'en fais juge la compagnie. » Voilà M. le duc d'Orléans et tout ce qui étoit avec lui aux éclats, et Canillac dans une fureur qui lui sortit par les yeux et qui lui mastica la bouche. Aussi ne l'a-t-il jamais pardonné au duc de Brancas, qui tous les jours le désoloit et lui en donnoit de nouvelles. Tout cela pourtant ne faisoit pas son affaire : il fallut avouer à son fils et à sa belle-fille, qui le pressoient sans cesse, où il en étoit avec Canillac, et se tourner de quelque autre côté. Ils pensèrent à moi comme à celui qu'ils craignoient davantage et dont ils espéroient davantage aussi s'ils pouvoient me gagner, parce que je ne les tromperois pas, parce que je suivois ce que je voulois bien entreprendre, et par le poids que me donneroit en leur affaire l'éloignement connu où j'étois de l'accroissement du nombre des pairs. Le duc et la duchesse de Villars s'étoient toujours entretenus bien avec la duchesse de Brancas. Celle-ci étoit l'amie la plus intime et de tous les temps de la maréchale de Chamilly, qui, à une vertu peu commune dans tous les temps de sa vie, joignoit toutes les qualités les plus aimables de l'esprit, du cœur et de la plus sûre et agréable société, et qui étoit depuis longtemps amie intime de Mme de Saint-Simon, par conséquent la mienne, et nous voyoit fort souvent; ce fut la voie qu'ils prirent.

La duchesse de Brancas par la maréchale étoit aussi de nos amies, mais non assez pour nous parler; nous ne connoissions point du tout la belle-fille, ou plutôt assez pour n'avoir aucun commerce, et je n'avois jamais parlé au père ni au fils, pour ainsi dire. La maréchale se chargea de nous parler, et le fit efficacement. Je considérai que M. de Brancas n'étoit pas moins duc pour l'être d'une manière bizarre; que son ancienneté pouvoit embarrasser; qu'il valoit mieux s'en défaire par de nouvelles lettres, et un nouveau rang de duc et pair qui le remît dans l'ordre naturel et commun, que de laisser subsister des prétentions et une exclusion de toutes cérémonies éternelle. Je consentis donc à y travailler à cette condition, mais de laquelle je voulus me bien assurer par celui qu'elle regardoit. C'étoit le fils, parce que, le père s'étant démis de son duché, il n'étoit plus susceptible de la pairie comme il étoit arrivé maréchal de Tallard. Nous prîmes donc un jour chez la maréchale de Chamilly, où le duc et la duchesse de Villars se trouvèrent avec Mme de Saint-Simon et moi. Là se fit l'explication et la convention nette et précise. Villars convint que tout ce qu'il désiroit étoit d'être fait duc et pair par de nouvelles lettres enregistrées au parlement de Paris, tant pour couper racine à toute prétention d'ancienneté, que parce que le parlement de Paris ne connoît point d'enregistrement d'érections de ces dignités des autres parlements, mais seulement les siennes. Qu'à ce titre, il prendroit la queue de tous les pairs au parlement, et de plus celle de tous les ducs en toutes cérémonies et actes, spécialement en l'ordre du

Saint-Esprit, le cas lui arrivant, et ne prendroit ni ne prétendroit jamais en aucun acte, cérémonie, occasion quelconque, autre rang parmi les ducs que celui de la date du rang nouveau desdites nouvelles lettres, et de sa réception au parlement de Paris. Cela fut bien et clairement énoncé par moi, répété par la maréchale de Chamilly, prononcé de même par Villars, distinctement et correctement approuvé et consenti par lui, qui m'en donna sa foi et sa parole d'honneur positive et me la réitéra, de manière que j'eus honte de lui faire l'affront de la lui demander par écrit. Et voilà la sottise des honnêtes gens droits et vrais avec ceux qui ne sont rien moins, et desquels ils ne peuvent se figurer une infamie solennelle. J'ai eu depuis tout loisir de m'en repentir.

Ce qui m'empêcha de parler d'écrit fut qu'il me pria d'expliquer à M. le duc d'Orléans ces conditions; qu'il me donna sa parole que lui et son père les stipuleroient eux-mêmes en ma présence à ce prince, et qu'ils consentoient que la foi et la parole qu'ils me donnoient de s'y tenir devinssent publiques. Un homme d'honneur est aisément trompé par qui n'en a point, et qui s'en joue. Ces paroles reçues, je ne pensai plus qu'à m'acquitter de l'engagement qu'elles m'avoient fait prendre. Je représentai au régent la convenance de mettre à flot des gens engravés d'une manière singulière, dont il aimoit le père, et dont la mère, dame d'honneur de Madame, méritoit sa considération et ses grâces, les tirer de prétention et d'exclusion perpétuelle par une grâce très-grande à la vérité, mais qui ne changeoit point leur extérieur et ne blessoit personne. Je fus surpris de la résistance que j'éprouvai du régent. Il s'amusoit des pointes que faisoit le duc de Brancas et de ses saillies, mais au fond il le méprisoit; il faisoit encore moins de cas de son fils et de sa belle-fille, à qui peut-être il n'avoit jamais parlé, et il comptoit pour fort peu la vertu et la piété de la duchesse de Brancas; il sentoit le ridicule à l'égard du sujet, en sorte que j'eus toutes les peines imaginables à en venir à bout à force de bras. Je lui expliquai la condition, sans laquelle M. le duc d'Orléans n'eût jamais accordé chose si forte contre son sens et son goût. Le père et le fils non-seulement y consentirent en sa présence, mais la lui demandèrent. Elle fut rendue publique en même temps que la grâce sitôt que je l'eus emportée; eux l'avouèrent par augmentation de droit, puisque les nouvelles lettres portant nouvelle érection du duché et de la pairie abolissoient les anciennes et les anéantissoient, et le rang nouveau que leur enregistrement et la réception du duc de Villars opéra, fixa à leur date le rang nouveau du nouveau duc et pair, tant au parlement qu'en tous autres actes, assemblées et cérémonies d'État, de cour et publiques. Quoique les infâmes suites de ce service, de cette grâce, et de la foi et parole si solennellement données et réitérées, portées au régent par eux-mêmes, et de leur aveu devenues publiques, dépassent les temps que je me suis prescrit pour ces Mémoires, je ne laisserai pas d'avoir lieu de les placer en leur temps. Le duc de Villars ne perdit point de temps pour son enregistrement, et il fut reçu le 7 septembre, dernier jour du parlement.

Ce même jour avant sa réception, Effiat alla de bon matin au palais avec une lettre de jussion dans sa poche pour l'enregistrement des

charges de surintendant des bâtiments et de grand maître des postes. Lui et son ami le premier président qui ne songeoit qu'à tirer de l'argent du régent en se rendant difficile, mais ne s'en vouloit pas tarir la source, avoient trouvé que le jeu avoit duré assez longtemps pour faire montre de l'autorité du parlement sur chose qui n'intéressoit ni le public ni personne en particulier. Il assembla donc les chambres sur-le-champ, et prit son temps qu'il y en avoit encore peu des enquêtes arrivés, dont il étoit moins le maître, et qu'il avoit fort échauffés contre cet édit. Il le proposa en aplanissant les prétendues difficultés, en faisant craindre de s'exposer au dégoût des lettres de jussion, et en maintenant leur rare autorité par de misérables modifications à l'édit, qui ne faisolent rien aux charges ni à leurs fonctions. L'édit passa ainsi à la grande pluralité des voix, et la lutte pour cette affaire demeura enfin finie. M. le duc d'Orléans empêcha les princes du sang et les bâtards de se trouver à l'enregistrement ni à la réception du duc de Villars, de peur de commise. Son oncle l'abbé de Brancas, qui avoit la tête fort dérangée, se jeta dans la rivière vers ce même temps. Des bateliers le retirèrent, mais il mourut quelques heures après.

Le cardinal Ferrari, jacobin, que sa vertu et son rare savoir avoit élevé à la pourpre, et l'avoit honorée, et fort employé dans les principales affaires, mourut à Rome.

La sœur aînée de M. de Nevers, qui avoit épousé le prince de Chimay, grand d'Espagne et chevalier de la Toison d'or, mourut aussi sans enfants à Paris.

Torcy vendit quatre cent mille livres sa charge de chancelier de l'ordre, avec permission de continuer à le porter, à son beau-frère l'abbé de Pomponne, qui obtint en même temps un brevet de retenue de trois cent mille livres dessus.

Les galions arrivèrent à Cadix, chargés de trente millions d'écus sans les fruits et les pacotilles. Ce fut une grande et agréable nouvelle, et en général pour tous les commerçants de l'Europe. L'arrivée du jésuite Lafitau dans la chaise de poste du cardinal de La Trémoille fit plus de bruit encore parmi un certain monde. Le secret et la promptitude de son voyage, les mesures mystérieuses qu'il affecta ici, la promptitude avec laquelle il repartit pour Rome six ou sept jours après, firent faire bien des raisonnements. La suite montra que ce n'étoit qu'un fripon qui s'étoit voulu faire de fête, et qui ne fit que leurrer et tromper. Longtemps depuis le cardinal de Rohan m'a conté que ce drôle-là entretenoit une fille dans une espèce de faubourg de Rome, chez laquelle il donnoit très-bien à souper à ses amis du temps que ce cardinal étoit à Rome. Il se moquoit de ses supérieurs pour les mœurs, mais il les courtisoit pour leur doctrine et leurs vues. Il avoit beaucoup d'intrigues qui à la fin le firent évêque de Sisteron, où il ne fut pas moins effronté en tous genres. Le cardinal de Rohan n'eut pas honte depuis tout cela de lui faire prêcher un carême à la cour, ni lui d'écrire un volume de mensonges les plus grossiers et les plus reconnus contre l'exacte et simple vérité du voyage de l'abbé Chevalier à Rome, écrit par lui-même.

Chamarande, dont j'ai quelquefois fait mention, perdit le seul fils qui

lui restoit; et le comte de Beuvron mourut en même temps fort jeune, sans alliance, perdant le sang jusque par les pores, maladie fort peu connue des médecins. Il avoit reporté en Espagne la Toison de Sezanne son oncle, où il l'avoit obtenue, et le maréchal d'Harcourt lui avoit fait donner la lieutenance générale de Normandie et le gouvernement du vieux palais de Rouen qu'il avoit. Le régent en laissa la disposition au maréchal d'Harcourt, qui les donna à un autre de ses enfants.

Mme de Lussan, de laquelle j'ai eu lieu de parler en son temps, mourut fort vieille. Je n'ai point su si elle étoit devenue moins friponne, fausse, et doucereuse impudente qu'elle avoit vécu. Une autre belle âme qui alla paroître fort subitement devant Dieu, fut celle de l'abbé Servien, fils du surintendant et reste de tous les Servien, duquel j'ai parlé quelquefois.

Mme de Manneville mourut en même temps d'un cancer. Elle étoit fille de M. et de Mme de Montchevreuil, les grands amis de Mme de Maintenon, et avoit une pension du roi de six mille livres.

Les dames et les gens du bel air regrettèrent fort d'Angennes, qui mourut de la petite vérole. La duchesse d'Olonne en mourut aussi, pour s'en être enfermée mourant de peur avec son mari, qui ne le méritoit guère de la façon dont il vivoit avec elle. Elle étoit fille du premier mariage de Barbezieux, jeune, bien faite, aimable, vertueuse et pleine de ses devoirs. Ce fut grand dommage.

J'avois profité d'une quinzaine de vacances du conseil de régence pour m'aller amuser à la Ferté et en d'autres campagnes, lorsque la petite vérole parut à M. le duc de Chartres. Il me fâchoit fort de couper un si court intervalle, mais on m'en pressa tant que je vins passer un jour franc à Paris pour voir M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans. J'allai donc au Palais-Royal le lendemain que je fus arrivé Je trouvai M. le duc d'Orléans dans son grand appartement qui me parut touché de mon voyage. Comme je causois seul avec lui, on lui annonça le duc de Noailles; je voulus dire quelque chose, M. le duc d'Orléans m'interrompit pour me dire qu'il lui avoit donné heure, et en même temps le duc de Noailles entra et se tint en dedans sur la porte. « Oh! pour cela, monsieur, repris-je tout haut pour que Noailles n'en perdît rien, je fais cinquante lieues pour avoir l'honneur de vous voir, je m'en retourne demain; nous étions en train de causer, vous n'avez qu'à renvoyer M. de Noailles, il est bon pour attendre. » M. le duc d'Orléans et moi étions demeurés assis sans bouger. Il fit signe avec un peu d'embarras au duc de Noailles, qui sortit sur-le-champ et ferma la porte sur lui. La conversation fut presque toute d'affaires étrangères. Il y en avoit une sur le tapis importante, qui regardoit la négociation de la France avec l'Angleterre et la Hollande, sur laquelle il se leva, et me dit : « J'ai peur qu'on nous entende là dedans, car la porte étoit du côté de son bureau; allons-nous-en dans ce cabinet. » Nous étions dans ce salon, sur la rue Saint-Honoré, il me mena dans un cabinet qui le joignoit et qui donnoit sur la même rue; et ferma la porte sur moi. Je ne connoissois point ce cabinet, c'étoit une des pièces du petit appartement des soupers. La conversation y continua près d'une heure. Sortant de là nous trouvâmes

dans le salon le duc de Noailles, le maréchal d'Huxelles l'un auprès de l'autre, et cinq ou six seigneurs qui s'y étoient amassés, mais qui se tenoient éloignés de la porte du cabinet d'où nous sortions. Je pris là congé de M. le duc d'Orléans pour le reste de la vacance, et j'allai de là au maréchal d'Huxelles, à qui je parlai malicieusement à l'oreille de la matière et de l'entretien que je venois d'avoir, et lui à moi de même, et je regardois cependant le duc de Noailles qui devenoit de toutes les couleurs. Je fis et reçus civilité de tout ce qui étoit là, et je passai devant le duc de Noailles sans le saluer, qui se rangea et me fit une grande révérence.

De bonne heure, après dîner, j'allai chez Mme la duchesse d'Orléans qui me reçut fort bien. M. le duc d'Orléans m'avoit demandé si je ne la verrois pas, et même témoigné qu'il le désiroit; il étoit en peine qu'elle ne fût fâchée contre moi de notre requête. Elle ne me la parut point du tout. Elle sortoit de chez M. le duc de Chartres. Mes deux fils avoient eu la petite vérole l'année précédente, et le cadet en avoit été longtemps à l'extrémité. Je m'étois servi du frère du Soleil, jésuite, apothicaire du collége, fort habile, et n'avois point voulu de médecins. Je m'en étois si bien trouvé que j'avois fort conseillé à M. [le duc] et à Mme la duchesse d'Orléans d'en user de même si M. le duc de Chartres avoit la petite vérole. Ils me crurent et cela réussit à souhait. Ce frère du Soleil étoit excellent par science, par expérience et par une attention infinie à ses malades, et habile pour toutes les maladies, avec une simplicité et une douceur qui le faisoit [aimer]; c'étoit aussi un humble et fort bon religieux. La guérison de M. le Duc, de M. le prince de Conti et de M. le duc de Chartres de la petite vérole produisit une très-impertinente nouveauté. Leurs maisons firent chanter des *Te Deum* dans leurs paroisses à Paris et encore ailleurs, ce qui ne s'étoit jamais fait encore que pour les choses publiques ou pour le rétablissement de la santé des rois et des reines, encore après un grand péril, et très-rarement de leurs enfants; mais [tout] tomboit en pillage, tellement qu'après cet exemple des princes du sang, il n'y eut point de particulier qui ne fît après la même entreprise. On l'a souffert, et fait encore chanter des *Te Deum* qui veut et où on veut.

Le maréchal de Montrevel, dont le nom ne se trouvera guère dans les histoires, ce favori des sottes, des modes, du bel air, du maréchal de Villeroy et presque du feu roi, duquel il avoit tiré plus de cent mille livres de rente en bienfaits, dont il jouissoit encore, et qui n'a pu être nommé que pour ce à quoi il avoit le moins de part, une figure qui le fit vivre presque toute sa vie aux dépens des femmes, une grande naissance et une valeur brillante[1], par delà, quoi que ce puisse être, mourut escroc de ses créanciers, n'ayant rien vaillant que trois mille louis qu'on lui trouva, et force vaisselle et porcelaines. Il avoit les misères des femmes qui l'avoient fait subsister, et il ne craignoit rien tant qu'une salière renversée. Il se préparoit à aller en Alsace. Dînant chez Biron,

1. Cette phrase assez obscure veut dire que, *par delà* les qualités qui viennent d'être citées, le maréchal de Montrevel n'avait *quoi que ce puisse être*.

depuis duc, pair et maréchal de France, une salière se répandit sur lui. Il pâlit, se trouva mal, dit qu'il étoit mort; il fallut sortir de table et le mener chez lui. On ne put lui remettre le peu de tête qu'il avoit. La fièvre le prit le soir, et il mourut quatre jours après, n'emportant de regrets que ceux de ses créanciers. Il n'avoit point eu d'enfants de deux femmes qu'il avoit épousées, bien sucées, et fort mal vécu avec elles. Il laissa la dernière veuve qui étoit Rabodanges, veuve d'un Médavy-Grancey, chef d'escadre, dont elle avoit deux filles : Mmes de Flavacourt et de Hautefeuille qui a bien fait parler d'elle.

Le prince de Fürstemberg, qui avoit toujours laissé sa femme et ses filles à Paris, mourut en Allemagne. Il y avoit des années infinies qu'il y étoit retourné, et n'en étoit plus sorti. Il avoit toute la confiance de l'électeur de Saxe; et lorsque ce prince fut élu roi de Pologne, il le laissa gouverneur de son électorat avec toute autorité, qu'il y a conservée toute sa vie. Il étoit fort riche, mais en Allemagne les filles n'héritent point.

Le prince de Robecque ne jouit pas longtemps du régiment des gardes wallones qu'il avoit eu à la disgrâce du duc d'Havré. Il mourut assez subitement et assez jeune, sans enfants de la fille du comte de Solre. Son frère le comte d'Esterres hérita de sa grandesse, prit son titre, et obtint sa Toison. Il servoit en France. Les gardes wallones furent données au marquis de Risbourg.

La duchesse d'Albe épousa en ce même temps l'abbé de Castiglione qu'elle avoit emmené d'ici retournant à Madrid. J'ai assez parlé d'eux à l'avance pour me contenter de dire ici que le pape lui permit de conserver des pensions considérables qu'il avoit sur des bénéfices, et qu'en faveur de ce mariage, le roi d'Espagne le fit grand de la première classe, et lui donna une place de gentilhomme de sa chambre, dont aucun n'avoit plus nul exercice depuis longtemps. Il prit le nom de duc de Solferino.

FIN DU HUITIÈME VOLUME.

NOTES.

I. RÉCIT OFFICIEL DE L'ARRESTATION DE FOUQUET, RÉDIGÉ PAR ORDRE DE COLBERT.

Page 77.

Aussitôt après l'arrestation de Fouquet (5 septembre 1661), Colbert, qui avait dirigé toute cette affaire, fit instituer une chambre de justice pour juger le surintendant et ses complices. Joseph Foucault, père de l'intendant dont on cite plus loin le journal, fut nommé greffier de ce tribunal. Il nous reste de lui un recueil des procès-verbaux sous le titre de *Registre de la chambre de justice*[1]. Il a fait précéder ces procès-verbaux d'un récit de l'arrestation de Fouquet rédigé d'après les documents officiels. C'est une pièce d'une authenticité incontestable où l'on trouve des détails importants :

« Le bruit d'un voyage que le roi devoit faire en Bretagne ayant longtemps couru sans que personne en pût conjecturer la cause, quoiqu'on en parlât fort diversement, Sa Majesté, partie de Fontainebleau le premier jour de septembre 1661, suivie de M. le Prince, de M. le duc de Beaufort, de MM. de Charost, de Villequier, de Saint-Aignan, de Villeroy et de peu d'autres seigneurs, prit la poste à Blois et se rendit trois jours après à Nantes.

« M. Fouquet[2], lors surintendant des finances, et qui peu de jours auparavant avoit disposé de sa charge de procureur général au parlement de Paris en faveur de M. de Harlay, maître des requêtes, partit un jour avant le roi en relais de carrosse qui avoient été disposés en divers lieux de sa marche. Mme sa femme et M. de Lyonne l'accompagnèrent jusques à Nantes, où il se rendit en même temps que Sa Majesté, bien qu'il fût travaillé d'une fièvre double tierce[3].

« M. Le Tellier, secrétaire d'État, et M. Colbert, intendant des finances, firent ce voyage en même carrosse.

1. Bibl. Imp., ms. nos 235-245 des 500 de Colbert.

2. Nicolas Fouquet, né en 1615, maître des requêtes en 1636, à vingt et un ans, procureur général au parlement de Paris en 1650, surintendant des finances en 1653, mort en 1680.

3. D'après les *Mémoires de Louis-Henri de Loménie*, comte de Brienne, Fouquet fit une partie du voyage sur la Loire. Voici le passage (édit. de M. F. Barrière, t. II, p. 187) : « M. Fouquet, accompagné de M. de Lyonne son ami intime, passa dans une fort grande cabane, à plusieurs reprises, et je les saluai. Un moment après passa une autre cabane, où était M. Le Tellier avec M. Colbert; et je les saluai encore, et Ariste dit, sans que je fusse préparé à cela : « Ces deux cabanes, que nous voyons encore l'une et l'autre, se suivent avec autant d'émulation que si les rameurs disputaient un prix sur la « Loire. L'une des deux, ajouta-t-il, doit faire naufrage à Nantes. »

« La cour étant à Nantes, le roi assista aux états de Bretagne qui avoient été convoqués et dont M. Boucherat, maître des requêtes, étoit commissaire de la part de Sa Majesté. Toute la province étoit en suspens et l'on vouloit faire appréhender au peuple quelque chose d'extraordinaire. Mais enfin on connut qu'il n'y avoit rien à craindre que pour M. Fouquet que le roi fit arrêter, et comme cette résolution étoit importante et que Sa Majesté n'en vouloit commettre l'exécution qu'à une personne de confiance, elle fit choix du sieur d'Artagnan, sous-lieutenant de la compagnie des mousquetaires, qu'elle manda le jeudi premier jour du mois de septembre pour lui prescrire les ordres qu'il avoit à suivre. On le trouva dans le lit avec une grosse fièvre, nonobstant laquelle le roi lui fit commander de se rendre près de Sa Majesté en quelque état qu'il fût. Le sieur d'Artagnan ne put obéir à cet ordre qu'en se faisant porter dans la chambre du roi qui, le voyant en si mauvais état, ne lui dit autre chose, sinon que, prenant une active confiance en sa fidélité, il avoit jeté les yeux sur lui pour l'exécution d'une résolution qu'il lui auroit communiquée, s'il avoit été en meilleur état; mais qu'il falloit remettre la partie à deux ou trois jours, pendant lesquels il lui recommanda d'avoir soin de sa santé.

« Le vendredi et le samedi, le sieur d'Artagnan fut visité de la part du roi sous divers prétextes, et le dimanche s'étant rendu chez le roi sur le midi, Sa Majesté lui demanda tout haut des nouvelles de sa compagnie et témoigna qu'elle en vouloit voir le rôle qu'il lui remit entre les mains. Le roi entra en lisant dans le cabinet; il en ferma lui-même la porte, dès que le sieur d'Artagnan y fut entré, et, après quelques paroles qui témoignoient une obligeante confiance, Sa Majesté lui déclara qu'étant mal satisfaite de M. Fouquet, elle avoit résolu de le faire arrêter. Elle lui recommanda d'exécuter cet ordre avec prudence et avec adresse, et lui mit en main un paquet dans lequel étoient les ordres qu'il avoit à suivre, lui recommandant d'en aller faire l'ouverture chez M. le Tellier. Comme le sieur d'Artagnan se vouloit retirer, le roi lui dit qu'il falloit payer de quelque défaite ceux qui étoient à la porte, et qui l'avoient vu demeurer si longtemps dans le cabinet. Ce qui l'obligea de dire à ceux qu'il rencontra en sortant qu'il venoit de demander au roi un don que Sa Majesté lui avoit accordé de la meilleure grâce du monde, et de ce pas s'étant rendu chez M. Le Tellier qu'il trouva environné de beaucoup de gens, il lui dit tout haut que le roi lui avoit accordé une grâce, dont il lui avoit commandé de venir demander promptement les expéditions. Ce qui donna occasion à M. Le Tellier de l'emmener dans son cabinet, où le sieur d'Artagnan se trouva si foible qu'il fut obligé de demander du vin pour prévenir une défaillance. S'étant remis il ouvrit le paquet, où il vit une lettre de cachet pour arrêter M. Fouquet, une autre lettre contenant la route qu'il falloit tenir, et tout ce qu'il avoit à faire pour le conduire jusques au lieu de sa prison, une autre lettre pour envoyer un brigadier et dix mousquetaires en la ville d'Ancenis pour exécuter l'ordre qui leur seroit envoyé le lendemain de leur arrivée, qui fut d'arrêter tous autres courriers que ceux de Sa Majesté, afin d'empêcher que la nouvelle de cet

emprisonnement ne vînt à Paris par d'autres voies. Il y avoit encore dans le paquet diverses lettres adressées aux gouverneurs des places, et toutes ces lettres étoient écrites de la main de M. Le Tellier.

« Le lundi 5 septembre, le roi, pour mieux couvrir ce dessein, avoit fait une partie de chasse[1], pour laquelle il fit commander les mousquetaires et les chevau-légers qui se trouvèrent tous à cheval, lorsqu'il sortit du conseil. Il parla encore assez longtemps à M. Fouquet, tandis que M. Le Tellier alla joindre M. Boucherat, qui s'étoit rendu à la porte du conseil par un ordre exprès, et lui donna une lettre de cachet qu'il avoit toute écrite de sa main comme les autres, par laquelle le roi faisant part de la résolution qu'il avoit prise à M. Boucherat, lui enjoignoit d'aller, aussitôt que M. Fouquet seroit arrêté, saisir les papiers qui se trouveroient en sa maison, et en celle du sieur Pellisson son commis.

« Le roi voyant que toutes choses étoient bien disposées quitta M. Fouquet, lequel en descendant l'escalier parla à tous ceux qui avoient quelque chose à lui dire. Il rentra dans sa chaise sur les onze heures[2], et comme il sortoit du château, dont il avoit passé la dernière sentinelle, le sieur d'Artagnan fit arrêter sa chaise en lui disant qu'il avoit à lui parler. M. Fouquet lui demanda s'il falloit que ce fût sur-le-champ ou s'il pouvoit attendre que ce fût en sa maison. Mais le sieur d'Artagnan lui ayant fait entendre que ce qu'il avoit à lui dire ne se pouvoit remettre, M. Fouquet sortit de sa chaise en ôtant son chapeau à demi. En cet état, le sieur d'Artagnan lui dit qu'il avoit ordre du roi de l'arrêter prisonnier. A quoi M. Fouquet ne répondit autre chose, après avoir demandé à voir cet ordre et l'avoir lu, sinon qu'il avoit cru être dans l'esprit du roi mieux que personne du royaume[3], et en même temps il acheva de se découvrir, et l'on observa qu'il changea plusieurs fois de visage en priant le sieur d'Artagnan que cela ne fît point d'éclat. Ce qui donna occasion au sieur d'Artagnan de lui dire qu'il entrât dans la maison prochaine qui se trouva celle du grand archidiacre, dont M. Fouquet avoit épousé la nièce en premières noces.

« En y entrant, il aperçut le sieur Codur, une de ses créatures, à qui il dit en passant ces mots : *A Mme du Plessis, à Saint-Mandé.*

« Le sieur d'Artagnan envoya incontinent le sieur Desclavaux donner avis au roi de ce qui s'étoit passé et dépêcha un mousquetaire en la ville d'Ancenis, pour donner ordre au brigadier qu'on y avoit envoyé avec dix mousquetaires le jour précédent d'arrêter tous autres courriers que ceux de Sa Majesté.

« Ensuite le sieur d'Artagnan demanda à M. Fouquet les papiers qu'il

1. Le jeune Brienne parle aussi de cette partie de chasse (t. II, p. 204, des *Mémoires de H. L. de Loménie*, publiés par M. F. Barrière).

2. On trouvera des différences notables entre ce récit officiel, et celui qu'a laissé le jeune Brienne. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'entre les détails un peu romanesques donnés par Brienne, et le caractère sérieux et positif de notre récit, on ne peut hésiter.

3. Ces détails sont d'accord avec les discours que le jeune Brienne prête à Fouquet. Voy. *Mémoires de M. L. de Loménie*, t. II, p. 200.

avoit sur lui, et les ayant mis en un paquet cacheté, il chargea le sieur de Saint-Mars, maréchal des logis de la compagnie des mousquetaires, de les porter au roi avec un billet écrit de sa main, par lequel il faisoit savoir à Sa Majesté qu'aussitôt qu'il auroit fait prendre à M. Fouquet un bouillon qu'il avoit envoyé querir à la bouche, et que le sieur Saint-Mars seroit de retour auprès de lui, il partiroit pour suivre ses ordres.

« En effet, dès que le sieur de Saint-Mars fut de retour et que M. Fouquet eut pris un bouillon, le sieur d'Artagnan le fit monter dans un des carrosses du roi, dans lequel entrèrent les sieurs de Bertaud, gouverneur de Briançon, de Maupertuis et Desclavaux, gentilshommes servants de Sa Majesté.

« La première couchée fut à Houdan, où le sieur d'Artagnan demanda de la part du roi à M. Fouquet un ordre de sa main au commandant de Belle-Ile de remettre la place entre les mains de celui que Sa Majesté y enverroit. Ce que M. Fouquet fit incontinent par un billet qui fut aussitôt porté au roi par le sieur de Maupertuis.

« Le mardi 6 septembre, le sieur d'Artagnan partit de Houdan et alla coucher à Ingrande, où le roi passa à deux heures après minuit.

« Le mercredi 7 septembre, M. Fouquet arriva au château d'Angers, et fut loger dans le château que le commandant avoit remis suivant l'ordre du roi, entre les mains du sieur d'Artagnan qui retint, pour le garder, soixante mousquetaires avec les sieurs Saint-Mars et de Saint-Léger, maréchaux des logis de la compagnie, et renvoya le reste au roi.

« Cependant M. Boucherat[1], qui, dès le moment que M. Fouquet avoit été arrêté, s'étoit transporté en la maison où étoit Mme Fouquet, l'a trouvée gardée par six mousquetaires. Il entra dans la chambre et lui fit entendre avec civilité l'ordre que le roi lui avoit donné de visiter les papiers de M. son mari. Elle demanda où il étoit et s'il ne lui seroit pas permis de l'accompagner. Mais M. Boucherat, qui n'avoit rien à lui répondre sur cela, ne songea qu'à exécuter sa commission. Il fit ouvrir les cassettes qui étoient dans sa chambre, dans lesquelles il ne rencontra aucuns papiers. Il entra ensuite dans le cabinet de M. Fouquet, d'où il fit transporter tout ce qu'il y trouva de papiers. On observa que, dans cette occasion, Mme Fouquet fit paroître beaucoup de courage, qu'elle ne fit rien d'indécent, qu'elle ne dit rien qui témoignât de la foiblesse, et même qu'elle ne pleura pas.

« Le sieur Pellisson[2], commis de M. Fouquet, et celui en qui il avoit le plus de confiance, fut aussi arrêté dans sa maison par des mousquetaires que le sieur d'Artagnan y avoit envoyés, et M. Boucherat, s'y étant transporté, se fit représenter ses papiers, qui furent enfermés dans une malle et portés à M. Le Tellier.

1. Louis Boucherat, né le 26 août 1616, chancelier de France en 1685, mort le 2 septembre 1699.

2. Paul Pellisson-Fontanier, né en 1624, mort en 1693 ; il a laissé plusieurs ouvrages, et entre autres des mémoires composés pour la défense de Fouquet.

« Le sieur Pecquet, médecin de M. Fouquet, et Lavallée, son plus ancien valet de chambre, s'étant présentés pour le servir, furent enfermés avec lui sans aucune communication avec les gens du dehors.

« M. Fouquet, prisonnier, parut inquiet et abattu pendant les premiers jours de sa détention. Il mit toutes choses en usage pour gagner ses gardes et pour avoir des nouvelles; mais tout cela fut inutile par les soins et l'application extraordinaire du sieur d'Artagnan, qui faisoit d'ailleurs à son prisonnier tous les bons traitements dont il se pouvoit aviser. Ce qui n'empêcha pas M. Fouquet de tomber dans une maladie qui le mit à l'extrémité.

« Le 22 novembre, M. d'Artagnan reçut ordre du roi d'envoyer querir le sieur Pellisson, qui étoit prisonnier dans le château de Nantes, et de le faire conduire dans celui d'Angers par tel nombre de mousquetaires qu'il aviseroit. Ce qui fut exécuté par vingt mousquetaires commandés par le sieur de Saint-Mars, entre les mains duquel M. le maréchal de La Meilleraye remit le prisonnier, qui arriva au château d'Angers le 25 dudit mois de novembre.

« Le 1er décembre, par un nouvel ordre du roi, le sieur d'Artagnan conduisit les deux prisonniers au faubourg de Saumur, du côté du pont; le second, il les conduisit à la Chapelle-Blanche; le troisième, au faubourg de Tours, et le quatrième au château d'Amboise[1], ou il mit M. Fouquet, son médecin et son valet de chambre à la garde du sieur Talois, enseigne des gardes du corps, suivant le commandement exprès de Sa Majesté, et partit, le sixième jour de décembre, d'Amboise pour mener le sieur Pellisson à la Bastille, où il le mit à la garde du sieur de Bessemaux, le 12 du même mois.

« Peu de temps après, le roi donna ordre aux sieurs de Tallois et de Carrat, préposés à la garde de M. Fouquet, de le mener à Paris dans un carrosse de louage qui leur fut envoyé à cet effet; le sieur de Talois

1. La Fontaine, qui a montré tant de dévouement à Fouquet, parle dans ses lettres à sa femme (Édit. de Ch. Lahure, t. II, p. 554) de son voyage au château d'Amboise où il visita la chambre qu'avait habitée Fouquet. « Je demandai, dit-il, à voir cette chambre; triste plaisir, je vous le confesse; mais enfin je le demandai. Le soldat qui nous conduisoit n'avoit pas la clef; au défaut, je fus longtemps à considérer la porte et me fis conter la manière dont le prisonnier étoit gardé. Je vous en ferois volontiers la description; mais ce souvenir est trop affligeant.

Qu'est-il besoin que je retrace
Une garde au soin nonpareil?
Chambre murée, étroite place,
Quelque peu d'air pour toute grâce;
Jours sans soleil,
Nuits sans sommeil;
Trois portes en six pieds d'espace!
Vous peindre un tel appartement,
Ce seroit attirer vos larmes.
Je l'ai fait insensiblement :
Cette plainte a pour moi des charmes.

« Sans la nuit on n'eût jamais pu m'arracher de cet endroit. »

lui fit entendre ce nouvel ordre dont il parut surpris. Il témoigna le lendemain qu'on lui avoit fait plaisir de le préparer à ce voyage, et que ce changement lui faisoit de la peine. Il demanda même à diverses reprises au sieur de Talois à quoi ce voyage qui le rapprochoit du roi devoit aboutir, et si c'étoit pour quelque chose de mieux ou de pis. Sur quoi, le sieur de Tallois lui dit quelques bonnes paroles pour le remettre.

Le jour de Noël, le sieur de Talois le fit monter dans un carrosse où entrèrent le sieur Pecquet, Lavallée, le sieur de Talois, le sieur Batine, maréchal de la compagnie des mousquetaires, et les sieurs Bonin et Blondeau, qui avoient amené le carrosse à Amboise, d'où le prisonnier fut conduit en la ville de Blois par vingt-six mousquetaires. Il coucha à l'hôtellerie de *la Galère*. Le second jour, il coucha à Saint-Laurent des Eaux, aux *Trois-Rois;* le troisième à Orléans, au faubourg de Paris, à *la Salamandre;* le quatrième à Toury, au *Grand-Cerf;* le cinquième à Étampes; le sixième à Corbeil, aux *Carnaux*, d'où il fut conduit au château de Vincennes le dernier décembre.

« Il dit en passant près de sa maison de Saint-Mandé qu'il y auroit plus de plaisir à prendre à gauche qu'à droite, mais que puisqu'il avoit été si malheureux que de déplaire au roi il failloit prendre patience.

« Il fut accueilli avec beaucoup d'injures dans tous les lieux où il passa[1], et quelques soins que les gardes pussent prendre pour écarter la populace, il fut impossible d'empêcher qu'il n'entendît les imprécations que l'on faisoit partout contre lui. Ce qu'il supporta avec beaucoup de courage et de résolution.

« On le mit dans la première chambre du donjon du château que l'on meubla avec tous les cabinets qui l'accompagnent de meubles qu'on avoit tirés de sa maison de Saint-Mandé. L'on enferma avec lui les sieurs Pecquet et Lavallée. Le sieur Talois, avec vingt-quatre mousquetaires, fut chargé de garder le dedans, et le sieur de Marsac, lieutenant au gouvernement de Vincennes, et capitaine-lieutenant de la compagnie des petits mousquetaires, fut chargé de la garde des dehors. Mais ne s'étant pu accommoder sur l'exécution de leurs ordres, le roi prit résolution de remettre la garde du prisonnier au sieur d'Artagnan, et lui en donna les ordres le 3 janvier 1662.

« Le lendemain, le sieur d'Artagnan s'étant rendu au donjon du château de Vincennes, sur les quatre heures du matin, avec cinquante mousquetaires de sa compagnie, deux maréchaux des logis et le sieur Bertaud, le sieur de Marsac lui remit la place entre les mains; M. Talois remit aussi la personne de M. Fouquet, son médecin et son valet

1. Ce fait est confirmé par le journal inédit d'Olivier d'Ormesson, IIe partie, fol. 27 re. D'Artagnan raconta à d'Ormesson qu'à Angers, « les habitants dirent mille injures à M. Fouquet lorsqu'il passa par les rues, et voyant le soin que M. d'Artagnan prenoit de le garder, ils lui disoient : « Ne craignez « pas qu'il sorte ; car si nous l'avions en nos mains, nous le pendrions nous-« mêmes. » La même haine parut à Tours, et il (d'Artagnan) fut obligé d'emmener M. Fouquet dès trois heures du matin pour éviter les injures du peuple. »

de chambre. Depuis ce temps, jusques au jugement du procès de M. Fouquet, le sieur d'Artagnan a continué cette garde avec tant d'exactitude que lui seul entroit dans la chambre de M. Fouquet. Il lui portoit toutes les choses nécessaires, sans souffrir que tout autre que lui eût communication avec M. Fouquet, son médecin et son valet de chambre. Et cela fit que M. Fouquet, qui avoit témoigné beaucoup d'inquiétude et de curiosité pendant les premiers jours de sa détention, se voyant si bien renfermé et si soigneusement gardé, perdit l'espérance de recevoir des nouvelles de ce qui se passoit au dehors, et ne pensant plus qu'à soi-même, on ne l'entendit plus parler que du mépris des vanités du monde et du bon usage qu'il feroit de son affliction, s'il plaisoit au roi de le reléguer en quelque lieu aux extrémités du royaume. »

II. LE TELLIER ET SON FILS LOUVOIS.

Page 90.

Le maréchal de camp Saint-Hilaire, fils du général qui eut le bras emporté par le boulet qui tua Turenne, a laissé sur le règne de Louis XIV des Mémoires trop peu consultés. Ces Mémoires, qui ont été imprimés en quatre volumes, diffèrent du manuscrit conservé à la bibliothèque impériale du Louvre. C'est d'après le manuscrit que je cite les deux portraits de Le Tellier et de son fils Louvois.

« M. Le Tellier, qui est mort chancelier de France, avoit un bon esprit, beaucoup de jugement et une grande expérience des affaires, ayant passé par tous les degrés. D'ailleurs, il alloit à ses fins avec beaucoup d'adresse et excelloit en patelinage par-dessus tous les autres. Il étoit doucereux comme le miel, et dans le fond, aussi malfaisant, dangereux et rancunier qu'un Italien. Jamais il ne se haussoit, ni ne se baissoit; toujours le même visage, et le même air, aussi affable dans un temps que dans un autre. Ce n'est pas qu'il ne fût prompt et colère; mais il savoit prendre son temps. Du reste, il paroissoit fort réglé dans ses mœurs et sa dépense, et la conduite qu'il a tenue lui a si bien réussi qu'il a fait une grosse maison, et s'est acquis des richesses immenses, que bien des gens ont attribuées à sa seule économie, qui tenoit beaucoup de l'avarice.

« Le caractère de M. de Louvois différoit en bien des choses de celui de son père. Son humeur, qui dominoit toujours en lui, étoit fière, brusque et hautaine, et sa férocité naturelle étoit toujours peinte sur son visage[1], et effrayoit ceux qui avoient affaire à lui. Il étoit sans ménagement pour qui que ce pût être, et traitoit toute la terre haut la main, et même les princes; d'ailleurs avide, jaloux, rancunier et capable de tout sacrifier pour soutenir son autorité et ses intérêts. Il avoit peu d'étude et de connoissance des sciences et des arts, dans le com-

1. Ce sont presque les termes dont s'est servi Saint Simon en parlant de Louvois : « c'étoit un homme altier, brutal, grossier dans toutes ses manières, comme sa figure le montroit bien, etc. » Voy. p. 90, note.

mencement de sa vie, il fut assez dissipé par les plaisirs ordinaires à la jeunesse vicieuse, et son esprit parut lourd et pesant. On a dit, à propos de cela, que M. Le Tellier, qui connoissoit parfaitement l'esprit du roi, eut l'adresse de l'engager à corriger la conduite de son fils, et à le former à ses manières, afin qu'il s'y attachât davantage et le regardât comme sa créature. Ses peines ne furent pas inutiles; car, après les premières façons, l'esprit de ce jeune ministre s'ouvrit et parut excellent, et il devint si assidu, actif et laborieux, qu'il n'y eut jamais rien de tel. Le roi en fut si content qu'il eut tout crédit près de lui, et que rien ne s'y faisoit que par son moyen. A quoi j'ajouterai que le roi s'est piqué depuis, sur cet échantillon, de former ses autres ministres. »

III. JALOUSIE DE LOUVOIS CONTRE SEIGNELAY.

Page 90.

Les documents contemporains confirment pleinement ce que dit Saint-Simon de la jalousie de Louvois contre Seignelay, jalousie *qui écrasa la marine*. On retranchait des fonds à la marine pour les prodiguer dans des fêtes que dirigeait Louvois. La révocation de l'édit de Nantes enleva un grand nombre de soldats à la flotte, « et des meilleurs[1]. » Louvois s'opposait aux expéditions qui pouvaient élever la gloire de son rival[2]; il alla jusqu'à faire raser des places et citadelles situées sur les côtes de l'Océan :

« En 1688, dit Foucault[3], le roi avoit fait travailler à la citadelle de Cherbourg par M. de Vauban; elle étoit fort avancée, lorsque M. de Louvois, *pour donner du chagrin à M. de Seignelay plutôt que pour le bien de la place*, obtint du roi un ordre pour la faire démolir, aussi bien que le châtelet de Valognes, sous prétexte que le prince d'Orange, ayant formé le dessein de faire une descente en Normandie, se saisiroit de cette place. Il étoit mal informé; car le prince d'Orange pensoit à détrôner son beau-frère et à descendre en Angleterre. La démolition de Cherbourg étoit achevée, lorsque je suis venu en basse Normandie, et il ne m'a resté qu'à régler les comptes des entrepreneurs de la démolition. »

Foucault ajoute un peu plus loin : « J'ai été retenu à Cherbourg, où je n'ai trouvé qu'un chaos de débris de tours, de bastions et de mu-

1 « Nos matelots n'étoient pas en grand nombre; la religion en avoit fait évader une infinité des meilleurs. » (*Mémoires de Mme de La Fayette*, année 1689; édit. Petitot, p. 90.)

2. « M. de Louvois, ministre de la guerre qui par son opposition à M. de Seignelay, ministre de la marine, étoit contraire en tout au roi d'Angleterre, s'opposa si fortement à ce projet (d'une invasion en Angleterre) que le roi très-chrétien persuadé par ses raisons n'y voulut pas consentir. » (*Mémoires de Berwick*, édit. Petitot, p. 353.)

3. Foucault était alors intendant de Caen. Son journal inédit est conservé à la Bibliothèque Impériale. Saint-Simon parle plusieurs fois de ce Nicolas Foucault et en fait l'éloge.

railles renversées. Il y avoit autrefois un château; M. de Vauban, ayant cru le poste important, le fit enceindre de fortifications régulières, et la dépense fut considérable; mais à peine furent-elles au cordon que M. de Louvois, ennemi juré de M. de Seignelay, secrétaire d'État de la marine, fit comprendre au roi que cette place étoit commandée par des hauteurs; que, si les Anglois faisoient une descente à la Hougue, ils se rendroient aisément maître de cette place; que le prince d'Orange en avoit formé le dessein et devoit être incessamment sur cette côte, en sorte qu'il obtint du roi que les fortifications seroient entièrement démolies. On envoya M. d'Artagnan, major des gardes, avec une compagnie de mousquetaires et d'autres troupes, pour s'opposer à la descente du prince d'Orange, qui ne songeoit pas à nous visiter, mais à passer en Angleterre, où il étoit appelé, et où il fut déclaré roi. »

Foucault insiste sur le projet de creuser un port à la Hogue ou la Hougue (département de la Manche), et, comme Saint-Simon, accuse Louvois de l'avoir fait échouer :

« Au mois d'octobre 1690, on a proposé au roi de faire un port à la Hougue, qui est l'endroit le plus propre des côtes de Normandie pour y tenir un grand nombre de vaisseaux commodément et en sûreté. M. de Combes, ingénieur, a été commis pour examiner la commodité ou incommodité, et il a trouvé que c'étoit l'ouvrage le plus facile et le plus nécessaire que le roi pût faire pour le salut de ses vaisseaux de la Manche, mais l'avis n'a pas été agréable à M. de Louvois. »

IV. MORT DE LOUVOIS.

Page 99.

Saint-Simon dit qu'on sut par l'ouverture du corps de Louvois qu'il avait été empoisonné, et il ajoute l'histoire du médecin de ce ministre (p. 423) qui mourut en désespéré, se déclarant coupable de la mort de son maître. Ces témoignages, qui paraissent bien positifs, ont été sérieusement discutés par M. Leroy, bibliothécaire de la ville de Versailles, qui a inséré dans l'*Union de Seine-et-Oise* (9 et 12 juillet 1856) des notes extraites d'une dissertation du chirurgien Dionis *sur la mort subite* (Paris, 1710) : « Dionis, dit M. Leroy, était chirurgien de Louvois. Il publia plusieurs ouvrages encore recherchés aujourd'hui par les observations curieuses qu'elles renferment. Dans un de ces ouvrages, intitulé : *Dissertation sur la mort subite*, voici comment il raconte la mort de Louvois :

« Le 16 juillet 1691, M. le marquis de Louvois, après avoir dîné chez lui et en bonne compagnie, alla au conseil. En lisant une lettre au roi, il fut obligé d'en cesser la lecture, parce qu'il *se sentoit fort oppressé;* il voulut en reprendre la lecture, mais ne pouvant pas la continuer, il sortit du cabinet du roi, et s'appuyant sur le bras d'un gentilhomme à lui, il prit le chemin de la surintendance, où il étoit logé.

« En passant par la galerie qui conduit de chez le roi à son appartement, il dit à un de ses gens de me venir chercher au plus tôt. J'arrivois dans sa chambre comme on le déshabilloit; il me dit : « Saignez-moi

« vite, car j'étouffe. » Je lui demandai s'il sentoit de la douleur plus dans un des côtés de la poitrine que dans l'autre; il me montra la région du cœur, me disant : « Voilà où est mon mal. » Je lui fis une grande saignée en présence de M. Séron, son médecin. Un moment après, il me dit : « Saignez-moi encore, car je ne suis point soulagé. » M. Daquin et M. Fagon arrivèrent, qui examinèrent l'état fâcheux où il étoit, le voyant souffrir avec des angoisses épouvantables; il sentit un mouvement dans le ventre comme s'il vouloit s'ouvrir; il demanda la chaise, et peu de temps après s'y être mis, il dit : « Je me sens évanouir. » Il se jeta en arrière, appuyé sur le bras, d'un côté de M. Séron, et de l'autre d'un des valets de chambre. Il eut des râlements qui durèrent quelques minutes, et il mourut.

« On voulut que je lui appliquasse des ventouses avec scarifications, ce que je fis; on lui apporta et on lui envoya de l'eau apoplectique, des gouttes d'Angleterre, des eaux divines et générales; on lui fit avaler de tous ces remèdes qui furent inutiles, puisqu'il étoit mort, et en peu de temps; car il ne se passa pas une demi-heure depuis le moment qu'il fut attaqué de son mal jusqu'à sa mort.

« Le lendemain, M. Séron vint chez moi me dire que la famille souhaitoit que ce fût moi qui en fis l'ouverture. Je le fis en présence de MM. Daquin, Fagon, Duchesne et Séron.

« En faisant prendre le corps pour le porter dans l'antichambre, je vis son matelas tout baigné de sang; il y en avoit plus d'une pinte qui avoit distillé pendant vingt-quatre heures par les scarifications que je lui avois faites aux épaules; et ce qui est de particulier, c'est qu'étant sur la table, je voulus lui ôter la bande qui étoit encore à son bras de la saignée du jour précédent, et que je fus obligé de la remettre, parce que le sang couloit; ce qui gâtoit le drap sur lequel il étoit.

« Le cerveau étoit dans son état naturel et très-bien disposé; *l'estomac étoit plein de tout ce qu'il avoit mangé à son dîner;* il y avoit plusieurs petites pierres dans la vésicule du fiel; *les poumons étoient gonflés et pleins de sang;* le cœur étoit gros, flétri, mollasse et semblable à du linge mouillé, n'ayant pas une goutte de sang dans ses ventricules.

« On fit une relation de tout ce qu'on avoit trouvé, qui fut portée au roi après avoir été signée par les quatre médecins que je viens de nommer, et par quatre chirurgiens, qui étoient MM. Félix, Gervais, Dutertre et moi.

« *Le jugement certain qu'on peut faire de la cause de cette mort, est l'interception de la circulation du sang, les poumons en étoient pleins, parce qu'il y étoit retenu, et il n'y en avoit point dans le cœur, parce qu'il n'y en pouvoit point entrer; il falloit donc que ses mouvements cessassent, ne recevant point de sang pour les continuer; c'est ce qui s'est fait aussi, et ce qui a causé une mort si subite.* »

V. CONDUITE DE LOUIS XIV ENVERS BARBEZIEUX.

Page 102.

M. Barbier, auteur du *Dictionnaire des Anonymes*, a publié le mémoire suivant, trouvé dans les papiers du procureur général Joly de Fleury. Il était adressé par Louis XIV à l'archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier, sur la conduite de son neveu Barbezieux. Cette pièce avait été connue de Voltaire, qui l'a appréciée en ces termes : « Quoique écrite d'un style extrêmement négligé, elle fait plus d'honneur au caractère de Louis XIV que les pensées les plus ingénieuses n'en auraient fait à son esprit. »

Voici ce mémoire :

« A L'ARCHEVÊQUE DE REIMS.

« Que la vie que son neveu a faite à Fontainebleau n'est pas soutenable; que le public en a été scandalisé;

« Qu'il a passé tous les jours à la chasse et la nuit en débauche;

« Que les commis se relâchent à son exemple;

« Que les officiers ne sauroient trouver le temps de lui parler; qu'ils se ruinent pour attendre;

« Qu'il est menteur, toujours amoureux, rôdant partout; peu chez lui; que le monde croit qu'il ne sauroit travailler le voyant partout ailleurs;

« Le retardement des lettres de Catalogne;

« Qu'il se lève tard, passant la nuit à souper en compagnie souvent avec les princes;

« Qu'il parle et écrit rudement;

« Que, s'il ne change du blanc au noir, il n'est pas possible qu'il puisse demeurer dans sa charge;

« Qu'il doit bien examiner ce qu'il doit lui conseiller, après avoir su de lui ses sentiments;

« Que je serois très-fâché de faire quelques changements, mais que je ne le pourrois éviter;

« Qu'il n'est pas possible que les affaires marchent avec une telle inapplication;

« Que je souhaite qu'il y remédie, sans que je sois obligé d'y mettre la main;

« Qu'il est impossible qu'on ne soit trompé en beaucoup de choses, s'appliquant aussi peu; que cela me doit coûter beaucoup;

« Qu'enfin on ne peut pas plus mal faire qu'il fait, et que cela n'est pas soutenable;

« Que l'on me reprocheroit de souffrir ce qu'il fait, dans un temps comme celui-ci, où les plus grandes affaires et les plus importantes roulent sur lui;

« Que je ne pourrois me dispenser de prendre un parti pour le bien de l'État, et même pour me disculper;

« Que je l'en avertis, peut-être trop tard, afin qu'il agisse de la manière qui conviendra le plus à sa famille;

« Que je les plains tous et lui en particulier, par l'amitié et l'estime que j'ai pour lui, archevêque de Reims;

« Qu'il donne toute son application à faire voir à son neveu l'abîme où il se jette et qu'il l'oblige à faire ce qui conviendra le plus à tout le monde; que je ne veux point perdre son neveu; que j'ai de l'amitié pour lui; mais que *le bien de l'État marche chez moi devant toutes choses;*

« Qu'il ne m'estimeroit pas, si je n'avois pas ces sentiments;

« Qu'il faut finir de façon ou d'autre; que je souhaite que ce soit en faisant bien son devoir et en s'y appliquant tout à fait, mais qu'il ne le peut faire qu'il ne quitte tous les amusements qui l'en détournent, pour ne plus faire que sa charge, qui doit être capable seule de l'amuser;

« Que cette vie est pénible à un homme de son âge; mais qu'il faut prendre un parti; et se résoudre à ne manquer à rien de ses devoirs et à ne rien faire qu'il puisse se reprocher à lui-même;

« Qu'il faut qu'il ferme la bouche à tout le monde par sa conduite, et qu'il me fasse voir qu'il ne manque en rien dans son emploi, qui est présentement le plus considérable du royaume.

« LOUIS. »

Observations de l'archevêque de Reims sur ce mémoire.

« Le roi a écrit ce mémoire de sa main à Fontainebleau, où je n'avois pas l'honneur d'être à la suite de Sa Majesté; j'étois à Reims.

« Le roi revint de Fontainebleau à Versailles, le vendredi 28 octobre 1695. Je m'y rendis samedi 29, à midi. Sa Majesté m'appela dans son cabinet en sortant de table; elle m'y donna ce mémoire, dont j'ai fait l'usage qui convenoit. J'en ai rendu l'original au roi à Marly, vendredi 11 novembre; j'en ai fait cette copie avec la permission de Sa Majesté, et je la garderai toute ma vie, comme un monument du salut de ma famille, si mon neveu profite, comme je l'espère, de cet avertissement, ou du moins comme une marque de la bonté du roi pour moi, qui m'a pénétré d'une reconnoissance si vive, qu'elle durera, quoi qu'il arrive, autant que je vivrai. »

L'archevêque avait écrit en tête du mémoire : « J'ordonne, mon cher neveu, que ce mémoire vous soit remis après ma mort; je vous conjure de le garder pendant toute votre vie.

Signé : ARCHEVÊQUE-DUC DE REIMS. »

VI. MÉMOIRE DE MARINIER, COMMIS DES BATIMENTS DU ROI, SOUS COLBERT, LOUVOIS ET MANSART.

Page 127.

Je dois à l'obligeance du savant bibliothécaire de Versailles, M. Leroy, la copie de ce mémoire, qui donne les chiffres exacts des dépenses de Louis XIV à Versailles et à Marly, de 1664 à 1690. Saint-Simon ne parle que d'une manière générale de ce palais *si immensément cher* (p. 467 de ce volume); et quant à Marly, il se borne à dire « que Ver-

sailles n'a pas coûté Marly. » On verra par la suite du mémoire la totalité des dépenses de Louis XIV en bâtiments jusqu'en 1690.

A Monseigneur, Monseigneur Hardouin Mansart, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, conseiller du roi en ses conseils, surintendant et ordonnateur général des bâtiments, jardins, tapisseries, arts et manufactures de Sa Majesté.

« Monseigneur,

« Le manuscrit que je prends la liberté de vous offrir n'a point encore vu le jour. Il attendoit son légitime protecteur pour paroître; le rang que vous tenez aujourd'hui, Monseigneur, n'est pas tant l'effet de la libéralité du prince, que de sa justice et de son discernement; les superbes édifices dont vous êtes le surintendant et ordonnateur général tiennent tout leur éclat et toute leur magnificence de la grandeur et de la beauté d'un génie inconnu jusqu'à vous; mais il n'en falloit pas moins pour remplir les grandes idées du plus grand prince du monde. Je n'entreprendrai ici, Monseigneur, ni l'éloge du roi que vous servez, ni le vôtre, l'un et l'autre sont fort au-dessus de moi; j'ose seulement vous supplier très-humblement, Monseigneur, de vouloir agréer un travail qui est le fruit d'un autre infiniment plus étendu que feu mon père a fait sous les ordres de feu Mgr Colbert. Vous y verrez, Monseigneur, de grandes choses en peu d'espace, et en peu de temps; j'ai tout pris sur le mien pour ménager le vôtre! heureux si, par cet essai, je puis vous persuader du profond respect avec lequel je suis,

« Monseigneur,

« Votre très-humble, très-obéissant et très-soumis serviteur,

« G. M. »

Mémoires curieux tirés des comptes des bâtiments du roi depuis et compris l'année 1664, *que feu M. Colbert fut surintendant des bâtiments, et que les dépenses commencèrent à devenir considérables, jusques et compris l'année* 1690, *que Sa Majesté les a retranchés à cause de la guerre.*

Le plan qu'on s'est proposé dans cet ouvrage a été de supputer la dépense qui a été faite pour chaque maison royale en chacune année, et composer un total de ce que chaque maison a coûté au roi pendant les vingt-sept années de ces mémoires. Et à l'égard de Versailles seulement, on a encore distingué ce qui a été dépensé pour chaque nature d'ouvrage.

Ensuite de ces chapitres particuliers, on a composé un chapitre général qui contient le total des dépenses que le roi a faites dans ses bâtiments depuis l'année 1664 jusqu'en 1690 inclusivement.

On auroit pu embellir cet ouvrage, très-sommaire dans sa disposition de plusieurs traits d'histoire qui l'auroient sans doute rendu agréable; mais persuadé que M. Félibien n'omettra rien dans son *Histoire des maisons royales*, on n'a pas voulu le prévenir.

On a cru néanmoins qu'il étoit indispensable de donner une idée générale de chaque maison royale, avant d'exposer la dépense qui y a été faite, et cela pour satisfaire en quelque sorte la curiosité des personnes moins instruites, entre les mains de qui cet ouvrage pourroit tomber dans la suite.

CATALOGUE DE TOUTES LES MAISONS ROYALES ET ÉDIFICES APPARTENANT A SA MAJESTÉ.

Le château de Versailles et ses dépendances, qui sont : Trianon. — Clagny. — Saint-Cyr. — Les églises de Versailles. — La machine de la Seine. — L'aqueduc de la rivière d'Eure. — Noisy. — Moulineaux. — Le château de Saint-Germain en Laye et le Val. — Le château de Marly. — Le château de Fontainebleau. — Le château de Chambord. — Le Louvre et les Tuileries. — L'Arc de triomphe à Paris. — Le bâtiment et l'église des Invalides. — La place royale de l'hôtel de Vendôme, et couvent des Capucines. — Le Val-de-Grâce à Paris. — Le couvent de l'Annonciade de Meulan. — Le canal des communications des mers. — La manufacture des Gobelins et de la Savonnerie. — Les manufactures établies en plusieurs villes de France. — Les Académies de Paris et celle de Rome. — Le Palais-Royal (Sa Majesté l'a donné en propre à Mgr le duc de Chartres, pour partie de la dot de Mme la duchesse de Chartres). — La Bastille. — L'Arsenal. — L'enclos du Palais. — Le Châtelet. — La Monnoie. — La Bibliothèque. — Le Jardin-Royal. — Le Collége de France. — L'hôtel des Ambassadeurs. — La pompe du pont Neuf. — La Tournelle. — L'aqueduc d'Arcueil. — L'Hôpital général. — La Pépinière du Roule. — Le château de Madrid. — La [Muette] de Boulogne. — Le château de Vincennes. — Le château de Saint-Léger. — Le château de Limours. — Le château de Monceaux. — Le château de Compiègne. — Le château d'Amboise. — Le château de Marimont. — Le Jardin du Roi, à Toulon. — Le château et domaine de Villers-Cotterets a été donné à S. A. R. Monsieur, en augmentation d'apanage. — Château-Thierry, engagé à M. le duc de Bouillon. — Le palais du Luxembourg, que le roi a acquis depuis la mort de Mademoiselle. — Le château de Meudon et ses dépendances, qui appartient à Monseigneur, au moyen de l'échange qu'il en a fait avec le château de Choisy, qui lui a été légué par Mademoiselle.

CHAPITRE PREMIER.

Château de Versailles et ses dépendances.

Le château de Versailles et ses dépendances, surpasse toutes les idées que l'on en peut donner; aucun prince de l'Europe n'a porté la dépense aussi loin que le roi, pour se faire une demeure digne de la majesté royale, et le succès ne pouvoit achever plus parfaitement de couronner la grandeur de l'entreprise. Ce château est situé sur une élévation qui commande à tous les environs. Ses aspects sont d'un côté sur Paris, de l'autre sur les jardins. Aux deux côtés du château sont les deux ailes en arrière-corps qui s'étendent du côté du nord et du midi, dont les

vues sont sur les jardins. De quelque côté qu'on envisage cet édifice, tout y est surprenant, tout y est admirable; on y trouve plus qu'on ne peut souhaiter; des appartements superbes et commodes, des logements infinis, des jardins, des fontaines dont les beautés toutes différentes tiennent plutôt de l'enchantement que de la nature qui n'a jamais rien produit de si extraordinaire.

Aux deux extrémités d'un canal qui se partage en deux bras, sont la Ménagerie et Trianon. La Ménagerie est remplie de ce qu'il y a de plus rares animaux dans le monde, recherchés avec un soin et une dépense extraordinaire. Trianon est un palais où le marbre est plus commun que la pierre, où tout est brillant et splendide; c'est un séjour de repos et de plaisir où le roi va se promener avec très-peu de monde.

Au bout de la grande aile droite du château, en entrant par l'avenue de Paris, est un grand réservoir, appelé le Château d'Eau, où se rendent les eaux élevées par la machine de Marly, duquel réservoir elles se communiquent dans toute la fontaine du petit parc.

Au bout et au-dessous de l'aile gauche est l'Orangerie, dont la structure est si noble et si magnifique, qu'on est toujours surpris lorsqu'après l'avoir considérée par dehors, on en examine le dedans. Jamais entreprise ne fut plus hardie et mieux exécutée que celle de ce bâtiment.

En sortant des jardins par le milieu du château, vous voyez en face la principale avenue, et des deux côtés la grande et la petite écurie du roi; deux édifices pareils en tout dont la beauté attire la curiosité de tous ceux qui ont du goût pour l'architecture.

Plus loin est le Chenil, et plusieurs autres bâtiments dépendant du château.

A côté droit du château, dans le même aspect, sont encore plusieurs grands édifices, savoir :

Derrière le Grand-Commun est le couvent des Récollets que Sa Majesté a fait bâtir à neuf.

Dans le même alignement du Grand-Commun, en descendant du côté du parc, est la surintendance des bâtiments, maison très-belle et très-commode, destinée pour le logement de M. le surintendant des bâtiments.

Plus loin, du même côté, est le potager du roi, jardin séparé de tous les autres, dont la culture et la fertilité surpassent tout ce que l'on en pourroit dire.

De l'autre côté de la ville est la Paroisse que Sa Majesté a fait construire de fond en comble, aussi bien que le logement des pères de la Mission, par qui elle est desservie aux dépens du roi, avec toute la décence et l'exactitude possibles. C'est un des plus considérables édifices de la dépendance du château.

Plus loin du même côté, est le château de Clagny, maison de plaisance très-belle et très-agréable, soit par la régularité de l'architecture, soit par la distribution des appartements et la disposition des jardins. Elle coûte au roi plus de deux millions.

Au bord de la Seine, sur le chemin de Saint-Germain en Laye, est la

Digitized by Google

machine de Marly qui élève les eaux de la rivière jusqu'au sommet d'une tour bâtie sur une montagne. De cette tour, les eaux sont conduites par des aqueducs et des conduites de fer de fonte aux jardins de Versailles et de Marly. Cette seule machine demanderoit une description particulière, si c'étoit le dessein de cet ouvrage; mais on peut juger de sa beauté et de son succès par l'abondance des eaux qu'elle fournit à Versailles. On verra ci-après qu'elle coûte au roi trois millions sept cent mille livres, sans y comprendre les remboursements des héritages acquis pour le passage des eaux, et aussi sans les conduites de fer de fonte qui sont confondues avec celles de Versailles.

Quoique le roi ait dépensé près de neuf millions pour la construction des aqueducs qui devoient conduire les eaux de la rivière d'Eure, de Maintenon à Versailles, comme ces aqueducs ne sont pas dans leur perfection, ils ne demandent pas une plus ample description.

La royale maison de Saint-Cyr, dont les dépenses sont confondues avec celles de Versailles, comme en étant une dépendance, mérite une plus particulière attention, la piété, la charité, la religion ont été les bases de cette fondation royale qui procure tous les jours un asile honorable à un grand nombre de jeunes demoiselles, qui, pourvues des avantages de la naissance, se trouvent dénuées de ceux de la fortune; il faut faire preuve [1] pour y entrer.

Je n'ai rien dit de la chapelle du château de Versailles, parce qu'elle n'est point encore bâtie. On y travaille actuellement. Sans doute la piété du roi n'omettra rien pour la rendre digne, autant qu'elle le peut être de la majesté du Dieu qu'elle adore avec tant de sincérité et de zèle.

Les dépenses qui ont été faites aux châteaux de Noisy et Moulineaux sont confondues avec celles de Versailles, et ne méritent pas d'attention.

Voilà je crois l'idée la plus sommaire qu'on puisse donner du château de Versailles, et de ses principales dépendances. Un volume entier ne suffiroit pas pour faire la description exacte des dedans et de chaque lieu en particulier, quand on n'entreprendroit que de rendre aux arts la gloire qu'ils s'y sont acquise, sans oser parler des actions héroïques de notre auguste monarque qui y sont représentées de toutes parts; leur nombre et leur suite glorieuse ont épuisé nos plus célèbres génies; l'histoire, toute féconde qu'elle est, aura peine à les rendre sensibles à la postérité, ce n'est point mon intention d'essayer de la prévenir.

Dépenses du château de Versailles par année.

Années.		livres.	sols.	den.
1664	.....	834 037	2	6
1665	.....	783 673	4	»
1666	.....	526 954	7	»
1667	.....	214 300	18	»
1668	.....	618 006	5	7
	A reporter.....	2 976 971	17	1

1. Preuve de noblesse. Voy. l'*Histoire de Saint-Cyr* par M. Théoph. Lavallée.

Années.		livres.	sols.	den.
	Report.....	2 976 971	17	1
1669	.....	1 238 375	7	»
1670	.....	1 996 452	12	4
1671	.....	3 396 595	12	6
1672	.....	2 802 718	1	5
1673	.....	847 004	3	10
1674	.....	1 384 269	10	3
1675	.....	1 933 755	8	1
1676	.....	1 348 222	10	10
1677	.....	1 628 638	11	4
1678	.....	2 622 655	3	10
1679	.....	5 667 331	17	»
1680	.....	5 839 761	19	8
1681	.....	3 854 382	2	»
1682	.....	4 235 123	8	7
1683	.....	3 714 572	5	11
1684	.....	5 762 092	2	8
1685	.....	11 314 281	10	10
1686	.....	6 558 210	7	9
1687	.....	5 400 245	18	»
1688	.....	4 551 596	18	2
1689	.....	1 710 055	10	»
1690	.....	368 101	10	1
Somme totale des dépenses du château de Versailles et dépendances.....		81 151 414	9	2

Quatre-vingt-un millions, cent cinquante-un mille quatre cent quatorze livres, neuf sols, deux deniers.

Dans ce total de dépenses de Versailles et dépendances, j'ai compris les achats de plomb et de marbre en entier, quoiqu'on ait pu en prendre quelques parties pour d'autres maisons royales; mais j'ai compensé cela avec plusieurs autres dépenses pour Versailles employées dans d'autres chapitres des comptes, sous des titres généraux dont il étoit malaisé de les distraire, et je crois que la compensation peut être juste.

Après avoir vu en gros le total des dépenses de Versailles et ses dépendances, il m'a semblé qu'il seroit assez curieux de voir séparément ce qui a été dépensé pour chaque nature d'ouvrage et de dépense, et le montant de chacune pour les vingt-sept années de ces mémoires.

On verra aussi les dépenses de Clagny, la machine de Marly et la rivière d'Eure qui seront distinguées des autres dépenses chacune en un article, quoique comprise dans le total.

Digitized by Google

Dépenses de Versailles par chapitres.

	livres	sols.	den.
Maçonnerie de Versailles et ses dépendances, compris Trianon, Saint-Cyr, et les églises de Versailles pendant lesdites 27 années.	21 186 012	4	1
Charpenterie et bois	2 553 638	1	5
Couvertures	718 679	16	9
Plomberies et achats de plomb	4 558 077	2	6
Menuiserie et marqueterie	2 666 422	2	»
Serrurerie et taillanderie	2 289 062	3	9
Vitrerie	300 878	10	7
Glaces et miroirs	221 631	1	6
Peintures et dorures, sans les achats de tableaux	1 676 286	11	8
Sculptures sans les achats des antiques	2 696 070	6	9
Marbreries et achats de marbres	3 043 502	5	8
Bronze, fonte et cuivre	1 876 504	6	3
Tuyaux de fer, de fonte, compris ceux de la machine	2 265 114	15	8
Pavé, carreau et ciment	1 267 464	13	»
Jardinages, fontaines et rocailles	2 338 715	15	8
Fouilles de terres et convoi	6 038 035	1	10
Journées d'ouvriers	1 381 701	16	8
Diverses et extraordinaires dépenses	1 799 061	12	10
Château de Clagny et Glatigny dépendants de Versailles, sans les acquisitions de terre [1]	2 074 592	9	5
Machine de Marly, sans les conduites et acquisitions	3 674 864	8	8
Travaux de la rivière d'Eure et de Maintenon, sans les acquisitions	8 612 995	1	»
Remboursements de terres et héritages pris pour le château et dépendances de Versailles susmentionnées	5 912 104	1	10
Semblable au total précédent par années	81 151 414	9	2

Autres dépenses pour Versailles.

Outre toutes les grandes dépenses qui viennent d'être expliquées, il en a été fait beaucoup d'autres très-considérables pendant lesdites 27 années, pour l'embellissement de Versailles et de Trianon.

Voici les plus considérables :

	livres.	sols.	den.
Pour les achats de tableaux anciens et figures antiques de tous les grands maîtres	509 073	8	»
Pour les étoffes d'or et d'argent payées sur le fonds des bâtiments	1 075 673	2	6
A reporter	1 584 746	10	6

1. Il y a eu environ 300 000 liv. dépensées pour Clagny, qui sont confondues avec les dépenses de Versailles depuis l'année 1682.

	livres.	sols.	den.
Report.....	1 584 746	10	6
Pour les grands ouvrages d'argenterie, outre ceux payés par le trésorier de l'argenterie [1].	3 245 759	4	8
Pour le cabinet des médailles, cristaux, agates, et autres raretés, dont le roi a acheté les six dernières années de ces mémoires pour.....	556 069	»	»
Pour les appointements des inspecteurs et préposés auxdits bâtiments et travaux de Versailles et ses dépendances; gratifications aux contrôleurs et autres, a été payé pendant lesdites 27 années environ..... ...	1 000 000	»	»
Total de ces dernières dépenses.....	6 386 574	15	2
Et le total précédent.....	81 151 414	9	2
Total général des dépenses de Versailles....	87 537 989	4	4

Quatre-vingt-sept millions, cinq cent trente-sept mille, neuf cent quatre-vingt-neuf livres, quatre sols, quatre deniers.

En sorte que si l'on joignoit à ce total les autres dépenses qui ont été faites pour les meubles, les grands cabinets, les grands ouvrages d'argenterie et autres qui n'ont point été payés sur les fonds des bâtiments, on trouveroit que Versailles et ses dépendances coûtent au roi plus de cent millions, sans les entretènements, dont ceux qui sont réglés montent à environ deux cent mille livres, et qui ne le sont pas à plus de trois cent mille livres.

Voici quels sont les entretènements réglés de Versailles et de ses dépendances.

	livres.	sols.	den.
Les couvertures.....	7 500	»	»
Les jardins de Versailles et Trianon, compris les marbres.....	33 416	»	»
Le potager de Versailles.....	18 000	»	»
Les fontaines, rocailles et cuivre.....	19 780	»	»
Les tuyaux de fer de fonte.....	10 000	»	»
Les figures et sculptures de marbre.....	1 695	»	»
Menus entretènements au dehors.....	2 286	»	»
Gages des officiers et matelots du canal.....	35 970	»	»
Les jardins de Clagny.....	10 200	»	»
Les entretiens de la machine de Marly, environ.	60 000	»	»
Total.....	198 847	»	»

Nota. Les entretiens ci-dessus peuvent avoir été augmentés de quelque chose depuis que ces calculs ont été faits; mais cela n'est pas assez considérable pour être réformé.

1. Tous ces grands ouvrages d'argenterie ont été portés à la Monnoie pendant la dernière guerre. (*Note de l'auteur.*)

CHAPITRE II.

Châteaux de Saint-Germain en Laye et le Val.

Cette maison, illustrée par la naissance du roi, est très-ancienne; elle consiste en deux châteaux, l'un vieil, l'autre neuf. Le vieil château est beaucoup plus beau et mieux bâti que le neuf. Ils ne sont séparés l'un de l'autre que d'une grande basse-cour, qui pourroit servir de manége.

Le vieil château est entièrement isolé, d'une forme assez irrégulière. Cinq gros pavillons en font le principal ornement. Un balcon de fer règne dans toute la circonférence du château, à la hauteur des principaux appartements qui sont très-vastes. Ce château a pour principal aspect les jardins et la forêt; et le château neuf a sa principale vue sur la rivière de Seine. Le roi, qui y a séjourné très-longtemps, y a fait faire des augmentations considérables. C'est une demeure toute royale, et quoique la cour n'y habite pas actuellement, ce ne laisse pas d'être un des plus beaux lieux des environs de Paris, pour sa situation naturelle.

Le Val est un jardin dépendant de Saint-Germain que Sa Majesté fait entretenir avec soin, et qui produit une infinité de beaux fruits dans toutes les saisons, surtout des précoces.

Je ne dis rien des autres dépendances de Saint-Germain, crainte d'ennuyer.

Dépenses des châteaux de Saint-Germain en Laye et dépendances par année.

Années.		livres.	sols.	den.
1664	.....	193 767	13	6
1665	.....	179 478	14	9
1666	.....	59 124	11	6
1667	.....	56 235	8	4
1668	.....	120 271	18	3
1669	.....	515 214	19	»
1670	.....	597 429	1	4
1671	.....	361 020	11	11
1672	.....	208 516	13	»
1673	.....	97 379	4	3
1674	.....	112 168	19	11
1675	.....	130 306	18	2
1676	.....	176 118	14	10
1677	.....	194 303	14	4
1678	.....	196 770	5	9
1679	.....	447 401	14	2
1680	.....	607 619	9	2
1681	.....	279 509	9	2
1682	.....	662 826	13	4
	A reporter.....	5 195 464	14	8

Années.		livres.	sols.	den.
	Report.....	5 195 464	14	8
1683	.....	460 995	9	8
1684	.....	380 218	19	»
1685	.....	189 598	»	7
1686	.....	47 618	4	5
1687	.....	50 450	18	10
1688	.....	152 950	2	1
1689	.....	33 176	13	6
1690	.....	25 388	15	3
	Somme totale..	6 455 561	18	»

Six millions, quatre cent cinquante-cinq mille, cinq cent soixante-une livres, dix-huit sols.

CHAPITRE III.

Château et pavillons de Marly commencés en 1679.

Le château de Marly est situé dans un vallon à un quart de lieue de Saint-Germain en Laye. Il est composé : 1° d'un gros pavillon carré, qui est la demeure du roi. Le pavillon est isolé, situé sur le lieu le plus éminent, et l'on y monte par plusieurs degrés, en sorte qu'il commande à huit autres pavillons. Ces huit pavillons, aussi isolés, forment une espèce d'avenue spacieuse au Pavillon-Royal dans les jardins, et n'ont de communication, les uns avec les autres, que par des berceaux de fer sur lesquels on a fait plier des arbres qui les couvrent.

Les quatre faces de tous ces pavillons sont peintes à fresque, d'ornements d'architecture, couverts en terrasses, avec des vases sur les angles et au-dessus des pilastres.

Le Pavillon-Royal consiste au dedans en quatre vestibules au rez-de-chaussée, où l'on entre par les quatre faces dudit pavillon. Ces quatre vestibules conduisent à un grand salon de toute la hauteur du pavillon, et qui en fait le centre, et dans les quatre angles sont quatre appartements, qui ont leurs entrées et sorties sur ces vestibules. Au-dessus de ces quatre appartements, il y en a encore d'autres plus petits dégagés par un corridor qui tourne autour du dôme du grand salon.

Dans ce château tous les agréments et les commodités de la vie sont rassemblés avec tant de soin, d'art et de propreté, qu'il n'y reste rien à désirer.

Les autres pavillons sont occupés chacun par une des personnes de la cour, à qui le roi fait l'honneur de les nommer pour être de ses parties.

La chapelle et le corps de garde sont détachés du château et forment deux pavillons aux deux côtés de la principale entrée.

Les jardins sont très-agréables, surtout dans la saison des fleurs, par la diversité et l'abondance qui s'y en trouvent.

Les fontaines et les cascades y sont en très-grand nombre et très-belles, et depuis peu Sa Majesté a fait encore tomber une cascade en

forme de rivière du haut de l'allée du derrière du château, d'où elle se décharge dans toutes les autres fontaines des jardins. Je n'ai point supputé la dépense de cette nouvelle rivière, pour ne point innover aux calculs de ces mémoires. On estime qu'elle passe cent mille écus.

Le roi embellira tous les jours cette maison de plaisance qu'il aime beaucoup, et qui passeroit dans un autre pays pour un chef-d'œuvre de l'art et de la nature en l'état qu'elle est. On prétend que c'est Sa Majesté qui en a donné les principales idées; ce qui est de vrai, c'est qu'elle est très-singulière, et qu'elle ne ressemble à aucune autre maison royale.

Dépenses du château et pavillon de Marly.

Années.		livres.	sols.	den.
1679	.....	470 764	»	11
1680	.....	489 002	17	1
1681	.....	304 881	14	3
1682	.....	305 628	9	11
1683	.....	450 708	2	»
1684	.....	478 872	4	11
1685	.....	676 046	18	»
1686	.....	443 153	6	»
1687	.....	249 235	2	5
1688	.....	293 062	4	2
1689	.....	231 807	»	10
1690	.....	108 117	11	9
	Somme totale.....	4 501 279	12	3

Quatre millions, cinq cent un mille, deux cent soixante-dix-neuf livres, douze sols, trois deniers.

CHAPITRE IV.

Château de Fontainebleau.

Le château est très-ancien et très-digne d'avoir si souvent fait la demeure de nos rois. Rien n'est plus agréable que la situation, voisin d'une forêt et au milieu des plus belles eaux du monde; d'où ce château, comme on sait, a pris son nom de la *Fontaine-Belle-Eau*, dont la maison se conserve encore actuellement.

Rien n'est plus charmant que la diversité des vues de ce château. De nouveaux jardins et de nouveaux canaux offrent de tous côtés des perspectives toutes différentes. La chapelle y est magnifique, et desservie par les révérends pères de la Très-Sainte Trinité. Les plaisirs de la chasse y sont les plus ordinaires et les plus agréables. Quoique ce château soit très-illustre dans son origine, il l'est devenu davantage encore par les augmentations et les embellissements que Sa Majesté y a fait faire, dont on pourra juger par la dépense qui suit.

Dépenses du château de Fontainebleau.

Années.		livres.	sols.	den.
1664	.....	339 251	16	»
1665	.....	107 159	18	»
1666	.....	37 200	8	8
1667	.....	27 820	15	6
1668	.....	19 827	»	5
1669	.....	39 396	»	»
1670	.....	23 106	15	3
1671	.....	58 504	6	1
1672	.....	36 560	12	10
1673	.....	24 425	11	1
1674	.....	66 145	17	»
1675	.....	61 670	17	1
1676	.....	36 052	19	»
1677	.....	33 029	18	6
1678	.....	394 509	15	1
1679	.....	264 417	15	1
1680	.....	204 463	»	8
1681	.....	188 886	19	3
1682	.....	80 019	5	6
1683	.....	98 881	11	8
1684	.....	65 967	1	»
1685	.....	220 216	8	7
1686	.....	92 246	5	3
1687	.....	113 014	9	2
1688	.....	87 988	7	2
1689	.....	31 109	5	4
1690	.....	21 853	14	3
	Somme totale.....	2 773 746	13	5

Deux millions, sept cent soixante-treize mille, sept cent quarante-six livres, treize sols, cinq deniers.

Ne sont compris en ce total les gages d'officiers, et les entretènements réglés suivant les états.

CHAPITRE V.

Château de Chambord.

Le château est très-ancien, bien bâti, bien situé, et dans un très-bon pays de chasse. Son éloignement est cause que le roi n'y va pas souvent. Sa Majesté n'a pas laissé d'y faire de temps en temps des augmentations et des dépenses assez considérables, comme il suit :

Années.		livres.	sols.	den.
1664	.....	26 936	5	»
1665	.....	6 000	»	»
1666	.....	11 021	2	»
1667	.....	3 496	3	6
1668	.....	12 164	15	6
1669	.....	57 739	12	»
1670	.....	79 367	5	»
1671	.....	16 000	»	»
1672	.....	532	»	»
1673	.....	3 000		
1674	.....	6 000		
1675	.....	3 000		
1676	.....	3 000		
1677	.....	3 000		
1678	.....	3 795	10	»
1679	.....	4 500		
1680	.....	72 200		
1681	.....	127 870	9	7
1682	.....	11 667	16	6
1683	.....	196 350	15	»
1684	.....	38 766	1	»
1685	.....	445 770	9	5
1686	.....	14 980	13	»
1687	.....	54 558	15	5
1688	.....	8 197	4	4
1689	.....	8 036	2	9
1690	.....	7 750	16	5
	Somme totale.....	1 225 701	16	5

Douze cent vingt-cinq mille sept cent une livres, seize sols, cinq deniers.

CHAPITRE VI.

Le Louvre et les Tuileries.

Le Louvre n'étant point bâti, on n'a fait mention, dans ces mémoires, des dépenses qui y ont été faites que pour ne rien omettre. Il seroit assez difficile de faire une description agréable de ce qui est commencé. Le dessin n'en paroît pas encore dans tout son jour; on croit même que si les vœux de la capitale du royaume étoient écoutés, et qu'il plût à Sa Majesté de s'y faire bâtir un palais, on prendroit de nouveaux alignements et de nouveaux dessins. Tout ce que l'on peut dire, c'est que rien ne paroît plus engageant que la situation de l'emplacement du Louvre, dans le plus bel endroit de la ville, ayant la rivière de Seine pour canal, et une étendue infinie pour les jardins et parcs du côté de la campagne.

La galerie du Louvre est occupée par ce qu'il y a de plus habiles

gens dans les arts, que le roi loge gratis. C'est une marque de distinction pour eux.

Le palais des Tuileries n'est point habité, quoique très-logeable. Sa façade est très-agréable sur le jardin des Tuileries, dont on ne peut rien dire qui ne soit connu de tout le monde. Ce jardin passe dans toute l'Europe pour un des mieux entendus, et la plus agréable promenade que l'on pût souhaiter. C'est un des principaux ornements de la ville de Paris, aussi coûte-t-il au roi plus de vingt mille livres par an à entretenir.

Dépenses du Louvre et des Tuileries à commencer en l'année 1664, *suivant l'ordre de ces mémoires, n'ayant point eu de connoissance de celles faites les années précédentes, qui ne peuvent pas être bien considérables.*

Années.		livres.	sols.	den.
1664	.....	1 059 422	15	»
1665	.....	1 110 685	10	2
1666	.....	1 107 973	7	8
1667	.....	1 536 683	8	2
1668	.....	1 096 977	3	11
1669	.....	1 203 781	3	9
1670	.....	1 627 393	19	11
1671	.....	946 409	3	4
1672	.....	213 653	3	1
1673	.....	58 135	18	»
1674	.....	159 485	8	11
1675	.....	63 160	6	6
1676	.....	42 082	14	6
1677	.....	99 667	19	10
1678	.....	119 875	12	8
1679	.....	163 581	9	»
	Somme totale....	10 608 969	4	5

Dix millions, six cent huit mille, neuf cent soixante-neuf livres, quatre sols, cinq deniers.

Depuis l'année 1679, il n'a point été fait aucunes dépenses considérables au Louvre et Tuileries; c'est pourquoi je n'en fais point de mention.

CHAPITRE VII.

Arc de Triomphe à Paris, commencé en 1669.

Le dessin de cet édifice est superbe, et tient beaucoup de la grandeur romaine. On en a vu le modèle en plâtre, et on en a jeté les fondements en pierre, dont les piles sont élevées jusqu'à la hauteur des socles qui doivent porter les piédestaux des colonnes. Il seroit à souhaiter que cet arc de triomphe fût conduit à sa perfection; il seroit d'un grand ornement à la ville, surtout dans les entrées publiques.

Années.		livres.	sols.	den.
1669	.....	46 278	2	»
1670	.....	99 334	6	»
1671	.....	102 244	3	6
1672 } 1673 }	Néant.			
1674	.....	14 225	»	»
1675	.....	14 690	12	»
1676	.....	8 900	»	»
1677	.....	41 863	16	6
1678	.....	76 651	11	8
1679	.....	80 676	4	5
1680	.....	12 601	10	9
1681	.....	16 288	11	3
	Somme totale....	513 755	18	1

Depuis l'année 1681, il n'a été fait aucune dépense audit arc de triomphe, si ce n'est 1696, pour le parfait payement du modèle et des fondations de pierre en l'état qu'elles sont. On peut juger, par cette dépense, de ce que cet édifice pourroit coûter s'il étoit élevé avec ses ornements.

CHAPITRE VIII.

Observatoire à Paris, commencé en 1667.

Cet édifice, construit en forme de tour pour observer les astres, est bâti sur le terrain le plus éminent de Paris, au dehors du faubourg Saint-Jacques, et commande à toute la ville. Là sont logés ce qu'il y a de plus célèbres astronomes et mathématiciens, à qui Sa Majesté fournit toutes sortes de lunettes d'approche et d'instruments de mathématiques nécessaires pour l'exercice de leur science. Le dessus de l'édifice est une terrasse pavée de cailloux; l'on y dresse des lunettes selon le besoin.

Comme ce terrain est au milieu des carrières, on a fait des descentes qui conduisent dans des voûtes naturelles si profondes et si étendues, qu'on auroit peine à ne s'y pas égarer sans guide; les lumières mêmes ne peuvent pas résister à l'humide fraîcheur qui y domine; on n'y peut aller qu'avec des flambeaux.

Cet édifice renferme encore beaucoup d'autres singularités qui demanderoient un trop long détail.

Outre l'édifice de pierre, on a encore fait apporter et dresser à côté la tour de bois qui étoit à la machine de Marly, avant qu'elle fût construite en pierre. Cette tour de bois est encore plus élevée que l'Observatoire, et par conséquent très-utile pour l'observation des astres.

Dépenses de l'Observatoire.

Années.	livres.	sols.	den.
1667	57 758	4	»
1668	99 744	3	»
1669	135 293	6	»
1670	138 694	9	»
1671	118 657	19	6
1672	50 305	14	8
1673	21 803	16	2
1674	14 766	9	»
1675	14 393	13	»
1676	13 225	13	»
1677	27 894	7	»
1678	2 999	18	»
1679	5 195	9	»
1680	5 902	11	6
1681	2 047	10	»
1682	3 407	4	»
1683	2 197	10	6
Depuis, pour transporter la tour de bois de Marly et la mettre en place.....	10 886	7	4
Somme totale.....	725 174	4	8

Sept cent vingt-cinq mille, cent soixante-quatorze livres, quatre sols, huit deniers.

Depuis 1683 jusqu'en 1690, il n'a été fait que très-peu de dépenses à l'Observatoire, hors pour le transport et emplacement de ladite tour de bois.

CHAPITRE IX.

Hôtel royal et église des Invalides, commencés en 1679.

Cette maison, destinée pour la retraite des soldats devenus invalides au service de Sa Majesté, est d'une étendue extraordinaire et d'une régularité parfaite. Sa situation est très-belle dans une plaine, en face du cours la Reine, la rivière entre-deux, de manière que ces objets différents se prêtent l'un à l'autre un ornement réciproque.

Les dedans de la maison sont très-vastes, et en même temps très-logeables. La discipline y est la même que dans une place de guerre, elle est gouvernée par un nombre suffisant d'officiers, en sorte que la paix et le silence y règnent à peu près comme dans un cloître.

L'église est desservie par les pères de la Mission, qui ont leur logement séparé à côté de l'église, séparée des autres logements. Cette église est d'un dessin très-magnifique. Le grand autel, isolé sous un dôme entre deux nefs très-spacieuses, dont l'une qui a son entrée du côté de la maison est destinée pour ceux qui y habitent, et l'autre qui a son entrée par un portail magnifique du côté de la campagne est destinée pour le public. Rien n'est épargné pour rendre cet édifice admira-

Digitized by Google

ble en toutes ses parties, comme il est un des plus glorieux à la piété du roi.

Les fonds pour la subsistance de cette maison sont levés par les trésoriers de l'extraordinaire des guerres sur le payement des troupes, à raison de trois deniers pour livre, et le trésorier des Invalides en fait l'emploi, suivant qu'il lui est ordonné par le commissaire ordonnateur.

Dépenses de l'hôtel royal et église des Invalides.

Années.		livres.	sols.	den.
1679	.....	56 000	»	»
1680	.....	80 667	11	6
1681	.....	72 000	»	»
1682	.....	87 000	»	»
1683	.....	81 647	5	6
1684	.....	103 332	»	»
1685	.....	147 573	5	9
1686	.....	176 505	15	»
1687	.....	169 460	9	7
1688	.....	186 282	19	»
1689	.....	172 706	4	9
1690	.....	143 432	10	10
1691	.....	233 724	2	7
	Somme totale.....	1 710 332	4	6

Dix-sept cent dix mille, trois cent trente-deux livres, quatre sols, six deniers.

On a excédé dans ce chapitre les bornes qu'on s'étoit prescrites, à cause de la dépense considérable qui a été faite aux Invalides l'année 1691. Il en a été fait d'autres depuis; et l'on peut compter que cet édifice reviendra à DEUX MILLIONS.

CHAPITRE X.

Place royale de l'hôtel Vendôme et nouveau couvent des Capucines, commencés en 1685.

Les dépenses de ces deux édifices sont confondues, parce qu'ils ont été élevés sur le même terrain et en même temps.

La place n'a point encore d'autre nom que celui de l'hôtel dont Sa Majesté a acquis le fonds pour la construire. Elle n'est point encore achevée, mais la statue équestre du roi qui doit y être placée est jetée en bronze et entièrement réparée sur les dessins et par les soins des sieurs Girardon, premier sculpteur du roi, et Keller, qui en a fait la fonte.

Le couvent des Capucines est entièrement achevé, et tous ceux qui en ont vu les dedans conviennent que c'est un des plus beaux couvents de filles qui soient à Paris. L'église est bâtie dans le goût de simplicité et de propreté dont ces religieuses font profession. Elle s'enrichit tous les jours par les monuments superbes des personnes de qualité qui y choisissent leur sépulture.

Dépenses de la place royale de l'hôtel de Vendôme; fonte de la statue équestre du roi, et couvent des Capucines.

Premièrement. — L'acquisition de l'hôtel de Vendôme, du prix de six cent mille livres, les intérêts de moitié du prix, soixante-six mille livres que le roi a données à M. le duc de Vendôme, au delà dudit prix, et vingt-cinq mille livres pour les lods et ventes, et les frais du décret, le tout montant à la somme de 131 208 l. 15 s. » d.

1685	Ouvrages	21 708	3	7
1686	.....	320 969	7	8
1687	.....	467 063	8	3
1688	.....	275 835	14	5
1689	.....	71 215	5	7
1690	.....	174 698	14	10
	Somme totale...	2 062 699	9	4

CHAPITRE XI.

Le Val-de-Grâce, à Paris.

Cet édifice, que la feue reine mère a fait bâtir, est superbe et magnifique en toutes ses parties. Il revient à trois millions; mais il n'en a été pris sur les fonds des bâtiments que trois cent soixante-dix mille livres dans les années ci-après nommées, savoir :

Années.		livres.	sols.	den.
1666	.....	314 600	7	2
1667	.....	30 571	11	9
1670	.....	6 000	»	»
1681	.....	10 400	»	»
1682	.....	8 711	13	10
	Somme totale...	370 283	12	9

Il a encore été fait quelques dépenses depuis peu d'années pour revêtir de marbre le caveau des reines, destiné pour recevoir leurs cœurs et leurs entrailles.

CHAPITRE XII.

Couvent de l'Annonciade de Meulan, commencé en 1682.

Comme il y a peu de personnes qui sachent ce qui a engagé le roi à faire bâtir ce couvent, et que j'en suis parfaitement instruit, j'en dirai un mot.

Il y a eu longues années dans ce couvent une supérieure d'une vertu extraordinaire, que la feue reine honoroit de son estime et de son amitié, et même quelquefois de ses visites. Le roi y alla aussi dans ses jeunes années, et y posa la première pierre dans le dessein d'y faire bâtir. Ce dessein a été différé pendant plusieurs années. Feu mon père, qui étoit allié à cette supérieure, la visitoit souvent et négocia auprès de la reine mère l'accomplissement de son projet. En effet la

Digitized by Google

reine lui ayant renouvelé ses promesses, et le mal dont elle mourut s'augmentant, elle eut la bonté d'en parler au roi, qui depuis a fait bâtir ce couvent, qui coûta près de trente mille écus, et de plus Sa Majesté fait une pension à la communauté, qui n'est pas riche.

Dépenses dudit couvent.

Années.		livres.	sols.	den.
1682	.....	20 000	»	»
1683	.....	29 400	»	»
1684	.....	6 659	5	1
1685	.....	11 551	1	»
1686	.....	6 544	»	»
1687	.....	7 270	11	6
1688	.....	6 987	12	6
1689 } 1690 }	Néant.			
	Somme totale...	88 412	10	1

Quatre-vingt-huit mille, quatre cent douze livres, dix sols, un denier.

CHAPITRE XIII.

Canal de communication des mers en Languedoc, commencé en 1670.

Comme ce canal n'est point encore achevé, je ne dirai rien de particulier quand à présent, ni de ses dimensions, ni de son usage. On sait qu'il porte de petits bâtiments. On peut voir sa situation sur la carte. On verra ici seulement les dépenses qui ont été faites sur les fonds des bâtiments du roi, qui montent à près de huit millions sans ce qui a été fourni par les états de Languedoc pour contribuer à une entreprise si grande et si utile pour le commerce de la province.

Dépenses.

Années.		livres.	sols.	den.
1670	.....	125 000	»	»
1671	.....	525 000	»	»
1672	.....Néant.			
1673	.....	1 575 452	13	4
1674	.....	1 235 242	14	»
1675	.....	64 105	»	»
1676	.....	768 541	13	4
1677	.....	561 944	8	8
1678	.....	748 716	9	5
1679	.....	1 194 503	18	11
1680	.....Néant.			
1681	.....	460 000	»	»
1682	.....	449 057	»	»
1683	.....	28 992	1	8
	Somme totale....	7 736 555	19	4

Sept millions, sept cent trente-six mille, cinq cent cinquante-cinq livres, dix-neuf sols, quatre deniers.

Depuis l'année 1683, il n'y a eu aucunes dépenses dans les comptes des bâtiments pour ledit canal de Languedoc.

CHAPITRE XIV.

Manufactures des Gobelins et de la Savonnerie.

Les dépenses de ces deux manufactures sont jointes ensemble parce que les tapisseries sont leur principal objet.

Dans celle de la Savonnerie, qui est à Chaillot, près Paris, l'on ne fait que des ouvrages façon de Turquie et du Levant. Ces ouvrages sont une espèce de *velours ras*, entièrement de laine et servant à faire des meubles, comme des portières, des tapis, des formes et des tabourets.

La manufacture des Gobelins est établie au bout du faubourg Saint-Marcel, et est bien plus spacieuse. Elle renferme un très-grand nombre d'ouvriers célèbres dans leurs arts, premièrement pour les tapisseries. On y travaille pour Sa Majesté, en haute et basse lisse, sur les dessins des plus habiles peintres, soit anciens soit modernes.

Les tapisseries qui s'y font représentent les unes des sujets d'histoire, d'autres les conquêtes du roi, les maisons royales, les assemblées et fêtes publiques, et toutes sortes de sujets indifférents. On sait assez le mérite de tous ces ouvrages où l'art du dessin surpasse infiniment la richesse et la finesse des étoffes.

Dans la même manufacture sont logés des peintres, des sculpteurs, des ébénistes et fondeurs, des orfévres, des lapidaires qui travaillent aux pierres fines de rapport, *manière de Florence*. Dans le temps de paix, ces artistes sont occupés uniquement à faire des ouvrages pour le service de Sa Majesté, et n'ont pas le temps de travailler pour le public.

Cette maison est pourvue de toutes choses agréables, commodes et nécessaires, le service divin s'y célèbre; les ouvriers y sont instruits, et les enfants catéchisés aux dépens de Sa Majesté, ce qui marque dans quel détail sa piété le fait descendre.

Années.		livres.	sols.	den.
1664	.....	95 885	»	»
1665	.....	95 594	11	»
1666	.....	101 377	11	1
1667	.....	290 744	13	4
1668	.....	214 020	19	2
1669	.....	133 209	13	»
1670	.....	141 486	15	3
1671	.....	176 502	11	»
1672	.....	130 573	5	5
1673	.....	139 747	11	4
1674	.....	122 910	15	4
	A reporter.....	1 942 053	5	11

Années.		livres.	sols.	den.
	Report.....	1 642 053	5	11
1675	.....	107 958	13	»
1676	.....	98 004	19	4
1677	.....	110 795	8	6
1678	.....	107 456	15	1
1679	.....	126 933	12	4
1680	.....	117 698	1	6
1681	.....	116 127	5	7
1682	.....	126 358	7	1
1683	.....	146 694	7	2
1684	.....	95 570	9	»
1685	.....	224 321	18	7
1686	.....	123 289	4	9
1687	.....	127 217	1	8
1688	.....	132 961	12	2
1689	.....	146 724	6	3
1690	.....	95 777	17	9
	Somme totale...	3 645 943	5	1

Trois millions, six cent quarante-cinq mille neuf cent quarante-trois livres, cinq sols, un denier.

Pendant la guerre que les ouvrages ont cessé, Sa Majesté a fait des pensions aux principaux ouvriers de ladite manufacture des Gobelins.

CHAPITRE XV.

Manufactures établies en plusieurs villes de France.

Outre les manufactures des Gobelins et de la Savonnerie, Sa Majesté en a fait établir encore plusieurs autres en divers endroits du royaume; mais comme ces dernières ne sont plus du ressort des bâtiments du roi, mais du contrôle général des finances, je n'entrerai point dans le détail de ces différents établissements dont les dépenses, aussi glorieuses à Sa Majesté qu'utiles à l'État, montent pendant les 27 années de ces mémoires à près de deux millions, comme il suit :

Années.		livres.	sols.	den.
1664	.....	66 121	5	8
1665	.....	254 019	14	»
1666	.....	2 077	3	6
1667	.....	248 675	14	»
1668	.....	179 767	15	»
1669	.....	535 705	16	»
1670	.....	131 030	10	»
1671	.....	110 625	15	2
1672	.....	99 558	5	10
1673	.....	49 046	»	»
	A reporter.....	1 676 641	3	2

Digitized by Google

Années.		livres.	sols.	den.
	Report.....	1 676 641	3	2
1674	.....	8 000	»	»
1675	.....	18 000	»	»
1676	.....	8 000	»	»
1677	.....	8 000	»	»
1678	.....	8 000	»	»
1679	.....	18 298	»	10
1680	.....	19 120	»	»
1681	.....	20 539	15	»
1682	.....	8 000	»	»
1683	.....	15 520	»	»
1684	.....	16 000	»	»
1685	.....	8 000	»	»
1686	.....	8 000	»	»
1687	.....	42 283	13	»
1688	.....	50 690	»	»
1689	.....	22 940	11	»
1690	.....	23 970	10	»
	Somme totale...	1 979 990	9	»

Dix-neuf cent soixante-dix-neuf mille, neuf cent quatre-vingt-dix livres, neuf sols.

CHAPITRE XVI.

Pensions des gens de lettres.

L'estime singulière que Sa Majesté a toujours fait des belles-lettres et des personnes qui par une longue étude et un travail assidu se sont rendues célèbres dans les sciences a porté Sa Majesté à animer ceux qui se trouvent nés avec d'heureuses dispositions, par l'espérance des pensions attachées au seul mérite. Ces pensions ne se payent plus sur le fonds des bâtiments depuis l'année 1690 :

Années.		livres.	sols.	den.
1664	.....	80 870	»	»
1665	.....	83 400	»	»
1666	.....	95 507	»	»
1667	.....	92 380	»	»
1668	.....	89 400	»	»
1669	.....	111 550	»	»
1670	.....	107 900	»	»
1671	.....	100 075	»	»
1672	.....	86 800	»	»
1673	.....	84 200	»	»
1674	.....	62 250	»	»
1675	.....	57 550	»	»
1676	.....	49 200	»	»
	A reporter.....	1 101 082	»	»

Années.		livres.	sols.	den.
	Report.....	1 101 082	»	»
1677	.....	65 100	»	»
1678	.....	52 400	»	»
1679	.....	54 000	»	»
1680	.....	53 600	»	»
1681	.....	53 500	»	»
1682	.....	52 800	»	»
1683	.....	1 600	»	»
1684	.....	42 100	»	»
1685	.....	46 400	»	»
1686	.....	41 400	»	»
1687	.....	46 900	»	»
1688	.....	44 900	»	»
1689	.....	39 400	»	»
1690	.....	11 966	13	4
	Somme totale...	1 707 148	13	4

Dix-sept cent sept mille, cent quarante-huit livres, treize sols, quatre deniers.

CHAPITRE XVII.

Académies de Paris et de Rome.

Académie françoise.

Cette académie est composée tant de la plupart des personnes qui ont les pensions dont il a été parlé au chapitre précédent, que d'autres personnes savantes. Elle ne coûte au roi, outre ces pensions, qu'environ sept mille livres par an. Savoir : environ six mille quatre cents livres en jetons d'argent; trois cents livres pour une messe qui y est chantée en musique le jour de Saint-Louis, et trois cents livres qui sont entre les mains du trésorier de ladite académie pour la fourniture de bois et bougies et transcriptions de cahiers.

Académie des sciences et des inscriptions.

Les dépenses de ces deux académies ne sont pas assez considérables pour en faire mention, et elles ne prennent plus sur le fonds des bâtiments.

Académie d'architecture de Paris.

Cette académie ne coûte au roi qu'environ trois mille cinq cents livres par an, tant pour les appointements d'un professeur qui y tient les conférences publiques, que pour les assistances des architectes qui s'y assemblent en particulier et pour les menues nécessités.

Académie de peinture et sculpture de Paris.

Cette académie coûte en premier lieu au roi, six mille livres qui se mettent tous les ans entre les mains de son trésorier.

Plus, deux mille six cent quarante livres par an, pour la subsistance de dix élèves de peinture et de sculpture à chacun desquels le trésorier

des bâtiments paye 264 livres par an, et de plus Sa Majesté fait distribuer des prix aux élèves, qui sont des médailles qui se payent sur le fonds des bâtiments au directeur du balancier du Louvre, où elles sont frappées. Cette dépense n'est pas fixe.

Académie de peinture, sculpture et architecture de Rome.

Sa Majesté a établie et entretient l'académie de Rome, comme dans un lieu d'où sont sortis ce que nous avons eu de plus excellents maîtres, et qui est aussi la source des plus parfaites productions des arts. On y envoie les élèves pour s'y perfectionner. On peut compter sur une dépense d'environ soixante mille livres par an, pour l'entretien de cette académie; et ces fonds sont remis au directeur, qui en doit compte.

Voilà toutes les maisons royales dont j'ai cru devoir exposer les dépenses en détail, celles qui ont été faites aux autres maisons royales insérées au catalogue qui est en tête de cet ouvrage, n'étant pas asses considérables. Ces dépenses seront confondues dans l'état général des dépenses qui ont été faites dans les bâtiments du roi pendant les vingt-sept années de ces mémoires. Cet état terminera un travail plus vaste dans ses opérations qu'il n'est resserré dans sa perfection, toutes les sommes qui y sont assises étant le fruit d'un choix très-circonspect et des calculs les plus exacts, à cause de la confusion des comptes.

CHAPITRE XVIII.

État général des dépenses des bâtiments du roi pendant les vingt-sept années de ces mémoires, suivant les états finaux et arrêtés des comptes et états au vrai.

Années.		livres.	sols.	den.
1664	.....	3 221 731	2	2
1665	.....	3 269 723	19	3
1666	.....	2 826 770	3	5
1667	.....	3 516 160	3	10
1668	.....	3 616 486	»	2
1669	.....	5 192 957	8	6
1670	.....	6 834 037	16	»
1671	.....	7 865 243	1	2
1672	.....	4 168 354	12	6
1673	.....	3 550 410	3	8
1674	.....	3 898 466	5	10
1675	.....	3 091 587	10	2
1676	.....	3 195 381	7	2
1677	.....	3 265 220	17	9
1678	.....	4 977 253	10	6
1679	.....	9 373 614	10	8
1680	.....	8 615 287	18	9
1681	.....	6 465 309	16	»
1682	.....	6 985 568	13	5
	A reporter.....	93 949 565	0	11

Années.		livres.	sols.	den.
	Report.....	93 949 565	0	11
1683	.....	5 995 996	2	10
1684	.....	7 996 163	1	»
1685	.....	15 408 443	19	7
1686	.....	9 064 446	15	6
1687	.....	8 279 526	11	10
1688	.....	7 347 966	6	9
1689	.....	3 644 587	13	4
1690	.....	1 616 134	18	8
	Somme totale...	153 282 827	10	5

Cent cinquante-trois millions deux cent quatre-vingt-deux mille huit cent vingt-sept livres, dix sols, cinq deniers.

Le roi a tellement augmenté sa maison royale pendant ces vingt-sept années, que quand Sa Majesté ne feroit point élever de nouveaux édifices, les seuls entretiens coûteront par nécessité quinze à seize cent mille livres par an, compris les gages des officiers et autres employés.

Mais si la grandeur et la magnificence du roi paroît dans la somptuosité de ses superbes édifices, et si, par une dépense si considérable, il s'élève au-dessus de tous les princes de l'Europe, il ne paroît pas moins de grandeur dans les motifs qui l'ont porté à exécuter de si vastes desseins. Élever des palais, bâtir des temples au Seigneur, faire fleurir les sciences et les arts, c'est immortaliser sa grandeur, sa piété et son mérite; faire subsister une infinité de personnes, qui par ce moyen ont trouvé dans le sein de leur patrie de quoi élever leurs familles; récompenser les gens de mérite et célèbres dans les arts; encourager es élèves, et leur procurer les moyens d'arriver à la perfection des plus excellents maîtres, c'est l'effet d'une bonté toute paternelle, qui mérite au roi, avec autant de justice qu'à l'empereur Auguste, le glorieux nom de Père de la patrie.

Le roi n'a pu rien faire de plus glorieux, surtout dans les temps de paix, qui pour un prince moins attentif à sa gloire et au bonheur de ses peuples auroient été des espèces d'interrègnes, et auroient laissé des vides à remplir dans son histoire. Mais notre prince compte tous ses moments, et il croiroit avoir perdu un jour, s'il l'avoit passé sans donner quelques marques de sa grandeur, de sa justice ou de sa bonté; s'il n'étoit pas aussi grand dans ces temps heureux de repos et de silence que dans ceux où ses armées portent l'effroi dans les terres ennemies, nous n'aurions pas vu tous les princes conspirer contre un si glorieux repos. La religion a paru le motif de leur dernière considération; mais elle n'en a été que le prétexte, et le roi a soutenu pendant dix campagnes tant d'efforts redoublés, seul contre tous. Il a pris leurs villes, gagné des batailles, dissipé leurs armées, déconcerté leurs projets. La Flandre, la Savoie et l'Allemagne, la Catalogne, les mers ont été en même temps le théâtre de la guerre, disons mieux des conquêtes du roi. Que n'a-t-il point fait, ce pieux monarque, pour épargner le sang de tant d'ennemis, et pour finir une guerre si longue par une

paix aussi glorieuse que solide? L'histoire développera un jour tous ces secrets de son grand cœur. Mon dessein n'est pas d'entrer dans une si vaste carrière. Ces foibles caractères échappés à l'ardeur de mon zèle, partent d'un cœur pénétré de la part qu'il prend à la reconnoissance publique. Eh! sous un règne si grand, faut-il s'étonner que le roi soit chéri de ses plus petits sujets, comme de ceux qui, ayant l'honneur d'approcher de sa royale personne, ont aussi le bonheur de voir de plus près cette étendue de grandeur, de majesté et de mérite, qu'on ressent mieux qu'on ne peut l'exprimer, et qui remplit les cœurs autant d'amour que de respect.

De l'amour des sujets dépend en quelque sorte la fortune d'un prince; aussi voyons-nous de quels succès les entreprises du roi sont toujours suivies. Sa sagesse, qui fait revivre celle du plus sage prince du monde, anime ses ministres et son conseil. Son héroïque valeur imprimée dans le cœur et sur le front des généraux qui comptent pour rien le sang qu'ils versent pour leur prince, passe jusque dans l'âme des soldats, et l'expérience nous a appris que combattre pour le roi, et vaincre, ça toujours été la même chose.

Une si longue suite de prospérités est le pur ouvrage du Dieu des armées, qui disposant des volontés de tous les hommes, selon ses desseins éternels, tient en sa main d'une manière spéciale les cœurs des rois. Aussi Sa Majesté très-chrétienne qui, comptant pour peu ses propres forces, rapporte à la protection divine tout le bonheur de ses armes, a cru ne pouvoir mieux lui en marquer sa reconnoissance, qu'en abolissant dans son royaume tout culte impur, et en nous montrant tous les jours par la sincérité de son zèle, et par l'assiduité de ses exemples, que le vrai Dieu du ciel et de la terre doit et veut être adoré en esprit et en vérité dans l'unité de la religion catholique. Veuille ce même Dieu conserver longues années la personne sacrée de Sa Majesté. Ce sont les vœux de tous ses sujets qui ne sauroient trop souhaiter la durée d'un règne si rempli de piété, de justice et de gloire.

VII. PROTESTATION DES DUCS ET PAIRS A LA SÉANCE DU PARLEMENT.

Page 200.

Le procès-verbal imprimé de la séance du parlement (2 septembre 1715) ne parle pas de la protestation des ducs et pairs[1]; mais un manuscrit de la bibliothèque impériale du Louvre, provenant de la famille de Caumartin (F. n° 401) contient quelques annotations marginales qui confirment et complètent, avec de légères modifications, le récit de Saint-Simon relativement à cette protestation. La note est conçue en ces termes :

« Il faut remarquer qu'avant de se lever, MM. les ducs de Saint-Simon et de La Force ont demandé au parlement acte des protestations qu'ils faisoient que rien de tout ce qui venoit d'être fait ne pouvoit leur

1. Voy. ce procès-verbal dans les *Anciennes lois françaises*, t. XXI, pages 2 et suivantes.

préjudicier. M. le premier président leur a répondu qu'ils pouvoient présenter au greffe leurs protestations, et se pourvoir ainsi qu'ils aviseroient. Ils ont répliqué qu'ils demandoient acte, et que, si on leur refusoit, ils avoient amené un notaire pour verbaliser. M. le président de Novion leur a répondu : *Vous reconnoissez donc la cour pour juge?* Ils ont répondu que non. Il leur a répliqué : *Il n'y a donc que le roi, messieurs, qui puisse vous juger; il faut attendre qu'il soit en âge.* M. le duc d'Orléans a répliqué à cela qu'il décideroit toutes ces contestations. M. le président de Novion a répondu : *Non pas, monsieur, s'il vous plaît; le roi seul en sera juge.* M. le maréchal de Villars a pris la parole, et a dit à M. le premier président que le roi défunt lui avoit souvent dit que les ducs avaient raison : *Et moi*, a répondu M. le premier président, *le roi m'a dit tout le contraire.* Sur quoi chacun s'est levé. »

VIII. MÉPRIS POUR LES ANCIENS USAGES PENDANT LA RÉGENCE.

Page 212.

La facilité avec laquelle le regent abandonna les anciens usages est bien caractérisée dans le passage suivant des Mémoires inédits du marquis d'Argenson :

« Saint-Cernain demanda à S. A. R. M. le duc d'Orléans, régent, l'honneur de porter l'habit à brevet; il l'obtint et alla remercier. Le régent répondit : *Je souhaite, monsieur, que votre tailleur vous le donne d'aussi bon cœur que moi.* Ledit Saint-Cernain est pauvre et glorieux; au reste, brave et ambitieux. Il se pique de ressembler au maréchal de Villars, il le copie; il prétend qu'il fera une aussi grande fortune que lui. On l'a trouvé une fois s'exerçant à signer : *le maréchal duc de Saint-Cernain.* En attendant il va à pied. L'habit à brevet alloit mal à ce train-là. Le régent étoit non-seulement fait à multiplier les grâces ci-devant singulières, mais il avoit une secrète malice pour avilir tout ce que le feu roi avoit eu à cœur d'illustrer : cela provenoit d'avoir été maltraité sur la fin du règne et par le testament. Ajoutez à cela qu'une cour moderne se pique de tourner en ridicule et de traiter avec une supériorité indiscrète tout ouvrage, manière et respects de l'ancienne cour. »

IX. LE MARÉCHAL DE NOAILLES (CHARLES-MAURICE).

Page 215.

Saint-Simon exprime souvent contre le duc de Noailles des sentiments de haine et de mépris qui s'expliquent surtout par l'influence que le duc de Noailles, devenu maréchal de France, exerça pendant une grande partie du règne de Louis XV. Ceux qui voudront apprécier sérieusement le rôle du maréchal de Noailles devront étudier non-seulement les Mémoires imprimés sous son nom, mais surtout ses nombreux manuscrits, dispersés dans les bibliothèques de Paris. La Bibliothèque impériale seule possède près de quarante volumes in-folio de correspon-

dances et Mémoires du maréchal de Noailles[1]. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner, d'après ces papiers, quel a été le véritable caractère du maréchal de Noailles. Je me bornerai à extraire des Mémoires inédits du marquis d'Argenson une série de notes qui montrent à la fois la puissance du maréchal de Noailles et la jalousie qu'il excitait à l'époque même où Saint-Simon écrivait ses Mémoires. Ce qu'il y a de plus curieux dans ses extraits est la lettre remise par Louis XIV mourant à Mme de Maintenon, et par elle au maréchal de Noailles qui ne devait la donner qu'au nouveau roi. On en trouvera l'analyse dans l'article qui porte la date du 9 avril 1743.

« 14 novembre 1740. — Les Noailles sont actuellement dans l'intrigue la plus violente. Comme M. de Charost se meurt, il s'agit de sa place de chef du conseil royal et d'une place de ministre au conseil d'État. A cette occasion, le maréchal de Noailles remue ciel et terre pour cela. Il a enfourné l'affaire des bâtards pour faire régler le rang de M. de Penthièvre avant de le marier, et cela lui retombera sur le corps. Son fils le duc d'Ayen[2] fait l'amoureux de Mme de Vintimille[3], sœur de Mme de Mailly[4]. Par ses conseils, elle cherche à supplanter sa sœur, et toutes les confidences du roi vont à elle; on ne sait ce qui en sera. »

« 18 décembre 1740. — Le parti du cardinal Tencin travaille à force et avec grande apparence de succès. Mme de Vintimille étant au grand bien avec le duc d'Ayen, elle est pour qu'on prenne ce premier ministre; et Mme de Mailly, étant fort gouvernée par sa sœur, commence, dit-on, à entrer dans ce maudit projet. La grosse faction des Noailles et des légitimés y coopère de toutes ses forces. »

« 16 septembre 1741. — On se pique de prôner les Noailles, et de leur donner un grand crédit apparent depuis la mort de Mme de Vintimille[5]. On manda d'abord le maréchal de Noailles à Saint-Léger, pour travailler aux intérêts de Mme de Mailly, en vue de la mort du petit du Luc, et il travailla deux heures avec le roi. Ses fils et Mlle de Noailles ne quittent pas le roi. Le crédit de Mme la comtesse de Toulouse paroît accru. »

« 19 mars 1743. — Voilà le maréchal de Noailles général de toutes nos forces de France depuis le Rhin jusques à la mer, et maître d'y mouvoir nos forces arbitrairement pour la défense de la frontière. Voilà M. de Belle-Ile tout à fait disgracié, etc. La sagesse ne consiste pas seulement dans l'abstention des folies, ni même dans celle des desseins trop élevés; elle demande plus de sagacité dans des temps difficiles que n'en ont les Noailles, les Orry, les Amelot, » etc.

« 9 avril 1743. — La survenue du maréchal de Noailles dans le conseil

1. B. I. ms., Suppl. fr. 2232, nos 22 et suiv.
2. Louis de Noailles, fils aîné d'Adrien-Maurice.
3. Pauline-Félicité de Nesle, née en 1712, morte en 1741.
4. Louise-Julie de Nesle, née le 16 mars 1710, morte le 30 mars 1751.
5. Mme de Vintimille était morte au commencement de septembre 1741.

rend la vie très-dure aux ministres. Ce n'est pas un premier ministre, mais c'est un inspecteur importun qui leur a été donné et qui se mêle de tout, quoiqu'il ne soit le maître de rien. On assure que cela a été inspiré au roi par M. Orry ou par Bachelier. »

— « Le maréchal de Noailles a rendu au roi, quelques jours après la mort du cardinal [de Fleury], une lettre de Louis XIV, lettre très-longue, toute écrite par ce monarque, et peu de jours avant l'extrémité de la maladie dont il mourut. Cette lettre avoit été remise à Mme de Maintenon, pour la rendre par quelqu'un de sûr au roi son petit-fils et successeur.

« Il lui disoit que cette lettre ne lui devoit être rendue que quand il pourroit l'entendre, et quand il commenceroit à gouverner réellement par lui-même. Louis XIV y disoit qu'ayant longtemps gouverné, il pouvoit lui donner des avis tirés d'une profonde expérience; qu'il avoit fait plusieurs grandes choses, mais qu'il avoit fait quantité de sottises; qu'il lui donnoit avis de s'appliquer principalement au choix des ministres; que, quand il commenceroit à gouverner, il laissât quelque temps en place les ministres qu'il y trouveroit, pour les mieux connoître et faire ensuite des choix plus sûrs; qu'il se gardât bien de prendre jamais de premier ministre; que, dans les commencements, il composât son conseil de plusieurs personnes habiles, et qu'il n'y craignît point la multitude; que même *les gens d'imagination*[1] y seroient utiles, pourvu qu'ils fussent gens de probité, parce qu'ils feroient naître des idées.

« Cette lettre ayant été transmise de Mme de Maintenon au maréchal de Noailles, c'est par là que celui-ci a été choisi pour ministre, son caractère se trouvant quasi désigné par ce dernier trait. »

« 21 mai 1743. — Lui [Belle-Ile] et le maréchal de Noailles se sont tout à fait raccommodés ensemble par l'entremise de Bachelier[2]. Le Noailles est un bon homme; il n'y en a point de meilleur; mais il est bilboquet; il sera bien avec tout le monde, et ne décidera jamais de rien. »

« 30 juillet 1743. — Le duc de Grammont et la timidité du duc de Noailles a rendu notre honte irremédiable à Dettingen[3]. Nous sommes sans ressources et à la merci de nos ennemis, qui n'ont plus à mesurer notre destruction que sur leur désirs. »

« 5 août 1744. — Le roi se trouve actuellement à la tête de trente mille hommes destinés à joindre l'armée du maréchal de Coigny, et M. le duc d'Harcourt, à la tête de dix-huit mille hommes, avant-coureur de Sa Majesté, se trouve sous Phalsbourg.

« Il y aura scission entre les généraux; mais la présence du roi et des ministres les décidera; le maréchal de Noailles achèvera de tomber de cette affaire-ci. La place de secrétaire d'État des affaires étrangères ne se donne point. Cette interruption de ministère continue toujours. On disoit que c'étoit la haute faveur de M. de Noailles qui en étoit cause.

1. Souligné dans le manuscrit.
2. Premier valet de chambre du roi.
3. La bataille de Dettingen fut livrée le 27 juillet 1743.

Mon frère[1] me dit en partant que c'étoit la perte du ministère; que les seigneurs et favoris le détruisoient.»

X. CONSEIL EXTRAORDINAIRE DE FINANCES TENU LE 24 OCTOBRE 1715 POUR L'INSTITUTION DE LA BANQUE DE LAW.

Page 393.

Les détails du conseil de finances mentionnés par Saint-Simon (p. 393 de ce volume) se trouvent dans les papiers du duc de Noailles[2]. Les membres ordinaires du conseil des finances étaient le duc d'Orléans; le maréchal de Villeroy, chef du conseil; le duc de Noailles, président; le marquis d'Effiat, vice-président; Le Pelletier des Forts, Rouillé du Coudray, Le Fèvre d'Ormesson, Gilbert de Voisins, de Gaumont, Taschereau de Baudry, Dodun, conseillers; Lefèvre et de La Blinière, secrétaires. Outre ces membres ordinaires du conseil, le régent appela à celui du 24 octobre MM. Pelletier[3], Amelot, Bignon, d'Argenson, conseillers d'État; Le Blanc et de Saint-Contest, maîtres des requêtes, et d'Aguesseau, procureur général. Voici le procès-verbal de cette séance, dans laquelle le système de Law se produisit pour la première fois en public, et fut apprécié par des hommes d'État:

« M. Fagon[4] a proposé le projet du sieur Lass d'établir une banque à Paris. Il en a exposé la nature et la constitution; il a fait voir d'un côté tous les avantages, et de l'autre tous les inconvenients, par objections et par réponses.

« L'idée de cette banque est de faire porter tous les revenus du roi à la banque; de donner aux receveurs généraux et fermiers des billets de dix écus, cent écus et mille écus, poids et titres de ce jour, qui seront nommés *billets de banque;* lesquels billets seront portés ensuite par lesdits receveurs et fermiers au trésor royal, qui leur expédiera des quittances comptables. Tous ceux à qui il est dû par le roi ne recevront au trésor royal que des billets de banque, dont ils pourront aller sur-le-champ recevoir la valeur à la banque, sans que personne soit tenu ni de les garder, ni de les recevoir dans le commerce. Mais le sieur Lass prétend que l'utilité en sera telle que tout le monde sera charmé d'avoir des billets de banque plutôt que de l'argent, par la facilité qu'on aura à faire les payements en papier, et par l'assurance d'en recevoir le payement toutes les fois que l'on voudra. Il ajoute qu'il sera impossible qu'il puisse jamais y avoir plus de billets que d'argent, parce qu'on ne fera de billets qu'au prorata de l'argent, et que par ce moyen on évitera les frais de remise, le danger des voitures, la multiplicité des commis, etc.

1. Le comte d'Argenson, ministre de la guerre.

2. Bibl. imp., ms. S. F. 2232, t. XXIII. — Délibérations du conseil particulier des finances du 20 septembre 1715 au 15 mai 1716.

3. Ce Pelletier, ou Le Pelletier, est appelé de La Houssaye, pour le distinguer des autres personnages du même nom. Il fut contrôleur général du 10 décembre 1720 au 10 avril 1722. Voy. Saint-Simon à l'année 1720.

4. Saint-Simon parle souvent de ce personnage qui était conseiller d'État.

« Son Altesse Royale a jugé à propos d'entendre sur ce sujet des négociants et banquiers qu'elle a fait entrer pour avoir leurs avis. Ces négociants étant entrés au nombre de treize avec le sieur Lass, ils se sont expliqués et ont proposé trois avis :

« Le premier, que l'établissement de la banque seroit utile dès à présent. — Fénelon, Tourton, Guygner et Pion.

« Le second, que cet établissement pouvoit être utile dans un autre temps que celui-ci, mais qu'il seroit nuisible dans la conjoncture présente. — Anisson.

« Le troisième, que cela devoit être entièrement rejeté. — Bernard, Heusch, Moras, Le Couteux et quatre autres.

« Ces négociants retirés, Son Altesse Royale a pris les voix.

« Le Pelletier (de La Houssaye) a été d'avis d'établir la banque en donnant quelque profit sur les billets pour les accréditer, mais il a ajouté que la conjoncture n'étoit pas propre, et qu'il falloit attendre.

« Dodun[1] croit la banque bonne sans donner un profit aux billets, parce que cela chargeroit l'État; mais qu'il faut attendre que la confiance dans le gouvernement soit rétablie.

« M. de Saint-Contest ne croit pas que la banque puisse jamais avoir de solidité dans le royaume, parce que l'autorité y règne toujours et que le besoin y est souvent; ainsi il n'y auroit jamais de sûreté ni de solidité[2].

« M. Gilbert[3] est persuadé que l'établissement de la banque est avantageux en soi par la circulation et la multiplication des espèces; mais il ne pense pas qu'on puisse présentement l'établir sans de grands inconvénients, et il ajoute que l'incertitude du succès va à décréditer le gouvernement, et qu'il seroit fâcheux présentement de hasarder un projet qui pourroit ne pas réussir.

« M. de Gaumont[4], qu'on ne doit pas risquer cet établissement dans le présent, et que cela influeroit sur le gouvernement.

« M. Baudry[5] croit cet établissement bon, mais ne croit pas que, dans les circonstances présentes, le public puisse y donner sa confiance; que c'est cependant ce qui doit l'accréditer, sans quoi la banque

1. Charles-Gaspard Dodun, ancien président aux enquêtes du parlement de Paris, devint plus tard contrôleur général des finances.

2. Cette opinion est à peu près celle que Saint-Simon lui-même a exprimée en appréciant la banque de Law : « Tout bon que pût être cet établissement en soi, il ne pouvoit l'être que dans une république ou dans une monarchie telle qu'est l'Angleterre, dont les finances se gouvernent absolument par ceux-là seuls qui les fournissent et qui n'en fournissent qu'autant et que comme il leur plaît; mais dans un État léger, changeant, plus qu'absolu, tel qu'est la France, la solidité y manquoit nécessairement, par conséquent la confiance. »

3. Pierre Gilbert de Voisins avait été reçu maître des requêtes en 1711; il devint avocat général au parlement de Paris en 1718.

4. Jean-Baptiste de Gaumont, intendant des finances.

5. Gabriel Taschereau, seigneur de Baudry, devint dans la suite lieutenant de police.

tomberoit d'elle-même. Ainsi il juge qu'il faut attendre; pour ne pas donner comme un remède ce qui seroit visiblement un mal.

« M. d'Argenson[1] ne regarde la banque que comme la caisse des revenus du roi, ne trouve aucun inconvénient à l'établir, en supposant que la fidélité en sera toujours exacte, et croit qu'on doit tenter cette voie innocente pour rattraper la confiance.

« M. d'Effiat[2] en croit l'établissement utile, mais non pas à présent, et que cela feroit présentement resserrer l'argent encore plus qu'il ne l'est.

« M. le duc de Noailles[3] est persuadé de l'utilité d'une banque, mais que les temps ne conviennent pas, la défiance étant générale; que, de plus, l'opposition des négociants, dont la confiance est essentielle pour l'accréditement de la banque, la feroit échouer; qu'il faut la leur faire désirer avant que de l'établir, et commencer par supprimer toutes les dépenses inutiles pour payer les dettes de l'État; que rien ne sera plus propre à regagner la confiance, par l'attention qu'on verra à Son Altesse Royale pour le bien public, dont on est déjà très-persuadé par les premiers arrangements qu'elle a faits; et afin que l'on ne soit pas plus longtemps dans l'incertitude, qu'on doit déclarer dès aujourd'hui que la banque n'aura pas lieu.

« M. Fagon, de même avis; ajoute que le papier répandu dans le public est ce qui cause le discrédit, et qu'en arrangeant le papier on regagnera la confiance.

« M. d'Aguesseau, que, pour rétablir la confiance, Son Altesse Royale n'a qu'à continuer à travailler comme elle le fait pour le bien public, et de l'avis de M. de Noailles en tout.

« M. Le Blanc[4], de l'avis de M. de Noailles en tout.

« M. Rouillé[5] que l'on doit prendre l'avis du public sur ce qui le concerne, et que le public y est opposé; qu'il n'y a qu'à persévérer dans le bien pour faire revenir la confiance.

« M. d'Ormesson[6], tout comme M. de Noailles.

« M. Amelot[7], que le public a parlé par la bouche des banquiers; de l'avis de M. de Noailles.

« M. des Forts[8], en tout de l'avis de M. de Noailles.

4. Marc-René Le Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, qui fut garde des sceaux et contrôleur général des finances. Saint-Simon parle souvent de ce personnage dans ses Mémoires.

2. Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, conseiller d'État et membre du conseil de régence.

3. Adrien-Maurice, duc de Noailles, fut nommé maréchal de France en 1734. Voy. sur ce personnage l'article précédent.

4. Claude Le Blanc, conseiller d'État, devint dans la suite, ministre de la guerre. Il est souvent question de Le Blanc dans les *Mémoires de Saint-Simon*.

5. Hilaire Rouillé du Coudray, directeur des finances.

6. Henri-François-de-Paule Le Fèvre d'Ormesson, seigneur d'Amboille, intendant des finances.

7. Michel Amelot, marquis de Gournay, conseiller d'État.

8. Michel-Robert Le Pelletier des Forts fut, dans la suite, contrôleur général des finances.

« M. le maréchal de Villeroy[1], qu'on n'en pourroit tirer présentement aucun profit, et que l'arrangement des rentes et des troupes, suivi de l'arrangement des billets, ramènera la confiance. Au reste, de l'avis entier de M. le duc de Noailles.

« Son Altesse Royale a dit qu'elle étoit entrée persuadée que la banque devoit avoir lieu; mais qu'après ce qu'elle venoit d'entendre, elle étoit de l'avis entier de M. le duc de Noailles, et qu'il falloit annoncer à tout le monde, dès aujourd'hui, que la banque étoit manquée[2]. »

1. François de Neufville, duc de Villeroy, maréchal de France, chef du conseil des finances. Les *Mémoires de Saint-Simon* abondent en détails sur le maréchal duc de Villeroy.

2. Voy. sur ce conseil de finances l'ouvrage de M Levasseur, *Recherches historiques* sur le système de Law, p. 39 et suiv.

FIN DES NOTES DU HUITIÈME VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES DU HUITIÈME VOLUME.

CHAPITRE I. — Survivances, brevets de retenue et charges à rembourser. — Raisons et moyen de le faire, et multiplication de récompenses à procurer. — Taxe proposée n'a rien de contraire à la convocation des états généraux, qui lui est favorable. — Autres remboursements peu à peu dans la suite. — Nulle grâce expectative. — Remplir subitement les vacances. — Réparation des chemins par les troupes. — Extérieur du roi à imiter, et fort utile; et conduite personnelle..... Page 1

CHAPITRE II. — Ondes de la cour. — Agitation du duc de Noailles. — Curiosité très-embarrassante de Mme la duchesse d'Orléans. — Maisons me fait une proposition énorme et folle, et ne se rebute point de la vouloir persuader à M. le duc d'Orléans et à moi. — Réflexions sur le but de Maisons. — Rare impiété et fin de Maisons et de sa famille..... 13

CHAPITRE III. — Le duc de Noailles apprend enfin sa destination. — Folles propositions qu'il me fait. — M. le duc d'Orléans ne peut se résoudre à ne pas passer par le parlement pour sa régence, et se dégoûte du projet d'assembler les états généraux. — Mme la duchesse d'Orléans, en crainte des pairs pour la première séance au parlement après le roi sur les bâtards, a recours à moi. — Je la rassure, et pourquoi, en lui déclarant que, si les princes du sang les attaquent, en quelque temps que ce soit, les pairs les attaqueront à l'instant. — Prise du roi avec le procureur général sur l'enregistrement pure et simple de la constitution. — Dernier retour de Marly. — Espèce de journal du roi jusqu'à sa fin. — Audience de congé de l'ambassadeur de Perse. — Détail de la santé du roi et des causes de sa mort. — Magnifique entrée à Paris du comte de Ribeira, ambassadeur de Portugal. — J'obtiens de M. le duc d'Orléans qu'il continuera à Chamillart sa pension de soixante mille livres, et la permission de le lui mander. — Le duc de Noailles, seul d'abord, puis aidé du procureur général, me propose l'expulsion radicale des jésuites hors du royaume. — Retour de Mme de Saint-Simon des eaux de Forges à Versailles. — Dames familières. — Duc du Maine chargé de voir la gendarmerie pour, au nom et avec l'autorité du roi, qui l'avoit fait venir et n'en put faire la revue. — Mon avis là-dessus à M. le duc d'Orléans. — Je me joue de Pontchartrain. — Je méprise Desmarets. — Le roi, hors d'état de s'habiller, veut choisir le premier habit qu'il prendra. — Courte réflexion..... 26

CHAPITRE IV. — Misère des ducs. — Duc et duchesse du Maine excitent avec plein succès les gens de qualité et soi-disant tels contre les ducs. — Abomination du duc de Noailles. — Il me propose de le faire faire premier ministre. — Proposition du duc de Noailles d'une nouveauté qu'il soutient contre toutes mes raisons. — Le duc de Noailles m'impute la proposition que j'avois si puissamment combattue, et soulève tout contre moi. — Étrange embarras de Noailles avec la duchesse de Saint-Simon. — J'apprends la scélératesse de Noailles. — Monstrueuse ingratitude de Noailles. — Son affreux et profond projet. — Courte réflexion. — J'éclate sans mesure contre Noailles, qui plie les épaules et suit sa pointe parmi la noblesse et [qui] cabale des ducs contre moi. — Je me raccommode avec le duc de Luxembourg; son caractère. — Suites de l'éclat. — Bassesse et désespoir de Noailles. — Sa

conduite à mon égard et la mienne au sien. — Noailles n'oublie rien, mais inutilement, pour me fléchir. — Noailles, depuis la mort de M. le duc d'Orléans, aussi infatigable, et inutilement, à m'adoucir. — Le désir extrême de raccommodement des Noailles fait enfin le mariage de mon fils aîné. — Raccommodement entre Noailles et moi, et ses légères suites.... Page 43

Chapitre V. — Reprise du journal des derniers jours du roi. — Il refuse de nommer aux bénéfices vacants. — Mécanique de l'appartement du roi pendant sa dernière maladie. — Extrémité du roi. — Le roi reçoit les derniers sacrements. — Le roi achève son codicille; parle à M. le duc d'Orléans. — Scélératesse des chefs de la constitution. — Adieux du roi. — Le roi ordonne que son successeur aille à Vincennes, et revienne demeurer à Versailles. — Le roi brûle des papiers, ordonne que son cœur soit porté à Paris, aux Jésuites. — Sa présence d'esprit et ses dispositions. — Le Brun, Provençal, malmène Fagon et donne de son élixir au roi. — Duc du Maine. — Mme de Maintenon se retire à Saint-Cyr. — Chamrost fait réparer la négligence de la messe. — Rayon de mieux du roi. — Solitude entière chez M. le duc d'Orléans. — Misère de M. le duc d'Orléans. — Il change sur les états généraux et sur l'expulsion du chancelier. — Le roi, fort mal, fait revenir Mme de Maintenon de Saint-Cyr. — Dernières paroles du roi. — Sa mort. — Caractère de Louis XIV. 63

Chapitre VI. — Caractère de Louis XIV. — Mme de La Vallière; son caractère. — Le roi hait les sujets, est petit, dupe, gouverné en se piquant de tout le contraire. — L'Espagne cède la préséance. — Satisfaction de l'affaire des Corses. — Guerre de Hollande. — Paix d'Aix-la-Chapelle. — Siècle florissant. — Conquête en Hollande et de la Franche-Comté. — Honte d'Heurtebise. — Le roi prend Cambrai. — Monsieur bat le prince d'Orange à Cassel, prend Saint-Omer, et n'a pas depuis commandé d'armée. — Siége de Gand. — Expéditions maritimes. — Paix de Nimègue. — Luxembourg pris. — Gênes bombardée; son doge à Paris. — Fin du premier âge de ce règne. — Guerre de 1688 et sa rare origine. — Honte de la dernière campagne du roi. — Paix de Turin, puis de Ryswick. — Fin du second âge de ce règne. — Vertus de Louis XIV. — Sa misérable éducation; sa profonde ignorance. — Il hait la naissance et les dignités, séduit par ses ministres. — Superbe du roi, qui forme le colosse de ses ministres sur la ruine de la noblesse. — Goût de Louis XIV pour les détails. — Avantages de ses ministres, qui abattent tout sous eux, et, lui persuadant que leur puissance et leur grandeur n'est que la sienne, se font plus que seigneurs et tout-puissants. — Raison secrète de la préférence des gens de rien pour le ministère. — Nul vrai accès à Louis XIV, enfermé par ses ministres. — Rareté et utilité d'obtenir audience du roi. — Importance des grandes entrées. — Ministres. — Causes de la superbe du roi..... 75

Chapitre VII. — Jalousie et ambition de Louvois font toutes les guerres et la ruine du royaume, et [ainsi que] la haine implacable du roi pour le prince d'Orange. — Terrible conduite de Louvois pour embarquer la guerre générale de 1688. — Catastrophe de Louvois par deux belles actions après beaucoup d'étranges. — Grande action de Chamlay: son état; son caractère. — Mort et disgrâce de Louvois, et de son médecin cinq mois après celle de Louvois..... 89

Chapitre VIII. — Fautes de la guerre de 1688 et du camp de Compiègne. — Gens d'esprit et de mérite pesants au roi, cause de ses mauvais choix. — Fautes insignes de la guerre de la succession d'Espagne. — Extrémité de la France, qui s'en tire par la merveille de la paix d'Angleterre, qui fait celle d'Utrecht. — Bonheur du roi en tout genre. — Autorité du roi sans bornes. — Sa science de régner. — Sa politique sur le service, où il

asservit tout et rend tout peuple. — Louvois éteint les capitaines, et en tarit le germe pour toujours par l'invention de l'ordre du tableau. — Pernicieuse adresse de Louvois et de son ordre du tableau. — Promotions funestement introduites. — Invention des inspecteurs. — Invention du grade de brigadier..... Page 100

Chapitre IX. — La cour pour toujours à la campagne; raisons de cette politique. — Origine de Versailles. — Le roi veut une grosse cour. — Ses adresses pour la rendre et la maintenir telle. — Application du roi à être informé de tout. — Police; délations. — Secret des postes. — Le roi se pique de tenir parole, est fort secret, se plaît aux confiances. — Singulière histoire là-dessus. — Art personnel du roi à rendre tout précieux. — Sa retenue; sa politesse mesurée. — Patience du roi, et précision et commodité de son service et de sa cour. — Crédit et familiarité des valets. — Jalousie du roi pour le respect rendu à ceux qu'il envoyoit. — Récit bien singulier sur le duc de Montbazon. — Grâces naturelles du roi en tout. — Son adresse; son air galant, grand, imposant. — Politique du plus grand luxe. — Son mauvais goût. — Le roi ne fait rien à Paris, abandonne Saint-Germain, s'établit à Versailles, veut forcer la nature. — Ouvrages de Maintenon. — Marly. 117

Chapitre X. — Amours du roi. — Belle inconnue très-connue. — Mme Scarron; ses premiers temps. — Extraction, famille et fortune du maréchal d'Albret. — Mme Scarron élève en secret M. du Maine et Mme la Duchesse, et [eux] reconnus et à la cour, demeure leur gouvernante. — Le roi ne la peut souffrir et s'en explique très-fortement. — Elle prend le nom de Maintenon en acquérant la terre. — Le roi rapproché de Mme de Maintenon, qui enfin supplante Mme de Montespan. — Le roi épouse Mme de Maintenon. — Mme de Maintenon toute-puissante quitte les armes de son premier mari, à l'exemple de Mme de Montespan et de Mme de Thianges.... 129

Chapitre XI. — Caractère de Mme de Maintenon. — Goût de direction. — Persécution du jansénisme. — Antérieures dissipations des saints et savants solitaires de Port-Royal. — Révocation de l'édit de Nantes. — Établissement de Saint-Cyr. — Vues de Mme de Maintenon, qui manque une seconde fois la déclaration de son mariage. — Mme de Maintenon seconde dame d'atours de la dauphine de Bavière, qu'elle environne de personnes toutes à elle, inutilement. — Malheurs et mort de cette dauphine. — Fénelon, archevêque de Cambrai, et Bossuet, évêque de Meaux, consultés et contraires à la déclaration du mariage. — Le premier achève d'être perdu. — Raisons qui sauvent l'autre. — Mme de Montespan chassée pour toujours de la cour. — Époque de l'union la plus intime entre Mme de Maintenon et le duc du Maine. — Crayon léger de celui-ci..... 139

Chapitre XII. — Mécanique, vie particulière et conduite de Mme de Maintenon. — Adresse et conduite de Mme de Maintenon pour gouverner. — Coups de caveçon du roi pour gouverner, qui ne l'empêchent pas de l'être en plein. — Dureté du roi; excès de contrainte avec lui. — Voyage du roi. — Sa manière d'aller. — Aventure de la duchesse de Chevreuse. — Mme de Maintenon voyage à part, n'en est guère moins contrainte. — Domestique de Mme de Maintenon. — Nécessité des détails sur Mme de Maintenon. — Grandeur particulière de Mme de Maintenon. — Autorité particulière de Mme de Maintenon..... 148

Chapitre XIII. — Adresse de Mme de Maintenon à se saisir des affaires ecclésiastiques. — Innocence éminente de la vie et de la fortune du cardinal de Noailles. — Cabales dévotes. — Utilité de la constitution à Mme de Maintenon. — Malheurs des dernières années du roi le rendent plus dur et non

moins dupe. — Adresse de Mansart. — Malheurs du roi dans sa famille et dans son intime domestique, et sa grandeur dans les revers de la fortune. — Le roi considéré à l'égard de ses bâtards. — Piété et fermeté du roi jusqu'à sa mort. — Réflexions. — Jésuites laïques. — Autres réflexions. — Abandon du roi aux derniers jours de sa vie. — Horreur du duc du Maine..... Page 162

Chapitre XIV. — Vie publique du roi. — Où seulement et quels hommes mangeoient avec le roi. — Matinées du roi. — Conseils. — Dîner du roi. — Service. — Promenades du roi. — Soirs du roi. — Jours de médecine. — Dévotions. — Autres bagatelles. — Le roi peu regretté..... 181

Chapitre XV. — 1715. — M. le duc d'Orléans surpris par la mort du roi. — La pompe funèbre réduite au plus simple. — Point d'états généraux. — Liberté accordée aux pairs sur les usurpations du parlement, puis commuée en protestations et en promesses de décision. — Séance au parlement pour la régence. — Le duc de La Rochefoucauld reçu au parlement. — Scélératesse et piége du premier président, que le duc de La Rochefoucauld évite avec noblesse. — Duc du Maine arrive en séance. — Protestation des pairs sur les usurpations du parlement à leur égard, et interpellation à M. le duc d'Orléans sur sa promesse de les juger dès que les affaires du gouvernement seroient réglées, à laquelle il acquiesce en pleine séance. — Députation du parlement va querir le testament et le codicille du roi. — Stairs dans une lanterne ; le duc de Guiche, bien payé, dans une autre. — Le régiment des gardes aux avenues. — Dreux, conseiller de la grand'chambre, fait à haute voix lecture du testament, et l'abbé Menguy, conseiller clerc de la grand'chambre, du codicille. — Discours de M. le duc d'Orléans. — Le testament du roi abrogé quant à l'administration de l'État. — Forte dispute publique, puis particulière, entre M. le duc d'Orléans et le duc du Maine sur le codicille du roi. — Sur l'avis du duc de La Force, je fais passer la dispute dans la quatrième des enquêtes. — Je l'y fais après suspendre, et fais lever la séance et remettre à l'après-dînée. — Mme la Duchesse, en haine des bâtards, en récente et secrète mesure avec M. le duc d'Orléans, qui déclare M. le Duc, en séance, chef du conseil de régence. — Le régent rend au parlement les remontrances, lui promet de lui parler de la forme du gouvernement, et lève la séance avec grand applaudissement. — Mesures au Palais-Royal, où je vais dîner. — Courte joie du maréchal de Villeroy, etc. — Séance de l'après-dînée. — Discours de M. le duc d'Orléans. — Le duc du Maine ose à peine répondre. — Le codicille est en tout abrogé. — Le régent est revêtu de tout pouvoir. — Contenance des bâtards. — Acclamations. — Compliment du régent, qui propose six conseils et s'y appuie de Mgr le duc de Bourgogne, et pourquoi. — Applaudissements. — Fin de la séance. — Le régent retourne à Versailles, où, en arrivant, Madame lui demande pour grâce unique l'exclusion entière de l'abbé Dubois de tout, et en tire publiquement sa parole..... 193

Chapitre XVI. — Conseils à l'ordinaire. — Les entrailles du roi portées à Notre-Dame tout simplement. — Harangues des compagnies au roi. — Force réformes civiles. — Le cœur du roi fort simplement porté aux Grands-Jésuites. — Merveilleuse et prompte ingratitude. — Le régent visite à Saint-Cyr Mme de Maintenon, et lui continue sa pension. — Madame l'y visite aussi le même jour. — Le parlement continué pour un mois. — Le roi va à Vincennes. — Le corps du roi porté à Saint-Denis. — Entreprise de M. le Duc, qui fait monter avec lui dans le carrosse du roi le chevalier de Dampierre, son écuyer. — Le régent permet à tous les carrosses d'entrer dans la dernière cour du Palais-Royal, et à qui voulut de draper, jusqu'au premier président

du parlement. — Nouveauté pour les magistrats de draper des plus grands deuils de famille et de porter des pleureuses. — Prisons ouvertes; horreurs. — Duc du Maine et comte de Toulouse admis au conseil avec les seuls ministres du feu roi. — Mort de Mme de La Vieuville. — Mme la duchesse de Berry, à Saint-Cloud, fait Mme de Pons sa dame d'atours, et la remplace de Mme de Beauvau. — Duc d'Albret est grand chambellan sur la démission du duc de Bouillon, son père. — Le roi tient son premier lit de justice. — Le roi harangué par les compagnies à Vincennes. — Le chancelier se démet, pour quatre cent mille livres, de sa charge de secrétaire d'État. — Crosat; quel; fait grand trésorier de l'ordre pour des avances. — Térat; quel; en a le râpé. — Conseils, d'où pris, comment pervertis. — Je fais déclarer le cardinal et le duc de Noailles chef du conseil de conscience et président de celui des finances. — Réflexion sur le pouvoir et le grand nombre en matière de religion. — Conseil de conscience. — Caractère de Besons, archevêque de Bordeaux, puis de Rouen, de Pucelle et de Joly de Fleury. — — Dorsanne; son caractère et sa fin. — Conseil des finances. — Le chancelier de Pontchartrain raffermit secrètement son fils. — Conseil des affaires étrangères. — Conseil de guerre. — Caractère du duc de Guiche. — Les fortifications données à Asfeld. — Caractère de Saint-Contest et de Le Blanc. — Conseil de marine. — Conseil des affaires du dedans du royaume. — Caractère de Beringhen, premier écuyer, et du marquis de Brancas. Page 208

Chapitre XVII. — Conseil de régence. — Caractère de Besons. — Torcy. — Bouthillier-Chavigny, ancien évêque de Troyes. — La Vrillière sans voix; son caractère et ses fonctions. — Pontchartrain sans voix ni fonctions. — Rage et conduite de Tallard. — Personnages des conseils. — Desmarets congédié avec une gratification de trois cent cinquante mille livres. — Trop juste augure de M. le duc d'Orléans. — Catastrophe de Mme Desmarets. — Bercy, son gendre, chassé. — Lieux des divers conseils. — Leurs appointements. — Règlements particuliers. — Prétention des conseillers d'État de ne céder qu'aux ducs et aux officiers de la couronne. — Noailles et Canillac, avocats des conseillers d'État contre les gens de qualité. — J'expose au régent la qualité et le ridicule de cette prétention. — Mollesse du régent. — Adresse des conseillers d'État. — Effiat vice-président. — Forme des conseils du feu roi adoptée au conseil de régence. — Les maîtres des requêtes refusent de rapporter au conseil de régence, s'ils n'y sont assis, ou si ceux de ce conseil qui ne sont ni ducs, ni maréchaux de France, ou conseillers d'État, n'y sont debout tant que les maîtres des requêtes y seroient. — Les conseillers au parlement mis dans les conseils imitent les maîtres des requêtes, et le régent le souffre. — Deux exemples de l'inconvénient qui en résulte pour les affaires. — Les maîtres des requêtes cèdent enfin aussitôt après la mort du chancelier Voysin, et, sans plus de prétention, rapportent debout au conseil de régence. — Les conseillers d'État emportent d'y précéder tout ce qui n'est pas duc ou officier de la couronne, lorsqu'ils y viennent extraordinairement..... 225

Chapitre XVIII. — Éclat des princes du sang sur la qualité de prince du sang prise par le duc du Maine avec eux. — Protestation de MM. de Courtenay pour la conservation de leur état et droits, présentée au régent. — Malheur et extinction de cette branche de la maison royale. — Béthune épouse la fille du duc de Tresmes. — Nangis obtient de vendre le régiment d'infanterie du roi. — Poirier premier médecin du roi. — Mme la duchesse de Berry logée à Luxembourg avec sa cour, où Mme de Saint-Simon et moi ne voulûmes point habiter. — Villequier obtient les survivances du duc d'Aumont, son père. — Deux nouveaux premiers valets de chambre. — Le cardinal de Polignac vend sa charge de maître de la chapelle à l'abbé de Bretenil, depuis

évêque de Rennes; et le baron de Breteuil la sienne d'introducteur des ambassadeurs, à Magny. — Le marquis de Simiane lieutenant général de Provence; et Fervaques gouverneur du Perche et du Maine, sur la démission de Bullion, son père. — Le prince Charles de Lorraine obtient un million de brevet de retenue sur sa charge de grand écuyer, et peu après la survivance du gouvernement de Picardie du duc d'Elbœuf. — J'eus aussi la survivance de mes deux gouvernements pour mes deux fils, et l'abbaye de Jumiéges pour l'abbé de Saint-Simon. — Réflexion sur les coadjutoreries régulières. — Grand et fort étrange présent du régent au duc de La Rochefoucauld. — Dépouille de l'appartement du feu roi au duc de Tresmes. — Noailles et Roullé maîtres des finances, dont le conseil prend forme, et les autres conseils aussi. — Premier conseil de régence. — Je me raccommode avec le maréchal de Villeroy. — Placets dits à l'ordinaire. — Tentative échouée de Besons, qui s'éloigne de moi de plus en plus. — Amelot arrive de Rome, qui me conte un rare entretien entre le pape et lui sur la constitution. — Amelot exclu de tout, et pourquoi; mis enfin à la tête d'un conseil de commerce. — Spectacles recommencés. — Don à Canillac. — Garde-robe et cassette du roi. — Le grand prieur est rappelé. — Belle-Ile obtient quatre cent mille livres comptant sur les états de Bretagne. — Quel fut Belle-Ile. — Sa famille. — Quels sont les Castille, dits Jeannin. — Caractère des deux frères Belle-Ile..... Page 238

Chapitre XIX. — Pontchartrain reçoit en face les plus cruels affronts en plein conseil de régence. — Bassesse et avarice de Pontchartrain. — Désordre des finances. — Frayeur des partisans. — Plénœuf en fuite. — Suite et détail des finances, trop fort et trop vaste pour moi à le raconter. — Replâtrage entre M. le Duc et le duc du Maine sur la qualité de prince du sang. — M. le Grand prétend toute supériorité et autorité sur la petite écurie et sur le premier écuyer du roi, et d'avoir la dépouille de la petite écurie. — Caractère de M. le Grand. — Foiblesse du conseil de régence. — Raisons de M. le Grand. — Raisons de M. le Premier. — M. de Troyes s'enfuit à Troyes, de peur de juger l'affaire de M. le Grand et de M. le Premier. — Conseil de régence où les prétentions du grand et du premier écuyer sont jugées toutes en faveur du premier écuyer. — Le premier écuyer me parle en faveur de sa femme et me presse de la recevoir. — Caractère de Mme de Beringhen. — Je reçois enfin sa visite. — Le régent permet au grand écuyer de protester, qui en abuse et tient l'affaire comme non jugée. — Continuation des mêmes démêlés, qui, après la mort de M. le Grand, tuent M. le Premier, et qui continuent entre leurs fils jusqu'à ce que le roi majeur décida comme avoit fait le conseil de régence. — Le prince Charles refuse de signer les dépenses de la petite écurie à l'ordinaire, sans examen. — M. le Duc, sur ce refus, les signe comme grand maître de France, et le grand écuyer en perd le droit..... 251

Chapitre XX. — Mariage de Sandricourt, qui me brouille pour toujours avec lui. — Obsèques du roi à Saint-Denis. — Caractère de Dreux. — Le régent veut la confusion et la division. — Je veux me retirer de tout à la mort du roi, et je me laisse raccrocher malgré moi par M. le duc d'Orléans. — Conduite de ce prince à l'égard des ducs. — Courte comparaison des assemblées de la noblesse en 1649 et en 1715. — Ressorts et fanatisme de celle-ci. — Le régent trompé sur cette prétendue noblesse. — Étrange personnage du duc de Noailles. — Le régent trompé sur le parlement. — Menées du duc de Noailles pour diviser les ducs, et faire tomber leurs poursuites contre les usurpations du parlement à leur égard, à quoi enfin il réussit..... 269

Chapitre XXI. — Mme la duchesse de Berry obtient une compagnie de gardes.

— Le chevalier de Roye en est capitaine et Rion lieutenant. — Ce que devient le chevalier de Roye. — Harling est aussi capitaine des gardes de Madame, mais sans compagnie. — Mme la duchesse d'Orléans prend quatre dames auprès d'elle, tôt après imitée en cela par Mme la Duchesse et par d'autres princesses du sang. — Mort du comte de Poitiers, dernier mâle de cette grande et illustre maison. — Mort d'Humbert. — Chirac en sa place premier médecin de M. le duc d'Orléans. — Vergagne bien singulièrement grand d'Espagne. — Mort de la princesse de Cellamare. — Le fils de Matignon finit son mariage, et est duc et pair de Valentinois. — Douze millions du clergé au roi. — Vingt mille livres de rente sur les juifs de Metz au duc de Brancas. — Pontchartrain reçoit ordre de donner la démission de sa charge de secrétaire d'État, qui est en même temps donnée à Maurepas, son fils. — Caractère du comte et de la comtesse de Roucy. — Éclat entre le comte et la comtesse de Roucy et moi, qui nous brouille pour toujours. — Le maréchal d'Harcourt obtient pour son fils la survivance de sa charge de capitaine des gardes du corps..... Page 285

Chapitre XXII. — Mouvement d'Écosse. — Caractère de Stairs et ses menées. — Rémond ; quel. — Mouvements d'Angleterre. — Conduite de l'Espagne. — Manéges d'Albéroni pour gouverner seul. — Projets politiques d'Albéroni. — Cause de la dépendance des Provinces-Unies de l'Angleterre. — Albéroni éloigné de la France, encore plus du régent, méprise les bassesses du duc de Noailles. — Il chasse avec éclat le gouverneur du conseil de Castille. — Sa correspondance avec Effiat. — Négociation de Stairs pour la mutuelle garantie des successions de France et d'Angleterre. — Le régent y veut engager la Hollande. — Stairs presse le régent de faire arrêter le Prétendant, passant de Bar, caché, en Bretagne pour s'embarquer. — Le Prétendant échappe aux assassins de Stairs par le courage et l'adresse de la maîtresse de la poste de Nonancourt, qui en est mal récompensée. — Il s'embarque en Bretagne. — Impudence de Stairs et de ses assassins..... 301

Chapitre XXIII. — Pensées de l'Espagne, où Albéroni gagne peu à peu la principale autorité, et veut chasser le cardinal del Giudice. — Forte brouillerie entre Rome et Madrid. — Adresse d'Albéroni pour parvenir à la pourpre romaine. — Il veut faire des réformes et établir une puissante marine. — Miraval, ambassadeur en Hollande, choisi pour être gouverneur du conseil de Castille. — La Mirandole éloigné. — Traité de la Barrière signé entre l'empereur et les états généraux. — Soupçons qu'il cause, favorables au Prétendant. — Inquiétude de la France sur la conduite de l'Espagne, et la sienne en conséquence. — Plaintes de l'Angleterre de la conduite de la France à l'égard du Prétendant, et pareillement de celle de l'Espagne. — Le pape et le clergé d'Espagne assistent le Prétendant, dont les affaires tournent mal. — L'Espagne se désiste, par un traité fort avantageux aux Anglois, des articles ajoutés au traité d'Utrecht. — Mesures de l'Espagne avec la Hollande sur le commerce. — Vanteries d'Albéroni. — Naufrage de la flottille d'Espagne richement chargée. — Plan d'Albéroni pour les réformes. — Voir les Pièces, et quelles elles sont tant sur le détail des affaires étrangères que sur celles de la constitution. — Duels réveillés. — Charost obtient pour son fils la survivance de sa charge de capitaine des gardes du corps. — Bals de l'Opéra. — Raisons de tenir la cour à Versailles ; celles de M. le duc d'Orléans pour Paris. — Les médecins prolongent le séjour de Vincennes. — Les PP. Tellier et Doncin chassés de Paris. — Les jésuites interdits par les évêques de Metz et de Verdun. — Biron marie sa fille aînée à Bonac, et son fils aîné à la fille aînée du duc de Guiche. — Service du feu roi à Notre-Dame. — Mort d'une fille carmélite du maréchal de Villeroy et de Mme de Sourches. — Mort de La Hoguette, archevêque de Sens ; son éloge. —

Mort de Mme de Louvois. — Curiosités sur elle. — Mort de la femme du czarowitz. — Nouveau délai à Vincennes. — Les conseils de régence sont partagés entre Vincennes et Paris. — Mort et caractère du prince Camille. — Mort de l'électeur de Trèves (Lorraine). — Mariage du marquis d'Harcourt avec Mlle de Villeroy. — Caylus, réhabilité et absous de son ancien duel, fait une grande fortune en Espagne. — M. le duc d'Orléans a la foiblesse de pardonner à La Feuillade, de le nommer ambassadeur à Rome, et de le combler de grâces et de biens. — M. le Duc dispute au duc du Maine et au comte de Toulouse le traversement du parquet. — Réception du duc de Valentinois au parlement différée. — Cruelle affaire suscitée à Desmarets, dont il se tire bien. — Je lui pare l'exil et me raccommode avec lui. — Peu après nous nous parlons très-franchement à la Ferté l'un à l'autre. — Valeur des espèces augmentée. — D'Antin surintendant des bâtiments. — Le roi à Paris..... Page 344

Chapitre XXIV. — 1716. — M. du Maine me fait une visite sans cause. — Je visite M. [le duc] et Mme la duchesse du Maine, qui me tiennent des propos fort singuliers, mais fort polis. — Abbé Dubois conseiller d'État d'Église. — Force évêchés et abbayes donnés. — Prédiction sur Cambrai singulière. — Conseil de commerce. — M. le Duc et le duc du Maine entrent au conseil de guerre. — Mort des reines douairières de Suède et de Pologne. — Mort, caractère et succession de la duchesse de Lesdiguières-Gondi. — Mort de Mme de Grancey. — Mort et caractère de Coulanges, et celui de sa femme. — Mort de Cavoye. — Veuvage de sa femme respectable et prodigieux. — Mort de Mlle d'Aligné. — Mort de Parabère. — Mariage du fils unique de M. de Castries. — Singularité étrange de Mme la duchesse d'Orléans. — Mariage de Broglio, mort maréchal de France et duc, avec une Malouine. — Mariage de Bellegarde avec la fille unique de Vertamont, à qui on donne un râpé de l'ordre. — Foule étrange de ces râpés et vétérans. — Mariage de Maubourg avec une fille du maréchal de Besons. — Mariage du duc de Melun avec une fille du duc d'Albret. — Mariage conclu, puis rompu avec éclat, du marquis de Villeroy avec la fille aînée du prince de Rohan, qui qui ne le pardonne pas. — Il marie sa fille au duc de La Meilleraye, et le marquis de Villeroy épouse la fille aînée du duc de Luxembourg. — Courtenvaux marie son fils à la dernière fille de la maréchale de Noailles, et lui donne sa charge des Cent-Suisses..... 325

Chapitre XXV. — Je fais donner à La Vrillière voix au conseil de régence. — M. de Châtillon mestre de camp général, et M. de Clermont-Tonnerre commissaire général de la cavalerie. — La charge de secrétaire d'État de la guerre supprimée; celle des affaires étrangères rétablie sans fonction, donnée à Armenonville, qui en paye quatre cent mille livres au chancelier Voysin. — Les conseillers d'État prétendent que la place de conseiller d'État est incompatible avec la charge de secrétaire d'État, et perdent leur procès contre Armenonville. — Avaray ambassadeur en Suisse, et Bonac à Constantinople. — Maupertuis et Vius, capitaines des deux compagnies des mousquetaires, se retirent; Artagnan et Canillac leur succèdent. — Réforme des troupes. — Querelle, combat, procédure et jugement entre le duc de Richelieu et le comte de Gacé. — Princes du sang, bâtards, pairs. — Épées aux prisons. — Querelle et combat entre MM. de Jonzac et de Villette. — Mort de Sourches, ci-devant grand prévôt, et de Lyonne, premier écuyer de la grande écurie, à qui succède le neveu de Sainte-Maure. — Chambre de justice contre les financiers. — Accident à un œil de M. le duc d'Orléans. — Payements se commencent. — Misère étrange des ministres employés par la France au dehors. — Mortification, puis don, aussi mal à propos l'un que l'autre, à Desmarets. — Cheverny gouverneur de M. le

Digitized by Google

duc de Chartres *ad honores*. — Mme la duchesse de Berry usurpe des honneurs qu'elle ne conserve pas. — Son démêlé avec M. le prince de Conti. — S'abandonne à Rion. — Quel est Rion. — Il la maîtrise fort durement. — Contrastes de Mme la duchesse de Berry avec elle-même, et dans le monde, et aux Carmélites. — Mme d'Aydie dame de Mme la duchesse de Berry, au lieu de la mère du marquis de Brancas, qui rend sa place... Page 335

Chapitre XXVI. — Vie, journées et conduite personnelle de M. le duc d'Orléans. — Le régent impénétrable sur les affaires dans la débauche, même dans l'ivresse. — Ses maîtresses. — Roués de M. le duc d'Orléans. — Énormités ecclésiastiques. — Démêlé des cours de Rome et de Turin sur le tribunal de la monarchie de Sicile. — Naissance de don Carlos, roi des Deux-Siciles. — Prince palatin électeur de Trèves. — Cabale qui, par intérêts particuliers, attache pour toujours le régent à l'Angleterre. — M. le duc d'Orléans n'a jamais désiré la couronne, mais le règne du roi et par lui-même. — Je propose au régent l'indissoluble et perpétuelle union avec l'Espagne, comme le véritable intérêt de l'État, dont la maison d'Autriche et les Anglois sont les ennemis essentiellement naturels. — Stralsund pris. — Le roi de Suède échappé et passé en Suède..... 347

Chapitre XXVII. — Traité de commerce avantageux à l'Angleterre signé à Madrid. — Albéroni a seul la confiance du roi et de la reine d'Espagne; fait la réforme des troupes. — Revenus de la couronne d'Espagne. — Lenteurs de l'échange des ratifications du traité de la Barrière et du rétablissement des électeurs de Cologne et de Bavière. — Semences de mécontentement entre l'Espagne et l'Angleterre. — Albéroni tient le roi et la reine d'Espagne sous sa clef. — Sa jalousie du cardinal del Giudice, qu'il veut perdre, et du P. Daubenton, qu'il veut subjuguer. — Quel est ce jésuite. — Albéroni pointe au cardinalat, et se mêle des différends avec Rome. — Aubrusselle, jésuite français, précepteur du prince des Asturies. — Dégoût de del Giudice. — Fâcheux propos publics sur la reine et Albéroni, qui prend un appartement dans le palais et se fait rendre compte en premier ministre. — Anglois et Hollandois veulent chasser les François des Indes. — Brocards sur Albéroni. — Friponneries de Stairs. — Haine des Anglois pour la France. — L'empereur tenté d'attaquer l'Italie. — Crainte de l'Italie de l'empereur et des Turcs. — Traité de la Barrière conclu. — Le régent propose la neutralité des Pays-Bas; les Anglois, un renouvellement d'alliance aux Hollandois, dangereuse à la France, et y veulent attirer le roi de Sicile. — Le pape implore partout du secours. — Situation et ruses d'Albéroni. — Plaintes et disgrâces que cause sa réforme des troupes. — Le duc de Saint-Aignan s'en mêle mal à propos. — Hersent père; son caractère : son état. — Le Prétendant échoue en Écosse et revient. — L'Espagne lui refuse tout secours, caressée par l'Angleterre aigrie contre la France. — Impostures de Stairs pour l'aigrir encore plus. — Soupçons réciproques des puissances principales. — Adresse de Stanhope pour brouiller la France et l'Espagne, et pour gagner le roi de Sicile à son point. — Triste opinion générale de l'Espagne. — Ombrages d'Albéroni, qui promet un grand secours au pape. — Triste et secrète entrevue du Prétendant et de Cellamare. — Berwick et Bolingbroke mal avec le Prétendant, qui prend Magny. — Quel est Magny. — Violents offices de l'Angleterre partout contre tout secours et retraite à ce prince. — Fausses souplesses à l'Espagne, jusqu'à se liguer avec elle pour empêcher l'empereur de s'étendre en Italie, et secourir le roi d'Espagne en France si le cas d'y exercer ses droits arrivoit. — But du secours d'Espagne au pape. — Le roi et la reine d'Espagne ne perdent point l'esprit de retour, si malheur arrivoit, en France. — Albéroni les y confirme. — Ses ombrages; ses manéges; son horrible duplicité. — Inquiétude de Riperda. — Crainte du

roi de Sicile. — Liberté de discours du cardinal del Giudice. — Étrange scélératesse de Stairs confondue par elle-même. — Faux et malin bruit répandu sur les renonciations. — Propositions très-captieuses contre le repos de l'Europe faites par l'Angleterre à la Hollande, qui élude sagement. — Frayeur égale du pape, de l'empereur et du Turc. — Stanhope propose nettement à Trivié de céder à l'empereur la Sicile pour la Sardaigne. — Stanhope emploie jusqu'aux menaces pour engager la Savoie contre la France. — But et vues de Stanhope. — Préférence du roi Georges de ses États d'Allemagne à l'Angleterre, cause de ses ménagements pour l'empereur. — Conseil de Vienne et celui de Constantinople divisés sur la guerre. — Escadres angloise et hollandoise vont presser le siége de Wismar. — Nouvelles scélératesses de Stairs. — Intérêt du ministère anglois de toujours craindre la France pour tirer des subsides du parlement. — Continuation d'avances infinies de l'Angleterre à l'Espagne. — Monteléon en profite pour s'éclaircir sur la triple alliance proposée par l'Angleterre avec l'empereur et la Hollande. — Souplesse de Stanhope. — Crainte domestique du ministère anglois, qui veut rendre les parlements septenaires..... Page 363

Chapitre XXVIII. — Le régent ne peut être dépris de l'Angleterre. — Scélératesse de Stairs et de Bentivoglio. — Sa foiblesse à leur égard ; comment conduite. — Le parti de la constitution n'oublie rien pour me gagner, jusqu'à une tentation horrible. — Conduite du duc de Noailles avec moi, et de moi avec lui. — Le cardinal de Noailles bénit la chapelle des Tuileries. — Mort du duc d'Ossone. — Entreprises du grand prieur à la fin arrêtées ; se plaint de moi inutilement. — Je l'empêche d'entrer dans le conseil de régence. — Mort de la duchesse de Béthune ; son état. — Mort de l'abbé de Vassé, et du chevalier du Rosel, et de Fiennes, lieutenants généraux. — Mort de Valbelle et de Rottembourg, et du duc de Perth. — La Vieuville se remarie. — Forte scène entre le prince et la princesse de Conti. — Mme la duchesse de Berry mure les portes du jardin de Luxembourg, et fait abréger les deuils. — Elle est la première fille de France qui souffre dans sa loge les dames d'honneur des princesses du sang, et fait La Haye gentilhomme de la manche du roi. — Vittement sous-précepteur du roi. — Elle achète la Muette d'Armenonville, qui en est bien récompensé. — Mme la princesse de Conti, première douairière, achète Choisy. — M. le duc d'Orléans achète pour le chevalier d'Orléans la charge de général des galères ; donne au comte de Charolois soixante mille livres de pension ; fait revenir les comédiens italiens..... 379

Chapitre XXIX. — Berwick va commander en Guyenne au lieu de Montrevel, qui va en Alsace et qui s'en prend à moi. — Berwick fait réformer sa patente, et n'est sous les ordres de personne, contre la tentative du duc du Maine. — Le parlement s'oppose au rétablissement des charges de grand maître des postes et de surintendant des bâtiments. — Ses vues, sa conduite, ses appuis. — Vues et intérêts de ses appuis. — Je me dégoûte d'en parler au régent. — Je lui en prédis le succès, et je reste là-dessus dans le silence. — Law, dit Las ; sa banque. — Mon avis là-dessus, tant au régent en particulier qu'au conseil de régence. — Elle y passe et au parlement. — Le régent me met, malgré moi, en commerce réglé avec Law, qui dure jusqu'à sa chute. — Vue de Law à mon égard. — Évêchés et autres grâces. — Arouet, poëte, depuis Voltaire, exilé. — Un frère du roi de Portugal à Paris ; va servir en Hongrie. — Mort de Mme de Courtaumer et de Mme de Villacerf ; de la comtesse d'Egmont en Flandre ; sa famille. — Mort de la maréchale de Bellefonds et de la marquise d'Harcourt. — Le maréchal d'Harcourt, en

apoplexie, perd la parole pour toujours. — Le roi revenant de l'Observatoire, visite en passant le chancelier de Pontchartrain. — Mme de Nassau remise en liberté. — MM. le Duc et prince de Conti ont la petite vérole. — Naissance de la dernière fille de Mme la duchesse d'Orléans. — Mort de l'électeur palatin..... Page 390

Chapitre XXX.—Soupçons et propos publics contre la reine d'Espagne et Albéroni.— Dégoût et licence del Giudice. — Triste état et emploi des finances.— Dégoût d'Albéroni sur Hersent. — Incertitudes d'Albéroni au dehors. — Le Prétendant tire quelques secours de lui, se retire à Avignon faute d'autre asile. — Les puissances maritimes offrent des vaisseaux à l'Espagne. — Leur intérêt. — Indiscrète réponse d'Albéroni. — Plaintes. — Frayeur de l'Italie du Turc et de l'empereur. — Albéroni trompe Aldovrandi, attrape les décimes et se moque de lui. — Ses vues. — Offres de l'Angleterre à l'Espagne contre la grandeur de l'empereur en Italie. — L'Angleterre se plaint d'Albéroni et le dupe sur l'empereur. — Le roi d'Angleterre veut aller à Hanovre. — Wismar rendu. — Frayeur des Hollandois de l'empereur.—Hauteurs partout des Impériaux.— Vues et adresses des Hollandois. — Hardiesse et scélératesse de Stairs. — Imprudence du régent. — Sagesse de Cellamare. — Canal de Mardick. — Naissance d'un fils à l'empereur. — Folle catastrophe de Langallerie. — Scélératesse ecclésiastique et temporelle de Bentivoglio. — Situation et inquiétudes d'Albéroni. — Parlements d'Angleterre rendus septénaires. — Vue et conduite des ministres anglois et de la Hollande à l'égard de la France et de l'empereur. — Albéroni inquiet se prête un peu à l'Angleterre. — Ses haines, ses fourberies, ses adresses, son insolence. — Albéroni veut savoir à quoi s'en tenir avec l'Angleterre; ne tire de Stanhope que du vague, dont Monteléon voudroit que l'Espagne se contentât. — Souplesses de l'Angleterre pour l'Espagne. — Friponnerie et faussetés de Stanhope pour se défaire de Monteléon, qu'il trouvoit trop clairvoyant. — Albéroni, dupe de Stanhope et même de Riperda, ne songe qu'au chapeau. — Triste état du gouvernement d'Espagne. — Scandaleux pronostics du médecin Burlet sur les enfants de la feue reine. — L'Angleterre tâche de détourner la guerre de Hongrie. — Artifices contre la France. — Ligue défensive signée entre l'empereur et l'Angleterre, qui y veulent attirer la Hollande. — Conditions. — Prié gouverneur général des Pays-Bas. — Juste alarme du roi de Sicile. — Souplesses et artifices de l'Angleterre pour calmer l'Espagne sur cette ligue. — Albéroni change subitement d'avis et ne veut d'aucun traité. — Albéroni flatte le pape ; promet [des secours] ; envoie Aldovrandi subitement à Rome pour ajuster les difficultés entre les deux cours, en effet pour presser son chapeau. — Bentivoglio et Cellamare, l'un en méchant fou, l'autre en ministre sage, avertissent leur cour du détail de la ligue traitée entre la France et l'Angleterre. — Confidences de Stairs à Penterrieder. — Quel étoit ce secrétaire impérial. — Considérations diverses. — Manége infâme de Stairs. — Dure hauteur de l'empereur sur l'Espagne et la Bavière aux Pays-Bas. — Le roi de Prusse à Clèves. — Aldovrandi mal reçu à Rome, pénétré, blâmé. — Avis au pape sur le chapeau d'Albéroni. — Cour d'Espagne déplorable. — Jalousies et craintes d'Albéroni. — [Il] rassure la reine. — Ce qu'il pense de son caractère. — Bruits à Madrid fâcheux sur le voyage d'Aldovrandi. — Demandes du roi d'Espagne au pape. — Courte réflexion sur le joug de Rome et du clergé. — Vues et mesures de l'Espagne sur ses anciens domaines d'Italie. — Sage avis du duc de Parme. — Fol et faux raffinement de politique d'Albéroni. — Manéges étranges du ministère anglois sur le traité à faire avec la France. — Horreurs de Stairs. — Rare omission au projet communiqué de ce traité par les Anglois. — Fâcheuse situation intérieure de la Grande-

Bretagne et de la cour d'Angleterre. — Vues du roi de Prusse. — Mauvaise foi de Stairs. — Intrigues de la cour d'Angleterre. . . . . Page 399

Chapitre XXXI. — Assemblées d'huguenots dissipées. — Le régent, tenté de les rappeler, me le propose. — Aveuglement du régent sur l'Angleterre. — Je détourne le régent de rappeler les huguenots. — Mort de Breauté, dernier de son nom. — Mort de Connelaye, de Chalmazel et de Greder. — Mort de l'archevêque de Tours; sa naissance et son mérite. — Mort de La Porte, premier président du parlement de Metz, à qui Chaseaux succède. — Anecdote curieuse sur Mlle de Chausseraye. — Mort de Cani. — Sa charge de grand maréchal des logis et son brevet de retenue donnés à son fils enfant. — Mort de la duchesse de La Feuillade. — Mort de la jeune Castries et de son mari. — Mort d'une bâtarde non reconnue de Monseigneur. — Mariage du comte de Croï avec Mlle de Milaudon. — Hardies prétentions de cette veuve. — Mariage de Rothelin avec Mlle de Clèves. — Le parlement continue à s'opposer au rétablissement de la charge des postes et de celle des bâtiments. — Motifs de sa conduite et ses appuis. — Il dispute la préséance au régent à la procession de l'Assomption, et l'empêche de s'y trouver. — Audace de cette prétention, qui se détruit d'elle-même par droit et par faits expliqués même à l'égard de seigneurs particuliers. — Comment le terme de gentilshommes doit être pris. — Conduite du régent avec le parlement, du parlement avec lui, et la mienne avec ce prince à l'égard du parlement. — Pension de six mille livres donnée à Maisons, et un régiment de dragons à Rion. — Pensions dites de Pontoise, dont une donnée au président Aligre. 413

Chapitre XXXII. — Bataille de Salaukemen gagnée par les Turcs sur le prince Eugène. — Jésuites encore interdits. — Comte d'Évreux entre singulièrement au conseil de guerre. — Coigny, mal avec le régent, se bat avec le duc de Mortemart; refusé d'entrer au conseil de guerre, veut tout quitter. — Je le raccommode. — Il entre au conseil de guerre. — Il ne l'oublie jamais. — Les princes du sang présentent une requête au roi contre le nom, le rang et les honneurs de princes du sang, et l'habilité de succéder à la couronne, donnés par le feu roi à ses bâtards. — Les pairs présentent une requête au roi pour la réduction des bâtards au rang, honneurs et ancienneté de leurs pairies parmi les autres pairs. — Bout de l'an du roi à Saint-Denis. — Le duc de Berwick établit son fils aîné en Espagne, qui y épouse la sœur du duc de Veragua et prend le nom de duc de Liria. — Valentinois de nouveau enregistré au parlement, lequel se réserve des remontrances en enregistrant un nouvel édit pour la chambre de justice; et refuse une seconde fois les deux charges des bâtiments et des postes. — Caractère du duc de Brancas. — Caractère de son fils et de sa belle-fille. — Ils désirent de nouvelles lettres de duché-pairie à faire enregistrer au parlement de Paris. — État de leur dignité. — Brancas trompé par Canillac, à qui il s'étoit adressé, s'en venge en bons mots et a recours à moi. — Condition dont Villars me donne toute assurance, sa foi et sa parole, sous laquelle je m'engage à le servir. — J'y réussis avec peine. — Longtemps après, il me manque infâmement de parole et en jouit. — Le parlement enregistre enfin l'édit de création des charges de surintendant des bâtiments et de grand maître des postes. — Les princes du sang et bâtards n'assistent point à la réception du duc de Villars-Brancas. — Mort de l'abbé de Brancas. — Mort de la princesse de Chimay. — Abbé de Pomponne chancelier de l'ordre par démission de Torcy. — Arrivée des galions richement chargés. — Voyage de Lafitau; quel étoit ce jésuite. — Mort du fils unique de Chamarande, et du comte de Beuvron. — Mort de Mme de Lussan et de l'abbé Servien. — Mort de Mme de Manneville. — Mort d'Angennes. — Mort de la duchesse d'Olonne.

— M. le duc de Chartres, malade de la petite vérole, cause un dégoût de ma façon au duc de Noailles. — *Te Deum* au pillage. — Mort du maréchal de Montrevel, de peur d'une salière renversée sur lui. — Mort du prince de Fürstemberg. — Mort du prince de Robecque. — Le régiment des gardes wallones donné au marquis de Risbourg. — La duchesse d'Albe épouse le duc de Solferino..... 430

NOTES.

I. Récit officiel de l'arrestation de Fouquet, rédigé par ordre de Colbert..... 447
II. Le Tellier et son fils Louvois..... 453
III. Jalousie de Louvois contre Seignelay..... 454
IV. Mort de Louvois..... 455
V. Conduite de Louis XIV envers Barbezieux..... 457
VI. Mémoire de Marinier, commis des bâtiments du roi, sous Colbert, Louvois et Mansart..... 458
VII. Protestation des ducs et pairs à la séance du parlement..... 483
VIII. Mépris pour les anciens usages pendant la régence..... 484
IX. Le maréchal de Noailles (Charles-Maurice)..... 484
X. Conseil extraordinaire de finances tenu le 24 octobre 1715 pour l'institution de la banque de Law..... 487

FIN DE LA TABLE DU HUITIÈME VOLUME.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation, rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google